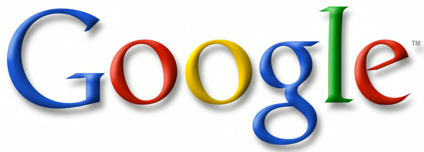





600074751U



HISTOIRE
UNIVERSELLE.

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

HISTOIRE

UNIVERSELLE,

PAR

CÉSAR CANTU,

SOIGNEUSEMENT REMANIÉE PAR L'AUTEUR,

ET TRADUITE SOUS SES YEUX,

PAR EUGÈNE AROUX,

ANCIEN DÉPUTÉ,

ET PIERSILVESTRO LÉOPARDI.

Tome Dixième.

PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

1846.



HISTOIRE
UNIVERSELLE.

LIVRE XI.

ONZIÈME ÉPOQUE.

SOMMAIRE.

Origine des croisades. — Première croisade. — Royaumes chrétiens et mahométans en Orient ; les Assassins. — Chevalerie. — Ordres militaires religieux. — Blason. — Prénoms, noms de famille, titres. — Tournois. — Femmes ; cours d'amour. — Amusements. — Troubadours. — Légendes, nouvelles, romans. — Deuxième croisade. — Juifs. — Lépreux, cagots et autres. — Le peuple sous le régime féodal ; les serfs. — Les communes. — L'Empire, Henri V ; les investitures. — Lothaire, Conrad, l'Italie. — Frédéric Barberousse. — France ; la troisième race. — Angleterre ; les Plantagenets. — Troisième croisade. — Les universités. — Jurisprudence. — La scolastique. — Sciences naturelles et occultes. — Langue.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE DES CROISADES.

Désormais, les migrations septentrionales sont finies ; les peuples errants ont pris racine sur le sol ; pour chacun d'eux la nationalité s'est constituée, et les semences répandues dans les siècles précédents peuvent enfin se développer : or elles le font d'une manière tellement remarquable, que cette époque devient une des plus singulières dont l'histoire garde le souvenir. La puissance du chef visible de l'Église s'étend au point de ne pouvoir éviter de se heurter avec celle du chef de l'Empire ; il en résulte la lutte dont nous avons vu le premier acte ; nous ne tar-

derons pas à voir les autres. Ces deux puissances en sortiront affaiblies; mais l'état moderne en sera la conséquence. Les petits seigneurs féodaux ne cessent d'accroître leur indépendance aux dépens de l'autorité royale; mais à côté de cette aristocratie territoriale et guerrière s'élève une classe inconnue dans les anciennes constitutions, la commune des marchands et des artisans, qui, ayant grandi durant la querelle agitée entre le pouvoir séculier et l'autorité ecclésiastique, peut désormais résister à la tyrannie armée, et s'ouvrir les voies de l'avenir.

Mais l'Orient menace de nouveau. Comme les autres monarchies asiatiques, l'empire des Arabes s'est énervé du moment où il a subi un gouvernement de sérail. Les soulèvements continuels des Alides, le zèle fanatique de certains hérétiques, l'arrogance des gardes, et le démembrement produit par l'établissement des différents kalifats, minaient la puissance des sectateurs du prophète. Tout à coup vient du Nord, pour lui apporter une énergie nouvelle, une nation qui, l'entraînant dans son élan, la force de se jeter, avec une avidité renaissante, sur la chrétienté. Mais celle-ci, dans l'accord des croyances communes, se lève comme un seul homme; l'Église met dans la main des fidèles l'étendard de la liberté chrétienne, attache à leurs vêtements le signe de l'humanité rachetée, et la civilisation est sauvée.

Causes des croisades.

On a pu voir que le sentiment religieux, bien que mal compris par l'ignorance ou égaré par la superstition, était prédominant au moyen âge. La religion avait assumé la tâche sacrée de refréner les volontés indomptables des peuples barbares, et de répandre parmi eux la notion du juste et de l'honnête. Il en résultait que leur conduite privée et publique ne connaissait d'autre guide, dans les moments de fougue, que la passion, ou les canons religieux aux heures de calme.

Pour des gens qui sentaient avec force, et dont l'imagination était vive, il fallait que la foi fût exprimée par un culte d'un extérieur attrayant, par des actes d'une signification puissante, se rattachant étroitement à la représentation sensible des idées. De là cette vénération spéciale de certains lieux spéciaux et des reliques des saints. Dès l'origine, l'Église honora les ossements de ceux qu'attendait la glorification; elle élevait sur ceux des martyrs les autels où les fidèles venaient, dans le secret et la crainte, puiser la résolution et la force de les imiter. Le mode de ce culte

Reliques.

varia selon les temps et les Églises; tandis que celle d'Orient distribuait les reliques aux dévots, l'Église latine s'abstenait soigneusement d'y porter la main, et l'on répétait les châtiments miraculeux que plus d'un s'était attiré par une telle impiété (1).

Mais en cela aussi la discipline changea dans l'Occident, et l'on se partagea les saints ossements, qui furent recherchés avec une avidité tenant plus du fanatisme que de la dévotion. Quelques-uns même, soit par malice, soit par ignorance, supposèrent des reliques et des saints (2); d'autres s'en procurèrent par la fraude ou par la violence; il semblait, au dire d'un écrivain, vers l'an mille, qu'il arrivât une résurrection; on déterrait, on volait, on fabriquait des reliques de saints, vrais ou prétendus tels. Richard, duc de Bénévent, obligea les Napolitains à lui céder saint Janvier; il fit la guerre à Amalfi uniquement pour avoir les restes de sainte Triphomène, et déroba ceux de saint Barthélemy aux îles de Lipari. Othon III réclama ceux-ci, et les Bénéventins, n'osant lui répondre par un refus, lui envoyèrent les ossements de saint Paulin; mais il s'aperçut de la substitution et marcha contre Bénévent, qu'il assiégea (3). Le pape étant dans l'usage, pour guérir les furieux, de les battre avec la chaîne de saint Pierre, un homme feignit d'être atteint de ce mal, et la lui ayant arrachée, jura de ne s'en dessaisir qu'autant qu'on lui couperait la main ou qu'on lui en donnerait un anneau.

Quelques marchands de Bari, venus pour commercer à Mira dans la Lycie, firent le complot d'enlever les ossements de saint Nicolas. Ils y furent encouragés surtout en découvrant que des Vénitiens avaient déjà fait leurs préparatifs dans le même but, et s'étaient procuré des leviers et des marteaux. Découragés cependant par les obstacles, ils renoncèrent à leur projet et mirent à la voile. Mais bientôt le vent, d'abord favorable, leur devint contraire, ce qu'ils prirent pour un signe de la volonté divine; ils

(1) Voy. tom. VII, page 425.

(2) Le jésuite Papebroch fit rayer du catalogue des saints une Argyride, martyre, vénérée à Ravenne par suite de l'interprétation erronée d'une épitaphe; Mabillon, un Catervius et une Sévérina. Il en fut de même pour d'autres. Il n'y a pas longtemps que l'on prit pour un catalogue de saints, sur une inscription que l'on avait découverte, ce qui n'était que le rôle d'une légion.

(3) PIERRE DAMIEN, *Vie de saint Romuald*. — LEO OSTIENSIS.

rebroussèrent donc chemin, et se rendirent à l'église où gisait le corps du saint. 1087. Après avoir tenté en vain de séduire à prix d'or les moines qui le gardaient, ils s'en emparèrent de vive force, et, l'ayant mis dans un tonneau enveloppé d'un drap blanc, ils se rembarquèrent. Leur navire lutta trois jours durant contre la mer irritée; mais enfin ceux qui, dans le désordre de l'enlèvement, avaient détourné quelques parcelles des reliques, les ayant restituées jusqu'à la dernière, le vent changea tout à coup, se mit à souffler en poupe; et le vaisseau arriva heureusement à Bari, où le sanctuaire de Saint-Nicolas devint un des plus fréquentés par les pèlerins, et des plus fertiles en miracles.

L'avidité pour les reliques s'accrut à tel point, que tous moyens parurent bons pour s'en procurer. Les villes assez heureuses pour en posséder quelqu'une l'enfermaient sous plusieurs clefs, soit au fond de souterrains inaccessibles, soit au plus haut des temples; et, maintes fois, la possession du corps d'un saint fut un motif de guerre. Les Florentins ayant obtenu frauduleusement un bras de la vierge sainte Reparate, l'exposèrent, avec grande pompe, à la vénération des fidèles; mais voulant, quelque temps après, l'orner de pierreries et d'or, ils ne trouvèrent qu'un bras composé de bois et de plâtre. Les religieuses de Téano, gardiennes du corps sacré, avaient eu recours à cet artifice pour le conserver dans son intégrité (1).

Nous qui avons vu des individus se disputer les moindres ustensiles qui avaient appartenu à l'homme le plus prodigieux de notre époque, des objets qu'il avait à peine touchés; et la possession de ses cendres devenir une affaire d'État entre deux puissants royaumes; nous qui avons été témoins de l'enthousiasme réveillé par leur retour en Europe au milieu de ce siècle calculateur, pourrions-nous ne pas excuser, chez nos aïeux, une vénération excessive pour d'autres héros?

Pèlerinages. Ce qui augmentait encore l'importance attachée à la possession des reliques, c'était le concours des dévots qu'elles attiraient en pèlerinage. Le tombeau du patron de la nation, le lieu signalé par un miracle ou par une apparition, étaient fréquentés avec une dévotion particulière. Les Francs couraient en foule à Tours au tombeau de saint Martin, dont la chape servait de parure aux

(1) M. VILLANI, liv. III, 15, 16.

rois et d'étendard aux armées ; les Espagnols révéraient saint Jacques de Compostelle en Galice ; les Longbards se rendaient pieusement au mont Gargan, sanctifié par l'apparition de l'ange saint Michel ; les Italiens, au mont Cassin, pour vénérer la tombe de saint Benoît ; tous les fidèles, à Rome, près du seuil sacré des saints apôtres (1).

Les peuples septentrionaux, après leur conversion à la foi, conservaient encore le goût des expéditions lointaines ; et comme il n'y avait pas, dans les pays où le christianisme venait à peine de prendre racine, de lieux consacrés à la vénération par d'anciennes traditions, ou par le souvenir de saints depuis longtemps en renom, ils accouraient vers ceux qui, dans toute la chrétienté étaient l'objet d'un plus grand respect, et surtout à Rome. Là s'offraient à leurs regards étonnés les restes de cette civilisation qu'ils admiraient sans savoir l'imiter ; ils y étaient bénis par le chef de l'Église, auquel ils rendaient un hommage pieux, comme au vicaire de Dieu, un tribut d'amour comme au père commun. Nous avons déjà vu Alfred et Kanut venir y puiser des lumières et de la force pour civiliser leurs peuples. D'autres princes encore s'y rendirent dans l'intention de policer leurs sujets et eux-mêmes, comme de nos jours des rois de l'Océanie vont chercher en Europe des inspirations et des modèles.

Souvent les pèlerinages étaient imposés à titre de pénitence. Pénitence. Nous avons eu déjà occasion de parler de la rigueur de ces expiations dans les premiers siècles, et de leur variété selon les lieux et les temps. Peu à peu la confession publique cessa, la honte restant secrète, et la publicité n'ayant lieu que pour la rémission. La confession auriculaire, réservée d'abord à l'évêque, s'étendit aux prêtres autorisés par lui, et enfin aux moines eux-mêmes.

Les évêques pouvaient, à l'exemple des apôtres, abréger la pénitence ou l'adoucir. Il était accordé notamment aux mission-

(1) Quoiqu'il nous reste bien peu de documents du temps des Longbards, nous y trouvons mention de pèlerinages. Ainsi Pertuald, citoyen de Lucques, fonde dans sa patrie, en 721, à son retour du seuil sacré des saints apôtres, le monastère de Saint-Michel : *Liminibus beati Petri apostolorum principis romanæ urbis devotum juxta placitum Deo ad propria remeatus.* Le prêtre Romuald sortit *de terra sua partibus transpadanis, una cum muliere sua sibi peregrinandi pro anima sua.* Puis, en 725, il fonda un hôpital à Capannole, dans le territoire de Lucques.

naires de donner des lettres d'indult aux pécheurs. L'Église, comme l'explique saint Cyprien, entend qu'il soit moins satisfait envers elle qu'envers Dieu par la pénitence; d'où suit que la remise partielle de la peine, acte d'indulgence pour une partie de la satisfaction due à la justice divine, était octroyée en vertu du pouvoir attribué à l'Église de lier et de délier.

Les pénitences publiques continuaient néanmoins à châtier les fautes scandaleuses, surtout l'apostasie, l'adultère, l'homicide. Pierre Damien et Anselme de Baggio, s'étant rendus à Milan pour y extirper la simonie (1), imposèrent, pour expiation aux membres du clergé les moins coupables, de jeûner au pain et à l'eau deux jours la semaine pendant cinq ans, et trois jours durant les carêmes de Pâques et de Saint-Jean. Ce jeûne fut de sept ans pour les plus coupables, et dut se prolonger leur vie entière pour tous les vendredis. Le terme fixé à l'archevêque fut de cent ans, avec faculté de s'en racheter à prix d'argent; il lui fallut promettre, en outre, d'envoyer tous les clercs coupables en pèlerinage à Rome et à Tours, et d'aller lui-même à Saint-Jacques de Compostelle et au saint sépulcre (2). Cette rigueur se retrouve dans les Décrétales de ce même Anselme, devenu pape sous le nom d'Alexandre II (3); et le bras séculier intervenait pour astreindre les récalcitrants à se soumettre à la pénitence imposée. Charlemagne enjoignait aux comtes de veiller à ce que les fidèles ne prissent pas leur nourriture avec les pénitents, ne bussent pas au même vase, n'acceptassent ni leur baiser, ni leur salut; que si ceux-ci refusaient d'obéir, ils pouvaient être mis en prison et privés de leurs revenus (4). Le même monarque trouvait inconvenant que des coupables s'en allassent en pèlerinage à titre de pénitence, presque nus et chargés de fers, jugeant préférable que le pécheur restât dans un même lieu, à travailler, à servir, et à faire expiation conformément aux canons (5).

Ces modes de pénitence s'étaient introduits depuis peu; on aimait mieux précédemment renfermer, soit à temps, soit pour leur vie, les coupables dans des monastères, ainsi que nous l'a-

(1) Voy. tom. IX, chap. XVII.
(2) Lettres de PIERRE DAMIEN, *Œuvres*, tom. I, op. 5.
(3) Ap. IVON CARNUT, p. 9, cap. IX, p. 10; *Decret.*, cap. XVI, 29, etc.
(4) *Capit.*, liv. VII, 331; tit. IV, ch. XIV, liv. VII, 230, etc.
(5) *App.* I, au liv. IV, ch. XXXIV.

vons vu souvent. Ces innovations devinrent ensuite l'origine d'un système d'indulgences qui ne fut pas toujours irréprochable. Le comte Boniface, père de la comtesse Mathilde, ayant causé de graves dommages aux églises, se rendait chaque année à la Pomposa, où il se confessait; et, comblés de ses dons, l'abbé et les moines lavaient les péchés dont il s'accusait (1). Mais, pour s'être permis de conférer pour de l'argent, à la manière des seigneurs du temps, des titres et des bénéfices, l'abbé le flagella sur ses épaules nues devant l'autel de la Vierge ; si bien que le comte fit vœu de s'abstenir dorénavant de ce trafic sacrilége.

Hilderad de Comazzo avait résolu d'aller en pèlerinage outremer, pour la rémission d'une grande faute ; mais le pontife trouvant l'expiation trop légère, lui enjoignit de visiter trois ans de suite la terre sainte et cent oratoires, en allant pieds nus, sans monture ni bâton, en s'abstenant de sa femme, et en ne passant jamais la nuit où il se serait arrêté durant le jour. Sentant que la pénitence était au-dessus de ses forces, il en obtint la commutation ; il s'engagea à bâtir le monastère de Saint-Vito dans le territoire de Lodi, en y consacrant la dîme de ses biens (2). On voit que si les anciennes pénitences étaient moins pénibles et plus aptes à améliorer l'esprit, les nouvelles, tout en mortifiant le corps, pouvaient faillir à leur institution.

Nous avons déjà rappelé plusieurs fois les voyages à Jérusalem. Si en effet les ossements d'un martyr ou le siége d'un apôtre sanctifiaient un lieu, à combien plus forte raison ne devait-il pas en être ainsi de celui où s'étaient préparés et accomplis les symboles et les actes de la divine rédemption ? Jérusalem pouvait être appelée la patrie commune des chrétiens, en quelque pays qu'ils eussent pris naissance. Les enfants entendaient parler d'elle sur les genoux de leur mère ; les mystiques voyaient en elle l'image de la cité céleste; partout les fidèles répétaient les chants de regret que lui adressaient les Hébreux exilés, ou dont ils faisaient retentir son enceinte dans leurs solennités religieuses et nationales. Les roses d'Engaddi, les cèdres du Liban, les rosées

(1) *Ejus delicta lavabant.*
DONIZONE, Vita com. Mathildis.

(2) Titre conservé dans les archives de Saint-Ambroise de Milan. Il donna à cet effet quatre mille quatre cent soixante-quatre perches de terre, sans parler de plusieurs droits lucratifs.

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

HISTOIRE

UNIVERSELLE,

PAR

CÉSAR CANTU,

SOIGNEUSEMENT REMANIÉE PAR L'AUTEUR,

ET TRADUITE SOUS SES YEUX,

PAR EUGÈNE AROUX,

ANCIEN DÉPUTÉ,

ET PIERSILVESTRO LÉOPARDI.

Tome Dixième.

PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

1846.

La robe de bure, serrée aux reins par une ceinture de cuir à laquelle, plus tard, était suspendu le rosaire ; sur le dos, le bissac renfermant la provision frugale ; sur la tête, un chapeau à larges bords, relevé par-devant, tel était le costume général des pèlerins. Quelques-uns se servaient d'un bourdon creux en guise de flûte, pour en jouer pendant la route, afin de se distraire, avec les airs de la patrie, des ennuis du chemin et des regrets de l'absence, ou comme moyen de se faire donner un morceau de pain. Ceux qui se rendaient à Rome étaient appelés Romieux (*Romei*), et se distinguaient par les clefs dessinées sur leur rochet ; les pèlerins de Compostelle, par une coquille à leur chapeau ; on donnait le nom de Palmiers à ceux de terre sainte, à cause des palmes qu'ils en rapportaient.

En allant ou en revenant, ils visitaient l'Égypte, où ils allaient déplorer la servitude des Hébreux, ou rechercher les vestiges de l'enfance de Jésus, ou visiter les ermitages des anciens Pères du désert. Dans la Palestine, ils se prosternaient sur chaque pierre où le Christ avait pu poser le pied, au milieu des vallées pleines des chants des prophètes, dans les forêts dont l'ombre couvrait des secrets divins. Ils entraient dans Jérusalem par la porte d'Éphraïm ; et, après avoir payé le tribut, après les jeûnes et les oraisons prescrites, ils se présentaient à l'église du Saint-Sépulcre, couverts d'un tapis qu'ils conservaient pour y être ensevelis ; ils se rendaient ensuite au Jourdain ou au torrent de Cédron pour s'y baigner, cueillaient des palmes à Jéricho, et se mettaient en route pour regagner leurs foyers.

Se confiant dans ce Dieu qui envoya un ange pour guide à Tobie, ils s'en allaient souvent sans savoir le chemin (1), manquant de tout, exposés à mille dangers. Aussi beaucoup périssaient dans le voyage, en s'écriant : *Seigneur, vous avez donné votre vie pour moi, et j'ai donné la mienne pour vous*. Ceux-là étaient considérés comme des martyrs ; ceux qui revenaient, exténués de jeûnes, de fatigues, brûlés par le soleil de Syrie, sanctifiés par de cruelles épreuves et par des mortifications d'une variété ingénieuse, remettaient leur bourdon dans les mains du prêtre, qui le plaçait près des autels ; puis les récits qu'ils fai-

(1) Il y avait quelques itinéraires ; il en reste même un de 333, extrait des itinéraires publics, avec addition de quelques particularités.

saient des choses merveilleuses des pays lointains, excitaient d'autres individus à les imiter. Ainsi, en l'absence presque totale de communications, c'était là un grand moyen de répandre les nouvelles, les usages, les ustensiles, et jusqu'aux plantes fruitières.

La religion protégeait ces pieux voyageurs, pour qui se perpétuait la trêve de Dieu. Quiconque insultait leur personne, ou profitait de leur absence pour envahir leurs biens, se rendait coupable envers l'unique puissance alors respectée, l'Église. Ils étaient partout accueillis et hébergés, sans qu'on leur demandât autre chose en retour qu'une prière, seul viatique dont ils fussent munis, leur seule arme défensive contre les périls. Devant eux se levaient, sans rétribution, les barrières établies par les barons à chaque pont, à chaque carrefour, pour exiger le péage ; aucun patron de navire n'aurait refusé le passage à des gens qui pouvaient lui mériter la bénédiction du ciel et un vent propice. Le châtelain soupçonneux faisait baisser le pont-levis et lever la herse de son manoir pour les recevoir le soir à son foyer ; ou bien ils allaient sonner à la porte du couvent qui partageait avec eux le produit des aumônes. Les seigneurs et les évêques faisaient élever des hôpitaux, dont le nom même indique qu'ils étaient destinés à loger des voyageurs plus qu'à recevoir des malades. Bernard de Menton fonda deux hospices au sommet du Grand et du Petit Saint-Bernard, pour y donner asile aux pèlerins de France, au moment où les Sarrasins, logés dans le Valais, rendaient le passage plus dangereux. Il en fut construit un sur le mont Cénis, et d'autres dans la Hongrie et dans l'Asie Mineure. Les rois de pays lointains, et les négociants d'Amalfi, de Gênes, de Venise, entretenaient des établissements du même genre dans Jérusalem, d'où les moines qui les desservaient venaient en Occident recueillir les aumônes des fidèles pour les frères absents. Il y avait ensuite une foule d'histoires, crues de bonne foi ou inventées à plaisir, que l'on racontait au besoin : c'étaient des anges qui avaient apporté du pain à l'hospice où les pèlerins passaient la nuit ; des tempêtes qui s'étaient déchaînées sur le navire où on leur avait refusé le passage ; des faveurs de toutes sortes accordées à ceux qui les avaient accueillis.

Ce concours de voyageurs stimula le génie spéculatif des Italiens ; et, de même qu'à Alexandrie et sur les autres côtes de la

Méditerranée, ils établirent des marchés à Jérusalem. Chaque année, le jour où l'on solennisait l'exaltation de la croix, s'ouvrait sur le Calvaire une foire, où les Pisans, les Vénitiens, les Génois, les Amalfitains, échangeaient les marchandises de l'Europe contre celles du Levant.

Le voyage de terre sainte, entrepris quelquefois par suite d'un vœu, quelquefois aussi imposé par pénitence, avait, en outre de l'expiation, pour résultat favorable d'éloigner les objets et les causes de factions meurtrières. La puissance des lieux et des habitudes est grande; et souvent, en quittant une contrée, en déposant un habit, en renonçant à une occupation accoutumée, on change de manière de voir et de sentir. Les peuples croyants du moyen âge purent espérer que les pèlerinages produiraient cet effet, et souvent il le produisait réellement : c'est ainsi que nous, hommes positifs et calculateurs, nous allons chercher des inspirations vertueuses et fortes aux lieux témoins de grands événements; c'est ainsi que nous voyons, dans certaines colonies, devenir honnêtes gens ceux qui, dans leur patrie, avaient débuté dans la voie du crime.

1050? Ulric, moine de Cluny, alla à Jérusalem en récitant chaque jour le psautier avant de monter à cheval. Dans la ré-
973. forme que saint Dunstan rédigea pour le roi Edgar d'Angleterre, il est fait mention, comme grand exemple de pénitence, d'un laïque qui, déposant ses armes, va pieds nus en pèlerinage, sans dormir deux nuits au même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ou dans un lit moelleux, sans goûter ni viande, ni liqueur fermentée. Hélène, noble suédoise, se rendit à pied en Orient, et fut tuée, à son retour, par ses parents, restés attachés au culte des idoles nationales. Vers l'an 900, un nommé Arcadius visite la terre sainte, d'où il rapporte des reliques, qu'une vision lui enjoint de déposer à l'endroit où s'éleva le bourg Saint-Sépulcre dans la vallée du Tibre.

1010-1060. Raymond de Plaisance, ayant perdu dans le commerce tout ce qu'il possédait, éprouvait le plus vif désir de partir avec une caravane de pèlerins qu'il voyait se mettre en route; mais son amour pour sa mère le retenait. Celle-ci, informée du sacrifice qu'il lui faisait, s'offrit à le suivre. Ils entendirent donc la grand'messe, et, après avoir reçu la besace et le bourdon, tous deux s'en allèrent, suivis des vœux de leurs parents. Nous ne nous arrêterons

pas à décrire leurs pieuses émotions à la vue des lieux saints. Leurs dévotions terminées, ils se remirent en mer, et Raymond, tombé malade, fut bientôt à l'article de la mort. Les marins voulaient le jeter à la mer, dans la crainte que son trépas ne portât malheur à leur navire; mais sa mère s'y opposa, et il guérit. Lorsqu'ils furent débarqués, la mère tomba malade à son tour, et mourut. Raymond regagna seul sa ville natale, et déposa sur l'autel de Plaisance le rameau sacré, qui lui valut le surnom de Palmier.

Gervin de Reims, touché de repentir après une jeunesse dissolue, avait pris l'habit monastique à Saint-Riquier. Il obtint de Richard, son abbé, d'être compris au nombre des six cents pèlerins qui devaient l'accompagner en Palestine. Parmi ceux-ci était le fils d'un riche bourgeois de Bayeux, nommé Humbert : averti, en songe, que, pour guérir d'un mal désespéré, il lui fallait entreprendre ce voyage, il s'y résolut; après s'être fait porter d'abord, il se sentit peu à peu en état de monter à cheval; enfin il se trouva guéri et vigoureux. Les pèlerins étant entrés dans la ville sainte en chantant les psaumes, Richard officia, en présence du patriarche, sur le mont de Sion, lava les pieds aux pauvres, distribua des vivres et des vêtements. Le samedi saint, le feu du ciel devait descendre pour allumer les lampes à l'entour du saint sépulcre; les infidèles, la raillerie sur les lèvres et le cimeterre à la main, regardaient en pitié les fidèles, qui attendaient le miracle dans un silence tremblant, quand il s'opéra à la vue de tous.

Herlembaud avait puisé, dans un voyage à Jérusalem, le courage qu'il déploya en combattant à Milan les prêtres concubinaires (1). Ce Cencio, préfet de Rome, qui avait retenu Grégoire VII captif, alla y expier son sacrilége; et Robert, comte de Flandre, ses usurpations des biens ecclésiastiques. Bérenger II, comte de Barcelone, succomba aux pénitences qui lui furent imposées. Frédéric, comte de Verdun, après avoir cédé son fief à l'évêque, visita les saints lieux, et, assailli par des brigands près de Laodicée, fut laissé pour mort; mais, secouru par l'évêque de

(1) L'auteur anonyme de sa vie nous apprend que, *iisdem temporibus Herlembaldus de Cottis a Hierosolymis redierat, miles factus*. Ap. PURICELLI. — Et saint Ariald lui dit : *Liberasti sepulcrum Dei? libera Ecclesiam ejus*. Ap. LANDOLPHE, III, 13.

cette ville, il revint pauvre et seul au pays d'où il était parti avec une brillante escorte, et se fit moine.

Un Franc d'une famille illustre, nommé Frotmond, faisait avec ses frères le partage de la succession paternelle, lorsqu'ils se prirent de querelle avec un ecclésiastique, leur grand oncle, et le tuèrent, ainsi que leur plus jeune frère. Frotmond, repentant, demande au roi Lothaire comment il peut expier un tel méfait. Le roi convoque les évêques, qui font lier les bras et les reins du coupable et de ses complices avec des chaînes, puis leur enjoignent d'aller en cet état, revêtus du cilice et couverts de cendres, jusqu'en terre sainte. Arrivés à Rome, où Benoît III leur remit des lettres, ils gagnèrent Jérusalem, et y séjournèrent longtemps à pleurer leur méfait. Ils visitèrent ensuite, en Égypte, les ermitages, et, à Carthage, le tombeau de saint Cyprien, puis revinrent à Rome, après avoir passé quatre ans à faire ce voyage. Le peuple, les voyant ainsi enchaînés, les pieds livides et ulcérés, compatissait à leur sort et les secourait; mais le pape ne trouva pas que c'en fût encore assez pour leur accorder leur pardon. Ils repassent donc la Méditerranée, vont de nouveau à Jérusalem, à Cana en Galilée, et jusque dans les monts de l'Arménie, où l'arche s'arrêta. Pris par les infidèles, ils furent dépouillés, battus, et n'en continuèrent pas moins leur route dans cet état de misère. Ils se dirigèrent enfin vers le Sinaï, et, de retour à Rome la quatrième année, ils implorèrent miséricorde sur le tombeau des apôtres. Ils visitèrent ensuite les principaux sanctuaires de France, réduits à une telle détresse que leurs chaînes pénétraient dans les chairs, que le sang et le pus dégouttaient de leurs plaies; enfin, une vision les délivra de leurs fers et les rendit à la liberté.

Foulques de Nera, de la famille des comtes d'Anjou, s'était frayé la voie au pouvoir par le meurtre de son frère et d'autres encore; mais leurs spectres ne laissant pas de trêve à son imagination frappée, il résolut de faire en pénitent le voyage de la Palestine. Assailli par une effroyable tempête, il fit vœu de bâtir une église à saint Nicolas, et eut la vie sauve. Il entra dans Jérusalem en se faisant fustiger par ses serviteurs, et en s'écriant : *Seigneur, ayez pitié d'un parjure et d'un assassin!* Les musulmans lui refusèrent l'entrée du saint sépulcre, à moins qu'il ne jurât de faire une chose à laquelle, disaient-ils, étaient obligés tous les princes

chrétiens. Il promit de s'y conformer; mais lorsqu'il eut appris qu'il s'agissait d'un ignoble outrage, il résolut de mourir plutôt mille fois. Réfléchissant pourtant qu'il n'avait pas d'autre moyen d'atteindre le but de tant de voyages et de fatigues, il consentit à ce qu'on exigeait de lui; mais, ayant recours à un pieux et innocent artifice, *il répandit une eau odorante, au lieu d'urine,* sur le tombeau sacré (1). Lorsqu'il s'y fut prosterné, la pierre s'amollit comme de la cire, et le comte en détacha un morceau avec ses dents, sans que les infidèles s'en aperçussent. A son retour par l'Italie, il délivra la Romagne d'un fameux chef de bandits, ce qui l'en fit proclamer le sauveur. Le pape lui accorda l'absolution, et lui fit don des reliques de deux saints martyrs. Foulques les emporta dans sa patrie, où il bâtit une église du Saint-Sépulcre, pareille à celle qu'il avait vue à Jérusalem. Cependant ni pénitence, ni absolution, n'avaient apaisé sa conscience bourrelée; pour échapper aux remords qui le déchiraient, il repartit pour la terre sainte, et mourut en route.

Richard, abbé de Saint-Veit, à Verdun, partit avec sept cents pèlerins, dont faisaient partie Richard, comte de Normandie, et Hervin, abbé de Trèves. Sur le renom de sa piété, l'empereur et 1040?

(1) *Lors lui dirent les Sarazins que jamais ne suffreroient qu'il y entrast, s'il ne juroit de pisser et faire son urine sur le sépulcre de son Dieu. Le comte, qui eust mieux aimé mourir de mille morts, si possible lui fust, que l'avoir feist, voyant toutefois que autrement ne lui seroit permis de entrer à veoir le sainct lieu, auquel il avoit si charitable affection, pour la visitation duquel il estoit par tant de périls et travaux de lointain pays là arrivé, leur accorda ce faire; et fut convenu par entr'eux qu'il y entreroit le lendemain. Le soir, se reposa le comte d'Anjou en son logis, et au lendemain matin print une petite fiole de verre assez plate, laquelle il remplit de pure, nette et redolente eaue de rose, ou vin blanc, selon l'opinion d'aucuns, et la mit en la braye de ses chausses, et vint vers eux, qui l'entrée lui avoient permise; et après avoir payé telles sommes que les pervers infidelles lui demanderent, fust mis au vénérable de lui tant désiré lieu du saint sépulcre, auquel Nostre Seigneur après sa triumphant passion reposa; et lui fust dist que accomplist sa promesse, ou que on le mestroit dehors. Alors le comte, soy disant prest de si faire, destacha une esguillette de sa braye, et, feignant pisser, espandit de cette claire et pure eaue rose sur le sainct sepulcre: de quoi les payens, cuydant pour vrai qu'il eust pissé dessus, se prinrent à rire et à mouquer, disant l'avoir trompé et abusé; mais le devot comte d'Anjou ne songeoit en leurs mouqueries, estant en grands pleurs et larmes prosterné sur le sainct sepulcre.* Chronique d'Anjou.

le patriarche de Constantinople voulurent le voir, et lui firent présent de deux morceaux de la vraie croix, avec lesquels il visita les saints lieux. En se baignant dans le Jourdain, il laissa tomber ces reliques sans s'en apercevoir ; mais il les aperçut ensuite flotter sur l'eau, et se diriger de son côté, en sens inverse du courant.

Nous avons multiplié ces récits, afin que l'on vît combien ces pèlerinages étaient nombreux, de quels prodiges ils étaient environnés, et pour prouver qu'ils n'étaient pas entrepris seulement par des gens vulgaires. D'autres se rendaient en Palestine par mode, par oisiveté, par pure curiosité, ou pour se soustraire à la rigueur des lois de leur pays, à un châtiment encouru, sans songer le moins du monde à s'amender. Guillaume VII, de Poitou, premier trouvère dont il soit fait mention, enlève la comtesse de Châtelleraut, et répond à l'évêque d'Angoulême, qui l'exhorte à changer de conduite : *Je me corrigerai quand tu te peigneras ;* le prélat était entièrement chauve. Il se décide ensuite à faire le voyage de Jérusalem, et part avec une troupe nombreuse de belles amies, et plusieurs milliers d'hommes, dont six seulement gagnent Antioche. La chronique nous apprend qu'*il fut bon troubadour, bon chevalier d'armes, et courut longtemps le monde pour abuser les dames.*

Le nombre des pèlerins augmentait ou diminuait selon le degré de sécurité qu'offraient les contrées à parcourir. Durant la lutte des Ommiades et des Alides pour la possession du trône, la Palestine respira. Quand Charlemagne eut réuni sous ses lois un immense empire, les pèlerins purent traverser l'Europe sans danger. Ce grand roi, se considérant comme le chef de tous les chrétiens, protégea même ceux qui étaient sous le joug des Arabes ; et il envoyait, chaque année, des aumônes pour les besoins des églises d'Alexandrie, de Carthage, et surtout de Jérusalem. Il entretint, à cet effet, une correspondance avec le kalife Aroun-al-Raschid, qui, dit-on, lui fit présent des clefs du saint sépulcre, et accorda le libre passage aux chrétiens, dans l'intérêt desquels Charles fonda un hospice (1). Ce fut sur ce type que les romanciers imaginèrent les prétendues conquêtes de l'empereur franc dans la terre sainte.

(1) Voy. le moine Bernard et Éginhard.

Les pirateries des Normands interrompirent pour quelque temps les pèlerinages ; mais, après leur conversion au christianisme, ils ne se montrèrent pas moins zélés que les autres peuples occidentaux pour entreprendre le pieux voyage, durant lequel ils trouvaient parfois l'occasion de gagner un royaume. Ils envoyaient même de l'argent pour l'entretien des hospices et des monastères de la Palestine. Leur duc Robert II, surnommé le Magnifique ou le Diable, qui voulait que les Bretons vinssent lui rendre hommage pieds nus, qui ne craignait aucun homme vivant, mais bien l'enfer, et passait rapidement du crime à la pénitence, partit pour la Syrie, déchaussé et revêtu du sarreau. Étant tombé malade, il ne voulut pas être servi par des chrétiens, mais par des Sarrasins. Comme ceux-ci le portaient dans une litière, il rencontra un chrétien qui lui demanda ses ordres pour l'Europe : *Bon voyage*, lui répondit-il ; *et dis à mon peuple que tu m'as vu porter en paradis par des démons.* A Jérusalem, il trouva une foule de chrétiens qui attendaient à la porte, faute d'argent pour acquitter la taxe ; il paya pour tous. Il fut le père de Guillaume le Conquérant ; il mourut à Nicée de Bithynie.

Quand la Hongrie eut été convertie, un nouveau passage fut ouvert aux pèlerins, et saint Étienne leur venait en aide. A l'approche de l'an 1000, au moment où l'on croyait la fin du monde imminente, c'était à qui donnerait des biens périssables pour s'en aller mourir aux lieux où le Christ était mort, dans le voisinage de la vallée où l'agneau devait revenir lion pour juger le monde rassemblé.

A partir de cette époque, le nombre des pèlerins s'accrut. Litbert, évêque de Cambrai, se mit en route avec plus de trois 1054.
mille Picards et Flamands, qui, arrivés en Bulgarie, furent assaillis par les gens du pays ; beaucoup furent tués, les autres périrent de faim, et aucun d'eux n'arriva au terme du voyage.
Huit mille autres partirent avec l'archevêque de Mayence et les 1064.
évêques de Spire, de Bamberg, de Cologne, d'Utrecht ; accueillis par Constantin Ducas, ils furent attaqués par les Bédouins et assiégés dans un vieux château, puis délivrés par l'émir de Ramla ; mais ils étaient à peine deux mille quand ils reparurent en Italie pour regagner leurs foyers.

Vers cette époque, la Palestine avait eu cruellement à souf- 1006.
frir. Al-Haken-Bemrila, kalife d'Égypte, qui avait livré aux

flammes, par simple amusement, la moitié de la ville du Caire en faisant saccager le reste, et qui voulait qu'on le crût une éma-
1008. nation de Dieu, persécuta les chrétiens de Syrie, et fit tuer nombre de pèlerins. Un bruit, répandu par les musulmans, qui menaçait de ruine leur empire, servit de prétexte à une nouvelle persécution, à l'occasion de laquelle le pape Sylvestre II fit entendre le premier appel aux chrétiens pour entreprendre une croisade (1). En effet, les Génois et les Pisans prirent les armes, ainsi que Boson, roi d'Arles, et ils firent des incursions sur les côtes de la Syrie; mais Al-Haken-Bemrila était mort; la paix se rétablit, et les Occidentaux purent continuer leurs opérations commerciales, ainsi que leurs pèlerinages, moyennant un léger droit à payer seulement au kalife d'Égypte. Les Amalfitains ob-
1020. tinrent de lui l'autorisation d'élever, près de l'église de Saint-Jean, un hôpital pour les voyageurs de leur nation; ils dotèrent cet établissement de rentes que, chaque année, ils envoyaient d'Europe : ce fut là le berceau de l'ordre qui par la suite devint souverain de Rhodes et de Malte.

La sécurité des chrétiens en Palestine, et celle de la partie de l'Europe la plus voisine de l'Asie, dépendaient donc ou du caprice de quelques chefs, ou de l'impulsion donnée soit par des factions toujours en lutte, soit par des sectes ou des dynasties sans cesse renaissantes dans l'empire du prophète. Les Arabes avaient

(1) *Ea quæ est Hierosolymis, universali Ecclesiæ sceptris imperanti.*
Cum bene vigeas, immaculata sponsa, cujus membrum esse me fateor, spes mihi maxima per te caput attollendi jam pene attritum. An quicquam diffiderem de te, rerum domina, si me recognoscis tuam? Quisquamne tuorum famosam cladem illatam mihi putare debebit ad se minime pertinere, utque rerum infima abhorrere? Et quamvis nunc dejecta, tamen habuit me orbis terrarum optimam sui partem: penes me prophetarum oracula, patriarcharum insignia; hinc clara mundi lumina prodierunt apostoli; hinc Christi fidem repetit orbis terrarum; apud me redemptorem suum invenit. Etenim, quamvis ubique sit divinitate, tamen hic humanitate natus, passus, sepultus, hinc ad cœlos elatus. Sed cum propheta dixerit, « Erit sepulchrum ejus gloriosum, » paganis loca cuncta subvertentibus tentat diabolus reddere ingloriosum. Enitere ergo, miles Christi; esto signifer et compugnator, et quod armis nequis, consilii et opum auxilio subveni. Quid est quod das, aut cui das? Nempe ex multo modicum, et ei qui omne quod habes gratis dedit, nec tamen gratis recipit; et hic eum multiplicat et in futuro remunerat; per me benedicit tibi, ut largiendo crescas; et peccata relaxat, ut secum regnando vivas.

menacé l'Europe au levant et au midi ; la Méditerranée n'avait pu arrêter ces guerriers fanatiques, et ils avaient envahi l'Espagne et l'Italie. La valeur des chrétiens, les exhortations des papes et l'assistance des empereurs avaient réussi à les chasser de ce dernier pays. La lutte continuait en Espagne, bien qu'en se civilisant les Arabes eussent dépouillé leur rudesse et leur fougue première. L'épée des Cantabres allait élargissant les limites des royaumes fondés au nord de la Péninsule; et non-seulement ces États empêchaient les Sarrasins d'étendre leurs conquêtes, mais ils devaient finir par leur arracher leurs anciennes possessions. Cependant la récente invasion des Almoravides, secte rigide et furieuse, puis la célèbre victoire de Zalacca, renouvelèrent le péril, et il ne fallut rien moins, pour le conjurer, que la sagesse d'Alphonse, secondée de l'épée du Cid.

La menace était toujours pressante du côté de l'Orient. Or, comme il n'est nullement vrai que les guerres ne fussent alors que le résultat d'un élan aveugle et d'une avidité irréfléchie de conquêtes, déjà il avait été question plus d'une fois d'armer toute l'Europe, pour l'opposer en masse aux musulmans. Au temps de leurs premières expéditions, on n'avait pas compris qu'une horde de Bédouins pût l'exposer à un si grand danger, et la chrétienté ne se trouvait pas d'ailleurs agglomérée encore dans l'unité de l'empire; puis il y avait toujours l'obstacle des Grecs, qui, séparés de l'Europe, tantôt par l'orgueil, tantôt par l'hérésie, empêchaient de tenter un effort d'ensemble. Quelques esprits plus élevés comprirent la nécessité de cette entreprise, comme Sylvestre II dont nous venons de faire mention, et le pape Grégoire VII. Au temps de ce dernier pontife, le péril était aggravé par l'invasion des Seljoucides, dont l'énergie septentrionale vint retremper le zèle refroidi des Arabes du midi. Leurs forces s'étaient considérablement accrues dans l'intervalle de deux générations. Puis vint Malek-Schah, qui ajouta encore à leur grandeur. Ce prince accorda pour récompense aux officiers qui l'avaient suivi tout ce qu'ils pourraient conquérir ou soumettre tant en Égypte qu'en Grèce, et bientôt leur avidité eut réduit le pays aux abois. Cupides et féroces, ils n'épargnaient aucun genre d'oppression aux chrétiens qui habitaient la Palestine ou s'y rendaient par dévotion. L'Europe entière retentissait de gémissements sur le sort des prêtres et du patriarche, arrachés

son grossier manteau avait été découpé en bandelettes, que les dévots attachaient sur leur poitrine en forme de croix; il n'était pas jusqu'aux crins de sa monture qui ne fussent devenus une relique.

Si l'Europe eût été, comme aujourd'hui, divisée en un petit nombre d'États obéissant à des princes et à un gouvernement régulier, Pierre aurait dû s'adresser à eux, et peut-être ne les aurait-il pas décidés à une entreprise dont ils ne voyaient ni la nécessité ni les avantages; mais l'enthousiasme devait l'emporter sur les calculs de la politique dans l'Europe morcelée, comme elle l'était, entre autant de seigneurs qu'il y avait de domaines. Cette levée en masse d'un peuple de propriétaires, abandonnant ses biens pour se mettre, sans une nécessité absolue, en quête d'aventures, n'était pas chose aussi étrange qu'elle le serait aujourd'hui, dans un temps où c'était presque une continuation des habitudes ordinaires. La route de Jérusalem était connue de ceux qui l'avaient parcourue en pèlerins. L'idée de la guerre sainte était commune tant par les exhortations pontificales dont nous avons parlé précédemment, que par les faits d'armes accomplis en Espagne, d'où chaque jour arrivait, avec le nom du Cid, la nouvelle d'un nouveau triomphe, en même temps que les Génois et les Pisans en remportaient d'autres sur mer. La France avait éprouvé, dans le cours de ce siècle, vingt-sept années de famine, et le besoin ajoutait encore au désir de se mouvoir. Beaucoup de gens avaient encouru pour leurs péchés de lourdes pénitences, et c'était pour eux une manière de s'en libérer qui leur souriait davantage. Les feudataires, isolés dans leurs châteaux, où ils n'avaient à s'occuper ni d'administration, ni de rendre la justice, saisissaient avec joie l'occasion d'échapper à cette existence vide, pour se jeter dans des entreprises périlleuses. Dans les familles seigneuriales, les cadets, privés de l'héritage paternel, se trouvaient par leur éducation façonnés pour le métier des armes; si les occasions de se signaler leur manquaient au logis, ils mettaient leur valeur au service d'autrui, quelquefois pour une solde, plus souvent par amour de gloire, et par ce besoin d'agir qui se faisait sentir énergiquement dans ces siècles inquiets. Or, cette jeunesse guerrière se voit soudain appelée à exercer sa prouesse dans l'intérêt de la religion et dans des pays lointains, dont le souvenir seul exalte l'imagina-

tion. D'autres membres de la noblesse s'étaient enrôlés dans le clergé, et étaient montés aux premières dignités de l'Église, dans les évêchés et les abbayes, sans pour cela abdiquer leur génie guerrier; or ceux-là aussi ne demandaient pas mieux que de se montrer vaillants hommes d'armes en même temps que prélats.

Mais ni la noblesse ni le peuple n'auraient pu se trouver poussés à une entreprise commune sans l'organisation compacte du catholicisme, qui donnait à tous une même patrie; l'Église faisait que tous obéissaient à une seule voix, celle du pape. En son nom et en celui de l'Église, de nouveaux missionnaires imposent la pénitence à un siècle qui en avait tant besoin; car, dit Guillaume de Tyr, « il n'y avait plus en Occident ni religion, ni « justice, ni équité, ni bonne foi. Les églises et les monastères « étaient livrés au pillage; il n'y avait de sécurité en aucun lieu; « les forfaits les plus horribles demeuraient impunis. Dans l'in- « térieur des familles, les mœurs étaient corrompues, les liens du « mariage foulés aux pieds; partout le luxe, l'ivrognerie, le jeu. « Le clergé était déréglé, les évêques adonnés à la débauche et « à la simonie. »

De même qu'un siècle auparavant on avait cru à la fin du monde, on croit alors à une rédemption générale : quiconque a des méfaits à expier, des injustices à réparer, se prépare au pèlerinage sacré. Quand Pierre l'Ermite s'écrie, *Guerriers du démon, devenez soldats du Christ,* les brigands s'élancent des cavernes et du fond des bois, d'où ils infestaient les routes et jetaient l'effroi dans les villages, en promettant de consacrer leurs bras homicides à la sainte entreprise; les puissants, dont la charité se réveille, prodiguent les aumônes aux pauvres et aux infirmes; les discordes de ville à ville, de famille à famille, se terminent dans un embrassement fraternel. Les débauchés étaient ramenés au bien par l'exemple des mœurs rigides de l'Ermite. Les miracles se multipliaient à chaque pas, et le feu sacré, dont beaucoup de personnes se trouvaient alors atteintes, était considéré comme le châtiment de l'indifférence paresseuse. Tous, en un mot, animés de passions vivaces, qui toujours redoublent d'énergie au milieu d'une multitude réunie dans une même pensée, se prêchaient, se stimulaient les uns les autres.

Sur ces entrefaites, arrivent des lettres d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople, annonçant que le péril presse, et

que la nouvelle Rome est près de tomber dans les mains des Turcs, avec les précieuses reliques qu'elle renferme. Faisant donc appel à la valeur des Francs, il les conjurait de venir, d'accourir la sauver, dussent-ils l'occuper eux-mêmes, se souciant peu de perdre l'empire, pourvu qu'il ne tombât pas au pouvoir des infidèles (1).

Concile de Plaisance. 1095.

Représentant de la chrétienté et interprète de ses vœux, le pontife convoqua un concile à Plaisance : l'assemblée fut si nombreuse, qu'il dut être tenu en rase campagne. Deux cents évêques, quatre mille ecclésiastiques, trente mille laïques et plus, entendirent les exhortations du pontife, qui désigna Clermont en Auvergne pour une nouvelle assemblée.

e Clermont.

Lorsqu'on s'y fut rendu à l'époque fixée, on s'occupa avant tout de ce qui était le but constant des conciles, c'est-à-dire, de la réforme du clergé; puis des mesures furent prises contre les guerres privées, qui inondaient de sang les campagnes. La trêve de Dieu fut proclamée avec une grande solennité; et quiconque n'accepterait pas la paix et la justice, ou attenterait à la vie d'un homme réfugié dans une église ou sous la protection des croix plantées au bord des chemins, fut menacé d'excommunication. Pierre, revêtu de son costume grossier, se levant à côté du souverain pontife entouré de la majesté du saint-siége, harangua l'assemblée en mêlant des sanglots à ses paroles. Après lui, le pape Urbain appuya son allocution des arguments de la politique et de la religion, dans un discours en langue vulgaire, plus chaleureux et plus passionné qu'éloquent : « Allez, frères, « dit-il (2), allez avec confiance attaquer les ennemis de Dieu, « qui, à la honte des chrétiens, sont depuis longtemps en posses- « sion de la Syrie et de l'Arménie; ils se sont emparés en outre

(1) Il semble étrange de le voir alléguer au nombre des motifs qu'il mit en avant, l'amour de l'or, *et pulcherrimarum fœminarum voluptas*. Guilbert, qui nous a conservé cette lettre, en est scandalisé, et s'écrie : *Comme si les Grecques étaient plus belles que les Françaises !*

(2) C'est en ces termes que ce discours est rapporté par Guillaume de Malmesbury, présent à ce concile. Il a, dans sa rudesse, toutes les apparences de l'authenticité; et si ce n'est pas précisément ce que dit Urbain, il ne contient rien qui ne convînt parfaitement au temps. Douze historiens font parler le pape de la même manière. Michaud a cru embellir sa harangue en l'habillant à la moderne, et en lui donnant la tournure académique.

« de toute l'Asie Mineure, dont les provinces sont la Bithynie, la « Phrygie, la Galatie, la Lydie, la Cappadoce, la Pamphylie, l'I-« saurie, la Lycaonie, la Cilicie ; et maintenant ils exercent leur « insolence dans l'Illyrie et sur tous les pays placés au delà, jus-« qu'au détroit appelé de Saint-George. Ils ont fait pis encore ; ils « ont usurpé le tombeau de Jésus-Christ, ce monument merveilleux « de notre foi ; et ils vendent à nos pèlerins l'entrée d'une ville « qui, aujourd'hui, ne serait ouverte que pour les chrétiens, s'ils « eussent conservé quelque trace de leur ancienne valeur. N'est-ce « pas déjà trop pour obscurcir la sérénité de notre front? Mais qui « donc, sinon ceux qui sont envieux de la gloire chrétienne, « pourrait endurer la honte de ne pas partager au moins le monde « par moitié avec les infidèles? O chrétiens ! mettez fin à vos « dissensions, et que la concorde règne entre vous dans les pays « lointains. Allez, et employez, dans la plus noble entreprise, « cette valeur et ces stratagèmes que vous prodiguez si mal à « propos dans vos querelles particulières. Allez, soldats, et votre « renommée s'étendra partout.

« Que la valeur bien connue des Français se signale la pre-« mière, et que, secondés par les nations alliées, leur nom seul « épouvante le monde. Mais pourquoi vous exposerais-je jusqu'à « quel point le courage manque aux gentils? Ayez plutôt pré-« sent à l'esprit que *le sentier de la vie est étroit;* oui, la voie « dans laquelle vous vous engagez est étroite, semée de périls « infinis, et remplie par la mort ; mais elle doit vous conduire dans « un monde que vous avez perdu. Ne craignez pas de ne pouvoir, « à force de tribulations, entrer dans le royaume de Dieu. Si « vous êtes prisonniers, imaginez-vous les tourments les plus « terribles qu'il soit possible d'infliger à l'homme, et atten-« dez-vous aux souffrances les plus épouvantables, pour de-« meurer fermes dans votre foi : ainsi vous rachèterez, s'il en est « besoin, votre âme aux dépens de votre corps. Craindrez-vous « la mort, vous gens d'un courage et d'une intrépidité exemplaire? « L'iniquité humaine ne saurait inventer rien contre vous qui puisse « être mis en comparaison avec la gloire céleste; car les souf-« frances du temps présent ne sont pas dignes d'être comparées « à la gloire qui vous sera révélée. Ne savez-vous pas que *c'est « un malheur pour l'homme d'exister, et que le bonheur est « dans la mort?* Les prédications des prêtres nous ont fait sucer

« cette doctrine avec le lait maternel ; cette doctrine, vos pères « l'ont soutenue par leur exemple.

« La mort délivre l'âme de sa prison incommode, afin qu'elle « s'envole vers la demeure réservée à ses vertus; la mort hâte le « départ des bons vers l'heureux séjour qui les attend ; la mort « arrête la perversité des méchants.... Par la mort donc, l'âme, « libre enfin, jouit des douceurs de l'espérance, ou reçoit la puni- « tion de ses fautes. Tant qu'elle est enchaînée au corps, elle « est soumise à la contagion terrestre, ou, pour parler plus exac- « tement, elle est morte ; car il ne peut exister d'alliance conve- « nable entre les choses terrestres et les choses célestes, entre les « choses divines et les choses mortelles. Mais, une fois délivrée « des liens qui l'attachent à la terre, elle reprend sa splendeur, « elle recouvre sa vigueur, en se mettant en communication, « jusqu'à un certain point, avec l'invisibilité de la nature divine.

« S'acquittant donc d'une double dette, elle inspire la vie au « corps quand elle lui est unie ; elle le rend, quand elle s'en sé- « pare, à sa première destination. Vous avez dû observer avec « quel plaisir l'âme veille dans un corps endormi, et comme, « dans le silence des sens, elle prévoit maints événements futurs, « grâce à ses relations naturelles avec la Divinité. Pourquoi donc « craindriez-vous la mort, quand vous aimez le repos du som- « meil, qui ressemble à la mort? Ce serait certes folie à vous « que de vous priver de l'éternelle félicité pour goûter la jouis- « sance d'une vie passagère.

« Ainsi donc, très-chers frères, si l'occasion se présente, « n'hésitez pas à sacrifier votre vie pour vos frères. Le sanctuaire « de Dieu repousse le spoliateur et le pervers ; il accueille l'hom- « me pieux. Que l'amour de vos proches ne vous retienne pas, « puisque l'homme doit principalement son amour à Dieu. Que « l'attachement pour votre terre natale ne vous arrête pas ; car le « monde entier étant, sous des aspects différents, un lieu d'exil « pour le chrétien, son pays est le monde entier ; la terre d'exil « est son pays, et son pays est la terre d'exil. Que nul de vous ne « demeure à cause d'un riche patrimoine, car un plus riche encore « lui est promis ; non pas de ces choses qui adoucissent notre mi- « sère par une vaine attente, ou flattent notre indolence par les « biens chétifs de la richesse, mais de ces biens que des exemples « perpétuels et quotidiens doivent nous montrer comme les seuls

« véritables. Les biens de la terre sont agréables, mais vains ; « ceux qui les méprisent ont le centuple de récompense.

« Je proclame et commande ces choses ; et, pour leur exécu- « tion, j'assigne le printemps prochain. Dieu répandra sa grâce « sur tous ceux qui s'obligeront au passage ; il leur accordera « une année favorable, une récolte abondante, la sérénité de la « saison. Ceux qui mourront entreront dans les demeures cé- « lestes, et ceux qui survivront arriveront au tombeau du Sei- « gneur. Et quelle plus grande félicité pour l'homme que de voir « en sa vie les lieux où le Seigneur parla le langage des hommes ? « Oh ! bénis ceux-là qui, appelés à ces nobles fatigues, en rap- « porteront la belle récompense..... ! »

A cette éloquence indigeste, mais vive, toute l'assemblée s'écria d'une voix, dans les diverses langues en usage : *Diex el volt*, *Die li volt*, *Dio lo vuole* (Dieu le veut).

Alors un cardinal prononça la formule de la confession générale, et tous, à genoux, la répétèrent en se frappant la poitrine, puis reçurent l'absolution. Adhémar de Monteil, évêque du Puy, reçut du pape la croix en qualité de légat ; après lui, d'autres évêques ; puis les barons, animés d'un point d'honneur pieux, jurèrent d'oublier leurs propres injures pour venger de concert celles du Christ. Ceux qui prirent l'engagement d'aller combattre outre-mer furent reçus, ainsi que leurs biens, sous la protection de l'Église ; de telle sorte que celui qui leur causait dommage encourait l'excommunication. Ce fut ainsi que vingt peuples divers s'élancèrent à la première de ces expéditions, qui furent appelées *croisades*, parce que les guerriers qui s'y enrôlaient avaient pris pour signe distinctif *la folie de la croix*.

CHAPITRE II.

PREMIÈRE CROISADE. — 1095-1100 (1).

Quand les évêques et les chevaliers se séparèrent, le pape Urbain et Pierre l'Ermite continuèrent à exciter les peuples à la délivrance du saint sépulcre. On ne faisait que parler de la terre sainte; chacun s'apprêtait à combattre et à mourir pour cette cause sacrée. La mauvaise récolte de cette année parut une nouvelle injonction du ciel, et quiconque habitait un pays désolé par la famine ou par des bandes de brigands, se mettait en chemin, confiant dans la charité des barons; le vilain s'arrachait avec empressement aux rudes travaux de la glèbe;

(1) GUILLAUME, évêque de Tyr, *Gesta Dei per Francos*.

ANONYME, *Gesta Francorum expugnantium Hierusalem*.

FOULQUE DE CHARTRES, *Chroniques*.

ALBERT D'AIX, *Idem*.

ANNE COMNÈNE, *Histoire*, ainsi que celles de plusieurs Arabes.

DU MAILLET le premier, dans l'*Esprit des croisades*, envisagea ces expéditions sous un autre point de vue que celui de la moquerie, et comme dignes d'un grand intérêt. Il consulta beaucoup de documents, mais s'arrêta à la première croisade.

WILKEN, conservateur de la bibliothèque du roi de Prusse, reconnut la nécessité de confronter les historiens latins avec ceux de l'Orient, et tira de cet examen de grandes lumières en ce qui concerne les croisades.

MICHAUD, ajoutant aux travaux précédents l'étude de documents nouveaux, nous a donné l'histoire la plus complète de ces expéditions, bien que son ouvrage soit trop académique.

RAUMER en a aussi traité dans l'*Histoire des Hohenstauffen*, et HURTER dans celle d'*Innocent III*.

HEEREN a adressé à l'Académie française un *Mémoire sur l'influence des croisades*.

H. PRAT, dans *Pierre l'Ermite, ou la première croisade*, Paris, 1840, tend à méconnaître l'enthousiasme de cette expédition.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres fait imprimer en ce moment la collection des historiens latins, grecs et orientaux des croisades. Les premiers sont revus par MM. Le Bas et Beugnot. Les ouvrages grecs consistent en fragments de Nicéphore Brienne, d'Anne Comnène, de Nicétas, de Jean Phocas, de Zonaras et autres, au nombre desquels il en est quelques-uns d'inédits, comme Attaliate. Les écrivains orientaux sont traduits par M. Reinaud.

les femmes vendaient leurs bijoux pour subvenir aux dépenses de leurs maris, de leurs frères; ceux qui n'avaient rien en propre dérobaient le bien d'autrui; les débiteurs se hâtaient de prendre la croix, attendu que dès lors les intérêts cessaient de courir, et que le créancier ne pouvait plus agir contre leur personne; les malfaiteurs quittaient leur repaire, en sûreté désormais à l'ombre de la croix. Des bourgs entiers, des provinces se levaient en masse avec femmes, enfants, vieillards, si bien que les curés et les évêques étaient obligés de les suivre pour ne pas rester pasteurs sans troupeau; avec eux s'en allaient tous ceux à qui la paix proclamée enlevait l'occasion d'exercer leur valeur.

L'Asie, terre nouvelle pour les croisés, offre en perspective aux imaginations et aux désirs ambitieux, des richesses, des royaumes, des dignités. Le laïque, qui abandonne la cour du roi, la bannière du feudataire, le château de ses pères, y va chercher des aventures et des fiefs. Le moine quitte sa cellule, le prêtre sa cure ou l'école pour courir dans les diocèses, qui, réunis à l'Église dont ils ont été détachés, offriront des prébendes et des évêchés. Chacun se rappelait les exemples récents d'aventuriers qui avaient dû une grande fortune à leur épée, comme les Normands dans la Pouille, Guillaume le Bâtard en Angleterre, Henri de Bourgogne en Portugal. Et, en effet, aucun roi ne prit part à la première expédition, mais des gens qui aspiraient à conquérir des royaumes.

Cependant le sentiment qui animait la plupart des croisés était réellement un élan pieux, l'entraînement du fanatisme, si on veut l'appeler ainsi. *Celui qui prend ma croix est digne de moi,* se répétaient-ils les uns aux autres; et ils laissaient bien-être, parents, amis, cet ensemble d'affections qu'embrasse le nom de patrie, pour aller délivrer le *grand sépulcre* du Christ. Des religieuses sortent de leur tranquille retraite pour s'exposer aux dangers, au milieu d'une multitude sans frein. Ermites vieillis dans les cavernes, artisans aguerris aux rudes travaux de l'atelier, vont en foule acquérir les indulgences promises par le pape. Des croix sanglantes sont imprimées sur des membres délicats ou brunis par le soleil. Les barons vendent leurs terres à des voisins moins dévots, si même ils n'en font point présent aux églises. Ils veulent courir où les appellent des prodiges, où les pousse l'ombre de Charlemagne, qui s'est montrée à Aix-la-Cha-

pelle pour les encourager à délivrer la terre sainte que des chiens outragent, où le Christ est mort, où ils mourront eux-mêmes avec joie. Mélange bizarre de nations, de sexes, d'âges, de vêtements : la prostitution à côté de l'austérité cénobitique, la férocité près de la mansuétude, le faste vis-à-vis de la misère, le son des trompettes se mariant aux dévotes psalmodies et aux cris de *Dieu le veut!* Dieu le veut, donc il pourvoira; ainsi la prudence, la précaution seraient couardise et indice de peu de foi. Ils ignorent le chemin, et pourtant ils ne se mettent pas en peine de chercher un guide, répétant avec Salomon : *Les sauterelles n'ont pas de roi, et pourtant elles vont ensemble par bandes;* ou bien avec l'Évangile : *Maudit celui qui porte en voyage une besace et du pain ! maudit celui qui met la main à la charrue et regarde derrière lui !*

Le concile de Clermont avait fixé le jour du départ à la fête de l'Ascension suivante ; c'était le moment où d'ordinaire on entreprenait les expéditions en sortant du champ de mai. L'hiver se passa en préparatifs et en encouragements réciproques ; puis, à peine le printemps eut-il paru, que, ne sachant plus maîtriser leur impatience, les croisés se mirent en marche de toutes parts. Ils s'en allaient par milliers, sans ordre, sans provisions, sans direction, en cherchant Jérusalem, opposant à tous les calculs de la prévoyance humaine leur confiance en des miracles infaillibles; à toute raison, le cri de : *Dieu le veut !* Ils accouraient, animés d'une volonté unique, de la turbulente Allemagne, de l'Angleterre divisée, de la factieuse Italie. L'habitant du pays de Galles abandonnait ses forêts giboyeues; l'Écossais, ses compatriotes en haillons; le Danois, ses longs banquets; le Norwégien, ses poissons crus (1); les Espagnols eux-mêmes oubliaient les Sarrasins qui foulaient leur sol, pour aller les chercher outre-mer. Quelques-uns ferrent les pieds des bœufs, chargent sur des chariots les enfants et les vieillards, et se mettent en chemin par files désordonnées, précédés par une croix, et répétant à voix basse le *Vexilla regis;* puis, à chaque bicoque qui s'offre de loin à leurs regards, ils s'informent si c'est là Jérusalem.

Le pape avait sagement cherché à modérer cette ardeur, en

(1) GUILLAUME DE MALMESBURY.

voulant que ceux-là seuls eussent à passer en Orient que leur sexe et leur âge en rendaient capables : les vieillards, les malades, les enfants devaient contribuer à l'expédition par des aumônes et des prières ; les femmes, ne se mettre en route qu'accompagnées de leurs maris ou de leurs frères ; les moines et les ecclésiastiques, attendre le consentement des prélats ; les laïques eux-mêmes, être munis de la licence et de la bénédiction de leurs évêques : mais c'était prétendre arrêter un torrent arrivé déjà à moitié de la pente des Alpes.

Pierre, en tête de tous, persuadé, dans son zèle aveugle, dans son indomptable volonté, qu'un choc impétueux, secondé par des prières, suffirait pour vaincre quelque ennemi que ce fût, partit de France avec une foule innombrable, ayant pour capitaine Gauthier *sans Avoir*, homme dénué d'expérience, et qui n'était pas obéi.

Cette armée, qui toujours alla grossissant jusqu'au nombre de cent mille, poursuivait sa route en subsistant d'aumônes, et elle en trouva jusqu'à ce qu'elle eût traversé une partie de l'Allemagne ; mais, arrivée au Danube et en Moravie, elle rencontra les Hongrois et les Bulgares disposés à défendre leurs récentes patries contre ce torrent dévastateur. Quand donc cette tourbe indisciplinée se mit en devoir d'obtenir des vivres par la force, les gens du pays ou s'enfermèrent dans les villes avec les provisions de toute nature, ou tombèrent sur les croisés, qui, dépourvus d'armes, affamés et en désordre, furent taillés en pièces.

Pierre atteignit Constantinople avec un petit nombre d'hommes exténués, et Alexis Comnène lui fit un accueil bienveillant, mais l'invita à s'arrêter jusqu'à l'arrivée des chevaliers.

Cependant Gottschalk avait réuni de son côté environ vingt mille croisés, qui, ayant pénétré avec non moins de désordre dans la Hongrie, y furent massacrés d'une manière perfide. Une tourbe pire encore se rassembla sous le prêtre Volkmar et le comte Émicon, aux bords du Rhin et de la Moselle, et s'avança en dévastant tout sur son passage : comme il lui paraissait juste qu'une guerre entreprise pour venger les outrages faits au Fils de Dieu commençât par le châtiment de ceux qui l'avaient crucifié, ils égorgèrent tous les juifs sur lesquels ils purent mettre la main le long de ces deux fleuves, malgré les efforts des évêques pour les sauver. Devenus furieux

par le sang et le butin dont ils s'étaient gorgés, ces fanatiques ignorants se mirent en quête des Sarrasins, prenant pour guide une oie et une chèvre qu'ils suivaient par monts et par vaux, selon que l'instinct les poussait. Mais les Bulgares et les Hongrois, contre lesquels ils s'apprêtaient à exercer les mêmes violences, leur donnèrent si rudement la chasse, que bien peu arrivèrent à Constantinople.

Ces différents débris, auxquels se joignirent des Pisans, des Vénitiens, des Génois, formèrent bientôt un total de cent mille hommes. Dociles d'abord par le souvenir des maux soufferts, l'opulence de la ville impériale ne tarda pas à réveiller chez eux la soif du butin; aussi Alexis se trouva heureux de pouvoir les faire embarquer et transporter sur l'autre rive du Bosphore. Là, campés à l'entour du golfe de Nicomédie, ils parcouraient les environs, qu'ils ravageaient en commettant des excès à révolter la nature. Non contents de cela, on les voyait combattre les uns contre les autres par cupidité, par jalousie de nation, par haine aveugle; puis si quelque bande de Turcs venait à les assaillir, ils tombaient en foule sous leur cimeterre.

Les musulmans commencèrent ainsi à prendre en mépris ceux qui les avaient fait trembler, et les Grecs à les avoir en horreur. Les croisés eux-mêmes perdirent la confiance qu'ils avaient en l'assistance du ciel, quand ils ne virent ni colonne de feu les précéder, ni manne tomber pour les repaître, ni chérubins accourir pour exterminer leurs ennemis. Ce qui échappa à la mort se dispersa, les uns désireux de regagner au plus vite leur patrie, d'autres s'acheminant solitaires vers Jérusalem. Quant à Pierre, qui n'était plus ni révéré ni cru, après avoir déclamé en vain contre cette tourbe d'assassins et de brigands, il se retira obscurément à Constantinople, et ne figura plus dans une expédition dont il avait été par sa parole le principal moteur.

L'extermination de trois cent mille croisés ne découragea pas ceux qui, mieux avisés, avaient fait pour cette entreprise les préparatifs nécessaires sous la direction de vaillants capitaines. A leur tête se trouvait Godefroy de Bouillon, duc de la basse Lorraine, dont l'aïeul avait épousé Béatrice d'Este, mère de la comtesse Mathilde de Toscane. Dans le conflit entre l'Église et l'Empire, Godefroy, en loyal vassal, avait obéi au ban de Henri IV, des mains duquel il avait reçu l'étendard impérial. Il l'avait porté

Principaux croisés.

contre les partisans du pape, que protégeait la bannière de Mathilde, et arboré sur les remparts de Rome, après avoir tué avec la hampe Rodolphe, *le roi des prêtres*. C'était en expiation de l'appui donné au schisme et à l'antipape Anaclet, qu'il s'était croisé, et quatre-vingt mille fantassins et dix mille chevaux étaient réunis sous ses ordres.

Avec lui se trouvaient ses frères Eustache de Boulogne et Baudouin; un autre Baudouin de Bourg, leur cousin, et un troisième, comte de Hainaut; Garnier, comte de Gray, Conon de Montaigu, Gérard de Cherisy, Renaud et Pierre de Toul, Hugues de Saint-Paul, et beaucoup d'autres encore. Parmi les guerriers venus de France étaient Hugues de Vermandois, frère du roi; Étienne, comte de Blois et de Chartres, avec Robert, comte de Flandre, qui avait sous ses ordres des Flamands et des Frisons. Robert de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant, contribua beaucoup au succès de cette croisade.

Raymond, comte de Toulouse, qui avait combattu avec le Cid les Maures en Espagne, s'était mis à la tête de cent mille Provençaux plus civilisés que loyaux et vaillants: accompagné d'Adhémar, prélat guerrier, évêque du Puy et légat du pape pour les Alpes et le Frioul, il entra dans la Dalmatie. Les autres croisés descendus en Italie passèrent l'hiver dans la Pouille, où le Normand Bohémond, prince de Tarente et fils de Robert Guiscard, laissant le siége d'Amalfi, prit la croix. Il fut imité par Richard, prince de Salerne, et par le plus célèbre de tous, cité comme le modèle des chevaliers, Tancrède, qui, après être resté longtemps inactif en voyant combien les maximes du monde sont en opposition avec les maximes de l'Évangile, fut enfin poussé à agir par le cri des croisades.

C'étaient les preux les plus renommés par leurs faits d'armes, et ils commandaient à des hommes aguerris, habitués à la discipline, bien équipés, pourvus de guides et de vivres. A leur approche, l'empereur grec fut pris de frayeur; et Anne Comnène sa fille nous révèle la terreur que lui inspirait « cette race de barbares habitant à l'Occident jusqu'aux colonnes d'Hercule, qui, « levés en masse serrée, s'ouvrent violemment un passage vers « l'Asie. » A peine l'exemple d'Homère lui donne-t-il le courage de répéter les noms rudes de gens qui « n'entendaient pas le grec, et « quand on les priait dans cette langue de ne pas maltraiter des

« hommes de la même religion, répondaient à coups de flèches
« Ils sont armés de la *zangra*, arc barbare inventé par le démon « pour la perte de l'homme, et fait diversement. En effet, pour le « bander il faut s'asseoir, appuyer les deux pieds sur le bois, et « tirer la corde à deux mains. Il sortait d'un tube attaché à cette « corde des flèches qui traversaient les boucliers, les statues de « bronze, les murailles de la ville (1). »

Alexis, qui pourtant avait provoqué l'expédition, qui aurait dû, sentant combien elle lui était nécessaire, la seconder de tout son pouvoir, et chercher, en s'en faisant le chef, à consolider son trône en même temps qu'il aurait acquis une gloire immortelle, entrava la marche des guerriers d'Occident, tout en déployant la ruse pour ne pas encourir leur inimitié. Il refusa des vivres aux croisés, qui se mirent à ravager le pays tant qu'ils n'en eurent pas en abondance. Il arrêta, afin d'avoir un otage, Hugues, comte de Vermandois, qui avait fait naufrage. Mais Godefroy dévasta la Thrace jusqu'à ce qu'il eût promis de relâcher son prisonnier; il ne s'y décida pourtant qu'après avoir obligé Hugues à lui jurer obéissance et fidélité.

Comme sa prétention était d'obtenir de Godefroy le même serment, on fut au moment d'en venir à une bataille. Bohémond, qui n'était pas venu par motif religieux, mais par ambition, et qui, ayant combattu les Comnène à Durazzo (2), avait vu l'empire trembler devant trois cents guerriers, insistait pour assaillir les Grecs et pour les chasser. Mais Godefroy, loin d'y consentir, alla jusqu'à promettre à Alexis de lui restituer tout ce qu'il reprendrait du territoire de l'ancien empire sur l'ennemi. Ce monarque fit tant cependant par ses caresses et à force d'astuce, qu'il arracha aux princes d'Occident le serment de fidélité, malgré tout le dégoût qu'ils éprouvaient de cette politique rusée, et de l'étalage menaçant sous lequel l'empereur déguisait son impuissance. Bohémond, qui persistait à lui refuser l'hommage, étant entré dans une salle du palais, s'était écrié, à l'aspect des richesses dont elle était remplie : *Si ces divinités étaient à moi, j'aurais bientôt conquis villes et royaumes;* peu de temps après, tous ces trésors furent en

(1) *Alexiade*, ch. 10.
(2) Voy. t. IX, chap. VII.

voyés dans sa tente; lui-même alors prêta le serment, mais sans intention de le tenir.

Les richesses, les raffinements efféminés, les artifices dont on entourait les croisés, faisaient réellement de ce séjour un jardin d'Armide; aussi l'irréprochable Tancrède s'éloigna avec dépit, sans vouloir jurer rien, et fut suivi d'un petit nombre de compagnons.

Enfin Alexis fit transporter les guerriers de la croix de l'autre côté du Bosphore. Ils traversèrent la Bithynie, où se rallièrent à eux les débris dispersés des armées de Pierre, de Gottschalk et d'Émicon. Leur nombre s'éleva bientôt à cent mille cavaliers armés de pied en cap, et à trois cent mille fantassins complétement équipés; mais, en y joignant la tourbe des femmes, des enfants, des vieillards, des moines et des gens de service, ils n'étaient pas en tout moins de six cent mille.

Il ne faut pas croire que cette masse obéît à un seul capitaine. Chaque nation, ayant ses armes, ses bannières, sa discipline à elle, obéissait à un chef distinct, et chacune combattait d'après le système militaire qu'elle connaissait le mieux. Les machines de guerre étaient construites par les Génois et les Pisans, dont les flottes, après avoir passé les croisés outre-mer, entretenaient l'abondance dans leur camp.

Le grand empire seljoucide, fondé par Togroul-Bek et affermi par Djélalédin, s'était démembré à la mort de ce dernier. Des soudans et des émirs seljoucides siégeaient à Alep, à Damas, à Antioche, à Mossoul, en Perse même, où régnait Barkiarok, fils du grand Djélalédin. Un autre empire avait été formé dans la Syrie et dans l'Arménie par les Turcs auxquels Malek-Schah avait abandonné Jérusalem; mais Al-Mostali, neuvième kalife fatimite d'Égypte, les avait chassés de la Palestine et de la ville sainte. Turcs.

Le plus puissant des Seljoucides était alors Soliman, fils de Coutoulmish, qui, tué dans une bataille contre Alp Arslan (1), avait fondé deux dynasties. Soliman s'apprêtait à faire la guerre aux fils du vainqueur, quand le kalife lui persuada de conquérir plutôt les provinces appartenant à l'empire romain, d'Erzeroum à Constantinople. Bientôt la cavalerie légère des Turcs s'élança jusque

(1) Voy. t. IX, chap. XXI.

dans la Phrygie et sur les rives de l'Hellespont. Soliman, dont l'assistance fut réclamée par les Grecs eux-mêmes au milieu de leurs discordes, eut ainsi l'entrée de l'Asie Mineure ou Anatolie, et il s'en rendit maître. Ce fut la perte la plus grave que l'Église eût éprouvée depuis les premières conquêtes des musulmans; tout ce qui restait dans cette contrée des richesses vantées et de la docte civilisation de l'ancienne Lydie, y disparut avec le christianisme.

Le soudan établit sa résidence à Nicée, capitale de la Bithynie, à cent milles de Constantinople. Les églises furent profanées, les prêtres outragés; l'exercice de la religion chrétienne ne fut permis que moyennant le payement d'un tribut, et des milliers d'hommes furent circoncis, des milliers aussi réduits à la condition d'eunuques.

Antioche résista longtemps; mais enfin la trahison ouvrit ses portes à Soliman, à qui se soumirent aussi Laodicée et toutes les villes de moindre importance jusqu'aux limites du territoire d'Alep. Ainsi l'Asie Mineure, la Cilicie et l'Arménie formèrent un État composé de territoires enlevés aux Romains, et qui par ce motif fut appelé *Roum*, puis reçut le nom d'Iconium (*Koniéh*).

Siége de Nicée. 1097.

A Soliman, surnommé le Champion sacré, à cause de ses victoires sur les chrétiens, avait succédé son fils Kilisc-Arslan (*épée du lion*); élevé au milieu des troubles civils, il avait été retenu assez longtemps prisonnier dans une forteresse du Khorassan par ordre de Malek-Schah. Ce guerrier intrépide, assailli par les croisés, réunit les forces de l'islamisme dans Nicée, ville située sur un lac, entourée de larges fossés et de doubles murailles hérissées de trois cent soixante-dix tours. Les croisés, au nombre de cent mille cavaliers et de cent cinquante mille fantassins, l'environnèrent de palissades; et les pierres venant à leur manquer, ils y suppléaient avec les os de leurs frères d'armes tombés sous le fer des Turcs.

Nicée allait succomber sous leurs efforts, quand ils virent l'étendard d'Alexis flotter sur ses remparts. Comme le corbeau cher-
20 juin. chant sa pâture sur les traces du lion, il était venu à leur suite et avait traité isolément avec les Turcs, arrachant ainsi aux Latins le fruit du sang versé.

Après avoir exhalé le courroux que fit naître en eux cette déloyauté nouvelle et s'être procuré quelque repos, les croisés se remirent en route. Mais la perfidie des guides grecs, la soif,

la difficulté des chemins, les attaques incessantes de deux cent mille guerriers commandés par Kilisc-Arslan, rendent extrêmement pénible leur marche à travers la Phrygie et la Syrie. Les chevaux périssent de fatigue; les chevaliers sont réduits à marcher à pied avec leur pesante armure, ou à monter sur des ânes, sur des bœufs, tandis que l'on charge les bagages sur des béliers, des chèvres, des porcs, des chiens même.

A peine ont-ils triomphé de ces rudes fatigues, et plusieurs villes ont-elles ouvert leurs portes aux soldats du Christ, que la discorde éclate dans tous les rangs pour le partage de conquêtes qui ne sont pas encore assurées. Baudouin, frère de Godefroy, plein de cupidité mondaine, s'empara d'Édesse à la tête de cent chevaliers à peine, mais secondé par les chrétiens qui habitaient cette ville. Ne s'occupant plus dès lors de Jérusalem, il y fonda la première principauté chrétienne indépendante, étendant sa domination par toute la Mésopotamie et sur les plus riches provinces de l'ancienne Assyrie.

Les autres croisés poursuivaient leur entreprise, mais malheureusement, en négligeant d'établir des colonies, de fortifier les villes dont ils s'emparaient, afin de couvrir leurs derrières et d'assurer leurs communications avec l'Occident. Après avoir gravi le Taurus avec de cruelles fatigues, ils découvrirent la riante Syrie, et Antioche, jadis la métropole de cent cinquante-trois Antioche.
évêchés, dont l'enceinte renfermait trois cent cinquante églises et quatre cent cinquante tours. Les guerriers latins l'assiégèrent; mais bientôt ils eurent à lutter contre la famine et contre la rigueur de l'hiver; toute communication avec la mer leur était coupée, et, de soixante-dix mille chevaux avec lesquels ils étaient arrivés, ils se virent réduits à deux mille. Une épidémie terrible vint accroître tant de maux, et les chrétiens découragés se retiraient çà et là, tandis que ceux qui demeuraient associaient à ces misères les voluptés les plus indignes de soldats du Christ. L'ivresse et la débauche bravaient les châtiments à l'aide desquels les chefs s'efforçaient de les réprimer.

Sur ces entrefaites, le soudan d'Égypte ayant envoyé offrir le 1098.
libre passage pour Jérusalem à quiconque voudrait s'y rendre sans armes, ses propositions furent refusées. Le farouche Bohémond fit embrocher et rôtir plusieurs Turcs, en répandant le bruit que les princes mangeaient ainsi les espions de l'ennemi, afin

d'épouvanter ceux qui se glissaient fréquemment dans le camp.

Une flotte qui arriva d'Italie avec des machines et des vivres apporta quelque soulagement aux souffrances des guerriers chrétiens. Ils reprirent courage, et, secondés par un renégat nommé
3 juin. Pyrrhus, ils parvinrent enfin à arborer la croix sur les tours de la reine de l'Oronte.

Mais à peine ils y sont entrés qu'ils se trouvent assiégés par d'innombrables bandes de Sarrasins sous la conduite de Kerboga, soudan de Mossoul, auquel s'étaient réunis ceux de Nicée, d'Alep, de Damas, le gouverneur de Jérusalem, vingt-huit émirs de Perse, de Syrie, de Palestine, et trois cent mille hommes. Alors les chrétiens manquant de tout, exténués par les fatigues précédemment souffertes, perdirent tout à fait courage. Alexis, qui s'était mis en marche pour leur venir en aide, rebroussa chemin, et déjà les assiégés étaient entrés en pourparlers avec Kerboga pour lui rendre la place, à la condition qu'ils pourraient se retirer sains et saufs.

La sainte lance. 1098. Dans ces circonstances critiques, un Longbard qui s'était endormi durant la nuit dans une église d'Antioche, y fut favorisé d'une vision. Il lui semblait voir le Christ, courroucé contre les croisés, se laisser toucher par les prières de sa mère, et leur promettre la victoire s'ils revenaient à la vertu. Puis l'apôtre saint André apparaissant à un prêtre de Marseille nommé Pierre Barthélemy, lui indiquait le lieu où se trouvait enterrée la lance dont Jésus-Christ avait été percé. On courut creuser à l'endroit désigné, avec une anxiété qu'on ne peut se figurer ; enfin la relique miraculeuse frappa les regards, et soudain éclatèrent les applaudissements et les sanglots du peuple, qui a toujours besoin de croire à quelqu'un et à quelque chose. Le cri de *Dieu le veut!* retentit avec non moins de confiance que naguère ; et, après une nuit passée en prières, en actes de contrition, les croisés précédés par la sainte lance se précipitent sur l'ennemi en douze détachements,
28 juin. en souvenir des douze apôtres. Des légions d'anges et de saints combattent pour eux, et les aident à exterminer les musulmans. Alors l'abondance reparut avec la confiance, et des richesses inouïes furent le partage des chrétiens, qui laissèrent aux circoncis le désordre et l'épouvante. La victoire parut si prodigieuse, que trois cents musulmans se convertirent, et allèrent proclamant dans les villes de Syrie le Dieu des chrétiens.

Il aurait fallu profiter de cette ardeur pour marcher sur Jérusalem ; mais la prudence suggéra de différer pour s'approvisionner et pour attendre des renforts ; ce fut un malheur. L'épidémie décima les chrétiens, et l'évêque Adhémar fut au nombre des victimes. Dans une des expéditions tentées alors, ils furent réduits, dit un chroniqueur, à se repaître non-seulement de la chair des Turcs, mais de celle des chiens même. Bohémond, qui, après avoir aspiré vainement à s'emparer de Constantinople, s'en était consolé en se faisant prince d'Antioche, troublait le camp par son ambition ; ne se souciant plus de l'expédition parce que ses projets avaient eu le résultat désiré, il cherchait à en dégoûter les croisés eux-mêmes, qui se dispersaient de côté et d'autre pour aller visiter leurs compagnons d'armes fixés dans les villes soumises.

A la saison nouvelle, Tancrède, Raymond de Toulouse, Robert [1099.] de Normandie, s'arrachèrent à ce repos imprudent pour s'avancer sur Jérusalem ; les autres les suivaient, tout en prenant sur la route quelques villes, dont chacune devenait une pomme de discorde entre les princes, qui prétendaient en rester maîtres. Comme il avait été convenu qu'elles appartiendraient à celui qui le premier y planterait sa bannière, c'était à qui s'élancerait en avant des autres, monterait le premier sur la brèche, et l'emporterait sur ses compétiteurs.

En traversant le territoire de Bérythe, de Tyr, de Sidon, les croisés reçurent des vivres des musulmans, afin qu'ils épargnassent les jardins ; l'émir de Ptolémaïs promit sous serment de leur rendre la place lorsqu'ils se seraient emparés de Jérusalem. Ils établirent à Lidda, où saint George avait subi le martyre, un évêque et des prêtres ; Tancrède arbora la croix sur les murs de Bethléem à l'heure où le Christ y était né.

Quand les guerriers de la croix se furent réunis pour aller mettre le siége devant la cité sainte, ils reconnurent que plus de deux cent mille personnes avaient péri. Beaucoup étaient retournés en Occident, ou s'étaient arrêtés dans les différentes villes ; si bien qu'il ne marcha pas plus de cinquante mille hommes sur Jérusalem. A mesure qu'ils s'en rapprochent, l'ancien enthousiasme se ranime, les inimitiés se taisent ; et quand des hauteurs d'Emmaüs ils aperçoivent la ville des prophètes et du Christ, le cri de *Jérusalem, Jérusalem !* vole dans les rangs, de bouche [1099. 10 juin.] en bouche ; tous se jettent à genoux pour remercier Dieu, ou se

prosternent pour baiser la terre foulée peut-être par les pieds des patriarches, ou par ceux du Rédempteur. Chacun implore le pardon, chacun pleure ses péchés, chacun répète le cri de *Dieu le veut* (1)!

Le siége commença aussitôt, bien que les Latins n'eussent en tout que vingt mille hommes de pied et quinze cents chevaux, tandis que Jérusalem était défendue par soixante mille guerriers commandés par l'émir Iftikar au nom du kalife fatimite d'Égypte. Ici commencent les exploits chantés par le poëte italien. A la résistance de l'ennemi se joignirent les horribles souffrances de la soif ; la flotte génoise qui apportait des vivres fut en grande partie prise et brûlée ; l'argent manqua pour payer les ouvriers employés aux travaux du siége ; le bois vint aussi à manquer, mais non le courage. Les barons eux-mêmes mirent la main aux tranchées et aux mines. Lorsqu'elles furent terminées, les assiégeants firent en procession le tour de la ville sainte, comme Josué à Jéricho, visitant les lieux les plus mémorables du voisinage, et chacun implorant le pardon de ses fautes pour être digne d'entrer dans la ville sainte. On vit alors Tancrède et Raymond, ennemis irréconciliables, s'embrasser et se pardonner, à la vue de la montagne de la Rédemption.

L'assaut général fut donné après cette pieuse cérémonie, et les
1099. 15 juillet. croisés s'emparèrent de Jérusalem un vendredi à trois heures après midi, heure à laquelle Jésus-Christ avait expiré sur le Calvaire. Toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut vinrent souiller ce triomphe, et soixante-dix mille personnes, tant Juifs que musulmans, furent massacrées ; le carnage fut tel, que les chrétiens *marchaient dans le sang jusqu'à la cheville ;* mais à peine ces furieux arrivaient-ils au saint sépulcre, que les armes tombaient de leurs mains, et, prosternés à terre, ils se frappaient la poitrine, en versant des larmes de tendresse et de repentir.

Quiconque avait placé une croix, une bannière, un écu, ou tout autre signe, sur un palais ou sur une tour, était considéré comme en étant le maître ; et nul n'aurait osé y pénétrer, tandis que le reste était mis à sac. Les richesses conquises furent parta-

(1) Wolf rapporte, dans le *Recueil de chants populaires et de poésies allemandes* (Stuttgard, 1830, p. 5), un poëme où est exprimé le sentiment éprouvé par les fidèles à leur arrivée dans la terre sainte.

gées entre les vainqueurs, et il en fut réservé une large portion aux pauvres, aux orphelins, aux églises. Le généreux Tancrède, qui s'était en vain opposé au massacre, planta sa bannière sur la mosquée d'Omar, et y trouva d'immenses trésors, dont vingt candélabres d'or, cent vingt d'argent, une lampe magnifique, et beaucoup d'autres ornements d'un grand prix, qu'il distribua libéralement.

Jérusalem, nettoyée de cadavres, changea de religion et d'état; puis les Francs, reconnaissant la nécessité de consolider leur domination, résolurent de relever le trône de David et d'y asseoir un roi. Leur choix unanime tomba sur Godefroy, qui dans le cours de l'expédition s'était signalé par une valeur prodigieuse. Il jura sur le saint sépulcre de respecter l'honneur et la justice, mais il refusa de ceindre la couronne royale où Jésus-Christ en avait porté une d'épines.

Godefroy roi.

Autant toute la chrétienté fut transportée de joie à la nouvelle de cette conquête glorieuse, autant les musulmans s'en affligèrent. Partout ils ordonnèrent des jeûnes en signe de deuil pénitent, et Modaffer Abouverdy se lamentait en ces termes :

« Nos larmes se sont mêlées à notre sang, et pas une partie de « nous-mêmes n'est restée intacte aux nouveaux coups de l'en- « nemi.

« Oh ! malheur, si les larmes viennent remplacer les armes « alors que la guerre répand son incendie et sa fureur !

« Comment la paupière pourra-t-elle jamais voiler l'œil quand « des revers pareils au nôtre réveilleraient celui qui dormirait « profondément ?

« En Syrie, vos frères ne possèdent plus que le dos de leurs « dromadaires ou les entrailles des vautours, pour se reposer.

« Les Francs les traitent comme de vils esclaves, et vous res- « tez dans une molle insouciance, comme des gens tout à fait « en sûreté !

« Que de sang déjà versé ! que de femmes réduites à n'avoir « pour couvrir leurs charmes autre chose que leurs bracelets !

« Et les cheiks des Arabes, les héros de la Perse pourraient « se résigner tranquillement à tant de honte !

« Si le sentiment de la religion ne les émeut pas, que le soin « de leur propre honneur les touche, et l'amour de ce qu'ils ont « de plus cher au monde. »

Mais les musulmans sentaient combien il était difficile de réparer une si grande perte. Que pouvait tenter le kalife de Bagdad réduit à la condition de pontife désarmé ? Le royaume des Seldjoucides dans le Roum se trouvait morcelé ; des discordes intestines occupaient le schah de Perse, peu soucieux d'ailleurs de venir en aide aux émirs de Syrie, qui s'étaient soustraits à son autorité. Ceux-ci, confondus par les désastres dont ils avaient eu à souffrir, en étaient réduits à défendre isolément leur territoire étroit contre les efforts partiels de quelques héros croisés. Il ne restait d'espoir que dans le soudan du Caire ; aussi les musulmans, oubliant que c'était un fatimite hérétique, accoururent en foule de la Syrie, de Damas, de Bagdad, à Ascalon, où se rassemblait son armée sous les ordres du vizir Afdal.

1099. Godefroy eut la plus grande peine à décider les croisés à livrer de nouveaux combats pour s'opposer à ces forces immenses. Le bois de la vraie croix fut exposé aux regards ; la voix longtemps silencieuse de Pierre l'Ermite se fit entendre de nouveau, et vingt mille braves vinrent offrir la bataille entre Ascalon et Joppé à tout ce peuple d'Asie et d'Afrique. La discipline l'emporta sur le nombre ; cette armée innombrable fut mise en complète déroute, et les dépouilles du camp ennemi approvisionnèrent les soldats de vivres, les seigneurs d'armes et de chevaux, l'agriculture de bestiaux. Les discordes qui se ranimèrent entre les princes chrétiens les empêchèrent de s'emparer d'autres places.

Bataille de Joppé. 12 août.

Ici finit la première croisade. Les chevaliers, qui durant quatre années en avaient enduré les glorieuses fatigues, aspiraient au moment de revoir leur patrie et d'y goûter le repos, en savourant la louange due à leurs exploits. Ils se virent reçus en triomphe dans leurs châteaux, où ils rapportaient les palmes sacrées, les dépouilles opimes et les précieuses reliques. Et ceux qui cherchaient en vain parmi les croisés de retour des proches dont ils avaient à pleurer l'absence, se consolaient par la pensée d'avoir un martyr dans leur famille.

Pierre l'Ermite finit obscurément ses jours dans le couvent de Huy sur la Meuse. Eustache recueillit l'héritage de ses frères Godefroy et Baudouin, à qui des royaumes étaient échus en Palestine ; Robert, comte de Flandre, revit ses États ; le duc de Nor-

mandie, qui s'arrêta en Italie, séduit par les charmes de Sibylle, fille du comte de Conversano, perdit l'occasion de monter sur le trône d'Angleterre ; fait ensuite prisonnier par son frère à son retour, il languit vingt ans dans la captivité, et y mourut.

Six millions d'Européens avaient pris, dit-on, la croix (1). Or trois cents chevaliers à peine restèrent avec Godefroy, quelques-uns à Tripoli avec Raymond, à Édesse avec Baudouin, à Antioche avec Bohémond ; dix mille environ revinrent en Europe. — Qu'étaient devenus tous les autres ? Leurs ossements jonchaient la route qui des extrémités de l'Europe conduit à Jérusalem.

Loin que le récit de leurs misères, mêlé à celui de leurs exploits, eût abattu le courage, il excita beaucoup de chrétiens à les imiter. La France, l'Italie (2), l'Allemagne, fournirent de nouvelles levées de preux qui se dirigèrent vers la Palestine, soit pour visiter les lieux saints, soit pour aider à l'affermissement du royaume chrétien, soit pour acquérir de la gloire, des États, des indulgences. Plus de deux cent mille croisés renouvelèrent sous les murs de Constantinople les dévastations des premiers ; on alla jusqu'à lancer contre eux les lions impériaux. Ils s'éloignèrent de cette capitale, harcelés sans relâche par Kilisc-Arslan, qui avait transféré sa résidence de Nicée à Iconium. Raymond faisait passer dans les rangs, aux jours de combat, la lance miraculeuse de Longin ; Anselme, archevêque de Milan, avait apporté un bras de saint Ambroise, avec lequel il donnait la bénédiction aux combattants ; ils furent cependant défaits, et quelques-uns seulement arrivèrent, par faibles détachements, à Jérusalem ; un plus petit nombre encore revit l'Europe à la suite des comtes de Savoie, de Poitiers, de Nevers et du duc de Bavière.

(1) Elle était de drap ou de soie : après l'avoir fait bénir, on la cousait sur l'épaule ou sur le devant du casque. Les Francs la portaient rouge, les Flamands verte, les Anglais blanche. Dans la croisade contre les Albigeois et les Maures, on l'attachait sur la poitrine ; elle était mi-partie blanche et rouge dans la croisade contre Mainfroi ; rouge quand on combattait les Slaves, avec un globe au-dessous. Au retour de la croisade, on la portait derrière le dos ou suspendue au cou. Les pèlerins s'embarquaient généralement en mars pour revenir en septembre, et, en mettant à la voile, ils entonnaient le *Veni, Creator*.

(2) Les Italiens avaient été d'un grand secours à l'expédition : deux cents navires vénitiens se croisaient en 1099 ; soixante-dix galères génoises en 1104 ; et plus encore en 1108 : les habitants de la basse Italie suivaient les Normands-Italiens.

CHAPITRE III.

ROYAUMES CHRÉTIENS ET MAHOMÉTANS EN ORIENT. — LES ASSASSINS.

Les chefs des croisés agirent en Palestine comme les barbares qui envahirent le midi de l'Europe. Chacun d'eux occupa un territoire et s'en forma une principauté. A côté du royaume de Jérusalem se formèrent donc d'autres États. Bohémond se réserva Antioche, Baudouin, Édesse; Tancrède fonda la principauté de Galilée et de Tibériade. Raymond de Toulouse s'installa à Antarade en Phénicie, dont il changea le nom en celui de Tortose, puis mourut en assiégeant Tripoli (1), qui devint comté de son fils Bertrand. Plus tard, d'autres seigneurs s'établirent à Joppé, Tyr, Césarée, Naplouse, Bérythe, Héraclée, Marccab, et ailleurs; ils étaient tenus au tribut de vasselage envers le roi de Jérusalem, à l'exception de ceux qui étaient maîtres d'Édesse et d'Antioche; ces seigneuries, fondées en premier, restèrent indépendantes. Le mélange d'étrangers de tout pays, différents de langage, d'habitudes, de vêtements, devait donner un aspect singulier à la colonie chrétienne, qui ne se composait pas de gens vulgaires, mais de dévots ardents et d'intrépides guerriers ayant pour maxime invariable de ne jamais se retirer devant l'ennemi, de ne jamais accorder de trêve aux infidèles.

Godefroy voulut établir l'ordre dans son nouveau royaume en lui donnant des lois; mais ayant à gouverner un ramas de toutes les nations d'Europe et d'Asie, il ne pouvait y transporter la législation d'un pays plutôt que celle d'un autre, surtout dans un temps où chacun attachait un grand prix au droit de conserver la sienne. Or, « par le conseill des princes et des barons, et des plus « sages homes que il lors pot aveir, sages homes à emquerre et à « saveir des gens des diverces terres qui là estoient les usages de « leurs terres; et tot quanque ciaux que il ot esleu à ce faire en po- « rent saveir ne aprendre, il mirent et firent metre en escrit, et

(1) Les historiens arabes racontent qu'il existait à Tripoli une très-riche bibliothèque contenant, selon les uns, trois millions de volumes, et cent mille selon les plus raisonnables. Elle fut brûlée, comme ne se composant que d'*impiétés mahométanes.*

« aporterent cel escrit devant le duc Godefroi ; et il assembla le « patriarche et les autres avant dis, et lor monstra et fist lire de- « vant eaus cel escrit ; et après par leur conseill et par leur acort il « concueilli de ciaus escris ce que bon lui sembla, et en fist assises « et usages que l'on deust tenir et maintenir et user ou roiaume de « Jerusalem (1). » Il forma de la sorte un code intitulé les *Assises de Jérusalem*, le premier qui ait été rédigé selon l'esprit de la féodalité (2).

(1) Chap. I[er], p. 22.—Jean d'Ibelin, comte de Joppé, rédigea par écrit les *assises* postérieurement à l'an 1232, et avant 1239. Il y joignit une sorte de code de procédure, composée par un nommé Philippe de Navarre, habitant dans l'île de Chypre, où les assises avaient été introduites en 1192. Elles furent même en vigueur dans l'empire byzantin lorsqu'il eut été conquis par les Latins, sous le nom de *Liber consuetudinum imperii Romaniæ*. En 1421, les Vénitiens en firent faire une révision par le gouverneur de Négrepont; puis, devenus maîtres de Chypre, ils en firent faire, en 1531, une traduction en italien, qui fut ensuite imprimée. Le manuscrit original fut conservé dans la bibliothèque de Saint-Marc, d'où les Autrichiens l'enlevèrent après la conquête. Mais le gouvernement français en avait fait prendre, avant la révolution, une copie très-exacte, par Iacopo Morelli. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a ordonné la publication de tous les *historiens des croisades*, en deux séries : monuments législatifs et monuments historiques. En tête ont paru les *Assises de Jérusalem*, publiées par le comte Beugnot (Paris, 1841, édition magnifique de l'imprimerie royale). Après avoir exposé, dans une savante préface, l'histoire de la législation française en Orient, et l'origine des institutions féodales, il fait connaître l'organisation politique et juridique donnée par Godefroy à Jérusalem ; il résume ensuite les vicissitudes des assises jusqu'au moment où elles sont remises en lumière par les jurisconsultes du treizième siècle. Vient après le texte de six ouvrages dont se composent les *Assises de la haute cour ;* à savoir : le *Livre de Jean d'Ibelin*, en deux cent soixante-treize chapitres, le plus beau monument du droit féodal ; le *Livre de Godefroy le Tort*, dont il ne reste que deux fragments ; le *Livre de Jean d'Ibelin*, abrégé des principes généraux du droit féodal d'outre-mer ; le *Livre de Philippe de Navarre*, le plus ancien de tous, et en assez mauvais ordre ; la *Clef des assises de la haute cour de Jérusalem et de Chypre*, sommaire des chapitres du Livre de Jean d'Ibelin ; le *Livre au roi*, d'un auteur inconnu, qui donne le texte précis des assises, au lieu de faire une dissertation comme les autres. Compilé, à ce qu'il semble, entre 1271 et 1291, il expose les limites de la puissance royale, les devoirs des barons, les fonctions des grands officiers de la couronne, il indique comment il faut tenir une armée en campagne. Il traite ensuite des successions et de la transmission des fiefs avec une clarté inusitée de la part des autres jurisconsultes. Le texte suivi dans cette traduction est la copie du manuscrit de Venise.

(2) *Assises* signifie tout à la fois et les deux cours de justice, et les décisions ou règlements émanés d'elles.

Le royaume y est déclaré indivisible et héréditaire, même dans la ligne féminine; à défaut d'héritiers, le haut clergé et les vassaux immédiats de la couronne sont appelés à élire le chef de l'État. Le roi doit jurer de maintenir la constitution avant de recevoir l'hommage des vassaux et d'être couronné par le patriarche.

Le royaume était divisé en baronnies, dont une formait les domaines de la couronne. Chacune d'elles ayant droit de monnayage et de justice, passait comme l'État aux héritiers mâles ou femelles, sauf que la femme était tenue de choisir un mari ou un champion. Le roi pouvait inféoder des portions de sa baronnie à des titulaires, qui ne devenaient pas par là vassaux immédiats, mais sous-vassaux seulement. Six cent soixante-six chevaliers étaient astreints par vasselage au service militaire ; deux cents autres à Tripoli ; chacun d'eux accompagné de quatre archers à cheval. Les églises et les villes fournissaient cinq mille cent soixante-quinze sergents; d'où suit que l'armée entière ne dépassait pas onze mille hommes.

Les comtes et les barons devaient servir leurs suzerains soit sur le champ de bataille, soit dans les conseils; le vassal devait défendre ou venger son supérieur de toute injure, ainsi que l'honneur de sa femme, de sa fille, de sa sœur; le suivre dans ses expéditions, se donner pour lui en otage, s'il tombait aux mains de l'ennemi. Ainsi le roi, les sujets, les vassaux et vavasseurs, se trouvaient liés par une promesse réciproque de fidélité et de vengeance. Dans cette aristocratie, le roi n'exerçait que le pouvoir militaire; la souveraineté résidait dans la *haute cour*, où se traitaient les causes des hommes éminents et des barons, sans l'accord desquels l'assise ne pouvait se faire. La *cour basse*, ou cour des bourgeois, présidée par le vicomte et composée des jurés de la ville, prononçait sur les affaires réelles et personnelles des citoyens, et sur leurs procès criminels.

Le sénéchal, premier officier de la couronne, indépendamment de l'administration des domaines royaux et des fiefs qui en dépendaient, avait sous lui les baillis royaux, prélats et barons, appelés à juger les sujets non justiciables du vicomte, comme les chrétiens indigènes qui conservèrent leurs coutumes. Après lui venait le connétable, qui avait pour vicaire un maréchal.

Ceux-là seuls qui portent les armes, comme toujours dans le système féodal, ont des droits en partage. Les vilains sont la pro-

priété du maître, et le dommage qui leur est causé est mis à prix, dans une telle proportion qu'un cheval de bataille est estimé le double d'un vilain. On voit cependant que trente communes étaient déjà instituées dans ces contrées, et les villes où résidait un vicomte étaient dotées de certains priviléges.

L'Église fut organisée à la manière de celles d'Occident ; elle resta indépendante du gouvernement laïque, n'étant pas obligée de fournir au recrutement des troupes du roi, mais seulement à donner des subsides dans les cas urgents.

Ce code est un modèle de liberté au milieu de la servitude barbare. On y voit le consentement de tous les associés indiqué comme condition première des lois, et il offre le premier exemple de deux tribunaux l'un subordonné à l'autre. Tout ce que l'Italie et le droit canonique avaient de mieux y fut introduit. Il semblait que le puissant prît pour commander une voix plus humaine près du tombeau de l'Homme-Dieu. Cette législation servit donc de modèle à l'Asie et à l'Europe, et les pèlerins purent apprendre à se réunir en communes pour résister à la tyrannie de leurs seigneurs.

« Les assises, usages, coutumes, estoient escrites chascune par « soi de grant letres tornées ; et la premiere letre dou commence« ment estoit enluminée d'or, et totes les rubriches estoient escrites, « chascune par soi vermeilles.... et les apeloit on les *letres dou « sepulcre*, por ce que elles estoient ou sepulcre en une grant « huche. Et quant aucune fois avenoit que aucun debat estoit en la « court d'aucune assise ou usage, par quoi il covenoit que l'on « veist l'escrit, l'on ovroit la huche où estoient celles letres au mains « devant neuf persones. Par estovoir covenoit que le rei i fust, ou « aucun de ses haus homes en leuc de lui, et deux de ses homes « liges et le patriarche ou le prior dou sepulcre en leuc de lui, et « deus chanoines et le visconte de Jerusalem, et deux jurés de la « court des borgeis : et ensi estoient les dites assises, et usages et « costumes faites et gardées (1). »

Tout juge et chevalier se considérait comme obligé de savoir ce code par cœur ; et il fut conservé de souvenir quand les musulmans ayant repris Jérusalem détruisirent l'original.

Sa perte fit acquérir un grand poids à l'opinion des barons ;

(1) Assises, chap. IV.

mais comme il en résultait de la confusion, Amaury ordonna qu'il fût mis par écrit, malgré l'opposition des barons et des hauts avocats, dont l'importance avait à y perdre. Ceux qui l'écrivirent le firent pour l'usage de leur famille ou pour un petit nombre de privilégiés, auxquels ils enseignèrent à plaider dans les causes même les plus injustes, et à soutenir les réclamations les plus iniques, *en mettant l'âme derrière la porte, si Dieu lui refuse son pardon.*

Godefroy. Godefroy est représenté unanimement comme un seigneur parfait, réunissant la prudence, la douceur, le courage, la magnanimité, et cette humble dévotion qui distingue les croisés des autres héros. Les chroniques rapportent qu'à Antioche il pourfendit un géant du front à l'aine. Il refusa, comme on sait, de revêtir les insignes royaux aux lieux où Jésus-Christ avait souffert tant d'humiliations. Des émirs qui vinrent le visiter le trouvèrent assis sur une paillasse toute semblable à celle des soldats ; et comme ils lui demandèrent quelque échantillon de sa vigueur, il abattit net la tête d'un chameau.

Il se montra toujours extrêmement docile envers l'Église, âme véritable de cette expédition ; et il reçut, ainsi que ses deux successeurs, l'investiture du souverain pontife. Daimbert, archevêque de Pise, élevé au patriarchat de Jérusalem, prétendit que cette ville devait appartenir à l'Église, au nom de laquelle les croisés avaient pris les armes ; et Godefroy promit de l'abandonner aussitôt qu'il en aurait conquis une autre, ou au cas où il mourrait sans enfants.

Sa domination s'étendait sur une vingtaine de bourgades défendues par trois cents chevaliers et deux mille fantassins ; mais la contrée était bien loin de jouir de la prospérité artificielle que lui avait procurée, dans les temps anciens, le labeur infatigable des Hébreux. La culture qu'ils y avaient rapportée après la captivité de Babylone, avait succombé sous la double dévastation de Titus et d'Adrien. Ensuite, les dominations qui s'étaient succédé avec tant de rapidité, n'avaient pas laissé le temps à des travaux bien entendus de recouvrir de vignes et d'oliviers les roches arides d'alentour. Il n'y avait de cultivé que les rives du lac de Génézareth et celles du Jourdain, quelques vallées et le voisinage de la mer.

Afin d'attacher les colons chrétiens à leur patrie nouvelle, la propriété des terres occupées par eux durant un an et un jour

leur fut assurée; mais ils en étaient privés s'ils en restaient absents pendant le même espace de temps.

Les attaques continuelles qui troublent la récente colonie française à Alger, peuvent donner une idée de celles qui bouleversaient à chaque instant les établissements chrétiens en Palestine. Sans cesse en lutte avec les Arabes, les Turcs, les Égyptiens répandus dans les campagnes, embusqués dans des châteaux forts, menaçants à l'entour et au milieu même du pays conquis, les croisés devaient se tenir constamment en alerte, entreprendre de nouvelles conquêtes pour assurer la possession des premières, soumettre d'autres pays à leur domination, forcer des émirs à leur payer tribut.

Cette poignée de preux se trouvait recrutée par de nouveaux croisés accourus de l'Europe, d'où venaient incessamment une foule de dévots, des barons, des évêques, pour visiter la terre sainte. De retour dans leur patrie, ils célébraient les louanges du pieux Godefroy, qui savait maintenir paisible et respectée la singulière colonie de chrétiens qui lui obéissaient. Il revenait 1100, 7 août.
d'une expédition, quand l'émir de Césarée lui offrit des fruits pour se rafraîchir; il accepta un cédrat, et, peu d'instants après, il rendit le dernier soupir.

L'ambitieux patriarche Daimbert voulut alors lui succéder; Baudouin. 1100.
mais les guerriers, voulant un chef guerrier, élurent Baudouin. Le nouveau roi de Jérusalem n'était pas le croisé pieux au cœur humble, mais un esprit ambitieux, animé du désir de surpasser en faste ses compatriotes, et de rivaliser avec les princes de l'Orient. Il tenait, dans son duché d'Édesse, une cour splendide; et chaque fois qu'il se mettait en chemin, il faisait porter devant lui un bouclier d'or de forme grecque, où était représenté un aigle. Il laissait croître sa barbe à l'asiatique, portait des vêtements traînants, laissait faire devant lui des salutations profondes, mangeait à terre sur des tapis, et entrait dans les villes précédé de deux chevaliers qui sonnaient de la trompette (1).

Il céda Édesse à Baudouin du Bourg, son cousin, et imposa silence par ses victoires aux prétentions de l'archevêque, qui se résigna à l'inaugurer dans Bethléem, en lui donnant *l'épée*

(1) GUIBERT, VIII, 36.

pour défendre la justice, la foi et la sainte Église; l'anneau, qui signifie loyauté; la couronne, qui exprime dignité; le sceptre, pour punir et protéger; le globe, qui veut dire les terres du royaume (1). Mais Tancrède refusa de lui rendre hommage et

(1) Les cérémonies du couronnement des rois de Jérusalem méritent d'être connues :

« Quant le patriarche corone le roi, la procession lui vient à l'encontre à la porte dou mostier; et le patriarche, ou le prélat qui le doit coroner, li dit pluisors orisons sur la teste; et il est à genoills, et les officians li sont de costé. Et puis le roi se lieve, et jure au patriarche un tel seirement : « Je, tel, par « divine souffrance à coroner rei de Jerusalem, promet à tei mon seignor tel, « patriarche de Jerusalem, et à tes successors canoniaument entrant, desus le « tesmoin de Dieu le totpuissant et de tote l'Yglise, et des prelaz et de mes ba« rons qui environ moi sont, que je, de cest jor en avant, serai ton feel aideor « et defendeor de ta persone contre toz homes vivant el reiaume de Jerusalem. « Les possessions et les franchises de la sainte Yglise de Jerusalem ma mere, « et de totes les Yglises apartenant à li principaument, les queles possessions « et franchises elles ont acostumé à avoir jadis, et tens de beneurés reis mes « devanciers, et qu'elles aquerront justement ça en avant, en mon tens main« tendrai à elles; et defendrai les canoniques et les anciens previleges et les « deues leis, et les justises de ciaus et les anciens costumes et franchises; gar« derai et maintendrai les persones eclesiastes en leur franchises, as veves et « as orfenins justise ferai; les previleges des beneurés reis mes devanciers et « les assises dou royaume, et dou rei Amauri, et dou rei Baudoyn son fiz, et les « anciennes costumes et assises dou roiaume de Jerusalem garderai; et tot le « peuple crestien dou dit roiaume, selon les costumes anciennes et aprovéez de « ce meisme roiaume, et selonc les assises des devant dis rois en lor dreis et « en lor justises garderai, si come roi crestien et feil de Dieu le doit faire en son « roiaume; et totes les autres choses dessus dites garderai feaument. Ensi m'ait « Dieu et ces saintes Evangiles de Dieu. » Et quant le devant dit rei a ce fait, le patriarche le lieve en piés et le prent par la main destre, et li promet en ceste maniere : « Je t'aiderai, la corone mise en ton chief justement, à maintenir « et à défendre, sauf m'ordre, » se il est d'ordre, et c'il est autre » la sainte « Yglise de Rome. » Et ces choses dites, il le doit baisier en fei, et crier quanque il peut : « Entre voz qui estes assemblés, seignors prelaz et maistres barons, « chevaliers et homes liges, borgeis et tote autre maniere de peuple, qui ci « estes assemblés; nos somes si por coroner tel à rei de Jerusalem, et volons « que voz nos dites se il est dreit heir dou roiaume de Jerusalem. » Et ce deit dire par trois feis; et l'on respont : *Oil*. Et maintenant comencent *Te Deum laudamus*, et s'en entrent dedenz le cuer o ces barons, qui portent sa corone et la pome, et le seneschau qui porte le septre, et le conestable qui porte le gonfanon. Et le rei est vestu come diaque, la teste descoverte. Et l'on a un faudestueill devant l'autier, et là s'apuie le rei en afflictions trusque à tant que le *Te Deum* soit chanté. Et quant il est chanté, le patriarche ou le prelat qui le doit coroner vient, et li dit pluisors orisons desuz la teste. Et puis quant il

de lui céder la Galilée, comme le roi le désirait. Il se rendit à Antioche pour gouverner cette ville en l'absence de Bohémond, fait prisonnier par les Turcs.

A défaut de ce guerrier redoutable, il en vint d'autres d'Europe, avec l'aide desquels Baudouin remporta des victoires signalées. Aussi son cri de guerre, *Le Christ vit, le Christ règne, le Christ commande!* jetait l'effroi parmi les Turcs et les Égyptiens. Afin de s'assurer les secours des villes italiennes, Baudouin convint de leur accorder un quartier en propre dans chacune des villes conquises, et un tiers du butin. Avec leur aide, il s'empara d'Arsouf, de Césarée (1), de Saint-Jean d'Acre, de

a ce dit, le rei s'en vait seir sur son siege, et l'on comence la messe. Et quant on a dit l'epistle et la sequence, deus prelas vienent au roi, et le meinent trusque au faudestueill par devant l'autier. Et là li dit celui qui le doit coroner, « Beneissons, » et puis prent le cryme et l'oint par dessus le toup, disant ce qui est usé de dire et orisons et peaumes, et li met l'anel ou doit, qui senefie roi; et après li ceint l'espée, qui senefie justise à defendre la foi et sainte Yglise; et après la corone, qui senefie la dignité, et après le septre, por chastier et defendre; et après la poume, qui senefie la terre dou reaume; dissant toz jors ce qui est usé en sainte Yglise. Et puis quant tot ce est fait, le prelat qui le corone et tos les autres dient en latin par trois fois : « Vive le roi en bone prosperité ! » Et puis le rei baise tos les prelaz, et s'en va seir en son siege, et deus prelaz le deestreent; et l'on chante l'evangille et le parfait de la messe. Et ou sacrement le roi oste sa corone, et quant tote la messe est dite, le rei vient devant l'autier, et se comenie. Et après le prelat prent le gonfanon dou conestable et le beneit de l'aigue beneite, et le met en la main dou rei : et le rei le livre au conestable, et s'en retorne. Et quant il est coroné en Jerusalem, si est coroné ou mostier dou sepulcre, et vait au temple Domini; et là euffre sa corone sur l'autier où fu offert Nostre Seignor à saint Symeon, et puis s'en entre au temple Salomon, qui est la maison des templiers. Et là sont mises les tables, et il s'asiet au mangier, et les borgeis de Jerusalem servent cel jor les tables, car ce est le servise qu'ils doivent au rei. Et quant il est coronés à sur, il vait au chastel sur le cheval que l'on li mena devant covert, et le mareschal par devant lui sur le cheval dou conestable portant le gonfanon, et toz les autres à pié; et le conestable vait à pié devant le cheval dou rei arreant la gent : le rei manie la corone sur la teste. Le seneschal doit servir le rei de toz ces mès, et le mareschal doit tenir le gonfanon devant le roi tant come il sera à table; et puis doit prendre le cheval dou conestable, et le conestable celui dou rei tot ensi covert; et le mareschal li vait devant, portant le gonfanon trusque en sa herberge, car il est son home, et li doit faire homage. » (*Assises*, pag. 29, 30, 31, ch. VII.)

(1) Les Génois firent alors l'acquisition de la sainte coupe, moyennant une grosse somme d'argent, dans la persuasion qu'elle était d'émeraude et faisait partie des présents apportés à Salomon par la reine de Saba. Il est reconnu que

Tripoli, de Bérythe; et toujours les dépouilles étaient *partagées avec Dieu.*

Croisés norwégiens. Parmi les chrétiens venus pour seconder leurs frères dans la Palestine, nous mentionnerons spécialement ces Norwégiens dont nous avons suivi, dans le siècle précédent, les courses aventureuses. A la première croisade était venu Svend ou Suénon, fils du roi de Danemark, avec un renfort des siens; mais ils furent taillés en pièces par les Turcs, et lui-même périt avec Florine, qui l'accompagnait dans les combats. Les Scandinaves qui regagnèrent la Baltique après avoir pris part à cette expédition, racontèrent leurs pieuses impressions; ils peignirent le beau ciel de la Palestine, les richesses de Constantinople; ils dirent combien les Normans qui voulaient consacrer leurs bras à la défense de l'empire étaient bien accueillis et généreusement rétriqués dans la capitale.

Les fils de Magnus, remplis de courage malgré leur grande jeunesse, venaient de monter sur le trône; Sigurd, le second, qui n'avait pas plus de quinze ans, se rendit volontiers aux instances de ceux qui le pressaient de les mener gagner des indulgences, de la gloire et de l'argent. Des hauts barons (*Rikis-menn*), un grand nombre de feudataires (*Lendir-menn*), des soldats, et une foule d'individus appartenant à la classe des hommes libres et des pay-
1107. sans, partirent des ports de la Norwége sur soixante *vautours de mer.* Comme la saison était déjà avancée, ils passèrent l'hiver en Angleterre, où régnait un prince de leur race, Henri, neveu de Guillaume le Conquérant (1).

1108. Il remirent à la voile au printemps; et après avoir touché les côtes de *Frangia*, ils arrivèrent en automne au pays de *Saint-Jacques*, où ils hivernèrent encore. Là, un comte de la Galice s'obligea d'entretenir pour leur commodité des marchés bien fournis; mais bientôt les provisions du pays furent épuisées, et Sigurd se préparait à donner de la pâture aux loups, ce qui fit que le comte s'enfuit, abandonnant son territoire au sacrilége et à l'incendie.

cette coupe est tout simplement de verre. Guglielmo Emberiaco, amiral de cette expédition, a dans Gênes un renom populaire.

(1) Cette expédition est racontée par Snorre, qui, dans son *Heimskringla*, entremêle son récit de morceaux lyriques.

Ayant repris la mer à la saison nouvelle, les Norwégiens rencontrent sur les côtes lusitaniennes la flotte arabe qui venait en aide aux émirs d'Évora et de Lisbonne contre Alphonse-Henri, comte de Portugal. C'était une excellente occasion pour exercer leur valeur, leur dévotion et leur rapacité. Ils s'élancent donc sur les vaisseaux musulmans, et les dispersent. Il aident ensuite Alphonse à prendre Cintra, dont ils massacrent tous les habitants pour la repeupler de chrétiens; Lisbonne à son tour les rassasie de carnage et de butin.

En s'éloignant, ils s'ouvrent une route sanglante au détroit de Gibraltar; puis, longeant les côtes de Barbarie, ils abordent à Formentara, nid de pirates africains. Comme les habitants se sont réfugiés dans une vaste caverne dont ils ont fortifié l'entrée, Sigurd gravit au sommet de la montagne qui la domine; de là il fait descendre des hommes qui portent la guerre dans les flancs du mont, s'enfoncent dans les lieux inaccessibles au jour, y répandent l'incendie, et font périr tous les musulmans.

Ils remportent de nouvelles victoires, et font un grand butin dans Ivica et dans Minorque; puis ils vont passer l'hiver en Sicile, où ils trouvent la race normande dans tout son éclat. Le duc Roger traite magnifiquement ses hôtes, et sert de sa main 1110.
Sigurd, qui en retour le salue du titre de roi. Ils font voile ensuite pour la Palestine, abordent à Ptolémaïs, et se mettent en marche pour Jérusalem. L'affluence de pèlerins dans la ville sainte n'empêcha pas l'attention de se porter sur ces Norwégiens à la peau blanche, à la blonde chevelure, dont les armes et les vêtements témoignaient par leur richesse de nombreux triomphes. Le roi Baudouin alla à la rencontre de Sigurd, l'accompagna dans un pèlerinage qu'il fit sur les bords du Jourdain, et lui donna, entre autres reliques, un morceau de la vraie croix. Sigurd promit en retour de fonder, s'il le pouvait, un archevêché en Norwége, de payer et de faire payer aux siens les dîmes ecclésiastiques, et d'être toute sa vie le défenseur de la religion.

Il aida ensuite Baudouin à se rendre maître de Sidon; et bien qu'il eût droit, selon l'usage, à la moitié de la ville conquise, il y renonça en faveur du roi de Jérusalem.

Les Norwégiens, lors de leur retour, s'arrêtèrent quelque temps dans l'île de Chypre; ils abordèrent au cap Sigée, puis la Propontide vit leurs voiles de soie se déployer jusque sous les murs

de Constantinople. Alexis Comnène, avec toute la courtoisie de la peur, les fit entrer par la porte d'Or, et les conduisit au palais de Blacherna, à travers les rues couvertes de tapis de soie. *Camarades,* dit Sigurd à ses compagnons, *gardons un maintien grave, et ne nous montrons étonnés de rien. Mon cheval aura des fers d'or; si l'un d'eux vient à se détacher en chemin, qu'aucun de vous ne le ramasse.*

Alexis répandit devant lui de l'argent, dit le poëte historien; mais Sigurd l'abandonna à ses compagnons, et n'accepta que deux anneaux. Puis, comme l'empereur lui donnait le choix entre un présent de six talents ou des jeux qui en coûtaient autant, il préféra ces derniers; et les Scandinaves admirèrent dans l'hippodrome les sculptures, les feux, les chants et les courses.

Beaucoup des compagnons de Sigurd avaient péri dans le voyage, d'autres prirent du service dans le corps des Vœrinjars; si bien qu'il s'apprêtait à s'en retourner presque seul. Il fit donc présent de ses soixante vaisseaux à Alexis, qui en retour lui donna des chevaux et des guides, avec lesquels il revint par la Bulgarie, la Pannonie et l'Allemagne, jusqu'à la frontière du Danemark. Là, un bâtiment suffit pour transporter dans sa patrie le fameux *pèlerin de Jérusalem (Jorsalafara)*, avec sa suite peu nombreuse. Le chant d'Eynar, qui retraçait les merveilles de cette expédition, *la plus glorieuse dont il ait jamais été fait mention dans les siècles précédents*, fut longtemps célèbre sur les bords de la Baltique :

« Les hauts faits des héros n'exigent des scaldes que des livres « véridiques.

« Le puissant roi de Norwége mit en mer, et les vents glacés « du nord poussèrent ses voiles loin des rives scandinaves.

« Jérusalem était son noble but; la fureur des tempêtes ne le « détourna pas.

« Il fendit les mers d'Orient, et déposa sur les rivages de l'Asie « ses guerriers, qui furent accueillis avec grande allégresse.

« Qui vit sur la terre un héros plus illustre? Il voulut; sa vo- « lonté ferme eut un effet, et il lava sa noble sueur dans les ondes « du Jourdain.

« Il battit et renversa les murs de Sidon. Le fracas de cet as- « saut retentit encore au loin.

« Le sang coule à torrents, les glaives s'en abreuvent, mille « preux tombent ; mais le plus fort reste debout, la victoire est « à lui. »

Cependant l'empereur Alexis, allié toujours perfide, intriguait pour obtenir la principauté d'Antioche, insinuant aux infidèles de ne pas rendre la liberté à Bohémond ; mais celui-ci la recouvra en dépit de lui, et Tancrède lui restitua ses États, qu'il avait conservés et accrus. Le prince normand chercha alors à effacer la honte de sa captivité ; mais ses expéditions furent des plus malheureuses, et ses meilleurs chevaliers tombèrent au pouvoir des Turcs. Que fait alors Bohémond ? Il fait courir le bruit de sa mort, et, couché dans un cercueil, il traverse le territoire ennemi, les flottes grecques, et arrive à Rome. Le pontife fit grande fête au martyr, au héros, et il lui donna l'étendard de saint Pierre, en y joignant l'autorisation de lever en Europe une armée pour réparer les pertes essuyées.

S'étant rendu en France, qui n'était remplie que du récit de ses prouesses, il obtient la main d'une fille du roi Philippe, et prêche la croisade au milieu des fêtes et des tournois. Il regagne alors Bari avec quelques chevaliers français et espagnols, et débarqué en Grèce, il met le siége devant Durazzo pour punir le déloyal Comnène ; mais les maladies déciment son armée déjà peu nombreuse ; beaucoup désertent sa bannière pour se rendre sans armes à Sion en simples pèlerins, et il est réduit à faire une paix honteuse.

Durant ce temps, Tancrède défendait Antioche contre les Turcs avec des prodiges de valeur. Baudouin du Bourg, qui avait été fait prisonnier par les Turcs, revenait si pauvre à Édesse, que son beau-père dut racheter sa barbe, qu'il avait donnée en gage pour la solde de ses troupes ; puis un différend s'étant élevé entre lui et Tancrède, tous deux également imprudents réclamèrent l'assistance des Sarrasins. De son côté, le roi de Jérusalem, se trouvant aussi dans une extrême disette d'argent, s'adressa à Daimbert pour qu'il lui en fournît sur les aumônes des fidèles ; le refus du patriarche ranima leurs anciennes inimitiés, qui ne s'attiédirent qu'à la mort de ce dernier. Les Génois et les Pisans continuaient, il est vrai, de fournir des se-

cours en armes et en argent, mais en songeant toujours plus à faire du butin et des bénéfices, qu'à mener à bonne fin les expéditions et à consolider les conquêtes. Les affaires dans la terre sainte étaient ainsi dans une position critique quand mourut Tancrède, ce qui fut une perte irréparable pour les croisés.

Enhardis par cet état de choses, les Turcs de Mossoul, de Damas, de Mésopotamie, prennent les armes, et pénètrent dans la Galilée avec trente mille hommes. Ils étaient bien autrement redoutables que les Égyptiens. La grosse cloche de Jérusalem annonça l'approche de l'ennemi; mais celui-ci n'osa pas attendre les chrétiens, et se retira en ravageant la campagne. Déjà cependant la sécheresse et les sauterelles étaient pour eux un terrible fléau; à la même époque, des tremblements de terre renversaient Samosate et Antioche.

Baudouin racheta par sa générosité, lorsqu'il fut roi, l'ambition qu'il avait montrée comme prince; il accrut la population de Jérusalem, en y accueillant quiconque était persécuté ailleurs, et sut se maintenir durant dix-huit années de règne, au milieu de tant d'ennemis extérieurs et de discordes intestines, sans moyens suffisants pour entretenir une armée occupée à des guerres continuelles. Afin de subvenir à ce premier besoin, il envahit les biens du clergé; puis il demanda en mariage Adé-
1113. laïde, veuve de Roger, comte de Sicile. Elle vint avec une grande quantité de vivres, d'argent, d'armes, de chevaux, et il l'épousa. Mais, deux ans après, étant tombé malade, il lui avoua qu'il avait une autre femme, répudiée sans le consentement de l'Église. Adélaïde, irritée d'un tel outrage, retourna en Sicile, où elle excita une grande indignation contre le déloyal, et détourna d'envoyer des secours au nouveau royaume.

Ce n'était donc pas à tort qu'il avait le clergé pour adversaire; mais les mœurs des autres croisés n'étaient guère plus édifiantes, et nous en avons la preuve dans la peinture qu'en faisait le concile tenu à Naplouse en 1120. Les menaces réitérées contre la sodomie indiquent combien cette dépravation était étendue. La bigamie devait être fréquente dans des pays éloignés, parmi des gens de tant de nations diverses. Il fut donc décidé que la partie trompée pourrait chasser le coupable et contracter un nouveau mariage. Le mari qui soupçonne sa femme doit se rendre chez le séducteur, et, en présence de témoins, lui interdire son logis; s'il

le trouve ensuite avec sa femme, il aura à l'amener, sans lui faire aucun mal, devant la justice ecclésiastique, qui le soumettra à l'épreuve du feu; mais s'il attente à sa personne, il perdra tout droit contre lui. L'adultère convaincu est chassé du pays, la femme mise à mort, si le mari ne lui accorde pas sa grâce. Celui qui viole une Sarrasine est condamné à la castration, et elle devient la propriété du fisc; au fisc reviennent aussi les Arabes qui prennent l'habit de chrétien.

A la tête de deux cent seize chevaliers et de quatre mille soldats seulement, Baudouin s'avança contre l'Égypte, toujours ouverte quand la Syrie cesse de lui appartenir; mais il mourut 1118.
en revenant de cette expédition, après avoir désigné pour son successeur Baudouin du Bourg.

Sous ce prince, le royaume de Jérusalem atteignit à son apogée. Baudouin II. 2 avril.
Il réunit à la couronne Antioche, dont il repoussa les Turcs qui l'assiégeaient; mais, en allant secourir Édesse, il tomba dans une embuscade que lui avait tendue Balak, soudan d'Alep. Cinquante Arméniens formèrent un complot pour sa délivrance; mais au moment où, à travers d'incroyables dangers, ils en étaient venus à toucher presque au succès, ils furent découverts, assaillis, et périrent jusqu'au dernier.

La régence fut alors confiée à Eustache Grenier, seigneur de 1123.
Césarée et de Sidon, qui à sa mort fut remplacé par Guillaume de Buris, seigneur de Tibériade; et, grâce aux miracles, au jeûne ordonné, auquel les animaux même furent soumis, au lait de Marie, à la vue de la croix portée en tête de l'armée, la victoire, longtemps disputée, demeura aux chrétiens. Les Vénitiens, qui, pour ne pas troubler la bonne harmonie existant entre eux et les princes de l'Orient, avaient pris jusque-là peu de part aux expéditions des croisés, conçurent alors de la jalousie de l'agrandissement des Génois. Ils firent partir, sous prétexte de dévotion, une flotte qui, ayant rencontré celle de Gênes au moment où elle revenait chargée des dépouilles du Levant, l'attaqua et la pilla. Puis, comme compensation de cet acte de piraterie exercée contre des frères, elle détruisit la flotte égyptienne.

Les Vénitiens ayant débarqué en Syrie avec le doge Domi- Traité d'Acre.
nique Michel, promirent aux croisés de les aider, à la condition qu'il leur serait accordé dans toutes les villes une rue,

une église, un bain et un four en propriété, exempts de toutes charges et avec juridiction propre; plus, un tiers des villes prises avec leur concours. Ne sachant contre laquelle ils tourneraient d'abord leurs armes, ils la firent tirer au sort par un enfant, et Tyr fut désignée.

e de Tyr. 1124. Cette ville, qui obéissait au kalife du Caire, ne conservait plus que le souvenir de son ancienne splendeur. Elle fut attaquée par terre et par mer; mais le doge, voyant l'armée opérer avec hésitation, parce qu'elle craignait que la flotte ne l'abandonnât, débarque, dépose voiles et cordages sur la plage, distribue cent mille ducats aux combattants, et déclare qu'il est prêt à monter sur la brèche avec ses marins, sans autres armes que leurs rames. Alors
9 juin. l'émulation change tout guerrier en héros, et la ville est emportée. La couronne de Baudouin prisonnier fut offerte au doge; mais il la refusa, et ramena à Venise sa flotte victorieuse. Ainsi, en une seule campagne, la république de Saint-Marc avait acquis plus de puissance et de butin que les Pisans et les Génois en tant d'années; de plus, elle tira vengeance, en route, de l'empereur grec, en saccageant Rhodes, Chios, Samos, Mitylène, Andros, et en démantelant Modon, dont la jeunesse fut emmenée en captivité.

Alors les colonies chrétiennes parurent affermies; le comté d'Édesse, comprenant des villes importantes, s'étendait sur les deux rives de l'Euphrate et sur le versant du Taurus; la principauté d'Antioche se déployait, le long de la mer, du golfe d'Issus jusqu'à Laodicée, de Tarse à Alep, du Taurus à Émèse et aux ruines de Palmyre. Le comté de Tripoli était protégé d'un côté par le Liban, de l'autre par la mer de Phénicie. Le royaume de Jérusalem allait du fleuve Adonis jusqu'à Ascalon et au désert d'Arabie. L'Arménie était aussi devenue dans ses montagnes un royaume chrétien, et les Géorgiens montraient cette ancienne valeur qui par la suite arrêta les forces persanes et tartares.

Baudouin finit par s'entendre avec ses ennemis pour sa rançon;
États musulmans. mais au lieu de la leur payer il apporta la guerre aux musulmans. Leurs principaux souverains étaient, sans parler de l'Espagne, les kalifes ommiades de Bagdad, les fatimites du Caire, le soudan de Damas, les émirs de Mossoul et d'Alep, et les ortocides sur l'Euphrate. Les premiers restaient asservis aux Seldjoucides, qui dominaient sous leur nom. Les fatimites d'Égypte, outre qu'ils

commandaient à un peuple qui jamais ne fut en renom de vaillance, avaient beaucoup souffert de leurs nombreuses pertes en Palestine, où Ascalon était la seule place demeurée en leur pouvoir.

Les Turcs étaient plus à redouter ; leurs forces étaient intactes ; et comme ils manquaient de la connaissance pratique des lieux, ils venaient, non avec des armées régulières, mais par bandes, assaillir leurs ennemis dans leur fuite, les harceler durant les marches, leur tendre des embuscades. Ils n'avaient point de plan de guerre suivi, à cause des discordes de leurs chefs ; mais leurs attaques étaient incessantes, sans qu'il fût jamais possible de les arrêter ; car, attirées par le butin, des hordes toujours nouvelles arrivaient à chaque instant du Khorassan, du Tigre, du Caucase, pour remplacer ceux que la guerre avait exterminés.

Les soudans de Mossoul sur le Tigre se laissaient gouverner par des ministres (*atabek*), dont un nommé Emadeddin-Zenghi (*Sanguin*), s'étant rendu indépendant, obtint la Mésopotamie et la Syrie du soudan de Bagdad, à qui il persuada qu'il était important de réunir sous une seule main les petits États entre le Tigre et la Méditerranée. Zenghi, aussi vaillant qu'habile, vainquit plusieurs fois les musulmans, et contraignit les rois de Jérusalem à subir des conventions désavantageuses.

Nous nous arrêterons un peu sur la secte des Assassins, qui fut pour les chrétiens un adversaire formidable dans la Palestine (1). Parmi les différentes sectes qui déchirèrent l'islamisme, et chez lesquelles la politique et la personnalité se mêlaient toujours au dogme, nous avons vu celle d'Abdallah devenir l'une des plus puissantes (2). Au lieu de combattre ouvertement le kalifat, Abdallah se voila de mystère, et institua une société secrète qui, enseignant des doctrines hétérodoxes, se proposait d'abattre Ommiades et Abassides, pour soutenir les droits de Mohammed fils d'Ismaïl, issu par Fatime du sang du prophète. Ses partisans réussirent en effet à tirer de prison Obéidallah Médi, qu'ils croyaient

Assassins.

(1) FALCONET, *Dissertation sur les Assassins.* Mémoires de l'Académie, t. XVII. — Et surtout :
DE HAMMER, *Origine, puissance et chute des Assassins.*
(2) Voy. tom. IX, chap. XX.

descendant d'Ismaïl, et l'élevèrent sur le trône de Maadie, puis sur celui du Caire, en soumettant ainsi l'Égypte aux fatimites.

Ceux-ci par reconnaissance favorisèrent les sectaires d'Abdallah, qui purent tenir régulièrement les lundis et les mercredis leurs *assemblées de la sagesse*, présidées par le *missionnaire suprême;* un vaste palais fut construit exprès pour eux; on y plaça des livres, des instruments de mathématiques, des professeurs et des esclaves; et l'on donna un revenu de deux cent cinquante-sept mille sequins pour les dépenses et l'enseignement. Chacun y avait libre accès, et y trouvait tout ce qu'il fallait pour écrire; les femmes même y étaient admises dans des galeries séparées.

Les adeptes avaient neuf degrés à franchir pour parvenir à la science sublime. Dans le premier, le plus long et le plus pénible, on inspirait au néophyte une confiance illimitée dans le missionnaire suprême, et l'amour de la doctrine, sans pourtant la lui communiquer tant qu'il n'avait pas juré de faire et de croire tout ce qui lui serait commandé.

Il entrait alors dans le second degré, où on lui insinuait la foi aux imans, comme seuls successeurs légitimes du prophète et dépositaires du véritable enseignement. Dans le troisième, il était instruit de tout ce qui était relatif au *sept,* nombre mystique et sacré des cieux, des planètes, des terres, des mers, des bons conseils, des couleurs, des métaux, ainsi que des imans (1).

Dans le quatrième degré, on lui enseignait que dès le commencement sept législateurs *parlants* furent envoyés de Dieu, chacun d'eux perfectionnant la doctrine du précédent; qu'ils furent suivis par sept aides appelés *muets*, parce qu'ils ne se révélèrent pas publiquement. Les premiers furent Adam, Noé, Abraham, Moïse, le Christ, Mahomet, et Ismaïl fils de Djafer; leurs aides muets furent Seth, Sem, Ismaël fils d'Agar, Aaron, Siméon, Ali, et Mohammed fils d'Ismaïl.

Dans le degré suivant, on apprenait que chaque prophète avait instruit douze apôtres pour propager sa doctrine. Dans le sixième degré, on commençait à exposer les dogmes de la secte, principalement la nécessité de subordonner la législation religieuse posi-

(1) Aly, Hasan, Hosein, Seinolabadin, Mohammed-al-Bakir, Djafer Sadik, Ismaïl.

tive à la philosophie générale, la foi au raisonnement. Quand l'adepte en était bien convaincu, il passait au septième, dans lequel on lui découvrait la doctrine de l'unité, perfectionnée par les œuvres des sages. Dans le huitième, il revenait sur la religion positive, aux doctrines de laquelle l'enseignement précédent avait enlevé toute base; et l'on pouvait alors lui démontrer avec sécurité qu'il n'était besoin ni de Dieu ni des prophètes; que la moralité des actions et les récompenses dans une autre vie étaient des songes. Il se trouvait préparé par là à s'élever au suprême degré, où, convaincu de ce symbole, *Rien n'est vrai, tout est permis,* l'adepte devenait un aveugle instrument dans la main des chefs, qui l'employaient à leur gré.

Ces sectaires, qui du Caire s'étaient répandus au loin, durent leur plus grand accroissement à Hassan Sabbah. Né dans le Khorassan et élevé avec soin, il n'avait pu obtenir dans la cour de Malek-Schah les hauts emplois qu'il croyait mériter, ce qui l'avait jeté dans les rangs des fatimites. Entré dans l'école ismaélite, il se fit bientôt un nombreux cortége, et se mit à prêcher pour son compte. Les honneurs qui lui furent accordés à la cour de Mostanser-Billah, kalife du Caire, excitèrent l'envie; si bien qu'il fut mis sur un vaisseau avec ordre de s'en aller ailleurs. Soudain une tempête furieuse se déchaîna sur la mer, et tous, passagers et matelots, se croyaient perdus; seul Hassan demeura impassible, disant: *Notre seigneur m'a promis qu'il ne m'arriverait point de mal.* Aussi, quand la tempête fut calmée, tous ceux qui naviguaient avec lui, considérant leur salut comme l'effet d'un miracle, devinrent ses prosélytes. Il parcourut la Perse en prêchant, puis occupa sur la frontière montagneuse de l'Irak et du Dilem le fort d'Alamout, ou nid du vautour. Dans les premiers temps, il ne laissa apparaître d'autre intention que d'accroître les États du kalife du Caire; mais ensuite il songea à se rendre lui-même puissant, et, dans ce but, à organiser d'une manière plus compacte la secte ismaélite. En conséquence, aux deux classes des maîtres (*Daai*) et des prosélytes (*Réfik*) il en ajouta une troisième, qui dut ignorer les secrets, mais obéir aveuglément. Ceux qui en firent partie furent appelés *Fédawiés*, c'est-à-dire *ceux qui se dévouent.* Le grand maître, avec le titre de Sire ou Vieux de la Montagne (*Scheik-al-gebal*), ne devait pas être un prince héréditaire, mais le chef d'une confrérie. Après lui venaient les grands prieurs (*Daaïl Kébir*), ses lieutenants dans

les provinces de Gebal, de Kuistan et de Syrie, sur lesquelles il étendit sa domination; ils avaient sous leur dépendance les *Daaïs* et les *Réfiks* de différents grades; enfin les *Fédawiés* ou fidèles. Ceux-ci, vêtus de blanc, avec des bonnets, des bottines et des ceintures rouges, se tenaient autour du grand maître, prêts à le défendre ou à le venger. Il paraît qu'il y avait aussi quelques aspirants (*Laszich*).

Au centre des États du Sire de la Montagne s'étendaient de vastes jardins offrant à profusion les délices les plus enviées de l'Orient, arbres, fleurs, vergers aux fruits exquis, kiosques éclatants d'or et de soie, tapis magnifiques, couches moelleuses, et dans ce splendide séjour les jeunes filles les plus attrayantes. Le jeune homme destiné à devenir *Fédawié*, après avoir été enivré à l'aide de boissons opiacées, était transporté dans ces jardins, où il se trouvait entouré à son réveil de tous les enchantements imaginables, au point de se croire au milieu du voluptueux paradis promis par le prophète. Lorsqu'une fois il avait épuisé ses forces et ses désirs au sein de cette extase enivrante, ses sens étaient assoupis de nouveau par le même moyen; et lorsqu'il rouvrait les yeux, il se retrouvait au lieu où d'abord il s'était endormi, ayant près de lui le Sire de la Montagne qui assurait ne l'avoir pas quitté un moment, mais lui avoir fait goûter par avance les joies du paradis, afin qu'il connût les délices réservées à ceux qui donnaient leur vie pour obéir à leur chef.

Ainsi s'exaltait au plus haut degré cette religion de l'obéissance, déjà professée par les musulmans envers leurs supérieurs; et l'honneur, les tourments, la vie, n'étaient rien pour eux dès qu'il s'agissait d'exécuter un ordre du Vieux de la Montagne; ils tuaient les autres et se donnaient la mort avec la même indifférence. Quand Djélaleddin envoya un ambassadeur à Hassan pour qu'il eût à lui rendre hommage, celui-ci dit à un de ses fidèles : *Tue-toi;* à un autre : *Jette-toi par la fenêtre;* et ils obéirent sans réplique. *Ils sont soixante-dix mille,* ajouta-t-il, *également prêts à obéir à mon premier signe.*

Henri de Champagne passant sur le territoire des Ismaélites alla visiter leur souverain, qui l'accueillit avec honneur. Sur chacune des tours dont le château était couronné, se tenaient deux *blancs* en sentinelle; le Sire fit signe à deux d'entre eux, et ils tombèrent brisés aux pieds du comte épouvanté, à qui le Vieux

de la Montagne disait froidement : *Pour peu que vous le désiriez, à un autre signe de moi vous allez les voir tous à terre.* Lorsque son hôte prit congé de lui, il lui entendit prononcer ces mots : *Si vous avez quelque ennemi, faites-le-moi savoir, et il ne vous tourmentera plus.*

En effet, le Vieux de la Montagne tirait parti de cette obéissance aveugle dans l'intérêt de son ambition et de ses vengeances, ou de celles d'autrui, envoyant ses séides égorger quiconque lui portait ombrage. Ce fut ainsi que le nom d'*assassins* que se donnaient ces fanatiques, dérivé peut-être de celui de leur chef, peut-être aussi de *hachich,* nom du narcotique avec lequel on les enivrait, finit par signifier brigands et meurtriers.

Une fois que le Vieux de la Montagne avait désigné la victime, ses fidèles partaient et continuaient leur route sans se lasser jamais, quelle que fût la longueur du chemin, jusqu'à ce qu'ils l'eussent atteinte : alors ils s'insinuaient près d'elle, soit comme serviteurs, soit comme derviches, médecins, astrologues ou joailliers; puis, à la première occasion, ils frappaient au cœur celui qu'on leur avait marqué, et se perçaient aussitôt du même poignard. L'un d'eux se déguise en cadi, et vit durant sept mois près de Fakr-eddin-Razi, qui avait maudit les Ismaélites ; enfin il le renverse à ses pieds, et, le poignard sur la gorge, l'oblige à révoquer l'anathème. Conrad de Montferrat, marquis de Tyr, avait eu des démêlés avec le Vieux de la Montagne ; deux assassins se font baptiser, et restent six mois près de lui, en feignant de ne songer qu'à prier Dieu ; mais à peine trouvent-ils l'occasion favorable, qu'ils le frappent, et l'un d'eux s'enfuit dans une église : comme on y porte aussi le prince demi-mort, l'Ismaélite se fraye passage jusqu'à lui, et le perce de nouveaux coups sous lesquels il rend le dernier soupir. Les deux meurtriers subissent ensuite les supplices les plus atroces, sans laisser exhaler une plainte.

Les kalifes de Perse s'efforcèrent de réprimer ces fanatiques, qui employaient la force, la ruse, le poignard, pour se débarrasser de leurs ennemis. Le kalife Sindgiar notamment se proposait de les anéantir, quand il trouva sous son traversin un stylet fraîchement aiguisé ; et peu après une lettre de Hassan lui parvenait avec ces mots : *On pouvait te plonger dans le cœur ce qui fut placé près de ta tête.*

Le nom de Vieux de la Montagne devint donc formidable, et la

renommée en fit un être surnaturel. Il ne périssait pas un personnage illustre qu'on n'imputât sa mort au fer ou aux poisons des assassins. Leur intervention se manifesta dans presque toutes les révolutions si fréquentes alors chez les Turcs, qu'ils haïssaient comme hérétiques. Plusieurs princes s'adressèrent à leur chef pour assouvir leurs vengeances particulières. La plupart des émirs de Syrie, au temps dont nous parlons, périrent de mort violente. Niza Molmouk, l'illustre vizir de trois sultans seldjoucides, fut une des premières victimes des assassins. Cent vingt-quatre Fédawiés vinrent successivement pour tuer nous ne savons quel sultan; Philippe-Auguste n'osait plus se montrer qu'entouré de gardes, par crainte de ces hommes, dont les coups portaient jusqu'au fond de l'Europe.

Lorsque le roi saint Louis eut été vaincu en Égypte, des ambassadeurs du Vieux de la Montagne vinrent le trouver à Saint-Jean d'Acre pour le sommer de payer tribut, à l'exemple de l'empereur d'Allemagne, du roi de Hongrie, du soudan du Caire et d'autres princes. Louis leur donna audience en présence des templiers et des hospitaliers, ordres respectés même des assassins, et il leur répondit en enjoignant à leur prince d'avoir à envoyer des présents au roi de France et à lui faire hommage. Le Vieux de la Montagne lui adressa alors, en adoucissant beaucoup son langage, des dons, parmi lesquels était un jeu d'échecs, un éléphant de cristal de roche, plus, une chemise et un anneau en signe de l'amitié qui devait unir les deux souverains. Le roi lui fit parvenir en retour des vases d'or et d'argent, des étoffes d'écarlate et de soie, dont il chargea le moine Ivon. Ce religieux put ainsi voir la cour du Vieux de la Montagne, la terreur qu'il inspirait à ses sujets, et le morne silence qui régnait aux alentours de son palais. Celui qui s'y présentait entendait un héraut lui adresser ces mots : « Qui que tu sois, tremble de paraître devant celui qui tient dans sa main la vie et la mort des rois (1). »

(1) Marco Polo s'exprime ainsi à ce sujet (Milione, cap. 29) :

« Militché est une contrée où demeurait anciennement le Vieux de la Montagne. Or, nous vous conterons l'affaire selon que messire Marco l'a entendue de plusieurs personnes. Le Vieux est appelé dans leur langue Aloodin. Il avait fait faire dans une vallée, entre deux montagnes, le plus beau jardin et le plus grand du monde. Il y avait là toutes sortes de fruits et les plus beaux palais,

Hassan conserva trente-cinq ans ce pouvoir infernal, sans jamais sortir de sa forteresse, où il se montra deux fois seulement du haut de la plate-forme; vivant, du reste, dans des exercices de piété et composant des ouvrages dogmatiques. Un de ses fils ayant tué le *daï* de Kuistan, il le fit mourir à son tour ; l'autre fut traité de même pour avoir goûté du vin. Il mourut ensuite tranquillement, après avoir partagé l'autorité entre Kiabouzour

tous ornés d'or et de peintures représentant des animaux et des oiseaux. Il y avait là des conduits : par l'un venait de l'eau, par un autre du miel, par d'autres du vin. On y voyait aussi de jeunes garçons et des jeunes filles de la plus grande beauté, sachant chanter, jouer des instruments et danser. Le Vieux faisait croire à ces gens que c'était le paradis. Il en agissait ainsi parce que Mahomet dit que ceux qui iront au paradis auront de belles femmes tant qu'ils en voudront, et qu'ils y trouveront des fleuves de lait, de miel et de vin. Il fit donc son jardin semblable à celui dont a parlé Mahomet. Les Sarrasins de cette contrée croyaient que c'était vraiment là le paradis, et il n'entrait dans ce jardin que celui qui voulait devenir Assassin. A l'entrée du jardin était un château si fort, qu'il ne redoutait aucun homme au monde. Le Vieux tenait dans sa cour des garçons de douze ans, qui lui paraissaient devoir un jour devenir des hommes vaillants. Quand le Vieux en voulait faire mettre dans le jardin par quatre, par dix, par vingt, il leur faisait boire de l'opium, et ils dormaient bien trois jours; il les faisait porter ensuite dans le jardin, et dépouiller en même temps. Quand ces jeunes gens se réveillaient, qu'ils se trouvaient là et voyaient toutes ces choses, ils se croyaient vraiment en paradis, et les jeunes filles restaient toujours avec eux en chants et en grands ébats : comme ils avaient d'elles tout ce qu'ils voulaient, ils ne seraient jamais partis de ce jardin de leur plein gré. Le Vieux tient une cour belle et riche, et il fait croire aux gens de cette montagne qu'il en est ainsi que je vous ai dit. Quand il veut confier quelque entreprise à quelqu'un de ces jeunes gens, il leur fait donner un breuvage pour les endormir, et apporter du jardin dans son palais. En se réveillant et se trouvant là, ils sont tout étonnés et fort tristes de se voir hors du paradis. Ils s'en vont incontinent devant le Vieux, le croyant un grand prophète, et se mettent à genoux. Il leur demande : *D'où venez-vous?* et ils répondent : *Du paradis*. Ils lui racontent ce qu'ils y ont vu, et ont grande envie d'y retourner. Quand le Vieux veut faire tuer quelqu'un, il appelle celui qui lui paraît le plus vigoureux, et le charge de donner la mort à celui qu'il désigne. Il le fait volontiers pour retourner en paradis. Si les Assassins échappent, ils reviennent près de leur seigneur; s'ils sont pris, ils ne désirent que la mort pour retourner au paradis. Quand le Vieux veut faire tuer quelqu'un, il les mande et leur dit : *Allez, faites telle chose; car je veux vous faire retourner en paradis*. Et les Assassins vont, et font tout très-volontiers. De cette manière, aucun homme n'échappe au Vieux de la Montagne lorsqu'il veut s'en défaire; aussi je vous dis que plusieurs rois lui payent tribut, par la crainte qu'ils en ont. »

Gomid et Abou-Ali, laissant au premier les forces militaires et l'administration, à l'autre la puissance spirituelle.

1124-1138. Kiabouzour gouverna quatorze ans, et son fils Kia Mohammed
1161. Bousourgomid, vingt-cinq; ce furent des ennemis redoutables pour les croisés, et non moins pour les kalifes, dont deux périrent par leur commandement. Kia avait promis au roi Baudouin de lui livrer Damas; mais le complot ayant été découvert, six mille Ismaélites qui s'y trouvaient furent passés au fil de l'épée.

1164. Hassan II, aussi instruit que son père était ignorant, voulut se faire passer pour véritable iman, mettre de côté les mystères, l'imposture et les prohibitions superstitieuses; d'où résulta que les plaisirs, qui d'abord étaient un moyen pour obtenir l'obéissance, devinrent alors un instrument général de corruption; et l'opium, la jusquiame, furent employés à prolonger les délices des musulmans.

1210-1222. Mohammed II régna quarante-six ans, puis vint Djélaleddin Hassan III le réformateur. Opposé ouvertement aux pratiques de son aïeul, il rouvrit les mosquées, et brûla les livres qui contenaient les statuts de l'ordre homicide. Les Assassins cessèrent donc d'exister, et de son vivant il ne fut considéré que comme les autres cheiks et atabeks.

On vit l'ancienne fureur renaître sous Alaeddin Mohammed, qui, bien qu'âgé de neuf ans, lui succéda sans avoir de tuteur, attendu que l'iman n'est jamais en minorité. Il abolit les réformes de son père, et, d'un caractère faible en même temps que sombre, abandonna le gouvernement à ses femmes, tandis qu'il passait sa vie au milieu des troupeaux, dont il était passionné. Les médecins le croyaient fou, mais n'osaient le dire, par crainte des fédawiés, qui les auraient massacrés. Djélaleddin, le dernier des Solimanides, avait confié le gouvernement du Khorassan à Orkan, qui portait le ravage sur le territoire des Ismaélites. Alaeddin se plaignit; mais Orkan, après avoir entendu les menaces de l'ambassadeur, tira des poignards de sa ceinture et de ses bottines, en lui disant : *Comme vous, nous avons des stylets, et en outre des sabres plus tranchants et mieux aiguisés que les vôtres.* Peu après, Orkan tombait sous les coups de trois fédawiés qui entrèrent dans la ville de Gangia leur poignard sanglant à la main, en s'écriant *Vive Alaeddin!* Ils s'élancèrent jusque dans le palais du divan, pour tuer le vizir Scheref-al-Moulk: ne le trouvant

pas, ils frappèrent le portier, et sortirent en criant : Aux armes ! Poursuivis à coups de pierres par les habitants, ils expirèrent en répétant : *Nous mourons martyrs pour notre maître Alaeddin.*

Dans la crainte d'éprouver le sort d'Orkan, Scheref-al-Moulk demanda à traiter avec le prince des Assassins ; et un ambassadeur venu à cet effet dit au vizir : *Nous avons dans ton armée beaucoup de fédawiés ; il y en a parmi les serviteurs des généraux, toi-même en as dans tes écuries, et d'autres sont au service du chef de tes huissiers.*

Le vizir le pria de les lui désigner, en lui donnant un mouchoir pour garantie qu'il ne leur serait fait aucun mal. L'envoyé en fit alors comparaître cinq ; dans le nombre était un Indien robuste et plein de résolution, qui dit au vizir que tel jour et en tel lieu il aurait pu l'expédier, s'il n'avait dû attendre des ordres ultérieurs.

Le vizir épouvanté demanda lâchement pardon et miséricorde. Djélaleddin en ayant été informé, lui commanda de jeter au feu les cinq fédawiés, qui ne firent entendre au milieu des flammes que ces mots : *Nous mourons martyrs pour notre maître Alaeddin.* Peu de temps après, un envoyé se présenta devant le vizir pour lui enjoindre, s'il tenait à la vie, de payer deux mille deniers par an pour chacun de ceux qu'il avait mis à mort, ce qu'il accepta (1).

Telle était encore, à son déclin, la puissance des Assassins et sous un chef faible. Alaeddin périt pendant qu'il digérait son vin au milieu des moutons, décapité par Hassan, jadis instrument docile de ses plaisirs, et, depuis qu'il avait vieilli, devenu le ministre de ses amusements et de ses cruautés. On supposa qu'il avait été poussé à ce crime par Rokneddin Carscha, fils du Sire de la Montagne décapité ; en effet, il ne le traduisit pas en jugement, mais le fit assassiner, et ordonna que trois de ses fils fussent brûlés avec son cadavre.

Cette domination diabolique subsistait depuis cent soixante-dix
ans, quand les Mongols l'ensevelirent sous les ruines du kalifat; 1256.
et Rokneddin, le dernier chef, périt au milieu des ruines de
quarante châteaux forts. Cependant la secte des Ismaélites survécut encore dans la Perse, bien qu'inoffensive et opprimée ; de nos jours pourtant, le couteau qui frappait Kléber en Égypte rappelait les exploits homicides des anciens Assassins.

(1) MOHAMMED DE NESSA, dans la *Vie de Djélaleddin.*

Tels étaient les ennemis qui devaient combattre les chrétiens de Syrie; les uns et les autres considérant comme sainte la guerre qu'ils se faisaient, les uns et les autres associant à l'idée religieuse celle du pillage et de la domination terrestre. Humilier les kalifes du Caire, acquérir et conserver les villes maritimes de la Syrie, pour que les communications avec l'Occident ne fussent pas interrompues; tenir tête aux Arabes civilisés et aux Turcs barbares; affermir les principautés nouvelles, tel était le but des chrétiens. Ils ne cherchaient pourtant pas à l'atteindre au moyen d'un plan calculé et suivi, mais par des élans de valeur partielle; aussi leurs exploits héroïques et leur constance dans les revers ont quelque chose de prodigieux. Les musulmans montraient encore moins de fermeté et de persévérance, mais autant d'élan religieux; d'où résultait que le moindre engagement devenait une mêlée sanglante, où il n'y avait ni quartier ni merci. Les mahométans réparaient leurs défaites et se recrutaient en demandant des secours à l'Afrique et à l'Asie; les chrétiens réclamaient également des subsides en Europe, et remplissaient leurs rangs éclaircis de ce qui avait survécu de fidèles dans les États musulmans; plusieurs princes arméniens notamment vinrent se joindre à eux.

Mais l'aliment le plus vital des croisades, ce qui en rend le récit plus poétique, est la chevalerie, institution dont il faut comprendre l'esprit pour se faire une idée exacte du moyen âge.

CHAPITRE IV.

CHEVALERIE.

La chevalerie est l'incident le plus remarquable de l'histoire européenne entre l'établissement du christianisme et la révolution de France (1); mélange de sentiments, d'usages, d'institutions,

(1) LA CURNE SAINTE-PALAYE, *Mémoire de l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire.*

C. D'AMBREVILLE, *Hist. des ordres de la chevalerie.*

J. G. G. BUSCHING, *Ritterzeit und Ritterwesen*, Leipsig, 1823.

MILLS, *An history of chivalry*, Londres, 1825.

J. J. AMPÈRE, dans la *Revue des deux mondes*, 1838.

difficile à définir, et qu'on ne peut guère connaître que par ses effets. C'était une exaltation de générosité qui poussait à respecter, à protéger le faible quel qu'il fût, à se montrer libéral jusqu'à la prodigalité, à vénérer la femme, devenue l'objet d'un amour noble qui élevait les facultés morales en les dirigeant au bien ; tout cela empreint d'une teinte particulière, d'une sorte de caractère religieux, qui déterminait les actions, consacrait les exploits, en épurait le but. Dans des temps d'énergie, ces idées devaient gagner le champ de bataille, quand les guerres n'avaient pas pour cause des passions égoïstes, le désir d'acquérir des richesses ou des terres, mais l'amour de la gloire, la générosité, en un mot, cet ensemble de sentiments que comprend le mot *honneur*.

Hector combattant pour la défense de la patrie; Hercule et Thésée courant le monde pour tuer des monstres et des géants; Achille qui par dépit reste sous sa tente, laissant massacrer les siens, puis reprend les armes par vengeance; d'autres figures encore de l'ancienne histoire poétique ont bien des traits de ressemblance avec les paladins du moyen âge; les Thesmophores, comme ces derniers, parcourent la terre pour la purger des tyrans qui ont pris la forme des centaures, des chimères, des Cacus, de même que les passions vaincues par les saints prennent celle de serpents et de dragons : chez les uns et les autres un amour passionné, des amitiés immortelles ; Achille et Patrocle, Thésée et Pyrithoüs se chérissent comme Brandimart et Roland ; celui-ci est invulnérable comme le fils de Pélée; Vulcain fabrique des armes impénétrables comme le magicien Atlas ; Persée fend les airs sur Pégase, comme Roger sur l'hippogriffe; Hercule et Thésée descendent aux enfers comme Guérin le pauvre et Astolphe; Linus et Orphée célébraient les exploits dans leurs chants, comme les troubadours; les héros de l'antiquité sont retenus par les divines Calypso, les trompeuses Circé et les adroites Médée, ainsi que les chevaliers du moyen âge par les Armide, les Morgane, les Alcine.

Si pourtant on va plus loin que la surface, ils diffèrent tout à fait. Tandis que les héros modernes consacrent leurs prouesses à la femme, elle n'a d'importance aux yeux des anciens qu'autant qu'elle est belle. La guerre fut portée à Troie pour venger l'outrage fait à un roi, non pour la vertu d'Hélène. Andromaque détourne son mari d'aller se battre; Didon veut retenir Énée,

malgré les hautes destinées auxquelles il est appelé. Les beautés modernes, au contraire, ornaient le cimier de leurs amants pour qu'ils combattissent avec plus de courage. Pénélope abuse ses prétendants, qui aspirent moins à sa personne qu'à sa dot ; Phèdre et Médée se livrent à des énormités fatales ; Chryséis et quelques autres n'apparaissent que comme des esclaves destinées aux voluptés de leurs maîtres. Les femmes de condition libre sont renfermées dans le gynécée, quand elles ne sont pas jetées au lupanar. Les héros eux-mêmes se rendent coupables de faits bien opposés à l'esprit de la chevalerie moderne. Andromaque, méconnaissant la dignité de veuve d'un grand homme, accepte les embrassements d'un ennemi ; Hector s'enfuit devant la lance d'Achille, qui, vainqueur, sévit sur son cadavre et marchande ensuite la pitié. Quand Glaucus échange ses armes d'or contre celles de Diomède qui sont en bronze, le poëte nous prévient qu'il a été aveuglé par un dieu. Dans l'Élysée, Achille désire être le dernier des hommes et être vivant ; dans les temps historiques, Thémistocle endure la menace du bâton ; Démosthène, guerrier et magistrat, dit dans ses harangues que Midias l'a frappé au visage en présence de plusieurs personnes. La renommée de piété d'Énée n'est en rien ternie par un abandon qui imprime une tache proverbiale au nom de Birène. On ne saurait trouver de héros accomplissant des exploits pour le plaisir d'en faire, à l'exception peut-être d'Alexandre le Grand, dont le caractère se rapproche le plus de ceux des héros modernes, parce qu'il ne conquiert pas seulement pour dominer, mais associe l'enthousiasme aux projets politiques.

Il n'y a rien de chevaleresque dans la civilisation romaine (1). On y voit les femmes participer davantage à la vie domestique ; et deux révolutions sont, sinon produites, déterminées au moins par un outrage fait à l'honneur féminin : mais les lois attestent l'infériorité de la femme, qui reste fille de l'époux, sœur de son fils. Aussi, chez les Romains comme chez les Grecs, l'amour est considéré comme une bassesse, une malédiction, un châtiment des dieux, un obstacle à ce qui est grand et héroïque. Du reste,

(1) On pourrait trouver dans la chevalerie romaine quelque rapport avec la chevalerie moderne. Pline (liv. VI) dit que le titre de chevalier était un honneur réservé aux hommes de condition libre (*ingenui*). Ils prêtaient un serment de fidélité, étaient inscrits sur le rôle, et recevaient le bouclier et l'épée.

Rome nous montre les rois vaincus condamnés à être traînés honteusement en spectacle, puis à subir des supplices barbares; les nations ennemies sont détruites. Volscius racontait qu'il avait été frappé par Céson chaque fois qu'il l'avait cité devant le magistrat (1). Caius Lectorius venait montrer en public les meurtrissures que le poing d'Appius Claudius avait imprimées sur son visage (2). Lentula crache à la face de Caton qui prononce un discours (3); Caton fait le commerce des esclaves et spécule sur ses femmes; Cicéron dénigre et bafoue ses adversaires; Pompée, César, les autres héros, se lancent l'un à l'autre des injures qui ne se laveraient, même aujourd'hui, qu'avec le sang. On rencontre, il est vrai, des actes de généreux dévouement et de loyauté inébranlable; mais que penser d'un peuple où l'on célèbre comme un acte de magnanimité incomparable la continence de Scipion épargnant l'honneur d'une princesse prisonnière ?

Les actions généreuses ne sont pas rares chez les peuples les plus grossiers, non plus qu'un fier mépris de la mort; le sauvage lié à l'arbre où il doit être percé de flèches insulte à ses meurtriers, et Guatimozin couché sur les charbons ardents réprime les gémissements de son ami en lui disant : *Et moi suis-je sur un lit de roses?* On y rencontre aussi des faits qui prouvent une sensibilité affectueuse, comme chez ce sauvage de l'Amérique septentrionale qui, ayant surpris les enfants de son ennemi, s'apprête à les tuer, quand, au souvenir des siens, il leur laisse la vie. Bien que chez toutes ces peuplades la femme soit réduite à la condition de bête de somme, dont on ne tient compte que pour la reproduction de la race, quand les Abunghis de Sumatra reviennent de la *chasse aux crânes*, ils vont les déposer aux pieds des jeunes filles; et les Germains, les Scythes sont encouragés par leurs femmes et leurs sœurs à combattre en braves.

Dans les épopées indiennes, la femme joue souvent le rôle qui lui est attribué dans nos romans de chevalerie. Dans le *Radjastan*, que Todd nous a fait connaître, deux rivaux se rencontrent et s'adressent un défi régulier. L'un d'eux, qui a consommé sa provision d'opium, en demande à son adversaire, qui lui en four-

(1) DENYS D'HALIC., liv. X.
(2) *Id.*, liv. IX.
(3) SÉNÈQUE, *de Ira*, III, 38.

nit ; puis, au moment d'en venir aux mains en présence de la beauté qu'ils se disputent, il y a entre eux combat de générosité, chacun exigeant que son rival porte le premier coup.

En général, l'amour est en Orient volupté, délire. Sita, dans le *Ramayan*, est enlevée comme Hélène dans l'Iliade ; mais l'intérêt principal, au lieu d'être dans l'amour, est dans la tendresse conjugale. Un amour véritable respire dans la *Sacountala ;* mais la femme y reste de beaucoup inférieure à l'homme, de même que dans la galanterie raffinée des Chinois. Le *Schah-Naméh* offre maints faits plus héroïques que chevaleresques ; mais dans les éditions originales il est d'usage d'y joindre certains dessins représentant des scènes qui diffèrent peu de celles où figurent nos chevaliers.

Quelques-uns ont voulu attribuer aux Arabes l'origine de la chevalerie ; et bien que les prôneurs de ce peuple soient tombés dans l'exagération, qu'ils lui aient attribué souvent des idées d'une époque postérieure, il faut avouer qu'on découvre chez lui beaucoup d'esprit chevaleresque. Avant Mahomet il n'y a que violence et excès féroces parmi les fils du désert. Shansarah s'engage à égorger cent guerriers de la tribu ennemie ; mais il tombe mort au quatre-vingt-dix-neuvième. Dans le poëme d'Antar, postérieur peut-être à Mahomet, mais qui repose certainement sur des traditions plus anciennes, on trouve nombre de traits de courtoisie. Le héros s'érige en champion des femmes de sa tribu ; il est poussé à entreprendre ses exploits par l'amour de la belle Ibla, pour laquelle il soupire et chante comme ferait un troubadour. C'est peut-être l'unique exemple en Orient d'une passion chevaleresque. En outre, l'hospitalité est tellement sacrée chez cette nation, que le meurtrier peut rester en sûreté dans la tente de ceux dont il a tué le frère, du moment où il y a goûté le sel ; à son départ, on lui donne le coursier le plus rapide et trois jours de temps ; puis, ce délai expiré, on court avec anxiété sur ses traces pour exterminer celui que naguère on aurait protégé contre toute attaque. Nous voyons en Espagne une délicatesse recherchée et des mœurs élégantes ; tandis que les libres compagnons de Pélage sont traités comme des sauvages, Abd-el-Rhaman compose pour son harem des vers gracieux, après avoir orné de pierreries le cou d'une belle esclave (1) ; Al-Manzor fait secouer tous les

(1) Voy. t. VIII, p. 169.

soirs de bataille, la poussière de son manteau, et la conserve pour qu'on l'y ensevelisse.

Les chevaliers d'Aragon et de Castille se rendirent plus d'une fois à la cour du roi de Grenade pour y demander le champ clos et y vider leurs querelles. Dans le livre de Perez de Hita, sur les guerres civiles de Grenade, on voit des combats fréquents entre les Maures et les chrétiens, qui s'engagent, non par haine ou par motif religieux, mais par un sentiment d'honneur et avec des formes courtoises. Les membres d'une association destinée à protéger les frontières andalouses contre les chrétiens, les Rabatis, réunis en corps et soumis à certaines règles, ont beaucoup de ressemblance avec les ordres militaires, qu'ils précédèrent de quelques années. Cette grande figure du Cid qui, monté sur Babiéca, fait tournoyer sa lourde épée sur les rangs des Sarrasins, a été, plus tard, considérée comme le type des chevaliers. Mais combien il est loin de la délicatesse chevaleresque! il ne dédaigne pas d'aider la force par la ruse; il s'emploie longuement à recouvrer la dot de ses filles maltraitées par leurs maris, et deux épées qu'ils lui ont dérobées. Son père appelle autour de lui ses enfants, et leur presse les mains à les faire crier; ils le laissent faire : Rodrigue seul bondit en arrière, et porte la main à son poignard; alors le vieillard lui dit en l'embrassant : *Tu me vengeras;* et lui raconte l'outrage qu'il a reçu, pour qu'il en tire vengeance. Ce n'est pas là le type du parfait chevalier.

Les germes de la chevalerie se montrent plus nombreux chez les Germains, où la femme était l'objet d'une vénération voisine du culte ; où les différends se vidaient souvent en duel ; où un prince ne pouvait s'asseoir à la table paternelle, s'il n'avait obtenu par quelque prouesse l'honneur de recevoir d'un roi ennemi l'épée de guerrier. Nous avons vu, dans les récits de Paul Diacre, la courtoisie hospitalière du roi des Avares l'emportant sur sa haine envers le meurtrier de son fils (1), et le mariage bizarre de Théodelinde; cependant l'ancien fond de cruauté y domine. Tout est farouche dans l'*Edda.* Quelque étincelle d'une courtoisie plus moderne se mêle au sentiment païen dans les *Niebelungen;* les rois de mer, quand ils s'éloignaient de l'Islande, se faisaient une loi de combattre avec des armes très-courtes, pour être plus près de l'ennemi; de ne faire panser leurs blessures que

(1) Voy. t. VII, p. 198.

vingt-quatre heures après les avoir reçues ; de ne pas abaisser les voiles quand le vent était terrible ; de ne pas attaquer l'ennemi avec des forces supérieures, de ne pas battre en retraite devant lui (1).

Quand toutes ces choses ne seraient pas arrivées en réalité, si un homme en a eu l'idée, c'est qu'il espérait, par ce genre d'invention, plaire à ses compatriotes ; il existait donc, dans le cœur des Germains, des sentiments analogues, qui, s'étant mûris, produisirent la chevalerie.

C'est aussi aux Germains que l'on doit les jeux guerriers, célébrés avec solennité. Quand on désigne Godefroy de Preuilly comme ayant inventé les tournois en 1066, il faut entendre qu'il y apporta l'ordre et la forme. Déjà, en effet, le Valhalla des Scandinaves était un paradis aux combats continuels, où chaque jour, après le banquet, les dieux joutaient l'un contre l'autre, et se taillaient par morceaux, pour renaître entiers et guéris le lendemain. Dès le sixième siècle, Ennodius parle de tournois, en faisant l'éloge de Théodoric. Louis le Germanique et Charles le Chauve célébrèrent, selon Nithard, des jeux militaires après la bataille de Fontenay. La chronique de Geoffroy de Montmouth, écrite vers la moitié du douzième siècle, décrit avec détail les champions qui, « donnant le signal de l'attaque, forment un jeu équestre ; les dames regardent du haut des murailles, se plaisant à exciter leur courage. »

On pourrait encore chercher parmi les Germains d'autres usages de la chevalerie. Ainsi, dans l'Edda, on fait serment sur un sanglier d'accomplir une entreprise. Charlemagne, au dire d'un écrivain du neuvième siècle, accorda, entre autres priviléges, au gouverneur des Frisons d'élever qui il voudrait au rang de guerrier (*miles*), en lui donnant le soufflet, selon l'usage. Ce monarque lui-même ceignit solennellement l'épée, en 791, à Louis le Débonnaire, qui, en 838, fit de même avec Charles le Chauve. Mais Tacite dit que, « parmi les Germains, personne n'osait « prendre les armes avant que ses concitoyens y eussent donné « leur assentiment. Alors dans l'assemblée, l'un des princes, ou « le père ou un parent, décorait le jeune homme du bouclier et « de la lance. Pour eux, c'était la toge, c'était l'honneur de la

(1) Voy. t. IX, chap. IV.

« jeunesse ; car, de membre de la famille, le nouveau guerrier « devenait membre de la république (1). »

Quoi qu'il en soit de ces éléments épars, la chevalerie ne pouvait, en dehors du christianisme, conserver ni sa loyauté, ni son sentiment exquis de l'honneur, ni la fidélité à une seule femme. A l'élément chrétien les Germains joignirent le respect envers la femme, le sentiment de l'honneur individuel, l'inviolabilité de la parole donnée, au point de se croire obligés de la tenir, même lorsqu'ayant tout perdu au jeu, ils risquaient leur propre liberté.

Mais comment la chevalerie ne se développa-t-elle qu'après le onzième siècle ? Les guerres trop réelles d'attaque et de défense, que les Européens furent obligés de soutenir dans les premiers temps de l'invasion, avaient offert une occupation suffisante à l'ardeur batailleuse, et fait prédominer les instincts brutaux ; puis, quand vinrent les guerres de religion, déterminées par un motif supérieur et désintéressé, elles développèrent entièrement les germes déjà préparés.

Mais est-il vraiment une époque où la chevalerie ait existé ? N'est-elle pas plutôt un beau songe, comme l'âge d'or ? ou ne se serait-elle pas produite dans la société par l'imitation de celle que la littérature avait créée ?

Si nous consultons les écrivains contemporains, nous voyons que tous regrettent un temps meilleur, et déplorent la décadence de la chevalerie. Marcabre, le plus ancien des troubadours, se plaint déjà de ce que, en Guienne et en France, les mauvaises doctrines l'aient emporté sur l'amour chevaleresque. Or, on peut bien croire que la chevalerie, telle qu'elle est représentée dans les romans, comme ère de vaillance, de loyauté, de spontanéité, d'aisance prospère, de sacrifices désintéressés, de chastes amours, n'exista jamais, pas plus que le bonheur champêtre des bergers d'Arcadie; que les livres arrangèrent ce qui était, et opposèrent à la vérité l'idéal, remplacé ensuite par le faux et par l'imitation. On ne saurait pourtant révoquer en doute qu'il y eut quelque chose de bien réel, et que les chevaliers formaient un ordre dans lequel on entrait avec des formules d'initiation, et où l'on trouvait des droits et des prérogatives. Dans les procès, lorsqu'ils perdaient leur cause, ils payaient double, et recevaient

(1) *De Morib. Germ.*

double également lorsqu'ils gagnaient. La manière dont ils doivent se vêtir, se nourrir, employer leur temps, est déterminée dans les *Siete partidas* d'Alphonse X.

La chevalerie n'apparaît pas dans un seul pays, mais dans l'Europe entière, et même en dehors de ses limites. Les premiers exemples s'en rencontrent chez les Bourguignons; mais certainement elle était née au temps des croisades, car, sans elle, ces expéditions n'auraient pu s'accomplir; et elle acquit tant d'éclat dans la troisième, que Saladin (*Salah Eddin*) voulut en recevoir les insignes. Son principal théâtre fut le midi de la France, où elle était mieux organisée, où elle était célébrée dans les chants des troubadours. Elle se répandit de là dans la Catalogne, dans la Castille et dans toute l'Espagne, déjà chevaleresque de sa nature. Le peuple de ce pays ne se divisait pas en vainqueurs et en vaincus, mais chacun y acquérait la noblesse en défendant son indépendance propre et celle de sa nation.

L'Italie, livrée aux spéculations lucratives du commerce, ou aux méditations paisibles de la science et de la religion, donna peu dans les idées chevaleresques, à l'exception de la Sicile, où elles furent importées par les Normands d'abord, puis par les seigneurs venus de la Souabe. Ces derniers, extrêmement étonnés de trouver les Hongrois tout à fait étrangers à la chevalerie, envoyèrent près d'eux, pour les prier, *au nom des dames*, de combattre plus courtoisement, en se servant de l'épée; mais ils accueillirent à coups de flèches le messager malencontreux. Cependant la chevalerie n'acquit jamais, parmi les Allemands, ce brillant que lui communiquèrent les Français.

Plus aristocratique que chevaleresque, l'Angleterre nous offre à peine Richard Cœur de Lion, qui se forma en France aux faits d'armes comme à la poésie. Les héros de la Table ronde n'eurent vie que dans les romans; et, plus tard, du contact avec la France surgirent Édouard III et le prince Noir. Ni les Grecs d'Orient, ni les Russes ne reçurent jamais la chevalerie, qui pourtant pénétra chez les Scandinaves et en Pologne, comme chez tous les autres chrétiens d'Occident. Il est même très-étonnant qu'elle se soit étendue autant, en l'absence d'une langue commune.

Chaque peuple modifia, selon son caractère propre, cette institution, qui, bien qu'elle n'atteignît jamais à la sublimité

idéale de sa tâche, excita néanmoins de nobles efforts, et devint une source de générosité.

On peut distinguer, dans l'histoire de la chevalerie, trois époques : une héroïque, où la guerre prévaut sur la galanterie; une presque féminine, aux douces inspirations, aux façons courtoises; puis, en dernier, une artificielle, reposant entièrement sur le faux, où l'enthousiasme est imitation, si bien que le désintéressement fait place au calcul, et que le chevalier vend son épée et trafique des prisonniers. La première phase se présente dans les romans des Carlovingiens; la seconde, dans ceux de la Table ronde; la dernière fit éclore la satire de Cervantes. Qu'on ne conclue pas de là que la chevalerie existât du temps de Charlemagne et d'Arthur; mais, lorsqu'elle fut devenue florissante, elle voulut ennoblir son origine en la reportant au loin, et chercha, parmi les paladins de l'empereur franc et les convives du roi breton, les premiers exemples et les types des vertus qu'elle proclamait. Les différents ordres institués par Charlemagne et par Arthur sont donc des songes. La chevalerie n'eut pas non plus pour origine improvisée le désir de conquérir la terre sainte, et de protéger les faibles contre la tyrannie féodale. Elle naquit de l'ensemble des anciennes idées et des circonstances nouvelles, au moment où la faiblesse des rois inspirait à de jeunes héros la pensée de faire usage de leur prouesse, pour venir en aide à tant de malheureux qui souffraient sans remède.

La féodalité fournit à cette institution ses châteaux et les armures perfectionnées, qui faisaient du chevalier et de son palefroi une masse de fer et de bronze, dont les joints mêmes étaient impénétrables au fer ennemi, et dont le métal ne se faussait pas sous les coups; ce qui fit naître ou contribua à répandre l'idée des enchantements, des héros invulnérables, d'épées arrêtant les fleuves ou tranchant les montagnes; de cors dont le son fendait les rochers; de tout le merveilleux enfin dont les romans sont remplis. La féodalité fournit aussi la cérémonie de l'investiture, qui resserrait le lien de la loyauté entre le vassal et le seigneur. Combien n'y avait-il pas à se promettre de cette alliance inusitée de la commisération avec la valeur et avec la force exaltée par le courage, consacrée par la religion! Par malheur, les temps étaient grossiers, le caractère général de la

société était l'incomplet ; de là ce mélange singulier de mœurs contradictoires : l'amour de Dieu et de sa belle, la dévotion et la galanterie, la sainteté et l'héroïsme, la charité et la vengeance, le cloître et le champ de bataille (1).

Le chevalier était généralement noble et fils de chevalier; dans les villes cependant où le peuple dominait, des plébéiens même étaient parfois élevés à la chevalerie. A l'âge de sept ans, le jeune garçon était retiré des mains des femmes, pour commencer une éducation mâle et robuste, au milieu des jeux militaires, dans le manoir paternel. A la sortie de l'enfance, il devenait page ou damoisel près d'un baron renommé par son faste, par l'ancienneté de sa race, ou par ses exploits glorieux. Il restait au service du seigneur et de la dame châtelaine, les accompagnait, courtisan obséquieux, dans leurs voyages, dans leurs visites, dans leurs promenades, mettant sur table les fruits confits, les pâtisseries, le vin, l'hypocras, et d'autres boissons par lesquelles se terminait le banquet, ou dont on usait pour prévenir le sommeil.

Il poursuivait à cheval les bêtes fauves, ou chassait les oiseaux avec le faucon. Des factions militaires ou de feintes attaques habituaient son âme à la guerre; l'exemple des barons et des chevaliers excitait en lui le goût des combats et le sentiment de l'honneur. Il apprenait, au milieu d'eux, à aimer Dieu et sa dame ; et une bouche gracieuse l'initiait au catéchisme d'amour, tout en lui inculquant les règles de la bienséance et de la vertu. Souvent aussi il nouait alors une de ces premières amitiés qui se consacraient par des serments redoutables, en mêlant le sang des deux parties contractantes, et dont le souvenir, rappelé par des gages réciproques, comme une chaîne, un anneau, obligeait aux plus grands sacrifices pour toute la durée de la vie.

Écuyers. A quatorze ans, le damoisel était conduit par son père et sa mère, le cierge en main, devant l'autel ; le prêtre célébrant y prenait une épée et un baudrier, et, après les avoir bénits, les donnait au jeune homme, qui par cette cérémonie se trouvait

(1) Rœderer a exprimé une idée non moins extravagante que neuve, quand il a représenté la chevalerie comme une grande conjuration de la noblesse et du clergé contre la monarchie et le peuple. (*Louis XII et François Ier*, Paris, 1825.)

écuyer. Les parrains et marraines promettaient en son nom amour et loyauté, et lui attachaient les éperons d'argent. Il se mettait alors au service de quelque paladin pour le servir de corps, c'est-à-dire de sa personne, soit en découpant les mets et en lui versant à boire, soit dans les écuries. Il veillait sur les chevaux, fourbissait les armes, les apportant à son seigneur quand il en avait besoin, et lui tenant l'étrier pour monter en selle. Les prisonniers étaient remis à sa garde; en voyageant, il conduisait en main le cheval de bataille (*dextrier*) de son seigneur, qui chevauchait son palefroi. Il pouvait porter la cuirasse, le gorgeron, les épaulières, les plaques pour garantir les côtés et les reins, les cuissards, les genouillères, l'écu, comme les chevaliers, et les mêmes armes offensives, mais non le casque, ni l'arrêt pour la lance, ni les bottes et les éperons dorés, ayant pour chaussure des bottines de maroquin blanc, avec les éperons argentés. Dans les tournois, il demandait la faveur de faire quelque passe d'armes pour essayer sa vaillance; puis il suivait à la guerre son chevalier, dont il portait la lance pesante, et tenait le casque appuyé sur le pommeau de la selle. Le preux s'apprêtait-il à combattre, il l'aidait à se couvrir de son armure, le relevait quand il était abattu, lui présentait un cheval frais, l'emportait s'il était blessé; et, en le regardant faire, il apprenait à imiter son courage, et son habileté à porter comme à parer les coups. Parfois prenant lui-même part au combat, il pouvait mériter d'être armé chevalier: ce qui s'obtenait aussi, durant la paix, à l'occasion de fêtes, de noces et de cours plénières.

L'aspirant se préparait à recevoir l'ordre de chevalerie par des jeûnes, des prières, des pénitences; après quoi il recevait l'eucharistie, et revêtait l'habit blanc, en signe de la pureté qu'il avait acquise. Souvent aussi il se lavait soigneusement dans un bain, puis quittait la blanche tunique de l'innocence pour se couvrir du surcot écarlate, en signe de son désir de verser son sang pour la religion, et on lui coupait sa chevelure en signe de servitude. Il faisait la veillée des armes, passant toute la nuit en oraisons, seul, ou avec des prêtres et des parrains. Inauguration

A l'instant solennel, il s'avançait vers l'autel, accompagné de chevaliers et d'écuyers, l'épée suspendue à son cou par une écharpe. Après l'avoir présentée au prêtre, qui la bénissait et la lui rendait, il allait s'agenouiller devant celui qui devait l'armer

chevalier, et qui lui demandait : *Dans quelle intention veux-tu entrer dans l'ordre ? Pour t'enrichir ? pour prendre du repos ? pour être honoré sans faire honneur à la chevalerie ? Va, tu n'en es pas digne.* Le néophyte répondait que c'était pour honorer Dieu, la religion et la chevalerie, et il en faisait serment sur l'épée du seigneur.

Alors celui-ci lui octroyait sa demande, et le néophyte était *adoubé*, c'est-à-dire, armé par des chevaliers, des dames, des damoiselles, qui lui mettaient la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards, les gantelets, lui ceignaient l'épée, et lui attachaient les éperons dorés, signe distinctif de sa dignité.

Le seigneur, se levant de son siége, lui donnait trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule ou sur la nuque, puis un coup de la paume de la main sur la joue ; dernière injure qu'il dût souffrir sans en tirer vengeance, et lui disait : *Au nom de Dieu, de saint George, de saint Michel, je te fais chevalier ; sois preux, courageux, loyal* (1).

On lui apportait alors le heaume, l'écu, la lance, et on lui amenait son cheval, sur lequel il s'élançait sans se servir de l'étrier; il caracolait en brandissant ses armes, puis il sortait de l'église, et en faisait autant ensuite à la porte du château devant le peuple, qui applaudissait.

Pour faire un chevalier, il fallait l'être soi-même (2) ; et l'initié était lié envers celui qui lui avait conféré l'ordre par une parenté spirituelle, de telle sorte que jamais, pour aucune cause, il ne devait porter les armes contre lui.

Ces usages variaient nécessairement selon les peuples et les circonstances (3) ; mais toujours la solennité était accompagnée

(1) Ces cérémonies sont encore observées dans les réceptions des chevaliers de Malte. Voy. Notes addit. A.

(2) Les communes déléguaient parfois leur syndic pour donner l'ordre de chevalerie.

(3) « Les chevaliers sont faits de quatre manières, savoir : chevaliers baignés, chevaliers d'apparat, chevaliers d'écu, chevaliers d'armes. Les chevaliers baignés se font avec très-grande cérémonie, et ils doivent être baignés et lavés de tout vice. Les chevaliers d'apparat sont ceux qui prennent la chevalerie avec l'habillement vert foncé et la guirlande dorée; les chevaliers d'écu, ceux qui sont faits par les peuples et les seigneurs, et vont recevoir la chevalerie la barbute (casque) en tête; les chevaliers d'armes, ceux qui, au commencement

de certaines cérémonies, sauf le cas où, sur le champ de bataille même, un capitaine ceignait l'épée à quelque brave, sans autre formalité que le coup sur la joue et le serment.

Roger de Sicile fit, en 1135, quarante chevaliers, en même temps qu'il armait ses deux fils, Roger et Tancrède. En 1294, Azzo d'Este tint cour plénière pour recevoir l'ordre des mains de Ghérard de Camino; après quoi il arma à son tour cinquante-deux chevaliers. Charles de Naples, surnommé Martel, en arma trois cents lors de son couronnement en 1284. La chevalerie était aussi conférée par pompe aux morts eux-mêmes; alors le cheval était remplacé par la bière, devant laquelle on portait la bannière, l'épée et l'armure, comme si le défunt partait pour aller combattre Satan.

Sire, messire, monseigneur, étaient les titres dont on se servait à l'égard des chevaliers. On appelait leur femme madame, tandis que les autres femmes nobles n'étaient que damoiselles. Ils prenaient place à la table du roi, honneur refusé aux fils et aux frères du prince, tant qu'ils n'étaient pas armés. Certaines armes n'étaient permises qu'à eux seuls, et certaines magistratures leur étaient réservées, ainsi que les ambassades, le droit de donner conseil aux rois, d'avoir un sceau particulier, de commander les armées, et celui de ceindre à d'autres l'épée de chevalier. On distinguait parmi eux les bacheliers et les bannerets; il n'était permis qu'aux derniers de porter la banderole en haut de la lance, et d'en surmonter les combles de leurs manoirs; de lever et

des batailles ou durant la mêlée, sont faits chevaliers. » FRANCO SACCHETTI, *Novella* 153. « En Sicile, la forme de l'équipage d'apparat du chevalier est, avec les épaulières et le manteau de taffetas, l'épée garnie en argent, de la valeur de deux ou au plus de trois onces; en outre, la selle avec l'arrêt et les éperons dorés, du prix de deux onces au plus; deux habits, de quelque couleur que ce soit, sauf l'écarlate, et sans doublure de vair. » *Chr. sicul.*, année 1322, ap. MARTÈNE, tom. III, *Anecd.*, col. 89. — Matteo Villani raconte que lors de l'entrée de Charles IV dans Sienne, en 1355, ce prince chargea le patriarche de faire chevaliers ceux, en assez grand nombre, qui étaient accourus pour cela. Les aspirants se faisaient donc hausser par ceux qui étaient à l'entour du patriarche. « Quand ils étaient près de lui sur son chemin, on les élevait en haut, et on leur ôtait le capuce porté communément; puis lorsqu'ils avaient reçu le soufflet en signe de chevalerie, on leur mettait le capuce neuf avec la broderie d'or, on les tirait de la presse, et ils étaient faits chevaliers. »

d'entretenir à leurs frais cinquante hommes d'armes, d'aspirer à devenir barons, marquis, ducs. Chacun d'eux avait son cri de guerre, que le chef et les soldats répétaient en chargeant l'ennemi ; ainsi celui des princes de France était : *Montjoie! Saint Denis!*

Saint George était le patron des chevaliers; ils lui adressaient leurs prières avant d'aller combattre. Comme lui, ils devaient affronter le danger, délivrer l'innocence, fouler aux pieds la tyrannie, humilier l'orgueil, venger la vertu outragée.

Devoirs. Leur première obligation était de défendre la religion et ses ministres, les églises et leurs biens, de combattre pour la foi, et de mourir plutôt que de la trahir. Venait ensuite celle de fidélité envers le prince ou envers le seigneur qui leur avait ceint l'épée, et pour qui ils étaient tenus de guerroyer valeureusement. Ils devaient en outre soutenir les droits du faible, en s'exposant en toute occasion, pourvu que ce ne fût pas contrairement à leur honneur et au dommage de leur seigneur naturel; ne jamais offenser autrui par malice, et ne point usurper le bien des autres; ils devaient s'attaquer, au contraire, à ceux qui se rendaient coupables; ne point agir par avarice et en vue de récompense vénale, mais pour la gloire et la vertu ; obéir à leurs capitaines ; être les gardiens de l'honneur et du rang de leurs compagnons d'armes ; ne pas les opprimer par orgueil ou par force; défendre leur renommée en leur absence, et les assister en toute circonstance. « Sers Dieu, et il te « viendra en aide; sois courtois envers tout gentilhomme, en met« tant l'orgueil à l'écart; ne flatte pas ; ne révèle pas un secret; « montre-toi loyal dans tes actions et dans tes discours; tiens à ta « parole ; secours les pauvres et les orphelins, et Dieu te récompen« sera. » Telles étaient les recommandations que Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, recueillait de la bouche de sa mère.

Fraternité. La fraternité d'armes était contractée de plusieurs manières. Dans *Lancelot du Lac*, trois chevaliers se tirent du sang et le mêlent; d'autres communient ensemble; quelques-uns se contentaient de faire un échange de leurs armes. Ils adoptaient alors des vêtements et des devises semblables, pour courir des périls communs. Souvent ils associaient leurs bras pour des entreprises dans lesquelles un seul ne suffisait pas. La force du lien ainsi contracté était si puissante, que l'amitié l'emportait parfois sur l'amour qui attachait un guerrier à sa dame. Un chevalier, qui n'avait

pas secouru la sienne lorsqu'elle l'en avait requis, fut renvoyé absous, parce qu'il avait dû courir en aide à son frère d'armes.

La générosité à laquelle ils s'obligeaient voulait qu'ils ne combattissent pas plusieurs contre un seul, ni réunis en plus grand nombre que leurs adversaires, ni avec des armes supérieures (1); que dans les joutes courtoises ils eussent à ne point frapper de pointe leur adversaire, à ne jamais blesser son cheval (2). Certains proverbes couraient parmi eux, comme lois inviolables de l'honneur : « Qui bien et mal ne sait souffrir à grand honneur ne « peut venir. — Celui qui désire un cheval d'or en a déjà la bride « dans la main. — Un bon chevalier doit frapper haut et parler « bas; se jeter le premier dans la mêlée, parler le dernier dans « les assemblées (3). »

Malheur à ceux qui violaient une promesse faite à eux-mêmes ou à d'autres! Succombaient-ils dans un tournoi, ils devaient

(1) *« Vede Tancredi, che il pagan difeso*
« Non è da scudo, e il suo lontano ei gitta. »
Tancrède, lorsqu'il voit que le guerrier païen
N'a point de bouclier, au loin jette le sien.
TASSE.

(2) .... *« Tutto quel rispetto*
« Che a buon cavallo dee buon cavaliero. »
De ce respect usant pour sa monture
Qu'à bon cheval doit tout bon chevalier.
ARIOSTE, XXVIII, st. 86. E. A. Traduct. inéd.

« E non miravan per mettersi in terra
« Dare ai cavalli morte, ch'è mal atto,
« Perch' essi non han colpa della guerra....
« Senz' altro patto, era vergogna e fallo
« E biasmo eterno a chi feria 'l cavallo. »
Sur le cheval, pour se jeter à terre,
Point ne frappaient et ne l'essayaient pas:
Agir ainsi n'est point de bonne guerre;
N'est le coursier pour rien en tels débats.
Qui dit qu'ainsi quand cela se pratique,
C'est par accord, ne sait l'usage antique;
Convention n'avait lieu dans ce cas.
C'était toujours chose honteuse, inique,
Au destrier de donner le trépas.
Id., XXX, 50. Id.

(3) *Un chevalier, n'en doutez pas,*
Doit ferir hault et parler bas.

exécuter les conditions du combat, abandonner au vainqueur armes et cheval, et ne pas combattre sans son congé. Avaient-ils fait vœu d'accomplir quelque entreprise étrange, ils ne devaient déposer leur armure que la nuit; ne point éviter, pour la mener à bonne fin, les endroits périlleux; ne pas se détourner de leur route par crainte de chevaliers redoutables, ou de monstres, ou de tout autre obstacle dont le courage pût triompher. Se sont-ils engagés à acquérir quelque honneur, ils ne se donneront de trêve qu'après y être parvenus. Faits prisonniers et relâchés sur parole, ils payeront leur rançon ou viendront se reconstituer au temps convenu, sous peine d'infamie. Aucune tache n'est plus ignominieuse pour le chevalier que d'avoir encouru le reproche de foi mentie.

La modestie était une des qualités les plus recommandées, peut-être parce qu'elle était plus rare dans cette profession. Celui qui tait les prouesses de son compagnon fraude le bien d'autrui (1). Si l'écuyer éprouve de l'orgueil de ce qu'il a pu faire, il n'est pas digne de la chevalerie. Tancrède, après avoir suspendu ses coups, fait jurer à son écuyer de ne pas révéler les exploits prodigieux qu'il vient de lui voir accomplir. Le roi Perceforest disait à ses chevaliers, dans les leçons qu'il leur donnait : *J'ai gravé dans ma mémoire une parole que me dit, il y a déjà longtemps, un ermite pour me réprimander : c'est que quand je posséderais autant de territoire que le roi Alexandre, autant de jugement que le sage Salomon, autant de vaillance que le preux Hector de Troie, l'orgueil seul, s'il régnait en moi, anéantirait tous ces avantages* (2).

(1) *Le chevalier est ravisseur des biens d'autruy qui les vaillances d'autruy tait; et celuy est reprouvé vanteur qui revelle les siennes.* PERCEFOREST.

(2) LA CURNE DE SAINT-PALAYE, à qui nous devons les renseignements les plus exacts sur la chevalerie, rapporte cette chanson d'Eustache Deschamps, dans laquelle sont exposés tous les devoirs du chevalier :

Vous qui voulez l'ordre du chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie,
Devotement en oraison veiller,
Pechié fuir, orgueil et villenie :
L'Eglise devez defendre;
La veufve, aussi l'orphenin entreprendre;
Estre hardis et le peuple garder;

Les chevaliers se consacraient principalement au beau sexe, protégeant quelque femme, que ce fût Isabelle ou Gabrine, chrétienne ou infidèle, même au péril de leur vie; n'employant la violence contre aucune, l'eussent-ils conquise par les armes, mais gagnant les bonnes grâces des dames par la courtoisie. A la bataille de Ramla, Baudouin, roi de Jérusalem, entend gémir, et, se tournant, il aperçoit une femme musulmane dans les douleurs de l'enfantement; il la couvre de son manteau, fait apporter des tapis, mettre près d'elle des fruits, de l'eau, et amener une chamelle pour allaiter le nouveau-né; puis il la renvoie à son mari. Celui-ci promet une reconnaissance éternelle à son bienfaiteur; et quand Baudouin se trouve enfermé sans espoir dans Ramla, il pénètre jusqu'à lui, et lui indique les sentiers par lesquels il peut s'échapper.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les Sarrasins eux-mêmes eussent conçu de l'estime pour la chevalerie? Saladin voulut en porter les insignes; fait dont un ancien trouvère nous a conservé le souvenir:

« Or il me convient de mettre en rimes un conte que j'ai ouï conter d'un roi qui en terre payenne fut homme très-puissant et très-loyal Sarrazin; il eut nom Saladin. Il fut cruel et fit beaucoup de mal à notre loi, maints dommages aussi à notre nation par son orgueil et sa violence. Advint une fois qu'à la

Prodoms, loyaulx, san rien de l'autruy prendre.
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Humble cuer ait; toudis doit travailler
Et poursuir faitz de chevalerie;
Guere loyal, estre grand voyagier,
Tournoiz suir, et jouster pour sa mie.
Il doit à tout honneur tendre,
Si c'om ne puist de lui blasme repandre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
E entre touz se doit tenir le mendre;
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Il doit aimer son seigneur droiturier,
Et dessus touz garder sa seigneurie;
Largesse avoir, estre vrai justicier;
Des prodomes suir la compagnie,
Leurs diz oir et aprendre,
Et de vaillants les prouesses comprendre,
Afin qu'il puist le grands faitz achever,
Comme jadis fist le roi Alexandre.
Ainsi se doit chevalier gouverner.

bataille fut un prince qui avoit nom Hugues de Tabarie; avec lui étoit grande compagnie des chevaliers de Galilée, car il étoit seigneur de la contrée. Assez de beaux faits d'armes ils firent ce jour-là; mais il ne plut au Créateur, qu'on appelle le Roi de gloire, que les nôtres eussent la victoire, car là fut pris le prince Hugues, et mené le long des rues tout droit devant Saladin, qui le salua en son *latin* (sa langue) qu'il savoit très-bien. *Hugues, j'ai grande liesse à vous tenir, par Mahomet; et une chose je vous promets, c'est qu'il vous faudra ou mourir, ou venir à grande rançon.* Le prince Hugues répondit; *Puisque vous m'avez partagé le jeu, je choisirai la rançon, si j'ai de quoi la payer. — Oui,* reprit le roi; *cent mille besans tu me compteras. — Ah! sire, je ne pourrois atteindre autant, quand je vendrois toute ma terre. —Tu les feras bien. — Comment, sire? — Tu es de grand courage et plein de chevalerie, et nul preux, si tu l'en requiers, ne t'éconduira sans un beau don; ainsi tu pourras t'acquitter. — Maintenant je veux vous demander comment je partirai d'ici?* Saladin lui répondit: *Hugues, vous m'attestez sur votre foi que vous reviendrez, et que dans deux ans d'ici, sans faute, vous aurez rendu votre rançon, ou que vous rentrerez en prison? Ainsi vous pourrez partir.—Sire,* reprit-il, *votre merci; et tout ainsi je le promets.*

« Alors il demande congé, et veut s'en aller en son pays; mais le roi l'a pris par la main et en sa chambre l'a mené, et l'a prié fort doucement: *Hugues*, dit-il, *par cette foi que tu dois au Dieu de ta loi, instruis-moi; car j'ai envie de bien savoir comment se font les chevaliers.*

« *Beau sire*, dit Hugues, *je ne ferai, et je vous dirai le pourquoi. Le saint ordre de chevalerie seroit sur vous mal placé; car vous êtes de la mauvaise loi, et n'avez baptême ni foi; et je ferois grande folie si je voulois vêtir un fumier de drap de soie. Je ferois méprise si sur vous je mettois un tel ordre, et je ne saurois l'entreprendre, car j'en serois blâmé.*

« *Là, Hugues,* dit-il, *vous ne le ferez pas? Il n'y a point de mal à vous de faire ma volonté; car vous êtes mon prisonnier.*

« *Sire, puisque je ne puis m'y refuser, je le ferai sans retard.*

« Alors il commence à lui enseigner tout ce qu'il doit faire; lui fait bien arranger les cheveux, la barbe, le visage, comme il convient à nouveau chevalier; puis le fait entrer dans un

bain. Lors le soudan commence à demander ce que cela signifie. Hugues de Tabarie répond : *Sire, ce bain où vous vous baignez signifie que comme l'enfant sort des fonts pur de péchés quand il vient de recevoir le baptême ; ainsi devez sortir de là sans nulle villenie, et prendre un bain de courtoisie, d'honneur, de bonté.— Ce commencement est très-beau, par le grand Dieu !* dit le roi.

« Après qu'on l'a du bain ôté, il se couche dans un beau lit qui étoit fait à grand plaisir. *Hugues, dites-moi sans faute la signifiance de ce lit. — Sire, ce lit veut dire qu'on doit par sa chevalerie conquérir en paradis la place que Dieu octroye à ses amis. C'est là le lit du repos ; qui n'y sera pas sera bien sot.*

« Quand il fut resté un peu dans le lit, il se vêtit de draps blancs qui étoient de lin. Lors Hugues lui dit en son latin : *Sire, ne tenez pas à mépris ces draps blancs ; ils vous donnent à entendre que chevalier doit tendre à conserver sa chair pure s'il veut arriver à Dieu.*

« Après il lui remet une robe écarlate. Saladin s'étonne fort de cela : *Hugues*, dit-il, *que signifie cette robe ? — Sire, cette robe vous donne à entendre que votre sang devez répandre pour sainte Église défendre, afin que nul ne puisse mal faire ; car chevalier doit faire tout cela, s'il veut plaire à Dieu.*

« Après il lui chaussa des souliers d'étoffe noire, et lui dit : *Sire, sans faute ceci vous avertit que vous ayez toujours en mémoire la mort et la terre où vous serez gisant, d'où vous venez et où vous irez. Vos yeux doivent la regarder, afin que vous ne tombiez en orgueil ; car orgueil ne doit pas régner dans un chevalier ; il doit toujours tendre à la simplicité.—Tout cela est fort beau à entendre*, dit le roi, *et il ne me déplaît pas.* Après se leva debout, puis se ceignit d'une ceinture blanche ; ensuite Hugues lui mit deux éperons à ses deux pieds, et lui dit : *Sire, tout ainsi que vous voulez que votre cheval soit animé à bien courir quand vous frappez des éperons, ces éperons signifient que devez avoir à cœur de servir Dieu toute votre vie.*

« Alors il lui ceignit l'épée ; » et le poëte poursuit de la sorte, en exposant alternativement les actes extérieurs et les enseignements (1).

(1) Ce récit se retrouve, avec la charmante naïveté du temps, dans la

Religion. Qui aurait pu, dans des siècles que l'on appelle de fer, suggérer tant de sentiments délicats, si ce n'eût été l'Église? Comme elle avait fait des autres éléments de la société, elle s'empara de celui-ci pour l'épurer de sa partie matérielle, et s'en fit un soutien et une arme. Elle en consacra l'initiation par ses rites, lui donna pour tâche de consolider la paix et de répandre une morale pleine de dignité; elle lui montra comme le champ de bataille le plus noble celui des croisades, comme le devoir le plus sacré la défense de l'autorité, de la puissance, et des possessions ecclésiastiques; enfin elle institua les ordres religieux. Aussi les chevaliers étaient réputés eux-mêmes comme ayant quelque chose de sacré, une certaine portion du sacerdoce. Bayard blessé mortellement se confesse à un de ses compagnons d'armes. Les princes français prisonniers avec saint Louis en Égypte, voyant entrer leurs bourreaux, se mettent à se confesser entre eux. *Et moi*, dit Joinville, *je ne me recordois de mal ou péché que j'eusse commis oncques; je ne pensois qu'à recevoir le coup mortel; et je m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux, tendant le cou, et disant en faisant le signe de la croix* : Ainsi mourait sainte Agnès. *A côté de moi s'agenouilla messire Guy d'Ebelin, connétable de Chypre, et se confessa à moi, et je lui donnai l'abso-*

LXXVII[e] des *Cento novelle antiche;* nouvelle preuve qu'alors, comme aujourd'hui, certaines narrations faisaient, grâce aux jongleurs, le tour de l'Europe entière. La LXXVIII[e] nouvelle met en opposition la loyauté de nos guerriers avec l'astuce musulmane. Il y est raconté comment le bon Richard d'Angleterre passa une fois outre-mer avec des barons, des comtes, des chevaliers preux et vaillants. « Ils passèrent sur un navire sans emmener de chevaux, et arrivèrent sur les terres du soudan. A pied qu'il était ainsi, le roi rangea les siens en bataille, et fit un si grand carnage des Sarrasins, que quand les enfants pleurent, les nourrices leur disent : *Voici le roi Richard;* car il était redouté comme la mort. On dit que le soudan, voyant fuir ses gens, demanda : *Combien sont les chrétiens qui font tout ce carnage?* On lui répondit : *Messire, c'est le roi Richard seulement, accompagné des siens.* Le roi, c'est-à-dire le soudan, reprit : *Mon Dieu ne saurait vouloir qu'un homme aussi noble que le roi Richard aille à pied.* Il prit un noble destrier, et le lui envoya. Le messager qui le mena dit : *Messire, le soudan vous envoie ce cheval afin que vous ne soyez point à pied.* Le roi fut sage : il y fit monter un de ses écuyers, afin qu'il l'essayât. Le jeune homme ne pouvant le tenir, le coursier l'emporta droit et de toute sa force vers le pavillon du soudan. Saladin attendait le roi Richard; mais il ne réussit pas dans son projet. Ainsi, on ne doit pas se fier aux procédés bienveillants d'un ennemi. »

lution, pour autant que Dieu m'en accordoit la faculté; et quand je fus levé, je ne me souvins plus d'un mot.

Le mamelouk Octaï voulut alors que saint Louis le consacrât chevalier; sur son refus, le musulman dirigea contre lui son cimeterre, en lui disant d'un ton menaçant : *Ne sais-tu pas que je suis maître de ta vie ? — Fais-toi chrétien*, répondit Louis, *et je te ferai chevalier.*

Souvent au milieu du bruit des armes les chevaliers se changeaient en missionnaires, tantôt prêchant le Christ dans les cours d'Orient, tantôt donnant la vie spirituelle aux païens dont leur fer tranchait les jours. La poignée de leur épée était en forme de croix, et ils y jetaient dévotement les yeux, en invoquant Dieu au fort de la mêlée, ou la pressaient sur leurs lèvres mourantes comme Bertrand du Guesclin, ou bien la présentaient à baiser à un compagnon, à un ennemi blessé. Roland baptise Ferragus expirant, comme Tancrède sa Clorinde chérie.

Si toutes les circonstances de la vie au moyen âge étaient accompagnées de symboles expressifs, à plus forte raison devait-il en être ainsi de l'existence du chevalier. Une fois entré dans l'ordre, il se mettait en quête d'aventures, paré d'une écharpe ou d'un ruban, don de la dame de ses pensées, ou arborant sur ses vêtements une couleur qui exprimait l'état de son âme. De jeunes guerriers d'illustre famille couvraient parfois leur écu afin qu'on ne vît pas leur blason, jusqu'à ce que les coups de lance de leurs adversaires eussent déchiré le voile. Ils couraient ainsi les villes et les campagnes, cherchant des périls et des fatigues (1); ou visitaient des cours étrangères, surtout celles d'Espagne, pour combattre les Maures et teindre leur épée dans le sang des infidèles. On les voyait aussi aller au loin pour trouver quelque chevalier renommé, afin d'essayer contre lui leur valeur; ou défier sur leur chemin celui dont l'apparence leur annonçait un vigoureux jouteur; et ils accouraient aux tournois pour y faire retentir le nom de leur dame, être proclamés la terreur des héros et

Aventures

(1) « *Che di pericol solo e di fatica*
« *Un cavalier si pasce e si nutrica.* »
C'est seulement de périls, de fatigues,
Qu'un chevalier se repaît et nourrit.
BOIARDO, XXV, st. I.

l'amour des belles (1). Dans de sombres vallons, dans des cavernes sauvages, ils rencontraient parfois de gentilles damoiselles, des chevaliers fameux, avec qui ils faisaient preuve de courtoisie et de courage. Le soir, ils sonnaient la cloche d'un ermitage ou d'un couvent, et la valeur recevait un asile de la charité religieuse. Ou bien, s'ils se trouvaient dans le voisinage d'un château, le cor annonçait de loin leur arrivée, le pont s'abaissait, la dame et la demoiselle du manoir désarmaient leur hôte, et lui préparaient le bain, les eaux odorantes et les vins généreux. Lui plaisait-il de se faire connaître? il recevait le tribut de louanges dû à son mérite, et le troubadour chantait ses prouesses durant le banquet. Préférait-il cacher qui il était? il couvrait son écusson, et ne s'annonçait que sous quelque titre mystérieux, comme le chevalier de la lance d'or, de la pénitence, de l'écu blanc.

Mais parfois le château avait pour maître un félon; un jaloux qui retenait captive une beauté sans pareille; un tyran qui imposait des conditions terribles à ceux qui mettaient le pied sur ses domaines. Le chevalier, repoussé du manoir, jetait alors le gant au châtelain discourtois, content de s'exposer lui-même pour délivrer ceux qui souffraient. Il lui arrivait aussi d'être reçu dans quelque forteresse, où des salles tendues de noir, des géants menaçants, des bruits nocturnes, des spectres, des trappes perfides, des prestiges d'une puissance inconnue, mettaient sa fermeté à de rudes épreuves. Apprenait-il qu'un être faible était sous le coup d'une accusation? une belle dame sans défense était-elle citée en jugement? il accourait, et prouvait, l'épée en main, que l'accusateur en avait menti, sauvant ainsi ceux qui étaient victimes de la calomnie. Parfois, il ne dédaignait pas d'allier le métier de jongleur à celui de guerrier; et Taillefer, tout renommé qu'il était dans le métier des armes, chantait, lançait son épée en l'air, et la rattrapait en galopant à bride abattue.

De retour enfin après de longues courses au château de son sei-

(1) « *Piacevol sulle feste, in arme fiero,*
« *Leggiadro amante e franco cavaliero.* »
Fier en champ clos, gai compagnon en fêtes,
Amant aimable et vaillant chevalier.
Ibid., XII, 6.

gneur, il faisait en détail le récit de ses aventures, non moins sincère lorsqu'elles avaient tourné à son désavantage que lorsqu'il en était sorti heureusement. Il revenait ensuite au manoir paternel, où il suspendait dans la salle les pièces de son armure, en témoignage de ses exploits; et, en les montrant à ses fils, il leur racontait les périls qu'il avait courus. Ceux-ci les répétaient avec orgueil, et, pour en rehausser la gloire, y ajoutaient des difficultés nouvelles, où figuraient d'ordinaire force magiciens et magiciennes, faisant assaut d'enchantements.

Si le chevalier mourait sur le champ de bataille, tous ses frères d'armes en deuil lui rendaient avec solennité les derniers devoirs. Tombait-il loin de sa patrie? un compagnon, un écuyer l'inhumait au pied d'un arbre centenaire, au tronc duquel il suspendait ses armes et son bouclier, pour conserver son nom et sa gloire. Les chevaliers croisés étaient inhumés couverts de leur armure, avec les jambes en croix; et c'était ainsi qu'ils étaient représentés sur leurs tombeaux. Brandimart meurt en combattant les ennemis de la France et de la religion; le ciel s'ouvre, et sur la terre les larmes des héros les plus illustres, de l'ami le plus dévoué, de la plus tendre amante, l'accompagnent dans la tombe, sur laquelle croîtront des fleurs immortelles (1). Svend, la gloire et l'appui de son vieux père le roi de Danemark, périt sur la terre qu'un Dieu arrosa de son sang, avec ses compagnons venus des extrémités du Nord pour délivrer la Palestine, ou mourir. Il est tombé avec sa fidèle Florine, qui n'a pas voulu se séparer de lui, et Dieu envoie les ermites du Carmel élever un tombeau digne du corps où habita une âme si noble; et son épée est envoyée à celui qui est destiné à le venger (2).

Indépendamment de leurs devoirs généraux, les chevaliers s'obligeaient souvent par des vœux particuliers, comme celui de visiter des sanctuaires célèbres, de suspendre dans des temples ou dans des monastères, soit leurs armes, soit celles de leurs ennemis vaincus, de jeûner ou de s'imposer telle autre pénitence. Ces vœux consistaient aussi en exploits guerriers, comme d'arborer le premier sa bannière sur les remparts ennemis, ou sur la tour la plus haute de la ville assiégée; de s'élancer le premier au milieu Vœux.

(1) ARIOSTE, *Roland*, c. XL, XLI.
(2) TASSE, *Jérus. dél.*, c. VIII.

des rangs ennemis, de se hasarder dans des tentatives téméraires; ou bien c'étaient des engagements bizarres de ne plus porter soit le casque, soit le bouclier, tant qu'on n'en aurait pas enlevé un sur l'ennemi; de ne regarder que de l'œil droit, de ne manger que du côté gauche, tant qu'une entreprise n'aurait pas été mise à fin; de ne plus coucher dans un lit, de ne plus goûter de viande ou de vin, de porter une chaîne au cou ou aux poignets. Un Polonais, seigneur de Loïsenlech, s'était attaché au bras et au cou-de-pied deux cercles d'or avec une chaîne du même métal allant de l'un à l'autre, pour les porter jusqu'à ce qu'il eût trouvé, pour l'en délivrer, un chevalier ou un écuyer de nom et d'armes sans tache. Jean de Bourbon fit vœu avec seize autres de porter pendant deux ans, tous les dimanches, un cep de prisonnier à la jambe gauche, jusqu'à ce qu'ils rencontrassent un nombre égal de guerriers pour leur livrer combat.

Les vœux les plus solennels étaient ceux qui se faisaient sur le paon ou sur le faisan, oiseaux particulièrement estimés par les paladins, qui en faisaient broder sur leurs manteaux, et les prenaient pour but de leurs coups dans leurs exercices guerriers. Ces oiseaux paraissaient sur la table du banquet, revêtus, quoique rôtis, de leur riche plumage, et on les plaçait (à titre de grand honneur) devant le chevalier en renom, pour qu'il eût à les découper, après que chaque chevalier avait proféré sur eux son serment.

égradations. Si un chevalier manquait à ses devoirs, il était dégradé comme félon. Placé sur un char ou sur un échafaud, on brisait son armure, on lui détachait ses éperons; son blason était effacé, et son écu traîné à la queue d'un cheval. Les hérauts le proclamaient ensuite vilain, traître, mécréant, et les prêtres répétaient sur lui les malédictions du psaume 108. Trois fois le héraut demandait qui était cet homme, trois fois on lui répondait en le nommant; il reprenait, en disant qu'il ne connaissait aucun chevalier de ce nom, mais un lâche, un déloyal. Alors on lui versait de l'eau chaude sur la tête, on le tirait en bas avec une corde, on le mettait sur une civière, et il était porté couvert d'un drap mortuaire à l'église, où l'on faisait ses obsèques. Pour de moindres fautes, ou lorsqu'il avait perdu ses armes, il était exclu du droit de s'asseoir à table avec les autres paladins; et s'il se le permettait, le héraut déchirait la nappe devant lui. La

dégradation avec privation de l'armure était prononcée contre les incestueux, les parricides, contre ceux qui se livraient à des travaux rustiques (au service d'autrui peut-être), et surtout pour crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fuite dans une bataille où le prince assistait de sa personne. René de Sicile exclut des tournois tout chevalier ou écuyer convaincu de mensonge, d'usure, ou d'avoir contracté un mariage avec une femme d'un rang inférieur.

Le roi de France Charles VI accueillit à sa table, le jour de l'Épiphanie, plusieurs convives illustres, au nombre desquels se trouvait Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevent: tout à coup un héraut s'en vint couper la nappe devant ce dernier, en lui disant qu'un prince qui ne portait pas l'armure n'était pas digne de s'asseoir en présence du roi. Le comte stupéfait répondit qu'il portait le heaume, l'épée, la lance et l'écu, comme les autres. *Non, messire*, reprit le héraut; *cela ne peut être. Vous savez que votre grand-oncle a été tué par les Frisons, et que, jusqu'à cette heure, sa mort est restée sans vengeance. Par ma foi, je vous dis que si vous portiez l'armure, cette mort seroit vengée depuis longtemps*. Cette dure réprimande ne fut pas vaine; car sans plus tarder le comte s'occupa de réparer l'affront qu'il avait reçu, et tira une vengeance terrible des meurtriers.

Beaucoup d'actions magnanimes se trouveront mentionnées dans le cours de ce récit; il suffira d'en citer ici quelques-unes. Durant la guerre entre la France et l'Angleterre, en 1347, époque à laquelle se raviva la chevalerie, Godefroy de Charny proposa de surprendre, dans un moment de trêve, Calais, alors au pouvoir des Anglais. Le roi Édouard, en ayant été averti, passe la mer avec le prince de Galles et quelques autres, et combat sous les ordres du commandant de la place. Il en vient aux mains avec Eustache de Ribaumont, qui, par deux fois, lui fait plier le genou, mais finit par être obligé de lui rendre son épée. Le roi rentre dans la ville avec les principaux seigneurs français restés prisonniers. Il leur fait donner d'autres vêtements, semblables à ceux de ses chevaliers, les invite à un souper, où il assiste lui-même, n'ayant sur la tête qu'un bandeau de perles. Après avoir adressé la parole à l'un et à l'autre, il dit à Ribaumont: *Messire, vous êtes le chevalier le plus vaillant que le monde ait vu jamais guerroyer; je vous décerne le prix sur tous ceux de ma*

cour; et, posant sur sa tête la couronne de perles, il ajouta: *Portez-la toute cette année, pour l'amour de moi. Je vous sais gai compagnon et amoureux, vous plaisant volontiers au milieu des dames et demoiselles : allez donc en liberté, et, en quelque lieu que vous vous trouviez, dites le don que je vous ai fait.*

Étienne Vignoles, dit la Hire, courait, en 1427, délivrer Montargis assiégé par les Anglais, lorsque, se trouvant près du camp ennemi, il pria un chapelain de lui donner l'absolution de ses péchés. Comme celui-ci lui disait qu'il eût au moins à se confesser, il lui répondit qu'il n'en avait pas le temps, et qu'il lui fallait de suite assaillir les assiégeants. Le chapelain fit donc ce qu'il désirait; et quand le chevalier fut absous, il s'écria: *O Seigneur, je te prie de faire aujourd'hui pour la Hire comme tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses la Hire!*

Une des entreprises dans lesquelles s'exerçait le plus fréquemment le courage des chevaliers était de s'engager dans les mines, parce que le danger était plus grand. Le duc de Bourbon entre, en 1388, dans une galerie qui avait été pratiquée sous le château de Verteuil, dans l'Angoumois; il y combat longtemps corps à corps avec un écuyer, qui enfin, entendant répéter *Bourbon, Bourbon! Notre-Dame!* qui était le cri de guerre du duc, s'aperçoit à qui il a affaire, et, se retirant par respect, lui rend son épée et la place. Au siége de Melun, en 1420, plusieurs chevaliers et écuyers se présentèrent pour entrer dans une mine si étroite qu'il fallut couper le manche des haches pour pouvoir les manier, et ils y accomplirent des prouesses merveilleuses.

Décadence. Quoi qu'il en soit, la perfection de la vertu chevaleresque, si elle exista jamais, fut de peu de durée, et limitée à un petit nombre de preux. Il était naturel que, parmi une jeunesse vive et opulente, naquît le goût du luxe; aussi se déployait-il dans la cérémonie de l'inauguration, dans la richesse des armures, dans les solennités des jeux, et parfois il dégénérait en folles prodigalités. Dans l'assemblée de Beaucaire, en 1174, dix mille chevaliers luttèrent de magnificence; le comte de Toulouse donna à Raymond d'Agout dix mille pièces d'argent en pur don, et celui-ci les distribua parmi les chevaliers. Bertrand Raibaux

fit labourer un champ par douze paires de bœufs, et y semer trente mille pièces d'argent ; Gros de Martels servit un banquet composé de mets cuits à la flamme des cierges ; et Ramon de Venans fit brûler trente chevaux d'un grand prix.

Ces jeunes guerriers étaient plus désireux de montrer de la valeur que de la vertu ; ils employaient leur courage à satisfaire leurs rancunes et leurs inimitiés personnelles. L'amour dégénéra en galanterie insipide ou en licence effrontée, les occasions ne manquant pas à des célibataires vagabonds et courtisans. La religion se convertit en pratiques superstitieuses, qui amenèrent la chevalerie errante ; c'est la période la plus étrange de cette institution.

Déjà, dans le quatorzième siècle, on tournait en ridicule la manie inquiète d'aller en quête d'aventures, les serments d'amour prodigués à toutes les belles, et les vœux insensés dont certains chevaliers s'imposaient l'accomplissement. Ulric de Lichtenstein, auteur du *Frauendienst*, après avoir notifié à sa dame qu'il s'est fait chevalier errant, part en pèlerin pour Rome. S'étant arrêté à Venise, il se fait faire des vêtements de femme, et prend le nom de dame Vénus, en déclarant qu'en l'honneur du beau sexe, il ira ainsi jusqu'en Bohême, en défiant tous ceux qu'il rencontrera. Quiconque rompra une lance avec dame Vénus recevra un anneau, pour rendre toujours plus jolie celle qui aura son amour ; celui qui sera abattu par dame Vénus s'inclinera vers les quatre points cardinaux en l'honneur d'une dame ; celui qui sera assez heureux pour désarçonner dame Vénus, aura pour lui tous les chevaux qu'elle mène à sa suite.

L'étrange personnage se met en route avec deux écuyers et deux ménestrels, qui réjouissent la compagnie par leurs chansons. Quelques obstacles se présentent au début, et le podestat de Trévise s'oppose à ces passes d'armes ; mais il cède aux instances dont il est assiégé de la part du beau sexe. Dame Vénus combat donc sur un pont, et renverse plusieurs de ses adversaires. Le lendemain, deux cents dames attendent le vainqueur pour le mener à l'église, l'une portant son manteau, d'autres, les différentes pièces de son armure ; et dame Vénus prie Dieu dévotement. « Depuis lors, dit-il, j'obtins beaucoup d'honneur, parce « que Dieu ne refuse rien à de nobles dames. » Partout de charmantes demoiselles viennent lui apporter les lances de ceux qui

désirent les briser sur son haubert; mais il reste vainqueur de chacun d'eux, non sans rendre justice à leur valeur. Tous les jours il entend pieusement la sainte messe, et court bien trois cent sept lances sur sa route; puis, rentré chez lui, il prend la plume, et raconte, en langue allemande, ses *belles rencontres*, dans lesquelles on lui a traversé l'écu et blessé la poitrine.

Pendant que le roi Édouard III était à table avec ses chevaliers, Robert d'Artois, traître envers la France, revint de la chasse après avoir tué un héron, considéré comme l'oiseau le plus vil; entrant dans la salle, il le présente à chacun des convives, en l'invitant à faire un vœu pour quelque entreprise. Édouard s'engagea d'entrer en France, et à être sacré roi à Saint-Denis dans six années. Le comte de Salisbury obtient de sa dame qu'elle lui ferme un œil, jusqu'à ce qu'il ait mis le pied en France, et brûlé un certain nombre de villes. Les autres vœux se ressentirent de la même bizarrerie. Il ne fut pas jusqu'à la reine qui, avec la permission du roi, déclara qu'elle n'accoucherait (elle était alors enceinte) que lorsqu'elle serait sur la terre de France; et que si son fruit voulait voir plus tôt le jour, elle le détruirait à coups de couteau, et perdrait son âme.

Dans une rencontre entre les Français et les Anglais, près de Cherbourg, en 1379, les uns et les autres, enflammés par la haine nationale, mirent pied à terre pour se mêler avec plus d'ardeur; puis ils suspendirent soudain leurs coups pour laisser l'un d'eux, qui seul était resté à cheval, défier le plus amoureux du parti opposé; et la bataille ne recommença que lorsqu'un des deux champions eut perdu la vie. Gaston de Foix combattait en l'honneur de celle qu'il aimait, sans cuirasse, et les manches de sa chemise relevées du coude au gantelet; ce fut ainsi qu'il fut tué à la bataille de Ravenne. C'était pourtant l'époque de l'Arioste et de l'Arétin.

Quelques seigneurs anglais ayant juré d'éviter la compagnie de certaines dames désignées nommément, qu'ils disaient privées de beauté et d'esprit, et se déclarant prêts à soutenir, l'épée à la main, l'injure qu'ils avaient faite, celles-ci députèrent à Jean I[er], roi de Portugal, pour lui demander des champions. Il en choisit douze qui se rendirent à Londres, où ils demeurèrent vainqueurs, ce qui leur valut de grandes fêtes et de riches présents.

Bien plus, jusqu'au temps de Henri IV et même de Louis XIV, il n'y avait guère de batailles où il ne fût porté quelques coups en l'honneur des dames : un officier blessé à mort écrivait, avec son sang, le nom de celle qu'il aimait, puis rendait le dernier soupir.

De pareilles extravagances ne pouvaient durer sous le regard austère d'une raison plus mûre. On commença donc à défendre les romans de chevalerie, qui, par le récit de prouesses exagérées, excitaient à en entreprendre de semblables (1). L'Église ne cessait de s'élever contre eux; Charles-Quint les prohiba dans le nouveau monde, et les cortès de Valladolid réclamèrent la même interdiction en Espagne, afin que la vanité de ces écrits ne détournât pas des ouvrages religieux.

Cependant les rois, rattachant à leur service ce sentiment de zèle dévoué, s'étaient mis à multiplier les chevaliers, comme un cortége destiné à rehausser les pompes du trône; et ils les choisirent non en considération de leur vertu personnelle, mais de la noblesse de leur sang, de leur richesse, de leur habileté comme courtisans (2). Lorsque ensuite les lettres furent devenues en honneur, le titre de chevalier fut aussi conféré aux professeurs et aux poëtes, gens qui, tout à fait inhabiles au métier des armes, et ne considérant pas même comme une honte le manque de courage, firent perdre de son crédit à une institution fondée d'abord sur la vaillance guerrière.

Mais les armes étaient changées; et si la présence de ces hommes tout bardés de fer était utile, dans les armées féodales, pour fouler aux pieds la tourbe plébéienne, que n'abritaient ni casque ni haubert, il en fut bien autrement quand on put leur opposer les files serrées de troupes permanentes et disciplinées; le combat singulier n'eut plus dès lors ni opportunité, ni avantage.

A la journée de Poitiers, la chevalerie française, qui seule subsistait désormais, apprit à ses dépens que la valeur ne suffisait plus pour vaincre en bataille rangée. Une fois que les principaux

(1) Charles le Téméraire lisait continuellement les romans de chevalerie, comme le héros de la Manche.

(2) Les rois d'Angleterre conféraient le titre de chevaliers à de simples citoyens, sans les agréger à aucun ordre particulier; les rois de France faisaient chevaliers les ambassadeurs de Venise, en leur donnant l'accolade.

membres de la noblesse furent tombés auprès du roi prisonnier, les chevaliers qui restaient se trouvèrent sans chefs, et ils ne surent plus opposer aux envahisseurs de la France cette résistance qui avait d'abord favorisé leur institution. Sur ces entrefaites, plus de cent mille paysans, formant une ligue armée, dite la *jacquerie*, pour l'extermination de l'aristocratie, contraignirent les chevaliers à convertir leur manière de combattre courtoise en guerre de carnage. On vit pourtant, dans cette lutte acharnée, briller encore par intervalle quelque étincelle de l'ancienne vertu des paladins : une poignée de chevaliers du Hainaut, cernés au milieu d'une bande de paysans armés de bâtons et de fléaux, se laissent tuer plutôt que de tirer l'épée contre ces armes ignobles.

Afin de rendre à la chevalerie le lustre qu'elle perdait, le roi Jean institua en France l'ordre de l'Étoile. L'édit rendu à cet effet rappelle l'éclat dont elle brilla dans l'univers entier, par la valeur, la noblesse et la probité. Elle aida, y est-il dit, par la loyauté et par la concorde, au triomphe des rois sur les ennemis de l'État; elle ramena miraculeusement à la foi grand nombre d'infidèles et de mécréants; fit succéder aux tempêtes et à la guerre la tranquillité et la paix. *A cette heure, l'oisiveté et la nonchalance de ces temps calmes, l'usage peu fréquent des armes, l'interruption des exercices guerriers, et d'autres causes encore, ont fait dégénérer les chevaliers, qui se sont précipités dans des œuvres inutiles et vaines; il en est résulté qu'oubliant la beauté de la gloire et de la renommée, ô honte ! ils se sont abaissés à chercher l'utilité privée.* Le roi, en conséquence, se proposait, moyennant la nouvelle ordonnance, de les enlever à des soins frivoles, de rétablir parmi eux la concorde, et de faire que, *avides de loz et renom,* ils recouvrassent leur premier lustre.

La sollicitude du roi Jean et celle de son fils Charles V retardèrent, pour peu de temps, la décadence d'une institution condamnée à périr avec les circonstances qui la virent naître. Louis XI lui donna le coup de grâce, en déclarant la guerre à la féodalité. Elle se réfugia à la cour de Bourgogne ; mais sa vie y fut artificielle et d'apparat. L'ordre de la Toison d'or ne réfléchit qu'un faible rayon de la splendeur de l'ancienne chevalerie.

Durant ce temps, la raison, sortie de l'enfance, reléguait la magie, les sortiléges, les enchantements, dans le passé, et sou-

mettait à l'examen les vieilles légendes. La sécurité des citoyens se trouvant mieux garantie par les lois et par les gouvernements désormais affermis, il n'y eut plus besoin de paladins errants pour réprimer les abus, et l'on invoqua, pour défendre le faible, l'action protectrice des gouvernants. Ces hommes armés, suivant d'autres lois que celles de l'obéissance passive, ne pouvaient plus convenir à la monarchie, visant partout à l'absolutisme. La découverte de l'Amérique donna une autre direction à l'esprit d'aventure; enfin, arriva le seizième siècle, cette époque funeste, où il ne fut plus question de joutes, mais de guerres sanglantes, bouleversant l'Europe pour assouvir l'ambition des rois.

François Ier tenta de faire revivre la chevalerie; mais à côté d'elle surgissaient, pour l'étouffer, les bandes mercenaires, les haines des partis, la fureur des disputes religieuses, la politique sans générosité de Charles-Quint; et si Henri IV avait dans son caractère quelque chose de chevaleresque, il s'y mêlait trop de l'abandon et de la rudesse du soldat.

En Germanie, l'empereur Maximilien peut passer pour le dernier chevalier; ses idées s'élevaient au-dessus d'une politique égoïste. Lorsqu'à la diète de Worms le Français Claude Barre se présenta pour défier toute la nation allemande, le monarque lui-même ramassa le gant, et, après l'avoir combattu à forces égales avec la lance, il le vainquit l'épée à la main. Quand Charles-Quint fut couronné à Bologne en 1530, « il toucha de l'épée « la tête de ceux qui voulaient être chevaliers, en disant à cha- « cun : *Esto miles*. Mais la foule des demandeurs se pressait si « nombreuse autour de lui, en répétant, *Sire, sire, ad me, ad me*, « que, par contrainte, fatigué comme il l'était, au point d'avoir « le visage en sueur, afin de se délivrer de cette cohue, il abaissa « son épée sur tous; et, s'adressant à ses courtisans en ces « mots, *Non podo maz* (je n'en puis plus), il ajouta : *Estote « militea, estote milites, todos, todos* (tous, tous). Et lorsqu'il eut « répété ces paroles, les assistants s'en allèrent chevaliers, et « très-contents (1). » Une pareille profusion ne pouvait qu'avilir un honneur dont tout le prix consistait à être personnel, et conféré avec discernement.

(1) *Lettera inedita*, etc.; Bologne, 1841.

Il était tombé, en Angleterre, dans un tel discrédit, que, sous Édouard III et Henri IV, on payait pour en être dispensé. En Espagne, une fois que le sentiment inspirateur de la chevalerie n'eut plus d'objet, il devint tellement ridicule, que l'auteur du Don Quichotte put acquérir des droits à l'estime de sa patrie, en criblant des traits de la raillerie une institution désormais sans but, les maux auxquels elle avait été appelée à remédier ayant cessé d'exister.

Dès notre enfance, le nom de chevaliers errants n'a retenti à nos oreilles que pour nous signaler l'un des plus extravagants délires de l'esprit humain : cependant, à bien regarder, cette institution était une conséquence naturelle de l'état de la société. Cette existence des chevaliers, tendant continuellement à exalter la religion, la vaillance, l'amour, la poésie, eut une heureuse influence sur les mœurs et sur les idées des siècles suivants. Dans des temps d'anarchie, la chevalerie suppléa à l'absence de lois répressives et de justice, ainsi qu'à la faiblesse de l'autorité suprême, par le courage individuel porté à sa plus haute expression ; elle arma le bras des preux pour la défense du faible opprimé ; elle enseigna à épargner à la guerre les cruautés inutiles, et fit entendre la voix de l'humanité à ceux dont la victoire endurcissait l'oreille et le cœur.

Quand les procès furent devenus des combats, et la cour de justice un champ clos, une jeunesse vaillante s'en vint au secours de la faiblesse et de l'innocence, qui autrement auraient succombé sans défense. Quand on était absous ou condamné sur le serment des accusateurs ou des défenseurs, la chevalerie écarta le danger de la corruption en rendant la vérité sacrée. La piété et l'honneur devaient produire leurs fruits ordinaires, l'ordre et la bienveillance envers des semblables. Comment les rois eux-mêmes, abandonnés par leurs barons, auraient-ils pu se soutenir, s'ils n'avaient eu pour appui cette milice prête à se porter partout au plus fort du péril ?

Avec la chevalerie s'introduisit une nouvelle forme de noblesse : celle qui était d'origine germanique s'étant éteinte dans le vasselage de la féodalité, l'autre s'éleva à un but plus noble que le jeu des batailles. Quand la première ferveur des guerres, en Palestine, eut cessé, la noblesse se rapprocha du trône pour lui donner de l'éclat et des conseils ; elle monta sur les remparts pour

la défense du peuple, et, après avoir épargné durant la guerre des atrocités superflues, elle introduisit dans la paix des mœurs plus polies et plus douces.

Servant comme de lien entre l'État et l'Église, qui tendaient de plus en plus à se séparer, la chevalerie devint, avec la papauté et l'Empire, un pouvoir général agissant sur l'Europe entière. Introduite chez toutes les nations, elle inspira une fraternité générale; fait d'une haute importance dans l'isolement général d'alors.

Cependant la chevalerie ne constituant pas un état distinct dans la société, avec des devoirs et des fonctions particulières, son importance était moins sociale que morale. Elle enseignait à l'homme la dignité personnelle, la courtoisie au courage, les procédés humains à la guerre, plutôt qu'elle n'instruisait les nations de leurs droits, et des moyens de les acquérir et de les défendre.

Tant de jeunes guerriers recherchant la fatigue des combats et le repos de l'amour, après avoir consacré par l'institution même leur courage à la justice et à la religion, établirent une espèce de culte envers la femme, qu'ils proclamèrent juge de la courtoisie et de la prouesse. Tandis que les musulmans, retenant les femmes dans la condition d'esclaves, subirent, en restant rudes et grossiers, les vengeances de la nature, qu'on n'outrage jamais impunément, on vit parmi nous la dureté s'amollir, quand le bras du fort fut dirigé par l'irrésistible puissance de la faiblesse.

La littérature et les arts ressentirent les effets de cette institution morale, religieuse et guerrière, qui, en fournissant un type idéal de beaucoup supérieur aux habitudes ordinaires, excitait l'imagination et la poésie à représenter des événements plus variés, à mettre en jeu des passions plus nobles et plus pures qu'on ne les rencontre dans la vie réelle. Dante, Pétrarque, Arioste, le Tasse, Cervantes, Calderon, Lope de Vega, sans parler de ceux qui les ont imités plustard, s'inspirèrent moins de l'antiquité que des sentiments chevaleresques.

Il n'y avait rien dans les sociétés antiques pour corriger, en théorie, les vices de la pratique; rien n'avertissait les héros de leur brutalité; tandis que parmi les nations modernes apparaissaient, au milieu de faits blâmables, des enseignements de justice,

et que l'idée morale faisait jaillir des éclairs bienfaisants à travers les tempêtes de la vie réelle.

Cette institution, qui, fondée sur la pratique de vertus simples, austères, fanatiques parfois, renfermait tout ce que la valeur a de plus héroïque, la morale de plus difficile, la foi de plus merveilleux, le sacrifice de plus désintéressé, venait se placer entre le faible et l'oppresseur. Que ne devait-on pas espérer quand on entendait répéter dans les camps, dans les tournois, dans toutes les réunions de guerriers : *Malheur à celui qui oublie les promesses faites à la religion, à la patrie, à l'amour ! malheur à celui qui trahit son Dieu, son roi, ou sa dame !*

La vaillance étant devenue le principal mérite, comme celui qui procurait l'amour des belles, la sûreté, la gloire, les riches domaines, on trouva dans la chevalerie une école d'humanité, de désintéressement, de manières élégantes, et on y puisa ces sentiments qui, aujourd'hui encore, font le charme de la société. De là les affections pures et délicates, le respect pour la femme, la fidélité à sa parole, le dévouement spontané, l'habitude de sacrifier l'intérêt au devoir, la *courtoisie* enfin, mot qui manquait aux anciens, et que nos aïeux dérivèrent des *cours* féodales, où elle s'exerçait. Les salons modernes, essentiellement différents des réunions des anciens, embellis qu'ils sont de la présence de femmes honorables et instruites, ont remplacé les assemblées seigneuriales du moyen âge, mais en recevant d'elles, par une sorte d'héritage, l'élégance du langage, le culte de l'amour et de l'honneur.

Que si, comme nous le croyons, la chevalerie n'eut jamais un développement complet en tant qu'institution véritable, elle aurait encore été utile dans son existence idéale, comme tant d'autres songes, comme les utopies, qui sont des améliorations proposées avant que leur temps soit venu. Cette idée élevée de la civilisation, se conservant au milieu des œuvres orgueilleuses de la force, répandit dans la société moderne des sentiments que l'ancienne société ne connut pas, et qui seuls garantissent sa durée. On peut dire que le point d'honneur était ignoré des anciens, pour qui la vertu consistait dans les rapports de l'individu avec la société, du citoyen avec la patrie. Aujourd'hui la morale a, en elle-même, son principe et son but; l'homme y suffit, même isolé des lois civiles; et, grâce à elle, il s'alimente d'un

sentiment de dignité personnelle qui a besoin du respect de soi-même, et à plus forte raison de celui des autres. De là cette délicatesse moderne, qui non-seulement s'effraye de tout ce qui est honte ou lâcheté, mais de la moindre hésitation en fait de courage et d'honneur; qui non-seulement repousse l'outrage, mais jusqu'à l'ombre d'une insulte; qui considère les dettes d'honneur comme les plus sacrées, parce qu'elles ne sont protégées par aucune loi; qui s'attache scrupuleusement à conserver un nom honoré, comme le chevalier se montrait jaloux de conserver sans tache l'écusson qu'il portait.

Le chevalier survécut dans le gentilhomme, fier de sa naissance, chatouilleux sur le point d'honneur, et fidèle observateur de la parole donnée; craignant Dieu, galant avec le beau sexe, indépendant en présence de ses supérieurs, batailleur par goût, et ne craignant pas la mort. Puis ces beaux titres, qui souvent s'associaient à une noblesse dégénérée, voilant sa corruption sous l'élégance des manières, disparurent eux-mêmes à la fin du siècle passé, grâce à l'invasion des idées irréligieuses, à une instruction présomptueusement superficielle, à l'orgueil, au libertinage effronté. Et cependant la chevalerie brilla encore d'un dernier et glorieux éclat, quand un Montmorency, un Clermont-Tonnerre et autres grands seigneurs de France renoncèrent spontanément à leurs priviléges devant l'assemblée constituante. Cette abnégation généreuse précédait de peu de temps le moment où une autre assemblée crut les massacres de septembre nécessaires pour anéantir les restes de la féodalité et de la chevalerie, et où l'on vit la nation la plus chevaleresque et la plus galante envoyer sans pitié, et en l'abreuvant d'outrages, une reine à l'échafaud.

Notre siècle marche sur un chemin nouveau: puisse-t-il aux nobles sentiments dont nos ancêtres furent animés en substituer d'autres qui les vaillent, et les rendre durables en les faisant dériver d'une source plus sublime, afin qu'ils ne demeurent pas sur le bord des lèvres, sans avoir de racine au fond du cœur!

CHAPITRE V.

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX.

L'association de l'Église et de la chevalerie, de la guerre avec la dévotion, se consomma dans une institution qui se rattache aux croisades, institution inconnue à tous les peuples antérieurs: nous voulons parler des ordres militaires religieux (1). Dès 1020, quand les kalifes fatimites étaient encore maîtres de la Syrie, quelques riches marchands d'Amalfi avaient construit à leurs frais, en face du saint sépulcre, un hospice pour les pèlerins,
Hospitaliers de Saint-Jean. appelé *hôpital de Saint-Jean,* parce que les moines qui le desservaient avaient choisi pour patron saint Jean-Baptiste (2). Lors de la première croisade, le prieur Gérard sortit de ce couvent pour instituer une règle particulière, adoptant un vêtement noir avec une croix blanche à huit nœuds sur la poitrine. Le pape Pascal II prit sous sa protection et la règle et les biens donnés à l'ordre. Puis Raymond Du Puy, deuxième supérieur, en ayant
1120. rédigé les statuts, qui obtinrent la sanction de Calixte II, il compléta une société religieuse et militaire, riche de possessions et

(1) Indépendamment des anciens auteurs, tels qu'ERMANT, SCHÖNBECK, SANSOVINO, etc., on peut consulter :

W. J. WIPPEL, *Die Ritter-Orden; tabellarisch-chronologisch-litterarisches Verzeichniss über alle weltlichen Ritter-Orden, auch über diejenigen geistlichen Orden, welche ausser ihrer Ordenksleidung noch ein besonderes Zeichen getragen haben;* Berlin, 1817-19.

A. M. PERROT, *Collection historique des ordres de chevalerie civils et militaires;* Paris, 1820.

F. VON BIEDENFELD, *Gesch. und Verfassung aller geistlichen und weltlichen, erloschenen und blühenden Ritter-Orden;* Weimar, 1839.

(2) GUILL. DE TYR, XVIII, 4, 5, 6. Un ordre d'hospitaliers existait déjà en Toscane, au lieu célèbre d'Altopascio. Il en est fait mention dès 952 dans un document lucquois; puis de nouveau en 1056. Le fondateur en est inconnu. Ces religieux avaient pour tâche d'accueillir les pèlerins, d'assister les voyageurs, d'entretenir les routes et les ponts. Chaque soir, sonnait une cloche dans la tour magnifique qui domine tout le val de Nievole, pour diriger la marche de ceux qui, vers la brune, n'avaient pas encore traversé les bois marécageux de la Cerbaia.

de priviléges. Elle comprenait trois classes de frères (1) : les frères ecclésiastiques pour les secours spirituels, les frères laïques pour les services corporels, les chevaliers d'armes chargés de protéger les pèlerins. En 1259, le pape Innocent IV conféra à leur chef le titre de grand maître.

A leur exemple, les illustres chevaliers Hugues de Payens, de la Champagne, et Godefroy de Saint-Omer, fondèrent un ordre si peu nombreux d'abord, que dans les neuf premières années il ne compta pas plus de neuf membres, et si pauvre qu'un seul cheval leur servait à deux ; c'est à quoi aurait fait allusion, selon Matthieu Paris, leur sceau, qui représentait un palefroi monté par deux chevaliers. Le patriarche de Jérusalem subvenait à leurs besoins, ainsi que le roi qui leur donna pour demeure une maison bâtie près du temple de Salomon, d'où ils prirent le nom de *templiers*. Aux trois vœux ordinaires de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, ils ajoutaient celui de combattre pour la sûreté des pèlerins, et portaient un vêtement blanc avec la croix rouge. Hugues de Payens fut leur premier grand maître, puis saint Bernard rédigea pour eux une règle 1128.
mystique et austère ; leur imposant l'exil perpétuel de leur patrie, et une guerre sans trêve contre les infidèles, avec l'obligation d'accepter le combat, fussent-ils un contre trois ; de ne jamais demander quartier, de ne céder pour leur rançon *ni un pouce de muraille, ni un pouce de terre*. Chacun d'eux pouvait avoir trois chevaux et un écuyer ; au besoin, ils enrôlaient des soldats qui recevaient du grand maître tout ce qui était nécessaire à leur entretien, et qui, le temps de leur service expiré, pouvaient regagner leur patrie, mais en se contentant de recevoir la moitié de la solde qui leur était due.

Telles étaient les prescriptions de saint Bernard ; il voulait en outre qu'ils vécussent en commun agréablement, mais avec frugalité, sans rien posséder en propre ; qu'ils assistassent aux offices canoniques, ou y suppléassent par des prières ; qu'ils fissent gras trois jours la semaine ; les chevaliers chapelains ayant deux services, les autres un seul, deux mangeant dans

(1) Leur nom, dans toutes les langues, dériva de celui de frères, que leur donnaient les Français. Les chroniques écrites en latin les appellent *frerii* ; celles d'Italie, *frieri* ; les Grecs disaient *freri*, φρεροι του τεμπλου.

la même assiette, mais chacun avec son cruchon de vin à part. La ration du chevalier qui venait de mourir devait être distribuée aux pauvres durant quarante jours. Il leur prescrivait en outre de porter une chemise de laine, avec faculté toutefois, à raison de la chaleur dans la Palestine, d'en revêtir une en toile, de Pâques à la Toussaint; une paillasse, un mince matelas, une couverture avec un drap de toile velue, tel était leur lit, dans lequel il leur fallait coucher avec la chemise et des caleçons. Ils ne devaient ni donner le baiser aux dames, salut alors habituel, ni sortir sans un compagnon, ni chasser avec l'épervier, mais bien poursuivre le lion et le tuer. « Que jamais, lorsqu'ils ne sont pas « en marche, ils ne restent oisifs; qu'ils mettent leurs armes en « état; qu'ils fuient le jeu, les parties de chasse, les bateleurs, les « chansons bouffonnes, les spectacles. Si le combat s'apprête, « qu'ils s'arment de foi au dedans, de fer au dehors; que, pru« dents dans leurs préparatifs, ils chargent impétueusement l'en« nemi avec la confiance du chrétien, sûr de la victoire ou du « martyre.

« Les cheveux ras, la barbe hérissée et poudreuse, noircis par « le fer et par le soleil, qu'ils aiment des chevaux ardents, mais « non pas ornés de housses brodées, ni de riches caparaçons. Ce « qu'il y a de plus étonnant (c'est toujours saint Bernard qui parle) « dans ce torrent descendu en terre sainte, c'est qu'il se compose « entièrement de gens impies et pervers. Le Christ se fit un « champion d'un persécuteur; d'un Saül, un Paul. » Il exhortait ensuite en ces termes ceux pour qui il traçait cette règle : « Allez « contents, allez tranquilles; repoussez intrépidement les enne« mis de la croix du Christ, assurés que ni la vie ni la mort ne « pourront vous exclure de l'amour de Dieu. Dans le péril, dites« vous : Vivants ou morts, nous appartenons au Seigneur; glo« rieux les vainqueurs, bienheureux les martyrs (1)! »

Ces ordres, création singulière des croisades, avaient pour tâche commune d'accueillir et de protéger les pèlerins ; aux lieux où les autres moines suspendaient des cilices, des lampes, des images de saints, ils attachaient des armures et des étendards enlevés à l'ennemi ; leurs monastères devinrent des forteresses, et, au lieu de la cloche sonnant matines, la trompette les appelait

(1) SAINT BERNARD, *Exhort. ad milites Templi*, I.

à monter en selle pour courir sus au mécréant. Vaillants et généreux, ils étaient tout à la fois une croisade permanente et un modèle de vertus chevaleresques. On les voyait prévenir les invasions des musulmans, faire de temps à autre des incursions sur leurs terres ; les combattre, non dans une guerre de stratagèmes et d'embuscades, mais à son de trompe et bannières déployées ; aller enfin au-devant des caravanes qui arrivaient d'Europe, pour les escorter jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées en sûreté au but sacré de leur voyage. C'était une consolation pour les pèlerins, qui redoutaient à chaque pas l'attaque du Turc ou de l'Arabe, d'apercevoir le long manteau blanc des templiers, ou le noir uniforme des hospitaliers, qui leur apportaient la sécurité. Dans les batailles, ceux-ci se mettaient à l'avant-garde, les autres à l'arrière-garde, de manière à laisser au centre les guerriers nouvellement débarqués, qui n'avaient pu s'habituer encore à la tactique du pays.

Leur renommée était grande dans toute l'Europe ; il n'était pas une ville, une bourgade fortifiée, qui n'expédiât de l'argent et des vivres à ces pieux guerriers ; chacun en mourant se faisait un devoir de leur léguer quelque chose. Les premières familles envoyaient leurs plus jeunes fils se former, dans ces ordres célèbres, à la vaillance et à la courtoisie. Ceux qui avaient des fautes à expier, des remords à apaiser, offraient leurs bras ou leurs richesses à ces chevaliers, qui, parfois, furent héritiers de princes et de monarques ; on vit même des rois revêtir leurs insignes.

Tant de richesses affluèrent ainsi dans leurs mains, qu'ils figurèrent bientôt au nombre des plus grands propriétaires de l'Europe. Au commencement du douzième siècle, les hospitaliers comptaient dix-neuf mille domaines ou tenures dans toute la chrétienté ; les templiers, neuf mille, outre divers revenus résultant de la confraternité et des prédications (1). La discipline se relâcha en conséquence ; et saint Bernard, trente ans à peine après leur avoir donné leur règle, gourmandait les templiers sur leur luxe excessif. « Vous couvrez vos chevaux de soie ; vous re-
« vêtez vos cuirasses de je ne sais quelles étoffes flottantes ; vous
« peignez vos lances ; vous ornez d'or, d'argent, de pierreries,
« écus, selles, freins, éperons ; tandis qu'il est nécessaire au

(1) MATTHIEU ; PARIS, ann. 1244.

« guerrier d'être vaillant, adroit, circonspect, agile à courir, « prompt à frapper; vous vous gênez la vue par une chevelure « ondoyante; vous embarrassez vos pas par de longues tuniques; « vous ensevelissez vos mains délicates sous de larges manches. « Parmi vous surgissent et la colère déraisonnable, et le vain « désir de la gloire, et la soif des possessions terrestres. » Des rivalités naquirent même au milieu d'eux; et ceux qui étaient institués pour protéger la paix de la terre sainte furent les premiers à la troubler, ne rougissant pas d'avoir recours au poison et au poignard contre leurs propres compagnons d'armes.

Chevaliers teutoniques. 1128.

Un peu plus tard, un Allemand, appelé Walpol par quelques-uns, fondait, conjointement avec sa femme, à Jérusalem, un hospice annexé à une chapelle, sous l'invocation de sainte Marie, pour les pèlerins de sa nation. D'autres Allemands consacrèrent leur argent et leurs œuvres à cette fondation, et s'intitulèrent *frères de Sainte-Marie*. Puis, comme ils virent que leurs compatriotes étaient reçus difficilement parmi les hospitaliers et les templiers, ils songèrent à les imiter en instituant un ordre
1170. nouveau. Lors du siége de Tyr, quelques citoyens de Brême et de Lubeck élevèrent, avec les voiles de leurs bâtiments, une vaste tente pour y recueillir les blessés de la langue allemande. Les frères de Sainte-Marie s'étant associés à eux dans ce pieux office, ils se constituèrent en ordre militaire sous la règle de saint Augustin, qui fut approuvé par Clément III, sous le nom d'*ordre Teutonique*, avec des priviléges semblables à ceux des deux autres. Ses membres portaient le manteau blanc avec la croix noire, et n'admettaient pour chevaliers que des gentilshommes allemands, les grades inférieurs restant accessibles aux simples citoyens. Les chevaliers teutoniques acquirent aussi des richesses considérables, au point de constituer une puissance dominante, qui, ainsi que nous le verrons, défendit l'Europe contre de nouvelles incursions de barbares.

Ces trois ordres servirent d'exemple aux autres qui se formèrent en Europe jusqu'au nombre de trente, sans que tous fussent astreints au célibat, les vœux variant selon les lieux (1).

(1) Neuf suivaient la règle de saint Basile; quatorze, celle de saint Augustin; sept, celle de saint Benoît. Voyez HELYOT, *Histoire des ordres religieux*, tome III.

Aux hospitaliers de Saint-Jean étaient réunis d'abord ceux de Saint-Lazare; mais quand les premiers firent profession de chasteté, les lazaristes s'en séparèrent, en prenant pour signe distinctif la croix verte, et firent vœu de se consacrer à la défense des saints lieux. Louis le Jeune, à son retour de la Palestine, en emmena quelques-uns avec lui, auxquels il confia le soin des malades atteints de la lèpre dans son royaume. Il leur donna le château de Boigny, près d'Orléans, qui devint le siége principal de leur ordre, dont le roi de France était le grand maître. Plus tard, il fut réuni à celui du Mont-Carmel, fondé par Henri IV, dont les chevaliers portaient la croix d'or à huit pointes, avec un ruban vert.

Guérin, fils d'un gentilhomme du Dauphiné, guéri miraculeusement de cette maladie de la peau qui se propagea alors sous le nom de *feu de Saint-Antoine,* fonda dans sa patrie, en l'honneur de ce saint, un hospice pour les malades et les pèlerins, à l'imitation des hospitaliers de Saint-Jean. Les frères destinés à le desservir étaient laïques; ils portaient un vêtement noir, ayant la forme de celui des ecclésiastiques, sur lequel était dessiné en bleu le T que l'on voit ordinairement sur la robe de cet anachorète (1). En 1218, il leur fut permis de prononcer les trois vœux monastiques. Ils eurent longtemps, pour unique maison, l'abbaye de Saint-Antoine, dans le Viennois. Le nombre de leurs hospices s'accrut ensuite en Allemagne et ailleurs; leurs richesses suivirent la même proportion. Ceux de France se réunirent, en 1776, à l'ordre de Malte. En Suisse, l'empereur Frédéric II fonda les *chevaliers de l'Ours*, ordre dont les montagnards de ce pays s'arrangèrent volontiers, tant qu'ils n'eurent pas reconquis leur liberté. Vers la fin du douzième siècle, fut institué dans Chypre, pour la défense de cette île contre les Sarrasins, l'ordre de *Lusignan* ou des *chevaliers du Silence*, et, peu après, celui de *Bethléem*, dit aussi du *Cœur* ou de *l'Étoile rouge*, qui se propagea en Allemagne après 1217.

Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal, institua la 1191.
nouvelle milice, sous la règle de Cîteaux, avec vœu de chasteté et de guerroyer contre les Maures. Il lui accorda ensuite la ville d'Évora, que ses membres se chargèrent de défendre, et dont

(1) On en trouve le motif tome V, page 555.

ils prirent le nom, le changeant ensuite pour celui d'Avis, quand ils transférèrent leur résidence dans cette ville. Le même roi Alphonse, protégé, lors de la bataille de Santarem, par le bras
1167. allé de saint Michel, institua l'ordre de *Saint-Michel de l'Aile*, destiné à défendre la personne du roi; mais il fut de courte durée.

Les templiers possédaient, dans la Sierra-Morena, la ville de Calatrava, poste difficile à garder contre les Arabes: ne se croyant pas en état de se mettre à l'abri d'un coup de main, ils l'offri-
1158. rent au roi de Castille. Comme personne n'osait se charger de la défense de cette place, un abbé, religieux de Cîteaux, proposa ses services, et donna naissance à l'ordre de *Calatrava*, qui devait combattre les Sarrasins.

Les chanoines de Saint-Éloi avaient fondé un hospice pour ceux qui faisaient le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice; mais, ne se trouvant pas assez forts dans ces temps de troubles, ils acceptèrent l'offre que leur fit don Pedro Fernandez de Fuente Encalada, de mettre quelques chevaliers à leur service. On les appela chevaliers de *Saint-Jacques de Compostelle*. Confirmés
1177. par une bulle d'Alexandre III, ils portaient pour insigne une croix rouge en forme d'épée, et faisaient vœu d'escorter et d'héberger les pèlerins qui allaient prier l'apôtre de la Galice.

1219. L'ordre de *Saint-Julien de Pereyre*, dit ensuite d'*Alcantara*, fut fondé par Suero et Gomez, gentilshommes de Salamanque.

Afin de conquérir au christianisme les Livoniens, peuple obstiné dans l'idolâtrie, l'évêque Albert d'Apeldern institua, et
1204. Innocent III donna son approbation, les frères de la *Milice du Christ*. Ils portaient le manteau blanc et étaient armés de l'épée, ce qui leur valut le nom de chevaliers *Porte-glaive* (*Schwert-Brüder*). Ils contribuèrent beaucoup à civiliser ces contrées, jusqu'au moment où ils se fondirent dans l'ordre Teutonique.

L'ordre de la *Toison d'or*, institué par Philippe le Bon, devait avoir toujours pour chefs les ducs de Bourgogne et leurs successeurs mâles; mais le duc de Bourgogne étant vassal du roi de France, il ne pouvait se décorer du titre de grand maître que comme souverain des Pays-Bas, à la possession desquels cette dignité se trouvait unie. En conséquence, Louis XI, en réunissant la Bourgogne à sa couronne, laissa la grande maîtrise à Maximilien d'Autriche, héritier des Pays-Bas. Elle passa

ensuite avec eux à l'Espagne, quand la maison d'Autriche se divisa en deux branches.

Lorsque ensuite, à la mort de Charles II, Philippe de Bourbon et Charles d'Autriche prirent tous deux le titre de roi d'Espagne, ils y joignirent celui de grand maître de la Toison d'or. Charles VI s'obstina à le conserver, alors même qu'il fut réduit à renoncer à la monarchie espagnole; l'ordre se trouva ainsi double. Il en fut plusieurs fois question dans les traités, mais les négociations n'amenèrent aucun résultat. Il s'ensuit qu'aujourd'hui encore les princes espagnols et autrichiens le confèrent séparément et avec économie.

Un ordre particulier à l'Italie fut celui des *Frères Gaudenti de Sainte-Marie Glorieuse*, institué par Loderingo d'Andalo, conjointement avec Gruamonte Caccianemici, Ugolino Capreto, Lambertini, nobles bolonais, Ranieri Adelardi de Modène, un gentilhomme de Reggio, et d'autres encore, à la suggestion du bienheureux Barthélemi Braganza, frère prédicateur, puis évêque de Vicence; et Urbain IV y donna son approbation. Ces chevaliers devaient être nobles de père et de mère; ils suivaient la règle des dominicains, sans être astreints au célibat, ni à la vie commune. Ils portaient le manteau blanc, leurs armoiries en champ pareil, et la croix rouge, surmontée de deux étoiles. Ils s'obligeaient à protéger les veuves, les orphelins et les pauvres, et à s'entremettre dans l'intérêt de la paix. La commune de Bologne les exempta de toutes charges réelles et personnelles, et leur accorda d'autres priviléges encore. Souvent les autres villes d'Italie leur confiaient la perception des gabelles. Mais ils durèrent peu, *attendu*, dit Jean Villani, que *les faits répondirent trop promptement au nom, c'est-à-dire qu'ils s'occupèrent plus de jouir que d'autre chose* (1).

Chevaliers Gaudents.

1261.

Louis de Tarente, second mari de Jeanne de Naples, créa, en

(1) Il est traité de cet ordre, négligé par les historiens, dans la préface des *Lettere di fra Guittone d'Arezzo* (Rome, 1745). Benvenuto d'Imola (Comment. sur le Dante, *Inf.*, ch. 23) dit : *A principio multi, videntes formam habitus nobilis, et qualitatem vitæ, quia scilicet sine labore vitabant onera et gravamina publica, et splendide epulabantur in otio, cœperunt dicere:* « *Quales fratres sunt isti? Certe sunt* FRATRES GAUDENTES. » *Ex hoc obtentum est ut sic vocentur vulgo usque in hodiernum diem, quum tamen proprio vocabulo vocentur* milites dominæ.

mémoire de son couronnement, l'*ordre du Nœud.* En le recevant, les chevaliers juraient d'assister le prince en toute occurrence. Ils portaient sur l'habit un nœud de la couleur qu'ils préféraient, avec cette devise : *S'il plaît à Dieu.* Le vendredi, ils prenaient la cape noire, avec un nœud de soie blanche, sans or, argent, ni perles, en souvenir de la passion du Christ; et si le chevalier avait fait ou reçu une blessure, le nœud devait rester dénoué jusqu'à ce qu'il eût visité le saint sépulcre. A son retour, il y faisait broder son nom avec la devise : *Il a plu à Dieu.* A la Pentecôte, ils se réunissaient au château de l'Œuf, vêtus de blanc, et rendaient compte par écrit des faits d'armes auxquels ils avaient pris part dans l'année ; un chancelier enregistrait les plus notables dans le *Livre des événements des chevaliers de la compagnie du Saint-Esprit au droit désir.* Celui qui était accusé d'une action indigne devait, le même jour, se présenter avec une flamme sur le cœur, et ces mots inscrits alentour : *J'ai espoir, dans le Saint-Esprit, de réparer ma grande honte.* Il mangeait à part dans la salle où le roi avait à sa table les autres chevaliers.

Cet ordre périt avec celui qui l'avait institué; mais le *Livre des événements*, où étaient enregistrés les statuts, vint en la possession de la république de Venise, qui en fit don à Henri III, lorsque, en 1573, il passa en Italie ; et il lui servit de règle pour fonder en France l'ordre du *Saint-Esprit.*

On a prétendu que l'empereur Constantin avait institué, en souvenir de sa victoire sur Maxence, l'ordre de *Saint-Georges* ou *Constantinien.* Mais, sans croire à une origine aussi ancienne, il est certain que les Comnène furent longtemps en possession de la grande maîtrise de cette milice. Jean André, le dernier de cette famille, la laissa à François Farnèse, duc de Parme.

La magnifique église de la Steccata est, dans cette ville, un monument de la grandeur de l'ordre. Mais cette dignité appartenait-elle aux Farnèse comme ducs de Parme, ou comme un héritage de famille? C'est un point que les derniers traités n'ont point résolu : en conséquence, la duchesse de Parme continue à faire des chevaliers de Constantin, en même temps que le roi de Naples, héritier du duc Antoine Farnèse.

Quand les Turcs menaçaient l'Allemagne et l'Italie, Pie II

institua l'ordre de *Notre-Dame de Bethléem* et celui des *Jésuites*, dont la durée fut éphémère. Frédéric III d'Autriche, pour protéger son pays contre les Turcs, créa celui de *Saint-George*, dont le siége fut à Mühlstädt en Carinthie. Les chevaliers ne faisaient point vœu de pauvreté ; ils portaient un habit d'une couleur à leur choix, à l'exception du rouge, du vert et du bleu, et un manteau blanc avec la croix rouge. Mais ils finirent en 1511.

L'ordre de l'*Éperon d'or*, particulier aux pontifes, était donné à tous les ambassadeurs vénitiens à Rome. Paul III accorda à la famille Sforce Cesarini la faculté de le conférer ; il y eut ailleurs encore des exemples de cette transmission d'un droit souverain à des particuliers.

Il n'est pas dans notre intention de nous occuper de tous les ordres religieux, civils et militaires, ni de la distinction qui existait entre les chevaliers de grâce et de justice, ni des décorations qui en dérivèrent à titre de souvenir ou de récompense plus ou moins honorable (1) ; nous mentionnerons seulement en dernier

(1) Ordres militaires, civils et ecclésiastiques, existant aujourd'hui en Europe :

Russie : Ordres de Saint-André, de Sainte-Catherine, de Saint-Alexandre Newski, de Saint-George, de Saint-Wladimir, de Saint-Jean pour le mérite militaire ; un écusson, en reconnaissance de services irréprochables ; une médaille, pour les soldats qui ont fait plusieurs campagnes ; pour les femmes, l'ordre de Marie, fondé par l'empereur Nicolas, en récompense d'actions philanthropiques ; et celui de Sainte-Catherine, institué par Pierre le Grand.

Pologne : Ordres de l'Aigle blanc, de Saint-Stanislas ; la croix militaire.

Suède : Ordres des Séraphins, de l'Épée, de l'Étoile polaire, de Wasa, de Charles XII ; deux médailles.

Danemark : Ordres de l'Éléphant, de Dannebrog ; trois médailles.

Prusse : Ordres de l'Aigle noir, de l'Aigle rouge, du mérite de Saint-Jean, de Louise, de la Croix de fer.

Autriche : Ordres de Marie-Thérèse, avec le mot FORTITUDINI ; de Saint-Étienne de Hongrie, avec les mots INTEGRITATI ET MERITO — OPES REGUM CORDA SUBDITORUM ; de la Toison d'or, de la Couronne de fer, que Napoléon institua, avec les mots DIO ME L'HA DATA, GUAI A CHI LA TOCCHERA ; d'Élisabeth-Thérèse, de la Croix étoilée, de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte, de Saint-Jean-Baptiste ; ordre Teutonique ; une croix d'or et d'argent pour les ecclésiastiques qui se distinguent à l'armée ; une médaille pour le mérite civil ; une autre médaille pour les vétérans.

États germaniques. — Baden : Ordres de la Fidélité, du Mérite militaire, du Lion ; une médaille militaire. — Bavière : Ordres de Saint-Hubert, de Saint-George, de Saint-Michel, de Maximilien, de Louis, de Thérèse, d'Élisabeth.

l'*Aigle d'or* et l'effigie de *Cincinnatus*, dont fut décorée la poitrine des indigènes et des étrangers qui avaient contribué à l'affranchissement des États-Unis, quand la jeune Amérique offrit à ses aînés l'exemple d'une liberté plus enviée qu'imitable.

La chevalerie se montre digne d'admiration, surtout dans son institution militaire religieuse, où elle accepte le sacrifice de toutes les affections, le renoncement à la gloire du guerrier comme au repos du moine, et charge du double fardeau de ces deux existences le même individu, en le vouant tour à tour aux périls du champ de bataille et au soulagement de la souffrance, à jeter l'épouvante dans les rangs ennemis, et à consoler les affligés. En Europe, les chevaliers allaient en quête d'aventures pour leur dame et pour l'honneur; ceux de la terre

— Brunswick : Ordre de Henri le Lion, la Croix du Mérite, une médaille militaire. — Hanovre : Ordre des Guelfes. — Hesse électorale : Trois décorations. — Hesse ducale : Deux décorations. — Saxe : Ordres de la Couronne, de Saint-Henri, du Mérite civil; une médaille militaire. — Wurtemberg : Ordres de l'Aigle d'or, de la Couronne de Frédéric, du Mérite civil, du Mérite militaire; une médaille. — Saxe-Weimar, Saxe-Altembourg-Cobourg-Gotha, Meningen : Cinq décorations.

Hollande : Trois ordres, y compris celui de la Couronne de chêne, institué par le roi comme duc de Luxembourg, en 1841.

Belgique · Ordre de Léopold.

France : Ordre de la Légion d'honneur; croix de Juillet.

Angleterre : Ordres de la Jarretière, du Cordon, du Bain, de Saint-Patrice.

Portugal : Ordres du Christ, de Saint-Jacques, du Mérite militaire, de la Tour et de l'Épée, de la Conception, de Sainte-Isabelle, de Don Pedro.

Espagne : Ordres de Saint-Jacques, de l'Épée, de Malte, de Calatrava, d'Alcantara, de Jésus-Christ et Saint-Pierre, de la Madone de Montisato, de la Toison d'or, de Charles III, de la Reine Marie-Louise, de Saint-Ferdinand, de Saint-Hermenegild, d'Isabelle la Catholique, de Marie-Louise-Isabelle.

États italiens. — Piémont : Ordres dell' Annunciata, des Saints Maurice et Lazare, de Savoie, militaire et civil; une médaille. — Deux-Siciles : Ordres de Saint-Janvier, avec les mots IN SANGUINE FOEDUS; de Saint-Ferdinand, avec les mots FIDEI ET MERITO; de Constantin, avec les mots IN HOC SIGNO VINCES; de Saint-George, avec le mot VIRTUTI; de François Ier, avec les mots DE REGE OPTIME MERITO. — Parme : Ordre de Constantin. — Rome : Ordres du Christ, de l'Éperon d'or, changé en celui de Saint-Sylvestre; de Saint-Jean de Latran, de Saint-Grégoire, de Saint-Jean de Jérusalem; deux médailles militaires. — Lucques : Ordres du Lion, de Saint-Louis; Teutonique; deux médailles. — Toscane : Ordres de Saint-Étienne, de Saint-Joseph; deux médailles.

Grèce : Ordres de Saint-Michel, de Saint-George, du Sauveur.

Turquie : Deux ordres.

sainte, pour protéger l'indigence et le malheur. Le grand maître des hospitaliers se faisait gloire du titre de *gardien des pauvres du Christ;* celui de l'ordre de Saint-Lazare devait toujours être un lépreux. Les chevaliers appelaient les pauvres, *nos maîtres !* effets admirables de la religion, qui, dans des siècles où toute la puissance dérivait du glaive, savait humilier la valeur, et lui faire oublier cet orgueil qu'on en croit inséparable (1) !

Ces institutions dégénérèrent comme toutes choses, mais non sans avoir été utiles. Aujourd'hui encore ces ordres de chevalerie, qui, en même temps qu'ils attachent les courtisans au prince, élèvent à côté du patriciat de naissance une noblesse de mérite en tous genres, mais personnelle, ne sont pas toujours un ornement insignifiant et un gage de servile docilité.

CHAPITRE VI.

BLASON (2).

Dans des temps où la force de l'armure était le principal intsrument de la victoire, les chevaliers devaient apporter un soin tout particulier à se procurer des armures à la fois solides et légères. Le statut de Ferrare, rédigé de 1168 à 1229, comme celui de Modène, qui date à peu près de la même époque, impose à tout Armes.

(1) Voltaire dit que les moines, les frères, les ordres religieux, ne doivent point trouver de place dans l'histoire, par la raison que les anciens historiens ne nous ont pas entretenus des prêtres de Cybèle ou de Junon. Les traducteurs de l'*Histoire universelle par une société d'hommes de lettres anglais* conviennent que les templiers, les chevaliers teutoniques, ceux de Malte, de Calatrava, etc., *ne doivent pas faire partie de l'histoire;* mais ils voudraient qu'on fît exception pour les jésuites et les bénédictins, qui ont joué un rôle si important dans la société; tout en remarquant que nos ordres monastiques n'ont rien de commun avec les castes sacerdotales de l'antiquité. Ce serait transiger avec la vérité.

(2) MENESTRIER, *Le véritable art du blason*, 1780.
GELIOT, *La vraie et parfaite science des armoiries*, 1669.
SICILLE, *Le blason de toutes armes et escutz, etc.*, 1495.
PETRASANTA, *Tesseræ gentilitiæ.*
LA ROQUE, *Traité singulier du blason.*
MARC DE VULSON DE LA COLOMBIÈRE, *La science héroïque, etc.*, 1644.
JULES PAULET, *Manuel complet du blason*, 1843.
Illustrations de la noblesse d'Europe. Paris, 1845.
Teatro araldico, en cours de publication à Lodi.

chevalier l'obligation d'avoir, dans les chevauchées et à l'armée, cuirasse, jambières, cuissards, gorgerin, gantelets, capeline de fer, heaume, lance, écu, épée, esponton, couteau, bonne selle pour le cheval, avec tout le reste. Ailleurs, il est enjoint à quiconque est préposé à la garde d'une citadelle, de se munir d'une jaque de mailles, d'un collet de fer, d'un casque avec une bonne calotte, d'une épée, d'une lance, d'une targe et d'une dague. Le heaume, la visière, et la partie qui couvrait le nez, étaient parfois d'une seule pièce, toute remplie de ciselures, et de rubans qui flottaient au gré du vent. On surmontait le casque de cornes, d'ailes d'animaux ou de monstres, d'où les titres de chevaliers du Lion, du Dragon, de la Cigogne. Dans la suite, il acquit des formes plus légères, et enfin on se contenta de l'orner de plumes, formant le cimier. Les rois portaient le heaume doré ; les comtes et les ducs, argenté ; les guerriers de race ancienne, en acier poli ; les autres, en fer. La calotte (*cervelliera*) fut inventée par Michel Scot, au temps de Frédéric II.

Le buste était abrité par la cotte de mailles, par la cuirasse en lames de fer ou en anneaux, dite chemise, par des plastrons de cuir bouilli, et par des corselets ; par-dessus l'armure on portait le surcot, sorte de petit manteau fendu sur les côtés, qui se blasonnait de couleurs variées, à raies, à losanges, en échiquier, et se doublait de vair ou d'hermine.

Les longues lances ne pouvaient servir qu'à distance, et c'était s'avouer vaincu que de hausser la sienne. Elles étaient parfois faites d'un tronc de pin ; il fallait en conséquence y faire une entaille près de l'extrémité inférieure, pour pouvoir les manier; elles se tenaient fermes sous l'aisselle, ou s'appuyaient sur l'arrêt fixé à la cuirasse ou à la selle.

Parmi une variété infinie d'épées, il y en avait de très-longues qui nécessitaient l'emploi des deux mains, et d'autres qui étaient faites en manière de scie : pour manier les unes et les autres d'estoc ou de taille, il fallait un bras des plus vigoureux. Lorsqu'on se prenait corps à corps, ou que l'adversaire était renversé, on tirait le poignard, et, par un étrange euphémisme, on appelait *miséricorde* le stylet ou dague acérée dont on se servait pour dépêcher son ennemi. Mais comme il était très-difficile de traverser avec la pointe du fer ces armures de trempe très-fine, on avait recours à des masses ferrées, terminées par une grosse

pomme garnie de pointes, ou par un anneau avec une boule de fer suspendue à une chaîne; c'était avec cet instrument qu'on martelait les casques et les hauberts, pour étourdir ou pour briser celui que l'on ne pouvait percer. Les prêtres en particulier en faisaient usage, comme s'ils se fussent mieux conformés ainsi au précepte qui leur défend de verser le sang. La hache à deux tranchants devait aussi, dans des mains exercées, faire d'affreux ravages parmi la tourbe sans armure des piétons.

Les chevaux étaient l'objet d'une attention particulière. Dans les tournois ils paraissaient couverts de soie, avec les armoiries de leur maître; en guerre, ils étaient revêtus de cuir, et parfois de mailles et de lames de fer; ils avaient la crinière et les oreilles coupées, pour ne pas donner prise à l'ennemi. Les panaches, les poitrails, les rênes, les caparaçons, qui pendaient jusque sur les sabots du palefroi, étaient aux couleurs du chevalier; et le long manteau descendant jusqu'aux talons était réservé aux membres de la chevalerie.

Frapper le cheval était réputé manque de courtoisie, et certains coursiers sont restés aussi fameux que les héros qui les montaient. Qui ne connaît le Frontin de Roger, le Bride-d'or de Roland, le Batholde de Brandimart, le Rabican d'Astolfe, le Bayard de Renaud, le Babieca du Cid? Certaines épées sont aussi demeurées célèbres, telles que la Durandal de Roland, la Haute-claire de Charlemagne, les Flamberges et les Balisardes.

L'écu se portait d'abord carré, puis on le fit en cœur; ceux qui étaient ronds s'appelaient rondelles, et boucliers ceux au milieu desquels se dressait une pointe. Les targes étaient en gouttière, et assez grandes pour abriter non-seulement le chevalier, mais encore les arbalétriers postés derrière lui. L'écu en cuir ou en métal, ou bien couvert de lames métalliques et d'écailles d'ivoire, se suspendait au cou par des courroies; et quand le chevalier avait rompu sa lance, il l'embrassait en y passant son poing, couvert du gantelet de fer. Le gantelet était le symbole du défi, et l'on n'en venait pas aux mains avec l'ennemi avant de le lui avoir envoyé.

L'écu était la principale pièce de l'armure du chevalier, en ce qu'il portait sa devise et les insignes commémoratifs de ses exploits dans un langage qui forma ensuite le blason. Déjà les anciens avaient fait usage des insignes sur les drapeaux et sur

les armes. Moïse commande aux tribus de se ranger autour de l'arche par troupes, signes et bannières; nous avons vu ces insignes employés par les combattants de Thèbes et de Troie (1); le géographe Pausanias trouva un aigle ciselé sur le bouclier d'Aristomène; Virgile fait mention des boucliers peints des Arcadiens (2). Beaucoup adoptaient des emblèmes particuliers, comme César un papillon et une écrevisse, pour exprimer la promptitude et la lenteur qu'il faut réunir pour le succès des belles entreprises. Sur le sceau de Pompée était gravé un lion tenant une épée; les Corvinus avaient le corbeau, les Torquatus le collier, Auguste un sphynx, Séleucus un taureau, une ancre, Épaminondas un dragon, Mécène une grenouille, Vespasien une Gorgone. Les villes et les nations elles-mêmes se distinguaient par un symbole : ainsi celui de Thèbes était le sphinx, la lune celui des Arcadiens; les Babyloniens avaient choisi la colombe, les Athéniens la chouette, les Perses l'aigle d'or et le soleil, les Macédoniens la massue d'Hercule. Cet usage n'était pas inconnu aux Germains (3); on remarqua même dans la guerre de Marius contre les Teutons et les Kymris, qu'ils portaient sur leurs armes diverses figures de bêtes féroces; et il est probable que l'alouette était représentée sur l'enseigne de la légion gauloise qui rendit tant de services à César durant les guerres civiles.

Ces emblèmes étaient pourtant autre chose que les armoiries en usage parmi nous comme signe de noblesse, avec une couleur déterminée, des empreintes ou devises héréditaires disposées par quartiers et appelées armes ou écussons, parce qu'elles étaient peintes ou gravées sur les armes et sur les écus. Elles ne s'introduisirent guère avant le onzième siècle; et ce fut surtout à l'occasion des croisades. En effet, tant que les seigneurs restaient dans leurs domaines ou aux environs, il n'était besoin pour eux d'aucun signe distinctif; mais lorsqu'ils se trouvèrent dans une contrée éloignée, confondus avec la foule des croisés, ils sentirent le

(1) Voy. vol. I, p. 534.

(2) *Et pictis Arcades armis*, I, 10.

Et LUCAIN, I :

Versicoloribus armis
Pugnaces pictis cohibebant Lingones armis.

Et VAL. FLACCUS, I :

Insequeris, casusque tuos expressa, Phalere,
Arma geris.

(3) *Scuta lectissimis coloribus distinguunt.* TACITE, Mœurs des Germains.

besoin d'un insigne qui les fît reconnaître parmi tant d'autres couverts comme eux de l'armure.

Chaque chevalier adopta donc une couleur en rapport avec ses sentiments et sa fortune, ou un emblème exprimant quelque glorieux fait d'armes ou quelque accident personnel. Distingué par cet emblème dans les tournois et dans les batailles, il mettait ses efforts à le rendre célèbre, puis il le rapportait dans sa patrie, où il le suspendait aux parois de la grande salle du manoir paternel ; là, ses fils, en le contemplant, dès leur enfance, comme un trophée de sa vaillance, grandissaient avec la pensée d'avoir à illustrer ce noble écusson par de nouveaux exploits. Les écussons devinrent donc tout à la fois un monument et un titre de noblesse ; les seigneurs qui avaient perdu ou aliéné leurs fiefs, ou même les nouveaux possesseurs, gardèrent avec jalousie ces vieux témoins de l'ancienne gloire, pour les transmettre à leurs descendants, avec un nom qui devenait une propriété nouvelle consacrée par l'histoire.

Il est probable que la croix que les guerriers venus en terre sainte, pour y guerroyer contre les infidèles, dessinaient sur leurs écus, et dont la forme et la couleur variaient selon les nations, fut la première des armoiries. Les Italiens la portaient bleue, les Français blanche, les Espagnols rouge, les Allemands orange ou noire, les Anglais jaune et rouge, les Saxons verte ; et elle demeurait dans la famille comme un témoignage de piété et de gloire tout à la fois. Mais déjà, en 1111, nous trouvons des insignes de rois, de peuples, de légions ; puis, en 1251, il est rapporté que l'écu du doge Marin Morosini, avec ses armoiries, a été suspendu dans l'église de Saint-Marc à Venise (1) ; mais déjà à cette époque les armoiries devenaient héréditaires. Souvent les descendants de familles illustres couvraient l'écusson peint sur leur bouclier, jusqu'à ce que les coups reçus dans une bataille, ou dans un tournoi, eussent déchiré le voile qui le cachait ; ou

(1) C'était encore là un usage chevaleresque, et il s'est conservé longtemps. « Nos ancêtres ont conservé cet usage de suspendre les écus dans les églises, au-dessus de la sépulture des chevaliers. Aujourd'hui, cette coutume est presque tombée en oubli ; mais dans mon enfance, il y avait peu des principaux temples où l'on n'en vît quelqu'un avec les surcots des chevaliers, les housses des chevaux, les bannières et pennons qui avaient servi pour la cérémonie funèbre. » BORGHINI, *Delle arme delle famiglie Fiorentine.*

bien encore ils le portaient blanc, jusqu'au moment où ils pouvaient y consigner le souvenir de quelque haut fait.

Ensuite, les croisades ayant cessé, ainsi que la chevalerie, il ne fut plus possible d'acquérir des armoiries nouvelles; mais elles furent octroyées par les princes, et tirées le plus souvent de quelque analogie de nom. Les Colonna adoptèrent la colonne; les Orsini de Rome et les Orseoli de Venise, l'ours; les Canossi, un chien avec un os dans la gueule; les del Caretto, un chariot; les Moroni, un mûrier; les Duchesne, l'arbre du même nom; les Nogaret, un noyer; les Fougers, une fougère; les Porceletti, un pourceau; les Pignatelli de Naples, une marmite; les Gambara de Brescia, une écrevisse; les Vitelleschi, les Bossi, les Boselli, les Cavalcabò, un bœuf; les Pascal, un agneau pascal; les Teufel, un diable; les Costanzo, des côtes; et ainsi beaucoup d'autres : ce fut ce qu'on appela des armes parlantes.

L'art du blason se perfectionna ensuite dans les tournois, où chacun se parait, ainsi que son palefroi, ses écuyers et sa suite, des couleurs qu'il avait reçues de sa dame (1), ou de celles qui se rapportaient au sentiment dont il voulait révéler l'existence. Le blanc exprimait foi; le noir, tristesse, désespoir ou constance (2); le vert, joie, espérance, jeunesse; l'argenté, passion,

(1) Quand Villars partit pour la guerre d'Italie en 1733, la reine de France lui donna un nœud de rubans, celle d'Espagne lui en envoya un autre, et celle de Sardaigne lui en attacha un troisième à Turin.

(2) *E tosto una divisa*
Si fe sull' armi che volea inferire
Disperazione o voglia di morire.
Era la sopravvesta del colore
In che riman la foglia che s'imbianca
Quando dal ramo è tolta.

Et bientôt sur ses armes
Sa main a peint emblème qui fait voir
Désir de mort ou sombre désespoir.
Son vêtement, de la feuille flétrie
Que vient l'automne enlever aux forêts,
Lorsque la séve en l'écorce est tarie,
Prend la couleur.

ARIOSTE, XXXII, 46-47. E. A. Tr. inéd.

E con colori accompagnati ad arte
Letizia e doglia alla sua donna mostra;
Chi nel cimier, chi nel dipinto scudo

souffrance, crainte, jalousie ; le doré, richesse, amour, honneur ; le jaune, orgueil et domination ; l'incarnat, plaisir amoureux ; le bigarré, bizarrerie et inconstance ; le brun, fermeté en amour ; le rouge, vengeance, cruauté, courroux, fierté ; le bleu, magnanimité et amour parfait ; le verdâtre, faible espoir.

Bientôt certaines familles adoptèrent des couleurs propres, comme les comtes de Flandre le vert foncé, ceux d'Anjou le vert pré, les ducs de Bourgogne le rouge, ceux de Lorraine le jaune, ceux de Bretagne le blanc et le noir mi-partis, les rois de France le bleu. Les vassaux prirent les mêmes nuances distinctives, ce qui fut le commencement des couleurs nationales sur les cocardes et sur les bannières. Les pierres précieuses eurent aussi une signification ; la turquoise indiqua revers de fortune sans en être accablé, le rubis ardeur, le diamant loyauté, l'améthiste timidité.

Les arbres séculaires des parcs seigneuriaux attestaient l'ancienneté de la possession, comme les longues chevelures des Mérovingiens leur antique origine. Or, lorsqu'on voulait dégrader un noble, on abattait ces vieux arbres, ou la tour ou les créneaux de son castel. Seize oiseaux, dans les armes des Montmorency, indiquaient autant de drapeaux pris par eux à l'ennemi. Les Colonna mirent de même dans les leurs les étendards enlevés aux Turcs par Marc-Antoine, à Lépante. Dans celles des marquis espagnols du nom de Comanes, un roi maure enchaîné rappelait leurs triomphes à Cordoue ; Christophe Colomb adopta pour cimier un globe d'or surmonté de la croix, pour indiquer sa découverte, les richesses qu'elle produisit, et le christianisme implanté dans le nouveau monde.

Il serait impossible de dire la variété à laquelle on arriva avec le peu d'éléments que fournit le blason (1). Par exemple, en pre-

Disegna amor se l'ha benigno o crudo.

De leurs couleurs l'éloquent artifice,
Au doux objet dont leur cœur fut vaincu,
Dit leur espoir, leur joie ou leur supplice ;
Qui sur son casque, et qui sur son écu,
Par quelque emblème indique si sa belle
A son ardeur est sensible ou rebelle.

Id., XVII, 72, *id.*

(1) Ceux qui auraient le temps et la patience de jeter un coup d'œil sur le

nant seulement le lion et sans parler des couleurs, tantôt il est rampant, tantôt tournant la tête, tantôt levant les jambes, tantôt descendant, suspendu par un lien, décapité, seul ou avec d'autres, ou bien avec des animaux différents. Tantôt il porte une couronne, ou un chapeau, ou un casque, ou un capuce ; tantôt il a deux ou trois têtes, deux ou trois queues, ou il est ailé, ou il n'a qu'une tête pour deux ou trois corps. Il tient entre ses griffes ou l'épée ou le sceptre, ou la masse d'armes, ou la croix, ou le caducée, une clef, un lis, un château, une hache, une fleur. Ici il est vêtu en pèlerin, là assis dans un fauteuil ; ailleurs c'est sa tête seulement avec ses quatre griffes aux coins, ou bien une griffe seule tenant une épée. Quelquefois il est séparé en deux, la partie inférieure placée en haut, ou bien transpercé d'une épée; il est en échiquier, ondé, à fleurs de lis ; ici derrière une grille, là avec un enfant; tantôt il sort d'une forêt, tantôt il se termine en poisson, en serpent, en dragon.

Une histoire naturelle toute particulière au blason exprimait les idées diverses à l'aide de monstres et de chimères d'une espèce nouvelle. C'étaient des aigles à plusieurs têtes, des griffons, des cerfs ailés, des licornes, des sirènes, des centaures, des Polyphèmes, des cerbères. Ici c'est la panthère, dont la peau attire par son odeur les autres animaux, tandis que son regard les épouvante, ce qui fait que pour pouvoir les saisir elle cache sa partie antérieure ; là le castor, qui, pour se sauver du chasseur, coupe ses parties génitales; ailleurs des dragons gardant des trésors, des salamandres qui vivent dans le feu ; la rémore, qui, tout petit poisson qu'elle est, arrête en mer les plus gros vaisseaux ; l'hyène, dont l'ombre rend les chiens muets ; la vipère, qui, frappée d'un roseau ou d'un rameau de hêtre, reste dans la stupeur ; puis ce sont encore des porcs-épics qui hérissent leurs dards, des crocodiles qui pleurent, des cygnes qui chantent, des pélicans qui s'ouvrent la poitrine par amour paternel.

Simples comme emblèmes de fiefs, les armoiries se compliquèrent quand elles devinrent des insignes de famille; elles durent alors embrasser l'histoire des mariages, des hérédités, des généalogies vraies ou supposées. Il en résulta donc un langage hiéro-

livre de la Colombière, seraient étonnés de la variété infinie à laquelle on arriva avec des éléments aussi bornés.

glyphique employant deux métaux, cinq couleurs, deux draperies ou fourrures, dont se formaient neuf champs ou fonds qui recevaient les armes, combinées avec ces mêmes métaux et couleurs. Cette science ennuyeuse, et qui n'est rien de plus aujourd'hui, formait, il n'y a guère plus d'un demi-siècle, partie intégrante de l'éducation de la jeune noblesse (1). Mais les écussons qui révélaient les hauts faits ou les forfaitures du chevalier, ses illustres parentèles et ses mésalliances, conservent historiquement une certaine importance; beaucoup d'ailleurs s'abstenaient de mal faire, dans la crainte d'entacher leur blason.

La commune, qui formait une personne avec ses priviléges et sa représentation, prit aussi des armoiries, et, parfois, eut à soutenir de longs débats pour les conserver. Ces différends étaient moins puérils qu'ils ne paraissent; car il faut se souvenir que c'était un symbole de droits et de franchises, et ne pas perdre de vue combien l'association des figures aux choses figurées a d'influence sur les hommes. Notre siècle d'égalité se rit des formes, et peut-être un jour il aura à regretter d'avoir détruit cette dernière barrière.

Le vulgaire voulut aussi avoir ses symboles, et ce fut l'enseigne que le marchand ou le tisserand suspendait à sa porte, et que le père transmettait à son fils, en apportant le plus grand soin à la conserver sans tache. Les confréries religieuses eurent aussi leurs armes; car on peut considérer comme telles les torches allumées des dominicains, les bras en croix des franciscains, la devise des minimes, *Charitas*, et le monogramme des jésuites.

Les nations une fois constituées, chacune adopta un écusson, qui souvent fut celui des princes appelés à régner sur elles; à mesure que d'autres pays furent réunis au royaume, leurs armes furent écartelées avec les siennes, de telle sorte qu'un œil exercé put lire l'histoire d'un pays sur son écusson.

Lorsque Alfonse Henri eut délivré le Portugal de la crainte de l'étranger, il forma les armes du royaume des écus de cinq scheiks tués à la bataille d'Orico, en les disposant en croix, avec cinq besants d'or dans le champ d'azur de chacun. Le peuple se com-

(1) Voy. la note addit. B.

plut à y voir une allusion aux cinq plaies du Christ, et aux deniers au prix desquels il fut vendu.

On ne saurait déterminer avec certitude l'époque à laquelle la France adopta les fleurs de lis. Quelques-uns voudraient les retrouver dans des monuments très-anciens, et jusque sur le tombeau des rois de la première race. Mais il ne paraît pas qu'elles aient été arborées avant Louis VII ; et il n'est fait mention de la bannière aux fleurs de lis qu'à la bataille de Bouvines (1214). On a été jusqu'à prétendre que la devise, *Lilia non nent*, faisait allusion à la loi salique, qui ne permettait pas que la couronne tombât en quenouille.

Dans l'écusson britannique se combinent le lion d'or et la licorne d'argent d'Écosse, le léopard d'or d'Angleterre, le dragon de saint George, patron de l'ordre de la Jarretière, et le *cheval sans peur* hanovrien. L'aigle avec le chevalier foulant aux pieds un dragon, anciennes armes de Moscou, furent adoptés par Ivan III Wasiliéwitch avec l'aigle à deux têtes, comme écusson impérial de la Russie; et de nouvelles conquêtes n'ont cessé depuis lors de grouper d'autres armes alentour.

L'aigle était pour les Romains le signe de la souveraineté; les Lagides le firent graver sur leurs médailles, deux même parfois, et l'un couvrant l'autre, ils semblaient n'en former qu'un à deux têtes. On en voit un ainsi sur le bouclier d'un guerrier de la colonne Trajane; et Juste Lipse pense que Constantin l'avait adopté pour indiquer l'union des deux empires d'Orient et d'Occident. C'est là un songe. Il paraît plutôt qu'à l'époque où l'empire germanique échut à Henri VII de Luxembourg, il réunit à l'aigle impérial celui que portait l'écusson de sa famille, ce qui fut accepté par ses successeurs, et conservé par l'Autriche, même lorsqu'elle eut érigé en empire ses pays héréditaires. Un empereur d'Allemagne demandait à l'ambassadeur de Venise dans quelles forêts ses compatriotes avaient pris leur lion ailé: *Dans celles*, répondit-il, *où l'on trouve les aigles à deux becs.*

On sait que ce symbole de la reine de l'Adriatique est emprunté au saint sous la protection duquel elle a prospéré si longtemps.

Dans les armes d'Autriche l'aigle impérial porte au milieu de la poitrine l'écusson de la famille régnante, c'est-à-dire une

barre d'argent en champ de gueules, ayant à droite le lion rampant couronné de la maison de Habsbourg, de gueules en champ d'or, et à gauche les armes de Lorraine; à savoir, une barre de gueules en champ d'or, avec trois ailerons d'argent. A l'entour de cet écusson primitif sont disposées en huit champs distincts les armes des divers États réunis à l'Autriche. Ainsi la croix patriarcale sur la triple colline de sinople, pour la Hongrie; la martre grimpante entre deux fleuves d'argent avec l'étoile d'or, pour l'Esclavonie; les sept châteaux de gueules, pour la Transylvanie; les couronnes de la Gallicie, la panthère rampante de la Styrie, l'aigle avec la verge au trèfle du Tyrol, les lions de sable passants de Carinthie, la hure de sanglier noir de la Servie; et d'autres encore, sans oublier les prétentions aux pays possédés quelque temps, comme l'Espagne, la Sicile, les Indes, et ceux sur lesquels l'Autriche conserve quelques droits, comme Jérusalem.

Anciennement les comtes de Savoie portaient l'aigle noire en champ d'or. Victor-Amédée II, en prenant les armes des rois de Sardaigne, les plaça au centre des siennes, écartelées de celles de Chypre et de Jérusalem, du duché de Gênes et de la principauté de Piémont. Charles-Albert s'en est tenu à la croix blanche en champ de gueules; mais le grand écusson embrasse les différents droits, savoir, en outre de l'aigle de Savoie, la croix d'or avec quatre petites croix aussi d'or en champ d'argent, armes du royaume de Jérusalem; l'écu barré d'argent et azur avec le lion d'or des Lusignans; l'autre barré d'or et de sable avec une guirlande verte en travers, de la maison de Saxe; le cheval d'argent rampant en champ de gueules, de la Westphalie; les trois gardes d'épée en or d'Angrié; les trois lis d'or en champ d'azur et le bâton rouge de Soissons; l'écusson d'Arménie et de Luxembourg, d'or dans la première partie avec le lion de gueules, d'argent dans l'autre, aussi avec le lion de gueules; le lion d'argent en champ de sable pour le duché d'Aoste; la croix rouge en champ d'argent pour Gênes; les cinq points d'or et quatre d'azur pour le Genevois; la croix d'argent en champ de gueules, et en haut de l'écusson le râteau d'azur, pour le Piémont; le chef de gueules et champ d'argent pour le Montferrat; le lion de sable en champ d'argent semé de billettes pour le Chablais; l'aigle rouge en champ d'argent pour le comté de Nice; l'écusson d'argent au

chef d'azur pour le marquisat de Saluces ; la croix rouge accompagnée de quatre têtes de Maures pour la Sardaigne.

Plusieurs Etats prirent pour armes soit leur patron, soit la Vierge ; la plupart des communes, la croix diversement disposée et nuancée. Mais s'il fallait rechercher les motifs de ces différents insignes et des devises qui les accompagnent, ce serait à n'en pas finir. Monza, qui possède la couronne de fer, l'a gravée sur son sceau, où se lisait déjà très-anciennement : *Est sedes Italiœ regni Modoetia magni.* Après les Vêpres Siciliennes, Messine arbora sur son étendard la croix portée par un lion, avec ces mots : *Fert leo vexillum Messana cum cruce signum.* Pistoia inscrivit à l'entour de son écusson en échiquier : *Quœ volo tantillo Pistoria celo sigillo.* Florence eut d'abord sa bannière mi-partie blanche et rouge; elle y joignit ensuite la lune rouge de Fiesole, puis la fleur de lis, ou plutôt la fleur de jujube (*ireos florentina*). Quand les Guelfes l'emportèrent, la fleur de lis fut rouge en champ blanc, tandis que les Gibelins l'avaient déployée blanche, en y joignant l'aigle noire de l'Empire. Les Florentins arboraient aussi le lion, qui se retrouve dans le sceau de Cortone, avec l'exergue : *Sis tutor Cortonœ, sis semper Marce patrone;* Naples, la sirène; la Sicile, les trois jambes rappelant la forme triangulaire de l'île ; Empoli, le portail de l'église de Saint-André, autour de laquelle se forma la ville nouvelle (1). Souvent les armes étaient parlantes : Turin avait un taureau rampant; Monsumano avait un mont surmonté d'une main (*mano*); et Montecatino, un mont surmonté d'une coupe (*catino*); Barga, une barque; Pescia, un dauphin couronné (*pesce*, poisson). On nourrissait même dans la ville les animaux qui figuraient dans ses armes; des lions à Venise et à Florence; des ours à Berne, à Appenzel, à Saint-Gall. On nourrit encore des aigles à Aquila.

La ville de Milan avait la bannière rouge avec la croix blanche; Côme, au contraire, l'avait blanche avec la croix rouge; elle y ajouta ensuite la vipère des Visconti, adoptée, dit-on, par un Othon fils d'Aliprand, vicomte de l'archevêque de Milan, qui portait en terre sainte un écu avec sept petites guirlandes, pour signifier que, seul, il suffisait pour renverser sept ennemis. En étant venu aux mains avec un Sarrasin qui portait sur son

(1) Voir à ce sujet MANNI, *Sigilli antichi.*

cimier un serpent dévorant un homme, il s'en empara, et l'adopta pour sa devise et pour celle de sa famille. Cet emblème, destiné à orner plus tard l'écusson milanais, devait par la suite figurer avec tant d'autres au sein de l'aigle autrichienne (1).

Chaque quartier de Milan avait même son enseigne particulière, et, bien plus, chaque paroisse sa bannière, avec laquelle elle se réunissait en *parlement* ou marchait au combat ; il en était de même des autres villes.

Les armoiries étaient sous la surveillance des hérauts (2), officiers d'armes attachés à la personne d'un seigneur, ou au chef d'un ordre de chevalerie : messagers inviolables, ils réunissaient le peuple quand il en était besoin, annonçaient publiquement les cours plénières, négociaient les traités de paix et les mariages entre les princes, portaient le gant et les cartels de défi, dirigeaient les combats réels ou simulés *sans favoriser aucun parti*, et punissaient la déloyauté. Ils revêtaient les armoiries du pays ou de l'ordre qu'ils représentaient, et en prenaient même le nom, s'appelant *Bretagne, Sicile, Savoie*. Celui de France avait nom *Montjoie*, du cri de guerre de sa nation ; celui de Bourgogne, *Toison d'or*, de l'ordre célèbre institué dans ce pays. Hérauts.

Ils passaient par trois classes, chevaucheurs, aspirants, hérauts d'armes, et dépendaient d'un roi d'armes. Celui qui du rang de chevaucheur s'élevait à celui d'aspirant était présenté par un héraut au seigneur, qui lui imposait un nom. Le héraut, le tenant par la main droite, l'appelait alors de ce nom nouveau, et en même temps, de la main gauche, il lui versait sur la tête une coupe de vin. Prenant ensuite la tunique du seigneur, il la pas-

(1) Olivier de la Marche raconte, au contraire, qu'un Boniface, comte de Pavie, épousa une fille du seigneur de Milan. Tandis qu'il faisait la guerre en Palestine, un serpent tua son fils aîné dans son berceau, et causa de grands maux au pays. Lorsque le comte fut de retour, il le combattit, et resta vainqueur, au grand péril de sa vie. Pétrarque veut que Azon Visconti, jeune encore, traversant les Alpes, ait mis bas son casque pour se reposer, et que l'ayant repris sans s'apercevoir qu'un serpent s'y était glissé, il l'en vit s'échapper sans lui faire aucun mal. Apercevant là un augure favorable, il aurait adopté ce reptile pour cimier. Mais nous avons des vêtements de Galéas, son père, déjà blasonnés de la vipère.

(2) *Heere-ald*, hommes d'armes, ou *herr-houd*, fidèle au seigneur.

sait au cou de l'aspirant de façon qu'une des manches lui tombât sur la poitrine, l'autre sur le dos; et il restait ainsi accoutré jusqu'à ce qu'il devînt héraut. Les chevaucheurs portaient l'écusson aux armes du seigneur sur le bras droit, les aspirants sur le bras gauche, les hérauts sur la poitrine.

Le premier roi d'armes représentait le roi. Le jour de son installation, il se transportait au palais, où les chambellans l'attendaient dans un appartement préparé exprès pour lui, et l'habillaient comme le roi lui-même. Lorsque ensuite le roi véritable était pour se rendre à la messe, le connétable ou le maréchal conduisait le roi d'armes nouvellement élu près du grand autel, sur un siége couvert de velours. Là il prêtait, à genoux, serment au roi, qui lui conférait la chevalerie avec l'épée, lui passait le surcot blasonné, et lui imposait un nom que répétaient les autres hérauts. Venait ensuite le banquet, où il était servi par deux écuyers, buvant dans une coupe dorée, qui était ensuite portée au roi et remplie par lui de pièces d'or. Enfin il était reconduit dans son appartement, où un chambellan lui présentait l'habit royal et la couronne.

Les hérauts se transportaient avec solennité dans les cours pour messages; ils corrigeaient les abus qui s'introduisaient dans les armoiries, reconnaissaient les degrés de noblesse. Quand les rois donnaient de grands banquets, les hérauts invitaient les grands dignitaires à y faire le service de bouteiller, d'écuyer tranchant, de pannetier, de grand maître. Lorsque les rois mouraient, les hérauts renfermaient dans le tombeau la main de justice, la couronne et les autres insignes honorifiques. On aurait considéré comme une violation du droit des gens, de faire la guerre sans l'avoir fait déclarer personnellement par un héraut. En 1634, Louis XIII envoyait encore une déclaration de ce genre au cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas. Mais, avec les progrès de la civilisation, on mit à l'écart de pareilles cérémonies, et l'on jugea suffisant de déclarer la guerre sans messages; on trouva même beaucoup plus commode de tenir la déclaration secrète, pour surprendre l'ennemi au dépourvu.

Les hérauts nous ont laissé les premiers écrits relatifs à la science dans laquelle ils étaient maîtres, et dont ils étaient appelés à résoudre les difficultés; science appelée, par ce motif, *héraldique*. En effet, quand un chevalier se présentait pour combattre dans un tournoi, ou pour courir la lance dans une

joute, le héraut examinait son écusson ; puis s'il le trouvait sans tache, il le proclamait au son du cor ; et comme sonner du cor se dit *blasen* en allemand, de ce mot est dérivé le terme de *blason*. Ces cimiers à double corne, dont sont décorés notamment les écussons des Allemands, signifient que leur noblesse a subi deux fois l'examen du héraut.

Un plus grand raffinement fut celui des devises ; pensées caractéristiques, exprimées en peu de mots, ou par une image, que l'on peut comparer au langage muet des temps héroïques, et aux énigmes dont s'amusent les sociétés décrépites. Les devises étaient individuelles, et rarement héréditaires ; on les portait empreintes sur l'armure, sur l'écu, sur le harnais du cheval, comme indication d'un caractère, d'un sentiment particulier. Quelques-unes étaient hiéroglyphiques, comme le bœuf pour la fatigue, les abeilles pour l'industrie, la lampe pour la vigilance. On battit pour Brutus et Cassius des médailles avec deux poignards et le bonnet phrygien, parce qu'ils avaient reconquis avec le fer la liberté, indiquée par le bonnet. Plus souvent elles se composaient d'une figure, qui était comme le corps, et d'une légende, qui était comme l'âme, et qui donnait l'explication du type. Ainsi, un rayon avec ces mots, *Je m'élève en brûlant;* une palme se desséchant, avec ceux-ci, *Donec longinqua*, pour exprimer le regret de l'absence ; une mer agitée par les vents, avec, *Turbant sed extollunt*, indiquait la force à endurer les revers. Un ver à soie renfermé dans sa coque, et ces mots, *Ut purus evolem ;* une cigale exposée au soleil, et ceux-ci, *Silet dum non ardet;* une salamandre dans le feu, disant, *Morerer extra*, exprimaient les différents états de l'amour. Un chevalier avait pris un sceptre avec un joug en travers, et pour légende : *Servendo regno.*

Parmi les premiers Normands qui envahirent l'Irlande, il y en avait un qui portait sur son écu : *J'aime mon Dieu, mon roi, mon pays ;* un autre : *Un dieu, un roi ;* un troisième : *Ductus non coactus.* Le seigneur de Coucy exprimait son orgueil indépendant par ces bouts-rimés : *Roi ne suis, prince ne comte aussi ; je suis le sire de Coucy.* La famille française de Broglie avait pour devise : *A nul autre*, dont la signification se rapportait à Dieu, au prince, ou au pays. Les Beaumanoir inscrivaient sur leur écusson : *J'aime qui m'aime ;* les Saint-Martin d'Aglié :

Jus in armis; les Balbi de Chieri : *Fait devoir;* les Trotti Bentivoglio : *Quæ me sustinent porto*, avec une ancre. Le cri de guerre de la maison de Tournon était : *Au plus dru;* celui des princes de Lorraine : *Place à la bannière*, pour indiquer qu'ils voulaient le premier rang à la cour comme sur le champ de bataille. Alphonse, seigneur de Goulaine, fut envoyé par le duc de Bretagne au roi d'Angleterre, puis au roi de France, pour négocier un arrangement entre eux; et ayant réussi dans cette mission, il refusa les dons des deux souverains. Chacun d'eux, en conséquence, lui accorda moitié de son écusson. Or, il combina les trois léopards et les trois fleurs de lis avec deux A couronnés et réunis par un troisième plus petit, accompagné de ces mots : *Je mets d'accord l'une et l'autre couronne.* Godefroi de Bouillon, pendant le siége de Jérusalem, perça d'une flèche trois oiseaux perchés sur la tour de David; et ils figurent sur une bande rouge dans l'écusson de la maison de Lorraine, avec la devise : *Casus ne, Deus ne?*

Quand saint Louis épousa Marguerite de Provence, il lui donna un anneau formé de marguerites et de lis alternés, avec un crucifix au milieu, et cette inscription : *Hors cet anel, pourrions-nous trouver amor?* Cette reine avait pour devise une marguerite des champs, avec ces mots : *Reine de la terre, servante du ciel.* Nicolas de Rienzi exposa différents symboles aux regards du peuple de Rome, quand il voulut « prendre l'Italie « aux cheveux, pour la faire sortir de son indolent sommeil (1). »

(1) Voici la description d'un tableau qu'il fit peindre sur la façade du Capitole, devant le marché :

« Au milieu d'une mer orageuse, on voit une barque sans voiles, sans gou« vernail, près de sombrer. Sur cette barque, une femme à genoux, habillée « en deuil, les mains croisées sur la poitrine, les cheveux en désordre, les yeux « larmoyants, semble vouloir, par la prière, conjurer le danger. Un écriteau « dit : *Voici Rome.* Au-dessous de cette barque, on en aperçoit quatre autres « déjà coulées, et chacune avec une femme morte. Six écriteaux disent : *Ba« bylone, — Troie, — Carthage, — Jérusalem. — Ces cités tombèrent à « cause de leurs injustices. — Tu t'élevas au-dessus de toutes les puis« sances de la terre; et à l'heure qu'il est, nous attendons ici ta chute.* — « A gauche, on voit deux îles. Dans la première est assise une femme qui paraît « avoir honte de son oisiveté; deux écriteaux disent : *Voici l'Italie. — Tu « imposeras ton joug à tous les pays du monde; mais, pour moi, tu as « toujours été une sœur.* — Dans la deuxième se trouvent quatre femmes qui, « ayant les mains et les joues appuyées sur les genoux, semblent livrées à une

Virginio Orsini prit pour devise un chameau troublant une source, et pour âme : *Il me platt la troubler* ; allusion exacte à ces capitaines d'aventure, qui ne vivaient que de désordres. Castruccio parut, au couronnement du duc de Bavière, avec un vêtement cramoisi, et ces mots tracés sur la poitrine : *Il en st ce que Dieu veut ;* par derrière : *Il en sera ce que Dieu voudra.* Quand Pierre de Bourbon épousa Anne de France, fille de Louis XI, les courtisans prirent pour blason un P et un A, lettres initiales de leurs noms, enlacés à un chardon ; rébus destiné à exprimer *cher don,* d'après la prononciation du temps. A la bataille de Crécy, le roi de Bohême, qui combattait à la solde des Anglais, avait sur son cimier trois plumes d'autruche, et pour légende : *Ich diene,* Je sers. Le prince Noir l'ayant adoptée dans cette journée, elle devint la devise propre de la principauté de Galles.

Au seizième siècle, les devises devinrent une manie de luxe, et l'esprit des hommes de lettres les plus en renom fut mis à la torture pour satisfaire la vanité ou le caprice de leurs Mécènes (1).

« tristesse profonde. D'après leurs emblèmes, on reconnaît que ce sont les « quatre vertus cardinales. Un écriteau dit : *Nous étions jadis tes fidèles « compagnes ; maintenant tu es seule au milieu de la mer en courroux.* — « A droite, on voit aussi deux îles. Dans la plus petite est une femme toute « vêtue de blanc, agenouillée, et tendant les mains vers le ciel. Deux écriteaux « disent : *Foi chrétienne.* — *Mon Père, mon guide, mon Seigneur, où « irai-je si Rome périt ?* — Dans la plus grande, on découvre quatre rangs « d'animaux qui, ayant tous des ailes aux flancs et des cornes à la bouche, « paraissent souffler, comme des vents, pour aider la tempête à submerger la « barque. Le premier rang est composé de lions, de loups et d'ours, avec cet « écriteau : *Voici les puissants barons et les gouverneurs du pays.* — Le se« cond, de chiens, de porcs et de boucs, avec cet écriteau : *Voici les mau« vais ministres, leurs conseillers, et les partisans des nobles.* — Le troi« sième, de dragons, de renards et de moutons, avec cet écriteau : *Voici les « faux officiers publics, juges et notaires.* — Le quatrième, de chats, de « lièvres et de singes, avec cet écriteau : *Voici les bourgeois adulateurs, « faussaires, voleurs, meurtriers.* — Dans la partie supérieure du ta« bleau, on voit la Majesté divine se montrant du haut du ciel ; deux épées « sortent de sa bouche, prête à prononcer un jugement terrible ; mais saint « Pierre d'un côté, saint Paul de l'autre, semblent le suspendre par leurs « prières. »

Vita di Cola d'un contemporaneo, écrite en dialecte napolitain.

(1) Voyez LUCA CORTILE, *Ragionamento sopra le proprietà delle imprese ;* Pavie, 1574.

L'un prit l'Etna couvert de neige, avec ces mots : *Un cœur de feu sous des formes glacées;* un autre, un bouton de rose, avec l'inscription : *Moins elle se montre, plus elle est belle;* celui-ci, un nœud, avec l'inscription : *Jamais il ne se dénouera;* celui-là, un soleil voilé de nuages, avec cette légende : *Tandis que je me cache aux autres, je brille pour moi-même* (1). Charles-Quint, faisant allusion à la découverte de l'Amérique, adopta pour devise les colonnes d'Hercule, avec ces mots, *Plus ultra;* Louis XII, un hérisson disant *Cominus eminus;* Emmanuel-Philibert de Savoie, un éléphant, *Infestus infestis.* Le comte Vert, ainsi appelé de la couleur de ses armes, avait pour emblème les lacs d'amour, qui passèrent dans l'écusson de la maison de Savoie. Laurent de Médicis donna pour insigne, à l'ordre du Diamant, l'aiguille aimantée, et *Semper droit;* et Alexandre, duc de Florence, avait pris pour emblème le rhinocéros, avec les mots : *No buelvo sin vincer,* je ne guerroie que pour vaincre. Quand l'Autriche éleva ses prétentions, elle adopta pour chiffre les voyelles *A E I O U,* qui s'interprétaient ainsi : *Austriæ Est Imperare Orbi Universo,* et en allemand : *Alles Erdreich Ist Oesterreich Unterthan* (2).

CHAPITRE VII.

PRÉNOMS, NOMS DE FAMILLE, TITRES.

En même temps que les nobles acquéraient les insignes destinés à annoncer leur rang, les plébéiens sentirent le besoin d'exprimer leur personnalité d'une manière plus individuelle. On sait que, chez les Romains, l'esclave était désigné par un seul nom, indiquant sa nation ou quelque qualité, tandis que les hommes libres en portaient trois : le prénom indiquant l'individu, le nom de la *gens*, et le surnom, *cognomen*.

(1) Madame de Sévigné, qui aimait beaucoup les devises, avait adopté l'hirondelle, avec ces mots, *Le froid me chasse;* et donné à la duchesse de Lesdiguières, encore belle, quoiqu'elle eût une fille mariée, un oranger, et pour devise : *Le fruit n'y détruit pas la fleur.* On connaît celle de l'épingle : *Je pique, mais j'attache.*

(2) Voy. la note addit. C.

Lorsque, au déclin de l'empire, la vanité alla croissant, les noms se multiplièrent; ainsi l'auteur des *Saturnales* fut appelé Theodosius Ambrosius Macrobius Sicetinus; et le conseiller de Théodoric, Flavius Anicius Manlius Torquatus Severinus Boëtius.

Lors de l'invasion des barbares, presque tous les patriciens s'enfuirent de l'Italie, ou furent exterminés; il n'y resta que des esclaves ou des individus obscurs, ne portant qu'un seul nom. Comme les barbares eux-mêmes étaient habitués à n'en avoir qu'un, l'usage du surnom (*cognomen*) se perdit (1).

Les barbares employaient des appellatifs d'un son rude, comme Agilulf, Rotpert, Adalaït, Potelfrit, Auduald, et les indigènes les adoptèrent quelquefois, en les adoucissant dans la traduction latine; mais plus souvent, soit par sentiment national, soit pour la satisfaction de l'oreille, soit aussi par respect pour les saints et pour les aïeux, ils conservèrent les anciens noms, ou ceux d'origine hébraïque introduits avec la religion. Cependant on entendit bientôt, dans les pays occupés par les Longbards, des noms empruntés à leur langue, à moins que l'on ne veuille dire que ceux qui nous ont été conservés dans de nombreux documents appartenaient tous aux seigneurs et aux propriétaires, c'est-à-dire, à la race conquérante.

L'usage général étant de faire baptiser à l'âge d'homme, le nom était imposé bien avant cette cérémonie (2); mais d'ordinaire les parrains le remplaçaient par le leur, à titre de patrons, ayant arraché à Satan l'individu qu'ils avaient tenu sur les fonts. On pouvait aussi changer de nom lors de la confirmation, et quelquefois les femmes en se mariant quittaient le leur, afin d'en prendre un en rapport avec la nation de l'époux. C'est ce qui se pratiquait notamment à Constantinople, où Athénaïs, en épousant Théodose II, prit le nom d'Eudoxie, et Irène celui d'Anne Comnène. Les moines et les religieuses faisaient souvent de même lors de leur profession, parce qu'ils allaient commencer une vie nouvelle.

(1) Voy. MURATORI, *Ant. it.*, *Diss.* 57.
DE LA ROQUE, *Traité de l'origine des noms et surnoms*, faisant suite à son *Traité de la noblesse*; Rouen, 1735.

(2) Bérold dit que, dans l'Église de Milan, on cherchait pour le baptême solennel trois enfants portant les noms de Pierre, Paul et Jean.

Quand les hommes se furent rapprochés, et que leurs relations se furent accrues, une confusion extrême dut résulter de l'usage d'indiquer tout individu par un nom seulement (1), et de l'altération que ce nom subissait. On peut en juger dans les chroniques, où les noms sont raccourcis, allongés, exprimés en diminutif ou estropiés par le copiste, quelquefois aussi corrompus en passant d'une langue dans une autre (2).

Les surnoms remédiaient en partie à cet inconvénient. Ils étaient déjà en usage chez les Romains, qui les employaient tantôt à titre d'honneur, comme ceux d'Africain, de Coriolan, et autres du même genre; tantôt et plus souvent par plaisanterie, ce qui fait qu'Ausone les appelle *jocularia*. Ils furent en faveur au moyen âge, et dérivés de qualités personnelles, du lieu d'habitation ou d'origine, de la profession. De là les noms de Jean le Roux, de Jean Pelu, de maître Guillaume, de Martin Diacre, de Jacques Chanoine, de Loup de la Rue, et autres semblables qui étaient mentionnés dans les actes (3). Les villes étant fermées de portes, dont le nom servait à désigner une circonscription, on ajoutait parfois celui-ci au nom d'un individu pour indiquer son quartier, comme on donnait à Rome celui de la tribu, et l'on disait Ambroise de Porte romaine, Hugues de Porte de Ravenne, ainsi de suite. Vers la fin du treizième siècle, les principaux magistrats de la ville de Metz, qui tous étaient chevaliers, por-

(1) Muratori rapporte la liste des membres d'une confrérie, où l'on trouve six Pierre, six Marie, trois André, deux Christine, deux Ingelbergue, quatre Martin, dix Jean, etc., sans aucun surnom pour les distinguer entre eux.

(2) Atèle, Adèle, Adelise, Adélagide, Adélasie, Athelasie, Aldie, ne sont que des formes diverses du nom de l'impératrice Adélaïde; Adelquis, Adelgise, Algise, de celui d'Adelchis, fils de Didier; Feban, Fava, Felettée, de celui d'un roi des Rhugiens; Obizo, Obert, Adalbert, de celui d'Albert; Clovis, Clodovic, Ludovic, de celui de Louis. Cunize et Cunégonde, Adam et Amizon, sont des noms identiques.

(3) On lit dans une ancienne charte (Archiv. Casauriens.): *Ideo constat me Artaberto qui supranomen* FRATELLO *vocatur*. Dans une autre (ap. Ughelli, VIII, 43): *Joannes qui sopranomine* WALTERII *vocatur*. Dans une autre de 954 (ib., V, 1359): *Petro viro magnifico qui et supranomen vocatur* PAZII, *seu* GREGORII. Dans un acte de 882 (ap. Muratori, *Ant. it.*, III, 747): *Joannes qui vocatur* CLARIO, *Leo qui vocatur* PIPINO, *Joannes qui vocatur* PELOSO, *Joannes* RUSSO, *Urzulo qui* MAZUCO *vocatur*, *Lupus qui dicitur* BONELLUS, *Bonellus qui dicitur* MAGNANO.

taient, au lieu de noms de famille, des surnoms personnels (1), ou dérivés soit du lieu de leur habitation, soit du poste où les fixait quelque fonction militaire (2).

Postérieurement à l'an 1000, il s'introduisit des surnoms si étranges, qu'il y aurait de l'inconvenance à les transcrire (3).

Dans les temps anciens, les Indiens tiraient leurs noms des parents, des lieux, des vertus, des qualités physiques; mais, depuis que leur âge de fer est commencé, ils les forment d'après les observations célestes. Les astrologues ont un échiquier à cent cases, dans chacune desquelles est une constellation lunaire sous un aspect particulier, accompagnée d'une syllabe en sanskrit. Quand un enfant naît, l'astrologue lui applique un nom commençant par la syllabe inscrite dans le carré correspondant à l'astre qui alors monte au ciel. Ces noms ne sont toutefois en usage que dans certaines cérémonies, et il y en a d'autres pour les habitudes ordinaires de la vie (4).

De même les noms attribués à nos aïeux étaient particuliers à l'individu, et ne se transmettaient pas aux enfants et à la parenté, pour désigner la famille à laquelle ils appartenaient. Un orgueil aveugle et une adulation absurde peuvent seuls faire remonter les généalogies jusqu'aux premiers siècles de la barbarie. Les noms de famille attribués aux premiers évêques, dans presque tous les catalogues, sont d'invention moderne. Parmi ceux de Milan, le premier dont la famille soit certaine, est Landolf II, de Carrano, à la fin du neuvième siècle. Dans le cours du dixième

(1) *Grosnez*, *Bellebarbe*, *de la Poterne*, *de Porte-Moselle*, *de Port-Sailly*, etc. Voyez *Liste des maîtres échevins de Metz, institués en* 1170; Metz, 1773.

(2) *Delaporte*, *Desportes*, *Delporte*. Ces noms désignèrent souvent, en France, un homme chargé de la surveillance civile ou militaire d'une ou plusieurs portes de la ville.

(3) En Italie, par exemple : Bragacurta, Sofliainpugno, Rubacastella, Animanigra, Boccadecane, Bellebono, Bragadelana, Ranacotta, Scannabecco, Pelavicini, Mangiatroia, Brusamonega, Cavazocco, Codeporco, Coalonga, Ristoradamnus, Datusdiabolo, Capodasino, Cagatossico, Cagainos, Mattosavio, Malfilioccio, Moscaincervello, Passamontagne, Castracani, Tosabue, Calsabigia, Cavalasella, Aiutamicristo, Bardellone, Taino, Bottesella, Butirone, Petracco, Passerino, Scarpetta, Carnevario, Cane, Mastino, etc., etc.

(4) Voyez un *Mémoire de Raja Kali Krisna Bahadour à la Société asiatique de Londres*, 1841.

siècle, les noms de famille tirés du fief devinrent un peu plus fréquents dans les maisons illustres; ils tardèrent davantage à être usités dans la bourgeoisie et parmi les gens vulgaires, tellement que, dans le quinzième siècle, beaucoup encore n'en avaient pas.

On prétend que les Vénitiens conservèrent sans interruption les anciens surnoms en usage chez les Romains; et ils le prouvent en citant les familles des Crassi, des Memmi, des Cornelii, des Quirini, des Balbi, des Curzii. Il est certain que nous trouvons, dès l'an 800, des doges indiqués par les surnoms de Particiaci, de Candiani, de Giustiniani, et autres semblables. Muratori cite un acte vénitien de l'an 1090 (1), revêtu des signatures de cent cinquante personnes, dont pas une n'est sans surnom : Cornuinda Molino, Stefano Logavessi, Bonfilio Pepo, Giovani de Arbore, Sebastiano Cancanino, Manifredo Mauroceni, Stadio Praciolani, Domenico Contareno, et ainsi de suite.

En France, on ne retrouve, selon Duchesne, aucun nom patronymique avant 987, époque à laquelle on commença à les tirer des fiefs. L'Église conservant avec ténacité ses anciens usages, aujourd'hui encore les évêques ne signent que leur nom de baptême, et les religieux ne se distinguent que par celui de leur patrie, comme il était d'usage au temps de leur institution.

Ainsi donc les premiers noms de famille furent tirés du fief ou de la seigneurie; de là ceux de Bouillon, de Montmorency, de Bourbon, d'Este, de Romano, de Montecuculli, de Carignan; et comme parfois il s'agissait de noms tudesques, ils subirent une altération notable en passant dans un autre idiome, et leur étymologie a disparu (2). Il ne faudrait pas pourtant considérer un nom de terre comme indiquant une ancienne propriété; car on le tirait souvent du lieu d'où le premier individu d'une famille s'était transporté dans un autre.

Il était en outre d'usage parmi la noblesse de donner au petit-fils le nom de l'aïeul, parfois même au fils celui du père, soit en le terminant par un diminutif, soit en y ajoutant jeune, cadet, *juniore*, *novello*; de là Guy ou Guido Novello de Polenta, Mala-

(1) *Ant. ital.*, Dissert. 16.

(2) Ainsi, du capitaine Baumgarten, les Italiens firent Anichino di Bongardo, et d'Awcwood, Giovanni Acuto. Jean Villani appelle l'évêque d'Auxerre l'évêque d'Azur (*d'Azzurro*).

testino, Ezzelino, diminutif d'*Etzel*. Un nom imposé de préférence dans une ligne, devint ainsi celui de la famille; de là les Dandré, les Dejean, les Pieri, les Ludovici, les Carli, les Mattei, les Agnesi, et leurs analogues dans toutes les langues; ou bien on adoptait le nom d'un personnage qui s'était distingué, comme les de Giorgi, les del Pietro; parfois aussi on le faisait précéder du mot fils, comme les Figiovanni (fils de Jean), les Fighinelli, les Firidolfi. Dans les langues d'origine teutone, il suffit, pour indiquer la descendance, de placer le mot *son*, fils (1). De là tant de noms de famille suédois, danois, allemands, anglais, affectant cette terminaison : Johnson, Robertson, Richardson, Smithson, etc. L'addition d'une s finale en Angleterre et de la syllabe *ez* en Espagne a suffi pour transformer en surnoms, puis en noms de famille, des noms chrétiens : Peters, Williams, Richards, Henriquez, Lopez, Fernandez. C'était parfois encore le titre qu'on employait, comme celui de sire pour les Sirehenri, les Serangeli, les Serristori. Les Grecs formaient de la même manière les noms patronymiques : le Pélide, les Héraclides, les Atrides. Les Hébreux ajoutaient à leur nom celui de leur père, ce qui se pratique encore parmi les Arabes, et ce que faisaient aussi les anciens Normands, disant, par exemple, Jean Fitz-Robert, comme en Irlande Mac-Donnel, Mac-Carthy. Au dire de Cambden, les Anglais, avant Édouard II, ne se distinguaient que par le nom de leur père, en y ajoutant le mot *son*. Quelquefois en Italie même, à l'exemple des Arabes, on faisait l'énumération de toute l'ascendance (2).

Le nom de famille, pour beaucoup, fut dérivé de celui de la nation : ainsi le Normand, le Picard, l'Angevin, Franceschi, Lombardi, Milanesi; pour d'autres, d'un surnom attribué à un individu, et devenu héréditaire : de là les le Gros, les le Gras, les le Bègue, les le Bossu, les Grassi, les Grossi, les Villani, les Malatesta, les Balbi; ou bien encore d'une profession ou d'une dignité : ainsi les Chevalier, les le Comte, les l'Avocat, les Cavalieri, les Barattieri, les Fabri, les Cacciatori,

(1) *Sen* en hollandais; *Clazsen*, fils de Nicolas, etc.

(2) *Subrogatum* (comme préfet d'Amalfi) *Ursum Marini comitis de Pantaleone comite filium Canacci, Marci; post sex menses quoque ejecerunt. Successit Ursus Cabastensis, Johannes Salvus, Romani, Vitalis filius.* PANSA, *Istoria dell' antica repubblica d'Amalfi.*

les Ferrari, les Visconti, les Avvocati, et les nombreux Gonfalonieri, Capitanei ou Cattanei. En France, beaucoup de noms rappellent des professions, *Mercier, Meunier, Barbier, Boulanger*, *Couvreur*, *Tourneur*, *Serrurier,* etc. Celui de *Lefebvre* surtout et de *Fabre*, dérivé également de *faber,* ouvrier forgeron, est très-répandu; comme celui de *Smith* en Angleterre, où il y a aussi beaucoup de ces noms, mais en moindre quantité qu'en France, les premiers bourgeois anglais ayant été des francs tenanciers plutôt que des marchands ou des fabricants. Il y en a très-peu en Suède; la plupart y rappellent des noms de propriété, de métairie, de forêt; la classe qui les choisissait cherchant à se rapprocher de la noblesse en l'imitant.

Certaines familles durent aux charmes d'une femme le nom de De la Belle; d'autres furent appelées De la Croix, probablement en mémoire d'un croisé; de même qu'un pèlerinage à Rome donna origine au nom de famille des Romé, des Romieu en France, des Romei et des Bonromei, Borromée, en Italie. L'amour du roi Enzio, prisonnier, pour une jeune fille de Bologne, donna leur nom aux Ben-ti-Voglio; une invention précieuse fit ajouter au nom des Dondi le surnom de l'Orologio, devenu patronymique. Le chariot, le chêne, le tison, la colonne, l'épée, la lune, l'étoile, pris pour devise dans un tournoi ou pour armoiries dans une expédition militaire, devenaient autant de noms de famille; ainsi que les couleurs blanche, rouge, verte, noire, et autres que l'on adoptait dans certaines solennités, ou qui distinguaient telle ou telle faction.

Il y a donc des noms de famille aristocratiques, comme ceux dérivés d'une terre; d'autres qui sont bourgeois, et qui dérivent d'une profession; d'autres populaires, provenant d'un sobriquet; beaucoup de noms rustiques tirés de la localité ou du genre de culture, comme ceux de du Mont, de la Vallée, du Pré, de la Vigne, de la Pommeraie, de la Châteigneraie, etc.

Il devint ensuite à la mode, particulièrement en Italie, d'adopter capricieusement des noms en consonnance ou en contraste avec le surnom; de là ceux de Castruccio Castracani, Spinello Spinelli, Nero Neri, Buontraverso des Maltraversi, et autres semblables.

Les Latins employaient comme les Grecs le mot *toi*, et disaient simplement, *César salue Mécène.* Auguste refusa obstiné-

ment le titre de *Dominus* (1), et trouva mauvais qu'on voulût le donner à ses neveux. Bientôt cependant il fut accepté par ses successeurs (2), et on le trouve même substitué sur les médailles à celui de *Divus* (3). Vinrent ensuite les titres plus pompeux de *très-noble, très-heureux*, *très-pieux* (4) ; Constant fut appelé *très-religieux* par un concile, après la conversion des donatistes d'Afrique. Puis ce fut dans le sénat à qui prodiguerait, lors des acclamations, les adjectifs les plus élogieux pour les empereurs. Alors prévalut aussi la mode de ne plus leur adresser la parole directement, mais à leur *clémence*, à leur *grandeur*, à leur *éternité*. Dans l'organisation du Bas-Empire, la hiérarchie des charges était aussi distinguée par les titres d'*illustre*, d'*illustrissime*, de *grand* et de *noble*.

Avec les barbares on en revint à l'ancienne simplicité, seulement le *tu* fut alors substitué au *vous;* le titre de *Dominus*, contracté depuis en *Dom* et *Don* en France et en Espagne, appartint aux évêques, aux abbés et aux rois; puis devint commun à tous les religieux; plus tard, les laïques se l'appliquèrent aussi. Le nom de clerc, qui équivalait à celui d'homme de lettres aujourd'hui, en opposition à celui de laïque et d'illettré (5), était honorable et recherché; ce qui révèle l'état de la société dans ce temps, où la science ne sortait pas de l'enceinte du sanctuaire et du cloître.

(1) Dans l'Anthologie, on trouve une épigramme contre un flatteur qui, pour avoir quelque chose, disait : δόμενε, et auquel on répondait : οὐκ ἐθέλω δόμεναι.

(2) LA BLETTERIE (*Hist. de Jovien*, II, 99-102) a tâché de retracer l'histoire du mot *dominus* sous les empereurs romains.

(3) Les monnaies de Martinien sont les premières où l'on trouve : DN. M. MARTINIANUS P. F. AVG. Pline commence une lettre (97, liv. X) à Trajan par ces mots : *Solemne est mihi, Domine, omnia de quibus dubito ad te referre.*

(4) Ainsi, *Jul. Crispus, nob. Cæs., nobilissimo, fortissimo, piissimo, felicissimo.*

(5) ORDERIC VITAL (c. 3) dit que *Rodolphus, quintus frater, clericus cognominatus est, qui peritia litterarum, aliarumque rerum apprime imbutus est. Clericus* signifiait aussi un secrétaire, comme dans l'épitaphe de Guillaume Ambiense (ap. Moreri) : *Clericus angelici fuit hic regis Ludovici.* Cette acception est restée en France au mot *clerc*. Dans une chronique milanaise (ap. Muratori, *Rer. It. Script.*, III, 60), on lit, à propos d'Étienne Vimercato : *Hic fuit in sæculo valde honorabilis clericus.* Dans Jean Villani, IV, 3 : *E' fu molto chierico in scrittura.*

Au quatorzième siècle, un prince de l'Église était appelé monseigneur; un chevalier et un gentilhomme, messire, et sa femme madame; l'avocat, le magistrat, le savant, maître, comme font encore les Anglais. On voit, dans les légations de 1500, que les républiques et les princes disaient encore *tu* et *toi* aux ambassadeurs. « Il est d'usage communément, dit Varchi en parlant de « Florence au seizième siècle (1), à moins qu'il n'y ait rang distin- « gué ou âge avancé, de dire *tu* et non *vous* à un seul; et l'on ne « traite de messires que les chevaliers et les chanoines, comme on « traite les médecins de maîtres, et les religieux de frères. »

Les Aragonais et les Catalans, qui vinrent dans les Deux-Siciles, avec Alphonse et Ferdinand; puis les Castillans, qui s'établirent aussi dans la haute Italie, avec Charles-Quint, habituèrent les Italiens aux titres ambitieux. Cet empereur et d'autres avant lui, notamment Frédéric III, prodiguèrent pour faire de l'argent les titres de chevaliers, de docteurs, de notaires, de comtes, qu'ils donnèrent en pâture à la vanité bourgeoise.

On n'avait donné jusqu'alors aux rois que le titre d'*Altesse*; Charles-Quint mit en usage celui de *Majesté*, qui précédemment n'était donné que par flatterie. Bien que d'abord il semblât ridicule de dire, non pas seulement en s'adressant aux rois, mais encore en parlant d'eux, *Sa Majesté a fait ou dit telle chose* (2), on s'y fit peu à peu, et les Français probablement furent les premiers qui adoptèrent cet usage. Le titre d'Altesse tomba alors au second rang. Philippe II l'étendit à toute la famille royale d'Espagne, et l'offrit au duc de Mantoue moyennant le prêt de trois cent mille écus; Philippe V le conféra aux ducs de Toscane et de Parme en 1702. Pour ne pas être confondu avec ces nouveaux venus, le cardinal infant prit, lorsqu'il voyagea en Italie en 1633, le titre d'altesse royale; bientôt il fut imité par Gaston de France, duc d'Orléans; et le prince de Condé renchérit sur eux par le titre d'altesse sérénissime.

Alors les seigneurs moins élevés en rang adoptèrent le titre de *Grâce* et d'*Excellence;* mais ceux-ci ayant été prodigués à tous les nobles, notamment dans le royaume de Naples et à Venise, le pape Urbain VIII, dans l'intention de distinguer les cardi-

(1) *Stor. Fiorent.*, IX.
(2) On trouve dans Pasquier un sonnet où il raille cet usage.

naux et les électeurs ecclésiastiques de l'empire romain, ainsi que le grand maître de l'ordre de Malte, leur attribua, en 1631, la qualité d'*Éminence*, au lieu de celle de Seigneuries illustrissimes qui leur était donnée antérieurement.

On trouvera peut-être que ce sont là des formalités insignifiantes; mais si elles ne sont pas telles encore même aujourd'hui, combien moins devait-il en être ainsi dans leur nouveauté? Aussi ne contribuèrent-elles que trop à rendre plus saillantes les différences entre les diverses classes, et à faire disparaître la simplicité républicaine. Nous voudrions donc que l'on pût trouver superflu ce que nous venons de dire des titres, auxquels certaines personnes attachent encore une extrême importance, quand le sens commun ne leur en reconnaît aucune.

CHAPITRE VIII.

TOURNOIS.

Afin de se préparer à la guerre quand les combats avaient momentanément cessé, les chevaliers s'exerçaient à des jeux militaires, dont les plus solennels étaient les tournois. De même que ceux qui s'étudient à perfectionner leur esprit préfèrent les divertissements où peuvent briller l'art et l'intelligence, ceux pour qui le principal mérite consiste dans la vigueur du corps se complaisent aux amusements où se déploient et l'adresse et la force des membres. La Grèce, tout en suivant son goût pour les premiers, y associa les jeux gymnastiques, par suite de cet heureux équilibre de forces qui resta le caractère des institutions et des ouvrages de ce pays privilégié. Nous autres modernes, nous avons abandonné entièrement ces derniers, depuis le moment où l'invention des armes à feu fit négliger aux législateurs le soin de procurer à l'État des soldats vigoureux, une fois qu'on ne vit plus en eux que des machines exécutant un petit nombre de mouvements réguliers, destinés à donner la mort sans colère ni pitié.

Nous avons vu avec quelle fureur les Romains se précipitaient en foule aux fêtes du Cirque, et combien l'Église eut de peine à

faire cesser ces amusements sanguinaires, où c'était une jouissance que de regarder tuer, un art que de savoir mourir. Ce goût passionné ne finit pas avec la chute de l'empire, car Théodoric fournit encore des sommes considérables pour récréer de spectacles les Romains asservis, secondant leur manie, afin qu'elle leur fît oublier les intérêts publics et la honte de l'esclavage.

Quand les malheurs de l'Italie se furent accrus et que son démembrement fut consommé, il n'y eut plus de ces spectacles solennels, ou du moins il n'en est plus fait mention; mais ils reparurent dès que le pays eut pu reprendre haleine, et surtout aux beaux jours de la chevalerie.

On veut que les tournois soient nés en France, où le premier aurait été donné, en 1066, par Godefroi II, seigneur de Preuilly; mais comme nous trouvons des jeux guerriers beaucoup plus anciens (1), il faut croire que l'on ne fit alors qu'établir certaines lois et perfectionner les évolutions, à peu près telles qu'elles se conservèrent ensuite, et furent adoptées successivement en Angleterre, en Allemagne, en Italie. En Grèce même il y eut une sorte de tournoi, lorsque Anne de Savoie alla à Constantinople épouser l'empereur Andronic. Nous voyons, dans les mémoires italiens, Hugues Visconte de Pise loué par Lorenzo Vernese en 1115, parce qu'il suivait l'usage de proposer des prix de course, de joute, d'escrime (2); et, en 1158, les Crémonais défiaient en tournoi leurs voisins de Plaisance (3). Ils devinrent plus fréquents lorsque Charles d'Anjou fut descendu en Italie, où il apporta ce goût de la Provence; et Dante en avait vu de toutes sortes (4).

(1) Voy. ci-dessus, page 74.

(2) *Hastarum ludis et cursibus usus equorum,*
Ac proponendo vincenti præmia cursu.
De bello Balearico. Rer. ital. Script., VI.

(3) RUDERIC, *de Gest. Frid. Aug.*, II, 8.

On peut consulter :

DU CANGE, *Diss.* VII, *sur Joinville*:

FONCEMAGNE, *Vues générales sur les tournois.* — *Traité des tournois, joustres, carrousselles*, etc., Lyon, 1669.

(4) .... *Vidi gir gualdane,*
Ferir torneamenti, e correr giostra.

On appelait *gualdanes* des troupes formées de jeunes gens appartenant aux meilleures familles du pays, qui se réunissaient à cheval avec un costume et des armes uniformes, pour courir la ville en simulant des combats, ou pour aller au-devant de quelque prince en exécutant des passes d'armes. Dans la joute, deux chevaliers se livraient combat avec des armes courtoises, c'est-à-dire, avec des lances boutonnées et des épées émoussées de pointe et de tranchant, chacun d'eux ne cherchant qu'à faire vider les étriers à son adversaire.

Les grandes solennités de l'Église, surtout la Pentecôte, les couronnements des rois, les baptêmes ou les mariages des princes, les traités de paix, étaient autant d'occasions pour publier des tournois. Un héraut, qui souvent était accompagné de deux demoiselles, allait de château en château portant des lettres et des cartels aux preux les plus en renom, et invitant sur leur passage tous les braves qu'ils rencontraient. On accourait en foule, comme jadis aux fêtes Olympiques de la Grèce, à ces jeux guerriers, où tout chevalier ou écuyer se disposait à faire ses preuves, où dames, barons, gens du peuple et de la bourgeoisie, venaient pour voir ou pour se montrer.

Celui qui voulait entrer en lice devait se présenter devant les hérauts en faisant preuve de sa noblesse, et suspendre son écu dans le péristyle du château ou dans le cloître d'un monastère; un héraut indiquait à qui il appartenait. Une dame ou un chevalier pouvaient-ils lui imputer un manque de courtoisie ou de courage, ils touchaient son écu, afin que les juges du tournoi eussent à leur faire rendre justice. Ceux-ci trouvaient-ils qu'il eût forfait aux lois de l'honneur, ou démérité d'une dame, il était exclu; et si nonobstant la sentence il osait se présenter dans le champ clos, il était honni et expulsé violemment, jusqu'à ce

J'ai vu courir des preux les bandes guerroyantes,
J'ai vu de beaux tournois et des joutes brillantes.
Enfer, XXII.

FAZIO DEGLI UBERTI dit aussi :

Giovani bagordare alla quintana
E gran tornei e l'una e l'altra giostra
Far si vedea con giuochi nuovi e strani.
Là se voyaient tirer à la quintaine,
Maints jeunes gens, et faire grands tournois,
Jeux singuliers, joutes tout à la fois.
Dittamondo, II, 3.

qu'il eût imploré merci des dames, en promettant à l'avenir plus de respect pour elles et pour les lois de la chevalerie.

Des pavillons splendides, élevés dans la campagne, témoignaient de l'émulation qui s'établissait entre les concurrents pour se surpasser l'un l'autre en magnificence. Des baraques étaient construites pour abriter la foule; et, à l'entour de la lice, on élevait des échafaudages en gradins de différente hauteur, parfois en forme de tours à plusieurs étages, et tendus de tapisseries. Des places distinctes étaient réservées pour les dames, d'autres pour les chevaliers d'une expérience reconnue; ceux-ci, comme juges du camp, devaient prononcer sur la bravoure des champions et sur le mérite des coups. Dans un lieu d'où aucune circonstance ne pouvait échapper au regard, on installait les maréchaux de camp, chargés de maintenir les lois de la chevalerie, de donner des avis, ou de porter secours où il en serait besoin. Des tapis, des banderoles, des bannières, des écus, des draperies, des guirlandes, formaient un brillant coup d'œil, que rehaussait encore le luxe des costumes, des pierreries, des panaches, des fourrures, sans parler des nudités séduisantes, de la variété prodigieuse des vêtements d'hommes, des toilettes des femmes, des ajustements des serviteurs; les uns traînant des queues de douze pieds; les autres portant le justaucorps; celles-là, jolies plébéiennes aux corsets étroits, avaient des manches qui tombaient jusqu'à terre; ceux-ci étaient bigarrés de toutes sortes de figures d'animaux, ou de toutes sortes d'écritures; d'autres encore étaient costumés en musiciens, l'habit rayé de lignes d'or avec des notes en perles, tandis que l'on chantait tantôt devant, tantôt derrière eux. Ajoutez à cela des bizarreries encore plus risibles, comme des cornes énormes sur la tête, des souliers aux becs immenses, des échafaudages de coiffures sans fin.

On vit parfois des femmes paraître dans ces tournois, en traînant derrière elles leurs amants enchaînés en qualité de chevaliers servants, fières de montrer le triomphe de la beauté sur la vaillance; plus souvent elles se contentaient de leur donner quelque signe distinctif, un bracelet, une écharpe, une boucle de cheveux, un nœud de rubans, une bagatelle, ouvrage de leurs mains, ou détachée de leur parure. C'était, pour le champion qui l'avait reçu, un mérite que de conserver ce gage dans la mêlée; mais s'il venait à le perdre, sa dame se hâtait de lui en envoyer

un autre, comme pour l'encourager à prendre sa revanche sur ses adversaires.

Dans un tournoi donné en France, les femmes se trouvèrent à la fin dépouillées de tout ornement, le sein et les bras nus, et les cheveux flottant sur leurs épaules, ayant tout donné pour parer leurs champions. Au premier moment, elles prirent honte de leur désordre ; puis, s'apercevant que toutes étaient dans le même état, elles se mirent à rire de l'aventure qui leur avait fait donner tout ce qu'elles avaient, sans s'apercevoir qu'elles restaient à peine vêtues.

Les chevaliers s'avançaient couverts de pied en cap d'armes éclatantes, damasquinées d'or et d'argent, portant à la lance une banderole, ou sur la poitrine une écharpe, aux couleurs et avec les emblèmes de leur dame, vêtus d'une soubreveste aux écussons armoriés, et montés sur des genets fougueux, admirablement ornés. Cependant les varlets contenaient la foule tumultueuse, ou enharnachaient les coursiers, ou couvraient les chevaliers de leur armure. Des jongleurs et des ménestrels se préparaient à célébrer le vainqueur dans leurs chants. Les dames choisissaient, en grande cérémonie, un juge de paix qui, la pique de bois à la main, surmontée d'une coiffe de femme, devait toucher le casque des chevaliers pour leur enjoindre la clémence, quand il arrivait que, par quelque manque de courtoisie, un chevalier avait attiré contre lui les armes de plusieurs adversaires. Les hérauts d'armes rappelaient à tous et à chacun les lois de la bonne chevalerie. Elles consistaient à ne pas frapper de pointe, mais du tranchant de l'épée ; à ne pas combattre hors des rangs ; à ne pas viser au cheval ; à ne porter de coups à son adversaire qu'au visage et entre les quatre membres, c'est-à-dire, au plastron ; à ne pas frapper le chevalier qui avait levé sa visière ; à ne pas se mettre plusieurs contre un seul.

Le sort ou le rang formait les quadrilles, qui entraient pompeusement dans la lice, tandis que le héraut proclamait à haute voix les noms de chacun de ceux qui les composaient, à moins que l'un d'eux ne voulût rester inconnu à tous, excepté au juge du tournoi.

Les trompettes sonnent, les chevaliers s'élancent : *honneur aux preux !* C'est d'ordinaire par la joute que le tournoi commence. Deux champions, la lance en arrêt, se précipitent au

galop l'un contre l'autre. Au choc, les bois volent en éclats jusqu'au ciel ; les coursiers plient sur leurs jarrets. Mauvais chevalier celui qui a frappé son rival au bras ou à la cuisse ; vilain celui qui a atteint son cheval. S'il se passe quelque chose de déloyal, les hérauts étendent leurs masses entre les combattants, en leur enjoignant de se désister. Heureux celui qui, ajustant son coup entre l'épaule et la ceinture, renverse son émule sans le blesser ! on applaudit au preux, au vigoureux champion. Si la victoire lui est restée dans trois joutes, dont la dernière était appelée *la lance des dames*, parce qu'on y combattait en leur honneur avec l'épée, la hache et la dague, en s'efforçant de déployer encore plus de prouesse que dans les précédentes, les hérauts répètent : *Honneur au preux, honneur aux fils du preux ! il est l'amour des dames et la terreur des chevaliers.* Le prix du combat lui est donné au milieu des acclamations et des battements de mains ; les ménestrels redisent son nom sur le luth, les dames lui envoient des témoignages de bienveillance. On le voit courir à celle qu'il aime, en abaissant sa lance devant elle ; et quand les officiers d'armes l'ont invitée à lui remettre le prix pour lequel il a combattu, un ruban, une guirlande, une armure, ou des anneaux, des colliers, des joyaux, il en fait hommage à sa bien-aimée, dont il reçoit en retour un baiser sur le front.

Ici redoublent les applaudissements, que la nature humaine accorde facilement au courage heureux ; le vainqueur, entouré de trophées formés des armes de ses rivaux abattus, est conduit en pompeux cortége au palais, où, désarmé par les dames et les demoiselles, il s'assied pour le banquet à la place d'honneur. Les dames les plus charmantes lui versent à boire et lui servent les mets délicats, tandis que, par des propos courtois, il cherche à consoler les vaincus de leur défaite. Puis lui-même, ou d'autres chevaliers, ou bien encore un jongleur, raconte les exploits tentés ou accomplis par quelque ancien paladin.

Les plus beaux coups, les prouesses, les actes de générosité, étaient consignés dans des registres par les officiers d'armes, et se trouvaient répétés de château en château par le ménestrel, le jongleur, le troubadour, pour attester aux fils la gloire de leurs pères, et pour les encourager à les imiter.

D'autres récompenses étaient encore distribuées, en proportion

du mérite ou du bonheur des combattants, à ceux qui avaient rompu plus de lances, frappé les meilleurs coups, s'étaient tenus le plus longtemps sur les arçons ou de pied ferme au milieu de la mêlée du tournoi, sans lever leur visière pour reprendre haleine. La déposition des officiers d'armes et les suffrages des spectateurs étaient les éléments de la décision des juges. On en appelait parfois aux dames, qui, lorsque leur sentiment différait de celui des chevaliers, donnaient à un autre combattant un prix non moins estimé et plus cher.

Dans un tournoi qui se fit à Carignan, le chevalier Bayard refusa le prix, en disant qu'il était redevable de la victoire au manchon qu'il avait reçu de sa dame. Ce manchon fut alors, avec un rubis de cent ducats, rendu à la dame en présence de son mari, qui, « connaissant l'honnêteté du chevalier, n'en prit pas « jalousie. » Celle-ci fit don de la pierre précieuse au chevalier qui, après Bayard, s'était le plus signalé dans la joute, en ajoutant : *Quant au manchon, puisque monseigneur Bayard me fait la courtoisie de dire que c'est lui qui l'a rendu vainqueur, je le conserverai toute la vie pour l'amour de lui.*

Les combats variaient de genre et de nom. Le *carrousel* était une fête militaire avec chars et décorations, dans laquelle on représentait des faits d'anciens héros ou de paladins ; parfois aussi on courait la *bague*, exercice sans danger, où les jouteurs, lancés au grand galop, cherchaient à enfiler avec leur dague un anneau suspendu. Dans le jeu qu'on appelait la *quintaine*, ils dirigeaient leurs coups contre un mannequin mobile, disposé sur pivot de telle sorte que, atteint ailleurs qu'au front, il tournait, et frappait d'un grand bâton le maladroit assaillant. Dans *le pas d'armes*, un ou plusieurs chevaliers se portaient en plaine campagne pour défendre un passage contre quiconque prétendrait le franchir armé ; en conséquence, ils le fermaient d'une barrière, et à côté ils suspendaient leurs écus, sur lesquels frappaient ceux qui étaient dans l'intention de les défier (1).

Voici comment s'exprime Boccace dans la Fiammetta, au sujet de ce qui se faisait à Naples : « Il est d'ancien usage chez nous,

(1) Voy., à la fin du vol., la note add. D.

« quand sont passés les jours fangeux de l'hiver, et que le prin-
« temps, avec les fleurs et les gazons nouveaux, a rendu au
« monde les beautés disparues, de convoquer, dans des jours de
« grande solennité, les nobles dames aux *loges* des chevaliers. Elles
« s'y réunissent, parées de leurs plus riches bijoux ; et nos princes
« y viennent aussi sur des chevaux très-rapides.... Ils y pa-
« raissent vêtus de pourpre et d'étoffes tissées par des mains in-
« diennes. Sur ces étoffes de différentes couleurs, se mêlent l'or,
« les perles et les pierres précieuses, dont les chevaliers sont sur-
« chargés, ainsi que leurs coursiers. Leurs blonds cheveux, flot-
« tant sur leurs blanches épaules, sont retenus par un cercle d'or,
« ou par une mince guirlande de fleurs nouvelles. Un léger bou-
« clier au bras gauche, la main droite armée d'une lance, ils
« s'avancent au son des trompettes toscanes, l'un après l'autre, et
« tous dans le même équipage. Alors ils commencent devant les
« dames un jeu, dans lequel celui-là est le plus loué qui demeure,
« en courant, le mieux couvert sous son écu, et qui, en tenant
« la pointe de sa lance le plus près de terre, ne se meut pas de
« mauvaise grâce sur son cheval. »

Amédée VII de Savoie, dit le comte Rouge, faisant une expédition avec le roi de France contre les Flamands, vit se présenter dans le camp le comte d'Hedington, qui combattait dans les rangs ennemis. Ce seigneur portait sur son cœur deux colombes brodées en perles, dont le bec soutenait une chaînette, à laquelle était suspendu un rubis entouré de douze diamants; il disait que ce joyau lui avait été donné pour étrenne au jour de l'an par une princesse de grande vertu, à condition de ne le mettre à son doigt que lorsqu'il serait en mesure de lui amener, pour le premier jour de l'année suivante, douze jeunes gens d'aussi grande famille que lui, vaincus à la lance : il avait, en conséquence, demandé un sauf-conduit pour venir dans le camp, parce qu'il devait y trouver la fleur de la chevalerie. Mais et lui-même et les comtes de Pembroke et d'Arundel, venus avec lui en quête d'aventures, furent vaincus par le comte Rouge, à la lance, à l'épée et à la hache.

En 1434, l'Espagnol Snerro de Quiñones, s'étant posté sur la route de Saint-Jacques de Compostelle, se déclara prêt à rompre une lance avec quiconque se présenterait, conformément au vœu qu'il avait fait d'en rompre trois cents en trente jours. Il envoya

en conséquence un défi portant : « Tout chevalier étranger trou-« vera des destriers et des armes, sans que mes compagnons ni « moi nous nous donnions aucun avantage.

« Trois lances seront brisées avec tout chevalier qui se pré-« sentera, et celle qui désarmera un chevalier et fera couler le « sang sera considérée comme rompue.

« Toute honorable dame, passant ici ou dans le voisinage sans « avoir de chevalier qui puisse combattre pour elle, perdra le « gant de la main droite.

« Quand deux ou plusieurs chevaliers viendront pour dégager « le gant d'une dame, le premier seul sera admis à l'épreuve.

« Comme beaucoup n'aiment pas véritablement, et qu'ils pour-« raient vouloir dégager le gant de plus d'une dame, cela ne leur « sera pas permis ; et il ne sera pas rompu plus de trois lances « avec chacun.

« Trois dames de ce royaume seront désignées par les hérauts « d'armes pour assister comme témoins aux combats, et rester « en témoignage de ce qui s'y fera. J'affirme que la dame à la-« quelle je suis dévoué ne sera pas nommée, quel que soit mon « respect pour sa vertu magnanime.

« Le premier chevalier qui se présentera pour délivrer le gant « d'une dame recevra un diamant.

« Si un chevalier, comme il arrive trop souvent, recevait une « blessure, il sera soigné comme moi-même. »

Ce cartel se terminait ainsi : « Qu'il soit manifeste à tous les « seigneurs du monde, à tous les chevaliers et gentilshommes qui « entendront parler des conditions de cette bataille, que si la dame « que je sers vient à passer sur cette route, elle devra marcher « librement, sans que sa main perde son gant ; aucun autre che-« valier que moi n'aura à combattre pour elle, cela me conve-« nant plus qu'à tout autre. »

Snerro envoya ce défi à la cour de Castille, représentant que, vu le vœu de trois cents lances, il avait besoin de beaucoup d'adversaires, priant donc qu'on voulût bien venir à son aide. Il fit de son côté ses préparatifs avec ardeur ; sa mère lui envoya une dame pour l'aider à disposer tout ce qui était nécessaire ; et tout se passa au mieux, sauf que l'un des combattants fut tué, et n'obtint point la sépulture sacrée.

Il serait impossible de dire tous les incidents divers de ce pas

d'armes. Deux dames, passant avec deux chevaliers, furent invitées à déposer leurs gants; mais leurs chevaliers peu généreux les excusèrent, en disant qu'elles allaient en pèlerinage à Saint-Jacques, et ne connaissaient pas les lois du pays. Les gants furent donc restitués. On dit seulement aux chevaliers qu'il ne manquait point de champions prêts à combattre, même pour des dames inconnues. Un noble castillan demanda à recevoir de Snerro l'ordre de chevalerie, pour être digne de faire ses preuves avec lui. Celui-ci l'arme, et le combat. Mendoz, descendant du Cid, après avoir couru ses trois lances, implore la faveur d'en rompre d'autres, afin d'attendrir la dame pour qui, dans le seul désir de lui plaire, il était entré en lice. Snerro lui répond: *Dites-moi seulement qui elle est, et j'irai lui attester combien vous êtes un homme rempli de prouesse; mais la loi ne peut être transgressée.* Un trompette de Lombardie vint avec son instrument pour faire preuve d'habileté, et fut vaincu. A la fin du mois, soixante-huit chevalers avaient couru sept cent vingt-sept fois; mais Snerro n'avait rompu que cent soixante lances. Cependant les juges du camp le dégagèrent de son vœu, et lui firent déposer le collier de fer qu'il devait porter jusqu'à ce qu'il eût satisfait à sa promesse.

Plus tard encore, lord Surrey, qui périt victime de Henri VIII, défia quiconque traverserait le pont de l'Arno, pour prouver que sa Géraldina était la belle des belles.

Cependant les tournois et les joutes ne se terminaient pas toujours d'une manière heureuse. Maintes fois les rivalités nationales, la jalousie, l'ambition, les haines, et l'amour qui était un motif de haine des plus fréquents, convertirent le jeu en véritable bataille, et le courage en fureur. Alors la voix des hérauts d'armes était méconnue, on restait sourd aux ordres des princes et des maréchaux, et les dames épouvantées conjuraient en vain.

En 1175, seize chevaliers périrent dans divers tournois donnés en Saxe; quarante-deux chevaliers et autant d'écuyers, dans un autre à Neuss, en 1403. Il y en eut un plus tard, à Darmstadt, où il s'éleva, entre les champions hessois et ceux de la Franconie, une rixe qui amena l'effusion de beaucoup de sang avant qu'on pût les séparer. Parfois aussi le hasard causait des blessures sérieuses et pis encore, comme il advint à Geoffroy Plantagenet, fils de Henri II, roi d'Angleterre, qui fut tué à Paris en 1186; à Jean, marquis de Brandebourg, en 1269; à un

prince de la maison de Misnie, en 1175. Frédéric II, comte palatin du Rhin, se brisa les reins en tombant de cheval. Lorsque, plus tard, Henri II de France fut renversé sous les yeux de sa femme, de ses parents, de ses sujets, frappé au front d'un éclat de lance, et mourut de sa blessure, l'usage des tournois alla se perdant peu à peu; mais déjà la décadence de la chevalerie et l'introduction des nouvelles armes l'avaient rendu moins fréquent.

L'Église, dans la prévoyance de ces accidents sinistres, s'était opposée à ces rudes exercices, jusqu'à refuser la sépulture chrétienne à ceux qui périssaient en s'y livrant.

CHAPITRE IX.

FEMMES. — COURS D'AMOUR.

Par ce qui vient d'être dit de la chevalerie, on a pu juger combien les femmes avaient acquis d'importance, l'amour chevaleresque s'étant associé dans l'opinion et dans la poésie à tout ce qu'il y a de pur et de généreux. *Honneur au beau sexe!* était le cri des combattants comme des poëtes. Manquer à la probité déshonorait moins que de placer son cœur en bas lieu, comme l'on disait. C'était surtout aux dames que revenait la gloire des exploits accomplis par leurs adorateurs, et elles en concevaient souvent un orgueil vertueux. La femme, en un mot, était l'être idéal dont l'influence dominait la poésie, les batailles, les cours, les tournois.

On prétend faire dériver du caractère germanique cette vénération pour les femmes; et il paraît, à la vérité, qu'elles n'étaient pas réduites parmi les Germains à l'état d'abaissement qui avait fait d'elles en Grèce des objets d'amusement, à Rome rien de plus que des mères de guerriers et de citoyens. On n'aperçoit cependant à coup sûr aucun indice d'une pareille vénération dans les traditions allemandes. Ce n'est pas dans le poëme de Beowulf ni dans les Niebelungen qu'on peut les trouver, et il n'apparaît pas de trace écrite de la vraie galanterie avant l'*Histoire d'Arthur*, de Geoffroy de Monmouth.

Une religion dans laquelle figuraient les femmes au nombre

des premiers héros, et comme associées à l'œuvre de la rédemption et de l'apostolat (1), ne pouvait qu'inspirer du respect pour cette moitié du genre humain, que la doctrine de l'Église déclarait égale en droits à l'autre. Les lois barbares firent donc ce que n'avaient jamais pu faire les codes de la sagesse antique : elles prirent sous leur protection l'honneur des femmes de condition libre, et la vertu même des esclaves (2).

On s'occupa en conséquence de l'éducation des femmes, et le type offert pour modèle à leurs regards fut Marie comme vierge et comme mère. La plupart furent exercées dans les monastères à des ouvrages manuels et intellectuels, en même temps qu'elles y recevaient l'instruction morale.

Puis, une milice est instituée, qui inscrit au nombre de ses premiers devoirs celui de protéger les femmes partout et contre tous, qui livre combat à leurs oppresseurs, et se soumet pour elles au jugement de Dieu contre des champions qui braveraient leur faiblesse. De là cet idéal de vertu et de prouesse, dont firent ensuite abus non pas seulement les amants et les poëtes, mais encore les philosophes et les historiens.

Les femmes en vinrent alors à acquérir des droits dont jamais elles n'avaient joui. Louis VII datait ses actes du couronnement de la reine Adèle sa femme. Saint Louis nous apparaît toujours entre l'austère figure de Blanche de Castille et le doux visage de Marguerite. Les unes siégeaient comme juges dans des causes graves, d'autres se couvraient de l'armure pour aller à la croisade, et Alix de Montmorency conduisait une armée au fameux Simon de Montfort, son époux. A cette époque elles recouvrèrent la faculté d'hériter, dont elles avaient été exclues par les exigences féodales (3). Jacques d'Aragon ordonna de laisser passer sain et sauf tout homme, chevalier ou non, qui accompagnerait une femme, à moins qu'il ne fût coupable de meurtre (4). Louis IV, duc de Bourbon, en instituant l'ordre de l'Écu d'or,

(1) Voy. tome V, page 133.

(2) Voy. tome VII, page 377.

(3) *Apud vos deciduntur negotia legibus imperatorum; benignior longe est consuetudo regni nostri, ubi, si melior sexus defuerit, mulieribus succedere et hæreditatem administrare conceditur.* Réponse de Louis le Jeune, ap. DUCHESNE, t. IV.

(4) DE MARCA, *Marca hisp.*, p. 1428.

imposa pour condition d'honorer principalement les dames, de ne pas souffrir qu'elles fussent calomniées, parce que d'elles, après Dieu, vient tout l'honneur que les hommes peuvent acquérir. Les idées répandues par la chevalerie sur les femmes sont empreintes dans un vieux fragment cité par Sainte-Palaye, que nous transcrirons ici :

« Le temps de lors estoit en paix, et demenoient grant festes et « grant joyeusetés ; et toutes manières de chevalerie, de dames « et damoiselles se assembloient là où ils sçavoient les festes qui « estoient faictes menu et souvent. Et là venoient par grand hon- « neur les bons chevaliers de celluy tems. Mais s'il advenoit par « aucune adventure que dame ne damoiselle que eust mauvais « renom, ne qui fust blasmée de son honneur, se mist avec une « bonne dame ou damoiselle de bonne renommée, combien qu'elle « fust plus gentil-femme, ou eust plus noble et plus riche mary, « tantost ces bons chevaliers, de leurs droits, n'avoient point de « honte de venir à elles devant tous, et de prendre les bonnes et « de les mettre au-dessus des blasmées, et leur disoient devant « tous : *Dame, ne vous desplaise se ceste dame ou damoiselle va « devant ; car, combien qu'elle ne soit si noble et si riche « comme vous, elle n'est point blasmée, ains est mise au nom- « bre des bonnes, et ains ne dit l'on pas de vous, dont il me de- « plaist ; mais l'en fera l'honneur à qui l'a desservi, et ne vous « en merveillez pas.* Ains parloient les bons chevaliers, et met- « toient les bonnes et de bonne renommée les premières, dont « elles mercioient Dieu en leur cueur de elles estre tenues nette- « ment, par quoy elles estoient honorées et mises devant. Et les « autres se prenoient au nez, et baissoient le visage et recevoient « de grant vergognes. Et pour ce estoit bon exemple à toutes « gentil-femmes ; car pour la honte qu'elles oyoient dire des « autres femmes, elles doubtoient et craignoient de faire mal à « point. Mais, Dieu mercy, aujourd'huy on porte aussi bien hon- « neur aux blasmées comme aux bonnes, dont maintes y prennent « mal exemple, et dient que c'est tout ung, et que l'on porte « aussi grant honneur à celles qui sont blasmées et diffamées, « comme l'on en fait aux bonnes. Il n'y a force à mal faire, tout « se passe. Mais toutefois c'est mal dit et mal pensé ; car en « bonne foy combien qu'en leur présence on leur fasse honneur « et courtoysie, quand l'en est parti, d'elles l'en sen bourde.

« Mais je pense que c'est mal fait, et qu'il vaulsit encore mieux « devant tous leur montrer leurs fautes et folies, comme on fai- « soit en celuy tems dont je vous ai parlé. Et je vous diray « encore plus comme j'ai ouï raconter à plusieurs chevaliers qui « virent celuy messire Geoffroy, qui disoit que quand il chevau- « choit par les champs, et il veoit le chasteau ou manoir de quel- « que dame, il demandoit toujours à qui il estoit; et quand on « lui disoit, *Il est à celle,* se la dame estoit blasmée de son hon- « neur, il se fust avant tort d'une demi-lieue qu'il ne fust venu « devant la porte; et là prenoit un petit de croye qu'il portoit, « et notoit cette porte, et en faisoit ung signet, et s'en venoit. Et « aussi, au contraire, quand il passoit devant l'hostel de dame « ou damoiselle de bonne renommée, se il n'avoit trop grant « haste, il la venoit veoir et huchoit : *Ma bonne amye, ou ma « bonne dame ou damoiselle, je prie à Dieu que en ce bien et en « cest honneur il vous veuille maintenir au nombre des bonnes; « car bien devez estre louée et honorée.* Et par celle voye les « bonnes se craignoient, et se tenoient plus fermes de faire chose « dont elles peussent perdre leur honneur et leur estat. Si voul- « droye que celuy tems fut revenu, car je pense qu'il n'en seroit « pas tant de blasmées comme il est à présent. »

Déplorable nature des choses humaines, qu'aux louanges d'une bonne institution il nous faille faire succéder de si près l'aveu des abus auxquels elle fut entraînée !

ile science. De même que le sentiment guerrier avait introduit dans l'amour les bizarreries des chevaliers errants, les académies et les habitudes des universités qui se développaient alors le réduisirent en système, en véritable science, avec sa terminologie, ses lois, ses rites spéciaux. Cette science fut appelée *joy*, mot qui ne signifie pas gaieté, mais exaltation amoureuse, mais principe de belles et grandes choses. Les Provençaux, les Italiens l'appelaient *gaie science*, et le code espagnol recommande au chevalier la joie, non pour lui dire de se montrer toujours de bonne humeur, mais pour lui recommander d'ouvrir son âme à l'enthousiasme qui engendre les grandes actions, dans le sens précisément opposé à celui où nous employons l'épithète de triste pour ce qui est mauvais et blâmable.

La gaie science consistait donc dans la connaissance des raffinements les plus exquis de l'art d'aimer, en considérant toute-

fois l'amour comme un bienfait du ciel, comme la plénitude de l'existence du chevalier, la source des prouesses, l'ensemble, en un mot, des vertus sociales (1).

Elle était aussi l'objet d'une initiation à laquelle on arrivait par différents grades. Il y avait les *feignaires*, hésitants, les *prégaires*, suppliants, les *entendaires*, écoutants, et les *drux* ou galants, mot d'une signification alors toute naïve.

L'association des idées religieuses, chevaleresques et féodales avait fait établir en principe que tout chevalier devait avoir sa dame pour lui consacrer ses exploits. Contractant à son égard un lien de féodalité, il devenait son homme lige, comme il pouvait l'être de son suzerain. C'était un amour purement idéal; car il était défendu aux deux amants, qui pouvaient d'ailleurs contracter un mariage, de s'épouser entre eux. Le roi Charles, dans un poëme publié par Fauriel, aime et épouse une parente de l'empereur de Constantinople. Gérard de Roussillon, qui aimait la princesse depuis assez longtemps et était payé de retour, aurait pu disputer au roi sa possession; mais il se réjouit de la voir devenir reine, et prit pour femme Berthe sa sœur. Au moment où les deux couples doivent se séparer, Gérard conduit sous un arbre Berthe et la reine, que deux comtes accompagnent : « Que pensez-vous, lui dit-il, ô femme d'empereur, de ce que je vous ai « échangée pour un objet inférieur à vous? — Oui, répondit-« elle; mais tu m'as fait impératrice, et pour l'amour de moi tu as « épousé ma sœur, qui est aussi d'un grand prix. Vous, comtes, « écoutez ; et toi aussi écoute, ma sœur, confidente de mes pen-« sées; et toi principalement, ô Jésus mon Sauveur! Je vous « prends tous pour témoins et garants que par cet anneau j'en-« gage pour toujours mon amour au duc Gérard, et le constitue « mon champion et mon chevalier; j'atteste devant vous que je « l'aime plus que mon père et que mon époux, et qu'en le voyant « partir je ne puis maîtriser mes larmes. »

Dès lors l'amour de la reine pour Gérard et de celui-ci pour elle se perpétua comme un sentiment tendre, source chérie de secrètes pensées, mais rien de plus. Chacun d'eux conserva la foi

(1) Les *Documenti d'amore* de Barberino sont un traité de belles manières. Les lois palatines du roi de Majorque contiennent aussi quelques prescriptions de courtoisie, parce que « leur office est de faire naître la *joie*, que les princes doivent rechercher avant tout. »

jurée au pied des autels, sans donner matière au moindre soupçon.

De cette manière de penser et d'agir devait résulter une compassion religieuse pour les chagrins d'amour, une facile indulgence pour les égarements, et une sorte d'horreur pour les maris qui les punissaient. Dans *Tristan*, l'intérêt se porte continuellement sur le héros et sur son Yseult, malgré leurs fautes. *Cabestaing*, qui tire vengeance de Marguerite, demeure en abomination, et *Caïne attend* celui qui tua Françoise de Rimini et son bien-aimé Paul.

Il en résultait aussi une exaltation voisine de la folie, si ce n'était tout à fait de la démence. Un troubadour outrage une dame, et elle exige en réparation qu'il s'arrache un ongle. Ulric de Lichtenstein est blessé à un doigt dans le tournoi qu'il donne en l'honneur de sa dame; et comme elle fait mine de ne pas le croire, il se coupe ce doigt et le lui envoie. Que dire encore de la frénésie des *Galois*, confrérie amoureuse d'hommes et de femmes, formée dans le but de montrer que l'amour était au-dessus de toute influence quelconque des saisons et des éléments? On les voyait en conséquence allumer des feux ardents en été et porter en hiver de légers vêtements, si bien que plusieurs moururent transis aux pieds de leurs dames.

Godefroy de Rudel s'éprend de la comtesse de Tripoli sans la connaître, et seulement sur les récits qu'il entend faire d'elle aux pèlerins qui reviennent d'Antioche; il *treuve* maintes chansons en son honneur, puis se fait croisé pour la voir; mais il est atteint sur le vaisseau d'une maladie si grave, que tous le considèrent comme mort. On parvient pourtant à le conduire à Tripoli, où il est déposé dans une hôtellerie. La comtesse, informée aussitôt de son arrivée, accourt embrasser son amant inconnu, qui reprend connaissance, remercie Dieu d'avoir conservé ses jours jusqu'à ce moment, et rend le dernier soupir. La comtesse elle-même prit le voile, de la douleur qu'elle en ressentit.

Le troubadour Raimbaud de Vaqueiras raconte que le marquis de Montferrat, compagnon de Baudouin à la conquête de Constantinople, puis roi de Thessalonique, ayant laissé son cœur à Jacqueline, apprit que la famille de sa dame voulait l'entraîner en Sardaigne pour la marier contre son gré. Il accourut la délivrer, et la donna pour femme à un de ses amis.

La *gaie science* naquit en Provence; puis les fêtes du mariage

de Constance, fille de Guillaume Ier, comte de Provence et d'Aquitaine, avec le roi Robert, la conduisirent en France en compagnie des jongleurs et des histrions que cette princesse emmena du Midi au nord de la Loire. Une des formes les plus brillantes sous lesquelles se produisait la gaie science était celle des *tensons* ou *jeux partis*, qui consistaient à controverser et à juger une question roulant le plus souvent sur la galanterie.

L'époque la plus brillante pour les femmes fut celle des cours d'amour, où leur puissance apparaît à son plus haut degré. Cette institution opportune dans l'origine, pour faire pénétrer dans les mœurs la courtoisie et la loyauté, en punissant ceux qui s'en écartaient par la seule mais redoutable peine de l'opinion, dégénéra par la suite en un mélange stupide de pédanterie, d'irréligion et de frivolité. Avant le onzième siècle, on en rencontre déjà des exemples (1); mais sa splendeur ne dure que de 1150 à 1200 environ. Les dames les plus en renom, assistées de nobles chevaliers, tenaient ces tribunaux à l'imitation, ou, si l'on aime mieux, comme une parodie des véritables cours judiciaires; quelques-uns étaient permanents, les autres temporaires. Les dames de Gascogne avaient une cour permanente; de même Hermengarde, vicomtesse de Narbonne (1143-1194), à laquelle le troubadour Pierre décerna le nom mystique de *Tort n'avez ;* de même aussi Éléonore de Poitou, la galante moitié de Louis VII, puis de Henri II, roi d'Angleterre. La comtesse de Champagne et la comtesse de Flandre avaient aussi chacune leur cour. Il s'en ouvrait d'autres, mais qui ne duraient pas, à l'occasion de fêtes et surtout de cours plénières, ou lorsqu'un fait éclatant de galanterie ou de déloyauté réclamait une décision (2). Les magistrats inférieurs ne manquaient pas à cette

Cours d'amour.

(1) Sur les *Cours d'amour*, consultez :

RAYNOUARD, *Choix des poésies originales des troubadours*, II, 83 et suivantes, Paris, 1817.

ARETIN, *Ausprüche der Minnegerichte aus alten Handschriften herausgegeben, und mit einer historischen Abhandlung über die Minnegerichte des Mittelalters begleitet*, Munich, 1803. Les ouvrages antérieurs sont incomplets et inexacts.

(2) « Les *tensons* étoient disputes d'amour qui se faisoient entre chevaliers et dames poëtesses, en discourant sur quelque belle et subtile question d'amour; et quand ils ne pouvoient s'accorder, ils envoyoient, pour la définition, aux illustres dames présidentes, qui tenoient cours d'amour ouvertes à Signe, à Pierrefeu, à Romanino, ou ailleurs; et à ce sujet se faisoient des procès, ap-

juridiction, et nous les voyons désignés par les noms de *Bailli de joie*, de *Vicaire d'amour dans le district de beauté*, de *Podestat des bois verdoyants*, de *Conservateur des hauts priviléges d'amour*, et autres titres plaisants. L'appel de leurs décisions était ensuite formé à la requête du *Procureur d'amour* ou des parties (1).

Ces jugements avaient pour règle un code qu'André Capella, historien de ces futilités, dit avoir été apporté par un chevalier breton qui l'avait trouvé dans le tombeau du fameux roi Arthur. Il fut adopté et promulgué, pour servir de loi à tous les servants d'amour. Au nombre de ses trente-deux articles, nous citerons les suivants : « Le mariage n'est pas une excuse légitime contre « l'amour. — Qui ne sait cacher ne sait aimer. — L'amour doit « toujours ou croître ou diminuer. — Les plaisirs ravis à contre-« cœur sont insipides. — L'amour n'a pas coutume d'héberger au « logis de l'avarice. — La facilité diminue le prix ; la difficulté « l'accroît.— L'amant véritable est toujours timide.—Rien n'em-« pêche qu'un homme soit aimé de deux femmes, ou une femme « de deux hommes. »

Des questions bizarres étaient soumises à ces étranges consistoires ; elles roulaient en général sur la morale, sur les courtoisies chevaleresques, et sur les querelles amoureuses. *Lequel vaut mieux, posséder ou jouir ? Lequel est préférable, boire, chanter et rire, ou pleurer, aimer et souffrir ? Lequel vaut mieux, l'amour qui s'allume ou celui qui se ranime ?* Une dame avait imposé à son amant de ne jamais la louer en public. Mais un jour, se trouvant en compagnie de chevaliers et de dames, où l'on se prit à maltraiter celle qu'il aimait, après s'être contenu un moment, il finit par violer sa défense, en défendant son honneur attaqué. Doit-il perdre ses faveurs, comme ayant forfait au traité ?

La comtesse de Champagne rendit sur cette question un *arrêt* en ces termes : *La dame a été trop rigoureuse dans ses commandements ; la condition imposée est illicite ; elle ne peut être opposée à l'amant qui repousse les calomnies dirigées contre sa dame.*

pelés *Lous arrests d'amour*.» JEHAN DE NOSTREDAME, *Vies des poëtes provençaux*, page 15.

(1) Bien plus tard, dans la France méridionale, le Prince d'amour avait le droit d'imposer une amende, dite *pelote*, aux chevaliers qui se mariaient hors du pays, ou aux demoiselles qui épousaient un étranger.

La même comtesse ayant à statuer sur le point de savoir s'il peut y avoir amour véritable entre époux, décida ce qui suit : *Par la teneur des présentes, nous disons et soutenons que l'amour ne peut étendre ses droits entre mari et femme. Les amants s'accordent toute chose réciproquement et gratuitement, sans aucune obligation de nécessité; tandis que les époux sont tenus par devoir à toutes les volontés l'un de l'autre. Que ce jugement que nous prononçons avec une extrême maturité, après avoir ouï plusieurs nobles dames, ait à passer pour vérité constante et irréfragable. Donné l'an* 1174, *le troisième des calendes de mai, indiction VII.*

Un chevalier s'éprit d'une dame qui, se trouvant déjà engagée avec un autre, lui promit son cœur, si jamais elle venait à perdre l'affection de son rival. Peu après, elle se maria à celui-ci. Alors le chevalier la requit d'amour, ce qu'elle lui dénia, prétendant n'avoir pas perdu l'amour de celui dont elle avait d'abord accepté le servage. L'arrêt de la reine Éléonore, s'appuyant sur la décision précitée, *condamna* la dame à octroyer le sentiment promis.

Un amoureux, se préparant à la joute, fit faire sa devise au gré de sa dame, et la bariola de ses couleurs. Au moment de partir, il alla pour réclamer sa *bénédiction;* mais elle, feignant d'être malade, refusa de lui parler. Plainte fut portée au tribunal d'amour; elle fut condamnée à revêtir le chevalier de l'armure et du surcot la première fois qu'il irait jouter, à mener son cheval par la bride tout autour de la lice, et à lui présenter sa lance, en disant : *Adieu, bel ami, bon courage; ne redoute rien, car on prie pour toi.*

Une dame se plaint de ce que son amant lui offre des anneaux et autres dons, qu'elle ne veut pas accepter *par doutance de simonie en amour*. Le commentateur qui examine cette cause (1) trouve qu'elle eut raison d'en agir ainsi, attendu que

(1) Benoît de Cour, qui commente les décrets d'amour de Martial d'Auvergne.

Ce dernier, procureur au parlement de Paris dans le quinzième siècle, a mis en prose les anciens *tensons* provençaux, et en a extrait un recueil des décisions rendues par les cours d'amour, jugeant dans les différents degrés d'instance. Les formes sont celles d'un légiste de 1400; l'esprit et les décisions appartiennent au siècle des troubadours.

En voici deux courts exemples :

« Par-devant le podestat des Bosquets verdoyants, fut introduit procès en-

la troisième loi du Digeste, *De donatione inter virum et uxorem*, reconnait dans le mariage quelque chose de divin; et que l'amour étant chose sainte en effet, l'obtenir par des présents serait faute non moins grande que d'acheter à ce prix les choses sacrées.

Un autre amant se plaint au contraire d'usure dans les conventions qui le lient à sa dame, envers laquelle il est tenu de services, d'hommages, de cadeaux sans fin, et tout cela pour n'en obtenir rien de plus qu'un baiser. La cour déclare qu'il n'y a pas là cas d'usure; mais le commentateur blâme cet arrêt en s'étayant du Digeste et des conciles, qui condamnent l'usure.

Un écuyer appelle sa dame en justice pour l'avoir *féru* d'un baiser, et la cour la condamne à panser chaque jour la blessure avec ses lèvres. « Bien jugé, remarque le commentateur, aux termes du titre *De reliquiis ac veneratione sanctorum* (1).

tre un amant et sa dame. La susdite dame se plaignait au sujet d'une robe verte, disant qu'il la lui avait baisée de façon très-inconvenante, à la faire affoler; qu'en tombant, sa collerette s'était ouverte, et qu'on avait pu voir le bord de sa chemise. Elle demandait, en conséquence, qu'il fût défendu à l'amant de plus badiner avec elle ni la toucher sans licence, et que, pour la faute commise, il fût condamné à faire amende honorable; qu'il lui fût interdit de plaisanter avec elle en aucune façon, et d'approcher du lieu où elle se trouverait, sans congé ou sans en être requis. Comme elle eut obtenu les fins de sa plainte, l'amant se trouvant lésé, en appela à la cour ici siégeant, où le procès fut reçu pour être jugé. Or, la cour, sur le vu du procès, et le tout bien considéré, déclare qu'il a été bien jugé et mal appelé; bien jugé par le susdit podestat, mal appelé par l'appelant; pourquoi elle le condamne aux dépens de l'appel et à la taxe réservée. »

« Au sujet d'une taxe de dépens que deux conseillers de la cour ici siégeant avaient imposée pour une jeune dame contre un ami d'icelle, de la somme de dix-neuf livres trois sous et six deniers parisis, pour cause d'un voyage et pèlerinage dont elle avait fait vœu avec une extrême ardeur pour l'ami susdit, et s'en était allée pieds nus pour lui, afin qu'il guérît d'une grave maladie de fièvre blanche dont alors il était affligé, et pour avoir aussi acheté des bouquets de romarin et de genièvre, avec lesquels elle l'avait traité dans sa maladie. L'amant se trouva lésé, et appela devant cette cour. Le procès a été reçu pour être jugé; et la cour, vu la taxe de dépens susdite, et la diminution requise par la partie adverse, et tout considéré, a déclaré qu'il avait été bien taxé par lesdits conseillers, et mal appelé par l'appelant; pourquoi elle le condamne à l'amende. Il est condamné en outre aux dépens de l'appel et à la taxe réservée. »

(1) A Paris même, dans le siècle des philosophes, la Harpe souleva dans sa

Au milieu de ces discussions ou frivoles ou obscènes, arrivait parfois un moine, dont la robe grossière tranchait à côté des toilettes fastueuses des dames; il proposait des questions graves, par exemple celles-ci : Vaut-il mieux prodiguer l'argent à des bouffons, ou l'employer à nourrir des indigents? —Vaut-il mieux jouir un instant et pâtir toute l'éternité, ou suivre le parti contraire (1)?

chaire de professeur, à propos de la tragédie de Voltaire, la question de savoir si Orosmane est plus malheureux quand il croit Zaïre infidèle, ou lorsqu'après l'avoir tuée il la reconnaît innocente. Plusieurs beaux esprits discutèrent le pour et le contre, et la Harpe lut tout au long leurs lettres à son auditoire, puis inséra la conclusion dans son *Cours de littérature*. Voy. le *Cours de littérature française*, par M. VILLEMAIN, t. I, p. 108.

(1) Voici encore quelques-unes de ces questions :

Demande. « Une dame mariée est à cette heure séparée de son époux par divorce. Celui qui a été son mari requiert d'elle, avec instance, son amour. »

La vicomtesse de Narbonne prononce en ces termes : « L'amour entre ceux qui furent conjoints par le lien conjugal, lorsqu'il leur est arrivé ensuite de se séparer de quelque manière que ce soit, n'est pas estimé coupable, mais honnête au contraire. »

Demande. « Un amant heureux avait demandé à sa dame la permission d'offrir ses hommages à une autre : il y fut autorisé, et cessa de sentir pour sa première amie la tendresse qu'il lui avait portée d'abord. Après un mois il revient à elle, proteste de ne pas s'être épris ailleurs, et de n'avoir pris aucune liberté avec l'autre dame, mais d'avoir voulu seulement mettre à l'épreuve la constance de sa maîtresse. Celle-ci l'a privé de son amour, disant qu'il s'en est rendu indigne en implorant et en acceptant pareille licence. »

Arrêt de la reine Éléonore. « Telle est la nature de l'amour : les amants feignent souvent de souhaiter d'autres nœuds, pour s'assurer davantage de la fidélité et de la constance de la personne aimée. C'est léser les droits des amants que de refuser, sous un prétexte semblable, ses embrassements ou sa tendresse, hormis le cas où il y aurait certitude que l'amant eût manqué à ses devoirs et à la foi promise. »

Demande. « L'amant d'une dame était parti depuis longtemps pour une expédition outre-mer, et celle-ci, ne croyant plus à son retour, en désespérant même, chercha un nouvel amant. Un confident de l'absent s'y opposa, en accusant la dame d'infidélité. Les raisons de celle-ci furent exposées comme suit : Si la dame, veuve depuis deux ans de son amant, est déliée de son premier amour, et peut céder à une affection nouvelle, à combien plus forte raison n'a-t-elle pas le droit, après longues années, de mettre un autre au lieu et place de l'amant absent, qui n'a ni consolé ni réjoui sa dame par quelque écrit ou message, spécialement quand les occasions étaient si faciles et fréquentes? »

Cette affaire donna lieu de part et d'autre à de longues discussions, jusqu'au moment où elle fut soumise à la cour de la comtesse de Champagne, qui prononça cet arrêt :

La galanterie, arrivée à de pareils excès, ne pouvait que se convertir en niaiseries, en libertinage et en profanations. Les choses en vinrent au point qu'on vit un de ces soupirants d'a-

« Une dame n'a pas le droit de renoncer à son amant sous le prétexte de sa longue absence, sauf le cas où elle a preuve certaine qu'il a violé sa foi ou manqué à ses devoirs; mais l'absence de l'amant, par nécessité ou pour quelque cause honorable, n'est pas un motif légitime. Rien ne doit plus flatter une dame que d'ouïr répéter, des lieux les plus lointains, que son amant acquiert de la gloire, et qu'il est bien vu dans les réunions des grands. L'absence de lettres et de messages peut être interprétée comme un effet de prudence extrême, parce qu'il n'aura pas voulu confier son secret à un étranger, et qu'il aura craint, en envoyant des lettres sans mettre le messager dans sa confidence, que les mystères de l'amour ne fussent en danger d'être révélés, soit par l'infidélité du messager, soit par la possibilité de sa mort dans le cours même du voyage. »

Demande. « Un chevalier implorait l'amour d'une dame, sans pouvoir vaincre sa répugnance. Il lui envoya quelques honnêtes présents, que la dame accepta avec autant de grâce que de reconnaissance, sans pourtant rien diminuer de sa rigueur envers le chevalier; et il se plaignit d'avoir été leurré d'une vaine espérance que la dame lui avait fait concevoir en acceptant ses présents. »

Jugement de la reine Éléonore. « Il convient qu'une femme ou refuse les dons qui lui sont offerts à fin d'amour, ou qu'elle les paye de retour, ou bien qu'elle se résigne à être mise au rang des plus abjectes courtisanes. »

Demande. « Un amant, déjà lié par un honnête attachement, requit d'amour une dame, comme s'il n'eût pas déjà promis sa foi à une autre, et fut exaucé. Las de son bonheur, il revint à sa première amante, et chercha querelle à la seconde. Comment l'infidèle doit-il être puni? »

Jugement de la comtesse de Flandre. « Le félon doit être privé des faveurs des deux dames, et même aucune dame honnête ne peut plus lui accorder d'amour. »

Demande. « Un chevalier aimait une dame, et, n'ayant pas souvent l'occasion de lui parler, il convint avec elle de se communiquer leurs vœux par l'intermédiaire d'un confident; moyen qui leur procurait l'avantage de s'aimer avec mystère. Mais le confident, manquant à ses devoirs de loyauté, ne parla que pour lui, et fut écouté favorablement. Le chevalier dénonça la chose à la comtesse de Champagne, en implorant humblement que le délit fût jugé par elle et par les autres dames. Le coupable lui-même accepta le tribunal. »

La comtesse ayant réuni soixante dames pour statuer avec elles, prononça ce jugement :

« Que l'amant déloyal qui a rencontré une femme digne de lui jouisse, s'il lui convient, de plaisirs si mal acquis, puisqu'elle n'a pas eu honte de se prêter à une faute semblable; mais qu'ils soient tous deux exclus à perpétuité de l'amour de toute autre personne; que ni l'un ni l'autre ne soient plus appelés jamais aux assemblées de dames, ni aux cours de chevaliers, puisque l'amant a violé sa foi de chevalier, et la dame les principes de la pudeur féminine, en s'avilissant jusqu'à répondre à l'amour d'un confident. »

mour se faire accorder dispense par les prêtres, au pied des autels, de pouvoir aimer une femme mariée, c'est-à-dire, de se livrer à une flamme adultère; un autre, allumer des cierges à tous les saints pour obtenir de vaincre les rigueurs de sa belle.

Enfin ce culte pour la femme tomba lui-même avec la chevalerie; mais de même qu'elle se prolongea parmi les gentilshommes amollis du dix-septième siècle, dont les membres délicats avaient déposé l'armure, la galanterie continua aussi, et fit revêtir à l'amour le caractère de ces paladins dégénérés. De là, en Espagne surtout et en Italie, ces chevaliers servants voués au ridicule dans les vers de Parini. Eux-mêmes allèrent disparaissant à mesure que des pensées plus graves vinrent occuper les esprits; les femmes, en cessant d'être des idoles, devinrent un objet d'amour, et obtinrent des hommages moins fastueux, mais en retour empreints de plus de tendresse et de dignité.

CHAPITRE X.

DIVERTISSEMENTS.

Cours plénières.

Puisque nous avons abordé cette matière, nous poursuivrons en exposant les autres divertissements qui faisaient les délices de nos pères, ces détails n'étant pas superflus pour retracer au vif cette époque, la plus théâtrale et la plus pittoresque qu'il y ait, soit pour les mœurs, soit pour les événements.

Il était d'usage, à l'occasion des tournois, des cours d'amour ou de quelque circonstance heureuse, d'ouvrir cour plénière; solennité lors de laquelle quelque riche seigneur, ou les communes, appelaient le peuple tout entier à prendre part à leurs plaisirs. Nous en avons vu chez les Perses une très-ancienne, quand Assuérus traita pendant sept jours tout le peuple de Suse, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, dans le vestibule de ses jardins et dans les bosquets, ornés avec un faste royal; chacun pouvant prendre les mets qui lui plaisaient. « Il n'y avait personne pour « forcer à boire, mais un des chefs était préposé à chaque table, « afin que chacun se servît ce qui lui était agréable (1). »

Il en était de même dans les cours plénières, dont les préparatifs se faisaient avec une pompe incroyable. Il y accourait des chanteurs, des joueurs d'instruments, des saltimbanques, des charlatans, des danseurs de corde, des bouffons, qui recevaient le vêtement, la nourriture et de l'argent. Des tables étaient dressées, dans les cours et sur les gazons, pour quiconque se présentait; et on ne laissait partir ni baron ni seigneur, sans qu'il eût reçu des présents proportionnés à son rang. Aux noces de Boniface, père de la célèbre comtesse Mathilde, les banquets continuèrent trois mois durant; nombre de ducs, au dire de Donizzone, s'y rendirent, dont les chevaux étaient ferrés d'argent; on tirait le vin dans des puits, avec un seau suspendu à une chaîne d'or; et il y eut bien d'autres magnificences encore. Lorsque Can de la Scala

(1) Livre d'Esther, I, 5-8.

eut recouvré Vérone, il fit publier une cour plénière pour un mois, et, dans la ville seule, on compta cinq mille chevaux étrangers. En 1252, il en fut tenu une à Milan, près de la porte de Verceil, par certaines compagnies de nobles et de bourgeois dont la devise était blanche et rouge, qui firent élever un grand nombre de pavillons et de berceaux de feuillages, où chacun trouvait une table abondamment servie. Tous les jours, les citoyens de trois quartiers de la ville venaient là faire chère lie; mais afin que les autres ne restassent pas sans se récréer aussi, des tables étaient dressées dans les rues et dans les places, où l'on trouvait à boire et à manger.

Ceux qui n'ont pas pour habitude de n'observer que le côté frivole des choses, auront remarqué, dans l'importance attribuée à l'acte de boire et de manger ensemble, un des sentiments communs de l'espèce humaine. Les Grecs disaient que la table est l'*entremetteuse de l'amitié;* ils *buvaient à la santé* les uns des autres, et la divine Hébé versait à la ronde le nectar aux habitants de l'Olympe. Chez les Romains, il ne se faisait ni traités, ni accords, ni fêtes, ni cérémonies, sans repas (1). Les Germains discutaient aux banquets les questions de paix et de guerre; le titre de convive du roi était, chez plusieurs nations barbares, une distinction honorifique, et un signe distinctif de la condition d'homme libre. Aujourd'hui encore, on regarde comme une politesse d'inviter à dîner les gens qui souvent feraient chez eux un meilleur repas, et comme un honneur d'être assis à table à côté du prince. Cela n'est pas moins vrai à la table du pontife qu'à celles de Tamerlan et d'Attila; et tandis qu'aux banquets politiques de France, d'Angleterre, de Suisse, s'épanchent des sentiments généreux ou turbulents, sous la tente du Bédouin comme dans la hutte du Cacique, le breuvage et la nourriture sont le premier gage de l'hospitalité. Repas.

Il semble qu'il y eût quelque chose d'expressif et de religieux dans les réunions d'hommes qui venaient autour de la même table pour les funérailles et pour les fêtes : Achille invitait Priam à partager son repas près du bûcher d'Hector et de Patrocle; les chrétiens se réunissaient aux agapes, et nous donnons des repas de famille aux grandes solennités. Ce sentiment général fut ensuite

(1) Voy. tom. IV, page 263.

consacré par la religion, lorsqu'elle convia les chrétiens à la *communion*, autour d'une *même table*.

Les banquets du moyen âge étaient des solennités populaires à la fois et aristocratiques. Bonamente Aliprando, qui a laissé une chronique de Mantoue en vers grossiers (1), décrit en détail la cour plénière tenue par les seigneurs de Gonzague à l'occasion de leur triple mariage : grand nombre de seigneurs s'en vinrent de toutes parts, chacun apportant en don des habits de velours ou de drap, de petit gris et d'écarlate, doublés les uns d'agneau, les autres de renard ou de lapin, ou bien de vair avec des boutons d'argent. Il n'y en eut pas moins de trois cent trente-huit, qui tous furent distribués à des bouffons et à des magistrats. Ceux-ci donnaient des coupes d'argent, ceux-là des cuillers, d'autres des bassins, ce qui en tout atteignit le poids de deux cent cinquante marcs. Il y en eut un qui offrit des tailloirs et des gobelets de bois assez grands pour suffire à toute la cour. La communauté des marchands fit cadeau de mille ducats; beaucoup apportèrent de la viande et de la volaille, quelques-uns amenèrent de magnifiques destriers.

Les Gonzagues, de leur côté, firent plusieurs dons, un entre autres de vingt-huit chevaux d'une valeur de deux mille deux cents ducats; les dépenses en foin, avoine, vivres, s'élevèrent à cinquante-deux mille francs. Vingt-cinq chevaliers de la haute noblesse furent habillés, et la cour dura huit jours en tournois, joutes, exercices guerriers, bals et concerts. On y compta jusqu'à quatre cents musiciens et bouffons, qui s'en allèrent gratifiés de vêtements et d'argent.

Le même chroniqueur nous parle aussi des fêtes qui, vingt ans après, se firent à la même cour pour le mariage de la fille de Galeas Visconti avec Lionnel, fils du roi d'Angleterre. Cent couverts furent disposés dans la grande salle pour les convives les plus illustres; et telle était la quantité d'instruments, qu'on n'entendait rien autre chose. Les services étaient apportés à cheval et accompagnés de cadeaux : le premier service se composait de cochons de lait dorés, avec deux léopards richement garnis et douze paires de limiers; le second, de lièvres et de brochets dorés, que suivaient six paires de levriers, ornés d'argent et

(1) Dans les *Antiq. ital.*, t. V.

de soie, et de six autours; le troisième, de veau et de truites, avec le présent de six brodequins (*stiviers*) bordés de velours, à boucles dorées et cordons de soie noire. Au quatrième, vinrent des perdrix, des cailles, des ombres dorés, avec douze éperviers aux grelots d'argent, et douze paires de chiens braques. Pour cinquième service, on donna des canards, des carpes, avec douze faucons, le chaperon brodé de perles. Au sixième il y eut de la viande de bœuf, des chapons assaissonnés à l'ail, et des esturgeons, avec douze harnais pour joutes. Le septième fut de veau, de chapons au citron et de tanches, avec douze lances et autant de selles dorées. Au huitième, on apporta des anguilles, de la viande de bœuf hachée et pétrie au fromage et au sucre, avec douze équipages de guerre, riches et complets en tout point. Au neuvième, parurent des viandes, des poulets, des poissons en gélatine, avec douze pièces de brocart d'or et autant en soie de couleur. Au dixième, ce furent des conques de gelée savoureuse et de grosses lamproies, avec le don de deux tonneaux de vin, de six bassins et d'autant de mortiers en argent doré. Le onzième service consista en chevreaux, oisons et agones, avec le présent de six coursiers caparaçonnés, autant de lances, targes et casques d'acier, dont un garni de très-belles perles. Le douzième consista en lièvres et chevreuils à la sauce et en poisson sucré, avec six destriers, six lances et six casques. Le treizième, en viande de bœuf et de cerf assaisonnée au sucre et au citron, en tanches et autres poissons, avec six palefrois richement enharnachés. Le quatorzième, en tanches et en poulets, avec six destriers de joute. Le quinzième, en choux, en haricots et en langues salées, avec un capuce et un pourpoint ouvragés à compartiments, et doublés d'hermine. Le seizième fut de lapins, de paons, de *cisons*, d'anguilles assaisonnées au cédrat, avec un large bassin d'argent, un ornement de rubis et de diamants, une perle d'un grand prix et quatre ceintures d'argent doré. Le dix-septième, de jonchées et de fromages, avec le don de douze bœufs. Les fruits arrivèrent au dessert; puis vinrent les vins, et cent cinquante chevaux pour donner aux barons et aux chevaliers, avec divers objets d'habillement et de bijouterie. Les bouffons eurent pour leur part cent cinquante habits; et, après beaucoup de tournois et de jeux, chacun se retira content.

Un repas magnifique fut donné à Milan par Galeas Visconti

dans la cour de l'Arengo, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le palais archiducal. Corio rapporte que « l'on présenta d'abord à « chacun des convives, pour se laver les mains, de l'eau distillée « avec des odeurs précieuses. Les services vinrent ensuite, appor« tés au son des trompettes et d'autres instruments. Le premier « fut de massepains et de confitures dorées, avec les armoiries du « sérénissime empereur et du nouveau duc, dans des tasses d'or « avec du vin blanc. Puis des poulets à la sauce violette, un par « écuelle, avec du pain doré. Puis deux grands porcs dorés, et « deux veaux aussi dorés. Puis, sur deux grands plats d'argent, « quatre poitrines de veau, huit morceaux de mouton, quatre de « sanglier, quatre chevreaux entiers, huit poulardes, huit cha« pons, deux jambons, quatre saucissons, avec sauce blanche et « vin grec. Puis, sur deux plats pareils, huit morceaux de veau « rôti, quatre chevreaux, quatre lièvres, douze pigeons, huit « oiseaux. Puis, huit paons cuits et revêtus de leur plumage, « quatre jeunes ours dorés, avec sauce aigre-douce et vin fort « délicat. Puis, huit faisans cuits et revêtus de leur plumage. « Puis, dans des conques d'argent, un cerf doré, un daim égale« ment doré, et deux chevreuils en gélatine. Puis, sur des plats « d'argent, un grand nombre de cailles et de perdreaux, avec « sauce verte. Puis des tourtes dorées, et composées de viande et « de poires cuites. Alors on présenta de nouveau à chacun des « convives, pour se laver les mains, de l'eau distillée avec des « odeurs précieuses. Puis des confitures argentées, en forme de « poissons, des petits pains aussi argentés, des citrons confits, en « forme de tasses et argentés de même, des petits pâtés d'anguil« les argentés également, du poisson avec sauce rouge sur de « petites écuelles d'argent, et de la malvoisie. Puis, sur des plats « d'argent, des lamproies et des esturgeons argentés, et des gran« des truites avec sauce noire. Puis, de la pâtisserie couleur verte« argentée, des amandes tendres, des pêches et des dragées de « toutes formes. Finalement, le dîner achevé, on apporta sur la « table une grande quantité de vases d'or et d'argent, de boucles, « de colliers, de bagues, de pièces de drap d'or, de soie et de « pourpre, que l'on distribua aux convives selon le rang de « chacun. »

Il nous arrivera de temps à autre de rappeler quelques-uns de ces repas solennels, dont le mélange donnera aux gastronomes

d'aujourd'hui une singulière idée du goût de nos pères. On aura remarqué surtout la folie de dorer et d'argenter les mets ; de plus, comme le paon était l'oiseau de la chevalerie, on était dans l'usage de le servir avec l'ornement de sa queue déployée.

Dans des temps d'existence isolée, où les distractions brillantes étaient rares, on recherchait avec avidité ces occasions d'étaler son luxe et d'acquérir de la renommée. On y songeait une année d'avance ; on dépensait dans un jour ce qui, dans les sociétés raffinées, se distille jour par jour en plaisirs habituels. Aujourd'hui un homme riche a tous les jours dix couverts à sa table honorablement servie ; il va au théâtre le soir ou dans le monde, fréquente les bals, les réunions ; tandis que le châtelain d'alors, vivant solitaire dans son manoir, dépensait une fois pour toutes des sommes énormes ; il y avait chez lui plus d'apparence et moins de réalité, plus de pompe et moins de bien-être.

Les rois de France étaient dans l'usage de faire cinq repas le jour : le déjeuner, le dîner à dix heures, le goûter plus tard, le souper, la collation à une heure avancée de la nuit. Les jours ordinaires, leur dîner se composait d'une soupe au riz avec des poireaux et des choux , de bœuf, de porc salé, d'un entremets de six poulets, ou de douze en deux plats, d'un rôti de porc, de fromage et de fruits. Ils avaient à souper du bœuf rôti, des cervelles, des pieds de bœuf au vinaigre, du fromage et des fruits. Au moment de se mettre à table, on appelait les convives au son du cor pour l'ablution des mains, par laquelle on commençait, ce qui s'appelait *corner l'eau*. Les barons, de service à la cour, avaient moitié de la portion du Dauphin, les chevaliers un quart, les écuyers et les chapelains un huitième.

Quand l'empereur Charles IV alla rendre visite à Charles V, roi de France, il lui fut donné un festin célèbre. La salle du palais était tendue de draperies, et ornée de tapis et de figures ; le tout disposé de manière à laisser voir les statues des rois de France, qui, placées dans des niches, semblaient présider au banquet. Cinq buffets étaient dressés et remplis de toutes sortes de friandises : le premier, près de la salle, était garni de vases d'or et de flacons d'argent émaillé, le second chargé de poterie et de vaisselle blanche ; sur les trois autres étaient toutes sortes de vins et de vases divers. Le roi s'assit au milieu, l'empereur à droite, le roi des Romains à gauche, sous un baldaquin de drap d'or brodé aux

armes de France. A la suite venaient les évêques de Paris et de Beauvais, puis à d'autres tables les ducs et les princes, sous des tentures de diverses couleurs.

Le roi avait ordonné quatre services de quarante paires de mets; mais, pour ne pas allonger le repas, il fit don du quatrième à l'empereur. On représenta pour intermède la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. A un bout de la salle, on voyait un navire avec ses voiles, ses agrès, ses rameurs, ses armes et ses bannières; il était monté par Godefroi et douze autres, dans l'équipage militaire du temps; et à la poupe se tenait Pierre l'Ermite. Ce navire était mû par des gens cachés à l'intérieur, et semblait voguer. Ensuite on aperçut la ville de Jérusalem, avec le temple et les minarets; un Sarrasin criait du haut de l'un d'eux, et aussitôt tous les murs se garnissaient de soldats arabes avec des armures et des étendards. Cette décoration se mit en mouvement à son tour; et lorsque le navire et la ville se trouvèrent en face l'un de l'autre, les croisés débarquèrent et assaillirent les murailles, qu'ils emportèrent après beaucoup d'efforts. Huit cents chevaliers figuraient dans cette représentation.

Il y aurait beaucoup à dire s'il fallait rapporter toutes les extravagances dont on faisait étalage dans ces sortes de solennités. Quelquefois, à la première atteinte du couteau du sénéchal, l'oiseau qui semblait rôti s'élançait vivant du plat, et mettait tout en désarroi. Une autre fois c'était un nain qui sortait d'un pâté, au grand étonnement de la noble compagnie. Dans un banquet du cardinal de Saint-Sixte, en 1473, on voit apparaître huit couples de nymphes, et au milieu d'elles Hercule avec Déjanire, Jason et Médée, Thésée et Phèdre, qui dansent au son des fifres, quand soudain s'élancent les Centaures qui se disposent à enlever les femmes : mais Hercule les combat, et remporte la victoire.

En général, le roi, le seigneur suzerain de ce temps, offrait la table à tout son entourage, comme cela se pratiquait précédemment dans les châteaux féodaux ; de là l'usage de ces immenses banquets et des énormes portions qu'on y servait, profusion reproduite ensuite par luxe. On vit siéger, à un festin abbatial de 1310, six mille convives, devant lesquels étaient rangés trois mille plats. Le souvenir de ces repas monstrueux du moyen âge se conserva plus tard dans certaines fêtes, surtout en Allemagne. Dans celle des bouchers, donnée à Nuremberg

par Charles-Quint en 1658, figura un boudin de six cent cinquante aunes. En 1583, les bouchers de Königsberg en avaient porté en triomphe un de cinq cent quatre-vingt-seize aunes et du poids de quatre cent trente-quatre livres; quatre-vingt-onze garçons bouchers le soutenaient en l'air sur des fourches de bois. Celui de 1601 eut mille cinq aunes et pesa neuf cents livres. Il fut mangé en compagnie des boulangers, qui firent pour la circonstance des pains de dix brasses.

Le brillant Frédéric-Auguste Ier de Saxe offrit à ses convives, dans le fameux *champ de liesse* qu'il donna en 1730 près de Muhlberg, et où il dépensa quatre millions, un pâté de quatorze aunes de long, six de large, et d'une aune et demie de hauteur; il fut apporté sur un char long de dix aunes, traîné par huit chevaux (1).

L'usage de boire à la santé des convives est des plus anciens (2).

(1) L'aune du pays est à peu près la moitié de celle de Paris.

(2) Chez les Grecs du temps d'Homère, on se souhaitait tour à tour joie et santé entre amis, pour s'exciter à boire; le mot *philotésia*, dérivé de φιλότης, qui signifie amitié, était consacré à cet usage. Il en est mention fréquemment dans Diogène Laërce, Athénée, Lucien, etc.; et afin de procéder régulièrement, on élisait, au commencement du repas, un roi de la table, qui déterminait le moment de porter les toasts. Après avoir fait remplir sa coupe, il l'effleurait du bout des lèvres, puis il la faisait circuler de main en main jusqu'à ce que chacun en eût goûté, comme pour obliger, dès le début, à passer amicalement le temps du repas. Tant qu'il durait, on s'adressait des vœux particuliers; et celui-là était réputé à plaindre, que personne n'avait provoqué à boire. A la fin venaient les toasts solennels, pour lesquels il fallait boire plus copieusement, ou quitter la table; ou bien on versait sur la tête du récalcitrant le vin qu'il avait refusé de boire. Le roi du banquet portait les santés, et aussitôt elles étaient échangées au milieu des chants et au son des instruments. On finissait par des libations en l'honneur des dieux ou des héros.

Les choses se passaient ainsi chez les Grecs. Les Romains les imitèrent: ils s'étaient d'abord contentés de *propiner*, c'est-à-dire de prononcer cette formule: *Je fais des vœux pour que vous et nous, toi et moi, nous nous portions bien*. Mais lorsque le luxe de l'Asie se fut introduit parmi eux, on mit aussi de la recherche en cette affaire; et vers la fin de la république surtout, c'était une cérémonie très-importante que de *boire les coupes* ou d'*envoyer les coupes*, c'est-à-dire de boire à la santé de quelqu'un. Voulait-on faire honneur à un convive, on versait du vin dans sa propre coupe, on la portait à ses lèvres, et, après avoir aspiré quelques gouttes, on la lui envoyait pour qu'il la vidât; puis le serviteur la rapportait. Dans les banquets solennels, les coupes, comme les convives, étaient couronnées de fleurs, et parfois on effeuillait des roses dans la liqueur, ce que l'on appelait *boire les couronnes*. Ce n'était qu'à la fin du repas que se buvaient les coupes et les couronnes, et toujours en faveur de

Chasse. Nous avons déjà dit que la chasse était le divertissement favori de la noblesse; le droit de chasse lui était réservé dans le principe, ainsi que l'usage du faucon. On voyait donc les seigneurs et châtelains chevaucher avec cet oiseau sur le poing; ils en ornaient aussi leurs cimiers; il figurait comme signe d'illustre origine dans les armoiries et sur les tombeaux. Il était particulièrement cher aux dames, et les chevaliers juraient par lui; ils faisaient preuve de zèle envers elles en se montrant pleins d'attention pour l'oiseau chasseur, en déployant leur habileté à lui mettre le jet ou le chaperon, à le lancer, à le rappeler, à l'exciter, à le diriger sur la proie ou à la lui enlever, lorsqu'elle était à peine tombée entre ses serres. On le portait dans les réunions et dans les voyages. A Milan, il fut ordonné que des perchoirs pour y placer les fameux faucons, autours et éperviers, seraient disposés dans le *Brolet neuf*, où s'assemblaient les nobles et les marchands. Eugène II exhorta à ne point porter à la croisade de chiens ni d'oiseaux; cependant Philippe Auguste attirait tous les regards, à Ptolémaïde, par l'extrême beauté de ses faucons, que chacun admirait. L'un d'eux, qui s'était enfui, alla se poser sur les remparts de la ville, et toute l'armée se mit en mouvement pour le ressaisir. Un musulman qui put le prendre l'ayant porté à Saladin, le roi donna pour le ravoir autant que lui eût coûté la rançon de plusieurs chrétiens. Le même roi entoura de murs le bois de Vincennes, dans l'intention de le peupler de gibier; et Henri d'Angleterre, afin de lui être agréable, fit réunir en Normandie et en Aquitaine force cerfs, daims, che-

parents, d'amis, d'amants, de patrons, ou de l'empereur, quand il y en eut un. On rivalisait alors de plaisanteries et de jeux; on écrivait avec du vin le nom de sa maîtresse sur la table, ou l'on vidait autant de rasades qu'il contenait de lettres.

Les Celtes, les Gaulois, les Bretons, les Germains, procédaient avec plus de simplicité : la cruche commune faisait le tour de la table; celui qui la portait à sa bouche disait, *Je bois à toi*, en nommant celui à qui il la passait ensuite, et qui, le plus souvent, était son voisin. Parfois il en résultait des rixes et du sang versé.

C'est peut-être le motif pour lequel saint Ambroise réprouvait cet usage, et ce qui fit que l'Église interdit aux ecclésiastiques de prendre part à ces plaisirs bruyants, ainsi que de boire à la santé des convives. Le concile de Pétricaw en Pologne, du 11 novembre 1510, défend expressément aux clercs de s'exciter à boire durant le repas, et de boire à la santé de qui que ce soit.

Voyez une *Dissertation* fort curieuse lue par M. Beugnot, à l'Académie de Dijon, sur ce sujet.

vreuils, qui, embarqués sur un grand navire avec les provisions nécessaires, remontèrent la Seine jusqu'à Paris; des gardes veillaient jour et nuit dans le parc royal à leur conservation.

L'empereur Frédéric II composa un traité de fauconnerie; Charles IX de France, un discours sur la chasse, dans lequel il raconte que saint Louis étant prisonnier des Mamelouks eut connaissance d'une race de chiens excellents, dont les Tartares se servaient pour la chasse du cerf; il en obtint une meute qu'il amena en France, et qu'on appelait les *gris;* ces chiens avaient en outre ce mérite, qu'ils n'étaient pas sujets à la rage. Les Français virent aussi en Orient la chasse au lion, qu'ils essayèrent, une fois ou deux, d'imiter dans leur patrie.

Le clergé lui-même avait un goût excessif pour la chasse. Un archevêque d'York, en 1321, menait à sa suite deux cents personnes qui, entretenues aux frais des abbayes par où passait le prélat, allaient chassant de paroisse en paroisse avec une nombreuse troupe de chiens (1). Le troisième concile de Latran défendit ces divertissements durant les visites pastorales du diocèse, voulant que les évêques n'eussent pas à leur suite plus de quarante à cinquante palefrois.

La chasse étant la plus grande récréation des seigneurs et feudataires, ils défendaient avec une extrême rigueur aux manants et vilains de déranger et à plus forte raison de tuer le gibier, qui dévastait impunément les récoltes; le lièvre lui-même devenait ainsi un fléau. Lambert, archevêque de Milan, accorda comme faveur spéciale à Burkard, général du roi Rodolphe, de relancer un cerf dans son bois (2). La loi forestière en Angleterre (*forest-laws*) prononçait des châtiments si terribles contre ceux qui mettaient le pied dans les bois réservés, que nous avons dû y chercher un motif politique (3); et les stipulations et réserves relatives à la chasse figurent au premier rang dans le pacte fondamental des libertés anglaises.

Dans les statuts même des villes, la possession des animaux de vénerie est protégée avec un soin particulier, ainsi que le gibier. Celui de Milan prescrit la restitution des faucons, dé-

(1) WHITAKER, *Hist. of Craven.*
(2) LUITPRAND, III, 4.
(3) Voy. tom. IX, page 117.

fend de voler les chiens, et aussi de prendre les pigeons, même les hirondelles ou les cigognes. Ces derniers oiseaux, étrangers au pays, s'y montraient alors souvent, faisaient leur nid sur les tours, et purgeaient les environs d'insectes venimeux (1).

Florence avait deux compagnies de chasseurs dits les *Piacevoli* et les *Piatelli*, qui allaient à l'envi en quête du gibier. Ceux qui avaient eu meilleure chance revenaient en triomphe avec des torches, des chariots, et faisaient grand étalage de leur succès.

Après les chasses véritables vinrent celles qui n'en étaient qu'une imitation, celles du taureau principalement. Le cirque d'Auguste vit souvent et voit même encore de ces sortes d'exercices gymnastiques. La chasse donnée, en 1333, dans le Colysée, fut tristement mémorable. Parmi ceux qui y figurèrent étaient Cecco della Valle, avec l'habit mi-parti blanc et noir, portant pour devise, *Je suis Énée pour Lavinie*, par allusion à celle qu'il aimait, et qui se nommait ainsi; Mezzo Stallo, vêtu de deuil à cause de la mort de sa femme : *Je vis inconsolable;* un fils des seigneurs de Polenta, en surcot rouge et noir : *Si je me noie dans le sang, quelle douce mort!* un autre, en jaune : *Gardez-vous de la folie d'amour;* un autre, qui avait adopté le gris cendré : *Je brûle sous la cendre;* un Conti, vêtu de drap d'argent : *Ma foi n'est pas moins blanche;* Cappoccio, dont l'habit était rose pâle : *Je suis l'esclave de la Romaine Lucrèce*, en signe de son amour pour la chasteté; un autre, dont le costume était en damier noir et blanc : *Fou pour une femme;* un autre, vert de mer et jaune : *Qui navigue par amour perd l'esprit;* un jeune Stulli, vêtu de blanc, avec les attaches et le panache rouges : *Je suis apaisé à demi;* un autre, bleu céleste, ayant sur son écusson un chien enchaîné : *La foi me tient et maintient;* un autre, aux couleurs sombres, braies blanches et soubreveste noire, ayant sur son casque une colombe avec un rameau d'olivier au bec : *J'apporte toujours la victoire;* un autre habillé de vert pâle : *J'eus vive espérance, mais elle se meurt déjà.* Nous passons sous silence les autres devises et couleurs. A mesure que les noms des acteurs sortaient de l'urne, ils descendaient dans l'arène; et après avoir salué les

(1) *Tota regio illa* (de Pavie) *mundatur a venenosis animalibus, et maxime serpentibus, per ciconias, quæ illic toto tempore veris et æstatis morantur.* AUL. TICIN., *ap. Rer. It. Script.*, XI.

dames, tirant le glaive ils donnaient la chasse aux taureaux, au milieu des applaudissements des spectateurs. Mais la fête se termina d'une manière déplorable, car dix-huit d'entre eux succombèrent dans leur lutte contre ces animaux en fureur; et à ce spectacle sanglant succéda un grand deuil, quand la foule se transporta à Saint-Jean de Latran pour assister aux funérailles des victimes (1).

Alphonse de Naples donna à l'empereur Frédéric III une magnifique chasse aux flambeaux dans l'enceinte de la Solfatare, où semblèrent se renouveler les prodiges de la magie.

Quand les habitants des villes eurent recouvré leur liberté, ils voulurent avoir leurs jeux publics, qui pour la plupart furent des simulacres de guerre et des exercices de force. Le champ clos et le cirque étaient, à Milan, les lieux où ils se réunissaient par bandes pour se livrer à la course, à la lutte; à Vérone, c'était le Campo Fiore; à Vicence, le champ de Mars; à Padoue, le Pré de la vallée; à Lucques, le Pré où l'on célèbre encore par des courses le 14 septembre. A Pise, le jeu du Pont rappelait Kinzica, dont le courage avait défendu sa patrie surprise par les Sarrasins (2). La ville se divisait alors en deux partis, celui du Bourg et celui de Sainte-Marie; puis, s'avançant de côtés opposés sur le pont d'Arno, ils donnaient, armés de bâtons, les uns sur les autres avec une véritable fureur. C'était trop pour un jeu, trop peu pour une bataille, comme le dit Pierre Léopold. Nous avons vu à Ravenne des divertissements de ce genre se convertir en sanglantes tragédies (3). A Sienne, on fêtait saint George représenté par un homme d'armes, qui, s'avançant contre un dragon, le combattait vigoureusement jusqu'au moment où sa victoire était annoncée par les applaudissements de la foule. Les Siennois aussi célébraient fréquemment, dans la Lice et dans le Champ, des fêtes dont on peut voir un reste dans les courses qu'on y fait aux mois de juillet et d'août, sur des chevaux diversement armoriés. Les habitants de Sienne avaient, dans l'art du pugilat, autant de ré-

Jeux municipaux

(1) LUDOVICO BONCONTE MONALDESCHI *Annales, ap. Rer. It. Script.*, XII.
(2) Voy. vol. IX, page 41.
(3) Voy. vol. VIII, page 234.

putation que les Anglais aujourd'hui ; ceux de Prato étaient renommés pour le *calcium* (1), et les Florentins pour le jeu du ballon avec le brassart. Dans le quartier de Carbonara, à Naples, on livrait fréquemment, par récréation, des combats à mort; et cela jusqu'au temps de Pétrarque, qui chercha en vain, par l'autorité de son langage, à y faire exécuter les prescriptions méconnues des conciles.

Ainsi, tandis que les nobles avaient leurs fêtes aristocratiques, le peuple, obligé d'en payer les frais, voulait avoir les siennes, dont la religion était souvent l'occasion, même quand elles faisaient contraste avec la religion. En Lorraine, on brûlait, à la mi-carême, les paillasses des filles de joie (2). A Lyon, on faisait courir un cheval fou, c'est-à-dire, un cheval en carton monté par un cavalier aussi en carton, ayant le diadème en tête. Un homme se cachait dans le cheval, et le faisait courir, sauter, gambader, au milieu des éclats de rire, des sifflets et des imprécations de la populace. A Rouen, l'oison bridé, chamarré de rubans, était mené par deux officiers de l'abbaye de Saint-Ouen, au son des instruments et des chants joyeux, au Grand-Moulin, où il était présenté au corps de ville, avec deux gros *pains-chevaliers*, deux brocs de vin, deux poulets, deux plats de beignets, deux morceaux de bœuf et deux de petit salé. Les courses de taureaux s'étaient introduites de l'Espagne dans le Languedoc et dans le Rouergue. Il y avait, dans la Picardie, des concours de poésie et de musique. A Salency, le vertueux saint Médard sut consacrer une de ces solennités, en voulant que, chaque année, une rose fût donnée en prix à la jeune fille que le voisinage proclamerait la plus sage.

L'origine de beaucoup d'autres fêtes appartient aux légendes. A Tarascon, un monstre était sorti du Rhône, et dévorait tout ce qu'il rencontrait ; enfin une jeune fille alla le combattre, une croix à la main, et le vainquit. Marthe devint la protectrice de la ville ; et chaque année, le jour de la Pentecôte, une procession, suivie par le clergé, rendait hommage à sa mémoire. Une figure du monstre, nommé Tarasque, sortait ensuite de l'hôtel de ville,

(1) Sorte de jeu que les anciens appelaient *sphéromachie*, et qui s'est conservé dans la Toscane. Il se fait avec un gros ballon, que les joueurs tâchent de s'ôter les uns aux autres.

(2) C'est encore dans plusieurs pays l'époque d'une sorte de bacchanale, où l'on brûle des mannequins diversement accoutrés.

entourée de Tarasquiers vêtus de rose, avec des souliers et des hauts-de-chausses blancs, et traînant à sa queue une poutre dont elle frappait ceux qui s'approchaient sans précaution (1). Durant ce temps, il n'était pas de folie qu'on ne se permît. On faisait courir des baquets d'eau pour arroser les passants; on tendait des cordes pour les jeter à terre; on leur faisait boire du vin par force; on salissait les curieux.

A Poitiers, l'on racontait que le maire avait projeté de livrer la ville aux Anglais, quand la Vierge lui fit tomber les clefs des mains, ce qui découvrit sa trahison. En conséquence, tous les ans, un beau manteau de soie était offert à Marie par les citoyens, et la femme du maire en exercice en parait sa statue. A Gannat, chacun savait que le chevalier Gérard de Rodez avait voulu séduire la belle laitière Procule; mais la jeune fille, ayant voué sa virginité à Marie, résista à l'amour et aux promesses de mariage du chevalier, qui, furieux, lui trancha la tête. Une foire annuelle avait été instituée en l'honneur de la vierge martyre, et c'était faire acte de dévotion que d'y porter au poing les rubans de sainte Procule; puis, le soir, on se réunissait en famille autour d'un vaste gâteau aux œufs et au fromage.

C'est probablement à ce temps que remontent maints jeux populaires qui ne sont pas encore oubliés, comme la course au vilain rouge, le tir à la marmite, à l'oie, le mât de cocagne, la plantation du mai, et autres amusements semblables.

Les communes, enrichies par le commerce et par la liberté, virent se former des sociétés, des compagnies d'hommes et de femmes, pour organiser des parties de plaisir et de danse. La jeunesse se plaisait particulièrement aux exercices du cheval, qui la préparait à la guerre. Elle se réunissait par troupes pour faire des tournées, ce qu'on appelait courir la *gualdane*, pour aller en pèlerinage, ou pour escorter des princes et des grands. « Dans le « bon temps de Florence, dit Jean Villani (2), chaque jour se « faisaient des compagnies, brigades et cohortes de jeunes gens « nobles, vêtus de neuf, qui construisaient des cours closes de

(1) Une fête analogue avait lieu à Rouen pour célébrer la victoire de saint Romain sur la *Gargouille;* et chaque année, le 28 octobre, jour de la fête du bienheureux évêque, on délivrait en grande pompe un condamné à mort, qui avait sa grâce après avoir levé la *fierte* ou châsse de saint Romain.

(2) *Istor.*, VII, 131.

« charpentes, couvertes de tentures de drap et de soie, dans plu« sieurs lieux de la ville ; il en était de même pour les dames et « demoiselles qui allaient par la ville, en dansant rangées par or« dre, tandis que d'autres jouaient de différents instruments; « toutes, avec des guirlandes de fleurs sur la tête, passaient le « temps en jeux, en divertissements, s'invitaient à des soupers et « à des dîners. » Boccace dit aussi (1) : « Il y avait à Florence beau« coup de beaux usages que l'avarice a fait disparaître. Il y avait « entre autres celui-ci : Plusieurs gentilshommes se réunissaient « pour avoir tour à tour compagnie, et tous donnaient leur ban« quet, aujourd'hui l'un, demain l'autre, en faisant honneur à la « société, et aussi à quelques étrangers. Tous ensemble se costu« maient de la même manière, au moins une fois l'an, pour faire « une cavalcade par la ville. Quelquefois ils se livraient à des « jeux guerriers, surtout dans des occasions solennelles. » Le même auteur nous avertit aussi que, pour plaire aux belles, les jeunes gens simulaient des combats, des manœuvres militaires, en faisant grande dépense, et que ces associations ne souffraient pas que les étrangers restassent dans les hôtelleries.

Dans la même ville de Florence, il se forma, en 1333, deux sociétés d'artisans : l'une, de trois cents, était vêtue de jaune; l'autre avait pour couleur le blanc, et comptait cinq cents membres. Ce ne fut, durant un mois, que jeux et divertissements par la ville, qu'ils parcouraient deux à deux, avec des trompettes et autres instruments; ils portaient aussi des guirlandes sur la tête. Avec eux dansait leur roi, très-richement couronné, la tête ornée d'étoffes brodées d'or ; et c'étaient, dans leur cour, des invitations continuelles, et des dîners avec grandes et belles dépenses (2).

Les illuminations étaient très-fréquentes, ainsi que les bals avec leurs danses variées et les courses de chevaux barbes, tantôt libres, tantôt montés par un varlet. Comme le premier prix consistait ordinairement dans un manteau de soie ou de laine, appelé *palio* (de *pallium*), on disait, Courir le *palio*, quoique souvent à ce prix on ajoutât des chevaux, des porcs, des faucons, des coqs, des chiens de chasse, des gants, et autres choses. On considérait comme un outrage sanglant pour une ville assiégée,

(1) *Journ.*, VI, n° 9.
(2) G. VILLANI, X, 218.

de faire courir le *palio* sous ses murs; c'est pourquoi Castruccio, après avoir vaincu les Florentins, assigna les portes de Florence pour but à une course de chevaux, puis d'hommes à pied, enfin de prostituées.

Les divertissements se multipliaient à l'époque du carnaval, mot qui, dérivé, selôn quelques-uns, du prochain abandon des aliments gras, signifierait : Adieu, chair (*carne, vale*) (1).

Il en est qui croient qu'anciennement il finissait partout au dimanche de la Quadragésime, comme cela continue de se pratiquer dans le diocèse de Milan, où saint Charles eut la plus grande peine à faire cesser en ce jour les fêtes profanes.

Il en est une qui probablement est un débris des antiques cérémonies païennes, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours en France, et surtout à Paris, où elle étale encore toute sa pompe. Nous voulons parler du bœuf gras. Dans certaines provinces, on lui donne le nom de bœuf *villé, violé* ou *viellé*, parce qu'il était conduit par la ville au son des violons, violes ou vielles. Ce qui ne constitue aujourd'hui qu'une mascarade, remonte peut-être au temps où les Gaulois adoraient le taureau zodiacal (2). Quoique les premiers historiens français ne fassent aucune mention de cet usage, son origine est à coup sûr fort ancienne. Rabelais, parmi les jeux qui amusaient son jeune héros, cite celui du *bœuf violé* (3). Le bœuf gras, paré comme une victime, était promené dans la ville par les garçons bouchers de l'Apport-Paris, revêtus de riches costumes; il portait sur son dos un enfant décoré d'un ruban bleu en écharpe, et armé d'une épée nue dans une main, d'un sceptre dans l'autre. Le *roi des bouchers* (c'était le nom qu'on donnait à cet enfant), précédé de violons, de fifres et de tambours, et suivi par un nombreux cortége, s'en allait visiter le premier président du parlement et divers magistrats de la cité, qui lui faisaient des largesses.

(1) On trouve dans des documents anciens, *carnisprivium*, privation de la chair, ou *carnis laxatio*, *carnis levamen*, *carnem laxare*, mortification de la chair, d'où le *carnasciale* des Italiens. Chez les Grecs, ἀπόκρεος, sans chair.

(2) Dans les bas-reliefs du monument trouvé à Notre-Dame, on voit figurer, parmi plusieurs divinités gauloises et romaines, ce taureau revêtu de l'étole sacrée, et surmonté par trois grues, symbole de la lune et oiseaux de bon augure.

(3) Œuvres de RABELAIS, tome I, éd. de 1711, p. 142.

Qui ne connaît le vendredi des Boulettes (*gnoccolare*), à Vérone? A Florence, les jeunes gens, de la noblesse surtout, avaient l'usage, au jour du carnaval, de sortir travestis, précédés d'un ballon gonflé, et de venir dans le Marché vieux, puis dans tous les lieux où il y avait des artisans et des marchands. Là, frappant à grands coups sur ce ballon, ils se mêlaient avec les autres citoyens, le poussant sur eux, et cherchant à le lancer dans les boutiques pour les faire fermer, et mettre ainsi fin aux affaires pendant ces jours de gaieté. Ils ne causaient pourtant d'autre mal aux gens que de les désœuvrer. Parfois ils s'arrêtaient en cercle dans le Marché neuf, et, se partageant, ils se mettaient à jouer au calcium. Le ballon sortait le plus souvent deux heures avant la nuit. Cet usage innocent dégénéra ensuite, et les joueurs en vinrent à mettre partout le désordre, à jeter même de la fange sur les passants (1).

Rome a ses *moccoletti,* petites bougies que chacun est tenu de tenir allumées à un certain moment, et que chacun cherche à éteindre dans la main de son voisin. Plus anciennement on faisait la procession des chars, qui, le dernier dimanche de carnaval, se dirigeait vers Monte-Testaccio. Le carnaval de Venise était en renom dès 1094 ; et, jusqu'à ces derniers temps, il attira de tous les pays ceux qui aiment les libres et joyeux ébats. Le masque, à l'abri duquel on échappait aux espions des inquisiteurs d'État, qui rapprochait le plébéien du gentilhomme, le flâneur du moine, la simple marchande de la femme du doge, y était protégé par les lois. Elles punissaient même avec trop de rigueur l'insulte faite à un homme masqué, qui pouvait même se permettre de pénétrer dans le grand conseil. Lorsque les Vénitiens eurent vaincu et fait prisonnier, avec un grand nombre de nobles, le patriarche d'Aquilée, ils l'obligèrent à envoyer au doge, tous les mercredis gras, douze porcs et autant de gros pains ; puis le

(1) VARCHI, *Storie*, LXIII.

LASCA, *Prefazione alle Novelle :*

« Nous sommes en carnaval, temps dans lequel il est permis aux religieux « de se réjouir. Aussi les moines s'amusent-ils entre eux à lancer le ballon, à « jouer des comédies, à se déguiser, à faire de la musique instrumentale et vo- « cale, à danser. Les nonnes elles-mêmes se livrent à la joie, en s'habillant en « hommes avec des bonnets de velours, des culottes bien serrées aux jambes, « et l'épée au côté. »

jeudi, en commémoration de cette victoire, se faisait une fête, où l'on tranchait la tête au bœuf et à plusieurs porcs, dont le peuple se régalait. Ce même jour, le doge et les sénateurs démolissaient de petits forts en bois construits dans la salle du Piovego; puis on attachait à l'antenne d'un navire un câble qui allait gagner le haut du clocher de Saint-Marc. Un marin montait, à l'aide de certains engins, par cette voie aérienne jusqu'à la logette, où il offrait au doge un bouquet de fleurs. Sur les places, on voyait les troupes rivales des *castellani* et des *nicolotti* exécuter différents jeux, notamment les travaux d'Hercule, et d'autres encore dans le genre moresque; on simulait des batailles et l'on dansait la *furlana*.

Mais, en dehors même du carnaval, Venise était particulièrement renommée pour ses fêtes; jouets offerts par la noblesse au peuple, pour détourner sa pensée des droits qu'il avait perdus.

Le rapt des fiancées (1) donna origine à une autre fête, où douze *Maries* étaient dotées aux frais de l'État; mais comme l'allégresse avait dégénéré en turpitudes, on substitua douze mannequins aux jeunes filles qui figuraient anciennement dans cette cérémonie. Le jour des Rameaux, on donnait la volée, du haut du portail de Saint-Marc, à des oiseaux et à des pigeons, que chacun se faisait une fête de poursuivre, pour raconter ensuite ses aventures. Un certain nombre de ces derniers, échappés à cette chasse, firent leur nid dans le clocher, où l'on voit encore leurs descendants, respectés par les révolutions et par le despotisme.

A l'Ascension, époque à laquelle un grand concours de monde se rendait à Venise pour la foire, on exposait aux regards un mannequin dont la toilette servait de modèle pour toute l'année à la parure des femmes, qui ne variait pas à chaque instant comme aujourd'hui. On offrait aussi à l'admiration les ouvrages d'art les plus remarquables; et dans l'une des dernières foires, Canova annonça un maître à la sculpture, en exposant son groupe de Dédale et d'Icare. Ce même jour, le doge, gagnant la pleine mer sur le Bucentaure, au son des cloches, des instruments de musique et de l'artillerie, jetait son anneau dans les flots, en disant : *Mer, nous t'épousons en signe de domination perpétuelle.*

Les tables qui, pour le jour de Sainte-Marthe, étaient dres-

(1) Voy. tom. IX, vers la fin du chap. XIV.

sées le long du canal de la Giudeca, et servies presque uniquement en poisson, offraient une occasion d'amitiés nouvelles ou de réconciliations. A certains jours aussi, la république traitait solennellement les patriciens, déployant alors un grand luxe de cristaux, et prodiguant les bonbons et les friandises de toute sorte, que les convives emportaient au logis.

Il y avait aussi des divertissements destinés à former de bons marins; et les *régates*, courses et joutes nautiques, étaient fréquentes. On en faisait notamment le jour de Saint-Paul, par ordre exprès du sénat.

Rolandino rapporte qu'en 1214 on représenta à Trévise le château de l'Honnêteté. Au lieu de remparts et de créneaux, il avait pour défense des fourrures de petit-gris, des étoffes de pourpre, de soie, des draperies fines, de l'hermine; à l'intérieur étaient les plus jolies dames et demoiselles, portant, au lieu de casques et de cuirasses, des vêtements pompeux. A cette fête étaient accourus les jeunes gens de Padoue, de Venise et des alentours, tous élégamment costumés. S'étant partagés en différentes troupes sous la bannnière de leur patrie, ils entreprirent l'attaque de la charmante forteresse. En guise de projectiles, on se lançait des grenades, des bonbons, les fleurs et les fruits les plus rares, des eaux de senteur, et force doux propos. La bataille se prolongeait avec ce genre de munitions, quand les Vénitiens changèrent les leurs en sequins. Les belles Trévisanes ne purent tenir au désir de les ramasser, et se laissèrent vaincre. Déjà l'étendard de Saint-Marc franchissait les postes sans défense, quand les Padouans, prenant la chose en mauvaise part, commencèrent à donner sur les vainqueurs et déchirèrent leur drapeau, si bien qu'on mit les armes à la main. La rixe fut apaisée; mais Venise exigea une réparation. En conséquence, on imposa aux Padouans l'obligation d'envoyer tous les ans à la ville trente poules, auxquelles on donnait la liberté. Le peuple alors courait après, et c'était à qui attraperait les *poules padouanes*.

Ces fêtes, qui n'étaient pas données dans des salles de spectacle, au détriment de la santé physique et de la vigueur de l'âme, continuèrent longtemps chez les Italiens, et contribuèrent à leur inspirer ce caractère gai et facétieux dont on retrouve les personnifications dans les masques du théâtre moderne. Les diverses tyrannies ménagèrent au pays un grand nombre de ces

fêtes, sachant combien il est facile de conduire un peuple qui aime à s'amuser. Nous verrons, dans le seizième siècle, les divertissements embellis de toute la splendeur des arts.

Bouffons.

Il y avait un élément indispensable aux réjouissances, c'étaient les bouffons, bagage nécessaire non-seulement dans les cours, mais même dans ce qu'on appelait le palais de la commune en Italie, et l'hôtel de ville en France. Ils étaient si richement rétribués, que souvent c'était une lourde charge pour le trésor (1). Les ambassadeurs romains trouvèrent, à la cour d'Attila, une espèce de bouffon (2). Il est fait mention, au temps de Totila, d'un certain André qui se rendit à Constantinople avec un petit chien aveugle, dressé à distinguer les monnaies, à trouver des anneaux cachés, à distinguer les femmes enceintes, les mauvais sujets, et autres gentillesses qui valurent à son maître la réputation de sorcier.

Depuis lors, les bouffons ne manquèrent jamais dans les cours, où, parfois, ils mettaient à profit les priviléges de la folie pour faire passer des vérités qui n'auraient pu trouver autrement accès près des grands. Ils prenaient quelquefois pour s'anoblir le nom de ménestrels; c'étaient souvent des nains qui, par des traits mordants, cherchaient à se venger des railleries auxquelles les exposait leur difformité.

Berdri, bouffon de Guillaume le Conquérant, obtint trois villages dans le Glocestershire, avec exemption d'impôt. Galfrid, ménestrel de Henri I[er], touchait de l'abbaye de Hide une pension annuelle; un autre, qui suivit à la croisade Édouard I[er], couchait sous la même tente que le roi, et il put le sauver du fer d'un assassin. Roher, aussi ménestrel de Henri I[er], fonda le prieuré et l'hôpital de Saint-Barthélemy à Londres. Un mausolée érigé à Senlis, en 1375, atteste que des honneurs même étaient décernés à des bouffons, tant est capricieux et fou ce fantôme que nous appelons la gloire. Quelques-uns ont obtenu dans cette carrière l'immortalité refusée aux inventeurs des arts les plus utiles. De ce nombre, le Triboulet de François I[er], le Gonnella du duc

(1) Luchino Visconti économisa au trésor de Milan trente mille florins d'or, que la seigneurie employait chaque année en salaires pour les bouffons.

(2) *Byzantinæ historiæ scriptores*, VII.

de Modène, et le fameux Angely de Louis XIV, le dernier bouffon en titre au service des rois de France, qui amassa une somme de vingt-cinq mille écus.

Fêtes ecclésiastiques. Aux diverses solennités de l'année se rattachaient certains usages en partie dérivés de l'antiquité, en partie récents, et qui ne sont pas encore oubliés tous. A Milan, lors de l'Épiphanie, une compagnie nombreuse, figurant le cortége des rois mages, partait de Saint-Eustorge, précédée d'une étoile; aux colonnes de Saint-Laurent, elle rencontrait le roi Hérode, à qui elle demandait des nouvelles du Messie nouveau-né; puis, se dirigeant vers la cathédrale, elle y trouvait une crèche magnifique, où elle offrait ses dons; avertie ensuite par un ange, elle revenait par la porte de Rome (1).

A Noël, le chef de la famille prenait sur ses épaules une grosse bûche ornée de feuillages verts, et, l'apportant au logis, la mettait dans le foyer, autour duquel la famille joyeuse était réunie (2).

René de Provence inventa une procession de la Fête-Dieu qui durait huit jours. Le prince d'amour, en habit de moire et d'or, bonnet de velours à plumes, collerette de dentelle, épée ornée de soie et de diamants, représentait les nobles; le roi des *bazoches*, avec la simare garnie d'hermine, la justice; l'abbé de la ville, les bourgeois : chacun avec sa cour, ses officiers, ses hérauts d'armes. Les dieux de l'Olympe y figuraient, et derrière eux l'Écriture sainte personnifiée, avec les rois mages guidés par l'étoile; les apôtres et la reine de Saba, accompagnée d'un écuyer portant un château de carton fiché sur la pointe d'une épée; venait ensuite Hérode harcelé par une troupe de diables; puis on représentait des épisodes politiques relatifs aux *Razat*, célèbres

(1) Naples offre encore maints exemples de ces pompes du moyen âge. Nous y avons vu, en 1841, une procession où figurait Moïse avec les tables de la loi, le grand prêtre Aaron et l'archange saint Michel, en maillot couleur de chair et les ailes déployées, suivant par les rues la croix et les bannières.

E. A.

(2) Dans la Provence, on brûle aussi le *calignau* ou calendeau, gros tronc de chêne arrosé de vin et d'huile en criant : *Calene ven, tout benven!* Vienne calende, que tout aille bien! C'est le maître du logis qui le met sur le feu, en faisant le signe de la croix.

dans les guerres intestines de la Provence. Le duc et la duchesse d'Urbin venaient au-devant du cortége à cheval. A cette procession succédaient les jeux plus populaires du chat, des chevaux frais; et chacun avait son rôle tant en paroles qu'en actions (1). A certain jour, le roi de France délivrait quelques prisonniers pour dettes, puis leur donnait un repas somptueux, tandis qu'il ne prenait qu'un potage aux herbes.

A Pavie, la veille de Saint-Sirus, on offrait à l'église des cierges énormes, et les cabaretiers, portant un château sur une table, marchaient en tête de la procession; derrière eux s'avançaient les chasseurs, avec un arbre aux branches duquel étaient attachés des oiseaux de toute espèce, qu'on lâchait dans l'église. Après l'office, venaient les courses des écuyers au coq vivant et au cochon de lait rôti; puis celle aux saucissons, par les filles de joie; le tout terminé par maintes bombances (2). A Florence, on faisait pour la Saint-Jean un char dont la hauteur atteignit une fois jusqu'à dix-sept coudées, tout rempli de saints et de figures symboliques. On élevait jusqu'à cent tours dorées sur la place des Seigneurs, toutes garnies d'hommes; c'étaient partout des étendards, des bannières déployées, des machines chargées de cierges et d'autres dons; enfin des feux d'artifice dont les artistes les plus distingués ne dédaignaient pas de fournir les combinaisons variées. A Messine, pour l'Assomption, sans parler des illuminations et des courses, on promenait (et l'on promène encore) un chameau de grandeur naturelle, en souvenir traditionnel du comte Roger, qui, après avoir chassé les Sarrasins, fit son entrée à l'orientale dans cette belle ville. Deux statues colossales qu'on porte aussi en grande pompe par les rues, représentent de même Zanclès et Rhéa, fondateurs fabuleux de Messine.

Dans plusieurs endroits, à la Pentecôte, on donnait la volée dans l'église à des pigeons blancs au milieu d'un nuage de fleurs, de langues de feu, et des bruyants applaudissements de la foule. A Rouen, au moment du *Gloria*, on lâchait des oiseaux avec des bonbons attachés aux pattes.

Il est inutile d'entrer à cet égard dans de plus grands détails, car il n'est peut-être pas une ville ou une bourgade, surtout en

(1) L'usage s'en est conservé à Aix.

(2) ANON. TICIN. *de Land. Papiæ*, c. 15.

Italie et dans la France méridionale, où le patron du lieu ne fût fêté à l'aide de moyens plus ou moins dramatiques. Quelquefois aussi on célébrait avec pompe une solennité extraordinaire; ainsi, en 1304, les Florentins firent publier au loin que *ceux qui voulaient savoir des nouvelles de l'autre monde, eussent à se trouver, le jour des calendes de mai, sur le pont à la Carraia et aux alentours de l'Arno.* Des échafaudages construits sur le fleuve offrirent en effet aux spectateurs une représentation de l'enfer et des tourments des damnés. Mais l'affluence des curieux fit crouler le pont qui était en bois, et il y eut beaucoup de malheurs à déplorer. Ce qui n'était qu'une plaisanterie devint de la sorte une vérité, et, « ainsi que le ban l'avait annoncé, beaucoup « s'en allèrent, par mort, savoir des nouvelles de l'autre monde. »

De même que chez les anciens, les spectacles étaient destinés à accroître le courage et à exciter les sentiments patriotiques; au moyen âge, ils se ressentaient de l'influence ecclésiastique qui dominait partout, et ils inspiraient la dévotion. C'est pourquoi ils se donnaient d'ordinaire dans l'église, ayant pour acteurs des diacres et des prêtres; abus où se révèle de plus en plus ce mélange de grave et de plaisant, de componction et de gaieté, qui apparaît dans toutes les œuvres du moyen âge.

À certaines fêtes, tous devaient se montrer travestis en renards, et chacun, quelque habit qu'il portât, robe de magistrat ou soutane ecclésiastique, laissait sortir la longue queue du mangeur de poules. A Reims, le jour de Pâques, tous les chanoines à la file traînaient derrière eux le hareng carésimal, en ayant soin de ne pas marcher sur celui du confrère qui les précédait, et de ne pas laisser non plus fouler le leur aux pieds de ceux qui les suivaient. A Paris, le clergé conduisait un renard vêtu pontificalement, avec la tiare sur la tête. Comme on ne manquait pas de mettre des oiseaux à la portée du sire, il oubliait le rôle imposant qu'il avait à jouer, et se jetait dessus pour les manger; or, il est rapporté que Philippe le Bel voyant là une épigramme en action contre le pape qu'il haïssait, y prenait un grand plaisir (1).

(1) Grégoire IX condamna ces parades profanes : *Fiunt ludi theatrales in ecclesia, et non solum ad ludibriorum spectacula introducuntur monstra larvarum, verum etiam in aliquibus festivitatibus diaconi, presbyteri ac subdiaconi infamiæ suæ ludibria exercere præsumunt.*

La fête des ânes fut introduite en l'honneur de la fuite en Égypte. On plaçait une belle jeune fille avec un enfant dans ses bras sur un âne richement enharnaché, et elle se dirigeait en procession vers l'église, suivie du clergé. Lorsqu'elle était arrivée près de l'autel, on célébrait la messe, durant laquelle tous les chants du chœur se terminaient par un braiment; au lieu de prononcer l'*Ite missa est,* l'officiant se mettait à braire par trois fois, et les assistants lui répondaient de même. On chantait en outre les louanges de l'âne, dans un hymne bouffon (1).

Ces choses se faisaient sérieusement; et nous-mêmes dans notre enfance nous avons pu voir des processions ou des fêtes qui, aujourd'hui, font naître le sourire sur nos lèvres, mais qui alors excitaient en nous la dévotion. Personne ne riait en Allemagne, quand le prêtre, après la messe d'installation, descendait de l'autel pour prendre sa mère et faire avec elle un tour de valse; ni quand les chanoines se mettaient à jouer à la balle. Cet élément grotesque, qui se mariait alors à ce qu'il y avait de plus saint, se trouvait reproduit sur le marbre et sur le bois; et les façades des églises, les stalles du chœur offraient, sans provoquer le rire, des créations monstrueuses et même des détails indécents.

(1) Hez, sire asne, car chantez,
Belle bouche rechignez;
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.
Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.
— Hez, sire, etc.
Lentus erat pedibus
Nisi foret baculus,
Et eum in clunibus
Pungeret aculeus.
— Hez, etc.
Amen dicas, asine,
Jam satur de gramine;
Amen, amen itera
Aspernare vetera.
Hez va! hez va! hez va hez!
Biax sire asne car allez,
Belle bouche car chantez.

La fête des Fous dégénéra en sept jours de saturnales au commencement de l'année ou à l'Épiphanie. Une foule de jeunes gens travestis en prêtres, en femmes, en bêtes, et dans l'attirail de gens en démence, se réunissaient dans une église, où ils élisaient l'évêque des fous. Après avoir conduit le nouveau dignitaire en procession par la ville, ils revenaient à l'église pour y célébrer une messe grotesque (1), au milieu de danses et de chansons licencieuses. Les autels étaient chargés de viandes; on mangeait, on buvait, on jouait aux dés, et l'on brûlait de vieilles savates en guise d'encens. Puis tous sortant entassés dans des tombereaux, dans des carrioles, étourdissaient les oreilles de leurs hurlements, du son des grelots et des cloches fêlées, se livrant à des gestes lascifs, se moquant des passants et leur jetant de la boue. Le concile de Tolède avait défendu cette fête dès 633; en France le roi Eudes la proscrivit de même; mais nous la voyons encore célébrée à Paris en 1100, et beaucoup plus tard dans le reste de la France. Que si le bon sens s'élevait contre elle, il ne manquait pas de docteurs pour prouver qu'une solennité de ce genre était non moins agréable à Dieu qu'à Marie. « Nos ancêtres, disait l'un d'eux, furent prud'hommes et très« saints, et pourtant ils la célébraient : pourquoi pas nous? « Tous nous avons un grain de folie qui a besoin de s'évaporer. « Ne vaut-il pas mieux qu'il ait à fermenter dans l'église, sous « les yeux du Très-Haut, que dans l'intérieur du logis? La sagesse « est liqueur si forte, et nous sommes d'un verre si fragile, que « nous ne saurions la contenir; il faut donner un peu d'air à ce « vin généreux pour diminuer sa vigueur, afin qu'il ne tourne « pas à mal (2). »

Mystères. Quelquefois des cérémonies moins religieuses avaient pour objet de mettre en action les faits dont l'Église célébrait la commémoration. C'était ce qu'on appelait des *mystères*. Tous les arts

(1) Le grand aumônier s'écriait : *Monseigneur l'évêque vous souhaite, de la part de Dieu notre Sauveur, le mal de rate et un panier de pardons, avec la gale en masse.* Et le lendemain : *Monseigneur, ici présent, vous fait don de vingt corbeilles de mal de dents et d'une queue de bête morte.*

(2) DU TILLOT, *Mémoire pour servir à l'histoire de la fête des Fous*, Lausanne.

contribuaient à donner de l'éclat à ces représentations, qui se faisaient non dans l'enceinte méphytique d'un théâtre, mais en plein soleil, sur les places, et parfois en transportant d'un lieu à un autre la scène et les acteurs. Les croisades rendirent cet usage plus fréquent : les pèlerins voulant à leur retour reproduire au naturel les événements sur lesquels ils avaient médité, aux lieux mêmes qui en avaient été témoins, choisissaient de préférence des situations qui leur rappelaient le Calvaire, Bethléem, Jérusalem, et s'habillaient, ainsi que les autres acteurs, de vêtements dans le genre de ceux qu'ils avaient vu porter aux Orientaux.

La première mention des mystères se trouve dans Matthieu Pâris, qui parle d'un incendie arrivé à Londres au commencement du douzième siècle, à l'occasion d'une représentation de *Sainte-Catherine,* œuvre de Geoffroy, abbé de Saint-Alban. Ce chroniqueur, étant Français, avait déjà vu sans doute de ces essais dramatiques dans son pays. Lebœuf parle d'un mystère représenté au temps de Henri Ier, dans lequel Virgile allait avec les prophètes adorer Jésus-Christ.

Une société du *Gonfalon* était instituée à Rome, en 1264, pour représenter la passion de Jésus-Christ. A Trévise, les chanoines devaient fournir chaque année à la compagnie des *Battus* deux clercs bien instruits à chanter, pour faire Marie et l'ange dans la fête de l'Annonciation (1).

Rolandino rapporte, dans la chronique de Padoue, à l'année 1244, que la passion de Notre-Seigneur fut représentée dans le pré de la Vallée. Dans la même ville, il fut ordonné, en 1331, de représenter chaque année dans l'amphithéâtre le mystère de l'Annonciation. On lit dans la chronique du Frioul du chanoine Julien, qu'en 1298 le clergé représenta, à la cour du patriarche, la Passion, la Résurrection, l'Ascension du Sauveur, la venue du Saint-Esprit, le Jugement dernier; et que le chapitre *de Cividale* donna, en 1304, la Création, l'Annonciation de Marie, l'Enfantement, la Passion, et l'Apparition de l'Antechrist.

Ces spectacles dévots se continuèrent assez tard, car il y en eut à Metz, en 1437, où l'on vit un dragon sortir de l'enfer, et diriger son vol si près des spectateurs qu'ils en furent effrayés (2).

(1) *Mémoires du bienheureux Henri*, part. I, p. 21.
(2) BOUTERWECK, p. 103-106, t. V.

En 1473, lors du passage d'Éléonore d'Aragon à Rome, le cardinal Pierre Riario donna de grandes fêtes, où furent représentés Suzanne, saint Jean-Baptiste, saint Jacques, et le Christ descendant aux limbes; puis on vit défiler soixante-dix mulets chargés, couverts de housses armoriées, figurant le tribut que le monde entier envoyait à Rome (1). Quelques années après, en 1492, lorsqu'on apprit la conquête de Grenade, le même cardinal Riario la fit représenter dans son palais.

Nous avons le manuscrit de quelques mystères, ou pour mieux dire un canevas, dans le genre de ceux que l'on donnait pour les comédies à sujet. Dans l'Adoration des Mages, les personnages étaient l'enfant Jésus, un ange, les trois rois, Hérode, son fils, un écuyer, un chœur d'anges, des bergers, des orateurs ou interprètes, des scribes, des femmes, des sages-femmes, le peuple, et un chanteur avec son chœur. Dans le mystère de la Résurrection, figurait le Christ, tantôt sous l'aspect d'un jardinier, tantôt sous sa forme véritable; venaient ensuite les trois Maries, saint Pierre, saint Jean, les apôtres, et le peuple. Trois religieuses paraissaient d'abord, vêtues en Maries, qui prononçaient doucement et avec tristesse des strophes alternées en manière d'imprécations contre les Juifs (2). Elles se réunissaient au chœur et se dirigeaient vers le tombeau; un ange debout devant le sépulcre, en tunique dorée, la mitre en tête, une palme dans la main gauche et un chandelier avec un cierge dans la droite, leur adressait la parole en vers rimés.

Bernard Pezio (3) rapporte un *Ludus pasqualis* sur la venue de l'Antechrist, joué au douzième siècle, dans lequel figurent le pape, l'empereur, les différents rois, la Synagogue, l'Antechrist. Dans le mystère des Vierges folles et des Vierges sages, certains personnages s'expriment en latin, d'autres en provençal.

Il existe à la bibliothèque du Roi un manuscrit en deux volumes in-folio, rempli uniquement de titres de mystères représentés dans les treizième et quatorzième siècles. Ainsi, par exemple: « Ici commence un miracle de Notre-Dame, d'un fils qui fut

(1) *Diario dell' Infessura*, ap. rer. ital. Script., t. III, part. II, pag. 1143.

(2) *Heu nequam gens judaica,*
Quam dira præsens vesania
Plebs execranda!

(3) *Thes. anecd. noviss.*, part. II, t. II, p. 185.

« donné au diable quand il fut engendré. » *Personnages :* diables; une voisine; saint Michel; saint Gabriel; le fils; deux sergents; deux cardinaux; le pape; trois ermites; Dieu; chœur d'anges.

« Une dame du nom de Théodora prend l'habit d'homme pour « pécher, puis pour faire pénitence elle se rend moine, et est tenue « pour homme jusqu'à sa mort. »

« Comment la fille du roi de Hongrie se trancha la main parce « que son père voulait l'épouser, et comment un esturgeon la « garda sept ans entre ses dents (1). »

Telle est, on l'aura compris, l'origine du théâtre moderne. L'ancien était tombé avec la culture intellectuelle des Romains, sans pourtant qu'on eût cessé entièrement d'écrire dans le genre dramatique. Une érudition patiente produisit quelques compositions dont la forme et parfois même le sujet était antique (2). On fit surtout des dialogues à la manière des *Bucoliques* de Virgile, destinés à être lus, peut-être même à être mis en action, pendant les banquets, pendant ceux des évêques notamment, ainsi que des drames pour exciter à la dévotion, ou pour apporter quelque distraction aux ennuis du cloître. Si la muse tragique elle-même dans ses jours de splendeur n'avait rien inspiré de durable aux Latins, pouvait-on alors espérer quelque chose de mieux? On ne trouve en effet dans ce fatras que de grossiers vêtements à l'antique, habillant des dées récentes. Il suffit d'en avoir mentionné l'existence. Nous avons vu cependant dans des siècles incultes la religieuse Hrosvita composer sur des sujets sacrés des comédies qui ne sont pas tout à fait dépourvues de mérite (3). Théâtre.

Vinrent ensuite les troubadours, trouvères et ménestrels, qui représentaient de petites pièces dialoguées dans les salles des

(1) Beaucoup de pièces de ce genre, en italien, ont été livrées à l'impression; les principales sont celles de Feo Belcari, réimprimées à Florence en 1833. La collection la plus considérable est celle que possède la riche bibliothèque particulière du grand-duc de Toscane.

(2) Par exemple, le *Jugement de Vulcain*, l'*Ocipus*, la *Clytemnestre*, etc. Voyez surtout Magnin, *Origines du théâtre*, etc., 1839.

(3) Voy. tome IX, chap. XXIII.

grands seigneurs. Les statuts de Bologne font défense aux chanteurs français de s'arrêter sur les places de la ville pour réciter. Le Provençal Anselme retirait jusqu'à deux et trois mille livres de la vente d'une de ses comédies ou tragédies, et quelquefois plus ; et il écrivit pour Boniface, marquis de Montferrat, l'*Hérésia dels Preyres,* qui fut représentée (1). D'un autre côté, les conciles défendaient souvent ces spectacles ; et saint Thomas d'Aquin discutait la question de savoir si un individu pouvait, à défaut d'autre métier, se livrer à celui d'histrion. L'art en lui-même était donc loin d'avoir péri.

Une chronique milanaise fait mention du théâtre où « les his- « trions chantaient, comme on chante actuellement sur Olivier et « sur Roland, et, où, le chant fini, des bouffons et des mimes « jouaient de la guitare, en tournant avec des gestes appropriés « au sujet qu'ils voulaient figurer (2). » Albertin Mussato parle aussi, comme déjà ancien, de l'usage de chanter, sur une estrade et au théâtre, les exploits des rois et des grands capitaines.

Les formes de ces théâtres devaient être grossières, à coup sûr; les décors et les costumes étaient à l'avenant ; c'est ce dont ne sauraient douter ceux qui se rappellent qu'en Angleterre, au temps de Shakspeare, un homme vêtu de blanc devait figurer la muraille, et que tous les acteurs venaient s'asseoir sur des bancs disposés autour de la scène, de manière qu'à la première vue ils s'offraient ensemble aux regards des spectateurs.

Quand le roi de France Charles VI célébra splendidement son mariage avec Isabelle de Bavière en 1390, quelques bourgeois de Paris, qui étaient dans l'habitude de se réunir les jours de fête, s'entendirent pour donner des spectacles et des mystères. Celui de la Passion ayant plu particulièrement, ils s'intitulèrent *confrères de la Passion.* Chez les anciens, le drame était aussi dérivé de la poésie théologique et sacerdotale ; nous avons vu la même chose chez les Indiens (3) ; et Platon (4) nous apprend qu'antérieurement à Thespis, à Phrynicus, et à la fondation d'Athènes, on représentait les mystères invisibles de Dieu et de la nature, les

(1) NOSTRADAMUS ET CRESCIMBENI, tom. II, part. 1, pag. 44.
(2) *Antiq. ital.*, diss. XXIX.
(3) Voy. t. IV, p. 496.
(4) Dans le *Minos*, vers la fin.

forces secrètes de l'univers, les puissances célestes, terrestres, infernales, en les personnifiant, en leur faisant parler le langage de l'homme, que l'on montrait en lutte avec ces puissances inexorables, et qui finissait par en triompher.

Un fait singulier se manifeste encore dans la renaissance du théâtre : réprouvé qu'il a été par les saints Pères, comme offrant de mauvais exemples, on entreprend de le régénérer, et un théâtre grossier s'élève, qui a pour lui le concours de la foule, le privilége royal et la faveur de l'Église. Celle-ci, ayant uniquement égard au choix des sujets sacrés, va jusqu'à avancer l'heure des vêpres, pour laisser le champ libre aux représentations; mais, trouvant ensuite qu'il était inconvenant de traduire les choses saintes sur la scène, elle défend les mystères, puis les permet de nouveau, et finit par les prohiber entièrement.

C'était une profanation, en effet, que ce mystère de la Passion, qui se continuait plusieurs jours, vu sa longueur, avec un spectacle pompeux et un grand nombre d'acteurs. Les quatre-vingt-sept qui débutaient le premier jour s'augmentaient les jours suivants d'anges, de démons, de la foule, qui paraissaient pêle-mêle au milieu de scènes décousues, dans lesquelles l'indécence et l'immoralité prenaient souvent la place de la dévotion (1).

Antérieurement à la confrérie de la Passion, existait celle de la Bazoche, formée des jeunes gens employés comme clercs chez les avocats et les procureurs au parlement. Le soin d'ordonner les cérémonies publiques leur était laissé de temps immémorial. Philippe le Bel leur donna, en 1302, des règlements, sous le nom de *royaume de la Bazoche;* tout litige s'élevant entre les clercs, greffiers et autres employés subalternes du parlement, ainsi que les actions qui leur étaient intentées, étaient jugés en dernier ressort par ce tribunal. Les Bazochiens, voyant les succès obtenus par les confrères de la Passion, conçurent la pensée d'exploiter le même genre de divertissements publics; ils donnèrent aux drames qu'ils représentèrent le nom de *moralités*, parce qu'ils choisis-

(1) Le Père éternel dort; un ange s'approche et lui dit : *Eh! Père éternel, n'avez-vous pas honte? Vous dormez là comme un ivrogne et pendant ce temps votre fils est mort. — Comment! mort? — Je vous le dis, sur ma parole d'honneur. — Le diable m'emporte si j'en ai rien su.*

saient des sujets où dominait une idée morale. Ils introduisirent ensuite les pièces bouffonnes ou farces.

Des jeunes gens de familles distinguées fondèrent une troisième confrérie, et, prenant le nom d'*Enfants sans soucy,* annoncèrent hautement leur intention de vivre en joie et de rire des folies des autres. Leur chef prenait le nom de *prince des sots,* et ils appelaient *sotties* les pièces qu'ils représentaient. C'est ainsi que le théâtre, dont la liberté est l'âme, naissait au milieu des associations et des priviléges.

Ces représentations ne firent pas cesser celles des pièces religieuses, qui se prolongèrent jusqu'au milieu du seizième siècle, nonobstant les plus étranges anachronismes et les nombreuses inconvenances, le tout soutenu par un appareil de machines qui charmait le vulgaire. Une fois le fait principal choisi, les confrères mettaient en scène une chose après l'autre, sans s'inquiéter de l'unité ou de l'art; et si un jour ne suffisait pas, la représentation continuait le lendemain et plus longtemps encore. Le mystère des Actes des apôtres dura quarante jours à Bourges, et sept mois à Paris. Les personnages étaient innombrables, et quand l'un d'eux avait cessé de parler, il s'asseyait sur l'un des bancs rangés des deux côtés de la scène.

Cela provenait de ce que ces pièces étaient destinées au peuple, qui ne subtilise pas sur les convenances des mœurs. Or, il applaudissait quand il voyait les héros de Troie se montrer sur des échafaudages où l'on lisait: *Manisa, ville de Pélée; Salamine, ville de Télamon; Pylos, royaume de Nestor*; quand Satan restait confondu en entendant Jésus lui parler hébreu; quand Pilate s'émerveillait de recevoir d'un soldat romain une réponse en latin; quand les apôtres, dans leur incertitude, tiraient à la courte paille pour donner un successeur à leur divin Maître. De pareilles scènes devaient répugner à coup sûr au siècle d'Érasme et de Luther; mais il n'en était pas de même dans des temps de foi naïve.

Les *moralités* ne valaient guère mieux, gâtées qu'elles étaient par la manie des personnifications; à tel point que l'on vit figurer en corps et en âme le sang d'Abel, la veille des morts, les quatre âges de la vie. La reine de Navarre composa la *Dispute de Peu et de Moins contre Trop et Assez;* Jean Molinet, celle *de Rond et de Carré.*

Quand les esprits se furent adonnés à l'étude des productions

de la Grèce et de Rome, on en vint à croire que rien n'était beau hors des anciens, et on essaya de chausser le cothurne à leur manière. Le plus vieux des monuments dont l'Italie ait gardé le souvenir est l'*Eccerinis* d'Albertin Mussato, espèce d'imitation de Sénèque, quoique mélangée de récit et de dialogue. Dans le premier acte, la mère d'Ezzelin et d'Albéric leur raconte qu'elle les a engendrés du démon; dans le second, un messager expose les maux de la patrie et les prospérités du tyran; dans le troisième, Ezzelin est dans Vérone, où il projette avec son frère de nouvelles expéditions; puis, à la nouvelle de la prise de Padoue, tous deux courent aux armes; le chœur, resté à s'entretenir de l'expédition, rend compte de la victoire d'Ezzelin, de son retour à Vérone, et du massacre des prisonniers. Dans le quatrième, un messager raconte la guerre de Lombardie, la croisade, et la mort du tyran. Le cinquième roule sur la mort d'Albéric. Les passions y sont exprimées avec beaucoup de force. L'histoire est bien retracée, ainsi que les mœurs du temps; l'inspiration nationale s'y fait sentir, et la latinité n'est pas sans mérite. Puis, le choix d'un sujet contemporain, et cette manière de le traiter sans l'assujettir aux trois unités dramatiques, fournissent une preuve des commencements originaux de la littérature italienne.

Mussato écrivit six autres drames, dont il ne reste que la *Mort d'Achille*. On cite de la même époque une comédie sur la prise de Césène, et une *Médée*, qu'on veut à tort attribuer à Pétrarque.

On laisse à Pomponius Lætus la gloire d'avoir relevé le théâtre classique. Il fit jouer à Rome des comédies de Térence, de Plaute, et des pièces modernes. Certaines cours voulurent déployer le luxe des représentations dramatiques, notamment celle des princes de Ferrare, dont le théâtre surpassa les autres en magnificence, et fut le premier où l'on joua des comédies en vers. On vit ensuite à Mantoue une production qui l'emporta sur toutes les précédentes, l'*Orphée* de Politien.

Cependant, le peuple continuait à se plaire à des scènes bouffonnes et grotesques. A mesure que les dialectes nouveaux se développaient, il s'introduisait dans ces farces un personnage comique qui, s'exprimant dans le langage vulgaire du pays, représentait le caractère des différentes populations italiennes. Ainsi, Bologne avait son Docteur; Venise, le Pantalon, honnête négo-

ciant; Bergame, son joyeux Arlequin; Naples, son malin Polichinelle (*Pulcinella*). La face noircie, chaussés et accoutrés à la manière des paysans, ces personnages et d'autres encore amusaient le peuple, et faisaient rire, aux dépens les unes des autres, les villes ennemies ou rivales.

L'Espagne était parcourue par des troupes de comédiens, dont il est fait mention dans les *Partidas,* ainsi que de leurs priviléges. Quelques-uns (*bufones, truhones*) chantaient par les rues, divertissant la foule pour un modique salaire; d'autres, avec plus de décorum, se transportaient dans les maisons des riches (*juglares*); d'autres composaient des danses, des vers, et de petites pièces en musique (*trobadores*). Les Partidas enlèvent aux premiers tous droits civils, comme infâmes; défendent aux jongleuses d'être les concubines des grands. Il est aussi interdit aux prêtres de jouer dans les farces (*jugeos de escarnio*), d'assister à leur représentation, de la tolérer dans les églises, où l'on peut toutefois représenter la naissance de Jésus-Christ, les mages, la résurrection, « choses qui excitent l'homme à la foi, aux bonnes « œuvres, et lui rappellent ce qui est arrivé en réalité. Mais « elles doivent se faire avec ordre et recueillement, et dans les « grandes villes où il y a des évêques, des archevêques, et par « l'ordre de ceux-ci; non dans les villages et lieux peu considé« rables, par envie d'argent. »

Les défenses ne supprimèrent pas les farces profanes, et le concile de Tolède se plaignait encore, en 1565, que l'on représentât dans les temples « des choses qui seraient à peine permises « dans les lieux les plus ignobles et les plus dissolus. » Il abolit la fête des Innocents, et ordonna que les pièces fussent soumises aux évêques avant leur représentation, qui ne dut point avoir lieu durant les offices divins. Mais Jean Mariana, qui rapporte ce canon dans son Traité des spectacles, ajoute qu'il resta sans effet: « On introduit dans les églises des femmes de mauvaise vie, et « l'on y représente des choses que les oreilles ont horreur d'enten« dre, et qu'on ne saurait répéter sans effort et sans honte. » Ces pièces produisirent, au surplus, une forme particulière de l'art dramatique espagnol, les *atti sacramentali* (1).

On voit que l'autorité conçut de bonne heure la pensée de di-

(1) Voy. liv. XV.

riger les représentations; mais, dans le principe, on ne rencontre pas vestige de censure théâtrale. Lorsque les compagnies scéniques se furent introduites en France, plusieurs ordonnances de police furent rendues à leur sujet; et comme on leur défendit de nommer les personnes, elles se servirent de masques reproduisant leurs traits. Quand François Ier fut vaincu et fait prisonnier à Pavie, ces sortes de jeux furent défendus, de peur qu'il n'y fût prononcé quelques paroles séditieuses. Louis le Grand ordonna qu'on s'abstînt sur le théâtre de mots obscènes ou équivoques, et que ceux qui s'y comportaient honnêtement n'encourussent pas tache d'infamie. C'est en 1538 qu'apparaît la première censure théâtrale, dans l'ordonnance qui prescrit de soumettre toute comédie au parlement quinze jours avant sa représentation. Censure.

Antérieurement à 1625, il n'y avait pas à Paris de troupe de comédiens sédentaire; comme en Italie, différents acteurs allaient jouer de ville en ville, et les auteurs leur vendaient leurs compositions, à raison de dix écus pièce. On tenta d'élever à Paris des théâtres à l'occasion des deux foires annuelles qui s'y tenaient; mais l'autorité les faisait abattre aussitôt, en dépit du peuple, qui s'en amusait beaucoup. Un certain Brioché parvint néanmoins, vers la moitié du dix-septième siècle, à établir un théâtre de marionnettes, où parurent dans la suite des funambules, des bêtes féroces, des escamoteurs, et enfin de véritables comédies. Mais les entrepreneurs privilégiés s'en plaignirent vivement, et les acteurs forains durent se borner à jouer des pantomimes, en parodiant les gestes des comiques, et en proférant des vers composés de syllabes dénuées de sens.

Comme le public n'avait pas moins de peine parfois à comprendre la pièce, que nous n'en avons aujourd'hui à deviner sans le livret les splendides niaiseries de nos ballets, on inventa des écriteaux où se lisaient les mots que le geste ne pouvait exprimer. On leur substitua ensuite des couplets sur des airs connus; l'orchestre jouait, des personnes placées au parterre se mettaient à chanter, et les spectateurs s'habituant à faire chorus avec eux, le concert devint général. Puis, pour plus de commodité, on en vint à dérouler des transparents sur lesquels on pouvait lire les couplets à entonner.

Les comédiens italiens s'établirent à Paris en 1577; et, malgré les défenses du parlement, qui prononça contre eux une amende

de dix mille livres, leurs représentations attirèrent un concours extraordinaire, à raison de quatre sous d'entrée.

L'opéra fut aussi introduit en France par des Italiens en 1645, sous le patronage du cardinal Mazarin. Plus tard Louis XIV, âgé de seize ans, dansa, avec la famille royale et plusieurs grands seigneurs, dans le ballet intitulé *les Noces de Thétis et de Pélée;* puis avec la reine, à l'occasion de son mariage, dans l'*Hercule armé*. La salle du Palais-Royal fut concédée, en 1672, à Lulli pour l'Opéra, et elle servit à cet usage jusqu'à l'incendie de 1763.

Quand la troupe du Marais et celle du Palais-Royal furent réunies après la mort de Molière et pensionnées du roi, la condition d'acteur comique se trouva quelque peu relevée.

Les comédiens furent expulsés en 1697, pour avoir osé représenter madame de Maintenon dans la *Fausse prude*. Rappelés dix-neuf ans après, ils obtinrent une pension de quinze mille livres. Ils furent réunis en 1762 à l'*Opéra-Comique;* en 1779, ils cessèrent de donner des pièces italiennes, tout en conservant leur nom de comédiens italiens jusqu'en 1793.

Chaque théâtre devait s'en tenir uniquement à son genre, sans empiéter sur celui des autres. Les droits d'auteur dramatique étaient souvent méconnus (1); ils vendaient leurs ouvrages aux comédiens (2). Comme ensuite il parut juste que les auteurs retirassent de leurs ouvrages un salaire proportionné au travail qu'il leur avait coûté et au succès obtenu, la loi leur assigna de bonne heure une part de la recette, jusqu'au moment où sa diminution croissante annonçait la satiété du public. Le chiffre le plus bas fut plus tard fixé à huit cents livres pour les soirées d'hiver, et à treize cents pour celles d'été.

Autres jeux. Nos aïeux ne se plaisaient pas seulement aux jeux bruyants;

(1) MOLIÈRE, dans la préface des *Précieuses ridicules*, dit : *C'est une chose étrange qu'on imprime les gens malgré eux; je ne vois rien de si injuste, et je pardonnerais volontiers toute violence plutôt que celle-là.* Deux siècles se sont écoulés depuis, et l'on en est encore à se plaindre, au moins dans certains pays.

(2) *Attila* et *Bérénice* rapportèrent chacun deux mille livres à Corneille; le *Festin de Pierre*, deux cents louis; les *Femmes savantes*, mille livres, à Molière; le *Cocu imaginaire*, quinze cents; *Don Garcias*, neuf cent soixante-huit; les *Fâcheux*, onze cents.

ils avaient aussi beaucoup de goût pour ceux de hasard, goût que les Germains poussaient jusqu'à la passion, avant même qu'ils ne sortissent de leurs forêts natives. Ce fut en vain que l'Église et les républiques voulurent y mettre obstacle. Quelques-unes de ces dernières songèrent cependant à en faire un objet de spéculation, en affermant le droit de tenir des maisons de jeu ou tripots. Jean Galéas les prohiba sévèrement à Milan; mais Venise en concéda le privilége à celui qui éleva les deux colonnes que l'on voit sur la *Piazzetta*.

La première mention de la loterie se trouve dans un édit du 9 janvier 1448, lorsqu'on offrit aux chances du hasard (procédé dont Christophe Taverna, banquier de Milan, fut l'inventeur) sept bourses, dont la première contenait cent ducats, la seconde soixante-quinze, en diminuant ainsi successivement. Chaque mise coûtait un ducat. Le prospectus contenait une invitation pressante de profiter de ce bienfait signalé de Dieu, et de ne pas laisser échapper l'occasion de s'enrichir à bon marché. Tant est vieux l'art d'abuser la foule; ce qui ne l'empêche pas de s'y laisser prendre encore dans les pays où les gouvernements ne rougissent pas de continuer à spéculer sur la loterie (1).

Ce jeu de hasard se propagea en Italie, sous le nom de Bourses du bonheur. Puis il fut constitué régulièrement, en 1550, à Gênes, où il fut si lucratif pour les entrepreneurs, que la république exigea d'eux une taxe de soixante mille livres. Elle s'accrut ensuite progressivement, au point d'en rapporter trois cent soixante mille en 1730. Les autres gouvernements se hâtèrent d'imiter celui de Gênes, afin d'empêcher l'argent de sortir du pays. En France, le premier décret émané du conseil d'État, sous le règne de Louis XIV, en faveur de la loterie, s'exprime ainsi :

(1) On voit dans les *Diarii* de Marin Sanuto, manuscrits, vol. XXXII, fol. 341, que les loteries étaient en usage à Venise dans le seizième siècle, et qu'elles y étaient réprouvées : « Dans la matinée, rien n'a été fait qui vaille la « peine d'être mentionné. On s'est uniquement occupé d'une autre loterie.... « qui va être tirée dimanche, après dîner, chez les religieux de Saint-Jean et « Paul.... Notez que dans l'église du même couvent, au sermon d'aujourd'hui, « le prédicateur, qui est un homme très-considéré, a fortement blâmé les lote- « ries, recommandant au peuple de ne pas s'y laisser entraîner. Et moi, Marin « Sanuto, *palam locutus sum omnibus* que si j'étais dans un lieu où cela me « fût permis, je ferais bientôt finir ces scandales. Je l'ai même fait dire au séré- « nissime prince, etc. »

Sa Majesté ayant observé le penchant naturel de la plupart de ses sujets à mettre de l'argent dans les loteries particulières, et voulant leur procurer un moyen agréable et commode de se faire un revenu assuré pour le reste de leur vie, et aussi d'enrichir leur famille.... a jugé à propos d'établir une loterie royale de dix millions... Clément XI publia une bulle très-sévère contre la loterie dans ses États, prononçant la peine des galères contre les contrevenants, et disant qu'il voulait préserver les peuples de cette pernicieuse sangsue. Mais, sous Innocent XIII, la loterie à Rome augmenta de vingt pour cent le prix des ambes, et de quatre-vingts celui des ternes. Cette taxe immorale fut perçue, dans divers pays, pour ainsi dire, jusqu'à nos jours; elle est abandonnée maintenant par tous les gouvernements qui ne font pas plus compte d'un lucre sordide que de la dépravation de leurs sujets.

Il est souvent parlé des échecs, invention orientale, et probablement l'usage s'en introduisit en Europe au temps des croisades (1).

Cartes. L'antiquité classique est entièrement muette sur les cartes à jouer; mais il en est fait mention chez les Chinois et chez les Arabes, qui vraisemblablement les firent connaître aux Espagnols, et ceux-ci au reste de l'Europe (2). En 1389, Charles V, dit

(1) *Quod videns Corbagt* (général persan à la première croisade) *a tentoriis suis ubi scaccis ludebat, vocavit quemdam Turcum.* RICARD. *Chron.*

PIERRE DAMIEN (I, ép. 10) reproche aux prêtres la chasse, les dés et les échecs.—CORTUSIO (ap. Muratori, XII, 73) dit que les nobles s'amusaient à jouer aux échecs. — GALVANO FIAMMA fait mention aussi du jeu de dés, de cartes. — F. VILLOT (*Origine astronomique du jeu des échecs, expliqué par le calendrier égyptien*) prétend démontrer la parfaite correspondance du jeu des échecs avec les combinaisons des années, des jours, des heures du triple calendrier égyptien.

(2) On peut consulter :

C. F. MÉNESTRIER, *Bibliothèque curieuse et instructive des divers ouvrages anciens et modernes*, Trévoux, 1704.

LE PÈRE DANIEL, *Origine du jeu de piquet, trouvé dans l'histoire de France*, Journal de Trévoux, mai 1720.

BULLET, *Recherches historiques sur les cartes à jouer*, Lyon, 1757.

HEINECKEN, *Idée générale d'une collection complète d'estampes*, Vienne, 1771.

SAVERIO BETTINELLI, *il Giuoco delle carte*, petit poëme avec notes; Crémone, 1775.

le Sage, prohibe non-seulement les jeux de hasard, mais encore les jeux d'adresse, c'est-à-dire, le ballon, les osselets, les boules, etc., sans faire encore mention des cartes. Un compte de Charles Poupart, trésorier de Charles VI, porte, sous la date de 1392, une somme de cinquante-cinq sous parisis payée pour trois jeux de cartes, pour l'amusement de ce roi de France lorsqu'il fut atteint de démence. Les Français sont partis de là pour s'en attribuer l'invention ; mais la manière même dont la chose est énoncée exclut l'idée d'une invention récente. Les Vénitiens prétendent qu'un de leurs voyageurs les apporta de la Chine, et il est certain que les premières fabriques de cartes connues existaient dans le pays soumis à Venise. Mais déjà, en 1387, Jean Ier, roi de Castille, défendait les jeux de dés et de cartes; le prévôt de Paris et le synode de Langres les prohibent aux jours de fête.

Il serait trop long de rapporter tout ce qui a été dit sur leur invention et sur leur signification. Selon le père Daniel, l'usage des tarots serait bien antérieur au piquet, qui ne remonterait pas, à son avis, au delà de 1430. L'as, appelé ainsi de la monnaie de ce nom chez les Romains, exprimerait l'argent, qui est le nerf de la guerre; le trèfle, les fourrages dont un bon capitaine doit toujours se procurer grande abondance; les piques et les carreaux, les armes offensives et défensives; les cœurs, le courage nécessaire au guerrier. Il explique de même les noms des héros assignés aux différentes figures (1).

L'abbé Rive, *Étrennes aux joueurs, ou éclaircissement historiques et critiques sur l'invention des cartes à jouer*, Paris, 1780.

Court de Gébelin, *Du jeu de tarots, où l'on traite de son origine, où l'on explique ses allégories, et où l'on fait voir qu'il est la source de nos cartes modernes à jouer*. Dissertation insérée dans le tom. I du *Monde primitif*, Paris, 1781.

Breitkopf, *Versuch den Ursprung der Spielkarten*, etc., Leipzig, 1784.

Henri Jansen, *Essai sur l'origine de la gravure, etc., où il est parlé aussi de l'origine des cartes à jouer*, etc., Paris, 1808.

Ottley, *An Inquiry into the origin and early history of engraving upon copper and in wood*, Londres, 1816.

Samuel Singer, *Researches into the history of playing cards*, Londres, 1816.

Gabriel Peignot, *Recherches historiques et littéraires sur les danses des morts, et sur l'origine des cartes à jouer*, Dijon, 1826.

(1) Les rois : David, Alexandre, César, Charlemagne; les reines : Argine, Esther, Judith, Pallas; les valets : Hector, Ogier, etc.

Le lansquenet (*Lanzknecht*) des Allemands est encore plus en rapport avec les idées militaires.

Les Espagnols donnèrent aux cartes le nom basque de *naipé*, changeant les piques en épées, les trèfles en bâtons ou masses, les carreaux en deniers, les cœurs en coupes, et en retranchant les dames, par suite de ce respect pour le beau sexe, qui est dans leurs mœurs.

Il en est qui veulent voir dans les quatre couleurs celles des quadrilles des tournois; d'autres, les quatre états, les épées désignant la noblesse; les coupes ou calices, le clergé; les deniers, le commerce ou le tiers état; les bâtons, la houlette ou l'aiguillon du vilain. Breiskol trouve que les jeux d'échecs et de cartes correspondent exactement entre eux. Les cartes n'auraient conservé selon lui que la moitié des pièces de l'autre jeu, qui sont roi, général, éléphant, cheval, dromadaire, piéton, en changeant les pions en cartes simples d'un nombre progressif. *Schaah*, nom persan, fut traduit par roi; *Phers*, général, devint une vierge, une dame ou une reine; *Phil*, l'éléphant, un fou; *Aspen-suar*, un cavalier; *Ruch*, dromadaire, une tour; et *Béidal*, un pion.

Court de Gébelin a prétendu trouver dans les cartes un livre égyptien, et, selon lui, *Tar rog* signifie chemin royal. Il ne manque pas d'y trouver aussi tous les symboles. Les tarots sont au nombre de vingt et un, multiple des nombres mystiques trois et sept; et ils sont divisés en trois séries de figures qui représentent les trois âges d'or, d'argent et d'airain; chacune d'elles a sept divisions. La première carte est le monde, où dans l'œuf de Kneph se trouve Isis avec le péplum, ayant à ses côtés les quatre saisons, représentées par les animaux. On voit ensuite le jugement où Osiris tire de la terre l'homme et la femme, et fait pleuvoir sur eux le feu, symbole de la création. Le soleil est le vivificateur des créatures; la lune distille les larmes dont se gonfle le Nil lorsque le soleil approche du Cancer, représenté sur cette carte. La dix-septième représente les sept planètes et l'étoile de Sirius, au lever de laquelle Isis verse ses eaux, c'est-à-dire, régénère la nature. La seizième est la demeure de Plutus, toute pleine d'or; mais celui-ci tombe, et avec lui ses adorateurs; leçon de modération. La quinzième offre Typhon, frère pervers d'Isis et d'Osiris, qui clôt le siècle d'or et amène celui d'argent.

Le jeu est ouvert par la Tempérance, qui corrige le vin par le

mélange de l'eau; elle est suivie par la Mort, qui moissonne les existences; puis c'est le génie de la prudence suspendu par un pied, ou Mercure qui fut ensuite converti en pendu. La Force qui déchire le lion symbolise la terre encore déserte, qu'il fallut briser dans le siècle qui succéda à l'âge d'or. La dixième représente l'aveuglement de la Fortune, dont la roue fait monter des animaux immondes. Dans la neuvième, le philosophe s'en va, la lanterne à la main, cherchant la Justice, que l'on voit, dans la huitième, s'apprêtant à abandonner la terre à l'approche de l'âge d'airain.

Celui-ci commence par le triomphe d'Osiris, figurant la guerre. On voit ensuite le mariage de l'Honneur et de la Vérité; des lois et des mariages devenant alors nécessaires, la Religion est indiquée par l'hiérophante avec le triple *thau*, signe par excellence, par le roi et la reine figurant l'ordre spécial, par la prêtresse qui tient à la main le lis ou le phallus; enfinl e Pag-Gad, ou maître de la fortune, tient la baguette des magiciens, avec laquelle il opère des prodiges.

Mat ou zéro, portant ses péchés sur ses épaules et déchiré par le tigre du remords, complète le nombre. On ajouta ensuite des cartes insignifiantes pour faire le nombre mystique de soixante-dix-sept, outre le zéro; on les divisa en quatre séries ou familles, comme le peuple égyptien l'était en quatre castes; l'épée indiquant les guerriers, les coupes le sacerdoce, le bâton d'Hercule l'agriculture, l'or le négoce.

On voit combien il est possible de se montrer ingénieux à propos de choses frivoles. D'autres voulurent trouver dans les tarots une histoire morale. Ils racontèrent donc que le *Bagat* cherchant *fortune* courut le *monde*, et dormit souvent à la belle *étoile*; un soir, au clair de *lune*, il vit l'*impératrice* se promener en *char*, et il fut pris d'*amour* pour elle; il voulut la posséder par *force*. L'*empereur* jura par *Jupiter* et *Junon* de donner la *mort* au coupable; l'ayant atteint, il le livra à la *justice*. Le tribunal usa de *modération*, et par son *jugement* il le condamna à être enfermé dans la *tour*. Le pauvre *diable* devint *fou* comme s'il eût reçu un coup de *soleil*, et peu après on le trouva *pendu*.

On peut trouver, à son gré, de la plaisanterie ou de l'érudition chez les nombreux écrivains qui se sont occupés de cette grave matière; mais, à notre avis, ceux-là pourraient bien avoir raison, qui voient dans ce jeu une bouffonnerie inventée en Allemagne

à une époque où la réforme habituait à rire des choses les plus vénérées.

Les cartes furent un des funestes dons que tout d'abord les Espagnols firent à l'Amérique. Quand la révolution française croyait en finir avec les choses en abolissant les noms, elle porta là aussi ses réformes. Les quatre rois furent remplacés par les génies de la guerre, de la paix, des arts et du commerce; les reines, par les quatre libertés, des cultes, de la presse, du mariage, des professions; les valets, par autant d'égalités, des droits, des devoirs, des ordres et des couleurs.

Le luxe trouva de bonne heure à se déployer dans ces vanités. En 1430, Philippe-Marie Visconti paya quinze cents pièces d'or un jeu de cartes peint par Marzian de Tortone. Mais afin de combiner le bas prix avec le nombre croissant des demandes, on eut l'idée, au lieu de les dessiner à la main, de les imprimer avec de petites planches qui mirent sur la voie de la plus grande des découvertes.

Nous avons donc pu, sans manquer à la gravité de l'histoire, nous arrêter sur un jeu qui, comme amusement, comme occupation et même comme objet de commerce, eut une si grande place dans la société moderne. Destiné d'abord à charmer les loisirs de ceux qui regardent l'oisiveté comme un de leurs priviléges, il enfanta les chevaliers d'industrie, offrit aux femmes une distraction nonchalante, et tint durant de longues heures les gens de rien comme les gentilshommes occupés à courir les chances de ses combinaisons fortuites, trop souvent suivies de désordres dans les familles. Il put aussi contribuer à adoucir les mœurs, ou plutôt à les amollir, en enchaînant autour du silencieux tapis vert ceux qui s'adonnaient aux exercices du corps, à la danse, à la musique, aux contes joyeux près du foyer, aux conversations sérieuses, à la chronique du jour, et aux insipides commérages.

CHAPITRE XI.

TROUBADOURS.

Le moyen âge eut pour ornement de ses fêtes, et pour leur donner la vie, les troubadours, qui furent les premiers poëtes de la civilisation nouvelle. La Provence, qui, dans une situation heureuse, enrichie par le commerce, avait conservé beaucoup de la civilisation romaine, offrit à ces chantres passionnés les circonstances les plus favorables pour leurs premiers essais; car, durant deux siècles, aucune invasion, aucune guerre intérieure n'avait troublé sa tranquillité, et ses princes nationaux ne songeaient qu'à faire prospérer son industrie, et à déployer dans leur cour la plus grande magnificence. Guillaume IX, comte de Poitiers, qui vivait vers 1070, est le plus ancien troubadour dont il reste des compositions. Mais le langage en est déjà trop châtié; il y a trop de grâce dans le style, trop d'harmonie dans les vers, trop de combinaisons dans la rime, pour qu'il ne soit pas évident que d'autres l'avaient précédé. Sans que le latin eût acquis dans le pays la prépondérance qui le faisait préférer en Italie au langage vulgaire, dans tout ce qui s'écrivait, le dialecte qu'on y parlait en avait conservé assez pour former un idiome grammatical et poli (1). Ce fut donc dans cette langue que les troubadours commencèrent à rimer; et, comme fervents adeptes de la *gaie science*, leurs compositions, la plupart dans le genre lyrique, célébraient les dames, les chevaliers, les faits d'armes, les amours et la courtoisie. Destinées plutôt à flatter l'oreille qu'à parler à l'esprit, leur mérite disparaît, si on les dépouille des formes par lesquelles elles brillent bien plus que par la pensée.

La rime était indispensable à des compositions dans lesquelles le nombre ancien est remplacé par le rhythme moderne. Il n'est pas nécessaire de croire avec quelques-uns que les troubadours l'aient empruntée aux Arabes, bien qu'il soit possible que leur voisinage, à l'époque où ils occupaient le nord de l'Espagne, ait excité l'ému-

(1) Voy. la Grammaire de Raynouard.

lation poétique des Provençaux, qui auraient pris d'eux certaines combinaisons dans l'arrangement des vers.

Ils appelaient *mots* les vers de différente mesure dont se composaient les strophes, en faisant un fréquent usage de la ritournelle ou refrain, forme qui convient particulièrement à la poésie populaire destinée à être chantée; de là le nom de *son* ou de *sonnet,* sous lequel ils désignaient leurs poésies. Ils distinguaient des *chansons* proprement dites, les *sirventes* consacrés à l'éloge et à la satire; le *plaint,* où s'épanchaient les regrets causés par la perte d'une amie ou d'un héros; le *tenson,* qui, le plus souvent dialogué, offrait, comme nous l'avons dit, une discussion sur des questions d'amour, de morale, de chevalerie; on l'appelait *tournoi* quand il y avait plus de deux interlocuteurs. Les troubadours faisaient en outre des *pastourelles*, des *ballades*, des *danses*, des *épîtres,* des *novas* ou nouvelles, compositions didactiques, morales, sacrées; très-courtes d'ordinaire, bien que parfois ils en fissent aussi de longue haleine. De ce nombre sont certains romans, comme le *Gérard de Roussillon* en huit mille vers, *Philomèle, Tristan et Iseult,* et d'autres encore. Maître Ermengald de Béziers écrivit un *Bréviaire d'amour* en vingt-sept mille vers, encyclopédie de toutes les sciences sacrées et profanes; Pierre de Corbie, un *Trésor* en huit cent quarante vers de douze syllabes, tous sur la même rime, à la manière arabe; le dominicain Izarn, un *tenson* en huit cent vers contre les Albigeois; Dieudonné de Prades, un *poëme* en trois mille six cents vers sur les oiseaux de vénerie et sur leur histoire naturelle.

Nous ferons aussi mention du *discort*, dans lequel on mariait ensemble des vers en plusieurs langues; mode que n'ont pas dédaigné plusieurs classiques italiens (1).

La poésie des troubadours n'est rien moins que savante; mais on y rencontre, quant aux formes, cette facilité, souvent creuse, avec laquelle les paysans de la Romagne et de la Toscane enfilent des paroles en vers rimés : quant aux choses, c'est grand hasard si vous rencontrez quelque pensée indiquant la connaissance des classiques, ou même des notions en histoire, en mythologie, ou sur les mœurs des autres peuples. Ainsi, tandis qu'en Italie on substitua trop souvent l'étude à l'inspiration, aucune

(1) Pétrarque et Dante.

étude n'était nécessaire pour *trouver* agréablement en vers provençaux. Il suffisait d'une disposition harmonique qui mît à même d'arranger les paroles le mieux possible pour agir sur l'oreille, et par elle sur le cœur des chevaliers et des dames; car celles-ci, douées de beaucoup de sentiment, et parfois d'un esprit très-fin, poussaient l'ignorance au point de ne pas même savoir lire.

La langue provençale est très-riche, égalant, si elle ne le surpasse, l'idiome italien par la flexibilité de ses verbes. Ses cadences régulières lui permettent de taire les pronoms, et de rendre ainsi l'expression plus rapide. Ses substantifs, variables à l'infini, expriment par leur terminaison l'accroissement, la diminution, l'idée de caresse et de dénigrement.

Favorisés par l'instrument qu'ils avaient à employer, et ne s'astreignant à aucune imitation dans des poésies purement de circonstance, où dominaient les mœurs chevaleresques, les opinions religieuses, le caractère national modifié par celui de chacun d'eux, les troubadours eurent de l'originalité. Ils créèrent la chanson d'amour, inconnue à l'idiome latin, et un genre indépendant, riche de beautés, de sentiments et d'images étrangères à l'ancienne littérature.

Le plus grand nombre de leurs ouvrages consiste en vers passionnés et tendres, où respirent tour à tour un attachement fidèle, une hardiesse délicate, une résignation touchante, une gaieté folle. Mais, à les entendre toujours parler d'amour, de beautés sans égales que ne distingue aucun trait particulier, la monotonie se fait bientôt sentir; et elle est telle, qu'il suffit d'avoir lu deux de ces poëtes pour les connaître tous. Loin de puiser dans la religion de hautes inspirations, ils l'avilissent par des applications profanes. Ils ne voient, dans les croisades, que l'ardeur guerrière, sans la moindre pensée chrétienne. On trouve chez eux, au lieu de la fine satire, des injures grossières; des pensées mesquines, au lieu de grandes idées; de la subtilité, au lieu du véritable attachement; beaucoup de prolixité et la répétition continuelle d'un petit nombre d'idées, au milieu desquelles se montrent l'enfance des arts et la licence des mœurs.

Ils commencèrent avec éclat, mais ils ne grandirent pas, comme ces enfants qui tout jeunes excitent l'étonnement, et font pitié à vingt ans. Bientôt au sentiment harmonique ils substi-

tuèrent des difficultés bizarres et de capricieuses combinaisons de rimes. Aussi, dans une si grande activité intellectuelle, pas un grand nom n'a surgi, pas un poëme n'a survécu. Sordello lui-même serait oublié, si Dante ne lui avait donné l'immortalité; le patriotisme, dont il est resté comme le type, ne se révèle dans aucune de ses poésies; fleurs avortées comme les autres, on y retrouve l'inspiration du siècle, non la sienne propre.

Ceux qui voudront rechercher la cause des applaudissements dont furent l'objet les chants des troubadours, la trouveront dans la richesse des rimes, dans l'accent sonore d'une langue musicale, dans l'appareil scénique, dans l'accompagnement du luth, auxquels se mariaient des mélodies. D'ailleurs, les applaudissements décernés de nos jours à l'effronterie ignorante des improvisateurs ne sont pas mieux justifiés.

Mais leur imagination était tellement liée à la vie romanesque, qu'ils n'auraient pu isoler leurs chants de leurs propres aventures. Or, tout dans un siècle s'imprégnant de l'idée qui y domine, ils en vinrent à former une chevalerie poétique; ils se dévouaient, comme les chevaliers, au service d'une dame, faisant comme eux en son honneur leurs preuves d'esprit et de vaillance, professant comme eux le culte de Dieu, de la valeur et de l'amour; comme eux errants, et hébergés dans les manoirs où les attendaient les largesses des barons et les faveurs des belles châtelaines (1).

« Si mes chants, si mes actions me valent quelque renom, que « l'honneur en revienne à ma dame; elle a aiguisé mon esprit, « elle a encouragé mes travaux, elle m'a inspiré de gracieuses « chansons; mes œuvres n'ont de prix que parce qu'il se réfléchit

(1) NOSTRADAMUS, *Vies des poëtes provençaux*, avec les *Additions* de CRESCIMBENI.

MILLOT, *Vies des troubadours.*

FABRE D'OLIVET, *le Troubadour, ou poésies occitaniques du treizième siècle*, traduites et publiées, Paris, 1803.

RAYNOUARD, *Choix de poésies originales des troubadours.*

DIEZ, *Die poesie der Troubadours*, Zwickau, 1826.

ARTHUR DINAUX, *les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, Paris, 1839.

GALVANI, *Osservazioni sulla poesia de' Trovadori*, Modène, 1839.

« en moi quelque chose des charmes de ma dame, qui toujours « est le but suprême de mes pensées. »

Ainsi chantait Pierre Vidal de Toulouse, bon poëte, esprit vif et plein de saillies. Ses aventures avec la dame de Saint-Gilles, qu'il avait mises en vers, lui attirèrent la vengeance du mari, qui lui fit percer la langue. Accueilli par Hugues de Baux, à peine fut-il guéri, qu'il se remit à chanter et à faire l'amour, célébrant les attraits de la vicomtesse de Marseille. Mais s'étant permis de lui ravir un baiser pendant son sommeil, elle en fut ou s'en montra tellement offensée, que le troubadour dut s'éloigner. Il suivit donc en Palestine le marquis de Montferrat. Là, vivant au milieu des preux, il se crut lui-même un héros, et ne chanta plus que les exploits guerriers. On le prit alors en risée, et on lui fit épouser à Chypre une Grecque, en la faisant passer pour nièce et héritière de l'empereur de Constantinople. Persuadé, en conséquence, qu'il deviendrait Auguste, il prit des habits convenables à sa haute position, et fit porter un trône devant lui.

Les malheurs qu'il endura le forcèrent de renoncer à ses prétentions; il quitta l'Orient, où il abandonna sa femme et ses espérances. Ayant appris à son retour la mort de Raymond de Toulouse, il laissa croître ses ongles et sa barbe, fit raser la tête à ses serviteurs, couper à ses chevaux la queue et les oreilles, et ne mit fin à son deuil que sur l'ordre exprès d'Alphonse III d'Aragon.

Il choisit alors pour l'objet de ses pensées la belle Lupa de Pénantier; et, en témoignage de son affection, il prit non-seulement le nom, mais encore les manières du loup, au point de se promener revêtu de la peau de cet animal. Des paysans, qui le virent ainsi accoutré, lancèrent contre lui leurs chiens; ce dont il lui arriva mal. On a de lui une longue pièce de vers, dans laquelle il donne des conseils à un troubadour pour exercer noblement l'art qu'il cultive, en fomentant les sentiments élevés et en instruisant ses auditeurs. Il regrette les années de sa jeunesse, quand régnèrent Frédéric Ier en Allemagne; Henri II, avec ses trois fils, en Angleterre; le comte Raymond, à Toulouse; le comte Bérenger et son fils, en Catalogne; glorieux héros célébrés par les poëtes, sur l'exemple desquels les troubadours doivent former la génération nouvelle, tout en se montrant eux-mêmes modestes et exemplaires. On n'attendrait pas certai-

nement d'aussi sages conseils de la part d'un homme capable d'actions aussi folles.

L'Amour de ces poëtes n'est pas ce dieu aveugle, armé de l'arc et du carquois, de la mythologie hellénique ; le leur est équipé en paladin. « Lorsque je fus aux champs, dit le même troubadour, « je rencontrai soudain un chevalier beau comme le jour, aux « yeux tendres et doux, au nez effilé, aux dents éclatantes com« me le pur argent, à la bouche fraîche et riante, à la taille « svelte et gracieuse. Son vêtement était parsemé de fleurs, et il « avait sur la tête une guirlande de roses. Son palefroi, blanc « comme la neige, était moucheté d'ébène et de pourpre ; l'arçon « était de jaspe, la housse de saphir, les étriers de sardoine......... « Pierre Vidal, me dit-il, sache que je suis l'*Amour ;* cette dame « a nom *Compassion ;* cette jeune fille, *Pudeur* ; et cet écuyer, « *Loyauté.* »

Il y aurait trop à faire si l'on voulait recueillir les diverses manières employées par eux pour exprimer l'amour, pour se plaindre des rigueurs de leurs belles, ou pour déplorer leur insuffisance. Pétrarque a si souvent exploité leurs pensées amoureuses, qu'il suffit de le lire pour connaître au moins la teneur de ces regrets plaintifs, de ces désirs sans espoir, de ces amours qui n'aspirent qu'à être agréés, de ces douces angoisses, et de tout ce cortége de « *dolci ire*, *dolci sdegni e dolci paci.* » Ce grand poëte lui-même ne sut pas toujours éviter l'étrange alliance de la dévotion avec la passion, de Dieu avec sa dame, dont ils lui donnaient si souvent l'exemple.

« Je vous aime, dit Ponce de Capdeuil, avec une telle tendresse, « que nul autre objet n'a place dans mon souvenir ; je m'oublie « moi-même pour penser à vous, et lors même que j'adresse mes « prières à Dieu, ma pensée est pleine de votre image. » Hugues de la Bachelerie s'exprime d'une façon plus singulière : « Jamais « je ne récite le *Pater noster,* qu'avant d'ajouter *Qui es in cœlis,* « ma pensée et mon cœur ne se tournent vers elle. » Bernard de Ventadour va jusqu'à l'impiété quand il dit : « Dieu fut à coup « sûr dans l'étonnement quand je consentis à me séparer de ma « dame, et Dieu dut me savoir gré de m'éloigner d'elle pour lui. « Il n'ignore pas que si je la perds, jamais je ne retrouverai le « bonheur, et que lui-même n'aura pas de quoi me consoler. »

Aucun troubadour ne mérite moins qu'Arnaud Daniel les

louanges que lui ont prodiguées Dante et Pétrarque. Incohérent dans les images, il est affecté dans la manière d'arranger les vers, les rimes et les strophes.

Raimband Vaqueiras, qui accompagna le marquis de Montferrat à la quatrième croisade, combattit à ses côtés lors de la prise de Constantinople, puis le suivit dans le royaume de Thessalonique, où il obtint de lui des fiefs et des seigneuries, en récompense de sa loyauté, et des chants dans lesquels il avait célébré leurs communs exploits. L'amitié du troubadour envers le suzerain ne fut point attiédie par la sujétion féodale, et dans son maître il voyait toujours le frère de celle qu'il aimait. « Que m'importent à « présent les conquêtes, les richesses, la gloire ? Je m'estimais « bien plus heureux quand mon amour fidèle était payé de retour. « Je ne connais d'autre jouissance que d'aimer. Je ne compte « pour rien les grands biens, les vastes terres. Plus je crois en « puissance et en richesses, plus je sens une douleur profonde « loin de mon *beau chevalier*. «

Pierre Cardinal, peu fait pour inspirer l'amour, s'adonna à la satire, décochant rudement ses traits contre les femmes, les guerriers, et surtout contre les ecclésiastiques. « Du levant au couchant, « j'ai crié le marché suivant : Je promets un besant d'or à tout « homme loyal, pourvu que tout déloyal me donne un clou ; un « marc d'or à tout homme courtois, si les discourtois me payent « chacun un denier ; un monceau d'or à tout homme véridique, « si tout menteur veut seulement me donner un œuf. Il suffirait « d'une tartelette pour nourrir tous les honnêtes gens ; mais si je « voulais traiter tous les ribauds et pervers, j'irais criant partout « sans distinction : Venez, mes seigneurs, venez manger chez moi. »

Il s'exprime ainsi ailleurs : « Indulgences, pardons, Dieu et « le diable, ces gens-là mettent tout en œuvre. A ceux-ci ils ac- « cordent le paradis avec les pardons ; ils envoient ceux-là en « enfer avec des excommunications ; ils portent des coups dont il « n'est pas possible de se garantir, et personne n'inventerait un « piége qu'ils ne sussent le tendre plus adroitement. Il n'est point « de péchés dont on n'obtienne l'absolution des moines ; ils don- « neraient pour de l'argent, à des usuriers et à des renégats, la « sépulture qu'ils refusent aux pauvres, parce qu'ils n'ont pas de « quoi la payer. Vivre tranquilles, acheter de bon poisson, du « pain mollet, le meilleur vin ; voilà à quoi ils passent l'année

« entière. Que ne suis-je un de la bande, si l'on fait son salut à « pareil prix ! »

Bernard de Ventadour, de très-humble naissance, ayant été admis dans la cour d'un baron, obtint l'amour de sa femme ; mais ils furent découverts, et la châtelaine se vit renfermée dans un couvent : forcé de fuir, Bernard alla se consoler par d'autres amours, notamment avec Éléonore de Guienne, la trop fameuse duchesse de Normandie, qui fut reine d'Angleterre après avoir été reine de France.

Guillaume de Saint-Didier, aussi opulent châtelain qu'habile troubadour, s'éprend de la belle et très-noble marquise de Polignac; mais celle-ci, quoique sensible à ses doux accents, lui proteste qu'elle ne se rendra à ses désirs qu'autant qu'elle y aura été conviée par son mari. Le sire de Polignac, qui se plaisait extrêmement à la poésie et à la musique, chantait volontiers les vers de Saint-Didier. Celui-ci s'avise en conséquence de composer un *sonnet* propre à servir son dessein, et confie au marquis la singulière condition que celle qu'il aime a mise à ses faveurs, sans toutefois la nommer. Le bon seigneur, charmé de pouvoir contribuer au bonheur de son ami, fait tout ce qu'il veut, et, sans plus de scrupule, la belle châtelaine comble les vœux de l'adroit troubadour.

Mais bientôt il en aime ou feint d'en aimer une autre. La marquise, furieuse, s'arrange pour le remplacer par celui qui servait de confident à leurs amours. Sous prétexte d'un pèlerinage à je ne sais quel sanctuaire, ils passent par le château de Saint-Didier, où ils sont hébergés pour la nuit en l'absence du maître : la marquise en profite pour l'outrager dans son lit même. L'aventure s'ébruita ; Saint-Didier en conçut d'abord du courroux, puis il en rit, et se consola avec d'autres.

Nous avons raconté l'aventure de Geoffroy Rudel, qui, épris de la belle comtesse de Tripoli sur la renommée de ses charmes, part d'Angleterre en 1162, et meurt à peine arrivé en Syrie, en bénissant celle qui a daigné venir recevoir l'aveu de sa flamme(1).

(1) Ce même Geoffroy, Élie Rudel et Savary de Malle, aimaient en même temps Guillemette de Bénagues, faux nom d'une belle vicomtesse de Gascogne. Tous trois se trouvant ensemble avec elle, elle lance une œillade au premier, presse la main de l'autre, et appuie son pied sur celui de Savary. Chacun d'eux se crut préféré, et les deux premiers se vantèrent de leur bonheur; l'autre se

Il serait difficile de dire quelle est la part de la vérité et celle de l'imagination des poëtes eux-mêmes, dans ces aventures et dans beaucoup d'autres que nous passons sous silence (1). On aurait tort de croire cependant que les troubadours fussent hommes à se repaître toujours de frivolités et d'amours. Parfois on trouve chez eux les nobles élans d'une âme convaincue, soit qu'ils blâment ou louent les peuples, les pontifes, les rois. Se faisant les interprètes de l'opinion publique, ils excitent à la guerre soit pour délivrer la terre sainte, soit pour exterminer les hérétiques, soit pour défendre leurs propres croyances. Ou bien ils célèbrent les exploits des héros dont souvent ils ont partagé les dangers. Il n'est pas un événement de cette époque qui n'ait été l'objet de leurs éloges ou de leurs réprobations.

La chute de Richard Cœur de Lion fut pleurée par Gancelin Faydit : « Il est mort ce vaillant roi !.... Bien m'étonne que, dans « ce siècle faux et avare, il se trouve encore quelque homme pru- « dent et courtois, quand ni sages discours ni actions généreuses « ne servent à rien. A quoi bon faire beaucoup d'efforts ? à quoi « bon en faire peu ? La mort nous révèle sa puissance, en abattant « d'un seul coup ce qu'il y avait de mieux sur la terre..... Hélas ! « roi vaillant et généreux, que seront désormais les batailles, les « tournois, les banquets, les largesses, quand tu y feras défaut, « toi qui en étais la tête et l'ornement ?...... La délivrance de la « terre sainte est devenue plus difficile désormais ; Dieu le veut « ainsi. »

Le Génois Pricivalle Doria accompagna Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Pouille, et composa un traité qu'il intitula *la Guerre de Charles, roi de Naples, et du tyran Mainfroy*. Lorsque Conradin eut péri sous la hache du prince angevin, Barthélemy Giorgi s'écriait : « Si le monde tombait en ruine par « une catastrophe épouvantable ; si tout ce qu'il y a de lumière « dans l'univers se trouvait enseveli dans les ténèbres, je n'en « saurais faire plus grande lamentation que d'avoir vu le jeune

tut, dans la pensée qu'il avait obtenu la démonstration la plus significative. Hugues de la Buchélerie et Gaucelin Faydit furent enfin consultés à ce sujet, et les débats des trois rivaux font la matière d'un *tournoi*, dont nous laissons le jugement aux personnes compétentes.

(1) La Curne de Sainte-Palaye rapporte un poëme, riche de détails, qui contient des préceptes de chevalerie et d'amour.

« Conradin et le duc Frédéric si méchamment mis à mort. Oh ! « maudite mille fois la Sicile, qui laissa commettre un si grand « méfait ! Oh ! que peuvent désormais attendre les gens de bien, « sinon de vivre dans l'abjection ? Y eut-il jamais ennemi plus « impitoyable que le comte d'Anjou ? »

Les troubadours prirent parti tout spécialement dans la croisade contre les Albigeois ; les uns soutenant Rome, la plupart la maudissant. Le dominicain Izarn fit sur ce sujet un poëme entier, qui peut passer pour le code poétique de la sainte inquisition.

Plus que tous autres, Bertrand de Born, vicomte de Hautefort, château du Périgord qui renfermait près de mille hommes de garnison (1), prit une part active à la politique du temps. C'était un tison de discorde continuelle entre les rois de France et d'Angleterre, qu'il aiguillonnait l'un contre l'autre dès qu'il y avait un moment de trêve entre eux, leur reprochant d'être plus couards que des moines, tandis qu'il avait pour eux des applaudissements tout prêts dès qu'ils reprenaient leurs armes. Quand ces deux rois sont sur le point de s'entendre, il entonne « une chanson telle, que, « s'ils ont quelque peu de respect pour eux-mêmes, ils aspireront « à combattre. Oh ! qu'il est faible le roi qui, après être entré en « campagne, vient à négocier ! Une telle paix ne rapporte pas renom « de vaillance à l'un, et ne tourne pas au gré de l'autre. Ce ne « sont pas ceux d'Anjou ni ceux du Maine qui ont défait les Cham- « penois, mais les *Esterlings.* » Se croyant offensé par Richard Cœur de Lion, il s'attache à son frère Henri, suscitant des ennemis au premier, et poussant l'autre à la rébellion contre son père. Il faisait retentir à ses oreilles des chants comme celui-ci : « Misé- « rable est celui qui vit à la solde d'autrui, qui porte la livrée « d'autrui. Un roi couronné qui reçoit la solde d'un autre ne res- « semble guère aux anciens preux, qui acquirent si grand renom. « Henri trompa les Poitevins et les trahit : qu'il n'espère plus se « voir aimé d'eux. Serait-ce pour dormir qu'il est roi d'Angleterre « et de Cumberland, conquérant de l'Irlande et seigneur de tant

(1) *Totz temps ac guerra ab tolz los siens vezins.... Bons cavaliers fo, e bons guerriers e bon domneiaire e bon trobaire ; e savis e ben parlans ; e saup ben tractar mals e bens.* Sa vie, en langue romane, est insérée dans le Recueil de Raynouard.

« de pays? Quoi qu'il veuille me donner, Richard n'obtiendra « point mon chant, quand il me le demanderait. Déjà, pour « soutenir son frère, il ne caresse plus ses hommes et ne fait pas « comme lui, mais il les assujettit et les soumet aux tailles; il « leur prend leurs châteaux, les renverse et les brûle. Mais bientôt « il se lasse. »

L'homme politique, le troubadour au cœur fier, n'en était pas moins un galant serviteur des dames; mais il excelle surtout dans les chants de guerre; il y a beaucoup d'art dans celui-ci : « Bien me plaît le doux printemps, qui fait venir les feuilles et « les fleurs. Il me plaît d'écouter la joie des oiseaux, qui font « retentir leurs chants par le bocage. Il me plaît de voir sur la « prairie tentes et pavillons plantés; il me plaît jusqu'au fond du « cœur de voir rangés, dans la campagne, cavaliers avec chevaux « armés.

« J'aime quand les coureurs font fuir gens et troupeaux. J'aime « à voir à leur suite beaucoup d'hommes d'armes rugir ensemble; « et j'ai grande allégresse quand je vois châteaux forts assiégés « et murs déracinés, et quand je vois l'armée qui est près de « l'enceinte défendue par des fossés et des palissades garnies de « forts pieux.

« Il me plaît le bon seigneur qui est le premier à l'attaque « avec un cheval armé, et se montre sans crainte, parce qu'il « excite les siens par sa vaillante prouesse. Et quand il revient « au camp, chacun doit s'empresser et le suivre de bon cœur; car « nul homme n'est prisé tant qu'il n'a pas reçu et donné bien des « coups.

« Nous verrons les lances et les épées briser et dégarnir les « casques et les écus dès l'entrée du combat, et les vassaux frap- « per ensemble; nous verrons fuir à l'aventure les chevaux des « morts et des blessés; et quand le combat sera bien mêlé, que « nul homme de haut parage n'ait autre pensée que de couper « têtes et bras; car mieux vaut un mort qu'un vivant vaincu.

« Je vous le dis : le manger, le boire, le dormir, n'ont pas tant « de saveur pour moi que d'ouïr crier des deux parts, *A eux!* et « d'entendre hennir chevaux démontés dans la forêt, et d'en- « tendre crier, *A l'aide, à l'aide!* et de voir tomber dans les « fossés petits et grands sur l'herbe, et de voir les morts qui ont « des tronçons de lances dans les flancs.

« Barons, mettez en gage châteaux, villages et cités, avant « qu'aucun vous guerroie.

« Et toi, Papiol, cours vite vers Oui et Non; dis-lui qu'ils « sont trop longtemps en paix. »

Papiol était l'écuyer du poëte, et c'étaient Richard Cœur de Lion et Henri que Bertrand appelait *Oui et Non*. Quand ce prince réussit à se rendre maître du château de Hautefort, Bertrand tomba en son pouvoir; mais Richard lui fit grâce de la vie, et lui laissa ses biens. Le roi Richard lui-même se consolait dans sa prison en faisant des chansons provençales.

Les exhortations des troubadours avaient surtout pour objet la guerre sainte. Guillaume III, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, prit part à la première croisade, et la chanta en vers.

« Fidèle à l'honneur et à la vaillance, je prends les armes; par- « tons : je vais outre-mer, où les pèlerins implorent le pardon.

« Adieu splendides tournois, adieu magnificence et grandeur, « et tout ce qui plaisait à mon cœur! Rien ne m'arrête plus, je vais « aux lieux où Dieu promet la rémission des péchés.

« Pardonnez-moi, compagnons que je peux avoir offensés; « j'implore mon pardon, j'offre mon repentir à Jésus, maître « de la foudre; je lui adresse ma prière en langue romane et « en latin.

« Trop longtemps je m'égarai en distractions mondaines; mais « la paix du Seigneur se fait entendre, il faut paraître à son tri- « bunal. Je succombe sous mes iniquités.

« O mes amis, quand je serai en face de la mort, réunissez- « vous tous près de moi, accordez-moi vos regrets et vos conso- « lations. »

Lorsque la croisade de 1188 fut publiée, et avant que Philippe-Auguste et Henri II se fussent réconciliés pour en prendre la direction, Ponce de Capdeuil composait ce chant dévot :

« En l'honneur du Père qui est toute puissance et toute vérité, « du Fils en qui brille toute justice et toute sagesse, du Saint- « Esprit source de tout bien, nous devons croire en chacun « d'eux et en tous trois. Je sais que la très-sainte Trinité est le « vrai Dieu qui pardonne, le vrai Sauveur qui récompense; je « m'accuse donc des péchés mortels que j'ai commis en paroles, « en pensées, en mensonges, en actions; et j'en demande le « pardon.

« Celui qui siége sur la chaire de saint Pierre, qui a le droit « de délier l'homme de ses péchés sur la terre et dans le ciel, « nous a transmis l'absolution de nos fautes par l'entremise de ses « légats. Malheur à qui douterait de son pouvoir ! Il est faux, « perfide, déloyal envers notre loi; et s'il ne se hâte de prendre la « croix et de partir, il résiste à la volonté de Dieu.

« Le chrétien qui prend la croix assure sa propre félicité. Le « plus vaillant, le plus honoré sera un lâche et honni de tous s'il « demeure; tandis que le plus vil deviendra libre et généreux s'il « part. Rien ne lui manquera, le monde entier consacrera sa « gloire. Ce n'est plus le temps où la tonsure et l'austérité péni- « tente des monastères étaient un moyen de mériter le ciel. Dieu « assure le salut à ceux qui, armés en son nom, iront venger « sur les Turcs les souffrances que nous avons endurées, souf- « frances les plus dures de toutes.

« L'homme le plus puissant ne produit souvent que folie et « dommage quand il ravit l'héritage d'autrui, attaque les châ- « teaux, les tours, les enceintes fortifiées; il croit avoir fait « les plus belles conquêtes, et possède moins qu'un pauvre dans sa « nudité. Lazare se trouvait bien misérable; mais que valurent « ses trésors au riche qui lui refusa pitié quand la mort l'attei- « gnit? Qu'il tremble celui qui s'est enrichi par l'injustice ! Le « riche orgueilleux fut réprouvé, le pauvre obtint les trésors du « ciel.

« Roi de France, roi d'Angleterre, faites la paix une fois. Celui « de vous qui le premier y consentira sera le plus honoré aux « yeux de l'Éternel; sa récompense est sûre, la couronne de « gloire l'attend dans le ciel. Puissent aussi le roi de Pouille et « l'empereur s'unir comme amis et frères, jusqu'à ce que le saint « sépulcre soit délivré! Comme ils se pardonneront, il leur sera « pardonné au jour du jugement.

« Vierge glorieuse, mère de miséricorde et de vérité, lumière « de salut, étoile d'espérance, divin flambeau de foi, vous en « qui Dieu s'incarna pour racheter les péchés du monde, priez « pour nous, pécheurs, votre Père, votre Fils : n'êtes-vous pas et « fille et mère? Vierge de douceur et de gloire, protégez notre « sainte loi, et donnez-nous la force et la puissance d'exterminer « les Turcs félons et mécréants. »

Ce ton de prédication n'est pas rare chez les troubadours; il

est du moins supportable, vu la nature de l'entreprise à laquelle il s'agissait d'exciter, vu aussi l'habitude des prédicateurs de pousser à la guerre sainte par des motifs moraux. Le même poëte s'élève un peu plus en chantant ailleurs la croisade elle-même.

« Que celui-là soit désormais notre guide et notre protecteur, « qui conduisit les trois rois à Bethléem; que sa miséricorde « nous indique une voie par laquelle les plus grands pécheurs « puissent arriver au salut. Insensé, oh! insensé celui qui, par « un lâche attachement aux terres ou aux richesses, négligera « de prendre la croix; car, par sa faute et par sa lâcheté, il perd « à la fois l'honneur et Dieu.

« Combien il est fou celui qui ne prend pas les armes! Jésus, « Dieu de vérité, a dit aux apôtres qu'il fallait le suivre, en renon- « çant aux biens et aux affections terrestres. Le moment est venu « d'accomplir son saint commandement. Mieux vaut mourir outre- « mer pour son saint nom, que de vivre ici sans gloire; oui, la vie « est ici pire que la mort. A quoi bon une vie honteuse? Mais « mourir en affrontant de glorieux périls, c'est triompher de la « mort même et s'assurer l'éternelle félicité.....

« Qu'il n'espère pas être compté parmi les preux, le baron qui « n'arborera pas la croix et n'ira pas délivrer le saint sépulcre. « Aujourd'hui les armes, les batailles, la chevalerie, tout ce que « le monde a de beau, de séduisant, peuvent procurer la gloire « et la félicité du céleste séjour. Que sauraient désirer de mieux « les rois et les comtes, s'ils peuvent par des exploits signalés se « racheter de l'enfer, et des flammes qui dévorent les réprouvés « pour l'éternité?..... »

Lorsque ensuite on connut les désastres survenus dans la terre sainte, Émeric de Péguilain chantait en ces termes :

« Que se montre à cette heure tout preux ayant la noble am- « bition de mériter tout ensemble la gloire du monde et celle du « ciel! Vous pourrez obtenir l'une et l'autre, vous qui vous con- « sacrez au pieux passage pour délivrer le saint sépulcre. Grand « Dieu, quelle douleur! Les Turcs l'ont conquis et profané : cet « opprobre mortel nous pénètre jusqu'au fond du cœur. Prenons « le signe des croisés, allons outre-mer; nous avons un guide « courageux et sûr dans le pape Innocent.

« Chacun est invité, chacun est appelé; que tous se préparent

« et se croisent au nom de ce Dieu qui a été crucifié entre deux « larrons, après avoir été condamné avec iniquité par les Juifs. « Si la loyauté et la valeur ont encore quelque prix, nous ne « laisserons pas le Christ ainsi déshérité. Mais nous aimons et vou- « lons ce qui est mal, et nous négligeons ce qui nous serait utile « et tournerait à notre bien. Hé quoi ! la vie dans nos contrées « est pour nous un péril continuel ; la mort en terre sainte serait « pour nous la félicité éternelle.

« Qui hésitera à défier, à souffrir la mort pour le service de « Dieu, qui daigna l'endurer pour notre rédemption ? Ils seront « sauvés comme saint André, ceux qui planteront sur le Thabor « la croix victorieuse. Que personne ne redoute dans le voyage « la mort de la chair. On ne doit craindre que la mort de l'âme, « qui nous précipite dans ce gouffre où il y a des pleurs et des « grincements de dents, comme l'atteste saint Matthieu.

« On verra à cette heure les hommes qui obéissent aux lois « de l'Éternel ; il n'appelle que les preux et les vaillants ; il re- « cevra dans sa gloire les généreux, qui, sachant souffrir pour « la foi et combattre pour Dieu, lui consacreront franchement « leur générosité, leur loyauté, leur valeur. Qu'ils restent ici « ceux qui aiment la vie, qui sont esclaves de leurs richesses ; « Dieu veut seulement les bons et les preux : aujourd'hui il com- « mande à ses serviteurs fidèles de faire leur salut par de grands « exploits de guerre, il veut que la gloire des batailles leur « ouvre les portes du ciel.

« Vaillant marquis Malaspina, toujours tu fus l'honneur du « siècle, et tu le montres bien à Dieu même, aujourd'hui que tu « prends la croix pour secourir le saint sépulcre et le fief de Dieu. « Honte à l'empereur et aux rois qui ne cessent pas leurs discor- « des et leurs guerres ! Eh ! qu'ils s'arrangent en paix et s'unis- « sent pour délivrer le saint sépulcre, la lampe divine, la vraie « croix et le royaume entier du Christ, qui depuis trop longtemps « sont dans les mains des Turcs ! Qui peut, à ces mots, ne pas « gémir de honte et de douleur ?

« Et vous, marquis de Montferrat, vos aïeux se comblèrent « jadis de gloire en Syrie ; imitez leur noble dévouement, arborez « la croix sainte, traversez les mers, en méritant que les hommes « vous accordent leur admiration, et Dieu les récompenses éter- « nelles.

« Tout ce que l'homme fait ici-bas n'est rien, rien, si sa dévo-« tion ne le rend digne de la gloire éternelle (1). »

Les troubadours empruntent parfois des élans plus poétiques aux sentiments pieux; c'est ainsi que Foulquet de Romans s'écrie: « Quelle douleur, quel désespoir, quels gémissements, quand « Dieu dira : *Allez, malheureux, allez à l'enfer, où vous serez « punis sans fin, pour n'avoir pas cru que j'aie souffert une pas-« sion cruelle. Je suis mort pour vous, et vous m'avez mis en « oubli.* Mais ceux qui auront rencontré la mort dans la croi-« sade pourront dire : *Nous aussi, Seigneur, nous sommes « morts pour toi.* »

A la nouvelle des revers essuyés par les chrétiens dans la terre sainte, le chevalier du Temple s'abandonnait à une inspiration dont l'énergie l'entraînait jusqu'au désespoir.

« Le deuil et la tristesse m'accablent au point que je me sens « mourir. Elle est vaincue, elle est avilie, cette croix dont nous « nous sommes revêtus en l'honneur de celui qui expira sur la « croix pour nous racheter. Ni ce signe révéré, ni nos saintes lois, « ne nous protégent contre les Turcs barbares. Dieu les maudisse ! « Mais, hélas ! s'il est donné à l'homme d'en juger, il semble que « Dieu lui-même les soutienne à notre préjudice.

« Ils ont d'abord recouvré Césarée : le fort d'Assur a cédé à « l'impétuosité de leurs assauts. O Dieu ! qu'est devenue cette « légion de preux chevaliers, d'hommes d'armes, de bourgeois, « dont Assur était remplie? Hélas ! hélas ! le royaume de Syrie a « souffert de terribles désastres. Il n'est plus possible, malheureu-« sement, que sa puissance se relève jamais.

« Ne croyez pas pourtant que la Syrie s'afflige. Infidèle, elle « a juré qu'il ne resterait plus dans son sein aucun serviteur du « Christ; qu'elle changerait en mosquée le couvent de Sainte-« Marie. Et quand le Christ l'a souffert, lui, fils de Marie, qui « devrait s'en chagriner? Puisqu'un tel désastre lui plaît, pour-« quoi ne nous plairait-il pas aussi à nous ?

« Mille fois insensé qui veut encore combattre les Turcs, puis-« que le Christ lui-même ne leur dispute rien. J'en gémis. Ils ont

(1) M. de Montalembert cite, dans la *Vie de sainte Élisabeth*, des poésies de Walther von der Vogelweldt et du roi de Navarre, sur l'abandon dans lequel était laissée Jérusalem.

« vaincu, ils continuent à vaincre Francs, Tartares, Arméniens, « Persans; et chaque jour ils remportent de nouvelles victoires. « Dieu sommeille, Dieu qui naguère veillait pour nous; et Maho-« met exalte sa puissance en élevant la gloire du soudan.

« Le pape dispense les indulgences à qui s'arme contre les Al-« lemands; ses légats montrent parmi nous une avidité insatiable. « Nos croix le cèdent à celles qui figurent dans les tournois, et la « croisade sainte se convertit en guerre contre la Lombardie.

« O Français! Alexandrie vous a fait plus de mal que la Lom-« bardie; là, les Turcs vous ont enlevé la gloire, ils vous ont vain-« cus, chargés de fers, et vous ne vous êtes rachetés qu'en cédant « ce que vous possédiez. »

C'était sur un ton contraire que le ménestrel Rutebeuf, au moment où saint Louis s'apprêtait pour une nouvelle croisade, déplorait cette expédition, qui renouvelait les douleurs de la première (1) :

« Monté sur mon destrier, j'allais vers Saint-Remy, et je passais « le long d'un verger, en pensant à nos pauvres chrétiens d'Acre « et de terre sainte, quand j'entendis deux chevaliers discourir en « ces termes :

Le croisé. « Bel ami, Dieu nous appelle aux saints lieux, pour « les défendre contre la profanation. »

Le décroisé. « Hé quoi! j'irais, au prix de mon sang, conquérir « un pays lointain, dont il ne me sera pas concédé un pouce; et je « laisserais ici, à la garde des chiens, mon fief, ma femme et mes « enfants? Ne serait-ce pas folie d'abandonner cent métairies pour « aller en gagner quarante, moyennant une solde? »

Le croisé. « Mais la providence de Dieu veillera à tout, et ren-« dra au centuple ce qui sera perdu pour Dieu. »

Le décroisé. « C'est pour cela que tous ceux qui font le voyage « de Rome et de Saint-Jacques de Compostelle reviennent tout « nus, sans serviteurs ni valets. »

Le croisé. « Mais est-il possible de se sauver en vivant dans la « joie et dans les plaisirs? Voyez le roi de France, qui prend le « bourdon et la croix, qui abandonne ses enfants et son royau-« me.... Certes, il laisse plus que nous. »

(1) *Disputizons du croisié et du descroisié*, manuscrit publié par Achille Jubinal, avec d'autres poésies de Rutebeuf.

Le décroisé. « Messire, je dors mes nuits complètes, je vis « aimé de mes voisins et d'accord avec eux ; et, par saint Pierre, « je veux mener le plus longtemps que je pourrai cette joyeuse « existence avec ceux qui me sont chers. Que si le soudan venait « m'attaquer, oh! alors il trouverait ma bannière et mes armes. « De plus, je traverse volontiers un ruisseau, je le saute et je le « passe hardiment; mais, d'ici à Saint-Jean d'Acre, l'eau est trop « profonde, le canal est trop large. Dieu est partout : il est pour « moi en France, comme il est pour vous à Jérusalem. »

La discussion continue sur ce ton, et le croisé finit par persuader l'autre ; mais les arguments de celui-ci durent probablement faire une impression plus profonde quand le mauvais succès eut éteint l'enthousiasme pour ces saintes expéditions.

On peut voir, au surplus, même dans une traduction, qu'il ne faut pas chercher dans ces compositions la poésie de l'écrivain, mais celle du sujet.

Les troubadours fréquentaient aussi les palais et les cours d'Italie, où ils ne tardèrent pas à trouver des émules. Folco, dit Foulquet de Marseille, fut le premier Italien qui fit des vers en langue provençale. Bien d'autres marchèrent sur ses traces : à Gênes, Boniface Calvi, Percivalle et Simon Doria, Hugues de Grimaldo, Jacques Grillo, Lanfranc Cicala ; en Piémont, Pierre de la Rovere, Nicoletto de Turin, Pierre de la Caravane. Albenga vit naître son Albert Quaglio ; Nice, Guillaume Brievo ; la Lunigiane, Albert, marquis Malaspina ; le Montferrat, Pierre de la Mule ; Pavie, un Ludovic ; Fossano, son Moine ; Venise, Barthélemy Zorzi. Tous appartiennent, comme on le voit, à la haute Italie, où le contact avec les Provençaux et l'éloignement de la Sicile, qui s'essayait alors à la poésie dans la langue du *Si*, disposaient davantage à goûter la versification dont nous venons de parler. Il est cependant fait aussi mention à Pise de Paul Lanfranchi ; de Ruggerotto, à Lucques ; de Migliore Abbati, à Florence ; de Lambertino Bonarello, à Bologne ; tant l'idiome provençal était répandu en Italie, et tant on l'y considérait comme plus propice à la poésie que la langue même du pays.

Il faut distinguer parmi tous le poëte Hugues Catola, qui, dans un temps de galanteries futiles, éleva la voix pour maudire la corruption des petits seigneurs de fiefs. Nous ne passerons pas non plus sous silence la *trovatrice* Tiburzia (*Natiburz*), qui nous a

laissé peu de vers, mais qui fit grand bruit dans le monde par ses aventures, et à qui l'amour de beaucoup d'hommes attira la haine de beaucoup de femmes.

Emeric de Péguilain vint vers 1201 en Italie, où il resta plus de cinquante ans, fêté dans les cours des seigneurs de Montferrat, d'Este, de Malaspina, et composant des chansons populaires sur les sujets les plus communs alors, comme la lutte des empereurs avec les papes, des Guelfes avec les Gibelins.

Les troubadours eurent un protecteur splendide dans Azzo VII d'Este, marquis de Ferrare. Ses filles et lui sont souvent cités comme des modèles de courtoisie et de vertu dans les chants des poëtes, prodigues de louanges envers quiconque se montre prodigue de dons. On lit, à la fin d'un recueil manuscrit de poëtes provençaux remontant à 1254, et conservé dans la bibliothèque de Modène, une annotation ainsi conçue : « Maître Ferrari fut de Ferrare et « jongleur, et s'entendit mieux à trouver ou rimer en provençal « que nul homme ayant jamais existé en Lombardie. Il entendait « au mieux la langue provençale, savait beaucoup en littérature, « et, pour écrire, il n'y avait personne qui l'égalât. Il fit plusieurs « très-bons et beaux livres. Il fut homme courtois de sa personne, « fréquenta et servit volontiers barons et chevaliers. Il fut long- « temps commensal de la maison d'Este; et quand il arrivait que « les marquis faisaient fête et tenaient cour, on voyait accourir « des jongleurs habiles dans la langue provençale, qui se concer- « taient avec lui, et l'appelaient maître. S'il en venait quelqu'un « plus savant que les autres, et qui soulevât une discussion sur son « talent poétique ou sur celui d'un autre, maître Ferrari lui faisait « une réponse improvisée, si bien qu'il était comme un champion « dans la cour des marquis d'Este (1). Dans sa jeunesse, il donna « des soins à une dame qui avait nom Turca, et fit pour elle beau- « coup de bonnes choses. Devenu vieux, il allait peu dans le

(1) *Intendet meil de trobar proensal che negus om che fos mai en Lombardia, e meil intendet la lenga proensal e sap molt be letras, escrivet meil ch'om del mond, e feis de volentera servit as baros et as chavalers, et tos temps stet en la casa d'Est; et qan venia che li marches feanon festa e cort, e li giullar li venian che s'entendean de la lenga proensal, anavan tuit ab lui, e clamavan lor maestro; e s'alcus li'n venia che s'entendes meil che i altri e che fes questios de son trobar e d'autrui, maistre Ferari li respondia ades, si che li era per un campio en la cort del marches d'Est.*

« monde; mais il se rendait à Trévise chez messire Gérard de « Camino et chez ses fils, dont il recevait grand honneur et beau- « coup d'accueil, et qui lui faisaient des dons avec largesse. »

Le plus célèbre des troubadours italiens fut Sordello de Mantoue, qui réunit la palme du guerrier, le myrte de l'amant, et le laurier du poëte. On raconte de lui d'étranges aventures (1), et l'on a beaucoup parlé de ses amours avec Cunizza, sœur du farouche tyran Ezzelin de Romano. Mais, sans nous y arrêter, nous dirons que la plupart de ses poésies ne célèbrent que l'amour, et, parfois, sur un tout autre ton qu'on ne devrait l'attendre de celui que Dante appelle *âme lombarde, altière et dédaigneuse*. Il est une pièce où il se vante de ses triomphes sur toutes les femmes, comme pourrait le faire don Juan, sans la moindre délicatesse chevaleresque, et avec une sorte de grossièreté. Dans une autre, il répond au comte d'Anjou, qui l'invite à se croiser : « Seigneur « comte, n'exigez pas que j'aille chercher la mort. Dans les eaux « salées, on gagne trop vite son salut. Je n'ai pas hâte de l'obte- « nir, et je veux arriver le plus tard possible à l'éternité. »

Peut-être ne faut-il voir dans ses triomphes que des forfanteries, dans sa réponse qu'une ironie profonde; car, dans d'autres vers, Sordello montre une âme fière et élevée, qui, ne tenant compte ni de la grandeur ni de la puissance, foudroie la lâcheté partout où elle se laisse apercevoir.

Tel est son fameux sirvente sur la mort du sire de Blacas, remarquable par la hardiesse outrageuse qui lui fait partager en morceaux le cœur de ce preux guerrier, pour le distribuer aux différents rois de l'Europe, et avoir occasion de reprocher à chacun d'eux son manque de cœur.

On a une discussion entre Bertrand de Born et Sordello, d'où semblerait résulter que ce dernier ne jouissait pas parmi ses contemporains de cette réputation d'héroïsme que lui ont faite les chroniques de Mantoue et les vers de Dante :

Sordello. « Si tu avais à perdre la joie des dames et à renoncer aux belles, ou bien à sacrifier à la dame de ton cœur ce que tu as de plus cher, l'honneur que tu as acquis ou acquerras en œuvres de chevalerie, que choisirais-tu? »

(1) Notamment dans le poëme d'Aliprand Buonamonte, *Antiq. ital. med. ævi.*

Bertrand. « Les dames que j'ai aimées m'ont fait éprouver tant de refus, j'ai obtenu d'elles si peu de bien, que je ne puis le mettre en comparaison avec la chevalerie. Garde pour toi la folie de l'amour, jouissance si vaine; cours après des plaisirs qui perdent leur prix lorsqu'ils sont obtenus. Moi, dans la voie des armes, je veux toujours courir au-devant de nouvelles conquêtes et d'une gloire nouvelle. »

Sordello. « Est-il de la gloire sans amour? Elle ne consiste pas à abandonner la galanterie pour des combats et des blessures. La faim, la soif, l'ardeur du soleil, la rigueur du froid, sont-elles à préférer à l'amour? Je te laisse volontiers ces avantages, pour les joies suprêmes que j'attends de ma dame. »

Bertrand. « Quoi donc, oserais-tu paraître devant ta belle sans prendre les armes pour combattre? Il n'est pas de joie véritable sans la valeur; elle élève aux plus grands honneurs; mais les folles jouissances de l'amour conduisent à l'avilissement et à la bassesse. »

Sordello. « Pourvu que je sois vaillant aux yeux de celle que j'adore, je me soucie peu que les autres fassent fi de moi; toute ma félicité me vient d'elle seule, et je n'en veux pas d'autre. Va, renverse châteaux et murailles; je recevrai un doux baiser de mon amie; tu gagneras los et renom parmi les seigneurs français; j'aime bien mieux les innocentes faveurs que les meilleurs coups de lance. »

Bertrand. « Celui qui aime sans vaillance trompe son amante, Sordello; je ne voudrais pas l'amour de ma dame, si je ne méritais pas son estime; un bienfait mal acquis ferait mon malheur. Garde donc pour toi les tromperies d'amour; laisse-moi l'honneur des armes, si tu es assez fou pour mettre en balance une fausse fidélité avec une jouissance légitime. »

Une poésie frivole, la manie du romanesque, fit dégénérer les troubadours en une espèce de charlatans, et leur valut d'être confondus avec les jongleurs. Ce nom, dans l'origine, signifiait chanteurs; et, en effet, Giraud de Regnier, troubadour du treizième siècle, disait : « La jonglerie fut instituée par des hommes « d'esprit et de savoir, afin de diriger les gens de bien sur le chemin de la joie et de l'honneur, moyennant le plaisir que procure un instrument touché de main de maître. Ensuite vinrent « les troubadours, pour raconter les histoires du passé, pour ex- Jongleurs.

« citer les braves en célébrant les exploits des anciens preux. « Mais, depuis quelque temps, tout décline. Il s'est élevé une « race qui, dénuée d'esprit et de savoir, usurpe la condition de « chanteur, de musicien, de troubadour, pour ravir la récom- « pense due aux hommes d'un talent véritable, qu'ils cherchent à « diffamer. »

De là vient que le nom de jongleur finit par être employé dans une acception défavorable, pour désigner des gens faisant métier de réciter des poésies composées par d'autres, et égayant les compagnies par des bouffonneries et des jeux d'adresse. Il y en eut d'attachés à certaines cours ou à certaines personnes, comme on en usa ensuite à l'égard des fous. D'autres s'en allaient errants, revêtus d'habits bariolés, avec la viole ou le rebec à trois cordes, suspendu à l'arçon de la selle ou sur l'épaule, et la bourse à la ceinture pour la quête. Souvent un de ces jongleurs marchait avec le troubadour, dont il accompagnait le chant en jouant du luth ; et parfois il en obtenait une chanson, ou un sirvente qu'il déclamait à la ronde pour de l'argent (1). Un troubadour disait à son jongleur : « Sache bien « trouver, bien rimer, bien exécuter un jeu ; sache faire réson- « ner la cymbale et le tambour, jeter et recevoir des fruits sur « les couteaux, imiter le gazouillement des oiseaux, jouter avec « des corbeilles aux pieds, assaillir des châteaux, et faire sauter « (des singes ?) à travers quatre cerceaux ; toucher de la cithare « ou de la mandore, le monocorde ou la guitare..... Jongleur, « apprête-nous de nouveaux instruments à dix cordes ; et si tu « apprends à bien les toucher, ils suffiront à tous tes besoins..... « Apprends par cœur les nouvelles et les romans les plus fameux ; « comme l'Amour court et vole, comme il va nu de naisance, « comme il repousse la justice avec ses dards aigus,... apprends

(1) Bertrand de Born dit à son jongleur, dans l'envoi d'une chanson : *Va, Papiol; tu me porteras avec mon sirvente dans le pays d'Artois. Là tu parleras en femme accorte, qui peut jurer merveilles sur la loi ; car la politesse est ma manière.*

Raymond de Miraval dit à son jongleur : *Bayonne, je sais que tu es venu pour avoir de moi un sirvente. Voici le troisième que je te donne. Avec les deux premiers, tu t'es procuré de l'or, de l'argent, quelques vieilles armes, et des vêtements tant bons que râpés.*

Pétrarque avoue qu'il a donné des sonnets.

« les ordonnances d'Amour, ses priviléges et ses remèdes; tu sau-« ras alors en expliquer les degrés divers, dire comment il va « rapide, de quoi il vit, ce qu'il fait quand il part, comme il abuse « et fait souffrir ses serviteurs. »

On aurait donc fait injure au troubadour en le confondant avec le jongleur, et c'est ce dont Sordello se plaint hautement : « Celui-ci n'a jamais porté ni reçu un coup, et ne peut se vanter « d'un beau fait d'armes. Jamais on ne vit plus grand poltron ; car « il ne sait toucher arme quelconque sans trembler. C'est à tort « qu'il me donne le titre de jongleur, qui ne convient qu'à lui ; à « lui qui chemine derrière les autres, quand les autres marchent « sur mes traces. Il reçoit, et ne donne jamais ; moi, je donne, « et ne reçois rien. Il se vend à quiconque veut le payer ; moi, je « n'accepte rien qui puisse m'être reproché. Je vis de mes reve-« nus, et n'attends rien de qui que ce soit. Au lieu du jaque, il « porte une camisole de tricot ; au lieu d'un destrier, il monte un « roussin qui va l'amble; au lieu du casque, il a un capuce « froncé; au lieu de l'écu, un manteau. On peut bien accuser « l'Amour de trahison, si avec cela il gagne le cœur d'une seule « femme. »

Les ménestrels ou ménestriers avaient droit, en Angleterre, d'entrer où il leur plaisait, d'être inviolables, d'obtenir partout la nourriture et le logement, sans autre payement que leurs chansons. Le roi Édouard, qui détruisit les bardes du pays de Galles parce qu'ils relevaient l'esprit national par leurs chants, publia le décret suivant :

« Attendu que beaucoup d'oisifs, sous le nom de ménestrels, « ont été et sont reçus à boire et à manger dans le logis d'autrui, « et ne se tiennent point satisfaits si le maître de la maison ne « leur fait un don ; voulant réprimer cette manière d'agir inso-« lente et cette fainéantise, nous ordonnons que personne ne « puisse s'introduire, pour boire et manger, dans la demeure des « prélats, comtes et barons, s'il n'est ménestrel. . . . Il ne pourra « venir de ceux-ci que trois ou quatre au plus par jour. Quant « aux maisons de moindre qualité, aucun ne pourra y entrer s'il « n'est demandé ; et celui qui sera demandé devra se contenter « de boire et de manger sans réclamer autre chose, sinon il « perdra le rang de ménestrel. »

Un jour qu'Édouard II tenait cour plénière, recevait les grands

et les prélats du royaume, et les traitait sous la feuillée, une femme se présenta vêtue en ménestrel, et lui récita une satire violente contre son gouvernement; après quoi elle s'en alla.

Une liberté pareille devait être vue de mauvais œil par les souverains; aussi la réprimèrent-ils souvent par leurs édits. Les ménestrels survécurent pourtant jusqu'à l'époque où Élisabeth ordonna qu'ils fussent châtiés comme vagabonds. En France, les ménestrels, comme tous les individus de semblable profession, se constituèrent en corporations; et, en 1321, le jongleur Pariset fit adopter le premier règlement pour celle de Paris.

Les troubadours eux-mêmes ne tardèrent pas beaucoup non plus à se voir assimilés aux jongleurs. Pierre Vidal, l'un des meilleurs parmi eux, gémissait de cette dépravation. Cherchant à ramener l'art à sa destination primitive, il aurait désiré que les troubadours rappelassent les rois, les comtes, les vassaux, au bon sens, au savoir, à la loyauté, en leur inspirant la gaieté, la franchise, la douceur, la prudence. « N'imitez pas, leur disait-il, « ces poëtes qui ennuient le monde de leurs lais amoureux. Il faut « seconder la tristesse ou la joie des auditeurs; mais il faut aussi « éviter toujours de se rendre méprisable par des récits bas et « ignobles. »

Giraud de Riquier regrettait de même les beaux temps de la gaie science; et, dans une épître adressée à Alphonse de Castille, il l'exhortait à la relever de l'avilissement où elle était tombée depuis que des charlatans et des saltimbanques avaient usurpé le nom de chanteurs de cour. Il lui demandait de les diviser, de son autorité royale, en quatre classes, maîtres en l'art de trouver, troubadours, jongleurs et bouffons.

Mais il n'était plus temps. L'esprit chevaleresque, sur lequel reposait l'existence de ces chantres nomades, se refroidissait de jour en jour. Les cours plénières, les tribunaux d'amour, où ils venaient faire montre de leur habileté, cédaient la place à des guerres réelles, à des calculs intéressés. Vint ensuite la bourrasque de la croisade albigeoise qui déracina ces fleurs délicates, dont l'éclat faisait tout le mérite. Elles périrent entièrement, quand Charles d'Anjou, comte de Provence, transporta sa cour à Naples, et que les papes transportèrent en Provence leur cour italienne. Alors les villes prévalurent sur les châteaux, les négociants sur les barons, la vie active sur l'existence artistique.

Cependant les *capitouls* de Toulouse cherchèrent à donner au moins une vie artificielle à cette institution nationale, et, en 1323, ils établirent une académie du *gai savoir*, dans laquelle, au premier mai de l'année suivante, fut donnée une violette d'or à la meilleure poésie provençale. Il est parlé d'une Clémence Isaure, âme de ces réunions, où la foule accourait avec empressement, et dans lesquelles brillait entre tous Arnaud Vidal, de Castelnaudary. Trois prix étaient décernés dans ces *Jeux floraux:* la violette d'or à la plus belle chanson (ode); le jasmin d'argent, au meilleur sirvente ou à la meilleure pastorale; la fleur d'acacia, à la ballade la plus méritante. Cet usage fut tellement au gré des habitants du pays, qu'ils n'y ont pas renoncé encore dans ce siècle positif (1). Jeux floraux

La langue et la littérature provençales furent ensuite transplantées en Aragon, où les troubadours continuèrent pendant longtemps encore à chanter. Henri, marquis de Villena, personnage de grand crédit tant en France qu'en Espagne, ses domaines étant limitrophes entre ces deux royaumes, fit instituer à Barcelone, par Jean Ier, roi d'Aragon, une académie à l'imitation de celle de Toulouse; mais son existence fut de courte durée. Vers le milieu du quinzième siècle, Ausias, marquis de Valence, qu'on a voulu comparer à Pétrarque pour le mérite comme pour ses aventures, composa aussi des poésies en langue provençale. Les Aragonais avaient exigé que le provençal fût substitué au latin dans les actes publics; puis ils y renoncèrent pour complaire aux rois de Castille. Les traces de cet idiome disparurent chez eux sous la domination autrichienne; et ce fut en vain qu'ils voulurent le faire revivre plus tard avec leurs autres franchises.

(1) L'Académie des jeux floraux publie en ce moment les *Monuments de la littérature romane*, comprenant le texte et la traduction des meilleures compositions en cette langue, soumises aux concours qui commencèrent en 1324. Le premier volume (Toulouse, 1841) comprend *Las flors de Gay Saber, estier Dichas las Leys d'Amors*, espèce de traité de la langue et de la poésie provençales.

CHAPITRE XII.

LÉGENDES, NOUVELLES, ROMANS.

L'un des mérites les plus vantés chez les troubadours et les jongleurs, mais spécialement chez les ménestrels, était d'avoir toujours des récits prêts pour égayer les banquets et les veillées. Le sujet en était pris fréquemment dans les faits contemporains. C'étaient des entreprises héroïques, des actes de générosité, de fines plaisanteries ; et l'on peut s'en faire une idée en lisant les *Cento Novelle antiche*, l'une des choses les plus délicieuses de la langue italienne. Souvent aussi (ce qui était une conséquence des mœurs du temps) ces récits dégénéraient en obscénités, comme on le voit dans le Décaméron et dans les autres anciens recueils de contes, en quelque pays que ce soit. Souvent ils étaient puisés dans les traditions sacrées et monacales, cette source nouvelle, comme nous l'avons dit, de la littérature moderne ; et alors Marie en était le sujet habituel, comme les femmes servaient de texte aux nouvelles profanes. Nous n'avons pas cru chose oiseuse de citer quelques légendes, telles qu'elles étaient débitées ou par des jongleurs pour amuser, ou par des personnes dévotes dans une intention pieuse (1).

Saint Bavon, ermite de Gand, rencontra un individu qu'il avait vendu lorsqu'il était dans le siècle. Désespéré au souvenir d'un si grand crime, il va à lui en disant : *C'est moi qui t'ai lié; bats-moi, mets-moi en prison, aux fers.* L'autre refuse; puis enfin, vaincu par les instances du saint, il le lie, lui rase la tête, lui attache une corde aux pieds, et le conduit à la geôle publique. — Celui qui entendait un pareil récit comprenait que l'esclavage était un mal, et compatissait aux souffrances qu'il entraînait ; il devait surtout causer aux serfs un vif plaisir.

Saint Martin (c'était un soldat) lave son esclave et mange

(1) Voy. tome VII, page 479.

avec lui. Il jette la moitié de son manteau à un pauvre qu'il voit nu au cœur de l'hiver; et, la même nuit, Jésus-Christ lui apparaît vêtu de cette moitié de manteau. Saint Vandrille, abbé de Fontenelle, voyant devant la porte du palais de Dagobert une carriole renversée, et les assistants se moquer du pauvre qui en était tombé, met pied à terre pour l'aider à se relever, et, bien qu'il se salisse de fange au milieu des huées de la populace, il accomplit son œuvre charitable. Parfois ce sont des voleurs qui ne trouvent point la porte pour sortir; ou bien des saints, opposant des sermons aux armes de ceux qui les assaillent; des vierges, dont la vertu outragée est vengée par une lèpre affreuse qui couvre les coupables; des ermites, auxquels est révélée la damnation de l'oppresseur.

Les Longbards ayant fait prisonnier un diacre près de Nocera, voulaient l'égorger; mais le prêtre Santulus obtint qu'ils le lui donnassent en garde, offrant d'en répondre sur sa tête. A peine eut-il vu les Longbards endormis, qu'il contraignit le diacre à s'enfuir, puis s'offrit volontairement aux ennemis. Ceux-ci le condamnèrent à mourir; mais le bourreau resta le bras levé sans pouvoir frapper, jusqu'à ce que le saint lui-même lui eût rendu le mouvement, après lui avoir fait jurer de ne s'en servir jamais pour donner la mort à un chrétien. Alors les Longbards lui offrirent à l'envi des bœufs et des chevaux, fruits de leur pillage; mais il leur dit : *Si vous voulez me faire un don, livrez-moi les esclaves que vous avez faits, et je prierai pour vous.* Et ils les renvoyèrent tous avec lui (1). Une autre fois, l'abbé Soranus donne aux prisonniers faits par les Longbards les vivres qui se trouvent dans le couvent, et jusqu'aux légumes du jardin; puis, n'ayant pas d'argent pour rassasier la cupidité des vainqueurs, il est massacré. La compassion inspirée par les souffrances de ces hommes pieux, devait sans doute tourner à l'avantage des malheureux.

Un dragon vomi par l'enfer infestait les environs de Rouen : saint Romain, évêque de cette ville, part pour aller le combattre, revêtu des ornements pontificaux, accompagné seulement d'un condamné à mort, auquel il avait promis la liberté. Mais, à l'aspect du monstre, le criminel prend la fuite; le prélat, au con-

(1) BOLLAND. 11 avril.

traire, lui passe son étole au cou, et le force à suivre docilement, jusqu'au moment où les exorcismes le firent disparaître au milieu de l'allégresse universelle. C'est ainsi qu'était symbolisé le génie du mal, vaincu et dompté; mais le symbole obtenait créance comme une réalité; et, en souvenir de saint Romain, le chapitre de Rouen faisait grâce chaque année à un condamné à la peine capitale; droit précieux au milieu de tant d'abus de la force.

Un pauvre venait-il demandant l'aumône à la porte, la légende racontait que Jésus-Christ avait quelquefois pris cette forme, et honoré de sa présence la table hospitalière de Grégoire le Grand. Un pèlerin demandait-il à être hébergé dans le chenil ou dans l'écurie, on se rappelait Alexis, fils de princes, vivant inconnu sous un escalier de la maison paternelle, et recevant un grossier morceau de pain des serviteurs de ses parents.

Quelquefois l'expression défectueuse des arts, ou des symboles mal interprétés, donnaient naissance à des légendes. On représentait saint Nicolas de Mira avec trois catéchumènes près de lui, plongés dans la cuve baptismale; mais, pour exprimer leur infériorité, ils étaient figurés plus petits que le saint. Or, le vulgaire vit en eux trois enfants qu'un rit impie avait fait plonger dans une chaudière bouillante, et que ses prières avaient ressuscités. Le pourceau qui, placé aux pieds de saint Antoine, devait signifier l'ennemi infernal dont il avait triomphé, fournit carrière aux imaginations, qui, de même, s'exercèrent à interpréter dans un sens vulgaire ce qui était symbolique (1).

Ce penchant de notre nature charnelle à rechercher le pire, même après avoir vu le mieux, est symbolisé, dans les légendes, par le diable, génie de la matière et de la laideur, prenant des aspects divers selon les appétits de celui qu'il tente, et provoquant les uns à la luxure, les autres au doute, ceux-ci à l'avarice, ceux-là à la vaine gloire.

Victorin de Naples se retire dans un désert, où il passe un an à jeûner et à prier Dieu continuellement. L'ancien ennemi de tout bien en conçoit de l'envie, selon son habitude. Il prend donc la

(1) ALFRED MAURY, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge, ou examen de ce qu'elles renferment de merveilleux, d'après les connaissances que fournissent de nos jours l'archéologie, la théologie, la philosophie et la physiologie médicale;* Paris, 1843.

forme d'une jeune fille qui se rend à la grotte de l'ermite, et, feignant de s'être égarée, s'écrie en gémissant : *Ah! malheureuse que je suis, perdue dans la forêt et par les ténèbres! Hélas! secours-moi, qui que tu sois, habitant de ce lieu où il n'y a que bois et ciel. Ah! sauve-moi des sangliers grondants, et je repartirai dès l'aube. Je ne réclame pas un gîte pour longtemps; tu ne m'auras pour hôte qu'une seule nuit. Il me suffirait bien de rester à couvert sous ton auvent, si mon sexe débile ne s'en alarmait, et si je n'étais épouvantée par les rugissements des ours qui passent. Entends-tu comme les loups hurlent? Prête-moi assistance, tandis qu'il en est temps. Si j'échappe au danger, ce sera grâce à toi; mais si je péris, ce sera par ta faute.* Est-il un obstacle dont l'esprit de ruse et d'impiété ne triomphe par ses artifices? Victorin, pris de compassion, ouvre enfin la porte de sa cellule, introduit la jeune fille, la fait asseoir d'un côté, et se place de l'autre. Une heure s'était à peine écoulée, que, par le mouvement continuel qu'elle se donnait, elle toucha l'homme de Dieu avec la pointe du pied, et l'embrasa d'une flamme pernicieuse (1). C'est ainsi qu'on personnifiait la pensée et la volonté.

D'autres récits retracent les généreux sacrifices de la beauté, ses triomphes sur elle-même et sur ceux qui s'éprennent de ses charmes. Ursule est envoyée de la Bretagne, sa patrie, en compagnie de onze mille vierges, à Coman, prince germain et idolâtre, pour devenir sa femme. Mais elle les détermine toutes à promettre à l'Époux céleste de lui consacrer leur virginité. Elles s'en vont, guidant elles-mêmes la flotte jusqu'à Cologne et à Bâle, d'où elles se rendent en pèlerinage au tombeau des saints apôtres; le pape Cyriaque leur donne le baptême; elles retournent ensuite à Cologne, où Ursule amène son fiancé à embrasser la vraie foi, par le spectacle de tant de vertu. Enfin, les Goths assiégent cette ville; et le chaste essaim des onze mille vierges, qui sont massacrées en défendant leur pudeur contre les barbares, devient un chœur de bienheureuses à qui le ciel ouvre ses portes.

Agnès, jeune Romaine d'une grande beauté, avait embrassé le christianisme et fait vœu de chasteté. Le fils du comte Sempronius, qui la vit, s'éprit d'elle; mais ni prières ni dons ne pouvant

(1) BOLLAND. 8 janvier.

la séduire, il en mourait d'amour. Sa mère ayant appris la cause de son mal, commanda à Agnès de se rendre aux désirs du jeune homme; mais comme elle s'y refusa avec fermeté, elle la fit exposer nue dans un lieu de prostitution. Alors, ô prodige! sa chevelure, s'allongeant tout à coup, fournit un voile à sa pudeur; et son amant, qui veut porter la main sur elle, tombe mort à ses pieds. Sempronius, partagé entre le courroux et la douleur, accuse la jeune fille de magie; mais elle s'adresse au ciel, et en obtient la résurrection du pécheur. Le père et le fils, repentants, se convertissent. Cependant, les prêtres païens poursuivent le procès commencé contre Agnès, et, martyre de la foi et de la vertu, elle va rejoindre le chœur des vierges saintes (1).

Beaucoup de ces narrations ont pour objet d'exciter à la piété. En Angleterre, Imma est laissé pour mort sur le champ de bataille; et Tunna, son frère, abbé d'un monastère, dit souvent la messe pour le salut de son âme. Cependant le jeune guerrier n'était pas mort; guéri par les soins de l'ennemi, il avait été emmené en esclavage. Or, comme à l'heure de tierce, précisément à l'instant de la messe fraternelle, ses fers tombent brisés d'eux-mêmes, son maître est contraint de lui rendre la liberté. Et le miracle divulgué fut cause que l'on multiplia les sacrifices pour les pauvres défunts (2).

Une belle religieuse ne passait jamais devant une image de la Vierge, qui se trouvait dans un corridor, sans lui dire *Ave*. Elle fut tentée du démon, qui lui persuada qu'elle serait bien mieux dans le monde, où, jeune et pleine d'attraits comme elle était, les plaisirs et les honneurs l'entoureraient; il lui persuada ainsi de se laisser enlever par le chapelain. Celui-ci lui ayant donné rendez-vous pour le soir près de la porte du couvent, la religieuse quitte sa cellule à l'heure indiquée; mais, en traversant la galerie, elle dit son *Ave* habituel : alors une dame d'un aspect grave se présente soudain à la porte, et l'empêche de sortir. Le lendemain, même tentative, même prière, même obstacle. Le chapelain s'en plaignit; et ayant appris le motif du retard, il persuada à la religieuse de ne pas dire l'*Ave*, et de tourner le dos.

(1) Cette histoire est écrite par saint Ambroise. BOLLAND. 21 janvier.

(2) BÈDE (IV, Hist. 22) avait oui raconter le fait de quelqu'un qui connaissait le captif ainsi délivré.

Elle le fit, et put s'enfuir. Mais les *Ave* précédents ne furent pas perdus. La sainte Vierge couvrit sa honte en prenant sa forme ; et tant qu'elle fut dehors, elle continua à ranger pour elle la sacristie, à sonner les cloches, à allumer les cierges, à chanter au chœur. Après avoir passé dix ans dans le monde, la fugitive, prise de remords, abandonne son complice, et forme la résolution de rentrer dans son couvent pour y faire pénitence. Elle part, et s'arrête un soir à peu de distance du monastère; puis ayant reçu l'hospitalité dans une maison, elle s'informe d'une religieuse qui s'est enfuie il y a quelques années. Personne n'a connaissance du fait : on lui dit, au contraire, que celle qu'elle désigne est un modèle de chasteté, et qu'elle fait des miracles. Elle passe la nuit en prières, et, bien agitée, elle gagne au matin la porte du couvent. *Qui êtes-vous?* lui demande-t-on de l'intérieur, lorsqu'elle eut sonné. — *Une pécheresse qui vient faire pénitence;* et elle fit confession de ses péchés. — *Et moi,* reprit la portière, *je suis Marie, que tu as longtemps honorée, et qui, en récompense, ai caché ton opprobre.* Elle lui raconta alors le fait, lui rendit ses habits, et la religieuse reprit ses occupations accoutumées. Personne n'aurait même rien su de ce qui s'était passé, si elle-même ne l'eût déclaré; ce qui fit que les religieuses l'estimèrent bien davantage.

Un moine peignit, sur les murs d'un cloître, la Vierge admirablement belle, et le diable à ses pieds, d'une laideur difforme. Celui-ci lui apparut pour se plaindre et le menacer de sa vengeance, si, le jour même, il ne lui donnait une autre figure. Le lendemain, quand le diable vint examiner les changements opérés, il le trouva monté sur son échafaudage, pour le faire encore plus affreux. *Puisque tu veux que nous soyons ennemis*, dit-il, *nous allons voir comment tu sauteras d'ici*; et il renversa l'estrade. Le peintre invoqua la Vierge, qui étendit son bras pour le soutenir, et le déposa tout doucement à terre. Alors le malin, changeant de batteries, lui inspira de l'amour pour une jeune veuve. Étant convenus de s'enfuir ensemble, le moine ajouta à sa faute celle d'emporter le trésor de l'abbaye. Les fugitifs furent poursuivis et atteints : on laissa la veuve en liberté, mais le moine fut mis en prison. Le diable lui apparut, en insultant à son malheur; il lui promit toutefois, s'il voulait le faire beau, de le tirer d'embarras. Le pécheur y consentit, et aussitôt ses chaînes tom-

bèrent. Il alla dormir dans sa cellule, où les religieux le trouvèrent le matin, comme si rien ne fût arrivé, vaquant à ses occupations. Arrêté de nouveau, il fut remis au cachot. Mais que rencontrèrent-ils à sa place, dans sa cellule? Le diable lui-même, qui, cédant aux exorcismes, prit la fuite. En s'envolant, il saisit par son capuce l'abbé, qu'il emporta en l'air. Heureusement qu'amaigri par la pénitence, il glissa tout nu hors de sa robe. Le diable passa ainsi pour avoir commis l'enlèvement, et le moine tint la promesse qu'il lui avait faite.

Un homme récitait constamment le chapelet. Il fut frappé de mort subite, et le diable l'emporta en enfer. La sainte Vierge n'entendant pas monter le rosaire habituel, s'enquit de ce qui s'était passé; et l'ayant appris, *Est-il possible*, dit-elle, *que mon fils ait permis qu'il en fût ainsi d'un de mes serviteurs les plus zélés?* Elle s'apprête, en conséquence, à aller lui en demander raison. *Donnez-moi*, dit-elle, *ma robe d'azur et mon manteau rouge;* et elle se rend à la cour céleste. Le Seigneur appelle Satan, et le gourmande. Il s'excuse en alléguant que celui qu'il a emporté n'a pas récité autant de rosaires qu'on le dit. Alors la Vierge de s'écrier : *Tous les rosaires qu'il a récités se retrouvent sur lui; qu'on m'en donne le premier grain.* Elle l'attira ainsi à elle du fond de l'abîme jusqu'au paradis.

Dans le val de Chiavenna, un rocher que la terre ne soutenait plus se renversa sur une de ces grottes d'où l'on tire le marbre serpentin, enfermant sous sa masse un des ouvriers. Après qu'on eut employé inutilement tous les efforts humains pour le délivrer, chacun le pleura comme mort. Un an après, l'exploitation de la carrière ayant été reprise, on fut bien surpris de le retrouver vivant. Or, il raconta que chaque jour, un seul excepté, une colombe était venue lui apporter une nourriture délicieuse. On sut alors que sa femme avait fait célébrer tous les jours une messe, à l'exception d'un seul, où elle en avait été empêchée par une inondation (1). Les nombreux miracles en faveur des âmes du purgatoire appartiennent à ce genre de légendes.

Ce moyen âge, que nous nous figurons sous des traits farouches, trouva dans le christianisme une récompense pour chaque vertu, et plaça la miséricorde à côté du méfait. Un acte de jus-

(1) Saint PIERRE DAMIEN.

tice vaudra à Trajan les prières du pape Grégoire, qui auront assez d'efficacité pour l'arracher à l'enfer. Judas lui-même obtiendra quelques instants de relâche dans l'éternel châtiment réservé à sa trahison.

C'était un motif de plus pour montrer la voie du repentir ouverte à ceux qui n'avaient pas encore fourni cette carrière d'épreuves et d'expiation. Aussi voit-on souvent revenir, dans les récits de cette époque, des scènes de larrons célèbres et de féroces bandits convertis par la parole d'un homme pieux, et devenus de grands saints, la grâce aidant. Il n'y avait pas dans le monde antique de régénération pour la pécheresse : si le dégoût, la fatigue, le dépit, la honte, lui faisaient quitter le mauvais chemin, personne n'était là pour encourager son repentir, pour la faire respecter. Le christianisme montrait la Madeleine, à qui de nombreux péchés avaient été remis parce qu'elle avait beaucoup aimé; et sur ce type se multiplièrent les récits concernant des femmes à qui leur repentir avait été compté autant et plus que l'innocence. Marie l'Égyptienne, s'arrachant aux débauches d'Alexandrie, va consumer ses charmes et son existence mortelle au fond des déserts. Durant la persécution, Afre, courtisane de Hambourg, recueille dans sa demeure l'évêque Narcisse et le diacre Félix. Cette charité pieuse lui obtenant miséricorde, la misérable prostituée devient une sainte, du moment où elle est instruite que la pénitence lui réserve le pardon, en place du mépris qu'on lui avait jusqu'alors prodigué au milieu des caresses. Notre siècle retracerait à ce sujet la lutte d'une résolution vertueuse contre une habitude coupable; le moyen âge exprimait dramatiquement cette pensée, dans une discussion entre l'évêque convertisseur et le démon en personne.

Saint Macaire ayant abandonné femme et enfants, fut conduit par l'ange Raphaël dans une grotte habitée par deux lionceaux que leur mère avait délaissés. Lorsqu'il y eut vécu plusieurs années, le diable, jaloux de sa pureté, le séduisit sous les traits d'une femme, forme qu'il prend avec une extrême facilité. Bientôt Macaire reconnut l'erreur grave dans laquelle il était tombé. Les lions, qui d'abord l'avaient quitté, revinrent, et creusèrent une fosse. Il comprit l'intention et s'y étendit; alors les lions le recouvrirent de terre en gémissant; ils ne laissèrent passer que la tête et les bras. Il vécut ainsi trois années des herbes auxquelles

ses mains pouvaient atteindre; puis les lions revinrent et le découvrirent.

Le démon joue, comme on voit, un grand rôle dans ces compositions; mais « il n'est pas toujours aussi laid qu'on le dépeint; » il est même parfois serviable, quelquefois aussi il échoue dans ses artifices. Souvent il est vaincu, et il est même amené à faire pénitence. Nous passons sous silence les magiciens, les alchimistes ayant un diable familier renfermé dans un anneau, dans un bocal (1). Tantôt saint Loup tient Satan prisonnier une nuit entière dans la cruche à l'eau où il s'était blotti, pour que le saint eût à l'avaler. Tantôt saint Antoine lui crache au visage, après s'être fait servir par lui. On le voit aussi déçu dans les pactes que certains hommes font avec lui pour lui vendre leur âme, à l'aide de stipulations adroites; ainsi Nostradamus lui a promis son corps, à la condition qu'il n'aura été enseveli ni dans l'église, ni en dehors de l'église; en conséquence, il ordonne de le placer dans un trou du mur.

Ce que l'on s'attendrait le moins à trouver dans ces siècles proclamés barbares et inhumains, c'est la pitié s'étendant jusqu'aux animaux. Bassano de Lodi donne asile, dans son manteau épiscopal, à un faon poursuivi par des chasseurs. La bienheureuse Véronique de Binasco soignait les poules malades. Un ermite restait les bras levés, absorbé dans la contemplation; une hirondelle vint déposer ses œufs dans le creux de sa main, et lorsqu'il revint à lui, il n'eut garde de la mouvoir, pour ne pas déranger la couvée.

Saint Hélénus se fait porter par un crocodile, sainte Marthe est servie par le dragon, saint Florentin a pour compagnon un ours qui l'aide à garder les moutons au pâturage. Saint Macaire d'Alexandrie, étant en méditation dans sa cellule, entend frapper à la porte; il ouvre, et voit une hyène lui apportant son petit qui est aveugle. Le saint prie et le guérit; alors la hyène lui donne sa mamelle, et s'en va tranquillement. Le lendemain elle revient, lui apportant une peau d'agneau; mais le saint la gronde d'avoir endommagé la propriété des pauvres, et il n'accepte son présent

(1) Voy. ci-dessous, chap. XVII, *Sciences occultes*. Nous rappellerons le chap. IX de l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire, à ceux qui pourraient nous blâmer de nous être arrêtés sur ces légendes.

qu'après avoir reçu d'elle promesse, par signe, qu'elle ne fera plus tort aux pauvres.

Oringie allait de Florence à Lucques, quand un levraut (cet animal, comme on sait, craint jusqu'à l'ombre de l'homme) vient soudain à sa rencontre et lui fait fête; il la caresse, courbe la tête dans son giron, comme un jeune chien dans la main de celui qui l'a nourri; et Oringie tout étonnée lui dit : *Pourquoi ne fuis-tu pas, pauvre levraut? Si j'allais te prendre? je le pourrais bien, si je le voulais. Oh! tu te fies à moi, parce que je suis aussi fugitive et tremblante.*

De même le bienheureux Albert, ermite de Sienne, rencontra un jour un lièvre qui, au lieu de fuir, se laissa prendre sans s'effaroucher. Ses compagnons voulaient le tuer : *Gardez-vous-en, mes frères,* leur dit-il; *pourquoi lui faire du mal, quand il ne nous en a causé aucun, quand au contraire il est venu à nous de son plein gré?* et il le laissa aller. Une autre fois il revint, poursuivi par des chasseurs, se réfugier près de l'homme de Dieu, qui le cacha dans sa manche jusqu'à ce qu'ils fussent passés, puis lui rendit la liberté (1).

Il n'est pas jusqu'aux proverbes vulgaires qui ne fassent connaître telle ou telle sainte, parce qu'elle a donné à manger à des serpents et à des dragons; or chacun comprend à quel point ces récits, consignés dans les seuls livres qu'on lùt, devaient agir sur la société. Puis il s'y mêlait aussi des exemples de constance inébranlable, de généreuse opposition. L'évêque Adhélard se refuse invinciblement à prêter hommage à la femme qui a succédé à Hermengarde, répudiée par Charlemagne. Herminold, au lieu d'accueillir, comme d'autres abbés, Henri V excommunié, lorsqu'il se présente à son monastère, au son des cloches et au chant des moines, ferme la porte à son approche, et, se plaçant devant le seuil, lui dit avec simplicité : *Sire empereur, si je ne vous savais excommunié, je vous recevrais avec les honneurs qui vous sont dus* (2).

Celui qui veut connaître une nation doit descendre parmi la foule pour écouter ses récits et ses chansons. Les gens frivoles seront donc seuls à nous accuser de frivolité pour avoir recueilli

(1) BOLLAND. 7, 10 et 13 janvier.
(2) BOLLAND. 2 et 8 janvier.

quelques-unes de ces légendes. Parfois elles prennent les dimensions d'un roman. Tel est le *Barlaam et Josaphat* de Jean Damascène, dont l'origine orientale est attestée par de graves autorités, ainsi que celle de la légende symbolique des *Sept dormants*. En vain l'on chercherait dans ces compositions des événements éclatants; on n'y trouve que de douces et pieuses vertus, se déployant sur le théâtre de la vie intime; elles n'offrent parfois que les sentiments de pieux solitaires, de jeunes filles en lutte avec le monde ou avec leur famille, de pèlerins flottant entre la vertu et le péché : aussi, quoique les narrations manquent souvent d'ordre et de vérité, on y reconnaît un grand pas fait vers ce qui distingue la littérature moderne de l'ancienne, l'étude de l'homme intérieur, l'attention à suivre pas à pas la naissance et le développement d'une passion, jusqu'à ce qu'elle triomphe ou soit domptée. C'est de là que vinrent à une autre époque ces romans dans lesquels on se plut à fouler aux pieds ce qu'ont de plus sacré la société, le mariage, la sainteté de la famille, l'amour des enfants, le respect de soi-même et celui du malheur. Et l'on vit se jeter avidement sur cette pâture malfaisante ceux qui laissaient tomber leur orgueilleuse compassion sur le siècle des pieuses légendes.

La dévotion n'inspirait pas seule néanmoins les récits de ce temps; le sentiment de la patrie, la fidélité en amour, l'exécration des meurtres fraternels, dominaient souvent dans les contes et nouvelles. Déjà, en parlant des troubadours, nous avons mentionné des aventures qui peut-être ne sont que des fabliaux imaginés et racontés par eux. Ainsi se répétait de bouche en bouche l'aventure romanesque de Guillaume Tell; l'histoire attendrissante de Ginevra Almieri, ensevelie vivante, et ramenée du tombeau par son amant à une existence nouvelle; la fin tragique d'Imelda Lambertazzi, de Juliette et Romeo, de l'infortunée Pia de Sienne, de Françoise de Rimini, de Pierre Baliardo.... Ce sont là des inventions des siècles d'ignorance, et cependant les modernes n'ont pas, à beaucoup près, atteint au pathétique de ces situations. Les esprits les plus élevés s'estiment heureux d'y recourir, et les trois poëtes les plus énergiques de notre époque ont été chercher, pour sujets de leurs tableaux, le docteur Faust, le don Juan, le Goetz de Berlichingen.

Quand les croisés allèrent guerroyer en Orient, ils y entendirent

maintes historiettes qui y restaient négligées, et qui parmi nous fournirent un aliment au génie, mieux peut-être que n'aurait fait un poëme nouveau. Nous sommes disposés à croire que les *Mille et une nuits* passèrent en Europe à cette époque. L'analyse du *Schah-Naméh* et de l'*Antar* nous amène à penser que plusieurs des faits célébrés ensuite dans les romans de chevalerie ont pu y être puisés, de manière à donner à la littérature occidentale une direction nouvelle.

Le *Livre des sept conseillers* de l'Indien Sendebad, recueil de récits faits au jeune roi par sa mère et son précepteur, fut traduit en langue persane, puis en arabe, et ensuite en grec. Il fut probablement apporté en France lors de la première croisade; un moine l'imita en latin, et cette imitation fut traduite en français au commencement du treizième siècle par Herbert Leclerc, sous le titre de *Dolopathos*, ou *Roman des sept sages*. L'apologue est vraisemblablement né dans l'Inde, où la croyance dans la métempsycose faisait prêter aux actes des bêtes une plus grande attention, et rendait moins absurde l'idée de leur attribuer la raison et la parole. Ce fut là en effet que fut composé le plus ancien livre de fables; il est intitulé *Kalila et Dimna*, noms de deux renards qui figurent dans le premier apologue, ou *Pantcha Tantra*, c'est-à-dire, les cinq sections. On l'attribue au brahmine Bilpaï, nom collectif comme celui d'Ésope. C'est une espèce d'apologue épique en deux parties, destiné à enseigner aux rois l'art de bien gouverner. Dans la première, un renard rusé, dévoré d'envie et d'ambition, abuse de la crédulité du lion, roi des animaux, et à force de calomnies l'irrite contre un bœuf son premier ministre, à tel point qu'il le tue. Dans la seconde, le lion, qui s'est aperçu de son erreur, se défie du renard, et ayant aperçu sa perfidie le condamne à mort; mais celui-ci sait se soustraire au péril et s'échappe.

L'époque précise où parut ce livre est incertaine, comme presque toutes les choses de l'Orient. Mais vers le sixième siècle il était en grande réputation. Kosroës Nouschirvan chargea son médecin Bourzouyé d'aller le chercher dans l'Inde, ce qui forme un curieux épisode du Schah-Naméh. Il fut traduit alors dans l'ancien idiome perse, et conservé dans le trésor royal jusqu'au moment où ce pays fut conquis par les musulmans. Al-Mansor put alors se le procurer; il en fit faire une version

arabe, et voulut même qu'on le mît en vers. De l'arabe il passa dans la langue perse moderne au douzième siècle, rajeuni successivement à l'aide d'additions et d'altérations continuelles. Déjà, à la fin du onzième siècle, il avait été traduit en grec par Siméon Seth, et en hébreu par le rabbin Gioël. Jean de Capoue, juif converti, fit sur le travail de ce dernier une version latine entre 1262 et 1278, qu'il intitula *Directorium humanæ vitæ*, *alias parabolæ antiquorum sapientium.* Il paraît que l'absence de points diacritiques fit lire au traducteur juif le nom de Sendebad en place de celui de Bilpaï, et que cette erreur passa dans la version latine; ce qui a fait confondre quelquefois ce livre avec celui de Sendebad. C'est de la traduction latine que sont dérivées les nombreuses versions ou imitations qui en ont été faites dans les langues modernes de l'Europe.

Telles sont les sources où les poëtes français ont puisé les nombreuses compositions dites *fabliaux*, contes souvent naïfs, originaux, pleins de vivacité; souvent aussi obscènes et mordants. La moisson s'accrut, et le goût en augmenta, par suite des rapports qui continuèrent entre l'Europe et les pays occupés par les Arabes, toujours avides de ce genre d'ouvrages. Il n'y eut plus de banquets sans récits; parfois même les convives devaient raconter à la ronde quelque histoire intéressante ou récréative. Quelquefois aussi elles étaient débitées par un ménestrel qui s'accompagnait d'un instrument, ou en jouait seulement par intermède. Ce genre de récréation tenait la place du théâtre et des jeux de cartes, qui n'étaient pas encore en usage. Personne ne nous a transmis ces contes du banquet et de la veillée; et c'est là pourtant la mine qu'ont exploitée non-seulement Boccace et la reine Marguerite de Navarre, mais encore la Fontaine et les comiques du premier ordre.

Les troubadours provençaux aussi ne manquèrent pas sans doute d'en faire leur profit; mais en même temps qu'ils cultivaient la langue d'*oc* dans le midi de la Gaule, la langue d'*oïl*, c'est-à-dire le roman wallon ou français, était employée dans le reste du pays. Les Normands établis dans les provinces septentrionales, loin d'étouffer l'ancien langage de la Neustrie, l'enrichirent en y mêlant des formes et des expressions teutoniques; ce qu'il y a de certain, c'est que les premiers essais de la littérature française sont venus de la Normandie. Les lois don-

nées à l'Angleterre par Guillaume le Conquérant sont le plus ancien monument de cette langue; vinrent ensuite les récits merveilleux auxquels se complaisaient les Normands, non moins avides d'aventures écrites qu'ils l'avaient été naguère d'affronter des périls réels. Ils eurent aussi alors leurs poëtes et leurs conteurs; et, de même que les troubadours brillaient dans les palais des grands et dans les cours d'amour, les *trouvères* récitaient leurs vers dans les assemblées dites *guys d'amour* et aux *pieux sous l'ormeil,* où ils se réunissaient au mois de mai, et où le vainqueur obtenait pour récompense une couronne de roses. Les trouvères se distinguent des Provençaux en ce que ceux-ci traitent plus volontiers les sujets tendres et amoureux, tandis que les poëtes du Nord préfèrent les chants graves et épiques (1). Les premiers sont fameux par leurs propres aventures, et c'est tout au plus si l'on connaît le nom des autres. Mais ils sont plus naïfs; et quoique souvent licencieux aussi, leur cynisme rebute moins, à cause d'un certain vernis d'antiquité et de ce naturel qui se perd dans la traduction, fût-elle faite par Boccace ou par la Fontaine. Trouvères.

C'est à eux que commence le roman moderne, nom appliqué d'abord à toute composition de quelque étendue en langue française, mais dont la signification se restreignit ensuite au récit d'aventures fictives (2).

Siméon Seth, protovestiaire de la cour de Constantinople au onzième siècle, traduisit du persan en grec une histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, qui, mise ensuite en latin, fit naître le goût de récits semblables. Nous avons vu combien l'imagination orientale s'était complu à parer de ses inventions le nom du héros macédonien (3). Quinte-Curce lui-même déclare qu'il raconte, en Romans.

(1) Ils comptèrent cependant des poëtes lyriques, et entre autres le célèbre Thibaut, comte de Champagne, dont on connaît l'amour pour la reine Blanche, mère de saint Louis. M. Thomas Wright a publié récemment (1842) les poésies de Philippe de Thaun, trouvère anglo-normand du douzième siècle, et d'autres poésies lyriques françaises de ce temps, ainsi qu'un recueil de chansons politiques du moyen âge, la plupart en français.

(2) HURD, évêque anglican, *Lettres sur la chevalerie et les romans;* 1765.

PANIZZI, *Essay on the romantic narrative poetry of the Italians.*

(3) Voy. tome II, pages 274 et 335.

ce qui le concerne, plus de choses qu'il n'en croit; et M. Mai a publié dernièrement un itinéraire d'Alexandre, ainsi que le récit d'un certain Valérius, où l'on trouve le germe de toutes les aventures répétées par les romanciers. Il semble que tous les peuples se soient accordés pour déposer aux pieds du héros le tribut de leurs légendes. L'Égypte lui donnait pour père le roi Nectanébus; suivant les Perses, il avait pour frère Darius; le Talmud mettait en avant les personnages d'Og et de Magog; l'Inde l'environnait de ses enchantements; l'Europe l'anima de ses sentiments chevaleresques, et inventa les généalogies ambitieuses qui faisaient remonter les origines de plusieurs peuples jusqu'aux compagnons du héros de Pella. Alexandre reparut donc dans les romans accoutré à la moderne. Le trouvère normand Alexandre, de Bernay, qui vivait à la cour de Philippe-Auguste, fut le premier à en faire le héros d'un long poëme, qu'il remplit d'allusions aux faits contemporains. Cet ouvrage est surtout remarquable en ce que le nom de son auteur est resté au vers de douze syllabes, adopté pour la poésie héroïque (1).

Un écrivain inconnu publia sur ce modèle, vers l'an 1110, une histoire de Charlemagne et de Roland, en l'attribuant à l'archevêque Turpin, qui occupait, en 800, le siége de Reims (2). Après lui, Geoffroy de Montmouth, bénédictin du pays de Galles, composa, vers 1138, une histoire des Bretons, en latin, où il introduisit le fameux Arthus ou Arthur, roi fabuleux d'Angleterre, et avec lui les héros de la Table ronde. On y voit figurer l'enchanteur Merlin, Lancelot du Lac et Yseult, sa belle amie; Tristan, Perceval et d'autres, qui, avec les paladins de Charlemagne, reparurent ensuite dans une foule de compositions. Il est parlé aussi de Rusticien de Pise, qui, en 1120, avait retracé en

(1) Les vers les plus usités en France avant lui étaient de huit syllabes, rimant deux par deux, sans offrir alternativement, comme à présent, des rimes masculines et féminines. On ne se faisait pas d'abord scrupule de laisser dans le vers alexandrin une syllabe muette après la césure, comme on peut le voir dans le début du poëme d'Alexandre :

Qui vers de riche estoire veut entendre et oïr,
Pour prendre bon exemple de prouesse cueillir,
La vie d'Alexandre si come l'ai trouvée,
En plusieurs sens écrite, et de boche contée....

(2) Voy. la note addit. E, t. VIII, p. 543.

latin les aventures des héros bretons, telles qu'elles lui avaient été racontées par les Gallois Télésin et Melquin ; mais cette histoire n'avait probablement pas plus de réalité que celle du prétendu Turpin.

Les chroniques contemporaines ne font mention de Roland qu'en disant qu'il fut tué à Roncevaux, quand l'armée française fut défaite par les Arabes et les Espagnols. Si Charlemagne avait été malheureux dans cette expédition, il n'en avait pas moins opposé une barrière aux incursions des Arabes, et combattu pour la foi. Ceux qui avaient succombé sous sa bannière méritaient bien, dans les idées de l'époque, une palme d'un plus haut prix que le laurier d'une victoire. Leur nom vécut donc dans les traditions et dans la poésie populaire. La chanson de Roland excitait le courage des Normands lorsqu'ils débarquèrent en Angleterre (1). Quand les croisades eurent commencé, la sublime ignorance du onzième siècle reconnut qu'il en fallait reporter l'origine au grand roi Charles; et Roland, qu'on envoya combattre en Palestine, qu'on mit en rapport avec des califes et des sultans, devint le type des chevaliers. Ces Normands, témoins de la fainéantise des Carlovingiens, dont le territoire avait été longtemps ravagé par leurs corsaires, représentèrent Charlemagne, à peu de chose près, semblable à ses descendants ; ombre fastueuse, sans vie réelle, faisant tout par le bras d'autrui. C'est aux moines qu'on attribue l'intervention de saint Jacques de Galice, et les éloges prodigués pour la fondation des couvents et des églises. Postérieurement aux voyages de Marco Polo, on ajouta à ces premières créations des aventures qui avaient eu pour théâtre l'Orient, des courses jusqu'en Chine; et la princesse du Cathai devint la cause de la folie de Roland. C'était comme une mosaïque, dans laquelle chaque âge incrustait ses inventions et ses sentiments ; il en résulta ce cycle de romans qui vivra éternellement, grâce au vernis éclatant dont l'Arioste a su le revêtir.

(1) Voy. t. IX, p. 113. Le poëte saxon qui mit en vers l'histoire de Charlemagne s'exprime ainsi :

Est quoque jam notum VULGARIA CARMINA *magnis*
Laudibus ejus avos et proavos celebrant,
Pippinos, Carolos, Hludovicos et Theodoricos
Et Carlomanos, Hlotariosque canunt.
Ap. BOUQUET, V, 174.

Les guerres d'Arthur contre les Saxons païens étaient moins politiques que les expéditions de Charlemagne contre les Maures; mais elles eurent, pour embellissement, le raffinement d'un amour idéal, et le généreux dévouement du chevalier chrétien.

En 1115, Robert Wace mit en vers français l'histoire des Bretons, de Geoffroy de Montmouth, en commençant par Brut, descendant d'Énée, qui conduisit en Bretagne une colonie de Troyens jusqu'à Calevastre, prince de Galles, mort en 700. C'est ce qu'on appelle le *Brut d'Angleterre*, où Arthur, avec sa Table ronde, joue un des rôles principaux (1). Plus tard, le même Robert Wace, dit aussi Gasse et Wistau, de l'île de Jersey, chapelain de Henri II, ajouta à son premier roman les expéditions du duc de Normandie et de Guillaume le Conquérant, jusqu'à la prise de Jérusalem. C'est là le point de départ des romans du second cycle, où Arthur, transplanté de la Bretagne insulaire dans celle du continent, part de Nantes pour des courses aventureuses.

Plus tard, vint le troisième cycle avec le roman d'*Amadis de Gaule*, ou du *Chevalier du Lion*, attribué par quelques-uns à un Normand, par d'autres à un Portugais du treizième siècle (2), parce qu'Amadis figura principalement dans les poëmes castillans. L'allégorie s'y introduisit ensuite avec l'ordre des chevaliers du Saint-Graal (3). On désignait sous ce nom le vase sacré dont le Christ s'était servi lors de la dernière cène, et dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit le sang du Rédempteur. Le Saint-

(1) Le roman de *Brut* commence ainsi :

Qui veult oir, qui veult savoir,
De roi en roi et d'hoir en hoir,
Qui cil furent et dont ils vinrent,
Qui Engleterre primes tinrent,
Queus rois y a en ordre eu
Qui ainçois et qui puis y fu,
Maistre Gasse l'a translaté,
Qui en conte la vérité
Si que li livres la dérisent.

(2) Vasco de Lobeira. L'unique exemplaire sur lequel les Portugais fondaient leur prétention a péri avec la bibliothèque du duc d'Arveiro, lors du tremblement de terre de Lisbonne. Cervantes regardait comme un chef-d'œuvre les quatre premiers livres de l'Amadis.

(3) Quelques-uns prétendent que ce mot signifie *sang-royal; graal*, en langue ibérique, veut dire coupe.

Graal était conservé dans le château de Montsauvage par un ordre mystique de chevaliers dits Messéniens, qui peut-être pratiquaient les rites mystérieux des templiers. Déjà Chrétien de Troyes avait fait un roman sur le Saint-Graal, après lequel vint le Joseph d'Arimathie, le Buovo d'Antona (1), et plusieurs autres.

Les écrivains empruntèrent aussi d'autres créations à la poésie orientale, comme les sylphes et les péris, qui assistent, invisibles, et consolent les belles dans la captivité, au milieu des ennuis du harem ou des peines de l'amour. Ils en firent des fées, dans lesquelles les chevaliers eurent de gracieuses amies ou des ennemies redoutables. Leur intervention amena une nouvelle espèce de romans, dont le plus célèbre, d'auteur incertain, est intitulé *les Aventures de Parthénopée de Blois*, histoire du mariage d'un mortel avec la fée Mélior.

L'imitation, qui paraît convenir si peu à l'énergie de jeunes imaginations, ne fait pas perdre à ces auteurs le cachet original, attendu qu'ils prêtent au héros qu'ils chantent leurs propres idées et celles de leurs contemporains. Il est néanmoins curieux de les voir aller chercher dans l'antiquité des exploits imaginaires, sans songer aux expéditions présentes et si pleines de grandeur des croisés. Peut-être la cause en est-elle dans ce que le résultat des croisades n'était pas encore complet, ou dans le penchant de l'homme à se transporter dans les champs de l'imagination, ou même dans cet esprit d'imitation qui fait que cent se précipitent dans la voie qu'un premier a ouverte. Grégoire de Bechade, chevalier tourangeau, composa, vers 1130, un poëme français sur Godefroi de Bouillon, luttant, durant douze ans, contre les difficultés que lui opposait une langue neuve, et non écrite encore. Il est donc à regretter que cette vieille épopée ait péri. C'est aussi sur la conquête de Jérusalem que roule le *Chevalier du Cygne*, commencé par Renaud et fini par Gauder de Douai; c'est un poëme en trente mille vers. Un autre poëme du treizième siècle a pour sujet une entreprise qui diffère des exploits ordinaires. Il a été publié en 1839, sous le titre de *Chanson des Saxons*, par M. Michel, qui l'attribue à Jean Bodel, trouvère artésien. Il célèbre la guerre des Saxons, causée par les prétentions de Justamon, leur

(1) Villani, et il n'est pas le seul, le croit d'Antona en Romagne, de même que Bernardo Tasso crut Amadis Gaulois.

roi, au trône de France, comme époux d'Helnis, sœur de Clodovée. L'action finit à la mort de Witikind, tué par Baudouin, amant de Sibylle, sa femme. Il n'y a ni fées ni prodiges, et l'auteur s'est renfermé dans les limites du monde réel.

Les poëmes de *Gérard de Nevers,* ou *la Violette*, par Gibert de Montreuil, et de *Garin le Lohérin*, par Jean de Flagy, sont moins étendus, mais plus gracieux. De pareils ouvrages sont sans nombre, et souvent les auteurs en sont inconnus, bien qu'ils aient eu une vogue immense. On est porté à les croire en grande partie composés dans des couvents, à cause de cette foule d'épisodes roulant sur les choses sacrées, et de leur ressemblance avec les pieuses légendes, tous débutant généralement par une invocation à la Divinité.

On voit revenir continuellement les mêmes héros dans ces romans, comme certains masques dans les comédies; les aventures seules variaient, et s'accumulaient ainsi sur un seul personnage. Les romans carlovingiens ont toujours l'air d'être racontés devant une assemblée ; c'est une forme que l'Arioste a conservée. Souvent aussi l'auteur prétend s'appuyer sur un texte trouvé avec des circonstances qu'il décrit de point en point, et qu'il donne pour vraies. L'histoire de Fierabras *fut découverte à Paris par un moine appelé Richer, dans le monastère de Saint-Denis, sous le grand autel.* La *très-élégante, délicieuse, melliflue et très-plaisante histoire du très-noble Perceforest* fut trouvée, avec un diadème royal, dans un cabinet découvert sous les murailles d'une vieille tour, dépendante d'une abbaye de l'île de Bretagne. Cette abbaye était située sur les rives de l'Humber, et s'appelait Burthimer, parce que le roi de ce nom vainquit, non loin de l'endroit où elle s'élevait, les idolâtres de Germanie. Guillaume, comte de Hainaut, passant dans l'île en 1286, pour assister au mariage du roi Édouard, ayant logé dans cette abbaye, obtint la couronne pour le roi; pour lui le manuscrit, qu'il fit traduire du grec en latin par un moine de Saint-Laudelain; il fut ensuite publié en français, *en l'honneur de la très-sainte Vierge, et pour l'édification des nobles et chevaliers.* L'auteur du Saint-Graal n'hésite pas à l'attribuer à la seconde personne de la très-sainte Trinité.

Quelques-uns des écrivains dont nous parlons s'élèvent, dans leurs récits, à des sentiments chevaleresques; d'autres ne se re-

paissent que de balivernes; la plupart se jettent dans des exagérations. Ainsi Knigton dépeint des dames de haute naissance et de beauté rare, mais dont la réputation ne brille pas d'un éclat aussi pur, qui s'en vont chevauchant en jupes bigarrées de couleurs diverses, avec une courte écharpe, de tout petits bonnets liés au cou par des cordons. Elles portent la ceinture et la bourse en argent ou en or, la dague au côté; elles montent des palefrois de prix, richement enharnachés; cherchant çà et là des fêtes, des tournois, et dissipant follement leurs revenus en même temps que leur bonne renommée.

Parfois l'auteur prend le ton burlesque et parodie la chevalerie. Dans la *Chasse au lièvre*, par exemple, un vilain invite les gens de sa parenté à courre le lièvre qu'il a fait lever du gîte, et tous les roquets du pays prennent la place des meutes fameuses de lévriers. Dans le *tournoi de Tottenham*, les vilains font ensemble une passe d'armes, jurant sur le cygne, sur le paon, par les dames, courant sur des rosses, s'escrimant l'un contre l'autre avec le couteau et le fléau, et couverts, pour armure, de planches creusées et de vans d'osier (1).

On peut dire de la poésie chevaleresque, comme de celle des troubadours, qu'elle n'arriva point à maturité. En effet, les idées dont elle se nourrissait n'existant plus, elle se mêla, et se confondit en Allemagne avec les allégories; en France, elle se délaya en longueurs prosaïques; elle s'employa, en Italie, à revêtir d'ornements splendides des compositions insipides; en Angleterre, où le sentiment chevaleresque était plus vivace, elle se perpétua dans les chants et les traditions populaires, jusqu'au moment où l'invasion en France et les guerres des deux Roses vinrent altérer le progrès spontané de la langue.

Bien que tirés d'un fond commun, les romans se ressentirent du génie des différents pays où ils avaient été composés. Dans la Scandinavie, ils s'enrichissaient des nombreux matériaux transmis par les chants des scaldes. En Espagne, où les exploits guerriers étaient plus nombreux, on y trouve une certaine unité, une combinaison presque suivie des faits partiels, s'acheminant vers un dénoûment; les différents caractères y sont plus distincts, comme dans l'Amadis. Chez les Allemands, les événements sont

(1) Ces deux compositions anglaises ont été publiées par Percy.

plus terribles, et les héros sont pris dans l'histoire nationale. La France fut le pays où ces ouvrages eurent le plus de vogue et de variété, jusqu'au moment où les protestants se déchaînèrent contre les romans de chevalerie.

L'Italie en compte aussi beaucoup; mais aucun d'eux ne se rapporte à des faits nationaux. Les expéditions d'Attila sont racontées, dans la Chronique Novalaise, de manière à produire le roman de Gauthier. Guido delle Colonne, jurisconsule de Messine, tira du poëme de Dictys de Crète, et de l'ouvrage de Darès de Phrygie, sur la guerre de Troie (1), un roman dans le goût du temps, c'est-à-dire, tout rempli de combats singuliers et de tournois. Il y mêla, sans tenir compte des temps ni des mœurs, l'histoire des Sept Chefs devant Thèbes, et celle des Argonautes, faisant parler les héros grecs comme les Arabes ou les chrétiens, et se montrant versé dans l'astrologie, l'alchimie, dans les sciences du *trivium* et du *quadrivium*. Ce livre obtint pourtant beaucoup de succès, et fut traduit dans toutes les langues de l'Europe.

Le *Sicilien aventureux*, écrit par Boson de Gobbio, ami de Dante, en 1311, n'a été publié qu'en 1832. Dans ce roman, cinq barons qui se sont enfuis de la Sicile après le massacre des fameuses Vêpres, s'en vont en quête d'aventures; et celles qu'ils rencontrent sont racontées « pour l'enseignement de tous ceux « qui seront atteints des coups de la fortune dans le monde, et « pour les encourager à ne pas désespérer. » Mais on se tromperait en espérant y trouver un développement en rapport avec le fait qui donne occasion à ces aventures; ce n'est qu'un tissu de fables orientales, avec des raisonnements empruntés aux classiques.

A en juger par le style, c'est au treizième siècle que furent traduits en italien les *Reali di Franza, ne' quali si contiene la generazione di tutti i re, duchi, principi, baroni di Franza, et de li paladini colle battaglie da loro fatte, comenzando da Costantino imperatore fino ad Orlando conte d'Anglante.*

Sur le même sujet fut ensuite composé le *Buovo d'Antona;*

(1) On disait que l'ouvrage original de ce prêtre troyen s'était perdu, et qu'il n'en restait qu'une traduction par Cornélius Népos. C'est, en réalité, le résumé d'un poëme de *Bello trojano*, de Joseph d'Exeter, poëte anglais de la fin du douzième siècle.

il se compose de vingt-deux chants en octaves; puis vint la *Spagna istoriata*, par Sostegno Zanobi de Florence, qui y célébra en quarante *cantari* la guerre de Charlemagne dans la péninsule ibérique. La *Regina Ancroia* est aussi de l'époque du Dante. C'est cette reine qui *narra i mirandi fatti d'arme de li paladini di Franza*, *e massimamente contro Baldo di Fiore*, *imperatore di tutta Pagania*, *al castello d'oro*. Ce poëme a trente-quatre chants, qui finissent tous en demandant l'aumône aux auditeurs (1).

Le *Pauvre Guérin* ou *Guerino Meschino*, d'origine italienne peut-être, mais à coup sûr importé très-anciennement en Italie, signale le passage du genre chevaleresque au genre mystique ; on y trouve les prodiges accoutumés, mais ils sont racontés pour l'édification des fidèles.

Le roman, dans le meilleur sens du mot, est une forme toute neuve de la littérature chrétienne; laissant de côté les événements bruyants de la politique, il descend dans le cœur de l'homme pour en étudier tous les replis, et pour montrer comment les passions intérieures se manifestent au dehors. C'est à quoi ont beaucoup aidé les légendes des saints, qui souvent ne font que retracer la vie intérieure d'une femme pieuse ou d'un ermite. Dante, dans sa *Vie nouvelle*, et Pétrarque, dans le *Mépris du monde*, rivalisèrent avec saint Augustin et avec les autres contemplateurs ou révélateurs du sentiment intime. Mais l'invasion des idées orientales poussa les romanciers à ne rechercher que les aventures extérieures; aussi voit-on apparaître très-faiblement, dans les œuvres du moyen âge, l'élément moderne de l'individualité, qui permet d'observer dans chaque personnage ses impressions personnelles, et montre l'homme passif plus encore que celui qui agit.

(1) *Ch' ora vi piaccia alquanto por la mano*
A vostre borse, e farmi dono alquanto;
Che qui e già finito il quinto canto.
Ores vous plaise un peu mettre la main
A votre bourse, et donner quelque chose;
Car du chant cinq voici déjà la fin.

CHAPITRE XIII.

SECONDE CROISADE.

La chevalerie, les cours d'amour, les tournois, les ordres militaires, les œuvres des troubadours et des trouvères, représentent des idées qui se reproduiront si souvent en parlant des croisades, que nous ne pouvions continuer le récit de ces expéditions sans nous y arrêter quelque peu. Si nous avons trop insisté, la nature d'un pareil sujet nous servira peut-être d'excuse.

Nous avons laissé sur le trône de Jérusalem Baudouin du Bourg (1), homme juste et pieux, dont les genoux et les mains s'étaient endurcis, tant il s'était prosterné de fois pour la prière; il ne voulait pas être surpassé en cela par les mahométans. Il
1131. expira après douze ans de règne, au même lieu où le Christ était ressuscité. Avec lui cesse la splendeur de ce royaume militant, et l'étoile de la Perse revient rayonner en face de la croix.

Foulques d'Anjou, gendre de Baudouin, qui déjà avait tenu les rênes de l'État, fut alors appelé au trône; mais les discordes intestines étaient trop violentes pour qu'un prince faible et sexagénaire pût réussir à les apaiser. Antioche était disputée entre Roger de Sicile et Alise, fille de Baudouin II, veuve de Bohémond; Foulques s'avança avec les templiers et les hospitaliers, et, resté vainqueur de ses adversaires, il donna la main d'Alise à Raymond de Poitiers. Jean Comnène, qui avait succédé sur le trône de Constantinople à l'empereur Alexis, s'étant ouvert passage à travers le pays d'Iconium, vint aussi pour s'emparer d'Antioche, sur laquelle il élevait des prétentions : cependant, après plusieurs escarmouches, on se mit d'accord, et il réunit ses troupes à celles des croisés pour marcher contre les infidèles de la Mésopotamie; mais une flèche empoisonnée atteignit mortellement l'empereur grec au passage du Taurus. Les ambitions agitèrent sans relâche le règne de Foulques, que signala, d'ailleurs, la prise de Césarée.

(1) Voy. ci-dessus, page 57.

Les choses allèrent au plus mal, lorsqu'à sa mort, à la suite d'une chute de cheval, il eut pour successeur Baudouin III, enfant de treize ans, sous lequel se multiplièrent les partis qui se disputèrent le pouvoir, comme il arrive sous un règne dénué de force. Zenghi, soudan d'Iconium, dont la puissance s'étendait de Mosoul aux frontières de Damas, profita de ces désordres pour assaillir Édesse, boulevard du royaume de Jérusalem. Josselin de Courtenay, qui en était seigneur, combattit les musulmans tant que ses forces le lui permirent; mais ayant été atteint par la chute d'une tour, il se trouva grièvement blessé. Informé néanmoins que le soudan approchait, et que son fils ne montrait pas assez de résolution et d'énergie, il se fit mettre sur une litière, et s'avança ainsi au-devant de l'ennemi; heureux, en expirant, de l'avoir vu fuir encore une fois. Son fils, du même nom que lui, mais d'un tout autre caractère, se laissa abuser par Zenghi, qui attaqua la ville d'Édesse, la prit d'assaut, et, après l'avoir livrée au pillage, y fit de nouveau proclamer du haut des minarets Allah et le prophète. Prise d'Édesse (1144.)

Les musulmans furent aussi fiers de cette conquête que les chrétiens en éprouvèrent d'abattement. Le nom de Zenghi fut répété avec terreur en Europe, tandis qu'il était proclamé par les siens dans les prières publiques et chanté par les poëtes. A peine eut-il fermé les yeux, que la ville mal gardée retomba au pouvoir des soldats de la croix; mais Noureddin son fils jura de ne pas rentrer dans sa capitale qu'il n'eût exterminé les chrétiens. Il reprit en effet Édesse, où il réduisit en esclavage seize mille habitants qui avaient survécu au massacre. Quelques mendiants seulement habitèrent désormais les ruines de *la cité reine, dont soixante villages formaient la couronne, et qui, comme un édifice céleste construit sur la terre, surpassait en magnificence les villes les plus vantées de l'Asie* (1).

Cette expédition inaugura ainsi sous d'heureux auspices le règne de Noureddin, que les poëtes et les imans saluaient déjà du titre de chef de l'islamisme. Les chrétiens au contraire étaient découragés par des pronostics sinistres, ou plus réellement par la conviction que la prise d'Édesse devait entraîner celle de Jérusa-

(1) Élégie en sept chants, composée par Narsès le Beau, patriarche arménien d'Édesse, pour consoler ses concitoyens.

lem. L'évêque de Gabal, traversant donc la mer, alla trouver à Viterbe le souverain pontife, auquel il exposa les désastres et les dangers de la Palestine. On commença alors à parler d'une nouvelle croisade, et bientôt l'appel aux armes fut répété par Bernard, abbé de Clairvaux.

int Bernard. 1091. Ce religieux, l'un des personnages les plus éminents du moyen âge, fut l'âme de la société chrétienne au douzième siècle. Né au château de Fontaine près Dijon, il sacrifia le rang et les richesses que lui promettait sa naissance, et les plaisirs auxquels le portait son penchant, à la résolution d'être uniquement l'homme de Dieu. Occupé dès sa jeunesse du grand mystère de la vie, il se demandait souvent à lui-même : *Bernard, à quelle fin es-tu venu?* Il s'attacha donc à combattre les inclinations des sens et les égarements d'un cœur aimant (1). Afin de se fortifier pour
1113. les luttes à venir, il se retira avec quelques autres jeunes gentilshommes, ses compatriotes, dans l'abbaye de Cîteaux, où leur exemple ne tarda pas à en attirer beaucoup d'autres (2). Leur nombre paraissant trop considérable, Bernard en détacha une colonie, avec laquelle, âgé seulement de vingt-cinq ans, il alla fonder un ordre nouveau à Clairvaux, sur les rives de l'Aube; lieu d'un aspect si triste qu'on le désignait sous le nom de Val d'Absynthe. Les prosélytes accoururent en foule près de lui, à tel point que les femmes et mères suppliaient leurs maris et leurs fils de ne pas aller entendre la voix irrésistible du jeune et chaleureux prédicateur.

Sa théologie dérivait de celle de saint Augustin; il avait les mêmes idées sur l'amour et sur la grâce, c'était le même anéantissement de l'homme devant Dieu; mais il ajoutait à cela le progrès apporté par le changement des temps. Ainsi il ne voulait pas que l'on eût pour but unique de fuir le monde dans les couvents, mais qu'on y cherchât la force nécessaire pour le combattre et le guider. Il voulait que l'homme, tout en restant pénétré de son néant en face de Dieu, se sentît puissant sur la nature et la

(1) Personne ne lira ses lettres et celles de ses amis et disciples, sans y apercevoir une grande disposition à l'amour; penchant qu'ils n'étouffèrent pas, mais qu'ils dirigèrent vers la vertu et vers les choses du ciel.

(2) On y vit arriver presque en même temps un prince d'Autriche, nommé Othon, avec une suite de gentilshommes. Ces conversions en masse ne sont pas un des phénomènes les moins remarquables du moyen âge.

société; exilé mais actif, se dirigeant sans cesse vers le ciel, mais en prenant à tâche d'améliorer la route.

Celui qui a dit Laboravi sustinens, *n'approuve pas les vains loisirs de la contemplation*, répétait-il souvent : persuadé que l'activité était le principe du salut, il ne réduisait pas les moines à une inertie solitaire, mais il les engageait à s'appliquer aux lettres, à l'agriculture, à défricher des terrains stériles, à conserver et à multiplier les monuments du génie humain. Un contemporain nous décrit cette « vallée profonde entre des montagnes élevées « et d'épaisses forêts, que l'on voit, en descendant des hauteurs, « semée d'agriculteurs, se livrant au labeur assigné à chacun « d'eux. Au milieu de la journée y règne le silence de la nuit, « interrompu seulement par le choc des bêches et par le chant « des pieux ouvriers ; silence dont le voyageur est touché au point « que personne n'oserait s'entretenir de choses profanes. »

Les ennemis de saint Bernard lui reprochaient de s'adonner à des études profanes, à des travaux de curiosité, à composer des chansons pour récréer le peuple; torts que nous recueillons comme autant de titres de louanges. Il connaissait si profondément la Bible, qu'il se figurait dans ses méditations en avoir les pages sous ses yeux. D'une extrême rigueur envers lui-même, c'était plus encore par l'exemple que par le précepte qu'il poussait à la pratique d'une règle austère, de la prédication, et de tous les autres travaux du sacerdoce.

« Il parlait aux paysans, dit un chroniqueur contemporain, « comme s'il eût toujours vécu à la campagne ; aux autres classes, « comme s'il eût consumé sa vie à en étudier les habitudes ; docte « avec les doctes, simple avec les simples, prodigue de préceptes « de sainteté et de perfection avec les personnes d'esprit, il se « mettait à la portée de tous pour gagner des âmes au Christ. Dieu « l'avait on ne peut plus heureusement doué pour calmer et pour « persuader ; il lui avait enseigné quand et comment il devait parler, consoler ou supplier, exhorter ou corriger ; ceux-là le sauront en partie qui liront ses écrits, mais non pas aussi bien que « ceux qui l'entendirent ; car tant de grâce était répandue sur « ses lèvres, il y avait tant de feu et de véhémence dans son langage, que sa plume, quelque habile qu'elle soit, n'en peut conserver toute la douceur et toute la chaleur. Le miel et le lait « coulaient de sa langue, et pourtant la loi de feu était dans sa bou-

« che. Aussi quand il parlait aux Allemands, bien qu'ils n'entendissent pas son langage, ils demeuraient plus touchés du son « de ses paroles que si les plus habiles interprètes leur en eus« sent expliqué le sens; et ils manifestaient leur émotion en se « frappant la poitrine et en fondant en larmes (1). »

Du fond de la solitude, à laquelle il revenait toujours pour s'inspirer, il veillait sur toute la chrétienté; puis, sortant de sa retraite, aussi robuste de volonté que faible de santé, il tonnait contre les désordres de l'Église et les vices du clergé, protégeant les faibles et les malheureux, assistant aux conciles, donnant une règle aux templiers, gourmandant les évêques qui négligeaient leur troupeau pour les affaires du siècle; intervenant dans les différends entre les moines et les ecclésiastiques; accusant les princes devant le pape, et reprochant à celui-ci des faiblesses préjudiciables à l'indépendance de l'Église; donnant des conseils, tant spirituels que temporels, aux prélats les plus éminents et aux plus grands princes, qui les réclamaient de toutes parts, parce qu'ils étaient pleins de confiance en son génie et en ses vertus. Plusieurs Églises désirèrent vivement l'avoir pour évêque, et il refusa. Il refusa de même la papauté, dont il disposa deux fois à son gré; il était ainsi plus glorieux et plus grand dans sa simplicité et dans son humilité. Absorbé dans ses pensées, il lui arrivait de boire de l'huile pour de l'eau, et il côtoyait le lac de Constance sans s'apercevoir même de ses admirables beautés. On lui attribuait aussi des miracles; mais quel plus grand miracle que cette puissance exercée par un moine sur son époque? Il entreprit des voyages nombreux et pénibles pour combattre l'erreur, pour prêcher la

(1) Gibbon s'exprime ainsi en parlant de saint Bernard : « Les philosophes de notre siècle ont jeté trop indistinctement le dédain et le ridicule sur ces héros spirituels. Les plus obscurs même parmi eux eurent quelque énergie.... L'activité, l'éloquence, l'habileté dans le style, élevèrent saint Bernard bien au-dessus de ses contemporains. Ses compositions ne manquent ni d'esprit ni de chaleur, et il montre qu'il a conservé de la raison et de l'humanité *autant que le lui permettait son caractère de saint.* » Chap. LIX. Un livre tout récent, qui n'est rien moins que chrétien, dit, en parlant de l'abbé de Clairvaux : *Aucun homme, au moyen âge, n'a fait de plus grandes choses et d'une façon plus originale.* Nouvelle Encyclopédie. Voyez, sur l'éloquence de saint Bernard, la *Revue française*, novembre 1838. On annonce une *Vie de saint Bernard*, composée par l'auteur de la *Vie de sainte Élisabeth.*

nix. Lorsqu'il traversa les Alpes, « les pâtres qui conduisaient les troupeaux, et les habitants de la campagne, descendaient des hauteurs pour se trouver sur son passage. A peine l'apercevaient-ils de loin, qu'ils s'écriaient pour lui demander sa bénédiction; puis, se retirant dans leurs grottes, ils se félicitaient l'un l'autre de l'avoir vu; ils se sentaient comblés de joie, de ce qu'il avait étendu la main sur eux pour les bénir (1). »

Il écrit au roi de France, et aussitôt l'armée de ce monarque ort de la Champagne, qu'elle avait envahie. Quand deux papes ont élus à la fois, il fait cesser le schisme, et un mot de lui suffit pour que le roi d'Angleterre accepte Innocent II. Ce pontife raverse la France, l'Allemagne, l'Italie, et va s'asseoir sur le rône, sans autre protection que celle du simple abbé. Incorruptible aux séductions du monde qui le vénérait, à peine lui avait-il ntimé ses décrets, qu'il rentrait dans le silence. *Combien vous êtes heureux*, disait-il à ses moines, *dans votre tranquille repos! Je suis comme l'oiseau débile et sans plumes, toujours hors du nid, exposé aux orages, comme un homme ivre au milieu des agitations et des ténèbres, où toutes les lumières de ma raison s'éteignent et s'évanouissent.*

Bernard, à quelle fin es-tu venu? se demandait-il; et cet esprit puissant sentait que sa mission était de réunir l'Europe dans l'Église, pour la pousser contre les infidèles. Ce fut cette pensée qui lui fit prêcher la croisade. Le trône de France était alors occupé par Louis VII, dit le Jeune. Ce prince avait accru la prérogative royale en réprimant les barons, en même temps qu'il établissait l'ordre dans le royaume, grâce aux conseils de l'abbé Suger, ami de saint Bernard. Durant la guerre contre Thibaut, comte de Champagne, le roi avait fait incendier à Vitry une église dans laquelle s'étaient réfugiées treize cents personnes, qui y périrent. Saint Bernard lui adressa des reproches sévères, ce qui détermina Louis VII à faire vœu d'aller, en expiation, porter la guerre en terre sainte.

Eugène III approuva cette résolution, et la bulle qu'il publia était conçue en ces termes : « Nous qui veillons avec une sollicitude paternelle sur l'Église et sur vous, nous accordons, à ceux

(1) ARNAUD DE BONNEVAL.

« qui se consacreront à cette glorieuse entreprise, les priviléges « conférés par notre prédécesseur Urbain aux soldats de la croix. « Nous voulons aussi que leurs femmes, leurs enfants, leurs « biens, leurs possessions, soient sous la sauvegarde de l'Église, « des archevêques, évêques, et autres prélats; qu'ils soient « exempts de toute poursuite judiciaire, à l'égard de leurs biens, « jusqu'à leur retour, ou jusqu'à ce qu'on ait reçu nouvelle certaine de leur mort. Nous voulons, en outre, que les soldats « de Jésus-Christ aient à s'abstenir de porter des vêtements précieux, de prendre un soin excessif de leur personne, et d'emmener avec eux des chiens de chasse, des faucons, et tout ce « qui peut amollir l'âme des soldats; les avertissant, au nom du « Seigneur, qu'ils ne doivent s'occuper que de leurs chevaux « de bataille, de leurs armes, et de ce qui sert à combattre les « infidèles. La guerre sainte réclame tous leurs efforts et l'emploi « de toutes leurs facultés. Ceux-là donc qui entreprendont le saint « voyage avec un cœur droit et pur, s'ils ont des dettes, n'en « payeront pas les intérêts; et s'ils se trouvaient, ou d'autres « pour eux, engagés usurairement, nous les dispensons de leur « obligation en vertu de notre autorité apostolique. Si les seigneurs « dont ils dépendent ne veulent ou ne peuvent leur prêter l'argent « nécessaire, ils peuvent engager leurs terres et possessions à des « personnes ecclésiastiques ou autres. A l'exemple aussi de notre « prédécesseur, en vertu de l'autorité de Dieu, du bienheureux « Pierre, prince des apôtres, nous accordons absolution et rémission « de leurs péchés, et promettons la vie éternelle à tous ceux qui « auront entrepris et mené à bonne fin le saint pèlerinage, ou « seront morts au service de Jésus-Christ, après avoir confessé « leurs péchés, d'un cœur contrit et humilié. »

D'après la mission qu'il reçut du pape, Bernard se mit à annoncer la pieuse entreprise et les indulgences promises. Bien que l'abbé Suger s'opposât à une résolution qu'il trouvait contraire aux intérêts du royaume, un *parlement* fut convoqué à Vézelay en Bourgogne. Louis VII y parut entouré de toute la pompe royale, au milieu d'une affluence énorme, sur une colline aux portes de la ville. A ses côtés était Bernard, dont la simplicité monacale contrastait au milieu du faste des seigneurs et chevaliers. Il fit part à l'assemblée des nouvelles funestes arrivées de Palestine, ajoutant que *le Dieu du ciel avait commencé à perdre*

tion de sa terre (1); qu'il fallait donc courir à sa dé-
ue Dieu même a dit : « Ceux qui veulent me suivre doivent
ma croix. » Malheur donc à ceux dont l'épée ne se teindra
ang ! Tel fut l'effet de sa parole, que tous demandèrent
; et celles que l'abbé de Clairvaux avait préparées ne suf-
as ; il déchira sa tunique pour en faire d'autres. Ceux-là
ui ne purent obtenir de ces dernières, y suppléèrent en
quelque partie de leur vêtement. Louis la reçut le pre-
genouillé aux pieds du moine ; puis Éléonore de Guienne
incipaux seigneurs du royaume furent suivis d'une foule
rable. L'affluence empêchait que l'on pût voir les mira-
rés en grande quantité par Bernard ; mais le plus insigne,
le plus certain, fut cette ardeur unanime pour l'expédi-
inte, « à tel point que les villes et les bourgs étaient
és en solitudes, et qu'on ne trouvait plus partout que des
s et des orphelins, dont les maris et les pères étaient
s. »

ur que le saint dit la messe à Spire, il s'interrompt tout à
t, se tournant vers les assistants, se met à prêcher la croi-
l dépeint le jour du jugement dernier, où résonnera la
tte céleste, où le Christ, apparaissant avec sa croix,
era à l'empereur d'Allemagne tout le bien qu'il lui a pro-
en lui demandant ce qu'il a fait pour lui, en retour.
lément touché, Conrad s'écria : *Je sais combien je suis
ble à Jésus-Christ, et je jure d'aller où il veut que j'aille ;*
lgré les agitations de l'empire, qui semblaient devoir
r, il prit aussi la croix. Son exemple entraîna un grand
de seigneurs d'Allemagne et d'Italie (2), des évêques, des
tous rangs et de toutes professions : Frédéric d'Hohenstau-
devait devenir ensuite si fameux dans les guerres d'Italie ;
as, duc de Bohême ; Othon de Frissinguen, et bien d'autres,
ent alors trêve à leurs guerres privées. Il en vint aussi

nt Bernard, *Ep.* 322.

s historiens des croisades nomment, parmi les princes italiens, Amédée,
Turin, et Guillaume, marquis de Montferrat. Sigonius ajoute Guido ou
mte de Biandrate ; Fiamma, Martin de la Torre, d'une stature gigan-
qui fut fait prisonnier, et fut martyrisé. Maurisio raconte les brillants
rmes d'Ezzelin le Bègue, de Romano, qui avait le commandement gé-
s Lombards, et revint dans sa patrie couvert de gloire.

beaucoup de Flandre et d'Angleterre. On envoyait une quenouille et des fuseaux à ceux qui tardaient de prendre la croix. Une armée de deux cent mille hommes se forma donc, au milieu de laquelle on voyait aussi de belles dames et de brillants troubadours, ainsi qu'un escadron d'amazones, commandées par une guerrière qu'on appelait *la Dame aux jambes d'or*, à cause du luxe de son équipement militaire. Roger de Sicile avait offert des vivres et des vaisseaux ; mais par malheur sa proposition fut refusée, peut-être parce qu'il sembla plus digne de la valeur des croisés d'avoir de plus grands obstacles à affronter.

Bernard n'obéissait pas cependant à l'impulsion d'un zèle aveugle comme Pierre l'Ermite; car, il ne permit à aucun de ses moines de passer la mer. Il écrivit au pape pour qu'il refusât son autorisation à l'abbé de Morimondo, qui voulait emmener avec lui plusieurs religieux milanais, disant que *les armées de la croix avaient besoin de chevaliers qui combattissent, non de moines, qui ne sont bons qu'à psalmodier et à gémir.*

Lorsque le moine Rodolphe, qui s'en allait répétant par l'Allemagne la parole du saint, excitait les populations à préluder à la croisade par le massacre des juifs, Bernard accourut pour s'opposer aux conseils de ce furieux, et pour sauver ces *témoins vivants des promesses du Christ.*

Déjà, dans cette seconde expédition, l'enthousiasme apparaît moins ardent, et la discipline est aussi meilleure. La féodalité, qui s'était organisée plus fortement, fournit le moyen de régler et de contenir cette multitude, tellement qu'elle traversa l'Allemagne et la France sans y causer de trop grands dommages. Les chiens et les faucons, avec lesquels les premiers croisés s'étaient mis en marche, furent prohibés cette fois, ainsi que le luxe embarrassant qui était en usage dans les habitations seigneuriales. On se munit de vivres, et du matériel nécessaire pour jeter des ponts, aplanir les chemins, abattre les bois. Une caisse commune fut formée des offrandes de ceux qui ne pouvaient prendre les armes, et Louis VII fit des emprunts aux juifs, en même temps qu'il leva des contributions sur le clergé, ce qui fut imité par les autres souverains.

Conrad se mit le premier en marche avec soixante-dix mille cavaliers portant la cuirasse, sans compter la cavalerie légère, les fantassins, les femmes, et la foule qui suivait sans ordre.

Lorsque cette armée fut arrivée en Thrace, l'empereur Manuel Comnène, vacillant dans sa politique, effrayé des excès commis par les premiers croisés, se figura que ceux-ci projetaient de renverser son empire, d'accord avec Roger de Sicile qui venait de l'attaquer. Il eut donc recours à la ruse pour les détruire, ne leur fournissant pas de vivres, leur faisant fermer les portes des villes, et descendre du haut des murailles les provisions nécessaires dans des paniers, à mesure que le prix y était déposé; marché dans lequel on cherchait à se tromper des deux parts, les uns mêlant de la chaux dans la farine, et les autres payant en fausse monnaie. Puis des guides trompeurs égaraient les détachements, et quiconque s'éloignait des rangs ou restait en arrière était tué par les gens du pays.

Si la longanimité allemande endura patiemment ces affronts, il n'en fut pas de même des Français, qui survinrent peu après avec l'oriflamme. L'empereur leur avait envoyé des ambassadeurs, qui avaient parlé au roi le genou en terre; puis lui-même accueillit magnifiquement Louis; mais en même temps il entretenait des intelligences avec le sultan d'Iconium, pour l'informer de tous les mouvements des croisés, dans l'intention de les prendre entre eux deux, « afin qu'une défaite d'éternelle mémoire « éloignât leurs descendants des terres de l'empire (1). »

A ces griefs se joignaient des querelles de cérémonial. D'un côté, Conrad, comme empereur d'Occident, ne voulut s'aboucher avec Manuel qu'à ciel ouvert et à cheval. Louis, d'autre part, ne daigna pas prononcer un mot, parce qu'on lui avait assigné un tabouret à côté du trône impérial. Les querelles sans cesse renaissantes en vinrent à ce point, que les Français eurent un instant l'idée d'occuper Constantinople, et de détruire un empire qui avait le double tort de ne savoir pas conserver les choses anciennes, et de s'opposer aux idées nouvelles. Cependant la majorité se rangea de l'avis de ceux qui, plus doux de cœur, répétaient qu'ils étaient venus pour expier leurs péchés, non pour punir ceux des autres.

Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle que Conrad, parti en avant, avait été attiré par des guides perfides dans d'étroits défilés, d'où, après une sanglante défaite, il avait eu beaucoup de

(1) NICÉTAS, *Man. Comnène*, I, 16.

peine à s'enfuir avec sept mille hommes. Il rejoignit le roi de France à Nicée, accompagné des débris de son armée; et l'ayant prévenu des dangers qui le menaçaient, il regagna Constantinople, rougissant, lui empereur, de paraître marcher à la suite d'un roi. A peine les Français eurent-ils passé le Méandre, qu'assaillis par les Turcs, ils éprouvèrent une perte considérable, et Louis VII lui-même fut en danger de la vie. Ce n'était pourtant pas à l'ennemi qu'il était difficile de résister, mais à la disette, à la peste, aux embûches des Grecs, contre lesquelles la valeur ne pouvait rien; aussi beaucoup, s'indignant de ce que la miséricorde divine laissait périr sans assistance tant d'illustres chevaliers, renièrent, de désespoir, le Dieu qui les abandonnait.
1148. 2 février. Louis s'étant embarqué à Attalie pour Antioche, traita avec le gouvernement grec pour pouvoir y conduire son infanterie par terre; mais les Grecs la vendirent aux Turcs, qui la firent périr par la famine.

Louis n'avait donc plus à Antioche qu'un quart de l'armée avec laquelle il était arrivé en Orient. Il n'en commença pas moins à donner dans cette ville des fêtes et des tournois splendides, en l'honneur surtout d'Éléonore de Guienne sa femme, nièce de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche. Cette princesse, fort instruite pour son temps, d'humeur légère et galante, ne respirait que faste et plaisirs, à tel point que, pour satisfaire ce goût passionné, elle aurait volontiers abandonné le roi, qui fut obligé de l'emmener de force.

25 mars. Il arriva avec elle à Jérusalem, en même temps que Conrad, qui était débarqué à Ptolémaïs. Les deux monarques oublièrent sur le tombeau du Christ les questions d'étiquette et les fatigues endurées, pour se confondre dans un même sentiment de dévotion, et songer à la défense commune. Ayant réuni leurs forces à celles du roi Baudouin, ils mirent le siége devant Damas; mais de perfides conseils, et peut-être la trahison des chevaliers de Syrie, firent échouer l'entreprise, malgré des prodiges de valeur de la part de Conrad et des autres guerriers.

Alors les chrétiens perdirent courage, tandis que les infidèles relevaient orgueilleusement le front. Louis à son retour fut fait prisonnier par la flotte grecque qui assiégeait Corfou, dont les Siciliens s'étaient rendus maîtres. Mais dans le même moment
1149. l'armée navale de Roger de Sicile s'était avancée sous les murs de

Constantinople, lançant des flèches enflammées jusque sur le palais impérial. En revenant, elle rencontra les vaisseaux grecs et leur reprit le roi captif. Roger lui fit dans la Basilicate un accueil royal, et lui fournit une escorte pour regagner la France.

Quand on vit les deux rois les plus puissants de la chrétienté rentrer dans leurs États sans autre profit que le renom de valeur et de patience qu'ils avaient acquis (1); quand on vit à quel point cette expédition avait mis les deux rois en danger, épuisé leurs États, laissé des vides funestes dans les plus illustres familles, le crédit de l'abbé Suger qui l'avait désapprouvée s'accrut outre mesure, en même temps qu'on reprocha à Bernard d'avoir envoyé deux cent mille hommes périr en Orient, comme s'il manquait de tombeaux en Europe.

Le saint publia alors son apologie, dans laquelle il établit que le mauvais succès avait eu pour cause l'inexpérience des généraux, la nature différente du pays, le manque de discipline, mais surtout la colère de Dieu, qui rejetait des instruments indignes d'exécuter ses décrets.

Nous qui considérons cette expédition de plus loin et sous le rapport politique, nous pouvons signaler des motifs d'un ordre plus humain. Les chrétiens établis en Syrie avaient alors perdu de la valeur et de la piété désintéressée des premiers conquérants; ils s'étaient attachés à leur nouvelle patrie en acquérant des propriétés, en contractant des mariages, en adoptant en partie le langage des indigènes. Quelques-uns, arrivés pauvres, étaient devenus riches propriétaires; des barons, à qui dans leur patrie il ne restait que leur titre de noblesse, se trouvaient en possession de fertiles domaines. Leur désir commun était de conserver par la paix ce qu'ils avaient, plutôt que de s'exposer aux chances de nouveaux combats. Les *Poulains*, comme on appelait les Latins nés en Syrie, composaient une population efféminée, en assez mauvais renom pour son luxe, son indolence et sa basse jalousie. Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que de pareilles gens ne se fussent point souciés de venir en aide

(1) Voici un échantillon de véracité numismatique. Deux médailles furent frappées en l'honneur de Louis VII, l'une avec cette légende : TURCIS AD RIPAS MEANDRI CÆSIS FUGATIS ; l'autre avec celle-ci : REGI INVICTO AB ORIENTE REDUCI FREMENTES LÆTITIA CIVES.

aux croisés, et les eussent même arrêtés dans leurs tentatives.

Seuls, les ordres militaires conservaient l'esprit guerrier; mais, enorgueillis par leurs richesses et par une vaillance dont ils donnaient journellement des preuves, ils prirent ombrage des seigneurs d'Occident, et auraient vu de mauvais œil leurs victoires.

De plus, bien que cette seconde expédition eût été conduite avec moins d'ignorance militaire, l'enthousiasme avait encore prévalu sur les conseils de la raison. La prudence aurait voulu, non que l'on marchât seulement sur Jérusalem, mais que l'on s'occupât de fonder des colonies sur toute la côte, comme les Italiens en avaient conçu la pensée. Ces établissements auraient eu même une grande influence sur l'avenir de l'Europe, car ils auraient servi de barrière contre les Turcs, qui jamais n'auraient pu pénétrer en Europe et menacer l'Italie et l'Allemagne.

Pour arriver à ce résultat, il aurait fallu que l'empereur grec entrât dans la confédération européenne avec franchise et loyauté. Mais une jalousie sordide l'en tint séparé au contraire, et le rendit même l'adversaire des croisés. De là une série d'actions tortueuses et de trahisons, supportées par les Francs avec une patience qu'on peut bien louer comme vertu religieuse, mais non comme une qualité politique.

Aux inconvénients dont nous venons de parler, il faut ajouter que le concile de Latran ayant défendu aux croisés l'usage de l'arbalète comme trop meurtrier, les fantassins se trouvèrent à peu près désarmés; et, persuadés qu'ils n'auraient guère à faire autre chose qu'à aplanir la route, la plupart vinrent armés presque uniquement de pioches; sans parler de la foule à la suite qui ne servait qu'à embarrasser, et des femmes qui augmentaient la corruption en relâchant les liens de la discipline. Il en devait être ainsi, à cause de la croyance où l'on était généralement, qu'il suffisait de prendre la croix pour que toutes les fautes fussent effacées; l'écume des pécheurs affluait donc dans les camps, et les pénitences canoniques étaient le seul châtiment appliqué aux violations de la discipline. Les croisés, convaincus de la protection du ciel, négligeaient d'ailleurs tous les moyens humains; puis, quand leur folle présomption se trouvait déçue, ils tombaient dans un abattement profond qui allait jusqu'à l'apostasie.

On trouvait naturel que, dans des expéditions entreprises au nom de la religion, les prêtres et les légats eussent une grande part aux conseils et à la direction des troupes; et comme leurs avis l'emportaient même sur l'expérience des chevaliers, le résultat était souvent funeste. De là naissait aussi une répulsion intolérante pour tout accord avec les musulmans, qu'il aurait été pourtant avantageux de se concilier pour parvenir à consolider la nouvelle colonie; il aurait fallu, d'autre part, ménager chez les Grecs cette vanité puérile qui les portait à croire qu'ils étaient supérieurs aux barbares de l'Occident, parce qu'ils conservaient les restes d'une civilisation décrépite.

De plus, le système féodal importé en Palestine, au lieu d'y fonder une puissante unité, avait donné à la conquête un but et une direction différents; si bien que ceux qui avaient un si grand besoin de rester d'accord contre l'ennemi commun, divisés d'intérêts, se faisaient quelquefois la guerre entre eux. Déjà même l'objet unique de ces expéditions armées n'était plus la délivrance de la terre sainte, mais en général la diffusion du christianisme. Ainsi Henri de Saxe s'en alla avec une troupe de croisés faire la guerre aux idolâtres de la Baltique, les contraignant, l'épée au poing, à recevoir le baptême, qu'ils ne manquèrent pas de renier aussitôt que l'ennemi se fut éloigné. D'autres, ayant à leur tête Alphonse de Bourgogne, débarquèrent sur les bords du Tage, secoururent les chrétiens contre les Maures, et s'emparèrent de Lisbonne. Or cette division dans les efforts en diminuait l'efficacité.

CHAPITRE XIV.

LES JUIFS (1).

Les persécutions contre les juifs, dont nous avons dit un mot précédemment, se reproduisirent durant tout le cours des croisades; c'est pourquoi nous croyons devoir réunir ici quelques notions sur ce peuple malheureux et intéressant.

Après la prise de Jérusalem par Titus, les juifs se répandirent dans le monde, exposés à de continuelles tribulations. Domitien les accabla d'impôts et d'opprobres; une fois leurs malheureuses tentatives avortées sous Nerva, Trajan et Adrien, ils durent chercher un refuge dans les provinces gauloises et espagnoles. Constantin les persécuta; Julien les protégea, par esprit d'opposition, ainsi que la famille de Théodose, qui alla jusqu'à rétablir leurs synagogues, au grand scandale des chrétiens, et malgré les plaintes de saint Ambroise et de saint Augustin. A peine cessaient-ils d'être persécutés, qu'ils devenaient eux-mêmes persécuteurs; il n'était pas même rare qu'ils convertissent des pays entiers, comme il arriva dans les îles de Chypre, de Candie et de Minorque, au cinquième siècle.

Quand les Goths se furent établis en Italie, Théodoric se fit le protecteur des juifs, blâmant le sénat romain d'avoir laissé brûler leurs synagogues dans Rome, prenant leur parti contre les ecclésiastiques de Milan qui voulaient occuper celle de cette ville, et contre les Génois qui attentaient à leurs priviléges. Par reconnaissance de ces services, ils favorisèrent les Goths contre les Grecs, et défendirent Naples contre Bélisaire. Mais le code de Justinien vint enlever toute sécurité à ceux qui ne voulurent point abjurer leurs

(1) G. B. DEPPING, *Les Juifs dans le moyen âge*, Paris, 1834.

ARTHUR BEUGNOT, *Les Juifs d'Occident, ou recherches sur l'état civil, le commerce, la littérature des Juifs en France, en Espagne, en Italie pendant la durée du moyen âge*, Paris, 1824.

CAPEFIGUE, *Histoire philosophique des Juifs, depuis les Machabées jusqu'à nos jours*, Paris, 1838.

croyances. Ce fut peut-être là ce qui produisit les soulèvements du faux messie Julien, en 530, et celui de Césarée, en 555, qui bientôt furent étouffés dans le sang. Un juif, de la tribu de Benjamin, se trouva assez riche au temps d'Héraclius pour lui fournir l'argent nécessaire à l'entretien de son armée et de sa cour; mais cet empereur conçut tant d'envie d'une si grande opulence, qu'il ne la lui pardonna pas même au prix du baptême, et qu'il le chassa de Jérusalem avec tous ceux de ses coreligionnaires qui y étaient revenus.

La querelle des iconoclastes, dont on les croyait les instigateurs, leur valut en beaucoup d'endroits les mauvais traitements des catholiques, sans qu'ils gagnassent pour cela d'échapper aux persécutions de Léon l'Isaurien.

Mahomet, qui d'abord s'en était aidé, se mit ensuite à leur faire la guerre par les malédictions, par les armes, par le massacre; et les califes ensuite les traitèrent comme les autres vaincus. Ils avaient en Perse plusieurs écoles florissantes où fut compilé, au cinquième siècle, le Talmud de Babylone; celles de Poundebita, de Sora, de Feroutz Schibbour, de Tibériade, conservèrent les doctrines qui périssaient dans le reste du monde. Les *princes de la captivité* étaient revêtus du titre de rois, mais ils avaient peu d'autorité. Une violente persécution, suscitée par les mages, et qui dura soixante-treize ans, les dispersa dans diverses contrées; puis ils tombèrent dans le mépris par suite des dissensions que firent naître entre eux les hérésies, par exemple celle des Séburéens ou Sceptiques, qui récusaient l'infaillibilité du Talmud. Kobad, de même que le grand Chosroës, les prit en haine; et lorsque ensuite l'islamisme eut grandi, ils se virent chassés de la Mésopotamie, ainsi que de la Perse. Ézéchias, qui vivait en 1039, est regardé comme le dernier prince de la captivité.

Le Talmud était destiné à conserver les traditions et le caractère de la nation juive pour le jour où elle recouvrerait son indépendance. Il mit en conséquence des obstacles au mélange des Israélites avec les autres nations, leur recommandant de ne pas acquérir de terres, d'exercer le commerce avec leurs frères dispersés partout; en un mot, de ne se nationaliser nulle part. Disséminés donc en tout pays sans jamais se fondre avec les habitants, les juifs se dirigèrent alors vers l'Europe. Les lois des Visigoths les traitaient, en Espagne, avec une grande dureté. Ils en furent

chassés, en 672, par le roi Wamba, ce qui les obligea de se réfu-
694. gier dans la Septimanie et dans la Gascogne. Le dix-septième concile de Tolède décrète qu'ils seront réduits en servitude, renfermés dans un quartier séparé, dépouillés de tous priviléges, et que leurs biens seront confisqués. Quant à ceux qui apostasiaient après avoir reçu le baptême, il était enjoint aux évêques de leur enlever leurs enfants, pour les élever et les marier chrétiennement. De pareilles rigueurs furent bien plus nuisibles que les déportements de Rodrigue; car les juifs virent arriver les Arabes, leurs frères, avec un sentiment de sympathie et d'espérance; peut-être les appelèrent-ils; mais il est certain qu'ils les aidèrent à occuper la Péninsule. Israël et Ismaël parurent se réconcilier; beaucoup de juifs vinrent se fixer en Espagne, et il est difficile, dans ce que rapporte l'histoire, de les distinguer des sectateurs de Mahomet. Mais lorsqu'en 723 la nouvelle de l'apparition d'un Messie en fit courir un grand nombre en Syrie, les Maures occupèrent leurs biens, sans troubler en rien ceux qui étaient demeurés.

948 Moséh, un de leurs plus célèbres rabbins, ayant été pris par des corsaires, fut racheté par les juifs de Cordoue, qui le mirent, comme premier maître, à la tête de leur école; d'autres cherchèrent un asile en Espagne, à mesure qu'ils se trouvaient persécutés ailleurs. Ils enseignaient, outre la Bible, les diverses sciences; et Averroès avoue que la médecine est extrêmement
1189. redevable à la famille juive d'Aben Zoar. Le juif renégat Samuel, fils de Juda, qui écrivit l'histoire des Israélites, était aussi Espagnol. Il montre que Dieu les condamna à un esclavage perpétuel pour s'être révoltés contre la loi, ce qui leur valut d'être persécutés par toutes les nations, et que le Seigneur commanda à Mahomet de leur faire la guerre jusqu'à ce qu'ils eussent embrassé l'islam.

Ceux qui avaient conservé leur foi étaient loin d'être d'accord sur leurs propres croyances religieuses, et la haine du peuple leur attira quelques persécutions particulières. Ils purent néanmoins considérer l'Espagne comme une nouvelle patrie, s'y trouvant plus nombreux et plus puissants qu'ailleurs, et mis de niveau avec les chrétiens pour la taxe ou rançon de la vie. Ils y travaillèrent à la rédaction des *Tables Alfonsines*, et c'était parmi eux que se recrutaient généralement les douaniers, les exacteurs de l'impôt, les trésoriers; ils se livraient aussi à la banque et à

l'usure. Postérieurement à 1400, ils commencèrent à être persécutés, ce qui fit que beaucoup abjurèrent. Ces renégats furent appelés *Marans* par leurs anciens coreligionnaires (1). Enfin ils furent bannis par Ferdinand le Catholique, et soixante-dix mille familles emportèrent leur or et leur industrie en Italie, en Afrique, dans le Levant. Quatre-vingt mille personnes restèrent en Portugal, en conservant une académie à Lisbonne; mais, dix ans après, tous durent quitter aussi cet asile.

Nous en trouvons peu dans la Gaule; cependant, au commencement du sixième siècle, saint Césaire d'Arles est accusé par eux d'entretenir des intelligences avec les Francs qui assiégeaient cette ville; et l'accusation finit par retomber sur leur tête. Quand le pays fut devenu chrétien, des édits y furent publiés contre 540.
eux; il leur fut défendu de se montrer dans Paris, du jeudi saint à Pâques; les évêques et les conciles leur opposaient des accusations multipliées, et le peuple de plus absurdes encore. Charlemagne choisit pourtant un juif pour son ambassadeur près d'Haroun-al-Raschid; Louis le Débonnaire leur accorda le privilége d'acheter et de vendre des esclaves; il leur refusa le jugement de Dieu et les épreuves du fer et de l'eau; mais il leur donna un magistrat spécial pour rendre la justice et pour les protéger. Ils s'enhardirent même tellement sous ce monarque, que l'évêque Agobard lui adressa un opuscule *De insolentia Judæorum*. Charles le Chauve eut pour médecin un juif du nom de Sédécias. Beaucoup d'entre eux s'occupaient de trafic; et en effet, du neuvième au dixième siècle, ils furent, avec les Italiens, les négociants les plus industrieux de l'époque. A Marseille, ils avaient la ferme des droits d'entrée, et faisaient un commerce d'esclaves très-actif.

Ils étaient en très-grand nombre dans le Languedoc, où ils étaient même propriétaires de biens-fonds et remplissaient des emplois civils (2). Les évêques mettaient cependant tout en œuvre pour les convertir, employant jusqu'à la rigueur contre ces malheureux, qui vivaient en général dans un avilissement profond, et accablés d'opprobres. Le vendredi saint, ils devaient envoyer l'un d'eux à la porte de la cathédrale de Toulouse, pour y recevoir un soufflet de chacun de ceux qui y entraient; et il est

(1) De *maran atha*, anathème.

(2) *Hist. du Languedoc*, II, 517, III, 531, 121.

fait mention du pieux duc Adéman, qui frappa un malheureux
1012. juif avec son gantelet de fer, de telle façon qu'il lui brisa la tête. A Béziers, le dimanche des Rameaux, l'évêque excitait le peuple, du haut de la chaire, à jeter des pierres aux juifs, et cette lapidation se prolongeait jusqu'à Pâques.

C'est là un faible échantillon des humiliations auxquelles les juifs étaient soumis par la haine populaire et cléricale. Le bruit courait en effet qu'ils achetaient les enfants de ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient payer la capitation, et les vendaient aux barbares; ou bien ils étaient accusés d'attirer les enfants dans leurs demeures pour les crucifier, pour les manger, pour les immoler dans des sacrifices impies, d'attirer les jeunes filles pour trafiquer de leurs charmes. L'histoire des douzième et treizième siècles est remplie de rapts, de meurtres d'enfants commis par des juifs, qui font servir les cadavres à la confection des médicaments ou à des opérations magiques.

Puis il n'arrivait pas une catastrophe, un malheur qui ne leur fût attribué. Quand les Seldjoucides détruisirent le saint sépulcre, on prétendit qu'ils avaient été excités par les jufs d'Orléans. Ceux-ci leur auraient porté la nouvelle que les chrétiens s'apprêtaient à leur faire la guerre. Le roi de France fit brûler un nommé Robert, soupçonné d'avoir rempli le rôle de messager; les autres, voués à l'exécration, furent chassés de la ville. Beaucoup furent noyés ou tués, quelques-uns se donnèrent eux-mêmes la mort. Les évêques défendirent toutes relations avec eux; il en résulta qu'un certain nombre se décida à se faire baptiser pour obtenir la tranquillité.

En l'an 1006, le jour du vendredi saint, Rome est ébranlée par une secousse de tremblement de terre. Un juif révèle alors au pontife qu'à ce moment même ceux de sa nation profèrent des blasphèmes sur un crucifix; on fait leur procès, beaucoup sont décapités, et la terre cesse de trembler. On disait, en outre, qu'ils se réunissaient pour égorger le jour de Pâques un nouveau-né chrétien; qu'ils mangeaient ses chairs et buvaient son sang. Cette opinion était si généralement répandue, qu'elle a survécu jusqu'à nos jours, et que nous avons vu récemment (en 1840) un procès intenté sur un fait de cette nature, bien qu'il répugne également aux doctrines et aux mœurs de la nation juive.

Soit qu'on voulût justifier par ces accusations atroces les per-

sécutions dont les juifs étaient continuellement l'objet, soit qu'on y crût réellement, elles ne pouvaient amener que le mépris et l'exécration. Partout ils étaient obligés de se distinguer par des vêtements particuliers, et de porter soit une espèce d'écharpe, soit une plaque en forme de roue, ou quelque autre signe. A Venise, c'était un morceau de toile jaune. Le plus souvent ils étaient relégués dans un quartier qui était considéré comme un coupe-gorge, et où ils étaient renfermés à la nuit. Au Puy, les différends qui s'élevaient entre deux juifs étaient soumis à des enfants de chœur, afin que l'extrême innocence des juges mît en défaut l'extrême malice des plaideurs. En Provence et en Bourgogne, ils étaient exclus des bains publics, sauf le vendredi, jour où les bains étaient ouverts aux danseuses et aux prostituées. On ne leur permettait pas même de faire élever leurs enfants par des nourrices chrétiennes.

Obligés de s'isoler, de se cacher, de feindre la pauvreté, pour ne pas tenter l'avarice, ils étaient soupçonnés de méfaits d'une nature extraordinaire.

Et cependant, quoique méprisés, persécutés, disséminés, n'ayant ni armée ni forteresses, ils attirèrent dans leurs mains la plupart des richesses de l'Europe, et se vengèrent des avanies auxquelles ils étaient en butte, en adorant silencieusement le veau d'or, en devenant d'autant plus puissants qu'ils étaient plus haïs. Sobres et économes; par leur condition même, n'osant étaler aucun luxe; contraints dans l'intérêt de leur sûreté à dissimuler leurs richesses, ils ne pouvaient que les accumuler dans un temps où seuls ils se livraient au négoce et à la fabrication. C'était donc à eux que s'adressaient ceux qui avaient besoin d'argent, et l'on peut dire qu'ils devinrent les seuls banquiers du monde.

Ce conseil évangélique de *se donner mutuellement sans rien espérer*, fut interprété par quelques théologiens comme une défense absolue de prêter de l'argent à intérêt: telle n'avait pas été cependant la discipline de la primitive Église. En effet, le concile de Nicée (1) et Léon le Grand (2) interdisent bien l'usure aux

(1) Ce concile défend l'usure proprement dite, puisqu'il parle de 12 et 50 pour 0/0. *Can.* 18.

(2) *Ep.* III, c. 4, 5. L'intérêt légal était exorbitant. Constantin le fixa au centième, c'est-à-dire à un pour cent par mois (MURATORI, *Antiq. med. ævi*, diss. 16). Théodoric suivit la même mesure. Justinien ordonna que les *illustres*

clercs, séduits par les bénéfices énormes des banquiers, que Sidoine Apollinaire appelle les seuls maîtres de l'empire romain, mais non cet intérêt qui peut être légitimement perçu en retour du risque couru et de l'avantage procuré. Peut-être que le progrès des lumières fera déclarer le commerce de l'argent libre comme tout autre; mais il a encore contre lui les préjugés et les lois. Or, à cette époque surtout, la profession de prêteur sur gages et de banquier vouait à l'opprobre ceux qui l'exerçaient; ils ne pouvaient donc s'y livrer qu'en secret, et les intérêts exigés étaient énormes.

Sans être intimidés par les anathèmes des papes et des conciles, les juifs, obligés de vivre de trafic, s'adonnèrent spécialement au commerce de l'argent; et moyennant leur fraternité nationale, leur diffusion dans toutes les parties du monde, leur exacte probité entre eux, ils purent faire des affaires extrêmement lucratives. Nous ignorons les moyens ingénieux à l'aide desquels ils se transmettaient de place en place, et d'une banque à l'autre, des richesses considérables, en observant mutuellement une bonne foi qui ne leur était que trop nécessaire, quand tous leur étaient ennemis.

pourraient percevoir le tiers du centième ou 4 pour 0/0; les marchands, 8, et ceux qui prêtaient du blé ou autres denrées, jusqu'à 12; les autres, 6. On trouve plus tard des exemples étranges d'usures énormes. Au commencement du treizième siècle, la comtesse de Flandre empruntait de l'argent pour la rançon de son mari au taux de 20 pour 0/0. Quelquefois le prêt était fait pour six mois, et l'emprunteur payait immédiatement à l'usurier l'intérêt convenu sur la somme qu'il touchait. Si le remboursement n'était pas opéré au terme échu, le débiteur était tenu de payer, à titre de dommages et intérêts, quatre deniers par livre chaque mois, ce qui revient à 20 pour 0/0. Matthieu Pâris nous donne la formule par laquelle les Cahorsins engageaient et liaient leurs débiteurs. A défaut de payement au terme indiqué, ceux-ci devaient leur donner chaque mois un denier sur deux, comme indemnité pour le péril et pour les dépenses, soit pour le marchand, soit pour son serviteur, soit pour son cheval, etc. En 1264, Jacob Fasanini de Bologne prit à intérêt 20 livres six deniers de Modène, y compris le don, c'est-à-dire l'intérêt de six mois. Le payement s'étant fait attendre, l'affaire fut portée devant les juges. Ils le condamnèrent à payer le capital, plus 24 livres pour dommages et intérêts, à raison de 4 deniers, et 12 livres pour les frais; ce qui, sans compter cette dernière somme, donne à la fin de l'année 20 pour 0/0.

Une loi milanaise de 1196 (*V. Flos Florum*) décide que l'intérêt ne devra pas excéder 3 sous par livre pour les particuliers, et 2 sous pour la commune.

Durant la féodalité, les fidéicommis, l'inaliénabilité des terres, les droits de réversion et de retour, les priviléges de toute sorte inhérents à la noblesse, mettaient absolument obstacle au crédit dont jouissent les propriétaires de biens-fonds dans les pays où la propriété est libre. Le commerce était tellement entravé par le morcellement des petits États, par les péages, les taxes arbitraires, les avanies, qu'une nation étrangère, proscrite, sans biens-fonds, obligée de subsister à l'aide de son industrie, pouvait seule s'y livrer en bravant la cupidité des seigneurs féodaux, qui, d'ailleurs, voyaient plus volontiers le commerce dans la main des juifs, dont ils ne redoutaient rien, que dans celles des bourgeois, qui pouvaient, une fois riches en argent comptant, tenter une insurrection. Il leur convenait d'ailleurs d'avoir des gens en état de leur prêter de l'argent au besoin, ou qu'ils pussent pressurer, s'ils préféraient employer la violence.

Intérêt de l'argent.

Les juifs, qui n'avaient jamais cessé d'être en rapport avec leurs frères dispersés sur toute la terre, et qui à chaque instant étaient obligés de changer de résidence, connaissaient les productions et les besoins de chaque pays, et ils y entretenaient des correspondances. Dissimulant leurs spéculations sous les dehors de la pauvreté et de l'opprobre, ils éludaient souvent la fiscalité des péages comme les avanies des châteaux, et ils servirent de lien au monde quand il était si morcelé.

Réduits à un commerce obscur et précaire, ils étaient facilement amenés à user de fraude. Avides de gains immodérés, ils manquaient de bonne foi dans les conventions, et accomplissaient sourdement des vengeances, souvent féroces, comme le sont d'ordinaire celles de l'opprimé contre l'oppresseur. La loi essaya maintes fois de les réprimer. Il leur fut défendu de recevoir en gage les vases et les ornements des églises, les instruments aratoires, les vêtements humides ou ensanglantés, attendu qu'ils pouvaient ainsi dérober les traces de crimes commis. Les juifs ne pouvant compter beaucoup sur les autres gages, parce que la loi favorisait toujours le débiteur, il était parfois stipulé que, au cas de retard dans le payement, celui-ci demeurerait esclave, ou donnerait une livre pesant de sa chair à prendre sur sa personne. Richard Cœur de Lion ordonna que tout contrat fait par eux en Angleterre avec des chrétiens serait conclu publique-

ment, en présence de témoins délégués à cet effet, en triple original, dont un serait remis aux agents du fisc, un autre à un homme de probité reconnue, le troisième au créancier juif, qui ne pourrait ainsi en altérer le texte (1).

Lorsqu'il s'agissait de les lier par une obligation, on leur faisait prêter serment non sur l'Évangile, mais sur le Pentateuque, qu'ils ont aussi en vénération. Mais leurs casuistes leur enseignaient qu'au jour de l'expiation, Dieu efface toutes les promesses; et ils lisaient dans le Talmud que, pour obtenir la paix, il est permis de changer d'opinion.

Il ne faut donc pas s'étonner que, dans le temps même où l'on reconnaissait la nécessité de se servir d'eux comme négociants et comme médecins, ils fussent si généralement haïs. Leur religion, exclusive à l'égard de tout autre peuple, maudit tout ce qui n'est pas la ville sainte, et ceux qu'elle appelle les fils de Bélial. Ayant mis en oubli les parties les plus importantes du code mosaïque, comme les jubilés de sept et de cinquante ans, elle a conservé une foule de rites inutiles hors des climats et des circonstances pour lesquels ils furent institués. Les juifs étaient de plus animés contre les chrétiens par le Talmud, qui leur ordonnait de les honnir trois fois par jour, de dérober leurs biens soit par ruse, soit violemment, et, s'ils les rencontraient au bord d'un précipice, de les pousser pour les y faire tomber (2).

Si ces maximes n'étaient pas mises en pratique, elles contribuaient du moins à attirer sur eux l'exécration et le mépris. Ils eurent à subir de terribles persécutions au temps des croisades, une dévotion ignorante ne croyant pas pouvoir mieux commencer une expédition en l'honneur du Christ que par le meurtre de ses bourreaux, ou en les obligeant du moins à contribuer de leur or à la délivrance de la terre sainte. Quelquefois les populations se soulevaient pour exterminer tous ceux qui vivaient au milieu d'elles; plus souvent les rois et les feudataires les rançonnaient sans merci. Le sage roi saint Louis fit remise aux chrétiens, pour le salut des âmes, du tiers des dettes qu'ils avaient contractées

(1) Chronique de Trivet, dans l'*Art de vérifier les dates*, au mot *Richard*.

(2) Ces maximes étaient bien loin d'être générales; et le grand sanhédrin réuni à Paris par Napoléon, déclara formellement que la loi commandait aux Juifs de regarder tous les hommes comme des frères, et d'aimer aussi les étrangers, ceux-là surtout qui les avaient accueillis.

envers les juifs (1). Après la croisade contre les Albigeois, il fut interdit au comte de Toulouse de leur laisser occuper aucune magistrature. Les assises de Bretagne, en 1239, n'admettent point de poursuites contre celui qui a tué un juif. En 1288, le parlement de Paris les condamnait à une forte amende pour avoir chanté trop haut dans leur synagogue. Le concile de Valladolid, en 1322, défend aux juifs d'exercer la médecine, attendu, dit-il, qu'on a observé qu'ils faisaient usage, avec les chrétiens, d'arts perfides et de poisons.

Les juifs furent persécutés plus tard par les rois, non plus par sentiment religieux, mais par calcul. Philippe Auguste, au temps duquel ils étaient propriétaires du tiers des terres de France, ordonna tout à coup qu'ils eussent à sortir du royaume dans 1182.
un délai de trois mois; il confisqua leurs biens-fonds et annula leurs créances, toute obligation pouvant être rachetée moyennant un cinquième de la dette payée au roi. Ils eurent seulement la faculté d'emporter leurs capitaux et leurs biens meubles, pourvu que ce fût dans le délai fixé. Ils sortirent donc de France, et avec eux tout ce qu'il y avait d'argent comptant.

Ils ne tardèrent pas à s'y glisser de nouveau, et s'attirèrent la haine du peuple à un tel degré, surtout en s'employant à la perception des impôts, que saint Thomas d'Aquin, consulté sur la manière dont ils devaient être traités, n'osa pas écouter la pitié, et les déclara serfs de l'Église. Ce fut alors que Philippe le Bel ordonna leur expulsion; mais la difficulté de mettre cet édit à 1291.
exécution le fit modifier.

Louis le Hutin les rappela en France, en leur restituant leurs biens et leurs synagogues; mais ils furent en butte à une nouvelle persécution sous Philippe V, à l'occasion de la peste, qu'ils furent accusés d'avoir fait éclater, d'accord avec les lépreux, pour la destruction du royaume. On procéda alors contre eux, et on les brûla par centaines; beaucoup d'autres moururent en prison; soixante furent ensevelis dans une seule fosse, où plusieurs se précipitèrent de désespoir; quarante se firent tuer à Paris par un de leurs anciens. Enfin, sous Charles V, tous furent bannis du royaume. Le résultat de ces persécutions fut, comme nous le verrons, l'invention des lettres de change, qui donnèrent aux

(1) MARTÈNE, tome IV, *Anecd.*, I, 984.

opérations commerciales une célérité à laquelle elles n'auraient jamais pu atteindre avec l'argent monnayé.

1210. Guillaume le Conquérant les avait introduits en Angleterre; mais Jean sans Terre les expulsa, parce qu'ils se refusaient à assouvir sa cupidité; quelques-uns cependant obtinrent, à prix d'argent, asile et sécurité. Henri III d'Angleterre multiplia contre eux les supplices, et leur faisait arracher les dents, ne cessant d'exiger d'eux de nouveaux sacrifices d'argent. S'ils se plaignaient : *Mais j'en ai besoin*, leur disait-il; *du reste, je sais que, pour honnir Jésus-Christ, vous avez crucifié un enfant. Comte de Cornouailles, faites-en pendre cinq en mémoire des cinq plaies de Notre-Seigneur.*

1291. Édouard Ier les persécuta en masse comme faux monnayeurs, et il en fut pendu en un jour cent quatre-vingts entre deux chiens; les autres furent chassés, et ils ne reparurent plus en Angleterre jusqu'au temps de Cromwell.

1240. En Allemagne, les mêmes persécutions se reproduisirent contre les juifs; mais ils eurent, dans ce pays, des savants célèbres, tels que les cabalistes Baruch et Éliézer de Germershein, Isaac de Vienne, et Meir de Rottembourg. En 1349, ils furent persécutés par les flagellants, surtout à Francfort. On en égorgea jusqu'à douze mille à Mayence; les autres villes impériales imitèrent cet exemple, et renversèrent leurs maisons, où l'on trouva, dit-on, d'immenses trésors. A Ulm, ils furent jetés au bûcher. Ceux qui survécurent, saisis de terreur, se réfugièrent en Lithuanie, où
1390. Casimir le Grand les protégea par amour pour la belle Esther. Chaque électeur, chaque évêque, chaque ville, se croyait en droit de molester les juifs, et leur courait sus. Venceslas de Bohême les laissa massacrer. En 1440, ils furent bannis de l'empire; mais la Bulle d'or vint déterminer leur condition.

En Pologne, ils eurent toujours une grande importance; et la reine Judith, au onzième siècle, dépensa des sommes considérables pour la délivrance des chrétiens qu'ils retenaient en prison pour dettes, droit qui d'abord n'appartenait qu'aux nobles. Casimir le Grand les assimila à ses autres sujets, les soumettant à la loi commune ou territoriale, comme la noblesse, tandis que les bourgeois étaient régis par la loi municipale allemande, dite de Magdebourg. Le témoignage d'un chrétien n'était pas même admis contre un juif, s'il n'était appuyé de celui d'un autre juif.

Le serment d'un juif suffisait pour attester la dette d'un chrétien; ils pouvaient prêter de l'argent sur hypothèque, et, à défaut de payement, se mettre en possession de la terre. Ils demeurèrent ainsi jusqu'en 1406; mais, à cette époque, l'indignation publique éclata contre eux en représailles sanglantes, et ils ne recouvrèrent plus depuis lors leurs anciens priviléges: ils ne restèrent pas toutefois inférieurs aux chrétiens, et furent admis à professer dans les universités, jusqu'au moment où le partage du royaume amena leur ruine, surtout dans les contrées assujetties à la Russie. Il n'est donc pas surprenant qu'ils ne se soient pas bornés dernièrement à faire des vœux pour l'affranchissement de la Pologne.

Ils sont divisés en quatre sectes : les *rabbiniques* ou *talmudistes*, plus nombreux que les autres : les *assides* ou *cassidim*, qui n'existent qu'en Pologne, et prétendent descendre des Assidéens, dont il est fait mention dans le premier livre des Machabées, comme de gens attachés spécialement au service du temple; ils eurent pour chef ou pour réformateur, dans le siècle passé, le rabbin Ismaël Baslem, prédicateur d'une doctrine très-immorale : les *caraïtes*, qui n'acceptent que l'Écriture sainte, comme les anciens scribes, dont ils se disent dérivés; il en est même qui les considèrent comme les véritables restes des Hébreux primitifs; ils sont agriculteurs et de mœurs très-pures: les *frankites*, nés dans le dernier siècle, eurent pour premier chef le Valaque Jacob Frank, qui prétendit réformer les doctrines du Talmud, et mourut chrétien. Ses sectateurs suivent, du moins en apparence, les dogmes du christianisme.

Après la prise de Constantinople, les juifs se répandirent dans le Levant, et, lors de la découverte du nouveau monde, ils s'y portèrent en grand nombre.

Leur sort fut plus heureux en Italie que dans le reste de l'Europe; car les Italiens, habitués à l'industrie et au commerce de l'argent, ne s'effrayaient pas de leur concurrence. A Lucques, ils étaient propriétaires; et une charte de l'an 1000 est relative à un bien-fonds donné à rente par Gérard, évêque de Lucques, à *Kanonimo ex genere Ebreorum, filio Jude, similiter ex genere Ebreorum* (1). Le statut bolonais les obligeait à payer,

(1) *Documenti per la storia Lucchese*, IV, part. II. p. 113.

chaque année, cent quatre livres et demie aux étudiants en droit, et soixante-dix à ceux qui se destinaient aux arts libéraux, pour la dépense d'un festin à l'époque du carnaval. Si plus tard la domination espagnole les exclut du territoire napolitain et du Milanais, ils restèrent libres partout ailleurs, à Venise notamment, où ils avaient un quartier privilégié. Ils en obtinrent aussi un à Livourne, où ils devinrent très-riches, et où Ferdinand Ier assura leur liberté (1).

Les hommes de lettres, en particulier, leur savaient gré des travaux philologiques et typographiques auxquels ils se livraient; ils avaient des imprimeries à Mantoue, à Reggio, à Bologne, et surtout à Soncino. Ceux de Crémone possédaient une riche bibliothèque, que l'inquisition fit détruire. Le célèbre cabaliste Menachem habitait Recanati.

La conduite de plusieurs pontifes à leur égard fut digne de louanges. Déjà, quand les juifs s'étaient révoltés à Antioche sous le règne de Phocas, Grégoire le Grand les avait pris sous sa protection, disant que par cela même que la loi leur défendait de faire de nouvelles synagogues, elle leur permettait de conserver les anciennes; qu'il ne fallait pas les amener malgré eux dans le bercail du Christ, le sacrifice devant être volontaire. Grégoire IX, bien que très-zélé pour les croisades, défendit le meurtre des juifs. Clément V les protégea contre les Pastoureaux, et ordonna qu'il y eût, afin de les pouvoir instruire et convertir, un professeur d'hébreu dans chaque université.

Alexandre écrivait à tous les évêques de la Gaule (2), pour les féliciter d'avoir protégé les juifs habitant leurs diocèses, contre ceux qui s'armaient contre les Sarrasins. *Leur condition,* disait-il, *est bien différente de celle des mahométans, contre qui la guerre est juste, parce qu'ils persécutent les croyants et les chassent de leurs domaines, tandis que partout les juifs sont dociles à la servitude.*

1179. Le troisième concile de Latran ne permet pas aux chrétiens de se mettre à leur service; il défend, sous peine d'excommunica-

(1) Il est dit dans les statuts de Savoie : *Judæi non debent interfici, verberari, aut alias offendi per quemcumque, nisi justitia mediante.* A Florence, on leur permit de retourner dans la ville, sur la promesse qu'ils prêteraient à un intérêt moindre que 20 pour 100, limite posée par la loi.

(2) *Ép.* 34, de 1065.

tion, de les employer, soit pour les accouchements, soit pour allaiter les enfants; mais il défend aussi de les contraindre à recevoir le baptême, de les tuer, de les frapper, de les troubler dans leurs fêtes (1). Le concile d'Avignon veut que les juifs soient tenus de rendre aux chrétiens les intérêts usuraires qu'ils en auront perçus ; de respecter nos jours de fête, et de ne point manger publiquement de la viande dans les temps d'abstinence (2).

Une constitution d'Innocent III montre combien il comprenait les véritables rapports existant entre eux et les chrétiens. « Ils « sont les témoins vivants de notre foi. Le chrétien ne peut les « exterminer ; car ils servent à empêcher qu'il n'oublie la con« naissance de la loi. Comme ils peuvent fréquenter librement « leurs synagogues autant que la loi le leur permet, ils ne doi« vent pas être tourmentés pour cela; et, quoiqu'ils aiment « mieux persévérer dans leur dureté de cœur que de compren« dre les prédictions des prophètes, les mystères de leur loi, « et de connaître le Christ, ils ont droit pourtant à notre protec« tion. Or, nous la leur accordons par charité chrétienne, à « l'exemple de nos prédécesseurs. Que nul fidèle ne se permette « de contraindre un juif au baptême, attendu que celui qui est « contraint n'a pas la foi; s'ils veulent le recevoir librement et « publiquement, personne ne peut les injurier. Que nul chrétien « n'attente à leur vie sans une sentence juridique; ne ravisse leurs « biens, et ne cherche à changer leurs anciens usages dans le « pays où ils habitent. Qu'on cesse de les molester en leur « portant des coups, ou en leur jetant des pierres au milieu de « leurs fêtes, ou bien encore en les obligeant, le jour du sabbat, « à des corvées dont ils peuvent s'acquitter en d'autres jours. « Que personne ne dévaste leurs cimetières, et ne déterre leurs « cadavres pour trouver de l'argent, sous peine d'excommuni« cation. »

Lorsque, durant la terrible peste de 1348, le bruit courut que les juifs empoisonnaient les fontaines, et qu'il en fut tant massacré en Allemagne et en Espagne, Clément VI les protégea dans Avignon, et publia deux bulles pour défendre de les forcer à recevoir le baptême, de les tuer, de les frapper, ou de les soumettre à des

(1) Ch. XXVI, *Contra Judæos et Saracenos*.
(2) LABBE, tom. XI, p. 41.

tailles arbitraires, s'élevant contre l'opinion qui les désignait comme empoisonneurs publics (1).

Les bulles même très-sévères de Paul IV, en 1542, qui ne leur permettaient que la profession de chiffonniers, et les bulles de Clément XI, en 1703, ne les empêchèrent pas de continuer à résider dans les États pontificaux et dans Rome même, où ils ne pouvaient toutefois posséder de biens-fonds, et étaient obligés d'assister au sermon tous les samedis.

Il était d'usage, lors de l'élection d'un nouveau pontife, que les juifs vinssent lui offrir un exemplaire de leur loi; quand ils la présentèrent à Jean XXII, il la prit, et, la jetant derrière lui, il leur dit : *Elle est bonne, mais celle des chrétiens est meilleure* (2).

Littérature. Dans une condition souvent malheureuse, toujours précaire, les juifs ne pouvaient guère trouver le loisir de se livrer à l'étude. En effet, depuis l'époque de la rédaction du Talmud jusqu'à l'an 1000, on ne pourrait peut-être pas citer plus de six ouvrages composés par des Israélites. Vers cette époque les études se ranimèrent parmi eux; et le rabbin Nathan, mort à Rome en 1006, laissa l'*Aroué*, dictionnaire explicatif des mots difficiles du Talmud. Salomon Iarchi (*Raschi*), Provençal, commenta la Bible et une grande partie du Talmud; il ne pouvait y apporter une clarté qui manque même à son style. Abraham Aben Ezras, né à Tolède, voyagea toute sa vie; il se rendit d'abord à Cordoue près du
1119-1194. célèbre poëte Judas Lévi, dont il épousa la fille; puis il parcourut la France, la Grèce, l'Orient, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie; il établit sa famille à Lucques et mourut à Rhodes. Dans ces différents pays il donna des leçons qui furent la matière

(1) « Les juifs furent en proie à d'innombrables calamités, et leur existence « fut une longue agonie, excepté sous la domination des papes. C'est un té« moignage que Basnage même, quoique protestant, est forcé de rendre. « Quand les juifs étaient tourmentés par une politique rapace, par une popu« lace effrénée, ils se réfugiaient toujours sous les ailes des pasteurs, et surtout « des pontifes romains.... Saint Hilaire d'Arles était tellement chéri des juifs, « qu'à ses obsèques ils mêlèrent leurs larmes à celles des chrétiens, et chantè« rent des prières hébraïques, etc.... » GRÉGOIRE, *Histoire des siècles religieux*, t. II, p. 351.

Il est à regretter que, de nos jours, les papes ne soient pas envers les juifs aussi généreux que beaucoup d'autres princes chrétiens. LEOPARDI.

(2) MONSTRELET, II, 315, à l'année 1409.

de ses commentaires sur l'Écriture sainte et de son livre des *Êtres animés.* Il prouve dans ce dernier l'existence de Dieu par les merveilles de l'univers. Il se montre dans les premiers d'une indépendance surprenante, donnant aux miracles une explication purement physique, bien qu'il conclue toujours par ces mots: *Quant à nous, il faut nous soumettre à la tradition.* Il fit aussi des commentaires sur le Talmud, des ouvrages d'astronomie et de médecine, et des traités sur la langue hébraïque; c'est, du reste, un singulier spectacle que de le voir errer par le monde en trouvant partout des personnes instruites avec qui discuter, ou des disciples disposés à profiter de ses leçons.

Nous aurons bientôt à nous occuper particulièrement du plus illustre écrivain juif, Moïse Maimonide, ainsi que d'autres médecins et philosophes de la même nation; nous devons pourtant faire mention ici de Benjamin de Tudèle, en Navarre, qui voyagea en 1173, sans s'occuper d'autre chose que d'observer la condition des juifs; mais, aveuglé ou crédule, il accumule fables sur fables; il va même jusqu'à inventer des pays qui n'ont jamais existé, et, substituant ses désirs à la réalité, il trouve des grands hommes et bon accueil dans des lieux où peut-être il n'existait pas même un Israélite. Il en rencontre deux cents à Rome, *capitale de l'empire chrétien*, dont quelques-uns dans une haute position près du pape Alexandre, comme le rabbin Joiël, intendant des finances. Il considère Narbonne comme la métropole de sa nation, qui compte quelques-uns des siens dans tous les coins de la terre. Il admire la richesse de Constantinople, et trouve à Péra près de deux mille talmudistes et cinq cents caraïtes; un patriarche résidait encore à Antioche; il a vu à Sidon les Druses, qui croyaient à la métempsycose; à Césarée, à Naplouse, des samaritains superstitieux. A Jérusalem survivaient seulement, au milieu d'une confusion de Jacobites, de Syriens, de Grecs, de Géorgiens, de Francs, deux cents juifs teinturiers en laine; il y en avait, d'ailleurs, bien peu sur le territoire qui jadis fut leur patrie; il n'en signale que cinquante à Tibériade, dont pourtant les autres écrivains juifs vantent beaucoup l'université. L'école d'Aljobar (*Pundebita*) avait péri depuis cent vingt ans. Il compta sept mille juifs à Bagdad, où résidait le rabbin Daniel, de la race de David, et prince de la captivité: c'était un homme riche et respecté même des musulmans; le calife lui donnait ou plutôt lui

vendait l'investiture. Après vingt journées de marche dans le désert du côté du nord, on arrivait parmi une peuplade de juifs récabites indépendants sous le rabbin Hunan, qui, tant par lui-même que par son frère, gouvernait trois cent mille Israélites: récit absurde comme beaucoup d'autres, dans lesquels il se trompe grossièrement en géographie, au point de laisser croire qu'il aurait écrit son voyage sur les récits d'autrui. En Égypte, il n'a pas connaissance du grand Maimonide, tandis qu'il trouve encore l'école d'Aristote dans Alexandrie. Il loue chez les juifs allemands leur amour pour l'étude, leur hospitalité envers leurs frères (1), et leur confiance dans le futur Messie, mérite partagé par ceux de Paris.

Cet écrivain paraît peu digne de foi, de même que le rabbin Petachias de Ratisbonne, qui voyagea à la même époque. Cependant quelques savants ont trouvé les traces de plusieurs établissements hébraïques. Ibn-Haukal et Massoudi font mention de deux États fondés en Orient, dont les capitales étaient Bat et Amol. Un autre État indépendant existait au milieu des montagnes du Saamen dans l'Abyssinie; il y avait aussi dans le Malabar une république également indépendante, et, selon eux, d'une très-haute antiquité; il y en avait d'autres encore dans les monts de Kéibar, non loin de Médine, dont on prétend que sont sortis les Wahabites modernes. Aujourd'hui même le missionnaire Wolf s'est mis en quête des dix tribus qui, d'après ce que l'on assure, auraient conservé leurs usages au milieu des autres peuples.

Les juifs, exclus ainsi partout des emplois, des honneurs, de toute représentation civile (2), souvent même privés du droit de posséder, repoussés du service militaire, étrangers au milieu des peuples chez lesquels ils avaient établi leurs foyers, durent employer leur intelligence dans les études physiques et dans le

(1) C'est une vertu qu'ils n'ont point oubliée; car aujourd'hui encore ils entretiennent les jeunes gens de leur croyance qui vont étudier dans les universités d'Allemagne, illustrées par Mendelshon, le Platon allemand.

(2) Voltaire trouve *souverainement ridicule* la proposition faite en Angleterre d'accorder aux juifs les droits de citoyens, et de les admettre dans les chambres. (*Essai sur les mœurs*, ch. CIII.) Nous sommes donc aujourd'hui arrivés plus loin que les philosophes ne l'imaginaient.

négoce. Ils tirèrent, de l'étroite alliance de la morale avec un culte qu'ils avaient trop rattaché à des espérances mondaines, deux règles générales, celle de la reproduction et celle de l'assistance mutuelle. Le célibat est inconnu parmi eux, Dieu ayant commandé de croître et de multiplier ; et le mariage les préserve de la corruption, en les faisant aspirer au bonheur de voir les fils de leurs fils environner leur vieillesse. L'isolement leur commande aussi de s'unir entre eux, pour que le juif ne soit jamais réduit à mendier de l'étranger le pain de douleur.

Le siècle actuel, plus tolérant, va détruisant les lois injurieuses dont ils étaient autrefois l'objet. L'inhumaine limitation du nombre des mariages a été abolie ; ils sont admis à posséder des biens-fonds dans les villes, et quelquefois même à la campagne ; la législation française, celles de Hollande et de Belgique sont très-bienveillantes à leur égard. En Bavière elle est extrêmement rigoureuse, et l'obligation contractée par un chrétien au profit d'un juif y est nulle, faute par celui-ci de prouver qu'il a réellement déboursé la somme stipulée. Dans la Bohême, la Moravie, la Gallicie, l'Autriche inférieure, ils sont soumis à des *taxes de tolérance*. En Hongrie le juif ne peut devenir noble, c'est-à-dire, citoyen, ni même prendre des biens à ferme ; il n'est point admissible aux emplois ; il peut seulement entrer dans la deuxième corporation des artisans ; il ne peut faire le commerce de vins, ni mettre le pied sur le territoire des villes des montagnes, où se trouvent des mines. Dans le royaume des Deux-Siciles et dans celui de Piémont les juifs ne peuvent posséder de biens-fonds, mais dans aucun État de l'Italie ils n'ont à payer de taxes particulières. Ils y sont justiciables des tribunaux ordinaires, avec quelques restrictions peu importantes. Ils sont exclus de la Norwége, et n'ont accès en Suède que dans certaines villes. L'Espagne leur est ouverte aujourd'hui. En Angleterre ils ont obtenu le droit d'élire, mais non pas encore le droit d'être élus, comme en France, à la chambre des communes (1).

(1) Il n'y a pas longtemps que M. Cochelet, retenu prisonnier après un naufrage dans les oasis du Sahar, sans aucun moyen de communication avec l'Europe, put, par l'intermédiaire des juifs, faire parvenir en France l'avis de sa captivité, et obtenir sa délivrance moyennant rançon.

Le docteur Fürst, nommé professeur à l'université de Leipsig, bien qu'Israé-

Les juifs se sont conservés de la sorte, plus nombreux peut-être aujourd'hui que lorsqu'ils avaient un royaume (1) : et tan-

lite, publie, dans le journal *der Orient*, des documents précieux sur l'état moral, religieux et civil des Israélites, dans les différentes parties du monde.

(1) Les évaluations relatives au nombre des juifs sont tellement arbitraires, que la Géographie de Raumer, en 1832, en portait le chiffre à neuf millions, et l'*Annual register* de Londres pour 1826, à deux millions cinq cent mille. De même, Willalpand calcule qu'il y en avait soixante-six millions au temps de Salomon; et Hassel, quatre à peine. Balbi, dont le système de conciliation est bien connu, établit les calculs suivants :

En Europe, où se trouve le plus grand nombre de juifs, l'empire russe en contiendrait, selon lui, 840,000, dont 384,000 dans le nouveau royaume de Pologne; l'empire autrichien, 524,000; l'empire ottoman, y compris la Servie, la Valachie, la Moldavie et la Grèce, 300,000; la Prusse, 180,000; la Confédération germanique, 160,000; la Hollande, 70,000; la France, 60,000; l'Italie, 31,000; la Grande-Bretagne, y compris Malte et Gibraltar, 20,000; la Belgique, 10,000; Cracovie, 8,000; le Danemark, 6,000; les îles Ioniennes, 5,000; la Suisse, 2,000; la Suède, près de 1,000. Total : 2,220,000.

En Asie, où les juifs se trouvent plus inégalement répandus, l'Asie ottomane, la Perse et l'Arabie en contiendraient 600,000; l'Inde en deçà du Gange, 80,000 ; le Turkestan, de 4 à 5,000; la région du Caucase, de 3 à 4,000; la Chine, et surtout la province de Honan, 60,000. Total : 750,000.

En Afrique, et surtout aux extrémités septentrionales et un peu orientales, les États barbaresques en contiendraient 400,000; l'Abyssinie, de 70 à 80,000; l'Égypte, de 12 à 14,000. Total : 494,000.

Rüppel, qui vient de faire un voyage dans l'Abyssinie, nous fournira sans doute des renseignements plus positifs, surtout en ce qui concerne les *Falasja*, juifs qui, depuis plusieurs siècles, y fondèrent un État indépendant, dont on a beaucoup exagéré l'importance et l'antiquité.

En Amérique, les États-Unis en contiendraient 8,000 : les autres États, environ 4,000. Total : 12,000.

Dans l'Océanie, le nombre des juifs ne va pas au delà de 200.

Ces données nous offrent la table suivante :

Régions.	Population totale.	Juifs.	Rapp. de leur nomb. avec celui de la popul. totale.		
Europe	236,000,000	2,200,000	1	sur	127
Asie	390,000,000	750,000	1	—	520
Afrique	60,000,000	494,000	1	—	120
Amérique	39,000,000	12,000	1	—	3,250
Océanie	20,000,000	200	1	—	101,500
Total	745,000,000	2,500,000	1	—	213

Il faut remarquer que, des 2,200,000 juifs qui demeurent en Europe, les trois quarts sont concentrés dans des pays formant trois groupes distincts, et l'autre quart est éparpillé sur tout ce qui reste de cette vaste partie du monde.

Au demeurant, aussitôt après qu'il eut publié ce calcul de la population juive, Balbi se hâta d'avouer loyalement qu'il s'était trompé, surtout pour

dis que certains d'entre eux s'enrichissent au point d'avoir pour clients tous les potentats de l'Europe (1), les autres, restant dans l'humiliation, nourrissent toujours, comme la première des vertus, l'amour pour une patrie qu'ils n'ont plus, pour une religion dont le temple est tombé, et l'espérance que le temps viendra où leurs vœux seront accomplis.

CHAPITRE XV.

LÉPREUX, CAGOTS, ETC.

D'autres races infortunées appellent maintenant notre attention sur leurs misères particulières, au milieu des misères communes. L'Arabie, l'Égypte, la Palestine, et les pays de l'Orient qui se trouvent dans leur voisinage, furent le siége de la maladie horrible et dégoûtante nommée la lèpre, qui, après avoir fait le tour du monde, est aujourd'hui presque entièrement disparue. Elle se manifestait par d'insupportables démangeaisons aux mains et par d'atroces douleurs d'entrailles. En même temps les téguments s'épaississaient, devenaient squammeux et semés de taches livides, rouges, noires même; la peau devenait ensuite insensible, rude et raboteuse comme l'écorce d'un arbre. Bientôt le mal envahissait le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os; tout le corps se couvrait d'ulcères rougeâtres et de tumeurs cancéreuses; les doigts, les mains, les pieds se tuméfiaient énormément; puis les chairs se détachaient par lambeaux, au point de signaler la route sur laquelle avaient passé plusieurs de ces infortunés. Le visage décomposé se contractait en grimaçant d'une manière repoussante. Les cheveux et la barbe tombaient, la voix devenait rauque, et une sombre mélancolie s'emparait du malade, qui, sain quant aux fonctions internes, voyait s'avancer à pas lents le dernier terme de sa dégoûtante infirmité.
« Dans un pareil état, dit Aréthée, qui ne fuirait les malheu-

l'empire russe, où il n'avait compté que les femmes. De là, il conclut qu'on peut porter cette population à 4,000,000. Toujours des conjectures!

(1) Il n'y a point dans l'histoire d'exemple d'une famille privée aussi riche que celle des Rotschild.

« reux devenus un objet d'horreur et de dégoût pour ceux qui « leur tiennent de près? d'autant plus qu'à l'horreur du mal se « joint la crainte de la contagion. Aussi beaucoup de ces infor- « tunés s'enfuient dans la solitude des montagnes, les uns empor- « tant quelques provisions pour soutenir leur déplorable existence, « les autres préférant la mort à ce terrible mal. »

Déja connue précédemment (1), la lèpre se répandit en Europe au temps des croisades, et aussitôt on lui appliqua les rigueurs à l'aide desquelles la loi de Moïse cherchait à empêcher sa propagation, en séquestrant les malades loin des lieux habités, et en défendant toute communication avec eux. L'Église vint en aide à tant de misères, et les fit du moins tourner en expiation, à l'aide de cérémonies mêlées de tristesse et d'espérance, quand elle intervenait pour isoler un lépreux de la société.

Elle célébrait en sa présence l'office des morts, après l'avoir exhorté à être bon chrétien et à se confier dans la charité de ses frères, dont il n'était séparé que corporellement. Il lui était défendu de s'approcher de l'habitation des vivants, de se laver dans la rivière ou dans la fontaine, de mettre la main aux choses qu'il marchandait, d'aller dans des chemins étroits, de toucher la corde des puits ou les enfants, de boire en d'autres vases que dans son écuelle; on bénissait ensuite les ustensiles qui devaient lui servir dans sa solitude; et après que chaque assistant avait donné son aumône, le clergé le conduisait avec la croix, accompagné de tous les fidèles, dans une cabane isolée, destinée à être sa demeure. Le prêtre mettait sur son lit de la terre du cimetière, en disant : *Sis mortuus mundo, vivens iterum Deo;* puis il adressait à l'infortuné quelques paroles de consolation, et, plantant une croix de bois à la porte de la cabane, il y suspendait un tronc pour recevoir les aumônes des passants.

Un vêtement particulier distinguait le malheureux banni; il devait avoir les mains couvertes de gants, et, au lieu de parler, faire sonner une espèce de crécelle (2). A Pâques seulement il pouvait sortir de son tombeau anticipé, et entrer durant quelques

(1) Grégoire le Grand attribue aux Lombards l'importation de la lèpre en Italie. Il faut lui pardonner cette assertion passionnée. Il résulte de la loi 176 de Rotharis, que les lépreux étaient chassés hors des villes, et, par une disposition extrêmement injuste, ils ne pouvaient ni vendre ni céder leurs biens.

(2) Voyez les rituels. Il est inutile d'avertir qu'ils variaient selon les pays.

jours dans la ville et les villages, pour prendre part à la joie générale de la chrétienté.

Mais les femmes devaient-elles conserver la faculté de suivre leur époux, ou rester libres de contracter de nouveaux liens? L'Église, fidèle à ses enseignements, soutint l'indissolubilité du mariage, et ces infortunés purent au moins recevoir les consolations de l'amour et de la famille.

Celles de la charité ne leur faisaient pas non plus défaut. Le concile de Lavaur recommande de prendre un soin particulier de ces malades; le troisième concile de Latran, en désapprouvant la rigueur avec laquelle ils étaient parfois traités, déclara que l'Église était la mère commune des fidèles; que dès lors les lépreux, isolés du commerce de leurs semblables à raison de leur maladie, ne devaient pas être considérés comme indignes d'entrer dans le temple, car ils pouvaient même le mériter mieux que ceux dont le corps était sain. Il ordonna en conséquence de leur assigner une église et un cimetière distincts, avec un prêtre chargé du soin de leurs âmes, et qu'ils fussent exemptés de la dîme pour leurs jardins et leurs bestiaux.

On vit donc se multiplier les lazarets, ainsi nommés en souvenir du pauvre de l'Évangile, comme les lépreux eux-mêmes étaient appelés lazares. Louis IX laissa par son testament des legs pour deux mille léproseries, tant étaient nombreuses les victimes des voyages en Orient! Le saint roi leur témoignait par préférence cette charité qui ne se contente pas de payer et de nourrir; il allait lui-même les soigner, et il y en avait un à Loyaumont qu'il affectionnait particulièrement, parce qu'il était plus dégoûtant que les autres. La comtesse Sibylle de Flandre ayant fait avec son mari le voyage de la terre sainte, obtint de lui d'y rester pour soigner les lépreux.

Ce sentiment de charité sublime, que notre siècle ne peut comprendre, animait l'Église, et lui fit introduire ailleurs encore des pratiques semblables. Le dimanche des Rameaux, l'évêque de Milan lavait un lépreux et l'habillait de neuf; le roi d'Angleterre leur lavait les pieds le jeudi saint, et les baisait ensuite.

L'ordre de Saint-Lazare fut institué pour leur soulagement spécial; le grand maître devait toujours être un lépreux, afin qu'il sût mieux venir en aide aux maux qu'il avait éprouvés. Ce fut là sans doute un sublime effort de la chevalerie chrétienne, que

d'ennoblir en quelque sorte, afin de se familiariser mieux avec les misères humaines, la plus repoussante des infirmités (1).

Saint François d'Assise ayant rencontré dans la vallée de Spolète un lépreux qui voulait lui baiser les pieds, le prit dans ses bras, baisa ses lèvres ulcérées, et le guérit ainsi. Il en trouva un autre dans la plaine d'Assise, dont il s'approcha pour lui faire l'aumône. Comme depuis lors on ne le revit plus, on resta persuadé que c'était Notre-Seigneur lui-même qui souvent prenait cet aspect hideux pour éprouver la charité des fidèles. Saint François recommandait donc à ses moines de prendre soin des lépreux, et il congédiait les novices qui se tiraient mal de cette épreuve. Il voulut se charger lui-même de panser un lépreux dont l'impatience et les blasphèmes étaient insupportables aux autres religieux ; il le calma par ses discours, lava ses plaies, et « la lèpre « s'en allant des endroits que ses mains venaient de toucher, les « chairs des malades devenaient entièrement saines. Si bien que, « en même temps que le corps se purifiait de la lèpre à l'extérieur, « l'âme se purifiait du péché au dedans par la contrition. » Ce lépreux étant mort après des pénitences longues et rigoureuses, apparut à saint François, à qui il dit : *Me reconnais-tu? je suis ce lépreux que le Christ a guéri par tes mérites. Je m'en vais aujourd'hui à la gloire de la vie éternelle, ce dont je rends grâce à Dieu et à toi ; car par toi beaucoup d'âmes seront sauvées dans ce monde.* Après avoir prononcé ces paroles, il monta au ciel, et saint François demeura plein de joie (2). Catherine de Sienne, en donnant la sépulture à une lépreuse qu'elle avait soignée, contracta son mal ; mais aussitôt ses mains redevinrent blanches et lisses comme celles d'un enfant.

La légende vint aussi inspirer la compassion pour ces infortunés, par un de ces récits que tous les lieux et tous les temps aiment à s'approprier. Julien, jeune seigneur qui passait sa vie à la chasse, sans égard pour les jours de fête, et sans respect pour la haie du voisin ou le champ du pauvre, poursuivait un jour un cerf, quand l'animal blessé se retourne, et lui adresse ces mots :

(1) Voyez le *Lépreux de la vallée d'Aoste*, par X. DE MAISTRE; les *Sœurs de la charité*, par CLÉMENT BRENTANO ; le *Pauvre Henry*, par HARTMANN VON DER AICE ; les *Considérations sur le symbole mystique de la lèpre*, par RABAN MAUR ; le *Sermon pour le jour de Pâques*, par SAINT BERNARD.

(2) *Fioretti*, c. 24.

Toi qui veux m'ôter la vie, tu l'ôteras à ton père et à ta mère.

Épouvanté du prodige et de la menace, Julien s'en va loin, bien loin, n'ayant rien que son épée et son cheval; mais il ne lui en faut pas plus pour faire fortune et épouser une riche châtelaine. Cependant ses parents, ne pouvant vivre sans lui, se mettent en route pour aller à sa recherche, et arrivent à son château. Il était absent; mais sa femme ayant entendu prononcer leur nom, les accueille avec le respect d'une bru, et les met coucher dans son propre lit. Julien étant revenu de grand matin, entre dans sa chambre, où l'obscurité l'empêche de reconnaître ses parents, et, furieux de voir sa place occupée par un homme, il le tue avec celle qu'il croit sa complice. Sortant alors du château, il rencontre sa femme qui revenait paisiblement de la messe, et il apprend qu'il s'est souillé d'un parricide. Il s'en va donc, avec sa femme, dans l'intention de faire pénitence, au bord d'un fleuve désolé par de fréquents naufrages. Une nuit, ils entendent les cris d'un infortuné qui lutte contre les flots: Julien se jette à la nage, et parvient à le sauver. L'étranger est transi de froid, mais de plus il est couvert d'une horrible lèpre; ils ne l'en couchent pas moins dans leur propre lit, et s'empressent autour de lui. Soudain la chambre rayonne de lumière, le malade se dresse, resplendissant d'une beauté surhumaine: c'était le Christ lui-même, qui promet le paradis aux deux époux compatissants.

Il y a dans le *Cid* de Guillaume de Castro, tragédie à laquelle Corneille a emprunté quelques beautés, une de ces scènes détachées, si fréquentes sur le théâtre espagnol, dans laquelle le héros, s'étant mis à table, exhorte ses compagnons à rendre hommage au patron de l'Espagne, « chevalier lui aussi, mais « chrétien; portant les éperons dorés et le panache blanc, mais « avec un grand rosaire suspendu près de son épée. » Or, voilà un lépreux qui se présente en demandant la charité; les guerriers s'enfuient à son aspect; seul le Cid demeure, prêt, s'il le faut, à lui baiser la main. Il le fait asseoir sur son manteau, et manger avec lui dans la même assiette. Le repas fini, le mendiant bénit le Cid, et, se faisant connaître pour Lazare, lui révèle ses destinées futures.

Dans le temps même où une compassion pieuse venait au secours de ces infortunés, une superstition cruelle se déchaîna

contre eux. La peste éclata en France; et comme il est dans la nature des peuples, qu'ils soient incultes ou policés, d'attribuer les causes les plus déraisonnables aux fléaux dont ils ne voient que les inévitables effets, le vulgaire s'imagina que les souffrances communes aux lépreux amenaient entre ces malheureux une sorte de rapprochement, et qu'au milieu de leurs misères ils pouvaient bien songer à faire souffrir les autres. Le bruit courut que le roi des Maures de Grenade avait conjuré avec les juifs l'extermination de la chrétienté entière; que ceux-ci, se voyant trop surveillés, s'étaient entendus avec les lépreux pour l'exécution de cet horrible dessein, et que, dans quatre assemblées tenues à cet effet, le diable leur avait persuadé, par la bouche des juifs, de se venger du mépris auquel ils étaient voués, en faisant mourir tous les chrétiens, ou en les rendant tous semblables à eux. Cette idée les avait séduits, disait-on; et bientôt, se promettant villes, châteaux et royaumes, ils s'étaient mis à l'œuvre. Puis, comme il n'est pas d'accusation à laquelle, dans de pareilles circonstances, manquent des témoignages positifs, il y eut des gens qui vinrent attester qu'ils avaient trouvé des sachets dans lesquels les lépreux renfermaient du sang humain et de l'urine avec l'hostie consacrée, pour les jeter dans les puits et empoisonner l'eau.

Ces accusations absurdes, que l'on aurait peine à croire si nous ne les avions vues se reproduire de nos jours, valurent à ces malheureux un surcroît d'infortunes. On se mit à les poursuivre; beaucoup furent tués pêle-mêle avec des juifs, et quiconque avait des pustules sur la peau devint suspect.

Feu sacré. Les chroniques du temps font aussi mention fréquemment d'un autre mal, désigné sous le nom de feu sacré, qui, offrant des accidents variés, avait toutefois pour effet constant de consumer les viscères, et de gangrener les extrémités avec des douleurs insupportables. Il commence à être signalé en 945, puis très-souvent dans le siècle suivant. Sigebert raconte qu'il se manifesta en 1090 parmi les populations de la Lorraine, dévorant peu à peu les chairs, et conduisant à la mort les malades presque réduits en charbon. Ce mal terrible s'étendit en France et en Italie; mais, continue Sigebert, les habitants de Vienne, en Dauphiné,

recoururent avec tant de succès à l'intercession de saint Antoine, abbé, que les églises dédiées à ce saint se multiplièrent depuis lors, ainsi que les images, où il était représenté le feu à la main. Un hôpital, destiné au soulagement de ceux qui étaient atteints de ce mal, fut bâti à Vienne, sous le titre de Saint-Antoine; et de là prirent naissance les frères de ce nom, qui se multiplièrent en France, en Italie et ailleurs, avec la mission de servir les malades atteints du feu sacré. Dans beaucoup de villes, et notamment à Florence, on laissait errer librement et en grand nombre les pourceaux par les rues en l'honneur de saint Antoine, et personne n'aurait osé les maltraiter. De là vint le nom d'Hôpital des Porcs qui fut donné à celui où l'on traitait à Milan les malades du feu sacré; ces animaux, errant par la ville, en formaient le revenu principal.

Entre les dixième et onzième siècles apparut, dans la Guienne, la Gascogne, et surtout dans le Béarn, une race malheureuse, désignée sous le nom de *Cagots*, dont on ne peut découvrir l'origine, et qui était exclue de la famille humaine. On a voulu voir en eux des débris des Visigoths, et faire dériver leur nom de *Can-Goth*, sobriquet qui leur aurait été donné en haine de l'arianisme professé par cette nation. Un grand sarreau rouge et une patte d'oie étaient les signes distinctifs au moyen desquels ils étaient tenus d'avertir les passants d'avoir à se garantir de leur souillure. Ils n'habitaient pas dans les villes, mais dans certains refuges distincts, appelés *cagoteries*. Ils ne pouvaient être repoussés des églises; mais ils devaient y entrer par une porte, où nul autre n'aurait voulu passer, et ils gagnaient, le front courbé, une enceinte grillée, où ils étaient séparés du reste des fidèles. Aucun moyen ne leur était accordé pour améliorer leur condition, ni le commerce, ni l'industrie. Ils devaient se procurer l'existence en cultivant le champ qu'on leur assignait, et en coupant dans les forêts le bois nécessaire à la consommation de la ville. Si on les rencontrait avec d'autres armes que la cognée du bûcheron, ou s'ils adressaient la parole à quelqu'un, ils étaient livrés à la justice, qui les traitait avec une rigueur arbitraire. Le médecin béarnais Noguez, après avoir analysé le sang des cagots, déclara qu'il n'était ni corrompu, ni inférieur à celui des autres hommes. Le jurisconsulte Hérin représenta au parlement de Bretagne qu'il y avait injustice à

Cagots.

persécuter les *cacos*, nom donné aux cagots dans cette province; disant qu'on voulait à toute force voir en eux des malades, tandis qu'ils étaient en bonne santé. Tant qu'il vécut, il obtint la tolérance à leur égard; mais la persécution recommença quand il eut cessé de vivre. Ces malheureux, véritables parias de la société chrétienne, traînèrent, durant plusieurs siècles et presque jusqu'à nous, une vie misérable et ignominieuse, accusés de temps à autre, comme les lépreux et les juifs, des désastres qui venaient désoler la société.

CHAPITRE XVI.

LE PEUPLE SOUS LE RÉGIME FÉODAL. — LES SERFS.

La haine dont la féodalité est l'objet, non sans raison, comme triomphe de la force individuelle sur la multitude, empêche d'apercevoir les avantages qu'elle a procurés à la société; non, sans doute, par la volonté des seigneurs, mais par cette grande loi de la Providence, qui fait naître les fruits selon les saisons.

La population agricole avait eu surtout à souffrir de l'invasion des barbares. Elle s'était vue tuée, dépouillée sans défense, ou partagée entre les conquérants. Les colons, dispersés et enchaînés sur tout le territoire romain, se trouvèrent exposés à l'anarchie et à la violence: s'ils demeurèrent, en Italie du moins, distincts des esclaves, ils se rapprochèrent beaucoup de leur condition.

Mais le sort des esclaves, cette portion si nombreuse et si malheureuse de la population romaine, avait subi une amélioration notable. Dans les temps anciens, l'homme destiné à servir un maître dans sa demeure, ou attaché à la glèbe, n'était protégé par aucune loi contre l'oppression; ses sueurs ne lui profitaient en rien. Il ne pouvait ni contracter ni tester; s'il s'enfuyait, il était revendiqué comme une propriété, et, comme tel, il était vendu, échangé, détruit; il était au-dessous des animaux (1).

(1) Nous signalerons, non dans le but de détruire, mais de modérer l'admiration pour la sagesse législative des Romains, la contradiction dans laquelle ils

Cet état de choses pouvait-il subsister avec le christianisme? Si, dans l'Évangile, il n'était pas dit d'émanciper les esclaves; si même ils devaient rester soumis à leur maître, la charité était imposée à celui-ci comme devoir; le baptême imprimait aux autres le sceau de l'égalité et l'obligation de la moralité. « L'esclave, dit saint Basile, doit obéir à son maître d'un « cœur résigné et pour la gloire de Dieu, pourvu qu'il n'exige « rien de contraire à la loi divine. Les maîtres sont tenus, en « mémoire du Seigneur véritable, à prodiguer aux esclaves les « secours qu'ils en reçoivent. En agissant ainsi avec bienveillance « envers eux et en craignant Dieu, ils chemineront dans la voie « du Seigneur (1). » Saint Jean-Chrysostome s'écrie : « L'escla- « vage est un nom; le véritable esclave est celui qui commet des « péchés. » Saint Augustin : « Le chrétien ne doit pas posséder « l'esclave comme un cheval, bien qu'il coûte moins cher qu'un « cheval; mais pour qu'il soit amené à vénérer le Seigneur d'un « cœur plus droit et plus pur (2). » Saint Isidore dit aussi : « Il « faut en user avec les esclaves comme avec nous-mêmes, attendu « qu'ils sont hommes comme nous (3). »

Proclamer l'émancipation immédiate eût été bouleverser l'ordre social, qui même dans son organisation la plus mauvaise, au milieu de beaucoup d'abus, présente toujours quelque bien; c'eût été exciter une insurrection soudaine, faire massacrer les maîtres et rendre plus malheureux les esclaves, qui, ne connaissant pas la dignité personnelle et les avantages de la liberté, supportaient moins tristement leur condition. En effet, Libanius affirmait que le sort de l'esclave était préférable à celui de l'homme libre, attendu qu'il pouvait dormir tranquillement. Il recevait, en effet, de son maître tout ce qui lui était nécessaire, tandis que l'homme libre passait la nuit à travailler sans parvenir

tombèrent en comprenant les animaux dans le droit naturel, tandis qu'ils refusaient aux esclaves la personnalité. L'abbé Raynal cite comme une des causes principales de la décadence de l'empire romain, une loi de Constantin, *dictée par l'imprudence et le fanatisme;* « elle déclarait libres tous les esclaves qui « se feraient chrétiens, et rétablissait dans leurs droits les hommes qui jusqu'a- « lors n'avaient eu qu'une existence forcée. » *Hist. philosophique*, I, 13.

(1) *Disc. mor.* Règle LXXV, c. I et XI.

(2) *De Sermone Dei in monte.*

(3) *Ep.* 471, liv. I.

à conjurer la faim (1) ; puis une loi du Code, qui défend à l'esclave de refuser l'affranchissement (2), prouve qu'alors, comme aujourd'hui dans le nord de l'Europe, ils redoutaient une liberté qui les laissait au dépourvu. Quand la révolution française proclama la liberté de tous devant la loi, les torrents de sang qui inondèrent les colonies, et le malheur général, montrèrent que les remèdes subits ne conviennent pas aux grandes injustices sociales que le temps a profondément enracinées.

Une multitude d'esclaves avait péri dans les premières invasions; en même temps, les guerres de conquêtes venant à cesser, on ne put recruter la population servile. Des sociétés appauvries, et qui n'étaient pas adonnées au faste, n'avaient plus besoin de ces cortéges d'esclaves sans fin. Le nombre en diminua quand on ravit aux pères le droit atroce d'exposer leurs enfants; ou bien ceux-ci furent accueillis dès lors par la religion dans les hospices créés pour les orphelins. Les autres étaient pauvres et malheureux, ce qui leur valait les prédilections de l'Église. Elle leur avait déjà donné une famille, et par conséquent un état, la personnalité, les droits naturels et la responsabilité morale. Or, tout en restant les hommes d'une terre ou d'un maître, qui ne voit combien ils avaient dû devenir meilleurs ? Car, tandis que la philanthropie se borne à recommander l'amour du prochain par extension de l'amour de nous-mêmes, la religion y associe un motif bien autrement efficace, c'est-à-dire la pensée que nous sommes tous l'image de la Divinité, et que tous nous ne formons qu'une seule famille au sein de l'Être infini (3). Des hospices et des lieux de refuge s'ouvrirent aussi pour l'esclave (4). La prohibition des jeux de gladiateurs supprima un des motifs qui les multipliaient, et les asiles ouverts près des autels les garantirent au moins des violences subites.

(1) Tom. I, p. 115; éd. Morel.

(2) *Cod. Justin.*, VII, 2, xv.

(3) Voyez le mémoire de M. Édouard Biot, *sur l'Abolition de l'esclavage antique dans l'Occident*, couronné en 1838 par l'Académie des sciences morales. Un grand nombre de faits y sont recueillis avec assez de sagacité, et l'auteur y montre l'influence que la religion exerça sur la transformation de cette grande partie de la population.

(4) Cela nous paraît résulter du Code, liv. VII, tit. 6, novelle 22, où sont déclarés libres les esclaves que leur maître a abandonnés malades, lorsqu'il pouvait les envoyer *in xenonem*, s'il n'avait pas le moyen de les soigner.

L'esprit d'association, né du sentiment de l'utilité que peut procurer le secours des autres, tempéré, chez les nations germaniques, par la conscience des droits personnels, poussa les individus à se servir de l'homme comme d'un ouvrier libre, moyennant une rétribution.

La servitude auprès de l'individu multiplie pour l'esclave les occasions d'acquérir la bienveillance et les faveurs du maître, dont elle le rapproche (1). Parmi les affranchis de la dernière classe il y en avait de si misérables, que les esclaves n'avaient nul motif de leur porter envie; et la communauté d'infortune effaçait entre eux toute distinction. Quand l'industrie et le travail allaient augmentant d'importance, ceux qui en étaient la source pouvaient-ils rester dans l'abjection? Les grandes catastrophes qui plongeaient les hommes les plus élevés dans la dernière infortune battaient en brèche l'orgueilleux préjugé d'une supériorité naturelle; le Romain libre devenu l'esclave d'un Germain protestait lui-même contre l'inégalité de nature, en même temps que le Germain apprenait à respecter l'esclave qui lui était supérieur en connaissances. Tout cela contribuait à propager la conviction de la communauté d'origine, non pas attestée seulement par quelques livres peu nombreux, mais proclamée du haut des chaires chrétiennes.

Nous avons vu les codes barbares protéger l'esclave contre les violences des maîtres propriétaires, et donner des formes simples à l'émancipation. Si les lois des Francs posèrent des limites aux affranchissements trop nombreux qui dénaturaient les propriétés, elles pourvurent aussi à ce que les serfs ne fussent pas surchargés dans les campagnes. On cessa de faire de nouveaux esclaves quand on cessa de faire des guerres de conquête, ainsi que nous

(1) En Russie, « un autre genre de luxe très-incommode aux nobles, et qui « doit un jour les ruiner, si l'on n'y pourvoit, c'est le nombre prodigieux de « serfs domestiques, tirés de la classe des paysans, qui regardent le service « comme une espèce d'élévation et de faveur. Aussi, par un étrange préjugé « (car les esclaves même ont les leurs), ils se croiraient punis et presque dé- « gradés si on les renvoyait aux champs. Les hommes et les femmes de cette « condition se marient dans la maison, et la peuplent tellement, que souvent « un seigneur a quatre ou cinq cents domestiques de tout âge et de tout sexe, « qu'il se croit obligé de garder, bien qu'il ne puisse les occuper. » SÉGUR, *Mém. ou souvenirs et anecdotes.*

l'avons dit; et les codes barbares, qui infligeaient l'esclavage à certains délits, tombèrent en désuétude (1).

La cupidité faisait continuer, il est vrai, l'infâme trafic des esclaves. Ceux que Grégoire le Grand vit exposés sur le marché de Rome firent naître en lui le désir de convertir les Bretons (2), et il en était envoyé d'Occident aux Sarrasins; mais c'était un acte réprouvé; et les pontifes le poursuivirent de leurs anathèmes jusqu'au moment où les lois, à commencer par celles de Charlemagne, le prohibèrent et le punirent.

Les deux grands hommes dont nous venons de prononcer les noms font époque dans l'histoire de l'esclavage. Grégoire le Grand

(1) Il existe, dans les archives diplomatiques de Florence, un acte de vente d'une esclave avec son enfant, en date du 15 mai 763, que nous rapportons tel quel, comme exemple :

In Christi omnipotentis nomine, regnantes domini nostris Desiderio et Adelgis, præcellent. regibus, anno regni eorum septimo et quinto, quintadecima die mensis magii, ind. prima, scripsi ego, Aboald, notarius rogatus ab Candidus, viro honesto et venditore, ipso præsente, michique dictante, et subter manus suas signum sanctæ crucis facientes, et testis qui subscriverent aut signa facerent ipse rogavit.

Constat me prænominatus Candidus, venditor, vendidisse et vindedimus vobis Audepert et Baroncello, germanis emptoribus, vindedimus vobis muliere una nomine Boniperga qui Teudisada, una cum infantulo suo parvulo cujus adhuc dr. nomen dederit, quos in infinitum vobis pro ancilla et servo vindedimus possidendum quatenus amodo in vestra suprascriptorum Audepert et Baroncello vel heredum vestrorum maneat potestate, et recipimus pretium nos qui supra Candidus venditor a vobis emptoribus pro suprascripta muliere nomine Boniperga qui Teudisad, una cum filio suo parbulo, inter bobes et auro inadpretiato sol. viginti et uno finitum pretium; et inter eis bono animo convinet in ea ratione, ut si quis amodo nos qui supra venditor vel heredes nostros aut aliquis homo contra hanc venditionem nostram quandoque ire præsumpserimus, te minime ab omnem homine defensare potuerimus, duplum pretium et rem melioratam, nos quoque venditor vel hæredes nostris vobis emptoribus vel ad heredes vestros reddituri promittimus.

Actum Christi regno, mense et indictione suprascripta feliciter.

Signum † manus Candido v. h. vinditoris qui hanc carthulam fieri rogavit.

Ego Perideus, testis rogatus †.

Ego Adualdus, testis rogatus †.

Signum † manus Magnefridi, actor testis.

Ego q. s. Aboald notarius postradita complevi et emi i.

(2) Voy. tome VII, page 278.

proclamait l'égalité, lorsqu'il disait, en affranchissant deux serfs : *De même que notre Rédempteur se plut à revêtir une forme humaine, pour briser nos liens et nous rendre à notre liberté primitive, il est convenable et salutaire que ceux qui, créés libres par la nature, furent soumis à la servitude par les lois humaines, soient rendus à la liberté par la manumission* (1).

Sous Charlemagne, commença une grande amélioration dans la classe des vaincus. En effet, tandis que les barbares, venus pour s'enrichir par l'épée, attribuaient à la force et à la condition militaire toute l'importance sociale, en méprisant toute espèce d'art, et en maintenant ainsi la distinction des classes et des professions, Charles comprit que les lois, les sciences, les mœurs policées, ornent mieux un diadème que les lauriers; et la faveur qu'il accorda aux lettres et aux arts éleva la classe pacifique des vaincus à côté de celle des vainqueurs armés.

L'institution de la féodalité contribua elle-même à rehausser la condition des deux classes infimes. La plupart des esclaves étaient attachés aux francs-alleux des ahrimans ; or ceux-ci déchurent considérablement quand le pouvoir royal se trouva trop faible pour les défendre des vexations des voisins ; il en résulta qu'ils se mirent sous la dépendance de quelque seigneur. Parfois aussi, ne pouvant satisfaire à l'hériban ou aux lourdes amendes encourues pour quelque délit, ils étaient dépouillés de leur terre, qui était conférée en fief à un riche propriétaire ; c'est pourquoi vers cette époque les alleux vont disparaissant. Sous les Romains, la juridiction sur les paysans et sur les cultivateurs libres appartenait non au propriétaire de la terre, mais à l'empereur et aux magistrats ordinaires. Après l'invasion, au contraire, la souveraineté fut réunie à la propriété ; de telle manière que les colons furent placés sous la dépendance des propriétaires, même dans les choses politiques. Lorsque ensuite la féodalité eut prévalu, il ne resta aux colons d'autre supérieur que le feudataire, et dès lors ils se trouvèrent livrés à ses caprices orgueilleux. Il n'y eut plus alors de capitale pour donner l'impulsion, ni de grandes villes pour la recevoir ; mais seulement des couvents et des châteaux, séparés par des fleuves sans ponts, des forêts sans chemins, des marais sans

(1) *Ep.* 12, lib. IV.

chaussées. La justice, c'était la volonté du baron; le commerce devait se cacher aux regards des seigneurs, autant qu'il cherche à les attirer aujourd'hui; au lieu de guerres politiques, il ne se faisait que des expéditions de brigandage. Les feudataires se considéraient eux-mêmes comme la nation; leur société était la seule possible à leurs yeux, et en dehors d'elle tout leur semblait méprisable : tant les oppresseurs oublient facilement qu'il reste aux opprimés une puissance formidable, celle du nombre.

Ceux-ci y eurent souvent recours, et les documents historiques sont remplis de soulèvements dans lesquels, il est vrai, faute d'union et de discipline, ils succombaient sous la force compacte et aguerrie; mais ils avaient du moins fait entendre le cri de liberté; ils avaient parlé de droits à revendiquer, mots d'une influence terrible.

Dans l'effervescence de l'association ou dans l'accablement de la défaite, les colons se rapprochaient des esclaves, puisant de la force dans le nombre des malheureux, bien qu'ils demeurassent distincts d'eux par le droit important de ne pouvoir être vendus selon le caprice du seigneur, et, qui plus est, de rester maîtres d'eux-mêmes quand ils avaient payé leur redevance.

Beaucoup cependant, dans ces temps de tyrannie, aliénaient leur liberté; beaucoup s'offraient à l'Église afin d'en être protégés; d'autres devenaient serfs, par impuissance d'acquitter la rente due par leur champ. Mais si la féodalité asservit les hommes libres, elle procura la liberté aux esclaves. Ceux-ci, dans le morcellement de la souveraineté, se trouvèrent rapprochés du maître, qui contracta avec eux ces liens que la domesticité produit nécessairement, et considéra comme son avantage propre celui des gens attachés à sa glèbe, du moment où la guerre ne lui fournit plus l'occasion de les renouveler. La propriété du Romain ne perdait pas plus par la mort des esclaves que par celle des animaux de labour; mais la mort des serfs diminuait le domaine du feudataire, et compromettait la prospérité du fief, qui s'amoindrissait à côté des fiefs rivaux. Le propriétaire devait donc, dans son propre intérêt, éviter à ses hommes toute occasion de mort ou de désertion. En effet, lorsqu'un serf était maltraité par le seigneur, il n'avait qu'à franchir la haie ou le fossé du domaine, pour se trouver sur les terres d'un ennemi de son maître, qui l'y accueillait volontiers, qui peut-être l'avait excité à fuir par ses

promesses, et qui se l'attachait par des concessions. Ce fut donc pour la condition du serf une grande amélioration quand il devint dépendant, non de son maître, mais du sol ; car, du moment où celui-ci sera réparti entre le roi, les feudataires et le clergé, il s'acheminera vers l'affranchissement.

Durant la servitude de la glèbe, les champs ne pouvaient prospérer, attendu que le cultivateur était obligé de faire pour son maître un certain nombre de journées de travail, dites corvées, le plus souvent aux époques où il aurait eu le plus besoin de travailler pour lui-même (1) ; et tandis qu'il s'en allait scier le blé de son maître, il lui arrivait fréquemment de laisser perdre le sien. D'un autre côté, le propriétaire ne pouvait surveiller ses vastes possessions, et encore moins exiger qu'elles fussent cultivées utilement par ceux qui n'en tiraient aucun avantage (2).

On en vint ainsi à sous-inféoder les terres; puis, quand tout revêtit l'aspect féodal, les petits vassaux eux-mêmes voulurent avoir des hommes sous leur dépendance; en conséquence, ils donnaient des portions de leur tenure à des individus même de condition infime, en les obligeant de les servir par les armes ; ces derniers étaient appelés *masnadiers*, et ils composaient la *masnada* (bande).

Les propriétaires cédaient donc ces parcelles de fief aux cultivateurs, en se réservant une rente perpétuelle, et le droit d'exiger certaines corvées ou une capitation (3); parfois aussi ils leur faisaient remise de la propriété pour se procurer de l'argent.

Le nombre des propriétaires s'accroissait donc, et les conditions

(1) Dans le catalogue des biens de l'évêché de Lucques, du huitième au neuvième siècle, Philippe de Spardaco *facit angarias dies tres in hebdomata ;* d'autres, *similiter ;* Bappulo de Persiniano *facit angarias dies tres in hebdomata, reddit vinum medietatem, oleum mediet, pullos IIII, ovas XX;* d'autres, *similiter ;* Tachiprando *facit angaria hebdomatas XII in anno;* Omilio de Quesa *reddit vinum med. et lavore tertiam parte;* Félix de Subsilonle *reddit med. granum et faba, et vinum anforas antiquam I et den. XXVII.*

(2) On assure qu'en Russie et en Pologne, des terres qui rendaient trois ou quatre pour un quand elles étaient cultivées par des esclaves, en ont rendu huit ou neuf après leur affranchissement.

(3) Aujourd'hui, en Russie, les serfs affranchis payent la capitation (*obroc*) à l'ancien seigneur; la richesse d'un Russe se calcule par le nombre de ses paysans. L'impératrice Catherine donnait en cadeau à ses favoris quelques centaines de têtes de ce bétail humain.

stipulées par eux devenaient inaltérables. Le seigneur avait besoin d'eux pour son service personnel et pour ses guerres particulières ; c'étaient autant de pas faits non-seulement pour acquérir une existence propre, mais encore pour arriver à passer de la nation dominée dans les rangs des dominateurs.

Mais à la mort du vassal ses sous-inféodations revenaient à celui qui était investi du fief à sa place ; ce qui en faisait considérer la possession comme précaire, et empêchait de songer à aucune amélioration durable. De plus, comme le vassal en émancipant un serf aurait détérioré le fonds auquel il était attaché, il ne pouvait le faire sans le consentement du seigneur. Mais quand les fiefs devinrent héréditaires, chacun pensa à faire fructifier de son mieux les biens qu'il devait transmettre à ses descendants; au lieu de cabanes on construisit des maisons, et des villages se formèrent sous les murs du château ou de l'abbaye.

L'intérêt et la vanité poussaient les seigneurs à s'occuper des moyens de faire prospérer ces villages; et c'était par des priviléges, ou en allégeant le poids de l'oppression, qu'ils y attiraient des gens du dehors. Ceux-ci trouvaient à y exercer quelque profession, quelque métier (1), et cela leur permettait de se former un pécule et de s'assurer des moyens d'existence ailleurs, s'ils se trouvaient mal dans leur nouveau séjour (2).

(1) Il est prouvé que les manufactures même ne peuvent prospérer dans les pays d'esclavage. L'esclave cherche à cacher sa capacité, parce que plus il en montre, plus il est obligé de l'exercer. En Russie, les fabricants qui veulent voir prospérer leurs établissements affranchissent leurs serfs.

(2) On peut se faire une idée de la condition des esclaves et des différents métiers qu'ils exerçaient, en lisant la charte d'émancipation et de partage qui va suivre; elle fut faite en l'année 761. Voy. les *Mem. per la storia Lucchese*, tome IV, doc. 54.

Notitia brevis qualiter divisi ego Sunderad inter me et domino Peredeo episco homenis de ista parte Arnu.

In primis Asprandulo de Tramonte. Maurulo germano ipsius Asprandulì. Rodulo, Magnipertulu, Angari filii ipsius Roduli. Corpulo filio Barinchuli maiure. Maricindula muliere Barinchuli. Corpula mulier Alaldi. Gespergula filia Marcianuli minore. Sisula mulier Magnipertuli de filio Roduli, cum filio suo Sisaldulo. Marcianulo de Caricini. Auripertulo filii ipsius Marcianuli minore. Maurulo filio Stephani mediano. Candido caprario. Martinulo filio Marrioni de Salicano. Candida soror ipsius Martinuli. Marinulo de Cincturia. Lartula mulier ipsius Marinuli, cum tres infantes suos, uno masculo, et duæ feminæ. Sunfulo de Cincturia. Duæ

Rosario de Gregorio rapporte, dans ses Considérations sur l'histoire de Sicile, diverses *chartes de mémoires* ou *préceptes*, c'est-à-dire, des contrats entre feudataire et vassaux, qui, tout oppressifs qu'ils sont, fixent des limites aux services et obligations imposés aux derniers. Dans deux de ces actes de l'année

filiæ Furcule de Tramonte, quem habet de muliere, filio Tendaldi. Alpergula de Lamari. Gunderadula, qui est in casa Baronaci, cum duæ filiæ suæ. Tendulo de Monacciatico. Causulo de Serbano, Cichula soror Teudaldi, qui fuit mulier quondam Radipertuli. Uno filio, et una filia Ciantuli, nomine Wsilinda, Ratpertulo de Tramonte.

Item breve de homenis, quos intea inter nos divisimus. Romaldulo calicario. Gandipertulo pistrinario. Liutpertulo vestorario. Mauripertulo caballario filio Randuli. Arcansulo filio Fridipertuli. Martinulo clerico. Gudaldo quocho, frater Gaudipertuli. Clausula soror Chitioli. Auria nepote Widaldi. Lucipergula nepote Marcianuli. Tachipergula de Massa. Aldula filia Magnipergulæ. Teuspergula filia Sunfuli. Maricula filia ipsius Sunfuli. Ansula soror Alpuli. Alipergula cornisiana. Geitrada mulier Cinctuli. Flurula filia Mugiuli. Tendipergula filia Murfuli. Cosfridulo filio Canseramuli. Barulo porcario. Aurulo filio Roppuli, similiter porcario. Ratcausulo vaccario. Teuderisciula, quem debet nobis Ciemiccio in viganio. Prandulo filio Roppuli. Auripertula filia Cianciuli. Gunderadulo filia Bonisomoli. Corpulo filio Alraldi.

Item breve de homenis, quos livertavet barbane meus. Sichiprandulu. Waliprandulu. Duo filii, et una filia Radipertuli de Monacciatico. Mulier Pertuli de Vico, cum tres infantes suos. Wanipertulo nepote Teuduli de Lamari. Aurulu russu. Nepote Widaldi de Quosa. Bonipertulu filio Bonisomuli de Tramontes. Due consubrine Dulciari de Coloniola. Nepote Bonusuli de Roselle.

Item breve de homenis, quos liveros emiset barbane meus pro anima bonæ memoriæ genitori meo Sundipert, germani sui. Alpergula soror Alpuli. Canseradula soror Aspranduli. Bonaldulo frater Guadipertuli. Cellulo frater Causuli. Bonusula soror Sanduli. Liutpergula soror Magnuli de Valeriano, cum infantes suos. Causeradula soror Guidipertuli. Cum tres infantes suos. Alo filio Radaldelli. Annifridulo de Cincturia.

Isti omnes suprascripti homenis quos barbanc meus Peredeus in Dei nomine episcopus pro anima sua et pro anima bonæ memoriæ genitori meo Sundipert, liveros emiset, quod sunt insimul homenis viginti et octo, in hoc ordine eos commemoravi in hunc breve, ut in ordine permaneant sicut de ipsi inter nos per cartulæ convenientia, et promissio facta est. Nam non dedi isti home in divisione suprascripti barbani mei sicut alii suprascripti homenis. Facta suprascripta notitia tempore dominorum nostrorum Desiderii et Adelchis regibus, in anno regni eorum quinto et secundo, idus mensis magii, per indictionem quartadecima. Et scripsi ego Osprandus diaconus.

1133 (1), Ambroise, abbé du monastère de Lipari, auquel avait été concédée la ville de Patti, y ayant réuni beaucoup d'hommes de *langue latine*, c'est-à-dire, des Siciliens, des Lombards et des Normands, et non des Arabes, convint avec eux qu'ils posséderaient, comme leur appartenant en propre, tout ce qui leur serait cédé par le monastère, et pourraient même le transmettre à leurs héritiers, pourvu qu'ils fussent habitants de Patti; que si l'un d'eux voulait s'en aller, il ferait remise de ses biens au monastère, en retenant le prix des améliorations qu'il y aurait faites. Après trois ans, chacun pouvait vendre son héritage à tout autre habitant, à la condition toutefois d'en prévenir l'abbé, et de lui donner la préférence à prix égal. En cas d'irruption de l'ennemi sur Lipari, les hommes de Patti devaient aller défendre les domaines du monastère aux frais de l'abbé. Jean, successeur d'Ambroise, modifia un peu ces conditions. Il voulut que personne, dans toutes les îles de Lipari soumises au monastère, ne pût posséder avec droit perpétuel et héréditaire, mais seulement à temps, à la condition de servir fidèlement; et que celui qui partait ne pût engager ni vendre ou laisser à ses enfants sa portion de terre, qui alors devait faire retour à l'Église. En 1117, les habitants du village d'Agrilla s'obligent envers le baron de labourer ses terres, de mettre chacun une paire de bœufs à son service au temps des semailles, pendant douze jours, et de lui faire vingt-quatre journées de travail à la moisson. Ces corvées étaient souvent beaucoup plus nombreuses. Ainsi, dans la même année, l'abbé Ambroise, dont il a été question plus haut, fixait à trois semaines seulement par mois, le temps que la population de Librizzi pourrait consacrer à ses propres travaux; ce qui pourtant fut considéré comme une telle faveur, que les paysans s'obligèrent en sus à faire quarante autres journées de corvée avec des bœufs, au temps des semailles (2).

Le clergé, jaloux de mettre en pratique les doctrines qu'il prêchait, s'occupa d'améliorer le sort des dernières classes. Il commença par ouvrir ses rangs aux esclaves, qui, en entrant dans le sacerdoce, devinrent les égaux de leurs maîtres par les fonctions qu'ils remplissaient, leurs supérieurs par le caractère, et purent

(1) *Considérations sur l'histoire de la Sicile*, ch. V, notes 4 et 6.
(2) Chap. V, note 8.

s'élever jusqu'à la dignité suprême. Ce moyen d'affranchissement expéditif fut tellement goûté, que plusieurs, incapables et indignes, accoururent afin d'en profiter. Certains seigneurs faisaient ordonner prêtre un de leurs serfs, afin de jouir des bénéfices; si bien qu'il fallut, par prudence, restreindre ce moyen d'émancipation.

Combien les prêtres qui avaient mangé le pain du servage, partagé les rudes fatigues du laboureur, et qui comptaient encore des frères dans cette condition pénible, ne devaient-ils pas prendre à cœur les souffrances de la plèbe? Dans les pays où ils portaient les lumières de l'Évangile, ils s'élevaient contre le trafic des esclaves, comme fit saint Anscher, au milieu des populations des bords de l'Elbe (1). L'abbé Smaragd défend de rendre esclaves les prisonniers, et recommande à Charlemagne d'affranchir les siens (2); Jonas, évêque d'Orléans, s'étonne que le maître et le serf ne soient pas considérés comme égaux (3). Dans un concile anglais, les évêques décrètent que chacun d'eux devra mettre en liberté, à sa mort, tous ses esclaves, de quelque espèce qu'ils soient (4).

Non-seulement l'Église ouvrait des asiles à l'homme poursuivi par la violence orgueilleuse (5), elle accueillait encore, à titre de serfs, ceux qui, opprimés par des maîtres, se considéraient comme libres en partie, parce qu'ils pouvaient porter des chaînes de leur choix. Elle voyait aussi accourir à elle ceux à qui la liberté n'offrait d'autre chance que celle de mourir de faim; et « elle s'applaudissait avec eux de ce qu'ils avaient préféré la domination de Jésus-Christ à la liberté du siècle, attendu que servir Dieu équivaut à régner, et qu'une sainte servitude est une indépendance véritable. »

(1) Voy. ADAM DE BRÊME.

(2) *Prohibendum ne captivitas fiat.... Honorifica ergo, justissime rex, Deum tuum pro omnibus in servis tibi subactis.... ex illis liberos faciendo.* Via regia, c. 30.

(3) *Cur enim dominus et servus, dives et pauper, natura non sunt æquales, qui unum Deum, non acceptorem personarum, habent in cœlis?* Serm. de Instit. laic., II, 22.

(4) Lingard en rapporte plusieurs preuves. *Histoire d'Angleterre*, suppl. au tome Ier.

(5) Selon la loi lombarde, l'esclave réfugié dans l'église était inviolable, tandis qu'il ne l'était pas sur les domaines du roi. Le premier concile d'Orléans statue que le maître devra jurer de pardonner à son esclave réfugié dans une église, et qu'il sera excommunié s'il manque à sa promesse.

Ces esclaves volontaires, appelés *oblats*, étaient de trois sortes; quelques-uns mettaient leur personne et leurs biens sous la protection d'une église, s'obligeant à en défendre les priviléges et les propriétés contre tout agresseur; c'étaient des vassaux plutôt que des serfs. D'autres s'engageaient à lui payer une taxe ou cens annuel (*censuales*); d'autres enfin renonçaient entièrement à leur liberté, et devenaient de véritables esclaves (*ministeriales*). L'Église, ne cédant pas à l'impulsion de l'intérêt personnel, exigeait peu de ses paysans et serviteurs; elle déterminait, avec cet ordre constant qu'elle apportait dans l'administration de ses biens, la juste somme du travail dont ils étaient redevables envers elle (1). Aussi l'affluence devint telle autour des sanctuaires, que la loi dut intervenir pour y mettre ordre.

En acceptant aussi la part de terres et de serfs qui lui étaient assignés comme à un ordre éminent dans l'État, le clergé se réserva de relever par degrés le sort de ceux qui avaient été placés sous sa dépendance. Il commença par assainir les terres, en desséchant les marais et en défrichant les bois. Quelques portions furent concédées à des paysans pour plus ou moins de temps, à vie ou pour plusieurs générations, à charge pour eux de payer une rente annuelle.

Ces cens ou emphytéoses furent le véritable passage de l'esclavage à la propriété, à travers le servage (2). Le serf qui avait amassé un pécule pouvait se racheter, et c'était ainsi que renais-

(1) Dans l'ancienne loi des Allemands, tit. II, il est statué que le serf de l'Église travaillera trois jours pour elle et trois jours pour lui. Il en est de même dans la loi bavaroise. Le titre XXII de la loi des Allemands détermine en outre la quantité de fruits que les serfs doivent annuellement à l'Église. Cette disposition est répétée dans le ch. 14 de la loi bavaroise. Voy. POLGIESSER, *de Conditione servorum, de Operis servorum.*

(2) L'évêque de Padoue avait, dans la Marche de Trévise, la juridiction d'un district (*pieve di sacco*) appartenant au domaine (*saccus*) du roi; il était divisé en totalité entre des censitaires (*homines de sacco* ou du fisc royal), qui payaient une rente au trésor du roi, et pouvaient même vendre leurs terres, mais non à de grands vassaux ni à des personnages puissants, afin de ne pas nuire aux droits régaliens de l'évêque. GENNARI, *Annales de la ville de Padoue.* En Saxe, le censitaire était appelé *mal:* en suédois, *mäla;* en anglais, *soka, sokmann;* et le cens qu'il payait, *landgabbe,* du mot *gablum,* qui, dans le moyen âge, désignait toute espèce de contribution; de là celui de *gabelle.*

saient successivement, et par le secours l'une de l'autre, la famille, la propriété, l'industrie, la liberté.

Par les chartes de franchise, le maître renonçait au droit de vendre, de céder, de maltraiter la personne de son esclave; et il lui donnait la faculté de disposer à son gré de ses biens, soit par testament ou par tout autre acte légal, d'épouser qui il voulait, en déterminant la taxe ou les services qu'il lui devrait encore.

Les nouveaux esclaves qui se trouvent encore mentionnés çà et là étaient des gens non baptisés, attendu que, selon les idées du temps, celui qui n'était pas chrétien appartenait, comme asservi au démon, à un ordre inférieur. Mais il ne paraît pas que les hérétiques fussent réduits légalement en esclavage, soit dans l'empire d'Orient, soit en Europe.

L'affranchissement ecclésiastique s'était ajouté comme acte religieux aux formes de l'ancienne manumission. Celui qui devait être rendu à la liberté était conduit, une torche au poing, au pied de l'autel, près duquel il s'arrêtait debout; puis, après avoir récité les prières rituelles, on lui lisait la formule qui le déclarait affranchi. Parfois il en était dressé acte par écrit sur les registres de l'archidiacre (*tabulæ*); et ces affranchis (*tabularii*) restaient eux et leur race sous la protection de l'Église, qui héritait d'eux à défaut d'enfants (1).

Que l'émancipation fût ordinairement déterminée par un sentiment religieux, c'est ce dont on ne saurait douter en voyant toujours qu'on lui assigne pour motif les mérites de la rédemption, l'amour de Dieu, le salut de l'âme (2), et qu'elle est con-

(1) Voy. *Lex Ripuaria*, c. 60. *Conc. Tolos.*, cc. 70, 71.

(2) *Noveris te pro divinitatis intuitu et animæ meæ remedium vel æterna retributione ad jugum servitudinis tibi absolvemus.* Formules angevines, XXII.

Recogitans pro Dei intuitu et pro animæ meæ redemptione. Form. de Bignon, 1.

Præmium in futuro Dominum sibi tribuere confidet. Form. Lindenbrog., 91, 92, 94, 96.

In nomine Dei patris omnipotentis, ejusque Filii unigeniti qui ad hoc incarnari voluit, ut eos qui sub peccati jugo detinebantur, in libertatem filiorum adoptaret. Quatenus et ipse nobis nostra peccata relaxare dignetur, sub nostræ jugo servitutis homines depressos relaxare decernimus. Ipse enim dixit : DIMITTITE ET DIMITTETUR VOBIS; *et apostolis :* OMNES ENIM

sidérée comme propre à obtenir les grâces du ciel. A la naissance d'un prince, des esclaves sont affranchis dans tout le royaume, *ut misericordia Dei eidem vitam concedere dignetur* (1). D'autres agissent de même au lit de mort, quand l'âme est plus accessible aux sentiments de piété et d'humanité (2).

Mais beaucoup arrivaient à la liberté sans moyens d'existence; d'autres étaient affranchis par leurs maîtres quand ils n'étaient plus capables de travailler; ils se trouvaient ainsi réduits à la mendicité et jetés sur le chemin. L'Église multiplia pour eux les institutions de charité (3); et elle suffit à les soutenir, car le clergé, ayant appliqué le premier l'intelligence et le travail à faire fructifier d'immenses domaines, était devenu très-riche. Or, tous les revenus de l'Église, ainsi que les offrandes des fidèles,

FRATRES ESTIS. *Ergo si fratres sumus, nullum ex fratribus, quasi ex debito, ad servitium cogere debemus, et iterum ipsa veritas testatur ne vocemini magistri.... unde hos servos et ancillas... ab omni jugo servitutis... absolvimus.* Ancienne charte insérée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, par Bosc, t. III, p. 183.

(1) Marculfi *Form.*, I, 39.

(2) Walprand, évêque de Lucques, en allant rejoindre l'armée du roi Astolphe en 754, fait son testament pour laisser ses biens aux églises et aux hôpitaux, et dit : *Servos autem meos vel ancillas, volo ut liberi omnes esse debeant, et a juspatronati absoluti, sicut illi homines qui ex* NOBILE GENERE PROCREATI ET NATI ESSE VIDENTUR. Memorie per servire alla storia di Lucca. Vol. IV, doc. XLVI.

Dans le testament de Peredéus, aussi évêque de Lucques, fait en 778, il est dit : Tous mes serfs, *post decessu meo, omnes liberi et a juspatronati absoluti cunctis diebus debeant permanere, sicut illi homines qui de* NOBILIBUS ROMANIS PROCREATI ET NATI ESSE INVENIUNTUR. *Simili modo servos et ancillas quas domna genitrix mea Sundrada, se vivens, liberos demisit,* IN EO ORDINE *liberi permaneant, sicut supra institui.* Ibid., doc. LXXXVI.

En 789, le clerc Celsus : *Homines meos omnes masculos et feminas, pro anima mea, liberos dimittere debeatis circa sacrum altare, et per absolutionis chartulas a juspatronatus absoluti.* Ibid., doc. CVII.

Les deux formules ci-dessus sont à remarquer, comme pouvant être d'un grand intérêt historique.

(3) On sait qu'il n'y a pas de mendiants dans les pays à esclaves, parce que chaque maître nourrit ses hommes comme ses bestiaux. C'est pour cela que l'on trouve bien rarement dans les anciennes chartes des dispositions relatives à des aumônes à faire. Il est fait mention, au douzième siècle, de *maisons de travail* à Milan, que les compilateurs des *Antichità Longobarde Milanesi* croient avoir été des lieux d'asile, où l'on faisait travailler les indigents (Disc. XX). C'est là un genre d'établissements inconnu aux anciens.

étaient divisés en trois parts, une pour les pauvres, une pour l'entretien de l'Église, une pour le clergé.

Les pontifes, de leur côté, prirent toujours un vif intérêt au sort misérable des esclaves. Maintes fois ils élevèrent la voix contre ceux qui en faisaient trafic, et employèrent les revenus de l'Église à racheter quelques-uns de ceux qui étaient tombés aux mains des infidèles ou dans celles des marchands. En 1119, le concile de Toulouse, présidé par le pape Calixte II, décrétait qu'il ne devait plus y avoir d'esclavage parmi les fidèles adorateurs de la croix, et interdisait à tous, clercs ou laïques, d'avoir des esclaves professant la même foi qu'eux. Alexandre III, dans le troisième concile de Latran, déclara les chrétiens affranchis de l'esclavage. Grégoire IX reproche aux seigneurs polonais d'employer leurs vassaux, rachetés et ennoblis par le sang de Jésus-Christ, à soigner des faucons et du gibier (1). Une bulle d'Alexandre IV, de 1258, s'exprime ainsi : « Attendu que les hommes, « égaux par nature, sont asservis par l'esclavage du péché, il « paraît juste que ceux qui abusent du pouvoir à eux accordé par « celui d'où dérive toute puissance, soient privés de toute auto- « rité sur leurs serviteurs. Afin donc qu'Ezzelin et Albéric, que « nous avons excommuniés, éprouvent quelque dommage pour « nous avoir désobéi, de notre autorité apostolique nous déclarons « libres les serfs et serves, avec leurs fils et petits-fils qui se sous- « trairont à l'obéissance de ces deux seigneurs, de manière qu'ils « pourront posséder un pécule en propre, et jouir de la liberté « comme s'ils étaient nés chrétiens libres. »

Il est probable que des actes semblables se multipliaient contre ceux qui résistaient à l'autorité suprême.

Ces différents chemins d'émancipation conduisaient l'esclave à la condition de travailleur libre, et les champs se trouvaient peu à peu cultivés par des bras qui n'étaient plus chargés de fers. Les premières améliorations au sort des colons vinrent aussi de l'Église et des rois, celle-là demandant pour eux des priviléges, ceux-ci les accordant volontiers, parce que, sans rien risquer, ils donnaient par là signe de quelque autorité, en dehors même de leurs domaines.

Guillaume d'Écosse, désireux de seconder Innocent III en donnant preuve de respect pour l'Église et pour la Vierge Marie,

(1) Regest. II, *apud* Digsby, *Mores catholici*.

voulait que les pauvres se reposassent de leurs fatigues le samedi à partir de midi. En 1118, Thibaut, abbé de Saint-Maur des Fossés près Paris, demandait à Louis le Gros, qui le lui accorda, que les colons de cette abbaye pussent rendre témoignage contre tous hommes libres ou serfs, en toute espèce de cause, même pour le duel, sans qu'il y eût à leur opposer leur condition servile. Maintes églises réclamaient des priviléges, afin que leurs paysans l'emportassent en bien-être sur les serfs des autres propriétaires, ou ne leur restassent pas inférieurs.

L'émancipation des plébéiens est due en grande partie à l'esprit d'association, très-commun au moyen âge. A peine est-il question d'eux dans l'histoire, que déjà nous trouvons, surtout dans les contrées méridionales, des associations formées des membres de la même famille, habitant le même toit, mettant en commun leur travail et leurs bénéfices, exploitant le même domaine; espèce de société patriarcale appelée *compagnie*, à cause de la participation au pain; aussi, lorsque les associés devaient se séparer, le chef de la famille prenait un grand pain, qu'il coupait par morceaux.

L'association n'était pas dissoute par la mort; elle avait son chef (*capoccio*, *regidore*), auquel appartenaient les actes d'administration intérieure, comme acquisitions, ventes, prêts, locations. Les membres mettaient en commun leur travail; mais chacun d'eux se réservait certain profit, de même qu'il avait à subvenir à certaines dépenses, par exemple, à la dot de ses filles. Cet esprit de famille devait être d'un grand secours aux gens de mainmorte. Ils échappaient ainsi à l'obligation de rigueur, dans les premiers temps de la féodalité, d'abandonner au seigneur tout ce que possédait le défunt; mais quand le seigneur n'avait plus rien à gagner à la mort d'un de ses paysans, peu lui importait que celui-ci disposât de son avoir en faveur de l'un ou de l'autre; et l'homme de mainmorte acquérait ainsi deux droits précieux, celui de posséder et celui de tester.

Cela tournait à l'avantage des seigneurs eux-mêmes. Dans ce morcellement des terres, chacun devait chercher à tirer le plus grand profit possible de sa propriété. Or, les serfs cultivaient plus volontiers un fonds auquel ils étaient irrévocablement attachés. La prospérité du domaine et du seigneur se trouvait ainsi liée au bien-être des paysans. Le seigneur devait ensuite avoir affaire plus

volontiers à une association qu'à des individus; il évitait ainsi l'embarras des complications et le danger des désertions.

Ces associations ne se formaient pas seulement parmi les paysans ou vilains, mais aussi parmi les artisans. Quand des parents avaient vécu ensemble un an et un jour sous le même toit, de la même bourse, ils étaient réputés avoir contracté ensemble une société tacite de meubles et de bénéfices, à moins qu'il ne s'agît de prêtres ou de nobles qui dédaignaient toute espèce de métiers. L'Italie fournit de nombreux exemples de ces dernières sociétés, tandis que celles entre cultivateurs y étaient rares.

Ainsi, partout s'étendait cet esprit d'association que le christianisme fit naître d'abord, et qu'il favorisa depuis en le consacrant. C'est par cet esprit que le feudataire, dans l'isolement de son château, reconstituait la famille; c'est par lui encore que la famille devenait plus morale dans toutes les classes, et chaque coutume, chaque loi tendait à y conserver, de génération en génération, le patrimoine, les bons sentiments, les affections. C'est en lui que les intérês les plus étendus cherchèrent leur réalisation. Le besoin d'affranchissement se satisfait avec les communes; celui d'indépendance politique, par les ligues des barons; celui de sécurité, par les maîtrises et les corporations; celui de religion, par les ordres monastiques. Cet esprit, particulier au moyen âge, suffirait pour le distinguer de l'époque moderne, où règne l'esprit d'individualité (1).

Les colons allèrent ainsi s'élevant dans la hiérarchie sociale jusqu'à devenir possesseurs de fiefs; leurs richesses ayant même porté ombrage aux propriétaires laïques, il leur fut défendu d'acquérir de nouveaux domaines, sans toutefois que ceux qui en possédaient pussent en être privés.

Une amélioration générale se manifestait aussi dans la manière dont les seigneurs traitaient les gens de la campagne. Quand ceux-ci venaient apporter au marché leurs fruits et leur laitage, on ne leur fermait plus les portes du bourg; ils pouvaient y amener pendant toute la journée leurs denrées. Celui qui dérobait à un colon ses grains ou ses fruits était puni; il en était de même

(1) Voyez un Mémoire lu par M. Troplong à l'Institut en 1843, sur le contrat d'association civile et commerciale.

pour quiconque laissait courir dans une vigne des chèvres ou des porcs, quiconque, à la mi-mars, n'avait pas taillé ses haies ou curé ses fossés, et quiconque chassait dans les vignes avant la vendange, ou sur les champs non moissonnés ou non fauchés. Des gardes champêtres furent institués. Il fut défendu au fermier d'enlever les clôtures ; les échanges d'immeubles furent facilités, afin d'obvier à un trop grand morcellement. En plusieurs endroits, il fut interdit d'opérer la saisie judiciaire des instruments d'agriculture, des animaux de labour et des habits de travail.

Ces égards, inconnus pour la plupart aux anciennes lois, dénotent un progrès remarquable ; et tandis que chez les Romains, par l'effet de l'esclavage, les campagnes étaient sacrifiées aux villes, le contraire précisément arrivait sous la féodalité, durant laquelle il est à peine question des villes.

Dans celles-ci, les choses suivaient une autre marche. On y voyait beaucoup d'hommes libres, c'est-à-dire, ceux qui, appartenant à la race conquérante, s'étaient adonnés à quelque profession, et n'avaient pas été réduits à la nécessité de se donner au roi ou à ses comtes en qualité de serfs. Quelques individus, derniers débris de la population romaine, y avaient survécu aussi comme censitaires, un peu mieux traités par les vainqueurs, parce que leur mort ou leur fuite entraînait la perte totale de la propriété, consistant soit dans les services qu'ils pouvaient rendre de leur personne, en exerçant un art ou certain emploi littéraire, soit dans le tribut qu'ils payaient. Quelques-uns d'entre eux s'étaient même rachetés du cens et du service ; d'autres en avaient obtenu remise par bienveillance, et étaient demeurés libres ; le reste, par indigence ou par faiblesse, s'était plié à une condition servile. D'ailleurs le nombre des affranchis s'accroissant à la campagne, et l'agriculture ne suffisant pas à les nourrir, ils vinrent à la ville pour s'y livrer à des métiers ou à des travaux libres (1). L'extension du commerce et de l'industrie les favorisa ; et quand on voit s'établir, à cette époque, les corporations et les maîtrises de ces métiers exercés naguère par des esclaves, on est convaincu

(1) L'auteur d'un ouvrage très-médiocre, intitulé *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises*, croit que les prolétaires dérivent des esclaves rachetés ; mais M. Laboulaye (*Histoire du droit de la propriété foncière en Occident*) est bien loin d'être du même avis.

que la servitude personnelle s'effaçait de plus en plus, bien qu'on ne fût pas encore arrivé à l'idée d'une cité où le travail fût réparti en totalité entre des ouvriers libres.

Ainsi, à côté des deux nations coexistant au sein de la féodalité, les propriétaires de terres et ceux qui n'en avaient pas, en surgissait une troisième, celle des hommes qui possédaient un métier. Cette dernière une fois entrée dans la société, nous aurons la commune. Telle est précisément l'œuvre que nous verrons s'accomplir dans la résurrection des cités (1).

Cependant les serfs rachetés n'étaient pas admis à jouir de la condition des vainqueurs, et ils avaient perdu la protection d'un maître; ils étaient donc considérés comme gens ne tenant à personne, et ils demeuraient privés de lois et de justice. Dans les villes, aucun habitant n'avait de rapports directs avec le gouvernement central, à l'exception de l'évêque, qui de temps en temps se rendait à la cour comme intercesseur, et revenait avec une concession ou une exemption, que souvent le comte, l'exacteur avait négligé de réclamer ou d'accorder.

En des circonstances pareilles, il ne restait aux prolétaires que deux partis à prendre : ou de s'unir étroitement en associations particulières d'arts et métiers, afin de se donner une organisation intérieure, ou de se mettre sous la protection des nobles et des ecclésiastiques. Il était facile aux hommes libres, habitant dans les villes, de conserver leur condition sous la juridiction des comtes et du roi, pourvu qu'ils se coalisassent pour leur défense naturelle. Sans coalition, dans les villes comme à la campagne, ils ne pouvaient être en sûreté qu'à l'abri des immunités de la noblesse et du clergé.

La cité se trouvait donc partagée en nobles et en vassaux, en habitants libres et en serfs. Nous n'avons rien à dire de ces derniers, êtres sans droits et sans nom; les autres formaient des sociétés distinctes, élisant des représentants et des magistrats (*scabini*), pour veiller à leurs intérêts.

Tels étaient les éléments constitutifs de la société, quand elle

(1) C. F. RUMHOR, dans ses *Origines de la décadence des colons en Toscane*, Hambourg, 1830, a publié plusieurs documents qui éclaircissent beaucoup la condition des personnes et de la propriété dans les douzième et treizième siècles.

reçut une nouvelle vie de l'institution des communes, que l'on voit apparaître après l'an 1000, pour combattre la féodalité, qui pourtant avait elle-même préparé cette régénération.

CHAPITRE XVII.

COMMUNES.

La révolte du bas peuple contre l'aristocratie territoriale fut un mouvement commun à toute l'Europe féodale : cependant l'exemple en étant venu de l'Italie, où elle eut un plus large développement, nous arrêterons plus spécialement nos regards sur cette partie de l'Europe (1).

(1) Aucun point historique n'a plus attiré l'attention des modernes que l'origine des communes. Les travaux dont elle a été l'objet ont changé entièrement l'idée qu'on s'en était formée jusqu'alors. On a interrogé les éléments divers de la vie sociale, afin d'en tirer la révélation de cette importante transition qui a donné la vie au tiers état; et des documents propres à jeter la lumière sur cette question obscure ont été publiés.

Selon Raynouard (*Hist. du droit municipal en France*, 1838), les anciennes formes municipales romaines, qui avaient survécu au milieu des ruines amoncelées par les barbares, reprirent vigueur quand l'oppression se ralentit, et, modifiées par le temps, amenèrent l'organisation des communes.

Augustin Thierry fait périr entièrement les institutions romaines, jusqu'au moment où les plébéiens opprimés se sentirent assez forts pour se relever par l'insurrection.

Guizot, selon son habitude, prend un terme moyen, en faisant subsister quelque chose de l'élément romain. C'est avec cet élément que les priviléges obtenus se coordonnent au moyen des chartes de communes. Les communes se seraient formées à l'aide de l'affranchissement des esclaves, qui fit entrer dans la société un grand nombre d'hommes indépendants, distincts des nobles par les intérêts comme par la race, et se coalisant pour se protéger mutuellement.

Les Allemands font naître les communes de la société germanique des hommes libres, c'est-à-dire, des conquérants existant dans toutes les villes, sans être propriétaires de fiefs, mais indépendants de tous, excepté du roi; leur nombre s'accroît par les émancipations et par le commerce, et leur commune devient la commune nouvelle.

On peut consulter, parmi un très-grand nombre d'ouvrages sur cette matière :

Mais, avant tout, nous devons mettre à l'écart une idée fausse, qui consiste, de nos jours surtout, à confondre la commune avec la république, la liberté civile avec la liberté politique. Il en résulte qu'au nom de commune on se figure un de ces soulèvements formidables de la douleur irritée, où tout ce qui était plébéien se serait révolté contre les gouvernants, afin de participer aux droits politiques dont ils jouissaient exclusivement.

Il n'en est rien. La commune était une association composée des faibles, aspirant à conquérir les droits de l'humanité, à secouer le joug féodal devenu intolérable, à détacher l'homme de la glèbe, à lui faire recouvrer la liberté de sa personne, de ses biens, de sa volonté. Si les franchises municipales ainsi revendiquées s'agrandirent en Italie jusqu'à constituer de glorieuses républiques, en France, au contraire, elles furent le soutien principal du pouvoir monarchique, et, en Angleterre, elles servirent à faire de l'aristocratie un contre-poids à l'autorité royale. Elles surent, en somme, se concilier avec toutes les formes de gouvernement; car la commune, libre autant que possible, est plutôt une extension de la famille qu'un morcellement de l'État.

Avant Rome, l'Europe était distribuée en municipalités souveraines, aucun grand empire ne s'étant encore constitué pour soumettre chacune d'elles à l'unité de lois et d'administration, ce

Léo, *Entwickelung der Verfassung der lombardischen Städte bis zu Friedrich I*, Hambourg, 1824.

Raumer, *Ueber die Staats rechtlichen Verhältnisse der italianischen Städte*. Ce morceau est inséré dans son *Histoire des Hohenstaufen*.

César Balbo, *Opuscoli per servire alla storia delle città e dei comuni d'Italia*, Turin, 1838.

Balbo, Eichhorn, Troïa, d'Ekstein (*Dissert. sur les communes*, 1837), soutiennent l'origine germanique. Savigny, Romagnosi, Pagnoncelli (*Dell' antica origine e continuacione dei governi munizipali in Italia*, Bergame, 1823), sont pour l'origine romaine.

On peut consulter aussi les historiens des pays qui conservèrent plus longtemps les institutions municipales, tels que :

Kluit, *Gesch. der Nederl Staatsregering.*

Oudegherst, *Annales de la Flandre.*

Roseboom, *Recueil van Keuren van Amsterdam.*

Raepsaet, *Histoire des États.*

Gemeiner, *Ueber der Ursprung der Stadt Regensburg.*

J. H. Beucher Andreæ, *Disquisitio de juris municipali frisici*, etc., Utrecht, 1840.

en quoi consiste la différence capitale qui existe entre notre société et celle de l'Asie. Rome elle-même fut un municipe, qui d'abord prévalut sur les autres en Italie, puis sur tous ceux de l'Europe, et réduisit tous ces gouvernements partiels à ne s'occuper que de l'administration civile.

Tels nous les avons laissés au démembrement de l'empire (1), tels les trouvèrent les barbares. Or, nous avons émis l'opinion que ceux-ci ne détruisirent pas toutes les formes du gouvernement communal; qu'ils laissèrent à la race vaincue, non par générosité bienveillante, mais par ignorance, quelques débris de l'ancienne administration, aussi restreinte alors et aussi précaire qu'elle devait l'être sous une oppression brutale (2). Se taxer pour l'entretien d'un pont ou d'une route; élire celui qui aurait à percevoir les contributions imposées par le vainqueur; se réunir pour la nomination des prêtres et des évêques, et l'exercice de quelques autres droits de semblable importance, telles étaient probablement

(1) Voy. liv. VIII, ch. 4.

(2) Voy. liv. VIII, ch. 12. Avant de nier que le droit municipal eût survécu à la conquête, il faudrait réfuter nombre de formules usitées en France. Dans Marculf (II, 9), on trouve la formule de la *Charta obnoxiationis*, qui finit: *Præsentem donationem* GESTIS MUNICIPALIBUS *alligari curavimus*. Ailleurs (II, 37, 38) : *Gesta juxta consuetudinem Romanorum, qualiter donationes vel testamenta allegentur*. Il est continuellement fait mention du *defensor* et de la *curia civitatis: Peto, optime* DEFENSOR, *vosque laudabiles* CURIALES *atque* MUNICIPES, *ut mihi* CODICES PUBLICOS *patere jubeatis.... Dignum est ut gesta ex hoc conscripta atque subscripta tibi tradantur, et ut in* ARCIPIBUS *publicis memoranda serventur* (I, 7). On voit une *suggestio regi, vel* SENIORI COMMUNI, pour qu'une ville puisse élire son évêque.

D'autres formules de Marculf (I, 40) et de Lindenbrog (39) nous font connaître le serment que *omnes pagenses... tam francos, romanos, vel reliquas nationes degentes*, prêtaient au roi. Exiger le serment de fidélité, c'est reconnaître que celui qui le prête est libre.

Les *Formulæ andegavenses* du temps de Thierry IV font mention de la loi romaine, des coutumes du pays, du pouvoir royal, des *curiales*.

Dans le *Journal des savants* (1840), M. PARDESSUS publia une formule inédite, où il s'agit de demande *appennis*, c'est-à-dire d'affiche pour rétablir des titres de propriété, et où il est fait mention d'un *profensor*, faisant fonction de *defensor*.

Dans l'acte de fondation de l'église de Saint-Martin d'Ussiane, faite par un certain Crispino en 764, sous le patronage des évêques de Lucques, on lit: *Alia petiola de terra mea, qui est similiter tenente capite uno in via publica et in ipso Rivo Caprio, et vocitatur ad Campora* COMMUNALIA. Quelle était cette commune?

les attributions que conserva aux vaincus la vieille constitution municipale. Il est vrai que tout souvenir s'en efface dans les neuvième et dixième siècles; mais de combien d'autres choses la tradition ne se trouve-t-elle pas alors interrompue au milieu d'un si grand désordre, et quand si peu de documents écrits sont parvenus jusqu'à nous ?

La vitalité des institutions municipales romaines se révèle principalement en ceci, qu'elles survivent même à la perte totale du langage, comme il advint dans quelques villes du Rhin (1). Il exista constamment à Cologne un corps de citoyens notables, ressemblant en tout à la curie, dont les membres prétendaient descendre des Romains, ainsi qu'un tribunal particulier pour la juridiction volontaire; on trouva même en 1169, dans les archives de cette ville, une charte de ses priviléges, qui était devenue illisible à cause de sa vétusté(2). Peut-être le droit municipal s'étendit-il, de là, et aussi de Trèves, à des villes bâties depuis les Romains, ou à d'autres auxquelles ils n'avaient jamais imposé leurs institutions, de même qu'il se propagea,d'Arras et de Tournay, dans les grandes communes de Flandre et du Brabant.

Les historiens de la Provence nous montrent dans cette contrée soixante villes jouissant de libertés municipales dans le cinquième siècle, et les conservant jusqu'au douzième (3). Il est prouvé aussi que jamais le droit romain ne fut entièrement oublié; peut-être fut-il toujours enseigné dans les écoles; il modifia souvent les législations barbares; souvent il fut appliqué par les tribunaux laïques, et surtout par les juges ecclésiastiques. Canciani découvrit, dans les archives d'Udine, un manuscrit romain du neuvième ou dixième siècle, qui attesterait la continuité des magistrats municipaux, en démontrant que les villes avaient des décurions, et qu'elles nommaient, pour adminis-

(1) Eichhorn, *Origine de la constitution municipale des villes de Germanie.*

(2) *Qui* (cives colonienses) *inter se habito consilio, scrinium suum in quo privilegia sua erant recondita, licet invite, aperuerunt et quoddam privilegium, cujus scriptum vix ex nimia vetustate intueri poterant, extruxerunt, et nobis aperuerunt.* Ap. Thierry, Récits des temps mérovingiens, chap. V, 257.

(3) Mary Lafon, *Souvenirs historiques des municipalités et des républiques de la Provence.*

trer la justice, comme pour surveiller la gestion de leurs biens et de leurs revenus, des juges, dont la juridiction était toutefois dépendante de l'autorité publique, et limitée aux affaires civiles des Romains, c'est-à-dire, des vaincus, et aux petits délits des classes inférieures (1). Mais ce document est trop grossier et trop incohérent pour qu'on puisse en tirer la preuve que les villes soumises aux peuples teutoniques eussent conservé l'ancienne organisation municipale, quelque restreinte et confuse qu'on veuille la supposer. Quant à celles qui étaient soumises à la domination grecque, le droit de choisir leurs magistrats, qui est le privilége le plus important, leur avait été enlevé par le code de Justinien (2).

En Italie, beaucoup de villes n'avaient pas été conquises par les barbares, et ne relevaient que fictivement de l'empire grec. Il n'y avait donc pas de motif pour que la constitution municipale y eût été détruite. Il en fut ainsi, ce nous semble, pour Rome, Gaëte, Pise, Venise, et pour les îles de l'Adriatique. Il n'y existait point de magistrat suprême d'origine germanique; et, comme il arriva partout où le pouvoir souverain laissa les rênes à l'abandon, les curies s'en saisirent à la chute de l'empire, et l'administration se fit gouvernement. Les maîtres de Constantinople n'étant ni assez près ni assez forts pour régir ces provinces détachées, elles se virent dans la nécessité de pourvoir par elles-mêmes à leur administration et à leur défense. Elles employèrent donc l'impôt pour elles-mêmes, réglèrent leur police intérieure, eurent un trésor public, une armée, et se donnèrent les lois dont elles sentaient le besoin. Le *duc,* que les Grecs leur envoyaient naguère, fut élu par les citoyens, quand personne ne se soucia plus de venir de Constantinople pour exercer des fonctions très-onéreuses et très-peu lucratives. Puis tout lien se trouva rompu dans les temps de vacance ou d'anarchie, mais surtout

(1) Savigny, V, § 132.

(2) On pourrait trouver un nouvel exemple de ce qui se passa alors, dans la manière dont agirent les Turcs, qui renversèrent l'administration, les institutions, les coutumes, la hiérarchie de l'empire d'Orient, mais sans imposer aux tributaires leurs formes administratives et leur loi civile; d'où résulte que les institutions adoptées par les rayas sont tout à fait indépendantes du code musulman.

durant la guerre que les empereurs firent aux images ; et le gouvernement local devint tout à fait populaire.

L'exemple des villes soumises aux Grecs, ainsi que des souvenirs non encore effacés, purent nourrir ou réveiller, chez les Italiens, le désir de la liberté, dès que l'oppression cessa de les obliger à s'occuper uniquement de leur existence et de leur sûreté.

Mais les communes ne se constituèrent pas seulement de l'élément romain; il s'y mêla, comme à toute autre chose du moyen âge, l'élément germanique et l'élément chrétien. L'invasion des Lombards dans la haute Italie, de même que celle des autres barbares dans la Gaule, dans l'Espagne et ailleurs, avait réduit les indigènes à la condition de serfs, entièrement exclus du maniement des affaires publiques; tandis que les conquérants formaient la classe des hommes libres, les vaincus étaient restés les hommes d'autrui, et la loi ne s'occupait que des dominateurs : le code lombard en fournit la preuve (1).

Charlemagne, qui s'était pénétré de l'esprit romain, tendit à l'unité de l'administration; mais il ne sut pas se soustraire aux idées germaniques, et il divisa son empire. Ses successeurs l'ayant imité en cela, l'édifice s'écroula de nouveau, et les choses se retrouvèrent dans l'état où elles étaient au moment de la première invasion. Alors s'établissent les fiefs, qui peu à peu pénètrent dans les contrées même dominées par les Grecs, surtout après la conquête des Normands. Il en résulte que, dans la plus grande partie de l'Italie, la nature de la propriété se trouve changée. Ainsi que nous l'avons vu, chacun, dans la campagne, devint l'homme du sol, et courut les mêmes chances. Quant aux villes, la plupart ne dépendaient pas d'un feudataire, mais d'un comte, magistrat royal. Celui-ci se rendant sans cesse moins dépendant, elles réclamaient, souvent en vain, la protection d'un empereur faible et éloigné, ayant, tantôt en Allemagne, tantôt en Italie, le siége de sa puissance, et dont les délégués (*missi dominici*) les rançonnaient plus qu'ils ne les assistaient. L'autorité royale allait ainsi s'amoindrissant, au profit des feudataires. Dans ces États morcelés des Carlovingiens, les membres divers de la société politique restèrent sans cohésion entre eux; les ci-

(1) Voy. liv. VIII, ch. 14.

toyens, exposés à l'oppression et aux rapines, n'ayant à espérer du gouvernement ni secours ni délivrance, sentirent la nécessité de se donner un protecteur contre des ennemis qu'ils étaient impuissants à repousser à l'aide de leurs seules forces. C'est pourquoi beaucoup de possesseurs d'alleux se soumirent, en France surtout, à la dépendance féodale. Le corps politique se trouvait donc divisé en une infinité de membres plus ou moins indépendants, et l'unité royale était presque entièrement détruite.

Désormais les grands vassaux agissaient à peu près comme souverains véritables sur les terres de leur juridiction, et ils en vinrent à les considérer comme leur patrimoine, oubliant qu'ils tenaient du roi leur autorité. Durant les interrègnes surtout, ils se comportaient en maîtres absolus, et cherchaient à traîner en longueur la nomination du nouveau monarque, dans la crainte qu'il n'eût la pensée de recouvrer ce que ses prédécesseurs avaient cédé, ou ce qui avait été usurpé à leur détriment.

Lorsque ensuite eurent éclaté les querelles violentes, que nous avons décrites dans le siècle précédent, entre l'Empire et l'Église, ce ne fut plus que factions et partis, se heurtant ou transigeant au gré de leurs chefs et des événements. Or, comme rien n'attestait, d'une manière bien certaine, quel était le souverain légitime, chacun en prenait occasion de désobéir, ou de mettre sa docilité au prix d'avantages et de priviléges toujours nouveaux.

Immunités. Il aurait été possible alors de dissoudre entièrement la monarchie; mais les villes se sentaient encore faibles; les hommes libres, c'est-à-dire, les descendants des conquérants primitifs, craignaient que sa ruine ne les réduisît à dépendre de nobles, jadis leurs égaux. On préféra, en conséquence, recourir au roi pour en obtenir des immunités.

Un propriétaire entendait, par *immunités*, le droit de juridiction sur ses terres ou sur les personnes de sa dépendance, sans que le magistrat royal, le comte, pût les entraver et contester leur pouvoir. En effet, il faut le répéter, la liberté à laquelle on aspirait alors ne consistait pas dans un gouvernement fondé sur l'assentiment constaté de tous les membres du corps social, réunis pour délibérer sur la meilleure forme à lui donner: c'était la liberté

dans le sens féodal, dans le sens où elle était comprise en Allemagne il y a un siècle, dans celui où elle l'est encore en Angleterre, un privilége octroyé à quelques uns en particulier (1). En effet, dans une société d'origine féodale, il n'existe aucun droit qui ne constitue un privilége, d'après le principe général que tout pouvoir émane du roi. Ceux qui n'ont pas de priviléges ne jouissent que de concessions; ils les affermissent, les maintiennent, les étendent, mais toujours comme concessions.

Les premiers qui demandèrent des exemptions furent les ahrimans, qui avaient survécu en petit nombre sous la féodalité; puis les monastères, les corps de métiers, les universités, les ordres de chevalerie. Rois et barons les émancipaient volontiers, attendu qu'ils croyaient acquérir ainsi de nouveaux vassaux, et affaiblir d'autant les autres vassaux qui relevaient d'eux, n'étant pas encore assez versés dans la science politique pour accorder protection aux individus, de préférence aux associations. Les feudataires et les évêques réclamèrent ensuite des immunités plus étendues; ils voulurent que le comte, représentant du roi, n'eût pas juridiction sur les hommes libres habitant sur leurs terres. Ils purent alors établir une juridiction particulière; alors les descendants libres des conquérants, les vilains et les censitaires, furent traités sur le pied de l'égalité : ce fut là le commencement de la commune.

Voilà donc plusieurs pouvoirs en présence. Les rois, visant à convertir la suprématie féodale en prérogative monarchique, désirent dominer directement sur le peuple, sans l'intermédiaire des barons. Ceux-ci s'efforcent, au contraire, d'assurer leur indépendance, et de convertir en quelque sorte l'autorité politique en domaine réel et personnel; ce à quoi ils ont réussi, en rendant les fiefs viagers, puis héréditaires. Enfin, les races conquises, n'étant plus opprimées par le pouvoir central, se relevèrent avec le désir de conserver ou de recouvrer leurs anciennes possessions au moyen d'institutions et de lois dont le souvenir n'avait pas péri; de défendre la religion attaquée; de participer aux priviléges des vainqueurs; d'être traitées comme la race des

(1) On appelait villes libres, en Allemagne, celles qui dépendaient uniquement de l'empereur. Il en est de même des bourgs francs et des francs tenanciers en Angleterre.

conquérants, dans la répartition des charges et dans l'administration de la justice (1).

En France, la race vaincue, le peuple, se serra autour du roi, dont la force s'accrut ainsi peu à peu. Il n'en put être de même en Italie, où l'autorité royale était associée à la puissance impériale, qui passa des Francs aux Italiens (2), puis aux Allemands, sans jamais cesser d'être entravée par les pontifes et par les grands vassaux.

Si, d'un côté, ces derniers profitaient, pour s'agrandir, de l'éloignement du prince, de l'autre, l'accroissement des petits feudataires et la prépondérance du clergé étaient pour eux des causes d'affaiblissement. Les ecclésiastiques, comme tout à cette époque, avaient pris l'aspect féodal, c'est-à-dire qu'ils réunissaient à la propriété territoriale les droits de souveraineté. Ils exerçaient ainsi leur autorité sur une des classes de la cité et de sa banlieue, c'est-à-dire, sur les bourgeois libres qui n'avaient point de magistrats à eux pour intervenir dans la constitution, mais qui acquéraient une grande importance dans les lieux où florissaient le commerce et l'industrie.

L'Église, dans sa constitution, avait, comme on l'a vu, des formes analogues à celles de la commune, et elle avait conservé, même sous les barbares, ses assemblées, sa représentation, sa juridiction particulière. Le peuple vaincu, dépouillé de tout droit à côté des conquérants, soumettait plus volontiers ses contestations aux prêtres qu'aux barons, à ceux qui jugeaient d'après la prudence et la loi écrite, qu'à ceux qui tranchaient la question par le glaive. L'autorité ecclésiastique s'était donc accrue, parce qu'elle était populaire, parce que seule elle offrait une garantie contre la violence brutale, et pouvait élever la voix contre la tyrannie.

(1) Selon Troïa, les Romains expropriés par Autharis ne firent plus partie de la commune; il n'y eut que les Romains qui avaient survécu dans les pays où le code de Justinien et le droit Théodosien étaient restés en vigueur, sans que ces derniers fussent pourtant assimilés aux conquérants. Au temps d'Othon, ils obtinrent cet avantage, mais en enlevant aux Francs la supériorité dont ils jouissaient : or, ce n'était pas recouvrer les anciens droits, mais acquérir ceux des vainqueurs.

(2) Il faut observer toutefois que Bérenger et Adalbert ne sont pas Italiens, mais Saliens.

L'élévation du clergé tournait donc au soulagement du peuple, et c'est ce qui arriva sous les Francs, lorsqu'il devint un élément important de la société civile.

On a déjà vu comment les évêques entrèrent peu à peu dans les assemblées législatives, puis les dominèrent. Ayant acquis ainsi une haute influence sur les événements politiques, ils obtinrent du roi l'immunité pour leurs domaines, puis aussi pour les villes où ils faisaient leur résidence (1). Parfois c'était la récompense de l'appui qu'ils avaient prêté au prince; parfois aussi, quand le comte avait suivi le parti opposé, sa juridiction passait à l'évêque. D'ailleurs le nombre des simples citoyens allait toujours croissant; et, plutôt que de rester soumis au magistrat royal, ils préféraient se placer sous la protection de seigneurs jouissant de l'immunité. Quant aux rois, ils avaient peu à perdre en cédant aux évêques les comtés, qui désormais ne relevaient guère d'eux que de nom (2).

(1) Le premier exemple certain en Italie, est la concession faite par Louis le Gros à l'évêque de Parme; il lui donna *licence de juger, décider, délibérer, comme le comte du palais impérial, pour toutes les choses et familles, tant des clercs que de tous les habitants de ladite ville.*

(2) Entre les années 965 et 972, Othon Ier donnait à l'Église de Lucques des privilèges qu'Othon II étendait encore en 981, et dont voici les dispositions principales :

In nomine sancte et individue Trinitatis, Otto gratia Dei imperator, Augustus, etc... Quapropter agnoscat universitas nostrorum fidelium, etc... qualiter nos, pro Dei omnipotentis amore, nostrarumque animarum remedio, inclinati precibus Huberti episcopi, dilecto fidelique nostro, per hoc nostrum preceptum donamus, concedimus atque largimur omnibus sacerdotibus, levitis, universis sacris ordinibus, Luce civitati commorantibus, seu etiam suburbanis, ut deinceps in antea a nullis magnis, parvisque personis ad secularia judicia pro qualicumque controversia examinentur, vel distringantur, nisi ab eorum presule, et ut illis in domibus eorum aliqua invasione audeat inferre, vel tributum, seu etiam superimpositum iisdem sacerdotibus, etc... a quaqua persona minime imponatur, vel requiratur; et ne aliquis audeat se intromittere sine legali judicio in universis suppellectilibus eorum, sive in servis, etc. Insuper concedimus ob nostram imperialem dictionem omnibus sacerdotibus, etc... ut eorum advocatus non aliter, nisi solus juret, sine ulla contradictione, sicut in sancta romana Ecclesia agitur, etc... Et ita sane precipientes jubemus, ut nullus dux, sive marchio, etc... audeat se ultro ingerere in omnibus casis et rebus jam superius prenotatis, vel etiam eis servitia, aut injurias inferre, etc.. Suit la peine *auri optimi libras centum* contre ceux qui violeraient ce privilége, payable, moitié *camere nostre, et medietatem*

Les villes ont donc passé successivement de la juridiction du comte sous celle de l'évêque. La population, qui d'abord était partagée en deux fractions, l'une dépendant du roi, l'autre de

predictis sacerdotibus, etc... Quod ut verius credatur diligentiusque ab omnibus observetur, manibus propriis roborantes annuli nostri impressione insigniri jussimus.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Octo divina favente clementia, imperator, Augustus, etc... Quapropter omnium fidelium S. Dei Ecclesiæ, nostrorumque presentium ac futurorum comperiat, industria Petrum Tianensem episcopum nostram adiisse clementiam, et postulasse ut Vidoni S. Lucensis ecclesie confirmationis preceptum conscribi juberemus de omnibus rebus sue ecclesie. Cujus non spernendis precibus aures nostre celsitudinis accommodantes, ob amorem Dei, tranquillitatemque fratrum in predicta Lucensi ecclesia famulantium, atque sub ipsius diæceseos degentium libenter concedere placuit, et hoc nostre auctoritatis preceptum immunitatis, atque tuitionis gratiam erga eandem ecclesiam fieri decrevimus, nominative de custodibus, castellis, monasteriis, plebibus, cellulis, aldionibus et aldiabus, servis et ancillis, piscationibus, aquis aquarumque ductibus, pratis, vineis, campis, etc... Precipientes quapropter jubemus ut nullus dux, marchio, comes, vicecomes, judex publicus, aut gastaldus, vel quilibet ex judiciaria potestate, in cellulas, aut ecclesias, vel domos clericorum, curtes, seu villas, etc.... ad causas audiendas, vel freda exigenda, aut mansiones, vel paratas facendas, aut fidejussores tollendos, aut homines ipsius ecclesie tam ingenuos quam servos distringendos, aut ullas redhibitiones... illicitasve occasiones requirendas, nostris vel futuris temporibus ingredi audeat, vel ea que supra memorata sunt penitus exigere presumat; sed liceat memorato presuli, suisque successoribus sibi subjectis vel omnibus ad se aspicientibus sub tuitionis atque immunitatis nostre defenctione, remota totius judiciarie potestatis inquietudine possedere. Tonsos vero, quos sua parochia.... et omnes homines in sua terra residentes, aut ad ejusdem terre castella confugientes ad jam dicti episcopi suorumque successorum veniant judicium, et nulla imperii nostri magna parvaque persona habeat potestate ad distringendum, sed liceat ei ad vicem regie potestatis eos distringere, etc... Documenti da servire alla storia di Lucca, IV, 117.

Il veut, en outre, que quiconque détient injustement des biens de l'évêché les restitue, ajoutant d'autres mesures favorables au libre exercice de l'autorité et des droits appartenant au siége épiscopal, sous peine, pour les délinquants, de *auri optimi libras mille* à payer, moitié au fisc impérial, moitié à l'église de Lucques *ejusque vicario.*

Voici l'immunité accordée à l'église du Sablon (près Metz) par Louis II, en 845 :

« Sachent tous nos fidèles présents et futurs que le vénérable Lantfried, évêque de l'église du Sablon, laquelle fut érigée en l'honneur de saint Cas-

l'église, qui se trouvait placée entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique, en est venue à former une seule commune, où sont confondus les conquérants et les vaincus. Alors les nobles, comme les simples citoyens libres, furent cités devant le même tribunal; et les échevins des seigneurs, avec ceux des hommes libres, constituèrent un seul collége soumis au vicaire séculier de l'évêque, désigné sous le nom de vicomte.

Le peuple voyait avec joie les comtés dévolus aux évêques, parce qu'il y avait ainsi probabilité que dorénavant ils seraient plutôt conférés au mérite que distribués selon le hasard de la naissance. La justice, qui est le besoin le plus immédiat des peuples, y gagnait aussi, bien que la plèbe, de même que les serfs, restât sans droit ni représentation.

La prédilection que le clergé montra constamment pour l'ancien droit ferait penser que les formes municipales romaines, si elles survivaient encore, s'étaient consolidées à partir du moment où l'évêque se trouva investi, avec une autorité illimitée, du gouvernement de la cité. Mais comme tout devait revêtir les dehors uniformes du seul régime que l'on connût alors, les évêques, devenus à peu près comtes, durent donner le caractère

sien, martyr, recourant à notre clémence, pria Notre Sérénité de vouloir recevoir, sous notre défense et tutelle d'immunité, lui et ledit siége, avec tout ce qui en dépend et lui appartient, contre les *tergiversations* des méchants. Laquelle demande, Nous, par amour pour le Christ et pour le bien de notre âme, nous avons pleinement exaucée, et nous confirmons notre volonté par le présent diplôme. Nous voulons, en conséquence, et nous commandons que le susdit évêque et l'église à laquelle il préside par la volonté de Dieu, avec toutes les choses et les personnes qui en dépendent et lui appartiennent aujourd'hui justement et légalement, soient en totalité sous notre protection. Qu'aucun juge public ou autre personne revêtue du pouvoir judiciaire n'ait jamais la hardiesse de mettre le pied en aucun temps dans les églises, dans les lieux, métairies ou autres possessions dudit siége (soit qu'il en jouisse à cette heure justement et raisonnablement dans les confins de notre empire, soit que par la suite la bonté divine veuille, par de nouveaux biens, accroître la juridiction de ladite église), ni pour connaître des procès, ni pour percevoir des droits, ni pour faire séjour, ni pour lever otages, ni pour imposer des corvées aux hommes de ladite église, ni pour en extorquer des dons, ni pour tous autres motifs illicites. Mais que le susdit prélat jouisse, ainsi que ses successeurs, pacifiquement et sous la défense de notre immunité, des choses susdites de l'église, avec tout ce qui en dépend et lui appartient, en obéissant toujours à notre empire, avec tout le peuple et le clergé relevant d'eux. »

féodal aux charges municipales, en altérant grandement leur nature, sans peut-être l'anéantir.

Quoi qu'il en soit, le pays était régi de manière que la ville et les biens compris dans l'immunité dépendaient de l'évêque; le reste, du comte; mais ces biens privilégiés se trouvaient entremêlés dans le comté, d'où résultait que les évêques et les seigneurs empiétaient réciproquement sur leurs juridictions mal déterminées. Les premiers tendaient à étendre la leur sur toutes les campagnes; les seigneurs s'y opposaient, et cherchaient à s'agrandir aux dépens des petits vassaux. De là une guerre intestine, qui descendait jusqu'aux éléments inférieurs de la société. Ce fut ce qui détermina le roi Conrad à rendre la fameuse loi des fiefs (1), par laquelle il établit que les petites tenures ne pourraient être enlevées à leurs possesseurs que sur sentence des *scabini*, et se transmettraient héréditairement. Les terres féodales se trouvaient alors réparties entre les grands vavasseurs ou vassaux immédiats de la couronne, les vavasseurs intermédiaires, et les vavassins, qui relevaient de ces derniers. Une fois que les vavasseurs et les vavassins furent assurés d'une existence indépendante, ils cessèrent d'être pour les évêques des instruments dociles, ce qui empêcha ces derniers de créer des principautés ecclésiastiques, comme en Allemagne.

Dans les autres pays, les vassaux nobles et les habitants libres s'étaient donné des représentants et des juges particuliers, qui rivalisaient avec la curie épiscopale, et prenaient ainsi, indépendamment de celle-ci, une position sociale. Ailleurs aussi, la population agglomérée sur les terres du feudataire, en s'enrichissant par l'industrie, et en se rendant nécessaire à ses intérêts, l'obligeait à lui faire des concessions; et si elles ne lui donnaient pas l'indépendance sociale, elles favorisaient la prospérité de la commune, et augmentaient son importance.

Les communes trouvèrent un puissant appui dans Othon le Grand, qui, voulant abaisser les feudataires non moins que les évêques, abonda dans le système suivi par ses prédécesseurs, en accordant l'immunité aux villes. Elles eurent alors leur juridiction propre, qu'elles confièrent à des scabins; et, la même commune embrassant les nobles avec les simples habitants libres,

(1) Voy. t. IX, p. 261.

tous justiciables du même tribunal, le tiers état grandissait, et la puissance féodale se trouvait réduite; car celui qui désirait obtenir sécurité pour lui et ses biens n'allait plus la chercher dans le castel d'un baron, mais dans les villes défendues par des murailles.

Quelquefois aussi les rois, dans la pénurie de leur trésor, offraient aux cités de leur vendre les droits régaliens, douanes, hôtel des monnaies, marchés, péages; les communes s'empressaient alors de les acheter; quelquefois aussi ils leur étaient concédés, en récompense de leur fidélité et de l'appui prêté au souverain.

Il n'était pas rare non plus que les grands vassaux de la couronne s'insurgeassent contre les évêques; les uns et les autres armaient alors les citoyens, auxquels ils donnaient ainsi la conscience de leurs forces, et qui réclamaient des droits en récompense des secours qu'ils avaient fournis. Durant leurs luttes, évêques et barons apprenaient que la richesse principale est dans les hommes; et ils s'occupaient d'en accroître le nombre sur leurs domaines, en morcelant les terres et en se contentant d'une légère redevance, mais en ayant soin surtout de stipuler l'obligation du service militaire.

Les hommes libres purent donc exercer ouvertement leurs droits; et les vassaux ne voulant pas être moins bien traités, il en résulta des luttes entre la haute noblesse et la noblesse inférieure, où la liberté eut à gagner. Puis, lors des vacances des évêchés, le tribunal des scabins prononçait en dernier ressort, sans égard au vicomte; ce qui conduisait de plus en plus les populations vers l'indépendance. Le mouvement qui, dans le onzième siècle, alla relâchant tout lien social, tout pouvoir central, pour ne laisser subsister que des associations très-restreintes, et des pouvoirs purement locaux, aida aussi les villes à se constituer intérieurement.

Il ne faut pas croire néanmoins que ce mouvement fût déterminé par des abstractions politiques et par des projets étudiés de constitutions républicaines; c'était une conquête des droits de l'humanité, de cette liberté des actes les plus inoffensifs, dont chacun sent le besoin; de la liberté matérielle d'aller, venir, vendre, acheter, posséder ce que l'on a acquis, et de le transmettre à ses enfants. Il s'agissait de jouir de cette tranquillité

domestique et personnelle que garantit aujourd'hui tout bon gouvernement; de poser des limites aux impôts, aux services corporels dus au baron; de ne pas payer plus qu'il n'avait été convenu, et d'avoir une pénalité déterminée pour la répression des crimes (1).

En 1189, le roi de France approuve l'insurrection de Nantes, *attendu la trop grande oppression du peuple*; celle de la Rochelle, vu les injures et les insultes que recevaient souvent les habitants.

Un trouvère du douzième siècle nous a laissé, en ces termes, l'exposé des besoins et des désirs des *communistes* d'alors. « Les « paysans et les habitants des villes, les gens des bois comme « ceux des plaines, je ne sais par quelle obstination, ni à l'insti- « gation de qui, ont tenu des assemblées (*parlements*) par vingt, « par trente, par cent.... Ils se sont abouchés à l'écart, et beau- « coup ont juré entre eux que jamais ils ne souffriraient, de « bonne volonté, ni seigneur ni avoué. — Les seigneurs ne nous « font que du mal, et nous ne pouvons obtenir d'eux raison ou « justice : ils ont tout, prennent tout, mangent tout, et nous « font vivre en pauvreté et douleur; chaque jour est pour nous « rempli d'angoisses. Nous n'avons pas un seul jour de paix, tant « il y a de services, de corvées, de tailles, de prévôts, de baillis.. — « Pourquoi nous laisser malmener ainsi ? Mettons-nous hors de « leur tyrannie. Sommes-nous moins hommes qu'eux ? Nous « avons les mêmes membres; notre taille est aussi élevée que la « leur; nous avons autant de force pour souffrir; nous n'avons « besoin que de courage. Allions-nous par serment, et tenons- « nous tous serrés ensemble pour défendre notre avoir. Il n'est « pas si difficile de guerroyer; nous sommes bien trente ou qua- « rante paysans alertes et propres au combat, contre un chevalier. « Sachons les vaincre, et personne n'aura seigneurie sur nous. « Nous pourrons alors couper des arbres, prendre le gibier dans

(1) Cela paraît aussi résulter de ces plaintes de l'abbé Guibert : *Communio autem, novum ac pessimum nomen, sic se habet, ut capite censi omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant; et si quid contra jura deliquerint, pensione legali emendent; cœteræ censuum exactiones quæ servis infligi solent, omnimodis vacent.* Ap. Rer. Francic. Script., XII, 950.

« les forêts, le poisson dans les rivières ; et nous userons à notre « gré des bois, des prés et des eaux (1). »

Il ne faut donc pas voir dans les chartes octroyées aux communes des concessions royales et le résultat de l'habile politique des monarques, mais une conséquence de l'insurrection populaire; non une réforme administrative, mais un mouvement vigoureux de l'esprit démocratique. Cette révolution ne fut pas, comme celles de nos jours, une lutte contre le gouvernement royal, attendu que très-peu de communes appartenaient au roi, et que souvent ceux qui secouaient le joug féodal demandaient appui au trône. En effet, le feudataire, le prince et l'évêque, entre lesquels étaient divisées

(1) Benoît de Sainte-Maure, ap. Thierry, *Récits mérovingiens*, chap. I.

Wace, *Roman de Rou :*

Li paisan e li vilain,
Cil de boscage e cil de plain,
Ne sai par kel entichement,
Ne ki les men primierement,
Par vinz, par trentaines, par cenz,
Unt tenuz plusurs parlemens....
Privéement ont porparlé,
E plusurs l'ont entre els juré
Ke jamez, par lur volonté,
N'arunt seignur n'avoé.
Seignur ne lur font se malnun;
Ne poent veir od els raisun,
Ne lur gaainz, ne lur laburs;
Chescun jur vunt agrant dolurs....
Tute jur sunt lur bestes prises
Pur eies et pur servises....
Pur kei nus laissum damagier?
Metum nus fors de leur dangier;
Nus sumes omes cum il sunt,
Tex membres avum cum il unt,
Et altresi grans cors avum,
Et altretant sofrir poum.
Ne nus faut fors cues sulement;
Alium nus par serement,
Nos aveir a nus defendum,
Et tuit ensemble nus tenum....
Es nis violent guerreier,
Bien avum, contre un chevalier,
Trente et quarante paisanz
Maniables e combatans.

les terres et les villes, se trouvant d'ordinaire en lutte, il était naturel que ceux qui étaient mécontents de l'un eussent recours à l'autre, parce qu'ils étaient sûrs d'obtenir assistance; en effet, on les défendait non par générosité, mais par intérêt personnel.

Ce ne fut pas même une seule révolution qui changea la forme du gouvernement, car il ne s'agissait pas d'abattre un pouvoir unique; mais chaque commune étant sous la main d'un seigneur particulier, il fallut que chacune fît sa révolution. Il y eut donc une très-grande variété dans les causes qui déterminèrent l'impulsion, dans les moyens et dans les résultats; le hasard y eut aussi une grande part, et trop souvent le succès n'atteignit pas au but désiré.

Quand les villes eurent accru leur force en donnant asile à quiconque ne trouvait point de sécurité ailleurs, et en développant leur industrie, elles commencèrent à élever des plaintes contre les violences qui troublaient le commerce. Les plaintes se changèrent en menaces, et celles-ci en révolte ouverte. Les bourgeois chassèrent les exacteurs, firent main basse sur les hommes d'armes du baron, qui détroussaient les voyageurs, l'attaquèrent lui-même dans son château, et se préparèrent à se défendre au besoin, en fortifiant leurs murailles. Réunis alors sur la place du marché ou dans une église, ils faisaient serment de se soutenir mutuellement contre quiconque voudrait les opprimer.

Rien ne fut plus favorable à ce changement social que les querelles du sacerdoce et de l'empire, car les prétentions des deux autorités se trouvèrent alors livrées à l'examen; et tout ce que la conquête germanique avait greffé sur le tronc romain fut remis en discussion, à savoir, la légitimité du pouvoir né de la force, la domination du glaive sur les esprits, l'introduction des coutumes guerrières dans l'ordre civil et jusque dans la hiérarchie ecclésiastique. Chacun des deux partis, en effet, se crut obligé de montrer ses titres au peuple pour obtenir son appui.

Puis s'agissait-il de combattre, il fallait que le baron se servît du bras des plébéiens; et malheur aux tyrans le jour où ils ont besoin des opprimés! Une querelle aussi vitale ne se bornait pas à des luttes sur les champs de bataille, elle pénétrait dans les villes et dans les maisons. Souvent une église se trouvait occupée par deux évêques, l'un reconnu par le pape, l'autre intrus; et ils se faisaient réciproquement la guerre. Quelquefois les siéges res-

taient vacants, parce que le pape refusait l'investiture, ou parce que les citoyens chassaient le prélat nommé par l'empereur; de sorte que les évêques étaient toujours mal affermis, soit parce qu'ils n'étaient pas investis par l'empereur, soit parce que le pape ne les reconnaissait pas. Des villes se liguaient donc avec d'autres villes pour combattre celles qui appartenaient au parti contraire. Les évêques rivaux, afin de se faire des partisans et de les conserver, cédaient aux communes quelques parcelles de leurs droits. Lorsque ensuite la victoire fut restée au parti pontifical, il s'étudia à amoindrir les prérogatives royales; mais, en agissant de la sorte, il restreignit aussi la puissance temporelle des évêques, fondée sur des concessions royales.

Il en résulta que les citoyens ne voulaient plus reconnaître l'autorité des vicomtes, et que, ayant appris à discuter leurs droits, ils s'irritaient de choses que jusqu'alors ils avaient supportées tranquillement. A la première taille trop pesante, ils se soulevaient; et l'un avait à peine commencé, qu'il était suivi par les autres. La tour, d'où le comte menaçait autrefois les vilains, devenait alors le boulevard de l'indépendance; et les monuments de l'ancienne grandeur se convertissaient en moyens de défense pour la liberté nouvelle. Des deux parts on se préparait pour ces luttes acharnées où l'on combat, non par caprice ou par obéissance, mais pour la conservation des droits les plus sacrés. L'entreprise tournait-elle à mal, le baron démolissait les fortifications de la ville, et mettait à mort les rebelles. Réussissait-elle, les insurgés comprenaient la nécessité de s'unir; ils juraient la commune, nommaient des magistrats pour organiser la résistance contre les seigneurs, se constituaient comme ils l'entendaient, confiaient à des officiers nommés par eux l'exercice des droits qu'ils recouvraient.

On voit, à partir de l'an 1000, une tendance générale à rendre municipales et électives les diverses fonctions seigneuriales, et les croisades contribuèrent aussi à ce qu'il en fût ainsi; car nombre de barons vendirent ou engagèrent alors leurs possessions, pour se procurer les moyens de passer en terre sainte; ou bien ils cédèrent, moyennant finance, quelque partie de leur juridiction à des bourgeois qui, durant leur absence, affermirent les droits cédés et en acquirent de nouveaux : en même temps, les hommes qui allaient combattre en Palestine s'habituaient aux

libres allures de la discipline militaire; ils se rapprochaient entre eux, et aussi de leurs maîtres; puis ils rapportaient dans leur patrie des idées plus larges et moins serviles. Ceux qui étaient capables de réfléchir, et de comparer les institutions civiles, devaient être frappés d'étonnement au spectacle de Venise, de Pise et d'autres villes maritimes, qui déjà se gouvernaient démocratiquement. Puis, les assises de Jérusalem leur offraient un gouvernement baronal, il est vrai, mais se préoccupant aussi de la plèbe, qui était appelée à prendre part à la discussion des intérêts publics.

Dans d'autres pays, cette émancipation fut due aux maîtrises et aux jurandes. Comme tout le reste de la société, les gens de métier et de négoce avaient formé des associations pour la garantie réciproque de leurs droits. Ces corporations se gouvernaient elles-mêmes dans les villes, et bientôt elles eurent leurs officiers, qui d'abord étaient des arbitres choisis, qui eurent ensuite leur juridiction comme juges; et chacune en vint à avoir sa milice, son hôtel, ses asiles. Ainsi, à Paris, le Temple, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, étaient des lieux privilégiés, où nul ne pouvait être arrêté. Bientôt ce qui était défense devint oppression, et les corps de métiers exercèrent un despotisme jaloux. A Paris, les *six corps* des marchands formaient une aristocratie, dans le sein de laquelle étaient choisis les magistrats consulaires, et dont les dignitaires s'appelaient *maîtres* et *gardes*. Les artisans étaient divisés en corporations nombreuses, et leurs *élus* étaient appelés jurés. Cette grande famille se composait d'apprentis, de compagnons et de maîtres; les fils ou les gendres de ceux qui déjà en faisaient partie y étaient facilement admis; mais celui qui, étranger à la corporation, voulait y entrer, devait se soumettre à des dépenses, à des corvées, à des servitudes sans fin.

Ces associations étaient en partie, de même que la commune, un souvenir de la société romaine, en partie le fruit du dérèglement de la société nouvelle, où n'existait que de nom une autorité protectrice. Dans certains pays, elles grandirent au point de faire la loi à la féodalité même, comme à Florence et dans les villes de Flandre. Elles continuèrent encore à subsister partout après la centralisation du pouvoir royal, attendu que les souverains concédaient des priviléges pour de l'argent. L'industrie resta ainsi, avec une organisation à part, jusqu'à l'époque de

la révolution, bien qu'elle se trouvât modifiée par deux grands faits corrélatifs, l'accroissement des grandes manufactures, et l'association des capitaux et des intelligences.

Le mouvement des esprits, qui poussait la population des villes à conquérir l'indépendance et à veiller elle-même sur ses intérêts, avait été favorisé en Italie par des circonstances particulières. Lorsque les Hongrois passèrent les Alpes, il ne s'agit plus d'une guerre à soutenir en rase campagne avec des armes régulières; il fallut, pour se défendre contre ces hordes de pillards, fortifier les bourgs, les maisons même. Les villes relevèrent donc leurs murailles, renversées par les barbares ou ruinées par le temps (1). Les hauteurs furent garnies de forteresses; chaque monastère (2), chaque bourgade s'entoura d'un fossé et d'une palissade; et tous saisirent, pour leur propre sûreté, des armes qui jusqu'alors n'avaient servi que dans l'intérêt du feudataire, et d'après ses ordres.

Rien n'inspire autant de courage que la conviction de suffire à la défense de ses foyers. Ainsi l'Irlande sut, en 1778, se mettre à couvert de l'invasion avec sa milice volontaire; mais elle apprit à connaître ses forces pour les employer contre l'Angleterre. Ainsi les colonies de l'Amérique septentrionale, en combattant contre le Canada, s'aguerrirent, et se préparèrent à lutter pour leur indépendance. Ainsi les paysans et les bourgeois italiens, qui s'étaient mesurés contre les Hongrois, ne craignirent plus d'affronter les hommes d'armes de l'évêque ou du châtelain.

De plus, l'aristocratie n'avait pas jeté en Italie des racines aussi profondes qu'ailleurs. La vaste Lombardie n'avait que le marquis de Montferrat et le comte de Biandrate qui fussent propriétaires de grands domaines. Les empereurs d'Allemagne y prétendaient à la suzeraineté; mais elle était plus nominale que réelle, car l'éloignement et leurs guerres particulières les empêchaient souvent de se rendre en personne en Italie: c'était pourtant le seul moyen

(1) Landolf le Vieux (896) dit que les Romains avaient construit, à chacune des six portes de Milan, des ouvrages de défense qu'ils appelaient *procestres* ou *claviculæ;* il ajoute que ces ouvrages étaient de forme triangulaire et très-élevés. Sans admettre une antiquité remontant jusqu'aux Romains, cela prouve au moins que ce genre de fortifications n'a pas été inventé au quinzième siècle, et que la ville de Milan n'avait pas été tout à fait détruite par Uraïa trois siècles avant l'époque où vécut l'écrivain dont nous venons de parler.

(2) Voy. tome IX, page 162.

d'y faire reconnaître leur autorité. Venaient-ils? n'ayant ni troupes ni argent, ils s'y soutenaient avec peine, se plaignant souvent que les évêques ne leur fournissaient pas le nécessaire, et les réduisaient à mourir de faim. Les vacances de l'empire se prolongeaient souvent en Italie; car il ne suffisait pas qu'un roi fût élu en Allemagne, il fallait encore qu'il passât les Alpes pour se faire couronner à Milan et à Rome; or, il n'était pas rare que les seigneurs italiens refusassent de rendre hommage à l'élu des Allemands. La lutte fut donc moins rude en Lombardie, et le résultat plus prompt. Ajoutez que différentes sociétés s'étaient déjà formées dans un but communal, et qu'elles purent non-seulement servir de modèle pour un gouvernement municipal, mais aussi en devenir le noyau, dès qu'elles eurent pris quelque développement. La lutte entre le sacerdoce et l'empire eut une influence plus directe, et l'on peut dire que Grégoire VII et ses successeurs fondèrent autour d'eux autant de républiques que l'ancienne Rome en avait détruites.

A l'intérieur, cette habitude de prendre parti pour l'empereur ou pour le pape avait mêlé les différentes classes d'individus; on ne s'occupait pas tant de savoir si tel individu était noble ou plébéien, que s'il était pour l'empire ou pour la papauté. Le carroccio avait accoutumé les Italiens à ne plus se considérer comme les guerriers obligés d'un seigneur, mais comme les défenseurs d'une bannière citoyenne, ou du Christ, ou de saint Ambroise, ou de saint Zénon, dont le gonfalon offrait l'image révérée.

La fraternité d'armes, la vie commune dans les camps, la nécessité d'employer de concert ses forces dans la mêlée, l'habileté dans les assemblées et les discussions, faisaient disparaître les distances du rang entre les hommes d'une même faction. Puis celle qui triomphait obtenait sur l'autre des avantages ou priviléges, d'où résultait que la commune bourgeoise se trouvait substituée aux institutions dans lesquelles la distinction avait été jusque-là scrupuleusement observée. Quand les scabins, ou juges de la cité, avaient arraché au comte ou à l'évêque quelque nouvelle portion d'autorité, ils l'exerçaient pleinement sur un plus grand nombre de citoyens et avec moins de restrictions.

Ce mouvement, commencé vers l'an 1000, s'accrut pendant qu'Othon II combattait ses rivaux en Allemagne et les Grecs en Calabre, et plus encore dans les treize années durant lesquelles Othon III différa sa venue en Italie. La prospérité des communes

contraignit alors les barons à s'établir dans les villes, qui furent ainsi peuplées non-seulement d'artisans et d'ahrimans, mais encore de personnages puissants. Quelques-unes d'entre elles obtinrent des empereurs, dont elles se défiaient, qu'ils n'entreraient plus dans leur enceinte. D'autres démolirent le palais qu'ils avaient dans leurs murs, pour le reconstruire dans les faubourgs. La juridiction des rois demeurait donc faible et restreinte, et ils cédaient facilement pour de l'argent ou par faveur ce qu'ils ne pouvaient refuser, ni conserver avec profit. En 1024, Pavie détruisait les palais des rois longbards; et quand Henri II voulut la contraindre à les relever, elle lui opposa une bonne armée qui comptait dans ses rangs plusieurs seigneurs.

Ainsi ceux qui, depuis l'invasion des Longbards, avaient perdu toute existence sociale, en étaient venus à se relever. Les descendants des anciens Romains, sentant que l'intelligence commençait à prévaloir sur la force, se rattachaient aux vieux souvenirs, qui sont le dernier bien qui reste à un peuple, et servent souvent d'aiguillon à la masse inerte, pour l'empêcher de croupir dans une lâche insouciance. Les descendants même des conquérants respectaient ceux dont ils avaient jadis subjugué les ancêtres. On vit donc ressusciter les dénominations et les formes romaines; de sorte que les magistrats des cités ne furent plus appelés scabins, mais consuls.

Dans les pays où l'élément barbare s'était conservé intégralement, l'impulsion qui amena l'institution des communes vint d'ailleurs, et notamment des *guildes*. On appelait ainsi, dans l'ancienne Scandinavie, un banquet religieux dans lequel on vidait à la ronde trois cornes de bière, une pour les dieux, une pour les anciens héros, la dernière pour les parents et les amis défunts; après quoi tous les convives juraient de se défendre mutuellement comme frères, de se donner assistance dans les périls et dans les revers. Ces sociétés dans la société s'étendaient à tous les lieux et à toutes les personnes. Propagées par la conquête, modifiées par le christianisme, elles subsistèrent fort tard, sous la protection des rois, en Angleterre et en Scandinavie (1). Dans la

(1) Voyez Kofod Ancher, *om gancle Danske gilder og deres undergang*, 1780.

Wilda, *Das Güldenwesen in Mittelalter*. Mém. couronné en 1831 par l'Académie de Copenhague.

Gaule, au contraire, elles portèrent ombrage au gouvernement et à l'Église ; aussi les voit-on plusieurs fois prohibées par les canons et les capitulaires.

Le but qu'elles se proposaient était triple : la réunion dans un banquet, l'assistance mutuelle, et des réformes politiques. Il est possible de se faire une idée des règles qu'elles suivaient, soit par les condamnations prononcées contre elles, soit par les statuts de quelques-unes, publiés plus tard dans les pays où elles étaient tolérées. Elles s'organisaient ordinairement sous le nom du roi, ou sous celui d'un duc ou d'un saint, pour l'avantage des convives. L'un d'entre eux était-il tué par un étranger, les autres devaient le venger s'ils le pouvaient, sinon obtenir le prix de son sang pour ses héritiers ; jusque-là tous avaient à s'abstenir de manger, boire ou naviguer avec le meurtrier. Si au contraire un des convives avait commis un homicide, les autres devaient l'aider à s'évader, en lui procurant un cheval ou une barque avec des rames, un vase plein d'eau, et une hache. Si l'un d'eux était cité en justice pour une affaire grave, tous l'accompagnaient ; s'il était appelé devant le roi ou devant l'évêque, l'ancien convoquait l'assemblée et choisissait douze membres, qui, aux frais de l'association, faisaient le voyage avec l'individu cité, afin de lui prêter assistance. Si un des confrères était exposé aux effets d'une vengeance, douze d'entre eux se tenaient prêts jour et nuit à lui prêter main-forte tant que durait le péril. Si les biens de l'un d'eux étaient confisqués, il recevait de chacun une subvention de cinq deniers ; elle était de trois lorsqu'il avait à payer sa rançon, ou lorsqu'il avait eu à souffrir d'un incendie ou d'un naufrage ; ses confrères l'assistaient aussi dans la maladie, veillaient près de son lit de mort, et suivaient ses funérailles.

Celui qui tuait sans motif un de ses confrères était exclu de la société, et déclaré homme de rien. Il en était de même pour celui qui attentait à la pudeur de la femme, de la fille ou de la sœur d'un des convives, ou ne les secourait pas dans le besoin, ou ne les vengeait pas lorsqu'elles étaient insultées soit en faits, soit en paroles. Nous passons sous silence d'autres dispositions de simple police intérieure.

D'autres associations semblables étaient formées par des personnes pieuses, pour réprimer les brigandages ou pour faire observer la trêve de Dieu. D'autres encore paraissent n'avoir eu

qu'un but de dévotion, comme celle d'Abbotsbury, dont voici les statuts : « Si quelqu'un de notre société meurt, que chaque mem- « bre paye un *penny* pour le salut de son âme, avant que le corps « soit déposé dans la tombe; sinon, qu'il soit passible d'une amende « du triple. Si quelqu'un de nous tombe malade à la distance de « soixante milles, nous nous obligeons à lui procurer quinze per- « sonnes pour le rapporter à son logis ; et s'il meurt dans le trajet, « nous en enverrons trente pour le transférer où il désire être en- « seveli. S'il expire dans les environs, l'intendant s'occupera de « le faire ensevelir, et ordonnera à autant d'associés qu'il le pourra « de se réunir, d'accompagner le défunt d'une manière honorable, « de le porter au monastère, et de prier dévotement pour le repos « de son âme. Agissons ainsi, et nous aurons satisfait au devoir de « notre confrérie, ce qui sera honorable pour nous aux yeux de « Dieu et des hommes. Nous ignorons ceux qui doivent mourir les « premiers, mais nous pensons qu'avec l'assistance de Dieu cette « convention sera utile à tous, si nous l'observons exactement. »

Lorsqu'on voit que ces associations furent prohibées, on est porté à croire qu'elles acquirent, avec le temps, plus de gravité et d'importance, en supposant que les opprimés les firent servir à résister aux vexations féodales. Quoi qu'il en soit, on aime à trouver dans ces associations particulières l'intervention du peuple, qui a un moyen facile de se réunir. Si au commencement, quand ces réunions n'avaient ni un lieu fixe, ni un nombre de membres bien déterminé, leur action dut être faible, elles acquirent une grande importance lorsqu'elles en vinrent à lier par un même serment tous les habitants d'une ville, dans le but de protéger les droits civils et les intérêts publics. Cambrai fournit le plus ancien exemple d'une association de ce genre en l'année 1076. Après de longs débats entre l'évêque et les citoyens, ceux-ci firent une conspiration, et jurèrent la commune (1). Et cet exemple excita les villes voisines à faire ce qui avait été fait en Italie et dans le midi de la France par d'autres motifs et avec d'autres éléments. Les communes nées de la conjuration s'étendirent peu à peu dans les provinces

(1) *Cives Cameraci, male consulti, conspirationem multo tempore susurratam et diu desideratam juraverunt communiam, quod nisi factam concederet conjurationem, denegarent universi introitum Cameraci reversuro pontifici; quod et factum est.* Chronique de Cambrai, *Recueil des Hist. des Gaules et de la France*, XIII, 476.

belges et sur les deux rives du Rhin, en dépit des obstacles que leur opposèrent les évêques et les empereurs.

En revanche, dans les pays scandinaves, où, au lieu d'associations turbulentes à réprimer, on avait à créer des villes, les rois se servirent eux-mêmes des guildes. Ainsi Olaf, roi de Norwége, ordonna qu'il en fût organisé dans l'enceinte des villes, et beaucoup de cités sont redevables de leur administration urbaine à l'extension du statut primitif d'une guilde établie dans leurs murs; c'est là une origine qui se montre sur une plus grande échelle dans la *hanse* allemande, dans la confédération helvétique, et dans l'union d'Utrecht.

D'autres associations s'étaient formées dans les Pays-Bas pour contenir par des digues les eaux des fleuves et de la mer, et elles furent, avec les corporations de métiers, de puissants auxiliaires pour la liberté qu'elles protégèrent contre les comtes, et qui ne succomba que sous la tyrannie de Charles-Quint. Nous avons voulu constater les différentes manières dont se formèrent les communes, et la révolution qui amena vainqueurs et vaincus sous la même juridiction et sous le même gouvernement. Car, dans notre conviction, on ne peut qu'errer lorsqu'on ne veut reconnaître qu'une seule des routes qui conduisirent à ce but, les faits démentant, en Italie ou ailleurs, ce qui est vrai pour d'autres pays.

Une fois que les bourgeois avaient secoué le joug non d'un Allemand ou d'un Franc, mais d'un tyran quel qu'il fût; lorsqu'ils avaient triomphé de l'opposition du comte ou de l'évêque, ils cherchaient une garantie pour leurs droits, en les faisant confirmer par le roi au moyen de ce que l'on appelait une *charte de commune*. Or, les rois en les accordant ne constituaient pas les communes, ils ne faisaient que les reconnaître. C'est ainsi que le traité de Westphalie accepta la liberté déjà bien forte des Suisses et des Hollandais, et celui de Paris l'indépendance des États-Unis, déjà affermis et défendus par les Américains.

Charles de communes.

Les rois trouvaient leur compte particulier dans l'octroi de ces concessions (1), en ce qu'ils humiliaient ainsi les feudataires, et dictaient, au moyen de ces chartes, des règles de droit criminel et

(1) Philippe-Auguste dit, dans le préambule de la charte donnée à la ville de Saint-Jean-d'Angely : *Ut tam nostra quam sua propria jura melius possint defendere, et magis integre custodire.*

civil. Ils recouvraient de la sorte l'autorité législative, cette partie si importante du pouvoir royal, formulant ou validant les coutumes locales, ce qui précédemment rentrait dans les attributions des feudataires. Les seigneurs eux-mêmes, craignant que leurs hommes ne désertassent leurs domaines, se résignaient à leur accorder ce que les voisins avaient obtenu. Mais en même temps que le roi gagnait en force, parce que le nombre de ses sujets directs augmentait, ses feudataires étaient affaiblis par la perte de leur juridiction.

Quelques chartes octroyées par les rois à des villages ou à des bourgs ne les constituent pas réellement en communes ayant leur justice propre, mais leur donnent certains droits ou les exemptent de certaines charges. C'est moins une existence politique qu'une condition meilleure qu'elles leur assurent. Il en est ainsi de la fameuse charte accordée par Louis le Jeune ou Louis le Gros à la petite ville de Lorris en Gâtinais. Elle porte : Tout habitant de cette paroisse payera six deniers pour sa maison et pour chaque arpent de terre ; nul ne payera de droit ou de taxe pour sa propre subsistance, ni pour le grain de sa récolte ou le vin de ses vignes. Personne ne sera tenu de faire partie d'expéditions à pied ou à cheval, à moins qu'il ne puisse revenir dans la même journée. Nul ne pourra, y est-il dit encore, être dépouillé de ses biens que pour crimes contre le roi. Personne ne sera inquiété soit en allant aux foires et marchés, soit en revenant, sauf le cas de délit commis dans la journée ; nul ne sera obligé de sortir de Lorris pour plaider avec le seigneur. Excepté le roi, nul habitant ne pourra faire publier de ban pour vendre son vin dans son cellier. Le roi aura quinze jours de crédit en fait de vivres pour son usage et celui de la reine. S'il donne un gage à un bourgeois, celui-ci ne sera pas obligé de le garder plus de huit jours. Nul ne devra de corvées que deux fois l'année, pour charrier le vin du roi à Orléans et le bois pour sa cuisine. Nul ne sera retenu en prison lorsqu'il pourra fournir caution de se présenter en justice. Chacun aura la faculté de vendre ses biens et de quitter la ville, après en avoir reçu le prix, à moins qu'il ne soit inculpé de quelque délit. Quiconque aura demeuré à Lorris un an et un jour sans opposition, pourra y rester libre et tranquille à toujours. Lors des mariages, le crieur public ne pourra prétendre aucun droit, non plus que celui qui fait le

guet. Aucun de ceux qui cultivent leur propre terre avec la charrue n'aura à donner à la moisson plus d'une mine de seigle aux sergents de Lorris. Si quelque chevalier ou sergent trouve dans les forêts un cheval ou d'autres animaux appartenant aux hommes de ladite paroisse, il ne pourra les conduire qu'au prévôt de Lorris; et si quelques-uns de leurs bestiaux, effrayés par le taureau ou tourmentés par les mouches, entrent dans une forêt royale en franchissant les haies, le propriétaire ne sera passible d'aucune amende, s'il jure qu'il n'y a point eu de sa faute; au cas contraire, il payera douze deniers par tête de bétail. Il n'y aura point de taxe pour le four, ni de droit de guet. Les habitants pourront prendre du bois mort dans la forêt pour leur usage. S'ils sont accusés et ne peuvent se justifier par témoins, ils pourront le faire par leur seul serment. Vient ensuite la délimitation des diverses taxes et péages; enfin l'obligation imposée à chaque nouveau prévôt de jurer l'observation de ces coutumes (1).

Ces concessions parurent alors si précieuses, que beaucoup d'autres villes demandèrent et obtinrent les *coutumes* de Lorris. Il n'y a rien là de politique cependant, et c'est plutôt un document qui fait foi du sort misérable du peuple sous la féodalité, à laquelle l'institution des communes venait le soustraire. Ainsi Sens obtint sa charte du roi de France, *pour conserver la piété et la paix* (2); Compiègne, *pour se garantir des excès des ecclésiastiques* (3); Abbeville, *à cause des injures et des mauvais traitements que les bourgeois avaient à souffrir des puissants de la ville* (4); Nantes, *à cause de l'extrême oppression des pauvres* (5). En 1204, Philippe-Auguste accorde aux membres de la commune de Saint-Jean d'Angély la faculté « de marier à leur gré « les filles et les veuves; de donner femmes aux garçons; d'exercer la tutelle des mineurs, et de tester comme il leur plaira. »

C'était donc à bon droit que les hommes puissants traitaient

(1) *Recueil des ordonnances*, t. XI, p. 200.

(2) *Intuitu pietatis et pacis in posterum conservandæ*. An 1189.

(3) *Ob enormitatem clericorum*. An 1153.

(4) *Propter injurias et molestias a potentibus terræ burgensibus frequenter illatas*. An 1350. Ib., X.

(5) *Pro nimia oppressione pauperum*. An 1150.

Voir, pour cette citation et les précédentes, le *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. X, p. 197, 240, 262; et t. IV, p. 55.

tés d'exécrables, et punissaient comme rebelles ceux qui indáient.
cèllès même où une juridiction particulière était recon-
ı commune, il n'était pas établi, d'une manière claire et dans quels rapports serait à l'avenir cette commune avec ıvec le feudataire, avec l'évêque; mais on rédigeait par rganisation sociale dans son entier, tout ce qui pouvait ıer à la sécurité civile, et surtout au cours régulier de e, partie de l'administration dans laquelle se fait sentir ge au peuple la servitude ou la liberté.

lės chartes les plus remarquables est celle qui, après des ngues et sanglantes entre les bourgeois de Laon et leur 1128.
fut accordée aux premiers par Louis le Gros, sous le *ſtablissement de paix* (1). Nous en donnerons un extrait, gliger rien d'important, dans l'espoir que la citation ne pas trop longue.

ıè pourra se saisir d'un homme, soit libre, soit serf, sans ntion du juge; si celui-ci ne se trouve pas, le prévenu ître retenu jusqu'à son arrivée, ou conduit au logis du ·.

elqu'un a fait tort, de quelque manière que ce soit, à ı, soit clerc, soit chevalier, soit marchand, habitant de ou étranger, et que celui qui a fait le tort soit de la ville, cité à comparaître, dans le délai de quarante jours, de- maire et les jurés, pour se justifier ou faire amende. Au raire, il sera chassé de la ville avec tous ceux de sa fa- ı l'exception des mercenaires, et ne pourra revenir avant fait réparation convenable. S'il a des maisons et des vi- ns le territoire de la cité, le maire et les jurés demanderont contre lui aux seigneurs dans le district desquels ses biens ıués. Si, après avoir été cité par les seigneurs ou par l'é- il n'a pas fait réparation dans le délai de quinze jours, les ourront faire dévaster les biens du coupable. S'il n'est pas lle, l'affaire sera portée devant la cour de l'évêque; et si, quinzaine, la forfaiture n'est pas amendée, le maire et ı en tireront vengeance selon leur pouvoir.

yez, dans Aug. Thierry, l'histoire de cette commune, qui peut servir e pour les autres.

Si quelqu'un, par ignorance, amène, sur le territoire en vue duquel est stipulée la présente paix, un malfaiteur expulsé de la ville, il pourra, la première fois, partir avec lui librement; mais s'il ne prouve son ignorance, le coupable sera retenu jusqu'à réparation complète.

Si, dans une rixe, quelqu'un donne à un autre un coup de poing, un soufflet, ou l'injurie, après avoir été convaincu par témoignages légitimes, il devra réparer son tort selon la loi sous laquelle il vit, et, pour avoir violé la paix, satisfaire envers le maire et les jurés. Si l'offensé refuse la réparation, il ne pourra plus chercher à se venger, soit sur le territoire de la paix, soit au dehors; et s'il lui arrive de blesser son adversaire, il payera les frais de la maladie.

Celui qui hait mortellement un autre homme ne pourra le poursuivre quand il sortira de la cité, ni lui tendre des embûches à son retour. S'il le tue ou le mutile, il aura à s'en justifier, en cas d'accusation, par le jugement de Dieu. S'il l'a blessé ou battu hors du territoire de la paix, mais qu'on ne puisse l'établir par des témoignages légitimes, il pourra se justifier par le serment. S'il est trouvé coupable, il rendra tête pour tête, membre pour membre, ou payera une composition fixée par le maire et les jurés.

Quiconque voudra intenter une action capitale devra porter d'abord sa plainte devant le juge dans le district duquel se trouvera le prévenu; s'il ne peut obtenir justice, il s'adressera au seigneur du prévenu, s'il habite dans la ville, ou, en son absence, à son bailli. S'il n'est point écouté, il ira trouver les jurés de la paix, et leur exposera le fait. Ceux-ci devront se rendre près du seigneur ou de son officier, pour demander instamment que justice soit rendue. Au cas où elle serait refusée, ils ne négligeront rien pour que le plaignant ne perde point son droit.

Si un voleur est arrêté, il sera conduit à celui sur les terres duquel il aura été pris; et s'il ne fait pas justice, les jurés s'en chargeront.

Il est accordé pardon pour les crimes antérieurs à la présente paix, à l'exception de quelques coupables y dénommés.

Les censitaires ne payeront à leur seigneur d'autre cens que celui qu'ils lui doivent par tête; s'ils ne le payent pas au

temps marqué, ils seront punis selon la loi qui les régit. Ils n'accorderont rien en sus à leur seigneur que de leur propre volonté; mais celui-ci aura le droit de les mettre en cause pour leurs forfaitures, et de tirer d'eux ce qui aura été fixé par un jugement.

Les hommes de la paix, à l'exception des serfs des églises et des grands qui y sont compris, pourront prendre femme dans quelque condition que ce soit. Quant aux serfs qui sont hors des limites de cette paix, il ne leur est pas permis de se marier sans le consentement de leurs seigneurs.

Si quelque personne de condition vile ou déshonnête insulte un homme ou une femme honnête, il sera permis à tout prud'homme de la paix de la punir, et de la réprimer même par un, deux ou trois soufflets. Si cette personne était accusée de l'avoir fait par vieille haine, elle se purgerait par serment.

La mainmorte est abolie.

Si quelqu'un de la paix, en mariant sa fille ou sa petite-fille ou sa parente, lui a donné de la terre ou de l'argent, et si elle meurt sans héritier, tout ce qui restera fera retour au donateur. Si un mari meurt sans héritier, tout son bien retournera à ses parents, sauf le douaire de la femme, qui le conservera toute sa vie; et, à la mort de celle-ci, ledit douaire reviendra aux parents du mari. Si le mari ni la femme ne possèdent de biens immeubles, et s'ils ont fait fortune par le négoce, le tout restera au survivant, à défaut d'héritiers. Si ensuite ils n'ont pas de parents, ils donneront les deux tiers de leur fortune pour le repos de leur âme, et l'autre tiers sera employé à la construction des murs de la ville.

Quiconque sera reçu dans cette paix devra, dans l'espace d'un an, se bâtir une maison ou acheter des vignes, ou apporter un mobilier suffisant pour pouvoir satisfaire à la justice, s'il y avait quelque sujet de plainte contre lui.

Si quelqu'un nie avoir entendu le ban de la cité, il aura à le prouver par le témoignage des échevins, ou à se purger en levant la main en serment.

Les hommes de la paix ne seront jamais contraints à aller au plaid hors de la cité. Si le roi avait sujet de plainte contre eux, il serait statué, sur le cas, par les jurés. S'il avait sujet de plainte contre tous, justice serait rendue par la cour de l'évêque.

Si un chanoine commet un méfait dans les limites de la paix,

la plainte sera portée au doyen ; si c'est un simple prêtre, justice sera rendue par l'évêque, l'archidiacre ou leurs officiers.

Si quelque grand du pays fait tort aux hommes de la paix, et, si étant appelé, il ne veut pas leur rendre justice, ses hommes et leurs biens qui se trouveraient dans les limites de la paix, seront saisis.

En reconnaissance de ces concessions, les citoyens de Laon s'engagent envers le roi à lui fournir, en outre des droits de cour plénière, d'ost et de chevauchée qu'ils lui devaient, le gîte trois fois l'année, s'il venait dans la ville; et de lui compter vingt livres pour chaque gîte, s'il n'y venait pas.

Ceux des hommes de la paix qui auraient empiété en quelque chose sur le droit du roi, de l'évêque, des églises et des grands de la cité, pourront racheter leur infraction par une amende, dans l'époque de quinze jours (1).

Quelques autres communes étaient, à proprement parler, établies par les barons ou par les rois, quand ils ouvraient, sur les terres de leur dépendance, un asile aux vagabonds, dans un but de spéculation. Ils constituaient alors des cités nouvelles, sous un prévôt du roi ou du seigneur, qui leur accordait une charte, à laquelle ils donnaient toute la publicité possible, afin de déterminer les étrangers à venir s'y fixer et à acheter des terres. Ainsi Henri, comte de Troyes, fondait en 1175 une *ville neuve*, et lui donnait la charte que voici :

« Moi Henri, comte de Troyes, fais savoir à tous présents et à « venir que j'ai établi les coutumes ci-dessous énoncées, pour « les habitants de ma ville neuve, entre les chaussées des ponts « de Pugny.

« Tout homme demeurant dans ladite ville payera, chaque « année, douze deniers et une mine d'avoine pour prix de son « domicile; et s'il veut avoir une portion de terre ou de pré, il « donnera par arpent quatre deniers de rente. Les maisons, « vignes et prés pourront être vendus ou aliénés à la volonté de « l'acquéreur. Les hommes résidant dans ladite ville n'iront ni à « l'ost ni à aucune chevauchée, si je ne suis moi-même à leur « tête. Je leur accorde en outre le droit d'avoir six échevins, qui « administreront les affaires communes de la ville et assisteront

(1) *Recueil des ordonnances*, t. XI, p. 185.

« mon prévôt dans les plaids. J'ai arrêté que nul seigneur, che-« valier ou autre, ne pourrait tirer hors de la ville aucun des nou-« veaux habitants, pour quelque raison que ce fût, à moins que « ce dernier ne fût son homme de corps, ou n'eût un arriéré de « taille à lui payer.

« Fait à Provins, etc. »

Les *poblaciones* d'Espagne ont la même origine. C'étaient des gens que les rois invitaient à s'établir dans les pays frontières pour y cultiver les terres laissées en friche, et pour les défendre contre les incursions des Maures. Ils leur accordaient à cet effet des priviléges, notamment celui d'être affranchis de la domination de tous seigneurs et d'élire leurs magistrats. Les chartes qui contenaient ces concessions étaient appelées *fueros*. Elles ont survécu jusqu'à nos jours, où elles ont été défendues les armes à la main, comme des garanties précieuses contre le niveau administratif du pouvoir central.

En somme, les chartes de communes se bornaient à introduire l'ordre intérieur, une procédure régulière; à abolir les droits seigneuriaux les plus odieux, et à déterminer les autres droits: quelquefois elles offraient une tentative de législation, s'étendant à tout ce qui pouvait contribuer à faire cesser l'anarchie (1).

Elles laissaient à chaque organisation son caractère local comme

(1) Après les exemples de chartes de communes sous le gouvernement féodal, nous pouvons citer les chartes de liberté chez les nations modernes. La commission patriotique assemblée en Pologne en 1791, pour la réforme de ce pays, donna une *charte des villes*, dont voici les principales dispositions: « Tous les habitants des villes jouiront immédiatement de la liberté. Ils posséderont héréditairement leurs biens-fonds. Quand il se sera établi sur une terre immédiate (relevant directement du roi) un certain nombre d'habitants, il leur sera accordé un diplôme de ville. Tout seigneur pourra fonder sur ses domaines des villes libres, ou rendre telles celles qu'il possède déjà, à la condition d'accorder aux habitants l'hérédité des terres; et le roi confirmera cette érection par ses diplômes. Tous les citoyens de la ville seront soumis aux mêmes lois. Tout habitant d'une ville, noble ou non, qui voudra faire le commerce de détail, ou acquérir des propriétés dans la ville, devra y prendre droit de cité et y demeurer; tout autre noble pourra se faire bourgeois. Les villes pourront nommer leurs officiers municipaux et faire des règlements de police. Les villes pourront porter par députés leurs griefs devant la diète, qui les écoutera. Tout citoyen pourra acquérir des terres nobles. » Nous laissons à l'écart tout ce qui est spécial au pays, dont ces étroites et tardives concessions ne purent pas même retarder la ruine.

avant ; mais un nouveau lien se trouvait établi entre les hommes de la commune et le roi. Le tiers état, qui se formait de cette manière, était d'abord composé seulement de petits marchands et d'artisans, attendu que les médecins, les jurisconsultes et les gens de lettres n'y entrèrent que plus tard ; ils étaient donc humbles et craintifs comme des gens ne possédant rien, en présence de ceux qui avaient au moins en leur faveur la sanction du temps. Ils s'enhardirent cependant à demander beaucoup, par cela même qu'ils virent qu'on leur refusait tout ; puis la richesse acquise par l'industrie leur donna du courage, ainsi que le succès qui suivit les soulèvements.

Il est à croire que l'Italie eut des chartes semblables à celles qui furent données aux communes de France ; mais il en reste bien peu de traces. Peut-être cela provient-il de ce que certaines communes subsistant du temps des Romains, ou s'étant constituées sous le régime féodal, il n'était pas besoin de nouveaux diplômes pour régler leur organisation intérieure, les droits des magistrats, et les relations avec le seigneur ou avec les voisins.

Nous avons vu Venise constituée depuis des siècles en république; il devait en avoir été de même des villes maritimes les plus florissantes, comme Pise, Amalfi, Naples, Gaëte. Un diplôme de Bérenger II, en 958, cite les usages et coutumes de Gênes; puis, en 1056, le marquis Albert jure d'observer ces coutumes, dont voici la teneur :

En cas de contestation sur la sincérité d'un titre entre Génois et étrangers, si le notaire et les témoins sont présents, il suffit que celui qui présente le titre jure qu'il ne l'a altéré en rien. En l'absence du notaire et des témoins, celui qui présente le titre doit trouver quatre personnes qui fassent serment avec lui.

La femme lombarde peut vendre ou donner sans le consentement de ses parents, et sans l'autorisation du prince.

De même les serfs, les aldions (censitaires) des églises et du roi pourront vendre ou donner librement les choses qui leur appartiennent en propriété, et même leurs censives.

Les métayers des Génois, qui habitent sur les terres de leurs maîtres, ne sont tenus ni de nourrir, ni d'héberger, ni de suivre les marquis et les vicomtes, ou leurs envoyés.

Les fermiers de l'Église, qui par suite de cas graves ne peuvent acquitter la rente annuelle, ne perdront pas le fonds affermé, s'ils payent avant la dixième année les arrérages échus.

Les habitants de Gênes ne seront pas appelés en justice hors de la ville, et n'obéiront pas aux sentences rendues ailleurs.

Les recteurs de Saint-Ambroise pourront affermer des biens à rente.

Les étrangers habitant Gênes doivent faire la garde avec les Génois contre les insultes des païens.

Celui qui fera serment avec quatre témoins d'avoir possédé un bien-fonds pendant plusieurs années, sera tranquille contre tout pouvoir ecclésiastique ou laïque, et, en cas de contestation, il n'y aura pas lieu au duel.

Quand les marquis viendront tenir leur plaid à Gênes, le ban ne durera que quinze jours.

Un laïque auquel un clerc aura cédé des biens ecclésiastiques les possédera paisiblement durant toute la vie de l'évêque.

Si un homme ou une femme possède, en payant une redevance, des biens ecclésiastiques par acquisition ou hérédité, nul autre que le seigneur ne peut percevoir de revenu sur ces biens; et s'il naît une contestation, celui qui est en possession jurera avec quatre témoins que lui ou ses prédécesseurs possèdent ces biens à redevance depuis dix années.

Les clercs investis légitimement de biens ecclésiastiques les tiendront avec sécurité tant qu'ils vivront, et nul autre clerc ne pourra y acquérir des droits.

Les hommes de Gênes qui voudront résider sur les terres de leurs maîtres seront exempts de tout service public.

Raguse, cité mixte, qui peut par beaucoup de raisons être comprise dans l'histoire d'Italie, rivalisa, sous une constitution aristocratique, avec la puissante Venise, et devint l'Alexandrie de la littérature slave-illyrique. Bâtie par des fugitifs de l'ancienne Épidaure (659), qui cherchaient à se mettre à l'abri des incursions des Slaves, et qui achetèrent leur tranquillité en leur payant tribut, elle conserva les débris d'une civilisation brillante. Les Dalmates et les Illyriens qui vinrent s'y établir accrurent le nombre de ses édifices, et y bâtirent une citadelle pour défendre le golfe. Gouvernée en république sous les descendants de ses premiers fondateurs et de quelques nobles bosniaques, elle s'adonna à l'indus-

trie, donnant de la valeur par la main-d'œuvre aux matières premières qu'elle tirait de la Bosnie. Attaquée par les Arabes en 867, elle soutint un siége d'une année, et finit par repousser les assaillants, qu'elle poursuivit jusqu'à Bénévent.

Elle nous offre un exemple très-ancien de gouvernement municipal; car, dans un diplôme de 1044, Pierre, dit Slaba (Slave), prieur, *cum omnibus pariter nobiles, atque ignobiles...., tam senes, juvenes, adolescentes, quam etiam pueri,* restitue certains biens à l'abbaye de Sainte-Marie de Lacroma, en présence de l'évêque Vital (1).

En 1081, Pise obtenait de l'empereur Henri IV des concessions très-honorables; celle-ci entre autres : qu'il n'enverrait en Toscane aucun marquis qu'autant qu'il aurait l'approbation de douze notables élus par les citoyens de Pise, assemblés au son de la cloche (2). Le document qui mentionne ce fait nous apprend que cette ville avait dès lors ses statuts maritimes particuliers (3). En 1161, elle rédigeait par écrit ses institutions, qui nous révèlent l'organisation intérieure de la cité, et attestent l'existence de la loi romaine (4).

(1) *Ant. ital. med. ævi*, diss. LII.

(2) *Nec marchionem aliquem in Tuscia mittemus sine laudatione hominum duodecim, electorum in colloquio facto sonantibus campanis. Antiq.* ital., dissert. XLV.

(3) *Constitutiones quas habent de mari sic iis observabimus, sicut illorum est consuetudo.*

(4) *Incipit prologus constitutionum Pisanæ civitatis. Nobis Pisanorum consulibus, constituta facientibus, æquitas hortando suasit, omnibus ea scire atque intelligere volentibus, originem ipsorum et causam atque nomen exponere, ne, ut ita dixerimus, quasi illotis manibus, nulla præfatione facta, ex improvisu ad ipsa perveniant.*

Pisana itaque civitas, a multis retro temporibus vivendo lege romana, *retentis quibusdam de lege longobarda, sub judicio legis, propter conversationem diversarum gentium per diversas mundi partes suas consuetudines non scriptas habere meruit, super quas annuatim judices possint quos provisores appellavit; ut ex æquitate, pro salute justitiæ et honore et salvamento civitatis, tam civibus quam advenis et peregrinis et omnibus universaliter in consuetudinibus providerent. Qui ex diversitate scientiæ atque intellectus, pro diversa tempora eadem negotia atque similia, aliter alteri, et omnino e contra quam alii judicaverunt; unde Pisani, qui fere præ omnibus aliis civibus justitiam et æquitatem semper observare cupierunt, consuetudines suas, quas propter conversationem quam cum diversis gentibus habuerunt, et hucusque in memoria retinue-*

Une charte avec d'amples priviléges fut accordée par le roi Roger à la ville de Messine, en récompense des secours qu'il en avait reçus pour l'expulsion des Normands (1). Voici quelles en étaient les principales dispositions: Hors les cas de crimes contre l'État, les Messinois ne pouvaient être jugés, tant au civil qu'au criminel, que par des juges dont l'élection leur appartenait. C'étaient aussi les juges élus par eux qui devaient statuer sur les contestations avec le fisc, dont les officiers ne pouvaient procéder contre eux. Le roi ne pouvait agir despotiquement à leur égard, mais devait observer les lois; et s'il portait quelque décret qui leur fût contraire, il demeurait sans effet et comme non avenu. Il ne pouvait nommer aux différents offices publics que des Messinois, citoyens bien famés; et le roi lui-même était réputé citoyen couronné de Messine. Les députés de cette ville avaient droit au premier rang dans les assemblées convoquées par le roi; toutes les monnaies du royaume devaient être frappées dans ses murs. Il y était institué, pour délibérer sur les affaires maritimes, un consulat composé de Messinois nommés par les

runt, in scriptis statuerunt redigendas, pro cognitione eorum ea scire volentium. Qua de causa et nos, et ante nos quam plurimos alios sapientes civitatis elegerunt, qui hoc sub sacramento faceremus, et corrigendo corrigeremus; atque causas et quæstiones consuetudinum a causis et quæstionibus legum discernendo, redigeremus in scriptis. Quorum statuta in scriptis redacta, sunt appellata constituta, quasi a pluribus statuta et etiam a civitate recepta, et confirmata. Ex quibus hoc volumen compositum a nobis et confirmatum consulibus justitiæ, scilicet, Rainerio de Perlascio, et Lanfranco, pro se et suis sociis, scilicet Lamberto Crasso de Sancto Cassiano, Boccio Cocco, Henrico Friderici Bulso, olim Petri Albithonis, et Sismondo quodam Henrigui Nithonis, per publicationem obtulimus et dedimus. Anno incarnationis Domini MCLXI, indictione nona, pridie kalendas januarii, regnante domino Friderico, felicissimo atque invictissimo imperatore nostro, et semper Augusto.

Extra quod volumen si quod aliud constitutum de usibus scriptum inveniatur, auctoritatem non habere constituimus, nisi super factis secundum sua tempora; servata et in eis constitutione hac: Sicut leges et constitutiones, *etc.; non tamen occasione hujus constitutionis in factis futuris ab hinc in antea vel ex quo illud constitutum emendatum vel sublatum fuerit protrahatur.*

(1) Le diplôme est du 15 mai 1129. L'original dut périr, comme tant d'autres monuments, lors du fameux soulèvement de 1678. Mais tous les historiens en font mention et le reconnaissent pour véritable, sauf quelques points controversés.

patrons des navires et par les négociants. Les habitants étaient exempts de droits de douane dans tout le royaume. Ils pouvaient prendre sans rétribution dans les forêts royales tout le bois nécessaire pour construire et radouber leurs bâtiments. Personne ne pouvait être enrôlé par force pour le service militaire, et tous étaient admissibles à quelque office royal que ce fût. La galère de Messine arborait l'étendard royal. Dans les assemblées convoquées par le roi pour traiter des intérêts de la ville, il ne pouvait être délibéré qu'en présence du *statigo* (1), des juges, et d'autres officiers de la cité; les juifs jouissaient des mêmes droits et immunités que les chrétiens.

Ce privilége, qui fut confirmé depuis et même accru, rendait la commune de Messine presque souveraine.

Les villes et bourgs du lac de Côme jouissaient fort anciennement de droits particuliers; car Othon le Grand confirmait en 962, aux habitants de l'île Comacine et de Menagio, les priviléges que déjà ils avaient obtenus de ses prédécesseurs, les exemptant de différentes charges, et les autorisant à ne venir que trois fois chaque année au plaid à Milan (2).

Lucques, ancienne résidence des marquis de Toscane, obtint, en 1081, un diplôme de l'empereur Henri IV, confirmé en 1100, dans lequel il est dit qu'en récompense de sa fidélité et des services qu'elle lui a rendus, défense est faite à quelque autorité que ce soit, ecclésiastique ou laïque, de démolir ses murailles ou d'édifier des châteaux à six milles alentour. Les *coutumes perverses* introduites par la *dureté du marquis Boniface*, sont abolies. Les habitants sont exemptés de se rendre aux plaids et aux mâls des juges lombards, du droit riverain (*ripatico*) de Pise, du *fodrum*, de la chevauchée de Pavie à Rome, et de tous gîtes. Ils pourront se rendre pour acheter et vendre aux marchés de Sandonnino et de Parme, d'où seront exclus les Florentins. Ils navigueront librement sur le Serchio; l'empereur lui-même ne bâtira

(1) Ce nom dérive des stratéges grecs, fonctionnaires qui, d'abord entièrement militaires, furent ensuite investis de l'autorité supérieure administrative et judiciaire. Sous la domination espagnole, le *statigo*, gouverneur envoyé par le roi, était considéré comme investi de la première charge de la monarchie en Italie, après les deux vice-rois de Naples et de Sicile, le gouverneur de Milan, et l'ambassadeur à Rome.

(2) Voyez C. CANTU, *Storia della città et diocesi di Como*, t. I, p. 208.

aucun palais dans l'intérieur de la ville ni dans les faubourgs (1). Tel fut le fondement de cette liberté dont Lucques se montra gardienne si jalouse, et qui maintenant n'est qu'une parole muette dans ses armoiries.

Nous avons déjà pu voir Milan s'agiter durant les guerres qui éclatèrent au sujet des investitures, et du mariage des prêtres. En 1118, les princes d'Allemagne et Frédéric, archevêque de Cologne, écrivaient aux consuls, capitaines, chevaliers, et au peuple milanais tout entier, comme à une commune indépendante; les excitant à défendre leur liberté contre Henri V, et à se confier dans l'assistance du Christ (2). Nous voyons aussi, antérieurement à cette époque, que les Longbards, effrayés de phénomènes extraordinaires, résolurent de pourvoir à la justice, à l'ordre intérieur, et de faire pénitence. En conséquence, on vit se réunir à Milan, d'une part, tous les évêques; de l'autre, tous les consuls et un peuple immense, pour traiter des moyens propres à rétablir la paix. Cette assemblée, composée des hommes libres préoccupés de leurs intérêts, ne chercha probablement qu'à remédier au désordre que la juridiction royale trop déchue laissait sans répression. Mais il est à croire qu'il ne s'agissait alors que de la commune des conquérants, et non de celle des vaincus. Dans la Vie du bienheureux Lanfranc, on lit qu'en l'année 1030

(1) Voyez les *Annali* de Tolomeo, et les *Memorie Lucchesi*. Il existe, sous le portail de la cathédrale, édifice si intéressant, une inscription singulière, mentionnant, à la date de 1111, que les changeurs et les marchands, dont les boutiques étaient alors dans la cour Saint-Martin, ainsi que les auberges pour les étrangers, s'engagèrent par serment à ne point faire de fraude :

Ut omnes homines possent cum fiducia cambiare et vendere et emere, juraverunt omnes cambiarii et speciarii, qui ad cambium vel specias stare voluerint, quod ab illa hora in antea non furtum faciant, nec treccamentum, aut falsitatem, infra curtem Sancti Martini, nec in domibus illis in quibus homines hospitantur.... Sunt etiam insuper qui curtem istam custodiunt, et quicquid male factum fuerit, emendare faciunt. Anno Dni MCXI.

(2) *Consulibus, capitaneis, omni militiæ, universoque mediolanensi populo. Civitas Dei inclyta, conserva libertatem, ut pariter retineas nominis tui dignitatem, qui quandiu potestatibus Ecclesiæ inimicis resistere niteris, veræ libertatis auctore Christo Domino adjutore perfrueris.* MARTENE, *Collect. veterum scriptorum et monumentorum*, t. I, p. 640. — Il n'est fait aucune mention ni de l'archevêque ni du clergé.

le père de ce prélat était de ceux qui gardaient les lois et les droits de la cité de Milan (1).

Voyons maintenant les villes du Piémont. En l'an 1090, Othon, dit Riso, et Bénédicte, sa femme, vendent une maison et une métairie *omnibus vicinis de Bugella;* cette acquisition, faite en commun, annonce une administration commune des Biellois, bien qu'il puisse encore n'être ici question que des conquérants. Deux ans après, les habitants de Saorgio, hommes et femmes, font une donation à Saint-Honoré de Lérino. L'année suivante, on trouve déjà une commune établie dans Biandrate, avec douze consuls; et les comtes du pays y font un traité avec les *milites*, c'est-à-dire avec les valvassins (2). En 1098, Asti faisait alliance avec Humbert de Savoie; puis Amédée III, mort en 1148, accordait des franchises communales à Suse; le comte Thomas, à la ville d'Aoste, en 1188.

En se livrant à quelques recherches, on acquerrait la certitude que toutes les villes italiennes étaient constituées en communes vers cette époque; mais il serait difficile d'assigner le moment précis où il commença à en être ainsi; car longtemps l'état du pays fut semblable à celui de l'Irlande actuelle, avec son *agitation constitutionnelle;* système indécis entre la paix et la guerre, entre la soumission et la révolte, entre l'opposition légale et l'insurrection.

Les choses avaient marché d'un autre pas dans les villes de la Romagne qui n'avaient pas subi la conquête germanique. Elles avaient conservé la forme des municipes byzantins, avec des consuls chargés de l'administration et de la justice, et des tribuns pour commander aux bourgeois, organisés en écoles ou compagnies militaires. Lorsqu'elles furent détachées de l'empire d'Orient, il y eut là aussi des vassaux; et les chefs, conformément aux idées du temps, devinrent presque des seigneurs féodaux héréditaires, et prirent leurs titres du nom des terres qui relevaient d'eux.

L'organisation civile fut ensuite modifiée, quand les différents évêques, qui se prétendaient indépendants, rendirent hommage

(1) *Pater ejus de ordine illorum qui jura et leges civitatis asservabant fuit.* BOLLAND., 28 mai.

(2) *Historiæ patriæ monumenta*, t. 1, col. 609.

au pontife après le règne d'Othon Ier. La souveraineté sur la Romagne étant donc restée au pape, la juridiction fut attribuée aux évêques, qui nommèrent les magistrats, rétribués, selon l'usage du temps, par des concessions de terres féodales.

Il y avait, en conséquence, à la tête de chaque comté, un vicomte ayant sous lui les capitaines épiscopaux, les différents feudataires et la population libre, qui élisait le conseil municipal, conjointement avec les vassaux de l'évêque.

Dans quelques villes, notamment à Ravenne et dans celles qui relevaient d'elle, comme Bologne, subsistèrent des traces des institutions byzantines. Ainsi, elles étaient organisées par tribus, ou, comme on les appelait, par *écoles d'arts*, qui constituaient en même temps des divisions militaires. Elles eurent à leur tête des décurions tant que dura l'ancienne constitution romaine, et en outre des magistrats particuliers pour statuer sur leurs différends, sous le nom de consuls des marchands, des pêcheurs, des cordonniers, etc. A la tête de chaque corporation était un *capitulaire* chargé de veiller au maintien des statuts (*capitula*) ou droits spéciaux, de régulariser les marchés, et de résoudre les difficultés qui pouvaient s'élever.

La campagne ne songea que plus tard à s'affranchir. La conquête des barbares avait empêché, comme nous l'avons dit, qu'elle restât tout à fait dépeuplée par l'affluence de ses habitants dans les villes. L'établissement des fiefs fit, plus tard, passer des villes à la campagne la suprématie politique. Une population laborieuse, manufacturière, commerçante, venait s'agglomérer autour du château du baron ou des murs révérés de l'église, et ne tardait pas à former un bourg plus ou moins considérable. Les seigneurs s'étant aperçus qu'ils n'avaient qu'à gagner à ce mouvement sous le rapport des revenus et de la force matérielle, accordèrent à ces colonies certains priviléges qui ne les rendaient pas indépendantes, mais qui contribuaient à accroître leurs richesses et le nombre des habitants. De là, nécessité de nouveaux priviléges, qui, manquant, à la vérité, de garanties, étaient souvent violés par un despotisme brutal. Quelques seigneurs les vendaient dans un moment de gêne, et les sujets trouvaient toujours de l'argent pour pareille acquisition, dussent-ils se priver du nécessaire. Campagne.

Ailleurs, ces priviléges n'étaient pas implorés à titre de concessions, mais réclamés comme droits; et l'exemple des villes inspirait aux paysans le désir de secouer le joug; ils avaient aussi la confiance de réussir. Comme les nègres marrons des colonies, ils se réfugiaient dans les bois, sur une montagne, derrière un retranchement, et bravaient de là le courroux de leur seigneur jusqu'au moment où il se décidait à souscrire à un arrangement raisonnable.

Un document remarquable nous montre comment se formaient les bourgs à l'entour des églises. La collégiale d'Empoli, l'une des plus anciennes de la Toscane, ayant été terminée en 1093, le prêtre Roland en fut nommé *gardien et prévôt*. Le 10 décembre 1119, la comtesse Émilie lui promit et jura de maintenir ce que Guido Guerra, seigneur d'Empoli, son époux, avait juré précédemment, savoir, qu'elle enjoindrait à tous les hommes du district empolitain, soit qu'ils vécussent disséminés ou réunis dans les villages et hameaux, de s'établir autour de l'église de Saint-André, en donnant à chaque famille une portion de terrain pour construire son habitation; plus, l'emplacement pour l'érection d'un château. Elle promit en outre de défendre les maisons qui s'élèveraient, de telle sorte que si jamais, par suite de guerre ou de violences de la part des officiers royaux ou de toute autre manière, elles venaient à être abattues, elle et son époux les feraient réédifier à leurs frais (1). En 1182, les Florentins obligèrent les habitants d'Empoli à leur jurer obéissance et fidélité contre qui que ce fût, à l'exception des comtes Guidi, leurs anciens seigneurs; à leur payer annuellement cinquante livres, et à offrir, le jour de Saint-Jean-Baptiste, un cierge plus gros que celui qui était donné par les hommes de Pontrome, lorsqu'ils étaient vassaux du comte Guido Borgognone de Capraia.

Les bourgs étaient secondés dans leur émancipation par les villes elles-mêmes, qui trouvaient de l'avantage à voir autour d'elles de la sympathie et des populations libres, au lieu de tyrans menaçants. Les fugitifs se rassemblaient donc autour des villes, sur les terres de la banlieue, qui anciennement avaient appartenu à l'évêque, ou, comme on le disait, au saint patron (2); là ils étaient soumis aux lois de la ville et

(1) LAMI, *Monum. eccl. flor.*, t. IV.

(2) On les appelait par ce motif *corpi santi* en Lombardie, et *camperie* en Toscane.

obéissaient au même podestat. Si les communes avaient proclamé l'abolition des fiefs, tous les paysans seraient accourus dans les villes; mais elles n'avaient nullement songé à fonder un droit nouveau, en démolissant l'ancien. Elles ne tentèrent donc point de briser les liens qui attachaient l'homme à la terre et au maître du sol. Elles se bornèrent à ouvrir avec bienveillance un asile aux fugitifs, et à soutenir les insurgés des campagnes contre leurs comtes.

Les communes firent la guerre à quelques-uns de ces seigneurs; car le droit de vengeance personnelle, généralement reconnu alors, faisait que les villes croyaient pouvoir impunément guerroyer contre les barons, qui avaient élevé des forts jusque dans leurs murailles. Asti entra en lutte avec les ducs de Montferrat; Chieri, avec les archevêques de Turin; les habitants de Bourg-Saint-Sépulcre enjoignirent aux nombreux châtelains de la vallée du Tibre d'abandonner leurs petites forteresses, et employèrent la force contre les récalcitrants. Ayant démoli le château de Mansciano, ils emportèrent les pierres pour les employer à la construction de leurs remparts, ainsi qu'une cloche, qu'ils mirent dans la tour de Berthe (1). Les bourgeois de Pavie repoussèrent le comte qui dominait sur la campagne, et qui fut réduit à se réfugier dans Lomello; mais, l'y ayant poursuivi, ils l'obligèrent à se démettre de ses fonctions, et à se faire citoyen de leur ville (2). D'autres fois, on traitait, au lieu de recourir à la force. Ainsi, les comtes Guidi cédèrent leurs châteaux à

(1) *Breve istoria dell' origine e fondazione della città del Borgo di San Sepolcro, di* ALESSANDRO *Goracci, cittadino di quella*, 1636.

Les historiens de cette époque nous fournissent souvent des renseignements fort intéressants sur des chartes qu'ils ne citent pas, mais que, sans doute, ils avaient sous les yeux. Ils parlent toujours de villes qui se rachètent, de priviléges qu'elles obtiennent, de châteaux qu'elles démolissent, de seigneurs qui se voient obligés de quitter la campagne pour aller habiter les villes, où ils apportent des hérésies, etc.

(2) *Et nunc iste comes, consors et conscius ante,*
Ille potens princeps, sub quo romana securis
Italiæ punire reos, de more vetusto,
Debuit, injustitiæ victrici cogitur urbi
Et modicus servire cliens, nulloque relicto
Jure sibi, dominæ metuit mandata superbæ.
GUNTIER III.

Florence moyennant cinquante mille florins. Quelques seigneurs embrassèrent spontanément la condition civile, soit pour plus de sécurité, soit pour jouir de l'influence que la richesse, l'exercice du pouvoir et les anciennes relations, procurent toujours dans une communauté d'individus. Descendant donc de leurs donjons menaçants, ils *juraient la commune*, promettaient fidélité aux magistrats citoyens, de soumettre leurs terres aux taxes, de servir leur patrie de leur personne et de leurs vassaux, et de fixer leur résidence dans la ville au moins pendant une partie de l'année. Au treizième siècle, les abbés de Sant' Antimo, dans la vallée d'Orcia, comtes du Saint-Empire romain, suzerains du territoire de Montalcino, durent plier devant Florence. A la même époque, l'abbé d'Agnano, dans le val d'Ambra, afin d'obtenir sûreté et de se rendre indépendant, mit son monastère sous la protection de cette république. Sienne combattit les Scalenghi, et acheta, en 1212, les dépendances d'Asciano. Dès 1151, Palteniero Forti-guerra lui avait remis Saint-Jean d'Asso, et une autre place fortifiée dont il était seigneur. Les comtes Aldobrandeschi dominaient sur les Maremmes de Grosseto et de Savane; mais quand la bataille de Montaperto les eut ouvertes aux Siennois, les vassaux de ce territoire profitèrent de l'occasion pour secouer le joug. En conséquence, les habitants de Batignano, réunis sur la place de Saint-Martin, élurent un syndic, qu'ils chargèrent de mettre le pays sous la dépendance de la république de Sienne, en promettant un tribut annuel (1). Il faudrait faire l'histoire de chaque bourgade, si l'on voulait connaître en détail ce que les ruines de la féodalité dans les campagnes procurèrent d'accroissement à la puissance des villes.

D'autres seigneurs se maintenaient encore dans leurs châteaux, surtout dans les montagnes, où ils étaient défendus par la difficulté des abords. Là, entourés d'hommes d'armes et d'écuyers, ils conservaient quelque ombre de leur ancienne puissance; mais, bien qu'indépendants des communes, ils ne purent jamais constituer une aristocratie forte, contrariés qu'ils étaient par les autres classes. Il ne leur restait donc qu'à faire étalage de luxe, et à simuler des prouesses guerrières en attaquant une maison rurale, en s'escrimant dans les tournois; à perdre leur

(1) Le 10 juillet 1261. *Arch. dipl. Senese.*

temps en jouant aux boules, à la paume, aux osselets, en s'entourant de bouffons, de nains, de chanteurs, de joueurs de luth et de rebec.

Quand les communes eurent conquis la liberté, elles entrèrent dans la société féodale, attirant à elles les droits dont jouissaient les seigneurs; droits de lever des impôts, de battre monnaie, de faire la guerre, etc. Elles eurent un rang dans la hiérarchie; elles relevaient du roi ou de l'empereur, et avaient sous elles des vassaux et d'autres associations d'individus et d'intérêts. Tels étaient surtout les corps de métiers; et, dans certaines villes, comme à Utrecht ou à Florence, nul n'était admis à jouir des droits de citoyen, s'il n'était inscrit au rôle d'un métier. Ces maîtrises, qui gênent l'industrie par le monopole et éteignent l'émulation, étaient toutefois nécessaires quand la commune avait à pourvoir aux moyens de sa propre formation, c'est-à-dire, à s'affranchir des vexations.

La commune aspirait à des distinctions, à des titres; elle avait ses armes, son sceau, où le plus souvent était gravée l'effigie du saint qu'elle avait choisi pour patron, avec quelques vers à la louange de la cité.

Le nom de consuls qui reparut désignait non les principaux magistrats de la ville, mais les conseillers du gouvernement, ceux que probablement on appelait d'abord *juges* ou *scabins*, et qui des fonctions judiciaires passèrent à des fonctions administratives. Ils formaient une assemblée, composée généralement de dix-huit ou vingt et un membres, pris sans doute en proportion égale parmi les capitaines, les vavasseurs et les citoyens (1), ou parmi ces derniers et les nobles, quand les deux premières classes ne formaient qu'un ordre, ou bien aussi dans une seule classe, quand la bourgeoisie l'eut emporté sur les autres classes.

La ressemblance dans les conditions propagea rapidement,

(1) *Cumque tres ordines, id est capitaneorum, valvassorum et plebis, esse noscuntur, ad reprimendam superbiam, non de uno, sed de singulis, prædicti consules eliguntur.* OTHON DE FREIS., II, 13.

chez les autres nations, l'exemple donné par l'Italie. Avec le mot *communes*, elles adoptèrent parfois aussi celui de consuls; seulement elles se trouvèrent modifiées diversement par une quantité plus grande d'éléments germaniques, et par une action moins puissante de la part des pontifes. Que si nous les voyons s'étendre d'abord dans le midi de la France, puis dans toute l'Europe, où avaient existé des municipes romains, nous reconnaîtrons aisément l'influence que les restes des anciennes institutions, ou du moins les souvenirs qu'elles avaient laissés, exercèrent sur les nouvelles.

La classe des hommes libres se compose donc d'habitants des villes municipales, toujours demeurés indépendants; de ceux qui le devinrent par l'insurrection des communes; de bourgeois affranchis du joug féodal, de serfs émancipés de la campagne. La protection du roi leur vint en aide, et bientôt les officiers royaux, au lieu d'être désignés parmi les vassaux, furent choisis dans les rangs des simples citoyens, qui acquirent par là l'habitude des affaires; or, selon qu'ils sont sujets d'un royaume ou citoyens d'une république, ils fournissent des magistrats capables de tenir tête au pouvoir; des jurisconsultes qui, dans les parlements, sauront abaisser l'orgueil des chefs de la féodalité; des docteurs qui brilleront dans la chaire; des clercs qui monteront sur le siége épiscopal, ou ceindront même la tiare.

La classe des prolétaires est donc devenue un ordre; la richesse mobilière s'est élevée à côté de la propriété foncière, et la féodalité, qui naguère était toute la société, est désormais restreinte à la seule noblesse. Ainsi se trouvent constituées les communes, non pas comme républiques, mais comme associations partielles, ayant pour but de se garantir des vexations féodales, du désordre politique, et parvenant ensuite à obtenir ou à conquérir une juridiction particulière, le droit de guerre, celui de battre monnaie, de se gouverner elles-mêmes.

La liberté des États-Unis d'Amérique, fondée sur le triple symbole de l'Église, de l'École, de la Banque, n'eut à vaincre ni l'opposition d'une ancienne aristocratie, ni la routine d'habitudes enracinées. Il suffit à cette société nouvelle de secouer le joug de la métropole, pour se trouver libre; elle put faire des lois inspirées uniquement par la pensée du bien général, sans être entravée par des partis, par des castes, par des intérêts privés. L'immense

étendue du pays permit à chacun d'occuper autant de terrain qu'il voulut, et il ne resta dans son sein ni mendiants, ni oisifs, ces pestes des républiques. De plus, n'ayant point de voisins puissants, elle fut dispensée d'entretenir des armées, qui sont toujours un danger pour la liberté. Voilà pourquoi les idées démocratiques acquirent dans ce pays une maturité unique dans l'histoire.

Tous ces obstacles, au contraire, entravaient les communes italiennes, nées d'une société constituée sous les auspices de la guerre et sous l'influence d'une superposition de conquêtes. L'élément germanique y dominant encore, on ne savait pas se détacher des idées féodales, qui n'admettaient pas d'existence indépendante. Les communes se considéraient donc comme vassales d'un seigneur, et obligées envers lui aux mêmes devoirs qu'un homme lige; ce qui mettait dans la dépendance non plus les citoyens, mais la commune elle-même. Ceux qui n'appartenaient pas à celle-ci restaient comme des ilotes, n'ayant pas droit aux emplois, ne pouvant porter les armes, ni jouir des franchises attribuées aux autres individus (1).

Comparaison avec les municipes.

Il ne faut pas cependant confondre les communes et les villes du moyen âge avec les anciens municipes. Les derniers étaient formés par des colons venus de Rome, qui, soutenus par les armes de la métropole, s'établissaient sur le territoire conquis pour tenir les vaincus sous le joug. Dans le moyen âge, ce sont les vaincus eux-mêmes qui aspirent à conquérir des droits comme hommes d'abord, puis comme citoyens. Dans la commune romaine, le père de famille est, dans sa demeure, magistrat et prêtre; dans la nouvelle, le clergé constitue une classe distincte et indépendante, et l'autorité paternelle se trouve limitée. Dans la cité romaine, un petit nombre de riches en possession de la plénitude des droits sont entourés d'une foule d'esclaves, aux mains desquels ils abandonnent tous les genres de services; dans la cité nouvelle, l'industrie, devenue libre pour la première fois dans le monde, enfante des richesses et des libertés. Sous l'empire romain, les citoyens par excellence (*optimi juris*) sont réunis dans l'intérieur de la ville, la campagne n'étant habi-

(1) On peut retrouver quelque chose de semblable aux États-Unis, où les seuls hommes libres sont ceux qui firent la révolution. Sur 17,000,000 d'habitants, on y comptait, en 1842, 2,369,383 esclaves, et 371,606 nègres libres.

tée que par des esclaves. Au moyen âge, les personnages les plus puissants résident hors des villes, où s'agglomère la population industrieuse, qui s'affranchit peu à peu et à force de travail. Là, en un mot, il y a aristocratie ; ici, démocratie. Dans l'ordre ancien, tout tend à assurer la puissance politique d'une classe privilégiée ; dans le nouveau, à garantir les droits de la population entière : dans l'un, les priviléges cherchent à se maintenir par l'exclusion des classes inférieures ; dans l'autre, chacun s'efforce d'atteindre à une condition meilleure. Il en résulte que le sentiment de la personnalité se fortifie dans la lutte, et que, d'un côté, l'on regarde avec envie ceux qui sont élevés ; de l'autre, avec défiance ceux qui appartiennent aux classes inférieures.

Ajoutez à cela qu'il n'y avait, à proprement parler, que l'*ordo*, c'est-à-dire, les familles sénatoriales inscrites sur l'*album*, et dans lesquelles le pouvoir et l'administration se transmettaient héréditairement, qui eussent part à la communauté romaine. Si l'une d'elles s'éteignait, l'ordre lui-même choisissait parmi les plus notables de la cité celle qui devait combler le vide. Dans la plupart des communes du moyen âge, quiconque récoltait sur son champ le pain et le vin de sa famille, exerçait un métier de quelque importance, ou jouissait d'une certaine aisance, participait, indirectement du moins, à l'autorité municipale. Les magistrats étaient élus par l'assemblée générale des habitants ; car le droit de représentation n'étant pas connu des anciens, ils intervenaient en personne aux jugements et aux assemblées. Or, ce fut là la plaie des vieilles constitutions, et elle finit par causer leur ruine, en dépit des combinaisons, extrêmement habiles parfois, à l'aide desquelles on tenta d'y remédier.

Les communes grandirent en Italie plus que dans tout autre pays. Là, point de ces ducs ou de ces comtes indépendants, que leur puissance rendait presque les égaux des rois. Le pouvoir royal y était réuni à l'autorité impériale ; il ne s'exerçait dès lors que de loin et avec peine, tandis que les villes acquéraient d'immenses richesses, et avaient sous les yeux l'exemple des cités maritimes. Aussi, quand la maison salique est tombée, les communes de Lombardie font la guerre aux capitaines, leur enlevant les revenus et les taxes dont ils jouissaient, ainsi que tous les autres droits des comtes, pour les exercer à leur place, ce qui en fait de véritables républiques. Mais en décomposant le pouvoir

sans se réunir, elles déclinèrent, et elles ne furent plus en état de résister aux funestes amitiés de l'étranger, qui étouffa leur nationalité.

En France aussi les formes romaines, qui avaient survécu dans le Midi, et les richesses produites par le commerce, firent que les communes s'y formèrent de bonne heure, aidées de même par les ecclésiastiques, qui avaient habitué leurs paroissiens au maniement des armes, en les conduisant à la guerre sous la bannière du roi. Quelques villes étaient libres, en vertu de l'ancien droit municipal plus ou moins conservé; d'autres le devinrent ou se rachetèrent, ou furent affranchies. Parmi les premières, on compte Arles, Auch, Bourges, Clermont, Marseille, Narbonne, Nîmes, Poitiers, Périgueux, Tours, Toulouse, Vienne, chacune desquelles vivait de son existence propre. Périgueux soutint une longue lutte contre les comtes de Périgord; Toulouse triompha des Raymond, et soumit les bourgades voisines; Narbonne avait ses assemblées de citoyens, et traitait avec Gênes (1); Bourges était fière des privilèges de sa curie, qu'elle tenait des Romains, et qui lui furent confirmés par Louis le Jeune; Arles, se souvenant d'avoir été la résidence d'empereurs, puis de rois, modéra toujours l'exercice du pouvoir féodal par le concours de ses propres magistrats (2); et l'on voit, vers 1150, l'archevêque Raymond y installer le consulat, « après avoir consulté plusieurs chevaliers et prud'hommes (3). » Les consuls s'obligeaient à maintenir les coutumes adoptées et jurées; à punir tout délit commis par un chevalier ou un citoyen dans les limites de leur juridiction; et leur administration était gratuite. Le consulat

(1) En 1080, *cuncti affuere narbonenses cives, scilicet Raimundus Arnaldi cum filiis suis.*—Preuve de l'Hist. générale du Languedoc, t. II, p. 308.
Voyez aussi l'ouvrage déjà cité de MARY LAFON, et l'*Histoire du droit municipal*, de RAYNOUARD.

(2) *Jam prædicto consule et comite excellentissimo hanc notitiam definitionis, consentiente ejus filio Rothbaldo, atque consiliantibus Arelatensium principibus, in conspectu Bosonis atque in præsentia omnium virorum Arelatensium.* GUESNAY, Provincia Massiliensis, p. 227.

(3) *In nomine Domini J. C., ego Raimundus, Arelatensis archiepiscopus, cum consilio quorumdam militum et proborum virorum, quos nobiscum habere voluimus, et voluntate et consensu aliorum, facimus in civitate Arelatensi et Burgo consulatum bonum, legalem et communem, etc.* Gallia Christiana, I, 98.

d'Arles était composé de quatre chevaliers, de quatre bourgeois, de deux marchands, et de deux paysans. L'archevêque de cette ville obtint ensuite de Frédéric Barberousse (1164) le droit de suzeraineté et celui d'élire les consuls.

Marseille était divisée en trois parties : la ville haute, qui relevait de l'évêque; la cité, dépendant de l'abbaye de Saint-Victor; et la cité basse, qui, s'étendant sur le rivage de la mer depuis les Présentines et la rue Sainte-Barbe jusqu'à la rue des Forgerons et au Petit-Mazeau, appartenait aux citoyens, régis par des consuls qu'élisaient des assemblées convoquées au son de la cloche de Sainte-Marie des Accoules. Dès avant la fin du onzième siècle, les citoyens avaient acquis l'exercice de la liberté, prétendant recouvrer ce qui avait été enlevé à leurs pères, c'est-à-dire à l'ancienne république phocéenne. Cette ville s'accrut beaucoup avec les croisades; elle obtint des rois de Jérusalem des priviléges, des exemptions, et même un tribut (1).

La partie libre de la ville avait été jadis soumise assez longtemps à l'autorité du vicomte. Quelques-uns des droits de celui-ci étaient même restés à la maison de Baux. Les Marseillais les rachetèrent, et, libres chez eux désormais, ils s'administrèrent à leur gré.

En France, il est vrai, les communes n'acquirent jamais une existence brillante; mais elles survécurent dans le tiers état, dont le concours aida le monarque à triompher de la féodalité, et à concentrer les pouvoirs disséminés dans les mains des grands vassaux. Lorsque le tiers état eut ainsi contribué pour sa part à fonder l'unité nationale, il lui fallut des efforts pour mettre des bornes à la prérogative royale, tâche qui a amené deux révolutions, et produit la liberté sous la monarchie.

En Allemagne, les communes surgirent un peu plus tard, parce qu'il y avait moins de sécurité, principalement sur la frontière orientale, dans les Marches de Brandebourg, en Bohême, en Autriche; les habitants de ces pays étant contraints, par le voisinage menaçant des Slaves, des Polonais et des Hongrois, à se tenir sans cesse sous les armes, ne purent guère songer à se donner un gouvernement régulier. Les cités situées sur le Rhin

(1) Voyez un acte de Foulques, en 1136. *Hist. de Provence*, par PAPON; preuves du t. II, p. 14.

et au centre de l'Allemagne devinrent villes libres, ne dépendant que de l'empereur. Mais la féodalité se maintint assez vigoureuse pour triompher de l'autorité souveraine, et s'assurer la suprématie territoriale. Aujourd'hui encore, des juridictions féodales subsistent dans beaucoup d'États allemands; ce sont des tribunaux d'exception pour les nobles, dans lesquels un seul magistrat est revêtu de l'autorité civile, criminelle et administrative. Les cités, ainsi appelées, non parce qu'elles sont ceintes de murailles, ou populeuses, ou opulentes, mais à cause du droit de haute législation dont elles jouissent, renferment des habitants qui, considérés en masse comme un gentilhomme, sont exempts, par suite, de la justice seigneuriale; ils élisent leurs magistrats, et se font représenter aux conseils généraux et provinciaux de l'État. Dans les Pays-Bas, auxquels le commerce donna l'existence, toutes les révolutions se firent par les communes, notamment celle qui les arracha à la tyrannie espagnole; et les institutions municipales devinrent le fondement des institutions politiques. En Angleterre, les communes se liguèrent avec l'aristocratie pour limiter l'autorité royale, et y formèrent la chambre, qui est près de devenir prépondérante. En Espagne, entravées dans leur développement par la domination maure, elles survécurent à l'oppression tranquille de la maison d'Autriche; et aujourd'hui encore elles entretiennent dans le pays ces guerres intestines, ou des gens à courte vue ne savent apercevoir qu'une querelle de personnes ou de dynasties.

Les souffrances passées avaient régénéré les bourgeois et retrempé leur caractère, au point de leur inspirer l'horreur de tout ce qui était servitude; mais pouvaient-ils immédiatement avoir acquis l'expérience politique? Ils furent donc obligés d'aller d'abord en tâtonnant, de suivre l'esprit des anciennes institutions municipales, et d'imiter en partie la hiérarchie ecclésiastique, puis d'innover à mesure que le besoin s'en faisait sentir. S'ils ne réussirent pas à mettre la dernière pierre à l'édifice de leur liberté, il ne faut pas se hâter de leur en faire un crime; mais il faut penser qu'ils n'étaient qu'une poignée de marchands, n'ayant ni armes, ni organisation, ni connaissance de la guerre ou de la politique; qu'ils étaient entourés de paysans trop grossiers encore, et endurcis à l'esclavage; et qu'ils avaient à se défendre à la fois contre l'autorité royale, contre la puissance

des seigneurs, et contre celle du clergé. On devrait donc plutôt éprouver pour eux un sentiment de reconnaissance, et s'étonner de ce qu'ils purent faire autant, en osant répudier la servitude et ouvrir l'ère nouvelle du peuple.

Défauts des communes.

Les éléments même dont les communes étaient formées, durent contribuer à leur ruine. Nées du besoin de se soustraire à des exigences intolérables, moins déterminées par une confiance mutuelle que par une crainte réciproque, ces associations, dont les pouvoirs n'étaient nulle part définis, de même qu'elles s'étaient d'abord conjurées pour leur propre défense, se conjurèrent plus tard, soit pour soutenir une faction, soit par simple caprice. Les corporations de métiers et les universités en firent autant pour s'affranchir de certaines charges, ou pour détruire des abus. Il n'y avait pas de lien assez fort pour réunir tant d'intérêts partiels; c'était une lutte perpétuelle des feudataires avec les communes, des communes entre elles, et, dans l'intérieur des communes, entre les diverses corporations. Comme il n'y avait point de pouvoir central capable de les diriger tous, ils se faisaient la guerre à main armée, se tenant sur le qui-vive au milieu de la paix, construisant leurs maisons en forme de tours. L'administration, exercée au milieu d'un état de guerre incessant, au désordre empruntait un caractère violent.

Bien plus, tandis que les tyrans opprimaient l'homme, ces républiques excluaient parfois des classes entières de la vie civile. Ainsi, un statut milanais émané de la commune aristocratique n'imposait au noble qu'une faible amende pour le meurtre d'un plébéien. A Florence, au contraire, tout était dirigé contre les grands; la loi regardait comme chose ignominieuse d'être inscrit parmi les nobles, et elle portait que l'on pouvait être déclaré noble *pro infrascriptis maleficiis et causis tantum : pro homicidio, pro veneno, pro rapina seu robaria, pro furto, pro incestu.* On aurait donc tort d'aller chercher au sein de ces communes des exemples de liberté politique, rien n'étant plus opposé à cette liberté que l'esprit de famille et de clocher.

Le caractère de la commune était la confusion et le mélange des droits; car, soit par usurpation, soit par cession volontaire, soit par sentiment religieux, ceux-ci étaient exercés par l'un,

ceux-là par l'autre. Le seigneur féodal ou l'évêque, à l'obéissance duquel les bourgeois s'étaient soustraits, conservait le droit à certaines taxes ou à certains priviléges, ou bien celui de nommer le magistrat avec l'assistance des députés communaux (1). Il résultait de là parfois que, dans la même commune, le comte avait juridiction sur certains délits, l'évêque sur d'autres; que l'on payait à celui-ci une taille, une taxe d'entrée à celui-là; un cens spécial à telle église, un autre à la commune, un troisième à l'empereur, un quatrième peut-être à un particulier ou à une commune voisine.

Partout, ensuite, les personnes étaient libres à un degré différent. Il restait encore quelques anciens ahrimans. Dans quelques communes, bien que déjà affranchies, il existait des bourgeois du roi et des bourgeois des seigneurs; les premiers plus altiers et plus riches, les derniers émancipés, il est vrai, mais vivant au milieu de parents et d'amis placés dans une condition servile; puis venaient les nobles, les hommes libres de la commune, du baron, des particuliers; les ecclésiastiques privilégiés, les guerriers mercenaires régis par la loi de leur pays; et çà et là on rencontrait des vestiges de la loi lombarde, franque et romaine, au moins dans les contrats. Les corporations de métiers entravaient le commerce, la vente et l'achat de certains objets étant prohibés, s'ils n'étaient marqués par les *gardes* de la maîtrise, ou pesés par les officiers de la commune. D'autres règlements déterminaient l'heure du souper, la manière de se vêtir, le nombre des chevaux et des serviteurs, l'instant auquel chacun était tenu d'éteindre feu et lumière, ou de se mettre au lit. Quelques échevinages se réservaient certaines fonctions : ainsi celui d'Arras exerçait le notariat pour les contrats et les obligations entre particuliers. A Bordeaux, le père émancipé pouvait vendre ou tuer son fils, ses serviteurs, la populace insolente (2).

(1) L'archevêque de Gênes prenait part avec les consuls au gouvernement de la cité. En 1151 : *Nos, archiepiscopus et consules Januæ, præcipimus tibi, Philippo Lamberti, ut ab hac die in antea non sis consul Januæ, nec guida ostæ Januæ, nec conciliator Januæ, nec legatus Januæ; et præcipimus tibi, ut, per sacramenta quæ homines Rassæ adversus te fecerunt, non reddas eis vel alicui eorum ullum malum meritum.*

(2) *Histoire de l'établissement de la commune de Laon*, et *Chronique bordelaise.*

Il ne faut pas demander s'il y avait hostilité entre les communes. Dans un état de choses fondé, non sur la liberté générale, mais sur des priviléges exclusifs, inégaux, sur la jalousie réciproque, l'une cherchait son avantage au détriment de l'autre. Ainsi Dordrecht et Bruges s'attribuaient le droit d'*étaple*, en vertu duquel toutes les marchandises descendant ou remontant le fleuve devaient être exposées en vente dans la ville, et y payer la taxe de douane; les communes faisaient ce que les feudataires avaient pratiqué avant elles, imposant des péages, des taxes arbitraires, des corvées pénibles et ignominieuses.

Comment aurait-il pu se former un esprit national, quand chaque commune ne songeait qu'à elle, et, formant un petit État indépendant, ne se préoccupait en rien du bien général? Régis par un petit nombre de bourgeois, il semblait que tous cherchassent à battre en brèche la loi de leur cité, plutôt qu'à la consolider; les magistrats municipaux n'agissaient pas avec moins d'arrogance que les seigneurs féodaux. Ceux qui avaient le pouvoir cherchaient à exploiter les autres; ceux-ci s'en dédommageaient sur ceux qui n'avaient pas le droit de bourgeoisie; l'oligarchie renouvelait les scènes de l'ancienne aristocratie: de là une défiance réciproque, un égoïsme effréné, une jalousie qui, à défaut de lien moral, faisait recourir à des associations particulières de métiers, de classes, de partis; celles-ci engendraient l'esprit de corps si funeste au sentiment de patrie; et le choc des intérêts, les oppressions partielles en étaient le résultat inévitable.

Lors même que, dans un péril commun, les villes s'alliaient entre elles, comme au temps des ligues lombardes ou toscanes, le lien était trop faible; il y avait trop peu d'expérience civile pour qu'elles pussent organiser une confédération régulière. Ayant assez d'énergie et de volonté pour briser un joug odieux, elles l'emportaient facilement sur le baron et sur l'évêque; mais lorsque ces seigneurs se réunissaient, ou qu'elles avaient affaire, soit au roi, soit à l'empereur, la chance était trop incertaine entre des bourgeois, des marchands armés à la hâte, malgré leur élan volontaire, d'une part, et, d'autre part, la force d'armées aguerries.

Afin de se soustraire aux turbulences du peuple, les propriétaires fonciers cherchaient à établir quelque ordre, quelques garanties de paix, et, dans ce but, ils s'entendaient, soit avec le roi, soit avec l'ancien feudataire; de là des partis intérieurs qui fai-

saient naître des dissensions nouvelles. D'autres fois, ils demandaient secours à ces châtelains eux-mêmes dont ils avaient secoué le joug; et ceux-ci, réunissant la force à l'habileté, réussissaient à se constituer tyrans de la cité, comme il advint à tant de petites républiques italiennes. D'autres communautés de citoyens, comme en France, furent dépouillées violemment de leurs priviléges par les rois, ou y renoncèrent spontanément, plus avides de tranquillité que de franchises. Celles qui ne jouissaient pas de l'indépendance, mais seulement de certains priviléges, les faisaient valoir devant le parlement, où elles portaient leurs griefs, même contre le roi, et elles obtenaient souvent justice.

Ainsi, dans les contrées où les communes avaient à triompher de peu d'obstacles, elles acquirent promptement force et grandeur; puis elles combattirent entre elles, ce qui arrêta le développement des nationalités : dans les pays, au contraire, où elles se serrèrent autour du monarque, elles jetèrent moins d'éclat, mais elles arrivèrent à l'unité nationale.

L'affranchissement des communes produisit néanmoins d'immenses avantages, si on le considère non comme une révolution politique, mais comme un événement social. Alors les races asservies purent se détacher de la chaîne forgée par les nobles pour se donner une administration indépendante. Les roturiers formèrent une échelle qui du serf de la glèbe s'élevait jusqu'à l'individu simplement libre, tandis que les gentilshommes en constituaient une autre qui du propriétaire libre descendait jusqu'au fermier. Dans cette communauté d'offices et de services, le nom de citoyens imprimait à chacun le sceau d'un nouveau baptême, et on perdait l'habitude de considérer comme droit unique la conquête et la force : obligés de sortir du cercle étroit des intérêts personnels pour songer au bien public, tous retrouvèrent le sentiment des grandes choses. Avantages.

Puis, dans la foule des faits isolés, il s'en accomplissait un très-grand, l'affranchissement du serf. Le zèle pieux que manifestait le clergé sous la féodalité pour cet affranchissement (1), fut secondé et rendu efficace par la liberté. En effet, les communes, à peine constituées, ouvraient un asile aux serfs pour qui

(1) Voyez le chapitre précédent.

le joug de leur maître était devenu insupportable, et elles gagnaient en force, en les accueillant, ce que leur fuite faisait perdre aux seigneurs. D'autres fois, les communes achetaient les esclaves, ou bien, lorsqu'elles marchaient en armes contre les barons leurs voisins, elles appelaient la population agricole à la vengeance et à la liberté. Alors les manumissions se multiplièrent, et, indépendamment de celles qui étaient faites par les particuliers, il y en avait qui embrassaient tous les habitants d'un bourg ou certaines professions. Ainsi, dans la charte donnée en 1147 par Louis VII à Orléans, tous les hommes sont affranchis. La charte accordée par le même roi aux habitants de Seans en Gâtinais, y ouvre un asile aux étrangers qui s'y réfugieront (1). L'empereur Henri V affranchit les artisans des villes; Bologne donne la liberté à tous les laboureurs; le chapitre d'Orléans, à tous les esclaves, en ordonnant que tout citoyen qui en avait eût à les présenter au magistrat, pour qu'ils pussent être rachetés moyennant une taxe déterminée (2). Henri II de Brabant abolit en 1244, par son testament, le droit de mainmorte en faveur de ses paysans. La coutume de Carcassonne rendait libre immédiatement tout homme qui s'y établissait (3); il en était de même à Toulouse (4).

Les rois trouvaient leur avantage à donner la liberté aux esclaves; car, au lieu d'appartenir aux seigneurs, ils devenaient leurs hommes, en leur procurant une augmentation de forces et de revenus. Puis, Louis le Hutin rend, sur l'affranchissement des esclaves, cette ordonnace qui mérite d'être citée :

(1) *Ordonn.*, t. XI, p. 199.

(2) Une chronique bolonaise s'exprime ainsi : « L'an 1256, furent affranchis les paysans du comtat de Bologne, qui étaient *fidèles* de cent hommes de la cité de Bologne ; ils furent achetés par le peuple, et il fut interdit, sous peine capitale, de s'attacher à quelqu'un comme *fidèle*. Ainsi, la commune de Bologne racheta toute serve et tout serf, moyennant dix livres au-dessus de l'âge de quatorze ans, et au prix de huit livres au-dessous de quatorze ans. » — Et en 1283 : *Comune Bononiæ fecit* fumantes *comitatus, et emit omnes servos et ancillas ab omnibus civitatis Bononiæ pro pretio unius stari frumenti pro quolibet qui habebat boves, et unius quartarolæ pro quolibet de zappa.*

(3) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, III, 69.

(4) Ibid., V, 8. *Civitas Tholosana fuit et erit sine fine libera, adeo ut servi et ancillæ, sclavi et sclavæ, dominos sive dominas habentes, cum rebus, vel sine rebus suis, ad Tholosam vel infra terminos extra urbem terminatos accedentes, acquirant libertatem.*

« A nos amés et féaux maître S. de Chaumont et maître Nicolas de Brague, salut et dilection.

« Attendu que, selon le droit de nature, chacun doit naître libre; que, par certains usages et coutumes introduits très-anciennement, et gardés jusqu'à présent dans notre royaume, peut-être par la faute de leurs ancêtres, beaucoup de notre commun peuple sont tombés dans les liens de servitude et sous des conditions diverses, ce qui nous afflige beaucoup;

« Considérant que notre royaume est dit et nommé *royaume des Francs;* voulant que la chose s'accorde avec le nom, et que la condition des personnes ait à gagner à notre avénement au trône; de l'avis de notre grand conseil, nous avons ordonné et ordonnons que, par tout le royaume généralement, pour autant qu'il peut en appartenir à nous et nos successeurs, semblables servitudes soient amenées à franchise; qu'à tous ceux qui par origine, ou bien, soit anciennement, soit récemment, par mariage ou par résidence dans des lieux de condition servile, sont tombés ou pourront tomber en lieu de servitude, soient données franchises et une condition convenable; et cela spécialement en ce qui concerne notre commun peuple, afin qu'il ne soit plus molesté pour telles choses par les collecteurs, sergents et autres officiers qui par le passé furent délégués sur le fait des mainmortes, formariages, comme il en a été jusqu'ici, à notre déplaisir; et afin que les autres seigneurs qui ont des serfs prennent exemple de nous pour leur accorder la liberté.

« Nous confiant entièrement en votre loyauté, nous vous chargeons et ordonnons d'aller dans le bailliage de Senlis et dans ses dépendances, pour vous entendre, avec quiconque vous en requerra, sur les compositions propres à nous indemniser des émoluments que nous et nos successeurs pourrions tirer desdites servitudes; et pour donner aux serfs, par rapport à nous et à nos successeurs, franchise générale et perpétuelle de la manière susdite, et selon que nous vous avons plus amplement dit et déclaré.

« Nous promettons de bonne foi, tant pour nous que pour nos successeurs, de ratifier, approuver, tenir et faire tenir tout ce que vous ferez et accorderez sur les choses susdites; et aussi nous approuverons, toutes les fois que nous en serons requis, les

lettres que vous donnerez, et les octrois de franchises à villes, communes, biens ou personnes particulières.

« Nous donnons ordre à nos sujets de vous obéir avec zèle et promptitude en toutes ces choses.

« Donné à Paris, le 3 juillet de l'an de grâce 1315. »

Le roi, comme on le voit, ne fait pas don de la liberté; il veut qu'on l'achète : c'est, de sa part, une spéculation plutôt qu'un acte de générosité. Il commence toutefois par proclamer la franchise originaire, et la capacité de tous à la recouvrer. Peu de gens comprirent ce qu'elle valait, et personne ne voulant l'acheter, il fallut les y contraindre; mais, à l'occasion, tous se rappelèrent qu'un roi les avait déclarés libres par nature. La France ne conserva pas moins, jusqu'au règne de Louis XVI, de déplorables vestiges de la servitude de la glèbe; et ce ne fut pas sans efforts que de malheureux paysans mainmortables des moines de Saint-Claude furent affranchis sous le ministère de Turgot.

En Allemagne, l'affranchissement s'opéra aussi dans le seizième siècle; et les paysans, rachetés du servage, s'obligèrent à un cens annuel envers leurs anciens maîtres.

C'étaient là des tentatives isolées, comme toute chose à la même époque; jamais il n'y eut de mesures générales prises pour l'abolition de la servitude. On voit aussi diminuer, aux douzième et treizième siècles, le nombre des esclaves attachés au service intérieur de la famille. Ils sont remplacés par les valets ou domestiques modernes, pouvant quitter leur maître quand il leur plaît. Les églises, qui, dans les anciens temps, avaient contribué activement à alléger le sort des serfs, restèrent en arrière lorsqu'il s'agit d'extirper entièrement l'esclavage. La cause en fut que le clergé ne se croyait pas en droit d'aliéner la propriété dont il ne se considérait que comme usufruitier. De plus, la latitude même que les églises accordaient à leurs serfs faisait qu'un pareil esclavage n'avait rien, à leurs yeux, qui répugnât à l'humanité et à la religion. Voilà pourquoi on trouve encore des serfs de la glèbe en Italie au quatorzième siècle. Cette contrée étant en rapport fréquent avec des pays non chrétiens, ses habitants pouvaient en tirer des esclaves, et apprendre, par l'exemple, à les employer au service intérieur, pour satisfaire aux exigences du luxe qui s'était introduit; il en résulta que l'esclavage personnel se prolongea

sous la forme de la domesticité. Il est souvent fait mention d'esclaves, même chrétiens, dans les ordonnances rendues pour le royaume d'Aragon en 1296. Les lettres des papes et les chartes en parlent fréquemment dans le treizième siècle ; nous en trouvons aussi chez les Vénitiens dans le siècle suivant, ainsi que dans le Frioul, soumis alors au patriarche d'Aquilée (1). Nous avons même un contrat de 1365, par lequel un esclave consent à passer d'un maître à un autre (2) ; puis nous voyons, parmi les moyens adoptés par les Vénitiens pour soutenir la guerre de Chioggia, qu'ils s'imposèrent à trois livres d'argent chaque mois par tête d'esclave ; et, en 1463, les Triestins s'obligeaient à leur restituer leurs esclaves déserteurs (3). On trouve jusque vers 1500, dans d'autres parties de l'Italie, des vestiges de servitude domestique ; et les statuts de Lucques, en 1537, portent que le maître d'une esclave peut contraindre celui qui l'a violée à l'acheter le double de son prix, et à payer une amende de cent livres. Les lois génoises défendaient de transporter des esclaves sur le territoire égyptien (4) ; mais on éludait la prohibition en les envoyant à Taffa, où le soudan expédiait deux navires pour les acheter, en profitant de la franchise de ce port. Le statut criminel de Gênes en 1556 (liv. II, c. 20) prononce des peines contre ceux qui volent des esclaves, et les considère comme la propriété du maître (c. 55 et 93). Celui de 1588 déclare que l'esclave peut être vendu comme marchandise, voulant que, lorsqu'il y a lieu de jeter certains objets à la mer, le dommage soit réparti par *æs et libram*, selon l'usage ancien, *comprehensis pecuniis, auro, argento, jo-*

(1) Ap. DARU, liv. XIX, § 7.

(2) Il existe dans la *Serie degli Scritti in dialetto veneziano*, de BARTOLOMEO GAMBA, page 35.

En 1367, Béatrix, vicomtesse de Narbonne, affranchit une esclave : *Volumus quod quædam mulier serva sive sclava nostra, vocata Marcha, sit et libera et quittia atque franca post mortem nostram.* DU CANGE, *ad v. Quittius.*

Le même DU CANGE, *ad v. Manumissio*, cite cinq chartes d'affranchissement, entre 1207 et 1270. — *Ad v. Sclavus*, il rapporte un diplôme tiré des archives de Marseille, par lequel, en 1358, une esclave âgée de vingt-huit ans est vendue pour soixante florins.

(3) FONTANINI, *Diss. de Masnadis.*

(4) *Quod sclavi super navigiis non leventur : quod aliqua persona januensis non possit deferre mamaluchos mares et fœminas in Alexandriam ultra mare, vel ad aliquem locum subditum soldano Babiloniæ* (c'est-à-dire du Caire).

calibus, SERVIS MASCULIS ET FOEMINIS, *equis et aliis animalibus*. Il est probable que ces esclaves tardifs étaient de race infidèle, prisonniers de guerre principalement, ou enlevés sur le territoire musulman, à une époque où la tolérance religieuse n'était pas même connue de nom (1).

Si donc nous récapitulons l'histoire de cette époque, nous retrouvons, après Charlemagne, une anarchie, une dissolution générale; les cités et les familles divisées; chaque guerrier dirigé uniquement par ses intérêts personnels, sans une pensée en faveur de la multitude malheureuse. La féodalité commence à réunir les ducs et les comtes dans un but de protection et de services réciproques. Les possesseurs d'alleux, exempts de toute charge publique, indépendants entre eux, et dès lors antisociaux, tantôt consentent, tantôt sont contraints à devenir vassaux, c'est-à-dire, à promettre fidélité à un seigneur, dans la protection duquel ils trouvent une compensation aux services et à l'hommage qu'ils lui doivent. L'homme préfère toujours l'état social à celui d'isolement; et le gouvernement féodal offrait alors la combinaison la plus favorable aux efforts matériels, et l'autorité la meilleure pour diriger la guerre.

La multitude restait encore en dehors de la société, et les

(1) Melchior Gioia affirme (*Nuovo Prospetto*, p. III) que « ce n'est pas la religion qui a fait disparaître l'esclavage dans la majeure partie de l'Europe, mais le progrès lent des arts de luxe. » Libri, dans l'*Histoire des sciences mathématiques*, s'efforce de prouver que l'Église n'a rien fait pour l'affranchissement des serfs; qu'elle s'y est opposée au contraire. Parmi les ouvrages qu'il a dû consulter pour son Histoire, sont ceux de Jérôme Cardan, dont nous parlerons plus loin. Eh bien! dans le Xe vol. de l'édition de Lyon, se trouve le traité *de Arcanis æternitatis*, dans lequel il veut soutenir, page 31, la légitimité des esclaves naturels, en réfutant l'Église, qui déclare les hommes égaux. « Ce genre d'esclaves, afin que personne ne pût le considérer comme propagé par la nature et, par suite, légitime, fut supprimé par notre religion, ou par ceux qui publièrent des constitutions, en interprétant cette parole, qu'aux yeux de Dieu il n'y a ni esclave ni libre. C'est comme si l'on allait interpréter cette autre du Christ : *En ce jour ils n'épouseront ni ne seront épousés*, pour dire que le mariage est inutile. Il est tellement certain qu'une servitude modérée et juste est utile à l'État, qu'il est plus utile de maintenir une servitude même injuste et immodérée, que de ne pas en avoir; car les pays des gentils ont été plus heureux, et aujourd'hui ceux des mahométans le sont davantage, que ceux des chrétiens. » Ce passage montre éloquemment et d'une manière décisive les deux influences toujours en lutte du paganisme avec Aristote, et de la religion avec l'Évangile.

communes travaillèrent à l'y introduire. Elles ne demandaient pas la liberté, mais l'égalité sous un seigneur, mais un frein à l'oppression, la faculté de prendre rang dans la hiérarchie féodale.

On n'eut donc pas, dans les communes, les avantages rapides d'une révolution subite ; mais on n'eut pas à y subir non plus les responsabilités terribles d'une insurrection avortée. Réunies pour la résistance, faisant de cette résistance le premier devoir et tout à la fois leur moyen et leur but, au lieu d'organiser et de fondre les différents éléments sociaux, elles ne firent que détruire et dissoudre. Dans la lutte, on peut remporter la victoire ; mais la haine survit, et devient une cause de discorde. Les nobles, mal réprimés, se relèvent contre les communes, les rois s'agrandissent en favorisant les villes, et l'épée prolonge la guerre contre l'industrie et la capacité. Les communes finissent par succomber ; mais les effets de la révolution qu'elles ont opérée demeurent, parce que les révolutions tendant à améliorer le sort des classes nombreuses sont durables et légitimes. L'esclave n'est plus une chose, il est un homme, et avec sa personnalité il arrive à avoir un nom : les révolutions, le sang, les ruines, rien ne paraît de trop pour atteindre ce but sacré.

CHAPITRE XVIII.

L'EMPIRE. — HENRI V. — LES INVESTITURES.

En tête du système féodal étaient l'Empire et l'Église ; la supériorité de celle-ci était plus idéale qu'effective. Nous l'avons vue portée au comble par Grégoire VII, qui s'appliqua à soustraire la puissance ecclésiastique à la dépendance des princes, et à réunir dans la main des pontifes l'autorité disséminée parmi les membres du haut clergé. Nous avons observé aussi les guerres que fit naître la mise à exécution de la première de ces pensées. Il en résulta que l'empereur se trouva combattu par le pape, qui voulait conserver et étendre ses prérogatives, et par les grands vassaux, qui cherchaient à restreindre les prérogatives impériales et à se rendre indépendants. Sous les Othons et les empereurs de la maison de Franconie, la politique à l'intérieur consistait à combattre les prétentions des barons tant allemands qu'italiens ; au dehors, à rassurer les

frontières de la Germanie, en soumettant et en convertissant les Slaves et les Hongrois ; à raffermir la puissance impériale dans Rome ; à conquérir les provinces grecques de l'Italie. Les expéditions tentées dans ce dernier but ayant échoué, il en résulta un notable affaiblissement pour la puissance germanique au delà des
1056. Alpes. Puis la mort prématurée de Henri III, la longue régence et le demi-siècle d'orages qui suivirent, ayant donné aux barons de la force et de l'audace, ils rendirent leurs fiefs héréditaires, usurpèrent les droits régaliens, consolidèrent leur indépendance territoriale, peu différente de la souveraineté, et ajoutèrent à leur nom celui du château ou du pays dans lequel ils dominaient. L'Allemagne se divisait ainsi en petits États plus ou moins bien organisés. La couronne impériale demeura élective, mais dépouillée de ses plus riches joyaux. Les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, s'élevèrent au niveau des ducs de Saxe, de Bavière, de Franconie, de Souabe, ainsi que le comte palatin. Les hauts prélats s'affranchirent des *avoués ;* les ducs, des comtes palatins ; et, au lieu de lutter entre eux, comme se l'était imaginé Othon, ils se donnèrent la main pour s'agrandir aux dépens du pouvoir royal.

Le royaume de Bourgogne s'étendait de Bâle sur le territoire helvétique et le long du Rhône, à partir des montagnes où ce fleuve prend sa source, jusqu'à son embouchure ; du côté de l'Italie, il s'avançait dans la vallée d'Aoste jusqu'au-dessus de Carema, et avait pour limites, quant au reste, les sommets des Alpes ; Vienne en était la capitale. Cet État, formé par l'agrégation de peuples d'origine et de langage divers, avec des évêques et des barons très-puissants, ne pouvait pas arriver à une vigoureuse unité. Quand il fit partie de l'empire d'Allemagne en 1033, les peuples qui l'habitaient s'étaient déjà habitués à l'indépendance, avec des comtes souverains, en Provence, dans le Viennois, en Savoie, dans le Lyonnais, en Bourgogne et ailleurs.

La haute noblesse, c'est-à-dire les ducs, marquis, comtes palatins, landgraves et burgraves, comtes et dynastes, dépendait directement de l'empereur. Dans la noblesse inférieure restaient compris les hommes libres depuis trois générations : On appelait *ministériels* ceux qui se mettaient au service de quelques nobles de la première classe.

Tant que les guerres avec les Slaves donnèrent de l'impor-

tance à la cavalerie, les nobles prévalurent, parce qu'ils pouvaient seuls servir à cheval; ils exigeaient, en conséquence, des autres hommes libres de leur district une rétribution, qui se transforma en impôt permanent pour quiconque ne portait pas les armes.

Mais lorsque la puissance royale se fut affaiblie, le tiers état se souleva aussi en Allemagne; et Henri IV, par reconnaissance pour les villes qui lui avaient été favorables dans sa querelle avec le pape, leur concéda certains priviléges, déclarant libres les artisans et les négociants, et leur conférant la plénitude des droits de cité. Ainsi allait se formant un contre-poids à la puissance des vassaux de la couronne, sans que les évêques s'agrandissent beaucoup, entravés qu'ils étaient par les priviléges des villes; puis celles-ci, sous le titre de villes impériales, c'est-à-dire, relevant immédiatement du chef de l'Empire, se constituèrent en républiques.

Elles n'étaient pas convoquées aux diètes, attendu qu'on ne connaissait pas, hors de l'Italie, l'usage de se faire représenter par des députés; et bien que tout citoyen eût le droit d'y intervenir, la dépense considérable d'un déplacement détournait du voyage. L'assemblée ne se composait donc presque uniquement que des princes et des grands; aussi lui donnait-on le nom de cour (*hoftag*).

Ceux qui voulaient se soustraire à la tyrannie des barons allemands se réfugiaient dans les villes libres, où ils formaient une classe indépendante du système féodal; mais cette classe, n'ayant pas même de rapport avec le chef de l'Empire, et par suite abandonnée à elle-même sans intérêts communs, elle n'acquit jamais l'unité et la force auxquelles le tiers état dut en France de devenir un ordre; de même la Germanie ne forma jamais une nation, ni l'Empire un État, personne n'étant venu leur imposer une vie et une pensée communes.

Henri V, qui, sous le prétexte de l'excommunication, s'était révolté contre son père, et avait été un terrible instrument de la punition infligée aux fautes de ce prince, dut, lorsqu'il se trouva roi, continuer la guerre contre les feudataires; mais la chance des armes ne lui fut pas plus favorable en Allemagne qu'en Pologne et en Hongrie, où il voulut soutenir les prétentions impériales. Puis, après avoir feint par ambition une extrême doci-

lité envers le saint-siége, il recommença la lutte avec lui, en se réservant, comme par le passé, le droit de donner l'investiture aux prélats, et d'exiger d'eux l'hommage lige.

1099. Querelle des investitures. Pascal II, désirant terminer à l'amiable cette contestation scandaleuse, s'apprêtait à se rendre lui-même en Allemagne; mais, informé de l'obstination de Henri, il se dirigea vers la
1107. France, et convoqua à Troyes un concile, dans lequel les investitures laïques furent interdites de nouveau. Les ambassadeurs de Henri déclarèrent que leur maître ne souffrirait jamais qu'une question d'une telle importance fût traitée sur un territoire étranger, et que l'empereur se rendrait à Rome.

1110. Août. En effet, il passa les Alpes accompagné de trente mille hommes, et fut accueilli avec honneur par toutes les villes de Lombardie, à l'exception de Milan et de Novare. Cette dernière fut détruite, et l'empereur, après avoir reçu des autres des dons et des renforts de troupes, s'avança jusqu'à Sutri. Là il déclara son refus de se désister d'aucun des droits exercés par ses prédécesseurs, tandis que Pascal, désirant la paix à tout prix, en vint à proposer la cession par les ecclésiastiques de tous les domaines temporels, avec les vassaux et les châteaux qu'ils avaient reçus des empereurs, se contentant, pour les églises, des dîmes et des terres données par des particuliers, pourvu que l'empereur renonçât au droit immoral des investitures.

Les pontifes mettaient bien à l'écart dans ce différend les idées d'ambition, puisqu'ils renonçaient à tous les biens temporels pour obtenir la liberté des élections; mais, dans son zèle à extirper le mauvais grain, et plein du souvenir de la pauvreté apostolique, Pascal ne songeait pas à l'impossibilité de dépouiller de leurs domaines un si grand nombre de seigneurs ecclésiastiques, ni à l'opposition que cette mesure rencontrerait de la part de la noblesse, dont les cadets se trouveraient privés par là de riches
Priviléges de Sutri. établissements. Henri ne laissa pas échapper une si belle occasion
1111. de faire revenir à la couronne tant de fiefs concédés par les rois aux ecclésiastiques; l'accord fut donc signé, sauf l'approbation de l'Église et des princes de l'Empire.

La chose n'est pas plutôt divulguée, que les nobles murmurent, et manifestent leur opposition. Les évêques tiennent à conserver les droits qu'ils possédaient; le pape presse Henri de renoncer aux investitures; l'empereur s'y refuse avant que la con-

dition stipulée ne soit remplie. De là irritation et tumultes : le peuple, mécontent des Allemands, grossiers et ivrognes, se soulève contre eux et se met à les égorger ; le sang coule dans Rome. Alors Henri s'empare du pape et des cardinaux, qu'il retient comme otages, et, quoique blessé et désarçonné, il les traîne hors de la ville, dépouillés de leurs ornements et liés ; puis il met le siége devant Rome.

Le pape découragé, après être resté soixante-dix jours prisonnier, se détermine à souscrire un privilége par lequel il est convenu que les évêques et les abbés seraient élus librement et sans simonie, mais du consentement du roi, qui leur donnerait l'investiture avec l'anneau et la crosse ; après quoi ils seraient consacrés. 8 avril.

Alors Pascal rentre dans Rome, où Henri est sacré par lui ; mais à peine l'empereur fut-il parti, que les cardinaux, qui n'avaient pas adhéré à l'arrangement, cherchèrent à le faire révoquer au pape ; et comme il ne voulut pas déclarer qu'il lui eût été extorqué par la violence, ils se réunirent dans le palais de Latran, et annulèrent ce qui avait été fait. L'archevêque de Vienne prononça la sentence d'excommunication contre l'empereur. 1112. 8 avril.

Henri se trouva donc enveloppé dans les mêmes difficultés que son père ; car les archevêques de Mayence et de Cologne, à la tête de beaucoup de prélats mécontents de son orgueil, menaçaient de renouveler les scènes passées, excitaient les princes de Saxe, et faisaient des incursions sur les terres impériales, pour se venger des dégâts exercés par Henri sur celles des confédérés.

Donation de la comtesse Mathilde. 1116.

La mort de la comtesse Mathilde vint encore compliquer la situation. Cette femme, que nous avons vue jouer un rôle important dans la querelle de Grégoire VII avec Henri IV, possédait, sans parler du marquisat de Toscane et du duché de Lucques, Parme, Modène, Reggio, Ferrare, Crémone, Spolète, et plusieurs autres villes ; l'année précédente, elle avait encore rangé Mantoue sous sa dépendance, sans compter des domaines immenses. Elle laissa par son testament (1) ce splendide héritage au

(1) *Pro remedio animæ meæ et parentum meorum, dedi et obtuli Ecclesiæ sancti Petri, per interventum domini Gregorii papæ VII, omnia bona mea jure proprietario, tam quæ tum habueram, quam ea quæ in antea acquisitura eram, sive jure successionis, sive alio quocumque jure, ad*

saint-siége; mais Henri prétendit aux fiefs, comme devant faire retour à l'Empire, et aux biens allodiaux, en qualité de proche parent de la comtesse.

Il n'était pas facile d'éclaircir la véritable nature de possessions qui, pendant plusieurs générations, avaient été réunies dans les mêmes mains, quand les décrets impériaux avaient parfois joint des fiefs aux alleux, ou quand des propriétés allodiales avaient été ajoutées à des fiefs; mais Henri, tranchant en roi la question, descend en Italie, et s'empare de l'héritage, en menaçant d'aller de nouveau faire le pontife prisonnier. Celui-ci, dans un nouveau concile de Latran, casse le privilége de Sutri, confirme tout ce qui avait été fait précédemment par ses légats, et, à l'approche de l'empereur, s'enfuit au Mont-Cassin, sous la protection des Normands.

Henri ayant fait son entrée à Rome, demande à être couronné de nouveau, ce qui eut lieu; et comme le pape avait fait beaucoup de mécontents à Rome, en nommant aux fonctions de préfet de la ville Pierre Léon, issu de parents juifs, une faction soutint vivement l'empereur. Lorsque Pascal tenta ensuite de rentrer,
1118. 21 janvier. il fut repoussé, et mourut bientôt après, hors de son siége.

Il eut pour successeur Gélase II, à qui Henri proposa de renouveler le privilége de 1111. Comme il remit l'affaire à la décision d'un concile, l'empereur revint sur Rome, et Cencio Frangipani, chef de la faction impériale, renouvelant la scène de l'autre Cencio, traîna le pontife par les cheveux, de l'église dans son palais. Le peuple, conduit par Pierre Léon, l'arracha de ses mains. Mais Henri ayant fait déclarer nulle, par des jurisconsultes, l'élection de Gélase II, fit proclamer pape Maurice Bour-
1119. din, sous le nom de Grégoire VIII. Gélase s'enfuit en France, où il mourut; et les cardinaux nommèrent à sa place Calixte II, qui, zélé pour la défense des droits ecclésiastiques, mais plus adroit que ses prédécesseurs, négocia un arrangement avec Henri. Ne réussissant pas cependant à le conclure, et l'empereur ayant tenté

me pertinent, et tam ea quæ ex hac parte montium habebam, quam illa quæ in ultramontanis partibus ad me pertinere videbantur.

Cette disposition testamentaire se trouve à la fin du poëme de Donizzon (*Script. rer. Ital.*, V, 384); mais l'acte de donation, dont l'authenticité ne fut pas contestée immédiatement après la mort de la comtesse Mathilde, est en faveur du pape Pascal II. Voyez Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, I, 140.

de s'emparer de lui, il l'excommunia avec l'antipape, qui, s'étant enfui de Rome à l'approche de Calixte, fut arrêté, ramené au milieu des huées, et renfermé dans un couvent.

Calixte fit son entrée à Rome avec une pompe qui était en rapport avec l'accroissement des richesses du saint-siége. Les nations diverses, qui occupaient différents quartiers de la ville éternelle, rivalisèrent de luxe; mais les Amalfitains l'emportèrent sur tous, en ornant les places et les rues d'étoffes et de tentures de soie, avec des cassolettes d'argent et d'or, exhalant les parfums les plus exquis. Guillaume, duc de Pouille, et Jourdain, prince de Capoue, vinrent promettre au pape hommage et fidélité contre *tout homme,* et il les investit avec le gonfanon. Il se trouva de la sorte entouré de forces normandes, pour soutenir la guerre de la liberté.

Cette assistance effraya moins Henri que l'excommunication, qui lui faisait pressentir tous les malheurs éprouvés par son père. Il négocia donc un accord avec les barons confédérés, et l'on conclut à Wurtzbourg une paix que suivit bientôt celle avec le pape. Une diète convoquée à Worms confirma le concordat par lequel l'empereur, absous de l'excommunication, renonça à investir avec l'anneau et la crosse, laissa aux Églises la liberté d'élection, et s'engagea à leur restituer les régales usurpées lorsque la guerre avait éclaté. De son côté, le pape voulut bien que les prélats d'Allemagne fussent élus en présence de l'empereur, sans violences ni simonie; qu'ils reçussent de l'empereur, après leur élection, les régales, ou, comme on le dirait aujourd'hui, les avantages temporels qu'il leur conférerait avec le sceptre, et qu'ils s'acquittassent envers lui des services qui lui étaient dus; à la différence de l'Italie, où l'investiture ne venait qu'après la consécration. En même temps, le premier concile de Latran était confirmé dans son entier. Concordat. 1122.

Ici se termine le premier acte de la guerre des investitures; elle avait duré quarante ans, et avait été souillée de sang et d'intrigues ignobles. Toute la gloire de cet arrangement resta à Calixte, à cause de l'amour de la paix qu'il ne cessa de montrer; mais tout l'avantage en fut au pouvoir séculier, attendu que l'empereur ne céda sur aucune de ses prétentions, et que sa présence dans les élections lui permettait d'exercer en Allemagne une espèce de suprématie, et de diriger les suffrages à son gré. Mais l'Église n'aspi-

rait pas à acquérir, elle ne voulait que demeurer libre dans les choses spirituelles. Plus tard, Lothaire II se laissa persuader de renoncer au droit d'assister aux élections; et celui de décider sur les différends qu'elles pouvaient faire naître fut transféré au pape. Seulement, les revenus des abbayes et des évêchés vacants étaient réservés aux princes, de même que les *dépouilles* des évêques et des abbés; mais ils en furent aussi privés peu à peu.

Les papes ne s'efforcèrent pas seulement en Allemagne de soustraire les élections à l'influence directe des souverains;
1095. Urbain II défendit, dans le fameux concile de Clermont, tout serment d'hommage lige prêté à un prince par un ecclésiastique (1). En conséquence, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, le refusa à Henri Ier, usurpateur du trône d'Angleterre. Il en résulta que son siége fut séquestré et lui exilé, jusqu'au moment où Pascal II mit un terme au différend, en convenant avec le roi que les évêques et abbés lui prêteraient serment avant leur consécration, mais sans qu'il pût leur donner l'investiture avec la crosse et l'anneau.

Cette cérémonie n'avait jamais été très-usitée en France, elle était même tombée en oubli : mais lorsque le canon du concile de Clermont fut promulgué, les évêques normands en étendirent la portée, en établissant que « aucun prêtre ne pouvait devenir l'homme d'un laïque; » comme s'ils eussent trouvé inconvenant que des mains consacrées à Dieu, et sanctifiées par l'onction, vinssent se placer dans des mains profanes, dans celles d'un meurtrier peut-être ou d'un adultère. Cependant, les rois s'opposèrent à ce que ces prescriptions ecclésiastiques eussent leur effet; et en cela encore les choses furent arrangées à l'amiable.

Lorsqu'ensuite, en France et en Angleterre, le pouvoir royal l'eut emporté sur celui des barons, le clergé aida à ce changement dans le droit public, en se rapprochant du trône; il n'en fut pas de même en Allemagne, où les évêques se maintinrent au rang des grands vassaux, qui, on peut le dire, étaient devenus de véritables souverains, jusqu'au moment où Rodolphe de Habsbourg assura à perpétuité le trône à sa famille. Dans les royaumes de

(1) *Ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat.* Can. 17.

Hongrie et de Pologne, ainsi que dans les trois États de la Scandinavie, les rois prirent peu de part aux affaires ecclésiastiques, et le Hongrois Coloman renonça librement aux investitures. 1100.

Les Normands, bien qu'ils se fissent les défenseurs du pontife contre ses ennemis, se sentaient peu disposés à lui céder quelque chose de leurs droits à l'intérieur de leurs possessions, et à recevoir ses légats dans des pays que leurs armes avaient arrachés aux infidèles et rendus à l'Église. En conséquence, Urbain II, pour apaiser Roger, lui accorda (1098) ce que l'on appela depuis le tribunal de la monarchie de Sicile, c'est-à-dire que ce prince et ses successeurs furent investis du titre de légats perpétuels et héréditaires du saint-siége : en cette qualité, ils portèrent les sandales, l'anneau, la crosse, la mitre, la dalmatique, et ils se paraient de ces ornements dans les solennités (1). Jusqu'à Philippe II, les suppliques pour affaires ecclésiastiques étaient adressées au roi, avec le titre de *très-saint père*. Les comtes d'Averse portèrent aussi le titre de princes de Capoue *par la grâce de Dieu*, que leur avait conféré Nicolas II, jusqu'au moment où l'antipape Ana- 1130.
clet II accorda à Robert Guiscard le titre de roi de Sicile, l'investiture de la Pouille, de la Calabre, de Salerne, avec la suzeraineté sur le duché de Naples et la principauté de Capoue; ce fut là l'origine du royaume des Deux-Siciles. Le pape Innocent déclara la guerre à Roger, mais il eut le même sort que son prédécesseur Léon IX : fait prisonnier avec plusieurs cardinaux, il conclut la paix avec Roger, en confirmant l'investiture, à la condi- 1139.
tion de l'hommage au pontife et d'un tribut annuel de six cents pièces d'or (*schifati*). La suzeraineté du saint-siége sur ce royaume, acquise depuis un demi-siècle déjà, se trouva ainsi fermement établie.

Henri V, prince ambitieux et avide, mais actif, rusé, et qui se 1125.
jouait de l'opinion publique, survécut peu à l'accord conclu avec le pape. Avec lui s'éteignit la maison de Franconie, qui, durant un siècle, avait dominé sur l'Allemagne.

(1) Le roi Roger est représenté dans l'église de Montréal, Guillaume dans la Martorana, à Palerme, avec ces insignes; et le cadavre de Frédéric II fut trouvé revêtu d'habits pontificaux.

CHAPITRE XIX.

LOTHAIRE. — CONRAD. — ITALIE.

Les Bavarois, les Saxons, les Francs et les Souabes, avec lesquels se trouvaient sans doute mêlés et confondus les Frisons, les Lorrains et les Thuringiens, se réunirent pour nommer un successeur à Henri. Les nobles s'assemblèrent à Mayence, sur les deux rives du Rhin, au nombre de soixante mille hommes, y compris leur suite. Lorsque le choix eut été discuté séparément par les princes, il fut remis à dix personnes, dont les suffrages
Lothaire III. se portèrent sur Lothaire, duc de Saxe, de la maison de Supplimbourg. Le légat pontifical prit part à l'élection; puis le pape, sur la demande qui lui en fut faite, confirma le choix des Allemands. De son côté, le prince élu promit de n'apporter, par sa présence ou par celle de ses commissaires, aucun obstacle au libre choix des prélats.

Lothaire résigna le duché de Saxe et ses autres possessions à son gendre Henri, duc de Bavière, de la maison Guelfe (Welfen), qui devint la plus riche de l'Europe et la plus puissante de l'Allemagne. Ces domaines lui furent disputés par Frédéric le Borgne de Hohenstaufen, duc de Souabe, l'un des aspirants au trône. Ce fut entre les deux maisons le commencement de l'inimitié qui, après même qu'elle eut changé de nature et d'objet, troubla l'Allemagne et l'Italie, sous le nom de guerre des Guelfes et des Gibelins; les premiers, appelés ainsi de la famille à laquelle appartenait Henri; les autres, du château de Waiblingen, propriété des Hohenstaufen.

1128. Conrad, duc de Franconie, frère de Frédéric et héritier des biens allodiaux de la maison salique, prit le titre de roi d'Italie, et se fit couronner à Monza et à Milan par l'archevêque; mais Honorius III refusa de le reconnaître; ce que firent aussi les villes de Novare, Pavie, Crémone, Plaisance, Brescia, toujours contraires à Milan. Il en résulta que Conrad fut obligé de repasser les monts les mains vides.

Lothaire ne jouit pas non plus tranquillement du royaume d'I-

talie. En même temps qu'une partie des cardinaux reconnais- 1130.
saient pour pape Innocent II, d'autres avaient proclamé Ana-
clet II, fils de Pierre-Léon (1). Le premier, ayant passé les
Alpes, se fit reconnaître, aidé de l'éloquence de saint Bernard, 1131.
par les rois de France et d'Angleterre, et par l'empereur, qui,
s'étant abouché avec lui à Liége, descendit en Italie pour lui
prêter assistance contre l'antipape, sans être accompagné d'au-
cun chevalier de Souabe ni de Franconie; mais Milan lui ayant
fermé ses portes, il ne put se faire couronner roi d'Italie. A
Rome, Anaclet repoussa par ses armes celles de son adversaire,
en se fortifiant dans Saint-Pierre et dans le château Saint-Ange.
Innocent s'établit dans le palais de Latran, où il couronna Lo-
thaire, et y convoqua le dixième concile général. *Vous savez*, 1133.
dit-il aux mille prélats assemblés, *que Rome est la capitale du
monde; que les dignités ecclésiastiques sont reçues, comme
fiefs, avec la permission du pontife suprême, et que, sans elle,
on ne saurait les posséder légitimement.*

La question de l'héritage de la comtesse Mathilde fut alors traitée. Innocent en investit Lothaire sa vie durant, et après lui le duc de Bavière, pour tenir le tout comme fiefs de l'Église, à laquelle ils devaient payer cent marcs d'argent par an, jusqu'après la mort du dernier. L'empereur était ainsi devenu le vassal du pontife (2). Le parti d'Anaclet ayant bientôt relevé la tête, Innocent réclama le secours de Lothaire, qui, réconcilié avec la maison de Hohenstaufen, revint avec des forces considérables; mais le résultat ne fut pas plus heureux que la première fois. Comme Milan se déclara pour lui, il eut pour adversaires Crémone, Parme, Plaisance, qu'il réduisit, par force, à l'obéissance. S'étant ensuite avancé vers le Midi pour combattre les Normands, il contraignit Roger à s'enfuir en Sicile. Peut-être aurait-il réussi alors à anéantir la domination normande, s'il ne se fût engagé dans une contestation avec le

(1) Voltaire s'est donné carrière sur le *pape juif;* il savait cependant qu'Anaclet n'était pas *juif* lui-même, et qu'il ne fut pas réellement pape.

(2) Cet événement est représenté au palais de Latran, dans un tableau où Lothaire reçoit la couronne des mains du pape, et où on lit ces vers :

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores,
Post homo fit papæ, recipit, quo dante, coronam.

pontife, concernant la suprématie sur les duchés de Pouille et de Calabre. Après de longs débats, il fut convenu que le nouveau duc Rainolf, comte d'Avellino, recevrait l'investiture à la fois du pape et de l'empereur, qui tous deux tiendraient le gonfanon en le remettant entre ses mains.

Les droits d'Innocent et de son compétiteur Anaclet avaient été soumis à l'examen de saint Bernard, qui, à cette époque, apparaissait comme le régulateur des affaires italiennes. Il donna gain de cause à Innocent II, et fit refuser obéissance à l'antipape.

Lothaire regagnait ses États avec peu de gloire et moins encore de profit, lorsqu'il mourut près de Trente. Vaillant et homme d'honneur, il aimait la justice, mais n'avait pas toute la vigueur nécessaire en ces temps orageux.

Le prince guelfe, Henri de Bavière, son gendre, qui rapporta ses ornements impériaux, aurait été élu son successeur, si ses richesses n'eussent porté ombrage aux barons. Ils lui préférèrent
Conrad. 1138 22 février. Conrad de Franconie, avec lequel monta au trône la famille de Hohenstaufen, qui l'occupa jusqu'en 1254. Élu sans avoir obtenu le suffrage de la faction contraire, il jugea à propos d'affaiblir la puissance de Henri; il lui ordonna donc de résigner un de ses duchés, et destina la Saxe à Albert l'Ours, de la maison d'Anhalt. Sur le refus de Henri, il le fit mettre au ban de l'Empire, et assigna le duché de Bavière à Léopold IV d'Autriche, son frère utérin. Il en résulta une guerre qui dura jusqu'au départ de Conrad pour la croisade; car de querelle de famille, le différend des Welfen et des Waiblingen (Guelfes et Gibelins) était devenu une affaire de parti. Dans le cours de cette guerre, Conrad ayant mis
1141. le siége devant le château de Weinsberg, près d'Heilborn, le réduisit à capituler; mais par sentiment chevaleresque, tout en stipulant que les hommes demeureraient prisonniers de guerre, il accorda aux femmes la faculté de se retirer avec ce qu'elles pourraient emporter. Il vit alors chacune d'elles sortir des portes, chargée de son mari, d'un père ou d'un frère; spectacle qui excita la générosité de Conrad, et inspira la verve des poëtes.

La croisade ayant été publiée sur ces entrefaites, Conrad accorda aux juifs, persécutés ailleurs, un refuge dans les villes
1146. impériales. Lui-même prit ensuite la croix, à la tête de soixante-dix mille chevaliers et d'une infanterie innombrable; mais,

après d'horribles souffrances, bien peu accompagnèrent l'empereur à son retour.

Il s'apprêtait à faire la guerre à Roger de Sicile, qui avait recouvré ses États de terre ferme, et qui, malgré les efforts de saint Bernard, entretenait le schisme, quand il termina ses jours.

Conrad n'était pas venu ceindre la couronne impériale en Italie, ce qui permit à la révolution des communes de parvenir à maturité durant son règne. Nous avons vu comment les vaincus et les conquérants, dépendant du roi, de l'évêque ou des seigneurs, se constituèrent en communes, dans les villes d'abord, sous la direction des évêques, puis en s'affranchissant aussi d'eux. Délivrés ainsi du servage de la glèbe, les trois ordres ne comptent plus que des citoyens réunis en communes, et choisissant leurs consuls dans tous les rangs de la société; la suprématie du pape rattache les communes à une espèce d'unité qui, sans nuire à leur variété, forme de l'Italie un seul corps. Elle n'était pas condensée autour du palais d'un roi, mais vigoureusement groupée autour des trois grands foyers de toute autorité, l'Église, l'hôtel de ville et le château; et elle aurait marché de la sorte à de hautes destinées, si les empereurs n'y avaient jeté le désordre en s'y créant un parti. La Lombardie est le premier pays, dans les temps modernes, qui fournisse à l'histoire de ces pages où les âmes trouvent un attrait puissant, parce que l'on y voit un peuple multiplier les efforts contre les oppresseurs, grandir par son courage, et se consolider par de sages institutions.

Républiques lombardes.

Parmi les villes de la Lombardie qui avaient reconquis leur liberté, les deux principales étaient Milan et Pavie, rivales entre elles; la première, penchant pour le pouvoir pontifical, l'autre, pour l'autorité impériale. Durant la querelle des investitures, Lodi, Crémone, Plaisance, se joignant à Milan, avaient juré, à l'instigation de la comtesse Mathilde, de combattre pendant vingt années contre le roi Henri, puis de soutenir Conrad quand il se révolta contre son père. Mais les deux partis étant de forces à peu près égales, c'était tantôt l'un qui avait le dessus, et tantôt l'autre; et, de l'été à l'hiver, les villes changeaient de bannière, selon la faction qui triomphait dans leur sein. En ef- 1093.

fet, dans l'espace de peu d'années, nous voyons Crême, Tortone,
1117. Parme, Modène, Brescia, unies à Milan, tandis que Crémone, Lodi, Novare, Asti, Plaisance, Reggio, sont avec Pavie; et rien ne venant réprimer cette déplorable rage de voisins à voisins, qui semble être encore le funeste héritage des Italiens, elle se développa librement. Les villes n'avaient pas fini d'abattre
1100. leurs comtes, qu'elles se faisaient déjà la guerre, Crémone à Crême, Pavie à Tortone, Milan à Novare et à Lodi; l'ambition et la force inspiraient aux puissants le désir et la hardiesse d'opprimer les faibles.

Lodi eut à soutenir un siége qui dura quatre ans. C'est que la manière dont on faisait alors la guerre était loin de produire les résultats rapides auxquels conduisent les expéditions dirigées par une volonté unique et forte. Une république avait-elle éprouvé un tort, et la guerre était-elle résolue dans le conseil, on sonnait la cloche durant plusieurs jours, afin que les hommes en état de porter les armes eussent à s'équiper. A la saison propice, on faisait sortir le *carroccio*, que nous avons vu inventé par l'archevêque Aribert pour maintenir en bon ordre des milices inexpérimentées. A la suite et alentour, les bourgeois armés s'avançaient sur le territoire ennemi, ravageant la campagne, renversant les habitations, enlevant les troupeaux qu'on n'avait pas eu le temps de mettre à l'abri. Puis ils assiégeaient la ville, en cherchant le plus souvent à s'en emparer par famine. Mais quand les assiégeants étaient des gens qui avaient des champs à cultiver, des métiers à exercer, une famille et des intérêts à surveiller, ils supportaient difficilement une longue campagne, et à la moisson ou aux approches de l'hiver, ils s'en allaient faire leurs affaires au logis, pour recommencer au printemps.

1111. Ce fut ainsi que les Milanais assiégèrent Lodi. Ayant enfin réduit la place par famine après quatre ans d'efforts, ils la démantelèrent, dispersèrent les habitants dans les bourgades des environs, et frappèrent d'interdiction le riche marché qui s'y tenait, objet principal de leur jalousie.

Une guerre plus mémorable encore est celle de Milan contre Côme, comparée, par le poëte grossier qui l'a chantée, au siége de Troie pour sa durée, mais qu'il aurait pu lui comparer encore pour la coalition des forces lombardes contre une seule ville. Elle eut pour cause la querelle habituelle au sujet de l'élection des

évêques; les habitants de Côme ayant élu canoniquement Guido de Cavallasca, tandis que l'empereur avait désigné le Milanais Landolphe de Carcano, et chacun des deux prélats se prétendant légitime.

Pour terminer le schisme, les consuls de Côme, avec les vassaux de Guido, vont assaillir Landolphe dans le château de Saint- 1116.
George de Maliaso, et le font prisonnier. Mais un capitaine milanais, nommé Othon, est tué dans la mêlée, et Jourdain de Clivio, archevêque de Milan, fait apporter ses vêtements ensanglantés, et comparaître dans la basilique Ambroisienne les veuves de ceux qui avaient péri, en demandant vengeance à grands cris. Bien plus, il fait fermer les portes de l'église, et déclare qu'il ne les rouvrira point, que les sacrements resteront suspendus jusqu'à ce que le sang versé ait été vengé.

Aussitôt chacun prépare ses armes; le carroccio est tiré de son saint asile; la Martinella sonne pendant plusieurs jours; enfin, les Milanais vont assaillir Côme, et engagent une guerre qui, pendant dix ans, met en feu la Lombardie. Le plus grand nombre prend fait et cause pour Milan, qui voit se joindre à elle Crémone, Pavie, Brescia, Bergame, la Ligurie, Verceil, Asti, la comtesse de Biandrate. Cette ligue se renforça de Novare, qui s'y rallia spontanément; de Vérone, qu'il fallut presser; de Bologne, déjà célèbre par son école de droit; Ferrare et Mantoue envoyèrent leurs archers; Guastalla et Parme, les cavaliers de la Garfagnana; Pise et Gênes, des ingénieurs habiles (1). Les habitants de Côme firent une résistance vigoureuse; mais ils durent.

(1) *Mittunt ad cunctas legatos agmina partes*
Ducere; Cremonæ, Papiæque mittere curant;
Cum quibus et veniunt cum Brixia Pergama; totas
Ducere jussa suas simul et Liguria gentes;
Nec non adveniunt Vercellæ, cum quibus Astum
Et comitissa, suum gestando brachia natum:
Sponte sua tota cum gente Novaria venit;
Aspera cum multis venit et Verona vocata:
Docta suas secum duxit Bononia leges.
Attulit inde suas Ferraria nempe sagittas,
Mantua cum rigidis nimium studiosa sagittis;
Venit et ipsa simul quæ Guardastalla vocatur,
Parma suos equites conduxit Carfanienses.
Rer. It. Script., V.

1127. enfin évacuer la ville, qui fut livrée aux flammes, et devint vassale de Milan.

Peu après, arrivait en Lombardie Conrad de Hohenstaufen, pour réclamer ses droits à la couronne d'Italie comme héritier de la maison salique, et assistance contre Lothaire de Saxe, déjà élu. Un prince dont toutes les forces consistaient dans celles que le pape pouvait lui fournir, n'avait rien de menaçant pour la liberté : il fut donc bien accueilli. A l'instigation du peuple,
1128. l'archevêque Anselme le couronna à Monza et à Milan, et toutes les villes lui prêtèrent hommage, en y joignant des dons, à l'exception de Pavie, Novare, Plaisance, Brescia et Crémone. Mais la Toscane s'étant déclarée contre lui, il essaya en vain d'occuper Rome; et le pape Honorius l'ayant excommunié, ceux-là même qui s'étaient montrés ses partisans, dans l'intention de s'en faire un appui, l'abandonnèrent quand il fut devenu une occasion de guerre. Il partit donc, emportant contre les communes de Lombardie une haine qu'il transmit à son frère Frédéric, dont l'inimitié devait leur être si terrible. A peine se fut-il éloigné, que la faction qui lui était hostile excommunia Anselme, et déclara la guerre à Crême.

Le pays était en proie à la plus grande confusion, quand Innocent II envoya saint Bernard pour pacifier les esprits. Il descendit donc en Lombardie, où les populations accouraient sur ses pas pour contempler ces nobles traits amaigris par la souffrance, ces yeux d'une pureté et d'une vivacité inexprimables, pour entendre cette voix sonore, pleine d'onction et d'énergie. Il était reçu à genoux, et bienheureux ceux qui pouvaient emporter un fil de ses vêtements ! Il réussit à rétablir la paix, et à faire reconnaître partout le roi Lothaire. Les Milanais voulaient l'avoir pour archevêque; mais lui, pour qui les grandeurs et la représentation étaient un supplice, ne s'est pas plutôt dérobé à leurs instances, qu'il retourne à son cher Clairvaux, reconstruit sa hutte de feuillages, et se met à expliquer les cantiques sacrés, en s'abandonnant avec délices aux mâles voluptés de la solitude pénitente.

Il n'était pas encore de retour dans sa retraite, que les haines se rallumaient derrière lui. Crémone et Pavie prirent les armes contre Milan, et n'en devinrent que plus acharnées quand le roi Lothaire passa les Alpes, et qu'elles virent réconcilié avec lui, combattant parmi les siens, ce même Conrad qui était venu pren-

dre la couronne d'Italie. Le parti royal eut le dessus pour un moment. C'était ainsi qu'une faction, puis l'autre, l'emportait tour à tour, sans que le sentiment national pût mûrir dans le pays, partagé entre les trois éléments féodal, républicain et ecclésiastique.

En effet, à côté des républiques subsistaient de gros fiefs. Les empereurs, pour s'assurer la souveraineté de l'Italie, avaient assujetti les deux versants des Alpes à des ducs allemands. La Bavière s'étendait jusqu'à Bolzano, l'Allemagne proprement dite jusqu'à Bellinzona; le comté de Trente, avec les marches de Vérone, d'Aquilée et d'Istrie, fut rattaché au duché de Carinthie, pour tenir en respect, d'un côté, la Lombardie, de l'autre, les Hongrois, et assurer en même temps le passage aux Allemands, lorsqu'il leur convenait de pénétrer dans la Péninsule.

Mais, plus tard, les monarques allemands, voulant affaiblir la Carinthie (1), se montrèrent prodigues de concessions en faveur du Véronais, qui en fut entièrement détaché quand les pa-

(1) La cérémonie dans laquelle les comtes de la Carinthie slave recevaient l'investiture, mérite une mention particulière. « On aperçoit près de Saint-Voit, dans une belle vallée, les ruines d'une ville antique, dont le nom a péri. Là est un bloc de marbre sur lequel se place un membre de la famille qui en a le droit héréditaire; à sa droite est un bœuf maigre, à sa gauche une génisse maigre également; alentour se presse une foule de paysans et d'autres personnes. Le nouveau prince, entouré de ses officiers, s'avance avec les étendards et les bannières, habillé en pâtre. Il est précédé du comte de Goritz, qui est maréchal de la cour, avec douze pennonceaux, et suivi par tous les magistrats, en costume de cérémonie. Dès que le paysan l'aperçoit de son estrade de marbre, il demande : *Qui s'en vient avec un cortége si magnifique?* On lui répond : *Le prince du pays.* Il demande alors : *Est-il bon justicier, zélé pour le bien du pays, disposé à faire largesses? Mérite-t-il qu'on lui fasse honneur? Observe-t-il et saura-t-il défendre la religion catholique?*

« Lorsqu'on lui a répondu affirmativement, il reprend : *Je voudrais savoir de quel droit il vient prendre ce poste?* Ce à quoi le comte de Goritz répond : *Il te sera payé soixante deniers pour cette faveur; ces bêtes seront à toi; tu auras les habits que porte le prince en ce moment, et ta maison restera exempte de taxes.*

« Le prince s'approche alors, et reçoit, sur la joue, un coup du paysan, qui l'exhorte à être bon justicier, puis lui cède son poste, et se retire avec le bœuf et la génisse. Le prince monte sur la pierre, et, tirant son épée, qu'il brandit en l'air, promet bonne justice à tous, puis va entendre la messe, après avoir quitté son habit de pâtre pour en revêtir un plus convenable. Il revient ensuite au bloc de marbre pour entendre plaider quelques causes et recevoir l'hommage des fiefs vacants. » ÆNEAS SYLVIUS, *de Statu Europæ.*

triarches d'Aquilée devinrent suzerains du Frioul. Alors Vérone, redevenue italienne, se constitua aussi en république sous un évêque qui, tenant dans ses mains les clefs de l'Italie du côté de l'Allemagne, devait à cette position une certaine importance.

A l'occident, la maison de Savoie étendait de plus en plus ses possessions du côté du Piémont; mais, trop souvent subdivisée, elle était loin d'avoir l'importance que sa position devait lui faire acquérir plus tard. Le marquis de Montferrat exerça une grande influence sur les destinées de la Lombardie; il en fut de même du comte de Biandrate; les domaines du marquis de Suse s'étendaient des Alpes Cottiennes à Gênes, et de Mondovi à Asti.

Il restait dans l'Apennin Toscan des comtes et des marquis, ainsi que des terres privilégiées appartenant à des nobles, ou bien encore des monastères, des abbayes, des biens épiscopaux isolés, que n'atteignait pas le mouvement républicain.

Toscane. En Toscane, la puissance de la comtesse Mathilde avait contenu les factions, et bien rarement on y avait vu un évêché partagé entre deux prélats: aussi les gouvernements libres furent plus tardifs à s'y développer; mais lorsque la donation faite au saint-siége eut soulevé la querelle avec l'empereur, l'incertitude dans laquelle se trouvaient les populations, au milieu de ces droits contestés, relativement à l'autorité à laquelle elles devaient obéir, relâcha les liens de leur sujétion à l'égard des deux compétiteurs, et elles profitèrent de la négligence dont elles étaient l'objet, pour s'organiser elles-mêmes.

Pise, Gênes, Amalfi, Venise, avaient pris part aux croisades, non pas tant par enthousiasme religieux que par calcul et par espoir de lucre: se laissant trop entraîner à leurs rivalités, elles rougirent du sang fraternel les mers de Syrie et d'Égypte.

Les ducs de Camerino et de Spolète restaient maîtres absolus dans leurs domaines dès que les empereurs avaient mis le pied hors de l'Italie. La Pouille et la Calabre obéissaient encore à des

Italie méridionale. *catapans* grecs; mais la faiblesse de ces gouverneurs avait permis à plusieurs villes d'adopter les formes républicaines, et ces villes, en guerre continuelle soit entre elles, soit avec les Normands, demandaient secours tantôt aux Grecs, tantôt aux

Sarrasins, qui s'étaient maintenus jusque-là sur le mont Gargan.

Amalfi avait été prise par Guaimar ; elle déclina bientôt sous Amalfi.
des princes étrangers, et vit périr son commerce. Robert Guiscard et ses successeurs ne furent occupés qu'à restreindre ses franchises ; et quand Roger fut couronné roi, il la somma de renoncer à ses priviléges, comme faisant obstacle au pouvoir monarchique : sur son refus, il eut recours aux armes, et elle se vit bloquée par vingt mille hommes, tant Normands que Sarrasins. Le duché qui embrassait le territoire des environs, avec les îles de Galli et de Capri, subit la loi de Roger ; et Amalfi se vit obligée de joindre sa flotte à celle du roi, pour réduire les autres places sous la domination de l'heureux prince normand.

Il lui arriva pis encore ; car les Pisans, qui, vers cette époque, afin de se rendre agréables à Lothaire et à Innocent II, avaient expédié une flotte de cent voiles pour soutenir Naples, la seule ville qui se fût conservée indépendante depuis que Roger avait assujetti les barons, profitèrent de l'occasion pour se défaire d'une rivale. Ils attaquèrent et mirent à sac Amalfi, qui, depuis ce moment, resta sans aucune importance. Les formes républicaines, qu'elle avait conservées à l'intérieur, furent aussi abolies par les rois de Naples en 1350, et ses comptoirs se virent entièrement abandonnés. Dès lors, Amalfi n'eut d'autre foule que celle des dévots qui y allaient visiter le corps de saint André, enlevé en 1207 à l'Église de Constantinople, par le cardinal Capuano. Ceux qui, attirés par le souvenir de sa puissance ou par le charme de sa position topographique entre Naples et Salerne, se rendent aujourd'hui dans la patrie de Flavius Gioia et de Masaniello, se sentent l'âme oppressée en voyant les rares et misérables masures qui couvrent l'emplacement de cette ancienne législatrice des mers. Assis tout pensifs sur quelque barque de pêcheur dans ce port où abordèrent jadis les richesses de l'Orient, ils n'aperçoivent, au lieu de l'activité tumultueuse de quatre-vingt mille habitants, que la triste nonchalance d'un petit nombre de pêcheurs, du milieu desquels s'élève de temps à autre une voix gémissante, implorant la charité au nom de Dieu.

Pise profitait de l'affaiblissement de ses rivales, bien que l'in- Pise.
salubre Maremme ne lui fournît point d'hommes robustes et de marins aguerris, comme la rivière de Gênes, et qu'elle eût auprès d'elle Lucques, sa rivale. Elle possédait la côte, depuis Leric

jusqu'à Piombino; elle avait acheté la Corse, et donnait à la Sardaigne quatre juges qui la gouvernaient en véritables princes, tout en secondant les intérêts de la métropole. Dans ses murs accouraient les Gibelins, qui se dérobaient à l'obéissance des comtes de Toscane; de grands seigneurs avaient des palais dans son enceinte, des châteaux aux environs; et la noblesse exerçait son intelligence en prenant part au gouvernement de la patrie, ou en allant administrer les pays conquis.

Gênes. A Gênes, le commerce était en grande partie dans les mains des nobles, descendant probablement des familles féodales établies sur la rivière, dont les puînés n'avaient pas d'autre ressource que le négoce. Comme les Génois étaient continuellement en guerre avec les Sarrasins, et avaient dû acquérir de vive force les échelles du Levant, ils exerçaient simultanément les deux professions des armes et du trafic. La considération s'attachant à ceux qui pouvaient verser dans les banques de gros capitaux, toute distinction d'origine noble ou roturière s'effaçait parmi eux, et les citoyens se partageaient en compagnies, en tribus et maîtrises, dans lesquelles on n'était admis qu'en prêtant serment. Ceux qui n'en faisaient pas partie ne pouvaient aspirer aux charges publiques.

La noblesse à Gênes n'avait donc pas pour base la propriété foncière, mais les comptoirs et la navigation; et ceux qui prétendaient dominer les autres voyaient démolir leurs maisons et leurs tours, ou payaient de fortes amendes. Les richesses accumulées, un crédit assuré, une succession de magistratures, finirent par constituer une autre noblesse d'origine tout à la fois mercantile et chevaleresque, n'ayant rien de féodal. Elle produisit l'aristocratie génoise, qui dut sa prospérité aux gouvernements qu'elle fut appelée à exercer dans les îles et dans le Levant, ainsi qu'aux commandements des forces navales, et des places situées sur les côtes.

Corse. Entre deux villes qui se trouvaient sur la même mer, comme Gênes et Pise, un conflit était inévitable; mais leurs longues inimitiés éclatèrent surtout au sujet de la possession de la Corse. Cette île, très-importante pour ses produits, tels que bois de construction, poix et goudron, assurait à ceux qui en étaient maîtres le commerce de la mer Occidentale. Elle avait subi la domination des Vandales, des Grecs, des Arabes, puis était restée morcelée entre différents seigneurs dont les Pisans recherchaient l'appui pour

renforcer leur parti. Les Génois le recherchaient aussi, pour s'en servir contre la Sardaigne. Mais ces petits seigneurs, répugnant à dépendre de cités marchandes, préféraient relever du pape, qui, en effet, fut proclamé souverain de l'île, et y députa des 1077. marquis. Bientôt, cependant, Urbain VI, ennuyé des troubles continuels du pays, le céda aux Pisans pour obtenir leur amitié 1091. et se procurer de l'argent; il déclara en outre tous les évêques de l'île suffragants de celui de Pise.

Le jour de Pâques 1113, au moment où les fidèles étaient accourus en foule à Pise pour y recevoir la bénédiction, l'archevêque Pierre fit apporter une croix, et, dans un discours plein d'énergie, se mit à retracer les atrocités commises par les corsaires barbaresques, surtout par Nazaradech, roi de Majorque, qui, disait-on, retenait dans ses bagnes vingt mille chrétiens contraints aux plus rudes travaux. Faisant donc appel à la vaillance des citoyens, il les exhortait à se lever, pour rendre leurs malheureux frères à la liberté et à la religion.

Les vétérans, qui se rappelaient leurs anciens triomphes sur les Sarrasins (1), furent les premiers à s'émouvoir; les jeunes gens suivirent leur élan, et une escadre mit en mer sous la conduite de douze citoyens choisis, emmenant les secours fournis par Rome et par Lucques, et un légat pontifical. Une tempête les détourna de leur route, et, croyant être arrivés sur les côtes des îles Baléares, ils commencèrent à ravager le pays; mais, reconnaissant bientôt qu'ils se trouvaient en Catalogne, ils se calmèrent, et ne tardèrent pas à recruter de nouveaux auxiliaires. Raimond, comte de Barcelone, Guillaume de Montpellier, Éméric de Narbonne, les accompagnèrent dans leur expédition, qui se termina par la prise d'Iviça et de Majorque, d'où ils emportèrent 1114. un butin considérable. Ils forcèrent le roi et la reine de ces îles à recevoir le baptême.

Les Génois en conçurent de la jalousie, et déclarèrent la guerre aux Pisans; mais Innocent II les réconcilia, en rendant l'archevêché de Gênes indépendant de celui de Milan, et en lui subordonnant les évêques des deux rivières, plus, trois évêques de la Corse, de même que ceux de la Sardaigne étaient les suffragants du métropolitain de Pise. Depuis lors Gênes se déclara

(1) Voy. tom. IX, pag. 50 et suiv.

pour le pape, attendu que Pise s'était rangée du parti des empereurs.

Venise. Venise suivait avec plus d'éclat encore ses glorieuses destinées. Après avoir beaucoup souffert à l'intérieur d'incendies terribles, l'accroissement de ses richesses lui permit d'élever de nouveaux édifices plus solides et plus magnifiques. Rien ne montra mieux combien son commerce était devenu florissant, que de pareils travaux, exécutés quand elle n'avait ni carrières, ni bétail, ni vin, ni huile, ni autres produits. Elle resta étrangère à la lutte des investitures, attendu que le doge ne les conférait pas. Le peuple et le clergé continuèrent à élire les évêques, et le chef de la république nommait le primicier et les chapelains de Saint-Marc. Puis le patriarche, recevant son traitement de la cité, se trouvait être un fonctionnaire salarié, n'ayant aucune des prétentions féodales des évêques du continent.

Il ne pouvait non plus y avoir de noblesse féodale là où il n'y avait point de terres. Le doge était élu par la généralité du peuple, d'où résulta que ceux qui aspiraient à ce poste occasionnaient des séditions fréquentes. L'administration de la justice était confiée à quarante citoyens, dont la réunion était connue sous le nom de *quarentia*.

L'ambition de primer sur les Levantins, et l'avidité du gain, rendirent Venise ennemie de Gênes, qui, si elle lui était inférieure en force, n'avait pas, comme la reine de l'Adriatique, à redouter les menaces des musulmans et du roi de Hongrie.

Les Vénitiens ayant insulté la bannière grecque, Jean Com-
1124. nène fit séquestrer tous ceux de leurs navires qui se trouvaient dans ses ports, jusqu'à ce que la république lui eût fait satisfaction. Mais la satisfaction fut que le doge Dominique Michiel conduisit à Rhodes la flotte qui naguère avait triomphé des Turcs, s'empara de cette île qu'il saccagea, ainsi que Scio, Samos, Mitylène, Andros; puis, à son retour, il enleva aux Hongrois Spalatro et Trau. L'empereur grec, loin de soutenir ses prétentions à la suzeraineté et à une réparation de l'outrage reçu, réclama l'assistance des Vénitiens contre Roger; et ils portèrent le ravage en Sicile, moins pour être agréables à Jean Comnène que dans leur propre intérêt, attendu que Roger aurait pu rivaliser avec eux sur la mer. Ils obtinrent ensuite de lui de bonnes conditions et des avantages commerciaux. L'empereur, de son côté, leur

céda les villes de la Dalmatie et de l'Istrie, ce qui rendit leur domination légitime.

Venise tarda peu à s'engager dans une nouvelle guerre avec l'empereur d'Orient; mais la peste détruisit la belle flotte qu'ils avaient armée : sur cent vaisseaux, dix-sept seulement rentrèrent dans les lagunes, et y apportèrent le fléau destructeur. Ces désastres exaspérèrent le peuple, qui massacra le doge Vital Michiel II, le dix-neuvième sur cinquante qui périt de mort violente. 1171.

La situation des papes, plus encore que celle des autres souverains, mérite de fixer l'attention; car, après avoir affermi leur autorité sur le monde entier, ils n'en exerçaient aucune dans la ville de leur résidence. La campagne de Rome était parsemée de petits seigneurs qui, de Palestrine, de Tusculum, de Bracciano et autres lieux, lui faisaient éprouver mille vexations, à tel point que les terres restaient en friche. Se fortifiant jusque dans les tombeaux de Cécilia Métella et de Scipion, dans les thermes de Caracalla, ils tenaient en servage et livrée à leurs caprices l'ancienne capitale du monde. Bien plus, dans son sein même différentes factions se provoquaient au combat : celle du Colysée, celle de la tour de Crescence, la troisième de Monte-Pincio. Rome.

Mais un nouveau genre de guerre fut apporté par Arnauld de Brescia. De retour en Italie après avoir étudié en France à l'école d'Abailard, il prit l'habit religieux, et commença à populariser les idées de son maître, attaquant les mœurs du clergé, qui ne fournissait que trop sujet à la censure. Beau discoureur, avidement écouté, comme il arrive toujours à qui médit du prochain, il se mit, selon l'usage ordinaire des novateurs en Italie, à battre en brèche la puissance ecclésiastique, disant qu'il répugnait au bon droit que le clergé possédât des biens; et que les évêques jouissent des régales, tandis qu'ils devraient vivre, à la manière des apôtres, de la dîme et des offrandes, en restituant les propriétés territoriales aux princes à qui elles appartenaient (1). Arnauld de Brescia.

(1) ......*Arnoldus quem Brixia protulit ortu*
Pestifero, tenui nutrivit Gallia sumtu...
......*Assumpta sapientis fronte, diserto*

Mû par une conviction profonde et par un enthousiasme éclairé, qui le met bien au-dessus des novateurs venus après lui, il ne cherchait pas à ébranler le catholicisme par le raisonnement, à renverser le gouvernement chrétien dans l'État et dans l'Église, et il était écouté avec faveur par les seigneurs laïques, qui désiraient une occasion de se rendre tout à fait indépendants du pouvoir des évêques; mais il comparait les gouvernements d'alors avec les anciennes républiques, songe ou délire perpétuel des Italiens, alimenté, à cette époque, par les études classiques des jurisconsultes, qui en étaient à leur première ardeur.

Le nombre des *politiques*, comme on appelait les partisans d'Arnauld, allant donc toujours croissant, ils refusent d'obéir au pape, et, courant en tumulte au Capitole, ils proclament le rétablissement de la république. Un sénat de cinquante-six membres est constitué, sous la présidence d'un préfet et non d'un patrice; et Giordano, frère de l'antipape Anaclet, est revêtu de cette dignité; puis, au nom du sénat et du peuple romain, la guerre est déclarée aux voisins.

1141. Innocent mourut sans avoir pu dompter cette faction; mais Calixte II qui lui succéda, bien qu'il eût été l'ami d'Arnauld de Brescia, se déclara énergiquement contre lui, et l'obligea à s'enfuir à Zurich, d'où il passa en France, puis en Allemagne, toujours suivi par le regard et par la voix puissante de saint Bernard.

Alors les deux grandes familles des Pierleoni et des Frangipani, renonçant à leurs inimitiés, s'entendent pour abaisser la faction populaire et détruire le gouvernement républicain; mais

Fallebat sermone rudes, clerumque procaci
Insectans odio, monachorum acerrimus hostis,
Plebis adulator, gaudens popularibus auris,
Pontifices, ipsumque gravi corrodere lingua
Audebat papam.........................
Articulos etiam fidei, certumque tenorem
Non satis exacta stolidus pietate fovebat,
Impia mellifluis admiscens toxica verbis.

GUNTHERI LIGUR. *Carmina*, l. III.

De nos jours, l'un des plus illustres poëtes vivants de l'Italie s'est efforcé de représenter Arnauld de Brescia comme un héros tragique; mais il n'a fait que de très-beaux vers. LEOPARDI.

les bourgeois, guidés par la petite noblesse, invoquent la souveraineté immédiate de l'empereur, telle qu'elle existait aux temps de l'ancienne Rome. Le pape Léon II, qui s'avançait vers la capitale en procession armée pour en chasser les nouveaux magistrats, est repoussé à coups de pierres, et meurt d'une blessure dont il est atteint. Eugène III s'apprêtait à reconnaître l'autorité du sénat, quand Arnauld, qui avait devancé Zwingle à Zurich, revient suivi de deux mille Suisses (1). Il annonce l'intention de consolider la magistrature républicaine du Capitole; d'instituer un ordre équestre, intermédiaire entre le peuple et le sénat; de rétablir les consuls et les tribuns; de ne laisser au pape que les jugements ecclésiastiques, et de limiter l'autorité impériale.

A cet appel, on abat les tours des nobles de la faction contraire; le pape est contraint de fuir en France, et les républicains proclament Conrad, en se vantant de n'avoir agi que dans le but de rendre à l'Empire la grandeur à laquelle il était parvenu sous Justinien et sous Charlemagne, et d'avoir démoli à cet effet les forteresses des grands pour dompter leur arrogance. Ils l'invitaient pourtant à venir compléter leur ouvrage, et à fixer dans Rome sa résidence (2). L'empereur ne voulut pas se fier à un peuple léger; il envoya même des troupes au nouveau pape Lucius II, qui se posta, avec elles et avec d'autres secours venus de France, à Tusculum, où, soutenu par les habitants de cette ville et par les Normands, il put entamer des négociations avec le peuple. Il fut convenu de laisser à Rome son sénat, au pape la nomination du préfet, conformément à l'ancien usage.

En même temps que le peuple voulait réformer la constitution de l'État d'après les plans d'Arnauld et les exemples de l'histoire, sans toutefois accepter les idées romaines sur l'autorité du prince, la haute noblesse désirait conserver le régime féodal, en

(1) MULLER, *Histoire de Suisse*, I, 14.

(2) Les propositions des Romains à Conrad furent résumées dans ces vers :

Rex valeat; quidquid cupit obtineat; super hostes
Imperium teneat; Romæ sedeat; regat orbem
Princeps terrarum, ceu fecit Justinianus;
Cæsaris accipiat Cæsar, quæ sunt sua præsul,
Ut Christus jussit Petro solvente tributum.

empêchant à la fois le pape de dominer, et le peuple de s'affranchir.

Cette espèce de république continua sous les deux pontifes suivants, jusqu'à ce qu'Adrien IV, le seul Anglais qui ait occupé le siége de saint Pierre, eut donné l'exemple extraordinaire d'interdire la capitale du monde chrétien. Le peuple, effrayé par cette mesure rigoureuse, surtout à l'approche de la solennité de
1155. Pâques, chassa Arnauld, qui se réfugia auprès d'un comte de Calabre.

Ainsi, de toutes parts en Italie apparaissait la liberté, quoique sous des aspects différents; elle se manifestait dans les guerres de Venise avec Ravenne, de Pise et de Florence avec Lucques, de Milan avec Pavie et Crémone, de Vérone et Vicence avec Padoue et Trévise, de Fano avec Pesaro, Fossombrone, Sinigaglia. Tant de divisions contribuaient extrêmement à développer les esprits, car la multitude est facile à conduire dans les lieux où l'intelligence et la force appartiennent à un petit nombre; mais quand les facultés morales et intellectuelles ont autant de moyens de s'exercer que leur en procurent les factions, il doit en résulter une nation active, avisée, cherchant et trouvant mille occasions de se signaler. Alors l'homme s'arrachant au cercle étroit des intérêts domestiques pour prendre en main les affaires publiques, ses passions s'ennoblissent, sa perspicacité s'étend, et il apprend à discuter ses droits.

Conrad III, malgré l'invitation des Romains et le désir qu'il éprouvait d'abattre Roger II, injustement reconnu, selon lui, comme roi des Deux-Siciles, par Innocent II, ne vint pas en Italie, ce qui permit aux communes de consolider leur liberté, à l'aide du temps et de l'expérience. Puis les injures que s'adressaient réciproquement les compétiteurs à la couronne impériale avaient aussi contribué à déconsidérer un pouvoir fondé uniquement sur l'opinion, à l'époque où la force et les victoires lui faisaient défaut.

N'étant pas soutenus par l'empereur, les barons succombaient sous les efforts des communes, qui cherchaient à étendre le parti populaire. Celui-ci l'emporta aussi dans la Toscane; et Florence, Sienne, Pistoia, Arezzo, dominaient sur les communes et sur les seigneurs du voisinage. Milan, qui déjà ne se contentait plus de sa liberté, voulait exercer sa suprématie sur les villes environnantes. Les princes normands empêchaient au midi le mouve-

ment républicain ; mais ils observaient avec jalousie les empereurs, qui, en soulevant d'anciennes prétentions, auraient pu ébranler leur domination récente.

CHAPITRE XX.

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE.

Tout contribuait donc à faire décliner la puissance impériale en Italie, lorsque apparut, pour lui rendre vigueur, Frédéric Barberousse de Souabe, de la maison de Hohenstaufen (1), exécré 1152-1177.
des Italiens, compté par les Allemands parmi les princes les plus illustres, et certainement l'un des caractères les plus fortement trempés du moyen âge. D'un esprit prompt, d'une mémoire prodigieuse, d'une élocution douce et facile, beau de sa personne, d'une grande force d'âme et de corps, ses mœurs étaient simples, et sa chasteté exemplaire : il protégeait les poëtes, et faisait lui-même des vers, savait le latin, connaissait l'histoire, et voulut que l'évêque de Fressingue, Othon, écrivît les événements de son règne. Prudent au conseil, d'une extrême vaillance dans le combat, il gâtait tant de belles qualités par son ambition et son avarice. Conrad lui-même l'avait désigné aux suffrages des électeurs, à l'exclusion de son fils, trop jeune encore ; et il chercha aussitôt à réconcilier les Guelfes et les Gibelins, comme parent des uns et des autres (2).

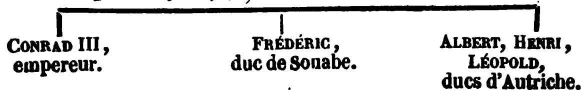
(1) Voy. Fr. Kortums, *Kaiser Friedrich I mit seinem Freunden und Feinden.*

Raumer, *Gesch. des Hohenstaufen,* 2ᵉ édition, Leipzig, 1840.

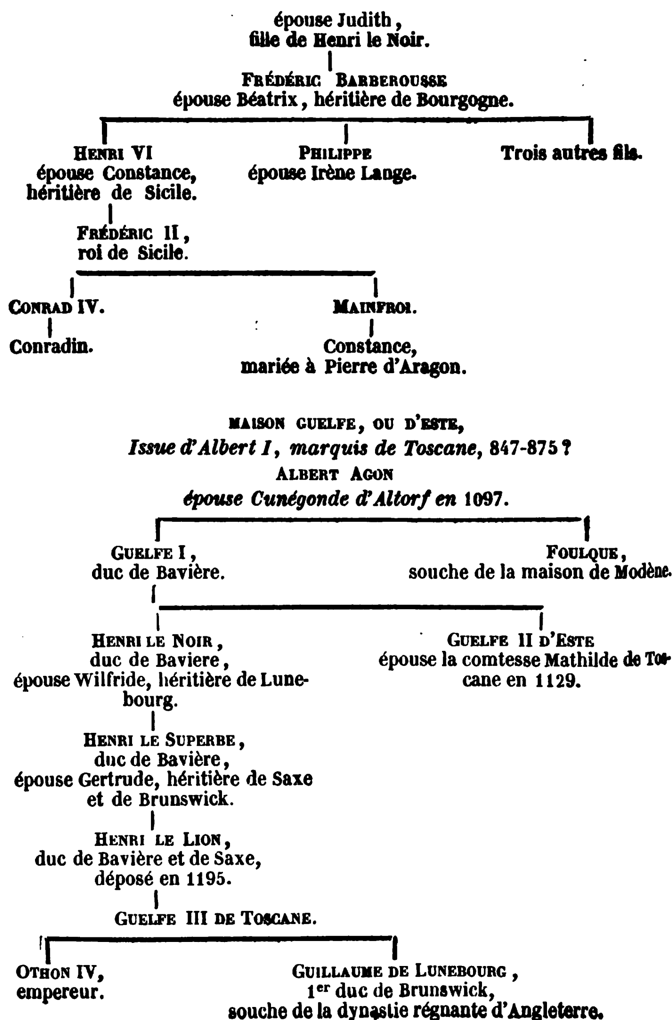
J. Voigt, *Gesch. des Lombardenbundes, und seines Kampfes mit Kaiser Friedrich I*, Kœnigsberg, 1818.

(2) Il est nécessaire d'avoir sous les yeux la généalogie de ces deux familles, pour les faits dont nous commençons le récit.

MAISON DE SOUABE, OU DES HOHENSTAUFEN,
originaire du château de Waibelingen.
FRÉDÉRIC,
duc, 1080-1105,
épouse Agnès, fille de l'empereur Henri IV.



Il paraît qu'il avait conçu une idée profonde du devoir, et il se crut tenu de lui sacrifier toute chose, intérêts, sentiments, pitié. Le jour de son couronnement, un de ses fidèles, qu'il avait condamné, se prosterna à ses pieds, et les assistants joignirent leurs prières aux siennes pour implorer son pardon ; mais Frédéric ré-



pondit : *Ce n'est pas la colère, mais la justice qui a dicté la sentence;* et il persista dans son refus de faire grâce.

Une idée exagérée de la puissance impériale lui avait fait prendre pour modèles Constantin et Justinien, tels que les représentait la jurisprudence romaine à sa renaissance; et il poursuivait des idées systématiques, des abstractions, avec la constance propre à sa nation. Comme alors précisément les villes italiennes, ayant acquis de la force, montraient moins de docilité, et que l'Église de son côté avait démontré, en droit du moins, son indépendance, il se proposa d'abolir les communes et de réformer le système ecclésiastique.

A peine eut-il été couronné à Aix-la-Chapelle, que des envoyés 1152.]
du pontife vinrent réclamer ses secours contre les Romains révoltés. Robert de Capoue implora de lui sa réintégration dans le duché que lui avait enlevé le roi de Sicile. Quelques citoyens de Côme et de Lodi vinrent, sans mandat de leurs compatriotes, se prosterner devant lui avec des croix à la main, en lui demandant, pour leur patrie, réparation et vengeance contre les Milanais, qui les avaient écrasés.

Frédéric fut charmé de voir s'offrir à lui ces occasions de se poser en vengeur des faibles, certain de pouvoir les abattre quand il le jugerait convenable, tandis qu'en s'alliant avec les forts il n'aurait fait qu'augmenter leur hardiesse et leur puissance.

Ayant donc publié l'hériban, il se mit en marche pour l'Italie. Telles étaient, en effet, l'autorité et la suprématie de ces empereurs, qu'elles n'avaient de valeur qu'autant qu'ils venaient les exercer en personne. Il s'avança avec l'armée qu'il avait réunie en Allemagne, recueillant sur sa route les dons des feudataires immédiats, les vivres et les contingents de troupes. Il envoyait ses agents aux différentes villes, pour en recevoir les régales qu'elles lui devaient; il était prompt aussi à punir les récalcitrants par les armes, d'où résultait que son passage était marqué par des dévastations.

A l'arrivée du roi, la juridiction des magistrats féodaux restait suspendue; lui-même rendait alors la justice, et recevait l'appel de quiconque se croyait lésé. Il en était de même dans les villes; mais celles-ci attachaient un grand prix au privilége qui fermait aux rois l'entrée de leurs murailles, attendu que, durant tout le temps qu'ils y séjournaient, leur despotisme ne connaissait point

de frein, bien qu'après leur départ chacun recommençât à faire à son gré (1).

1154. Frédéric s'étant avancé de la sorte, et ayant reçu des subsides de Guillaume, marquis de Montferrat, son cousin, l'un des seigneurs qui, en petit nombre, avaient conservé leur puissance féodale en dépit des cités, et qui se trouvait alors en guerre avec Asti et Chieri (2), il attaqua ces deux villes et les renversa; il en fit autant de Tortone, qui déploya dans sa défense une extrême vigueur, et aussi des bourgs fortifiés de Rosate, Trecate, Galliate et autres. Après avoir ceint le diadème royal à Pavie, toujours fidèle aux empereurs, il ravagea le territoire de Milan; puis, ayant contraint par la terreur les républicains à déposer les armes, il marcha sur Rome.

1155. La république qui y avait été proclamée subsistait encore; et les novateurs, non contents d'avoir réduit le pape à la cité Léonine, exigeaient de lui qu'il renonçât à toute puissance tem-

(1) *Ductus ab antiquo priscorum tempore regum,*
Mos habet, ut quoties regnator teutonus Alpem
Transit, et italicas invisere destinat oras,
Qui repetant fisco fiscalia jura fideles
Per quascumque suos præmittere debeat urbes :
At quæcumque ream se perfida fecerit ausu
Sacrilego, regique suo sua jura negavit,
Strata luat meritas fraudato principe pœnas.
Inde fit ut fractis deformiter horrida muris
Nunc quoque per totam videas loca plurima terram.
Hoc quoque per cunctas regnator teutonus urbes,
Non modo teutonicas, sed et hic et ubique jacentes,
Jus habet, ut præsens quasi maximus omnia judex
Claudere jura manu, cunctasque recidere lites
Debeat, atque omnis judex, omnisque potestas
Atque magistratus, ipso præsente, quiescant.
Hunc etiam regi priscarum sanctio legum
Longævique vigor maris profitetur honorem,
Ut cunctos fœtus, quas educat itala tellus
(His modo quæ poscit terræ cultura, retentis),
Principis ad nutum fisco præstare colonus
Debeat, in regni sumptus et militis usum.
GUNTH. LIGUR. *Carmina*, l. II.

(2) *Guilhelmus, marchio de Monteferrato, vir nobilis et magnus, qui pene solus ex Italiæ baronibus civitatum effugere potuit imperium.* OTHON DE FRES., II, 13.

porelle. Mais Adrien, homme ferme dans ses résolutions, refusait de céder. Chaque parti était donc dans l'attente pour savoir auquel des deux la faveur de Frédéric assurerait le triomphe. Il leva bientôt tous les doutes; car le seigneur près duquel s'était réfugié Arnauld de Brescia l'ayant livré à l'empereur, il le remit au préfet impérial de la ville; et les Romains purent voir, des trois longues rues aboutissant sur la place du Peuple, le bûcher dont les flammes dévorèrent le malheureux disciple d'Abailard, accusé du double crime d'hérésie et de rébellion.

Leçon terrible qui n'empêcha pas les citoyens de se refuser à recevoir Frédéric, s'il ne payait cinq mille marcs d'argent et ne reconnaissait leur république. Les sénateurs, venus du Capitole pour lui prêter serment, lui débitèrent une harangue sur les anciennes gloires de Rome, et sur l'honneur qu'ils lui faisaient en le recevant citoyen, lui qui était étranger. Mais il leur coupa la parole en leur reprochant leur humiliation présente, en déclarant qu'il était roi parce que Charlemagne et Othon les avaient subjugués par les armes, et en ajoutant que, comme sujets, il ne leur convenait pas d'imposer des lois à leurs souverains.

Quelques cavaliers, qu'il envoya derrière eux, occupèrent le château Saint-Ange et la cité Léonine, où il fut couronné par le pape, non sans avoir eu beaucoup de peine à se décider à lui tenir l'étrier.

Les Romains, se voyant exclus de cette cérémonie et contraints de rester sur l'autre rive du Tibre, se soulevèrent en tumulte; et il en résulta une échauffourée dans laquelle beaucoup d'Allemands furent tués, mais plus encore de citoyens. Telles furent les solennités du couronnement de Frédéric. Cependant les fièvres, qui souvent firent justice des bandes armées que l'Allemagne versait sur l'Italie (1), consumèrent son armée; puis, comme le temps fixé pour le service dû par les vassaux était près d'expirer, il dut se décider au retour. Il regagna donc l'Allemagne, sans avoir ni aboli la république romaine, ni soutenu ses prétentions sur la

(1) « La Germanie, du sein de ses nuages, lançait une pluie de fer sur l'Italie. » CORN. ZANFLIET, *Bibl. des croisades*, VI, 201.

Roma ferax febrium, necis et uberrima frugum;
Romanæ febres stabili sunt jure fideles.
PIERRE DAMIEN.

Pouille, harcelé par les Lombards, et surtout par les Véronais, qui cherchèrent à rompre le pont de l'Adige sur lequel l'armée passait le fleuve, en abandonnant au courant de grosses pièces de bois (1).

Soit que les Milanais se sentissent touchés de compassion pour tant de malheureux qu'il avait privés d'une patrie, soit qu'ils voulussent se donner le plaisir de détruire ce qu'il avait fait, ils relevèrent la tête après son départ. Deux quartiers de la ville, cavaliers et piétons, s'en vont reconstruire Tortone; puis, se jetant sur ceux qui obéissaient à l'empereur, ils contraignent Pavie à subir des conditions humiliantes, battent ceux de Novare, de Crémone, et les marquis de Montferrat.

1158. Les plaintes de ceux-ci retentirent de l'autre côté des Alpes, et Frédéric frémissait de ne pouvoir réparer la honte et le dommage de ses partisans. Mais, sur ces entrefaites, il s'était attiré l'inimitié du pape Adrien. Frédéric ayant fait défense à tous les ecclésiastiques de ses États de s'adresser à Rome pour la collation des bénéfices ou pour tout autre motif, le pape lui écrivit une lettre dans laquelle, entre autres choses, il lui disait : *Nous t'avons accordé la couronne impériale, et nous n'aurions pas hésité à t'accorder encore d'autres bienfaits* (beneficia) *plus grands, s'il en est au-dessus de celui-là.*

Frédéric, par une subtilité qui révélait le besoin de susciter des querelles, prétendit que le pape avait voulu indiquer par là que l'empire était un bénéfice, c'est-à-dire, un fief et une dépendance de l'Église. Le cardinal légat Roland envenima le différend, en s'écriant, dans la diète de Besançon : *Mais si l'empereur ne tient pas l'empire du pape, de qui donc le tient-il?*

Une pareille prétention n'était pas nouvelle dans le droit public d'alors; mais Othon de Witelsbach, qui portait l'épée de l'empire, voulut en percer le légat, qui n'échappa qu'à grand'peine, et reçut ordre de partir, sans visiter sur sa route ni un évêque ni un couvent. L'empereur donna une grande publicité à cette affaire, afin d'exciter l'indignation contre les prétentions papales. Mais Adrien lui ferma la bouche, en déclarant qu'il avait employé le mot *beneficium* non pour indiquer un fief, mais

(1) Frédéric, dans une lettre qui a été conservée, adressa le détail de cette expédition à l'historien Othon de Frisingue, son cousin.

dans le sens de l'Écriture; ce que personne n'avait pu entendre différemment (1). 1158.

Alors la cavalerie de l'Autriche, de la Carinthie, de la Souabe, de la Bourgogne et de la Saxe, descend en trois corps par le Frioul, par Chiavenna, et par le Saint-Bernard; l'empereur en personne conduit, par la vallée de l'Adige, l'élite des hommes d'armes romains, francs, bavarois, avec le roi de Bohême, une foule de ducs et de comtes, et il fait proclamer sur le territoire milanais la *paix du prince*. C'étaient des règlements de discipline militaire qui, dans le but d'obvier aux guerres privées, établissaient des peines proportionnées aux insultes. Les châtiments consistaient, selon les cas, dans la confiscation de l'équipage, la bastonnade, les cheveux rasés, la marque sur la joue avec un fer rouge, et la mort au cas d'homicide. A défaut de deux témoins, le duel était ordonné, ou l'épreuve du fer rouge s'il s'agissait de deux serfs. Le soldat qui dépouillait un marchand était tenu de restituer le double, et de jurer qu'il n'avait pas connu la condition de la personne spoliée. Celui qui brûlait une maison était battu, rasé et marqué. Permis à ceux qui trouvaient du vin de le prendre, mais sans briser les tonneaux et sans en détacher les cercles. Permis aussi de saccager un bourg fortifié en s'en emparant, mais défense d'y mettre le feu sans en avoir reçu l'ordre. Si un Allemand frappait de l'épée un Italien qui pût prouver par deux témoins qu'il avait juré la paix, il devait être puni (2).

Paix du prince.

C'était sans doute un droit de guerre violent; mais il pouvait alors offrir quelque avantage, en donnant jusqu'à un certain point sécurité aux personnes.

Cependant, Frédéric commence les hostilités; il emporte Brescia, reconstruit Lodi, et tombe sur Milan avec près de cent mille hommes. Réduite à la famine par le grand nombre d'habitants de la campagne qui s'y étaient réfugiés, elle fut forcée

(1) Quelques écrivains ont dénaturé ce fait, qu'ils racontent comme si le bon droit eût été du côté de Frédéric, auquel Adrien aurait fait d'humbles excuses. Mais le tort du premier était d'autant plus grand que la lettre disait, au pluriel, *majora beneficia*, et qu'il n'aurait pu faire allusion à des fiefs supérieurs à l'empire. Le pape se rétracta sans doute; mais il disait : *Quod utique nedum tanti viri, sed ne cujuslibet minoris animum merito commovisset.*

(2) RADEVIC DE FRISINGUE, I, 26.

1158 d'accepter la médiation du comte de Biandrate, et des conditions telles que pouvaient en stipuler deux puissances également légitimes. Elle s'obligea à rendre la liberté à Côme et à Lodi ; à construire un palais pour l'empereur ; à lui payer neuf mille marcs d'argent (490,000 fr.) ; à renoncer aux régales usurpées : ses consuls, dont l'élection lui fut laissée, durent jurer fidélité à l'empereur, qui renonçait à entrer dans la ville avec son armée. Ces conventions arrêtées, les nobles, pieds nus et l'épée à la main, ainsi que le peuple la corde au cou, jurèrent obéissance, et donnèrent cent otages pour chacun des trois ordres des capitaines, des vavasseurs et des plébéiens.

Diète de Roncaglia.

Frédéric, voyant la Lombardie atterrée par l'humiliation de sa principale ville, convoqua une diète à Roncaglia, pour définir les prérogatives royales, qui, diversement appréciées en Allemagne et en Italie, étaient une source de débats sans fin. Les Allemands, déduisant leur constitution des usages germaniques et féodaux, ne voyaient dans le roi que l'élu des chefs du peuple, le premier au milieu de ses égaux. En Italie, où l'étude de l'histoire et de la jurisprudence avait repris une grande activité, l'empereur était considéré comme le successeur de ces Césars dont la volonté était l'unique loi de l'ancienne Rome.

En conséquence, les quatre plus célèbres jurisconsultes d'alors, Bulgaro, Martin Gossia, Jacques et Hugues da Porta, furent appelés, avec deux députés de chacune des quatorze républiques, à déterminer en quoi consistaient les droits régaliens. Mais comme les consuls et les scabins n'avaient plus été nommés par les empereurs depuis que la juridiction des comtes était devenue héréditaire, et que chaque empereur était venu en Italie avec des idées différentes sur ses droits, qu'il mesurait le plus généralement d'après sa force, ils eurent recours au droit romain. Or, ils décidèrent que, dans leur opinion, tous les droits royaux appartenaient à l'empereur, ce qui comprenait les droits exercés dans les duchés, les marquisats, les comtés ; plus les monnaies, le *fodrum*, ou droit d'être nourri et hébergé par les vassaux et les villes pendant le séjour en Italie, ainsi que les impôts perçus sur les ponts, les moulins et les fleuves, la capitation, le droit de faire la paix et la guerre, la nomination des consuls et des juges, avec l'assentiment du peuple.

Les comtes et les évêques, dépouillés de leur domination, ap-

plaudissaient à ces prétentions exorbitantes (1), espérant qu'il leur en reviendrait quelques parcelles; mais les peuples frémissaient en voyant l'empereur prêt à devenir, de seigneur feudataire, le véritable souverain de l'Italie; car les cités n'avaient aucun privilége à lui opposer sur un fait qui jamais n'avait existé, et sur des droits appuyés par une forte armée.

Gênes, qui avait envoyé des députés à la diète, non pour lui soumettre des griefs, mais pour faire pompe des produits de l'Orient, et pour offrir sa flotte à Frédéric contre la Sicile, fut la première à protester contre cette décision; elle fortifia ses murailles, auxquelles travaillèrent les hommes et les femmes, et, chose nouvelle, prit des troupes à sa solde pour se défendre au besoin. Frédéric se décida alors à traiter avec elle et à lui faire des concessions. Non-seulement il l'autorisa à élire ses consuls, mais il lui donna le privilége du commerce sur toutes les côtes, sans même excepter Venise; et l'exempta d'impôts, de services militaires et de régales, moyennant le payement de douze cents marcs seulement. Ainsi, Gênes, chargée de défendre contre les infidèles les côtes de l'Italie occidentale et celles de la Bourgogne méridionale, suivit une autre ligne de conduite que les villes de Lombardie.

Frédéric voulut aussi soumettre à l'examen les droits pontificaux, et rappeler aux papes l'humilité apostolique. Comme la chancellerie romaine employait avec lui le *tu* solennel, il ordonna à la sienne d'en faire autant avec le pape, et que, dans les suscriptions, le nom du pontife fût placé après le sien. Il déclara en outre que les possessions pontificales relevaient de l'Empire.

Sur ces entrefaites, il expédie dans toutes les cités des délégués nommés podestats, parce qu'ils exerçaient les pouvoirs royaux avec une juridiction très-étendue, non sans grand péril pour la liberté. Les Milanais, à qui leur capitulation primitive garantissait leurs propres magistrats, loin de prendre la chose tranquillement, repoussent à coups de pierres les délégués royaux 1159
venus pour exécuter les décrets de Roncaglia, et se préparent à la défense. Frédéric les met alors au ban de l'Empire, et jure de ne plus ceindre la couronne qu'il ne les ait domptés. Aussitôt, du

(1) L'archevêque de Milan disait à Barberousse : *Scias omne jus populi in condendis legibus tibi concessum : tua voluntas jus est, sicuti dicitur. Quod principi placuit, legis habet vigorem, cum populus ei et in eo omne suum imperium et potestatem concesserit.* RODEVIC, II, 4.

1160. Frioul au Saint-Bernard, les Allemands débouchent de toutes les vallées sur la plaine lombarde, et une guerre de barbares commence. Le pays est dévasté; on tue, on pend les malheureux que l'on saisit: une fois, l'empereur fait crever les yeux à toute une bande de fourrageurs; il n'épargne qu'un homme, qui doit ramener les autres. Ayant mis le siége devant Crême, il expose les fils qu'il avait en otage aux coups paternels, afin de protéger les machines de guerre (1); et s'étant rendu maître de la ville par la trahison de l'ingénieur, il la détruit.

Il vient ensuite serrer Milan, déjà effrayée par cette cruauté inaccoutumée, et réduite aux abois tant par la dévastation répétée de ses campagnes que par l'abandon de tous ses voisins. Elle oppose pourtant encore une résistance vigoureuse. Mais des trahisons, la famine, la supériorité des troupes féodales, aux-
1162. quelles des Italiens même s'étaient associés, la contraignirent à se rendre à discrétion. Le peuple entier précédé par le carroccio, dont la bannière flottait naguère triomphante, avec des habits de pénitents, les croix en main, s'en vint, au son lugubre des trompettes, s'humilier devant l'empereur, qui campait à Lodi. Quatre-vingt-quatorze étendards furent livrés aux Allemands; huit consuls et autant de chevaliers, tenant en main leurs épées nues, firent acte de soumission. Non-seulement les Milanais abattus, mais le comte de Biandrate, les barons allemands eux-mêmes et la cour, suppliaient Frédéric d'user de clémence. Néanmoins, dans l'orgueil d'une victoire qui le rendait sourd à la compassion, il ordonna aux Milanais de retourner chez eux et de l'attendre. Après dix jours d'une horrible anxiété, il vint en effet; et après avoir fait évacuer la ville par les habitants, il ordonna qu'elle fût livrée à la destruction.

Les autres villes lombardes se réjouirent de l'humiliation de cette puissante rivale, et un quartier de Milan fut assigné à cha-

(1) Rodevic voit une horrible iniquité, non dans le fait du prince allemand qui exposait des otages à la mort, mais dans le désespoir des assiégés, qui tiraient sur eux : *Seditiosi, quod etiam barbaris incognitum et dictu quidem horrendum, audito vero incredibile, non minus crebris ictibus turres impellebant, neque eos sanguinis et naturalis vinculi communio, neque ætatis movebat miseratio. Sicque aliquot ex pueris, lapidibus icti, miserabiliter interierunt. Alii, miserabilius adhuc vivi superstites, crudelissimam necem, et diræ calamitatis horrorem penduli expectabant. Oh facinus!*

cune d'elles pour être démoli; comme si Frédéric eût voulu les souiller toutes par un fratricide, et détourner, en ravivant les haines, la possibilité de nouveaux rapprochements. Mais elles ne tardèrent pas à s'apercevoir combien il est dangereux de s'allier avec plus puissant que soi (1). Une fois délivré de la seule ville qui pût lui résister, Frédéric mit de côté tous ménagements envers les autres; il les pressura sans pitié, leur imposant de nouvelles charges, et voulant qu'elles fussent démantelées. Il permit aux habitants de Crémone, de Pavie et de Lodi, d'élire leurs consuls; mais il envoya à Ferrare, Bologne, Faenza, Imola, Parme, Côme, Novare, bien qu'elles eussent suivi son parti, des podestats impériaux, soit Allemands, soit tirés du nombre de ces lâches qui, vendus aux ennemis de leur patrie, cherchent à se faire pardonner par d'ignobles services le crime d'être nés Italiens (2).

Il projetait d'en faire autant dans le domaine de saint Pierre. Comme, à la mort d'Adrien, il n'avait pas réussi à lui faire donner pour successeur une personne à sa dévotion, le cardinal Bandinello, qu'il avait outragé mortellement, ayant même été élu sous le nom d'Alexandre III, il lui opposa jusqu'à trois antipapes, 1159.
compromettant ainsi par ambition l'unité catholique.

Ces actes exorbitants, et les abus commis par les commissaires impériaux, ne donnèrent que plus de retentissement aux lamentations des Milanais, qui, désormais sans patrie, erraient de ville en ville, implorant secours et vengeance. Ceux qui dans la prospérité ne s'étaient rencontrés que l'injure à la bouche et le fer au poing, redevinrent frères dans le malheur. Oubliant leurs haines et leur jalousie, ils conclurent une ligue dans l'assemblée de Pontida. Les Véronais, les Vicentins, les Padouans, les Trévisans, qui, avec l'aide des Vénitiens, avaient chassé les podestats de Frédéric, et l'avaient mis lui-même en fuite, s'engagèrent par serment, avec les peuples de la Lombardie et de la Romagne, à se secourir réciproquement, à s'indemniser mutuellement des dommages éprouvés pour la défense de la liberté; à

Assemblée de Pontida.

Ligue lombarde.

(1) *Sicque factum est quod Lombardi, qui inter alias nationes libertatis singularitate gaudebant, pro Mediolani invidia, cum Mediolano pariter corruerent, et se Teutonicorum servitute misere subdiderunt.* Chronique Salern.

(2) Voyez, à la note additionnelle E, le récit de ces guerres, tracé par un ennemi.

ne pas souffrir qu'une armée allemande descendît en Lombardie, et à recouvrer les droits qu'ils possédaient au temps de Henri III. Ils purent ainsi, en mettant une main sur l'épée et en tendant l'autre à leurs frères, connaître la puissance de l'union (1).

Le premier acte de la ligue lombarde fut de reconstruire Milan, avec le concours de tous, de même que, dans une haine aveugle, elle avait été renversée de concert. Puis, les confédérés marchèrent contre les villes qui, par reconnaissance ou par peur, restaient fidèles à Frédéric, afin de les contraindre à se réunir à eux.

Alexandre III n'ayant pas voulu s'en remettre, au concile as-
1167. semblé à Pise par Frédéric, du soin de décider entre lui et l'antipape Victor III, s'était réfugié en France, dont le roi avait marché à côté de son cheval en tenant l'étrier, tandis que le roi d'Angleterre en faisait autant de l'autre. Il encourageait de là la ligue, à laquelle il envoyait des bénédictions, et en même temps il fulminait l'excommunication contre Frédéric. Comme « vicaire de saint Pierre, constitué par Dieu sur les nations et « sur les royaumes, il absolvait les Italiens et tous autres du ser- « ment de fidélité qui les liait à Frédéric, soit pour l'empire, « soit pour le royaume ; défendant, par l'autorité de Dieu, que « l'empereur eût désormais aucune force dans les combats, qu'il

(1) Le serment fut renouvelé en 1170, dans les termes suivants :
In nomine Domini, amen. Ego juro ad sancta Dei Evangelia quod non faciam neque treguam neque guerram recredutam, nec aliquam concordiam cum Frederico imperatore, neque cum filiis ejus, nec cum uxore ejus, neque cum alia quacumque persona ejus nomine, nec per me, nec per aliam quamcumque personam, et ab alio homine facta, non habebo ratam. Et bona fide pro meo posse operam dabo viribus quibuscumque potero, ne aliquis exercitus modicus vel magnus de Alemannia, vel de alia terra imperatoris quæ sit ultra montes, intret Italiam. Et si prædictus exercitus intraverit, ego vivam guerram faciam imperatori et omnibus illis personis quæ modo sunt ex parte imperatoris vel pro tempore fuerint, per quas prædictus exercitus debeat exire de Italia, donec prædictus exercitus de Italia exeat. Ego bona fide, per me et per omnes personas, totius meæ virtutis salvabo et guardabo personas et res omnium hominum societatis Lombardiæ, Marchiæ et Romaniæ, et nominatim dominum marchionem Malaspinam, et omnes personas quæ modo sunt in societate vel extra. Et ego nullam concordiam feci nec faciam cum imperatore Constantinopolitano... sine consilio credentiæ cujusque civitatis... Et filios meos, qui sunt in ætate quatuordecim annorum, infra duos menses..., faciam jurare omnia prædicta et attendere.

« remportât la victoire sur les chrétiens, et qu'il jouît en aucun 1167.
« lieu de paix et de repos, tant qu'il n'aurait pas fait une péni-
« tence convenable (1). »

Les confédérés étaient aussi favorisés par Guillaume Ier de Sicile, dont le désir était que Frédéric eût assez d'occupations ailleurs pour ne pas menacer la Pouille. Henri II d'Angleterre offrait aux Milanais, afin d'obtenir par leur médiation que le pape déclarât indigne l'archevêque de Cantorbéry, trois cents marcs d'argent, et s'engageait à faire relever leurs murailles; il promit pareille somme aux Crémonais, et mille marcs aux Parmesans et aux Bolonais. Enfin Emmanuel Comnène, empereur de Constantinople, songeant à revendiquer ses droits sur l'Italie, envoya des ambassadeurs au pape, pour traiter avec lui de la réunion des deux Églises grecque et romaine, et des deux empires d'Orient et d'Occident, en lui promettant autant d'or qu'il en faudrait pour chasser les Allemands de l'Italie. Le pape ne s'étant pas montré éloigné d'accéder à ces propositions, l'empereur grec donna la main d'une de ses filles à Othon Frangipane, l'un des plus grands personnages de Rome; rechercha l'amitié des Génois; fournit de l'or aux confédérés de Lombardie, ce qui leur permit de soudoyer des troupes mercenaires, que l'on voit apparaître alors pour la première fois dans les guerres d'Italie. Cependant le pape voulait que le siége de l'empire réintégré fût à Rome; et, comme le monarque grec insistait opiniâtrément pour Constantinople, la négociation n'eut pas de suite.

Frédéric, désireux d'étouffer cet incendie, descend de nouveau en Italie, et, adoptant un langage plus doux, il promet de faire droit aux plaintes; mais il en suscite de nouvelles et agit en ennemi. Il dévaste le Bolonais, pour venger Bozon, son ministre, tué dans cette contrée; lève des contributions, et se fait livrer des otages. Marchant ensuite sur Rome, il l'occupe de vive force, met le feu à l'église de Saint-Pierre pour s'en rendre maître, et y établit l'antipape Pascal, par les mains duquel il se fait couronner de nouveau.

Mais le mauvais air avait décimé son armée; l'archevêque de Cologne, sept évêques et autres grands personnages avaient succombé; il se décide alors à se retirer. Arrivé à Pavie, sa

(1) Jean de Salisbury, *ép.* 210, ap. LABBE, *Concil.*, t. X, 1450.

ville fidèle, il met au ban de l'Empire les villes confédérées; mais il n'ose pas les attaquer, dans la crainte que l'amour de la patrie ne l'emporte, chez les Italiens qui servent dans son armée, sur la loyauté féodale. Enfin, il reprend, avec une poignée d'hommes, la route de la Savoie, en laissant pendus çà et là les otages milanais; et, après avoir gagné péniblement Suse,
1168. il rentre en Germanie, en abandonnant derrière lui le parti impérial.

Durant les six années que Frédéric demeura en deçà des Alpes, les républiques italiennes augmentèrent en nombre et en forces. Il envoya contre elles un corps de troupes commandé par Christian, archevêque de Mayence, guerrier voluptueux, qui traînait après lui une telle suite de femmes et de mulets, qu'elle coûtait plus à défrayer que le cortége impérial. Plein de vigueur, il maniait dans les combats une masse ferrée, avec laquelle il abattit un jour trente ennemis. Après avoir ravagé le pays, il assiégea Ancône, qui s'était jetée dans le parti des Grecs. Ses habitants, réduits à se nourrir de rats et de cuirs desséchés, n'en résistèrent pas moins avec un courage digne des temps héroïques, jusqu'à l'instant où ils furent délivrés par les Ferrarais. On raconte qu'une veuve nommée Stamura, voyant ses concitoyens battre en retraite dans une sortie faite pour incendier des machines de l'ennemi, saisit un tison, et, s'élançant vers elles malgre les flèches qu'on lui tirait, réussit à y mettre le feu. Une autre, apercevant un des combattants exténué par le manque de nourriture après un jeûne absolu de plusieurs jours, lui offrit le peu de lait que contenaient ses mamelles, et dont elle priva son enfant.

Afin d'élever une barrière entre Pavie et le duc de Montferrat, ennemis de leur cause, les confédérés bâtirent, au confluent de

Fondation d'Alexandrie.

la Bormida et du Tanaro, une ville qu'ils appelèrent Alexandrie, du nom de leur protecteur; et ils ajoutèrent à ce nom celui de la Paille, parce que les maisons, construites à la hâte, furent d'abord couvertes en chaume, et défendues par une simple palissade avec un terrassement.

1174. Quand Frédéric descendit en personne en Italie pour la cinquième fois, bien que renforcé de nouveaux contingents de troupes fournies par toute l'Allemagne et par une moitié de l'Italie, il fut contraint de lever le siége d'Alexandrie, qui n'avait à lui

opposer pour défense que des troncs d'arbres fichés en terre, et la poitrine d'hommes libres.

Lorsqu'il a vu cette armée consumée encore, il en demande à l'Allemagne une nouvelle, que sa femme lui amène par les Alpes Rhétiques. Il s'avance à sa rencontre avec les hommes de Lodi 1176.
et de Côme; mais l'armée des confédérés se jette, sur son passage, dans la plaine de Legnano, et lui fait subir une déroute Bataille de Legnano. 29 mai.
complète; lui-même ne sauve ses jours qu'en se tenant caché sous les cadavres; et sa femme pleurait sa mort, quand elle le vit reparaître sain et sauf, mais profondément humilié dans son orgueil.

Quelques républiques maritimes avaient pris les armes en faveur du monarque allemand, pour qu'il favorisât leur ambition. Barison d'Arborée, l'un des quatre juges de la Sardaigne, aspirant à dominer sur l'île entière, en avait obtenu l'investiture de 1165.
Frédéric, moyennant quatre mille marcs d'argent. Cette somme avait été avancée par Gênes, à qui souriait la pensée d'affaiblir d'autant Pise, sa rivale. Cependant Barison, se voyant dans l'impossibilité de restituer cette somme à ses prêteurs, se réconcilia avec les Pisans, et les Génois en furent pour leurs deniers. Il en résulta une guerre, dans laquelle l'avantage resta à ces derniers; mais les Pisans obtinrent l'investiture de Frédéric, toujours prêt à la donner à qui la payait. C'était ainsi que les uns et les autres caressaient l'empereur, et lui fournissaient des subsides pour ses expéditions.

C'en était assez pour lui faire une ennemie de Venise, qui, après l'avoir favorisé dans l'espoir de voir les républiques de terre ferme humiliées, prit ombrage de lui quand il eut affiché des prétentions si orgueilleuses. Elle en vint donc à donner des encouragements à la ligue lombarde, et un asile dans ses murs au pape Alexandre. Puis, lorsque Frédéric la menaça d'aller arborer ses enseignes victorieuses en face de Saint-Marc, les Vénitiens répondirent à la bravade impériale en armant soixante-quinze galères, dont le doge, à qui le pape ceignit l'épée d'or, prit le commandement, et qui défirent la flotte fournie à Frédéric par les Génois et les Pisans.

Le fils de l'empereur fut fait prisonnier dans cette bataille navale, et traité honorablement par les Vénitiens, qui le renvoyèrent à son père avec des propositions de paix. Frédéric devait

désirer un arrangement, après avoir consumé vingt-deux ans et sept armées à lutter contre le climat et contre la liberté de l'Italie.

Traité de Venise. Son orgueil dut plier, et il entama des négociations que suivit un traité conclu à Venise, par lequel il s'engagea à reconnaître le pontife; à observer une trêve de quinze ans avec le roi de Sicile, et de six avec les villes de Lombardie. Il devait aussi jouir pendant quinze ans des biens allodiaux de la comtesse Mathilde.

Il est d'usage, au sujet de cette convention, de déclamer contre le pape Alexandre, en l'accusant soit de déloyauté pour avoir abandonné ses alliés et traité isolément, soit d'inhabileté pour n'avoir pas poussé les choses à l'extrémité, en détruisant la puissance impériale, et en assurant pour toujours l'indépendance de l'Italie.

Mais il sera évident, pour quiconque ne confond pas les idées et les désirs de notre temps avec ceux d'alors, que jamais les Lombards n'avaient visé à anéantir l'empereur; dans les moments même les plus prospères, ils n'avaient réclamé rien autre chose que de voir leurs priviléges assurés sous sa suprématie. C'était précisément vers ce but que les acheminait la trêve, durant laquelle fut stipulée une paix solide. Quant au pape, la pensée d'abattre Frédéric n'eût tendu à rien moins qu'à détruire l'ouvrage de ses prédécesseurs, qui avaient déféré à l'empereur la souveraineté temporelle de la chrétienté; qui, lors même que les rois de la Germanie furent rebelles et contumaces, ne songèrent jamais à les détruire, mais tout au plus à leur substituer un prince plus docile et plus religieux. Les envoyés de Frédéric dirent donc au pape : *Il est clair et indubitable que Dieu a voulu qu'il y eût deux chefs pour gouverner le monde, la dignité sacerdotale et la puissance royale, qui, si elles n'étaient appuyées sur une concorde mutuelle, laisseraient le monde livré aux guerres et aux déchirements. Que le scandale cesse donc, et que par vous, qui êtes le prince du monde, la paix soit rendue à la chrétienté* (1).

1177. 1er août. Frédéric remplit à Venise les fonctions d'huissier devant le pape, qu'il précéda en écartant la foule sur son passage, une baguette à la main; l'homélie prononcée en latin par Alexandre fut expliquée en allemand par le patriarche d'Aquilée, pour sa-

(1) CARD. ARAGON., ap. *Rer. Ital. Script.*, III, 468.

tisfaire la dévotion de l'empereur, qui, ayant reçu l'absolution, alla, après le *Credo*, baiser le pied du pontife et faire l'offrande; il en reçut ensuite la communion; et quand la messe fut finie, il l'accompagna, en lui donnant la main, jusqu'à la porte de l'église, lui tint l'étrier, puis le conduisit par la bride jusqu'au palais (1). Henri de Diesse jura en son nom, sur les Évangiles, sur les reliques et sur l'âme de l'empereur, que Frédéric maintiendrait la paix; autant en firent douze princes de l'Empire, les ambassadeurs de Sicile, et les consuls de Milan, Plaisance, Brescia, Bergame, Vérone, Parme, Reggio, Bologne, Novare, Alexandrie, Padoue, et Venise.

Paix de Constance. 1183 25 juin.

La trêve avec ces villes n'était pas encore expirée, que fut conclue à Constance, entre elles et l'Empire, la paix, qui, venant couronner des efforts magnanimes, consolida l'existence des républiques italiennes, non plus comme un fait, mais comme un droit (2). Aux termes du traité, les villes de la Lombardie, de la Marche d'Ancône et de la Romagne durent jouir, dans l'enceinte de leurs murailles, des droits régaliens qu'elles possédaient de temps immémorial; et au dehors, de ceux-là seulement qui leur auraient été concédés par les empereurs. L'évêque fut désigné pour examiner, assisté de quelques délégués impériaux, en quoi consistaient ces droits, sauf aux villes qui voudraient décliner cette enquête à s'en affranchir, moyennant deux mille marcs d'argent par an. L'empereur confirma, sous la réserve de sa suprématie, les droits et immunités concédés avant la guerre tant par lui-même que par ses prédécesseurs, pourvu qu'ils ne fussent point au

(1) Chron. GAUFR. VOSIENS.

En général, les historiens nient que le pape lui ait mis le pied sur la tête, en s'écriant : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem;* mais CHARLES LUD. RING soutient ce fait dans un Essai historique publié à Stuttgard en 1835.

(2) Les villes comprises dans le traité furent : Milan, Verceil, Novare, Lodi, Bergame, Brescia, Mantoue, Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Bologne, Faenza, Modène, Reggio, Parme, Plaisance. Celles qui y figurent comme alliées de l'empereur sont : Côme, Tortone, Asti, Alexandrie, qui dut prendre le nom de Césarée; Gênes et Alba. Ferrare eut la faculté d'y accéder sous deux mois. On en exclut nommément Imola, Castro, S. Cassiano, Bobbio, Gravedona, Feltre, Bellune, Ceneda. Venise n'y fut pas même mentionnée, parce qu'étant tout à fait indépendante de l'Empire, elle ne voulait par là lui reconnaître aucune espèce de droit.

préjudice d'un tiers. Les évêques qui avaient obtenu antérieurement, par concession impériale, le droit de confirmer les consuls, furent autorisés à user de ce droit. Pour les autres villes, ces magistrats durent être confirmés, dans les cinq premières années, par les commissaires impériaux, et recevoir ensuite l'investiture de l'empereur. Dans chaque ville, un juge, à la nomination du monarque, devait connaître, sur appel, des causes excédant une valeur de vingt-cinq livres impériales (1,575 fr.), et statuer, dans les deux mois, conformément aux lois de la cité. Les citoyens de seize à soixante-dix ans étaient forcés de jurer fidélité à l'empereur tous les dix ans. Les villes s'obligèrent à lui donner le *fodrum*, c'est-à-dire, à le nourrir et l'héberger lorsqu'il viendrait en Italie, à réparer les routes, à ouvrir des marchés pour les approvisionnements; et il s'engagea de son côté à ne séjourner que peu de temps dans chaque cité ou diocèse. Les villes restèrent, au surplus, maîtresses de se fortifier et de se confédérer; et tous les fiefs concédés à leurs dépens depuis la guerre furent considérés comme non avenus (1).

1184. L'année suivante, l'empereur tint cour plénière à Mayence. Le concours fut si grand, qu'il s'éleva dans la plaine voisine une seconde ville de tentes et de baraques; le seul archevêque de Cologne avait amené un cortége de quatre mille personnes. Durant trois jours, l'empereur traita quiconque se présenta, et, au milieu de tournois magnifiques, il conféra à ses fils l'ordre de chevalerie, ainsi qu'à beaucoup d'autres gentilshommes; puis il se mit en marche pour sa sixième expédition en Italie.

Comme il ne revenait pas en ennemi, les villes italiennes rivalisèrent entre elles à qui lui montrerait qu'elles savaient aussi bien l'honorer et lui faire accueil comme hôte pacifique, que lui résister sur le champ de bataille. Il séjourna trois mois à Vérone, en pourparlers avec le pape Lucius III, qui avait succédé à Alexandre, afin de s'entendre relativement aux biens de la comtesse Mathilde, sans pouvoir arriver encore à un résultat.

Cependant, les Romains s'obstinaient à conserver leur république. Ayant marché contre Tusculum, où s'étaient fortifiés les comtes, leurs adversaires, ils firent prisonniers plusieurs ecclésiastiques, auxquels ils crevèrent les yeux, à l'exception d'un seul qui devait ramener à la ville les autres montés sur des ânes, avec

(1) Voy. le texte de ce traité à la note additionnelle G.

des mitres de carton sur la tête. Cette cruauté sacrilége leur valut l'excommunication; mais il était réservé à Clément III de mettre un terme à ce conflit après quarante-cinq ans, en ramenant sous son autorité le sénat, la ville, la basilique de Saint-Pierre avec les autres églises, et en recouvrant les droits régaliens, à l'exception de quelques-uns seulement qui demeurèrent à la cité. 1188.

Frédéric avait fait donner à son fils Henri la couronne d'argent; mais, ne voulant pas que le titre de roi d'Italie restât un vain nom, il chercha à dominer sur les États du Midi comme sur la Lombardie. Nous avons vu de quelle manière Roger, premier roi de Sicile, avait organisé le pays du continent, et comment il lui fut enlevé par l'empereur Lothaire, alors uni au pape. A peine le premier fut-il parti, que Roger repassa le détroit et recouvra le royaume. Il détruisit Capoue, soumit Nocera et Salerne, puis enfin Naples, ne craignant pas même de recourir à la cruauté pour affermir sa domination. Il avait adopté cette devise pompeuse :

Royaume de Sicile. Pouille. Roger.

Appulus et Calaber, Siculus mihi servit et Afer.

Palerme, sa capitale, s'embellit alors d'édifices qui attestent la richesse et la magnificence des princes normands. Il fit disposer un vaste parc peuplé de gibier, et récréé par des eaux vives qu'y amenaient des conduits souterrains (1). Puis il procura une grande aisance au pays, en y accueillant les juifs et en y introduisant l'éducation des vers à soie.

La Sicile devait offrir à cette époque un aspect bizarre, peuplée qu'elle était d'un mélange d'indigènes, de chevaliers normands, de musulmans. On y rencontrait des casques et des turbans, des derviches et des moines, les courses du dgérid et les luttes du tournoi, des hommes du Nord ignorants et des Méridio-

(1) *Quosdam montes et nemora quæ sunt circa Panormum, muro fecit lapideo circumcludi, et parchum deliciosum satis et amœnum diversis arboribus insitum et plantatum construi jussit, et in eo damas, capreolos, porcos sylvestres, jussit includi : fecit et in hoc parcho palatium, ad quod aquam de fonte lucidissimo per conductus subterraneos jussit adduci.* Chron. Salernitaine, apud MURATORI, *Rer. Ital. Script.*, t. VIII, p. 194.

Du reste, les Arabes avaient déjà amené à Palerme des sources d'eau si abondantes, que des fontaines y jaillissaient aux étages les plus élevés des maisons. Les environs de cette ville sont parsemés de ruines d'aqueducs.

naux corrompus, de fastueux Asiatiques et de rudes Scandinaves. On y parlait le grec, le latin vulgaire, l'arabe, le normand. Les édits étaient promulgués dans chacune de ces langues, et devaient être en harmonie avec le Code de Justinien pour les Grecs, avec le droit coutumier pour les Normands, avec le Koran pour les Sarrasins. En effet, les Normands, qui avaient bouleversé en Angleterre toutes les anciennes institutions, étant arrivés peu nombreux et faibles en Italie, durent s'entourer de politique et de ruse, et non recourir à la force ouverte. Le gouvernement qu'ils établirent fut donc plus habile qu'énergique, et n'eut point cette unité vigoureuse qui est nécessaire pour tyranniser un peuple et pour diriger ses efforts vers un seul but, surtout dans un pays aussi morcelé que le royaume de Naples, et où les origines sont si diverses. Ils changèrent peu de chose, en conséquence, aux institutions des Lombards et des Grecs. Il faut dire, néanmoins, qu'ils introduisirent dans le pays un système de féodalité plus exact, et qui ressemblait à celui qui existait en France.

Les magistrats et les comtes lombards, dont les titres étaient devenus héréditaires, formaient déjà une classe de barons qui conserva sa noblesse, même après avoir perdu ses emplois. Une autre classe, toute différente, dut son origine aux fiefs donnés par les vainqueurs, et sous-inféodés à des chevaliers et à des ecclésiastiques. Les *gastalds* et les *sculdasques*, juges selon le système lombard, firent place à des baillis, justiciers et châtelains. Ces nouveaux magistrats, ayant le roi pour chef et jouissant de priviléges particuliers, constituèrent une hiérarchie administrative, la première qui, depuis Charlemagne, eût été façonnée à la moderne, et composée non de vassaux se rattachant au suzerain par des liens féodaux, mais d'officiers royaux exerçant, non pour eux, mais pour le pouvoir public, la portion d'autorité qui leur était confiée.

En même temps donc que l'ancienne noblesse restait en opposition avec le gouvernement, il en naissait une autre des individus admis aux emplois, sans distinction d'indigènes et d'étrangers, à la différence de ce qui se faisait alors dans les autres gouvernements (1). A la tête des districts étaient des barons et des conné-

(1) *Quoscumque viros aut consiliis utiles, aut bello claros compererat, cumulatis eos ad virtutem beneficiis invitabat, Transalpinos maxime.* FALCANDO, ap. MURATORI, *Rer. Ital. Script.*, VII, 260.

tables ; à la tête de toute la noblesse, le grand connétable ; à la tête de la marine, le grand amiral ; le grand chancelier servait d'intermédiaire entre les fonctionnaires et le prince. Les tribunaux conservèrent leur ancienne forme.

Roger substitua aux lois longbardes, en mêlant les lois romaines aux coutumes scandinaves, ses *constitutions*, délibérées dans les assemblées publiques des barons, des fonctionnaires et des évêques. La peine de mort est prononcée même contre ceux qui rognent ou altèrent les monnaies, et contre ceux aussi qui donnent des breuvages pour inspirer l'amour ou la haine, qui blessent mortellement quelqu'un en lançant ou en roulant soit une pierre, soit une pièce de bois. Ce prince organisa aussi les fiefs, en distinguant ceux qui étaient de droit longbard et ceux qui étaient de droit franc, et il institua sept grandes charges ministérielles comme en France. Il créa, en outre, la dignité d'archimandrite ou abbé général, en réservant au roi la faculté de confirmer l'élection qui en serait faite par les moines ; et il prit sous son patronage les églises du royaume, spécialement quand elles étaient vacantes. Cependant les évêques de Sicile, qui devaient se rendre à Rome pour y recevoir la consécration du pape, continuèrent de le faire durant tout le règne des Normands.

Roger aima et protégea les sciences. Il fit rédiger par le musulman Abn-Abdallah el-Édrisi, une géographie (1), et construire une sphère en argent, pesant huit cents marcs, sur laquelle étaient indiqués tous les pays alors connus. Le palais et la splendide chapelle de Palerme, où on lit encore l'inscription en trois langues, mise par ses ordres sur la première horloge qu'il y fit placer, ainsi que la cathédrale de Salerne, enrichie des dépouilles de Pestum, attestent sa magnificence.

Guillaume I Mauvais. 1154.

Il eut pour successeur Guillaume Ier, prince pusillanime et incapable. Les empereurs d'Orient et d'Occident, encouragés par sa nullité, mirent en avant des prétentions opposées sur le royaume, firent avancer leurs forces, et favorisèrent les barons, toujours inquiets. Les Allemands se trouvèrent occupés ailleurs ; mais les Grecs, toujours avides de se venger des expéditions des deux Roger, et déjà maîtres d'Ancône ainsi que d'autres places

(1) *Délassements de l'homme désireux de connaître à fond les différents pays du monde.*

sur l'Adriatique, occupèrent Brindes, où vinrent se jeter beaucoup de barons révoltés. Les nobles étaient mécontents à l'excès de voir un obscur marchand d'huile, nommé Maione, devenu chancelier et grand amiral du royaume, diriger à son gré les conseils et les actes de Guillaume. Ce parvenu reprit Brindes, et fit tuer ou aveugler les seigneurs qui s'y étaient réfugiés. Robert, prince dépossédé de Capoue, entra à main armée dans la Campanie, qu'il souleva; la Pouille se mutina aussi, et plusieurs conjurations furent tramées contre l'orgueilleux amiral, qui sut les déjouer
1165. toutes, jusqu'au moment où le comte Matthieu Bonello réussit à le tuer et à s'emparer de Guillaume, qu'il retint prisonnier. L'abus de la victoire rendit les conjurés odieux; et Bonello ayant été pris par le peuple soulevé, eut les yeux crevés. Guillaume rétablit l'ordre à force de supplices, et régna jusqu'en 1166. L'histoire lui a conservé le surnom de *Mauvais*, comme à son fils Guillaume II celui de *Bon*.

Guillaume le Bon. Ce prince, jeune et beau, étant monté sur le trône, sous la tutelle de sa mère Marguerite de Navarre, chercha à se concilier les cœurs en délivrant les prisonniers d'État; mais les factions se disputèrent avec acharnement la tutelle, et les parties hétérogènes, rapprochées plutôt qu'assemblées pour former ce royaume, tendaient à se séparer. Marguerite, cherchant de l'appui au dehors, remplit la cour de Francs, et dans le nombre se trouvait Hugues Falcando, historien de ces troubles, qui fut surnommé le Tacite de la Sicile.

1183. Après la mort de sa mère, Guillaume, parvenu à sa majorité, arma une flotte pour soutenir l'empereur Manuel Comnène, chassé
1189. de sa capitale. S'étant emparé de Durazzo, de Thessalonique, et de plusieurs autres places, il marcha sur Constantinople; mais il essuya une défaite, et mourut peu après. La magnifique abbaye de Montréal, qu'il fit bâtir, et où il fut enseveli, est un monument remarquable du progrès des arts en Sicile dans le cours de ce siècle.

Comme il ne laissait pas d'enfants, le trône revenait à Constance, sœur de son père. Frédéric Barberousse mit donc tout en œuvre pour que cette princesse donnât sa main à son fils Henri. Le mariage fut célébré à Milan avec une magnificence extraordinaire, malgré les efforts faits par le pape Urbain III pour traverser une union qui semblait accroître outre mesure la puissance des Hohenstaufen, tandis qu'elle devait causer leur ruine.

Frédéric laissa à son fils le soin des affaires de l'Italie, et retourna en Allemagne. Lorsqu'à Roncaglia il eut à prouver en latin, par des jurisconsultes, qu'il possédait la puissance impériale dans sa plénitude, les barons allemands ne se trouvèrent pas mieux disposés que les Italiens à le laisser mettre à effet de semblables prétentions, et malheur à qui l'eût tenté! Les communes étaient aussi un obstacle à ce pouvoir si grand; et Frédéric, qui avait vu en Italie ce qu'elles pouvaient, chercha à réprimer en Allemagne leur accroissement, que les rois saliques, au contraire, avaient favorisé. Venant donc en aide aux évêques qui se plaignaient que leur juridiction allait déclinant, il défendit les unions que les bourgeois étaient dans l'usage de faire pour transférer des tribunaux de l'empereur aux conseils communaux l'exercice de la puissance publique (1). Affaires d'Allemagne.

A l'intérieur, Frédéric réussit à apaiser les prétentions de la maison guelfe, en restituant à Henri le Lion le duché de Bavière; mais il en détacha le pays situé au-dessus de l'Ens, qui, sous le nom de haute Autriche, fut réuni à la Marche d'Autriche pour former un duché, dont fut investi Henri Jasomirgott; on lui accorda des priviléges extraordinaires, notamment celui de disposer de ce fief à défaut d'héritiers. Il lui fut aussi permis de soumettre à sa juridiction directe tous les nobles relevant de lui; privilége extrêmement important, qui donna aux ducs d'Autriche des États homogènes, où leur autorité ne se trouva point entravée par les prétentions d'indépendance que manifestaient les seigneurs immédiats. Cet ordre de choses put s'établir dans cette contrée, parce que la féodalité y était moins forte qu'ailleurs, le pays tenant plus des Slaves que des Allemands, et l'autorité Origine du duché d'Autriche. 1156.

(1) Dans la seconde paix publique de Frédéric Ier : *Conventicula quoque, omnesque conjurationes in civitatibus et extra, etiam occasione parentelæ, fieri prohibemus*. R. A., t. I, p. 10.

Pour Trèves surtout : *Communio civium Trevirensium, quæ et conjuratio dicitur, quam nos in civitate destruximus dum præsentes fuimus, quæ et postea reiterata est... cassetur... statuentes ne deinceps studio archiepiscopi vel industria comitis palatini reiteretur, sed uterque debitam justitiam in civitate habeat et consuetam*. Dipl. de 1161, *ap.* HONKEIM, *Hist. Trevir.*, t. I, p. 594.

Henri, en 1231, ordonnait : *Quod nulla civitas, nullum oppidum, communiones, constitutiones, colligationes, confœderationes vel conjurationes aliquas, quorumque nomine censeantur, facere*, etc.

ayant besoin d'y être fortement établie pour que l'on pût résister à des voisins menaçants.

Henri le Lion. Henri de Bavière, chef des Guelfes, devint la terreur du Nord, en étendant ses conquêtes sur les Vénèdes. Après avoir assujetti une grande partie du Meklembourg, il y transporta des paysans flamands, brabançons et allemands, qui défrichèrent la terre. Il accrut la puissance de Lubeck, releva Hambourg, fonda Mu-
1157. nich, et étendit ses possessions de la Baltique et de la mer du Nord jusqu'au Danube. Il aurait voulu leur donner une unité vigoureuse; mais les autres princes allemands, craignant de se trouver absorbés, formèrent contre lui une confédération, qu'il dis-
1172. sipa. Il se croisa, et, revenu de la terre sainte, livra de nouveaux combats.

Frédéric avait à cœur d'emmener avec lui en Italie un champion aussi puissant; il l'invita donc à venir s'aboucher avec lui à Chiavenna; mais ni raisons ni prières ne purent le décider à
1176. l'accompagner, quoique Frédéric, malgré tout son orgueil, allât jusqu'à se mettre à ses genoux; peut-être cette défection fut-elle pour beaucoup dans la déroute de Legnano.

L'empereur éprouvait un vif désir de se venger de lui. Ayant donc rétabli ses affaires, il le cita à comparaître, et, comme il n'obtempéra pas à ses ordres, il déclara ses biens confisqués, et le mit au ban de l'Empire. Les nombreux ennemis que s'était faits Henri le Lion reprirent alors courage, s'armèrent
1181. contre lui, et il se vit contraint de venir aux pieds de Frédéric, qui lui accorda son pardon. Il ne lui laissa toutefois que le Brunswick et le Lunebourg, et le tint trois ans confiné dans cette Angleterre dont ses descendants devaient un jour porter la couronne.

Une autre famille au glorieux avenir était aussi apparue en Allemagne. Le seigneur d'Anhalt, qui avait obtenu en fief la vieille Marche, conquit sur les Vénèdes la Marche de Brandebourg. Il put dès lors être considéré comme le fondateur de la monarchie brandebourgeoise, dont la capitale, Berlin, est mentionnée, pour la première fois, dans le moment même où Léopold d'Autriche fondait Vienne, sa future rivale.

Le duché de Saxe fut aussi morcelé à cette époque, et il s'en forma plusieurs États, fiefs immédiats de l'Empire. Frédéric tendait activement à faire disparaître les grands duchés, dans l'in-

tention de consolider le pouvoir royal; mais il préparait ainsi l'anarchie pour un temps plus éloigné.

Il eut souvent lui-même à combattre les barons indociles qui infestaient les routes; il abolit beaucoup de péages qui, établis par eux sur le Rhin, entravaient les communications; il se fit couronner roi d'Arles, cérémonie négligée par ses prédécesseurs. Ayant envahi la Pologne, il la ramena à la sujétion féodale, et en détacha le duché de Silésie. Il conféra la dignité royale à 1158.
Ladislas II, duc de Bohême, comme il l'avait accordée à Barison pour la Sardaigne; il donna aussi un roi à la Hongrie et un nouveau seigneur à la Bavière, dont il détacha le Tyrol; il érigea la Styrie en duché; il réprima le comte palatin et l'archevêque de Mayence.

Depuis Charlemagne, aucun empereur n'avait exercé une autorité aussi étendue. S'il ne se fût occupé que de l'Allemagne, on pourrait le compter parmi les princes dont l'influence fut immense sur l'avenir; mais l'ambition d'élever l'Empire à un degré de puissance que le temps ne comportait plus, le fit agir en tyran, et lui mérita l'exécration des Italiens : à cela près, il aima la justice, selon l'usage des despotes; et, pour qu'elle fût mieux rendue, il ne nommait personne juge dans son pays natal.

Il accrut les domaines de sa maison de plusieurs flefs, achetés ou ayant fait retour à la couronne, et principalement de ceux qui lui provinrent des successions de Guelfe VII et de la comtesse Mathilde. Mais nous avons vu dans quels longs démêlés la dernière acquisition l'entraîna avec la cour de Rome, à tel point qu'Urbain III s'apprêtait à l'excommunier de nouveau quand il mourut.

Il ne négligea pas non plus la civilisation des Allemands, que les écrivains italiens nous représentent comme un peuple grossier, adonné à l'ivrognerie, vice qui souvent leur devint funeste. Quand l'empereur était élu, on lui demandait, entre autres choses, s'il promettait de vivre sobrement, avec l'aide de Dieu. Ils sont aussi dépeints comme violents, et les chroniques font souvent mention de l'impétuosité et de la fureur tudesques. Aussi Godefroi de Bouillon, tout en faisant grand cas des chevaliers allemands pour leur vaillance, les exhortait à imiter les Français, pour perdre quelque peu de leur rudesse native (*feritatem*).

L'abbé d'Usperg, qui raconte ce fait, nous représente les Allemands comme belliqueux et cruels, prodigues dans leurs dépenses, sans idée de justice, mettant leur volonté à la place du droit, et employant leurs invincibles épées pour dernière raison. Ils ne se confient, dit-il, qu'aux hommes de leur race, et sont du reste très-loyaux envers leurs capitaines, car on leur arracherait plutôt la vie que de les forcer à trahir leur foi.

Le commerce, toujours croissant, dut aussi contribuer à les dégrossir, car les négociants de tous pays se rendaient à Brême; six cents riches marchands abandonnaient Cologne dans une sédition; les manufactures avaient une grande activité dans les provinces rhénanes, et leurs produits étaient échangés avec les pelleteries du Nord. Les margraves de Misnie s'enrichissaient par l'exploitation des mines de l'Erzgebirge, tellement que, dans un tournoi donné en 1236 à Nordhausen, on vit exposé un arbre d'argent avec des fruits d'or. Ce furent eux qui instituèrent la foire de Leipsig, où se vendaient des draps, des vins de France qui s'expédiaient dans le Nord, des armes, et du fer des mines de Bohême.

Les manufactures aidèrent aussi à propager la culture intellectuelle, et il y avait des écoles florissantes à Paderborn, à Liége, à Bamberg et à Wurtzbourg. Les expéditions des Allemands en Italie mettaient sous leurs yeux des modèles pour les arts, l'agriculture, les institutions civiles, qui devaient exciter leur émulation. Frédéric Barberousse embellissait sa cour de tout ce que l'on pouvait désirer de mieux; aussi les poëtes disaient que, semblable au bon vin, il s'améliorait en vieillissant.

Après une vie aussi active, ce monarque résolut, selon l'usage
1188. d'alors, de finir saintement ses jours. Il prit donc la croix dans
la diète de Mayence, avec son fils Frédéric et soixante-huit seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques; mais, arrivé en Cilicie,
1090. 'o juin. il s'avisa d'entrer à cheval dans le fleuve Salefke, et s'y noya. Ses chairs furent ensevelies à Tarse et ses ossements à Tyr.



CHAPITRE XXI.

FRANCE. — TROISIÈME RACE.

Nous avons vu de quels faibles commencements partit la troisième dynastie française (1), entourée de barons égaux et même supérieurs en puissance au monarque, qui n'avait d'autres richesses que les revenus de ses domaines, d'autres forces que les sujets de son duché.

Ce duché comprenait d'abord le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, presque toute l'île de France, et le sud-est de la Picardie jusqu'à la Somme. Mais l'agrandissement des comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres, réduisit les domaines royaux aux seuls comtés de Paris, de Melun, d'Étampes, d'Orléans et de Sens. La communication même d'une de ces villes à l'autre se trouvait coupée : ici, par le château du sire de Montlhéry, entre Paris et Étampes ; là, par le seigneur de Corbeil, entre Paris et Melun ; plus loin, par le château du Puiset, entre Paris et Orléans. Aux portes de la capitale s'étendaient alentour les terres des seigneurs de Montmorency et de Dammartin ; à l'ouest, les domaines des comtes de Montfort, de Mantes et de Meulan, tous seigneurs indépendants, qui ne se faisaient aucun scrupule d'arrêter le voyageur pour le rançonner.

Le duc de France avait en outre de redoutables vassaux dans les comtes de Ponthieu, d'Amiens, de Vermandois et de Valois, de Soissons et de Clermont.

L'Église occupait aussi un rang imposant dans la hiérarchie féodale. L'archevêque de Reims était seigneur de sa ville, et suzerain des comtes de Rhetel et des seigneurs de Sedan. L'évêque d'Auch partageait avec le comte d'Armagnac la seigneurie de cette ville, et il recevait l'hommage de ce seigneur et des barons les plus considérables de la Gascogne. Moitié de la ville de Narbonne relevait de son prélat ; beaucoup d'autres évêques étaient seigneurs de la ville où ils résidaient et de la banlieue. Celui de Langres exerçait sa souveraineté sur tout le diocèse, et recevait l'hom-

(1) Tome IX, page 172.

mage de plusieurs comtes. Celui de Troyes avait parmi ses vassaux six barons; celui de Nevers, quatre; celui d'Orléans, cinq; celui d'Angers, trois. L'évêque d'Auxerre fut longtemps le seigneur temporel de tout son diocèse; puis il lui resta pour vassaux tous ses bénéficiers. Huit cents petits fiefs relevaient de l'évêque de Lodève; bien d'autres évêques possédaient des villes. Les abbés exerçaient aussi çà et là leur juridiction, sans parler des seigneuries temporelles; et les abbés de Saint-Germain, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, avaient chacun un quartier de Paris.

Autour de ce petit royaume de France grandissaient les puissantes principautés de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, de Champagne, de Bourgogne; de plus, l'Aquitaine était érigée en royaume, et se trouvait subdivisée elle-même en fiefs souverains, *par la grâce de Dieu.*

Il est toutefois dans la nature de la royauté, pouvoir central et permanent, avec succession non contestée ni divisée, d'absorber les petits États qui l'avoisinent, puisque leur rivalité et leur faiblesse les forcent de chercher en elle un appui, qui, à la longue, finit par les lui soumettre. D'ailleurs, c'est au roi que reviennent les fiefs vacants ou confisqués, ou conquis; c'est le roi qui conclut les traités de paix, qui s'allie aux plus puissantes maisons par des mariages illustres, et qui se concilie non-seulement l'opinion publique, en mettant un frein aux vexations arbitraires, mais l'affection particulière de ceux à qui il accorde ou fait espérer sa faveur. Ainsi, à mesure que le système féodal s'écroulait, des principes essentiellement divers permirent en Italie, aux communes, de se développer, et firent en France prévaloir la monarchie. Hugues commença à s'élever avec de faibles moyens. Il rendit quelque lustre à la couronne dépouillée de ses fleurons, en y réunissant ses vastes possessions; et il laissa les hauts seigneurs s'affaiblir par des guerres continuelles entre eux, pour s'agrandir.

Quant au clergé, le seul peut-être qui pût mettre en avant la légitimité des Carlovingiens dépossédés, il sut se l'attacher en se faisant couronner à Reims, en lui prodiguant des faveurs, en lui donnant ou en lui restituant des priviléges, en n'intervenant pas dans les élections ecclésiastiques, en l'appelant parfois à corriger les abus de la force, en introduisant enfin les évêques et les

abbés dans le conseil : ce qui, d'un côté, augmentait la popularité du roi, et, de l'autre, diminuait la hardiesse des barons. Les évêques, à leur tour, ne demandaient pas mieux que de se rapprocher du souverain, dans le besoin qu'ils éprouvaient d'avoir un appui pour eux-mêmes. Or, comme les terres qui dépendaient de la couronne et surtout de l'Église étaient les seules administrées avec un certain ordre, il en résultait que le peuple inclinait vers ceux qui se faisaient les protecteurs des faibles et des opprimés.

Voilà pourquoi, bien qu'élu par les nobles, Hugues donna à son règne un caractère religieux, ce en quoi il fut imité par ses premiers successeurs. Jamais il ne se montrait revêtu des insignes royaux, mais seulement de la chape d'abbé de Saint-Martin ; il disait qu'un songe lui ayant révélé que les siens porteraient la couronne durant sept générations, il ne voulait pas en ceindre son front pour prolonger cette durée.

Robert. 996-1031.

Son fils Robert montra une piété excessive. L'éducation que lui donna le fameux Gerbert lui fit acquérir les vertus monastiques. Charitable jusqu'à se dépouiller lui-même et à se laisser voler, il couchait sur la terre nue, de la Septuagésime à Pâques ; il passait le carême en pèlerinages et nourrissait trois cents pauvres par jour et mille dans certaines solennités. Le jeudi saint, il en servait trois cents à genoux, puis cent clercs ; il lavait les pieds à cent soixante personnes, et donnait de l'argent à tous. En voyage, il emmenait toujours à sa suite douze pauvres qui, montés sur des ânes, s'en allaient ainsi louant le Seigneur. Il composait des hymnes, chantait et psalmodiait au chœur les heures canoniques. Afin de ne pas charger les âmes d'un parjure, il avait une châsse sans reliques, sur laquelle il faisait prêter serment : comme si l'acte même, et non l'intention, constituait le péché. Plusieurs seigneurs ayant conspiré contre lui, il les admit à communier avec lui, et ne voulut pas qu'ils fussent traduits en jugement, puisque Jésus-Christ les avait reçus à sa sainte table.

Il avait épousé Berthe, héritière du royaume de Bourgogne ; mais comme elle était sa parente à un degré prohibé, le pape l'obligea à divorcer. L'amour le faisant différer, son royaume fut mis en interdit ; ce fut un coup terrible pour le pieux roi. On disait que sa femme avait mis au monde un monstre avec des pieds d'oie. Personne ne mangeait avec lui ; personne ne le

servait, à l'exception de deux valets, qui jetaient aux chiens les restes de sa table. Robert ne put résister à cette épreuve; il se rendit à Rome, en pèlerinage, avec Berthe, et fit pénitence pendant sept ans.

Il épousa alors Constance, fille du comte de Toulouse, belle et capricieuse, aimant le faste, ne rêvant que danses et tournois, comme ses compatriotes, et implacable dans ses vengeances. Quand Robert accordait quelque grâce à un homme de mérite, il lui disait : *Faites en sorte que Constance n'en sache rien.* Elle bouleversa la cour par son humeur impérieuse, et par sa prétention de changer l'ordre de succession en faveur de ses fils bien-aimés. Il en résulta rébellion et guerre; épreuve que Robert souffrit comme un châtiment de son insubordination envers son père. Les persécutions qu'il dirigea contre les hérétiques lui furent un mérite aux yeux de ses contemporains, et Constance arracha les yeux, de ses propres mains, à un prêtre accusé d'hérésie qui avait été son confesseur.

Henri. Quand Robert mourut, Constance fit révolter les grands vassaux contre Henri, dans l'espoir de faire passer la couronne sur la tête de son propre fils. Mais elle échoua dans ses projets; seulement Henri, pour se ménager des appuis, céda la Bourgogne à Robert, son jeune frère; de ce dernier descendent les rois de Portugal. Afin d'éviter les bouleversements produits par des liens de parenté ignorés que l'on découvrait ensuite, Henri épousa Anne, fille de Jaroslaw, grand prince de Russie, et il fit couronner Philippe, le fils qu'il eut d'elle. Le procès-verbal de cette cérémonie est parvenu jusqu'a nous. Pendant la messe,
1059. avant l'épître, l'archevêque Gervais se tourna vers le jeune prince pour lui exposer les principes de la foi catholique; il lui demanda ensuite si telle était sa croyance, et s'il était disposé à la défendre. On lui apporta alors la profession de foi, qu'il lut, et qui était ainsi conçue: « Moi, Philippe, qui, Dieu aidant, « suis destiné à devenir roi des Français, au jour de mon sacre « je promets, en présence de Dieu et des saints, de conserver à « chacun de vous, mes sujets, le privilége canonique, la loi et « la justice; et avec le secours de Dieu, autant qu'il me sera « possible, je m'emploierai à les défendre avec le zèle qu'un roi « doit montrer dans ses États en faveur de chaque évêque et de « l'Église qui lui est confiée. Nous accorderons aussi, de notre

« autorité, au peuple commis à nos soins, des lois conformes à « ses droits. »

On faisait ainsi parler au jeune prince de lois et du pouvoir de les faire exécuter, comme s'il fût resté quelque chose encore à la royauté. Il y avait toutefois utilité à ce que l'Église conservât du moins la tradition d'une autorité suprême dans cette déclaration, qui fut remise par Philippe à l'archevêque. Celui-ci ayant pris en main le bâton pastoral de saint Remy, expliqua comment c'était à lui principalement qu'il appartenait d'élire et de sacrer le roi, attendu que Clovis avait reçu le baptême et l'onction des mains de l'un de ses prédécesseurs, et que le pape avait concédé ce droit à lui et à son église. Il donna ensuite la consécration au jeune Philippe. Bien qu'il fût admis que l'approbation du pape était superflue, les légats du saint-siége assistèrent par honneur à la cérémonie, ainsi que les grands, ecclésiastiques et laïques, les chevaliers et le peuple, qui tous, d'une voix unanime, manifestèrent leur assentiment en s'écriant : *Nous approuvons et voulons qu'il en soit ainsi.*

A l'exemple de ses prédécesseurs, Philippe rendit quelques ordonnances relatives aux biens ecclésiastiques; puis l'archevêque Gervais accueillit avec bienveillance tous les assistants, et les traita à ses frais, bien qu'il ne fût obligé d'en agir ainsi qu'avec le roi (1).

Une année à peine après cette solennité, Philippe, qui n'avait Philippe. 1060.
que huit ans, succéda à son père, sous la tutelle de Baudouin, comte de Flandre. Il régna pendant un demi-siècle, se montrant sans mœurs ni retenue, et se dégradant jusqu'à dévaliser les marchands sur les routes. Marié à Berthe, fille du comte de Hollande, il s'ennuya d'elle, et divorça, sous prétexte de parenté,
pour épouser Bertrade, fille de Simon de Montfort, qu'il enleva 1093.
au comte d'Anjou, son mari, lequel, il est vrai, avait lui-même épousé une autre femme. Le pape l'excommunia, en conséquence, dans le concile de Clermont. Philippe dut alors s'humilier, et fut absous; mais une fois que le pontife et le comte d'Anjou furent
morts tous deux, il reprit Bertrade et la fit couronner reine. Pas- 1106.
cal II ordonna de réunir un concile pour renouveler l'excommunication; mais le duc d'Aquitaine, dont la conscience n'était pas

(1) *Mém. relatifs à l'histoire de France*, VII, 89.

nette, s'y opposa, et les prélats ne se hasardèrent pas à y assister. Cependant Philippe promit de se soumettre à la pénitence, et fut absous avec sa femme, à la condition qu'ils vivraient séparés.

Sous ce règne, les Français s'illustrèrent en Sicile, en Portugal, en Angleterre, et dans la croisade, à laquelle le roi ne prit aucune part. Il en profita cependant pour acheter à Eudes Harpin la vicomté de Bourges, au prix de soixante mille sous d'or. Il s'occupa aussi, par d'autres moyens, de relever la dignité royale, tâche dans laquelle il fut aidé par la longueur de son règne. Tout allait cependant au plus mal sous le rapport civil. Il n'y avait alors aucune sécurité personnelle : durant la guerre entre la Normandie et la France, Amaury de Montfort s'empare de cent ennemis, et, après leur avoir fait couper la main droite, les oblige à la porter avec la gauche. Les routes sont infestées de voleurs, et dans Paris même ils ont des quartiers assignés. Quand le roi arrivait dans cette ville, ses sergents allaient par les maisons, y prenant les lits et les matelas dont la cour avait besoin. Dans l'espace de soixante-treize ans, la France eut à souffrir quarante-huit fois de la famine, à laquelle se joignit l'épidémie appelée *mal des ardents;* puis les guerres privées continuaient sans relâche entre les barons, qui, l'image d'un saint sur leur bannière, ou se faisant précéder de reliques, se massacraient à qui mieux mieux.

Louis IV, dit le Gros 1108 1137.

Le premier qui reconnut qu'on ne devait plus aspirer à la grandeur de Charlemagne, mais qu'il fallait se faire roi féodal pour réprimer les grands vassaux qui s'élevaient contre la prérogative royale, fut Louis le Gros. Déjà, du vivant de son père, il avait employé la valeur remarquable dont il était doué, à protéger la justice et à refréner l'arrogance des seigneurs, qui ne reconnaissaient d'autre droit que la force. « C'est le devoir des rois, dit « Suger, de réprimer d'une main vigoureuse, et par le droit originaire de leur office, l'audace des tyrans qui déchirent l'État par « des guerres sans fin, mettent leur plaisir à saccager, à désoler « les pauvres, à détruire les églises, se déchaînant avec une licence « qui, si elle n'était pas étouffée, les enflammerait d'une fureur « toujours croissante. »

C'est ainsi que Suger traçait les devoirs de la royauté nouvelle, fondée non sur la majesté du titre, ni sur le pouvoir absolu d'ad-

ministrer seule et partout, mais forcée de respecter les juridictions des feudataires, en ne se plaçant au-dessus d'eux qu'autant que le réclamait le rétablissement de l'ordre et de la justice, la protection des faibles désarmés, et sans se proposer de marcher en droite ligne vers un grand but, mais en louvoyant selon le vent.

De l'ancien état de choses, la clientèle militaire survivait seule. Le premier besoin était donc de déterminer avec précision l'ordre hiérarchique, et de consolider la prédominance du roi. Pour arriver à ce résultat, Louis eut recours à deux moyens : l'établissement des communes et l'affranchissement des serfs.

Communes.

Déjà antérieurement, les évêques, afin de défendre l'Ile-de-France contre les Normands, avaient commencé à instituer des communes, et armé les paysans. Les prêtres, élevant la bannière de leur paroisse, entraînaient derrière elle toute la plèbe, pour accompagner le roi dans les combats (1). Au lieu donc de dire que les communes furent fondées par les rois, il serait plus conforme à la vérité de dire que les communes protégèrent la royauté, pour empêcher que les Normands fissent de la France comme ils avaient fait de la Sicile et de l'Angleterre.

Durant tout le temps où, associé au trône, il gouverna avec son père, Louis VI encouragea les évêques à appeler aux armes les habitants des paroisses, pour résister à la tyrannie des grands vassaux. Dans ces luttes, où la milice bourgeoise était opposée à la cavalerie féodale, en voyant fuir devant eux les hommes d'armes du baron et les bandes jusque-là redoutées, les vilains acquéraient la conscience de leurs forces. De retour dans leurs demeures, ils prétendaient être égaux aux hommes dont le seigneur s'entourait dans son château, et réclamaient des droits. Bientôt, se servant de leurs armes contre les comtes et les évêques, ils formèrent des confédérations pour leur défense commune, et obtinrent, soit par la force, soit par l'argent, la confirmation de ces droits.

Louis accorda beaucoup de ces confirmations ; mais on voudrait à tort trouver dans ce fait une pensée profonde de sa poli-

(1) *Tunc ergo communitas in Francia popularis statuta est a præsulibus, ut præsbyteri comitarentur regi ad obsidionem vel pugnam, cum vexillis et parochianis omnibus.* Orderic Vital, II, *ap.* Bouquet, XII, 705-723.

tique ou de sa magnanimité (1) : c'était de sa part une spéculation, dans le seul intérêt de son trésor. D'autre part, son autorité ne s'étendait que sur une petite partie de la France ; le reste était ou indépendant, ou vassal de l'empire, ou rattaché à la couronne seulement par le lien féodal. Il n'aurait donc pu donner des chartes d'affranchissement qu'à un nombre de communes très-restreint, tandis qu'à cette époque, au contraire, nous trouvons dans toutes la liberté, acquise, à coup sûr, antérieurement, mais qu'il s'agissait alors de consolider, en la faisant sanctionner par l'autorité royale. Le roi n'introduisit donc pas cette organisation nouvelle ; il ne fit, pour ainsi dire, qu'en dresser l'acte légal, et y apposer son sceau. Les organisateurs, les législateurs, les vrais fondateurs des libertés communales, furent les artisans et les marchands. Les seigneurs ne virent là qu'un moyen de se procurer de l'argent, et ils ne demandèrent pas mieux que de l'employer.

Beauvais (1099), Laon (1112), et Noyon (1128), sont considérées comme les trois premières communes constituées en France (2), bien qu'il soit très-probable qu'elles avaient été précédées par d'autres. Puis nous trouvons Amiens, Reims, Soissons, Crespy (1184), Tournay (1187), Sens, deux ans plus tard, et ainsi de suite. Les rois se montraient économes de franchises avec les villes qui relevaient d'eux, et généreux avec celles qui dépendaient de leurs vassaux.

Ces chartes établissaient une juridiction municipale, tant civile que criminelle. En place des prestations en nature et des corvées personnelles dues aux seigneurs, une rente annuelle en argent y était stipulée, moyennant laquelle les communes cessaient de dépendre de leurs anciens seigneurs, pour relever immédiatement du roi.

(1) On lit ce qui suit dans le préambule de la charte octroyée aux Français en 1814 : *Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps ; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis le Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe le Bel.* M. Aug. Thierry, comme on le sait, a signalé l'erreur qui se trouve dans ce préambule.

(2) Nous avons rapporté les chartes de Laon et de Loris au chap. XVII.

La juridiction civile et correctionnelle restait confiée aux échevins, au nombre de douze le plus souvent, sous la présidence du maire; la juridiction criminelle, à un prévôt; les intérêts de la commune, à des conseillers ou jurés. Ces derniers formaient, avec les échevins, le conseil municipal ou des pairs. Parfois il y avait en outre un grand conseil de soixante-quinze membres, ou même plus, qui choisissait dans son sein un petit conseil, et présentait au roi trois sujets, parmi lesquels il avait à désigner le maire. Chaque commune avait son sceau particulier, sa prison, sa tour, avec la cloche ou beffroi, dont le son appelait les citoyens aux assemblées, ou les faisait courir aux armes. Quelques villes, sans être ni municipes ni communes, jouissaient pourtant de priviléges obtenus au temps des croisades, ou lorsqu'elles étaient venues en aide à leurs seigneurs. Dans ce nombre étaient des villes importantes, comme Orléans et Paris.

Le tiers état, ou classe moyenne qui se formait ainsi des débris de la féodalité, inclinait naturellement à faire cause commune avec le roi contre les barons, à lui fournir de l'argent et des troupes pour les combattre; les secours, au contraire, que les nobles pouvaient tirer de la population servile, furent perdus du moment où celle-ci fut reconnue libre.

L'affranchissement des serfs fut la seconde ressource employée par Louis le Gros, et nous en avons apprécié précédemment les résultats (1). Il privait par là les propriétaires de leur plus grande force; car non-seulement ils ne pouvaient dès lors disposer des hommes comme d'une chose leur appartenant, mais ces hommes même, quand le mot de droit avait une fois retenti à leurs oreilles, offraient volontiers des subsides et leurs bras à celui qui, les arrachant à une dépendance absolue, les faisait citoyens. Affranchissement des serfs.

Fort de ces appuis, le roi put attaquer plus franchement la puissance des feudataires, ce qu'il fit par les armes et par certaines institutions. Parmi ces dernières, celle des baillis eut beaucoup d'efficacité. Il y en avait d'abord quatre pour les domaines de la couronne, auxquels il était réservé de connaître de certaines causes, dites cas royaux. Louis commença par obliger les seigneurs à s'abstenir de juger en personne les procès de leurs vas- Baillis.

(1) Voy. chap. XVII.

saux, et à s'en remettre de ce soin à des hommes versés dans la connaissance des lois. Plus tard s'introduisit l'usage d'interjeter appel devant les juges royaux des sentences émanées de la justice féodale; ce fut là un grand pas dans le sens de l'autorité monarchique, que l'on s'accoutumait ainsi à considérer comme supérieure à toute autre.

Les petits mouvements des communes ne sont pas moins importants que les petites guerres des barons, parce que c'est grâce à eux que se fonde la puissance royale, sans bruit, sans précipitation, et dès lors avec plus de chance de durée. Dans l'espace de quatorze années, avec un petit nombre d'hommes d'armes et les milices des paroisses, Louis le Gros commença par établir la juridiction royale dans le duché de France, et finit par l'étendre à tout le royaume, accueillant quiconque invoquait la règle féodale contre la force, et appelant les vassaux de toutes les provinces à venir débattre leurs différends devant la justice royale.

Tous les rapports, depuis le roi jusqu'au châtelain, se trouvaient ainsi déterminés : le service militaire, les taxes, les tribunaux, les procédures, la tutelle, le consentement aux mariages. Il ne faut cependant pas voir encore dans Louis le Gros un véritable roi de France. S'il sortait de Paris au nord, il rencontrait à trois ou quatre lieues les domaines du sire de Montmorency, premier baron de France; s'il se dirigeait au midi, les tours de Montlhéry protégeaient ses ennemis, et coupaient le chemin vers Orléans à quiconque n'avait pas nombreuse compagnie d'hommes d'armes; sur la Seine, le turbulent seigneur de Corbeil méditait d'opposer un royaume au sien. Les redoutables sires de Coucy, du haut de leur donjon, répandaient l'épouvante aux environs. Au loin, les comtes de Toulouse et de Flandre étaient non-seulement indépendants, mais plus puissants que le roi lui-même. Il suffira d'ajouter que saint Louis eut à guerroyer toute sa vie pour acquérir ce château de Montlhéry, situé à deux pas de son palais. Le comte finit par le donner en dot au fils du roi; et plus tard Louis VI, adressant ses recommandations à son héritier, lui disait : *Conserve bien ce château, dont les vexations m'ont fait vieillir, sans que j'aie pu jamais avoir ni paix ni bien* (1).

(1) *Age, fili : serva excubans turrim, cujus devexatione pene consenui,*

Et lorsque le saint roi se présenta au concile de Reims pour demander des secours contre Henri d'Angleterre, il raconta que les évêques lui avaient enjoint de marcher contre Thomas de Marne, qui infestait les routes : *Les barons loyaux,* ajoutait-il, *s'unirent à moi, et, pour l'amour de Dieu, combattirent le perturbateur de la paix; mais comme le comte de Nevers s'en retournait après avoir pris congé de moi, il fut pris par le comte Thibaut, et toutes les supplications ne purent obtenir qu'il fût relâché.*

Voilà ce qu'était alors un roi de France; mais quand les vassaux avaient la gloire et la force, il lui restait le peuple, il lui restait surtout la religion, comme abbé de Saint-Martin, chanoine de Saint-Quentin, et vassal de Saint-Denis. Ces éléments inappréciés donnaient à la royauté de grands avantages pour arriver à une puissance réelle.

Louis le Gros en avait le sentiment, et il cherchait à se rendre le clergé favorable par ses largesses (1). Il disait que le roi ne devait avoir d'autres favoris que le peuple. Tandis que les Normands étaient occupés en Angleterre, et les barons en terre sainte, il restait dans son royaume, profitant de la paix pour établir quelque peu d'ordre; et il acquérait ainsi de l'importance.

Le danger commun réunit autour de lui tous les barons, quand l'empereur Henri V vint l'attaquer à la tête des Allemands. Louis fit déployer alors pour la première fois l'oriflamme ou bannière de Saint-Denis. Comme aux champs de mai, deux cent mille hommes accoururent à l'appel royal, et marchèrent à l'ennemi au cri de *Montjoie et Saint-Denis* (2)! L'étranger put ainsi connaître la force qui animait la France, et il fut contraint de battre en retraite. Mais quand Louis voulut poursuivre les ennemis, les barons se débandèrent; le péril national était passé.

cujus dolo et fraudulenta nequitia nunquam pacem bonam et quietem habere potui. SUGER, vita Lud. Gr., c. 8.

(1) Il est rapporté qu'il fit don à l'abbaye de Saint-Denis d'un crucifix d'or massif pesant quatre-vingts marcs, d'une table aussi en or, enrichie de pierres précieuses, d'une autre en vermeil, d'un lutrin incrusté d'ivoire, d'un calice d'or du poids de cent quarante onces, orné de topazes.

(2) Ils s'écriaient dans le langage du temps : *Chevauchons hardiement contre aus, que ils ne s'en puissent aler sanz chiérment comparer* (acheter) *ce qu'ilz ont orgueilozement osé à emprendre contre France, la dame des terres.*

Suger. Louis le Gros avait eu pour conseiller l'abbé Suger, né à Saint-Omer en 1081. Devenu l'ami du roi après avoir été son condisciple, il fit l'éducation de son fils Louis, sous le règne duquel il devint tout-puissant. Suger introduisit dans le monastère de Saint-Denis, que l'abbé de Clairvaux appelait le foyer des intrigues de la cour et de l'armée, l'ordre et la discipline; puis, de même que saint Bernard avait refusé la papauté, il déclina la régence du royaume, quand Louis le Jeune partit pour la croisade (1); il fallut que le pape l'obligeât à prendre en main les rênes de l'Etat. Ce grand homme continua avec vigueur le système de Louis le Gros; et tandis que le clergé ne songeait qu'aux intérêts de l'Église, il soutint ceux du trône. Ce fut à sa suggestion que le roi leva des contributions sur les monastères pour subvenir aux dépenses de la croisade, et il exclut les assassins du droit d'asile dans les lieux saints. S'il ne put empêcher la croisade, il fit en sorte que les successeurs de Louis VII eussent à en recueillir les fruits; s'il ne put démolir les châteaux des barons sur les hauteurs, il en éleva d'autres sur les domaines royaux, pour donner sécurité au peuple. Il défendit le duel judiciaire sur les terres du roi, et réprima les actes arbitraires; aussi la dignité royale, au lieu d'avoir à perdre par l'éloignement du monarque, y gagna au contraire; car les ambitions furent refrénées au nom de la religion, les taxes perçues en France, et les vassaux habitués à considérer comme leur chef celui qu'ils suivaient au delà des mers.

Louis VII, dit le Jeune. 1137-1180.

Suger conserva à la cour, et au comble de la puissance, l'austère simplicité du cloître. Il sut se faire aimer et respecter des moines, qu'il réforma, des peuples, qu'il gouverna, du roi, qu'il dirigea. Peu flatté d'exercer l'autorité suprême, il insistait sans cesse pour que Louis hâtât son retour (2). Mais s'il avait su por-

(1) M. de Sismondi est peu édifié des louanges que tous les historiens décernent à ce religieux. De même qu'il se fait le défenseur des vertus d'Éléonore, il reproche à Suger de n'être allé aux assemblées que pour prêter secours aux orphelins, aux veuves, aux indigents, à ceux qui avaient reçu quelque injure. Quand il n'aurait fait que cela, ce serait encore beaucoup que d'avoir pu obtenir justice de ceux qui avaient pour eux la force, surtout à cette époque.

(2) Suger à Louis VII, en 1149. « ..... Les perturbateurs de la paix publique reviennent, tandis que vous, obligé à défendre vos sujets, vous demeurez en-

ter remède à beaucoup des maux causés par cette longue absence, il ne put conjurer le plus grand de tous, le divorce du roi avec Éléonore de Guyenne.

L'Aquitaine s'était considérée en tout temps comme étrangère aux Francs; et la race gallo-romaine, qui s'y trouvait agglomérée et compacte, put résister à la race germanique, disséminée alentour. Elle était parvenue, sous la première dynastie, à avoir ses comtes particuliers. Charlemagne la détacha pour la donner à son fils Louis; puis, sous Eudes, elle se remit sous le gouvernement d'un duc national, comme pour défendre la cause des derniers Carlovingiens. Elle ne prit aucune part à l'élection de Hugues Capet, qui, tout en y obtenant la suprématie, ne put cependant s'y établir solidement. La distance entre les conquérants et les vaincus ne fut donc pas aussi sensible dans cette province; et comme le duc d'Aquitaine se trouvait beaucoup plus puissant que les rois de France, ceux-ci cherchaient à se le rallier, ou, du moins, à ne pas l'avoir pour ennemi.

On conçoit dès lors l'immense importance du mariage de Louis VII avec Éléonore, qui lui avait apporté en dot les domaines du dernier duc d'Aquitaine, c'est-à-dire la Guyenne et la Gascogne. Cependant la conduite scandaleuse de cette princesse durant la croisade (1) irrita à tel point son mari, qu'il la répudia, sous prétexte d'une parenté éloignée, dès que Suger, qui

core comme prisonnier sur la terre étrangère. Non, il ne vous est plus permis de rester éloigné. Nous supplions Votre Altesse, nous exhortons votre piété, nous faisons appel à la bonté de votre cœur, enfin nous vous conjurons, par la foi qui lie le prince à ses sujets, de ne pas prolonger votre séjour en Sicile au delà des fêtes de Pâques. Vous avez lieu, je l'espère, d'être satisfait de notre conduite. Nous avons remis aux templiers l'argent que nous nous proposions de vous envoyer; nous avons rendu au comte de Vermandois les trois mille livres qu'il avait mises à votre disposition; votre terre et vos hommes jouissent pour le moment d'une heureuse paix. Nous conservons pour votre retour les *reliefs* des fiefs relevant de vous, les tailles et les provisions de bouche que nous percevons dans vos domaines. Vous trouverez vos maisons et vos palais en bon état, par le soin que nous prenons de les réparer. Je suis sur le déclin de l'âge; mais les occupations auxquelles je me suis soumis, pour l'amour de Dieu et par affection pour votre personne, avanceront beaucoup ma vieillesse. Quant à votre femme, je serais d'avis que vous dissimulassiez le mécontentement qu'elle vous cause, afin que, rendu dans vos États, vous puissiez délibérer tranquillement sur cet objet et sur d'autres encore. »

(1) Voy. ci-dessus, ch. XIII.

s'efforçait de le dissuader de cette funeste résolution, eut cessé de vivre. Le mariage ayant été déclaré nul, Éléonore donna sa main et ses provinces, de Nantes aux Pyrénées, à Henri, neveu de Foulques, roi de Jérusalem, qui, devenu roi d'Angleterre, se trouva posséder, sur le continent, le duché de Normandie, les comtés d'Anjou, de Touraine, du Maine, et la suzeraineté de la Bretagne. La France fut ainsi resserrée dans ses premières et étroites limites, en même temps qu'elle voyait s'agrandir à ses portes un rival dans lequel tous ses ennemis étaient assurés de trouver un appui. De là cette lutte si longue et si sanglante entre elle et l'Angleterre.

Philippe-Auguste. 1180.

Philippe-Auguste sut réparer en partie les déplorables erreurs de son père. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il étendit la prérogative royale, qu'il sut exercer avec fermeté tant contre les ennemis extérieurs qu'à l'égard de ses vassaux. Jeune encore, il disait, en voyant l'humeur inquiète de la noblesse: *Quoi qu'ils fassent, il me faut souffrir leurs violences et leurs injures; ils vieilliront, tandis que je croîtrai en force et en pouvoir, et, Dieu aidant, le moment viendra où je pourrai à mon tour me venger selon mon désir* (1).

Il exprimait ainsi et sa faiblesse actuelle, et le désir qu'il avait d'acquérir de la force, et le véritable moyen d'y parvenir, qui était la patience. Son royaume en effet se trouvait alors réduit aux étroites limites de cinq des départements d'aujourd'hui (2), et il avait encore à combattre, sur ce petit territoire, contre les seigneurs de Chaumont, de Clermont, de Montfort, de Montmorency, de Coucy, du Puiset, et d'autres encore. Le comté de Flandre, aussi vaste que l'Ile-de-France, plus peuplé et plus riche; les maisons de Champagne et de Bourgogne, aussi puissantes que la sienne; enfin le roi d'Angleterre, suzerain de la France occidentale, étaient des voisins redoutables. Mais Phi-

(1) « Jaçoit ce chose que il façent or endroit, lor forces et lor grant outraiges et grant vilenies, si me les convient à souffrir. Se a Dieu plest, il affoibliront et envieilliront, et je croistrai, se Dieu plest, en force et en povoir. Si en serai en tores vengié à mon talent. » Chron. inéd., dans l'*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 578, in-fol.

(2) Seine, Seine-et-Loire, Seine-et-Marne, Oise, Loiret; trente lieues de l'est à l'ouest, et quarante du midi au nord. Le comté de Flandre avait autant d'étendue.

lippe, lent à mûrir ses projets, ferme dans leur exécution, ambitieux, sans fougue et sans élans chevaleresques, donna à la royauté une base solide, sur laquelle ses successeurs purent élever leur puissance.

Durant son expédition en terre sainte, il avait accoutumé son armée à rester en campagne plus longtemps que les troupes féodales ne le faisaient d'ordinaire. Ayant reconnu l'avantage des milices permanentes, il les substitua à ces contingents temporaires des vassaux, employant à solder ses troupes les sommes considérables que lui payèrent les juifs, dont il avait d'abord ordonné l'expulsion, avec moins de profit pour le royaume que d'applaudissements de la part du peuple.

Le pays était infesté par différentes bandes, *Cottereaux*, *Écorcheurs*, *Routiers*, venus pour la plupart du Brabant et de l'Aquitaine, gens sans foi ni loi, qui se faisaient un jeu des choses les plus sacrées, brisant les crucifix, revêtant leurs femmes des habits sacerdotaux, et contre lesquels les églises ne pouvaient même offrir un asile. En temps de guerre, ils vendaient leurs services, que les princes payaient volontiers, attendu que de pareils soldats ne s'effrayaient pas des censures ecclésiastiques. Plus redoutables durant la paix, ils couraient le pays pour leur compte, pillant et rançonnant bourgs et villages, égorgeant les habitants, sans distinction d'amis ou d'ennemis. L'Auvergne, la Marche et le Limousin eurent surtout à souffrir de leurs ravages, jusqu'au moment où Durand Brisebois eut l'idée de former contre eux une association. Déployant une bannière sur laquelle était représenté l'Agneau de Dieu, il entraîna à sa suite prêtres et chevaliers, couverts d'une cotte blanche par-dessus leurs armes; il prêchait la paix, mais en y obligeant par la force ceux qui prétendaient continuer à la troubler.

Un grand nombre de paysans s'étaient aussi réunis en grosses bandes, sous le nom de *Pastoureaux*, pour s'opposer à la tyrannie des seigneurs; mais ils ne tardèrent pas à se livrer au brigandage, et une association de seigneurs, portant le capuce de toile, avec l'image de la Vierge sur la poitrine, se forma de même pour les exterminer, sous le nom de ligue *pacifique*. Philippe-Auguste contribua efficacement à la destruction de ces bandits de toute sorte : plus de sept mille furent tués par les troupes qu'il envoya à leur poursuite.

A son retour de la croisade, ne tenant pas plus compte de la trêve de Dieu que des serments qu'il avait faits à Richard Cœur de Lion, il songea, tandis que le roi d'Angleterre acquérait de la gloire en Palestine, à tirer parti de son éloignement, et entra en arrangement avec son frère Jean sans Terre. Aussi, quand Richard fut sorti de prison, déclara-t-il la guerre à Philippe; et il la poursuivit avec la plus grande cruauté, jusqu'à faire crever les yeux à tous les prisonniers qui tombaient entre ses mains.

Acquisition de la Normandie. 1201. La guerre continua sous Jean sans Terre, prince lâche et cruel, qui lui fournit un prétexte juridique pour atteindre le but auquel devait tendre avant tout le roi de France, le recouvrement de la Normandie. Arthur, duc de Bretagne, neveu et compétiteur de Jean à la couronne d'Angleterre, fut fait prisonnier et conduit à Rouen, puis nul ne sut ce qu'il était devenu; mais la voix publique désigna Jean sans Terre comme son assassin. En conséquence, les états de Bourgogne demandèrent vengeance à Philippe, qui, comme seigneur suzerain, cita Jean sans Terre à venir se disculper devant ses pairs. Sur son refus de comparaître, il le fit condamner comme parricide et félon, et déclara toutes les terres qu'il possédait en France acquises à la couronne.

Alors cette province, qui avait donné des maîtres à l'Angleterre, subit le joug de la France, dont la rapprochaient son langage, ses intérêts et ses liens de parenté. Philippe se garda de mécontenter les Normands, et leur laissa tous leurs droits;
1205. il les convoqua même, pour aviser aux moyens de remédier aux abus et aux usurpations. Il fut alors décidé qu'aucune cause, soit féodale, soit relative à une propriété civile, ne serait portée devant les tribunaux ecclésiastiques; que l'Église cesserait d'attirer à elle l'héritage mobilier des suicidés, des usuriers et de ceux qui mouraient intestats; comme aussi d'appeler à son tribunal pour violation de la paix de Dieu, et d'imposer des pénitences excédant neuf livres (195 fr.). En conséquence, la juridiction de l'Église resta limitée aux causes concernant les serments, les mariages, les testaments, les biens d'un croisé, ou les délits d'un membre du clergé; de manière toutefois que l'ecclésiastique convaincu d'un crime fût dégradé et exilé; s'il rompait son ban, le roi devait le traiter comme un séculier. Philippe
1212. étendit ensuite ces dispositions à tout le royaume, en brisant ainsi le premier obstacle qui s'opposait à l'autorité royale. Il ne

se fit pas non plus scrupule de priver de leurs biens temporels les évêques d'Orléans et d'Auxerre, qui s'étaient soustraits à leurs obligations féodales.

La Bretagne, qui dépendait du duché de Normandie, resta alors fief de la France, et l'aida à reprendre aux Anglais tout ce qu'ils possédaient au nord de la Loire; mais elle conserva certains droits dont le souvenir n'y est même pas encore entièrement effacé aujourd'hui. Lorsque ensuite Jean sans Terre s'attira l'indignation du pape, celui-ci transféra la couronne d'Angleterre à Philippe-Auguste, qui équipa une flotte à grands frais pour conquérir un aussi beau royaume; mais, dans l'intervalle, le pontife s'étant réconcilié avec le roi anglais, la concession fut révoquée. Philippe se récria, et il voulut, malgré tout, poursuivre l'entreprise; mais ses voisins, prenant ombrage de son agrandissement, s'allièrent contre lui; déjà le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne se partageaient dans leur pensée ses États, qu'ils envahirent avec des forces considérables.

Philippe ne se découragea pas, et, secondé par les troupes des communes, qui montrèrent alors combien elles pouvaient être utiles à la défense de la patrie, il se prépara à livrer bataille près de Bouvines. Comme il se défiait de quelques-uns de ses grands vassaux, il les réunit autour de lui, et, après les avoir harangués, en les assurant que Dieu serait avec eux contre des excommuniés, il fit tremper dans un vase rempli de vin plusieurs morceaux de pain; et en ayant pris un, il le mangea, en disant : *Que ceux qui veulent vivre et mourir avec moi en fassent autant* (1).

Bataille de Bouvines. 1214. 17 juillet.

(1) Ce fait est révoqué en doute par plusieurs écrivains, et notamment par Thierry dans la Ire des *Lettres sur l'histoire de France,* comme une invention du moine qui le raconte, et qui, bien que contemporain, habitait dans les Vosges. Cependant la *Chronique de Rheims*, publiée en 1839 à Paris, écrite par un contemporain qui vivait parmi les personnages les plus considérables de l'époque, le confirme en ces mots : « Le dimanche matin, le roi se leva, et fit sortir son monde de Tournay, en armes, bannieres desployées, les trompettes sonnant, et les bataillons en bon ordre. L'armée s'avança jusqu'à un petit pont appellé le pont de Bouvines; il y avoit là une chapelle où le roi se dirigea pour entendre la messe, attendu qu'il estoit encore matin, et elle fut chantée par l'evesque de Tournay. Le roi entendit la messe tout armé; quand elle fut dite, il se fit apporter du vin et du pain, dont il fit tailler des tranches,

Tous se jetèrent à l'envi sur ce pain, et, animés d'un nouveau courage, ils attaquèrent avec vigueur, bien que moins nombreux, des ennemis qui ne leur cédaient pas en vaillance. Le roi lui-même combattit en héros sous sa bannière fleurdelisée (1), et il se trouva en grand danger, ainsi que l'empereur; mais, à la fin, la victoire restant aux Français, les envahisseurs laissèrent trente mille morts sur le champ de bataille. Philippe poursuivit son avantage, et pressa vivement le roi d'Angleterre; mais enfin, se laissant désarmer par les menaces du pape, et par une somme de soixante mille livres sterling, il consentit à une trêve. Bientôt les Anglais, mécontents d'un roi sans énergie ni capacité, déférèrent la couronne à Louis, fils de Philippe Auguste, marié à Blanche de Castille, héritière du trône d'Angleterre.

Philippe, déjà maître de la Normandie, recouvra pareillement le comté d'Anjou, la Touraine, le Maine, une grande partie du Poitou, les comtés d'Artois, de Vermandois, d'Alençon et de Valois, qui furent régis par des prévôts particuliers. En 1217, il comptait soixante-sept prévôtés, dont trente-deux acquises sous son règne; elles lui rendaient quarante-trois mille livres. Ces provinces tentèrent par moments de relever la tête et

et en mangea une. Puis il dit à tous ceux qui estoient autour de lui : *Je prie tous mes bons amis de manger avec moi, en souvenir des douze apostres qui mangerent et burent avec Nostre-Seigneur. Et s'il en est qui pense à mauvaisetés et felonie, qu'il ne s'approche pas.* Alors chaque seigneur s'avança l'un après l'autre. Enguerrand de Coucy prit la premiere soupe, Gauthier de Saint-Pol la seconde, et il dit au roi : *Sire, on verra aujourd'hui qui sera traistre.* Il dit ces mots parce qu'il savoit que le roi l'avoit en soupçon sur de meschants rapports. Le comte de Sancerre prit la troisieme, et tous les autres barons après lui, et il y eut tant d'empressement qu'ils ne purent tous atteindre l'escuelle. Le roi en fut très-joyeux, et il leur dit : *Seigneurs, vous estes tous mes hommes, et je suis vostre sire. Quel que je puisse estre, je vous ai beaucoup aimés, vous ai porté grand honneur, et vous ai donné largement du mien, sans vous avoir jamais fait tort ou injustice ; je vous ai, au contraire, tousjours guidés droitement. Pour ce je vous prie tous de garder ma personne, mon honneur et le vostre ; et si vous croyez que ma couronne soit mieux placée sur la teste de l'un de vous que sur la mienne, je la lui cède volontiers et de bon cœur.* Quand les barons l'entendirent parler ainsi, ils se prirent à pleurer d'esmotion, et dirent : *Sire, par la merci de Dieu, nous ne voulons autre roi que vous; ores chevauchez hardiment contre vos ennemis : nous voici tous prests à mourir pour vous.* — Ch. XX.

(1) C'est la première fois qu'il en est fait mention.

de se rattacher à l'Angleterre ; mais leurs efforts vinrent échouer contre la prépondérance désormais assurée du roi de France.

L'Aquitaine, préférant un souverain éloigné à un roi puissant et voisin, resta fidèle à l'Angleterre ; mais la domination acquise par la France sur tant de pays, qui naguère ne dépendaient d'elle que de nom, faisait prévoir que toute la Gaule lui serait un jour irrévocablement assujettie.

Le royaume étant ainsi agrandi, on songea à étendre l'enceinte de la capitale, qui fut alors pavée pour la première fois, et débarrassée de la fange qui lui avait valu son ancien nom de Lutèce : 1184.
de nouveaux quartiers furent enfermés dans les murailles, et les terrains restés vides dans l'intervalle se couvrirent bientôt de constructions.

L'unité et l'action d'un pouvoir central restaient encore à désirer; mais comment les concilier avec la féodalité ? Afin d'y parvenir, Philippe songea à réunir autour de lui les grands vassaux, en rendant plus fréquentes les cours féodales, dans lesquelles le roi avait la prépondérance comme suzerain, et en leur faisant discuter les lois qui, étant promulgées en son nom et au nom des barons, seraient admises dans tout le royaume. Il emprunta aux traditions romanesques de la cour de Charlemagne, l'idée de douze pairs, institués comme corps particulier, d'un rang supérieur aux grands vassaux, qui formèrent le premier conseil du roi, et jugèrent, sous sa présidence, les feudataires de la couronne. Il choisit pour en faire partie six des plus grands vassaux, sans déroger aux droits de chacun, bien que l'exercice de cette dignité, dans les cérémonies du couronnement, dans les revues et dans les jugements, leur assurât de fait la prééminence. Les autres seigneurs intervenaient rarement aux cours féodales, qui peu à peu se convertirent en parlement royal.

C'est pourtant une erreur de croire le parlement dérivé de la Parlement.
tribu germanique, des plaids ou des champs de mai (1). Aucune de ces institutions ne put survivre au morcellement de la féodalité; et si, sous la première race, le droit de rendre la justice fut considéré comme partie intégrante de la souveraineté, et celle-ci

(1) Voyez le Discours que M. Beugnot a placé en tête de l'édition des *Olim*.

comme appartenant au roi, plus tard la question fut résolue autrement, surtout à l'égard des grands vassaux.

Il ne faut donc pas chercher l'origine du parlement plus loin que la troisième race. Le roi était devenu le chef suzerain des vassaux de la couronne, et en outre seigneur immédiat des feudataires du duché de France; deux caractères distincts, pour lesquels il devait justice aux uns et aux autres, mais ne pouvait l'exercer dans un même tribunal, attendu que, dans l'ordre féodal, une énorme distance séparait les grands vassaux de la couronne des simples vassaux du duché de France, et qu'il était indispensable que les membres d'une même cour fussent jugés les uns par les autres.

Le roi aurait dû par suite avoir près de lui un conseil des grands vassaux pour gouverner les affaires générales, et un autre des vassaux directs de son duché, pour l'administration de celui-ci; il lui aurait fallu en même temps une cour judiciaire pour les premiers, et une pour les autres. Mais le gouvernement féodal ne se forma pas d'emblée et au moyen d'une constitution établie; il s'organisa peu à peu, et les seigneurs ne songèrent qu'à s'isoler, pour se rendre moins dépendants. Ce duc de l'Ile-de-France, qui avait pris ou reçu le titre de roi des Francs, retrouvait comme tel la tradition de pratiques en usage lorsque la monarchie subsistait dans sa force, et, dans le nombre, un conseil de personnes choisies par le prince, avec le concours desquelles il administrait son duché et le royaume entier. Les grands vassaux, occupés dans leurs petits royaumes, ne se soucièrent pas de venir auprès de leur chef, d'autant plus qu'il y avait à délibérer rarement sur des affaires d'une importance générale. Il en résulta que les rois consultèrent sur les intérêts publics les mêmes conseillers dont ils prenaient l'avis pour leurs intérêts particuliers.

Ce qui arrivait dans l'ordre politique se reproduisit dans l'ordre judiciaire. Le roi, assisté d'un conseil de son choix, jugeait les contestations soulevées entre les grands ou contre eux, aussi bien que celles des vassaux du duc de France.

En effet, il manqua toujours, dans la hiérarchie féodale, un tribunal suprême; les idées d'indépendance qui engendrèrent la féodalité et furent consacrées par elle y mettaient obstacle, et les hauts barons ne pouvaient s'arranger d'un jugement rendu par un pouvoir central avec force exécutive.

La première cour en France, composée des grands feudataires seuls, fut celle qui eut à statuer sur le procès de félonie intenté à Jean sans Terre. Cité comme duc de Normandie, il ne devait pas se trouver dégradé en comparaissant devant ses pairs, indépendants comme lui : aussi n'éleva-t-il pas l'exception d'incompétence; mais les raisons qui avaient induit Philippe à constituer en cour suprême les six pairs laïques le détermina à y adjoindre un nombre égal de pairs ecclésiastiques, conformément à l'esprit de l'époque. Il aurait dû les prendre également parmi les vassaux immédiats de la couronne; mais comme il n'en existait pas, il y suppléa par une fiction, en désignant six prélats tenant leurs fiefs du roi personnellement. La puissance de Philippe et la dignité épiscopale voilèrent l'irrégularité d'une pareille décision, et la cour des pairs se trouva constituée.

Par suite des modifications du pouvoir royal et de l'état de la société, il fut jugé nécessaire de diviser en deux ce conseil du roi : l'un devait délibérer sur les affaires publiques; l'autre, statuer sur les procès au nom du roi. Alors la *chambre des plaids*, qui fut appelée *parlement*, cessa d'avoir des attributions politiques.

Philippe porta son attention sur la prospérité matérielle du pays et sur l'éducation. Il plaça dans un dépôt les archives royales, qui jusque-là avaient voyagé à la suite du prince. Ses lois ne concernent plus seulement les rapports féodaux, mais aussi les relations sociales, et tendent à faire du roi quelque chose de mieux que le chef des feudataires. On voit combien l'autorité royale s'était accrue sous lui; il avait introduit, ou préparé du moins, un gouvernement régulier, sous l'influence d'idées d'ordre et de liberté, par le testament qu'il fit en partant pour la croisade. Nous le rapporterons sommairement, comme un monument curieux :

« C'est le devoir d'un roi de pourvoir aux besoins de ses sujets, et de préférer à son intérêt personnel l'intérêt public. Or, comme nous voulons nous acquitter du vœu de passer en terre sainte, nous avons résolu de régler la manière dont le royaume devra être régi en notre absence, et de faire nos dispositions dernières pour le cas où il nous arriverait malheur.

« Nous ordonnons donc que nos baillis choisiront dans chaque

prévôté quatre hommes sages et loyaux, pour traiter avec leur conseil les affaires de la ville.

« Nos baillis fixeront une fois par mois, chacun dans leur bailliage, un jour d'assises où tous, sur leur demande, recevront d'eux justice et satisfaction, comme aussi nous-mêmes pour les forfaitures qui pourront nous échoir.

« Nous voulons que notre très-chère mère et notre très-cher oncle Guillaume, archevêque de Reims, fixent tous les quatre mois un jour à Paris, où ils entendront les réclamations de nos sujets, et y feront droit. Ce jour-là, devront venir devant eux des hommes de chacune de nos villes, ainsi que nos baillis, pour leur exposer les affaires de nos terres.

« Nous voulons qu'il nous soit envoyé trois fois par an des lettres pour nous informer si quelque bailli a forfait, s'il s'est laissé corrompre par argent, et s'il a sacrifié le droit de nos gens ou le nôtre. Nos baillis nous feront les mêmes rapports sur nos prévôts.

« La reine et l'archevêque ne pourront dépouiller nos baillis de leurs charges que pour meurtre, rapt, homicide ou trahison. Il en sera de même des baillis à l'égard des prévôts; nous réservant, quant au surplus, d'en prendre telle vengeance, qu'elle serve aux autres de leçon.

« En cas de vacance d'une abbaye ou d'un évêché, les chanoines ou les moines viendront devant la reine et l'archevêque, comme ils seraient venus devant nous, pour leur demander le droit de libre élection; et il leur sera accordé sans conteste. La reine et l'archevêque garderont entre leurs mains la régale, pour la remettre sans conteste après la consécration. Pour les autres bénéfices et prébendes dont la régale nous est confiée, la reine et l'archevêque auront soin de les confier à des personnes honorables et méritantes.

« Nous défendons à nos baillis et prévôts de saisir un homme ni son avoir, quand il pourra donner caution valable, sauf les cas d'homicide, de rapt ou de trahison.

« Voulons encore que tous nos revenus, services et rentes, soient apportés à Paris trois fois par an, enregistrés et déposés dans les coffres du Temple. »

Ce n'est plus là un seigneur suzerain, mais un roi. Nous aurons à nous occuper, dans le livre suivant, de la guerre de Philippe-

Auguste avec les Albigeois, et de ses différends avec Innocent III au sujet de la répudiation d'Ingeburge, princesse de Danemark.

CHAPITRE XXII.

ANGLETERRE. — LES PLANTAGENETS.

Quand Guillaume le Bâtard partit de Normandie pour la conquête, il promit de résigner son duché à Robert, son fils aîné, dès qu'il se serait rendu maître de l'Angleterre. Mais quand son fils le requit de tenir sa parole, il lui répondit : *Je ne suis pas dans l'usage de me dépouiller avant de me mettre au lit.* Robert, impatient, prit les armes; on en vint aux mains, et le père et le fils s'attaquèrent corps à corps dans une bataille. Déjà le plus jeune ayant désarçonné son adversaire, levait le poignard pour l'achever, quand il le reconnut à la voix. Se jetant alors à ses pieds, il implora son pardon. Son père le maudit d'abord; mais il se réconcilia avec lui avant de mourir, et lui légua la Normandie, en désignant Guillaume le Roux pour son successeur en Angleterre. Ses restes n'étaient pas encore refroidis, que Guillaume se hâta de passer dans l'île conquise, et de se faire couronner par l'archevêque. 1087. 27 septembi Mais un certain nombre de barons se déclarèrent en faveur de Robert, et les vaincus purent jouir de nouveau du spectacle d'une guerre fratricide entre les conquérants. Elle fut longue et acharnée sur le continent; mais enfin Robert se décida à partir pour la croisade, en laissant son duché en gage à son frère pour dix mille marcs d'argent. Guillaume le Roux.

Comment était-il possible de bien régir quatre peuples dont les dominateurs ignoraient la langue? Les rois se trouvant forts, par les motifs que nous avons exposés plus haut, gouvernaient avec une verge de fer. Les taxes se percevaient avec une tyrannie raffinée. Le droit de tutelle ou garde noble était exercé avec une telle effronterie, que les héritières se voyaient vendues au plus offrant; et c'était bien pis encore lorsqu'il s'agissait du droit de mariage. Les villes devaient payer pour obtenir de nouveaux priviléges ou la confirmation des anciens; les juifs ne pouvaient jouir qu'à prix d'argent des droits communs de tous les hommes; faveurs,

justice, médiation, ne s'obtenaient que moyennant finance; et l'on trouve dans les anciens registres certaines taxes exigées pour intenter un procès à un particulier ou à la cour, pour être favorisé par le roi contre un adversaire : bien plus, il y est fait mention de quatre marcs payés pour obtenir licence de manger (*pro licentia comedendi*).

Guillaume, livré aux prostituées, d'un caractère avide et violent, laissa une liberté complète aux soldats et aux gens de sa suite, véritable fléau partout où ils passaient. Il fit cependant quelques concessions aux Saxons, pour les déterminer à s'armer en sa faveur. Il mourut percé d'une flèche, dans une partie de chasse, divertissement pour lequel il était passionné.

Henri. Guillaume le Conquérant avait un troisième fils, Henri, surnommé *Beauclerc*, c'est-à-dire l'avisé. Comme il se plaignait à son père qu'il ne lui laissât par son testament que cinq mille livres d'or : *Patience, mon fils!* lui répondit-il; *tôt ou tard, tout te reviendra.*

A peine ce prince fut-il informé de la mort de Guillaume, qu'il mit la main sur ses trésors; et, réunissant les principaux vassaux, il employa avec eux l'or et les promesses, dont les usurpateurs ne sont jamais avares. Jetant le blâme sur la conduite de Robert, il jure de respecter les priviléges, d'écouter les conseils, de maintenir les lois du bon roi Édouard, et obtient le trône d'Angleterre, au préjudice de Robert, qui, insouciant et dévot, perdait son temps à la croisade, à guerroyer, et à faire l'amour.

Henri, de mœurs assez dissolues pour laisser quinze bâtards lorsqu'il mourut, chercha quelque appui à son pouvoir dans les Anglais conquis. Il leur octroya une charte royale, par laquelle il promettait de gouverner avec modération; de respecter les anciennes franchises; de restituer aux églises leurs immunités; de laisser tous les fiefs se transmettre par succession, sauf un droit de lods à payer par l'héritier; de renoncer à la tutelle des orphelins, et au droit de marier à son gré les héritières; de ne pas lever d'impôts plus forts que ceux payés sous les rois saxons. Il limita aussi l'obligation de fournir au roi des provisions durant ses voyages.

Dans le même but, celui de se rattacher les vaincus, il épousa Mathilde, princesse de race anglo-saxonne, qui souvent modéra ses élans d'orgueil et de colère, et rappela l'archevêque Anselme,

que son prédécesseur avait persécuté, et qui était cher aux Anglais. Mais il ne tarda pas non plus à trouver excessives les concessions qu'il avait inscrites dans sa charte, et il en fit retirer toutes les copies; mais les peuples ont des archives qu'il n'est pas facile de dépouiller : c'est leur mémoire.

Sur ces entrefaites, Robert, revenu de la terre sainte, envahit l'Angleterre à la tête d'un grand nombre de barons, les uns mécontents, les autres attirés par la renommée de ses prouesses. Mais Anselme, demeuré fidèle à Henri, finit par ménager un accord par lequel Robert renonçait à tous droits sur l'Angleterre, à condition que son frère lui compterait trois mille marcs, et lui remettrait tous les châteaux qu'il tenait en Normandie. Henri s'était engagé à ne point châtier les rebelles; mais il eut l'œil sur les chefs, et se vengea d'eux à l'aide de ces prétextes qui ne manquent jamais au besoin. Profitant ensuite du caractère insouciant de son frère, il feignit de prendre parti pour le peuple normand contre les barons, et, débarqué sur le continent, il enleva toute la province à son frère, qui, renfermé dans un château fort, y passa les vingt-sept dernières années de sa vie 1106.
aventureuse, se consolant avec les histrions, les courtisanes, dans les plaisirs de la table.

Robert laissa un enfant de cinq ans, qu'adopta Louis VI, roi de France, non par humanité, mais pour avoir un prétexte de guerre contre Henri. Elle éclata en effet, et ne cessa plus tant que vécut cet enfant. Si les vaincus aimaient à voir les revers de leurs maîtres, ils purent se réjouir quand l'unique fils légitime de Henri se noya, avec deux de ses frères bâtards et plus de soixante seigneurs du premier rang. Il ne restait plus alors au roi d'autre enfant que Mathilde, mariée à l'em- 1127.
pereur Henri V. Comme elle demeura veuve sans enfants, il la rappela près de lui, la fit reconnaître pour son héritière, et lui fit épouser, malgré elle, Godefroy, fils de Foulques V, roi de Jérusalem et duc d'Anjou, afin de s'assurer en France un puissant allié. Comme ce seigneur était dans l'usage d'orner son bonnet 1133.
d'une branche de genêt, on l'appelait communément *Plantagenet;* et ce surnom passa à son fils Henri, dont la naissance consola le 1135.
vieux roi, qui mourut avec l'espoir de laisser sa descendance affermie sur le trône.

Il s'éleva pourtant un prétendant dans Étienne de Blois, son

neveu ; celui-ci fut proclamé roi par les barons, qui ne voyaient pas sans regret le royaume tombé en quenouille. Il fut donc couronné ; et afin de se concilier les esprits, il donna une autre charte, par laquelle il assurait l'indépendance des églises, limitait le nombre des forêts réservées pour la chasse royale, permettait au clergé et aux barons de fortifier leurs châteaux, et abolissait la taxe dite denier des Danois (*Danegeld*). Ces concessions, jointes à sa valeur et à son naturel affable, le firent tellement aimer, qu'il put amener Godefroy à se désister de ses prétentions. Alors le pays se couvrit de petits châteaux forts, où chaque baron, devenant indépendant, mettait une garnison à lui, pour piller et tyranniser le voisinage. Le peuple était partout en proie aux rapines, aux vexations de toute sorte, et ce n'était entre les seigneurs que batailles et vengeances.

L'Écosse seule continuait à se montrer favorable aux Anglo-Saxons, depuis qu'ils étaient tombés dans la condition de peuple vaincu. Elle accordait en même temps un refuge aux Normands mécontents, qui venaient mettre leurs bras au service de ses rois. Les émigrés y étaient réunis sur des terres concédées à la manière des fiefs, et ils y formaient un village, où ils vivaient en commun sous un chef ou *laird*, qui devenait tel non par droit de conquête, mais par élection. En cas de guerre, ces chefs formaient la cavalerie, et l'infanterie se composait des fermiers, dits bons hommes (*gudeman*). A leur tête était le *roi du continent*, par opposition à celui des Hébrides, qu'on appelait le *roi des îles*. Tous étaient animés d'une haine égale contre les Normands ; aussi, quand les mécontents se conjurèrent contre Étienne de Blois, David, roi d'Écosse, les seconda, dans l'espoir de rendre aux naturels leur indépendance. Alors les étendards à l'effigie des vieux saints nationaux revirent le jour ; mais les insurgés furent défaits. Cependant le roi d'Écosse obtint, par le traité de paix, le comté de Northumberland.

1127. Journée de l'Étendard. 1138 22 août.

Les Gallois, qui jusqu'alors s'étaient soustraits au joug des envahisseurs, conservant leurs anciennes coutumes, se plaisant à entendre les sons de la harpe et à exercer l'hospitalité, furent assujettis à cette époque par les Normands.

Tandis que ces choses se passaient, un autre parti de seigneurs normands se déclarait pour Mathilde. La guerre qui éclata tourna malheureusement pour Étienne : fait prisonnier, il fut

déposé dans un concile; et Mathilde proclamée reine d'Angleterre. Arrogante, dédaigneuse, sourde aux conseils de ses amis et des évêques, jamais elle ne voulut consentir à rendre la liberté à son royal prisonnier, et s'aliéna ainsi beaucoup de partisans. L'évêque de Westminster, l'un des principaux appuis de sa puissance, se concerta avec les barons, qui s'étaient levés pour la délivrance d'Étienne. Ils réussirent dans leurs projets, et l'excommunication fut prononcée contre Mathilde, qui, odieuse à ses sujets et à son mari, abandonna l'Angleterre. 1141.

Mais Henri son fils, qui, par son mariage avec Éléonore, répudiée par Louis VII (1), avait réuni aux titres de duc de Normandie, de comte d'Anjou et du Maine, ceux de duc de Guienne et de Poitou, passa dans l'île, où il recommença la guerre. Elle se prolongea jusqu'au moment où un arrangement intervint, par lequel il fut convenu qu'Étienne resterait sur le trône, à la condition d'adopter Henri et de le déclarer son successeur, conformément au vœu des barons.

La puissance des seigneurs normands s'était beaucoup accrue sous Étienne, homme de cœur, mais prince faible. « Nobles et évêques bâtissaient des châteaux, y mettaient des garnisons diaboliques, opprimaient le vulgaire, et extorquaient de l'argent à force de tourments. Ils levaient des contributions sur les villes, et y mettaient le feu après les avoir saccagées. On pouvait cheminer à la ronde une journée entière, sans rencontrer une bourgade habitée ou une terre cultivée, et jamais le pays n'avait souffert tant de maux. Lorsqu'on voyait deux ou trois cavaliers s'approcher d'une ville, les habitants s'enfuyaient, dans la crainte qu'ils ne vinssent pour les rançonner et les torturer (*tenser et crucir*). Le peuple disait tout haut que le Christ et ses saints étaient endormis (2). »

Henri Plantagenet, surnommé *Courtmantel*, entreprit de rabattre l'orgueil de ces petits tyrans. Il était déjà en France beaucoup plus puissant que le roi, son suzerain; et quoiqu'il eût juré, sur le cadavre de son père, de renoncer à l'Anjou s'il acquérait l'Angleterre, il se garda de tenir sa parole une fois qu'il y eut réussi. Il déclara Étienne usurpateur, et intrus tous ceux qui Henri I

(1) Voyez le chapitre précédent.
(2) *Chron. saxonne*, dans Thierry.

étaient venus avec lui ; il les dépouilla en conséquence de leurs biens, et les chassa. S'appliquant ensuite à consolider l'autorité royale, il fit revenir à la couronne les biens dilapidés sous Étienne, démolit beaucoup de châteaux, et expulsa les Brabançons mercenaires, débris des croisades, qui faisaient le métier de soldats en temps de guerre, et celui de brigands durant la paix. Il donna une grande énergie à la puissance royale quand, au moyen d'un tribut qu'il se fit payer en argent par les vassaux, il mit sur pied vingt mille hommes de troupes soldées, pour remplacer les milices féodales. Les naturels, commençant à s'habituer à la domination étrangère, s'étaient mêlés aux Normands par des mariages; et, bien qu'ils n'eussent acquis aucun droit civil, leur haine contre les conquérants perdait peu à peu de sa violence: Henri, d'ailleurs, issu d'une mère saxonne et né dans l'île, était presque pour eux un prince national.

Une tentative d'occupation qu'il dirigea sur la Bretagne, détermina les habitants de cette province à recourir à Louis VII, qui la convoitait depuis quelque temps, et ne manquait jamais de venir en aide aux ennemis des princes anglais. S'en tenant toutefois à des promesses, il laissa envahir le pays. Bientôt, quand les Aquitains, qui s'étaient soulevés contre Henri, eurent été réprimés avec grande effusion de sang, la Bretagne perdit, à partir de ce moment, son existence nationale.

1169. (marginal note)

Voilà pourquoi Henri II est compté par les Anglais parmi leurs plus grands rois (1). Mais nous avons maintenant à le présenter sous un aspect où nous laisserons à d'autres le soin de l'admirer ou de le justifier.

Thomas Becket. (marginal note)

Un Anglo-Saxon, nommé Gilbert Becket, ayant suivi à la croisade Henri Ier, fut fait prisonnier et réduit en esclavage; mais la fille d'un chef sarrasin s'éprit d'amour pour lui, et lui procura les moyens de s'évader. Il revint donc dans sa patrie; mais son amante, ne pouvant vivre sans lui, résolut de s'en aller à sa recherche. Elle ne savait prononcer que deux mots de manière à se faire comprendre des habitants de l'Occident, *Londres* et *Gilbert*; et elle parvint, à force de les répéter, à trouver et la ville et celui qu'elle aimait. Devenue sa femme après avoir reçu le baptême, elle donna le jour à un fils qui fut nommé Thomas, et reçut l'é-

(1) Hallam, chap. VIII, l'appelle le meilleur des rois normands.

ducation la plus soignée. Henri II, dont il sut se concilier la faveur, l'éleva au poste de chancelier du royaume, et il fut le premier Anglo-Saxon revêtu d'une dignité dans l'État. Les splendides revenus dont il jouissait lui permettaient de déployer un grand luxe; et les seigneurs normands tenaient à grand honneur d'envoyer leurs fils au service du haut fonctionnaire, qui les armait ensuite chevaliers à ses frais.

Quand le roi Henri II entreprit de conquérir le comté de Toulouse, sur lequel Éléonore avait des prétentions, Thomas Becket y conduisit douze cents cavaliers et quatre mille piétons, non comme chancelier, mais en son nom propre, et, de plus, une suite nombreuse. Lorsqu'il faisait son entrée dans quelque grande ville, deux cent cinquante jeunes gens ouvraient la marche en chantant; ensuite venait une nombreuse meute de chiens accouplés, puis huit chariots, chacun d'eux tiré par cinq chevaux avec autant de palefreniers, couvert de peaux et défendu par deux gardes et un dogue. Deux chariots portaient deux tonneaux de bière pour distribuer au peuple. Il y avait un chariot pour les ornements de la chapelle du chancelier, un pour le mobilier de sa chambre à coucher, un pour la batterie de cuisine, et un autre pour la vaisselle d'argent et le linge; enfin, deux pour la commodité des gens de sa suite. Derrière s'avançaient douze chevaux de somme, chacun avec un valet et un singe; puis des écuyers portant au bras l'écu, et conduisant les chevaux de bataille; ensuite, d'autres écuyers, fils de gentilshommes, des fauconniers, des officiers de la maison, des chevaliers, des ecclésiastiques, tous deux à deux, et enfin le chancelier, qui s'en venait discourant avec quelqu'un de ses amis. En voyant tout ce faste, la foule s'écriait: *Si c'est ainsi que voyage le chancelier, que doit-il en être du roi d'Angleterre?*

Les nombreuses possessions du clergé, et le décret promulgué par Guillaume, avaient rendu ce corps très-puissant, et, comme dans le reste de l'Europe, il tendait à se soustraire à toute dépendance de la royauté. Ses immunités et ses richesses contribuaient souvent sans doute à corrompre ses mœurs; mais les avantages qui lui étaient accordés finissaient par tourner au soulagement des indigènes opprimés, car ils profitaient des aumônes des couvents, leur servitude était moins dure sur les terres ecclésiastiques, et ils pouvaient devenir libres en se faisant ordonner prêtres.

Henri, dans l'intention de concentrer l'autorité entre les mains du roi, voulut enlever au clergé des droits qu'il trouvait trop étendus. L'archevêché de Cantorbéry, véritable patriarcat anglais, avait une grande influence politique, comme protecteur des libertés du pays de Kent; et ceux qui avaient occupé ce siége avaient su maintenir ses franchises sous les différentes dominations, tout en restant fidèles envers l'Église. Il importait donc extrêmement à Henri d'y placer un homme dévoué; et personne ne lui parut mieux convenir à ce poste que Thomas Becket, qui jusqu'alors s'était montré très-zélé pour les intérêts de la monarchie. Sur la proposition qu'il lui en fit, Thomas lui déclara que s'il l'élevait à ce siége, il ne s'attendît pas à le faire plier à ses
1162. volontés. Henri persista : alors il reçut l'anneau épiscopal, et, changeant aussitôt de manière de vivre, il renonça à toute somptuosité dans ses vêtements comme dans ses meubles, abdiqua les fonctions de chancelier pour se donner entièrement à l'étude, aux mortifications, à la prière, au soulagement des pauvres et des opprimés; car il n'oubliait pas qu'il était sorti de leurs rangs.

Henri, déçu dans son attente, traita d'ingratitude et de fraude ce qui était franchise et loyauté. Il commença à le voir de mauvais œil, à lui ôter les bénéfices, à lui susciter des difficultés. Un prêtre étant accusé d'avoir tué un homme dont il avait violé la fille, Henri voulut le faire traduire devant le tribunal séculier, nonobstant le privilége de clergie. Comme Thomas s'y opposa, le roi réunit une assemblée législative, dans laquelle furent exposés, en les exagérant peut-être, les excès dont le clergé s'était rendu coupable. On y représenta qu'en moins de douze ans cent homicides avaient été commis par des prêtres. Henri, appuyé par les prélats d'origine normande, proposa de rétablir les lois antérieures à Guillaume le Conquérant, c'est-à-dire celles d'un temps où la juridiction ecclésiastique était à peine naissante. Thomas combattit ouvertement cette proposition. Mais les prélats se souvenaient de leur qualité de barons avant de songer qu'ils étaient évêques; ils soutinrent donc le roi, qui éleva très-haut ses prétentions, et les consigna en seize articles, dits *Statuts de Clarendon*. D'après leurs dispositions, l'autorité ecclésiastique demeura limitée. Les prélatures vacantes durent rester sous l'inspection du roi, qui, dans l'intervalle, en percevait les revenus; les élections se feraient avec son assentiment, et l'élu lui jurerait

fidélité; les ecclésiastiques accusés de crimes seraient traduits devant les cours ordinaires, et les évêques, soumis comme barons aux charges publiques; les appels en matière ecclésiastique iraient de l'évêque à l'archevêque, puis au roi. Le consentement des seigneurs devint nécessaire pour admettre les fils des habitants à recevoir les ordres; quiconque avait été excommunié pour refus de comparaître devant le tribunal épiscopal, était autorisé à mettre la main tant sur l'évêque que sur les clercs.

Ces lois, obligatoires pour l'île et pour les provinces du continent soumises au roi Henri, enlevaient à un grand nombre de personnes la sécurité que leur procuraient les tribunaux ecclésiastiques. On pouvait prévoir que les siéges, à mesure qu'ils viendraient à vaquer, seraient donnés en récompense à des juges complaisants; que l'Église deviendrait tout à fait féodale, et que les fondations pieuses serviraient à solder des mercenaires.

Becket continua donc de s'opposer aux mesures du roi avec plus d'énergie que Henri n'en attendait; et le pape, qui d'abord lui avait été peu favorable, le soutint alors, en refusant de sanctionner cet arrangement. Le roi s'emporta, menaça; puis, afin de se venger de l'archevêque opiniâtre, il lui demanda un compte sévère des sommes perçues par suite de vacance des bénéfices pendant qu'il était chancelier. Comme les moyens d'en justifier l'emploi n'étaient plus en son pouvoir, le prélat fut condamné à payer une somme qui excédait de beaucoup sa fortune. Empêché par une maladie de comparaître devant les juges, il offrit de l'argent pour apaiser ces prétentions; il descendit jusqu'aux prières, se présenta avec la croix et en habits pontificaux dans les assemblées des barons normands, qui, aussi orgueilleux qu'ignorants, l'accusaient d'avoir usé de sorcellerie contre le roi. Enfin, voyant toutes ses tentatives sans résultat, il en appelle au pape, et se réfugie sur le continent auprès du roi de France : Louis VII disait qu'un des plus beaux fleurons de sa couronne était de défendre les exilés des outrages de leurs persécuteurs (1). Le pape Alexandre III, réfugié lui-même à Sens, n'avait d'abord vu dans Thomas qu'un homme turbulent, se plaisant à s'immiscer dans des intrigues mondaines, et il lui disait : *Allez apprendre dans*

(1) *Hoc prisca dignitate diadematis Francorum esse, ut exules a persecutorum injuria defendantur*. Script. Rer. Fr., t. XIV, p. 456.

la pauvreté à être le père des pauvres. Mais, mieux informé ensuite, il excommunia ceux qui soutenaient les articles de Claren-
1069. don, à l'exception du roi. Furieux alors, Henri fait déposer Thomas Becket comme félon, proscrit ses amis, ses ascendants et descendants, vieillards, enfants, femmes enceintes; puis, les ayant dépouillés de leurs biens, il leur fait jurer d'aller se présenter à Pontigny, dans la cellule où Thomas avait cherché la tranquillité du cloître, afin de l'affliger du spectacle de leur misère.

Bientôt tout le pays fut divisé en deux partis : le haut clergé maudissait Becket, le clergé inférieur et le peuple le considéraient comme un martyr. La reine Mathilde, à laquelle le primat eut recours, se contenta de se plaindre qu'on eût voulu rédiger ces articles par écrit, au lieu de se borner à les mettre en pratique. Cependant, les jurisconsultes exposaient leurs opinions; elles étaient en sens divers; mais les droits du sacerdoce et de l'empire y étaient discutés avec une sagacité que l'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans des siècles de passion et d'imagination. Becket prononça l'excommunication, au son des cloches et en éteignant les cierges, contre quiconque soutenait les articles de Clarendon, envahissait les biens ecclésiastiques, ou violait les priviléges des clercs dans leur personne. Henri blasphémait, déchirait ses vêtements ; et, oubliant l'objet primitif de la querelle, c'est-à-dire l'extension de la prérogative royale, pour ne songer qu'à sa vengeance contre Thomas, il traitait ceux qui l'entouraient de traîtres, parce qu'ils ne le délivraient pas d'un tel ennemi. Il enjoignit aux moines de Cîteaux, pour peu qu'ils tinssent à leurs biens, d'avoir à l'exclure de leurs couvents; et l'archevêque se vit réduit à chercher un asile ailleurs. Le roi de France le soutenait un moment, puis l'abandonnait, comme il arrive ordinairement aux exilés, selon que le lui suggérait la politique. Le pape lui-même, par amour de la paix, ou parce que, déjà persécuté par Frédéric Barberousse, il désirait ne pas s'attirer un nouvel ennemi, ne donnait pas à Thomas cet appui décidé que Grégoire VII lui aurait offert avec intrépidité.

Le prélat sortit donc du couvent où il s'était retiré, en disant: *Celui qui nourrit les oiseaux de l'air prendra soin de moi et de mes compagnons d'exil*. Il se plaignait souvent de l'abandon où Rome le laissait, de ce que Barrabas était préféré au Christ; et il écrivait aux cardinaux : « Ne vous fiez pas aux faveurs des

« princes et à de fragiles richesses, mais amassez-vous un trésor « dans le ciel en secourant les opprimés. Bon Dieu, quelle vigueur « espérer dans les membres quand il n'y en a pas dans la tête? « Déjà l'on dit qu'à Rome il n'y a pas de justice qui tienne contre « les puissants. Si vous dissimulez, tous les rois en deviendront « infectés. Déjà le nôtre suit les traces des Siciliens, et même il « les devance; le clergé anglais se presse de toute part à sa cour, « et les prêtres se font courtisans. C'est à vous donc d'y songer. « Reprenez de la force; servez-vous de l'épée de saint Pierre, « vengez les injures du Christ, sans regarder qui vous avez en « face. L'Église ne doit pas être gouvernée par des feintes et des « artifices, mais avec justice et vérité (1). »

Il répondait aux évêques suffragants qui le blâmaient, en lui adressant ces réflexions timides qui passent pour prudence: « Vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune médiocre, et vous « dites vrai. Je ne viens pas de race royale, mais j'aime à ne pas « déroger de ma noblesse. Le sort m'a fait naître dans une pauvre « cabane; mais, avant d'entrer au service du roi, vous savez que « je vivais honorablement. D'ailleurs, saint Pierre fut pris dans « sa barque, et nous sommes ses successeurs, non ceux d'Au- « guste. Vous me traitez d'ingrat; mais l'intention fait la faute. « Or, je crois rendre service au roi, même dans son haut rang, « en le détournant du péché par la sévérité des censures, s'il ne « prête pas l'oreille à nos avertissements paternels. Il m'est en- « suite plus pénible de paraître ingrat envers Jésus-Christ, mon « Seigneur et maître, qui me menace de son indignation, si je « n'emploie pas le pouvoir qui m'est confié à la correction des « pécheurs; et aussi par rapport à l'Église, elle si ferme aux per- « sécutions. »

Son courage devait pourtant se trouver ébranlé de ne pas avoir l'approbation du chef de ce clergé pour lequel il combattait; et, en outre des luttes extérieures, il avait à soutenir celle de ses propres scrupules. Sur ces entrefaites, les deux rois de France et d'Angleterre eurent une conférence à Montmirail, où Henri fit
hommage à Louis VII, en lui disant: *En ce jour, sire, où trois* 1169.
rois offrirent des dons au Seigneur des seigneurs, je mets sous votre protection moi, mes fils et mes États.

(1) II, *Ép.* 46.

Comme ensuite Henri montrait un grand désir de se réconcilier avec l'Église, faisant courir le bruit qu'il se croiserait s'il obtenait son pardon, Thomas se résigna à se jeter à ses pieds, en présence du roi de France et d'autres seigneurs, en disant : *Je remets tous sujets de discorde à votre discrétion,* SAUF L'HONNEUR DE DIEU.

A cette dernière réserve, Henri entra en fureur, et vomit un torrent d'injures ; puis il tourna le dos au prélat, qui se retira en
1169. mendiant son pain. Le monarque anglais mit tout en œuvre pour amener Alexandre à déposer l'archevêque de Cantorbéry, lui offrant de l'argent, ainsi qu'aux villes de Lombardie, pour qu'elles lui fissent obtenir l'objet de ses désirs. Il défendit aux Gallois, qui demeuraient fidèles à Becket, de mettre le pied en Angleterre, tant prêtres que laïques, à moins d'y être autorisés par lettres royales; et il les exclut des écoles. Les excommunications n'en produisaient pas moins leur effet, à tel point que personne dans la chapelle royale n'eût osé donner le baiser de paix au monarque. La cour romaine, désirant assoupir cette querelle, expédia des légats pour rapprocher les esprits ; enfin un arrangement fut conclu à Freteval entre le roi d'Angleterre et Thomas Becket, à qui il fut permis de rentrer à Cantorbéry avec ses infortunés parents.

Henri avait donné sa parole royale de venir au-devant de lui jusqu'à Rouen, et de payer toutes ses dettes, mais il n'en fit rien; de plus, des discours sinistres étaient rapportés à l'illustre exilé, discours que rendaient trop vraisemblables le naturel impétueux du roi et son mépris pour l'autorité ecclésiastique. Il avait dit aux prélats qu'il envoya au concile de Reims : *Saluez en mon nom le seigneur pape, écoutez-le avec humilité; mais ne vous avisez pas de me rapporter ses décrets.* Une fois, il avait mordu, dans un accès de colère, un de ses pages à l'épaule. Une autre fois, Humet, son favori, l'ayant contredit, il l'avait poursuivi jusqu'à l'escalier pour le frapper ; puis, furieux de n'avoir pu l'atteindre, il s'était mis à mâcher entre ses dents la paille dont il était alors d'usage de couvrir le pavé.

Tous ces rapports n'effrayaient pas Thomas Becket, qui répondait : *Je serais assuré d'être mis en morceaux sur l'autre rivage, que je ne prolongerais pas pour cela mon absence loin d'un troupeau qui en a gémi depuis sept ans.*

Le peuple lui fit à son arrivée un de ces accueils que la multi-
1170. tude reconnaissante a coutume de faire à la vertu opprimée. Les

armes, depuis longtemps cachées et couvertes de rouille, furent tirées, pour le défendre au besoin contre la violence des seigneurs normands. Leurs mauvaises dispositions se manifestaient si ouvertement en menaces furieuses, que Thomas écrivit au pontife: *Ordonnez que l'on récite pour moi les prières des agonisants.*

Le roi, en effet, s'exaspérait de plus en plus, en voyant que la persécution n'avait pas brisé son ennemi. *Quoi!* s'écriait-il, *un misérable qui a mangé mon pain, un homme qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, portant toute sa fortune en croupe, ose insulter son roi et tout le royaume, et pas un de ces lâches chevaliers qui s'engraissent à ma table n'ira me délivrer d'un prêtre qui me brave!*

Quatre de ces *lâches* songèrent à se faire bien venir du roi, et s'étant jetés sur Becket, ils l'égorgèrent sur les marches de 29 décembre
l'autel, en s'écriant: *Ainsi périsse le traître qui a troublé le royaume et fait insurger les Anglais!*

Les prélats dévoués à la cour annoncèrent au peuple cet assassinat comme une vengeance du ciel. Le roi défendit de décerner au prélat le titre de martyr, et voulut empêcher de lui donner la sépulture. Les riches se tinrent tous chez eux par crainte; mais le peuple, qui comprenait que la liberté de l'Église était la liberté du monde, honora comme un saint son malheureux défenseur, et lui attribua un grand nombre de miracles. Cent mille pèlerins visitaient chaque année son tombeau, et leurs offrandes s'élevaient jusqu'à neuf cent cinquante livres sterling: cette vénération dura jusqu'à des siècles plus dociles, où d'autres décrets royaux obligèrent ce peuple libre à changer de religion.

Henri prévit les conséquences de son crime, et il essaya de les détourner, en se soumettant au jugement de l'Église; d'autant plus que le pape, toujours plein de ménagements, se contenta de lancer une excommunication générale contre les assassins de Thomas Becket, et contre ceux qui les avaient conseillés ou assistés. Comme le roi protesta qu'il était innocent du meurtre 1174
de l'archevêque, un arrangement fut conclu à Avranches avec Accord d'Avranches.
les légats pontificaux, pour régler les différends entre le pouvoir séculier et l'autorité ecclésiastique. En conséquence, le roi jura qu'il n'avait pas désiré ni ordonné la mort de Thomas Becket, et qu'il en avait même éprouvé du chagrin. Il s'engagea ensuite à ne pas s'éloigner des pontifes, jusqu'à ce qu'ils l'eussent reconnu

pour roi catholique; à ne pas empêcher les appels à Rome en matière ecclésiastique; à prendre la croix dès qu'il le pourrait, pour se rendre en terre sainte ou en Espagne, et à compter, en attendant, aux templiers une somme suffisante pour la solde de deux cents hommes par an. Henri promit encore de rendre à leur patrie les amis exilés du primat; de réintégrer dans ses possessions l'église de Cantorbéry; d'abolir tout ce qui avait été introduit, durant son règne, de préjudiciable aux églises. Aucun ecclésiastique ne dut plus être traduit personnellement devant le juge séculier, aucun évêché ni abbaye rester plus d'une année sous l'administration du roi. Enfin, il fut convenu que les ecclésiastiques ne seraient plus obligés à donner des gages de bataille, et que ceux qui tueraient un clerc encourraient, outre la peine de mort, la confiscation de leurs biens. La convention la plus importante fut un traité secret par lequel Henri, tant en son propre nom qu'au nom de son fils et de ses successeurs, reconnut tenir des papes sa couronne : les rois d'Angleterre ne devaient être considérés comme rois qu'autant qu'ils auraient été confirmés par le pontife (1). Ce fut ainsi que, pour avoir voulu se venger de Thomas Becket, il dut renoncer à atteindre le but de ses premiers efforts, l'indépendance de son royaume.

On n'infligea point aux assassins de l'archevêque d'autre pénitence que d'aller en pèlerinage à Jérusalem. Le roi reçut à genoux l'absolution des légats, qui le dispensèrent de la flagellation.

La paix qui fut conclue peu de temps après avec le roi de France, les victoires remportées sur les Écossais, et celles qui amenèrent la conquête définitive de l'Irlande, furent considérées comme les résultats de cette soumission de Henri II au saint-siége.

Irlande.

La population de l'Irlande, si calomniée, malgré ses rares qualités d'intelligence et de force, par ceux qui voulaient l'assujettir, était divisée en vingt et un petits États, qui, toujours en guerre les uns avec les autres, ne savaient pas se réunir pour la défense du pays. L'un de ces petits rois avait la suprématie, mais de nom seulement; et, à la mort de chacun d'eux, de violentes

(1) BARONIUS, *Ann.* — MURATORI, *Rer. Ital. Script.*, III, 465.

querelles éclataient pour succéder au siége vacant (1). Chaque province contenait en outre d'autres princes secondaires, puis les chefs de *clans*, tout à fait isolés les uns des autres, et presque indépendants; ce qui constituait une foule de souverainetés jalouses, qui s'entre-heurtaient sans cesse. L'Irlande avait été le dernier des pays européens qui furent envahis par les Danois. Ne pouvant subjuguer le centre, les conquérants s'établirent sur les bords au commencement du douzième siècle, et y formèrent cinq principautés, celles de Ulster, de Munster, de Connaught, de Leinster et de Meath.

Au milieu de ces pouvoirs flottants, il n'y avait qu'une règle fixe, la religion; une seule autorité incontestée et commune, celle du prêtre. Dans le principe, l'Irlande avait été nommée l'Ile des Saints, à cause des hommes de grande doctrine et d'un zèle apostolique qu'elle avait produits. Privée de toute communication avec le centre de la chrétienté, elle s'était égarée, et on la considérait comme schismatique, parce qu'elle n'avait pas d'archevêques, et que les évêques se contentaient de recevoir la bénédiction de leurs collègues. Enfin les prélats d'Angleterre, les légats pontificaux s'efforcèrent d'y introduire l'organisation ecclésiastique adoptée dans le reste de l'Europe, et réussirent à soumettre le clergé. En conséquence, le pape Eugène IV y envoya un légat, qui, dans un concile d'évêques, d'abbés et chefs 1152.
séculiers, institua quatre archevêchés, à Armagh, à Dublin, à Cashel et à Tuam. Cependant les prélats irlandais, peu dociles aux représentations de la cour de Rome, en vinrent jusqu'à exercer la piraterie, à réduire les habitants en esclavage. Henri II, à peine monté sur le trône, envoya Jean de Salisbury au pape, pour obtenir de lui l'autorisation de conquérir cette île, dont il se considérait comme souverain. Adrien IV, Anglais de nation, lui accorda sa demande, *pour l'honneur de Dieu et* 1168.
le salut des âmes, afin qu'il amendât ce peuple à de bonnes mœurs. Il exigea en retour un tribut annuel d'un denier par famille.

D'autres affaires empêchèrent Henri de mettre son projet à exécution; mais quelques-uns des Normands qui, comme nous

(1) On compte que cent dix-huit rois irlandais furent tués par leurs sujets; vingt-quatre sur le champ de bataille, les autres assassinés.

l'avons dit, avaient conquis la partie occidentale du pays de Galles, se trouvèrent en rapport avec les Irlandais qui venaient y trafiquer. Leurs armures, leur maintien guerrier firent impression sur ces hommes simples, et, de retour chez eux, ils en parlèrent avec admiration. Les O'Connor s'étant rendus maîtres de toute l'île, Dermot, roi dépossédé de Leinster, appela ces Normands, afin qu'ils le rétablissent, en combattant à sa solde.

Ils vinrent donc, tout bardés de fer, contre des gens dont tous les moyens de défense consistaient en boucliers de bois et en longues tresses qui couvraient les tempes, armés seulement de petites haches, de longues javelines et de flèches. Il leur fut aisé de vaincre. Dermot ne tarda pas à s'apercevoir de l'erreur qu'il avait commise, et il chercha à renvoyer chez eux ces dangereux auxiliaires; mais Fitz Stephen lui répondit: *Que prétends-tu? Ce n'est pas pour fuir que nous avons quitté nos amis, notre patrie, et brûlé nos vaisseaux. Déjà nous avons combattu au péril de notre vie; maintenant, quoi qu'il advienne, nous sommes destinés à vaincre et à mourir ici avec vous.* Dermot, qui avait fait intervenir les étrangers dans les luttes intérieures de l'île, fut exécré des autres rois; les Normands appelèrent des compatriotes pour se soutenir, et l'Irlande devint leur conquête.

Henri, jaloux de leur succès, ordonna que tous ceux de ses hommes liges qui résidaient en Irlande en sortissent immédiatement. Ils durent se soumettre à cet ordre, et le roi passa lui-même en Irlande. Il y fit valoir l'unique autorité qui y exerçât une influence générale, la puissance ecclésiastique, en se proclamant le protecteur de la religion, l'exécuteur des ordres du pontife. Il fut en conséquence favorisé par le clergé, qu'il dispensa de nourrir les grands dans leurs voyages. Alexandre III confirma ensuite la donation d'Adrien, en prononçant l'excommunication contre quiconque contesterait les droits de Henri et de ses successeurs sur l'Irlande. Ainsi, à l'exception de ceux qui se réfugièrent dans les montagnes pour y défendre leur indépendance, les Irlandais restèrent asservis aux conquérants, qu'ils se repentirent trop tard d'avoir appelés chez eux; et il leur fallut payer chèrement les diverses tentatives qu'ils firent ensuite pour s'affranchir. Mais on n'anéantit pas si facilement une nation. Trop faibles pour repousser l'ennemi, assez forts pour ne

pas se soumettre, aussi incapables de supporter le joug que de le briser, les Irlandais revinrent maintes fois à la charge, et les Anglais ne purent considérer la conquête comme terminée qu'en 1603, si tant est qu'on doive la considérer comme terminée, même de nos jours.

Quoique très-jaloux de son autorité, Henri ne put réprimer tout à fait les barons en Irlande, car il avait besoin d'eux pour la défense du pays. Souvent les seigneurs normands, imitant les usages des Irlandais, avec lesquels ils s'alliaient par des mariages, abandonnaient les joutes et les tournois pour les tranquilles amusements du pays; ils aimaient à entendre résonner la harpe. Henri, craignant qu'ils ne songeassent à se rendre indépendants, envoya dans l'île Jean, le dernier de ses fils, avec le titre de roi. Ce prince y fut suivi par une foule de jeunes gens, 1185.
en compagnie desquels il se raillait des usages des Irlandais, peuple simple et grossier. Ces insultes réitérées amenèrent une insurrection; le prince s'enfuit sans en prendre autrement souci; mais les esprits restèrent irrités, et la lutte se perpétua entre les naturels et les Anglais, ceux-ci vus avec défiance et tenus dans une extrême sujétion par le roi, ceux-là exposés aux violences brutales des barons, qui croyaient l'oppression nécessaire à leur conservation. L'Irlande ne fut jamais une patrie adoptive pour ses conquérants, qui toujours se considéraient comme les fils de celle qu'ils avaient quittée; aussi étaient-ils sans ardeur pour vaincre, et ne prenaient-ils point à l'égard des vaincus ces idées de justice et d'humanité, si naturelles entre deux peuples qui habitent le même pays.

Il y avait danger pour le roi d'Angleterre à permettre aux Normands de se fondre avec les Irlandais, car ils auraient pu former une puissance rivale de la sienne; il s'étudiait donc, par des concessions et des défenses, à fomenter de plus en plus leur inimitié. Le statut de Kilkenny, rendu par Édouard III, défendit, sous des peines rigoureuses, de s'unir par des mariages ou par d'autres liens avec les Irlandais, et de vivre selon leurs lois; d'adopter leur manière de se vêtir, de porter comme eux des moustaches ou leur soubreveste de diverses couleurs, de faire usage de leur langue ou seulement de leurs noms, sous peine de prison et de confiscation. Ce fut même un crime que de permettre à un Irlandais de mener paître ses bestiaux sur le champ d'un Anglais.

Ainsi, tandis qu'en Angleterre les Normands, ayant perdu toute idée de retour, prirent racine sur le sol, et, se serrant l'un contre l'autre, en même temps qu'ils se mêlaient à la population vaincue, commencèrent à lutter contre le roi; en Irlande, au contraire, ils restèrent séparés des naturels et se divisèrent entre eux. Ayant une juridiction indépendante, et animés d'une mutuelle jalousie, loin du seul pouvoir qui aurait été assez fort pour les tenir en bride, ils se mirent à guerroyer l'un contre l'autre, et aux violences de la conquête succédèrent les misères de l'anarchie féodale. La colère, la haine alimentèrent constamment chez les Irlandais ce désir d'indépendance qui, après sept siècles, n'est encore ni amorti ni satisfait. C'est qu'en effet l'Irlande offre, dans la déplorable histoire des conquêtes, un spectacle particulier. Ailleurs, le temps a amené la fusion des vainqueurs et des vaincus; il est resté une noblesse et une plèbe, mais l'unité nationale existe. Là le peuple fut dépossédé de ses droits; mais, de temps à autre, il s'est levé pour protester et réclamer son indépendance, renaissant sous les coups de ses ennemis, sans avoir conservé d'autre bien que l'amour de la patrie, et se servant des lois que lui donne la liberté anglaise contre les Anglais eux-mêmes, pour qui sa misère est une lèpre honteuse.

Cependant l'existence de Henri était troublée par des dissensions domestiques. Des calculs politiques l'avaient seuls déterminé à épouser Éléonore, héritière de la Guienne et de l'Anjou, mais bien plus âgée que lui; il en eut pourtant huit enfants en douze ans. Enfin, fatigué de cette femme, et ne la trouvant plus nécessaire à sa puissance, il se livra à des amours passagères, puis s'attacha à Rosemonde, fille du comte de Clifford, dame dont les ballades et les romans ont célébré la beauté. Éléonore, réduite par les années à la fidélité, conçut de la jalousie, et, pour se venger de son mari, sema le trouble dans la famille royale. Henri, selon l'usage des despotes, montrait une extrême tendresse pour ses fils tant qu'ils étaient en bas âge, se gardant de contrarier le moindre de leurs désirs, les comblant de titres et de riches principautés; mais à peine les funestes effets de cette condescendance apparaissaient-ils avec l'adolescence, qu'il devenait sévère, rigoureux, et s'irritait de la moindre opposition; il changeait capricieuse-

ment leurs apanages, et l'on dit même qu'il alla jusqu'à tenter la vertu de leurs femmes. Éléonore excitait leur jalousie et leur ambition, et des calamités sérieuses en résultèrent enfin. Durant sa lutte avec Thomas Becket, Henri, à qui sa vengeance faisait oublier tout autre soin, voulut humilier son ennemi en le privant d'un de ses plus beaux priviléges, celui de sacrer les rois d'Angleterre comme primat de Cantorbéry, et fit couronner son fils Henri III par l'évêque d'York. Dans l'intention de donner plus de solennité à cet événement, il le servit lui-même à table, en répétant qu'à partir de ce jour il ne se regardait plus comme souverain.

Ce propos, jeté légèrement, fut pris au sérieux par son fils, qui voulut être roi de fait, prétendant que, né d'un prince régnant, il devait avoir le pas sur celui qui n'avait reçu le jour que d'un comte. Ce fut ainsi qu'une mesure prise par le *vieux roi*, comme on appelait alors Henri II, pour saper l'autorité ecclésiastique, tourna tout entière à son détriment. Le *jeune roi*, à l'instigation des courtisans et d'Éléonore, voulut avoir des domaines et un trésor. Il demanda à son père ou l'Angleterre ou la Normandie, et, sur son refus, se retira en France près du roi son beau-père. Il y fut reçu comme roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine; et Louis lui témoigna tant d'amitié, que « chaque jour ils mangeaient à la même table « et dans la même assiette, et qu'ils couchaient la nuit dans le « même lit. » Richard et Godefroy, ses frères, vinrent rejoindre le roi jeune; un grand nombre de barons, plusieurs même des courtisans les plus intimes du vieux roi, prirent parti pour son fils, qui déclarait vouloir venger Thomas Becket, et rendre au clergé sa juridiction. Il ne demeura près de Henri II que Guillaume, surnommé Longue-Épée, l'un de ses bâtards, et Jean sans Terre, tout jeune encore, ainsi appelé parce qu'il ne lui avait pas été assigné d'apanage (1). Le monarque anglais, prodiguant ses trésors pour conserver le peu de serviteurs fidèles qui lui restaient, prit à sa solde vingt mille Brabançons, et se déclara vassal du 1173.
saint-siége. La cour de Rome ne voulut jamais proclamer sa déchéance, malgré les torts nombreux qu'il avait eus envers elle, et

(1) Il était d'usage, en Angleterre, d'appeler *lackland* ou sans terre, le dernier fils du roi. Jean conserva seul ce surnom dans l'histoire.

les brillantes promesses que lui faisait le roi jeune; elle excommunia même les fauteurs du fils rebelle, et envoya des légats pour rétablir la paix. En attendant, Henri II arrêtait le progrès des armes françaises sur le continent, et triomphait dans l'île de ceux qui s'étaient révoltés. Le roi d'Écosse, ayant été fait prisonnier, fut lié sous le ventre d'un cheval, et amené devant Henri, dont il dut se reconnaître le vassal.

Sur ces entrefaites, le monarque s'était approché de Cantorbéry avec son armée : il descend de cheval, dépouille tous ses ornements, et va, pieds nus, se prosterner sur la tombe de Thomas Becket. Voulant faire réparation pour le cas où quelqu'une de ses paroles aurait pu causer l'assassinat du prélat, il quitte ses vêtements et s'étend nu sur la terre, pendant que chacun des évêques présents lui donne deux ou trois coups de discipline, en disant : *Sois fustigé pour tes propres péchés, comme Jésus-Christ l'a été pour les péchés des hommes.*

Cette démonstration lui réconcilia le peuple et accrut le nombre
1174. de ses partisans. Puis la paix finit par être conclue à Tours, et les fils, reçus en grâce par leur père, abandonnèrent à sa vengeance les populations qui les avaient secondés. La concorde dura peu. Dans les guerres qui éclatèrent successivement, le jeune roi mourut après s'être fait coucher sur la cendre, et avoir imploré le pardon de son père. Godefroy tarda peu à le suivre au tombeau. Richard, devenu héritier présomptif du trône, était fiancé à Alice de France, dont son père était épris, et qu'il voulait épouser s'il obtenait le divorce avec Éléonore, qu'il tenait enfermée dans un couvent. Ce fut le motif d'une nouvelle guerre avec
1189. Philippe-Auguste, terminée par le traité de la Colombière, tout au désavantage du prince anglais, qui s'obligea à pardonner à ses vassaux infidèles. Le vieux roi resta frappé de stupeur quand il entendit nommer, parmi ceux qui s'étaient déclarés contre lui, Jean sans Terre lui-même, le seul de ses fils en la loyauté duquel il se fût confié. Il semblait qu'il fût destiné, comme l'empereur d'Allemagne Henri IV, à subir dans des afflictions domestiques le châtiment de son hostilité envers l'Église. La douleur le fit tomber malade, et son état fut bientôt désespéré. Quand Richard s'approcha de son lit pour recevoir de lui le baiser de paix, on l'entendit murmurer à voix basse : *Si seulement Dieu me faisait la grâce de ne pas mourir avant de m'être vengé!*

et, dans les derniers instants de son agonie, il maudissait le jour où il était né, et les enfants qu'il laissait après lui.

Henri II avait été le plus puissant des rois anglais, et l'un des plus grands princes de son temps. Très-actif, malgré son énorme corpulence, il était instruit, parlait bien, montrait de la vaillance dans les combats, quoiqu'il n'aimât pas la guerre, et savait prévoir de loin les conséquences des événements. Il abolit le droit impie qui adjugeait au fisc les biens des naufragés; mais, emporté, inexorable, despotique, il manquait à sa parole quand il y trouvait son avantage, et ne se conciliait pas les cœurs par son affabilité, parce qu'elle était feinte.

Avant lui, la cour du roi se composait de prélats, de barons, des principaux officiers de la maison royale, et, dans les cas moins graves, du grand justicier, du chancelier, du trésorier, de trois officiers amovibles au choix du prince, du connétable, du chambellan, du maréchal et de l'intendant, dont les charges étaient héréditaires. Henri II y substitua les assises ambulantes, 1176.
en établissant que, dans chacun des six districts du royaume, trois juges royaux (*justitiarii ambulantes* ou *in eyre*) feraient une tournée annuelle pour examiner la conduite des officiers, faire réparer les dommages causés au fisc en ce qui concernait notamment les délits de chasse, et pour statuer sur les causes plaidées devant les juges inférieurs.

Sous son règne apparaissent les premières traces des communes, non pas organisées comme ailleurs dans les cités, pour se garantir contre les violences des barons, ou, comme en France, pour se soustraire à l'autorité seigneuriale, mais dans un but de négoce. Les membres de l'association se réunissaient dans certaines salles, où ils élisaient, parmi les citoyens, un shérif pour remplacer le juge royal. Henri Ier, ou plus probablement Henri II, accorda à Londres la juridiction sur la cité avec le territoire environnant, et sur le comté de Middlesex. Le shérif était subordonné au maire, magistrat annuel et rééligible, qui était chargé de l'administration, et devait, chaque année, demander personnellement l'assentiment de la cour à sa nomination; il marchait précédé d'un huissier portant la masse d'argent. Quand les affaires augmentèrent, on lui adjoignit plusieurs conseillers (*aldermen*), dont chacun eut à s'occuper de l'administration d'un quartier.

Richard Cœur de Lion. Richard, qui succédait au trône d'Angleterre, montra d'abord son bon cœur en rendant sa mère à la liberté, en éloignant les mauvais conseillers de sa jeunesse, et en accordant à son frère des possessions assez grandes pour faire de ce prince presque son égal. Cette bienveillance affectueuse était rare alors dans les maisons régnantes, et surtout dans la sienne, dont il disait lui-même : *Il est d'usage dans notre famille que les fils haïssent leur père ; nous venons du diable, et nous retournons au diable.* Mais son excellent caractère avait été gâté par la condescendance et par la rigueur inopportune dont son père avait usé tour à tour à son égard. Comme un fils de famille qui entre en possession de l'héritage d'un père avare, Richard commença par faire argent de tout, vendant les terres, les villes, les châteaux, son bien et celui d'autrui ; il vend à l'évêque de Durham le comté de Northumberland et la charge de grand juge ; il vend au roi d'Écosse la suzeraineté acquise par son père sur ce royaume. *Je vendrais Londres*, disait-il, *si je trouvais un acheteur.* Les Normands eurent là une belle occasion de s'agrandir, et les Saxons de recouvrer les lieux habités par leurs pères, et d'organiser les villes en communes, avec des syndics qui restaient garants envers le roi de la perception des impôts.

Cette avidité, si contraire au renom chevaleresque de Richard, semblait avoir pour excuse le désir de se procurer de l'argent pour la croisade, ou la hardiesse d'un homme qui se souciait peu de son patrimoine, quand il avait devant lui en perspective les vastes domaines de l'Asie. En partant pour la croisade, dont nous raconterons bientôt les événements, il laissa comme grand chancelier du royaume Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély et légat du pape, qui songea à enrichir lui et les siens : dissipateur et violent, ce ministre ne respecta pas plus les décrets du roi lui-même que les droits de ses sujets. De nombreux mé-
1191. contents se rallièrent à Jean sans Terre et chassèrent le grand chancelier, auquel ils substituèrent Gauthier, archevêque de Rouen. Le pape ordonna aux évêques de mettre le royaume en interdit, à raison de l'insulte faite à son légat ; mais ils n'eurent garde d'obéir.

Cependant Philippe-Auguste, qui avait quitté la Palestine, faisait des préparatifs de guerre, sous prétexte des insultes qu'il avait reçues de Richard durant leur expédition commune, et de tentatives d'assassinat dirigées contre sa personne. Le monarque

anglais dut alors renoncer à conquérir la terre sainte pour revenir défendre ses États. Arrêté dans le trajet par le duc d'Autriche, il fut réclamé par l'empereur, qui, à raison de sa dignité, avait plus de droit de le retenir en captivité. Philippe-Auguste félicita Henri de cette capture, en l'exhortant à ne pas se dessaisir d'un tel prisonnier; s'il le laissait échapper, il n'y aurait plus de paix à espérer au monde: il lui offrait, en tout cas, s'il voulait le lui livrer, de lui payer au delà de ce que le roi d'Angleterre promettrait pour sa rançon. Richard, traduit par l'empereur devant la diète germanique assemblée à Worms, fut absous des crimes qu'on lui imputait; mais il dut se résigner à faire hommage à l'empereur pour son royaume, en s'obligeant au tribut de cinq mille livres sterling (1).

Tandis que l'étranger abusait lâchement de l'infortune de Richard, son frère Jean cherchait aussi à en tirer avantage. Il se rendit à Paris, et fit alliance avec Philippe-Auguste; il lui céda une partie de la Normandie et d'autres possessions, et reçut la main de la malheureuse Alice, avec la promesse que le roi de France l'aiderait à supplanter son frère. Mais Jean fut repoussé de la Normandie qu'il voulait envahir, et n'eut pas meilleure chance en Angleterre.

On y avait réuni l'argent nécessaire au payement de la rançon que le duc d'Autriche et l'empereur exigeaient de Richard. L'empereur Henri VI, malgré les sommes considérables que lui offraient le roi de France et Jean sans Terre pour le retenir en prison, le rendit à la liberté, en lui donnant l'investiture pour cinq archevêchés et trente-trois évêchés, sur lesquels il n'avait pas la moindre autorité. Richard, revenu dans sa patrie, ne tarde pas à débusquer les renards qui s'étaient installés dans la tanière du lion; il fait déclarer son frère ennemi public, et comme il n'obéit pas à la citation, il ordonne que ses terres et châteaux soient saisis. Il se fait ensuite couronner de nouveau, casse les donations et les ventes de terres faites avant son départ, ne les

(1) La délivrance de Richard a été considérée jusqu'ici plutôt comme une aventure romanesque que comme un fait véritable, la seule autorité à l'appui consistant dans une chronique de 1455, citée par Fauchet dans les *Anciens poëtes français*. Cependant il a été publié en 1839, à Paris, une *Chronique de Rains* (Reims), presque contemporaine, où se trouve l'histoire du ménestrel Blondel.

considérant que comme de simples prêts, et débarque sur le continent, dans l'intention de rendre guerre pour guerre au roi de France. Jean trahit alors ses alliés, et, après avoir fait égorger pendant un repas la garnison d'Évreux, il vient se livrer à Richard, qui dit : *Je lui pardonne, et j'espère oublier ses torts aussi promptement qu'il oubliera mon pardon.*

Les légats pontificaux parvinrent toutefois à faire conclure une trêve entre les rois de France et d'Angleterre, « qui ne voulaient « plus, dit un récit provençal, s'occuper de guerre, mais seulement de chasses, de jeux, et de faire tort à leurs barons. »

Richard s'appliqua pourtant à faire aussi quelque bien aux peuples ; il introduisit l'unité des poids et mesures, et chercha à réprimer les bandits dont Londres même était infestée. Le vicomte de Limoges ayant découvert dans un château un bas-relief antique, Richard prétendit qu'il lui appartenait comme seigneur et suzerain ; et, sur le refus du vicomte, il vint mettre le siége devant son donjon. Le vassal offrit alors de capituler ; mais Richard répondit : *Puisque je me suis dérangé, je veux avoir l'honneur de l'expédition, et le plaisir de les faire pendre tous.*

Il paya cher son opiniâtreté ; car, en montant à l'assaut, il fut percé d'un coup d'arbalète, pendant que ses gens s'emparaient du château et pendaient tous ceux qu'ils y trouvaient, à l'exception de Bertrand de Gordon, qui avait porté le coup mortel au roi. Richard, devant qui on le conduisit, lui demanda : *Que t'ai-je fait pour me tuer ?*

Ce que tu m'as fait? répondit Gordon ; *tu as tué de ta main mon père et mes frères : je les ai vengés, et maintenant je subirai avec joie les supplices que tu me destines.*

Richard lui accorda son pardon et des présents ; mais à peine
1199. le roi eut-il rendu le dernier soupir, que Bertrand fut écorché vif.

CHAPITRE XXIII.

TROISIÈME CROISADE.

Au milieu des intérêts partiels qui agitaient l'Europe et conduisaient à la conquête des franchises, de la nationalité et de la science, il y avait un intérêt général qui ne cessait de rappeler les regards et les pensées vers la Palestine; c'était là le but des préoccupations religieuses de tous, le champ où combattaient et souffraient des parents, des amis, des compatriotes. A peine Conrad III et Louis VII eurent-ils abandonné la terre sainte, que les musulmans reprirent l'avantage; plusieurs princes succombèrent sous leurs coups en combattant, ou sous le poignard des 1152.
Assassins. Une armée d'Ortocides, campée sur le mont des Oliviers pour recouvrer Jérusalem, fut repoussée avec peine par les chevaliers. En même temps Noureddin, atabek d'Alep, occupait une à une les villes de la Mésopotamie, et il put enfin gagner le bord de la mer, où il fit dévotement ses ablutions.

Les chrétiens, qui auraient pu facilement, en réunissant leurs forces, subjuguer toute la côte de l'Asie, se consumaient dans des expéditions particulières, où ils déployaient une valeur impétueuse, mais inutile. Les musulmans, habitués à considérer le résultat d'une entreprise comme le jugement de Dieu sur sa sainteté, étaient aussi prompts à se ranimer après de nouvelles victoires, qu'ils l'avaient été à se décourager lors de leurs premières défaites. Heureusement le calife, réduit à Bagdad au rôle de représentant inactif de l'islamisme, inspirait peu de craintes; les débris de la puissance qui lui échappait étaient recueillis par une foule d'émirs, qui venaient ensuite lui demander de leur en confirmer la possession, sans avoir à en éprouver un refus.

Dans le nombre, Noureddin, fils de Zenghi, s'était surtout Noureddin
agrandi, et, maître d'Édesse, il y ajoutait sans cesse de nouvelles acquisitions. Comme les anciens héros mahométans, il joignait à la valeur l'abnégation personnelle, et une extrême ferveur dans la prière. Il favorisait les lettres dans sa cour, et maintenait une discipline sévère parmi ses soldats, dont il prenait, ainsi que de leurs familles, un très-grand soin; mais il ne permettait pas

qu'ils possédassent de terres, leur camp devant être pour eux la patrie.

Son palais ne resplendissait ni d'or ni de soie; il n'y avait point de vin dans le pays, et il n'assignait à l'entretien de sa table que la portion légale du butin fait sur l'ennemi. La sultane favorite lui ayant demandé un joyau, *Je crains Dieu,* lui répondit-il, *et ne suis que le trésorier des musulmans. Il me reste pourtant trois boutiques à Hems, fais-en ce que tu voudras; je ne puis donner autre chose.*

Légiste habile, il discutait lui-même dans les questions litigieuses, et il introduisit le premier une cour de justice, où la preuve par témoins remplaça la torture. Quelques années après sa mort, un musulman, à qui l'on refusait justice, se mit à crier par les rues : *Noureddin, Noureddin, où es-tu? Pourquoi ne viens-tu pas secourir ton peuple?* Et aussitôt on admit sa requête, dans la crainte que le nom seul de l'émir défunt ne causât un soulèvement.

Il fit de ses propres mains une chaire qu'il se proposait de placer à Jérusalem. Son zèle religieux lui faisait du reste persécuter les dissidents, qu'il s'agît d'Alides, d'Assassins ou de sophistes (1) : il ne faut donc pas s'étonner qu'il fît aussi des miracles.

Les musulmans avaient rencontré un adversaire vaillant et
1153. quelquefois heureux dans Baudouin III, qui parvint même à les chasser d'Ascalon, où ils s'étaient toujours maintenus. Noureddin, en accusant la négligence du prince de Damas, envahit ses États, qui jusqu'alors avaient payé tribut à Jérusalem et lui servaient de barrière contre l'ennemi, et il établit sa résidence dans cette ville. Il en résulta des combats sanglants; et le roi des chrétiens étant mort empoisonné dans le cours de la guerre, Noureddin répondit, à ceux qui l'exhortaient à profiter de la cir-
1162. constance pour attaquer les Francs : *Il ne sera pas dit que j'aurai troublé la douleur d'un peuple qui pleure avec raison un si bon roi, ni que j'aurai attaqué un royaume dont je n'ai plus rien à craindre.*

A Baudouin succéda son frère Amalric, comte de Jaffa et d'Ascalon, que le peuple haïssait pour son avarice, et qui ne se

(1) Le texte dit *phélasséfé*, c'est-à-dire philosophes.

montrait pas plus habile à administrer qu'à rendre la justice. Il ne différa pas d'un moment à marcher sur l'Égypte, pour la contraindre à payer le tribut stipulé de trente mille pièces d'or, en profitant de dissensions qui étaient pour le pays une cause de faiblesse. Les califes du Caire se trouvaient réduits, à peu près comme ceux de Bagdad, aux exercices du culte, et ils abandonnaient le pouvoir véritable à leurs vizirs ou soudans. Deux d'entre eux se le disputaient alors: Schaver, l'un des concurrents, réclama l'assistance de Noureddin, qui lui envoya Schirkou, son émir, dont le bras lui fit recouvrer son poste. Mais comme il refusa de lui donner, conformément à leurs conventions, un tiers des revenus, Noureddin lui déclara la guerre, ainsi qu'à Amalric, qui s'était rangé de son côté. L'atabek, qui connaissait la richesse de l'Égypte, avait conçu l'espoir d'en faire sa proie; il envoya donc vers le calife sunnite de Bagdad, pour lui demander la permission de marcher contre l'odieux fatimite. Aussitôt il fut ordonné aux imans de proclamer partout la guerre sainte contre les Égyptiens, et une armée considérable fut envoyée pour soutenir des anathèmes lancés contre eux.

Amalric, sur la demande de secours qui lui fut adressée, envoya des ambassadeurs latins, qui furent introduits dans le palais, 1167.
où le kalife déguisait son esclavage sous un appareil pompeux. Ils traversèrent une longue suite de corridors obscurs et de portiques resplendissants, récréés par le gazouillement des oiseaux, par le murmure des fontaines, par le spectacle d'animaux rares et de trésors inexprimables; entre autres, des perles grosses comme un œuf de pigeon, un rubis pesant dix-sept drachmes, une émeraude d'une longueur extraordinaire, des cristaux et des porcelaines sans nombre. Après avoir franchi des portes gardées par des Maures et par des eunuques, ils arrivèrent à la salle du trône; là, le vizir se prosterna jusqu'à terre devant le rideau qui cachait le maître dont il avait fait un esclave; puis on tira le voile, et apparut alors cette divinité asservie, qui ratifia les conventions arrêtées avec le vizir.

Amalric, étant donc venu envahir l'Égypte, défit Schirkou, et, s'étant emparé d'Alexandrie, il l'obligea à entrer en arrangement. Après avoir reçu de lui cinquante mille pièces d'or et fait l'échange des prisonniers, il quitta l'Égypte. Les trésors dont il revint chargé excitèrent l'étonnement des Francs, 1168.

et lui firent naître l'idée de se rendre maître de l'Égypte. S'étant entendu avec Emmanuel Comnène son beau-père, et Gerbert d'Assaly, grand maître des hospitaliers, il passa l'isthme en ennemi. Alors le kalife Adhed envoya à Noureddin les chevaux des femmes de son sérail, en signe de détresse; et Schirkou, changeant à son tour de parti, accourut en toute hâte, tandis que le retard de la flotte grecque obligeait Amalric à battre en retraite. Schirkou contraignit le kalife à le nommer son vizir, et
1169. ne tarda pas ensuite à le déposer; si bien que la couleur verte des fils du prophète disparut de l'Égypte, ce qui mit fin au schisme des fatimites.

Saladin. Un jeune Kurde, nommé Saladin (*Salah-Eddyn*), qui avait fait ses premières armes sous Schirkou et donné des preuves éclatantes de valeur, lui succéda dans le poste de vizir, et devint l'un des héros les plus renommés de l'islamisme. Libéral envers les soldats, rigoureux avec les émirs, cher aux dévots pour avoir contribué à extirper le schisme, chanté par les poëtes, à peine le nouveau Joseph se fut-il assuré la domination de l'Égypte, qu'il appela du Kurdistan son père et tous ses parents, dont l'appui l'aida à tenir en bride les indomptables émirs. Bien qu'il protestât de son dévouement pour Noureddin, l'atabek en prit ombrage, et lui ordonna de se joindre à lui, accompagné de toutes ses forces, pour faire la guerre aux chrétiens. Le Kurde, moins docile
1173. en faits qu'en paroles, refusa d'obéir; et les hostilités étaient prêtes à recommencer quand Noureddin mourut.

Amalric, voyant son royaume gravement menacé par l'union de ces chefs puissants, avait demandé des secours en Europe; mais il mourut avant d'avoir reçu une réponse décisive, laissant un trône chancelant à un enfant de treize ans, atteint de la lèpre. Noureddin n'avait laissé aussi qu'un fils âgé de dix ans à peine; et sa puissance était près de s'écrouler, quand Saladin arrive et s'en empare. Il épouse la veuve, prend la tutelle de l'orphelin, se fait atabek d'Alep, et se propose d'exécuter les projets de son prédécesseur.

Un chef aussi résolu manquait aux chrétiens, qui, au lieu de se réunir pour faire face au péril, se disputaient la régence durant la minorité de Baudouin IV. Elle fut donnée d'abord à Raymond, comte de Tripoli, puis à Renaud de Châtillon. Il eût été utile alors d'attaquer les émirs de Syrie, divisés et

mécontents ; mais on voulut tenter de nouveau, par avidité, l'expédition d'Égypte, et on laissa ainsi s'affermir la domination de Saladin, qui, à la mort du fils de Noureddin, se trouva maître d'Alep, d'Édesse, de Nisibé, et d'une grande partie de la Mésopotamie.

Pourtant, quand Baudouin se détermina à sortir des remparts d'Ascalon, la valeur des chrétiens ne resta pas au-dessous de ce qu'elle avait été dans ses temps les plus glorieux ; et Saladin, vaincu, s'enfuit sur un chameau, pour gagner, à travers le désert, l'Égypte, où il arriva seul. Il y leva des troupes, et, profitant de la témérité de ses ennemis, il les fit tomber souvent dans des embuscades. Cependant la lèpre continuait à dévorer Baudouin, et il fallut confier la régence à Guy de Lusignan. Bien qu'il fût mari de Sibylle, sœur du roi et veuve de Guillaume de Montferrat, la jalousie des grands réussit à le faire prendre en défaveur par le roi, qui le destitua, et désigna pour son héritier Baudouin V, né du premier mariage de Sibylle, en donnant la régence à Raymond, comte de Tripoli.

Chacun désormais, dans le royaume de Jérusalem, se gouvernait comme il l'entendait : les sujets refusaient d'obéir, et le roi n'avait la force nécessaire ni pour les y contraindre, ni pour leur faire rendre justice. Souvent aussi on y combattait pour les querelles de l'Occident ; ceux de Milan contre ceux de Pavie, ou les Vénitiens contre les Génois, parce que leurs compatriotes se faisaient la guerre en Europe. D'autres, courant la campagne, et exerçant leur valeur pour leur compte, ne cessaient d'assaillir les musulmans, en dépit des traités de paix ; Saladin, qui de temps à autre se jetait sur eux pour les châtier, était appelé le fléau des chrétiens.

Lorsque ensuite Baudouin V mourut après cinq mois de règne, 1186.
Raymond réunit les états pour délibérer sur le parti à prendre. Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, renommé par sa valeur et par ses aventures romanesques, se déclara hautement pour Sibylle, qui, appuyée par le patriarche et par les templiers, fut proclamée reine. Aussitôt elle couronna à son tour Guy de Lusignan, son époux, qui monta ainsi, sans l'assentiment des grands, sur un trône où il n'était pas capable de se soutenir.

Déjà plusieurs fois Renaud de Châtillon avait attaqué les caravanes qui se rendaient à la Mecque, et violé le territoire mu-

sulman en pleine paix; aussi Saladin avait-il juré de le tuer de sa main. L'intrépide chevalier riait de ses menaces; et un jour qu'il s'était encore élancé de son donjon pour tomber sur un convoi nombreux, il ressentit une joie extrême en y trouvant la mère de Saladin lui-même. Le prince musulman demanda la restitution des prisonniers, et, ne pouvant l'obtenir, il réunit une armée de quatre-vingt-dix mille hommes, tant Arabes que Turcs,
1187. Juillet. Égyptiens et Kurdes. Passant alors le Jourdain à Tibériade, il mit les chrétiens en pleine déroute, et fit prisonniers le roi, l'évêque Godefroy, son frère, Renaud de Châtillon, cause de ce désastre, le grand maître des templiers, et beaucoup d'autres chefs. Il s'empara aussi du bois de la vraie croix, que l'on avait apporté, comme c'était d'usage dans les circonstances graves, pour animer le courage des pieux guerriers, et pour la défense duquel les templiers avaient montré un héroïsme digne d'un meilleur succès. Le nombre des prisonniers était tel, que les cordes des tentes ne suffisaient pas pour les lier, et que plus d'un chevalier fut échangé contre une paire de chaussures. Saladin accueillit généreusement le roi et les principaux chefs, à qui il offrit, en signe de grâce, la coupe hospitalière; mais il égorgea Renaud de sa main, fit massacrer les hospitaliers et les templiers, et donna à chacun de ses émirs la permission de tuer un chevalier chrétien.

Les mosquées retentirent des actions de grâces rendues à Allah; et Tibériade, Sidon, Biblos, Nazareth, Rama, Hébron, Bethléem, Lidda, Jaffa, Napoli, Béryte, Carac, Saint-Jean d'Acre, capitulèrent ou se rendirent à discrétion. Ascalon même ouvrit ses portes à Saladin, et fut la rançon de Lusignan et des autres seigneurs, qui tous firent serment de ne plus porter les armes contre Saladin.

Prise de Jérusalem. 1187. 2 octobre. Enorgueilli de ses victoires, il vint mettre le siége devant Jérusalem, qu'il réduisit bientôt à capituler. Les habitants eurent la faculté de se retirer sur les terres des chrétiens, avec promesse, pour ceux qui voudraient rester, de ne pas être inquiétés, à la seule condition de payer dix besants pour un homme, cinq pour une femme, un pour chaque enfant, et trente mille pour sept mille pauvres. Du reste, le vainqueur s'engagea à respecter le tombeau du Christ, et à permettre aux chrétiens de le visiter moyennant la taxe d'un besant.

Ces conditions assez larges n'adoucissaient pas la douleur de ces 1187.
infortunés, réduits à voir les infidèles mettre à sac une ville qui, chérie d'eux comme une patrie, était en outre, comme une cité sainte, l'objet de leur vénération, et qu'ils avaient défendue avec un courage inexprimable. Après avoir vu traîner dans la fange la croix d'or qui resplendissait sur l'église du Saint-Sépulcre, ils sortirent par la porte de David, les prêtres emportant les vases sacrés; les femmes, leurs enfants; beaucoup, leurs vieux parents ou leurs frères infirmes. Saladin, touché de ce spectacle, répandit généreusement ses aumônes parmi cette foule désolée, et permit aux hospitaliers de rester pour soigner les malades. Sur les cent mille habitants de Jérusalem, quatorze mille seulement furent hors d'état de payer leur rançon, et, dans le nombre, cinq mille enfants. Les collines de Sion retentirent de nouveau du cri d'Allah; les temples saints furent convertis en mosquées, et l'on plaça, dans celle d'Omar, purifiée avec de l'eau de roses de Damas, la chaire construite de la main de Noureddin. Le premier iman y monta, pour remercier Dieu d'avoir délivré la cité sainte, « demeure de Dieu, séjour des saints et des prophètes; » et il exhorta les croyants à ne pas cesser la guerre sainte tant qu'il resterait trace de l'impiété.

Cependant les malheureux chrétiens sortis de Jérusalem erraient sans asile, repoussés par leurs frères, qui les accusaient de lâcheté pour avoir perdu la cité du Christ, ou de grands crimes pour avoir provoqué la colère divine. On leur refusait jusqu'à du pain : aussi beaucoup périrent d'inanition; une femme jeta son nourrisson dans la mer, en maudissant les chrétiens. Quelques-uns gagnèrent l'Europe, où ils apportèrent la funeste nouvelle que la ville sainte était au pouvoir des musulmans. Urbain III en mourut de douleur; toute la chrétienté s'en émut comme d'un désastre général. Les prêtres s'en allaient par les villes, montrant des peintures où l'on voyait le Christ foulé aux pieds par Mahomet, et un cavalier arabe faisant salir le saint sépulcre par son cheval. A ce spectacle, la foule se battait la poitrine, en s'écriant : *Malheur à nous!* Les églises et les maisons retentissaient des lamentations de Jérémie sur la ruine des nations réduites en servitude; tous voyaient, dans ce coup inattendu, un châtiment et un avis de Dieu : les haines étaient suspendues, on renonçait aux habitudes vicieuses, on réparait

les injustices commises, et c'était à qui s'imposerait les plus grandes mortifications de la pénitence. Grégoire VIII, animé du
1189. désir de faire entreprendre une nouvelle croisade (1), se rendit à Pise pour réconcilier cette république avec celle de Gênes, et obtenir de toutes deux les bâtiments nécessaires pour le passage. En effet, les Pisans coururent au secours de Ptolémaïs, où leur archevêque et celui de Ravenne conduisirent des troupes. Plus d'une fois leur flotte défit celle des musulmans; les Génois, de leur côté, se chargeaient de conduire des ambassadeurs de Rome à tous les souverains de la chrétienté.

Grégoire mourut, après avoir occupé deux mois à peine la chaire de Saint-Pierre; mais Clément III hérita de son zèle. Il envoya des légats dans toute la chrétienté, et ordonna des prières pour la paix de l'Occident et la délivrance de la terre sainte; en même temps Guillaume, évêque de Tyr, allait prêchant la croisade. Les clercs, les troubadours, les trouvères, excitaient les riches et les pauvres à prendre la croix. Henri II d'Angleterre se réconcilia avec Philippe-Auguste, et, s'unissant comme deux frères, ils prirent ensemble la croix, dont ils se firent le signe sur la bouche, le front et la poitrine, en jurant de ne la déposer ni sur terre ni sur mer, ni en campagne, ni dans l'enceinte d'une ville, jusqu'à leur retour d'outre-mer.

(1) « A tous ceux qui, d'un cœur contrit et d'un esprit humilié, ne craindront pas d'entreprendre le périlleux passage, mus par une foi sincère, avec l'espoir d'obtenir la rémission de leurs péchés, nous promettons indulgence plénière pour leurs péchés, et, par suite, la vie éternelle.

« Qu'ils aient à périr ou à revenir, nous leur annonçons que par la miséricorde de Dieu tout-puissant, et par l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul et par la nôtre, ils sont dispensés de toute autre pénitence ayant pu leur être imposée, pourvu qu'ils aient fait confession entière de leurs péchés.

« Les biens des chrétiens et de leurs familles resteront sous la protection spéciale des archevêques, évêques et autres prélats de l'Église de Dieu.

« Il ne sera point fait d'enquête sur la validité des droits de propriété d'un croisé, jusqu'à ce que l'on ait acquis la certitude de son retour ou de sa mort; et ses biens seront protégés et respectés.

« Aucun croisé ne sera contraint à payer les intérêts auxquels il se sera obligé.

« Les croisés n'iront pas vêtus d'habits précieux, et n'emmèneront ni chiens ni oiseaux, ni rien de semblable, point de superfluités; mais ils seront vêtus simplement, de manière à ressembler plutôt à des hommes pénitents qu'à des gens allant en quête d'une gloire mondaine. »

Beaucoup de seigneurs des deux royaumes répétèrent le même vœu, et il fut décrété que ceux qui ne se croiseraient pas payeraient le dixième de leur revenu et de leurs biens mobiliers, à l'exception des armes, des chevaux, de l'armure de chevalier, des livres, des vêtements, des ornements sacerdotaux et des joyaux. Un templier, un hospitalier, un officier royal et un clerc de la chapelle du roi, avec un officier et un chapelain du seigneur du lieu, recueillaient cette *dîme saladine*, comme on l'appelait, à laquelle les moines eux-mêmes étaient soumis, et aussi ceux qui se croisaient sans le consentement de leur seigneur.

La paix dura peu de temps entre les deux rois, et la dîme saladine fut employée à payer leurs dépenses de guerre. Mais lorsque Henri eut cessé de vivre, Richard son fils, qui s'était révolté contre lui, fit par repentir le vœu de se croiser, et toute l'Angleterre retentit du cri : *Dieu le veut !* Le premier acte de cette piété désordonnée fut de massacrer les juifs d'York et de Londres ; mais comme l'argent extorqué à ces malheureux, ni la dîme saladine, perçue avec une extrême rigueur, ne suffisaient pas pour l'expédition, le roi engagea les biens de la couronne, et mit en vente les dignités de l'État ; la Normandie contribua en outre généreusement.

Les deux rois de France et d'Angleterre s'entendirent pour diriger de concert l'expédition, et prirent des mesures sévères pour réprimer les excès de la foule qui les suivait. Les voleurs durent avoir la tête rasée, baignée de poix liquide, et couverte de plumes. La peine pour un soufflet donné fut d'être plongé trois fois dans la mer, et, pour un coup d'épée, d'avoir le poing coupé. Les injures étaient taxées à une once d'argent chacune. Le meurtrier devait être lié au cadavre de la victime, et jeté à l'eau. Défense aux femmes de faire le voyage ; aux hommes, de déployer aucun luxe dans leurs vêtements et leur nourriture, et de se livrer aux jeux de hasard. Les rois seuls avaient à cet égard toute liberté. Les chevaliers et les clercs pouvaient y risquer jusqu'à vingt sous en un jour et une nuit. Il était aussi permis aux sergents d'armes des rois de jouer, avec leur permission, jusqu'à concurrence de la même somme, en leur compagnie ou sur leur navire : il en était accordé autant aux sergents des évêques, des comtes, des barons, en leur com-

pagnie. Ces dispositions prises, les deux rois s'embarquèrent.

L'archevêque de Tyr avait été aussi entendu de l'Allemagne, et Frédéric Barberousse, bien qu'âgé de soixante-sept ans, prit la croix avec les principaux seigneurs. L'empereur, qui avait suivi, quarante ans auparavant, Conrad, son oncle, en Palestine, et vu de près les causes du mauvais succès de cette expédition, ordonna de n'admettre que des hommes dressés au métier des armes et pouvant s'entretenir durant deux campagnes; que les autres restassent dans leurs foyers et eussent à payer la dîme.

Après avoir envoyé des ambassadeurs au roi de Hongrie, à l'empereur de Constantinople et au sultan d'Iconium, pour obtenir
1189. le libre passage et des vivres, il partit de Ratisbonne avec vingt mille hommes. Mais Isaac l'Ange, qui occupait le trône de Constantinople, conçut de l'ombrage de son approche. Il craignit qu'il ne vînt pour le renverser, parce qu'il avait fait alliance avec Saladin, et parce qu'on savait que, dans son orgueil, il affectait d'ignorer les plus grands noms de l'Europe, sans compter qu'il avait fondé, dans la capitale, une mosquée pour les musulmans. Il s'arrangea en conséquence, et laissa manquer les vivres aux croisés, qui furent contraints de s'en procurer les armes à la main, et menacèrent de déclarer la guerre à un peuple à qui l'on prêchait, du haut de la chaire, le meurtre des Latins.

Ils obtinrent enfin des bâtiments pour leur passage; mais à peine entrés sur le territoire des Seljoucides, ils se virent harcelés par les Turcs, et réduits à égorger les chevaux pour en boire le sang et en manger la chair; tant les promesses du sultan d'Iconium avaient été mensongères. Kilisc Arslan II lui-même vint ensuite attaquer avec des forces considérables l'armée des croisés. Quoique vainqueurs, ils souffrirent du manque de vivres, et ne purent jouir de quelque tranquillité qu'après s'être emparés d'Iconium, d'où ils gagnèrent la Cilicie.

Ce pays était gouverné par une famille chrétienne, originaire d'Arménie, qui s'était rendue indépendante de l'empereur de Constantinople, et dont le chef prenait le titre de roi d'Arménie. Les croisés y trouvèrent un accueil sincère; puis ils traversèrent le Calicadnus (Salefké), fleuve de Séleucie. Frédéric voulut y entrer à cheval, et y perdit la vie. Sa mort fut plus funeste

qu'une défaite, tant était grande la confiance qu'il inspirait, et sa fermeté à maintenir la discipline. Frédéric, duc de Souabe, prit alors le commandement; mais ses gens affamés ne gardèrent plus aucun ordre; les maladies se multiplièrent; un grand nombre de croisés retournèrent dans leur patrie; enfin Frédéric lui-même mourut à Saint-Jean d'Acre, aimant mieux perdre la vie que de souiller par l'incontinence un saint pèlerinage (1).

Philippe-Auguste, après avoir reçu à Saint-Denis l'oriflamme, le bourdon et la cape de pèlerin, et s'être fait bénir avec la couronne d'épines, s'embarqua à Gênes; Richard partit de Marseille, et ils se réunirent à Messine. Jeunes tous deux, et s'étant croisés plus par amour de la gloire que par dévotion, ils en revinrent bientôt à leurs querelles, et se séparèrent. Richard, très-fort dans les exercices de la chevalerie, mais peu habile dans l'art de la guerre, offrait le type des mœurs et des passions de son temps : plus prodigue que généreux, hautain, obstiné tout ensemble et inconstant, c'était pour lui un besoin d'imposer partout sa volonté, à quelque prix que ce fût; d'une activité turbulente, à laquelle manquait la persévérance, il était audacieux, brutal et inconsidéré; or, il se sentit tenté à l'aspect de cette belle Sicile, la joie des Arabes et des Normands. Sa sœur Jeanne, veuve du roi précédent, Guillaume II, était retenue prisonnière par Tancrède, qui régnait alors: Richard le contraignit à rendre la liberté à cette princesse, et à lui restituer sa dot de vingt mille onces d'or.

Il ne tarda pas à éprouver dans cette île que les Siciliens avaient moins de patience que les Anglais. Un jour qu'il se promenait dans la campagne, il entend un épervier crier dans la maison d'un paysan : la chasse étant réservée en Angleterre au roi et à un petit nombre de nobles, malheur au vilain qui aurait violé la défense, et gardé chez lui éperviers ou faucons. Richard entre donc chez le manant, et veut emporter l'oiseau; mais celui-ci résiste, et le repousse de chez lui à coups de pierres et de bâton (2). Peu de temps après, ne se croyant pas suffisamment en sûreté, il

(1) *Cum a physicis esset suggestum posse curari eum si rebus venereis uti vellet, respondit, Malle se mori, quam in peregrinatione divina corpus suum per libidinem maculare.* Godof. Monac., ap. Raumer, *Gesch. der Hohenstaufen.*

(2) Roger de Hoved, p. 672.

chassa d'un couvent très-fort par sa position, d'où il dominait Messine, les moines qui l'habitaient, et y mit garnison. Mais les Messinois fermèrent les portes de leur ville, et en refusèrent l'entrée aux gens du roi d'Angleterre. Richard courut au palais de Tancrède, et le requit de châtier ces bourgeois insolents. Alors une partie d'entre eux obéirent à l'ordre qu'ils avaient reçu; les autres se réunirent sur les hauteurs, et tombèrent sur les Anglais qui les poursuivaient; en même temps une grêle de pierres et de flèches pleuvait des remparts de Messine, où Richard voulait pénétrer. Il parvint cependant à s'en rendre maître, grâce aux renforts qui lui arrivèrent, et il y planta la bannière d'Angleterre. Non content de ce succès, Richard fit jurer au roi et aux habitants qu'ils garderaient en tout temps une paix fidèle à l'Angleterre. Ayant enfin quitté l'île, la flotte anglaise fut jetée sur les côtes de Chypre, où elle reçut un mauvais accueil. La guerre fut déclarée aussitôt à un prince de la famille Comnène, qui en était seigneur : Richard le fit prisonnier, et constitua l'île en royaume.

Pendant ce temps-là, Saladin continuait à remporter des succès en Palestine, où il ne restait plus aux chrétiens que Tripoli, Antioche et Tyr. Il mit le siége devant cette dernière ville; mais Conrad de Montferrat, beau-frère de la reine Sibylle et fils de Boniface, alors prisonnier de Saladin, soutint par son courage et son habileté la valeur des citoyens. Saladin lui fit promettre, s'il rendait la place, de mettre son père en liberté, sinon il jurait de l'exposer aux coups des assiégés; mais le prince répondit : *Je préfère l'intérêt des chrétiens à la vie de mon père, et je me glorifierais d'avoir un martyr dans ma famille.*

La constance des habitants de Tyr engagea beaucoup de chevaliers à venir de tous côtés se joindre à eux, et il en résulta une véritable campagne de héros. Saladin, obligé de renoncer à emporter la ville, se décida à se retirer, et alla assiéger Tripoli; mais les Siciliens le firent échouer encore dans cette entreprise. Il dirigea alors ses armes contre Antioche, s'empara de Tolosa, et réduisit aussi Carac par famine. Il ne rendit qu'à ce moment à Lusignan la liberté qu'il lui avait promise. Celui-ci se fit bientôt relever du serment qu'il avait fait de ne plus porter les armes, et, avec l'aide des Pisans, alla mettre le siége sous les murs de Ptolémaïs.

Siége de Saint-Jean d'Acre. 1189.

Saladin fit alors proclamer la guerre sainte par le kalife de Bagdad; car il ne s'agissait pas seulement de la défense d'Acre,

mais bien de faire la contre-partie des croisades, en envahissant l'Europe pour y combattre les Francs; invasion si terrible au temps où trois cent mille Almohades étaient débarqués d'Afrique sur les côtes d'Espagne. L'Europe pressentait peut-être, par instinct plutôt que par raisonnement, le péril qui la menaçait; aussi un grand nombre de chevaliers français et allemands, devançant leurs compagnons, accoururent en foule, ainsi que dix mille Danois et Frisons; la garnison continua pourtant à résister. L'arrivée de Philippe-Auguste aurait forcé Ptolémaïs à se rendre, si, par une délicatesse chevaleresque, il n'avait voulu attendre Richard, afin que ce prince pût avoir sa part de gloire. Le roi d'Angleterre, qui pendant ce temps avait conquis Chypre, ne tarda pas à arriver à son tour; mais les germes de discorde mal éteints ne tardèrent pas à se ranimer entre les deux monarques.

Sibylle et ses quatre filles étant mortes, Conrad prétendit que Guy de Lusignan devait laisser le trône à Isabelle, sœur de Sibylle, devenue sa femme après avoir été mariée à Onfroy, seigneur de Toron. Ce fut alors un singulier spectacle que de voir Conrad, Guy et Onfroy soutenir avec acharnement leurs prétentions sur un royaume sans territoire, et les croisés oublier la cause commune pour soutenir celle de l'un ou de l'autre des concurrents. Le roi de France ajoutait encore à ces divisions en réclamant une portion du royaume de Chypre, conquis par Richard. Richard, de son côté, voulait la moitié des trésors du comte de Flandre, mort sans héritiers durant le siége : ce n'était partout que dissensions et querelles. Les Français, les Allemands et les templiers avaient pour adversaires les Anglais, les Pisans et les hospitaliers; et, au lieu de s'unir contre les infidèles, si les uns montaient à l'assaut, les autres restaient, les bras croisés, à les regarder faire. L'insalubrité de l'air fit tomber les deux rois malades; et comme Saladin leur envoya des médecins et des rafraîchissements, c'en fut assez pour que le vulgaire les accusât de correspondances sacriléges avec les musulmans.

Enfin, des personnes sages parvinrent à rétablir la paix, ou, du moins, à suspendre les haines jusqu'à ce que l'on eût emporté Ptolémaïs. Alors l'attaque fut poussée avec une nouvelle vigueur : c'étaient chaque jour des assauts ou des escarmouches, et les fossés étaient comblés de cadavres d'hommes et de chevaux, moissonnés par le fer ou par la maladie. Déjà il avait péri plus

de soldats qu'il n'en aurait fallu pour subjuguer l'Asie entière, et la fureur excitée par un reste de fanatisme religieux poussait aux excès les plus barbares. Richard surtout était devenu la terreur des mahométans, à tel point que, longtemps encore après la croisade, les mères disaient à leurs enfants, pour les effrayer : *Tais-toi, ou j'appellerai le roi Richard* (1).

On voyait pourtant briller, au milieu de ces haines furieuses, des exemples de charité et de désintéressement, tant chez les mahométans que chez les chrétiens. On faisait trêve aux batailles pour donner des tournois, où les musulmans étaient invités à se rendre; ou bien quelque champion du Christ défiait en combat singulier ceux de l'islam, avec toutes les courtoisies chevaleresques. Saladin, à l'imitation des Sarabéons, affectait une simplicité antique; sa table et ses vêtements étaient sans aucun luxe, et souvent il se retirait à l'écart pour lire le Koran, dont il avait toujours sur lui un exemplaire. Les chrétiens, au contraire, étalaient un dévergondage somptueux, et trois cents femmes de Chypre vinrent faire dans le camp un scandaleux trafic de leurs charmes, comme au temps où leur île rendait un culte impudique à la déesse de l'amour. Un des faucons de Philippe-Auguste étant allé se percher sur les créneaux de Ptolémaïs, toute l'armée fut en mouvement pour le rattraper. Mais les Sarrasins le prirent et le portèrent à Saladin, à qui Philippe paya sa rançon plus cher que ne lui aurait coûté celle de beaucoup de chrétiens.

Au milieu de ces épisodes, les musulmans continuaient à tenir bon dans Acre, « comme le lion dans sa tanière ensanglantée, » mettant en œuvre le feu grégeois, et faisant de vigoureuses sorties contre les chrétiens, qui, déployant de leur côté des efforts presque surhumains, surtout les chevaliers de Saint-Jean et du Temple, poussaient vers la ville une colline de terre. Enfin, après trois ans de siége, neuf batailles et plus de cent combats, Acre capitula, avec promesse que le bois de la vraie croix serait restitué aux chrétiens, ainsi que seize cents prisonniers, et qu'il leur serait compté deux

(1) *Le roy Richart fit tant d'armes outremer, à cette foys que il y fu, que quant les chevaus aus Sarrazins avoient pauour d'aucun bisson, leurs mestres leur disient :* Cuides-tu, *fesoient à leur chevaus,* que ce soit le roy Richart d'Angleterre? *Et quant les enfans aux Sarrazines bréoient, elles* (les mères) *leur disoient :* Tai-toy, tai-toy, ou je irai querre le roy Richart, qui te tuera. JOINVILLE.

cents pièces d'or. Saladin ayant différé à ratifier la capitulation, Richard fit massacrer cinq mille malheureux sans défense.

La ville fut partagée entre les nations qui avaient combattu; mais Richard y exerça bientôt un pouvoir despotique. Léopold, duc d'Autriche, ayant planté sa bannière sur une tour, Richard la fit jeter dans le fossé; les Allemands, irrités de ce procédé, sortirent de la ville pour aller camper en dehors des murailles, et le duc attendit pour se venger qu'il trouvât le lieu et le temps favorables. Philippe-Auguste, qui voyait son autorité compromise, abandonna la terre sainte, en y laissant dix mille fantassins et cinq cents chevaliers, avec l'argent nécessaire à leur entretien pendant trois ans. Avant son départ, il jura de ne pas inquiéter les États de Richard pendant son absence, et fut salué par Saladin comme le roi le plus puissant de l'Europe. Le patriarche lui donna des bénédictions et des palmes, et les Français se réjouirent lorsqu'ils le virent rapporter l'oriflamme à Saint-Denis, en rendant grâce au saint patron qui lui avait conservé la vie sauve et fait acquérir de la gloire.

Richard resta avec cent mille hommes : après avoir remis Pto- 1191.
lémaïs en état de défense, et fait reconnaître Guy de Lusignan pour roi, avec l'expectative du trône à Conrad, il commença une série d'exploits qui tiennent du roman, et qui lui valurent le surnom de *Cœur de Lion*. Il défit plusieurs fois Saladin et son frère Malek el-Adel; mais ces princes détruisirent Ascalon et fortifièrent Jérusalem, tandis que les chrétiens s'occupaient de relever leurs villes démantelées.

Après avoir exercé longtemps sa valeur sans réflexion et sans résultats, Richard mit en avant des paroles de paix ; mais ce fut en vain qu'il insista pour la délivrance de Jérusalem, et qu'il offrit à Malek el-Adel la main de sa sœur Jeanne de Sicile, avec le titre de roi de Palestine. Les affaires ne pouvant s'arranger, Richard s'apprêta à marcher sur Jérusalem. Conrad de Tyr 1192.
était tombé sous le poignard de deux envoyés du Vieux de la Montagne, et l'on voulut même que ce crime eût été commis à la demande formelle de Richard. Henri de Champagne épousa la veuve de Conrad, et fut proclamé roi de Jérusalem à la place de Lusignan, qui obtint de Richard le royaume de Chypre. Le monarque anglais se proposait d'installer Henri dans Jérusalem; mais les difficultés du voyage, la guerre qui s'était allumée dans Ptolémaïs

entre les Pisans et les Génois, l'inaction de Léopold d'Autriche, et plus encore les nouvelles de l'Angleterre, où la rébellion avait éclaté, le déterminèrent à songer au départ.

Il réunit, en conséquence, cinq seigneurs francs, cinq templiers, cinq hospitaliers et cinq de ses compatriotes, pour qu'ils eussent à décider s'il fallait assaillir Jérusalem, assiéger Damas ou Béryte, ou marcher sur l'Égypte. La dernière proposition l'emporta; mais il en résulta un tel dissentiment entre les Anglais et les Français, qu'ils se retirèrent désunis. Richard avait perdu l'estime et l'affection des croisés, malgré les merveilleux exploits qu'il accomplissait dans les jours de bataille. Il dut donc se contenter de conclure avec Saladin un armistice de trois ans trois mois trois semaines et trois jours, pendant lequel temps les chrétiens resteraient en possession de la plage étroite qui s'étend de Tyr à Joppé; Ascalon, Gaza, Daroun, devaient être démolies. Quant à la restitution des prisonniers et de la sainte croix, il n'en fut pas question. Les chefs des deux armées jurèrent le traité les uns sur l'Évangile, les autres sur le Koran. Richard et Saladin touchèrent la main des ambassadeurs; et les chevaliers chrétiens, après avoir fêté par des tournois une paix plus désirée que glorieuse, allèrent visiter le saint sépulcre, qu'ils n'avaient pu délivrer, puis se préparèrent à regagner l'Europe. Quelqu'un montrant de loin Jérusalem au roi Richard, il se couvrit les yeux de sa cotte d'armes, en s'écriant: *Seigneur Dieu, que je ne voie pas ta cité sainte, puisqu'il ne m'est pas donné de la délivrer des infidèles!*

Richard s'embarqua souffrant. Comme les promesses qu'il avait reçues du roi de France ne lui donnaient pas une entière sécurité, il résolut de faire le tour par l'Italie et l'Allemagne. Jeté par la tempête près d'Aquilée, il prit un vêtement de pèlerin pour traverser les États du duc d'Autriche; mais ce seigneur, chez qui subsistait toujours le ressentiment de l'outrage reçu, surprit le malheureux prince sur ses terres, et, sans s'inquiéter de la trêve de Dieu, l'enferma lâchement dans le château de Tierenstein. Il le vendit ensuite pour soixante mille marcs à l'empereur Henri VI, qui se proposait de tirer bon parti de cette aventure.

On ignorait partout le sort du roi Richard, quand, du donjon où il était captif, il aperçut le troubadour Blondel de Nesle, dont il se fit reconnaître, en entonnant une chanson

qu'ils avaient composée ensemble. La nouvelle du malheur du roi et de la lâcheté de Léopold parvint aussi en Angleterre. Alors les grands vassaux, les chevaliers et les évêques anglais fournirent la rançon de leur suzerain, suivant la loi féodale, et la reine Éléonore vint elle-même l'apporter en Allemagne. Ainsi se termina la troisième croisade, qui coûta des torrents de sang, et du plus pur, attendu que, les vagabonds et les délinquants en ayant été exclus, il ne s'y rendit que des hommes d'élite, armés d'arbalètes, couverts de cottes de mailles et de boucliers de cuir. Ce n'était plus une dévotion aveugle qui poussait à ces expéditions ; les sentiments chevaleresques avaient remplacé le fanatisme religieux : aussi voyait-on, le lendemain d'une bataille acharnée, l'Anglais et le Kurde assis à la même table, et l'un prodiguer à l'autre, devenu son prisonnier, autant de soins qu'il lui avait asséné de coups pour le désarçonner. Quelquefois aussi le chevalier croisé obligeait le musulman à confesser que la dame de ses pensées l'emportait en beauté sur toutes celles du monde. Quand le châtelain de Coucy, qui était venu en Palestine pour mériter un nom glorieux, l'amour de sa dame et le paradis, fut tombé, blessé à mort, sous les murs de Saint-Jean d'Acre, il recommanda que son cœur fût envoyé à Gabrielle de Vergy, dame de Fayel. Ce fut le mari qui reçut le message, et, dans sa fureur jalouse, il fit manger à l'infortunée le cœur de son amant. Elle en mourut de douleur ; et son meurtrier, pour apaiser les remords de sa conscience, fit le pèlerinage de la terre sainte.

Cette époque fut véritablement celle où la chevalerie parvint à son apogée. Elle était en si grand renom, que Saladin lui-même voulut recevoir cet ordre glorieux. Il en était réellement digne par sa valeur et sa courtoisie, ne le cédant en rien, sous ce double rapport, aux meilleurs guerriers chrétiens. Homme d'action aussi bien que politique habile, chaste pour un musulman, il savait maîtriser ses passions quand il le fallait, pour dominer celles des autres. Il allégea les tributs qui pesaient sur ses sujets, et trouva pourtant moyen, au milieu de ses guerres, de construire des mosquées, des hôpitaux, et la citadelle du Caire, avec des puits merveilleux. Ayant fait prisonnier Hugues de Tibériade, il lui demanda pour sa rançon cent mille besants ; sur sa réponse que tout son avoir et le pays entier ne suffiraient pas, à beaucoup près, pour compléter cette somme : *Je t'accorde un*

an, répliqua-t-il; *et certainement il n'y aura dans ta religion un seul vaillant homme qui ne s'empresse de t'assister.*

Seigneur, reprit le prisonnier, *je ne connais, parmi les chrétiens, aucun guerrier plus vaillant que vous; partant, permettez-moi de vous requérir d'un don.*

Saladin lui fit aussitôt présent de la moitié de la somme; les autres émirs complétèrent le reste, avec dix mille besants de plus, qui furent donnés au chevalier en lui rendant la liberté.

Saladin allait vêtu simplement, ne buvait que de l'eau, priait exactement aux heures réglées, et regrettait de ne pouvoir accomplir le pèlerinage de la Mecque. Afin de mieux ressembler aux premiers disciples du prophète, il méprisait les poëtes, et haïssait toutes les sciences. Un philosophe ayant publié certaines spéculations nouvelles, en opposition avec la secte des saféens, à laquelle il était dévoué, il le fit étrangler. Son étude unique était le Koran, qu'il lisait même à cheval, en conduisant ses troupes à l'attaque.

Il montrait le plus grand zèle pour la justice; et quand il ne s'agissait ni d'acquérir un royaume, ni de protéger la religion du prophète, il était doux et humain. Il disait à son fils El-Doher, en lui confiant une province : « Aime et honore Dieu, « source de tout bien; accomplis la loi; car, de ta fidélité à l'ob- « server, dépend ton salut. Crains que l'homicide ne retombe sur « toi, parce que le sang versé ne dort jamais. Cherche à te conci- « lier l'amour et l'estime des sujets; rends-leur justice, et prends « soin de leurs affaires comme des tiennes. Tu devras compte à « Dieu du dépôt que je te confie en son nom. Use d'égards envers « les émirs, les imans, les kalifes, et envers quiconque est dans « un rang élevé, en songeant que je ne suis monté aussi haut que « par la clémence. Ne nourris point de haines, et n'offense per- « sonne, parce que les hommes n'oublient les torts qu'après la « vengeance, et que Dieu seul pardonne au repentir, parce qu'il « est bienfaisant et miséricordieux. »

1093. 4 mars. Cinq mois après que Richard eut quitté la Palestine, Saladin mourut à l'âge de cinquante-sept ans, ne laissant ni palais, ni jardin, ni aucune propriété immobilière. On ne trouva, pour tout trésor, que quarante-sept pièces d'argent et une d'or. Au moment d'expirer, il dit à l'un de ses officiers : *Prends cet habit, montre-le aux croyants, et déclare-leur que c'est là*

tout ce que pourra emporter avec lui le maître de l'Orient.

Ses États furent partagés. Afdahl, l'aîné de ses fils, occupa Jérusalem et Damas; Aloziz, l'Égypte; un troisième, Alep; un autre, Amath; son frère Malek el-Adel, la Mésopotamie. D'autres princes reçurent soit quelques villes, soit une province; et les généraux de Saladin ne se résignèrent à subir de nouveaux maîtres qu'à la condition d'obtenir d'eux des priviléges et des possessions. Ces différents États des Ayoubites commencèrent à se faire la guerre entre eux; Malek el-Adel, qui déjà s'était signalé par sa valeur durant les croisades, attirant tous les regards, songeait à profiter des dissensions générales. La force manquait au kalife de Bagdad pour réprimer ces agitations; il se contentait de répondre à ceux qui s'adressaient à lui : *Dieu demandera compte à vos ennemis du mal qu'ils vous ont fait.* Les princes d'Europe n'étaient pas eux-mêmes assez bien avisés, ni assez unis, pour saisir une occasion aussi favorable. Cependant ils firent passer en Palestine quelques hommes et quelque argent, qui servirent à violer la trêve conclue par Richard, sans qu'il en résultât rien d'important. La succession au trône de Jérusalem devint même de nouveau une cause d'ardentes inimitiés entre les Latins. Il fut enfin donné à Amalric II de Lusignan, roi de Chypre, qui épousa Isabelle, fille d'Amalric Ier, dont Onfroy de Toron, Conrad de Montferrat et Henri de Champagne avaient successivement reçu cette couronne en dot.

CHAPITRE XXIV.

LES UNIVERSITÉS.

Le mouvement que nous avons vu durant ce siècle s'accélérer dans la vie politique, et renouveler presque la face de la société, se faisait aussi sentir dans la vie intellectuelle; les universités en étaient le centre. A l'imitation de la société civile, elles s'étaient constituées en communes, avec des honneurs et des franchises pour les professeurs et les écoliers. Avivées bientôt par cet intérêt

qui naît des communications verbales entre les maîtres et les disciples, elles devinrent des foyers indépendants d'études; ce qui les faisait croître en force et en dignité. La disette de livres et de moyens d'instruction particulière leur donnait surtout une grande importance; car la nécessité d'apprendre de vive voix faisait que les cours n'étaient pas suivis par de jeunes garçons, mais par des hommes faits et considérables, qui, réunis en corporations énergiques, comme tout ce qui existait alors, participaient à l'administration publique. Un savant en renom commençait à professer; une foule d'auditeurs accouraient pour l'entendre; d'autres docteurs, profitant de ce concours, venaient au même lieu répandre les connaissances qu'ils avaient acquises; et il se formait ainsi une université, sans décret de princes ou de républiques, sans qu'il y eût même aucune pensée d'un but quelconque. Les professeurs étaient rémunérés par les étudiants, et l'université ne se soutenait que par leur réputation. C'était, du reste, pour eux un puissant motif d'émulation, que de se trouver exposés dans leur chaire aux regards de toute l'Europe littéraire. Par la suite, les villes dont la prospérité s'était accrue par le concours des étudiants s'occupèrent de soutenir ces établissements; elles se disputaient les professeurs en renom, et leur offraient à l'envi les plus grands avantages.

Les universités et les professeurs ne ressemblaient donc point à ce que nous voyons de nos jours; et il ne faut pas s'étonner si elles attiraient à elles plus de monde, ni si l'on a mis souvent de la vanité à rattacher leur origine à des noms qu'on voudrait en vain oublier, à des siècles que l'on a trop méconnus.

1060. Constantin l'Africain étant venu au Mont-Cassin pour y recouvrer la santé sous ce ciel si pur, donna naissance, par la réputation dont il jouissait, à cette école de Salerne qui dicta les règles de la médecine au moyen âge, mais dont on ignore l'organisation. Celles de Bologne et de Paris se formèrent de la même manière. La première, grâce au mérite d'Irnérius, devint la métropole du droit; l'autre fut le centre de la philosophie et de la théologie scolastique, lorsque Abailard y eut fait entendre ses doctes leçons. D'autres professeurs, dans différentes branches d'enseignement, vinrent se joindre à eux; et, s'étant réunis en corps avec le temps, ils réclamèrent l'autorisation du pape ou d'un souverain, pour se constituer solidement.

Ces institutions différèrent dès le commencement. L'université de Bologne se composait des étudiants qui élisaient des chefs, auxquels les professeurs même étaient soumis, tandis que celle de Paris n'était formée que des professeurs auxquels les étudiants étaient subordonnés. Ces deux systèmes se rattachent à la forme du gouvernement des deux villes et à la nature de l'enseignement : Bologne, république, se plaisait à cultiver l'étude des lois ; Paris, ville monarchique, préférait celle de la théologie. Le système bolonais se propagea en Italie, dans le midi de la France et au delà des Pyrénées ; le système de l'université de Paris fut imité en Angleterre et en Allemagne.

Bologne voudrait, en s'appuyant sur des documents sans valeur, faire remonter à Théodose II, en 443, la fondation de son université. Il ne s'en trouve aucun digne de foi avant le privilége de Roncaglia, copié sur celui qui fut concédé par Justinien à Béryte. Ce privilége fut donné à Bologne par Frédéric Barberousse, à l'effet de protéger contre toute vexation ceux qui viendraient du dehors étudier dans ses murs ; de les mettre à l'abri de toutes poursuites pour délits ou pour dettes, en leur accordant la faculté de choisir la juridiction particulière des professeurs, ou celle du recteur élu par l'université. Quatre juridictions distinctes existaient donc à Bologne : des magistrats ordinaires, de la cour épiscopale, des professeurs, et du recteur. Des collisions fréquentes, la turbulence des étudiants, leurs rixes et leurs émeutes, agitèrent souvent l'université. Quelquefois il arrivait que tous les étudiants s'en allaient dans une autre, jusqu'à ce qu'on eût consenti à leurs demandes exorbitantes ; d'autres fois l'université était excommuniée par les papes, ou mise au ban par l'empereur, et Bologne se voyait désertée par la multitude des élèves à qui elle devait sa vie et ses richesses.

On n'étudia d'abord dans cette ville que la science du droit, puis on y ajouta les arts libéraux et la médecine ; enfin, Innocent IV fonda une école de théologie, sur le modèle de celle de Paris ; ce qui formait plusieurs universités distinctes. Celle où l'on enseignait le droit était divisée en deux : l'une des ultramontains, qui comprenait dix-huit nations ; l'autre des citramontains, qui en comptait dix-sept (1).

(1) Les ultramontains étaient fournis par la Gaule, le Portugal, la Provence, l'Angleterre, la Bourgogne, la Savoie, la Gascogne, l'Auvergne, le Berry,

Les étudiants en droit étrangers (*advenæ forenses*) jouissaient des prérogatives civiles dans toute leur plénitude. Ils étaient convoqués par le recteur, auquel ils juraient, chaque année, obéissance, et constituaient l'université proprement dite, avec voix délibérative dans les assemblées.

Les professeurs, au moment de leur promotion, puis une fois chaque année, devaient jurer obéissance au recteur et aux statuts. Ils pouvaient être suspendus et frappés d'une amende, sans avoir le droit ni de voter dans les assemblées, ni de gérer les charges publiques, comme les écoliers natifs de Bologne, qui restaient sous la dépendance de l'autorité municipale.

L'université prenait sous sa protection ceux qui travaillaient habituellement pour elle, comme les copistes, les enlumineurs, les relieurs, les valets des étudiants, et quelques banquiers, qui avaient le privilége de leur prêter de l'argent. Le recteur devait être lettré, célibataire, âgé de vingt-cinq ans au moins, jouir d'une honnête aisance, avoir étudié le droit à ses frais pendant cinq ans au moins, et n'appartenir à aucun ordre religieux. Il était renouvelé chaque année dans une assemblée où étaient appelés à donner leur suffrage le recteur précédent, les conseillers de l'université, et un certain nombre d'électeurs choisis exprès par elle. Il avait le pas dans les cérémonies sur les évêques et archevêques, à l'exception de celui de Bologne, et même sur les cardinaux séculiers. Le titre de *magnifique* lui fut attribué au quinzième siècle.

Chaque nation se faisait représenter par un ou deux conseillers, qui, réunis au recteur, constituaient le sénat pour la discussion des affaires. Un syndic annuel représentait en justice les deux universités. Un notaire était aussi désigné annuellement pour la rédaction des actes; il en était de même du massier et des deux bedeaux. On élisait aussi chaque année deux taxateurs chargés de fixer le prix des logements, un pour la ville, l'autre pour les étudiants. L'écolier avait droit de rester trois ans dans le logis

la Touraine, la Castille, l'Aragon, la Catalogne, la Navarre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Bohême, la Flandre; les citramontains, par la Romagne, l'Abruzze et Terre de Labour, la Pouille et la Calabre, la Marche d'Ancône supérieure, l'inférieure, la Sicile, Florence, Pise et Lucques, Sienne, Spolète, Ravenne, Venise, Gênes, Milan; puis venaient les Lombards, les *Tessalonici* et les *Celestini*. Savigny, *Hist. du droit romain*, etc., c. XXI.

qu'il avait choisi ; et le maître de maison qui exigeait au delà du prix convenu, qui se plaignait à tort de son locataire ou le maltraitait, ne pouvait plus donner le gîte à d'autres.

C'était par ces priviléges et d'autres semblables que la ville attirait la jeunesse studieuse. Les professeurs étaient exemptés du service militaire, puis de toute espèce de taxes. Elle attribuait aux étrangers, maîtres ou disciples, les mêmes droits qu'à ses citoyens ; elle les indemnisait des larcins commis envers eux, si le coupable était hors d'état de le faire. Une loi bizarre imposait aux juifs la charge de payer cent quatre livres et demie aux étudiants en droit, et soixante-dix aux élèves qui suivaient les autres cours, pour faire un festin à l'époque du carnaval. Quand tombait la première neige, les étudiants la recueillaient pour en faire les statues et les portraits des professeurs les plus célèbres. Ceux qui obtenaient le grade de docteur devaient jurer de ne point enseigner ailleurs qu'à Bologne; il y avait peine de mort et confiscation pour tout citoyen convaincu d'avoir détourné un écolier de cette université; il en était de même pour les professeurs bolonais âgés de plus de cinquante ans, et pour les étrangers recevant un traitement lorsqu'ils passaient dans une autre école avant le temps fixé par leur engagement.

En ce qui concerne l'enseignement, le doctorat était conféré comme grade par le collége des légistes; il donnait droit à professer et à être promu aux charges, bien qu'il fût d'usage établi de n'appeler aux premiers postes que des Bolonais. Il fallait six ans d'étude pour passer docteur en droit canon, huit pour le droit civil : après avoir juré qu'il avait consacré à ces études le temps déterminé, l'aspirant soutenait l'examen public et privé : pour ce dernier, on lui assignait deux textes sur lesquels il avait à discuter devant l'archidiacre et le docteur qui le présentait, avec liberté aux autres docteurs d'argumenter contradictoirement; lorsqu'il s'était tiré de cette épreuve à son honneur, il était reçu parmi les licenciés. L'examen public se faisait dans la cathédrale, avec grande solennité; le licencié récitait le discours qu'il avait préparé, et exposait une thèse de droit, contre laquelle les étudiants pouvaient soulever des objections; ensuite l'archidiacre ou un docteur prononçait un éloge, et le proclamait docteur en lui donnant le livre, l'anneau et le bonnet. Il n'avait point à prêter le serment de remplir dignement les obliga-

tions du doctorat, mais il jurait de ne pas manquer à d'autres devoirs.

L'examen privé coûtait soixante livres, et l'examen public quatre-vingts. Il en revenait vingt-quatre au docteur qui présentait, et deux ou seulement une à chaque docteur assistant, selon que l'examen était public ou privé; douze et demie à l'archidiacre pour chaque examen, et trois pour chaque discours. La dépense la plus considérable était pour les dispositions d'apparat; et elle devint telle, qu'en 1311 le pape ordonna que nul ne dépassât pour ce genre de luxe la somme de cinq cents livres.

Celui qui était une fois reçu docteur avait droit de professer non-seulement à Bologne, mais dans toute université constituée par ordonnance papale. L'enseignement n'était pas permis librement aux simples licenciés; mais tout écolier, après cinq années d'étude, avait la faculté d'expliquer un titre seulement; après six, un traité entier, pourvu cependant qu'il eût obtenu le consentement du recteur; ces étudiants étaient appelés bacheliers. Le cours durait une année, du 19 ou du 28 octobre au 7 septembre; sur ce temps, il y avait quatre-vingt-dix jours de vacance, en outre des jeudis, quand il n'y avait pas quelque fête dans la semaine. Les leçons se faisaient en partie le matin, commençant au point du jour (à l'*Ave Maria*); en partie dans l'après-midi, commençant cinq heures avant le coucher du soleil; tout le temps devait être consacré à l'enseignement oral.

Les cours se distinguaient en ordinaires ou extraordinaires, selon les livres. Les textes ordinaires étaient, pour le droit romain, l'ancien Digeste et le Code; pour le droit canonique, le Décret et les Décrétales. Tout autre livre était extraordinaire, et les professeurs autorisés à les expliquer ne pouvaient enseigner sur les textes ordinaires.

Nous ne saurions déterminer la rétribution payée par les étudiants; elle variait probablement : mais leur nombre la rendait extrêmement fructueuse pour les maîtres. Plus tard, il fut assigné des traitements publics aux professeurs : nous en trouvons, en 1384, dix-neuf à Bologne pour le droit, et vingt-trois pour les sciences. Ceux qui enseignaient le droit civil recevaient de cinquante à trois cents florins de trente-trois sous. A la fin, tous

furent salariés par l'État, et dès lors le professorat fut considéré comme une fonction publique (1).

L'université de Bologne fut la première où l'étude de la grammaire fut ajoutée à celle des autres sciences; et le Florentin Buoncompagno, qui fut couronné de lauriers, y lut sa *Forma litterarum scholasticarum*, méthode pour écrire des lettres aux princes et aux magistrats. Il était d'usage que celui qui désirait professer la grammaire s'annonçât par une épître écrite avec une élégance recherchée et un grand étalage d'érudition, *picturato verborum fastu et auctoritate philosophorum*. Or, Buoncompagno, orgueilleux et railleur, expédia une lettre de ce genre, comme venant d'un nouveau professeur qui se présentait pour le défier lui-même. Ses rivaux, dans la joie, ne manquèrent

(1) Nous avons fait le relevé du traitement de quelques professeurs. Guy de Suzarra s'engagea à interpréter le Digeste, à Bologne, moyennant 300 livres bolonaises que lui promirent les étudiants. Dino de Mugello enseigna à Pistoie pour 200 livres pisanes par an; puis à Bologne pour 10 livres bolonaises, ajoutées probablement à la rétribution des élèves. Naples lui offrit 100 onces d'or. Les religieux appelés Frères du sac appelèrent en 1270 Lapo de Florence dans leur couvent, pour y professer la physique et la logique pour 10 livres bolonaises en sus de la nourriture. Arnold alla professer le droit canon à Vienne, avec un traitement de 500 livres, à la condition qu'il aurait au moins vingt écoliers. Aldrovand des Ulciporzi de Bergame et Raulo recevaient dans la même ville, le premier, 120 liv. pour interpréter l'*Infortiat*; l'autre, 150 liv. pour un cours de médecine. Pillio alla enseigner le droit civil à Modène pour 100 marcs d'argent. Saint Thomas d'Aquin recevait de Charles Ier, roi de Naples, une once d'or par mois. En 1399, Baldo touchait à Plaisance 164 livres par mois pour commenter le Code, et, en 1397, 1,200 livres par an; Marsiglio de Sainte-Sophie, 170 livres par mois, y compris le loyer de sa maison; les autres, de 4 jusqu'à 66 livres. Quelquefois, les étudiants servaient presque de pages aux maîtres, à table devant eux et leur versant à boire, etc. Odefroy, outre ses leçons à l'université, en donnait d'extraordinaires à ceux qui voulaient les payer; mais comme il en tirait peu de profit, il finit un jour l'explication du Digeste par cette allocution : « Or, je vous dis que, l'an qui vient, j'entends enseigner ordinairement, bien et légalement, comme je n'ai jamais fait; mais je ne pense pas lire (professer) extraordinairement, parce que les écoliers ne sont pas bons payeurs; ils veulent entendre sans bourse délier, conformément à ce dicton : *Chacun veut apprendre, personne ne se soucie de payer*. Je n'ai rien autre chose à vous dire. Allez avec la bénédiction du Seigneur. » (A la fin du *Comm. in Dig. Vet.*). L'Espagnol Garcias fut le premier auquel fut assigné, en 1280, non un traitement annuel, mais le capital de 150 livres; puis, en 1289, le professeur de droit civil reçut annuellement 100 livres, et celui de droit canon, 150.

pas de porter aux nues le mérite transcendant de la lettre supposée; puis, au jour fixé, ils se réunirent en foule dans la cathédrale. Mais il eut bientôt révélé l'artifice, et ses rivaux se retirèrent bafoués, tandis que ses amis le ramenaient en triomphe à son logis.

Un certain nombre d'écoliers, dérangés dans leurs études par
1222. les troubles civils de Bologne, formèrent à Padoue une école de droit qui devint le noyau de l'université de cette ville. Les statuts en furent rédigés sur le modèle de ceux de Bologne, sauf que les étudiants, les professeurs et les employés entraient dans la communauté. Les maîtres y étaient élus par les écoliers. Aucun sujet vénitien n'obtenait de magistratures sans avoir étudié dans cette université, qui était placée sous la surveillance de trois sénateurs délégués.

Les Siennois, à l'occasion d'un autre mécontentement des étudiants de Bologne, invitèrent ceux qui en étaient sortis à se rendre dans leur ville, en leur offrant six mille florins pour le rachat de leurs livres laissés en gage. Cette université, qui existait dès le treizième siècle, fut reconstituée en 1356 par Charles IV; celle de Pérouse naquit en 1276. Il est fait mention de l'université de Parme dans Donizone (1). Celle qui fut formée à Vicence par des écoliers et des maîtres sortis également de Bologne, dura à peine sept années. La commune de Verceil ouvrit en 1220 une école pour la théologie, le droit civil et canonique, les sciences médicales, la dialectique et la grammaire; elle fut divisée en quatre nations, une de France, Normandie et Angleterre; une italienne; une troisième teutonique; la dernière pour les Provençaux, les Espagnols et les Catalans. Les recteurs s'obligèrent à y amener beaucoup d'écoliers, et notamment à en faire venir de Padoue; ils s'engagèrent en outre à ne point adhérer aux factions du pays (2). La commune, de son côté, promit de fournir cinq cents chambres aux étudiants, des vivres à bon marché, de maintenir la tranquillité publique, de ne les laisser ni appréhender ni inquiéter pour

(1) Il l'appelle *Crisopoli :*

......quia grammatica manet alta,
Artes et septem studiose sunt ibi lectæ.
Rer. Ital. Script., V, p. 454.

(2) C'est-à-dire aux associations de Saint-Eusèbe et de Saint-Étienne.

dettes ou pour représailles. Les recteurs devaient élire les maîtres, et la commune payer leur traitement d'après la décision de deux écoliers et de deux citoyens.

Dès le douzième siècle, il y avait des professeurs de droit à Pise; mais l'enseignement général n'y fut établi qu'en 1344, époque à laquelle il y fut transféré de Florence. L'école de Ferrare est antérieure à Frédéric II, et Boniface IX lui conféra en 1391 le privilége de l'enseignement général. Innocent IV en fonda une à Rome, qui fut transférée avec le saint-siége dans la ville d'Avignon.

Frédéric II institua les écoles de Naples, afin que ses sujets ne fussent pas obligés de sortir du royaume. Sans permettre que l'université fût formée des écoliers et des professeurs, il accorda de grands priviléges aux étudiants; mais il ne put jamais l'élever à cette prospérité où parvenaient les écoles fondées dans un esprit démocratique.

L'Italie en eut un grand nombre dans le cours des trois siècles suivants, surtout pour le droit, comme à Plaisance, à Modène, à Reggio. Charles IV accorda, en 1361, un privilége à celle de Pavie; Galéas Visconti défendit à ses sujets d'étudier ailleurs, et rétribua largement les professeurs (1). Celle de Turin n'obtint qu'en 1405 le privilége du pape, et, sept ans après, celui de l'empereur; l'évêque en était le chancelier.

Il n'est pas prouvé que Paris eût une école sous les Carlovingiens, mais il paraît qu'on y venait étudier dans les deux siècles qui suivirent leur chute; puis, au douzième siècle, les écoles florissantes de la rue du Fouarc, près de Saint-Julien le Pauvre, au Petit-Pont, et celles de la Montagne Sainte-Geneviève, furent illustrées par des scolastiques célèbres. Peu à peu elles se réunirent en un seul corps, auquel Philippe-Auguste accorda les priviléges d'université, avec l'exemption pour son chef de la juridiction royale. Des différends s'étant élevés entre cette corporation et le chancelier de l'Église de Paris, le légat pontifical Robert de Courçon chercha à prévenir de nouveaux scandales, en lui donnant ses premiers règlements.

(1) 1,200 florins à Baldo en 1397; 2,250 en 1492 à Jason de Maino; 1,000 écus milanais à Alciat, de 1536 à 1540; puis 7,500 livres de 1544 à 1550; 6,000 liv. à Menochio en 1589, etc.

L'université de Paris ne comprenait que les professeurs; elle était divisée en sept corps, savoir : trois facultés, de théologie, de droit et de médecine, et quatre nations, française, picarde, normande et anglaise, celle-ci remplacée plus tard par la nation allemande; elles constituaient la faculté philosophique ou des arts, comme on disait alors. A la fin du douzième siècle, elle pouvait se glorifier d'embrasser l'ensemble de toutes les connaissances. La médecine citait avec orgueil Égidius de Corbeil, dont les travaux n'ont pas même perdu aujourd'hui leur valeur (1). Afin de rivaliser avec Bologne, des chaires de droit canonique furent fondées dans l'école de Paris; mais elle était surtout réputée pour la théologie. Ses décisions étaient recherchées pour les cas de conscience les plus graves; on lui soumettait les différends ecclésiastiques, et quand on voulait faire l'éloge d'un théologien, on disait : « Il semble qu'il ait passé sa vie à l'université de Paris. »

Parfois, le nombre des étudiants qui accouraient à cette *fontaine du savoir*, à cet *arbre de vie*, à ce *candélabre de la maison du Seigneur*, était égal à celui des citoyens. « Tout ce qui « fut produit de bien par aucun pays, disent les contemporains, « les trésors des sciences, les richesses de la terre, tout ce qui « procure des jouissances à l'esprit et au corps, doctrines de « sagesse, ornement d'arts libéraux, élévation de sentiments, « douceur de mœurs, tout se retrouve à Paris. L'Égypte, Athènes, « et quelque cité que ce soit qui jamais ait fleuri par les sciences, « cèdent la suprématie à celle-ci, en comparant ceux qui allaient « chercher dans leur sein la science terrestre avec ceux qui de- « mandent à Paris la science céleste. Athènes ne peut lui être « comparée, sinon sous ce rapport que les doctes y occupent aussi « le premier rang (2). »

Paris offrait en effet le séjour le plus agréable, au milieu de l'abondance de toutes choses; le clergé y était honoré, les habitants avaient des mœurs agréables, la sécurité était complète; des pri-

(1) On a réimprimé dernièrement son traité *de Compositorum medicaminum virtute*.

(2) Voy. GUIL. BRIT., *Philipp.*, l. I.
BULÆUS, II, 484.
RIGORD, c. 50.
ALBERICUS, p. 451.

viléges royaux assuraient aux étrangers une protection bienveillante; c'était le rendez-vous général de la chrétienté, et les dignitaires mêmes de l'Église tenaient à honneur d'y professer. Des princes destinés au trône venaient à Paris pour y acquérir des connaissances qu'ils ne pouvaient se procurer ailleurs; il en était de même des grands seigneurs de tous les pays, des ecclésiastiques qu'attendaient les plus hautes dignités, et jusqu'au rang suprême; ce qui contribuait à donner aux mœurs cette politesse et cette élégance dont Paris a conservé l'héritage.

Le pape Alexandre III y envoya beaucoup de jeunes ecclésiastiques italiens; Venise y faisait instruire ceux qui devaient occuper les premières charges de la république. Les Anglais laissaient leur université d'Oxford déserte, pour se rendre à celle de Paris; elle attirait des disciples de l'Allemagne et même de la Norwége; les Suédois et les Polonais n'étaient pas arrêtés par la longueur du voyage; la Hongrie y eut plusieurs de ses princes et un fils du roi (1).

Une rue entière, qui en garde encore le nom, était habitée par les libraires. Les banquiers et les juifs fournissaient de l'argent aux étudiants qui avaient quelque fortune; les rois et les princes subvenaient à l'entretien de ceux qui étaient pauvres. Ils contribuaient en commun à certaines fêtes, et aux obsèques de leurs condisciples. Il leur était prescrit d'être vêtus décemment, et d'assister aux exercices aux heures déterminées. Le matin, de bonne heure, les écoles se remplissaient, et la leçon était faite par le maître; après midi, venaient les disputes ou discussions, puis d'autres leçons et des conférences; en dernier, les répétitions.

Les priviléges de l'université étaient considérables (2). Lorsqu'il arrivait un étudiant, il se mettait en quête d'une chambre, le plus souvent dans le quartier latin, et il pouvait même déloger le locataire qui l'occupait. Le propriétaire doit lui prêter un cheval par hospitalité. Si le loyer est excessif, il est réduit par le recteur. L'étudiant ne peut être délogé pour aucun motif; s'il est gêné par le voisinage d'un tourneur, d'un chaudron-

(1) Voy., pour les autorités, HURTER, *Vie d'Innocent III*, liv. I.

(2) Ils ont été décrits plus tard dans PETRI REBUFFI *Monspessulani jc. in privilegia et immunitates universitatum, doctorum, magistrorum et studiosorum commentationes enucleatissimæ.* Anvers, 1583.

nier, d'un forgeron, ou par des boutiques exhalant des odeurs pénétrantes, il faut qu'on les éloigne; et celui que l'on renvoie ne peut différer son départ en interjetant appel.

A la mort du père d'un étudiant, les livres achetés par celui-ci ne lui sont pas comptés à titre de légitime, non plus que le payement des dettes par lui contractées dans l'intérêt de la science. Il ne peut être distrait de ses études par aucun service envers l'État. Il peut refuser pour examinateur un docteur qui lui est suspect. Ses livres, comme les armes du soldat, ne peuvent être saisis, ni reçus en gage qu'autant qu'il a fini ses études. Il jouit de tous les droits civils dans la commune, bien qu'il n'y soit pas domicilié. Les maîtres ni les disciples ne peuvent être excommuniés. Il est permis d'étudier et de faire des leçons les jours de fêtes, cette occupation étant considérée comme une de celles sans lesquelles le monde ne pourrait subsister.

Philippe-Auguste enleva les étudiants ou écoliers à la juridiction ordinaire; en conséquence, ils étaient, en cas de délit, arrêtés par le prévôt, mais consignés immédiatement au forum ecclésiastique. La juridiction de l'université ne s'étendait que sur les affaires en rapport direct avec l'école, et souvent on appliquait la fustigation aux étudiants, en présence du recteur ou du procurateur; coutume qui était réprouvée en Italie.

Parmi les priviléges concédés par Philippe le Bel, est l'exemption de tous péages pour l'université et pour ses *messagers*, qui sont mentionnés ici pour la première fois. Défense aux bourgeois d'exiger aucun gage des écoliers pour le payement de leur loyer. Le prévôt de Paris et le capitaine des gardes devaient, à leur entrée en charge, prêter serment entre les mains des professeurs. C'est de cette époque que date la thèse dite de *Sorbonne*, dont l'usage n'a cessé que peu avant la révolution. Le candidat qui avait à la soutenir devait argumenter seul contre tous ceux qui se présentaient, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans prendre d'autre repos que le temps d'un léger repas à midi.

Cette nombreuse réunion de jeunes gens entraînait les inconvénients habituels. Des femmes de mauvaise vie faisaient tomber les novices dans leurs filets; et telle était l'importunité de leurs instances, que les écoliers devaient parfois se liguer pour

les chasser de leur quartier. Le luxe excitait aux déportements, les banquets dégénéraient en orgies ; puis l'étudiant faisant fi, dans son orgueil, de l'humble bourgeois, il en résultait des rixes continuelles, qui ne se passaient pas toujours sans effusion de sang. Tout nouvel arrivant devait débourser, pour le droit de *béjaune*, une somme quelquefois assez forte, que les anciens employaient à célébrer sa bienvenue ; et tandis qu'ils buvaient à la santé du novice, le pauvre diable restait exposé aux quolibets et aux plaisanteries de tout genre. Un décret de l'université abolit ce droit en 1342, à moins que les écoliers ne consentissent eux-mêmes à le payer.

Le pape Urbain envoya réformer cette université. Alors, sans 1366.
rien innover quant au droit canon et à la médecine, il fut établi, quant à la théologie, que les bacheliers, dès qu'ils auraient commencé à expliquer le Maître des Sentences, seraient tenus de ne sortir que vêtus décemment, avec une cape ou un manteau sur le justaucorps ; que nul ne pourrait enseigner avant vingt-cinq ans révolus ; que les écoliers porteraient aux cours, dans les quatre premières années, la Bible ou le livre des Sentences, selon l'objet de la leçon ; qu'en expliquant ce dernier, le texte serait lu de suite, sans que le professeur l'interrompît pour se livrer à l'explication des ouvrages modernes ; et que ceux-ci ne pourraient être donnés aux libraires avant d'avoir été examinés par le chancelier et par les docteurs de la faculté.

En ce qui concerne les sciences, les écoliers doivent, durant le temps de la leçon, être assis par terre, et non sur des bancs. Pour être admis aux cours, ils sont tenus de savoir la grammaire, la logique, et une partie au moins du livre de l'année. Pour être licencié, il faut avoir étudié toute la physique et un peu de mathématiques ; pour passer maître, la Morale d'Aristote, et au moins les trois premiers livres des Météores.

Les professeurs étant considérés comme ecclésiastiques, ils devaient être célibataires. Les médecins furent exceptés de cette règle en 1452 seulement ; puis, en 1600, les professeurs en droit canon. Cela fit aussi que le droit canon fut l'étude la plus favorisée ; Honorius III défendit même d'enseigner le droit romain, et cette prohibition subsista jusqu'en 1568.

L'université acquit une grande influence sur l'État et sur l'Église. Elle montra toujours une certaine aversion contre les

prétentions de la cour de Rome, et se fit l'auxiliaire puissante, parfois même la protectrice des rois. Très-jalouse de ses droits, elle les défendait avec énergie, tant contre les magistrats que contre les particuliers. Un bourgeois du faubourg Saint-Germain s'étant avisé d'ensemencer une partie du Pré-aux-Clercs, où les écoliers étaient dans l'habitude de prendre leurs récréations, le recteur, après avoir convoqué une assemblée, se rendit sur le champ, suivi d'une foule de maîtres et d'écoliers, et aussitôt tout fut arraché. Si, dans ses fréquentes querelles avec le roi, l'université croyait sa dignité violée, elle suspendait ses leçons et les prédications de ses membres; alors le peuple se soulevait, et la puissance devait céder à l'opinion. Ce corps si puissant était redevable de son indépendance à sa pauvreté; car il ne possédait pas même une maison, et se réunissait le plus souvent dans quelque cloître.

Lorsque, après Louis XI, les rois furent devenus absolus, ils s'attachèrent à diminuer peu à peu le pouvoir temporel que l'université avait acquis par l'autorité de la science. Elle-même cessa de marcher en tête du progrès intellectuel; les connaissances se développèrent hors des écoles; l'imprimerie les propagea, et ce corps illustre finit par devenir impopulaire.

Il est fait mention, dès 1180, de l'université de Montpellier, qui embrassa ensuite toutes les facultés, et fut organisée sur le modèle de celle de Bologne. Celle d'Orléans acquit aussi de la réputation, surtout pour le droit romain et le droit canon. Il en fut établi une à Toulouse, dans l'intention de ramener les hérétiques, qui étaient en grand nombre dans ces contrées. Il y en eut d'autres encore à Valence, à Bourges, et peut-être aussi à Lyon et à Vienne.

Dans la péninsule ibérique, celle de Salamanque existait dès le treizième siècle. Plus tard, il en fut fondé d'autres à Coïmbre et à Alcala. En Angleterre, celle d'Oxford, dont l'origine est incertaine, fut la plus célèbre; toutes y furent modelées sur celle de Paris, mais elles étaient moins indépendantes de l'autorité royale.

CHAPITRE XXV.

JURISPRUDENCE.

Cette énumération nous a donné à connaître combien l'enseignement des lois avait alors d'importance. Le droit romain, qui n'avait jamais péri entièrement, qui peut-être même avait continué à briller dans quelques pays, soit comme loi positive des vaincus, soit comme application pratique dans les affaires et dans la vie civile, envahit les écoles au treizième siècle, devient théorie, et se place au même rang que la théologie et la scolastique. Fait merveilleux et unique, la législation morte d'un peuple détruit devient une science politique et sociale pour toute l'Europe; et aujourd'hui même nos codes ont pour appui, ou pour commentaires, les décisions de Papinien ou des glossateurs.

Quoique les sources du droit romain fussent déjà connues, cette législation était trop savante pour des peuples grossiers, trop difficile à mettre en rapport avec le système féodal. Mais quand les richesses, le commerce, la puissance des cités italiennes, se furent accrus, les prescriptions du droit germanique se trouvèrent insuffisantes pour régler les nouvelles complications; et comme les cas auxquels elles ne pourvoyaient pas étaient résolus dans le droit romain, les esprits studieux portèrent de ce côté leur activité, et il se forma une nouvelle classe de citoyens, celle des jurisconsultes.

Il est rapporté que lors du sac d'Amalfi, en 1135, on y découvrit l'unique exemplaire des Pandectes, et que Lothaire II, en reconnaissance des bons services des Pisans, leur en fit don, en les autorisant à substituer, dans la pratique, le droit romain à la loi germanique, en fondant même des chaires pour l'enseigner. Le fait offre peu de vraisemblance, car il est démontré qu'en aucun temps les Pandectes ne tombèrent en oubli; puis, jamais personne n'a vu ce diplôme de Lothaire. Ce manuscrit, qui longtemps fut une relique sur laquelle on avait jadis les plus

grandes peines à jeter un regard, est maintenant visible sans difficulté pour les personnes curieuses, au nombre des richesses que renferme la bibliothèque Laurentienne de Florence. Il paraît contemporain de Justinien; et, pour montrer que c'est le seul original, on fait observer que le relieur ayant transposé un feuillet, tous les exemplaires connus reproduisent la même erreur, comme ayant été transcrits matériellement. Il semble cependant que les glossateurs possédaient d'autres textes, dont ils se seraient servis pour collationner celui-là, et former l'édition bolonaise, dite la Vulgate. Ce qui prouve cependant que ces manuscrits étaient extrêmement rares, c'est l'importance attribuée à la possession de celui d'Amalfi. Sa découverte et le bruit qu'on en fit attirèrent l'attention des esprits, que le progrès de la civilisation avait déjà préparés à une législation plus savante.

1110. Irnérius enseigna le premier le droit à Bologne, sa patrie; et cette science nouvelle y attira une foule de jeunes gens, qui, de retour dans leur patrie, appliquèrent à certains cas particuliers les règles de la législation romaine, ou s'en aidèrent du moins dans le silence de la loi nationale. Il nous reste une grande partie des gloses de cet illustre Bolonais, qui fit aussi d'autres ouvrages pour l'usage de l'école dont il était la gloire, et dont il se détacha pour entrer au service de l'empereur. Penseur rigide, il tira tout de son propre fonds; car il ignorait les travaux faits sur le droit dans les siècles précédents. On lui a attribué aussi les *Authentiques*, ou Extraits des Novelles, dérogeant aux constitutions impériales, qui, se trouvant dans les manuscrits du Code, furent cités et suivis comme loi. Il paraît en effet que la plupart sont de lui, et que le nombre en aurait été accru par ses successeurs jusqu'à Accurse, qui en termina la série.

On désigne comme ses disciples Bulgaro, Martin, Jacopo et Hugues. Le premier, né à Bologne et surnommé Bouche d'or (*os aureum*), tomba, à la fin de sa vie, dans l'imbécillité. Mar-
1166. tin Gosia, dit *Copia legum*, natif aussi de Bologne, fut le chef d'un parti opposé à celui de Bulgaro, à qui demeura la supériorité, du moment où il compta parmi ses adhérents Jean Azo
1178. et Accurse. Jacob et Hugues, fils d'Albéric, tous deux de Porta Ravegnana, sont les deux autres flambeaux de la jurisprudence à cette époque.

Nous avons déjà dit que ces quatre docteurs furent invités par Frédéric Barberousse à prononcer sur la question des régales. Ils ne pouvaient trouver, dans le droit romain, la solution de droits fondés sur la coutume et les institutions féodales. Ne voulant pas se hasarder à prononcer seuls, ils demandèrent à être assistés d'un conseil de vingt-huit juges (légistes), deux pour chaque ville; et la décision fut toute en faveur de Frédéric. Ce prince s'entretenait souvent avec eux, et un jour il leur demanda si l'empereur était le maître du monde. A cette question, Martin, fidèle à l'esprit des institutions romaines, répondit affirmativement; mais Bulgaro fut d'avis que sa domination ne s'étendait que sur ses propriétés. Barberousse donna au premier le cheval qu'il montait, et l'autre s'écria: *Amisi equum, quia dixi æquum quod non fuit æquum;* historiette inventée par leurs disciples, mais qui indique la tendance diverse des deux docteurs.

Ce fut à l'école de Bulgaro que se forma Rogger, qui, dans la *Somme du Code*, fit le premier essai systématique concernant la science du droit.

Othon de Plaisance professa à Mantoue; mais, assailli de nuit par Henri de Baila, dont il avait réfuté une opinion, il n'échappa qu'avec peine, et se réfugia à Montpellier, où il ouvrit une école de droit, et mourut en 1192. Quoiqu'il décide d'un ton absolu et montre une vanité excessive, il ne manque pas d'esprit scientifique, ni d'une profonde connaissance des sources.

Jean Bassiano de Crémone a le mérite d'une exposition précise, et trouve au besoin des formes ingénieuses, bien qu'il tombe parfois dans l'obscurité.

Pillio de Medicina professait très-jeune à Bologne, quand, les Modénais lui ayant offert une somme de cent marcs d'argent pour passer chez eux, les magistrats bolonais l'obligèrent à prêter serment de ne pas enseigner ailleurs pendant deux ans. Les Modénais, qui attachaient peut-être plus d'importance à l'enlever à leurs rivaux qu'à le posséder eux-mêmes, lui offrirent cette somme pour venir seulement sans enseigner; ce qu'il fit. Ses écrits sont le plus souvent en dialogues entre la jurisprudence et l'auteur; il montre beaucoup de vanité, et affecte d'employer partout des arguments logiques. On raconte de lui que des maçons, étant à l'ouvrage, criaient aux passants de se ranger, quand un citoyen, ne voulant pas tenir compte de l'avis, fut

atteint d'une pierre qui le blessa. Il porta plainte au magistrat; mais Pillio conseilla aux maçons de ne pas répondre aux questions qui leur seraient adressées. En conséquence, les juges les renvoyaient comme muets, quand le plaignant se mit à s'écrier : *Comment, muets! eux qui me criaient du haut de leur tête de me ranger!* et ce témoignage leur valut d'être déchargés de l'action.

On cite aussi avec éloge Albéric de Porta Ravegnana, que la grande affluence de ses disciples forçait de professer dans la salle du conseil; Guillaume de Cavriano, natif de Brescia; et d'autres, dont nous taisons les noms pour abréger. De cette époque sont aussi les *Petri exceptiones legum romanarum*, dont l'auteur était Français. C'est une exposition systématique, en quatre livres, du droit, et plus généralement du droit romain, dont l'auteur connaissait les sources, où il savait puiser utilement, mais quelquefois avec peu de discernement.

1143. Théodebald, archevêque de Cantorbéry, étant venu à Milan pour en appeler au pape Célestin, il en résulta une discussion qui fit connaître en Angleterre les livres de droit. Roger Voccario alla les professer à Oxford; mais il dut suspendre ses leçons, par suite de l'opposition des étudiants en scolastique. Il composa le *Liber ex universo enucleato jure exceptus, et pauperibus prœsertim destinatus*, dans l'intention d'épargner de la dépense et du temps aux écoliers, à qui il était plus difficile de se procurer dans leur pays les textes originaux. Jean de Salisbury puisa à l'école d'Oxford la connaissance peu commune du droit romain, qu'il montre dans ses ouvrages.

Dans les premiers temps du moyen âge, l'Église avait aimé et cultivé le droit romain; mais quand, au treizième siècle, il vint à rivaliser avec la législation canonique, et lui enleva tant de partisans passionnés, elle empêcha son application, ou la désapprouva. Saint Bernard se plaignait que l'on suivit, dans le palais des papes, les lois de Justinien plutôt que celles du Sei-
1131. gneur. Le concile de Rome défendit aux moines l'étude du droit romain, comme celle de la médecine; prohibition répétée plu-
1220. sieurs fois, et que le pape Honorius étendit à tous les prêtres, particulièrement à Paris, siége de la théologie. En effet, l'étude du droit n'y pénétra qu'en 1568, durant les troubles civils; huit ans après, Cujas fut autorisé à le professer publiquement. Mais déjà les universités de Montpellier, d'Orléans, de Tou-

louse, de Valence, de Bourges, s'étaient fait un nom dans cet enseignement. Il fut introduit à Salamanque au treizième siècle; dans le seizième, à Alcala. Il prit du crédit en Angleterre au temps de Henri III et d'Édouard Ier; mais comme la jurisprudence romaine s'arrangeait peu avec les cours de justice de ce royaume, elle resta le partage des canonistes, et l'on était reçu à la fois docteur dans l'un et l'autre droit.

Le triomphe de cette science fut donc toujours en Italie, non par l'ordre ou par la faveur des souverains, mais par la nécessité des temps. Les transactions restreintes des codes germaniques et une légère connaissance du droit romain ne suffisaient plus aux cités lombardes, libres, commerçantes, riches et populeuses. Le droit personnel, qui avait été introduit après Charlemagne, allait s'effaçant. On s'habituait à considérer une grande partie des peuples de l'Europe comme unis sous l'empire, et à reconnaître, parmi les variétés nationales, quelque chose de commun, l'empire, l'Église, la langue latine. Or, à peine l'école bolonaise se fut-elle formée, et les connaissances se trouvèrent-elles répandues en Italie et ailleurs par les écrits et par les nouvelles écoles, que le droit romain fut aussi considéré comme commun à toute la chrétienté, ce qui l'agrandit dans la pensée des peuples. Ce ne fut donc pas la protection des empereurs de la maison de Souabe, ni une rivalité de ville à ville, qui éleva l'école bolonaise. Le privilége que lui accorda Frédéric II ne fit que reconnaître ce qui existait déjà avant lui. Il est plus vrai de dire que, dans les villes libres, les légistes formaient un corps puissant, avec des emplois honorables, de hautes dignités, et une grande considération. Des individus appartenant aux familles les plus distinguées par leur noblesse s'appliquaient alors à la jurisprudence, y déployaient beaucoup de bon sens pratique, et acquéraient ainsi une dignité réelle. Azo de Bologne, qui comptait jusqu'à mille auditeurs, et dont les ouvrages sont encore très-estimés, obtint par là une grande réputation.

Accurse, de Bagnolo près de Florence, formé par ses leçons, 1182-1260.
le surpassa bientôt. Si ses œuvres propres n'ont pas un mérite remarquable, sa *Glossa ordinaria*, dans laquelle il embrasse les commentaires antérieurs, en y ajoutant des traités et les sommes des glossateurs, est justement estimée. Il lui manqua l'art de choisir, et il ne répand pas assez de clarté sur les controverses des

jurisconsultes, non plus que sur la solution; mais il nous a conservé les opinions de beaucoup d'entre eux dont les ouvrages sont perdus. Il eut tant de réputation de son temps, qu'on le citait dans les tribunaux comme on eût fait d'un texte de loi. Les jurisconsultes postérieurs s'attachaient à la glose, au lieu d'étudier les textes; et, à partir de lui, une époque nouvelle commence pour cette science. Les maîtres deviennent prolixes, minutieux, et noient le texte dans les commentaires, sans rien laisser à l'intelligence des élèves, en faisant usage d'un style barbare, que sut pourtant répudier Dino de Mugello. Il prit part à la compilation du VI[e] livre des Décrétales, et acquit une telle renommée, que, de son vivant, les évêques arrêtèrent de s'en tenir, en justice, aux lois et statuts, et, en cas de silence des lois romaines ou des gloses d'Accurse, ou de contradictions entre elles, de prononcer d'après Dino.

Jacob de Ravanis, près Langres, professeur à Toulouse, puis évêque à Verdun, fit le premier dictionnaire de droit, en introduisant dans la jurisprudence la dialectique, dont on abusa étrangement. Ce fut bien pis encore quand Raymond Lulle y appliqua son *Ars magna;* et la science alla ainsi en déclinant, jusqu'à ce qu'elle se renouvelât au quinzième siècle.

Il aurait fallu, pour commenter les Pandectes, beaucoup de critique, une grande connaissance de la langue et des antiquités latines. Comme tout cela manquait, au lieu de rectifier les textes, de bien fixer les temps, de pénétrer dans l'esprit des lois, les glossateurs s'arrêtent à expliquer que *etsi* équivaut à *quamvis*, *admodum* à *valde*. Ils dérivent le nom du Tibre de l'empereur Tibère; font vivre Ulpien et Justinien avant Jésus-Christ, tuer Papinien par Marc-Antoine; ils interprètent *pontifex* par *papa* ou *episcopus*.

Ils ne manquent pas cependant, Accurse surtout, de pénétration et d'habileté, lorsqu'il s'agit de rapprocher des passages éloignés, de concilier les divergences apparentes. On doit surtout leur savoir beaucoup de gré pour avoir frayé une route nouvelle en recourant aux sources, en rapprochant les textes de manière à conduire avec beaucoup de sagacité à l'intelligence des lois, en faisant enfin tout ce qui était possible dans l'ignorance de l'histoire; ignorance qui durerait encore, si le hasard n'avait amené la découverte d'Ulpien et d'autres anciens juris-

consultes. La vive discussion des glossateurs, aux douzième et treizième siècles, est restée comme le témoignage d'une grande vie intellectuelle : mêlée comme elle l'est de théorie et de pratique, elle paraît d'autant plus admirable qu'elle ne fut aidée par aucunes études antérieures ; on voit déjà poindre, au milieu du choc qu'elle produit, la future jurisprudence de l'Europe.

Outre les Pandectes, ces premiers explorateurs n'avaient que le Code, les Institutes, les Authentiques, l'Épitome de Julien, la *Loi lombarde*, recueil du droit féodal en Lombardie, les nouvelles lois impériales, les livres canoniques, et les statuts des villes.

Les glossateurs écrivaient et professaient tout à la fois. Les leçons roulaient sur les cinq parties du *Corpus juris*, et nous avons encore celle d'Odefroy sur les trois parties du Digeste et les neuf premiers livres du Code. Le même maître pouvait faire plusieurs cours, et suffire ainsi pour un grand nombre d'élèves, chaque cours durant une année, et chaque séance une heure. La distribution des leçons changea dans le quatorzième siècle : les trois parties du Digeste et le Code furent enseignés simultanément par deux docteurs, et par un troisième le *Volumen*, qui contenait les Institutes, les Authentiques, le droit féodal, les lois impériales, et les derniers livres du Code. Plus tard, on introduisit des cours spéciaux sur une seule matière. Notamment à Bologne, les notaires en avaient un relatif à leur profession, avec le droit de conférer le doctorat.

Voici quelle était la méthode ordinaire du cours : Après un exposé général (*summa*), le maître lisait le texte sur lequel devait s'exercer sa critique ; puis il éclaircissait les difficultés, les contradictions, les cas spéciaux (*casus*) ; il résumait les règles générales (*brocarda*), et discutait les points douteux (*quæstiones*). Cet ordre général n'empêchait pas chaque professeur de rester libre quant à sa méthode particulière et quant à l'enseignement. Les écoliers écrivaient ensuite sous la dictée, avec la faculté d'interrompre et de faire des demandes, surtout dans les leçons extraordinaires qui se donnaient dans l'après-dînée.

Ensuite s'introduisirent les *cahiers* ou *gloses*. C'étaient, dans le principe, des notes que chaque professeur faisait en marge de son texte, et qui, perfectionnées avec le temps, étaient recherchées avec avidité à la mort du maître, attendu qu'elles

contenaient la partie substantielle de la science de l'auteur; plus tard, elles prirent plus d'étendue, et de simples éclaircissements sur un mot devinrent un commentaire. Vinrent à la suite les sommes, les *species*, les *brocards*, c'est-à-dire les règles formulées par les glossateurs; les questions, les livres sur l'ordre judiciaire, les traités sur les actions, les distinctions, les recueils de controverses, tous écrits qui n'étaient pas des leçons, mais qui avaient de même la forme de cahiers, et que chacun copiait à l'envi.

Les plus anciens glossateurs, libres, indépendants, pleins de sagacité, firent bientôt place à d'autres, aussi habiles dans la dialectique que dépourvus d'intelligence scientifique. Les premiers avaient été favorisés sans doute par les circonstances politiques; mais quand les républiques s'écroulèrent et que tout fut abandonné aux factions, il n'y eut plus cette liberté qui est nécessaire à la discussion approfondie des lois. Bologne perdit alors sa suprématie; Pise, Pérouse, Padoue, Pavie, lui succédèrent. Les formes de la dialectique s'introduisirent de plus en plus dans la méthode, avec des divisions, des distinctions, et des restrictions sans fin. L'argumentation ne roula plus sur les textes, mais sur la glose, qui, s'étant ensuite accrue des écrits de Cino de Pistoie, de Barthole et de Baldo, devint un obstacle insurmontable pour arriver au texte; et toute originalité cessa dès que l'on se mit à marcher sur les traces les uns des autres.

Quelques universités, comme Bologne, n'admirent plus aux chaires que les citoyens; certains États défendirent à leurs nationaux d'aller étudier au dehors. Les livres à expliquer dans les écoles furent déterminés. Généralement, on n'expliquait chaque année qu'un certain nombre de textes, ce qui nuisait à la profondeur et à l'indépendance des études. Par bonheur, le droit romain ayant été introduit dans la pratique, la réalité de l'application empêcha de dévier, et corrigea l'abus de la dialectique. L'exercice des magistratures fit d'abord la gloire des glossateurs; mais, plus tard, ce fut en donnant des avis que les jurisconsultes se frayèrent le chemin à la renommée et à la richesse. Ces consultations étaient jusqu'à un certain point profitables à l'étude immédiate du droit; mais il n'en était nullement ainsi des leçons, bien qu'elles offrent des renseignements utiles pour l'histoire politique et littéraire, et sur l'origine de plusieurs principes modernes.

Nous citerons parmi les plus célèbres de ces jurisconsultes, Cino de Pistoie, disciple de Dino, qui, forcé par les factions de 1270-1336. s'enfuir dans les montagnes, revint quand les Gibelins eurent pris le dessus. Admirateur des dialecticiens, il savait cependant s'affranchir des habitudes de l'école et penser par lui-même, s'appuyant d'ailleurs des statuts des différents peuples et de la pratique des tribunaux.

Barthole de Sassoferrato, son disciple, enseigna à Pise et à 1314-1357. Pérouse, où il mourut, dans la force de l'âge. Il surpassa en renommée tous les jurisconsultes du moyen âge ; ses ouvrages furent expliqués dans les chaires de droit, et eurent force de loi en Espagne. Il reste, néanmoins, pour la critique et la méthode, bien au-dessous des anciens glossateurs, entravé qu'il est par la foule des commentaires, qui l'empêchaient d'appliquer son attention aux textes originaux.

Luc de Penna, dans les Abruzzes, qui laissa l'important commentaire sur les *Tres libri,* l'emporte sur tous ses contemporains pour la méthode et pour le style ; il recourt directement aux textes, avec l'indépendance d'un esprit qui n'a pas été formé dans les écoles, mais au milieu des affaires.

Baldo de Pérouse professa pendant cinquante-six ans dans plu- 1327. sieurs universités, se montra versé dans les affaires publiques, et mourut avec la réputation d'un des plus grands jurisconsultes. Voici comment Gravina s'exprime à son sujet : « Dans sa manie « de distinction, il ne divise pas, il morcelle le sujet, si bien que « les morceaux s'en vont au vent ; mais bien que cela nuise à l'in- « terprétation de la loi romaine comme code positif, il fut extrê- « mement utile au jurisconsulte pour la multiplicité des cas que « trouva son esprit fécond, quelque invraisemblable qu'en soit « l'éventualité ; aussi est-il rare de le consulter sans y trouver une « solution quelconque. »

Nous passons sous silence les nombreux auteurs de tant de commentaires volumineux, *multorum camelorum onus*, comme on disait alors.

A la même époque se complétait le droit canonique. En 883, Droit canon. Photius avait fait un recueil authentique des lois ecclésiastiques émanées des conciles et des empereurs, en les disposant systématiquement. Ce recueil devint le corps de droit canonique de l'Église d'Orient ; mais il ne fut point admis par celle d'Occi-

1290. dent. Plus tard, Théodore Balsamon fit le commentaire sur les canons, en indiquant ceux qui demeuraient en vigueur et ceux qu'abolissait le *Nomocanon* de Photius; il embrassait aussi les autres parties du droit canonique des Grecs, c'est-à-dire les canons des apôtres, ceux des sept conciles généraux, du concile de Carthage, des cinq conciles particuliers, et des épîtres canoniques des Pères.

En Occident, Réginon, abbé de Prüm, au commencement du neuvième siècle, avait fait aussi, par l'ordre de Ratbod, archevêque de Trèves, un recueil méthodique de lois ecclésiastiques.
1026. Un siècle après, Burkard, évêque de Worms, fit le *Magnum decretorum volumen*, appelé vulgairement *Brocard*, par corruption du nom de l'auteur, et s'occupa d'indiquer des questions d'une solution incertaine.

1116. Ivon de Chartres avait déjà publié sa *Panormia*, en huit livres, quand il eut connaissance du recueil de Ratbod; il le fondit alors avec le sien, et disposa le tout méthodiquement pour en composer le *Décret* en dix-sept livres (1).

1151. Ces deux compilateurs furent détrônés par Gratien de Chiusi, bénédictin, qui donna un système complet de jurisprudence ca-
1152. nonique, intitulé *Concordance entre les décrets*, ou, plus communément, le *Décret*. On dit qu'il fut approuvé par Eugène III, et l'auteur fut le premier, avec Ranieri Bellapecora, à professer cette matière à Bologne. Il mit dans son ouvrage une disposition excellente, et l'énumération des sources où il puisa prouve qu'il fut un des hommes les plus savants de son temps. Le recueil de Gratien comprend les canons des apôtres, ceux de cent cinq conciles, les décrétales des papes, sans en exclure celles du faux Isidore, et de nombreux passages tirés des saints Pères, des livres pontificaux, du code Théodosien, et d'autres encore.

Faisant autorité dans le droit canon comme le code Justinien dans le droit civil, le *Décret* trouva aussi beaucoup de commentateurs, dont les gloses furent ensuite réunies par Jean Semeca, prélat d'Halberstadt, et revues par Barthélemy de Brixen. Il était

(1) Selon SAVIGNY; mais THEINER (*Ueber vermeintliches Decret; ein Beitrag zur Gesch. des Kirchenraths, und insbesondere zur Critik der Quellen des Gratians* (Mayence, 1832) ne croit pas que le Décret fut l'ouvrage d'Ivon, et pense que la Panormie fut compilée sur la collection en trois parties.

réservé à des siècles plus éclairés d'en séparer ce qui était apocryphe ou altéré (1).

Les consultations demandées successivement à Rome donnèrent lieu à de nouvelles décrétales, dont les principaux recueils sont : celui de Bernard Circa, qui fut évêque de Faenza, et ensuite de Pavie, sa ville natale ; un autre de Jean de Galles ; un troisième commandé à Pierre de Bénévent par Innocent III, qui fut approuvé par autorité publique ; puis un quatrième, anonyme, postérieur à 1215 ; le dernier fut celui d'Honorius IV. Mais comme aucune de ces collections n'était complète, qu'il s'y trouvait d'ailleurs des décrets incertains, Grégoire IX chargea Raymond de Pegnafort, Barcelonais, de réunir les décrétales postérieures à 1150, époque à laquelle s'arrête la compilation de Gratien. Il en résulta le second et principal corps de droit canonique (2). On reproche à Raymond d'avoir supprimé des choses nécessaires, et séparé en deux certaines décrétales dont il a changé ainsi ou obscurci le sens ; d'en avoir enfin altéré d'autres, en y ajoutant des mots de son chef.

1190.

1175-1275.

Guillaume d'Évreux, Bérenger de Bourges, et Richard de Sienne, formèrent, vers 1297, le sixième livre, appelé *Sexte*, avec les décrétales de Boniface VIII. Vinrent ensuite les Clémentines, c'est-à-dire les décrétales rendues ou recueillies par Clément V, et publiées après sa mort par Jean XXII vers 1317. Ce dernier pontife promulgua vingt constitutions, qui, sous le titre d'*Extravagantes*, constituent la cinquième partie des décrétales, complétées ensuite par les *Extravagantes communes* de différents pontifes.

Le droit canonique fut une grande amélioration tant dans la législation que dans la condition des classes inférieures, et plus encore sous ce rapport. Il n'y avait pas de motif pour qu'il se fît dans les conciles aucune loi inique concernant l'ordre des successions, les mariages, ou autres articles de droit. Composés de prélats de tous les pays, dégagés des préjugés, des haines féodales, formant une espèce d'aréopage, ils avaient l'avantage d'être

(1) Après bien des tentatives faites aussi par ordre des papes, on publia à Venise, en 1777, l'ouvrage de SÉBASTIEN BERARDI de Turin : *Gratiani canones genuini ab apocryphis discreti ; corrupti ad emendatiorum codicum fidem exacti ; difficiliores commoda interpretatione illustrati.*

(2) Le sujet de ses cinq livres est indiqué dans ce vers :

Judex, judicium, clerus, sponsolia, crimen.

comme étrangers aux peuples pour lesquels ils faisaient des lois. Comme on y prenait plutôt pour base la morale que la politique, leurs ordonnances avaient un fond naturel d'équité; très-rarement les canons étaient circonscrits à un seul pays. La charité et le pardon des injures y étaient spécialement recommandés, dans un temps qui avait pour premier principe social la guerre de tous contre tous. Le droit d'asile était la preuve de la tolérance introduite par l'esprit religieux dans la justice criminelle. Dans les temps de barbarie où les codes furent rédigés, le prêtre étant le seul qui eût des connaissances, il dut apporter dans l'administration de la justice les lumières dont manquaient les dominateurs, qui tous étaient des guerriers ignorants.

Les juridictions seigneuriales, constituées féodalement, devinrent moins vexatoires dans la main des abbés et des évêques que dans celles des comtes et des barons, parce que le prêtre était obligé à quelques vertus dont les séculiers se considéraient comme dispensés. Les peines du droit canonique sont plus douces; le supplice de la croix est aboli dans les tribunaux ecclésiastiques, ainsi que la marque sur la face, car l'Église ne veut pas défigurer l'image de Dieu; jamais elle ne condamne à mort, et souvent elle envoie le coupable faire pénitence et s'amender dans les cloîtres.

La torture, approuvée par le divin Auguste (1), et conservée longtemps même chez les Anglais, si avancés dans la pratique de la liberté, était déjà repoussée par le droit canonique. Nicolas I[er] en réprouve l'usage dans une lettre aux Bulgares, récemment convertis, comme aurait pu le faire Beccaria six siècles après: « Je sais que si un larron est pris, vous le livrez aux tourments « jusqu'à ce qu'il avoue son méfait; mais aucune loi divine ou « humaine n'autorise cela; car la confession doit venir spontané« ment, ne pas être arrachée par la violence, mais être proférée « volontairement. Si, ces peines une fois infligées, vous décou« vrez l'innocence de l'accusé, ne rougissez-vous point? Ne re« connaissez-vous pas l'iniquité de votre jugement? Et si quel« qu'un, ne pouvant résister aux tourments, s'avoue coupable sans « l'être, sur qui retombe l'impiété, sinon sur celui qui le force à

(1) *Cum capitalia et atrociora maleficia non aliter explorari possunt quam per servorum quæstiones, efficacissimas eas esse ad requirendam veritatem existimo, et habendas censeo.* Lib. I, pr. D. de quæst.

« confesser le mensonge? Répudiez donc et exécrez de tels « usages (1). »

Combien de siècles devaient se passer avant que la philosophie proclamât de pareils enseignements !

Ce n'était pas tout : le clergé répudiait, en haine des armes, les épreuves alors générales du duel, et partout il introduisait le serment, comme preuve subsidiaire à défaut d'autres, et l'enquête par témoins. Il rendait ensuite l'administration de la justice plus régulière, en statuant sur les ventes, les contrats, les prêts, les hypothèques, attendu qu'il attirait à la juridiction ecclésiastique toute obligation contractée sous la foi du serment. Innocent III et le IVe concile de Latran instituèrent la procédure écrite, en ordonnant que, dans les jugements tant ordinaires qu'extraordinaires, le juge fût assisté d'un notaire public s'il était possible, ou de deux personnes capables, pour écrire exactement les actes, savoir : les citations, remises, exceptions, pétitions, réponses, témoignages, etc. ; le tout avec l'indication des lieux, des temps, des personnes. Copie dut en être donnée aux parties, en conservant la minute pour y recourir en cas de doute (2). Le même droit détermina la forme des citations et la substance de la procédure, facilita les voies reconventionnelles et les moyens de conciliation ; dans les appels, l'effet dévolutif fut distingué de l'effet suspensif (3). Les recours au possessoire acquirent l'étendue et la vigueur qui leur manquaient. Chez plusieurs peuples le droit canonique se fondit avec le droit commun, comme il advint dans le *Fuero juzgo*, qui, adopté par le concile de Tolède, régit longtemps la Castille, et dont le préambule pose des axiomes généraux, à la manière des lois de Zaleucus.

Ainsi s'améliorait le pouvoir législatif exercé par des hommes sages, et l'opinion s'améliorait plus encore. Aussi Montesquieu dit-il que nous sommes redevables au christianisme d'un certain droit des gens dans la guerre (4); bienfait dont l'humanité

(1) *Nicolai I pap. Resp. ad Cons. Bulg.*

(2) Ch. II, *de Probation.*, dans les décrétales de Grégoire IX.

(3) Voyez les titres *de Judiciis et de libellis oblat. — De off. et pot. ind. deleg. — De foro comp.*

Rocco, *Jus canonicum ad civilem jurisprudentiam perficiendam quid attulerit*. Palerme, 1839.

(4) *Esprit des lois*, XXIV, 3.

ne pourra jamais être assez reconnaissante, car ce droit fait que parmi nous, du moins, la victoire laisse aux vaincus la vie, la liberté, les lois, la propriété, la religion.

Cela contribue grandement à nous rendre indulgents envers les compilateurs des décrétales, et fait que nous leur pardonnons volontiers de ne pas avoir eu assez de critique pour discerner celles qui étaient fausses; d'avoir cru que le pape était véritablement supérieur à tous les évêques, qu'il pouvait enjoindre aux rois d'être justes et de ne pas surcharger les peuples.

Quant au droit romain, indépendamment de la doctrine, il profita à la législation, en faisant revivre à l'avantage des modernes l'expérience des anciens, déposée dans un système de lois où tout ce qui importe essentiellement à la société civile était déterminé avec une sagacité, une équité et une précision bien supérieures à ce qui avait été tenté dans les codes barbares. Aux jugements de Dieu fut substituée la preuve testimoniale.

L'esprit humain se forma ainsi à la recherche des vérités et à leur application; il fut ramené aux études classiques par la nécessité d'éclaircir le sens douteux des textes, sans compter que l'habitude de raisonner sérieusement sur des faits contribua beaucoup à corriger la tendance sophistique des écoles.

Les barons n'avaient ni le savoir ni la patience nécessaires pour s'engager dans les détours des lois nouvelles; il en résulta que les légistes prirent dans les offices de judicature la place des feudataires, et la juridiction se trouva transférée de la force à la pensée (1). Les jurisconsultes, séduits par l'ancienne constitution romaine, établirent une école théorique et pratique de gouvernement, dont la première règle était l'unité et l'indivisibilité du pouvoir souverain. Ils regardaient donc comme une usurpation la puissance des seigneurs féodaux, et tendaient à la détruire, considérant l'occupation des barbares comme non avenue; ils refusaient le nom de lois aux décrets qui émanaient des dominateurs, et les appelaient *droit haineux*, en opposition avec le droit commun. Ils contribuèrent beaucoup par là à l'accroissement de l'autorité royale.

On est surpris et affligé de voir que les nations nouvelles n'aient

(1) C'est tout récemment que la Hongrie a solennellement déclaré que le choix des juges serait fait à l'avenir en considération du mérite, et non de la noblesse.

pas songé à n'emprunter à Justinien que ce qui pouvait leur convenir, au lieu d'adopter cet amas de lois si étrangères à leurs usages et à l'ordre social nouveau, ces principes absolus, ces formules artificielles, ces conséquences rigoureuses, qui n'étaient en rapport ni avec la société nouvelle, ni avec les coutumes germaniques, ni avec le christianisme. Cela provint de la difficulté de faire un choix, de l'intérêt que le parti gibelin avait à considérer les Frédéric comme les successeurs de Théodose; de là une législation incertaine, compliquée, encore obscure malgré une multitude de commentaires, et peut-être grâce à eux.

CHAPITRE XXVI.

LA SCOLASTIQUE.

La philosophie avait laissé, à travers les siècles que nous venons de parcourir, des traces trop fugitives, ses progrès avaient été trop isolés, pour que nous pussions les suivre utilement; nous avons donc attendu qu'elle se fût ouvert une plus large carrière, pour donner une idée de son ensemble. Les premiers Pères du christianisme avaient pris pour unique fondement de leur science la sainte Écriture, l'expliquant et la commentant selon leur propre sentiment et celui de l'Église. Ce fut ainsi qu'ils combattirent le dualisme de Simon le magicien, de Bardesane, de Manès, en lui opposant l'unité des lois, l'harmonie des causes et des tendances. Ils combattirent de même le panthéisme transcendant de Valentin, en lui opposant la conception pure de l'idéal et l'impénétrabilité de la nature divine; enfin, ils combattirent les nouveaux doutes qui s'élevèrent sur les rapports entre le Créateur et la créature, dans les discussions avec les pélagiens et sur la grâce. Mais il restait encore à déterminer les phénomènes de l'intelligence et les opérations de la logique, l'origine et la valeur des idées, les fondements de la connaissance : il restait, en un mot, à fonder une métaphysique.

Après l'âge d'or de la littérature chrétienne, on se mit à étudier les Pères eux-mêmes, à en faire des extraits et des re-

cueils, pour s'appuyer au besoin de leurs assertions. Il en résulta une théologie positive, fondée sur l'autorité plutôt que sur le raisonnement; tandis que ce dernier était employé de préférence par ceux qui cherchaient à concilier la foi avec la raison, l'orthodoxie avec la dialectique. On appela ceux-ci scolastiques, parce qu'ils s'étaient formés dans les écoles instituées par Charlemagne et ses successeurs, écoles qui étaient devenues le foyer de la science.

Boëce tira de la philosophie grecque et païenne tout ce qui pouvait soutenir les idées chrétiennes, en développant dans son *Organon* le raisonnement, sans mettre la foi en péril; il est l'anneau qui rattache les temps nouveaux au passé. Il devint donc l'auteur universel; et, au milieu de l'ignorance, il contribua à donner aux esprits de la pénétration, de la flexibilité, de la vigueur, en les habituant à une argumentation rigoureuse et précise. Mais comme il s'en tenait à l'argumentation seulement, il contribuait à dessécher les intelligences par une dialectique toute de formes, qui n'aboutissait à rien de grand.

Ainsi naquit la scolastique, philosophie de forme, de méthode, de catégories, véritable algèbre de la raison, employée, au moins dans l'origine, à l'usage de la théologie, pour établir l'alliance entre la foi et la réalité objective des vérités révélées.

Mais l'intelligence ayant ainsi pris son élan vers la plus sublime des connaissances humaines, celle de Dieu, avant d'y avoir été préparée par une instruction convenable, ne soumettait pas à l'examen le système entier des croyances, et ne portait pas des doutes sur la révélation elle-même : partant de certains points indubitables parce qu'ils étaient révélés, elle se bornait à soutenir et à défendre certains dogmes partiels, à expliquer comment il fallait accepter la révélation et comprendre le sens commun, prête à renoncer à la discussion dès que l'Église avait prononcé. Les esprits contemplatifs se sentaient encore moins portés à discuter sur les fondements généraux de la foi, contents de pouvoir, dans leurs tranquilles méditations, s'élever, par l'intuition, jusqu'à la source de la science, sans trop chercher à s'en rendre raison.

Il résultait de là pour les premiers la nécessité de faire un usage incessant de la logique et de la dialectique, dont les subtilités, poussées jusqu'à la chicane, firent à la scolastique un assez triste

renom, et lui valurent d'être considérée comme l'art d'avoir raison en dépit du bon sens. Dans l'origine, la philosophie scolastique demeura entièrement subordonnée à la théologie; elle marcha ensuite de compagnie avec elle; enfin, elle s'en sépara tout à fait.

A la première de ces trois phases se rattachent saint Augustin, et plus tard Boëce et Cassiodore, puis Alcuin l'ami de Charlemagne, et son disciple Raban Maur, qui combattit Gotschalc, champion du libre arbitre et de la nécessité de la grâce; il voulut prouver que l'aspiration naturelle au bien est restée à l'homme, et qu'il n'est pas contraint par les dons de Dieu, mais excité seulement, avec la faculté de résister.

Tous ces scolastiques créèrent des écoles, non des systèmes; ce fut au contraire un système et non une école que fonda Jean Scot, dit Érigène (1), réputé le plus grand philosophe du temps. Raisonneur solitaire, savant dans les langues grecque, latine et arabe; versé dans la connaissance d'Aristote et de Platon; se rapprochant de ce que les Grecs ont de mieux, il considéra, dans son livre *de Divisione naturæ*, la philosophie comme la science des principes, et comme inséparable de la théologie, attendu que Dieu étant la substance des choses, celles-ci proviennent de lui et retournent à lui. Ces opinions, qu'il manifesta dans sa traduction du faux Denys l'Aréopagite, l'auraient, sans la foi chrétienne, entraîné au pur panthéisme (2). Après avoir posé la première unité, il recherche comment la variété put en sortir, et sous les contingents il ne découvre rien de réel que Dieu, intelligence de toutes les choses, qui, se répandant sur toutes, les produit et les fait subsister, jusqu'à ce que toutes retournent se confondre dans l'u-

Jean Scot.

(1) C'est-à-dire l'Irlandais, natif d'Érin. PIERRE HUORT, *Jean Érigène Scot, Von der Ursprung einer christlichen Philosophie.*

(2) Kolebrooke a signalé un rapprochement des plus étranges. On lit dans la *Karika* antique, monument de la philosophie indienne Sankia : « La nature, racine de tout, n'est pas produite. Sept principes sont en même temps produits et productifs; seize sont seulement produits. L'âme n'est ni produite ni productive. Or, Érigène débute par ces paroles précises : *Videtur mihi divisio naturæ per quatuor differentias, quatuor species recipere, quarum prima est quæ creat et non creatur, secunda quæ creatur et creat, tertia quæ creatur nec creat, quarta denique quæ neque creatur neque creat.*

Comment le passage du philosophe indien, passage original et qui ne se trouve point ailleurs, s'offre-t-il ainsi placé comme en épigraphe dans le livre de Jean Scot?

nité. Alors la substance increée reutrera dans le repos, et la nature prendra cette forme qui n'est ni créée ni créatrice.

On lui soumit la question soulevée entre Gotschalc et Raban Maur au sujet de la grâce; mais, en panthéiste, il dut refuser la réalité du mal, la réduire à une négation (1). Il n'est donc dans la pensée de Dieu aucune prédestination à la douleur; le bien existe puisqu'il est Dieu même, et il se pourrait aussi qu'il y eût en Dieu la volonté de prédestiner les élus à la béatification finale. C'est la liberté de la pensée qui l'avait amené à cette hypothèse transcendante, car il avait tracé ces mots en tête de son livre : « L'autorité dérive de la raison, et non celle-ci de celle-là; toute autorité qui n'est pas soutenue par la raison n'a aucune valeur. »

Gerbert, qui fut ensuite le pape Sylvestre II, le véritable restaurateur des études en Europe, produisit Fulbert de Chartres, et
1088. celui-ci forma Bérenger de Tours, qui poussa la liberté jusqu'à combattre les dogmes de l'eucharistie (2). Les apologistes de la réforme le comptent par ce motif, avec Scot Érigène, au nombre de ses premiers propagateurs. Saint Pierre Damien et Lanfranc perfectionnèrent, en le réfutant, l'application de la dialectique à la théologie. On peut dire que le dernier éveilla la critique; car il examina, confronta, corrigea les textes, et découvrit les fraudes de Bérenger, qui en citait de faux. Il fit usage du mode oratoire, en s'affranchissant des chaînes étroites des catégories. Il appelle savant celui qui connaît et glorifie Dieu, et, réprouvant la subtilité des tropes et des syllogismes, la *vanité fallacieuse* de la dialectique d'Aristote, il établit qu'entendre le mystère et la sagesse de la Divinité est la plénitude de la science.

Saint Anselme. 1034-1109. Lanfranc eut pour disciple Anselme d'Aoste, prieur du Bec, puis archevêque de Cantorbéry, réputé supérieur à tous ses contemporains pour la sagacité de son esprit et pour sa piété, qui lui valurent d'être appelé un second saint Augustin. Dans le *Monologium sive exemplum meditandi de ratione fidei*, il cherche à ramener toutes les vérités religieuses à une même série de raisonnements, et à expliquer la science des choses surnaturelles par des principes rationnels; il fonda ainsi la métaphysique

(1) *Peccatum, mors, pœna, justitiæ, vitæ, beatitudinis defectus sunt: ac per hoc si ab eo non sunt, quis audeat dicere in eis aliquid esse?*

(2) Voy. tom. IX, page 455.

scolastique et la théologie naturelle. En admettant l'infaillibilité de la foi, il attribue à l'esprit humain la tâche de se développer par la science, en réservant à l'étude de la métaphysique la parole révélée, à la physique celle de la nature manifestée par les sens. Afin de constituer l'unité, il chercha l'idée universelle, qui ne pourrait subsister comme perception de l'esprit qu'en impliquant la réalité de l'objet; il crut que c'était celle de la perfection infinie du bien suprême, de Dieu, qui, dans l'ordre logique, est en tête de toutes les idées, comme de tous les êtres dans l'ordre réel.

Ceux qui sont accoutumés à considérer le moyen âge avec les préjugés dédaigneux du siècle passé, doivent rester étonnés quand ils abordent avec bonne foi ces philosophes; lorsqu'ils voient combien, dans l'*ignorance nonchalante* des cloîtres, le besoin de penser agitait ces esprits méconnus; combien ils se livraient, sans scrupule et sans appréhension, au libre usage de leur raison, et tentaient la solution des problèmes fondamentaux de la philosophie. *Consultant plutôt leur désir que la facilité de l'exécution ou mes propres forces, quelques-uns de mes frères me demandèrent de ne rien démontrer à l'aide des saintes Écritures; mais, dans tout ce que j'entreprendrais d'établir sous une forme facile à suivre, par des arguments à la portée commune et par une discussion simple, de ne rien prouver qu'à l'aide de la raison rigoureuse et nécessaire, et par l'évidence de la vérité* (1).

Ainsi s'exprimait le prieur du Bec; et non pour combattre l'athéisme, dont étaient bien éloignées ces âmes pieuses, mais pour rendre compte à lui-même et aux siens de leurs croyances communes, par besoin de contemplation intellectuelle, il rechercha les preuves de l'existence de Dieu. Loin de tomber dans la confusion de ceux qui l'avaient précédé, Anselme détermine les limites de la philosophie et de la théologie. La théologie lui a appris que Dieu existe en trois personnes, et il n'en doute pas; mais il se propose d'arriver au dogme lui-même, à l'aide de la réflexion.

« L'immense variété des biens, dit-il, ne peut subsister qu'en « vertu d'un principe de bonté un et universel, à l'essence duquel

(1) Sancti Anselmi, *Præfat. ad Monologium*.

« tous participent plus ou moins. Bien que cette qualité générale « d'être bon puisse se présenter sous la forme de vertus secondai- « res, toutes se résolvent pourtant dans le beau et dans l'utile, « deux aspects généraux du principe absolu du bon. Celui-ci est « nécessairement tel par lui-même, et aucun être ne l'est autant « que lui; il est donc souverainement bon, et, en conséquence, « souverainement parfait (1).

« En argumentant de même de la grandeur inhérente à chaque « être, on arrive nécessairement à un principe de grandeur, et, « par conséquent, de bonté absolue. La qualité d'être aussi, qui « appartient à toutes les individualités, se résout incontestable- « ment en un principe absolu d'être, par lequel toutes sont indis- « pensablement. La gradation des êtres selon leur dignité ne « peut pas créer une hiérarchie sans terme; elle exige nécessaire- « ment une dignité supérieure à toutes les autres. Car, en supposant « même plusieurs natures parfaitement égales en dignité, la con- « dition à laquelle elles devraient cette égalité serait précisément « cette unité supérieure et plus digne, qui, ne pouvant exister « que par elle-même, est nécessairement identique au principe « absolu de l'être, du bon, du grand (2).

« Cette puissance suprême, cause de son existence propre, ne « peut être venue après elle-même, ni être inférieure à elle-même. « Direz-vous qu'elle fut faite de rien et du néant? En passant « même sur l'absurdité d'une telle conclusion, il faudrait alors « dire que le néant lui-même est cause, et que, se trouvant supé- « rieur à cette puissance suprême, il est incontestablement lui- « même cette puissance suprême, l'être par excellence; ce qui « implique contradiction. Force est donc de conclure que cette « suprême puissance existe d'elle-même et par elle-même, c'est-à- « dire qu'elle est elle-même l'agent qui la créa et la matière dont « elle fut créée (3). »

Il poursuit son argumentation en disant qu'un être intelligent ne fait rien si la forme de la chose à créer ne préexiste dans le sujet créant d'une manière intelligible; d'où il résulte que les êtres subsistent déjà réellement, eu égard à l'être créateur, avant de

(1) *Monologium*, c. 1.
(2) *Ibid.*, c. 4.
(3) *Ibid.*, c. 5, 6.

passer à la condition de créatures (1). La forme des choses dans l'intelligence divine est la manière dont cette intelligence la *parle* à soi-même, c'est-à-dire sa pensée. L'essence divine a donc *parlé* toutes les choses avant qu'elles ne fussent, afin qu'elles fussent par elle. Cette opération se reproduit en nous quand nous voulons faire une œuvre qui exige un dessein; mais, entre le créateur et l'ouvrier, il y a cette différence que le premier crée par lui-même, sans le secours d'objets préexistants. Quant à cette *parole* de la puissance divine, elle n'est autre chose que la puissance divine elle-même, puisqu'elle ne put faire les choses qu'à l'aide de la parole, et ne put les faire que d'elle-même (2).

La puissance divine ainsi identifiée avec son verbe, il établit qu'existant seulement par elle-même, comme la vie n'est que l'être continué à chaque instant, rien ne saurait vivre que de la vie ou plutôt de l'être qui dérive continuellement de la puissance suprême (3).

De ces raisonnements, il conclut que la nature suprême n'eut point de commencement, puisqu'elle n'a pu devoir l'être qu'à soi-même; qu'elle n'aura point de fin, parce qu'elle ne saurait vouloir sa propre destruction, qui serait la destruction du bien; que si elle pouvait être anéantie par une autre, elle ne serait pas suprême.

Le *Proslogium*, ou la foi en quête de l'intelligence, est une prière à la cause première, où saint Anselme se propose de trouver à la foi une preuve simple et décisive, sans recourir aux arguments compliqués du *Monologium*. L'insensé qui dit, *Il n'y a point de Dieu*, conçoit pourtant un être qui serait supérieur à tous, sauf qu'il affirme qu'il n'existe pas. Il se contredit lui-même par une semblable affirmation, attendu que l'être auquel il accorde toutes les perfections, bien qu'en lui refusant l'existence, se trouverait inférieur à un autre qui réunirait l'existence à toutes ces perfections. Il est donc contraint, par l'idée même qu'il s'en forme, d'admettre que cet être subsiste, puisque l'existence est une partie nécessaire de la perfection.

Après avoir donc prouvé dans le *Monologium* que Dieu existe

(1) *Monologium*, c. 9.
(2) *Ibid.*, 10, 11, 12.
(3) *Ibid.*, 13, 14.

comme cause première, il tire ici cette croyance de la constitution nécessaire de la pensée et de ses lois inévitables; preuve déduite, elle aussi, de la notion de la raison, en supposant un rapport de coexistence et de dépendance permanente entre l'idée que nous concevons et l'être qu'elle représente.

Ne reconnaissons-nous pas là les deux arguments développés plus tard par Descartes? et n'est-il pas merveilleux qu'un moine du onzième siècle trouvât et exposât avec autant de précision la seule preuve complète et satisfaisante de l'existence de Dieu (1); qu'il élevât la conscience jusqu'à la notion de l'être, et ne se proposât rien moins que d'édifier une théologie doctrinale sur une conception de la raison? Toutes les objections qui furent faites à Descartes se retrouvent dans celles qui ont été opposées à Anselme par le moine Gaunillon. En mettant en scène un ignorant qui cherche la vérité à l'aide de la seule intelligence, on pourrait croire que saint Anselme aurait devancé les témérités de Fichte en émancipant la raison; néanmoins il proteste à chaque instant que la foi ne cherche pas à comprendre, mais à croire (2), et qu'il y a péril à discuter contre elle. Il se demande seulement à lui-même si la raison, loin de repousser les vérités de la foi, ne les prouve pas; et il veut démontrer qu'il en est ainsi.

Une égale habileté dans la dialectique, avec plus de clarté et d'érudition, se montra chez Idelbert de Lavardin, archevêque de Tours, qui, dans le *Tractatus philosophicus* et dans la *Moralis philosophia*, offrit le premier essai de système populaire.

Dans l'*Isagoge* de Porphyre, commentée par Boëce, et qui était considérée comme introduction à l'étude d'Aristote, se trouvait cette phrase: « Je ne chercherai pas si les genres et les espèces « existent par eux-mêmes ou seulement dans l'intelligence; ni, « au cas où ils existeraient par eux-mêmes, s'ils sont corporels ou « incorporels, s'ils sont distincts des objets sensibles ou compris « en eux comme partie. »

Ce qu'il n'avait pas *cherché*, ses successeurs, libres de choisir entre Aristote et Platon, entre Boëce et Porphyre, voulurent l'explorer; et comme on pouvait arriver à deux solutions diffé-

(1) BOUCHITTÉ, *Histoire des preuves de l'existence de Dieu*, Paris, 1841.

(2) « Je ne cherche pas à comprendre les vérités pour les croire, mais je crois pour comprendre; sachant que si je ne crois pas, je ne puis rien comprendre. » C'est le *Credimus ut cognoscamus* de saint Augustin.

rentes, les esprits studieux restèrent partagés en deux camps opposés. Cette question des *universaux*, déjà abordée par les plus profonds penseurs de l'antiquité, fut ensuite débattue par les philosophes alexandrins, puis par ceux du moyen âge. Quelques modernes s'en sont moqués avec légèreté, sans en comprendre la portée, sans voir qu'elle constitue le problème fondamental de la philosophie; problème qui varie selon les temps, mais qui reste inévitable, car la première demande à se faire est celle-ci : *Le tout a-t-il son fondement dans la nature des choses, ou n'est-il qu'une simple combinaison de notre esprit par nous, faite pour notre usage?*

Le problème de la réalité objective des connaissances humaines se résout en deux questions : Les idées individuelles existent-elles hors de nous? Les idées générales existent-elles? Comme l'une et l'autre soulèvent une foule de doutes particuliers, la solution de chacune des deux questions sert de base à un système différent. Admettez-vous que les idées générales soient dénuées de toute réalité objective? Il n'y aura plus au monde que des individus; les genres et les espèces, les lois et les principes de toute sorte, l'ordre de l'univers et Dieu, les droits et les devoirs, seront des chimères de la pensée; or, les vérités métaphysiques engendrant les vérités pratiques, ce sera folie de sacrifier ses goûts au bien de tous, et l'égoïsme, la tyrannie, l'anarchie, régneront le front levé.

Celui qui soutient, au contraire, que les objets des idées générales existent indépendamment de l'esprit qui les conçoit, peut croire que les idées existent uniquement dans leur principe, qui est Dieu. Le premier est le système empirique; l'autre, le système idéal : de là le réalisme et le mysticisme, possédant tous les deux une partie de la vérité.

Le christianisme est éminemment idéal, en ce qu'il porte l'âme et l'esprit à croire et à adorer l'invisible; aussi, la philosophie chrétienne restait au fond platonique, lors même qu'elle se montrait péripatéticienne dans la forme. La question des *nominaux*, agitée dans tout le moyen âge, roulait sur ce qui forme la base de la philosophie moderne, comme de toutes les autres. En effet, quelques-uns, partant du Commentaire de Boëce, supposaient que les genres, les espèces et tous les universaux n'étaient que des noms; d'autres croyaient qu'ils existaient en réalité. L'Église penchait pour les *réalistes;* mais, dans le

principe du moins, elle ne réprouvait pas explicitement les nominaux.

J. Roscellin. La question entre les *réalistes* et les *nominaux* fut posée clairement par Jean Roscellin, Breton, chanoine de Compiègne. Jusqu'alors, en effet, on n'avait traité les universaux que d'abstractions; mais lui affirma qu'ils n'étaient autre chose que des noms, rien de plus que les sons de la voix (*flatus vocis*), à l'aide desquels nous indiquons les qualités communes observées dans les objets individuels. Après avoir ainsi réduit le nominalisme à l'état de science, il le poussa jusqu'à des propositions hérétiques relativement à la Trinité, en disant : « La maison, comme maison, n'est autre chose qu'une maison, et n'a point de parties, « car l'unité seule est réelle. De même, Dieu, comme Dieu, « n'est autre que Dieu ; il n'est point Père, Fils et Saint-Esprit. » En conséquence, il argumentait ainsi : « Ou l'Église doit admettre « dans la Trinité trois dieux distincts, trois individus, ou elle ne « pourra attribuer la réalité qu'à un seul Dieu, désigné par trois « noms, mais sans distinction de personnes. » Ces propositions
1092. ayant été condamnées, il se rétracta, mais sans cesser de harceler la puissance ecclésiastique.

Anselme et Lanfranc argumentèrent contre lui comme ils avaient fait contre Bérenger, soutenant que l'universel préexiste aux individus, l'idée aux choses. Saint Anselme avait fait faire un pas à la question, et donné la formule scientifique du réalisme, en disant que « l'idée de l'unité logique est, en d'autres termes, « l'idée de l'unité réelle, et que cette perfection, cette vérité cherchée, est Dieu. » Les réalistes réduisaient l'individu à un simple accident, auquel ils n'arrivaient qu'en passant par les genres et par les espèces. Ainsi, par exemple, Socrate était un homme, un animal, un être tout à la fois, ou, en d'autres termes, l'existence, l'animalité, la rationnalité, formaient, conjointement avec la socialité, un tout nommé Socrate, dans lequel ces qualités se trouvaient distinctes et réunies. Pour eux, toutes les idées correspondent à autant de substances, et, à défaut d'un objectif phénoménal, ils créent un objectif suprasensible. Bérenger avait nié cette création arbitraire, en l'appliquant au mystère de l'eucharistie; ainsi, on peut le considérer comme le premier adversaire du réalisme. Les nominalistes, suivant ses traces, ne reconnaissaient pas l'existence réelle des genres et des espèces, et tenaient

pour de vains noms sans sujet les généralités, comme l'être, le genre humain, et autres abstractions semblables, soutenant qu'il n'y avait de réel que les individus, entre lesquels n'existe aucune relation. Ce nominalisme est à une grande distance de celui de Hobbes, qui réduit la vérité aux paroles, et les paroles à une convention; rendant ainsi la science non-seulement subjective et verbale, mais encore arbitraire, puisqu'il n'y a plus de science que celle qu'il plaît à l'homme de déposer dans les expressions, choisies à son gré.

Voilà comment et pourquoi le réalisme se trouvait plus favorable à l'orthodoxie; et l'application qu'en fit Roscellin pour nier la réalité des personnes de la Trinité fut une forte raison de réprouver le système opposé; aussi les réalistes orthodoxes se séparèrent-ils des libres penseurs nominaux.

Il y avait des deux côtés une grande part de vérité. Les notions générales que nous acquérons des choses n'ont pas un modèle substantiel dans la nature; il faut donc en cela donner raison aux nominaux. Mais Dieu, pour créer le monde, a dû en avoir antérieurement l'idée générale et particulière; cette idée eut et aura une existence absolue, une réalité indélébile, avant la formation et après la destruction des êtres dans lesquels elle a été produite. En conséquence, les idées générales, passagères et contingentes dans l'esprit humain, sont, dans l'intelligence suprême, nécessaires, absolues, indestructibles; elles sont les types *à priori* de toute la nature, qui naît et meurt sans en altérer la réalité.

Les deux systèmes pouvaient donc se concilier dans la diversité de leurs points de départ, qui n'avaient rien de contradictoire; et celui qui aurait fait observer que dans la pensée divine subsistent non-seulement les types des universaux, mais encore ceux des individus, aurait mis un terme à la querelle.

Il est à remarquer toutefois que, dans la logique rigoureuse d'alors, des conséquences funestes se déduisaient ou pouvaient se déduire de l'un et de l'autre système; en effet, les idées d'identité, de fraternité, d'association, toutes les idées sur lesquelles se fonde l'Évangile, devenaient des chimères, et l'on tombait dans le matérialisme quand on ne distinguait pas des choses sensibles celles qui n'apparaissent qu'aux yeux de l'intelligence. Les vérités théologiques couraient un plus grand péril encore, car, ainsi que l'observe saint Anselme en combattant Roscellin, *si l'on ne peut*

concevoir que dans plusieurs hommes il y ait une seule et même humanité, comment pourrait-on comprendre que trois personnes, dont chacune est Dieu parfait, forment un seul Dieu?

En admettant toutefois que les vérités de la raison soient distinctes de celles de la foi, on se demande laquelle des deux prévaut sur l'intelligence. Les nominaux se déclaraient pour la raison; leurs adversaires invoquaient pour les réfuter les preuves de la foi. Or, le nominalisme, que ses triomphes firent donner dans l'excès, fut réprouvé par le concile de Soissons, et le réalisme prit plus librement son essor, soutenu par Eudes de Cambrai, par Anselme de Laon, et, en première ligne, par Guillaume de Champeaux, qui, au contraire de Roscellin, n'attribuait la réalité qu'à l'universel et à la substance collective. Cependant, son champion le plus vigoureux parmi les scolastiques fut non pas un grave ecclésiastique, mais un beau et élégant jeune homme, issu d'une famille noble, qui composait des vers en langue vulgaire, et les chantait avec une grâce merveilleuse (1). Cela ne l'empêchait pas de connaître le droit, le grec, même l'hébreu, et de varier ses occupations en brisant des lances dans les tournois aussi vaillamment qu'il déployait d'habileté en argumentant dans les écoles. C'était Abailard, né à Palais, près de Nantes, historien de ses propres infortunes, dont il fut lui-même le véritable auteur. Après s'être perfectionné dans les écoles de Paris (2), il commença à enlacer dans ses arguments Guillaume de Champeaux, son

Abailard. 1079.

(1) Abailard, *Liber calamitatum mearum*, p. 12: « Déjà, si je faisais des vers, c'étaient des vers d'amour; et plusieurs de mes compositions sont encore chantées aujourd'hui, comme tu le sais. » Héloïse dit aussi, Ép. I: « Deux choses spécialement, je le confesse, étaient en toi, faites pour captiver les âmes de toutes les femmes : je veux dire la grâce dans la manière d'écrire et dans celle de chanter, qu'on ne lit pas avoir été possédée par d'autres philosophes. Or, comme, pour récréer par un amusement les travaux philosophiques, tu as composé beaucoup de poésies, la plupart amoureuses, qui, pour la douceur des paroles et du chant, sont dans toutes les bouches, ton nom était connu même des gens illettrés. Il en résultait que les femmes aspiraient extrêmement à ton amour. Et puisque la plupart de ces vers célébraient nos amours, je fus connue dans beaucoup de pays, et j'excitai l'envie de beaucoup de femmes. »

(2) Les autres écoles les plus célèbres de ce temps étaient celles de Poitiers, de Tours, du Bec, du Mans, d'Angers et de Chartres.

maître, et Anselme de Laon, disciples de saint Anselme, qui alors professaient dans Notre-Dame de Paris et dans l'abbaye de Saint-Victor, au pied de la montagne de Sainte-Geneviève. Il ouvrit ensuite une école à Melun, puis à Corbeil, où l'affluence fut si grande pour l'entendre, que les auberges ne suffisaient pas pour loger ses auditeurs, le pays pour les nourrir; et dans tous les lieux où il allait la foule qui le suivait était si grande, qu'elle aurait peuplé des déserts (1).

Quand il vint quelque temps après se fixer à Paris, ce fut un concours universel. Vingt cardinaux et cinquante évêques sortirent de son école. Ses livres passaient les Alpes et la mer; chacun croyait entendre les matières qu'il traitait; tous, dames et chevaliers, discouraient des mystères les plus obscurs, et discutaient intrépidement sur les doctrines les plus abstraites : tant il y avait pour lui d'avantage à ne pas paraître dans la chaire doctorale avec un aspect grave et des manières dogmatiques, mais en homme bien élevé, versé dans la littérature classique, comme beau parleur, qui, s'appliquant à tout simplifier et à tout embellir, stimulait par la nouveauté des arguments et par la hardiesse avec laquelle il pénétrait dans les mystères, en répandant ou en paraissant répandre la lumière sur tous les sujets qu'il abordait. En effet, tandis qu'Anselme exposait des vérités sans les expliquer, Abailard prétendait rendre raison de tout; il associa, en conséquence, la dialectique à la théologie d'une manière plus systématique et plus complète qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Ne considérant plus la science comme un développement de la foi, il enseigna qu'elle doit la précéder, et que la foi n'est qu'une simple opinion jusqu'à ce qu'elle puisse s'appuyer sur la raison. S'étayant de ce passage de l'Écriture, *Celui-là est léger de cœur qui croit promptement*, il fit dépendre la foi du jugement individuel, sou-

(1) *Ut nec locus hospitiis, nec terra alimentis sufficeret.* ABELARDI Hist. Calam. — *Roma suos tibi docendos transmittebat alumnos.... Nulla terrarum spatia, nulla montium cacumina, nulla concava vallium, nulla via difficilis, licet obsita periculo et latrono, quominus ad te properarent, retinebat. Anglorum turbam juvenum, mare interjacens et undarum terribilis procella non terrebat.... Remota Britannia.... Andegavenses.... Pictavi, Vascones et Hiberi; Normania, Flandria, Teutonicus et Suevus.... præterea cunctos Parisiorum civitatem habitantes.* Ép. de Foulque à Abailard.

tenant, comme les académiciens, qu'elle s'acquiert par l'examen et par le doute.

Quant à la philosophie, en opposition avec Guillaume de Champeaux, réaliste pur qui attribuait l'essence des choses aux universaux et aux genres, en réduisant l'individu à n'être qu'un simple accident, Abailard adopta le nominalisme, en modifiant toutefois celui de Roscellin, de manière à le faire pénétrer dans les écoles, d'où il était banni. Il nie qu'il existe seulement des individus, mais il n'admet pas qu'il existe seulement des mots. Or, si les universaux et les genres ne sont ni l'un ni l'autre, que seront-ils? Des conceptions ou des formes de l'esprit, répond Abailard, sans conséquence réelle; ce qui, en définitive, ramène au nominalisme, moins la conclusion. D'où résulte que le mérite du conceptualisme d'Abailard ne consiste qu'à savoir s'arrêter (1).

Il usait de la même réserve dans les questions théologiques, se bornant à des arguments négatifs, et procédant du reste avec une telle liberté, que la religion s'évanouissait, et qu'il ne restait plus que ses arguments à l'appui de la vérité. *Le péché*, disait-il, *ne consiste pas dans l'acte, mais dans l'intention, qui est l'arbre d'où naissent le bien et le mal; la concupiscence, la jouissance, l'ignorance, ne sont pas des fautes, mais des dispositions naturelles; et le péché originel est moins une faute qu'un châtiment.* Quoique Abailard ne tire pas les conséquences extrêmes, et incline plutôt à rester dans le doute, comme il fit dans le traité du *Sic et non*, où il soutient que dans toute controverse on peut argumenter pour et contre (2), il n'en supprime pas moins ainsi

(1) Voici comment il caractérise les différentes écoles : *Diversi diversa sentiunt. Alii namque voces solas, genera et species universales et singulares esse affirmant; in rebus vero nihil horum assignant* (Roscellin). *Alii vero res generales et speciales, universales et singulares esse dicunt* (Gilbert de la Porée?) *; sed et ipsi inter se diversa sentiunt : quidam enim dicunt singularia individua esse, species et genera subalterna et generalissima, alio et alio modo attenta* (Gauthier de Mortagne?). *Alii vera quasdam essentias universales fingunt, quas in singulis individuis totas essentialiter esse credunt* (Guillaume de Champeaux). — De Genere et specibus, p. 513.

(2) Dans cet ouvrage, que les bénédictins avaient jugé digne d'oubli, et que M. Cousin a publié récemment, Abailard commence par affirmer qu'il y a des livres apocryphes parmi ceux qui sont véritables, et que ceux-ci même fourmillent d'erreurs. Il dit ensuite que la foi doit s'appuyer sur des arguments humains (*quod fides humanis rationibus sit adstruenda*). Mais à quoi ces

les péchés d'habitude et d'ignorance : Dieu est déclaré injuste parce qu'il punit ceux qui ne sont pas baptisés; la rédemption devient superflue; ceux qui ont crucifié le Christ sont disculpés, attendu qu'ils ont péché par ignorance. Il affirmait en outre que Dieu voulut souffrir non pour nous affranchir de l'esclavage du démon, mais par acte de pur amour, afin de substituer la loi de charité à celle de crainte, et afin que nous pussions vouloir et faire le bien par nos propres forces, sans le secours de la grâce.

Après avoir sapé ainsi les bases du christianisme, il leur en substituait d'autres qui étaient trop faibles. Avec un Dieu aussi facile que le sien, l'expiation de toute la vie devenait superflue.

Ces doctrines faisaient la règle de sa conduite. Il recherchait les agréments de la vie et l'amour des femmes (1). Mais son amour pour Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, ou plutôt la séduction dont il usa envers elle, lui attira une infortune plus célèbre que ses doctrines. Contraint alors, à l'âge de trente-neuf ans, de renoncer aux voluptés, il se fit bénédictin; mais de nouvelles traverses l'attendaient dans le cloître. Saint Bernard, arbitre de l'Europe, partisan zélé de l'orthodoxie catholique, génie positif, qui, étranger à toutes les subtilités, répugnait à appliquer à la théologie les raisonnements d'une dialectique insidieuse, ne pouvait voir patiemment la foi compromise par la question grammaticale et philosophique. Il tourna donc contre Abailard tout ce que la croisade, dont il avait été le promoteur, et les hérésies qu'il avait combattues, lui avaient laissé d'ardeur. Il l'attaqua dans le concile de Soissons avec tant de force, que peu s'en fallut qu'Abailard ne fût lapidé par le peuple. Intimidé jusqu'à verser des larmes, celui-ci rétracta ses erreurs, et brûla la *Somme de la science sainte*, qu'il avait composée à la requête des écoliers, pour expliquer philosophiquement la Trinité. Il n'en fut pas

arguments le conduisent-ils? A soutenir le vrai et le faux : « Que Dieu se divise en trois parties, et le contraire. — Que dans la Trinité, il ne faut pas dire qu'il y a trois personnes éternelles, et le contraire. — Que les personnes divines diffèrent l'une de l'autre, et le contraire. — Que l'homme perdit le libre arbitre par le péché, et le contraire. »

(1) « Je jouissais alors d'un tel renom, et je brillais tellement au-dessus de tous par la jeunesse et la beauté, que je n'avais point à redouter de refus, quelle que fût la femme à qui s'adressât mon amour. » *Lib. Calam.*, p. 10.

moins condamné et enfermé à Saint-Médard, puis à Saint-Denis. Poussé cependant par l'habitude des recherches, il fut amené à révoquer en doute la légende qui ne faisait qu'un même personnage du Denis l'Aréopagite et de l'apôtre de la France. Il n'en fallut pas davantage pour susciter contre lui de nouvelles tempêtes. Il s'enfuit en Champagne, où il se cacha dans les bois, et fonda un oratoire en l'honneur de la Trinité, qu'on l'accusait de nier. Il lui donna ensuite le nom de Paraclet, à cause des consolations qu'il y trouva dans ses douleurs.

A peine ses disciples l'eurent-ils découvert, qu'ils vinrent en foule le rejoindre; et, des cabanes de ramée qu'ils se construisirent, ils formèrent une ville autour de sa retraite. Cependant cette solitude devenait intolérable à cet esprit orgueilleux, qui se complaisait à se figurer le monde plein de lui, et mis en rumeur par ses doctrines. Il la quitta donc, et s'en alla prêcher publiquement sur la Trinité, sur la prédestination, sur le libre arbitre (1). Il écrivit aussi des livres sur ces sujets, reprit l'enseignement, et publia la *Théologie chrétienne.* Mais saint Bernard se leva, comme il le disait, pour combattre le dragon après avoir vaincu le lion, l'hérésie après le schisme, c'est-à-dire Abailard après Pierre Léon, et lui déclara de nouveau la guerre, comme à un homme d'esprit mondain, ainsi qu'il apparaissait dans ses lettres. « Abailard, écrivait-il au pontife (2), de maître de philosophie « devenu théologien, après s'être, durant sa jeunesse, escrimé « dans la dialectique, délire à cette heure en interprétant l'Écri- « ture, et veut ressusciter des doctrines condamnées depuis long- « temps et réduites au silence.... Telle est cette doctrine des genres « et des espèces, prônée par eux, d'après laquelle, selon l'opinion « d'Abailard, le Fils serait au Père comme l'espèce au genre, comme « l'homme à l'animal, comme l'empreinte de l'airain à l'airain; « or, l'espèce étant inférieure au genre, il en résulterait que le « Fils serait moindre que le Père, ce qui établit des degrés dans « la Trinité.... Cet homme est toujours mêlé à la société des « femmes; il n'a du moine que l'habit et le nom: grand à ses pro- « pres yeux, il s'imagine pouvoir comprendre l'immensité de « Dieu par les seules forces de la raison humaine; il veut sonder

(1) Saint BERNARD, *Epist.* 332, 337.
(2) *Epist.* 187, 188, 189, 190, 191.

« la majesté infinie, et n'enfantera qu'hérésies. A force de s'ingé-
« nier à prouver que Platon est chrétien, il pourrait bien devenir
« païen. Parle-t-il de la Trinité, c'est Arius; de la grâce, c'est
« Pélage; de la personne du Christ, c'est Nestorius. »

Abailard, se confiant en lui-même, dans ses nombreux écoliers et dans Arnaud de Brescia, qui lui était venu en aide, provoqua un colloque. Saint Bernard le refusa longtemps; enfin il se rendit à Sens, où il confondit son rival, et l'obligea au silence. Abailard s'étant confessé vaincu et ramené (1), fut en- 1126.
voyé comme prieur à Sainte-Gilde, en Bretagne; mais comme il voulait astreindre ses moines à une vie plus régulière, sa vie fut menacée par le poison. Il se réfugia alors dans le monastère de Cluny, où il finit ses jours.

Il fut réuni dans la tombe à cette tendre Héloïse, que l'admiration et le respect conduisirent à l'amour; qui ne répondait que par une douce soumission aux duretés d'un pédantesque adorateur, quand il s'oubliait jusqu'à la frapper. Les malheurs de celui qui avait mis en œuvre pour la posséder toutes les ressources de la séduction, en abusant de l'aveugle confiance de son oncle, et l'avait déshonorée peut-être sans l'aimer (2), fortifia en l'épurant l'affection de cette amante dévouée. Héloïse ayant pris le voile,

(1) La lettre du pape qui approuve les actes de ce concile est là pour répondre aux philosophes qui nient la victoire de saint Bernard, ainsi que les lettres mêmes d'Abailard à Pierre le Vénérable. Voy. *Ep.* 189, 337, 194.

(2) Héloïse lui écrit : « La concupiscence plus que l'amitié t'a uni à moi; l'ardeur des passions plus que l'amour. » La froideur d'Abailard contraste étrangement avec l'affection désintéressée qu'elle lui avait vouée. Il avoue que Fulbert l'avait autorisé à la contraindre à étudier même par la violence, et que s'il la trouvait rebelle à ses caresses, il avait recours avec elle aux menaces et aux coups : *Ut, quam blanditiis non possem, minis et verberibus facilius flecterem.* Elle, au contraire, lui écrivait : « En toi, Dieu le sait, je ne cherchais que toi. Rien de toi que toi-même n'était l'objet de mon désir. Je ne désirais aucun avantage, pas même le mariage. Je ne songeais, tu le sais, ni à mes fantaisies, ni à mes jouissances, mais uniquement aux tiennes. Si le nom d'épouse est plus saint, je trouvais plus doux celui de ton amante, de ta maîtresse. Plus je m'humiliais pour toi, plus j'espérais gagner dans ton cœur. Oh! si l'empereur lui-même, maître du monde, eût voulu m'honorer du nom d'épouse, j'aurais mieux aimé qu'on m'appelât ta prostituée que son impératrice. » *Ep.* I. « Dans quelque état de ma vie que ce soit, je crains plus de t'offenser que Dieu lui-même, je désire te plaire plus qu'à lui; c'est ta volonté, non la volonté divine, qui m'a fait religieuse. » *Ep.* II.

devint abbesse du Paraclet, où elle enseigna la théologie, le grec, l'hébreu. Elle mérita la bienveillance de saint Bernard, et fut déclarée, par le pontife, chef de l'ordre religieux qui s'était formé autour d'elle.

Du conceptualisme d'Abailard naquirent les cornificiens, qui, participant des réalistes et des nominaux, réduisaient les doctrines et toutes les idées à de simples formules; puis, les comparant entre elles, en faisaient ressortir les contradictions. Ils étaient amenés par là à un scepticisme qui en détermina beaucoup à renoncer de dégoût à la philosophie, pour se renfermer dans des cloîtres et s'adonner à des études de physique.

Cet exemple, et les conséquences extrêmes du nominalisme, inspirèrent une certaine crainte de cette école. Un pauvre jeune homme de Novare, entretenu par charité durant le temps de ses études, Pierre Lombard, devenu ensuite archevêque de Paris, voulut ramener les questions scolastiques au point où les avaient laissées les Pères. Il réunit, en adoptant un ordre assez arbitraire, dans le *Liber sententiarum* (1), diverses propositions des saints Pères concernant les dogmes, pour former un système complet de théologie, fixer les principes généraux dont il n'y avait qu'à déduire les conséquences, rapporter sur chaque question l'autorité des Écritures et des Pères, tout en faisant appel à la raison pour démontrer la justesse et la cohérence de ces principes. Mais comme il ne fournissait pas la solution des difficultés qu'il exposait, il ouvrait un large champ aux discussions et aux subtilités de la dialectique, bien qu'il rappelât sans cesse aux études positives et aux monuments primitifs de la philosophie chrétienne. Il se jetait d'ailleurs dans des arguments spéculatifs, acceptait des autorités apocryphes, et disait, quand la logique lui paraissait conduire à des conclusions opposées à la foi : « Sur ce point, j'aimerais mieux écou« ter les autres que parler moi-même. » Néanmoins, son livre, qui lui valut le titre de Maître des sentences, demeura le texte des leçons données dans les écoles; on en fit de nombreux

Pierre Lombard.

(1) Tione, évêque de Saragosse, avait devancé Pierre Lombard en composant quatre *Libri Sententiarum*, dans lesquels il traite de la théologie d'après la même méthode; il ne fait toutefois que disposer sous des lieux communs différents passages de Grégoire le Grand, et quelques-uns de saint Augustin.

commentaires (1), et il eut ensuite plusieurs éditions dans les premiers temps de l'imprimerie. Jusqu'à la moitié du siècle passé, l'université de Paris faisait célébrer, le jour anniversaire de sa mort, un service auquel étaient tenus d'assister tous les bacheliers et licenciés.

Les croisades fournirent un nouvel aliment à la philosophie scolastique, en lui faisant mieux connaître les écrits d'Aristote ainsi que la langue grecque, et en établissant des rapports plus immédiats avec les Arabes. Lorsque le premier emportement de leur fanatisme se fut calmé, les musulmans reçurent la culture philosophique de quelques chrétiens, comme Jean Philopone, Mésoua de Damas, Honaïn, et autres, qui leur firent connaître les écrits d'Aristote, commentés par les néoplatoniciens. Les kalifes Al-Raschid et Al-Mamoun demandèrent des ouvrages philosophiques aux empereurs grecs, et quelques-uns ajoutent qu'après les avoir fait traduire, ils brûlèrent les originaux. Arabes.

Cependant ces philosophes orientaux, que l'on s'est plu à vanter, ne firent pas avancer d'un pas l'étude de la philosophie. Ils s'arrêtèrent à disputer et à interpréter, sans prendre un libre essor, enchaînés qu'ils étaient par une religion qui, en commandant une foi aveugle, ne permet que des exercices logiques.

On cite avec éloge, sans beaucoup les connaître ni encore moins les examiner, Al-Kindi de Bassora, auteur d'une exhortation à la philosophie, et de différents traités sur les catégories, les prédications et la sophistique; Al-Farabi de Balah, dont la logique et le traité sur la division des sciences eurent une grande vogue parmi les scolastiques; il en est encore d'autres que nous ne nommerons pas. 800-984.

Dans l'explication des problèmes du monde physique et du monde moral, les Arabes se divisèrent en deux écoles, l'une rationaliste, l'autre intuitive. A la première appartiennent les différentes sectes dont nous avons parlé ailleurs, et qui, dans leurs efforts pour concilier le mal moral avec l'existence d'un Dieu bon, flottent entre l'athéisme et le panthéisme. Al-Jobba chercha

(1) Racine, dans son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, lui donne deux cent vingt-quatre commentateurs; nombre qui, suivant l'assertion du comte de San Rafaël (*Piemontesi illustri*), pourrait être doublé facilement.

à éviter ces deux extrêmes, en affirmant que tout ce qui arrive à l'homme est bien; optimisme réfuté par Al-Assahri, qui considéra les actions humaines comme produites par le concours de la volonté divine avec celle de l'homme : cette solution est la plus accréditée parmi les Arabes.

Avicenne. 980-1035. Avicenne (Aboul-ali-Océin), de Bocara, dit le prince de la médecine, brille au premier rang pour les spéculations relatives au monde matériel. Il commenta d'une manière originale la métaphysique, la première science, parce qu'elle prend pour objet l'être, dont il nie pourtant qu'on puisse donner la définition, non plus que celle du nécessaire, du possible, du réel. Il associe aux abstractions métaphysiques les phénomènes de la nature, en les rattachant à un ordre conforme aux catégories logiques, en supposant une corrélation intime entre les opérations de la nature et celles de l'esprit humain, et en tendant au point où les réalités et les catégories diverses iraient se confondre dans une abstraction primitive, d'où sortaient les formules et les faits.

D'autres, parmi ces philosophes, s'en tinrent au doute scientifique absolu. Un des premiers fut Agazel de Tus, qui récuse
Agazel, 1058. l'autorité comme moyen de certitude, n'acceptant comme solidement assises que les sciences dirigées vers les choses sensibles. Mais comme il arrive souvent aux sens de nous tromper, il se trouve contraint de revenir à l'intelligence; puis, comme il ne la trouve pas sûre non plus, il tomberait dans un scepticisme absolu, s'il ne se réfugiait dans la révélation, dans les dogmes du Koran et dans les miracles de la Sunna. Les meddabérim ou parleurs procédaient plus franchement, en décidant que la vérité est un mot, non une chose réelle.

Certains théologiens, trouvant qu'Aristote altérait le Koran, prirent une autre route, et cherchèrent dans l'isolement l'illu-
1190. mination supérieure de l'esprit. Topaïl Aboubekr de Cordoue, dans le roman ou épopée morale intitulé *L'homme de la nature*, ou le philosophe instruit par lui-même, suppose un enfant abandonné et nourri par une biche, qui, par la force de la contemplation, parvient jusqu'à l'union intuitive avec la Divinité.

Le sensualisme et l'inspiration, les doctrines de la matière et celles de l'esprit, produisaient, en se heurtant, une telle confusion, qu'une réforme devenait indispensable. Ce fut la tâche
Averroës. 1149-1217. qu'entreprit Averroës, dit par excellence le Commentateur, à

cause de ses nombreux travaux sur Aristote, que non-seulement il interpréta avec une rare subtilité, mais auquel il attribua des idées nouvelles, et dont il maria la doctrine à la doctrine néoplatonicienne des émanations. A l'aide de cet éclectisme appuyé sur la philosophie péripatéticienne, il établit que rien ne naît de rien, mais que l'être premier produit toutes les formes réelles, en les dégageant de la matière où elles sont enveloppées. Les conditions nécessaires de la pensée sont une raison substantielle qui reçoit et une qui est reçue, c'est-à-dire l'intelligible; et une raison efficace, universelle, à laquelle prennent part tous les hommes. Il en vient ensuite à distinguer les connaissances selon la voie de formation et selon la voie de vérification.

Il mêle un grand nombre d'erreurs à toute sa science, surtout pour ne pas offenser le Koran; et, à bien y regarder, il ne fait qu'argumenter et rapprocher les textes pour les expliquer, sans émettre aucune pensée originale, aucune observation, aucun doute. Aussi, bien qu'au moyen âge il ne fût pas moins réputé pour la philosophie que saint Thomas pour la théologie, il devint inutile dès que de meilleures traductions du grec dispensèrent de recourir à ses interprétations. Les Arabes eux-mêmes lui surent peu de gré de ses travaux : bien plus, comme il parut avoir manifesté des opinions hétérodoxes, le sultan de Maroc le condamna à faire publiquement amende honorable sur le seuil de la grande mosquée, et à se voir cracher au visage par tous ceux qui entraient. Nouvel argument en faveur de la tolérance musulmane.

Les doctrines d'Averroës furent surtout cultivées en Espagne, d'où elles furent communiquées au reste de l'Europe par les Juifs, qui les appliquèrent à la cabale (1) et aux livres cabalistiques. Sans admettre que ces livres soient révélés, ni d'une antiquité très-reculée, on ne saurait toutefois les considérer comme une imposture frivole, mais bien comme le travail de plusieurs générations, travail qui atteste les efforts patients de la liberté intellectuelle chez un peuple malheureux. On y trouve un système complet sur les choses de l'ordre spirituel et moral, sans pourtant que ce soit ni une philosophie ni une religion, c'est-à-dire qu'il ne s'appuie strictement ni sur la raison, ni sur l'inspiration ou l'autorité; il n'est pas non plus, comme les autres

(1) Voy. tom. V, pag. 573.

systèmes du moyen âge, le résultat d'une alliance entre ces puissances intellectuelles (1). L'unité et le développement de l'univers sont expliqués par eux au moyen d'une immense circulation de la substance incompréhensible (*or hænsoph*), en faisant intervenir au besoin des mondes, des puissances, des personnes, des lumières, des rayons, des portes, des vases, des canaux, des dédales, et autres choses semblables (*séphirot*).

Maimonide. 1139-1205. Le plus célèbre parmi les cabalistes fut Moïse Maimonide de Cordoue, disciple de Tophaïl et d'Averroës. Il s'adonna à l'étude d'Aristote avec un zèle si ardent, que ses coreligionnaires l'accusèrent d'impiété : réduit à quitter l'Espagne, il alla s'établir près du Caire, où il exerça la médecine sous la protection du cadi. Dans le livre des *Préceptes*, il explique les six cent treize commandements positifs et négatifs de la loi judaïque. Dans la *Main forte*, il résume et éclaircit toute la doctrine du Talmud, c'est-à-dire la jurisprudence civile et canonique. Dans le *Guide des perplexes* (*More Nébokim*), il explique d'une manière judicieuse et indépendante les dogmes et les passages difficiles de l'Écriture, en distinguant le sens littéral, métaphorique, anagogique et allégorique, à l'aide de saines maximes de philosophie. Il ne craint pas de contredire les doctrines péripatéticiennes des Arabes, par exemple, relativement à l'hypothèse de l'intelligence des sphères et de l'influence universelle; et il réprouve ceux qui, comprenant Dieu matériellement, se le figuraient comme corporel.

Il est beau de voir ce grand homme, à une époque où ses frères étaient égorgés par les croisés, qui pensaient faire ainsi œuvre méritoire aux yeux de Dieu, proclamer la sociabilité naturelle de l'homme, et en déduire la sanction des lois d'une manière si supérieure au philosophe de Genève : « L'homme est, de sa nature, un animal sociable et civil; c'est là précisément ce qui le distingue des autres animaux. Seul il ne peut rien; il peut tout par l'association. La variété infinie de son organisation apporte une différence correspondante entre les individus, à tel point qu'on les prendrait pour des êtres d'une autre nature. L'un jettera son enfant dans le feu sans frémir; l'autre s'évanouira en écrasant un

(1) Voyez, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France*, 1842, un aperçu sur la cabale et sur ses deux livres fondamentaux, le *Zohar*, et *De la Création*.

ver. Par ce motif, il est nécessaire qu'il y ait dans la société des lois pour ramener à l'état normal ce qui est excessif ou insuffisant. Les mots *juste* et *justice* ne signifient souvent autre chose qu'équilibre (1). »

Ce dernier ouvrage fut traduit sous ses yeux de l'arabe en hébreu, ce qui le fit connaître de tous les Israélites de l'Europe. Mais ils virent avec déplaisir qu'il expliquait la religion à l'aide de la philosophie d'Aristote. Il en résulta de graves discussions durant quarante ans; mais enfin les partisans de Maimonide l'emportèrent, et il fut proclamé le plus grand homme qu'aient eu les Hébreux depuis Moïse.

Tels étaient les éléments qui venaient développer ou altérer la scolastique, en même temps qu'elle se trouvait aussi modifiée par le caractère particulier des différentes nations. Les Français et les Anglais s'y révèlent comme penseurs, mais se montrent souvent pyrrhoniens et sophistes; les Italiens s'y font remarquer, dit Schlegel, « par un attachement particulier aux vérités de la « foi, inclinant, comme les Allemands, vers une philosophie éle- « vée, spirituelle, parfois même fanatique, et qui perce jusque « dans les idées platoniques de leurs poëtes. »

Les défauts reprochés à la scolastique sont les spéculations minutieuses, poussées jusqu'à la puérilité, en dehors de la pratique et de l'application sociale, sans tenir compte de l'expérience, de l'érudition, de la philosophie, en dédaignant l'ancienne littérature sacrée et profane; ses distinctions frivoles, sa manie de réduire tout raisonnement à la pure dialectique, en ne songeant,

(1) *Sufficientissime demonstratum est hactenus, hominem natura esse animal politicum et civile, et natura societatem amare et quærere, non sicut alia animantia quæ tali societate non egent. Propter autem variam compositionem istius speciei maxima quoque inter individua ejus est differentia, ita ut nequeant vel duo inveniri homines qui eisdem moribus sint prædili, sicut nec duo forma externa convenientes et æquales reperiri possunt.... Talis autem et tanta in individuis differentia, in nulla alia animantium specie reperitur.... In hominum specie duo individua tam discrepantia sæpe inveniuntur, ac si penitus e duobus essent speciebus.... Idcirco hæc conjunctio et societas sine rectore et gubernatore perfecta esse nequit, qui actiones ipsorum ad regulam æquet, defectus suppleat, excessus corrigat, omniaque opera ad certam normam, certumque modum exigat.... Inde lex justa : nosti enim justum sæpe idem valere quod æquale, proportionatum.* MORE NEBOKIM, p. II, c. XXXIX et XL.

au lieu de rechercher la vérité, qu'à discuter selon certaines règles, et à envelopper ses adversaires dans le sophisme; ses disputes sans fin jusque sur la distinction des syllabes, des conjonctions, des prépositions; le soin attentif avec lequel elle introduisait dans la logique toutes les subtilités de la grammaire et de la géométrie, pour démontrer toute chose, jusqu'aux contraires, et pour soutenir tour à tour le oui et le non.

Aristote était son dieu : elle ne pouvait sans doute choisir un meilleur maître, car on trouve dans les écrits de ce philosophe, à côté de son propre système, la critique de ceux des autres, et les moyens de les réfuter; tandis que Platon ne donne que son dogme seul. Mais le Stagirite, qui érige la nature en principe suprême, pouvait-il être l'auteur d'une époque où la science était religieuse? Cet Aristote, d'ailleurs, que l'école, les Arabes, les Juifs, révéraient de concert comme l'arbitre de la philosophie, était arrivé en Europe altéré par les traductions et par les commentaires des musulmans et des Israélites, qui lui avaient prêté des opinions absurdes et des subtilités sophistiques. Les traducteurs latins, peu versés dans la connaissance de l'arabe et de l'hébreu, renchérirent sur les erreurs des premiers; et, tandis que la philologie ne savait y reconnaître l'altération, l'idolâtrie professée pour le maître empêchait de supposer chez lui aucune erreur. Au lieu donc de produire la lumière, il n'engendra qu'un amas d'idées étranges, imposant une tâche difficile à ceux qui voulaient les concilier avec la théologie dogmatique. Plus tard, Frédéric II obtint une traduction d'Aristote faite sur le texte grec, et la fit déposer dans les archives de l'université de Bologne. Manfred, son fils, en envoya un exemplaire à Paris. Mais comme il n'en reste rien, il n'est pas possible de savoir jusqu'à quel point cette version put ramener à la saine intelligence de celui que, par antonomase, on appelait l'Auteur.

Sans parler même de l'inexactitude des versions, il fallait une science véritable pour saisir l'intention philosophique de ses ouvrages. Quant aux livres moraux et politiques, on n'avait pas assez de connaissance pratique des mœurs et des constitutions grecques pour en comprendre l'opportunité; et quant à ceux qui traitent de la logique et de la rhétorique, ils ne se rapportent qu'à la manie particulière aux Grecs de discourir sur tout, d'argumenter sur tout.

Cette prédilection exclusive entravait donc le développement des sciences, qui, par lui-même, répugne à toute espèce de joug. La méthode logique ne convient pas non plus parfaitement aux sciences de fait, attendu qu'il n'existe pas entre les faits considérés en eux-mêmes de lien nécessaire et absolu, mais qu'il faut avoir recours à l'induction. Voilà pourquoi les sciences physiques errèrent à l'aventure tant qu'elles n'en revinrent pas à l'expérience. En ce qui concerne aussi les sciences spirituelles, la logique ne peut que vérifier les investigations et les découvertes, ou bien elle tombe dans les abstractions, d'où naquit le rationalisme.

En se lançant dans le champ des spéculations logiques, les esprits se trouvaient détournés des recherches historiques. Les moines mendiants et les dominicains, ordres que nous verrons surgir dans le siècle suivant, n'étant pas façonnés comme les bénédictins à copier des manuscrits, ni très-familiers avec la philologie, s'attachèrent au raisonnement, et suppléèrent à l'érudition par la finesse de l'esprit et par l'intelligence. Mais tandis que leur style, aridement technique et géométrique, leur donnait un air de concision, ils devenaient prolixes par l'ennuyeuse formalité des objections et des réponses. C'est ce qui choque surtout dans Alain Scot et dans ses successeurs, dont le style devint de plus en plus barbare.

S'écartant tout à fait ensuite de l'usage des Pères, qui avaient cherché la solution des plus importants problèmes dans les textes de l'Écriture, ils prirent à tâche d'exercer leur esprit sur des questions frivoles. Que faisait Dieu et où résidait-il avant de créer le monde? S'il n'eût rien créé, en quoi consisterait sa prescience? Aurait-il pu faire quoi que ce soit autrement qu'il ne l'a fait? Y a-t-il un temps où il connaisse plus de choses que dans un autre? Peut-il faire que ce qui est ne soit pas, et, par exemple, qu'une prostituée soit vierge? Dieu, en s'incarnant, s'est-il uni à l'individu ou à l'espèce? Cette proposition, *Dieu le Père hait son Fils,* est-elle possible? Cette autre : *Dieu est un escarbot,* est-elle aussi possible que celle-ci : *Dieu est un homme?* Le mot *chérubin* est-il masculin ou neutre? Le nom de Jésus doit-il se prononcer avec ou sans un accent? De quelle manière le corps de Jésus est-il placé à la droite du Père? est-il assis ou debout? Les vêtements avec lesquels il se montra aux apôtres

après sa résurrection étaient-ils réels ou apparents? Les emporta-t-il au ciel? les y conserve-t-il encore? Est-il nu ou vêtu dans l'eucharistie? Que deviennent les espèces eucharistiques lorsqu'elles ont été mangées? De quelle manière s'opéra l'incarnation dans le sein de Marie? Saint Paul fut-il ravi au troisième ciel avec ou sans corps? Le pontife pourrait-il casser les décrets des apôtres, et former un article de foi? Pourrait-il abolir le purgatoire? Est-il un simple mortel, ou une espèce de divinité?

Albert le Grand soulève deux cent trente-trois questions sur la leçon de l'Évangile, *Missus est angelus Gabriel*, et prouve par huit raisons qu'il n'était pas nécessaire qu'un ange fût envoyé à Marie, la Divinité pouvant communiquer directement avec la Vierge; puis, à l'aide de raisons plus nombreuses et plus fortes, il reprend qu'il était plus convenable d'envoyer un ange. Il se demande ensuite si l'annonciation n'aurait pas été mieux faite par un homme, par un archange, par le Saint-Esprit, par le Fils de Dieu, ou par Dieu le Père; si l'envoyé dut prendre la figure d'un serpent, d'une colombe ou d'un homme; et comme il décide pour cette dernière, si ce fut celle d'un homme mûr, d'un adolescent ou d'un enfant. Il se demande encore si Gabriel apparut le matin ou le soir; s'il trouva Marie occupée à travailler, ou dans la contemplation; si le nom de Marie lui convenait bien, ou mieux celui d'Ève; si elle était belle; de quelle couleur elle était; comment elle avait les yeux, les cheveux; comment elle était vêtue; si son mariage fut régulier, malgré son vœu de chasteté; si elle reçut ensuite tous les sacrements; si elle se confessa à saint Pierre ou à saint Jean; si elle était instruite et savait la grammaire, la rhétorique, la logique, la physique, la médecine, la Bible, et les sentences de Pierre Lombard.

Interprétée de la sorte, la Bible ne pouvait offrir qu'un champ de discussions, selon que les uns suivaient le sens allégorique, et que les autres adoptaient le sens mystique. Ce fut au dernier que s'attacha spécialement saint Bernard, tandis que Robert de Duits, dans la *Trinité et ses œuvres*, prétend révéler ce que Moïse a voilé. Hugues, évêque de Rouen, et quelques autres encore, essayèrent d'expliquer la Bible dans le sens historique.

Il fallait forcément que les nouveautés s'offrissent en foule

au milieu de l'ardente activité de ce temps. Un professeur disserta sur Dieu et la Trinité selon la simple raison; l'évêque de Mons Ildebert composa un traité de morale d'après Cicéron, Horace, Sénèque et Juvénal : il la faisait consister dans l'union de l'honnêteté et de l'intérêt, sans parler en rien de la volonté de Dieu. D'autres ensuite employèrent la dialectique à combattre ouvertement la vérité. Ainsi les albigeois soutinrent la dualité du principe créateur; un panthéisme idéaliste fut prêché par Amalric de Chartres, qui disait : « Dieu est tout, et tout est Dieu. La « créature et le créateur sont un même être; les idées sont créa- « trices et créées. » David de Dinant, au contraire, adopte un panthéisme matérialiste, en affirmant que Dieu est la matière universelle, et que les formes sont des accidents imaginaires. Les premiers essais des hardiesses de l'exégèse allemande, aujourd'hui si formidable, se retrouvent dans quelques scolastiques, qui regardent la Bible comme une grande allégorie, sauf qu'ils ne nient pas, indépendamment du caractère symbolique, l'existence des personnages et des faits, ni leur caractère historique. C'est ainsi que la Béatrix de la Divine Comédie est à la fois la jeune femme aimée de Dante, et la théologie; Virgile, le poëte latin, et la philosophie.

Plus tard, Étienne II, évêque de Paris, condamna cent vingt- 1277.
deux articles tirés d'Aristote, et enseignés dans les écoles, où il n'était pas rare de soutenir que telle proposition était vraie selon l'Évangile, et fausse selon Aristote.

Si donc il convenait de laisser l'esprit s'exercer avec sécurité dans le vaste champ que lui laissait la foi, ce fut à bon droit que
Grégoire IX adressa à l'université de Paris une bulle, pour la 1228.
ramener de ces nouveautés profanes à l'étude des Pères.

La scolastique fut jetée dans un de ses plus grands égarements 1234.
par Raymond Lulle de Majorque. De même qu'Albert le Grand Raymond Lulle.
avait construit une machine qui parlait, il parut vouloir en faire une qui pensât. Car il réduisit par son *Grand art* l'intelligence à une sorte de mécanisme; dans son système, elle consiste uniquement à savoir appliquer à quelque sujet que ce soit certains mots qu'il réunit par classes, marquées chacune par une lettre de l'alphabet; puis il les disposa en cercles concentriques, de manière que chaque lettre signifiait un attribut. La première classe se composait de neuf substantifs absolus: *bonté*, *grandeur*, *du-*

rée, puissance, sagesse, volonté, vertu, vérité, gloire; la seconde, de substantifs relatifs : *différence, concorde, opposition, commencement, milieu, fin, accroissement, coéquation, diminution;* la troisième contenait neuf demandes : *est-il? quoi? de quoi? pourquoi? de quelle grandeur? de quelle qualité? quand? où? comment et avec qui?* Dans la quatrième se trouvaient les neuf sujets plus universels : *Dieu, ange, ciel, homme, imaginatif, sensitif, végétatif, élémentatif, instrumentatif.* Venaient ensuite les neuf accidentalités : *quantité, qualité, relation, action, passion, habitude, situation, temps, lieu;* enfin, les neuf moralités : *justice, prudence, courage, sobriété, foi, espérance, charité, patience, piété;* et avec elles, *l'envie, la colère, l'inconstance, le mensonge, l'avarice, la gourmandise, la luxure, l'orgueil, la paresse.*

Toutes les pensées, étant ainsi classées, produisaient, au moyen de quatre cercles qui renfermaient plusieurs triangles, certaines combinaisons de propositions; celles-ci, par exemple : *La bonté est grande, durable, puissante, concordante, médiatrice, finissante, croissante, décroissante.* Ainsi, de chacune des trente-six cases sortaient douze propositions, douze milieux, et vingt-quatre questions avec les espèces correspondantes.

Quel prodige ne devait pas sembler, à des gens pour qui la logique était l'art suprême, cet instrument universel de la science qui suffisait à résoudre toutes les questions imaginables, ou fournissait au moins des mots pour discourir sur toutes? Raymond Lulle l'employa à des recherches frivoles; ainsi, il posait cette question : *L'homme a-t-il pu être baptisé par le diable?* ou bien cette autre : *Un bateau est attaché au rivage, un âne y entre, ronge la corde, et périt avec la barque : sur qui le dommage tombera-t-il?* Réponse : Pour quatre cinquièmes sur le maître de l'âne, pour le reste sur le maître de la barque, attendu que celle-ci n'a nui à son propriétaire que pour la partie élémentative à laquelle elle appartient, tandis que l'âne, en outre de celle-ci, a préjudicié pour trois autres causes : la végétative, la sensitive, l'imaginative.

Mais déjà les sciences de l'esprit faisaient place à l'alchimie, à l'astrologie et à la cabale, sa sœur, dans lesquelles Raymond Lulle se fit aussi un nom. Il laissa toutefois une assez mauvaise

réputation, quoique ce fût réellement un savant et un homme religieux (1).

Jusqu'à trente-deux ans il avait mené une vie dissipée, sans se piquer de constance dans ses amours. Mais alors il se trouva converti par les paroles d'une jeune fille. Laissant donc femme, enfants, richesses, il prend l'habit de frère mineur, se livre à d'austères pénitences, et, dans l'intention d'aller convertir les infidèles, il s'applique à l'étude de l'arabe et des sciences exposées dans cette langue; car, à cette époque, les savants, de même que les guerriers, voulaient combattre l'islamisme et diminuer son influence. Ce fut à Paris qu'il commença à développer l'*Ars inventiva,* forme de l'*Ars magna*, qui bientôt retentit dans toute l'Europe. Il s'efforce de persuader aux papes de fonder des écoles de langues orientales, pépinières d'apôtres d'où sortirait une croisade sous une autre forme. Peu écouté des pontifes, 1292.
il passe à Tunis, où il n'échappe à la mort qu'à grand'peine. Il est banni, et revient à Gênes, le centre de son activité. Il avait connu à Naples Arnaud de Brescia, de qui il prit la passion de l'alchimie.

Plein d'ardeur dans ses idées d'apostolat, Raymond Lulle ne voyait pas les obstacles, et ne se préoccupait pas du choix des moyens. Après avoir couru le monde en exhortant les princes à fonder des écoles, toujours avec peu de succès, il retourne en Afrique à l'âge de soixante-onze ans, il écrit, il prêche, il discute; partout il est repoussé, et les papes le traitent de fou. Cependant Clément V, Philippe le Bel, et Jacques II d'Aragon, instituèrent des chaires pour les langues orientales; l'université de Paris adopta sa méthode, ce qui était la sanctionner en face de toute l'Europe. Raymond est enfin recherché par les princes; Robert Bruce et Édouard II l'appellent en Angleterre. Ce dernier l'emploie à faire de l'or, et lui-même dit avoir converti une fois

(1) Raymond Lulle a laissé 486 traités, dont 60 sur l'art de démontrer la vérité, 7 sur la grammaire et la rhétorique, 7 sur l'intelligence, 22 sur la logique, 4 sur la mémoire, 8 sur la volonté, 12 sur la morale et la politique, 8 sur le droit, 32 sur la philosophie et la chimie, 26 sur la métaphysique, 19 sur les mathématiques, 20 sur la médecine et l'astronomie, 49 sur la chimie, 212 sur la théologie.

Voyez l'*Apologie de la vie et des œuvres du bienheureux R. Lulle,* par A. Perroquet, Vendôme, 1667.

en or cinquante mille livres de vif-argent, de plomb et d'étain; fait affirmé par deux contemporains, Jean Cremer, abbé de Westminster, et Camden. Édouard, en lui donnant à entendre qu'il voulait porter la guerre chez les Turcs, le tenait renfermé, comme pour lui faire honneur, dans la Tour de Londres, afin qu'il ne révélât pas le grand secret. Il parvient cependant à s'enfuir à Messine; puis, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, il retourne en terre sainte et en Afrique, où ses entreprises téméraires lui attirent des persécutions et la mort.

Raymond Lulle fut, de quelque manière qu'on l'envisage, un homme merveilleux. Se fiant uniquement dans ses propres forces, il se sépara entièrement du monde au milieu duquel il vivait, et où les uns voulaient le brûler comme magicien, les autres, le canoniser comme saint. Mais c'est chose admirable de le voir s'élever aussi hardiment contre le maître universel, et tenter une encyclopédie. En effet, il concevait la science non par parties, mais dans une unité indivisible (*non est pars scientiæ, sed totum*).

En aucun temps, au surplus, il ne manqua d'esprits judicieux, soit pour imprimer à la science une bonne direction, soit pour s'opposer à ses égarements. Déjà les cornificiens avaient donné l'impulsion à la logique. Étienne, évêque de Tournay, écrivait aussi au pape Célestin III: « Il y a aujourd'hui autant de scandales « que d'écrits, autant de blasphèmes que de discussions publiques; « et il semble, au milieu de la confusion des écoles, qu'on ne « songe qu'à proposer des questions extravagantes et prodigieuses, « au risque de ne pas savoir les résoudre. »

Gauthier de Saint-Victor ajoutait: « Suivez-les dans les disputes « prolixes où ils passent les jours et les nuits, vous verrez qu'ils « retournent la même chose en cent façons différentes, à ne savoir « qu'admettre, que rejeter. Ils se font un jeu du vrai et du faux « avec une telle subtilité, qu'on ne peut ni les saisir, ni les recon- « naître. Faites attention à leurs paroles, et bientôt vous ne saurez « s'il y a un Dieu, ou non; si le Christ se fit homme, ou s'il prit un « corps fantastique; s'il y a quelque chose de réel au monde, ou si « tout n'est qu'illusion... Que ceux qui se donnent en représenta- « tion, bien que docteurs de l'Église, retournent aux sciences sa- « crées, et laissent là l'étude des arts libéraux; qu'ils imitent les « apôtres, non les philosophes. Que sommes-nous? Quelles sont « les choses dont nous nous trouvons entourés, nourris, soutenus?

« La nature de toutes choses est-elle une ombre vaine et trom« peuse? Je ne sais ce qui m'indigne le plus de ceux qui nient que « nous puissions rien savoir, ou de ceux qui veulent que rien ne « nous échappe. »

Hugues de Saint-Victor fit plus scientifiquement cette objection à la logique : « Il n'en est pas des raisonnements comme des calculs d'arithmétique. Dans ceux-ci, si le résultat est juste, il doit nécessairement se rapporter à la réalité. Mais, dans les discussions syllogistiques, il n'est nullement prouvé que les objets naturels soient réellement conformes aux conclusions arbitraires auxquelles conduit l'argumentation. Le raisonnement ne peut guider à la vérité incorruptible. » Il arrivait par là, comme beaucoup d'autres, au mysticisme. Quelques philosophes tiraient, au contraire, les conséquences extrêmes du réalisme, qui conduisaient au pur panthéisme.

Cette dernière doctrine était réprouvée par l'Église; le scepticisme des cornificiens dégoûtait de l'étude et invitait à l'ignorance. Mais le moment vint où un scepticisme savant fut introduit par Jean de Salisbury, l'ami et le compagnon d'exil de Thomas Becket, puis évêque de Chartres; il reconnut combien la dialectique devenait chose futile quand elle n'avait pas d'autres sciences pour base et pour application : il en résulta à ses yeux la nécessité d'un goût plus épuré, d'une plus grande doctrine et d'une connaissance plus approfondie des anciens, qui, sachant douter, apercevaient les limites des facultés humaines. « Il y a des questions, « dit-il, dont un homme sensé doit s'abstenir, comme celles de la « substance, de la quantité, des forces, des effets, et de l'origine « de l'âme. Il en est de même du destin, du hasard, du libre ar« bitre, de la matière et du mouvement, du temps, de l'espace et « des nombres, du semblable et du dissemblable, du divisible et « de l'indivisible, de la substance et de la forme de la voix, de « l'état des universaux. Il en est de même de la question de savoir « si celui-là possède toutes les vertus, qui en possède une; si tous « les péchés sont égaux et punis de même... »

C'était déjà beaucoup de signaler les sentiers où l'on ne pouvait que s'égarer. Ses pensées sur les balivernes des *curiaux* (1), où il crible de ses traits la magie, la physique, les mathémati-

(1) *De nugis curialium et vestigiis philosophorum.*

ques, la morale de l'école, sont remplies d'esprit et de savoir. Dans le *Métalogique*, il défend l'éloquence, la grammaire, la logique, sans dissimuler les erreurs de celle-ci. « Ils vantent la « logique dans les places publiques, ils l'enseignent dans les « carrefours, ils ne connaissent qu'elle ; ils consument à l'étudier, « non pas dix ans, non pas vingt, mais leur vie entière ; parve« nus à la vieillesse, qui énerve les forces physiques, émousse les « sens, refroidit les passions, ils lui gardent encore foi, ils en « font la matière de leurs raisonnements, l'amusement qui leur « tient lieu de tous les autres. En s'occupant de puérilités, ils « sont devenus de vieux académiciens étudiant la valeur des « mots et des syllabes, toujours doutant, s'enquérant toujours « sans jamais rien apprendre, dissertant continuellement sans ja« mais savoir ce qu'ils disent ; car, en perdant de vue l'objet de la « dissertation, ils tombent dans des erreurs nouvelles, et dédai« gnent la science des anciens. Compilateurs éternels, la stérilité « de leur esprit les contraint de copier ce qui fut dit et redit mille « fois. Incapables de discerner le bon du mauvais, ils croient « tout excellent, et disent que la variété, l'opposition des opinions « est si grande, que chaque auteur peut à peine discerner les sien« nes propres. Écoutez une grave question qui vient d'être débat« tue dans les écoles, et qui devient de plus en plus obscure à « mesure qu'on l'examine : Un pourceau lié, que des chasseurs « ont pris pour point de mire, est-il retenu par la corde ou par le « paysan ? »

Mais quelle est enfin sa conclusion ? Après avoir combattu les réalistes et les nominaux, il s'en tient au doute des académiciens (1), se contentant de la probabilité, qu'il porte jusqu'au point où Hume arriva plus tard, jusqu'à saper l'idée de la causalité (2), la certitude des sciences, et celle de la raison. Il ne foule pas pour cela la

(1) *Non juro verum esse quod loquor, sed seu verum, seu falsum, sola probabilitate contentus sum.* Métal.

(2) Voici textuellement le raisonnement de Hume : *Scio lapidem et sagittam quum in nubibus jaculatus sum, exigente natura, recessuram in terram : nec tamen simpliciter recidere in terram, et quia novi necesse est. Potest enim recidere et non recidere. Alterum tamen, etsi non necessario, verum tamen est, illudque utique quod scio futurum. Si enim futurum non est, etsi forte putetur, non scitur tamen, quoniam illius quod non est, non scientia, sed opinio est.*

logique aux pieds, il combat au contraire le scepticisme absolu, admet dans toute sa force la démonstration de l'évidence, et déclare doute illégitime celui qui ne respecte pas le sens commun.

L'Église s'effraya par moments des erreurs qui pullulaient sur la doctrine d'Aristote, et elle en défendit l'enseignement; puis elle le permit et le prohiba tour à tour. Les philosophes l'appliquèrent par suite à distinguer deux ordres de vérités, l'une philosophique, l'autre religieuse, en laissant les saints Pères arbitres de la seconde, et en discutant la première selon Aristote. Il en résulta la seconde scolastique, dans laquelle s'associèrent la philosophie et la
théologie. Alexandre de Hales, dans le Glocester, surnommé le 1215.
Docteur irréfragable (1), en est réputé le fondateur; il fut le premier à utiliser les travaux des écrivains arabes. Il est réaliste, mais il admet avec les nominaux que l'étendue de la connaissance est plus relative à la faculté du sujet qu'à la nature de l'objet.

Avec lui marchent Vincent de Beauvais, dont les *Miroirs* sont 1264.
des tableaux de tout ce que savait son siècle; Michel Scot, qui mit en latin l'histoire naturelle, le livre de l'âme, et ceux du ciel
et du monde, d'Aristote. Ils furent surpassés par Albert le Grand Albert le Grand. 1193-1280.
de Bollstadt, qui vécut principalement à Cologne et à Paris; puis quitta le siége de Ratisbonne, auquel il avait été élevé, pour se livrer à ses études favorites. Compilateur très-érudit, et argumentateur très-habile plutôt que penseur original, quoique ses méditations assidues le portassent à des résultats nouveaux, il commenta presque tous les ouvrages d'Aristote, en tirant parti de ce qu'avaient produit les Arabes et les néoplatoniciens. Il étendit, s'il ne les approfondit pas, les recherches de la logique, de la métaphysique, de la morale et de la théologie, quoiqu'en se fourvoyant souvent par ignorance du grec et de l'arabe, faute aussi de connaissances historiques et littéraires suffisantes.

Selon lui, la loi de causalité gouverne tout, et Dieu commu-

(1) L'école se plaisait à assigner à chacun des docteurs les plus en renom un adjectif caractéristique. Ainsi, saint Thomas d'Aquin fut surnommé l'*Ange de l'école;* saint Bonaventure, le docteur *Séraphique;* Duncan Scot, le *Subtil;* Ockam, le *Singulier;* Henri de Gand, le *Solennel;* Égidius de Rome, le *Bien Fondé;* Alain de l'Isle, l'*Universel;* Roger Bacon, l'*Admirable;* Guillaume Durand, le *Très-Résolu;* Middleton, le *Solide*, le *Profond*, l'*Abondant*, ou l'*Authentique;* Pierre Lombard, le *Maître des sentences*, etc.

nique l'existence, non l'essence; mais les individus, animés du reste par le même principe, diffèrent entre eux seulement par l'accident; de sorte que l'individu est dans le temps, tandis que dans l'éternité les élus n'auront qu'une seule voix pour louer Dieu.

Nous avons déjà vu ses subtilités sur la Bible; cependant les progrès postérieurs de la science n'empêchent pas qu'on ne puisse apprendre quelque chose dans ses ouvrages de physique, les seuls qu'il composa de son propre fonds; on y rencontre même des vérités étonnantes pour l'époque. Tandis qu'Édrisi ne donnait pour habitable que la zone tempérée septentrionale, Albert ne doutait pas qu'elle ne fût habitée jusqu'au 50° de latitude australe. « Il est, dit-il, d'une ignorance vulgaire de croire que ceux « qui marchent, les pieds tournés vers nous, doivent tomber. « Les mêmes climats se répètent dans l'hémisphère inférieur, et « il existe deux races d'Éthiopiens au tropique boréal et au tro- « pique central.... Les peuples de la zone torride, loin d'avoir « l'intelligence affaiblie par la chaleur du climat, sont très-ins- « truits, *comme le prouvent les livres de philosophie et d'astro- « nomie qui nous sont venus de l'Inde* (1). » Ses raisonnements sont aussi très-judicieux sur la chaleur, plus ou moins grande, produite par l'angle d'incidence des rayons solaires, qui varie avec les latitudes et les saisons, et par les effets des montagnes.

1245. Il faisait un jour sa leçon, quand il s'arrêta soudain, comme cherchant avec peine sa pensée et l'expression pour la rendre. Puis, après de vains efforts, il se mit à dire : « Quand j'étais jeune « garçon, j'avais tant de peine à apprendre que je désespérais de « jamais m'instruire. Je résolus donc de quitter les dominicains, « pour me soustraire à la honte d'avoir toujours à me comparer « avec de plus savants. Pendant que j'y pensais jour et nuit, je « crus voir en songe la mère de Dieu, qui me demanda dans quelle « science je voulais devenir habile, si c'était dans la connaissance « de Dieu ou dans celle de la nature. « Dans cette dernière, » répon- « dis-je; et elle reprit : *Tu seras ce que tu désires, le plus grand « des philosophes; mais, puisque tu n'as pas préféré la science « de mon Fils, il viendra un jour où, perdant même celle de la « nature, tu te trouveras tel qu'aujourd'hui.* Or, le jour prédit

(1) *Liber Cosmographicus, de Nat. locorum.*

« est arrivé, mes fils, et désormais je ne vous enseignerai autre « chose. Mais, pour la dernière fois, je professe devant vous que « je crois tous les articles du symbole, et je supplie que l'on me « donne les sacrements de l'Église quand l'heure sera venue. Si j'ai « proféré quelque erreur, je la rétracte, et je soumets ma doctrine « à la sainte mère Église. »

Saint Bonaventure. 1221-1274.

En même temps qu'Albert le Grand, vécut saint Bonaventure (Jean Fidanza) de Bagnorea, moins érudit que lui, mais plus ingénieux. Préférant à la méthode dialectique celle de l'intuition, il chercha à concilier Aristote avec les Alexandrins, et à tirer parti de leurs doctrines ainsi que des travaux des Arabes, non pour débiter des arguties curieuses, mais pour discuter les problèmes les plus importants, dans le but de rapprocher les opinions divergentes. Tandis que les contemplatifs commencent à refuser toute certitude à l'expérience et toute force à l'intelligence, Bonaventure s'applique à rétablir l'infaillibilité de la raison, et soutient que Dieu a mis les prémisses dans l'intelligence, en la conformant de telle sorte qu'elle ne puisse nier les conséquences.

Bonaventure trouve que l'*être* est ce qui tombe d'abord dans l'esprit, et que celui-ci est contraint d'accepter la vérité, non comme s'il percevait une chose nouvelle, mais comme reconnaissant une chose innée en lui. On arrive en effet à la vérité moyennant la connaissance, qui est l'intelligence de la réalité ; et l'esprit ne peut s'élever à celle-ci que par la notion très-générale de l'être. En traitant ensuite de l'autorité du syllogisme, il enseigne que la nécessité logique ne dépend pas de l'essence réelle des choses, ni de leur essence imaginaire dans la pensée ; mais qu'elles ont leur existence idéale dans les types éternels sur lesquels opère l'ouvrier divin, et qui se réfléchissent dans ses œuvres. On voit de combien le Docteur séraphique avait devancé Descartes et Malebranche, et comme il combine bien le raisonnement avec l'intuition.

Tout don parfait, selon sa doctrine, descend du Père des lumières sous une forme multiple. La lumière est communiquée de quatre manières : extérieurement, elle éclaire les arts mécaniques ; inférieurement, elle produit les notions sensitives ; intérieurement, elle donne la connaissance philosophique ; elle provient enfin de la

sainte Écriture. La première satisfait les besoins corporels au moyen des sept arts, qui sont le tissage, la fabrique des armes, la chasse, l'agriculture, la navigation, la dramatique, la médecine. La seconde illumine les formes extérieures, tandis que l'esprit, lumineux par sa nature, réside dans les nerfs, dont l'activité se multiplie dans les cinq sens. La troisième, à l'aide des principes de vérité dont notre nature est douée, cherche les causes secrètes, qui se rapportent, soit aux paroles, soit aux choses, soit aux mœurs; ce qui fait que la philosophie est ou rationnelle, ou naturelle, ou morale. La philosophie rationnelle consiste dans la grammaire, la logique et la rhétorique; la philosophie naturelle, dans la physique, les mathématiques et la métaphysique. La philosophie morale est individuelle (*monastica*), économique ou politique, selon qu'elle concerne l'homme, la famille ou l'État. La quatrième, c'est-à-dire, la lumière supérieure de la grâce et de la révélation, nous manifeste les choses excédant la raison. Mais comme toutes nos connaissances dérivent de la même source, elles aboutissent toutes à la science des vérités saintes, qui seules peuvent les perfectionner.

Cette tentative d'organisation encyclopédique, faite aussi par d'autres scolastiques, prouve combien ces hommes, qu'on traite d'esprits étroits et mesquins, savaient envisager la science d'un point de vue élevé (1).

Bonaventure fut compté parmi les hommes les plus remarquables de son temps; Grégoire X et le roi d'Aragon assistèrent à ses funérailles avec cinquante évêques, soixante abbés, et plus de mille prêtres. Il fut canonisé quatre-vingts ans après sa mort, et inscrit le sixième parmi les saints Pères, après Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire le Grand et Thomas.

Saint Thomas. 1225-1274.

Ce dernier nom est le plus illustre qu'ait produit l'école, et l'un des plus remarquables parmi les philosophes. Issu des comtes d'Aquino, petit-neveu de Frédéric Barberousse, cousin de Henri VI et de Frédéric II, descendant par sa mère des princes normands, Thomas abandonna les jouissances de son rang et les espérances qu'il lui offrait, pour se faire dominicain malgré

(1) Voyez la note addit. G.

ses parents. D'une santé frêle, toujours taciturne et absorbé dans ses méditations, il était raillé par ses condisciples pour son air simple, son regard étonné, son silence continuel; et, comme par vengeance des titres éclatants qu'il devait à sa naissance, ils l'appelaient le bœuf muet de Sicile. Mais Albert le Grand, dont il suivait les leçons, obtint de lui des réponses si judicieuses et si bien enchaînées sur des questions ardues, qu'il s'écria : *Nous appelons Thomas le bœuf muet, mais je peux vous dire qu'un jour les mugissements de sa doctrine seront entendus par le monde entier.*

Doué d'une véritable intelligence philosophique, d'une érudition très-étendue, et de cette passion de l'étude, qui seule conduit aux grands résultats, il se proposa, à quarante et un ans, de rassembler tous les matériaux épars de la théologie. Mais, au lieu d'une compilation, il sortit de ce travail un chef-d'œuvre, la *Summa Theologiæ;* premier essai d'un système théologique complet, comprenant aussi la morale générale selon les docteurs, et tout à la fois selon Aristote. C'est une encyclopédie prodigieuse, où la science, la foi, toute l'érudition de son temps, sont développées sous la forme du syllogisme; synthèse majestueuse qui tend à reproduire l'ordre absolu des choses, Dieu un, la trinité, les lois du monde, et l'homme.

Excluant de la philosophie le faux pour en tirer le vrai, il créa la psychologie, l'ontologie, la morale, la politique selon la foi. Il s'appliqua à ordonner plus dignement l'idéalisme, à consolider la théorie de la pensée exposée par Aristote, en y mêlant les idées platoniques, en développant en même temps les notions de la matière et de la forme, comme parties constitutives de l'individualité. Il y aurait folie à prétendre qu'il se fût occupé des sciences qui n'existaient pas de son temps, ou qu'il eût fait usage d'une langue que son siècle ne lui fournissait pas; mais il faut l'admirer pour sa clarté, sa précision, son énergique brièveté; pour son investigation franche de la vérité, qu'il fait consister, d'après une définition aussi belle que profonde, dans une équation entre l'affirmation et son objet (1).

Quant à la méthode, il pose un problème en forme de question,

(1) *Veritas intellectus est adæquatio intellectus et rei, secundum quod intellectus dicit esse quod est, vel non esse quod non est.* Adv. gent., I, 95.

puis il donne les décisions philosophiques contraires à sa manière de penser, ramenées à des syllogismes serrés, sans dissimuler aucune difficulté; si bien que tous ceux qui eurent la mauvaise foi de supprimer les réponses, purent lui emprunter des hérésies et des objections. Après (*sed contra*), il cite quelques passages des Écritures, des Pères, surtout de saint Augustin et d'Aristote, qui contredisent à ces premières décisions; à la fin (*conclusio*), il place sa réponse en termes concis, et en la développant ensuite dialectiquement; or, il lui arrive souvent de trancher en peu de mots, d'une incomparable précision, les problèmes les plus compliqués. Il parvint ainsi à associer la preuve du syllogisme avec l'axiome des Pères; et, bien que cette méthode ne conduise pas à des découvertes, la demande étant préalablement fixée, il faut réfléchir que, si pour les anciens la philosophie devait être investigatrice, contrainte qu'elle était à chercher par elle-même les points capitaux de la connaissance, ceux-ci sont fournis aux chrétiens par la foi; d'où il résulte que leur philosophie se borne à être démonstrative. Il est vrai que saint Thomas put, à l'aide de cette méthode, faire apparaître des choses que nous ne trouvons pas dans l'Évangile, une raison, une loi, un droit naturels (1).

Quant au fond, il soutient que la science dérive de Dieu et se reporte à Dieu, attendu que, dans la recherche du premier être et de l'origine des choses, le philosophe est contraint de s'élever à la cause et à la raison première. Le but unique des sciences étant le perfectionnement de l'homme, leur action doit se régler d'après un principe unique. Or, comme dans la société humaine celui-là dirige qui possède la plus grande intelligence, il en est de même dans les sciences, dirigées par celle qui s'occupe des choses les plus intellectuelles, c'est-à-dire par la métaphysique, science de l'être en général et de ses propriétés, qui considère les causes premières dans leur pureté et dans leur plus grande généralité.

Ce n'est pas lui qui a dit, comme on le prétend d'ordinaire, que nos connaissances dérivent uniquement des sens; il distingue la cause matérielle et la cause formelle des idées, et si le sens est la matière de la cause, l'intelligence en est la cause formelle. Il établit ensuite justement une différence entre l'idée et le jugement, en remarquant que l'expérience fournit les termes d'un

(1) *Quæst.*, 14, 95.

raisonnement, mais non leur rapport; d'où il suit qu'on n'acquiert une science qu'autant que les germes des conceptions rationnelles préexistent dans notre intelligence; toute démonstration s'appuyant sur deux éléments, l'un empirique, l'autre rationnel.

Ici se représente à lui la question des universaux; il la résout en disant que leur matière existe seulement dans les individus, et que la forme, c'est-à-dire, le caractère de l'universalité, s'obtient uniquement en faisant abstraction de l'individuel pour ne considérer que ce qui est commun.

Parmi les créatures, quelques-unes sont absolument immatérielles, d'autres matérielles, d'autres mixtes; Dieu, en les formant, se proposa le bien, c'est-à-dire, de les assimiler à lui. Les corps participent aussi de ce bien, en tant qu'ils possèdent l'être, et sont un effet de la bonté divine; ils concourent à la perfection de l'univers, qui doit contenir une gradation d'êtres, les uns subordonnés aux autres, selon le degré de leur perfection. Quiconque les considère isolés ne voit pas leur utilité; mais il en est bien autrement quand on les considère comme devant servir aux esprits, attendu que tout ce qui se rapporte à l'ordre spirituel apparaît d'autant plus grand qu'on le connaît davantage.

Le point suprême de la création est l'homme, dont l'esprit vit d'une triple vie, sensitive, végétative et rationnelle, celle-ci se subdivisant encore en intelligente et *volitive*. Il ne pouvait que réussir heureusement en assignant des règles à cette dernière, puisqu'il s'en tenait aux enseignements de l'Église; mais sa politique mérite une attention particulière.

La loi est une mesure imposée à nos actes, un motif qui nous pousse à agir ou nous en détourne, une dépendance de la raison. La loi doit donc tendre à réaliser les conditions de la félicité commune. C'est à la multitude d'assurer cette destination, ou à ceux qui agissent pour elle; les lois seront donc l'œuvre de tout le peuple, ou de ceux qui sont chargés d'opérer pour son bien; attendu qu'à celui qui y a un intérêt immédiat, appartient de déterminer les moyens d'arriver au but. La loi peut donc se définir « une ordonnance qui a pour but le bien commun, promulguée « par celui qui veille à l'intérêt public. » Sa politique

Les lois humaines, nécessaires pour maintenir la paix et pour propager les vertus parmi les hommes, sont justes quand elles remplissent les conditions de la justice relativement à la fin qu'elles se

proposèrent, à l'auteur d'où elles dérivent, aux formes qu'elles observent; c'est-à-dire quand elles tendent au bien général, n'excèdent pas le pouvoir du législateur, et distribuent dans une proportion équitable les charges que chacun doit supporter pour l'avantage commun. Elles peuvent être injustes quand elles s'opposent au bien relatif de l'homme, ou au bien absolu qui est Dieu. Dans le premier cas, elles pèchent par la fin, par l'auteur, ou par la forme. Par la fin, si le prince a eu en vue son orgueil ou sa cupidité plutôt que le bien public; par l'auteur, s'il a dépassé les limites du pouvoir qui lui est confié; par la forme, si les charges sont inégalement réparties. De pareilles lois n'obligent pas le for intérieur, sauf pour les scandales que produirait leur transgression. Les changements dans la législation sont justifiés premièrement par la mobilité de la raison, secondement par la variabilité des circonstances, la nature et la raison voulant que l'on procède par degrés de ce qui est moins parfait à ce qui l'est plus. Si le peuple est pacifique, grave, attentif à ses propres avantages, on devra lui laisser le droit de choisir ses magistrats; on le lui enlèvera s'il se corrompt.

Pour que la cité et la nation puissent durer, il faut que tous aient part au gouvernement général, afin que tous soient intéressés à maintenir la paix publique, et que l'on choisisse une forme politique où les pouvoirs soient convenablement balancés. La combinaison la plus heureuse serait celle d'un prince vertueux qui instituerait au-dessous de lui un certain nombre de grandes charges pour gouverner selon l'équité, en recrutant ceux qui devraient les exercer dans toutes les classes de la société, et en les soumettant aux suffrages de la multitude, qu'il associerait ainsi au gouvernement de la société entière.

Les princes qui surchargent leurs sujets d'impôts se rendent coupables d'infidélité envers les hommes, d'ingratitude envers Dieu, de mépris envers les anges. Le souverain doit au sujet la même fidélité qu'il exige de lui; et le lien de foi dont, avant de recevoir l'hommage, il était tenu envers lui comme frère en religion, devient plus étroit par l'hommage prêté. Dieu d'ailleurs a honoré le puissant en l'élevant; si donc celui-ci avilit Dieu dans les pauvres, il imite les soldats qui frappaient le Christ avec le roseau mis dans ses mains; puis chaque homme, le faible comme

le fort, est confié à la garde d'un ange, sur lequel rejaillissent les offenses faites aux malheureux.

La sédition contre la justice et l'utilité de tous serait un crime digne de mort; mais le fait de résister et de combattre pour le bien public ne mérite pas ce nom. Un gouvernement tyrannique, c'est-à-dire, celui qui se propose le contentement personnel du prince, au lieu de la félicité commune des sujets, cesse d'être légitime; et ce n'est plus sédition de l'abattre, pourvu que ce ne soit pas avec un désordre tel, qu'il ait à occasionner des maux pires que la tyrannie elle-même. Dans l'acception la plus précise du mot, le tyran mérite lui-même le nom de séditieux, en alimentant les dissensions parmi le peuple pour abuser plus facilement du pouvoir. Cependant s'il se tient dans certaines limites, il faut le supporter, pour éviter le péril d'empirer l'état des choses; mais s'il passe toute limite, il peut être déposé et même jugé par un pouvoir régulièrement constitué. Toutefois l'attentat contre sa personne, par fanatisme ou par vengeance personnelle, est toujours un méfait inexcusable.

De ces principes larges dériva un système libéral professé par l'école, et poussé même parfois plus loin encore. Albert le Grand avait indiqué les bases du véritable droit des gens : elles furent posées par saint Thomas, et les principes qui régissent les nations modernes entre elles demeurèrent distincts du droit meurtrier des anciens. On trouve déjà exprimées avec clarté dans les scolastiques certaines doctrines prônées comme dues aux progrès modernes, comme le fruit d'un christianisme nouveau qui aurait brisé les barrières de l'ancien; et saint Thomas disait : « Beaucoup « sont dans l'erreur en se disant nobles, parce qu'ils sont de noble « famille; cette erreur peut être réfutée de plusieurs manières. « Et d'abord, si l'on considère la cause créatrice, Dieu, en se « faisant le créateur de notre race, l'ennoblit tout entière; si la « cause seconde et créée, les premiers pères dont nous descen« dons sont les mêmes pour tous, tous en reçurent une égale « noblesse et une nature pareille. Le même épi donne la fleur de « farine et le son : celui-ci se donne aux pourceaux, l'autre va sur « la table des rois. Ainsi du même tronc pourront naître deux « hommes, l'un vil, l'autre noble. Si ce qui provient d'un noble « héritait de sa noblesse, les insectes de sa tête et les superfluités « naturelles engendrées en lui deviendraient nobles également.

« Il est beau de ne pas dévier des exemples de nobles ancêtres, « mais plus d'avoir illustré une humble naissance par de grandes « actions. Je répète donc avec saint Jérôme que cette noblesse, « prétendue héréditaire, n'est pas digne d'envie, sauf que les « nobles sont obligés à la vertu par la crainte de déroger. Il n'y « a de véritable noblesse que celle de la vertu. »

Ce grand homme montra constamment la même humilité, au point de refuser dans son ordre toute autre dignité que celle de définiteur. Toujours absorbé dans la contemplation, il lui arriva, un jour qu'il était sur un bâtiment, de ne pas s'apercevoir d'une tempête terrible; et, une autre fois, il ne sentit pas même la flamme d'une bougie qui lui brûlait la main. Assis à un banquet avec le roi de France, il s'écria tout à coup, en frappant sur la table : *Voilà un argument invincible contre les manichéens.*

Quand il fut question de le canoniser peu de temps après sa mort, comme les opposants faisaient observer qu'il n'avait point opéré de miracles, le pape Jean XXII s'écria : *Il en a fait autant qu'il a écrit d'articles.* Il disait aussi de lui : *Thomas a éclairé l'Église plus que tous les docteurs ensemble, et il y a plus de profit à étudier ses écrits une année qu'à lire toute sa vie ceux des autres.*

Duncan Scot. 1275-1308.

Les doctrines de saint Thomas eurent pour adversaire Jean Duns Scot, du Northumberland, qui, employant une dialectique subtile à la découverte de la vérité, établit comme principe de certitude la révélation, démontrée nécessaire et véritable. Mais, tandis que saint Thomas enseignait que l'universel n'était contenu dans les individus qu'à l'état de puissance, il affirmait qu'il s'y trouvait à l'état d'action, et qu'au lieu d'être créé par l'intelligence, il lui était donné comme réalité.

De là, la grande division des écoles du moyen âge en thomistes et en scotistes. Or les derniers apportèrent dans la philosophie d'autant plus d'aridité, d'appareil logique, de discussions prétentieuses, un abus d'autant plus fatigant du syllogisme, qu'ils avaient moins de puissance scientifique dans la distribution et le maniement du sujet.

Les disciples de Scot, appliquant ensuite comme réalistes leurs opinions philosophiques à la théologie, soutinrent l'immaculée conception de Marie. Ceux de saint Thomas, plus enclins vers les nominaux pour tout ce qui ne portait pas atteinte aux dogmes,

partageaient les sentiments de saint Augustin sur la grâce et le libre arbitre.

Les excès de la logique scolastique en firent sentir la futilité, et peut-être l'art combinatoire de Raymond Lulle contribua-t-il à discréditer la méthode de dialectique à laquelle il correspondait. Il avait existé, même à l'époque des plus grands triomphes de la scolastique, une école mystique qui cherchait un aliment pour le cœur, tandis que l'autre n'en procurait qu'à l'esprit; elle ramenait tout au sentiment et à l'intuition, en déterminant les degrés par lesquels on s'élevait à l'aide de celle-ci à la vérité première. Les contemplatifs, au lieu du procédé logique et de l'aride exposition, employaient le langage de l'imagination, en interprétant symboliquement la nature. Denis l'Aréopagite était leur Aristote.

Le Belge Hugues, dont nous avons déjà parlé (1140), et l'Écossais Richard (1173), tous deux moines de Saint-Victor de Paris, furent les chefs de cette école. Le dernier, réduisant tout le travail intellectuel à la contemplation, au lieu de prouver la pluralité des personnes divines par les catégories, argumenta de ce que la charité de Dieu, étant infinie, ne pourrait s'exercer s'il n'existait en lui une autre personne infinie. Il croit la logique utile, nécessaire même, comme introduction à l'étude de la philosophie dont elle explique les termes, et parce qu'elle règle les discussions; mais il veut qu'on la considère comme un instrument, et ne lui donne pas place dans sa triple répartition des sciences positives, en théoriques, pratiques et mécaniques. Hugues combattit contre l'appareil logique de son temps, *mécanisme adultère* qui voudrait faire admettre comme existant réellement dans la nature ce que le raisonnement a fait trouver. Si certains jugements procèdent de la raison, et apportent en eux-mêmes l'évidence démonstrative, il en est d'autres selon la raison, et qui sont simplement probables; il en est aussi qui sont au-dessus de la raison, et d'autres lui sont contraires. La foi élève le probable et le vraisemblable jusqu'à la vérité, attendu qu'il y a deux ordres de certitude, l'*intelligence* qui initie aux choses divines, au moyen de l'intuition, la *science* qui concerne les choses humaines.

1140-1173.

A la suite des deux moines de Saint-Victor vient Pulleyn, qui établit avec clarté le rapport existant entre les dogmes et les idées rationnelles qui s'y rattachent; puis Alain de Ryssel (de l'Ile), qui en fit une application scientifique et rigoureuse. Ce dernier affirme que l'intelligence est une faculté du sujet susceptible de concevoir l'objet, mais seulement au moyen de la forme. Comme la cause suprême n'a pas de forme, elle est inintelligible: elle est pourtant nécessaire. Mais, tandis que toute substance est l'union de la forme et de la matière, il n'en est pas ainsi de Dieu, ce qui constitue la différence entre le créateur et la créature.

Les docteurs les plus renommés inclinaient aussi plus ou moins au mysticisme, et s'efforçaient de trouver des symboles dans la nature. Ainsi saint Thomas reconnaît des vestiges de la Trinité dans le triple rapport de mesure, de nombre et de poids des corps; et, pour saint Bonaventure, les mystères du Verbe sont représentés, dans la philosophie rationnelle, par la parole intérieure, fille et expression de l'idée qui revêt la forme de la voix; dans la philosophie naturelle, par les raisons séminales et intelligibles des corps et des âmes; dans la morale, par le rapprochement des extrêmes. C'est ainsi que parfois, au milieu des épines arides de la dialectique, on voyait éclore les fleurs les plus délicates, sous l'inspiration du sentiment et d'une tendre piété.

Les moines mendiants avaient pris pour tâche d'introduire l'ascétisme et l'aspiration où d'abord avait régné le raisonnement rigoureux; il en résulta d'ardentes disputes entre eux et les universités, qui cherchaient à les exclure de l'enseignement. Jean de Parme publia une *Introduction à l'Évangile éternel*, dans laquelle il annonçait que, de même que l'Ancien Testament avait fait place au Nouveau, de même celui-ci ne suffisait plus à la perfection, et qu'il en viendrait prochainement un autre, tout d'intelligence et d'esprit. Plusieurs religieux, tant franciscains que dominicains, soutinrent cette doctrine; elle fut combattue par l'université, et surtout par Guillaume de Saint-Amour, qui, dans une série de pamphlets pleins de vivacité, s'appliqua à décrier les moines mendiants, et à les faire confondre avec les Bégards et autres hérétiques, qui s'en allaient prêchant çà et là, et demandant l'aumône.

1250. La jalousie alimentait la querelle, parce que, quand les professeurs se retirèrent à Orléans et à Angers, les moines mendiants

conservèrent les chaires qu'ils avaient obtenues, et d'où ils continuèrent à combattre saint Thomas et Albert le Grand. Ces deux docteurs ainsi que Bonaventure soutinrent contre ces moines une discussion devant le pape, qui, tout en condamnant Guillaume, improuva Jean de Parme.

Parmi les mystiques d'une époque plus avancée, nous nomme- 1294.
rons Jean Rusbrok, qui composa plusieurs livres très-estimés. Il se retira, déjà vieux, à Valverde près de Bruxelles, où il écrivit, parmi ces chanoines réguliers, sous l'inspiration du Saint-Esprit. Après être resté plusieurs jours sans toucher la plume, il la reprenait tout à coup, et poursuivait comme s'il ne se fût pas interrompu. Quoiqu'il écrivît et parlât en mauvais flamand, il était admiré, et l'on accourait de toutes parts pour l'écouter. Les plus sages trouvaient pourtant des erreurs et du scandale dans sa doctrine. Son principal disciple fut le prédicateur Jean Tauler, plus fort théologien que lui, mais inférieur dans la contemplation.

Les contemplatifs ne s'arrêtaient pas au vrai considéré dans la forme abstraite, qui rompt les liens entre la vérité et l'amour; mais ils y substituaient des réalités vivantes. De la vérité, ils s'élançaient à la pleine vie de l'âme, se figurant la science comme le jour de la raison; le savoir humain en fait luire l'aurore, et la révélation l'illumine des clartés du midi. Or, comme (pour suivre leur image) l'âme, dans son chemin, a dû traverser des régions inondées d'une splendeur brûlante, elle aime à se reposer dans la méditation de l'amour et dans les vérités morales, fraîche soirée de la science, jusqu'à ce que vienne à poindre le grand jour de l'éternité.

L'école contemplative dégénéra aussi bientôt, au point de tomber dans le panthéisme et dans la négation de l'être individuel; appliquée aux sciences, elle s'associa à l'astrologie et aux traditions orientales. Le panthéisme des nominaux n'était que logique; celui des réalistes, plus rigoureux, fut exprimé franchement par Amalric de Bène. Quand, selon Alain Ryssel, Dieu est tout, seulement *per causam*, c'est-à-dire, en tant que la cause contient l'effet, Amalric fait de Dieu l'essence de toutes les créatures, qui sont comprises dans l'unité. Mais comme l'Église répugnait aux conclusions panthéistes, elle était amenée à condamner également celles des deux systèmes rationnels.

Cependant le besoin des études expérimentales commençait

Roger Bacon. 1214-1194. à naître. Un moine anglais, de l'ordre des franciscains, Roger Bacon, s'aperçut que les catégories logiques étaient loin d'offrir l'explication réelle des phénomènes physiques; il reconnut la nécessité de la demander à la simple observation et à l'expérience; les mathématiques et l'étude des langues lui parurent devoir servir de base à la philosophie.

Il contribua à opérer cette réforme par la pratique, et acquit ainsi tant de connaissances, qu'elles le firent regarder comme magicien. Ses livres lui attirèrent des persécutions inévitables; mais il acquit promptement une grande renommée, et à peine Clément IV fut-il pape, qu'il lui demanda une copie de ses ouvrages: c'est le recueil qui nous a été conservé sous le titre de *Opus majus*. Dans ce livre, où sont fondus ses autres écrits, il proclame de plus, pour première cause de l'ignorance humaine, l'autorité, ou, si l'on aime mieux, le préjugé de l'autorité, qui fait croire à tout ce qu'ont dit les anciens. Il poursuit, en démontrant que toutes les sciences se donnent la main, et qu'aucune d'elles n'est parfaite; voulant par là rattacher la théologie aux autres sciences, dont plusieurs prétendaient la séparer.

Clément mourut promptement, et les doctrines de Bacon, qui contenaient des nouveautés suspectes, déplurent aux moines et aux prélats, ce qui lui valut un long emprisonnement.

Une fois que le doute eut été soulevé au sujet de l'autorité du maître, que le génie littéraire se fut dirigé vers l'étude de la littérature ancienne, et le génie scientifique vers celle de la nature et de ses effets; une fois que la raison, l'autorité, l'intuition, l'expérience des sens, eurent chacune un grand docteur dans Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure et Roger Bacon, les subtilités scolastiques durent céder au besoin de se mettre d'accord, et de réunir ces quatre grands chemins de la vérité.

1293. Quelques-uns se mirent alors à critiquer franchement les opinions d'Aristote, comme Göthals de Gand (*Henricus Gandavensis*), qui nia, dans le *Quodlibet*, la valeur de l'argument *à posteriori*, et revint à l'hypothèse platonique des idées archétypes. D'autres philosophèrent, en se frayant eux-mêmes la
1316. route, comme le Romain Égidius Colonne, *doctor fundatissimus*, disciple de saint Thomas et maître de Philippe le Bel, puis archevêque de Bourges. Son livre *de Regimine principis,* dans lequel il agita de très-graves questions, servit de modèle à la

République de Jean Bodin, qui lui-même fut le type de Montesquieu.

Guillaume Durand de Saint-Porcien, moine franciscain, qui, 1332.
de chaud partisan des thomistes, devint leur ardent adversaire, battit en brèche leur autorité. Puis Guillaume Ockam, enveloppé 1347.
dans la question des moines mendiants, modifia le nominalisme, en soutenant que les vérités sont reconnues au moyen des sens; que tout le reste n'est que noms et fictions, sauf ce que la foi ordonne de croire. Aussi, s'en tenant à la foi, il donnait pour base unique à la morale la volonté divine, disant que si Dieu commandait de le haïr, la haine de Dieu serait une vertu. Les réalistes le combattirent, et non pas seulement par des mots et des raisonnements; mais leur école n'alla pas moins déclinant, sans pouvoir être relevée, ni par les violences, ni par un édit de Louis XI.

En exécution de cet édit, Jean Buridan, disciple d'Ockam, fut chassé de Paris. Il se réfugia à Vienne, où sa présence détermina la fondation de l'université; le nominalisme fut ainsi transplanté en Allemagne, où il resta en crédit jusqu'au temps de la réforme. Son argument ou sophisme sur le libre arbitre est devenu proverbial. Que fera un âne en proie à la faim et à la soif, s'il se trouve à l'improviste entre un seau d'eau et une mesure d'avoine? S'il reste immobile entre les deux amorces, il mourra de soif et d'inanition; s'il n'est pas si sot, il se tournera d'un côté, de préférence à l'autre: ce qui démontre son libre arbitre.

Walter Burleigh, autre ockamiste, qui le premier écrivit une histoire de la philosophie depuis Thalès jusqu'à Sénèque, porta le nominalisme en Angleterre, où il fut ensuite ressuscité de nos jours par Stewart, d'une manière moins subtile.

Le célèbre Jean Charlier de Gerson, chancelier de l'université 1363-1429.
de Paris, qui, après en avoir été chassé, mourut pauvre à Lyon, associa au nominalisme l'étude des anciens; mais il inclinait vers les écoles intuitive et mystique, et la méthode logique n'était à ses yeux qu'une préparation à un genre de connaissances supérieures. Quelques savants lui attribuent le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1), l'œuvre la plus remarquable de l'école

(1) Voy. liv. XIII.

contemplative, où les questions théoriques sont laissées à l'écart pour s'en tenir à la pratique, écho mystérieux des âmes naïves et ferventes.

L'importance des études scolastiques finit, du moment où la société cessa de s'appuyer sur la religion. Mais, en voyant ce culte d'Aristote, on ne peut s'empêcher de réfléchir au privilége d'éternité qui semble accordé aux systèmes de logique. Il y a vingt siècles au moins que le *Nyaya* dure dans l'Inde, comme Aristote chez nous; il est de même appliqué à toutes les sectes, parce qu'il n'est autre chose qu'un instrument, de même que les mathématiques.

Loin d'imputer au christianisme les idées vides, les vaines abstractions, les formules inintelligibles de la scolastique, nous dirons, au contraire, que ces défauts viennent de ce qu'on ne conserva pas la science assez chrétienne, et de ce qu'on suivit avec trop de respect les traces des païens. Nous avons déjà déploré des folies semblables en Grèce, puis chez les néo-platoniciens : pouvons-nous dire que notre époque, et les pays qui se vantent de jouir d'une plus grande liberté d'esprit, en soient tout à fait exempts? C'est le partage de la raison de délirer ainsi, lorsqu'il lui arrive de sortir de ses voies et de se payer de mots. La discussion dans les universités, en présence de tout le monde savant, et au milieu d'une jeunesse qui prenait vivement parti pour ou contre, amenait la nécessité de recourir à des subtilités; car la plus grande mésaventure pour un docteur aurait été de rester court, et de ne pas savoir se tirer d'un argument spécieux. On ne discutait donc pas pour arriver à la vérité, mais pour obtenir un triomphe; et, comme la théologie, la philosophie eut aussi ses martyrs obstinés, succombant pour des énigmes indéchiffrables.

La scolastique correspond, dans le champ intellectuel, à la féodalité dans le champ politique; c'est un isolement dans lequel l'homme fortifie sa tête par la contemplation rationnelle de l'infini. L'école de la haine put seule se prévaloir des égarements de la scolastique, pour lui refuser le mérite d'avoir exercé et façonné l'intelligence, d'avoir élargi le champ de la métaphysique dogmatique, fourni des explications ontologiques pleines de sagacité, et devancé Descartes, Malebranche, Hume, Montesquieu, Bacon de Vérulam.

On peut dire avec vérité qu'elle donna aux doctrines d'Aristote

l'unique développement dont elles fussent susceptibles; seulement, elle cherchait dans les conceptions logiques le principe d'explication, tandis qu'elles ne peuvent procurer que des moyens de classification scientifique, le reste réclamant le concours de l'expérience et de l'histoire. Mais ce fut, selon nous, un grand bonheur pour l'Europe d'avoir eu des théologiens avant des physiciens, des missionnaires avant des académiciens. Corrigée ainsi par les habitudes sévères du raisonnement, elle vit la logique dominer chez elle les intelligences, comme l'intuition les avait dominées chez les Orientaux.

Les deux notions fondamentales du créateur et de la créature, établies solidement par le christianisme sur les ruines de l'athéisme et du panthéisme, furent l'étude constante des scolastiques, qui tendaient à en trouver et à en éclaircir les rapports, source de toute morale; à concilier le dogme de la foi révélée, la pure raison, et les phénomènes de la vie extérieure, afin que, sur cette alliance de la foi, de l'évidence, de la certitude, se fondât une science infinie. Cette unité contribua à façonner les intelligences modernes à une manière de raisonner serrée, à l'ordre et à l'économie des idées, à une méthode constante; elles purent ainsi développer les pensées morales et métaphysiques dont la scolastique avait semé les germes, en changeant la forme, tout en conservant le fond.

C'est aussi à la scolastique que revient le mérite de l'allure analytique des langues modernes (1), qui, par la relation étroite des mots avec les choses, révèlent la marche logique de la raison due à cette éducation, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher avec justice.

(1) Barthélemy Saint-Hilaire a entrepris de démontrer, dans un mémoire adressé à l'Académie en 1840, que la forme parfaitement régulière de la langue française est due aux longs exercices logiques de la scolastique.

CHAPITRE XXVII.

SCIENCES NATURELLES ET OCCULTES.

La médecine continuait à être en honneur chez les Arabes ; il y en avait une école florissante à Damas, richement dotée par Malek-Adel, qui souvent assistait aux leçons. Mais nous avons déjà signalé le souffle méphitique qui mettait obstacle dans ces contrées à toute investigation libre, à toute pensée profonde. Les abus de la dialectique y viciaient plus encore qu'en Europe les sciences abstraites ainsi que les sciences pratiques, les unes et les autres prenant leur point de départ d'une nature fictive, non de la réalité ; et la volonté de Dieu étant assignée pour cause à tous les phénomènes. Au douzième siècle, Ébou Tophaïl, né en Andalousie, donne, dans un traité de physique, la Divinité comme la source immédiate du mouvement et de toute modification corporelle, attendu qu'un cinquième élément des astres, qui est l'esprit, s'associant aux qualités essentielles du corps, produit des phénomènes non perceptibles aux sens, mais seulement à l'intelligence. L'esprit, résidant dans les ventricules du cœur, détermine toutes les fonctions des organes (1).

Honaïn, qui a laissé une introduction à la médecine, en suivant les traces de Galien, trouve, pour les fonctions du corps, les vertus occultes suivantes : *générative*, *alimentative*, *nutritive*, *immutative*, *informative ;* cette dernière étant ou *cavative*, ou *perforative*, ou *lévigative*, ou *exaspérative*. Le tout ensemble conduit à expliquer les fonctions animales par les qualités élémentaires. Ainsi, la digestion est favorisée par le chaud et le sec, la rétention par le froid, la sécrétion par l'humide et par le froid, et ainsi de suite, avec un dogmatisme qui devait nécessairement, on le conçoit, s'opposer à toute recherche physiologique.

Al-Kindi émit de nouvelles subtilités en appliquant les proportions géométriques et musicales à déterminer l'action des médi-

(1) TOPHAÏL, *Philos. autodid.;* THIEDMANN ; *Esprit de la philosophie spéculative*, P. IV.

caments composés ; théorie qui devint générale dans la formule des ordonnances (1).

Du reste, la dissection des cadavres étant interdite, attendu qu'ils ne peuvent être dénaturés avant d'avoir subi le jugement dernier, il n'y avait de possible que l'examen des os. La pratique procédait au hasard, par système et par charlatanisme. Le célèbre Raze a laissé, avec beaucoup d'erreurs, des méthodes et des conseils dignes d'éloges, surtout dans la sémiologie, partie la plus conforme au génie des Arabes, et qu'ils ont le plus travaillée. Mais il vous dira avoir vu une mâchoire se reproduire, une hernie humorale guérie par le vomissement. Il s'occupe du choix de la veine sur laquelle doit être pratiquée la saignée, et veut qu'elle soit ouverte obliquement, non en long. Avant d'appliquer les emplâtres, il détermine les qualités humides et sèches de la partie offensée ; et, pour faciliter les accouchements, il opère en bourreau. Il fut le premier à faire usage, pour la rougeole et la petite vérole, d'un traitement simple, se bornant à ordonner la diète, l'eau froide et les vapeurs aqueuses.

Le Persan Ali, fils d'Abbas, tint après lui le premier rang : il suit aussi les Grecs, mais il paraît parfois original dans la matière médicale ; il insiste sur la diététique plus que sur la pharmaceutique.

Avicenne (Aboul Aly Océin) le détrôna, et régna six cents ans dans les écoles ; mais dans la pratique il ne fit que suivre les Grecs et ses prédécesseurs, à tel point que les prescriptions d'Ali méritent la préférence.

L'Espagnol Aboul Casi a laissé un ouvrage vanté sur les opérations chirurgicales ; on y voit combien l'usage des caustiques était général en Espagne.

Averroës, dont nous avons déjà parlé comme philosophe, s'ef-

(1) Voici un exemple, selon AL-KINDI, *de Medicinar. composit. gradibus*, page 474.

Médicament.	*Poids.*	*Chaud.*	*Froid.*	*Humide.*	*Sec.*
Cardamome.......	I	1	1/2	1/2	1
Sucre............	II	2	1	1	2
Indaco...........	I	1/2	1	1/2	1
Emblica.........	II	1	2	1	2

Dans le mélange, le chaud et le froid s'élident, le sec l'emporte de moitié sur l'humide ; le médicament qui en résulte est donc sec.

força d'associer de nouveau à la médecine la dialectique grecque; il voulut ainsi expliquer des faits absurdes à l'aide des énergies et des entéléchies d'Aristote. Cependant ses travaux et ceux de quelques naturalistes prouvent que les sciences étaient cultivées en Espagne d'après une meilleure méthode et avec plus de liberté que dans les divers pays de l'islamisme; aussi les autres contrées de l'Europe purent-elles lui emprunter des doctrines et des méthodes (1).

Il y a plus d'originalité chez Ebn-Zoar de Séville, qui exerça à Maroc, à la cour du kalife Ebn-Atafsin, et à celle d'Ali, gouverneur de Cordoue. Il ose s'éloigner des traces de Galien; il évite les définitions sophistiques et les subtilités de la dialectique, en s'appliquant plus à l'histoire des maladies qu'à la théorie. Il ne dédaignait pas non plus, comme les autres médecins, d'exécuter des opérations chirurgicales, à l'exception de la lithotomie.

En Italie, les universités de Naples et de Salerne étaient en renom, et en France, celle de Montpellier. Frédéric II, qui, dans son Traité sur les oiseaux (2), montra des connaissances et une expérience éclairée en histoire naturelle, rendit de sages ordonnances sur la médecine. Il défendit de l'étudier avant d'avoir fait trois années de logique, de l'exercer ou de l'enseigner avant d'avoir subi un examen devant les médecins de Salerne et de Naples, et obtenu des lettres patentes. Maintes communes cherchaient à attirer les médecins par l'appât de certains priviléges, comme l'exemption de tailles et l'entretien d'un ou de deux chevaux. Nous avons le contrat passé par les Bolonais avec Hugues de Lucques, qui s'oblige à fournir ses soins gratuitement aux habitants du territoire pour les maladies ordinaires; mais il pourra exiger des gens de moyenne condition, en cas de maladies graves, de fracture ou de dislocation des os, un chariot de bois; des riches, vingt sous et un chariot de foin; rien des indigents. Il

(1) Broussais dit aussi des Arabes, *qu'ils n'avaient été que des copistes, et que le plus souvent ils avaient défiguré le sens des mots; que leurs commentaires n'étaient que du verbiage, et qu'ils avaient inspiré le goût de la dialectique et des subtilités.*

(2) Il observa que les oiseaux peuvent presque tous mouvoir aussi la partie supérieure du bec; que les grues passent l'hiver engourdies dans la vase des fleuves; que les os des oiseaux sont vides; et il fit d'autres remarques qui avaient échappé jusque-là.

sera tenu d'accompagner l'armée en campagne, et recevra en récompense six cents livres bolonaises. Hugues fut un des premiers à traiter les blessures avec le vin seul (1); il suivit ses concitoyens en terre sainte en 1218.

L'entassement des individus dans les habitations, les vêtements de laine, les pèlerinages, l'absence de précautions sanitaires, contribuaient à la propagation des maladies; aussi les pestes dont il est fait mention sont en si grand nombre, qu'on pourrait dire que, sans cesser jamais, elles s'apaisaient et couvaient, mais qu'il en restait toujours quelques vestiges. De 1060 à 1480, on en compte trente-deux en Europe, c'est-à-dire une tous les treize ans; et, dans le quatorzième siècle, quatorze au moins, ce qui en donne une tous les sept ans. Scaliger, *Contre Cardan*, dit que la peste se reproduit si fréquemment à Paris, Cologne, Famagouste, Venise, Ancône, qu'on peut l'y dire perpétuelle. Au moment où le danger et l'infection étaient plus grands, on voyait les pèlerins arriver en foule pour chercher des pardons et des jubilés. On ne songea que bien plus tard aux exclusions, aux quarantaines, et aux autres mesures défensives contre la contagion.

Les croisades amenèrent à leur suite des maladies nouvelles, comme le feu de Saint-Antoine et la lèpre. Il est aussi parlé beaucoup de maladies impures; mais les Lolards, les Alexins, les Cellites, les Béguines, les sœurs Noires, les frères de Saint-Antoine, que l'on institua pour les soigner, étaient plutôt des infirmiers charitables que des médecins. Abailard persuada aux religieuses du Paraclet de se consacrer à la médecine. Sainte Hildegarde, abbesse de Rupertsberg, était consultée fréquemment, et laissa une espèce de matière médicale, remplie de remèdes superstitieux; comme la fougère contre les possessions du démon, le hareng pour la gale, la cendre de mouches pour les affections de la peau, la vesce contre les verrues, la menthe aquatique contre l'asthme (2).

On aurait pu, durant les croisades, tirer profit des connaissances des Arabes; mais Saladin envoyait ses médecins à Frédéric II, et l'armée de saint Louis était détruite par le scorbut, sans qu'on sût comment y remédier. La casse et le séné furent cependant connus à cette époque. La thériaque, médicament ca-

(1) SARTI, *de Prof. bol.*, t. I, p. 144.
(2) HILDEGARDIS *physica*, Argentorati, 1544.

pital au moyen âge, fut apportée d'Antioche à Venise, qui en garda longtemps le secret pour elle seule.

Tout progrès rencontrait un obstacle dans l'aveugle respect pour l'autorité, et dans la manie de substituer la dialectique à l'expérience, en s'égarant dans des argumentations sans fin sur les recherches les plus oiseuses. On demandait, par exemple, si une boisson quelconque pouvait guérir la fièvre? A cette question on répondait non, attendu que celle-là est une substance et celle-ci un accident; que dès lors l'une ne peut avoir d'influence sur l'autre. Dans l'empirisme superstitieux d'alors, on n'étudiait pas l'anatomie, et l'on ne pratiquait pas d'opérations sans consulter les étoiles, dans la supposition qu'il existait un lien intime entre le corps humain et l'univers, avec les planètes surtout.

Galien avait dit dans un endroit que l'humidité et le relâchement sont plus naturels que la sécheresse; et dans un autre, que la sécheresse se rapproche plus de l'état naturel que l'humidité. En conséquence, les uns traitaient tout par des cataplasmes, les autres procédaient en sens opposé; et il en résultait deux écoles ennemies, invoquant pourtant la même autorité.

Pierre d'Abano chercha à les rapprocher par son *Conciliator differentium;* bon livre, où cependant les erreurs ne manquent pas. Ainsi, selon lui, la saignée n'est jamais si opportune que dans le premier quartier de la lune; pour guérir les douleurs néphrétiques, il faut, au moment où le soleil passe par le méridien, dessiner, avec un cœur de lion, une figure de cet animal sur une feuille d'or, et la suspendre au cou du malade; pour cautériser, les instruments d'or valent mieux que ceux de fer, vu la grande influence de Mars sur la chirurgie. Quelques versets de la Bible guérissaient la danse de Saint-Vit, très-fréquente en Allemagne.

Gilbert d'Angleterre, l'un des plus savants dans l'art dont nous nous occupons, qui décrivit la lèpre mieux que tout autre, malgré l'abus de la scolastique, des distinctions, des antithèses, des solutions sophistiques sans fin, guérissait la léthargie en attachant une truie dans le lit du malade; dans l'apoplexie, il provoquait la fièvre au moyen d'un mélange d'œufs de fourmis, d'huile de scorpion et de chair de lion; il délivrait des calculs de la vessie en donnant à boire du sang de chevreau nourri avec des herbes diurétiques; il remédiait à l'impuissance en attachant au cou un morceau de parchemin sur lequel étaient

tracées les paroles suivantes avec le suc de la consoude : + *Dixit Dominus Crescite* + *Ulhihoth* + *et multiplicamini* + *Tabechai, et replete terram. Otamulla.*

Pierre d'Espagne, qui fut ensuite Jean XXI, plus prudent comme médecin que comme pape, écrivit un recueil de formules pour toutes les maladies, en excluant, au moins en théorie, les remèdes superstitieux. Jean de Saint-Amand, chanoine de Tournay, donna une thérapeutique générale, ouvrage supérieur à ceux de ses contemporains, où il établit avec beaucoup de sagacité des règles utiles.

Maître Gherardo de Crémone se rendit à Tolède pour y étu- 1187.
dier l'*Almageste*, et se procura dans cette ville d'autres ouvrages arabes, qu'il traduisit ensuite en latin. On le croit l'inventeur du spéculum.

Roger de Parme recommanda l'éponge de mer pour les scro- 1295.
fules. Lanfranc de Milan, qui se réfugia en France quand il ne put plus s'opposer à Matteo Visconti, éleva une chaire à Paris, et attira un tel concours d'auditeurs, que l'école des chirurgiens séculiers devint bientôt célèbre. Quelques médecins commençaient en effet à s'appliquer aussi à la chirurgie; et Lanfranc, pour prouver que les chirurgiens sont théoriciens, employait ce syllogisme en *barbara :* « Tout praticien est théoricien, or tout chirurgien est praticien; donc tout chirurgien est théoricien. » Resterait à prouver la majeure.

Théodoric, évêque de Bitonto, observa par lui-même, et substitua les ligatures avec des bandes de toiles aux grands appareils de bois, dans les cas de fracture des os. Quelques-uns ont attribué à tort à Albert le Grand un livre sur les accouchements (*de Natura rerum*), fait avec une habileté qu'on ne saurait avoir sans un long exercice de l'art; il est certainement d'un moine : l'auteur s'excuse de traiter une pareille matière, à raison du grand nombre de personnes mises à mal par les sages-femmes.

Le Florentin Thaddée, fils d'Alderotto, commenta Hippocrate et Galien, et fut le premier à associer la philosophie à la médecine; il s'acquit ainsi, dans cette science, autant de réputation qu'Accurse dans celle du droit. Il s'égare pourtant toutes les fois qu'il prétend révéler les secrets de l'art cachés sous les paroles
des auteurs. Appelé pour donner des soins au noble Gherardo 1285.
Rangone, il voulut que, par acte en forme, les trois procureurs

de ce chevalier le garantissent de tout accident durant le voyage; qu'ils s'engageassent à le ramener à Bologne sauf de sa personne et de sa bourse, sans être dépouillé par les voleurs ou par l'ennemi, ni arrêté contre son gré à Modène. En cas de contravention, ils s'obligèrent à lui payer mille livres impériales pour chacun des articles violés, promettant en outre de lui restituer trois mille livres bolonaises, qu'ils reconnurent avoir reçues de lui en dépôt. Cette dernière clause était une fiction destinée à voiler un payement exorbitant (1). Appelé par le pape, il lui demanda cent ducats d'or par jour, attendu qu'il était plus riche que les autres, qui lui en donnaient cinquante; il en toucha dix mille, la cure terminée. On conçoit dès lors qu'il dut s'enrichir promptement.

Barthélemy de Varignana, qui traita beaucoup de grands seigneurs de son temps, reçut pour une cure deux cent soixante florins d'or du marquis d'Este.

Simon de Corda, Génois, médecin de Nicolas IV, chercha, dans la *Clavis sanationis*, à débrouiller la confusion produite par la variété de nomenclature. Il commença par voyager trente ans, dans un but scientifique, en Grèce et en Orient; mais, au lieu de déterminer les corps selon leur nature, il s'en tint à leurs qualités médicinales, indiquées non d'après les leçons de l'expérience, mais d'après des vertus élémentaires supposées.

Les Juifs furent toujours très-renommés comme médecins et comme chirurgiens, et l'on trouve dans les livres talmudiques des idées très-avancées sur l'anatomie. On lit même ce qui suit dans le *Zohar*, qui est pour le moins antérieur au quatorzième siècle, dans le traité *Idra Raba :* « A l'intérieur du crâne, le « cerveau se divise en trois parties, chacune placée dans un lieu « distinct, recouverte d'un voile très-délié, puis d'un autre plus « solide. Au moyen de trente-deux canaux, ces trois parties du « cerveau se répandent dans tout le corps, en se dirigeant de « deux côtés. Elles embrassent ainsi le corps sur tous les points, « et se répandent dans toutes ses parties. »

L'observation à laquelle les contraignaient les prescriptions minutieuses de leur culte, put leur faire découvrir les trois organes dont se compose l'encéphale et ses principaux téguments,

(1) *Apud* Sarti, P. II, p. 153.

avec les trente-deux paires de nerfs qui vont s'étendant avec symétrie, pour donner à la machine du corps la vie et le mouvement.

Abenzoar, juif de Séville, ne s'adonna pas seulement à la pratique de la médecine, mais encore aux préparations pharmaceutiques et aux opérations chirurgicales, ce dont il s'excuse en présence des préjugés de son temps. Il exerçait son art à la cour des Almoravides. Nous avons de lui un traité d'hygiène et de médecine (*Theisir dahalmodana vahaltabir*), dans lequel il suit les traces de Galien, sans jamais faire mention des auteurs arabes. Il indique contre la dyssenterie la poudre d'émeraude jusqu'à la dose de six grains, *parce que* lui-même en a été guéri une fois en portant cette pierre sur le ventre. Il est cependant le premier à conseiller les clystères nutritifs quand la déglutition est impossible; il indique l'incision de la trachée-artère dans les cas désespérés de suffocation; il signale aussi le premier l'inflammation du péricarde, en montrant qu'il l'a observée sur les cadavres.

Mais les doctrines qui touchent de plus près à la santé s'égaraient aussi en poursuivant des chimères, et cédaient le pas aux sciences occultes. Celles-ci avaient pour objet de connaître l'avenir, de découvrir des trésors, de transmuer les métaux, d'obtenir le remède universel et l'élixir d'immortalité. Quelle fatigue pouvait paraître excessive pour atteindre de pareils résultats? Aussi mettait-on à contribution les anciennes sciences, et en inventait-on de nouvelles. La reine de ces nouvelles venues était l'astrologie, fille folle d'une sage mère, comme l'appelle Képler; et l'erreur la plus universelle, car elle se trouve au berceau du genre humain aussi bien que chez les sociétés décrépites, chez les doctes Romains de même que chez les simples Océaniens; tant le besoin de connaître ce qu'on désire et craint de savoir est enraciné dans le cœur humain. (Sciences occultes.) (Astrologie.)

L'homme est le centre et le but de la création : tout se rapporte donc à lui; or, si l'on ne peut douter de l'influence du soleil et des autres astres sur les saisons, sur la végétation, sur les animaux, à combien plus forte raison ne doivent-ils pas en exercer une sur l'homme, la créature élue parmi toutes les autres? Les histoires des différents peuples (disent les astrologues), et l'opinion unanime des anciens philosophes, s'accordent pour recon-

naître une relation entre les années de notre existence et les degrés parcourus par chaque signe sur l'écliptique. Pour arriver à la découvrir, il faut bien connaître l'effet des astres sur les diverses parties de la nature, les combinaisons des mouvements, et certaines formules mystérieuses au moyen desquelles on parvient soit à accroître les forces de la nature, soit à déterminer l'influence des planètes, soit à contraindre à l'obéissance les esprits et les morts.

L'astrologie ne prend pour but de ses observations que les sept planètes et les douze constellations du zodiaque; les mondes et les empires, comme le plus petit des membres du corps, sont soumis à leur influence. Saturne préside à la vie, aux fabriques, aux sciences; Jupiter, à l'honneur, aux richesses, à l'ambition; Mars, aux guerres, aux prisons, aux haines, aux mariages; le Soleil sourit aux espérances, aux prospérités, aux bénéfices, comme Vénus aux amours et aux amitiés; de Mercure émanent les maladies, les dettes, les chances du commerce, et les frayeurs; la Lune envoie les songes, les plaies, les larcins. Sa nature est mélancolique, celle de Saturne triste et froide, celle de Jupiter tempérée et bénigne, celle de Mercure inconstante, celle de Vénus féconde, celle du Soleil joyeuse.

Pour calculer les influences de ces planètes, les astrologues partagèrent le jour en quatre points angulaires: ascendant du soleil, milieu du ciel, occident, et extrémité du ciel; puis ils subdivisèrent ces quatre points en douze cases.

Le point décisif de l'existence étant celui où l'homme vient au monde, on doit observer avec une attention particulière quel astre avait l'ascendant à ce moment. Celui qui naît sous l'ascendant de Vénus sera voluptueux; sanguinaire, s'il naît sous celui de Mars; l'influence de Saturne le rendra mélancolique, heureux celle de Jupiter, et ainsi de suite. Puis il est certaines herbes et certains métaux qui, dépendant de ces planètes, doivent en aider les effets. Dans les vies des troubadours provençaux, il est fait mention de Pierre Boniface, qui, après avoir essayé de tous les procédés magiques pour gagner le cœur d'une dame de Montpellier, « laissa l'amour, et s'adonna à l'alchimie. Il s'y appliqua avec constance, et trouva enfin une pierre qui avait la vertu de convertir les métaux en or. Curieux investigateur des vertus des pierres précieuses et des perles orientales, il composa sur cette matière un chant dans lequel

il met au premier rang le diamant, qui rend l'homme invincible. Il ajoute que l'agate de l'Inde ou celle de Crète rend l'homme bon parleur, prudent, aimable et agréable; que l'améthiste empêche l'ivresse; que la cornaline apaise la colère et les contestations judiciaires; que l'hyacinthe provoque le sommeil; que la perle procure au cœur l'allégresse. Continuant ainsi, le camée, selon lui, est efficace contre l'hypocondrie quand il est taillé; le lapis-lazuli, attaché au cou des enfants, les rend hardis; l'onyx d'Arabie et de l'Inde abat la colère; le rubis, suspendu au cou pendant le sommeil, chasse toutes les pensées fantastiques et pénibles; le saphir rend chaste; la sardoine, de même; l'émeraude donne une bonne mémoire; la topaze réprime la colère et la luxure; la turquoise nous préserve des chutes; l'hélitropie nous fait devenir invisibles; l'aigue-marine est une sauvegarde contre les dangers; le corail, contre les coups de foudre; l'asbeste, contre le feu; le béril inspire l'amour; le cristal éteint la soif des fiévreux; l'aimant attire le fer; enfin le grenat procure contentement et joie. »

Le savant qui, en suivant cette voie, parviendra à connaître les propriétés occultes des choses, non-seulement devinera l'avenir, mais encore influera sur les événements, en excitant la haine ou l'amour, en découvrant les desseins secrets, les trésors enfouis, les crimes cachés, les remèdes des maladies, et, ce qui est le *non plus ultra* de la science, l'art de faire de l'or.

Les phénomènes de la nature reçoivent surtout des nombres un grand accroissement d'énergie; car c'est d'après leur combinaison que l'univers est disposé, et ils possèdent une efficacité mystérieuse. L'échelle des nombres est, dans le monde archétype, l'essence divine; dans le monde intellectuel, l'intelligence suprême; dans le monde céleste, le soleil; dans le monde élémentaire, la pierre philosophale; dans l'homme, le cœur.

On voit comme se compliquaient entre elles des erreurs qui n'étaient pas nées alors, mais s'étaient transmises de la superstition païenne à travers les écoles néo-platoniciennes et les doctrines des gnostiques. Nous avons vu les magiciennes de la Thessalie inspirer l'épouvante et la vénération; Circé, Médée, Canidie, devenues célèbres tour à tour; Rome croyant aux fantômes, aux follets, aux orques, aux vampires, aux transformations immor-

talisées par Apulée (1). Pline raconte que les peuples celtiques attribuaient à la lune une grande influence sur toutes les parties de la terre; le sixième jour de son premier quartier, ils passaient toute la nuit dehors, chantant et jouant des instruments pour lui rendre honneur, et formaient des assemblées religieuses près d'un arbre illuminé. Cet usage se maintint malgré le christianisme; Charlemagne défendit ces promenades nocturnes, en déclarant sacrilége le curé qui ne s'y opposerait pas. La prohibition engendra le mystère, et l'on choisit pour ces cérémonies des lieux déserts; alors le vulgaire s'imagina qu'il s'y consommait des méfaits terribles.

Quant aux erreurs de l'astrologie, on leur attribuait une haute antiquité, car on faisait remonter leur origine au Chaldéen Bérose et à l'Égyptien Trismégiste (2). De ces deux sources étaient dé-

(1) Un grand nombre de superstitions modernes, attribuées d'ordinaire à l'ignorance du moyen âge, nous sont venues des anciens : ainsi, l'opinion que le tintement d'oreilles annonce que l'on parle de vous; qu'après avoir mangé un œuf, il faut en briser la coque (OVIDE, *Fastes*). Ainsi, l'usage de manger des pois lors de la commémoration des morts, que célébraient les Romains au mois de mai, lors des fêtes lémurales, époque où l'on s'abstenait de se marier (*Fastes*, V); celui de s'adresser des vœux de bonheur au commencement de l'année; de dire *Dieu vous assiste*, quand on éternue (PLINE, liv. II, c. 2, § 11); de clouer sur les portes des hiboux et des chats-huants : *Quid quod istas nocturnas aves, cum penetraverint larem quempiam, sollicite prehensas, foribus videmus affigi?* (APULÉE, *Metam.*, liv. III), etc. S'il faut d'autres preuves de l'antiquité des niaiseries reprochées au moyen âge, on peut prendre les κέστοι de Julius Africanus, qui vivait sous Alexandre Sévère; et parmi tant d'autres folies, on y trouvera le *moyen de se défaire de ses ennemis :* « Préparez des pains de cette manière : Prenez, vers la fin du jour, les animaux suivants : une grenouille des champs ou crapaud, et une vipère, tels que vous les voyez dessinés dans le pentagone parfait, à l'endroit de la figure où se trouvent les signes de la proslambanomène du trope lydien, c'est-à-dire un ζῆτα sans queue et un ταῦ couché (c'est la note musicale qui pour nous serait le *fa dièze*); renfermez ces deux animaux ensemble dans un vase de terre en le bouchant hermétiquement avec de l'argile, afin qu'ils ne reçoivent ni air ni lumière : cela fait, après un temps convenable brisez le vase, et délayez les restes que vous y trouverez dans de l'eau, avec laquelle vous pétrirez le pain; de plus, oignez de cette composition, dangereuse même pour celui qui l'emploie, les tourtières dans lesquelles vous cuirez ce pain. Cet aliment ainsi préparé, donnez-le à vos ennemis comme vous le pourrez. »

(1) Champollion a trouvé, dans la tombe de Rhamsès V, des tables astrologiques de la correspondance entre le lever des constellations à chaque heure du mois, et les diverses parties du corps. Les numismates modernes signalent l'horoscope sur les médailles des empereurs romains.

rivées deux manières différentes d'observer les astres et d'interpréter leur langage; elles s'introduisirent dans les écoles néo-platoniciennes, que nous avons vues, par leur manie d'abolir le christianisme, se laisser entraîner à la superstition, et chercher la vérité dans le mysticisme, et dans des rapports mystérieux entre le monde visible et le monde invisible. Ces doctrines séduisirent les Arabes, qui bientôt devinrent de grands maîtres, et firent de l'Almageste de Ptolémée un texte de songes et d'absurdités. Al-boumazar, entre autres, se rendit célèbre au temps d'Haroun-al-Raschid. Il avait annoncé que, d'après les périodes de Saturne, le christianisme ne pouvait durer plus de quatorze cent soixante ans; à l'en croire, celui qui adresse une prière à Dieu, au moment de la conjonction de la lune avec Jupiter dans la tête du Dragon, est exaucé infailliblement.

Il fut imité par quelques autres de ses compatriotes. Al-Cabitz, qui fut en renom sous les princes Amdanites, au dixième siècle, laissa un *Traité d'astrologie judiciaire*, qui fut traduit par Jean de Séville. Al-Kindi, habile médecin qui vivait vers l'an 1000, composa une théorie des arts magiques; puis, après Aboul-Farag, l'astrologie se combina avec la cabale et l'alchimie, formant un ensemble qui constitua le comble des absurdités. L'astrologie fut honorée de chaires publiques, et l'université de Bologne décréta qu'elle aurait un professeur pour l'enseigner, *quem tanquam necessarissimum haberi omnino volumus*. En 1179, les astrologues les plus renommés de l'Orient, chrétiens, arabes et juifs, tinrent un congrès, dans lequel ils demeurèrent d'accord qu'en septembre 1186 une conjonction extraordinaire des planètes supérieures et inférieures entraînerait la ruine de la création, au milieu de tempêtes épouvantables. Le mois de septembre si redouté arriva, et rien ne fut détruit, pas même le crédit de l'astrologie.

L'astrologue ne devait pas se borner à interroger les étoiles, mais il lui fallait connaître leur influence sur toutes choses, c'est-à-dire, les vertus mystérieuses au moyen desquelles il croyait expliquer les admirables résultats obtenus par les recherches des grands maîtres qui étudiaient dans la solitude la chimie et les mathématiques. Peut-être même ceux-ci, dans leurs veilles studieuses, se laissaient-ils dominer par ces superstitions que produit l'isolement, par ces émotions qui emportent hors de la nature, ou font trembler en présence de ses mystères.

Parmi ceux qui s'illustrèrent dans ces vaines élucubrations, on cite Guy Bonatto de Forli. Après avoir recueilli dans ses voyages tout ce que les Arabes avaient écrit sur cette matière, il en donna la quintessence dans un traité qui s'est conservé (1). Il y expose, avec l'aide de Dieu et de saint Valérien, patron de sa ville natale, l'utilité de la science, la nature des planètes, leurs conjonctions et leurs influences, les jugements qu'il faut en déduire, et les différentes questions que l'on peut résoudre à l'aide de la science astrologique. Il part de cette base, que les principes ne doivent pas se prouver, mais être supposés arbitrairement; or, personne ne doute que le mouvement des astres n'influe sur le monde, et qu'on ne puisse, grâce à cette doctrine, connaître les pensées des individus présents, passés et à venir. Prémisses qui, une fois accordées, entraînent d'elles-mêmes leurs conséquences.

D'une habileté admirable dans la pratique de cette imposture, Bonatto découvrit à Frédéric II une conspiration ourdie à Grosseto. Il fabriqua une statue qui rendait des oracles. Dirigeant les opérations de Guy de Montefeltro, il montait au haut du clocher de San Mercuriale quand ce capitaine se mettait en campagne, et lui indiquait par un coup de cloche le moment de revêtir l'armure; par un autre, celui de monter à cheval; par un troisième, celui de se mettre en marche. Il prétendait que Jésus-Christ lui-même faisait usage de l'astrologie, et s'irritait contre les porte-tuniques (*tunicati*) qui s'élevaient contre ses prédictions (2).

(1) GUIDO BONATTUS *de Forlivio decem continens tractatus astronomiæ*, Venise, 1506.

(2) L'Église s'opposa constamment à l'astrologie : le concile d'Agde, en 506, can. 42, refuse la communion aux astrologues; le premier concile d'Orléans, en 511, can. 30, excommunie ceux qui croient aux sorts ou aux augures; d'autres conciles continuèrent dans le même esprit. Frédéric II crut pouvoir recourir à l'astrologie pour intimider la cour de Rome, et fit circuler ces vers :

Fata monent, stellæque docent, aviumque volatus,
Quod Fredericus ego malleus orbis ero.
Roma diu titubans, variis erroribus acta,
Concidet, et mundi desinet esse caput.

Mais on lui répondit, en l'honneur de la raison :

Pierre d'Abano et Cecco d'Ascoli acquirent aussi, malheureusement pour eux, une certaine renommée. Le premier, élevé à Constantinople, fut assez heureux pour saisir l'instant où les astres étaient dans la position indiquée par Alboumasar, et où, selon lui, Dieu ne peut refuser aucune demande. Il en profita pour demander la science, et une illumination soudaine lui fit connaître l'avenir. Il professa à Padoue et à Paris, où il fut accusé de magie pour les cures médicales qu'il avait menées à bien; puis il fut incriminé d'hérésie à Rome, et renvoyé absous par décision pontificale. Il rapportait au cours des astres les périodes des fièvres. Dans le palais de Padoue il fit peindre les figures des planètes; et il croyait si fermement à l'astrologie, qu'il chercha à persuader aux Padouans de raser leur ville, pour la reconstruire sous une conjonction de planètes qui venait de s'effectuer dans les conditions les plus favorables. Pierre d'Abano. 1231.

Peut-être ne faut-il voir là que des caquetages inventés par Pierre de Reggio, qui, vaincu en doctrine par Pierre d'Abano, chercha à le perdre dans l'opinion. De là les accusations contradictoires dirigées contre ce dernier, à qui l'on imputait d'un côté de ne pas croire au diable; de l'autre, d'en tenir sept renfermés dans un bocal, dociles à ses moindres signes. Ces accusations, et d'autres plus sérieuses, lui valurent d'être condamné par les inquisiteurs. Il mourut avant l'exécution de la sentence, et à son dernier moment il disait à ses amis : *Je me suis appliqué à trois nobles sciences : l'une d'elles m'a rendu subtil, l'autre riche, la troisième menteur : la philosophie, la médecine, l'astrologie.* Dans son testament, il se proclame bon catholique, et il avait demandé à être inhumé chez les dominicains; mais l'inquisition continua à procéder contre lui, et troubla ses cendres. Gentile de Foligno, médecin célèbre, étant entré dans l'école où d'Abano avait professé, s'agenouilla, et s'écria, les mains levées : *Salut*,

Fata silent stellæque tacent; nil prædicat ales.
Solius est proprium scire futura Dei.
Niteris incassum navem submergere Petri;
Fluctuat, et nunquam mergitur ista ratis.
Quid divina manus possit, sensit Julianus :
Tu succedis ei; te tenet ira Dei.
Ex Jordani Chron., 221.

temple saint! Ayant aperçu ensuite quelques écrits de sa main, il les plaça sur sa poitrine et les baisa avec respect (1). Ses restes sont placés aujourd'hui au milieu de ceux des grands hommes de Padoue, dans le Pré de la vallée.

Cecco d'Ascoli.

Cecco Stabili, natif d'Ascoli, professa, jeune encore, l'astrologie à Bologne. Dans un commentaire sur la sphère de Jean de Sacrobosco, il avança qu'il existait dans les sphères supérieures des générations d'esprits malins que l'on peut contraindre, au moyen d'enchantements, à opérer des prodiges. Ces folies et d'autres doctrines le rendirent suspect à l'inquisition, qui l'envoya au bûcher dans une vieillesse avancée.

Andalon dal Nero.

Nous citerons encore le Génois Andalon dal Nero, qui amassa des connaissances dans ses voyages, et dont il reste un traité latin sur la composition de l'astrolabe. Ghérard de Crémone, natif de Sabionetta, traduisit l'Almageste de Ptolémée et le traité des crépuscules de Al-Hazen; il écrivit aussi une *Theoria planetarum*, sur laquelle se faisaient les leçons dans les universités. On conserve dans la bibliothèque du Vatican les réponses qu'il faisait aux consultations que lui adressaient Ezzelin de Romano, Boson de Dovara, Hubert Pelavicino, tyrans redoutés, mais qui pourtant tremblaient devant des puissances inconnues, et s'empressaient de soumettre les calculs de leur prudence ou de leur ambition à la décision des astres et de leurs interprètes.

Ghérard de Crémone.

Frédéric I[er] était sans cesse entouré de l'élite des astrologues, dont les conseils modifiaient ses desseins (2). En 1239, lorsqu'il apprit la rébellion de Trévise, il fit observer l'ascendant par maître Théodore, du haut de la tour de Padoue; mais celui-ci ne fit pas attention (remarque Rolandino) que dans la troisième case se trouvait alors le Scorpion, qui, ayant le venin dans la queue, indiquait que l'armée aurait à souffrir vers la fin de cette expédition. Le même empereur se trouvant à Vienne, voulut qu'un astrologue devinât par quelle porte il sortirait le lendemain; le docteur consulté écrivit sa réponse, et la remit cachetée à Frédéric, pour qu'il n'ouvrît le billet que hors la ville. L'empereur fit pratiquer une brèche dans la muraille, et sortit par là. Ayant ouvert alors le billet, il y trouva ces mots : *Per la porta nuova.* La porte était neuve en effet.

(1) SAVONAROLA, *De laud. Patav.*, p. 1155.
(2) SABA MALASPINA, *Storia*, c. 2.

L'astrologue était devenu un personnage indispensable dans les cours et dans le palais des communes; les évêques même et les prélats ne surent pas toujours se préserver de cette contagion. Pétrarque prononçait dans la cathédrale de Milan l'oraison pour l'avénement des neveux de Jean Visconti, quand l'astrologue l'interrompit, attendu qu'en ce moment même s'opérait, d'après ce qu'il avait découvert, la conjonction la plus favorable des planètes. On observait les astres pour jeter les fondements d'une citadelle. C'est ce qu'on fit, en 1470, pour celle de Pesaro; en 1492, pour les bastions de Ferrare; en 1499, pour la forteresse de la Mirandole. En 1494, les Florentins confèrent le bâton de capitaine général à Paul Vitelli, à l'heure désignée propice par les étoiles. Le cardinal Pierre d'Ailly, qui avait proposé la réforme du calendrier, soutient devant le concile de Constance que les signes astrologiques indiquaient la lutte de l'Empire avec l'Église, et déploie sa grande érudition pour défendre l'astrologie, qu'il tâche de faire concorder avec la théologie, la chronologie et l'histoire.

Bien plus, dans le grand siècle de Léon X et de Luther, l'astrologue allemand Stofflei prédit un déluge qui devait arriver en 1524, ce qui causa une grande anxiété parmi les peuples et les princes; beaucoup d'hommes s'enfuirent sur les montagnes; Auriel, médecin de Toulouse, vendit tout ce qu'il possédait pour faire construire une arche; et le duc Urbin dut faire publier un livre, par le philosophe Paul de Middelbourg, pour démontrer la vanité de cette crainte. Lorsqu'en 1572 un nouvel astre apparut dans la constellation de Cassiopée, les astronomes y reconnurent à l'envi un signe de graves changements; et un philosophe italien, Guilandini, osa seul rire de leur frayeur. Jusqu'au temps de Louis XIV, les princes et les seigneurs avaient auprès d'eux un astrologue, dont ils prenaient les thèmes et les horoscopes; et il fut proposé d'instituer une chaire pour le fameux Morin. Qui ne se rappelle Waldstein? Mais chose plus étonnante, c'est que Tycho-Brahé, astronome d'un mérite incontesté, prononça en 1574, dans l'université de Copenhague, un discours pour démontrer que l'astrologie était d'accord avec la raison, avec la religion, et pour plaindre les philosophes qui se refusaient à y croire, par ignorance de cet art.

Cependant Pierre de Blois (1), archevêque de Bath, près de Londres, s'était depuis longtemps élevé contre ces erreurs, et avait combattu l'astrologie comme les magiciens, dans les *Illusions de la fortune*. « Ce qu'on appelle Fortune ou Destin n'existe « pas, et il faut répudier l'opinion des doctes, qui attribuent les « événements du monde à ses caprices ou à la fatalité, au lieu de « reconnaître une volonté suprême qui règle inaltérablement les « vicissitudes humaines.... J'appelle pour cela mon livre *Illusions « de la fortune;* non qu'elle soit quelque chose en elle-même, mais « pour démontrer que, dans l'élévation comme dans l'abaissement « des mortels, tout vient non du hasard, mais de la divine Pro- « vidence. »

Les chimères de l'astrologie eurent pour conséquence de propager la croyance aux esprits follets, aux spectres, aux fantômes, aux vampires : ces croyances énergiques, comme toutes celles de l'époque, imprimèrent un caractère grandiose aux plus déplorables superstitions ; puis les procès réguliers intentés contre elles y firent ajouter encore plus de foi, et leur gagnèrent des prôneurs. L'imagination y puisa une vigueur prodigieuse pour créer des événements qu'elle-même finissait par croire véritables ; des hommes à l'esprit ardent se retirèrent à l'écart pour se jeter dans un monde fantastique en haine du monde réel, et mêlèrent l'imposture à l'hallucination et au fanatisme. La législation se hâta de réprimer des gens qui excitaient les tempêtes, faisaient changer de forme aux choses et aux hommes, engendraient des maladies ; enfin des procès absurdes égarèrent longtemps la justice, comme nous aurons à le déplorer à une époque que l'on a appelée le *siècle d'or.*

D'un autre côté, les savants, avides de tout ce qui était nouveau dans un temps où tout était à créer, appliquèrent les sciences occultes à toutes les branches de l'arbre scientifique. La médecine n'y recourait pas seulement pour la distillation des médicaments, et pour reconnaître les vertus les plus efficaces des substances ; elle faisait aussi des enchantements, préparait des amulettes, se livrait à des recherches continuelles pour trouver l'élixir de longue vie ; et, à cet effet, elle évoquait les esprits, quand de nos jours

(1) C'est un des hommes les plus remarquables de son temps (1200). Il fut puissant en Sicile à la cour normande, puis en Angleterre sous Henri II et Henri III, au nom desquels, comme au sien propre, il écrivit beaucoup de lettres d'un style facile, et qui sont fort importantes pour l'histoire. Nous avons aussi de lui divers traités et des discours.

elle se contente de disséquer les cadavres. Les mathématiques se fourvoyaient à la suite de la cabale. L'homme demeure naturellement étonné à la contemplation des nombres, contemplation qui met tant de distance entre nous et la brute, et dans laquelle notre intelligence se complaît, comme dans tout ce qui tend à la démontrer à elle-même. De là l'ancien respect pour les nombres, professé dans les écoles pythagoriciennes, et qui se réveilla dans celles des néo-platoniciens et chez les commentateurs hébraïques. De ces derniers vint le nom de cabale, donné à la science à l'aide de laquelle on croyait deviner, par la combinaison des nombres, les choses occultes, et acquérir le pouvoir de commander aux puissances infernales. Cabale.

Tels étaient les éléments dont se composait la magie, née d'un désir élevé d'acquérir la science, et de l'accroître en s'alliant aux puissances supérieures, au moyen desquelles on espérait recevoir l'influence divine. Pour peu que l'on observe les opinions sur lesquelles se fondaient le genre de vie et les croyances du temps, la magie n'en sera considérée que comme une déduction logique. Magie.

Il y avait quatre sortes de magies : la magie *naturelle*, qui, connaissant mieux que le vulgaire les forces de la nature, ses sympathies et ses antipathies, obtenait des effets prodigieux, comme les fantasmagories, les phénomènes de ventriloquie ; la magie *mathématique*, qui, mettant à profit les lois de la mécanique, pouvait construire des machines, des automates, dont le jeu excitait l'admiration, ou obtenir des solutions inaccessibles au commun des calculateurs ; la magie *empoisonneuse*, qui composait des breuvages, des philtres merveilleux, capables, comme ceux de Circé ou d'Armide, de changer les hommes en pourceaux ou en poissons, mais employée le plus souvent à faire naître l'amour, ou à débarrasser d'un rival. Enfin la magie *cérémoniale*, plus auguste et plus puissante que les autres, se subdivisait en *goëtie*, qui communiquait avec les esprits malfaisants, et en *théurgie*, qui mettait en relation avec les génies purs. La magie *blanche* fut introduite par des jongleurs à une époque plus récente.

Nous devons être d'autant moins surpris que, dans des temps d'ignorance et de crédulité, on réputât miracle tout ce qui sortait de l'ordre ordinaire, que nous-mêmes, au milieu de tant de lumières disséminées par la science, nous restons étonnés en présence des phénomènes inexpliqués de la catalepsie, de l'électricité, du magnétisme, de la rhabdomancie, de la galvano-plastique, de la photo-

graphie. La raison, devenue adulte, nous a enseigné à vérifier les faits, et à en attendre l'explication du temps et de la science. On voulait alors trouver les causes, et l'on recourait à des puissances supérieures. On se figurait que l'homme pouvait, ou faire des pactes avec le génie du mal, et par son assistance commander à la nature, ou évoquer les morts, afin qu'ils révélassent les secrets de la tombe; il y avait même, à Tolède et à Séville, des professeurs qui enseignaient publiquement la nécromancie. Ces extravagances dégénéraient parfois en méfaits, et des fanatiques allaient jusqu'à égorger des enfants pour assouvir de leur sang les spectres qu'ils évoquaient au moyen de caractères magiques.

Tout astrologue ou alchimiste se vantait d'avoir quelque esprit familier à ses ordres. Michel Scot invitait ses amis à un banquet, sans avoir rien de préparé au logis; puis soudain apparaissaient les mets les plus délicats; il disait : *Cette friandise vient de la cuisine du roi d'Angleterre; cette liqueur vient de la bouteillerie du roi de France.*

On tirait des présages sur l'avenir de signes fortuits, des lignes de la main, des étoiles, des songes, dont l'interprétation constituait une grande partie des doctrines occultes, qu'on n'aurait osé mettre en doute, puisque Hippocrate avait admis la divination des songes. Or, comme les événements annoncés arrivaient parfois, attendu qu'il est difficile de ne pas rencontrer une fois juste sur beaucoup, quand on parle un peu de tout et en termes vagues, alors on se récriait sur le savoir du sorcier, comme on le fait aujourd'hui pour nos diseurs de bonne aventure.

Trésors. Les sciences occultes offraient deux voies pour s'enrichir : trouver des trésors et transmuer les métaux. Quant aux trésors, les chroniques racontent des choses merveilleuses. Dans la Pouille, il y avait une statue de marbre avec une couronne d'or, portant cette inscription : *Aux calendes de mai, au soleil naissant, j'ai la tête d'or.* Personne ne comprit le sens de ces mots, jusqu'au moment où Robert Guiscard en arracha le secret à un prisonnier sarrasin. Ayant creusé la terre à l'endroit où tombait l'ombre de la tête au 1er mai, il trouva un trésor (1). Le moine Gerbert vit une statue qui, l'index étendu, portait cette inscription sur sa tête: *Frappe là.* Maintes fois on avait frappé cette tête sans aucun résultat, quand le moine plus avisé remarqua l'endroit où l'ombre,

(1) JORDANI *Chron.*, c. 222.

projetée par le doigt indicateur, venait tomber à midi; puis, durant la nuit, il s'en vint fouiller avec un seul compagnon en cet endroit, et y trouva un vaste palais tout en or. Des soldats y jouaient aux dés; le roi et la reine étaient assis à table; près d'eux, un damoisel tenait son arc tendu: tout cela était en or, et brillamment éclairé par un tison qui brûlait au milieu. Lorsqu'on voulait toucher à l'archer, de belles jeunes filles se mettaient à danser. Comme Gerbert ne se fiait pas beaucoup en son compagnon, il prit seulement sur la table un couteau d'un travail admirable; et, tout à coup, les danseuses s'élancèrent frémissantes, et l'archer tira sur la lumière, qui s'éteignit. Gerbert, resté dans les ténèbres, fut donc obligé de laisser toute chose intacte; mais il entendit diverses prédictions, qui toutes se vérifièrent par la suite (1).

Sans parler de la pistole volante, qui, une fois dépensée, revenait constamment dans la bourse d'où elle était sortie l'instant d'avant, nous passerons immédiatement à l'art de faire de l'or, qui était alors le but suprême, et constituait une science distincte. On veut reporter l'origine de la chimie à Pythagore qui, supposant dans le monde une harmonie parfaite, lui donna par ce motif le nom d'ordre, de beauté (κόσμος), et exprima par les nombres les diverses compositions des éléments. Vint ensuite une école qui produisit la doctrine des qualités élémentaires, résultant, selon Ocellus, des formes matérielles des molécules. De là, le système atomiste. Timée de Locres y reconnut une multitude de qualités différentes, qu'Empédocle fixa à quatre éléments, c'est-à-dire l'air, le feu, la terre, et l'eau. Ce philosophe prétendit que les corps eux-mêmes ne tombaient pas sous nos sens, mais seulement leur essence. Étudiant la manière dont les molécules s'unissent et se séparent, il en déduisit une ressemblance avec les sympathies et les répulsions humaines, première lueur des solutions les plus récentes. Mais sa théorie ne fut pas adoptée, et Aristote trouva plus de crédit en admettant un cinquième élément sidéral, dont la présence unissait et dont l'absence décomposait. Alchimie.

En conséquence, la chimie des anciens tenait pour constant que les corps résultent de la combinaison des éléments, et que de leur harmonie naît la santé dans les corps humains. Celui qui découvrirait ces combinaisons pourrait donc non-seulement rendre la santé et prolonger indéfiniment la vie, mais encore trans-

(1) JORDANI *Chron.*, c. 220.

former les corps et les métaux. Sentiment sublime, bien que fourvoyé, de la puissance de l'homme et de la perfectibilité de la création entière, et qui, dans la supposition que certains corps étaient moins parfaits, s'appliquait à trouver l'élément qui leur manquait, et s'élevait même jusqu'à la Divinité, dans l'espoir, non de créer comme elle la matière, mais de lui donner la forme et l'organisation.

Cependant, comme on voyait dans l'or le représentant universel des jouissances terrestres, la science s'ingénia d'une manière spéciale à trouver la pierre philosophale, qui devait lui servir à faire de l'or avec de l'étain et du mercure.

Roger Bacon, plus précis et moins énigmatique que les alchimistes qui vinrent après lui, indique clairement, dans son *Speculum alchimiæ*, le but et les moyens de cet art. Le feu, s'élançant du centre de la terre (1), rencontre deux autres éléments, la terre et l'eau : il dessèche et coagule les molécules de l'eau, ce qui produit le mercure, et, raffinant la terre, il en produit le soufre. Tous les métaux et minéraux sont composés de soufre et de mercure, combinés à des degrés divers. Ces données admises, il était permis d'espérer qu'on pourrait modifier ces combinaisons de manière à transmuer un métal imparfait en celui qui était le plus parfait, c'est-à-dire en or. Pour y parvenir, les alchimistes auraient dû raffiner ces deux ingrédients au moyen de réactifs, puis les traiter directement; et cette opération leur eût fait reconnaître promptement l'impossibilité de la réussite. Mais comme s'il eût été indispensable que l'esprit humain acquît de la force dans un long et infructueux exercice, au lieu de recourir à l'analyse, ils songèrent à trouver un corps qui, combiné avec les métaux, pût les transmuer en or.

Bacon croit qu'un métal seul peut être employé à cet effet, et qu'il n'y a pas d'autre procédé que le feu, en renonçant à toute intervention superstitieuse; mais l'opérateur qui a entrepris cette tâche avec une ardente espérance n'a pas plutôt vu les simples ressources de l'art lui faire défaut, qu'il a recours à tous les moyens possibles pour s'emparer de la force créatrice, dite esprit universel, de l'âme générale du monde; et de là naît cette science secrète et ténébreuse qui occupa tant d'esprits.

(1) Il dit réellement *du fond des mines;* mais on peut voir combien il approche des théories modernes de la chaleur centrale.

On se figura donc que les qualités occultes de la matière et l'influence favorable des étoiles étaient nécessaires pour exécuter le *grand œuvre*, c'est-à-dire pour obtenir la poudre de projection, dont le mélange perfectionnerait les métaux. Pour faire de l'or, il faut imiter l'art divin, et par conséquent étudier ce que Dieu fait. Or, les métaux sont composés de trois *esprits* ou principes : le soufre, le vif-argent et l'arsenic ou sel, qui, moyennant la chaleur souterraine, forment les métaux parfaits. Il s'agit donc d'imiter au fourneau l'opération de la nature, en éliminant les principes corruptibles unis à ceux qui sont purs. Il faut donc, par la *sublimation*, par la *précipitation*, par la *distillation*, par la *calcination*, les délivrer du principe sulfureux; et par la *solution*, la *fusion*, la *coagulation*, la *cération*, les rendre aptes à se transformer, et à donner du mercure philosophal pour *mercuriser l'or*. Les recettes indiquées étaient positives, mais le mystère était expliqué en termes occultes. *Voulez-vous*, disaient-ils, *faire l'élixir des sages? prenez le mercure des philosophes, transformez-le successivement, par la calcination, en lion vert et en lion rouge; faites-le digérer dans un bain de sable avec de l'esprit-de-vin âcre, et distillez le produit. Mais que l'alambic soit couvert des ombres cimmériennes, et il se trouvera au fond un dragon noir qui dévore sa propre queue....* Nous connaissons certaines sciences, de nos jours, qui parlent un langage à peu près aussi intelligible, et qui sont pourtant d'une application plus immédiate que l'art de faire l'or et le breuvage d'immortalité.

La *Tabula Smaragdina* d'Hermès, sur laquelle il a été composé des volumes de commentaires, est à peine de la longueur d'une demi-page. En avoir l'intelligence a toujours été considéré comme équivalant à posséder le secret de faire l'or. On peut en faire l'essai :

« Le vrai sans mensonge est certain et très-vrai. Ce qui est en « bas est comme ce qui est en haut, et ce qui est en haut comme « ce qui est en bas, pour accomplir les miracles de la chose uni- « que. De même que toutes les choses furent créées d'une seule, par « la méditation d'un seul, ainsi toutes les choses naquirent de cette « chose unique par appropriation. Son père est le Soleil, la Lune sa « mère; le ventre la porta dans son sein; la terre la nourrit. C'est « le père de toute l'harmonie du monde. Sa vertu est entière

« quand on la dépose dans la terre. Tu sépareras avec soin et habileté la terre du feu, le subtil du dense; il monte de la terre aux « cieux, redescend sur la terre, et puise sa force dans le supérieur « comme dans l'inférieur. Ainsi, tu posséderas la gloire du monde « entier; toute obscurité s'éloignera de toi. C'est la vertu forte de « toute vertu, parce qu'elle dompte toute chose subtile, pénètre « toute chose solide. Ainsi fut créé le monde, ainsi se produiront « les appropriations admirables, ceci en étant la manière. Et pour « cela je fus appelé Hermès, trois fois très-grand (Trismégiste), « possédant les trois parties de la philosophie du monde. Ce que « j'ai dit de l'opération du soleil est conclu. »

Quand bien même on voudrait voir indiquée dans cette Apocalypse la puissance de l'esprit et l'unité de la chose créée; pour peu que l'on ait la fantaisie de descendre aux détails, on pourra y appliquer tous les systèmes imaginables.

Les alchimistes avaient à leur service les très-anciens livres de Moïse, de Marie sa sœur, de Mercure Trismégiste, de Job, d'Énoch, le *Séfer* d'Adam, et principalement la *Clavicule* de Salomon. D'autres croyaient que dans le Koran, dans l'Évangile, dans l'Apocalypse, il était fait allusion à la *grande science*. Une infinité d'ouvrages, sous les titres les plus bizarres (1), furent composés dans un langage particulier aux adeptes, rempli d'hiéroglyphes, dont l'invention est attribuée à Alphonse X, et qui en rendent la lecture très-difficile, lorsqu'on y veut chercher quelque parcelle de vérité. Les explications secrètes n'étaient confiées qu'aux adeptes, parmi lesquels on n'était compté qu'après de longues études, et en associant la cabale, l'astrologie, la nécromancie. Pour faciliter ses opérations, la science hermétique se servait aussi de la verge de Moïse, de la pierre de Sisyphe, de la toison de Jason, du vase de Pandore, de la table d'émeraude d'Hermès, du fémur d'or de Pythagore. Si rien ne réussissait, on recourait au diable barbu, chargé spécialement de ce genre d'offices.

Quelques alchimistes s'abandonnaient de bonne foi à ce délire d'origine classique (2), qui continua durant des siècles. Le témoi-

(1) Par exemple, *les Symboles de la Table d'or des douze nations*, par Mayer.

(2) On sait que Caligula dépensa des sommes considérables pour trouver le

gnage d'autrui, des apparences illusoires, leur persuadèrent qu'il était possible de retrouver cette fameuse *poudre de projection* (1); ils s'y appliquèrent donc avec passion, et entreprirent de longs voyages, surtout au Sinaï, au mont Horeb et au mont Athos, dont les moines se croyaient possesseurs du grand secret. Plus souvent c'était un appât jeté aux gens crédules, afin de leur soutirer l'or nécessaire pour faire de l'or. Puis, lorsque ces habiles maîtres étaient parvenus, par un tour d'adresse, à faire trouver quelques grains d'or au fond de la cornue, les bailleurs de fonds ne leur manquaient pas pour les dépenses nécessaires à des résultats plus abondants. On vit de la sorte de grandes fortunes s'en aller en fumée; aussi Harry définissait l'alchimie : *ars sine arte, cujus principium est mentiri, medium laborare, finis mendicare* (2).

Un alchimiste, passant par Sedan, enseigne généreusement à Henri Ier de Bouillon le secret de faire de l'or; il en fait même en sa présence; il ne lui demande, pour prix d'un tel service, que vingt mille écus pour se rendre jusqu'à Venise, au congrès général des adeptes. Le prince, certain d'avoir en poche trois cent mille onces d'or, en autant de grains de poudre de projection, lui fit présent du double de la somme demandée. Mais le fourbe était déjà loin quand le prince reconnut qu'il avait été pris pour dupe. Charles IX donna cent vingt mille livres à Jacob Gauthier, baron de Plumerolles, pour préparer la transmutation; et, dès que ce-

secret de faire de l'or; et, sous Dioclétien, il y eut une espèce de persécution contre les alchimistes.

(1) Peut-être l'un d'eux, ayant, dans le cours de ses essais, dissous du borax et de la crème de tartre avec du sublimé de mercure, et fait évaporer le mélange sous la superficie d'un vase d'argent, aura trouvé celui-ci doré. Il put donc croire avoir découvert la pierre philosophale, et se remit à tenter ces combinaisons, dans lesquelles nous voyons en effet revenir constamment, sous les noms étranges d'alors, le borax, le tartre, le mercure, le sel marin. On sait que ces substances donnent à l'argent une teinte jaune, mais qu'un simple lavage avec de l'acide nitrique délayé dans l'eau suffit pour la faire disparaître. Du reste, les procédés étaient secrets, vu l'importance qu'il y avait à tenir caché l'art de s'enrichir.

(2) Le premier volume de l'*Histoire de la Chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque*, par FERD. HOEFER, vient de paraître. On y trouvera l'analyse des manuscrits alchimiques de la Bibliothèque royale de Paris, une exposition des doctrines cabalistiques sur la pierre philosophale, l'histoire de la pharmacologie, de la métallurgie, et des autres sciences et arts qui se rattachent à la chimie.

lui-ci les tint, il prit la fuite. Henri IV d'Angleterre, se trouvant en grande pénurie d'argent, promit des récompenses à celui qui trouverait le secret de la transmutation; enfin, il annonça cette heureuse découverte, et son intention d'éteindre prochainement les dettes de l'État. Mais, comme tant d'autres édits royaux, celui-là resta à l'état de simple promesse. Jacques Cœur, devenu ministre de Charles VII, avait acquis de grandes richesses, que l'on attribuait à l'alchimie.

Cependant au seizième siècle, quand Jean Augurello présenta à Léon X un poëme sur l'art de faire de l'or (*Chrysopée*), le pontife lui donna pour tout cadeau une bourse vide, afin qu'il pût la remplir. Mais l'empereur Rodolphe II dépensa des trésors dans ces expériences, et quand il mourut, on trouva dans son laboratoire dix-sept barils d'or très-pur, destinés à être consumés en essais. On vit un de ses successeurs briser nombre de diamants, dans la persuasion où il était de pouvoir, par la fusion, en former un très-gros; chose qui paraîtra moins déraisonnable aujourd'hui, que les anciennes recherches des alchimistes se sont converties en essais pour parvenir à solidifier le carbone pur en diamant.

Parmi les alchimistes les plus renommés, on cite Basile Valentin, sous le nom duquel on a mis des actions et des écrits de personnages différents (1), et d'époque incertaine entre le douzième et le treizième siècle.

Armand de Villeneuve s'écartait de l'esprit religieux de ses contemporains, jusqu'à dire que les œuvres de charité et les bienfaits de la médecine sont plus agréables à Dieu que le sacrifice de l'autel. Il fit faire des progrès à l'art de distiller, et en démontra l'importance. On lui doit la découverte de l'essence de térébenthine, et peut-être trouverait-on encore autre chose dans ses livres, si le jargon en était plus intelligible.

Il inspira l'amour de la science à Raymond Lulle, dont nous avons parlé précédemment, et qui fit d'autres expériences capables de nous faire arriver à quelque généralisation scientifique. La quintessence, espèce de principe subtil sans mélange, archétype

(1) *De microcosmo, deque magno mundi mysterio et medicina hominis.* — *Manifestazione degli artifizi delle tinture essenziali dei sette metalli, e delle loro virtù medicinali.* — *Trattato chimico-filosofico delle proprietà naturali e soprannaturali de' metalli e de' minerali.* — Haliographia, *della preparazione, usi e virtù di tutt' i sali animali, minerali, vegetali.* — *Pratica con dodici chiavi della filosofia*, etc., etc.

presque du corps dont elle contient les vertus dans son intensité absolue, était l'objet de toutes les recherches scientifiques. Raymond Lulle s'efforça donc de trouver la quintessence ontologique non-seulement des minéraux, mais encore des végétaux; travail qui, jusqu'à un certain point, se rapproche de celui auquel se livre aujourd'hui la chimie thérapeutique, en recherchant les essences, les sels du quinquina, de l'opium, comme l'archétype où sont contenus leurs propriétés les plus efficaces.

Raymond Lulle enseigne en outre que la forme est la qualité la plus essentielle de la matière, et qu'elle influe sur la composition chimique; de même que, dans l'opinion des physiologistes modernes, l'élément de la forme a plus d'importance que celui de la composition.

Nous reviendrons ailleurs, avec plus d'étendue, sur ces égarements de la raison humaine, héritage de l'antiquité. Après un temps d'arrêt durant les plus beaux siècles du christianisme, ces mêmes égarements se renouvelèrent à l'époque qu'on appela l'époque de l'émancipation de la pensée, de la liberté du jugement, de la réforme, et, ne se contentant pas du théâtre restreint des écoles, influèrent d'une manière déplorable sur la société.

Mais notre siècle n'a-t-il pas aussi ses sciences occultes? n'enfante-t-il pas tous les jours des livres et des systèmes? Il est vrai que la philosophie nous a enseigné à vérifier les faits avant de scruter les causes, à multiplier et à varier les expériences, et à croire qu'il y a, dans le règne intellectuel non moins que dans le règne physique, des mystères que l'homme s'obstine en vain à nier ou à vouloir expliquer. Mais il n'est jamais superflu de montrer à la raison ses erreurs, afin qu'elle en conçoive cette humilité qui seule peut la retenir dans le droit chemin.

Il est sans doute à déplorer que l'intelligence humaine se soit abandonnée à un pareil délire (1), tandis que la science véritable était délaissée; mais il n'en faut pas moins remarquer que les sciences occultes devaient aussi avoir leur moment de règne dans l'âge

(1) Ceux qui seraient curieux de se procurer d'amples renseignements sur cette matière, peuvent consulter un recueil périodique allemand uniquement consacré à la magie, et dirigé par le conseiller ecclésiastique du duc de Hesse, G. Conrad Horst: *Zaiber-Bibliothek oder von Zauberei, Theurgie, und Mantik, Zaubereren, Hexen und Hexen-processen, Dæmonen, Gespentern und Geistererscheinungen*. Munich, 1829.

de l'imagination, et pousser par elle les esprits à une activité dont la simple raison n'aurait pas été capable. Quelles longues veilles ne devaient pas consacrer à l'étude ces hommes énergiques, lorsqu'ils se croyaient à l'instant de découvrir le remède universel, ou la pierre qui devait transmuer les métaux en or ! La réputation de devins et de magiciens qui pèse sur les alchimistes empêche aujourd'hui d'apprécier leur mérite, et l'on abandonne aux almanachs des noms dignes peut-être de figurer en tête d'encyclopédies. C'est en effet de leurs essais qu'est née la chimie, science destinée peut-être à servir de point de départ, de centre et de lien à toutes les autres (1). Ce fut seulement après Raymond Lulle que des fripons firent de l'alchimie un instrument de fourberies, ce qui la fit abandonner par les hommes de mérite : depuis Lulle jusqu'à Bernard de Palissy, elle ne fit aucun progrès.

Lulle avait déposé dans son *Ars magna* les germes d'une classification encyclopédique. Arnaud de Villeneuve trouva, en s'occupant d'alchimie, les acides sulfurique, muriatique et nitrique; il fit aussi les premiers essais de distillation qui nous donnèrent ensuite l'alcool. Albert le Grand reçut l'empereur au milieu d'arbres couverts de leurs fruits au cœur de l'hiver, ce qui indique des procédés utiles à l'agriculture. Il dut même avoir beaucoup médité sur les lois mécaniques pour construire son *Androïde* (2), bien qu'il l'appliquât à un but imaginaire. Paracelse, tout en délirant, donna une nouvelle impulsion à la médecine, et introduisit l'usage des préparations antimoniales, salines, ferrugineuses. Brandt, en se livrant à des recherches du même genre, trouva le phosphore; comme aussi Rodolphe Glauber, le sulfate de soude, qui porta son nom (*sel de Glauber*). Michel Scot traça les premières lignes de la phrénologie (3), science à laquelle notre époque n'a pas encore su

(1) Les œuvres de ces premiers chimistes se trouvent dans la *Bibliothèque chimique curieuse* de MANGET.

(2) C'était un automate qui se mouvait et prononçait quelques mots. Les contemporains, exagérant un fait possible, dirent qu'il avait, à force d'observations célestes et d'influences surnaturelles, fabriqué un homme de chair et d'os, qui répondait des oracles, et babillait tant, que saint Thomas le brisa pour se délivrer de cet ennui.

(3) *Caput magnum et bene rotundum ex omni parte, significat hominem secretum, sagacem in agendis, ingeniosum, magnæ imaginationis,*

assigner un rang au milieu de l'enthousiasme de ses prosélytes et du mépris de ses détracteurs, qui souvent blasphèment pour se dispenser d'examiner. C'est peut-être à un moine occupé de ce genre de recherches que le hasard révéla la poudre détonante. On trouve indiqués, dans les ouvrages de Basile Valentin, une foule de préparations d'antimoine et l'alcali volatil ou sel ammoniac, ainsi que de nouveaux procédés pour obtenir le bismuth, le foie de soufre, le sucre de saturne, l'acide nitrique, l'acide sulfurique, l'eau royale, le tartre vitriolé. Cardan lui-même, au milieu des égarements de la cabale, rencontra la formule qui a gardé son nom, ou du moins il aperçut des propriétés nouvelles dans les nombres, comme le cas irréductible; il indiqua la multiplicité des équations, le degré supérieur, l'existence des racines négatives, et il essaya d'appliquer la géométrie à la physique. Ce fut aussi aux astrologues que l'on dut cette commodité précieuse des almanachs, dont on n'a pas encore éliminé certaines intrusions qui en révèlent l'origine, comme les prédictions sur le temps, et en certains pays, à Rome, par exemple, les numéros de la loterie (1).

Mais le savant de ce temps qui mérite le plus haut renom, pour avoir proclamé la nécessité de l'expérience, c'est celui dont nous

laboriosum, stabilem et legalem. Cujus caput est longum, significat hominem fatuum, malitiosum, vel valde simplicem, vanum, cito credentem, nocigerulum, ac etiam invidum. Cujus caput est grossum, habens latam faciem, significat hominem suspiciosum, valde animosum, cupidum pulchrorum, grossi nutrimenti, et non bene verecundum. Cujus caput est parvum, significat hominem valde debilem, insipientem, pauci cibi, doctrinalem et non bene fortunatum. M. Scoti *libellus de secretis naturæ.*

(1) On dit que dès le troisième siècle un Breton publiait, chaque année, un petit livre sur le cours du soleil et de la lune, livret qui, dans la langue du pays, était intitulé *Dragonon al Monach Guinclan*, et, par abréviation, *Al Monach*. Il est plus vraisemblable que ce nom est dérivé de l'arabe; non pas probablement d'*Al-Mienach*, le comput, mais plutôt d'*Al-Menha*, le cadeau, parce que ce calendrier se donnait au commencement de l'année. Du reste, les Arabes l'appelaient *Takuin*. Les premiers almanachs européens que l'on connaisse avec certitude sont ceux que Samuel Iarchus publiait à la moitié du douzième siècle, puis ceux de Purbach, postérieurement à 1450. Ils se multiplièrent ensuite quand Regiomontanus (Jean Muller de Kœnigsberg) eut imprimé le premier après l'an 1475. Ces almanachs ne contenaient que les éclipses et les positions des planètes, et se vendaient dix couronnes d'or. En 1579, le roi de France Henri III défendit de faire, dans les almanachs, des prédictions directes ou indirectes sur les affaires d'État, de même que sur les particuliers.

avons déjà cité le nom avec éloge, Roger Bacon. Notre époque doit le considérer comme le véritable fondateur de la méthode expérimentale, sur la nécessité de laquelle il ne cesse d'insister (1). En l'appliquant à l'optique, il signala des phénomènes encore inobservés sur la structure de l'œil (2); sur la cause qui fait scintiller les étoiles et non les planètes (3); sur l'agrandissement produit par la lentille (4), ce qui lui fit deviner le télescope (5); sur les phénomènes de l'arc-en-ciel, des halos, des zones colorées à l'entour du soleil; des nuances diverses dont se teignent les nuages; du passage des rayons du soleil à travers le cristal; de l'ordre des couleurs produites sur les surfaces striées (6). Il n'ignora pas non plus la détonation produite par un mélange où entre le nitrate de potasse.

Il connut donc la poudre à canon cent cinquante ans avant la prétendue invention de Schwartz; il ne s'en attribue pourtant pas la découverte. Peut-être la connaissance lui en vint-elle par les Arabes, et il en donne la recette en énigme (7); mais il dit clairement : « Si, en prenant gros comme le pouce de cette substance, on « produit plus de clarté et de fracas que la foudre, que serait-ce si « on savait l'employer en quantité et matière convenable (8)? »

(1) *Scientia experimentalis, a vulgo studentium penitus neglecta; duo tamen sunt modi cognoscendi, scilicet per argumentum et experientiam. Sine experientia nihil sufficienter sciri potest. Argumentum concludit, sed non certificat neque removet dubitationem, ut quiescat animus in intuitu veritatis, nisi eam inveniat via experientiæ.* Opus majus, p. VI, c. I.

(2) P. 263.

(3) P. 331.

(4) P. 352.

(5) P. 357.

De visione fracta majora sunt. Nam de facili patet, per canores supradictos, quod maxima possunt apparere minima, et e contra; et longe distantia videbuntur propinquissime, et e converso. Nam possumus sic figurare perspicua, et taliter ea ordinare respectu nostri visus et rerum, quod frangentur radii, et flectentur quorsuscumque voluerimus, et ut, sub quocumque angulo voluerimus, videbimus rem prope vel longe. Et sic ex incredibili distantia legeremus literas minutissimas, et pulveres ac arenas numeraremus.

(6) P. 288 à 404.

(7) *Sed tamen salispetræ* LURU VOPO CAN ULRIET *sulphuris, et sic facies tonitrum et coruscationem si scias artificium.* Les mots en lettres majuscules signifient *carbonum pulvere.*

(8) *Soni velut tonitrus et coruscationes possunt fieri in aere immo ma-*

Bacon sacrifie au goût du temps lorsque, dans son *Opus Majus*, il se vante à Clément IV de pouvoir enseigner en six mois, à un homme de bonne volonté et d'une aptitude suffisante, ce qui lui a coûté quarante ans d'étude : l'arabe en trois jours ; le grec dans le même espace de temps ; en une semaine la géométrie, et en deux l'arithmétique. Mais quand il scrute la puissance de la nature et la nullité de la magie, il signale les progrès possibles de l'industrie en des termes qui devancent les découvertes modernes : « J'indiquerai, dit-il, quelques merveilles de la nature ou de l'art, « afin que l'on voie combien elles l'emportent sur les inventions de « la magie. On peut construire pour la navigation des machines « telles, que les plus grands vaisseaux, gouvernés par un seul « homme, parcourent les fleuves et les mers avec plus de rapidité « que s'ils étaient remplis de rameurs ; on peut aussi faire des chars « qui, sans le secours d'aucun animal, courront avec une vitesse « incommensurable. On peut créer un appareil au moyen duquel « un homme assis, en faisant mouvoir avec un levier certaines ailes « artificielles, voyagerait dans l'air comme un oiseau. Un instru« ment long de trois doigts, et d'une égale largeur, suffirait pour « soulever des poids énormes à toutes les hauteurs possibles. Au « moyen d'un autre instrument, une seule main pourrait attirer à « soi des poids considérables, malgré la résistance de mille bras. « On imagine aussi des appareils pour cheminer, sans péril, au « fond de la mer et des fleuves.... Des choses semblables se sont « vues, soit chez les anciens, soit de nos jours, excepté le méca« nisme pour voler, découvert par un sage qui m'est bien connu. « On peut encore inventer beaucoup d'autres choses, comme des « ponts qui traversent les fleuves les plus larges, sans piles ni ap« puis intermédiaires. Mais, parmi toutes ces merveilles, les jeux de « la lumière méritent une attention particulière. Nous pouvons « combiner des verres transparents et des miroirs de telle manière « que l'unité semble se multiplier, et qu'un seul homme semble « une armée ; qu'il apparaisse autant de lunes et de soleils que « l'on voudra, puisque les vapeurs répandues dans l'air se dispo« sent quelquefois de façon à doubler et même à tripler, par une

jore horrore quam illa quæ fiunt per naturam ; nam modica materia adaptata, scilicet ad quantitatem unius pollicis, sonum facit horribilem, et coruscationem ostendit vehementem. Mira sunt hæc, si quis sciret uti ad plenum in debita quantitate et materia.

« réflexion bizarre de la lumière, le disque de ces astres. On pour« rait ainsi, par des apparitions soudaines, jeter l'épouvante dans « une ville ou dans une armée. Cet artifice semblera plus facile si « l'on considère qu'on peut construire un système de verres trans« parents qui rapprochent de l'œil les objets éloignés, en écartent « les objets plus voisins, ou les montrent de quelque côté que l'on « veuille. Ainsi, on lira d'une grande distance des caractères très« fins, et l'on comptera des choses imperceptibles; comme on dit « que César, du haut des côtes de la Gaule, voyait, à l'aide d'im« menses miroirs, plusieurs villes de la Grande-Bretagne. On « pourrait, par des moyens analogues, grossir, rapetisser ou ren« verser les formes des corps, et abuser ainsi les regards par des « illusions infinies. Les rayons solaires, adroitement conduits et « réunis en faisceaux par l'effet de la réfraction, peuvent enflam« mer à une certaine distance les objets soumis à leur activité (1). »

Ce ne sont là que des lueurs, sans doute; mais elles montrent que dès lors on observait, on réfléchissait, on expérimentait. C'est beaucoup certainement que de trouver, au treizième siècle, un moine méditant sur ces découvertes dont se moquèrent Ninon, Tartarotti et Napoléon, et qui changent aujourd'hui l'aspect du commerce et celui des royaumes. Il n'est pas jusqu'aux phénomènes de l'affinité, aujourd'hui l'objet de toute l'attention des chimistes, qui n'aient frappé les regards de ce moine; car il reconnut dans les métaux l'attraction de l'aimant pour le fer, puis celle des acides pour leurs bases, et enfin des plantes entre elles. Aussi s'écrie-t-il que celui qui a observé ces merveilles ne doit trouver rien d'incroyable dans les œuvres de la nature ni dans celles de l'homme (2). Qui sait même ce qu'on ne pourrait

(1) *De secretis operibus artis et naturæ et nullitate magiæ*, Cap. I, 8.

(2) *De alio vero genere sunt multa miranda, quæ, licet in mundo sensibilem utilitatem non habeant, habent tamen spectaculum ineffabile sapientiæ, et possunt applicari ad probationem omnium occultorum, quibus vulgus inexpertum contradicit; et sunt similia attractioni per magnetem. Nam quis crederet hujusmodi attractioni, nisi videret? Et multa miracula naturæ sunt in hac ferri attractione, quæ non sciuntur a vulgo, sicut experientia docet sollicitum. Sed plura sunt hæc et majora. Nam similiter per lapidem fit auri attractio, et argenti, et omnium metallorum. Idem lapis currit ad acetum, et plantæ ad invicem, et partes animalium, divisæ localiter, naturaliter concurrunt. Et postea quam hujusmodi perspexi, nihil mihi difficile est ad credendum, quando bene considero, nec in divinis, sicut nec in humanis.*

pas découvrir dans ses écrits, si, à l'époque de la réforme religieuse, les novateurs n'eussent pas cru les progrès de la liberté intéressés à la destruction de ses manuscrits, parce qu'il était moine? Mais combien ne doit-on pas s'étonner plus encore, lorsqu'on voit ce premier Bacon devancer de si loin le Bacon du seizième siècle, en combattant l'autorité, l'*Ipse dixit* du maître, et recommander sans cesse l'examen, l'observation, l'expérience (1)!

Il l'emporte même en un point sur Bacon de Vérulam, et c'est par sa croyance au progrès continu de l'espèce humaine. Il exprime formellement sa pensée à cet égard : « Aristote et ses contemporains durent ignorer, dit-il, une foule de vérités physiques et de propriétés naturelles; aujourd'hui même, les savants ignorent beaucoup de choses que les moindres écoliers sauront un jour (2). Ceux qui viennent après les autres ont toujours ajouté aux œuvres de leurs devanciers, et redressé beaucoup d'erreurs. Il ne faut donc pas s'en tenir à tout ce que nous entendons ou lisons, mais examiner les opinions des anciens pour ajouter là où ils ont failli, corriger où ils ont erré; et cela toujours avec modestie et indulgence (3). »

(1) A la fin du second volume de l'*Examen critique de l'Histoire de la Géographie du nouveau continent*, par Alex. de Humboldt, on trouve une dissertation sur Roger Bacon, où sont mis au jour tous ses mérites, notamment en ce qui concerne l'optique; on y prouve qu'il n'est redevable de ses découvertes ni à Ptolémée, ni à Al-Hazen, mais à ses propres observations.

(2) *De Secretis operibus*, etc., ch. 7.

(3) *Semper posteriores addiderunt ad opera priorum, et multa correxerunt*. Puis il établit cette règle : *Quoniam igitur hæc ita se habent, non oportet nos adherere omnibus quæ audimus et legimus, sed examinare debemus distinctissime sententias majorum, ut addamus quæ eis defuerunt, et corrigamus quæ errata sunt, cum omni tamen modestia et excusatione*. Opus Majus, c. 7.

Voltaire s'exprime ainsi dans le *Dictionnaire philosophique :* « Roger Bacon fut persécuté et condamné dans Rome à la prison par des ignorants. C'est un grand préjugé en sa faveur, je l'avoue; mais n'arrive-t-il pas tous les jours que des charlatans condamnent gravement d'autres charlatans, et que des fous font payer l'amende à d'autres fous?... Parmi les choses qui rendirent ce Bacon recommandable, il faut premièrement compter sa prison, ensuite la noble hardiesse avec laquelle il dit que tous les livres d'Aristote n'étaient bons qu'à brûler, et cela dans un temps où les scolastiques respectaient Aristote beaucoup plus que les jansénistes ne respectent saint Augustin.... Roger Bacon ne parle nulle part de la poudre fulminante... Ses livres sont un tissu d'absur-

Mathématiques.

Les véritables mathématiques ne laissèrent pourtant pas d'être cultivées avec ardeur dans les siècles dont nous parlons. Bacon les déclarait l'instrument le plus puissant pour pénétrer dans les sciences, la science qui précède toutes les autres, et qui nous dispose à les comprendre. Saint Thomas les possédait à fond, et l'on sait qu'il écrivit sur les aqueducs et sur les machines hydrauliques. Le Novarais Campano, qui vivait postérieurement à l'année 1200, commenta Euclide (1), et étudia la théorie des planètes et la quadrature du cercle. Hildebert du Mans, poëte d'un grand renom à cette époque, composa un poëme en quinze chants, intitulé *le Mathématicien*, pour tourner en ridicule l'astronomie et les astronomes.

Léonard Fibonacci, de Pise, passe pour avoir, en 1202, enseigné ou plutôt propagé l'usage des chiffres arabes, qu'il appelle nombres indiens, et dont il indique la valeur relative ou de position. Employé à la douane de Bougie, en Barbarie, il recueillit tout ce que l'on savait d'arithmétique en Égypte, en Grèce, en Syrie, en Sicile, et il en composa un traité (2). Zéro, selon lui, dérive du

dités et de chimères..... Il faut pourtant avouer que ce Bacon était un homme admirable pour son siècle. Quel siècle? me demanderez-vous. C'était celui du gouvernement féodal et de la scolastique. Figurez-vous les Samoyèdes et les Ostiaques qui auraient lu Aristote et Avicenne : voilà ce que nous étions... Transportez ce Bacon au temps où nous vivons, il serait sans doute un très-grand homme, etc. »

(1) C'est à tort qu'on lui en attribue aussi la traduction; elle est d'Adélard le Goth, de Bath.

(2) *Incipit liber Abaci, compositus a Leonardo filio Bonacci Pisano, in anno* 1202.

Cum genitor meus a patria publicus scriba in duana Bugea, pro pisanis mercatoribus ad eam confluentibus constitutus præesset, me in pueritia mea ad se venire faciens, inspecta utilitate et commoditate futura, ibi me studio Abaci per aliquot dies ita esse voluit et doceri. Ubi ex mirabili magisterio in arte, per novem figuras Indorum introductus, scientia artis in tantum mihi præ cæteris placuit, et intellexi ad illam, quod quidquid studebatur ex ea apud Ægyptum, Syriam, Græciam, Siciliam et Provinciam, cum suis variis modis, ad quæ loca negotiationis causa prius ea peragravi, per multum studium et disputationis didici conflictum. Sed hoc totum etiam et algorithmum atque Pythagoræ, quasi errorem computavi, respectu modi Indorum. Quare amplectens strictius ipsum modum Indorum, et attentius studens in eo, ex proprio sensu quædam addens, et quædam etiam ex subtilitatibus Euclidis geometriæ artis apponens, summam hujus libri, quam intelligibilius potui, in quindecim capitulis distinctam componere laboravi, fere omnia quæ inserui certa



mot arabe *Zephirum*. Mais sa plus grande gloire est d'avoir le premier, parmi les chrétiens, écrit sur l'algèbre, et de telle manière que trois siècles de travaux assidus n'ont pas ajouté la moindre

probatione ostendens, ut ex causa perfecta præ cæteris modo hanc scientiam appetentes instruantur, et gens latina de cætero, sicut hactenus, absque illa minime inveniatur. Si quid forte minus, aut plus justo vel necessario intermisi, mihi deprecor indulgeatur, cum nemo sit qui vitio careat, et in omnibus undique sit circumspectus.

Scripsistis mihi, domine mi et magister, Michael Scotte, summe philosophe, ut librum de numero, quem dudum composui, vobis transcriberem; unde vestræ obsecundans postulationi, ipsum subtiliori perscrutans indagine, ad vestrum honorem et aliorum multorum utilitatem correxi. In cujus correctione quædam necessaria addidi, et quædam superflua resecavi, in quo plenam numerorum doctrinam edidi, juxta modum Indorum, quem modum in ipsa scientia præstantiorem elegi. Et quia arithmetica et geometriæ scientia sunt connexæ et suffragatoriæ sibi ad invicem, non potest de numero plena tradi doctrina, nisi intersecantur geometrica quædam vel ad geometriam spectantia, quæ hic tamen juxta modum numeri operantur, qui modus est sumptus ex multis probationibus et demonstrationibus quæ figuris geometricis fiunt. Verum in alio libro quem de pratica geometriæ composui, ea quæ ad geometriam pertinent et alia plura, copiosis explicavi singula figuris et probationibus geometricis demonstrando. Sane hic liber, magis quam ad theoricam, spectat ad praticam. Unde qui per eum hujus scientiæ praticam bene scire voluerint, oportet eos continuo usu et exercitio diuturno in ejus praticis perstudere, quod scientia per praticam versa in habitum, memoria et intellectus adeo concordent cum manibus et signis, quod quasi uno impulsu et anhelitu in uno et eodem stanti, circa idem per omnia naturaliter consonent, et tunc cum fuerit discipulus latitudinem consecutus, gradatim poterit ad perfectionem hujus facile pervenire. Et ut facilior pateret doctrina, hunc librum per XV distinxi capitula. Unde quidquid de his lector voluerit, possit levius invenire. Porro si in hoc opere reperitur insufficientia vel defectus, illud emendationi vestræ subjicio.

Voici quels sont les sujets des chapitres :

1. *De cognitione novem figurarum Indorum, et qualiter cum eis omnis numerus scribatur, et qui numeri et qualiter retineri debeant in manibus, et de introductione Abaci.*
2. *De multiplicatione integrorum numerorum.*
3. *De additione ipsorum ad invicem.*
4. *De extractione minorum numerorum ex majoribus.*
5. *De divisione integrorum numerorum per integros.*
6. *De multiplicatione integrorum numerorum cum ruptis, atque ruptorum sine sanis.*
7. *De additione et extractione et divisione numerorum integrorum cum ruptis, atque partium numerorum in singulis partibus reductione.*
8. *De emptione et venditione rerum venalium et similium.*

chose à ce qu'il en a enseigné. Il s'applique à résoudre des problèmes commerciaux, sans faire la moindre allusion aux opérations magiques, et cela à une époque où elles faisaient délirer les esprits les plus distingués. C'est ainsi qu'un négociant florentin importa dans l'Europe et le calcul des valeurs et celui des fonctions.

Paul de Prato, surnommé l'Abaco pour son habileté en arithmétique et en géométrie, représentait, à l'aide de machines, tous les mouvements des astres.

Frédéric Barberousse, montrant à l'abbé de Saint-Gall ce qu'il avait de plus cher au monde, lui désigna son fils Conrad et un globe céleste, avec un ciel d'or constellé de pierres précieuses. Alphonse le Sage, roi de Castille, ayant réuni les astronomes les plus renommés, corrigea avec eux les tables de Ptolémée, et leur substitua les tables dites Alphonsines, qui sont encore basées sur le système des précédentes, mais qui en diffèrent quant au mouvement moyen des planètes. Ce prince y soutient toujours la doctrine de la trépidation ou balancement des étoiles en longitude, et mêle partout à ses calculs les rêves de la cabale. Aussi le système du monde selon Ptolémée lui offrait tant de confusion, qu'il s'écriait : *Si j'avais été près du Père éternel au moment de la création, je lui aurais donné de meilleurs conseils pour l'arrangement des sphères.* C'est ainsi que l'ignorance inculpe la Divinité, là où la sagesse la vénère et l'admire.

La géographie ne put que profiter des nombreux voyages de dévotion, qui produisirent beaucoup d'itinéraires destinés à servir de guides aux pèlerins. Mais, comme science, elle fit peu de progrès parmi les chrétiens. Malgré l'autorité d'Albert de Lille, on
1008.

9. *De barattis rerum venalium, et de emptione bolsonaliæ, et quibusdam regulis similibus.*

10. *De societatibus factis inter consocios.*

11. *De consolamine monetarum, atque eorum regulis quæ ad consolamen pertinent.*

12. *De solutionibus multarum positarum quæstionum quas erraticas appellamus.*

13. *De regula eleatayin, qualiter per ipsam fere omnes erraticæ quæstiones solvantur.*

14. *De reperiendis radicibus quadratis ac cubis et multiplicatione et divisione, seu extractione earum in se, et de tractatu binomiorum et recisorum et eorum radicium.*

15. *De regulis et proportionibus geometriæ pertinentibus, de quæstionibus algebræ et almachabelæ.*



croyait la terre carrée ; le moine Albéric rappelait les bonds que fit le soleil l'année de la bataille de Muradal ou de Tolosa (1212) ; un traité écrit en provençal assurait que cet astre passait le temps de la nuit à éclairer tantôt le purgatoire, tantôt la mer ; que la terre était soutenue par l'eau, l'eau par les pierres, les pierres par les quatre évangélistes, et ceux-ci par le feu spirituel, emblème des anges et des séraphins. L'Arabe Édrisi écrivit, par l'ordre de 1153.
Roger II de Sicile, les *Pérégrinations d'un curieux pour explorer les merveilles du monde*, ouvrage où il disposa, dans un ordre systématique, nouveau et bizarre, les connaissances de ses compatriotes, qui étaient alors les principaux agents du commerce. Il divise le monde, de l'équateur au nord, en sept climats, et chaque climat en onze parties égales, au moyen de lignes perpendiculaires ; d'où résultent soixante-dix-sept carrés comme ceux que produit sur le planisphère l'intersection des méridiens avec les parallèles. Il les décrit ainsi l'un après l'autre, depuis la côte occidentale de l'Afrique moyenne jusqu'au nord-est de l'Asie, ce qui fait un morcellement aussi irrationnel qu'incommode ; il croit inhabitables les zones glaciales et les zones torrides, qu'il fait commencer à l'équateur ; et, selon lui, la moitié de cet hémisphère est de l'eau, et l'autre moitié, de la terre ferme (1).

(1) Une nouvelle traduction d'Édrisi a été faite récemment par M. Amédée Jaubert : on y trouve plusieurs passages négligés dans les précédentes, et dont quelques-uns sont fort importants. Ainsi, les moulins à vent sont en usage dans une île de la mer des Indes (t. I, p. 93), de même que la véritable rhubarbe de la Chine (t. I, p. 494), que l'on croyait connue seulement depuis Marco Polo et Pegolotti. On ignore si les anciens employaient le mercure dans les mines, ou à un autre usage que celui de retirer les fils d'or des vieux tissus (Pline, XXX, 6, 7). Mais Édrisi raconte « qu'à Sofala il se trouve de l'or en plus grande quantité et en plus grande masse qu'ailleurs, et par morceaux qui pèsent jusqu'à deux mitkali, et même un zotolo (les 7/10 du mitkali ou denier font un dirhem ; un zotolo vaut 128 dirhem). On fait fondre l'or à un feu alimenté de fiente de bœuf, *sans qu'il soit nécessaire pour cela de recourir au mercure*, comme dans l'Afrique occidentale, où les fragments d'or s'amalgament avec le mercure, et le mélange se met en fusion au feu de charbon, jusqu'à ce que le mercure s'évapore, et qu'il ne reste que de l'or fondu et purifié. »

CHAPITRE XXVIII.

LANGUE.

Sauf très-peu d'exceptions, la langue employée par les auteurs précédemment cités, et dans les chartes de cette époque, était le latin. Mais quel latin, bon Dieu! Une langue synthétique comme la langue latine, qui ne procède point par des moyens simples et appropriés au besoin rigoureux des idées, mais qui offre une si nombreuse variété de cas, de désinences, de verbes, d'inversions, et une syntaxe si artistement combinée, devait s'altérer facilement, comme un instrument délicat sous des mains inexpérimentées. Si donc il nous reste des derniers temps de l'empire des chartes déjà fort incorrectes (1), combien la

(1) Voy. t. VII, p. 446 et suiv. — Nous trouvons cette formule de l'an 422 dans BALUZE, Miscell., lib. VI, p. 546:

Ob hoc igitur ego ille, *et conjux mea* illa, *commanens orbe Arvernis, in pago* illo, *in villa* illa. *Dum non est incognitum, qualiter cartolas nostras per hostilitatem Francorum, in ipsa villa illa manso nostro, ubi visi sumus manere, ibidem perdimus; et petimus, vel cognitum faciemus, ut qui per ipsas stromentas et tempora habere noscuntur possessio nostra, per hanc occasionem nostrorum pater inter epistolas illas de mansos in ipsa villa illa, de qua ipso atraximus in integrum, ut et vindedit ista omnia superius conscripta, vel quod memorare minime possimus judicibus brevis nostras spondiis incolcacionibus, vel alias stromentas tam nostris, quam et qui nobis commendatas fuerunt, hoc inter ipsas villas suprascriptas, vel de ipsas turbas ibidem perdimus. Et petimus, ut hanc contestaciuncula, seu plancturia per hanc cartolas in nostro nomine collegere vel adfirmare deberemus. Quo ita et fecimus ista, principium Honorio et Theodosio consilibus eorum ab hostio sancto illo castro Claremunte per triduum habendi, vel custodivimus, seu in mercato publico, in quo ordo curiæ duxerunt, aut regalis, vel manuensis vester, aut personarum ipsius castri, ut cum hanc contestaciuncula seu plancturia, juxta legum consuetudinem, in præsentia vestra relata fuerit, nostris subscriptionibus signaculis subroborare faciatis; ut quocumque perdiciones nostras de supra scripta per vestra adfirmatione justa auctoritas remedia consequatur, ut nostra firmitas legum auctoritas revocent in propinquietas.*

langue ne dut-elle pas se trouver encore plus corrompue après six siècles de confusion, où la culture intellectuelle était devenue si rare? Si nous exceptons quelques écrivains qui, à force d'études, parvinrent, au onzième siècle, à se faire une diction meilleure que celle du cinquième, la plupart devaient éprouver une grande difficulté, bien qu'ils eussent appris le latin dans les écoles, à écrire dans cet idiome, quand déjà ils pensaient et s'exprimaient dans un autre. Chacun y introduisait donc les idiotismes de son pays; et, comme il arrive pour un langage qui ne nous est pas familier, ils hésitaient sur l'orthographe, sur les régimes, sur les constructions.

La mosaïque que le pape Léon III fit placer, en 798, à Saint-Jean de Latran, c'est-à-dire dans la ville la plus cultivée du monde au temps de ce restaurateur des études, porte cette inscription : BEATE PETRUS DONA VITA LEONI PP. E VICTORIA CARULO REGI DONA. On lit dans le testament d'André, archevêque de Milan en 903 : *Xenodochium istum sit rectum et gubernatum per Warimbertus humilis diaconus, de ordine sancte mediolanensi ecclesie nepoto meo et filius b. m. Ariberti de befana, diebus vite sue* (1). Quatre ans plus tard, on lit dans un autre testament : *Pro me et parentorum meorum, seu domni Landulphi archiepiscopi, seniori meo, animas salutem.* Et ailleurs : *Foris porta qui Ticinensi vocatur.* — *Ego Radaperto presbitero edificatus est hanc civorio sub tempore domno nostro....*

De telles erreurs, commises par des personnes instruites comme l'étaient les prélats qui stipulaient et les notaires qui rédigeaient, attestent que le latin n'était plus parlé même dans la classe élevée; car celui qui écrit dans sa propre langue fait accorder les noms et les verbes sans se tromper, tandis que ceux qui veulent se servir d'un idiome différent tombent dans de bizarres discordances. La variété même de ces solécismes en est une preuve; car on voit qu'ils ne provenaient pas d'une manière de parler commune, mais de l'effort capricieux que chacun faisait pour latiniser son langage (2).

(1) GIULINI, t. II, 110. On peut voir un autre testament de la même époque, tom. VII, pag. 508.

(2) On trouve déjà, dans un panégyriste du troisième siècle, ce gallicisme : *hæc spes me relevat*, cet espoir me relève. Sulpice Sévère (*Dial.* II, 1) nous apprend que le mot savant *tripodas* était altéré par les Gallo-Romains en celui

Cependant le latin l'emporta chez les anciennes populations; et comme tous les vaincus étaient appelés Romains par les conquérants, l'idiome nouveau fut appelé *roman*, c'est-à-dire *langue romaine* ou *romane*. Le monument le plus ancien qui en ait été conservé est le serment de Charles le Chauve (1); d'où il faut conclure que le roman était la langue vulgaire dans la France méridionale, puisqu'on crut nécessaire de l'employer dans cette cérémonie, pour être compris des seigneurs et des soldats de cette contrée. Il ne faut pas toutefois admettre, d'après les chartes, que le roman ait été un langage qui procédait au hasard et sans lois; il avait, au contraire, comme toutes les langues, ses règles déterminées, et il acquit même un certain degré de perfection (2).

de *tripetias*, qui se rapproche davantage de trépied. On trouve dans saint Hilaire de Poitiers, *despoliare, se reservare* (*Opera*, p. 1212). Dans Cassien : *faceretque sentire*, dans le sens de *circumspecta* (*Op.*, p. 217 et 292); *Novello tuo monasterio* (Bibl. Patr., VII, p. 15); *spiritalis*, spirituel (*Op.*, passim). Ce sont déjà les vieux mots français *novel*, *ispirital*. Pomère dit *sententiarum vivacitas*, pour la vivacité des pensées; Sidoine Apollinaire, *popularitas*, *depretiare*, *pressari*, pour être pressé; *e vestigio*, de ce pas (*Opera*, éd. Sirm, pages 4, 18, 23, 24 et 30). S'il en est ainsi chez des écrivains châtiés, à bien plus forte raison chez Grégoire de Tours, qui avoue lui-même ne pas distinguer bien sûrement les cas ni les genres. Il emploie *nimis* dans le sens de beaucoup, comme dans le vieux français; *reclausus* pour reclus; *refutare* pour refuser; *mala hora* dans le sens de *à la malheure* (*Op.*, éd. Ruinart, p. 211, 214, 215, 223). Saint Ouen dit, dans la Vie de saint Éloi (D'Ach., *Spicil.*, t. II, p. 78) : *ipsius animatus precibus*, animé par ses prières ; *eumque præsentans*, et le présentant. Dans la vie de saint Lambert, qui est à peu près de la même époque, *villa* est déjà pris pour ville.

Les mêmes altérations se produisaient en Italie, et le latin y subissait aussi l'influence du langage vulgaire. En 730, deux notaires de la même ville de Pise signaient, l'un: *Ego Ansolf notarius rogitum et petitum subscripsit et deplevit;* l'autre : *Ego Roduald notarius scripsi et explivi.* En 750 : *Ego Teofrid notarius rogito ad Racolo hanc cartula iscripsit.* En 757 : *Ego Alpertu notarius hac cartula scripsit.* En 765, dans un document de Lucques : *Ego Rixolfu presbitero*, *Ego Martinus presbiter.* Et en 713 : *Ego Fortunato religioso presbiter.* En 722, dans une charte de la même ville, on trouve les signatures suivantes : *Ego Talesperianus eximius episcopus rogatus ad filio meo Ursone, testi subscripsi. — Ego.... rogatus ad Orsum, testi subscripsi.*

Voyez Mazzoni Toselli, *Origine della lingua italiana*, Bologne, 1831, page 50.

(1) Voy. tome IX, page 20.

(2) Voyez A. W. Schlegel, *Sur la langue provençale.*

Roquefort, *De l'état de la poésie française dans les dixième et treizième siècles*, Paris, 1821.

Il devait être commun ou du moins s'entendre dans toutes les provinces qui avaient été romaines; car, au temps de Charlemagne, un Espagnol malade s'étant rendu à Fulde pour obtenir sa guérison, s'y entretient avec un prêtre qui le comprend, attendu, dit la chronique, que ce prêtre était Italien (1). En effet, si nous consultons des écrits des différents pays où l'on parlait la langue romane, nous trouverons que plus ils sont anciens, plus ils offrent entre eux de ressemblance; et comme le peuple ne renonce que lentement à ses habitudes, il peut se rencontrer encore dans les dialectes des ressemblances qui ont disparu du langage national.

Nous n'admettons pas toutefois que la langue romane ait été parlée dans toute l'Europe latine; c'est un fait qui n'est prouvé par aucun document, et que dément la raison (2). Si les provinces ne parlaient pas latin au temps de la plus grande force de l'empire, quand les lois et les magistrats (3) leur venaient de Rome, combien il dut en être autrement quand elles furent inondées par des peuples qui parlaient des idiomes différents et grossiers! Les langages primitifs, qui n'avaient jamais entièrement péri, se ravivèrent lorsque la classe noble tomba en décadence, et on les désigna par le nom de langue vulgaire, commune ou rustique (4).

RAYNOUARD, *Éléments de la grammaire romane avant l'an* 1000. — *Grammaire de la langue romane ou langue des troubadours.*

(1) *Interrogatus a presbytero, quoniam linguæ ejus, quod Italus esset, notitiam habebat, retulit...* MABILLON, *Acta SS. Benedicti,* sec. III, pars II, pag. 258.

(2) Cette opinion est soutenue par M. Raynouard. Mais les mêmes accidents se rencontrent dans le valaque, qui est bien distinct de la langue romane.

(3) Nous croyons l'avoir prouvé suffisamment, tome VII, page 449.

(4) Dans les statuts manuscrits d'Auger de Montfaucon, évêque du treizième siècle, en parlant du baptême : *Et si nescit litteras, hæc* VULGARITER *dicat.*

Dans l'acte de fondation des *Cisterciens* (moines de l'ordre de Cîteaux) de Toulouse, en 1213 : *Clero et populo latinis verbis et* LAICA VERBA VEL LINGUA *verbum Dei proponere valeant et etiam prædicare.*

Saint Gérard, abbé de Selvamaggiore, dans la Vie de saint Alard, 8 : *Qui si* VULGARI, *id est* ROMANA LINGUA, *loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius; si vero teutonica, enitebat perfectius; si latina, in nulla omnino absolutius.*

Albéric, dans sa Chronique ad an. 1177 : *Multos libros et maxime vitas sanctorum et actus apostolorum, de latino vertit in* ROMANUM.

Jean Mandeville, dans son Itinéraire : *Et sachez que j'eusse c'est livres*

Au huitième siècle, parmi les nombreux miracles opérés sur la tombe de saint Germain, on remarque celui d'un sourd-muet qui acquit la parole au point non-seulement de s'exprimer dans la langue vulgaire, mais encore d'apprendre le latin et de devenir lettré. Grégoire V est loué dans son épitaphe, parce que

Usus francisca, vulgari et voce latina,
Instituit populos eloquio triplici.

Cette langue vulgaire avait en Italie beaucoup de conformité avec le latin écrit. En effet, Gonzon, auteur italien de 960, dit que, pour rendre sa pensée en latin, il est quelquefois gêné par l'habitude de parler la langue vulgaire, qui s'en rapproche beaucoup(1). Ainsi en Italie, comme dans les autres pays qui s'y rattachaient plus ou moins, les idiomes vulgaires se confondirent souvent avec le roman, soit parce qu'ils venaient de la même source, soit parce que tous les vaincus étaient appelés Romains. Mais, dans les pays qui tenaient davantage de la nature germanique, les choses se passèrent différemment.

En 813, le concile de Tours, et en 847, celui de Mayence, enjoignirent aux évêques de faire traduire leurs homélies en roman rustique ou en allemand, afin qu'elles pussent être comprises du peuple. Le concile d'Auxerre défendit de laisser chanter aux jeunes filles des cantiques en langue romane. Dans celui d'Arras, en 1025, on voit que les hérétiques ne comprenaient pas la profession de foi proposée en latin, et qui, en conséquence, fut traduite en langue vulgaire.

Si l'on fait attention à la marche des langues néo-latines et de

mis en latin pour plus brievement deviser ; mais pour ce que plusieurs entendent miex ROUMANT (c'est-à-dire français) *que latin, je l'ay mis en roumant.*

Saint Pierre Damien (Opusc. XLV, c. 7), en parlant d'un Français : *Scholastice disputans* (c'est-à-dire latin, langage d'école), *quasi descripti libri verba percurrit; vulgariter loquens, romanæ urbanitatis regulam non offendit*, c'est-à-dire : n'ôte rien au charme du parler roman.

Benvenuto d'Imola dit, à propos de la comtesse Mathilde (Ant. ital., I, 1232): *Linguam italicam, germanicam et gallicam bene novit; et* (Ib., 1229) *Gallici omnia vulgaria appellant* ROMANTIA; *quod est adhuc signum idiomatis romani, quod imitari conati sunt.*

(1) *Falso putavit Sangalli monachus me remotum a scientia grammaticæ artis, licet aliquando retarder usu nostræ vulgaris linguæ, quæ latinitati vicina est.* MARTÈNE, Vet. Script. ampl. Collectio, I, 298.

l'italien en particulier, il est impossible de n'en pas reconnaître l'origine latine. Mais l'ancien latin était âpre, témoin la *rudesse* du nombre saturnin; or, il se conserva tel en grande partie dans la diction écrite, tandis qu'il était tempéré, dans le langage parlé, par un sentiment d'euphonie, jusqu'à blesser les lois de la grammaire (1). Cette altération, déjà opérée dans les beaux temps de Rome (2), et parfois acceptée par les écrivains, s'accrut dans le cours des siècles : tellement que les Italiens se trouvent avoir conservé les mots terminés par une voyelle, comme *aqua*, *stella*, *mensa*, etc., tandis qu'ils ajoutent une voyelle à ceux qui finissent par une consonne, ou qu'ils emploient la forme ablative (*fronte*, *ordine*, *arbore*, *malo*....). Partout nous serons frappés de ce soin ou plutôt de cet instinct musical qui, pour l'agrément de l'oreille, tronque, ajoute ou transpose; or, il n'en faut pas davantage pour italianiser la plupart des mots latins.

Des preuves certaines témoignent que ce travail de modification avait déjà commencé sous l'empire romain (3); mais un changement de ce genre s'accélère ordinairement dans les pays où il n'est pas arrêté par un corps spécial d'écrivains, ou par l'influence des traditions littéraires. Alors on voit s'établir à leur place l'autorité arbitraire de l'usage, dont le temps et le peuple sont les instruments; or, le temps et le peuple opèrent tous deux dans le même sens. Le peuple, en effet, veut de la promptitude; et pourvu que la pensée soit exprimée par la parole, il se soucie peu de l'articuler avec exactitude ou d'en employer tous les éléments, luxe grammatical qu'il n'apprécie pas. L'essence des locutions vulgaires est la simplicité : or, il y parvient en supprimant la variation des désinences; en substituant, pour les noms, les prépositions aux cas; et, pour les verbes, en adoptant les verbes auxiliaires, et en excluant le verbe neutre, qui lui est inutile, ainsi que le verbe déponent, qui le gêne. Nous

(1) *Impetratum est a consuetudine ut peccare suavitatis causa liceret.* CICÉRON dans Brutus.

(2) *Sæpe brevitatis causa contrahebant, ut ita dicerent : multimodis, vas' argenteis, palm' et crinibus, tecti' fractis.* CIC., ib.

(3) Voy. liv. VIII, ch. 19. Ajoutez aux exemples cités que, d'après Quintilien, I, 6, Auguste disait *calda* de préférence à *calida*.

avons déjà démontré que l'article propre à la langue grecque et aux idiomes germaniques n'était pas inconnu au latin (1). Comme on sentait l'avantage de cette précision dans la façon de parler ordinaire, on y suppléait par les pronoms *ipse* et *ille*; ou bien, à l'inverse, on substituait l'article à ces pronoms, comme on le fait aujourd'hui (2). Ainsi, dans les litanies que l'on chantait à l'église au temps de Charlemagne, le peuple répondait *Ora pro nos* et *Tu lo adjuva* (3). Voilà comment s'introduisait ou se confirmait l'usage de l'article, caractère particulier aux langues de l'Europe latine, mais qui diffère de celui des Grecs comme de celui des Goths, en ce que ces deux peuples n'excluent pas la déclinaison. Or, l'article et les verbes auxiliaires, qui, selon nous,

(1) Voy. tome VII, page 453.

Il faut ajouter ce passage de Térence, Andria, I, 5 : *Ad unum aliquem confugiebant.*

(2) L'analogie de l'article avec le pronom démonstratif est digne d'attention. En grec : ὁ, ἡ, τὸ, — ὅς, ἥ, ὅ; en allemand : *der, die, das, — dieser, diese, dieses;* en anglais : *the, — this, that*, etc.

(3) L'an 528 : *Rivulus qui* IPSAS *determinat terras, et pergit* IPSOS *finis... per* IPSAM *vallem et rivolum vadit.*

552 : *Calices argenteos IV...* ILLE *medianus valet solidos XXX... et* ILLE *quartus valet solidos XIII.*

629 : ILLI *Saxones... persolvant de* ILLOS *navigios... Ut* ILLI *negociatores de Longobardia.*

721 : *Dono... præter* ILLAS *vineas, quomodo* ILLE *rivulus currit... totum* ILLUM *clausum.*

753 : *Dicebant ut* ILLE *teloneus de* ILLO *mercado ad* ILLOS *necuciantes.*

Ap. RAYNOUARD, *De la langue romane*, I, 40. — Et ap. MURATORI, Ant. med. ævi, diss. XII : *Una ex ipse, regitur per Emmulo, et* ILLA *alia per Altipertulo...* IPSA *prænominata ecclesia...*

961. Dans le testament de Raymond I, comte de Rouergue : *Dono ad* ILLO *cœnobio de Conquas* ILLA *medietate, de* ILLO *alode de Auriniaco et de* ILLAS *ecclesias....* ILLO *alode de Canavolas, et* ILLO *alode de Cruclo, et* ILLO *alode de Pociolos, et* ILLO *alode de Garriguas, et* ILLO *alode de Vidnago, et* ILLO *alode de Longlassa, et* ILLOS *mansos de Bonaldo, Poncioni abbati remaneat.*

1003. Dans un contrat (*Ricordi Storici di Filippo di Cino Rinuccini*, Florence, 1840) : *Manifestu sum ego Teuderichofilio b. m. Ildebrandi, secundum* CONVENENZA *nostra, et quia dare atque habendum et* CASSINA *ibidem levandum, et per hominem tuum ibi resedendum... idest terre* PEZZE *tres quæ sunt posite* ILLA UNA *in loco Pouano, et* ILLA ALIA *in loco Versinne, ubi dicitur* SALINGO, *et* ILLA TERTIA PEZZA *in loco Ordinanna*, etc.

Ce qui remplace tout à fait *le, la; l'une, l'autre, la troisième.*

existaient déjà parmi le vulgaire quand la classe élevée parlait le latin que nous ont transmis les auteurs, vinrent rendre en précision analytique et en clarté, aux langues nouvelles, ce qu'elles perdaient en richesse et en symétrie. Ce qui nous empêche de les regarder comme une importation septentrionale, c'est que nous les voyons s'introduire dans toutes les langues dérivées, comme si une loi générale de progrès voulait que les langues devinssent plus analytiques, plus claires, en s'appauvrissant sous le rapport des formes grammaticales. Ainsi, le pali et le prakrit ont perdu le duel propre au sanskrit d'où ils dérivent; ainsi le persan a omis le passif du zend, comme l'italien et le français ont fait pour le passif, le déponent et le genre neutre du latin; l'arabe vulgaire même a abdiqué les désinences des cas et celles du passif, auxquelles il supplée par des prépositions et par un verbe auxiliaire.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à la langue des envahisseurs pour rendre raison de ces changements. Il y a deux siècles que les Autrichiens sont établis en Lombardie, et nous ne sachions pas qu'ils aient fait changer un mot indigène pour un des leurs, bien que leurs magistrats et leurs soldats remplissent le pays. Ceux même qui ont été adoptés comme termes légaux et solennels ont été italianisés. Si l'on s'obstine à voir dans l'italien la filiation germanique, on devrait nous dire comment il se fait qu'il se soit développé plus promptement et mieux dans les pays où les Allemands n'ont jamais pénétré, ou qu'ils n'ont envahis que par petites bandes d'aventuriers, comme à Florence, à Rome, en Sicile.

Ainsi, loin que les barbares aient apporté dans ces contrées un système grammatical, ils ne leur ont, au contraire, fourni que bien peu de mots; encore n'est-ce que pour exprimer des choses nouvelles, et même en laissant les anciens termes subsister à côté des nouveaux (1). Il n'est pas insignifiant pour l'histoire de remarquer que les expressions empruntées aux vainqueurs ont reçu un sens défavorable : ainsi, *land*, qui signifie terre pour les Allemands, est pris pour terrain inculte; *ross*, pour mauvais cheval;

(1) Comme *bara* (bière) et *feretro; brando* et *spada* (épée); *alabarda* (hallebarde) et *asta; partigiana* (pertuisane) et *lancia* (lance); *forbire* (fourbir) et *pulire* (polir); *gonfalone* (gonfalon) et *vessillo; bizzarro* (emporté) et *iracondo* (colère); *laïdo* (laid) et *brutto; giardino* (jardin) et *orto; ricco* (riche) et *dovizioso; guadagno* (gain) et *lucro* (lucre); *snello* et *rapido* (rapide); *guiderdone* et *premio* (prix); *casa* et *magione* (maison), etc.

baron, pour garnement; et *gros* même, qui signifiait grandeur pour les vainqueurs, est arrivé à une acception dénigrante.

Pour peu qu'on y fasse attention, on trouvera dans l'italien des mots et des locutions qui ne tirent pas leur origine du latin, ou, pour parler avec plus de précision, du latin écrit : et souvent ces expressions sont au nombre des plus nécessaires (1) ; très-souvent la racine de ces mots ne se rencontre pas même dans les langues du Nord, et elles sont plus fréquentes dans les pays où jamais n'ont séjourné les Septentrionaux, par exemple, en Toscane et en Romagne. Or, d'où ont-elles pu venir, si ce n'est des anciens dialectes qui avaient survécu à la domination romaine? Et ne voit-on pas une nouvelle preuve de ce fait dans la conformité des dialectes adoptés par les pays où l'on parle des langues différentes (2)?

(1) En faisant remarquer que la plupart de ces mots ont passé presque identiquement dans le français. Nous citerons, pour les parties du corps : *testa* (tête) ; *coppa* (le derrière de la tête) ; *guancia* et *gota* (joue) ; *ganascia* et *mascella* (ganache et mâchoire) ; *spalla* (épaule) ; *schiena* (échine) ; *natiche* et *chiappe* (fesses) ; *fianco* (flanc) ; *gamba* (jambe) ; *garetto* (jarret) ; *stinco* (tibia, os de la jambe) ; *calcagno* (talon); *pancia* (panse) ; *fegato* (foie) ; *budella* (boyaux), etc. — Pour des choses très-communes : *scorza* (écorce) ; *scopa* (balai) ; *treccia* (tresse) ; *schiaffo* (soufflet) ; *schiuma* (écume) ; *staccio* (tamis) ; *rovescio* (revers) ; *scroscio* (bruit que fait l'eau en bouillant) ; *fretta* (hâte) ; *rischio* (risque) ; *tosto* (tôt) ; *risparmio* (épargne) ; *roba* (chose) ; *repentaglio* (danger) ; *arrosto* (rôti), etc. — Pour les verbes : *cercare* (chercher) ; *partire* (partir) ; *recare* (apporter) ; *strascinare* (traîner) ; *gettare* (jeter) ; *scappare* (échapper) ; *soffiare* (souffler) ; *tagliare* (tailler) ; *schivare* (esquiver) ; *scorgere* (apercevoir) ; *passare* (passer) ; *spingere* (pousser) ; *stracciare* (déchirer), et tant d'autres d'un emploi plus ou moins fréquent.

(2) J'ai soutenu plusieurs fois que, pour étudier les origines des langues, il est indispensable de méditer beaucoup sur les dialectes et sur leurs transformations. Prenant donc la première des langues romanes et le dialecte lombard, je noterai quelques mots qui se trouvent dans l'une et dans l'autre, sans avoir tous passé dans la langue italienne.

Provençal.	*Lombard.*	*Italien.*	*Français.*
Druc	Derusc	Ruvidò	Rude.
Orb	Orb	Orbo, cieco	Aveugle et orbe (vieux français).
Trid	Trid	Trito, grattugiato	Broyé, râpé.
Mouc	Moc	Mortificato, mucido?	Mortifié, mucre?
Blos	Sblusc	Pelato, nudo	Pelé, nu.
Grev	Grev	Greve, pesante	Grief, lourd.
Pass	Pass	Passo, appassito	Fané, flétri, passé.
Panat	Panàa	Picchiettato	Tacheté.

Il ne nous reste aucun monument des langues alors usitées, attendu que le peu de personnes qui écrivaient employaient l'idiome savant, le latin, ou ce qu'on appelait de ce nom; cependant nous en trouvons assez de vestiges pour ne pas douter du changement qui s'introduisait peu à peu dans le langage. On voit en

Provençal.	*Lombard.*	*Italien.*	*Français.*
Coumoul	Coumoul	Cumulo, colmo	Comble, faîte.
Rescondù	Scondù	Nascosto	Caché.
Rabent	Rabin	Rabbioso, furioso	Enragé, furieux.
Nagun	Negun	Nessuno	Aucun, personne.
Fau	Fo	Faggio	Hêtre.
Lum	Lum	Lume	Lumière.
Fum	Fum	Fumo	Fumée.
Boul	Buj	Bollore	Bouillonnement.
Rusca	Rusca	Scorza	Écorce.
Ram	Ram	Ramo, fogliame	Ramée, feuillage.
Fuz	Fus	Fuso	Fondu.
Verziadura	Inviziadura	Leziosaggine, smorfia,	Grimace.
Rebatt	Rebatton de sô	Sferza di sole	Coup de soleil.
Rapuga	Grap d'uga	Grappo d'uva	Grappe de raisin.
Enluzir	Lusì	Rilucere, lucere	Reluire, luire.
Vencer	Venc	Vincere	Vaincre.
Trigar	Trigà	Acquietare	Apaiser.
Secoutir	Secudì	Scuotere	Secouer.
Quichar	Schiscià	Schiacciare	Écraser.
Pouder	Poudè	Potere	Pouvoir.
Gouzar	Golzà	Osare	Oser.
Degaugnar	Sgognà	Burlare	Se moquer.
Descatar	Desquatà	Discoprire	Découvrir.
Descargar	Descargà	Scaricare	Décharger.
Cremar	Gremà	Abbronzare	Hâler, rissoler.
Bufar	Boffà	Sbuffare, soffiare	Bouffer, souffler.
Caler	Calà	Calare, mancare	Couler bas, manq.
Apazimar	Padimà	Calmare	Calmer.
Barboutir	Barbottà	Borbottare	Barboter.
S'assettar	Settass	Sedersi	S'asseoir.
Ma què	Doma che	Solamente, ma che	Seulement, mais que
Couro?	Ch'ora?	Quando?	Quand?
Segur	Sigur	Sicuramente	Sûrement.
Denascoundons	Denascondon	Di nascosto	En cachette.
Anem!	Andem!	Suvvia!	Sus, courage!

Dans la basse Italie, on dit *appatimare* (calmer) et *spatimare* (irriter) les enfants; *assettarsi* (s'asseoir); *andiamo* (courage)! On y entend aussi plusieurs mots qui n'ont appartenu qu'aux troubadours, tels que *manta, cuberto, badar, annar, fazzon, ammaccar, minente*, etc.

effet les notaires et les chroniqueurs se croire obligés quelquefois d'expliquer l'expression latine par une autre expression plus usuelle (1), et dont on reconnaît l'identité avec le terme usité aujourd'hui. C'est ce que fit Abbon, moine de Saint-Germain, auteur d'un poëme latin sur le siége de Paris par les Normands : il a soin, par exemple, d'écrire au-dessous de *conus*, casque, *helmus*, heaume; d'interpréter de la même manière *mergites*, gerbes, par *gerbæ; tela* par *dardi*, *adaugent* par *augmentant*; et il suit ce procédé dans tout le cours de son ouvrage.

Les lieux sont déjà désignés par des dénominations propres à la langue nouvelle, comme *Cellas Ferrarias*, *Valcresson*, et autres noms où *val* est employé; on trouve *Ebles* au lieu d'*Eblus* dans la chronique des comtes de Poitiers (2). Beaucoup d'anciennes chartes italiennes mentionnent également certaines localités d'après l'appellation vulgaire (3), de même que les personnes ou

(1) Dans le sixième siècle, Grégoire le Grand dit : *Ferramenta quæ usitato nomine nos* VANGAS (bêches, *vanghe*) *vocamus*.—Dans le dixième, Vie de saint Colomban, *Acta SS., sec.* II, p. 17 : *Ferusculam quam vulgo homines* SQUIRIUM (loir, écureuil, *ghiro*) *vocant;* et ailleurs, un outil appelé vulgairement MANNARIA (hache, *mannaia*).—Le moine de Bobbio, *Ant. ital.*, II, 130 : *Legumen* PIS (petit pois, *pisello*) *quod rustici* HERBILIAM (en patois lombard, *erbii*, *erbei*) *vocant*. — Le moine de Saint-Gall dit que les lévriers, en *lingua gallica*, sont appelés *veltri*, nom resté en italien. — Elgand, dans l'Histoire du roi Robert : *Exuens se vestimento purpureo quod rustice dicimus* CAMPUM. —Hincmar, II, p. 158 : *Bellatorum acies, quas vulgari nomine* SCARAS (vieux français, *eschières*, *schiere*) *vocamus*. — Et dans la Vie de saint Remy : *Plenum vas quod vulgaris consuetudo* FLASCONEM *appellat* DE VINO (flacon de vin, *fiasco*, *fiascone di vino*) *quod benedixit*. — Chron. Virdun., Script. Fr., III, 364 : *Tanta dedit militibus, quos* SOLDARIOS (soldats, *soldati*) *vocari mos obtinuit*. — Raterio de Vérone : *Cum calcariis quas* SPARONES (éperons, *sproni*) *rustice dicitur*. — Dans la Vie de saint Ermeland, écrite en 700 : *Aderat tunc quispiam, qui diceret nannetensem episcopum habuisse piscem, quem vulgo* NAMPREDAM (lamproie, *lampreda*) *vocant*. — Dans un décret de la comtesse Mathilde, *Ant. ital.*, I, 489 : *Casa soliarata, a petra et a* CALCINA (chaux, *calcina*) *seu arena constructa*. — En 941, *Rer. It. Script.*, I, 953 : *Subtus vites quod* TOPIA *vocatur*.

(2) *Rer. Gall. Script.*, t. X, p. 294.

(3) En voici des exemples par ordre chronologique :

715. *Ecclesia Sancti Antonii* de Castello. — Ant. It., V, 377.

767. *Locus qui vocatur* Cinquantula. — Ib., V, 747.
Fundum centu colonna, *qui vocatur* Runco. — Ib., III, 890.
Donna Anselberga, *abbatissa monasterii* Sancti Salvaturi... *in loco qui*

nuncupatur Rio torto, *uno* capo *tenente in ipsa clusa, et de alio* capo *Johannes*, etc. — Ib., II, 219.

770. *In loco vocabuli* Castelione. — Mem. de Lucques, p. 119.

771. *In loco* Runco. — Ib.

772. *Monasterio Sancti Petri, in loco qui dicitur* Monsverde.—Brunetti, I, 282.

774. *Silva nostra cum corte, quorum vocabulum est* Montelongo. Ant. It., I, 1003.

776. *A tramuntanu* Riu russo. — Ib., II, 199.

781. *Deinde in locum qui dicitur* la Verna. — Ib., III, 86.

783. *Monasteriolum in loco* la Ferraria. — Diss. 32.

828. *In fundo veterana casale, qui vocatur* Granariolo. — Ib., III, 41.

879. *Intra hanc civitatem Mediolani, non longe a foro publico quod vocatur* Assemblatorio. — Ib., IV, 774.

888. *In loco qui vocatur* Fontane *comitatu brixiensi*. — Ib., II, 205.

884. *Fossatum* de la vite. — Diss. 32.

891. *Vadum unum in Pado ad piscandum, ubi nominatur* Caputlacti, *habentem terminum superiorem in* Cocuzo Gepidasco.—Ib., III, 44.

896. *Domum novam quæ vocatur* Masons. — Ib., I, 154.

898. *In loco qui dicitur* Venero Sassi. — Ib., V, 601.

910. Constantin Porphyrogénète appelle Venise et Bénévent Citta nuova.— De Administr. imperii, c. 27, 28.

944. *Decimus de villa quæ vocatur* Casale grande. — Ant It.., V, 204.

948. *Totum et integrum fundum qui vocatur* Due Rovere. — II, 175.

967. *Valle quæ dicitur* Torre. — Ib., V, 466.

970. Othon fit bâtir à Ravenne un palais *penes muros qui dicitur* Muro Novo.

972. *In fundo qui dicitur* Bagnolo. — Ib., III, 194.

992. *Prope loco ubi* Pertuso de fora *dicitur*.

Une colline près de Bobbio est appelée, en *lingua rustica*, Groppo alto. Vie de saint Colomban.

994. *Sancta Maria* da li Pluppi. — Ant. It., II, 1035.

1005. *In loco prope ecclesia Sanctæ Juliæ, ubi dicitur* Fondo Maggiore. Puricelli, Mon. Basil. Ambr., p. 370.

1058. *Scilicet a mane flumen quod dicitur Gallicus, a meridie* Strata *quæ dicitur Claudia, a* sera *via quæ ducit per* Albereto *et* in josum (*in giuso*, en bas).... *usque ad limitem quæ dicitur* de Ploppe. — Ant. It., III, 242.

1068. *Juxta flumen quod dicitur* Gambacanis. — Ib., V, 680.

1075. *In loco qui dicitur* Barche. — Ib., I, 591.

1078. *In loco et finibus* Colignole campo de l'Arno. — Ib., V, 680.

1081. *In loco qui dicitur* al Cancello. — Ib., V, 173.

1084. *In rebus illis quæ videntur esse* ine la plebe di Radicata.—Ib., II, 269.

1091. *Ubi dicitur* a la Molla. — Ib.

1100. Lo vallone Apendino *ferit* a la via. — Ughelli, IX.

A partir de cette époque, les exemples deviennent innombrables. On en trouverait dans toutes les langues dérivées du latin.

les métiers (1). D'un autre côté, le peuple, en donnant, selon son usage, des surnoms plaisants ou qualificatifs, les formulait dans son langage vulgaire, et leur imprimait la physionomie nationale, soit en Italie (2), soit en France, soit ailleurs. Quelquefois aussi les historiens emploient des mots vulgaires, comme les expressions mêmes de leurs personnages (3). Nous devons encore remarquer que les documents émanés d'écrivains français, espagnols et autres, offrent certaines locutions qui ne sont pas latines, et que l'italien a cependant adop-

(1) Dans une charte de Lucques de 761 (*Mem. doc.*, 54) : Alpergula de Lamari ; Gunderadula *qui est* in casa Baronaci *cum* due filie sue ; Teodulo de Monacciatico, consulo de Serbano ; uno filio ed una filia *nomine* Visilinda.... Ratpertula de Tramonte ; Gaudoperto, pistrinario (meunier) ; Liutperto, vestorario (tailleur) ; Mauripertolo, caballario (muletier) ; Martinulo, clerico (clerc) ; Gudaldo, cuoco (cuisinier) ; Barulo, porcario (porcher) ; Ratcausulo, vaccario (vacher), etc.

(2) 882. Johannes *qui vocatur* Peluso ; *Johannes* Russo ; Ursulo *qui* Mazuco *vocatur ; Bonellus qui dicitur* Magnano. — Ant. It., III, 743.

905. Bérenger donna à un monastère les biens de *Johannem, qui alio nomine* Braca Curta *vocitatur*.

921. *Rosanello* dal Querceto. — Ant. it., II, 1064.

973. *Petrus qui vocatur* Bordellus.

999. *Arderici de* Magnamigulo. — Ib., VI, 317.

1025. *Martinus filius quondam Johannis* Cunzacasa.

1061. Arardo *qui vocatur* Alegreto ; Johannes *qui vocatur* de la Valle. — Ib., V, 640.

1079. *Aldeprandus qui* Bello *sum vocatus*. — Ib., I, 322.

1099. *Manifestum sum ego* Caracosa, *filius*, etc.

A la paix de Constance, on trouve un *Rolandus Bajamonte ;* en 1126, un *Hildebrandus Papatacula* (Ant. It., III, 1142) ; en 1136 : *per quem filii* Grimaldelli *tenent ;* en 1140, un *Cagainos* était consul de Milan ; en 1141, un *Albericus Grataculum* (Ib., IV, 714) ; en 1153, un *Benteveniat ;* en 1155, un juge du nom de *Guerzo ;* en 1168, on trouve un *Ugo Boxardo de Novaria ;* en 1177, un *Maladobatus de Placentia ;* en 1183, un *Brosamonega ;* en 1184, un *Nicola Bragadelana ;* en 1198, un *Dexedatus de Solbiate ;* en 1199, un *ser Guifredus Grassus*, un *ser Maltalliatus de Melegnano*, un *Benencasa*, consul des marchands. Voyez GIULINI.

(3) Quand l'archevêque Grossolano reçut le pallium, le peuple de Milan criait : *Heccum la stola* (Rer. It. Script., V, 476). — Dans la Vie du bienheureux Pierre Urseolo : *Ait abbati lingua propriæ nationis :* O abba, frusta me : *hoc est, Virgis cœde me* (Ant. It., II, 1031). — Le cri des croisés : *Deus lo volt*. — En 1179 : *Sed hostiarii clamabant :* Levate, andate. — Les femmes romaines appelaient l'antipape Octavien, *lingua vulgari*, Smanta compagno (Baronius, ad an. 1154).

tées; ce qui prouve qu'elles dérivaient d'une langue antérieure (1).

Des preuves moins directes et pourtant plus convaincantes de la transformation des langues néo-latines, peuvent se déduire des anciens écrits, chartes, diplômes et contrats. Tout en se donnant pour de grands clercs et pour de bons latinistes, leurs rédacteurs laissaient par habitude tomber de leur plume des idiotismes et des phrases de leur langage familier, fautes qui ne tenaient pas moins à l'ignorance de l'auteur qu'au pays qu'il habitait.

Mais quand cette transformation s'opéra-t-elle? C'est comme si l'on nous demandait à quel moment nous sommes passés de l'enfance à la jeunesse, et de celle-ci à la virilité. Le travail des langues ne procède pas autrement; il est aussi insensible que le sont, chez nous, les révolutions successives de l'âge. Il était commode et agréable, au petit nombre d'hommes qui avaient le privilége de la science, de posséder une langue commune qui leur permît de se transmettre leurs pensées, même dans des pays dont la langue était différente; ils cultivèrent donc le latin, et négligèrent l'idiome vulgaire. Les seigneurs lombards ou francs traitaient sans doute leurs affaires dans les dialectes tudesques; mais quand il s'agissait de mettre leurs conventions par écrit, ils recouraient à quelques *clercs* du pays, qui les rédigeaient dans un jargon auquel ils donnaient le nom de latin. Les contrats étaient libellés par des notaires, qui s'en tenaient servilement aux anciennes formules; les lois et les traités étaient rédigés en latin, et nul grand intérêt ne portait les hommes à perfectionner les langues vulgaires. Quant aux prédications, il est présumable qu'elles étaient comprises par la multitude, comme le sont aujourd'hui les sermons prononcés dans la moyenne Italie en langue toscane, si différente des divers dialectes parlés par le peuple. Quelquefois cependant le prédicateur parlait *liberaliter et scienter*, c'est-à-dire en latin; ensuite lui-même ou un autre expliquait l'allocution *maternaliter*, c'est-à-dire dans la langue maternelle (2).

(1) Nous nous bornerons à un exemple espagnol tiré de DUMESNIL, *Doctrine de l'Église*, en 742 : *Non faciant suas missas nisi portis cerratis* (fermées, serrate): *sin peiten* (payent, en espagn. *paghino*) *decem pesantes* (pièces, *pezze*) *argenti. Monasteria quæ sunt in eo mando faciant Saracenis bona acholhensa* (accueil, *accoglienza*), *sine vexatione neque* forcia: *vendant sine pecho tali pacto, quod non vadant foras de nostras terras.*

(2) Voy. *Antich. Estensi*, à l'an 1189. On suppose que les sermons de saint

Lorsque les nations se furent enfin constituées, elles se donnèrent ce qui forme leur premier caractère distinctif, un langage propre, qu'elles développèrent selon leur nature particulière, en y adaptant les éléments antérieurs qui étaient à leur convenance. Elles ne firent toutefois que le bégayer tant que les communications furent rares, ainsi que les affaires d'intérêt général; mais quand le peuple, affranchi de la servitude féodale, fut aussi appelé à discuter ses intérêts particuliers, les différents dialectes durent s'étendre et se perfectionner; car les hommes réunis en assemblée délibérante se prêtent difficilement à parler autrement qu'ils ne parlent dans la conversation usuelle, attendu que chacun ne peut y disposer à son gré d'un interprète pour exposer son opinion.

Les langues nouvelles ne se forment donc pas à l'aide d'un travail scientifique, mais d'après l'euphonie et l'analogie, selon la logique naturelle, et cet instinct régulateur qui se manifeste d'une manière si étonnante chez les enfants. Mais indépendamment de l'imagination, c'est-à-dire de la partie poétique, qui donnait une façon particulière à chaque dialecte, il y entrait un autre élément, l'érudition, qui y greffait les données du monde antique. C'est ainsi qu'aux langues modernes, politiques et populaires de leur nature, vint s'ajouter encore l'éducation et l'exemple des idiomes antérieurs.

Les pays où ces idiomes s'étaient conservés, et où s'établirent les premières communes, retinrent une plus grande partie du latin; dans ceux où les communes se constituèrent tardivement, un plus grand nombre d'éléments étrangers se mêlèrent au nouveau langage. Puis, chacun d'eux venant à mûrir de son côté, soit dans la commune, soit dans la province, il en résulta une prodigieuse variété de dialectes, jusqu'à ce que, ces localités se réunissant en petits États, et ceux-ci en royaumes, on adopta de préférence un dialecte particulier, qui se perfectionna peu à peu, et devint la langue nationale.

Provençal. Parmi les langues néo-latines, ce fut le provençal qui parut le premier. Le midi de la France avait été de très-bonne heure réduit en province par les Romains, d'où le nom de Provence, qui lui

Bernard furent traduits par lui-même, ce qui indique au moins qu'ils le furent de son temps.

est resté; les Francs eurent, au contraire, beaucoup de peine à y consolider leur domination. Il en résulta qu'ayant eu moins à souffrir des barbares, les méridionaux se montraient déjà, sous les Carlovingiens, plus cultivés que le reste de la France; Marseille et Toulouse se livraient à un commerce d'échange très-actif. Ce fut dans cette contrée que prit naissance et grandit la fille aînée du latin, qu'on appela langue d'*oc*, pour la distinguer de la langue de *si* ou italienne, et de la langue d'*oyl* ou d'oui, qui est le wallon, welche ou gaulois de la France septentrionale. Dès l'an 877, cet idiome était parlé à la cour de Boson, roi d'Arles (1);

(1) Les plus anciens monuments de la langue provençale ou d'*oc*, sont:

1° Le serment de 842, rapporté page 20 du tome IX.

2° Deux cent cinquante-sept vers d'un poëme sur Boëce, conservé dans l'abbaye de Fleury, et qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque d'Orléans : ce poëme paraît être du onzième siècle.

3° Un grand nombre de poésies vaudoises, qui se trouvent dans la bibliothèque de Genève, et, entre autres, la *Nobla leyeson*, qui porte la date de 1100. Elle a été publiée par M. Raynouard, dans le tome II du *Choix de poésies des troubadours*. Nous citerons le commencement du poëme sur Boëce :

Nos jove omne, quandius que nos estam
De gran follia per folledat parlam,
Quar no nos membra per qui vivri esperam,
Qui nos soste, tan quan per terra annam,
Et qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salves m'esper, pur tan qu'elle clamam.

Nos jove omne menam ta mal jovent,
Que us non o preza, si s trada son parent,
Senor, ni par, si 'll mena malament;
Ni l'us vel l'aitre, si s fait fals sacrament;
Quant o fait, mica no s'en repent,
E ni vers Deu non fai emendament.

Nous jeunes hommes, tant que nous sommes tels,
De grande folie nous parlons par folâtrerie;
Car nous ne nous souvenons pas par qui nous espérons vivre,
Qui nous soutient tant que nous allons sur terre,
Et qui nous nourrit pour que nous ne mourions pas de faim,
Par qui j'espère que nous serons sauvés pourvu que nous l'invoquions.

Nous jeunes hommes nous menons si mal la jeunesse,
Que l'on ne tient compte de trahir un parent,
Son seigneur, son égal, de le maltraiter,
Et l'un voile l'autre s'il fait un faux serment;

il s'étendit dans tout le pays situé entre la Loire et les Pyrénées, d'où il se propagea dans la Catalogne et l'Aragon, sous le nom de *limousin*. Si ce n'est plus aujourd'hui qu'un patois, il n'en a pas moins eu jadis une littérature florissante (1).

Français. Malgré la renommée dont le provençal fut redevable aux chants des troubadours, malgré la douceur qu'il tenait du latin, il lui fallut céder le pas à la langue de la cour, c'est-à-dire au français. Comme les autres idiomes néo-latins, celui-ci s'est formé en partie des langues parlées dans le pays antérieurement à la domination romaine, c'est-à-dire de l'ibère et du celtique, du langage des conquérants romains qui, pendant plusieurs siècles, donnèrent des lois au pays, et d'un nombre de mots germaniques assez grand pour qu'un cinquième de son vocabulaire dérive du

Quand il l'a fait, plus il ne s'en repent,
Et n'en fait pas amende envers Dieu.

Les poésies vaudoises, curieuses en elles-mêmes par l'exposition du système de ces hérérodoxes, ont un intérêt particulier pour les Italiens, attendu qu'elles sont composées dans un dialecte qui se rapproche davantage de leur langue actuelle que ceux, par exemple, de Gênes ou du Montferrat. Voici deux strophes de la *Barca*, dont nous croyons inutile de donner la traduction, sauf pour les deux derniers vers : en ajoutant aux mots la terminaison moderne, ils sont italiens, et il y a peu à faire pour les franciser.

De quatre element ha Dio lo mont formà :
Fuoc, ayre, ayga et terra son nommà ;
Stelas e planetas fey de fuoc ;
L'aura e lo vent han en l'ayre lor luoc ;
L'ayga produy li oysel e li peyson,
La terra li jument e li om fellon.
La terra es lo plus vil de li quatro element
De lacal fo fait Adam, paire de tota gent.
O fanc ! o polver ! or te ensuperbis !
O vaysel de miseria, or te enorgolhsis !
Horna te ben, e quer vana beota,
La fin te mostrare que tu aures obra.
Orne-toi bien, et cherche une vaine beauté :
La fin te montrera ce que tu auras fait.

RAYNOUARD, *Choix de poésies originales des troubadours*, t. II, p. 103.

(1) Voyez MARY-LAFOND, *Tableau historique et comparatif de la langue parlée dans le midi de la France, et connue sous le nom de langue romane-provençale*, ouvrage couronné par l'Institut en 1841.

bas allemand (1); enfin, des emprunts faits au grec par l'intermédiaire des colonies phocéennes établies sur les côtes de la Méditerranée (2).

(1) On peut citer comme d'origine ibère : ennui, *enojuo* en basque; *enojo* en espagnol : aisé, en basque, *aisa ;* vague, *bagà*.

Les mots suivants sont d'origine celtique, et n'ont presque pas changé en passant dans le français. Banc, en gallois, *banc ;* tas, *taz ;* broc, de même en gallois, *broch* en bas-breton; drogue, *droch;* fin, *fin ;* parc, de même en gallois et en breton; glas, son funèbre, *glas*, lamentation; quai, *cai;* corde, *cord ;* cri, idem; cotte, *crot;* pièce, *pes* en irlandais, *pez* en breton; blanc, *blan*, splendeur, lumière; en irlandais *fi* signifie colère, indignation; *troos,* en breton, veut dire un vêtement, d'où trousseau, trousse, détrousser. Brigand signifie en gallois un homme de la montagne; *egri*, aigreur; *drud,* héros, fort, d'où le mot dru; *cam*, courbé, de travers, d'où camus. De *brysk*, léger, s'est formé brusque; de *caled,* fort, vigoureux, calé; de *bugad,* bruit confus, boucan; de *crach*, petit, criquet.

Plusieurs termes de mépris sont celtiques : *bren*, pourriture, corruption; *sot-al*, orgueil, arrogance; *pfol*, fou; *glythn*, mener une vie sensuelle, d'où glouton; *grevnach*, grognement, grognon; *truan*, misérable, truand.

Beaucoup de noms de lieux et de villes ont été formés du mot celtique qui s'est conservé dans le mot *dune*, élévation, comme Verdun, Châteaudun, Issoudun. Il en est de même de *van* ou *ven*, montagne, qu'on retrouve dans *Morvan*, grande montagne, dans *Cravan,* dans *Cévennes*. De même aussi du mot *dor*, courant d'eau, s'est formé le nom de plusieurs rivières, comme la Dore, la Doire, la Durance, la Dordogne.

Il serait trop long de citer tous les mots d'origine germanique; nous nous bornerons à remarquer que la plupart des termes qui expriment des idées guerrières sont empruntés à cet idiome : guerre d'abord, *war*, en basse latinité, *werra ;* heaume, *helm ;* haubert, *halsberg ;* bannière, *banier ;* gonfanon, *gund-fahne*, étendard de guerre; *brand*, épée, d'où brandir. Il en est de même de bourg, de boulevard, etc.; de baron, qui signifiait originairement homme de guerre; de marquis, gardien de la frontière ou marche.

Certains mots de la langue des conquérants ont reçu dans le français, comme nous l'avons déjà fait observer dans l'italien, une acception dénigrante. Ainsi, *buch,* livre, a produit en français bouquin; *herr*, seigneur, est devenu un terme de mépris, pauvre hère; *mund*, *mouth*, est devenu moue.

Enfin, la plupart des mots qui expriment des idées sombres ou désagréables, sont d'origine germanique, comme tuer, laid, haïr, haillon, grimoire, grimace, se grimer, affoler dans le sens de blesser, hideux, etc.

Certaines superstitions ont fourni aussi leur contingent de mots : frayer, friand, viennent de *Freya*, la Vénus scandinave; faire la nique, du *Neken*, esprit malin des eaux; drôle, des mauvais génies et sorciers désignés par le nom de *troll*. V. AMPÈRE, *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*.

(2) Un grand nombre de locutions françaises (et Henri Estienne en a recueilli plusieurs) sont tout à fait grecques. Quant aux mots qui ont la même origine,

Au septième et au huitième siècle, le peuple de la Gaule entendait sans doute encore le latin, dont la langue usuelle n'était pas jusqu'alors trop différente, puisque, vers 620, des femmes du peuple chantaient le poëme sur le roi Clotaire II, *de Clotario est canere rege Francorum* (1). Mais si les rédacteurs officiels des diplômes et des ordonnances royales, si les magistrats et les officiers publics avaient peu de science grammaticale dans une langue qui n'était pas la leur, et y introduisaient des locutions étrangères, des termes celtiques ou francs, auxquels ils ajoutaient des désinences latines (2), le peuple, par un travail contraire, supprimait ces finales qu'il ne savait plus varier, et qui devenaient un embarras pour lui. De *castellum*, il faisait castel; de *damnum*, dam; comme on le remarque dans un titre de 960, cité par M. Raynouard, *murus* devenait mur; *dominus*, d'abord *domnus* du temps de saint Ambroise, et puis dom ou don.

En même temps on prenait l'habitude d'employer l'article, dont les classiques eux-mêmes nous fournissent des exemples : *el*, *elh*, *lo*, au masculin; *la*, *ill*, *ilh*, au féminin; *elhs*, *los*, *li*, *las*, au pluriel, toutes formes dérivées du pronom latin *ille*. Le verbe *être* commençait à être employé comme auxiliaire; puis il se combinait avec le verbe *avoir*, et c'est ainsi que peu à peu se formait l'idiome moderne, le roman rustique, qui devint, au midi, le provençal, et, au nord, le roman wallon.

Ce fut alors que les conciles prescrivirent aux ecclésiastiques, comme nous l'avons dit, de prêcher dans la langue rustique, le peuple ayant perdu l'habitude du latin, devenu l'idiome savant; et l'on voit Adalard, abbé de Corbie et parent de Charlemagne, loué pour son habileté dans ce genre d'éloquence.

L'idiome *théotisque* ou *thiois* (3) n'était pas le langage popu-

la plupart se révèlent suffisamment par leur physionomie propre, pour peu qu'on ait quelque teinture de la langue hellénique.

(1) *Rer. Gallic. Script.*, t. III, p. 505.

(2) On trouve dans la loi salique *abattere* pour abattre, *adpretiare*, apprécier, *adsalire*, assaillir, *caballare*, chevaucher, *causa*, chose, *colpus*, coup, *demandare*, demander, *ortare*, heurter, pousser, *prestare*, prêter (*Rer. Gall. Script.*, t. IV, p. 152, 133, 137, 134, 136, 150, 139, 153). Dans les formules de Marculf, on lit : *drappus*, *modernus*, *usare* (Ibid., p. 473, 469, 513). Supprimez les terminaisons, et vous aurez des mots français.

(3) Cet adjectif est dérivé de *teut*, *theod* ou *thiod*, qui signifie peuple dans

laire proprement dit, mais celui des conquérants germaniques, des Francs, des seigneurs possesseurs de fiefs; c'était le langage que l'on parlait à la cour de Charlemagne et de ses successeurs, et il disparut avec la seconde race, à l'exclusion de laquelle la différence d'idiome ne fut pas étrangère.

Bientôt les invasions des Normands et leur établissement en France vinrent faire subir à la langue une influence nouvelle. Politiques habiles, Rollon et ses successeurs, au lieu d'imposer leur idiome au pays conquis, s'appliquèrent à parler celui des vaincus, et à le faire apprendre autour d'eux. Ils fondèrent des écoles où l'on enseignait le latin et le roman, qu'on finit par appeler aussi le *normand :* telle fut la promptitude des résultats, qu'à Rouen, capitale des Normands, on ne parlait que la langue romane; et que Guillaume I[er], successeur de Rollon, fut obligé d'envoyer son fils à Bayeux pour qu'il y apprît le danois auprès des recrues scandinaves, qui débarquaient plus fréquemment vers ce point éloigné de ses États.

Ce nouveau foyer d'instruction contribua puissamment à développer le roman du nord; mais il en résulta quelques modifications dans la prononciation, entre autres la substitution des *e* aux *a* dans la finale des mots : *charité* au lieu de *charitat* ou *charidat; amé* ou *amed* (aimé) au lieu d'*amat* ou *amad.*

Dans le serment de Louis le Germanique, plusieurs mots, plusieurs verbes sont encore tout latins : *donat, jurat, conservat, de suo, meos, in damno sit.* Ce caractère disparaît dans les autres monuments trop rares qui s'offrent à nous à un siècle ou deux d'intervalle. Le fragment versifié en l'honneur de sainte Eulalie, récemment trouvé dans un manuscrit du neuvième siècle, et qui a passé de l'abbaye de Saint-Amand en Belgique dans la bibliothèque de Valenciennes (1), est très-curieux à étudier (2).

les anciens dialectes germaniques; mais *teutske*, c'est-à-dire national, était le nom donné par les différents peuples germains à leur idiome original.

(1) *Monuments des langues romane et tudesque dans le neuvième siècle*, publiés par Hoffmann de Fallersleben, avec une traduction et des remarques par J. F. Willems; Gand.

(2) En voici quelques vers :

> *Voldrent* (ils voulurent) *la faire diaule* (diable) *servir;*
> *Elle non escoltet les mals conseillers,*
> *Ne por or, ned argent, ne paramens* (parures).

En effet, il a été écrit dans une contrée septentrionale, loin de l'influence des dialectes du Midi, avec lesquels il n'offre que de légers rapports; et le roman, dont il est un échantillon très-remarquable, y a déjà une grande affinité avec le français.

Les premiers essais de quelque étendue en langue romane nous viennent des Normands; et, après les *Vies des Saints* du chanoine Thibaut, nous avons les prières et les psaumes traduits par ordre de Guillaume le Conquérant, puis les *lais* des trouvères. Cette sympathie des nations, qui fit dire à Jefferson « que « tout homme a deux patries, la sienne et la France, » valut à la langue française l'avantage de se propager rapidement; et ce qui n'y contribua pas moins, ce furent les courses aventureuses des Normands, leurs conquêtes, et les croisades.

Bientôt le français devint la langue privilégiée de l'Europe. Déjà, en 909, l'empereur Othon, recevant les députés du couvent

Quelle perdesse sa virginitet.
La domnizelle celle cose non contredist.

Les articles et les pronoms y sont déjà français, et le reste s'en rapproche plus ou moins; cependant, *perdesse* est italien, de même que les deux premiers mots de ce fragment: *buona pulcella*.

Un autre monument très-ancien de la langue française est ce chant de Gatien de Tours, en l'honneur de saint Étienne; il est du dixième siècle:

Por amor Deu, vos pri, seignor barun,
Se ce vos tuit (si cela vous duit, vous plaît), *escoter la leçun*
De saint Estenne le glorieus barun,
Escotet la par bone intention,
Qui a ce jor reçu la passion.
Saint Estenne fu pleins de grant bonteit,
Emmen tot celo (comme tous ceux) *qui creignent en Diex,*
Fesoit miracle o nom de Dieu mendé (demandés)
As cuntrat (aux contractés, estropiés) *et au ces* (aux aveugles) *a tot dona santeit:*
Por co (pourquoi) *haïerent* (le haïrent) *autens li juvé* (juifs).

L'Oraison dominicale, qui se récitait en France à la fin du onzième siècle, était ainsi conçue:

Sire Pere, qui es és cieux, saintefiez soit li tuens nons, auigne li tuens regnes, soit faite ta volunté, si come ele est faite el ciel, si soit ele faite en terre. Nostre pain de cascun jour nos done hui, et pardone nos nos meffais, si come nos pardonons a sos qui meffait nos ont. Sire, ne soffre que nos soions tempté par mauuesse temptation, mes, Sire, deliure nos de mal.

de Saint-Gall, leur disait : *Bon man* (bon matin), en langue romane (*romanicè*). En 1093, Wiston, évêque et homme d'État célèbre, était écarté du conseil du roi d'Angleterre, parce qu'il ne savait pas le français (1). Le prince Henri, invité par les seigneurs napolitains à monter sur le trône à la place de son frère Guillaume I[er], s'en excusait par le motif qu'il ne savait pas le français, idiome dont la connaissance était indispensable à la cour (2). En 1275, Martin de Canale écrit dans cette langue l'histoire de Venise, *parce que langue françoise cort parmi le monde, et est la plus delitable à lire et à oïr que nulle autre.* Aldobrandin de Sienne en faisait autant pour sa Physique, et Brunetto Latini, le maître de Dante, composait également en français son livre intitulé *le Trésor*, « pour chou que la parleure en est plus delitable et plus commune à tous gens (3). »

Guillaume le Bâtard porta en Angleterre la langue française, ou plutôt le roman parlé alors dans la France centrale, en promulguant ses lois dans cet idiome, et en exigeant qu'on l'employât dans les prières et dans les prédications (4). L'ordre du souve-

(1) *Quasi homo idiota, quia linguam gallicam non noverat.*

(2) *Quæ maxime necessaria esset in curia.*

(3) M. Leroux de Lincy a publié en 1842 un nouveau volume de la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, où il a réuni de précieux monuments de la langue et de la littérature au temps de Philippe Auguste. Il les a fait précéder d'une introduction sur la grammaire romane, et de tableaux comparatifs des formes du discours et de l'orthographe aux douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles.

(4) On lit, à la fin du *Psautier* que Guillaume le Conquérant fit traduire pour les Anglais, ce *Pater*, qui peut servir d'échantillon pour le dialecte normand :

Li nostre Père qui ìès es ciels, saintefiez seit li tuens nums; avienget il tuens regnes, seit feite la tue voluntet, si cum en ciel et en terre. Et nostre pain cotidian dun a noz oi, et perdune a nus les noz detes, eissi cum nus pardununs a nos deturs; ne nus meine en temtatium, mais delivre nus de mal. Amen.

Voici, en outre, quelques-unes des lois données par Guillaume à l'Angleterre :

Ces sont les leis et les custumes que li reis William grantut a tut le peuple de Englcterre après le conquest de la terre; iceles meismes que le reis Edward, son cosin, tint desant lui.

Art. 1. *Co est a saueir, pais a saint Yglise; de quel forfait que home out fait en cet tens, e il pout venir à saint Yglise, out pais de vie et de membre. E se alquons meist main en celui qui la mere Yglise requireit, se ceo fust u euesque, u abbeie, u yglise de religion, rendist ceo que il*

rain lui donna ainsi dans le pays une plus grande importance qu'en France même, où la langue suivit, dans son développement, la progression lente de l'autorité royale, à laquelle elle ne laisse pas que de contribuer (1). Ce fut seulement sous François Ier qu'il fut ordonné de rédiger en français les actes judiciaires; et dès lors l'unité politique de la nation resta associée à l'unité logique du langage.

Les principaux dialectes de la France septentrionale, outre le normand, étaient le picard, le flamand et le wallon, qui se rapprochaient davantage des dialectes teutoniques; de même que, dans le Midi, ceux du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné, du Lyonnais, de l'Auvergne, du Limousin et de la Gascogne, tenaient plus du latin.

Le français manque de noms verbaux et de désinences propres à marquer l'accroissement, la diminution, la comparaison, la supériorité; il est très-pauvre d'inspiration et d'harmonie, et c'est à peine si le rhythme en est sensible; sa prosodie est vague et insuffisante. Au lieu de teintes tranchées, il ne présente que des nuances d'une même couleur; et, plus souple que hardi, il produit un murmure plutôt qu'une musique, et ne devient poétique qu'à force de talent. Mais, en revanche, il est souverainement approprié à la prose; *langue d'État*, comme l'appelait Charles-Quint, il s'est, depuis Malherbe, refusé à toute inversion; mais si cette méthode logique, dont il ne dévie pas, le fait accuser de timidité et d'indigence, elle lui donne, pour attribut essentiel, la clarté; à tel point que l'on a pu dire : *Ce qui n'est pas clair n'est*

jauereit pris, e cent sols de forfait et de mere Yglise de paroisse XX sols, et de chapele X sols, etc.

Art. 19. *Ki purgist femme per forse, forfait ad les membres. Ki abate femme a terre per faire lui forse, la multe al seigneur X sols; s'il la purgis, forfait est les membres.*

Art. 25. *Si femme est jugée a mort u a defacum de membres ki seit encentée, ne faced lum justice desquele sait deliuere.*

Art. 37. *Si le pere truitet sa file en auultérie en sa maisonn, u en la maisonn son gendre, ben li laust oure lauultere.*

(1) *Aujourd'hui, parce que notre France n'obéit qu'à un seul roy, nous sommes contraints, si nous voulons parvenir à quelque honneur, de parler son langage; aultrement nostre labeur, tan fut-il honorable et parfait, seroit estimé peu de chose, ou peut-estre totalement meprisé.* RONSARD, Abr. de l'art poétique.

pas français. Ce mérite, qui l'a fait adopter par la diplomatie et par la philosophie, l'a rendu comme le lien commun de la pensée entre les nations, qui, volontairement ou non, lui empruntent, chaque jour et de plus en plus, sa construction et ses idiotismes.

Beaucoup d'érudits assurent que la langue espagnole s'était formée avant l'invasion musulmane, par les modifications que l'idiome septentrional des Goths avait fait subir au latin. Nous ne saurions voir là que le fait observé partout ailleurs dans la transformation des langues, et l'on peut déjà le remarquer dans Isidore de Séville. Nés d'une origine commune, l'espagnol et l'italien se ressemblent, surtout dans leurs commencements, avant qu'ils eussent été façonnés selon le caractère particulier des deux peuples. Il faut surtout remarquer que les syllabes élidées dans la contraction des mots sont différentes dans les deux idiomes, au point qu'il est impossible de reconnaître la parenté entre deux expressions dérivées de la même racine. L'espagnol devint plus accentué et plus sonore, plus aspiré et plus majestueux; et l'italien plus coulant, plus vif, plus expressif. Espagnol.

La longue domination des Arabes dut avoir une influence notable sur l'espagnol; car bien que le latin restât la langue des vaincus, beaucoup de chrétiens, qui habitaient parmi les vainqueurs, en adoptèrent le langage; et à Séville, à Tolède, à Cordoue, le Christ était chanté dans la langue de Mahomet. Les Espagnols prirent donc de l'arabe les aspirations et les sons gutturaux, que l'on ne trouve dans aucun autre idiome de l'Europe (1); et la voyelle y domine tellement, que d'ordinaire la rime n'y est qu'assonante.

Le portugais est une contraction de l'espagnol, contraction telle que parfois les consonnes radicales se trouvent élidées (2); la prononciation en est, du reste, adoucie, comme il arrive toujours chez les dialectes des côtes, par rapport à ceux des montagnes. Les aspirations de l'arabe, adoptées par les Espagnols, y ont été atté- Portugais

(1) Les lettres X, J, G, F, sont aspirées en espagnol; l'L mouillée remplace *pl*, et *ch* les deux *tt*. Ainsi, *llano* au lieu de *plano*, plan, *piano* en italien: fait, dit, *fächo*, *dicho*, au lieu de *detto*, *fatto*, en italien. Beaucoup de mots finissent par des consonnes *ar*, *er*, *os*, *as*, surtout les infinitifs des verbes et les noms au pluriel.

(2) Au lieu de *dolor*, on dit *dor*; au lieu de *celos*, *ceos*; de *mayor*, *mor*, etc.

nuées par le changement de l'*h* en *f*, de l'*x* en *ch*, de l'*iota* en *lh* (1); au *ç* ils ont substitué le *z* prononcé comme le *th* anglais et le θ grec, et ils ont gardé de l'arabe les gutturales. Le fond de la langue est cependant latin, à tel point que certains passages offrent accidentellement un sens tout à la fois latin et portugais. Mais cette langue, comme l'espagnol, conserve des mots dérivés du grec sans l'intermédiaire du latin (2), et laissés dans le pays par les colonies helléniques antérieures à la domination romaine. Il nous paraît même que l'élément arabique du portugais n'est pas seulement dû à la domination des émirs, mais qu'il provient aussi des colonies phéniciennes.

La chronique d'Espagne, attribuée à Luitprand, dit que, vers l'an 728, *dix langues y étaient en usage, comme sous Auguste et Tibère*, savoir : l'ancien espagnol, le grec, le latin, l'arabe, le chaldéen, l'hébreu, le celtibère, le valencien, le catalan et le castillan. Il est probable que l'auteur reportait à des temps plus éloignés ce qu'il voyait du sien, c'est-à-dire, en 950. Le castillan, qui devint ensuite la langue nationale des Espagnols, se parlait déjà vers l'an 1000, au temps de Ferdinand le Grand; et le portugais, vers la fin de ce siècle, aussitôt que le Portugal eut été érigé en royaume. Il existe des documents très-anciens de ce dernier idiome (3); on voudrait même attribuer au roi Rodrigue certaines lamentations sur l'invasion de l'Espagne, qui appartiennent probablement à l'an 1000, ainsi qu'une chanson de Gonzalo Hermiguez et d'autres poésies. En Espagne, quelques romances remontent peut-être à l'époque du Cid; puis viennent le poëme sur saint

(1) L'*lh* équivaut à l'*l* mouillée française, au *gl* italien. Quand l'espagnol dit *Agujero, Alhaja*, le portugais dit *Agulheiro, Alfaja*. Les Portugais ont admis aussi les diphthongues composées d'un son nasal suivi d'une voyelle sourde, comme *pão*, pain, qui se prononce *pan-o*, ou bien *pá-o*, sans que l'*n* fasse syllabe avec l'*o*.

(2) Tels sont l'article *o* et *ho*, *le*; *mãi*, mère; *celeuma*, cri des marins; *magando*, fourbe; *roman*, grenade, de *roa*; *cara*, visage; *gana*, désir, etc.

(3) Voyez l'*Elucidario das palavras, termos e frases que em Portugal antiguamente se usarao*, etc., par Fr. Joaq. de Santa Rosa de Viterbeo, Lisbonne, 1798.

Lord Stuart de Rothsay a fait imprimer à Paris, en 1833, à vingt-cinq exemplaires, un recueil d'anciennes chansons portugaises, prises dans un manuscrit de la bibliothèque du collége des nobles, à Lisbonne; elles sont antérieures au roi Denys (1279) : elles roulent, la plupart, sur des sujets amoureux, et se rapprochent plus du provençal que du portugais moderne.

Dominique de Silo, composé par Berceo au commencement du treizième siècle, et les poésies de don Juan Manuel.

La langue valaque provient des colonies romaines établies sur le Danube; mais les invasions successives, et surtout celles des Goths, y ont introduit des formes essentiellement teutoniques, qui se distinguent tout d'abord des formes d'origine latine. Le valaque a tout à fait perdu les désinences variables des cas, ainsi que la différence entre les deux participes présent et passé; il a adopté l'*on* indéterminé, le comparatif avec *plus*, les verbes *être* et *avoir* comme auxiliaires des trois conjugaisons; mais les articles diffèrent entièrement des autres, et se placent après le substantif; les noms sont étrangement défigurés (1), et le passif se forme, non pas avec le verbe *être*, mais par l'adjonction du pronom personnel au verbe actif (2). Le fond de cet idiome est pourtant latin; à tel point qu'on a essayé de traduire en valaque un poëme italien, en n'employant que des mots dont la racine fût entièrement latine (3). Valaque.

Le roman ou latin des Grisons provient aussi des conquérants romains; mais il a pris toute la rudesse du pays, et s'est considérablement altéré dans un espace de quinze siècles, durant lesquels toute la littérature s'est bornée à une version des livres saints. Roman grison.

La langue vulgaire a été écrite très-tard en Italie : non qu'elle ait été plus tardive à se développer; mais comme le latin était réputé langue nationale et qu'il différait peu de l'idiome parlé, il n'y avait pas de motif pour que les personnes lettrées voulussent affronter des difficultés nombreuses, en cherchant à manier une langue qui n'était pas encore écrite, incertaine par conséquent, et capricieuse dans ses formes, dans ses expressions, dans son orthographe. De même que les Italiens regrettèrent toujours l'ancienne grandeur de Rome, et se donnèrent, toutes les fois qu'ils le pu- Italien.

(1) Le nominatif est *domnum*, l'accusatif, *prædomnus ;* cet *us* est l'article.

(2) *Me laud* pour *je suis loué*. Voy. J. ALEXIS, *Grammatica daco-romana*, Vienne, 1826.

(3) Dans le recueil de langues de Vater, Leipsig, 1826.

rent, des institutions conformes aux anciennes, au moins de nom; de même ils conservèrent, avec plus de ténacité, l'usage de la langue latine dans les actes publics jusqu'au commencement de notre siècle, imitant aussi en cela les habitudes de la cour de Rome, qui, correspondant avec le monde entier, était dans la nécessité d'en user ainsi.

Quelques philologues se sont plu à scruter les origines de la langue italienne, et il leur a été possible de démontrer qu'elle a tiré la plupart de ses termes et de ses modes de l'allemand, du grec, du provençal, du celtique, de l'arabe même, et du persan. Si tous ont pu soutenir leur thèse avec un grand appareil d'érudition et souvent avec loyauté, il faut en conclure qu'aucun n'avait tout à fait raison, et que tous l'avaient en partie. C'est là un résultat inévitable, toutes les fois que l'on rapetisse la question en l'isolant; tandis qu'il faut, au contraire, l'agrandir en groupant avant tout les langues de la même famille, qui, dérivant toutes d'une souche commune, ont nécessairement de grandes ressemblances entre elles, sans que l'on puisse en conclure que l'une est fille de l'autre. On ne saurait jamais trop recommander cette manière de procéder aux étymologistes, pour en finir avec les extravagances de l'érudition, et pour diriger vers un but plus élevé leurs connaissances philologiques (1).

Deux chartes, rapportées par Muratori (2), nous prouvent que, dès l'an 900, les habitants de la Corse et de la Sardaigne employaient un idiome assez semblable à l'italien actuel; cependant les hommes de race tudesque, auxquels on voudrait attribuer la transformation du latin en italien, ne séjournèrent jamais dans ces deux îles. Nous avons cherché à prouver ailleurs (3) que les modes principaux, dans lesquels le second diffère du premier, se rencontraient déjà dans la basse latinité; et quant aux mots adoptés par

(1) Le dernier livre que nous connaissions sur cette matière est celui de M. A. BRUCE WHYTE : *Histoire des langues romaines et de leur littérature, depuis leur origine jusqu'au quatorzième siècle*, Paris, 1841, 3 vol. On y trouve assurément de bizarres rapprochements avec la langue gothique, et l'auteur fait aussi preuve d'une grande érudition, en combattant la thèse soutenue par M. Raynouard. Mais les applications qu'il fait de son système à l'italien ne sont ni exactes, ni assez étendues.

(2) *Antiq. Ital. med. ævi*, XXXII.

(3) Ch. XIX du livre VIII.

l'italien, ils ne sont pas en aussi grand nombre, à beaucoup près, que les emprunts faits au latin par l'allemand. On sait qu'il se rencontre dans les différents dialectes d'Italie des phrases entières tout à fait latines, et qu'on a écrit des poésies partie en une langue, partie en une autre, telles qu'une longue composition sardolatine (1). Il n'est donc pas besoin de recourir aux étrangers pour expliquer l'origine de la langue italienne, qui est l'ancien idiome vulgaire, modifié par dix siècles illettrés. Cela est si vrai, que, sur le sol où Rome florissait jadis, et dans la Toscane, centre primitif de la civilisation italique, deux contrées moins souvent foulées par la domination barbare, de même que dans les pays où s'établirent les premiers gouvernements populaires, comme Venise, Naples, Pise, la langue prit d'abord des formes déterminées, et qu'il en sortit l'idiome actuel, aux mélodies variées, apte à se plier à tous les tons, à être sublime avec Dante, tendre avec Pétrarque, vif avec l'Arioste, sévère avec Machiavel.

Nous différons en cela de l'opinion vulgaire, qui veut que l'italien ait été d'abord parlé en Sicile. S'il en était ainsi, nous y trouverions une preuve nouvelle à l'appui de notre thèse; mais parler est autre chose qu'écrire. Or, c'est appauvrir singulièrement la question, que d'attribuer la formation de la langue à quelques lettrés, fût-ce même à tous, quand c'est le peuple seul qui lui donne la vie et la rend souveraine. La philosophie et la littérature ont-elles donc l'intelligence qui invente, et la puissance qui fait adopter les mots? elles savent au plus déduire de l'usage les lois grammaticales. Fût-il même vrai (2) qu'à la cour bril-

(1) Elle appartient au Père MADAU, *Saggio dun' opera intitolata : Ripulimento della lingua sarda*, Cagliari, 1782. En voici un morceau :

Deus, qui cum potentia irresistibile
Nos creas et conservas cum amore,
Nos sustentas cum gratia indefectibile,
Nos refrenas cum pena et cum dolore,
Cum fide nos illustras infallibile,
Et nos visitas cum dulce terrore,
Cum gloria premias bonos ineffabile,
Malos punis cum pœna interminabile :
Jam cum misericordia, jam justitia
Humilias et exaltas, feris, curas, etc.

(2) Nous nous exprimons d'une manière dubitative, parce que Castelvetro

lante de Frédéric II le provençal eût pour la première fois fait place à l'italien dans la poésie, le petit nombre de fragments qui nous restent de ces essais ne diffèrent pas moins du langage vulgaire de l'Italie que de certaines productions provençales, et d'un chant composé dans les vallées du Piémont par les Vaudois. Quant à ceux qui voudraient faire honneur aux princes souabes d'avoir fait mûrir l'italien, nous leur rappellerons que le premier Frédéric versifiait en grossier provençal, quand déjà Ciullo d'Alcamo avait fourni des exemples d'un idiome vulgaire peu différent de celui d'aujourd'hui.

Dante déclare qu'on n'avait plus rien écrit en vers dans la langue d'*oc* ni dans celle de *si*, un siècle et demi avant lui; ce qui veut dire qu'on avait fait quelque chose en 1150. Benvenuto d'Imola, qui, en 1385, commenta la Divine Comédie, affirme de même que la langue vulgaire avait commencé à être employée dans la poésie deux cents ans auparavant (1). Quant au provençal, le fait est démenti par des documents positifs. Nous n'avons rien en italien d'une époque certaine, et nous avons dit les motifs pour lesquels on ne commença que plus tard à écrire dans cette langue, qui ouvrit la carrière à la littérature moderne. Lorsqu'une langue succède à une autre, elle sait difficilement se défendre de l'imiter; une fois qu'elle est formée et grandie, elle est mise en œuvre par des écrivains, et de ce moment elle reste fixée. C'est ce qui est arrivé pour l'italien, qui conservait encore, en 1300, la physionomie de la langue romane dans l'usage de l'*au* pour *o*, de l'*l* et du *j* pour l'*i* et le *g*, et dans l'absence de l'*i* devant *e* (2). Mais son allure, à ses premiers débuts, est plus originale qu'elle ne le devint ensuite sous la main de ceux qui voulurent lui appliquer la construction latine.

Appelée d'abord langue vulgaire parce qu'elle était destinée à la multitude, elle se sépara bientôt du peuple, pour se réfugier dans la cour des petits tyrans du pays, ce qui la fit appeler langue *cortigiana* (de cour). On en rougit plus tard; mais les rivalités de ville à ville empêchant d'avouer la vérité, et de recon-

soutient qu'il n'a été écrit qu'en provençal et en sicilien à la cour de Frédéric II.

(1) *Purgatoire*, XXIV.

(2) *Tesauro*, *templo*, *clarezza*, *judicio*, *tene*, *pensero*, etc.

naître le mérite des écrivains qui l'avaient cultivée avec le plus de succès, parce qu'ils étaient de telle ou telle province de la péninsule, elle ne put pas s'élever jusqu'à la sublimité populaire, et on la nomma langue docte ou lettrée. Le jour approche peut-être où elle redeviendra italienne et de nom et de fait.

Les dialectes, à notre avis, avaient également pris, à cette époque, la tournure qu'ils ont conservée depuis, et qu'ils devaient à des causes plus éloignées. Nous savons, par des témoignages précis, que, dans les beaux temps de Rome, il y avait différents dialectes en Italie, et qu'on entendait, dans la Gaule Cisalpine, des expressions peu usitées à Rome. On reprochait même à Tite-Live d'avoir quelque chose de son pays natal (*sapit aliquid Patavinum*). Si les Lombards prononcent l'*u* comme les Français, si, comme eux, ils contractent l'*au* en *o*, et donnent à l'*on*, à l'*en* l'accentuation nasale, nous croyons qu'ils le doivent à la domination des Gaulois, antérieure à celle des Romains; c'est pour cela qu'on entend, dans cette partie de l'Italie, maintes expressions proférées comme elles l'étaient dans les anciens idiomes gaulois (1). Dialectes.

Déjà nous trouvons dans les dialectes de ce temps les propriétés qui les caractérisent aujourd'hui. Dans plusieurs chartes vénitiennes du douzième siècle, le *g* est changé en *z* (*verzene, zorzi*); des chartes bolonaises nous offrent *altare sanctæ Luziæ, Cazzavillanus, Cazzanimicus, Bonazuntæ, rivum Anzeli, Delai de la Bogna, Adam de Ancizo, Mutus de Bataia, Arderici de Magnamigolo*. On lisait, sur l'arc édifié par les Milanais lorsqu'ils relevèrent leur ville de ses ruines, les noms de *Settara, Mastegnianega, Prevede*, idiotismes encore usités dans le pays (2). On trouve, dans d'autres contrées, des modes qui n'ont pas été

(1) On disait *braich* dans l'ancien gaulois, et actuellement en Lombardie, *brasch; cadenn* s'y prononce comme en Bretagne et en Irlande; on y dit *provecc* comme dans le vieux français (*ciacsun fait gran proecc qui bien tient ce qu'il oie*); *fiœu* comme dans l'Anjou; *ciao* comme dans le pays de Galles; *uss* comme dans différents dialectes français.

(2) Parmi les conditions du traité conclu entre Opizzone Malaspina et la Ligue lombarde en 1168, on lit : *Novum dicimus statutum a triginta annis infra, sive in* ZAE. Dans une charte de 1153 : *Et hoc vidi per annos octo et plus a terremotu* IN ZA, *et decem annis* IN LA.

On dit encore de même aujourd'hui.

Voyez GIULINI.

adoptés par les écrivains, et qui n'ont aucun rapport avec le provençal, ce qui prouve qu'ils sont antérieurs à la séparation des deux langues. D'autres termes des dialectes sont restés comme un témoignage des dominations étrangères, grecs en Sicile et à Ravenne, allemands et espagnols en Lombardie, français en Toscane et en Piémont; tandis que dans les pays des Volsques, des Sabins, des Véiens, des Falisques, des Marses, et au delà du Tibre, on trouve plus de restes du roman antique (1) : tant les villes italiques étaient loin de parler toutes le même langage (2). Cette identité de langage répugne à la nature des choses, quand même il ne resterait pas de preuves évidentes du contraire, quand même nous ne verrions pas Dante, peu de temps après, réprouver les différents dialectes, c'est-à-dire, les expressions trop incultes et trop municipales, pour n'admettre dans la *poésie* que les termes élégants et nobles. Mais un fait digne de considération, c'est que ces premiers écrivains, quel que fût leur pays, s'étudiaient tous, comme aujourd'hui encore, à se rapprocher du dialecte toscan. Si les érudits qui ont voulu raisonner sur ce sujet avaient reconnu la règle générale que nous venons d'indiquer, ils se seraient épargné cette multitude de subtilités et de discussions qui ont encombré des bibliothèques, sans autre résultat que d'embrouiller ce qui était clair, et de faire un sujet de controverse de ce qui était admis par le fait (3).

(1) MAZZONI TOSELLI, 120. Il parle d'un poëme en dialecte bolonais, de 1360. Nous voyons, dans le *Novellino*, que l'on conduisit à Ezzelin un *ollaro*, c'est-à-dire un *pentolaio*, chaudronnier; et qu'après avoir entendu *uno laro*, un voleur, *ladro*, il l'envoya au gibet.

(2) PERTICARI prétend que les villes d'Italie commencèrent toutes à la fois à parler de la même manière l'*idioma vulgare*.

(3) La France avait aussi plusieurs dialectes, dont les traces ne sont pas encore effacées; et l'on voit que l'un d'eux était considéré comme celui des gens bien élevés, par ce que dit Quesnes de Béthune en parlant de lui-même, que

Son langage ont blasmé li François,

parce qu'il n'était pas de Paris, mais de l'Artois, ce qu'il allègue pour s'excuser :

Ne cil ne sont bien appris ne courtois
Qui m'ont repris si j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Voyez, sur les dialectes de la France, CHAMPOLLION-FIGEAC, *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires*, Paris, 1809.

SCHNACKENBURG, *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires*,

Langues teutoniques.

Les peuples qui envahirent l'empire romain parlaient la langue teutonique, modifiée d'après des dialectes divers ; mais nous manquons de monuments qui nous permettent d'en déterminer les différences. Il nous reste bien des fragments de la Bible, traduite par Ulphilas, évêque des Goths de Dacie et de Thrace, vers la fin du quatrième siècle (1), un témoignage donné à Naples à l'appui d'un contrat, et quelques commentaires sur l'évangile de saint Jean, tous en langue gothique : cette langue y montre déjà des formes assez arrêtées ; mais elle décline avec la nation. Les ressemblances qui existent entre l'allemand et le grec portèrent Morhof à soutenir que le second dérivait du premier ; d'autres ont soutenu la thèse contraire. De pareilles théories sont excusables dans un temps où l'on ne savait pas remonter à des sources plus élevées, et reconnaître entre les langues une fraternité et non une descendance. Les noms propres, qui sont presque le seul débris de l'ancien tudesque, donnent la conviction que cette langue possédait déjà la plupart des racines dont elle se compose aujourd'hui. Mais tandis qu'elle se conservait, en Scandinavie, exempte de tout mélange étranger, elle s'altérait à mesure que l'on s'éloignait de la Baltique. Elle est déjà moins pure chez les Goths ; puis ce peuple, les Francs et les autres colonies qui se succèdent dans l'Allemagne méridionale, produisent un mélange d'où sort l'idiome grossier, qui est l'allemand vulgaire.

Beaucoup de Germains délaissèrent leur langue maternelle pour celle des vaincus ; d'autres, et surtout ceux qui n'émigrèrent pas, comme les Alemans, les Frisons, les Saxons, les Francs, les Ripuaires, conservèrent leur ancien idiome. On doit vivement regretter que les chants tudesques, dont Charlemagne avait fait faire un recueil, aient été perdus. Nous avons cependant une version de l'ouvrage d'Isidore de Séville sur la nativité du Christ, par un auteur inconnu ; version antérieure à ce prince, puisqu'elle était du septième et peut-être du sixième siècle. Nous avons aussi la

ou patois de la France ; et un travail posthume de M. Fallot, dont il est parlé dans le ch. XV de l'ouvrage de M. Ampère sur l'origine de la langue française.

(1) Nous avons déjà parlé des vicissitudes du manuscrit d'argent. Le cardinal Mai a trouvé, en 1817, dans la bibliothèque Ambroisienne, des fragments de l'épître aux Romains, les autres épîtres de saint Paul, des fragments des quatre évangiles, ainsi que d'Esdras et de Néhémie, qui ont été publiés par les soins du comte Ottavio Castiglioni ; Milan, 1819-29-34-35-39.

règle de Saint-Benoît par Kéron, moine de Saint-Gall en 720 (1); et, chose plus singulière, un fragment de *Hildebrand et Adubrand*, poëme chevaleresque qui remonte au commencement du huitième siècle, avec les noms des mêmes héros qui figurent dans les *Niebelungen*. La langue allemande peut donc produire des monuments antérieurs à ceux de toute autre langue vivante.

Vient ensuite Ottfried, moine et instituteur au couvent de Wissembourg en Alsace, qui écrivit en quatrains l'*Harmonie des saints Évangiles*, dédiée à Louis le Germanique. Il se plaint de ce que *les Francs n'ont pas encore cultivé leur langue propre, quand tant de peuples l'ont fait. Est-il donc défendu*, dit-il, *de chanter, en langue franque, les louanges de Dieu?* Il l'appelait *linguam indisciplinabilem*, attendu le travail auquel il lui fallut se livrer pour la plier à son gré, et pour représenter, par des lettres latines, la prononciation tudesque, en accumulant les consonnes et les voyelles (2). Cette composition, d'une force et d'une concision admirables, où la rime est substituée à l'allitération, fut le point de départ de la littérature tudesque. Ottfried fut suivi par Notker, abbé de Saint-Gall, mort en 1022; par Williram, abbé d'Ébersberg, mort en 1083; puis on trouve l'hymne en l'honneur de saint Hanno, et le chant sur la victoire de Louis III. Le bas tudesque ancien y apparaît non comme un simple dialecte, mais comme une langue distincte. De sa fusion avec le saxon résulta l'idiome de la haute Ger-

(1) L'allemand de cette traduction ne s'éloigne que peu de l'allemand d'aujourd'hui.

Latin. *Monachorum quatuor esse genera manifestum est, primum cœnobitarum, hoc est monasteriale militans sub regula vel abbate.*
Allemand ancien. *Municho floreo wesan chunni chund ist; erista*
— moderne. *Deren Munchenvier Gattung seyn kund ist; erstlich*
— ancien. *Samanungono, daz ist Munistrilih chamffanti*
— moderne. *Gesammleten, das ist monasterlich kampfenden*
— ancien. *Untar regulu edo demu fatere.*
— moderne. *Unter der Regula oder dem Vater.*

Voyez, dans la préface de l'*Althochdeutscher Sprachschatz* de Graff, les documents relatifs aux dialectes allemands, depuis le septième jusqu'au onzième siècle.

(2) Au lieu de *wunder*, il écrivait *uuunder;* il dit avoir employé l'*y* pour rendre un certain son qui n'est ni *i*, ni *e*, ni *u*, comme on l'observe encore dans la manière de parler des Suisses.

manie; les monuments qui nous restent sont la *Schwäbische Æneide* de Weldeck, la traduction de l'*Ibis* par Hartmann de Aue, en 1180; l'*Ovide* d'Albreckt ou Albert d'Halberstadt. La cour impériale, qui dirigeait les affaires de l'Italie, de la Lorraine et de la Bourgogne, employait de préférence le latin, plus généralement connu; mais, au temps de Frédéric Ier, il se trouva déjà des princes possesseurs de domaines assez étendus, mais qui, n'étant pas surchargés de soins administratifs, purent cultiver leur esprit et favoriser les poëtes. La maison de Bamberg en Autriche se signala dans cette tâche non moins que celle des Hohenstaufen en Souabe.

Cependant aucun dialecte n'avait prévalu sur l'autre, et chaque écrivain se servait de celui qu'il était habitué à parler; aussi la langue littéraire de ce temps, que Grimm appelle *Mittelhochdeutsch*, varie-t-elle d'une composition à l'autre, selon le siècle et le pays de l'auteur. Lorsqu'ensuite Luther, né à Mansfeld, entre l'Allemagne du midi et celle du nord, eut adopté, pour traduire la Bible, son dialecte natal, intermédiaire par rapport aux deux contrées, la préférence demeura fixée en faveur de ce dernier, qui devint l'allemand littéraire.

Les derniers rescrits du gouvernement de Mecklembourg en bas allemand datent de 1542 et 1562, et ce dialecte fut dès lors abandonné aux classes infimes. Sa douceur, sa richesse, sa naïveté, son abandon, lui méritent l'amour avec lequel il est conservé par ceux qui l'ont appris au berceau. Il possède les plus beaux proverbes et quelques chants satiriques, bien qu'il soit peu propre à la poésie et au chant; mais ceux qui voulurent lui donner l'énergie et la plénitude d'une langue écrite ont vu leurs efforts échouer dans cette tentative.

L'allemand de la haute Saxe est regardé comme le plus pur; de là se partageant, dans les monts Krapacks, vers le sud et vers l'est, il y adopte beaucoup de formes provinciales. Il devient rude en Autriche, en Souabe et dans la haute Bavière; mou et traînant dans le Mecklembourg, dans la Poméranie et sur le bas Rhin.

La langue scandinave se divise en trois ou quatre dialectes: le danois, plus conforme au bas allemand, surtout au frison; le norwégien, aujourd'hui vulgaire dans le royaume de Norwége et dans les îles Féroë, où les classes les plus élevées parlent habituellement l'écossais; l'islandais, dialecte norwégien; le suédois,

qui, d'après les deux nations établies dans le pays, se divise en suève et en goth. Les premiers monuments du danois sont des traductions ou des imitations d'ouvrages étrangers; puis, avec la réforme, commence une ère nouvelle, et ce langage s'étend jusqu'en Norwége, l'emportant même sur l'ancien idiome, qui cessa d'être compris dans le quinzième siècle.

Quelques érudits ont pensé que le dialecte des Pays-Bas se rapprochait plus que tout autre de l'ancien idiome germanique, surtout dans les pays qui constituaient la république des Provinces-Unies, près des Frisons, qui s'étaient maintenus indépendants : il serait donc intermédiaire entre le scandinave et le germain. Les monuments de ce dialecte sont des lois et des statuts postérieurs au onzième siècle. Plus tard, cette population, qui, mêlée de Saxons, de Francs, de Frisons, constitua la Hollande, parla un dialecte grossier, encore usité dans quelques provinces, et d'où sortit la langue littéraire; celle-ci fut distinguée par la suite en septentrionale et en méridionale, c'est-à-dire, en hollandais moins altéré, et en flamand qui a pris beaucoup du français. Le hollandais ne fut écrit que vers la fin du seizième siècle; car il ne paraît pas que la chronique rimée de Nicolas Kolin remonte à l'an 1156, comme on l'a prétendu. La première partie au moins du *Renaert de Vos*, poëme traduit ou imité dans toutes les langues, fut écrite en flamand vers 1150.

L'anglais se forma, très-tard, d'un mélange presque égal de l'idiome teutonique et du roman (1). L'anglo-saxon, qui se parlait dans le pays avant la conquête, se rapproche plus de l'allemand que de l'islandais, comme on le voit par l'Explication de l'Ancien Testament (*Caedmoniche Paraphrase*), faite au huitième siècle par l'évêque Cædmon, ainsi que par la traduction de Boëce, d'Orose, de Bède, et autres ouvrages du roi Alfred, et par les poésies de Béowulfe sur l'histoire danoise. Il est remarquable que les dialectes anglais correspondent à la division des anciens

(1) J. P. Thommerel (*Recherches sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon*, Paris, 1841) classifie 43,566 mots anglais d'après la langue d'où ils dérivent : sur ce nombre, 30,000 sont d'origine romane, et le reste est de source teutonique. Il est vrai que ces derniers forment la partie essentielle de la langue parlée, et qu'on ne pourrait unir en anglais deux noms et deux verbes avec les seuls éléments empruntés aux langues savantes ou à celle des conquérants.

royaumes saxons, ce qui indique une diversité primitive dans la langue des tribus qui les envahirent.

La langue s'altéra avec les Normands, mais sans changer; seulement des contractions et des modifications dans l'orthographe et la prononciation la simplifièrent beaucoup, et un grand nombre de mots français s'y introduisirent. Quelques écrivains récents ont voulu par ce motif l'appeler demi-saxonne (1).

Ce qu'on en possède de plus ancien consiste dans un hymne à Marie par Godric, mort en 1170; la Paraphrase des Évangiles par Owen Ormin, au douzième siècle; le *Castel of Love* de Robert Grosthead. La traduction du *Brut* de Wace, faite sous Henri II par Layamon, prêtre d'Ernleye sur la Saverne, pourrait passer pour un ouvrage anglo-saxon. La traduction en vers d'une méditation de saint Augustin, donnée à la bibliothèque de Durham, par un abbé qui gouverna de 1244 à 1258, est certainement plus anglaise. Dans cette dernière année, Henri III envoyait par tout le royaume une proclamation dans la langue du pays (2). Au commencement du règne d'Édouard Ier, Robert, moine de Glocester, rédigea une chronique en vers, presque toute en monosyllabes et de racines teutoniques. Trente ans plus tard, Robert Manning, moine de Brunne, en écrivit une autre, que précéda peut-être le roman de sir Tristram, attribué à l'Écossais Thomas d'Erceldoune. Au quatorzième siècle, plusieurs romans furent traduits du français; mais le premier écrivain anglais de quelque mérite littéraire est Guillaume de Langland, auteur de la Vision de Pierre Ploughmann, ouvrage très-mordant contre les moines.

Les Normands continuèrent cependant à employer le français, qui resta, comme nous l'avons dit, la langue du gouvernement, des affaires et de la noblesse, même après que les rois d'Angleterre eurent perdu la Normandie. En 1328, il fut ordonné que les élèves du collége d'Oxford eussent à parler le latin, ou au moins le français; et Trévise, traducteur du *Polychronicon* de Higden, en 1335, nous apprend, comme une grande innovation, que Jean Cornwall avait, postérieurement à l'an 1350, introduit l'usage de faire traduire aux écoliers du latin en anglais. Durant sa lutte

(1) Comme Thorpe dans la préface des *Analecta anglo-saxonica*.

(2) MADDEN, *Introd. to Havelok*.

avec la France, l'Angleterre voulut se fortifier contre sa rivale à l'aide même du langage; et Édouard III, en 1362, introduisit l'anglais dans la procédure. Ce fut aussi de sa part une mesure politique, dont le but était de se concilier le peuple, et de lui faire porter ses procès devant les cours du roi, préférablement à celles des seigneurs, à qui c'était enlever la juridiction que de leur enjoindre l'usage d'une langue étrangère pour eux, Normands d'origine et habitués au français. Les actes authentiques continuèrent toutefois à être rédigés en latin. Jusqu'à l'époque de la réforme, les ouvrages écrits en anglais gardèrent encore beaucoup du saxon (1).

C'est ainsi que la maturité n'arriva que fort tard pour cette langue, qui, si l'on en excepte la prononciation, est devenue l'une des plus logiques. Abrégeant les désinences, simplifiant les genres et réduisant la syntaxe à des règles précises, elle a fondu ensemble les idiomes du Midi et du Nord; et il en est résulté une langue d'une force et d'une simplicité extrêmes, qui s'est répandue, plus que toute autre, dans les pays étrangers.

Grec. En dehors de ces deux groupes principaux, le grec continuait à se maintenir dans le Levant; comme langue littéraire et sacrée, il était étudié en outre dans le reste de l'Europe, surtout par les moines de Saint-Basile et dans les contrées méridionales de l'Italie. Cet idiome se ressentit également du mélange des idiomes étrangers (2), non-seulement dans les mots, mais encore dans l'orthographe (3). Il allait aussi s'altérant dans la manière dont on le parlait, ou plutôt les éléments populaires y prévalaient, et les pré-

(1) Voy. Raske, *Anglo-Saxon Grammar*. Tyrwhitt a mis en tête du vol. IV des *Essays on the language and versification*, dans les œuvres de Canterbury, une préface où il indique avec clarté les changements par suite desquels l'anglo-saxon se changea en anglais.

(2) On voit, par le cérémonial de Constantin, où sont rapportés les compliments que l'on adressait à l'empereur en grec, en latin, en goth, en persan, en frank, etc., que dès l'an 1000, l'η se prononçait ι comme aujourd'hui. On y lit en effet : Κωνσερβετ Δεους ημπεριουμ βεστρουμ — βηβητε (*vivite*), Δομινι Ημπερατορες, ην μυλτος αννος. Les Grecs disaient à Siméon Paulicien qu'il était Κητος, et non Τιτος. Voyez Cédrenus, p. 434.

(3) Maffei, *Storia diplom.*, p. 166, rapporte un papyrus dans lequel on lit : χαρετουλε pour *cartulæ;* ωμεnibω; pour *omnibus;* πρεbouhτ pour *præbuit;* τhτh pour *testi*.

positions, les verbes auxiliaires s'y introduisaient au lieu des flexions. Déjà, dans les écrivains du cinquième et du sixième siècle, on peut apercevoir des locutions modernes. Il existe quelques chansons que l'on voudrait faire remonter jusqu'au septième siècle; mais, vers l'an 1070, Siméon Sethos cite une chronique rédigée dans la langue du peuple, langue qui se retrouve dans quelques fragments du chant qu'Anne Comnène a inséré dans la Vie de son père. La révolution fut accélérée par les croisades, et accomplie par l'invasion ottomane. La langue prit alors le nom de *romaïque* (ou aplo-hellénique), comme, dans l'autre partie de l'Europe, celle des vaincus avait été appelée romane; et elle continua à être parlée dans la Morée, dans la Livadie, dans Candie, dans l'Archipel, la Macédoine, la Romélie, l'Asie Mineure, en Chypre, et dans d'autres localités. Elle abandonna le parfait et le plus-que-parfait de l'ancien langage, pour les former avec le verbe *avoir;* le futur avec *vouloir*, comme l'anglais; le subjonctif, en le faisant précéder de *va*, comme les Français de *que* (1). Les ouvrages les plus anciens qui nous restent en romaïque, sont des homélies et des imitations de romans de chevalerie. Le romaïque s'est renouvelé dans ces derniers temps, par suite des événements qui ont imprimé au pays une impulsion nouvelle.

Le skip des Albanais et des Arnautes n'a ni les mots composés du grec ni les transpositions du latin, et il s'aide des verbes auxiliaires; il a des chansons antérieures à Scanderbeg. On n'avait sur sa nature et sur son origine que des discussions imparfaites, jusqu'au moment où Xylander (Guill. Holtzmann) le soumit, sur la version de la Bible, à un examen savant (2). Il a démontré que cet idiome n'avait point d'affinité avec les langues tartares, qu'il n'était pas non plus un mélange informe des langues latines modernes, mais un très-ancien rameau des langues indo-européennes, et qu'il dérivait de la langue usitée dans le pays avant la conquête romaine. Skip.

Le slave, parlé par soixante millions d'individus dans la Rus- Slave.

(1) DAVID, Συνοπτικὸς παραλλελισμός.
(2) *Die Sprache der Albanesen oder Schkipetaren*, Francfort, 1835.

sie, la Croatie, la Bohême, la Pologne, l'Illyrie, et qui se rattache à l'indien par des fils si merveilleux, se divise en trois branches, serve, tchèque et lettone (1). La première s'étend parmi les Orientaux qui parlaient l'ancien slave, demeuré la langue ecclésiastique de la Russie, et d'où sont dérivés plusieurs dialectes de la Servie et de l'Illyrie (2). Le russe, qui lui a succédé, est très-riche en racines, régulier dans ses dérivés, heureux dans la combinaison des mots; et il l'emporte en douceur et en harmonie sur l'allemand, dont il a adopté beaucoup d'expressions, ainsi que du tartare et du finnois. Si les chants de Boïane, le *rossignol des anciens temps*, ont péri, on en a arraché récemment à l'oubli d'autres, dans lesquels est célébrée la Table Ronde de saint Wladimir, et aussi quelques ballades. L'invasion des Mongols ayant tout bouleversé dans ces contrées, la littérature n'y fut réveillée que fort tard, par les exemples des étrangers.

A cette langue se rattachent le serbe, le croate, le bulgare, l'illyrique et le vende, parlé par les Slaves autrichiens et turcs.

La langue des Slaves occidentaux comprend le polonais, le vende, le sorabe et le bohême, qui est tout un avec le slovaque, et presque aussi avec les idiomes de la Silésie et de la Moravie. Cet amas de consonnes, qui paraissent à un étranger impossibles à prononcer, vient de la contraction de voyelles qui s'y trouvaient anciennement interposées; mais ceux qui ont entendu parler un Polonais n'accuseront jamais d'âpreté la langue de Mickiewicz.

Le pruce ou prussien, qui se parlait au centre, a péri après avoir engendré le lithuanien et le letton, si différent des autres idiomes slaves, que certains philologues en forment une famille entièrement séparée (3).

(1) Russo-illyrique ou serbo-russe; bohêmo-polonais ou vendo-polonais; vendo-lithuanien ou lettico-prussien.

(2) N. M. Peterssen, *Det danske, norske og svenske Sprogs historie, under deres undvikling af Stamsproget*, Kjobenhavn, 1829, 1830.

J. Dobrowsky, *Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris*, Vienne, 1822.

Slovenka, *Zur Kenntniss der alten und neuen slawischen Literatur, der Sprachkunde nach allen Mundarten, u. s. w.*, Praga, 1814.

(3) Les questions soulevées sur chacune des assertions relatives à la science nouvelle de la linguistique, ne pouvaient entrer dans notre cadre.

On a en slavenski : la Version des évangiles, en 863 ; la Vérité russe (*Rouskaia Pravda*) ou Code de Jaroslaf, qui date de l'an 1000 ; le Testament du moine Wladimir, mort en 1126 ; l'Histoire de Dalmatie, d'un prêtre de Dioclée, en 1161 ; plus, le poëme sur l'armée d'Igor, la Chronique de Nestor, et des poésies.

En langue bohême, il reste un Hymne de l'évêque Adalbert, en 990 ; le Psautier latin-bohême de Wittemberg, du douzième siècle ; et les chansons du manuscrit découvert par M. Hanka de Königinnhof ; puis, du siècle suivant, la Version de la Bible et la Chronique de Dalemil (1). Raguse devait commencer plus tard à cultiver l'illyrien. Le polonais ne fut pas écrit avant le règne de Casimir Ier ; le deuxième prince de ce nom l'introduisit à la cour, et Sigismond-Auguste dans les affaires publiques.

Ce groupe de langues a fixé depuis peu l'attention des nationaux, et deux profonds philologues, Dobrowski et Jungmann, en ont fait l'objet de leurs méditations. La Servie veut donner signe de l'indépendance qu'elle a acquise, en faisant usage d'une langue à elle. La Grammaire et le Dictionnaire de Wuk ont facilité l'étude de la littérature servienne, dans laquelle Obradowitsch a abandonné les caractères indigènes pour l'alphabet latin ; le poëte Kollar et l'historien Schaffaritz montrent, par leurs écrits, quelle est la puissance du slovaque. Les Hongrois se souviennent que leur langue fut, durant plus d'un siècle, celle de la cour de Transylvanie ; ils fondent des académies, multiplient les ouvrages, ouvrent un théâtre national, et prétendent employer le hongrois dans tous les actes publics.

Parmi les anciennes langues celtiques que les recherches les plus récentes ont ramenées au groupe indo-européen, dont elles avaient été d'abord détachées (2), le rameau gaëlique, qui se dis-

(1) J. Dobrowsky, *Gesch. des bömischen Sprache und ältern Literatur*, Praga, 1818.

(2) Pritchard, *The eastern origin of the celtic nations, proved by a comparison of their dialects with the sanskrit, greek, latin, and teutonic*, Londres, 1831.

A. Pictet, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, Paris, 1837.

Fr. Bopp, *Die celtischen Sprachen in ihrem Verhältnisse zum Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Germanischen, Litthauischen, und Sawischen*. Mémoire lu à l'Académie de Berlin en 1839.

tingue par des aspirations fréquentes, par des désinences peu nombreuses, et par la monotonie de ses combinaisons, survit dans l'idiome *erse* des naturels de l'Irlande, et dans le *calédonien* des montagnards écossais; le rameau cambrique, aux articulations mobiles, et qui présente une étroite affinité avec le latin, se perpétue dans le *welsch* ou *cymraig* du pays de Galles, et dans le *breyzod* de la basse Bretagne.

Le finnois et le basque se détachent seuls de tous les idiomes de l'Europe. Dès les premiers temps historiques, on trouve le dernier dans le midi de l'Europe, et il fut florissant en Espagne jusqu'au moment où les Celtes y répandirent leurs dialectes grossiers. Confiné aujourd'hui dans la Biscaye et la Navarre, il conserve, dit-on, sa pureté native, monument des siècles primitifs. Tandis que, dans les autres langues, les racines des mots composés se fondent entre elles pour représenter une idée, et deviennent des éléments nouveaux du langage, dans le basque, au contraire, elles restent accouplées dans leur intégrité primitive, comme les éléments des lettres chinoises (1).

Le finnois est parlé par les Esthoniens et par les Lapons; il est modifié en Hongrie, où il ne distingue pas les genres, emploie des mots composés, et devient moins riche, mais plus concis et plus énergique que l'allemand. Le hongrois n'a pas de dialectes; il est aujourd'hui ce qu'il était il y a six cents ans, et se sert de l'alphabet latin, sans mélange d'autres caractères (2). On a en finnois d'anciennes chansons (*runots*), des proverbes (3), et des versions de la Bible.

Alphabets. Les langues engendrées par le latin ont adopté l'alphabet maternel, bien qu'elles aient suppléé aux variétés de prononciation

(1) Par exemple, *Iguzquia*, soleil, signifie *faiseur du jour; Hillarguia*, lune, *lumière éteinte; Yaincoa*, Dieu, *celui qui est en haut.*

Voyez *Études grammaticales de la langue euskarienne*, par A. Th. d'Abadie et J. Augustin Chaho. Paris, 1836.

(2) Giovanni Fogarasi, *A' Magyar nielu*, etc. *Métaphysique de la langue hongroise*, ou *application à cette langue des significations des lettres alphabétiques*, Pest, 1834.

(3) Traduits en allemand par Schrotter en 1819, et par Viborg.

par des diphthongues et des groupes de lettres. Les Allemands se servent d'un alphabet qu'ils prétendent avoir été introduit par Ulphilas. Formé de la combinaison de lettres grecques et romaines, il a varié jusqu'au moment où il a constitué l'alphabet germanique actuel. Riche de sons, il atténue l'*a*, l'*o* et l'*u*, et possède en outre le *ch* guttural, ainsi que le *sch* sifflant. Les Hollandais et les Anglais l'ont abandonné, et l'on doit espérer que leur exemple aura des imitateurs.

Parmi les Slaves, les Polonais emploient les lettres latines; les Bohémiens et les Lithuaniens, les lettres allemandes. Il paraît démontré, contrairement à l'opinion de Dobrowski, que les Slaves possédaient un alphabet propre avant que Cyrille leur en apportât un autre, modelé sur celui des Grecs, avec quelques signes nouveaux. Celui dont les Russes et les Serviens se servent aujourd'hui, et qui, comptant trente-cinq lettres, est le plus riche de l'Europe, dérive de l'alphabet de Cyrille. Les Albanais eurent d'abord un alphabet ecclésiastique, composé de trente signes qui venaient de l'Orient; ils adoptèrent ensuite celui des Grecs, en modifiant la valeur de quelques lettres; quatre nouvelles y ont été ajoutées récemment pour le *th* fort et doux, la double *ll* espagnole, l'*u* français, et une sifflante.

Ainsi se formèrent les langues modernes, qui sont analytiques, à la différence de celles des anciens, et plus que celles-ci mélangées d'éléments divers. On pourrait, en effet, dans une seule période, rencontrer des mots d'origine latine, arabe, grecque, celtique, hébraïque, tudesque et sanskrite (1). Nous pouvons donc désormais classifier l'Europe selon les idiomes. Du latin sortirent les langues du Midi, celles de France, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, le roman et le ladin de la Suisse, le valaque, le languedocien, le provençal. Le latin est compris généralement en Hon-

(1) « Ayant passé de la maison du gastald au palais, où il était hébergé, le comte aperçut le seigneur sur un sopha *bis* (gris), entouré d'une joyeuse brigade de pages; des écuyers, l'éperon chaussé, faisaient la garde, et un astrologue expliquait l'almanach, etc. » *Page*, *joyeux*, *astrologue*, sont grecs; *palais*, ancien latin; *seigneur*, *écuyer*, *comte*, de la basse latinité; *sopha*, hébreu (*sophan*, élever); *almanach*, arabe; *maison*, celtique; *gastald*, *brigade*, *éperon*, *garde*, tudesques; *bis*, ibère, etc.

grie et en Pologne; il y est, du reste, une langue morte et transformée. Les langues qui en sortirent se ressemblent d'autant plus entre elles qu'elles sont plus voisines de leur origine commune, comme des rayons qui partent d'un même foyer. Si l'on voulait les classer selon que les noms ont subi plus ou moins d'altération, il faudrait placer en premier le valaque, qui seul a conservé le neutre; puis le roman, l'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal, le français.

L'idiome teutonique, divisé en haut et en bas allemand, est parlé dans la Germanie et dans la Scandinavie; il est plus mêlé d'éléments étrangers en Angleterre. Du haut allemand provient la langue écrite; du bas allemand, plusieurs dialectes, comme le frison, le néerlandais, qui devint la langue nationale et littéraire de la Hollande. De même, le scandinave se décompose en suédois et en danois, qui sont égaux à l'allemand en force et en régularité, et lui sont supérieurs en clarté et en concision.

Les langues d'origine latine ont eu en partage la grâce, la majesté, la clarté, et plus d'harmonie que les idiomes teutoniques; mais, dérivant d'une langue qui ne se parle plus, elles ne révèlent pas au premier coup d'œil l'étymologie ni la raison des mots (1); tandis que, dans les langues de la famille teutonique, tout individu connaît la filiation des mots dont il se sert : c'est pourquoi il les combine avec d'autres, et ne manque jamais d'appuyer l'accent tonique sur la syllabe qui indique l'idée la plus importante (2);

(1) Par exemple, celui qui ne sait pas le latin ignore pourquoi le retour périodique d'une planète s'appelle *révolution* plutôt que *contribution*. Quand le latin prononce *re-volu-tio*, la dernière syllabe lui indique une action, *volu* un mouvement de rotation, et le *re* la répétition de l'acte; tandis que, dans *con-tribu-tio*, il trouve l'action (*tio*) de plusieurs réunis (*con*) pour une dépense donnée (*tribu*).

(2) *Buch* signifie livre; *binden*, *halten*, *händeln*, relier, tenir, négocier. L'allemand en forme donc *buchbinder*, *buchhalter*, *buchhändler*, celui qui relie, qui tient, qui vend des livres. Lorsqu'il voudra exprimer une de ces professions, il arrêtera sa voix sur *buch*, qui est l'idée fondamentale. Supposez, au contraire, que vous alliez chez un relieur pour acheter un livre; en vous répondant qu'il est *buchbinder*, et non *buchhändler*, il appuiera sur *binder* et sur *handler*. De là cet *accent tudesque* dont les peuples teutoniques ne peuvent se défaire en parlant les autres langues, et qui consiste à appuyer plus fortement sur certaines syllabes. Quand un Allemand, un Prussien, un Saxon, doit prononcer le mot *plantation*, il ne trouve pas de motif pour insister plus sur une syllabe que sur l'autre, attendu qu'elles n'expriment rien par

jamais il n'en dépouille le monosyllabe radical (1); et, avec la faculté indéfinie de composer, il peut exprimer les modifications les plus fines de la pensée, de même que les rapports les plus variés.

Aujourd'hui que l'allemand a perdu la diversité des désinences et le nombre du duel admis par Ulphilas, ce qui le rapprochait du grec et de l'indien (2), il n'a qu'une conjugaison limitée, avec des périodes très-compliquées; mais il possède sur tous les idiomes modernes l'avantage de conserver la dérivation exacte des mots, et de pouvoir les composer indéfiniment; en outre, la richesse de ses prépositions et de ses expressions est telle, qu'il est souverainement propre au langage philosophique.

Les destinées du slave sont toutes dans l'avenir; mais elles ne peuvent manquer d'être grandes.

La différence des langues paraît établir aussi une différence de civilisation, tant le lien est étroit entre la parole et la pensée. Les peuples qui ont adopté l'idiome des vaincus perdirent de leur caractère originel, comme on le voit dans les Français, qui ressemblent bien moins aux Francs de Clovis qu'aux Gaulois dépeints par César, et qui ont montré plus d'aptitude à se civiliser, en précédant de beaucoup dans la culture intellectuelle les nations teutoniques. Mais peut-être cela ne signifie-t-il autre chose que ce que nous avons indiqué ailleurs, savoir, le petit nombre des envahisseurs, eu égard à celui des indigènes.

elles-mêmes; mais quand il dit *an-pflanz-ung*, il sait que la dernière syllabe exprime une action; la seconde, le genre de l'action; la première, les circonstances; celle du milieu est donc celle qui importe le plus, et c'est sur elle que sa voix s'arrêtera davantage. S'il avait à exprimer une plantation de bois, il dirait *holzanpflanzung*, où l'idée capitale est encore *pflanz*, mais particularisée par le mot *holz*, qui dès lors devient plus important que la racine elle-même: en conséquence, il appuiera sur *holz*, en glissant sur le reste. Voy. SCHOELL.

(1) Aimer, j'aimerais, aimable, amoureux, amoureusement, etc., ont pour racine *am;* cependant l'accent tonique change d'une syllabe à l'autre. L'allemand, au contraire, dans tous les dérivés de *liebe*, appuie sur ce radical, en prononçant *lieb-lichkeit*, *lieb-reitz*, *liebes-krankeit*, *liebens-wurdigkeit*, *liebes-angelegenheit.*

(2) Bopp dit, dans sa grammaire, que le gothique ressemble plus à l'indien que la langue du Bengale.

FIN DU LIVRE ONZIÈME.



NOTES ADDITIONNELLES

DU LIVRE XI.

A, page 80.

DE LA CHEVALERIE.

Dans le premier livre de l'Histoire de Godefroy, duc de Normandie, Jean, moine de Marmoutier, voulant raconter comment Godefroy, fils de Foulques, comte d'Anjou, fut fait chevalier en 1128 par Henri Ier, roi d'Angleterre, s'exprime en ces termes :

« Gauffredus, Fulconis comitis Andecavorum, post Jerosolymorum regis filius, adolescentiæ primævo flore vernans, quindecim annorum factus est. Henricus primus rex Anglorum, unicam ei filiam lege connubii jungere affectabat. Regia voluntas Fulconi in petitionibus suis innotescit. Ipse regis petitionem effectui se mancipaturum gratulanter promisit. Datur utrinque fides, et res sacramentis firmata, omnem dubietatis scrupulum tollit. Ex præcepto insuper regis exactum est a comite, ut filium suum nondum militem, ad ipsam imminentem Pentecostem, Rothomagum honorifice mitteret, ut ibidem cum coæquævis arma suscepturus, regalibus gaudiis interesset. Nulla in his obtinendis fuit difficultas. Justa enim petitio facilem meretur assensum.

« Ex imperio itaque patris, regis gener futurus, cum quinque baronibus, multo etiam stipatus milite, Rothomagum dirigitur. Rex adolescentem multiplici affatur alloquio, multa ei proponens, ut, ex mutua confabulatione, respondentis prudentiam experiretur. Tota dies illa in gaudio et exultatione expenditur. Illucescente die altera, balneorum usus, uti tyrocinii suscipiendi consuetudo expostulat, paratus est. Post corporis ablutionem ascendens de balneorum lavacro, bysso retorta ad carnem induitur, cyclade auro texta supervestitur, clamyde conchylii et muricis sanguine tincta tegitur, caligis holosericis calciatur, pedes ejus sotularibus in superficie leunculos aureos habentibus muniuntur. Talibus ornamentis decoratus regius gener, adductus est miri decoris equus; induitur lorica incomparabili, quæ maculis duplicibus intexta, nullius lanceæ ictibus transforabilis haberetur. Calciatus est caligis ferreis, ex maculis itidem duplicibus compactis. Calcaribus aureis pedes ejus ad-

stricti sunt. Clypeus leunculos aureos imaginarios habens collo ejus suspenditur. Imposita est capiti ejus cassis multo lapide pretioso relucens, quæ talis temperaturæ erat, ut nullius ensis ictu incidi, vel falsificari valeret. Allata est hasta fraxinea, ferrum pictavense prætendens. Ad ultimum allatus est ei ensis de thesauro regio ab antiquo ibidem signatus, in quo fabricando fabrorum superlativus Galanus multa opera et studio desudavit.

« Taliter ergo armatus Tyro noster, novus militiæ postmodum flos futurus, mira agilitate in equum prosilit. Quid plura? Dies illa tyrocinii honori et gaudio dicata, tota in ludi bellici exercitio, et procurandis splendide corporibus elapsa est, septem ex integro dies apud regem tyrocinii celebre gaudium continuavit. »

Cérémonie qui eut lieu à Arezzo, d'après François Redi :

« Cum Domino, anno 1260, die octava aprilis, in consilio generali congregato more solito, ad sonum campanæ et tubarum, Domini Domini constituerunt, quod secunda dominica mensis maii factus esset miles ad expensas publicas nobilis et fortis vir Ildibrandus vocatus Giratasca. Venta igitur die secundi sabbati mensis maii, valde mane præfatus nobilis et strenuus vir Ildibrandus, bene et nobiliter indutus, cum magna masnada suorum, ingreditur palatium, et juravit fidelitatem Dominis Dominis, et sancto protectori civitatis Arretii in manus notarii, et super sancta Dei evangelia : postea honorifice ivit ad matrem Ecclesiam, ut haberet benedictionem; et pro honore ejus adfuerunt sex domicelli de palatio, et sex tibicines de palatio : in hora prandii fuit ad prandendum, ex deliberatione Dominorum, in domum domini Ridolfoni. Pro prandio fuit panis et aqua et sal, secundum legem militiæ, et commensales fuerunt cum eo dictus Ridolfonus, et duo eremitæ Camaldulenses, quorum senior post prandium fecit illi sermonem de officio et obligationibus militis.

« Post hoc Ildibrandus ingressus est cubiculum, in quo stetit solus per horam unam, et postea ingressus est ad eum senex monachus Sanctæ Floræ, cui devote et humiliter confessus fuit peccata sua, et accepit ab ipso absolutionem, et fecit pœnitentiam impositam. His peractis, ingreditur cubiculum barbitonsor, qui concinne caput et barbam ejus curavit, et postea ordinavit omnia, quæ necessaria erant ad balneationem. Rebus sic stantibus, ex deliberatione Dominorum venerunt ad domum Ridolfoni quatuor strenui milites, Andreassus filius Marabuttini, Albertus Domigianus, Gilfredus Guidoternus, et Ugus de Sancto Polo cum masnada nobilium Domicellorum, et cum turba jocularium, menestreliorum et tibicinum. Andreassus et Albertus spoliaverunt Ildibrandum, et collocaverunt

eum in balneum; Gilfredus autem Guidoternus, et Ugus de Sancto Polo dederunt illi optima documenta de munere et officio novi militis, et de magna dignitate. Post horam unam balnei, positus fuit in lecto mundo, in quo lintea erant albissima et finissima de mussali; et papilio et alia necessaria lecti, de drappo serico albo erant. Permansit Ildibrandus per horam unam in lecto; et cum jam nox appropinquaret, fuit vestitus de medialana alba cum caputio, et fuit cinctus cinctura coriacea. Sumsit refectionem ex solo pane et aqua; et postea cum Ridolfono, et quatuor supradictis ivit ad matrem Ecclesiam, et per totam noctem vigilavit in cappella, quæ est a manu dextra, et oravit Deum, et sanctissimam Matrem Virginem, et sanctum Donatum, ut facerent eum bonum militem, honoris plenum et justum. Adstiterunt illi per totam noctem cum magna devotione duo sacerdotes ecclesiæ, et duo clerici minores; item quatuor pulchræ et nobiles domnicellæ, et quatuor nobiles domnæ seniores nobiliter indutæ, quæ per totam noctem oraverunt Deum, ut hæc militia esset in honorem Dei, et sanctissimæ Matris ejus Virginis, et sancti Donati, et totius sanctæ universalis Ecclesiæ.

« Ridolfonus, et quatuor alii supradicti iverunt ad dormiendum; sed ante auroram redierunt. Orta jam aurora sacerdos benedixit gladium, et totam armaturam a galea usque ad solerettas ferreas; postea celebravit missam, in qua Ildibrandus accepit a sacerdote, humiliter et cum magna devotione, sanctissimum et sacratissimum corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi. Post hoc intulit altari unum magnum cereum viride, et libram unam argenti bonorum denariorum pisanorum; item obtulit pro redemptione animarum sancti purgatorii libram unam argenti bonorum denariorum pisanorum. His peractis, portæ ecclesiæ apertæ fuerunt, et omnes redierunt in domum Ridolfoni, in qua domnicelli de palatio nobilem et divitem refectionem præparaverunt; ponendo supra unam tabulam magnam, magnam quantitatem trageæ, diversa genera tartararum, et alia similia cum optima guarnaccia et tribbiano.

« Facta refectione, Ildibrandus ivit aliquantum ad dormiendum. Interim cum esset jam hora redeundi ad ecclesiam, novus futurus miles surrexit e lecto, et fuit indutus ex drappis omnibus albis sericeis, cum cinctura rubra auro distincta, et cum simili stola. Interim tibicines de palatio, et joculares et menestrelii tangebant sua instrumenta; et canebant varias stampitas in laudem militiæ, et novi futuri milites. Postea omnem iverunt ad matrem Ecclesiam cum magna turba militum et nobilium domnicellorum, et magna quantitate plebis vociferantis : Vivat, Vivat! In ecclesia incepit missa magna et solemnis. Ad evangelium tenuerunt enses nudos et elevatos Ludovicus de Odomeris, Antonius a Mammi, Cercaguerra illo-

rum de Concolis, et Guillelmus Miserangeschi. Post evangelium, Ildibrandus juravit alta voce, quod ab illa hora in antea foret fidelis et vassallus Dominorum Dominorum communis civitatis Arretii, et sancto Donato. Item alta voce juravit, quod juxta suum posse defenderet semper domnas, domnicellas, pupillos, orphanos et bona ecclesiarum contra vim et potentiam injustam potentium hominum, et contra illorum gualdanas juxta suum posse. Post hoc, Amphosus Busdragus cinxit Ildibrandum calcare aurato in pede dextro; et D. Testa dictus Lupus cinxit eum calcare aurato in pede sinistro. Post hoc, pulchra nobilis domnicella Alionora filia Berengherii gladium illi cinxit. Postea Ridolfonus de more dedit illi gautatam, et dixit illi : Tu es miles nobilis militiæ equestris, et hæc gautata est in recordationem illius, qui te armavit militem, et hæc gautata debet esse ultima injuria, quam patienter acceperis.

« Finita celebratione sacrosancti sacrificii missæ, cum tubis et tympanis redierunt omnes ad domum Ridolfoni. Ante portam D. Ridolfoni stabant duodecim pulchræ et nobiles domnicellæ cum guirlandis de floribus in capite, tenentes in manibus catenam ex floribus et herbis contextam, et hæc domnicellæ facientes serralium, nolebant quod novus miles intraret in domum Ridolfoni. Novus autem miles dono dedit illis divitem anulum cum rosa aurea, et dixit, quod juraverat se defensurum esse domnas et domnicellas; et tunc illæ permiserunt illi, ut intraret in domum, in qua a domnicellis de palatio magnum prandium paratum fuerat, in quo multi milites et seniores sederunt.

« In medio prandii Domini Domini miserunt divitem donum novo militi, scilicet duas integras et fortes armaturas ferreas, unam albam cum clavellis argenteis, alteram viridem cum clavellis et ornamentis auratis, duos nobiles et grandes equos alemanicos, unum album, alterum nigrum; duos roncinos; et duas nobiles et ornatas vestes armaturæ super imponendas. Inter prandendum projecta fuit ex fenestris ad populum, qui erat in strata, magna quantitas trageæ, multi panes mustacei, multæ gallinæ et pipiones, et magna aucarum quantitas; unde magna et incredibilis lætitia in tota illa contrata erat : et populus exclamabat, Vivat, Vivat! et orabat, ut frequentius hæc festivitas fieret, cum jam essent plures quam viginti anni, quod facta non fuisset.

« Post prandium novus miles Ildibrandus armatura illa tota alba, quæ benedicta fuerat in missa ad auroram, armatus fuit, et cum eo armati fuerunt multi nobiles homines. Postea Ildibrandus ascendit in equum album, et ivit ad plateam positus in medio a Luchino Tastonis supranomine dicto Pescolla, et a Farolfo Catenaccio vocato Squarcina, cum ornatis scutiferis lanceas et scutos deportanti-

bus. In platea præparatum erat magnum torneamentum, multæque domnæ et domnicellæ in fenestris erant, et multa turba populi in platea. Sex judices torneamenti fuerunt Brunus Bonajutæ, Naimerius de Totis, Ubertus de Palmiano dictus Pollezza, Guidoguerra Montebuonus, Bertoldus olim Cenci vocatus Barbaquadra, et Nannes de Fatalbis vocatus Mangiabolzonus.

« Hastiludium prius factum fuit de corpore ad corpus cum lanceis absque ferro acuto, sed cum trappellis obtusis, in quo novus miles bene et fortiter se gessit, et cucurrit primo de corpore ad corpus contra Jacobum a domo Bovacci, secundo contra Inghilfredum Guasconis, supranomine vocatum Scannaguelfos, tertio contra Godentium Tagliaboves. Postea fuit factum torneamentum cum evaginatis ensibus, et res fuit pulchra et terribilis, et tanquam vera guerra esset, et per gratiam Dei nihil mali vel damni accidit, nisi quod in brachio sinistro leviter vulneratus fuit Philippus illorum a Focognano. Magnam autem virilitatem monstravit Pierus Paganellus, cui cum ex ictu ensis projecta esset galea de capite, et remansisset cum capite nudo, et absque birreto ex maculis, noluit tamen ex tórneamento exire, ut honeste poterat; sed intentus ad bene agendum, et ad gloriam acquirendam, scuto cooperiebat caput suum, et in majori folta pugnantium sese immiscebat. Appropinquante jam vespere, eum magno strepitu tubarum indictus fuit finis torneamenti; et judices primum præmium dederunt novo militi, secundum Piero Paganello, tertium Vico de Pantaneto, qui correns de corpore ad corpus cum Toniaccio illorum de Bostolis, lancea illum de equo projecerat, licet multi dicerent, quod hoc non fuit ex defectu Toniacci, sed equi ipsius; tamen Toniaccius de Bostolis non potuit sese eximere quin deportaretur in barella derisoria, facta de fustis. Novus autem miles suum præmium dono misit per duos ornatos scutiferos nobili et pulchræ domnicellæ Alionoræ, quæ in ecclesia cinxerat ipsi ensem militiæ, et præmium fuit unum bravium de drappo sericeo vermiculato.

« Post hoc, cum jam esset nox alta, novus miles Ildibrandus cum quantitate luminarium, et cum tubis et buccinis rediit in domum Ridolfoni, ubi cœnavit cum amicis et consanguineis, et post cœnam distribuit honorifica munera Ridolfono, et omnibus illis, qui aliquam operam præstiterunt. Habuerunt etiam sua munera domnæ et domnicellæ, quæ in nocte vigiliæ Ildibrando adstiterant, etc.

« Hæc scripsi ego Pierus filius Mattei a Pionta clericus anno ætatis meæ L, qui vidi aliam similem solemnitatem, quando anno millesimo ducentesimo et quadragesimo, domno papa Gregorio sedente, et domno Friderigo imperatore serenissimo imperante, factus fuit miles Corradus Masnaderius in ecclesia Sancti Pieri; sed illa

solemnitas non fuit tam magnifica, quam fuit ista domini Ildibrandi, quæ vere fuit magnificentissima, etc. »

Cérémonie qui eut lieu à Florence, d'après un document inédit :

« Die XXV aprilis MCCCLXXXVIII, præsentibus ser Dominico, ser Salvi, frate Georgio,

« Domini fecerunt sindicum ad militiam domini Joannis de Panciatichis et Gualtieri filii Bandini, postea nominati domini Bandini, et ad omnia et omnes actus et ceremonias dominum Gabrielem Aymo de Venetiis capitaneum populi.

« Die XXV aprilis MCCCLXXXVIII, indictione II, presentibus Aghinolfo D. Gualterotti, Niccolo Nicolai, Laurentio D. Palmerii, etc. Franciscum Nerii Fioravantis in ecclesia Sancti Joannis.

« 1. Caput et barbam sibi faciat fieri pulcrius quam prius esset, etc, et voluit pro completo haberi factum per dominum capitaneum hoc modo; quod manu tetigit barbam.

« 2. Intret balneum in signum lotionis peccati et cujuslibet vitii, etc. puritatis prout est puer, qui exit de baptismate. Commisit, quod fieret per dominum Philippum de Magalottis, D. Michaelem de Medicis, et D. Thomasium de Sacchettis, et per eos balnearetur : et sic balneatus fuit.

« 3. Statim post balneum intret lectum purum et novum in signum magnæ quietis, quam quis debet acquirere virtute militiæ, et per militiam. Missus in lectum per predictos commiss., etc.

« 4. Aliquantulum in lecto stratus, exeat, et vestiatur de drappo albo et sericeo in signum nitiditatis, quam debet custodire miles libere et pure. De mandato capitanei indutus albo : et sic illo sero remansit inter tertiam et quartam horam noctis.

« 5. Induatur ruba vermilia, pro sanguine quem miles debet fundere pro servitio domini nostri Jesu Christi, et pro sancta Ecclesia. Die XXVI dicti mensis de mane in dicta ecclesia, præsentibus supradictis, de mandato et commissione capitanei exutus est, et indutus vermilio per dictos milites.

« 6. Calcetur caligis brunis in signum terræ, quia omnes sumus de terra, et in terram redibimus. Factum est de caligis nigris de sirico successive per dictos tres milites.

« 7. Surgat incontinenti, et cingatur una cinctura alba in signum virginitatis et puritatis, quam miles multum debet inspicere, et multum procurare ne fedet corpus suum. Factum est, et cinxit eum capitaneus.

« 8. De calcareo aureo, sive aurato in signum promptitudinis servitii militaris, et per militiam requisiti, prout volumus alios milites esse ad nostram jussionem. Dicta die XXVI, super Arengheria factum

de mandato, ut supra, per D. Vannem de Castellanis, et Nicolaum Pagnozzi.

« 9. Cingatur ensis in signum securitatis contra diabolum : et duo tallii significant directuram et legalitatem; prout est defendere pauperem contra divitem, et debilem contra fortem. Factum per dominum Donatum de Acciajolis.

« 10. Alba infula in capite in signum quod, prout debet facere opera pura et bona, ita debet reddere animam puram et bonam Domino nostro. Omissum fuit, quia non erat infula.

« 11. Alapha pro memoria ejus, qui militem fecit. Non debet miles aliquid villanum, vel turpe facere, timore mortis vel carceris. Quatuor generalia faciat miles, Primo, non sit in loco, in quo falsum judicium detur. Secundo, non de proditione tractare, et inde discedere, nisi alias posset resistere. Tertio, non ubi dama vel damigella exconsilietur; sed consulere recte. Quarto, jejunare die Veneris in memoriam Domini nostri, etc., nisi valetudine, vel mandato superioris, etc., vel alia justa causa, etc.

« Dicto die XXVI aprilis factus fuit miles armatus Gualterius, postea ob memoriam patris, dictus dominus Bandinus, et factus fuit per capitaneum sindicum, etc. Calciatus calcaribus per Dom. Robertum Pieri Lippi, et Dom. Baldum de Catalanis, et cinctus ense per Dom. Pazzinum de Strozzis; omnia in presentia DD. et plurium aliorum militum, et populi multitudo maxima fuit.

« D. Joannes promisit, et juravit pro se, et pro D. Bandino, et promisit quando esset legitimæ ætatis, infra annum coram DD. ratificaret, et juraret. »

Cérémonie qui eut lieu à Saint-Denis, d'après une chronique écrite par ordre de deux abbés, de 1380 à 1415.

« Ad celebritatis famam oris remotioribus divulgandam, in Alemanniam et Angliam longe lateque per regnum cursores regii diriguntur, et nuncii, qui utriusque sexus ingenuitatem oraculo vivæ vocis et apicibus invitarent ad solemnitatem in villa Sancti Dionysii prope Parisios peragendam.

« Prima die mensis, quæ fuit dies sabbati, sole jam suos delectabiles radios abscondente, rex ad locum deditum solemnitati accessit. Quem, modico temporis spatio interjecto, regina Siciliæ secuta est. In curru de Parisiis exivit cum ducum, militum et baronum multitudine copiosa, quam etiam duo ejusdem filii Ludovicus rex Siciliæ, et Carolus adolescentes egregii, equestres sine medio sequebantur, non tamen simili apparatu, quo prius soliti erant equitare. Nam scutiferorum priscorum ceremonias gradatim ad tyronum ordinem ascendentium servantes, tunica lata talari ex griseto bene

fusco uterque indutus erat. Quidquid vero ornamenti eorum equi, vel ipsimet deferebant, auro penitus carebat. Ex simili quoque panno, quo ambo induti erant, quasdam portiunculas complicatas, ac sellis equorum a tergo alligatas deferebat, ut armigerorum antiquorum peregre proficiscentium speciem denotarent. In hoc statu cum matrem usque ad S. Dionysium conduxissent, in secretioribus locis nudi in præparatis balneis se mundarunt. Quo peracto circa noctis initium, ad regem redeunt salutandum, a quo benigne suscepti sunt : et tunc ad ecclesiam festinans, eo sequi se præcipit modo qui sequitur. Indumentis prædictis exuti, mox vestimentis novæ militiæ adornantur. Ex oloserico rubino vestimenta duplicia minutis variis foderata deferebant, unum de subtus rotundum, ad talos usque protensum ; alterum ad modum imperialis clamydis, a scapulis ad terram dependentis. Quo habitu distincti et absque caputiis, ad ecclesiam sunt adducti. Insignium virorum comitiva præibat et sequebatur. Domini duces Burgundiæ et Turoniæ ad lævam et ad dexteram, Ludovicum regem Siciliæ deducebant. Dux etiam Borboniensis, et D. Petrus de Navarra Carolum deducebant. Et hi omnes cum rege ante martyrum corpora sacrosancta, peracta oratione, cum pompa qua venerant, cœnaturi ad aulam regiam redierunt. Tunc in mensa regis, regina Siciliæ, duces Burgundiæ et Turoniæ, ac rex Armeniæ sedem superiorum tenuerunt. Ad levam rex Siciliæ, et frater ejus Carolus consederunt. Celebrique cœna facta, omnibus rex valedicens[1], ad quiescendum perrexit. Insignes vero adolescentes prædicti habitu eodem, quo prius, ante martyres reducuntur ; ut ibidem, sicut mos antiquitus inolevit, in orationibus pernoctarent. Sed, quia tenera ætas amborum tanto labori minime correspondebat, ibi modica mora facta, reducuntur, ut quieti indulgerent.

« Illucescente aurora, futurorum militum ductores prænominati ad ecclesiam accedentes adolescentes regios prostratos ante pignora martyrum sacrosancta repererunt, quos ad domum reducentes, expectare missarum solemnia præceperunt. Hæc Antissioderensis episcopus cum conventu monasterii celebranda susceperat, ut novæ militiæ insignia sanctius conferrentur. Ad quod etiam decentius peragendum, rex brevi nobilium vallatus multitudine ad ecclesiam pervenit. Duo armigeri corpori ejus, custodes præcipui evaginatos enses per cuspidem deferentes, in quorum summitate aurea calcaria dependebant, per claustri portam ecclesiam sunt ingressi, quos rex longo et regali epitogio indutus, ac postmodum rex Siciliæ cum fratre, ordine quo prius, sequebantur. Qui cum ad altare martyrum pervenissent, ac ibidem reginas Franciæ et Siciliæ eum, ac cæterarum dominarum insigne contubernium expectassent, jubente rege, missa solemnis inchoatur. Hoc peracto, episcopus protinus regem

adiit, et in ejus præsentia ambo adolescentes flexis genibus petierunt, ut tyronum adscriberentur numero; qui cum eis juramentum solitum exegisset, eos noviter accinxit baltheo militari; et per dominum de Chauviniaco calcaribus deauratis eos jussit rex Carolus insigniri. In hoc statu, prius tamen ab episcopo benedictione percepta, in aulam regiam reducuntur, ubi cum rege prandium et cœnam acceperunt, utriusque sexus evocata nobilitate assistente, quæ ineffabiliter congaudens, tripudiando pernoctavit.

« Die lunæ subsequente, circa diei horam nonam, sicut condictum fuerat, rex viginti duobus electis militibus spectatæ strenuitatis, indici jussit hastiludiorum spectaculum, et cum quanto apparatu possent et scirent, illud redderent gloriosum. Quod et peragere maturarunt. Nam mox in equis cristatis, auro fulgentibus armis et scutis viridibus insignitis, quos etiam sequebantur qui lanceas et galeas solemniter vectitabant, ad regem pervenerunt, et ibidem insignem catervam dominarum, quæ ipsorum ductrices existerent, dignum dixerunt aliquamdiu præstolari. Eæ jussu regis ad numerum militum præelectæ, vestimentis similibus ex viridi valde fusco cum sertis aureis ac gemmatis cultu regio phaleratis, ad ejus præsentiam adducuntur. Et sicut instructæ fuerant, de sinu suo funiculos sericeos extrahentes, dulciter prædictis militibus porrexerunt, et eorum sinistris lateribus adhæserunt, cum lituis et instrumentis musicis eos usque ad campum agonistarum deducentes. Ardor inde martius militum animos incitavit, ut repetitione ictuum lancearum usque ad solis occasum laudis et probitatis titulos mererentur. Tum dominæ, quarum ex arbitrio sententia bravii dependebat, nominarunt quos honorandos et premiandos singulariter censuerunt. Quarum sententiam gratanter rex audiens, et ipsam munificentia solita cupiens adimplere, præfatos viros egregios, pro qualitate meritorum, donis donavit ingentibus. Et inde cœna peracta, quod reliquum noctis fuit, tripudiando transactum est. Militari tyrocinio peracto, sequens dies ad similia exercenda vigintiduobus electis scutiferis assignatur, et pari pompa, ut prius, a totidem domnicellis in campum ducti fuerunt, ubi alternatis ictibus, mutuo usque ad noctem conflixerunt. Cœnaque lauta regio more est peracta, cum dominæ nominassent quos super cæteros elegerant premiandos.

« Quia exercitium illud militare per triduum statuerat exerceri, die sequenti, priore tamen ordine non servato, indifferenter milites cum scutiferis ludum laudabiliter peregerunt, et ut prius virtutis præmia receperunt, qui judicio dominarum se habuerunt : sic nox quarta finem dedit choreis.

« Sequenti die, regia refectione percepta, rex pro cujuscumque merito milites et armigeros laudavit, non sine fluxu munerum,

munificentiaque regali manum porrigens liberalem, dominas et domnicellas armillis et muneribus aureis et argenteis, holosericisque donavit insignioribus, omnibusque cum pacis osculo valedixit, et concessit licentiam redeundi. »

Cérémonie qui eut lieu en Angleterre, d'après un document publié d'abord par Édouard Bisseus (Londres, 1654), puis par Du Fresne (Gloss. lat. barb.).

« Cy apres ensuit l'ordonnance et maniere de creer et faire nouveaulx chevaliers du *baing* au temp de paix, selon la costume d'Angleterre.

« Quant ung escuier vient en la cour pour recevoir l'ordre de chevalrie en temps de paix selon la costume d'Angleterre, il sera tres noblement reçu par les officiers de la cour, comme le seneschalc, ou du chamberlain, s'ilz sont presens; et autrement par les mareschaulx et huissiers. Et adonc seront ordonnez deux escuiers d'onneur, saiges et bien aprins en curtoisies et nourritures, et en la maniere du fait de chevalrie; et ilz seront escuiers et gouverneurs de tout ce qui appartient a celuy qui prendra l'ordre dessus dit. Et au cas que l'escuier viegne devant disner, il servira le roy de une escuelle de premier cours seulement. Et puis les dicts escuiers gouverneurs admeneront l'escuier, qui prendra l'ordre en sa chambre sans plus estre veu en celle tournée. Et au vespre les escuiers gouverneurs envoyeront apres le barbier, et ilz appareilleront ung *baing* gracieusement appareillé de toile, aussy bien dedans la cuve que dehors. Et que la cuve soit bien couverte de tapiz et manteaulx, pour la froidure de nuyt. Et adoncques sera l'escuier rez la barbe, et les chevaulx tonde. Et ce faict, les escuiers gouverneurs yront au roy, et diront : Sire, il est vespre; et l'escuier est tout appareillé au baing, quant vous plaira. Et sur ce, le roy commandera a son chamberlan qu'il admene avecques luy en la chambre de l'escuier les plus gentilz et les plus saiges chevaliers qui sont presens, pour lüy informer et conseiller, et enseigner l'ordre et le fait de chevalrie. Et semblablement, que les autres escuiers de l'ostel, avec les menestrelz, voisent par devant les chevaliers, chantans, dansans et esbatans, jusques a l'uys de la chambre du dit escuier. Et quant les escuiers gouverneurs orront la noise des menestrelz, ils despouilleront l'escuier, et le mettront tout nu dedans le baing. Mais a l'entrée de la chambre les escuiers gouverneurs feront cesser les menestrelz, et les escuiers aussi pour le temps. Et ce fait, les gentilz et sages chevaliers entreront en la chambre tout coyement sans noise faire : et adoncque les chevaliers feront reverenze l'un a l'autre, qui sera le premier pour conseiller l'escuier au baing l'ordre et le fait. Et

quant ilz seront accordés dont yra le premier au baing, et ylec s'agenoillera par devant la cuve en disant en secret: *Sire, a grant honneur soit il pour vous cet baings;* et puis luy monstrera le fait de l'ordre au mieux qu'il pourra, et puis mettra de l'eave du baing dessus l'espaulles de l'escuier, et prendra congie. Et l'escuiers gouverneurs garderont le costes du baing. En mesme maniere feront tout les autres chevaliers l'un apres l'autre, tant qu'ils ayent touts fait. Et donc partiront les chevaliers hors de la chambre pour ung temps.

«Ce fait, les escuiers gouverneurs prendront l'escuier hors du baing, et le mettront en son lit tant qu'il soit sechie, et soit le dit lit simple sans courtines. Et quant il sera sechie, il levera hors du lit, et sera adurne et vesti bien chauldement pour le veillier de la nuyt. Et sur tous ses draps il vestira une cotte de drap rousset, avecques unes longues manches, et le chapperon a la ditte robe en guise d'ung hermite. Et l'escuier ainsi hors du baing, et attorne, le barbier ostera le baing et tout ce qu'il a entour, aussi bien dedans comme dehors, et le prendra pour son fie ensemble pour le collier; comme ensi, si cest chevaliers soit conte, baron, baneret, ou bachelier, selon la costume de la cour. Et ce fait, les escuiers gouverneurs ouureront l'uys de la chambre, et feront les saiges chevaliers reentrer, pour mener l'escuier a la chappelle. Et quant ilz seront entrez, les escuiers, esbatans et dansans, seront admenés par devant l'escuier avecques les menestrels faisans leurs melodies jusques a la chappelle. Et quant ilz seront entrez en la chappelle, les espices et le vin seront prestz a donner aux dits chevaliers et escuiers; et les escuiers gouverneurs admeneront les chevaliers par devant l'escuier pour prendre congie, et il les mercira touts ensemble de leur travail, honneur, et courtoisies qu'ilz luy ont fait. Et en ce point ilz departiront hors de la chappelle.

« Et sur ce, les escuiers gouverneurs fermeront la porte de la chappelle, et n'y demourera force les escuiers, ses gouverneurs, ses prestres, le candellier, et le guet. Et en ceste guise demourera l'escuier en la chappelle tant qu'il soit jour, tousjours en oraisons et prieres; requerant le puissant Seigneur, et la benoiste Mere, que de leur digne grace luy donnent pouvoir et confort a prendre ceste haulte dignité temporelle, en l'honneur et lovenge de leur, de sainte Eglise, et de l'ordre de chevalerie. Et quant on verra le point du jour, on querra le prestre pour le confesser de tous ses peches, et orra ses matines, et messe, et puis sera accomuschie, s'il veult. Mais depuis l'entrée de la chappelle aura un cierge ardant devant luy. La messe commencée, ung des gouverneurs tiendra le cierge devant l'escuier jusques a l'evangile. Et a l'evangile, le gouverneur baillera

le cierge a l'escuier jusques a la fin de la ditte evangile : l'escuier gouverneur ostera le cierge, et le mettra devant l'escuier jusques a la fin de la ditte messe; et a la levacion du sacrament, ung des gouverneurs ostera le chapperon de l'escuier, et apres le sacrament le remettra jusques a l'evangile *In principio*. Et au commencement de *In principio*, le gouverneur ostera le chapperon de l'escuier, et le fera oster, et lui donnera le cierge en sa main : mais qu'il y ait ung denier au plus pres de la lumiere fichie. Et quant ce vient *Verbum caro factum est*, l'escuier se genoillera, et offra le cierge et le denier. Cest a savoir, le cierge en l'onneur de Dieu, et le denier en l'onneur de luy, qui le fera chevalier. Ce fait, les escuiers gouverneurs remeneront l'escuier en sa chambre, et le metront en son lit; pendant le temps de son reveiller, il sera amende, cest assavoir avec ung couverton d'or appelle sigleton, et se sera lure de carde.

« Et quant il semblera temps aux gouverneurs, ilz yront au roy, et lui diront : *Sire, quant il vous plaira nostre mestre reveillera.* Et à ce le roy commandera les saiges chevaliers escuiers et menestrelz d'aler a la chambre du dit escuier pour le reveiller, attourner, vestir et admener par devant lui en sa sale. Mais par devant leur entrée, et la noise des menestrelz oye, les escuiers gouverneurs ordonneront toutes ses necessaires prest par ordre, a baillier aux chevaliers pour attourner et vestir l'escuier. Et quant les chevaliers seront venus a la chambre de l'escuier, ilz entreront ensemble en licence, et diront a l'escuier : *Sire, le tres bon jour vous soit donné; il est temps de vous lever et adrecier;* et avec ce les gouverneurs le prenderont par les braz, et le feront drecier. Le plus gentil ou le plus saige chevalier donnera a l'escuier sa chemise, ung autre lui baillera ses bragues; le tiers lui donnera ung porpoint; ung autre lui vestira avec ung kirtel de rouge tartarin. Deux autres le leveront hors du lit, et deux autres le chaulseront; mais soient les chaulses denouz, avecques semelles de cuir. Et deux autres lasceront ses manches; et ung autre le ceindra de la sancture de cuir blanc, sans aucun harnois de metal. Et ung autre peignera sa tête : et ung autre mettra la coiffe; un autre lui donnera le mantel de soye de kirtel de rouge tartarin, attachiez avec un laz de soye blanc, avec une paire de gans blans pendus au bout du laz.

« Mais le chancellier prendra pour son fie tous les garnemens avec tout l'arroy et necessaires, en quoy l'escuier estoit attournez et vestuez le jour qu'il entra en la court pour prendre l'ordre; ensemble le lit en qui il coucha premierement apres le baing, aussi bien avec le singleton, que des autres necessités. Pour les quels fiefs le dit chancelier trovera a ses despens la coiffe, les gans, la ceinture et le laz. Et puis ce fait, les saiges chevaliers monteront a

cheval, et admeneront l'escuier a la sale, et les menestrelz tousjours devant, faisans leurs melodies.

« Mais soit le cheval habillié comme il ensuit. Il aura une telle couverte de cuir noir, les arzons de blanc fust, et esquartes, les estriviers noires, les fers dorez, le poitral de cuir noir avec une croix patée, dorée pendant par devant le piz du cheval, et sans croupiere, le frain de noix a longues cerres a la guise de Espagne, et une croix patée au front. Et aussi soit ordonné ung jeune jovensel escuier gentil, qui chevauchera devant l'escuier. Et il sera dechapperonné, et portera l'espee de l'escuier avec les esperons pendans sur les eschalles de l'espee, et soit l'espee a blanches eschalles faictes de blanc cuir, et la ceinture de blanc cuir sans harnois; et le jouvencel tiendra l'espee par la poignee, et en ce point chevaucheront jusques a la sale du roy, et seront les gouverneurs pretz a leur mestier. Et les plus saiges chevaliers menant le dit escuiers; et quant il vient par devant la sale, les mareschaulx et huissiers se seront prestz a l'encontre de l'escuier, et lui dirons, Descendez, et lui descendra. Le marescal prendra son cheval pour fie, ou c. s. Et sur ce, les chevaliers admeneront l'escuier en la sale jusques a la haulte table, et puis il sera dresciez au commencement de la table seconde, jusquez à la venue du roy, les chevaliers de coste luy, le jouvensel a bout, l'espee estant par devant luy par entre les ditz deux gouverneurs. Et quant le roy sera venu a la sale, et regardera l'escuier prest de prendre la hault ordre de dignité temporelle, il demandera l'espee avecques les esperons.

« Et le chamberlain prenera l'espee, et les esperons du juvencel, et les mostrera au roy; et sur ce le roy prendra l'esperon dextre, et le baillera au plus noble et plus gentile, et luy dira : Mettez cestuy au tallon de l'escuier. Et celluy sera agenoillié à l'un genoil, et prendra l'escuier par la jambe dextre, et mettra son pied sur son genoil, et fichera l'esperon au tallon dextre de l'escuier. Et le seigneur faira croix sur les genoil de l'escuier, et luy baisera. Et ce fait, viendra ung autre seigneur, qui fichera l'esperon au tallon senestre en mesme maniere. En donques le roy, de sa tres grande courtoisie, prendra l'espee, et la ceindra à l'escuier. Et puis l'escuier levera ses braz en hault, les mains entretenans, et les gans entre le pous et le droit : et le roy mettra ses bras entour le col de l'escuier, et lievera la main dextre, et frappera sur le col, et dira : *Soyes bon chevalier*, et puis le baisera.

« Et adonques les saiges chevaliers admeneront le nouvel chevalier a la chapelle, a tres grande melodie, jusque au hault autel. Et ilecques se agenouillera, et mettra sa destre main dessus l'autel. Et fera promisse de soustenir le droit de saincte Eglise toute sa vie.

« Et adoncque soy mesme deceindra l'espee avec grande devotion et prieres a Dieu, a sainncte Eglise, et l'offreira en priant Dieu, et tout ses sainncts, qu'il puisse garder l'ordre, qu'il a prins, jusquez a la fin. Et ce accompliz, prendra une souppa de vin.

« Et a la issue de la chapelle le maistre queux du roy sera prest de oster les esperons, et les prendra pour son fie, et dira : *Je suis venu le maistre queux du roy, et prens vos esperons pour mon fie; et si vous faites chose contre l'ordre de chevalrie (que Dieu ne veuille), je coupperay vos esperons de dessus vos talons.*

« Et puis les chevaliers le remeneront en la sale. Et il commencera la table des chevaliers. Et seront assis entour luy les chevaliers, et il sera servy si comme les autres; mais il ne mangera ne ne boira a la table, nene se mourra, ne ne regardera nedeza ne de la, non plus que une nouvelle mariee. Et ce fait, ung de ses gouverneurs avra ung cuever chef en sa main qu'il tiendra par davant le visage, quant il sera besoing pour le craisier. Et quant le roy sera leve hors de sa table, et passe en sa chambre, adoncques le nouvel chevalier sera mene a grant faison de chevaliers et menestrelz devant luy jusques a sa chambre. Et a l'entree les chevaliers et menestrelz prenderont congie, et il yra a son disner. Et les chevaliers departiz, la chambre sera fermée, et le nouvel chevalier sera despouillé de ses paremens, et ils seront donnes aux roys des heraulx, s'ilz sont presens, ou si non, aux autres heraulx, s'ilz y sont; autrement aux menestrelz, avecques ung marc d'argent, s'il est bacheler, et si il est baron, le double. Et le rousset cappe de nuyt sera donné au guet, autrement au noble. Et adoncques il sera revestu d'une robe de bleu, et les manches de custode en guise d'un prestre, et il aura à l'espaule senestre ung laz de blanche soye pendant. En ce blanc laz il portera sur tous ses habellemens qu'il vestira le long de celle journee, tant qu'il ait gaignie honneur et renom d'armes, et qu'il soit recordes de si hault record, comme de nobles chevaliers, escuiers et heraulx d'armes, et qu'il soit renommé de ses faitz d'armes, comme devant est dit, ou aucun hault prince, ou tres noble dame de pouvoir couper le laz de l'espaule du chevalier, en disant : *Sire, nous avons ouy tant de vray renom de vostre honneur de chevalrie a vous mesme, et a celuy qui vous a fait chevalier, que droit veult que ces laz vous soit ostes.*

« Mais apres disner les chevaliers d'onneur et gentil hommes viendront apres le chevalier, et le admeneront en la presence du roy, et les escuyers gouverneurs par devant luy. Et le chevalier dira : *Tres noble et redoubté sire, de tout ce que je puis vous remercie, et de tout ces honneurs, courtoisies et bontez, que vous, par vostre tres grande grace, m'avoiz fait, et vous en mercie.* Et

ce dit, il prendra congie du roy. Et sur ce, les escuiers gouverneurs prendront congie de leur maistre en disant : *Sire, cela nous avons faict par le commandament du roy, ainsi comme nous fusmes obligiez, a nostre pouvoir. Mais s'il est ainsi, que nous avons deplu par negligenze, ou par faict en ce temps, nous vous requerons pardon : d'autre part, sire, comme vray droit est, selon les custumes de court et des royaulmes anciens, nous vous demanons robes et fies a terme de comme escuiers du roy, compaignons aux bacheliers, et aux autres seigneurs.* »

Frère Jacques de Cessole, dominicain (ajoute Redi), dans son livre *Du jeu d'échecs*, au chapitre du cavalier, texte manuscrit, fait une mention particulière du bain des chevaliers, et des mystères contenus dans les cérémonies en usage lorsqu'on prenait l'ordre de chevalerie.

« Quand ces chevaliers se font ceindre l'épée de chevalerie, ils se baignent d'abord, afin de mener une nouvelle vie et de prendre de nouvelles mœurs. Ils veillent et passent en prière la nuit qu'ils prennent le bain, demandant à Dieu qu'il leur donne par sa grâce ce qui leur manque de nature. Ils sont faits chevaliers nouveaux de main de roi ou de prince, afin qu'ils reçoivent la dignité et l'entretien de celui dont ils doivent être les gardiens. En eux doit se trouver sagesse, fidélité, libéralité, courage, miséricorde, protection des orphelins, zèle des lois, afin que ceux qui sont armés d'armes corporelles soient resplendissants de mœurs; car plus la dignité de chevalier l'emporte sur les autres pour le respect et l'honneur qui en résultent, plus il doit briller par les bonnes mœurs et les vertus, et surpasser en cela les autres personnes, attendu que l'honneur n'est autre chose qu'un rendement de révérence, en témoignage de vertus. »

Le chroniqueur romain raconte en ces termes comment Nicolas Rienzi prit l'ordre de chevalerie :

« Or je te veux conter comme il fut fait chevalier à grand honneur. Quand le tribun vit que tout lui réussissait heureusement, et qu'il gouvernait en paix et sans contradiction, il se prit à désirer l'honneur de la chevalerie. Il fut donc fait chevalier, dans la nuit de Sainte-Marie de la mi-août. Cette fête splendide se fit de la sorte : D'abord, on disposa comme pour des noces tout le palais du pape, avec toutes les dépendances de Saint-Jean de Latran, et plusieurs jours d'avance on fit les tables à manger avec les planches et le bois des enclos des *Varoni* de Rome. Ces tables furent dressées dans toute l'ancienne salle du vieux palais de Constantin et du pape, et dans celle du palais nouveau, ce qui faisait merveille à voir. On fit des ouvertures dans les murs des salles, avec des escaliers de bois à

découvert, pour apporter ce qui était préparé à la cuisine; et pour chaque salle on disposa dans un coin le cellier pour le vin. C'était la veille de Saint-Pierre ez liens, heure de none. Rome tout entière, hommes et femmes, s'en vont à Saint-Jean. Tous s'entassent sous les portiques pour voir la fête, sur la voie publique pour contempler ce triomphe. Alors s'en vint la nombreuse cavalerie de nations diverses, barons, bourgeois, gens du dehors, avec des caparaçons à clochettes, vêtus de taffetas et portant des bannières. Ils faisaient grande fête, et couraient en jouant. Après eux, des bouffons sans fin, les uns jouant de la trompette, d'autres de la cornemuse, ceux-ci des chalumeaux, ceux-là des *demi-cannons*. Puis venait à pied la femme de ce grand personnage, avec sa mère. Beaucoup d'honorables dames l'accompagnaient, par désir de lui complaire. Devant la dame marchaient deux jeunes gens richement vêtus, qui portaient en main un très-noble frein de cheval tout doré. On entend résonner des trompettes d'argent sans fin. Puis s'avancent un grand nombre de joueurs à cheval. Les plus remarquables furent les Pérousains et les Cornétains. Par deux fois on leur jeta des habits de soie. Venait ensuite le tribun, et, à côté de lui, le vicaire du pape. Devant le tribun marchait un individu qui portait une épée nue à la main. Un autre portait le pennon flottant au-dessus de sa tête; lui, tenait une baguette d'acier à la main. Une foule de nobles lui faisaient compagnie. Il était vêtu d'une tuniqne de soie blanche *miri candoris*, brodée de fil d'or. A la fin du jour, il monta dans la chapelle du pape Boniface, et parla au peuple, disant : *Sachez que cette nuit je dois me faire chevalier. Revenez demain; vous ouïrez des choses qui plairont à Dieu dans le ciel, et aux hommes sur terre.* De manière que dans une si grande multitude tout le monde était en joie. Il n'y eut ni tumulte, ni voies de fait. Deux personnes ayant eu des mots tirèrent leur épée, puis la remirent au fourreau avant d'en avoir porté des coups, et chacun suivit son chemin. Les habitants des villes voisines étaient accourus en foule à cette fête, vieillards, jeunes filles, veuves et femmes mariées.

« Quand tout le monde fut parti, un office solennel fut célébré par le clergé. Après l'office, le tribun entra dans le bain et se baigna dans la cuve de l'empereur Constantin, qui est d'un prix incomparable. Cela étonna et fit beaucoup parler les gens. Un chevalier de Rome, messire Vico Scuotto, lui ceignit l'épée. Il se coucha ensuite dans un lit vénérable, et reposa dans le lieu appelé les Fonts de Saint-Jean, dans le circuit des colonnes. Il y passa toute la nuit.

« Maintenant, écoute une grande merveille. Le lit et la couchure étaient neufs. Quand le tribun vint à monter sur le lit, une partie en tomba soudain à terre, et *sic in nocte silenti mansit*. Le lende-

main matin, le tribun se leva et revêtit un habit écarlate avec fourreau de vair, mit à son côté l'épée que lui ceignit messire Vico Scuotto, et chaussa les éperons d'or comme chevalier. Toute la ville de Rome et toute la chevalerie s'en allèrent à Saint-Jean; tous les barons, tous les gens du dehors et les citoyens s'y rendirent aussi, pour voir messire Cola Rienzi chevalier. Il se fit grande fête, et chacun fut en joie. »

B, page 123.

DES ARMOIRIES.

Le blason est le premier de ces signes extérieurs qui, en tout temps et en tout lieu, ont distingué la noblesse. Il importe donc d'en esquisser l'histoire, en démontrant d'abord que partout il a existé des gentilshommes, comme dans l'Europe du moyen âge; en second lieu, que les armes indiquaient l'origine, l'identité et la tradition des familles nobles; en troisième lieu, qu'elles nous découvrent un côté nouveau de la nature commune des nations, dans la manière uniforme dont se développent et s'enchaînent les idées. Il y a d'autant plus d'intérêt à cette étude, que depuis la révolution les armoiries sont peu étudiées et peu comprises, et qu'un grand seigneur est plus ignorant aujourd'hui à ce sujet que ne l'était il y a cinquante ans un valet de son père. On sait, en général, que la science du blason veut dire science des armes, des écussons; que ces armes ou armoiries sont les figures que certains personnages font peindre sur les panneaux de leur voiture ou graver sur leur cachet, et que l'écusson armorié est un signe de noblesse.

Nous chercherons à en dire ici quelque chose de plus précis.

On considère dans les armes deux parties tout à fait distinctes : le fond, nommé *champ* ou *écu*, et les figures qui y sont peintes ou gravées, et qu'on appelle *signes*. L'écu est toujours couvert ou d'une des quatre couleurs, rouge (*gueules*), bleue (*azur*), verte (*sinople*) et noire (*sable*); ou d'un des deux métaux, or et argent; ou d'une des deux fourrures, hermine et vair (petit gris). Pour les signes, il y a de plus la couleur naturelle, c'est-à-dire celle de la chair ou du pelage.

La première règle du blason est de ne pas mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur; toutes les armes qui s'écartent de cette règle sont fausses, sauf trois ou quatre écussons où elle est violée pour des causes particulières et connues. L'écusson était divisé en

plusieurs parties diversement nommées, et l'on pouvait mettre sur chacune d'elles, comme signe, dans une position variable, un des innombrables êtres de la création naturelle et fantastique. Les armoiries constituent un langage hiéroglyphique, dans le genre de celui qui est gravé sur les faces de l'obélisque de Cléopâtre, et l'art du blason consiste à savoir lire et écrire dans cet idiome.

La partie supérieure de l'écusson s'appelle *chef*, et la partie inférieure, *pointe*. Les signes placés sur l'écusson sont, en premier lieu, toutes les parties de l'armure de combat; en second lieu, tous les animaux, tournés constamment de gauche à droite, et tous les végétaux; en troisième lieu, les signes de la religion, principalement la croix; enfin, quelques empreintes particulières, comme la bande, espèce de ruban qui traverse diagonalement le champ de droite à gauche, et prend le nom de *barre*, si elle le traverse diagonalement de gauche à droite, et celui de *fasce*, si elle est placée horizontalement dans le milieu de l'écusson.

Blasons anciens.

Le blason des anciens est en général une partie essentielle et intégrale de leur vêtement et de leur équipement militaire. Il est peint le plus souvent sur les boucliers et sur les étendards; souvent aussi il se trouve sculpté sur la proue des navires et gravé sur les cachets; mais nous ne connaissons aucun fait prouvant qu'il fut, comme au moyen âge, employé dans l'architecture, dans les meubles, dans les habits; à moins qu'on ne veuille citer un passage d'Ézéchiel dont nous parlerons plus tard, et l'ornement appelé *lunule*, dont les nobles romains décoraient leur chaussure.

Il y a dans Homère trois exemples d'armes évidemment blasonnées: celles de Pandarus, d'Agamemnon et d'Achille; et chez les anciens il faut entendre par armes la cuirasse, quand le bouclier n'est pas spécialement désigné. Toutefois, le bouclier d'Achille doit être considéré sous un autre aspect; car, de même que celui d'Hercule chanté par Hésiode, et celui d'Énée décrit par Virgile, il s'éloigne tout à fait des usages héraldiques des anciens, et, au lieu des emblèmes et des devises ordinaires des héros, il offre des cosmogonies entières. Eschyle et Euripide, qui tous deux ont traité le siége de Thèbes, ont placé dans leurs tragédies tous les éléments d'un traité de l'art héraldique. Dans les *Sept chefs devant Thèbes*, Eschyle suppose qu'Étéocle et le chœur sont sur les remparts au moment où revient un éclaireur envoyé pour reconnaître l'armée de Polynice. Étéocle lui demande quels sont les guerriers qu'il aperçoit à la tête des différents corps de troupes, et l'éclaireur les lui nomme en décrivant leurs armoiries.

Au commencement des *Phéniciennes* d'Euripide, Antigone et un vieillard montent au sommet d'une tour du palais d'OEdipe; Anti-

gone demande les noms des chefs, et le vieillard lui répond : *J'ai observé leurs emblèmes quand j'allai au-devant de votre frère, et je les reconnaîtrai facilement*. Puis, au milieu de la même tragédie, un vieillard qui descend de la citadelle va rendre compte à Jocaste des apprêts du combat; il lui nomme les chefs, et décrit les emblèmes de chacun d'eux.

Tous les témoignages qui concernent le blason dans les différents auteurs grecs contemporains des derniers tragiques, abondent dans ce sens. Philostrate, dans la Vie de Thémistocle, dit que les rois de Perse avaient pour devise une aigle d'or sur un bouclier. Dans les *Helléniques* de Xénophon, on lit que les citoyens de Sicyone portaient la lettre *S* sur leurs boucliers, et les cavaliers de Thèbes, une massue; il paraît, d'après le texte grec, que ces massues étaient peintes.

Une foule de passages, dans la littérature romaine, indiquent le blason. L'*Énéide* est parsemée de détails héraldiques, et peut-être beaucoup d'endroits de ce poëme sont-ils susceptibles de recevoir une interprétation nouvelle. Dans le neuvième livre, Virgile dit que le guerrier Clénor n'avait qu'une épée nue et un bouclier blanc : *Ense levis nudo, parmaque inglorius alba.* Ce vers prouve que les guerriers de la primitive Italie ne mettaient sur leurs écus que le blason de leur famille, puisque Clénor, dont la naissance est illégitime, comme fils d'une esclave du roi de Méonie, ne porte aucun emblème ni sur son épée, ni sur son bouclier.

Dans le second livre, quand Énée et les autres chefs troyens, réunis dans le palais d'Anchise durant le sac de la ville, se décident à se frayer un passage l'épée à la main, et que, sortis en effet, ils ont tué toute la troupe d'Androgée, Corèbe leur propose, pour tromper l'ennemi, de changer de boucliers et de prendre les devises des Grecs. Dans le troisième livre, quand Énée aborde en Épire et monte à la ville de Buthrote, où régnait Hélénus, Andromaque, qui, devenue veuve après la mort de Pyrrhus, sacrifiait aux mânes d'Hector, s'évanouit en reconnaissant les armes des Troyens. Or, le mot *arma* doit être entendu, ici et ailleurs, dans le sens d'armoiries; par exemple, dans le livre onzième, où le poëte dit que les Amazones avaient des armes peintes de diverses couleurs; dans le septième, où il raconte qu'Aventinus, fils d'Hercule, portait sur son bouclier le blason de son père, une hydre entourée d'une centaine de serpents.

Pline, dans le trente-cinquième livre de son Histoire, en parlant d'Appius Claudius, consul l'an de Rome 259, qui avait introduit l'usage des panoplies consacrées dans les temples, ou suspendues dans les grandes salles des maisons particulières, dit que les guerriers qui combattaient au siége de Troie avaient des emblèmes peints sur leurs boucliers. Ce passage prouve au moins qu'il existait en

Italie, au temps de Pline, une vieille tradition qui faisait remonter jusqu'aux Troyens l'usage des armoiries peintes sur les boucliers. Pline ajoute que les Carthaginois avaient coutume de peindre et de graver des emblèmes sur leurs armes. Appien, dans l'Histoire de la guerre de Sicile, raconte que Sextus Pompée, après une victoire remportée sur Auguste, se fit appeler fils de Neptune, et changea la couleur de son bouclier.

Après les boucliers et les armures, les drapeaux de terre et de mer offrent, dans l'attirail militaire des anciens, des caractères propres à les faire reconnaître facilement.

Il est dit, au second chapitre des Nombres, que les Hébreux campaient autour du tabernacle, chacun sous ses étendards et ses enseignes, selon les familles et les tribus. Dans les *Suppliantes* d'Eschyle, Danaüs s'écrie qu'il voit et reconnaît à leurs enseignes les vaisseaux des Égyptiens qui le poursuivent. Dans l'*Antigone* de Sophocle, il résulte, d'une antistrophe du chœur, que les Thébains arboraient un dragon, probablement celui de Cadmus, fondateur de Thèbes. Dans l'*Iphigénie en Aulide* d'Euripide, la troisième strophe du premier chœur dit clairement que les vaisseaux des Béotiens avaient sur leurs étendards Cadmus avec un serpent d'or en main, ce qui vient à l'appui du passage précédent de Sophocle. Il semble résulter de plusieurs passages de Jérémie, relatifs à Babylone, que les Assyriens avaient sur leur enseigne une colombe, ce que confirment deux vers de Tibulle, dans la septième élégie du second livre; et les anciens philologues nous apprennent que le nom de Sémiramis signifiait colombe. Une aigle d'or, les ailes ouvertes, fichée en haut d'une pique, était encore, du temps de Xénophon, l'enseigne militaire du roi de Perse (*Cyropédie*, I, 10).

Dans le premier livre de l'Énéide, Énée monte sur un rocher pour explorer la vaste mer, et chercher des yeux le navire de Capys, ou les *armes* de Caïcus sur le haut de la poupe. A travers l'obscurité de la tempête, Énée n'aurait pu distinguer, à quelque distance, l'épée, la lance, le javelot de Caïcus, en supposant même (ce que ne dit aucun auteur ancien) qu'on fût dans l'usage de planter des épées ou des javelots sur la poupe des navires. Les armes de Caïcus, dont parle Virgile, étaient donc un étendard d'une couleur particulière, ou portant un signe distinctif. Il faut expliquer dans le même sens ce vers du dixième livre, dans lequel Junon irritée se demande à quoi lui a servi « de planter des *armes* sur la poupe des vaisseaux de Turnus? » Deux passages de Suétone appuient cette explication. Il raconte, dans la *Vie de Caligula*, que cet empereur apporta à Rome, par le Tibre, les cendres de sa mère sur une birème, à la poupe de laquelle il avait fait planter une enseigne. Les mots sont

les mêmes dans la phrase de Virgile et dans celle de Suétone ; seulement on lit, dans le dernier, *enseigne* au lieu d'*arma*, parce qu'une expression a convenu au poëte, et une autre au prosateur. Le même Suétone dit, dans la *Vie d'Auguste*, que l'empereur, après une victoire navale sur les côtes de la Sicile, remportée par Marcus Agrippa, donna à cet amiral une enseigne bleue, qui devint le pavillon du navire monté par Agrippa dans ses courses maritimes. Un poëte l'aurait appelée *armes* d'Agrippa, comme l'avait fait Virgile pour l'enseigne de Caïcus.

Dans le sixième livre de l'Énéide, Virgile raconte qu'Énée éleva une tombe à Déiphobe, et y mit son nom et ses *armes*. Servius dit, en commentant ce passage : « C'est-à-dire, les armes peintes ; » ce qui, du reste, prouve que les Romains eurent des armes peintes de la sorte jusqu'à la fin du quatrième siècle. Outre les *enseignes* blasonnées sur la poupe des vaisseaux, les anciens y sculptaient aussi des armoiries, ce dont Euripide, dans le premier chœur d'Iphigénie en Aulide, et Virgile, dans le neuvième livre de l'Énéide, offrent des preuves non douteuses.

Il nous reste à considérer le blason des anciens sur les cachets et dans les ornements de la personne. Il est prouvé par l'histoire que l'usage de souscrire les lettres de son nom a été introduit fort tard, et qu'en tous lieux on commença par les marquer d'un sceau. Il est vrai qu'à l'origine de tous les peuples les noms auraient été des moyens très-incertains pour prouver l'identité des personnes, puisqu'ils n'étaient pas héréditaires.

Dans le septième livre de l'Iliade, neuf héros grecs tirent au sort lequel devra combattre contre Hector. Chacun d'eux marque son bulletin, et le jette dans un casque. Nestor agite les sorts, et un héraut montre à la ronde celui qui a été tiré, à chacun des neuf prétendants. Ce qui prouve que ce bulletin portait l'empreinte d'un sceau, c'est que les huit premiers Grecs auxquels il fut présenté ne le reconnurent pas pour leur appartenir, et qu'Ajax, fils de Télamon, à qui le héraut le montra le dernier, déclara que c'était bien son signe, et l'accepta. Si ce signe eût été un nom écrit, au lieu de l'empreinte d'un sceau, tout Grec aurait lu, au premier coup d'œil, le nom d'Ajax.

Dans les *Trachyniennes* de Sophocle, Déjanire envoie par Lycas une tunique à Hercule, en disant : *Il reconnaîtra facilement que le don vient de moi, attendu que j'y ai appliqué mon sceau.* Dans l'*Hippolyte* d'Euripide, Thésée s'écrie, en recevant une lettre de Phèdre : *Quels doux souvenirs réveille en moi l'empreinte de ce sceau !* et il ajoute : *Ouvrons ;* ce qui prouve que les lettres des anciens étaient closes, et non ouvertes avec un sceau pendant. Flavius

Josèphe, dans le livre douzième de son Histoire des Juifs, raconte qu'un roi de Sparte, appelé Aréus ou Arétas, écrivit aux Juifs pour leur rappeler qu'ils étaient frères, attendu que certaines raisons prouvaient que les Spartiates descendaient d'Abraham. Cette lettre était écrite sur un feuillet carré, et portait l'empreinte d'un sceau représentant une aigle avec un serpent dans ses serres.

L'usage de souscrire les lettres de son nom était établi à Rome au temps de Tibère; et ce fait est prouvé par un passage de Suétone, où il dit que l'empereur, en écrivant à des rois, prenait le titre d'Auguste, surnom héréditaire dans sa famille. Toutefois, l'usage des sceaux, qui y était très-ancien, se conserva même sous les empereurs. Ils étaient ordinairement enchâssés dans un anneau, dont ils formaient le chaton. Il semble résulter, d'un passage de la septième des Saturnales de Macrobe, qu'on les portait précisément pour signer les lettres, et que c'était le privilége d'une classe.

D'ordinaire, quand les anciens adoptaient un sceau, ils le composaient d'après un fait notable dans leur famille. Plutarque raconte, dans la Vie de Marius, que Sylla s'en fit faire un où il était représenté recevant Jugurtha des mains du roi Bocchus, et qu'il s'en servit ensuite pour ses lettres.

Nous terminerons cet aperçu par deux faits qui prouvent que les armes héraldiques étaient, dans beaucoup de cas, comme elles le furent toujours dans le moyen âge, un signe héréditaire, destiné à consacrer la tradition des familles.

Ovide dans le septième livre des *Métamorphoses*, Plutarque dans la *Vie de Thésée*, et Sénèque dans le troisième acte d'*Hippolyte*, racontent qu'Égée, roi d'Athènes, ayant reçu à sa table un étranger, celui-ci tira son poignard pour couper les mets, et que le roi, ayant observé les emblèmes gravés sur le manche, reconnut aussitôt son fils Hippolyte, qu'il avait eu d'Éthra, fille de Pitthée, roi de Trézène.

Suétone rapporte, dans la *Vie de Caligula*, que cet empereur, jaloux des anciennes familles romaines, enleva aux Torquatus le collier héréditaire, aux Cincinnatus les cheveux longs et bouclés, et le surnom de Grand à la famille des Pompée.

Blason romain.

Passant maintenant aux enseignes employées dans les armes romaines pour les factions du cirque, nous dirons que les emblèmes, dans la langue du blason, portaient en latin le nom d'*insignia*, c'est-à-dire, signe distinctif. Il n'y a donc pas d'incompatibilité entre la distinction générale du blason, qui est d'établir l'identité et de maintenir la tradition des familles nobles, et son application à la panoplie militaire. Végèce, dans le deuxième livre de son Traité sur la

guerre, dit que les soldats d'une cohorte avaient tous les mêmes emblèmes; d'où il résulte que la cohorte pouvait être considérée comme une espèce de famille, dont les membres portaient tous des signes semblables.

Le blason des armes romaines est l'anneau qui rattache l'antiquité au moyen âge; il contient presque tous les éléments à l'aide desquels se constitua plus savamment, vers la fin du onzième siècle, la science des armoiries.

Végèce, qui vivait à Constantinople sous le règne de Valentinien II, en résumant, dans ses cinq livres *De re militari,* les ouvrages précédents de Caton, d'Auguste, de Trajan, d'Adrien et de Frontin, dit, au chapitre huit du deuxième livre, que, dans un temps, chaque cohorte avait des emblèmes différents peints sur ses boucliers, comme cela se pratiquait encore, poursuit-il, au moment où il écrivait. Il ajoute que ces emblèmes avaient pour but de donner aux soldats la facilité de se reconnaître dans la mêlée; explication particulière à l'historien, et que chacun peut interpréter à sa manière. Ces emblèmes peints étaient placés sur la surface extérieure du bouclier; à l'intérieur était inscrit le nom du soldat qui le portait. Mais quels étaient ces emblèmes ?

Jean-Pierre Bolzani, connu sous le nom de Pierius Valerianus, savant du quinzième siècle, dans son Traité sur les hiéroglyphes des Égyptiens et des autres peuples, s'appuyant, en plusieurs endroits, et principalement dans les livres XV, XIX et XL, sur l'autorité de plusieurs manuscrits qui existaient à Rome dans les archives de Maffei, sous le pape Paul II, c'est-à-dire, de 1464 à 1471, fait mention des enseignes de plusieurs cohortes romaines, dont on faisait remonter l'origine pour le moins à Théodose, c'est-à-dire à l'an 369, et qui contenaient en grand détail les armoiries de beaucoup de compagnies tant d'infanterie que de cavalerie, toutes peintes très-distinctement avec leurs signes et leurs couleurs. Il ne paraît pas que l'authenticité de ces manuscrits puisse être contestée: premièrement, parce qu'aucun des savants contemporains de Pierius ne les révoqua en doute; secondement, parce qu'aucun des auteurs anciens qui ont écrit sur l'art militaire des Romains n'ayant donné un relevé complet et circonstancié de leurs légions ni les noms de leurs cohortes, il faudrait supposer dans l'auteur des manuscrits, s'ils étaient apocryphes, une érudition impossible à concevoir avant le quinzième siècle; enfin, parce que le blason des armoiries qui s'y trouvent dépeintes n'a aucun des caractères distinctifs de celui qui s'établit en Europe dans le onzième siècle.

La règle fondamentale du blason de ce siècle, de ne mettre jamais métal sur métal, ni couleur sur couleur, y est continuelle-

ment violée. La division de l'écu en chef, en pointe ou en quartiers, y est inconnue; enfin on n'y trouve pas toutes les parties, dites nobles, du blason moderne, comme la bande, la barre, la fasce, le pal, l'échelon.

Gui Pancirolo, autre savant, né à Reggio en 1523, traite, dans plusieurs chapitres de son commentaire sur la *Notice des dignités de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident*, du blason des cohortes romaines : il reproduit en maints endroits les passages des manuscrits Maffei, cités par Piérius; dans d'autres, il se sert d'un autre manuscrit analogue, qu'il indique sous le nom de manuscrit Orsini. Or il paraît que ce dernier n'aurait pas été en tout conforme aux manuscrits Maffei, puisque Pancirolo s'en appuie pour les critiquer et les modifier.

Pline, Servius et Végèce avaient dit que les boucliers des Romains étaient peints; les manuscrits indiquent de quelle manière. Ces trois auteurs avaient parlé, en termes généraux, des couleurs héraldiques des Romains; les manuscrits Maffei et Orsini les montrent.

Nous insistons là-dessus pour prouver que le blason n'est pas d'une invention moderne, et que les éléments s'en trouvaient déjà très-développés dans la société antique; car nous sommes convaincus que la bourgeoisie et la noblesse ne furent pas le propre d'un peuple seulement et d'une époque, mais qu'elles furent de tous les siècles, et naquirent, pour ainsi dire, des entrailles de toutes les nations.

Nous donnerons une idée du blason romain, qui possède un caractère original et propre, mais qui fut le point d'où partit la science héraldique du moyen âge.

Les boucliers sur lesquels ce blason est peint sont ronds et appelés *clypei*, à la différence des *scuta*, de forme rectangulaire, avec une pointe au bas, lesquels *scuta* ont servi de modèle aux écus de la chevalerie. On ne connaissait pas les boucliers ronds au moyen âge; l'usage n'en fut introduit qu'au seizième siècle.

L'emblème des Herculiens nouveaux était une aigle d'or posée sur une branche d'arbre, en champ de saphir bordé d'or; celui des Théodosiens seconds, un taureau au pied d'une montagne verte, au sommet de laquelle se trouvait le buste d'un nègre, avec un *pileum* d'une main et une corde de l'autre. Les vieux Ménapes portaient un serpent d'or en champ vert bordé de rouge et d'argent, avec un écusson d'or au centre; les Saguniens, deux serpents de couleur pourpre, formant l'X en champ d'azur liseré de rouge. Les Brachiates avaient des couleuvres d'argent enroulées autour d'une verge de même métal, en champ vert entouré d'une bordure rouge.

Ces armoiries sont tirées des manuscrits Maffei cités par Pierius; les suivantes, du manuscrit Orsini, et citées par Pancirolo.

Les jeunes bandes des archers gaulois avaient un champ d'azur entouré de deux cercles, dont l'un, l'intérieur, était d'or, et l'autre rouge; au centre du bouclier était un globe rouge dans un cercle d'argent, porté par deux aigles, l'une à droite, l'autre à gauche. Entre les deux aigles était un cartel, avec l'effigie des empereurs d'Orient et d'Occident.

Les vieilles bandes des archers gaulois avaient les mêmes armoiries, sauf que le globe était enfermé dans deux cercles, l'un d'argent, l'autre rouge, et que dans le cartel se trouvaient quelques mots à demi tracés, qui représentaient la loi.

L'enseigne des Celtes vétérans était deux dragons d'or en champ rouge, sortant d'un cippe en pal, et qui se regardaient l'un l'autre. Celle des vieux Gaulois à braies était deux cornes d'or sortant d'un cippe en pal, du même métal.

Voilà donc un véritable blason avec ses émaux et ses signes; blason symbolique et significatif, mais vraiment original, tel que n'auraient pu l'inventer les hérauts du dixième ou du douzième siècle.

Si l'on fait ensuite attention aux cérémonies des courses du cirque, on y trouvera évidemment celles des tournois, et les couleurs diverses adoptées par les factions ne sont autre chose que celles des chevaliers et des poursuivants d'armes.

Les jeux du cirque étaient, pour les Romains, une institution vénérable, à laquelle se rattachaient tous les souvenirs de leur religion et de leurs ancêtres. Virgile, dans le cinquième livre de l'Énéide, les fait célébrer en Sicile, en l'honneur des mânes d'Anchise. Dans ces jeux troyens il y a déjà quatre factions, et elles furent bornées à ce nombre jusqu'aux empereurs : l'une était la *factio alba* ou des Blancs; la seconde, la *factio rosea* ou des Rouges; la troisième, la *factio veneta* ou des Bleus; la quatrième, la *factio prasina* ou des Verts. Domitien y ajouta, comme le rapporte Suétone, la *factio aurea* ou des Jaunes, et la *factio purpurea* ou des Violets.

Les mêmes couleurs servirent pour les tournois, sauf qu'on y ajouta le noir, attribut des chevaliers dans l'affliction, et les deux fourrures d'hermine et de vair, production du Nord, inconnues et sans usage sous le soleil de la Grande Grèce et de l'Italie.

Le blason romain disparut en Occident vers la fin du cinquième siècle, en même temps que l'empire s'écroula. En Orient, il se rattacha, dans le onzième siècle, au nouveau blason des croisés, et tous deux sortirent de Constantinople le 29 mai 1453, quand Mahomet II y entra avec les Turcs. Ainsi il n'y eut point, à vrai dire, d'interruption dans la chaîne héraldique, et le blason antique ne fit que

continuer à travers le moyen âge. Dans un poëme d'Ermold le Noir (Nigellus), de 815, un chef normand répond à un envoyé de Louis le Débonnaire : *J'ai des écus coloriés, si vous en avez de blancs.* Dans la description du siége de Paris, fait en 887 par les Normands, il est parlé de boucliers peints, que l'on distinguait du haut des tours.

Blason du moyen âge.

Vint enfin le temps des croisades, et alors commença pour le blason une ère nouvelle. Presque en même temps s'organisèrent et devinrent fréquents, parmi la noblesse de l'Europe, les tournois, espèce de résurrection des jeux troyens et des *factions* de l'ancienne Italie. Le cérémonial qui en réglait les particularités dut contribuer beaucoup à introduire dans la langue du blason une grande régularité.

Tout en reconnaissant, avec les érudits, que l'art héraldique reçut, dans le cours du onzième siècle, une forme jusqu'alors inconnue, nous ne saurions apercevoir qu'une innovation là où ils voient une création. Les chroniques latines, ou les romans qui parlent la langue héraldique, sont postérieurs à cette époque. Godefroy, comte d'Anjou, fait chevalier du Bain à Rouen par Henri I[er], roi d'Angleterre, dont il devint le gendre, portait, selon le moine de Marmoutier, des léopards d'or sur son écu; c'était peu avant 1130. Dans le roman de *Berte aux grans piés*, d'Adenez, de l'année 1260 environ, on lit, au verset quarante et un, une formule héraldique régulière et complète: *Il estoit de la race du preux comte Glausur, qui avoit pour armes un lion d'azur en champ d'or.*

Hérauts.

Les hérauts étaient les docteurs du blason, devenu alors une science compliquée et profonde. Un héraut était un officier militaire, attaché à la personne d'un seigneur suzerain, ou un chef d'un ordre de chevalerie, qui était versé dans toute cette partie du droit des gens relative aux armes et à la guerre. Il était inviolable; et comme il se trouvait, au nom de son seigneur, l'arbitre naturel de tous les différends des gentilshommes entre eux, différends qui, d'ailleurs, se décidaient à coups d'épée, il veillait à ce qu'on ne se départît en rien des formalités traditionnelles.

Les hérauts, en général, portaient le nom de la province ou de l'ordre de chevalerie dont leur seigneur était souverain ou chef; ainsi l'on appelait Bretagne, Normandie, les hérauts des ducs de ces provinces, Toison-d'or celui du grand maître de cet ordre; il en était de même des autres, à l'exception du héraut du roi de France, qui s'appelait *Montjoie*, du cri de guerre des Français.

Mais les hérauts, de même que le blason, n'appartiennent pas exclusivement au moyen âge. L'Iliade et l'Odyssée nomment Talthy-

bius héraut d'Agamemnon, Eurybate héraut d'Ulysse, Odios, Thoante, Épitide, Eumède, hérauts de Nestor, de Mnesthée, d'Anchise, d'Hector; Idée, le héraut de Priam, était appelé ainsi du mont Ida, comme celui de la maison de Turin portait le nom de Savoie.

Nous sommes redevables aux hérauts du moyen âge des premiers livres écrits sur le blason. Dans le nombre, ceux des deux hérauts Berry et Sicile tiennent le premier rang. Le livre de Berry est un manuscrit in-4°, légué par Colbert à la Bibliothèque royale : il porte le n° 9653, et le titre inexact de *Généalogie des rois de France*. En commençant, l'auteur, Gilles le Bonnier, nommé Berry, premier héraut du roi très-chrétien Charles VII, dit : « Par suite des grandes guerres et divisions dont le royaume a été le théâtre, beaucoup de nobles ayant abandonné leur pays natal, les uns pour combattre, les autres pour les contrées étrangères; la plupart des églises et maisons où les armoiries des familles nobles se voyaient peintes étant tombées durant les guerres; et, par les mêmes causes, les livres faits anciennement par les rois d'armes ayant été perdus ou emportés hors du royaume; il entreprend d'écrire le blason et le nom des gentilshommes de France. »

On voit par là que les rois d'armes tenaient des registres où ils inscrivaient les familles nobles avec leurs armes. Les anciens connaissaient ce genre de registres, et on lit dans Cornélius Népos ces expressions, au sujet du chevalier Atticus : *Il y inséra l'origine des familles de telle manière que ce livre nous suffit pour connaître la généalogie des hommes illustres...... Sur les instances de M. Brutus, il énuméra par ordre les membres de la famille Junia, depuis sa première origine jusqu'à cette époque, en indiquant pour chacun quand et de qui il est né, quelles charges il obtint, et en quel temps. De même, à la requête de Marcellus Claudius, il écrivit ce qui est relatif à la famille des Marcellus; à la prière de Cornélius Scipion et de Fabius Maximus, il éclaircit ce qui concerne les familles des Cornélius, des Fabius, et aussi celle des Émilius.*

Le livre du héraut Sicile est un vrai traité héraldique, dédié à Alphonse V, roi d'Aragon, qui régna de 1416 à 1458. Il le rédigea *pour enseigner à blasonner toutes les armes selon leurs couleurs et leurs propriétés ; comme aussi la nouvelle manière de blasonner quant aux noms des couleurs et des métaux*, etc.

Ces paroles méritent d'être prises en considération; car, en disant qu'il va écrire *sur la nouvelle manière de blasonner*, il résume en deux mots la théorie du fait en question, en établissant l'existence de deux blasons, l'un ancien et l'autre moderne. Ainsi la science his-

torique d'aujourd'hui ne fait que confirmer ce qu'avaient pressenti les hérauts du quinzième siècle.

En effet, le blason du moyen âge est nouveau, si l'on s'attache à ses règles; ancien, si l'on en considère les éléments; de tout temps, si l'on fait attention à son but. A l'époque d'Agamemnon comme à celle de Bayard, un gentilhomme portait écrites sur son bouclier son histoire et celle de sa famille; seulement on trouva, au onzième siècle, une manière nouvelle de combiner les caractères : innovation considérable sans doute, mais qui ne constitue pas une création; inventer un alphabet n'est pas inventer une langue.

Alphabet héraldique. Les couleurs furent la première chose dont s'occupèrent les hérauts; ils en adoptèrent seulement quatre, qui prirent le nom général d'émail. Avec les quatre couleurs, les rois d'armes adoptèrent aussi, comme nous l'avons dit, deux métaux, l'or et l'argent, et deux pelisses ou fourrures, l'hermine et le vair. Le fond de celles-ci était d'argent ou blanc, et les petites mouches dont il était semé, noires pour l'hermine, bleues pour le vair, avaient, dans le premier cas, à peu près la forme d'un fer de lance, et offraient, dans le second, le profil d'une clochette. Enfin on inventa la contre-hermine et le contre-vair, fourrures imaginaires, dont le fond et les taches étaient en ordre inverse de la couleur.

Après la couleur, le métal et la fourrure du champ, les rois d'armes réglèrent les divisions de l'écusson. Ils en admirent quatre générales, formées au moyen d'une ligne perpendiculaire, d'une ligne horizontale, d'une ligne transversale de droite à gauche, et d'une ligne transversale de gauche à droite.

Ces quatre premières divisions en produisaient, par leurs combinaisons, une infinité d'autres. On appelait *écartelé* l'écusson partagé en croix; *palé*, celui qui était divisé par plusieurs lignes perpendiculaires; *fascé*, celui que tranchaient des lignes horizontales : si ces deux sortes de lignes se croisaient, il était en *échiquier;* on le nommait *losangé*, quand plusieurs lignes diagonales le coupaient de gauche à droite et de droite à gauche.

Les figures étaient de deux sortes, honorables et moins honorables. On appelait honorables celles qui remplissaient le tiers de l'écusson, et c'étaient : le chef, la fasce, le pal, la bande, la barre, l'échelon, la croix ordinaire, la croix de Saint-André, la treille, le cadran, la bordure, le liseré, la merlette, l'écusson du cœur, et le lambel.

Le *chef* était une bande qui occupait le haut de l'écusson, et qui représentait, selon les hérauts, le diadème des anciens rois.

La *fasce*, qui occupait horizontalement le milieu de l'écusson, figurait une écharpe.

Le *pal*, planté droit au milieu de l'écusson, figurait un bâton de bataille, ou plutôt un pieu de palissade.

La *bande*, qui traversait diagonalement l'écusson de droite à gauche, représentait une banderole.

La *barre*, espèce de pieu qui traversait l'écusson de gauche à droite, était, en général, un indice de bâtardise.

La *croix de Saint-André*, formée de la bande et de la barre combinées, était, au dire des hérauts d'armes, une espèce d'étrier dont se servaient jadis les chevaliers.

Les croix héraldiques dépassaient le nombre de cent; mais on employait le plus généralement la croix ordinaire ou pleine, la croix grillée, la croix isolée, la croix potentielle, c'est-à-dire avec une traverse à chaque extrémité, la croix *pomarra*, la croix à l'ancre, la croix recroisée. En général, la croix indiquait la croisade, de même que les coquilles et le croissant de la lune.

L'*échelon* avait presque la forme d'une équerre, et le sommet de l'angle se dirigeait vers le haut de l'écusson. C'était, comme la croix de Saint-André, un agrès de tournoi.

La *treille* avait la forme d'un Y, et quelques hérauts y apercevaient un pallium d'évêque.

Le *cadran* était un coin de l'écusson, dont il occupait ordinairement le quart, à l'angle de droite, à côté du chef.

La *bordure* était une sorte de bande à l'entour de l'écu.

Le *liséré* était une bordure intérieure.

La *merlette* était une bordure à fleurs.

L'*écusson du cœur* était un petit écusson au centre d'un grand.

Le *lambel* avait la forme d'un Y comme la treille, avec cette différence que l'intervalle des deux branches était plein.

Il y a, en général, peu d'armoiries dont l'origine et la signification précise soient connues. La plupart des maisons nobles voulurent rattacher leurs armes à des aventures étranges, romanesques, peu authentiques, et propagées par les hérauts sur la foi de documents qui n'existent plus. Les Michiel de Venise portaient vingt et un besants d'or sur fasce d'argent, dit Ménestrier, parce que le doge Dominique Michiel, se trouvant à la croisade, fit faire, dans une pénurie d'argent de la monnaie en cuir, s'en servit pour payer les troupes, et remboursa en pièces d'or, à leur retour, ceux qui rapportèrent la monnaie en cuir.

Quelques armes eurent pour origine des motifs religieux, comme celles de la célèbre maison Colonna de Rome. Le cardinal Jean, envoyé dans la terre sainte comme légat en 1200, rapporta de Palestine la colonne à laquelle, disait-on, Jésus-Christ avait été lié pendant sa flagellation. De là le nom que cette famille a conservé, et

la colonne d'argent en champ d'azur dont elle ornait son écusson. Plus tard, les Colonna le surmontèrent d'une couronne impériale, quand Étienne Colonna eut couronné l'empereur Louis de Bavière; et dans le seizième siècle ils y ajoutèrent quatorze bannières turques, en mémoire de la bataille de Lépante (1571), où Marc-Antoine Colonna commandait les troupes du pape.

Un grand nombre d'armoiries tirent leur origine de jeux de mots, de rébus, de ressemblances de noms. Les armoiries qui reproduisent par des symboles le nom de ceux qui les portent s'appellent *armes parlantes*. Ainsi les Orsini (Ursins), autre famille puissante de Rome, portaient un ours dans leur écusson. Parfois les symboles rappelaient une profession : les Médicis (médecins) avaient pour armes des pilules, qui, par la suite, se changèrent en galettes ou boules.

Quelquefois aussi les armoiries dérivaient d'anecdotes et de particularités personnelles. Laroque raconte que Guillaume le Bâtard prit pour armes un léopard d'or en champ de gueules, parce que le léopard, selon Pline, est engendré par une panthère mâle et une lionne.

Contemporain des sociétés naissantes et universel de sa nature, le blason s'est répandu dans tout le monde sur les traces de la chevalerie du moyen âge. Les Normands le portèrent en Angleterre, les Portugais au Congo, les Hollandais au Brésil, les Espagnols au Pérou, et les Français en Italie.

(*Extrait de quelques études historiques sur le blason*, par A. GRANIER DE CASSAGNAC.)

C, page 132.

DES DEVISES MILITAIRES ET AMOUREUSES.

La devise est une sorte d'enseigne, au moyen de laquelle les personnages considérables par leur naissance, leur richesse, leur puissance, leur valeur ou leur mérite littéraire, avaient coutume de se distinguer des autres ou d'exprimer certains désirs. Elle se compose du *sujet* ou corps, et du *mot* ou âme. Le sujet est la figure d'une chose quelconque, naturelle ou artificielle, à laquelle on peut rattacher une idée; le mot est comme la déclaration, la confirmation, le développement du sujet. Paul Jove exige cinq conditions pour une devise parfaite :

1° Qu'il y ait une juste proportion entre l'âme et le corps;

2° Que la devise ne soit pas obscure au point d'avoir besoin de la sibylle pour l'interpréter, ni tellement claire qu'elle soit comprise par le premier venu;

3° Qu'elle ait un bel aspect;

4° Qu'elle ne reçoive aucune forme humaine;

5° Enfin, il veut qu'elle soit accompagnée du mot qui est l'âme du

corps figuré ; que ce mot soit communément d'une langue autre que la langue parlée par la personne qui fait la devise, afin que le sentiment soit un peu plus voilé, bref du reste, mais pas assez pour laisser du doute.

On connaît cependant quelques devises aussi nobles que significatives, qui n'ont que l'âme ou le corps : telle est celle de César Borgia : *Aut Cæsar aut nihil.* La fortune ayant tourné contre lui, on puisa dans cette devise superbe le trait de l'épigramme suivante :

Borgia Cæsar erat, factis et nomine Cæsar;
Aut nihil aut Cæsar, dixit : utrumque fuit.

Une devise sans mot, mais non moins parlante que la précédente, est celle de Ludovic Sforce, dit le Maure : elle offrait l'Italie sous la figure d'une reine, avec une robe où étaient brodés les portraits allégoriques de ses différentes villes, et devant elle un écuyer maure tenant une vergette à la main. Comme l'ambassadeur de Florence demandait au duc à quoi servait ce page noir qui s'en allait brossant cette belle robe et les villes qu'on y voyait, il lui répondit : *A les nettoyer de toute souillure;* voulant faire entendre par là qu'il était l'arbitre de l'Italie, et qu'il l'ajustait comme il l'entendait. Or, le rusé Florentin lui repartit : *Prenez garde, seigneur, qu'en jouant de la vergette ce serviteur ne finisse par se faire retomber toute la poussière sur le dos.* Le pronostic se réalisa, car Ludovic, en appelant les Français en Italie, fut lui-même la cause de sa ruine (1).

Les devises se distinguent des armoiries en ce que celles-ci appartiennent aux familles, tandis que les devises ne concernent qu'un individu. Parfois, cependant, la devise de quelque grand homme a été écartelée dans ses armes, et plus souvent le mot a été ajouté aux armes de la famille.

« De nos jours, dit Paul Jove, depuis la venue du roi Charles VIII et de Louis XII en Italie, chacun de ceux qui suivaient la carrière des armes chercha, à l'imitation des seigneurs français, à se parer de ces belles devises des chevaliers, qui se partageaient par compagnies, avec des livrées différentes. En effet, on brodait d'argent ou d'or lamé les tuniques, les soubrevestes; et les devises des capitaines étaient empreintes sur la poitrine et sur le dos. Il en résultait que les parades et les revues des hommes d'armes offraient un spectacle extrêmement riche et pompeux, et que l'on jugeait dans les batailles de la bravoure et de la conduite des compagnies. »

Le seizième siècle fut donc l'âge d'or des devises. Les grands capi-

(1) *Dialogo delle imprese militari ed amorose, di monsignor* Giovio.

taines s'adressaient aux hommes de lettres les plus renommés, pour en avoir de leur composition. Le duc de Ferrare portait celle que l'Arioste lui avait faite; le cardinal de Médicis, celle qu'il avait obtenue de Molza; les Colonna avaient recours à Sannazar; et c'était Paul Jove qui en fournissait aux Médicis, aux Pescaire, aux Adorni.

Les devises sont passées de mode aujourd'hui, mais elles peuvent reprendre faveur comme tant d'autres choses; on voit même déjà des voitures avec le mot ajouté aux armes de noblesse, comme en Angleterre et en Allemagne, et des lettres scellées avec des cachets portant des devises et des emblèmes de fantaisie.

Nous nous bornerons à en citer quelques-unes qui se rapportent à des noms historiques. Ceux qui seraient curieux d'en connaître un plus grand nombre peuvent consulter les écrits de Paul Jove, de Gabriel Simeoni, de Ludovico Domenichi, de Camillo Camilli, de la Colombière, et les *Sententiose imprese e dialogo* de Syméon (Lyon, 1560).

Charles d'Amboise, gouverneur de Lombardie pour Louis XII, avait pour devise un sauvage, la massue en main, avec ce mot: *Mitem animam agresti sub tegmine servo*. C'était, en effet, un excellent homme au fond, sous une rude écorce, et très-adonné à l'amour.

Le sire de la Trémoille avait adopté une roue, avec ces mots: *Sans poinct sortir hors de l'orniere.*

Henri II avait choisi pour Diane de Poitiers un croissant et les mots : *Donec totum impleat orbem.*

Le seigneur de Saint-Vallier portait, à la journée de Marignan, une torche renversée que la cire éteignait en s'écoulant, et on lisait au-dessous : *Qui me alit me exstinguit.*

En rentrant à Florence après dix-huit ans d'exil, d'où il fut ramené par les armes espagnoles, le cardinal Jean de Médicis, depuis Léon X, prit pour devise un joug avec le mot *Suave*, par allusion à ces paroles de l'Écriture : *Mon joug est doux et mon poids est léger.*

Charles-Quint avait adopté les colonnes d'Hercule, avec l'aigle au milieu, et le mot *Nec plus ultra*, devise composée par Louis Marliano, son médecin.

Celle de Louis XII était un hérisson couronné, avec ces mots: *Cominus et eminus.*

François Ier avait pour devise amoureuse une salamandre disant: *Nutrisco et exstinguo.*

Henri IV eut d'abord une épée avec ces mots : *Raptum diadema reponit;* puis une main tenant une branche d'olivier et une palme, avec les mots *Clemens victor.*

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, avait choisi une hermine qui : *Intaminatis fulget honoribus;* une lune avec ces mots : *Geminet*

sol parvus honores; un cygne avec : *Candore notabilis ipso;* une étoile qui : *Cœlo hæret, terris lucet.*

On avait fait les devises suivantes pour le cardinal de Richelieu : un œillet incarnat mélangé de blanc, avec : *Candorem purpura servat;* un aigle ayant la foudre, avec : *Expertus fidelem Jupiter;* un soleil avec un cadran solaire, et ce mot : *Nec momentum sine linea;* trois lis attachés avec un cordon rouge, et au-dessous : *Sola mihi redolent.*

La maison de Créqui avait pris un porc-épic, avec le mot : *Qui s'y frotte s'y pique.*

Le cardinal de Lorraine, la coquille qui engendre la pourpre, avec : *Nobiscum purpura nata est.*

Les suivantes furent faites pour le connétable Anne de Montmorency : un lion en repos : *Vaillant et veillant;* un oranger fleuri dans sa caisse : *Nil mihi tollit hyems;* une victime égorgée au pied de l'autel : *Moriendo sacra tuetur.*

Pour la Pucelle d'Orléans, un peloton de fil avec le mot : *Regem eduxit labyrintho;* une abeille sur la ruche, avec : *Virgo regnum mucrone tuetur;* un phénix dans le feu, avec : *Invito funere vivet.*

Pour Bertrand du Guesclin, un rhinocéros : *Dat virtus quod forma negat*, par allusion à sa laideur; un loup : *Penitus discordat ab Anglis*, parce qu'il n'y a plus de loups en Angleterre; un soleil tourné vers la mer Occidentale : *Per me nunc splendet Iberus*, par allusion à ses victoires en Espagne.

Nous ajouterons, pour terminer cette note, une série d'autres devises.

La maison royale de Bourbon :	*Espérance.*
Angleterre :	*Dieu et mon droit.*
Écosse :	*In deffens.*
Savoie :	*Fert*, qui signifie : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit;* ou bien : Frappez, Entrez, Rompez Tout.
La maison de Bretagne :	*A ma vie.*
Anjou :	*Los.*
Montmorency :	Ἀπλανῶς (Sans erreur).
Nevers :	*Fides.*
Coëtman :	*Item, item.*
Kermenguy :	*Tout pour le mieux.*
Iuch :	*La nonpareille.*
Molien :	*Seel pobl* (Regarde, peuple).
Clermont :	*Si omnes, ego non.*

Elbène :	*El più fidele.*
Montchal :	*Certamine parta.*
Lannion :	*Prementem pungo.*
Creil :	*Agere et pati fortia.*
Chanlecy :	*Virtus mihi numen et ensis.*
Chaponay :	*Gallo canente spes redit.*
Lévy :	*Duris dura frango.*
Les chevaliers de Saint-Michel :	*Immensi tremor Oceani.*
du Saint-Esprit :	*Duce et auspice.*
de la Toison d'or :	*Pretium non vile laborum.*
de la Jarretière :	*Honny soit qui mal y pense.*
Louis Gonzaga (de Gonzague) :	*Alterutra clarescere fama.* (Au-dessous du temple de Diane incendié).
Le marquis de Pescara (Pescaire) :	*Aut cum hoc, aut in hoc.* (Sur un bouclier.)
Vittoria Colonna :	*Conantia frangere frangunt.* (Des vagues et un écueil.)
Monseigneur de Ligny :	*Obstantia nubila solvit.* (Le soleil et des nuages.)
Frédéric de Naples :	*Recedant vetera.* (Un livre qui brûle.)
Ferrant Gonzaga (Ferdinand de Gonzague) :	*Nec spes, nec metus.* (Sur une carte blanche.)
Le comte de Matalone :	*Hoc fac et vives.* (Sur une balance.)
Sinibaldo de' Fieschi :	*Aspicit unam.* (Une boussole et une étoile.)
Alphonse de Ferrare :	*A lieu et temps.* (Une bombe.)
L'Arioste :	*Pro bono malum.* (Une ruche enfumée.)
Carlo Orsino :	*Percussus elevor.* (Un ballon.)
Fabricio Colonna :	*Samnitico non capitur auro.* (Un pot de monnaie.)
Francesco Sforza :	*Quietum nemo impune lacessit.* (Un chien en repos.)
Lorenzo de' Medici :	*Semper.* (Un anneau de diamant avec trois plumes, verte, blanche et rouge.)
Virgilio Orsini :	*Il me plaict la trouble.* (Un chameau dans l'eau.)

D, page 147.

PAS D'ARMES.

Au nombre des moyens employés pour acquérir de la gloire en temps de paix, et pour accomplir des *emprises*, comme on appelait les prouesses guerrières, il faut compter les pas d'armes. Voici en quoi ils consistaient. Un ou plusieurs chevaliers entreprenaient de défendre le passage d'un pont ou d'une route; ils se portaient donc en cet endroit, en suspendant à un arbre leur écu avec leurs devises, et tout chevalier qui venait de ce côté était tenu de combattre avec celui des tenants dont il avait touché l'écu; puis, s'il était vaincu, il lui fallait remplir les conditions qu'ils avaient mises au combat. Olivier de la Marche décrit plusieurs de ces emprises, et, entre autres, une en Bourgogne près de Châlons, en 1441, dit le pas de la Fontaine de Plours. La Colombière en rapporte un autre au château de Gendricourt, en 1496 : il avait été réglé par le héraut d'Orléans. Les écus des dix tenants étaient suspendus à la porte du château, et quiconque venait combattre devait envoyer ses armes, et prouver quatre quartiers de noblesse maternelle et paternelle, par l'intermédiaire d'un héraut d'armes.

Le premier lieu où s'exerçaient les chevaliers contre les survenants s'appelait la *barrière périlleuse ;* on y combattait à pied, avec la lance et l'épée tranchante, jusqu'à ce que les dames et les juges séparassent les adversaires. Le second, où l'on combattait en troupe, était nommé le *carrefour ténébreux ;* c'était un champ clos, entouré d'échafaudages en bois, avec des tentes et des pavillons, des vivres, du vin et de l'hypocras pour ceux qui arrivaient. Le troisième était le *champ de l'épine ;* on y combattait seul à seul et à cheval. Le dernier s'appelait la *forêt inaccessible.* Là, se trouvaient tous les chevaliers qui tenaient le pas, pour livrer bataille à ceux qui s'en venaient du dehors, comme des chevaliers errants allant en quête d'aventures, à la manière des anciens héros de la Table ronde. En y entrant, chacun s'approchait d'un pin verdoyant pour y prendre des lances et des épées, toutes de la même mesure ; puis on s'en allait combattre par la forêt, soit à pied, soit à cheval, selon son goût.

Un pas d'armes célèbre fut tenu par Claude de Vauldré, gentilhomme bourguignon, pendant le séjour que Charles VIII fit à Lyon. Ce fut là que se distingua, pour la première fois, Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Nous en possédons une ancienne description, dont le chapitre dixième rend compte d'un tournoi publié par Bayard lui-même. Nous pensons qu'on sera bien aise de le trouver ici.

Comment le bon Chevalier fit crier dedans Ayre un tournoy pour l'amour des dames, où il y avoit pour le mieulx faisant un brasselet d'or, et un bel diamant pour donner à sa dame.

Combien que grand besoing eust de repos le bon Chevalier sans peur et sans reproche, à cause du long travail, pour le propos que luy avoit tenu son compaignon Tardieu, ne dormit pas trop la nuict: ains pensa comment seroit fondé son tournoy. Ce qu'il meit en son entendement, et delibera en soy mesme de l'executer, comme vous orrez. Car quand Tardieu le veinct veoir le matin, et luy amena le trompette, trouva desja par escript l'ordonnance comment debvoit estre ledict tournoy; qui estoit telle. C'est que Pierre de Bayard, jeune gentil-homme et apprentif des armes, natif du Daulphiné, des ordonnances du roy de France, soubs la charge et conduicte de hault et puissant seigneur monseigneur de Ligny, faisoit crier et publier un tournoy, au dehors de la ville d'Ayre et joingnant les murailles, à tous venans, au vingtiesme jour du juillet, de trois coups de lance sans lice, à fer esmoulu, et en harnois de guerre, et douze coups d'espée, le tout à cheval. Et au mieulx faisant donnoit un brasselet d'or esmaillé de sa livrée, et du poids de trente escus. Le lendemain, seroit combattu à pied à poux de lance, à une barriere de la hauteur du nombril; et apres la lance rompüe, à coups de hache, jusqu'à la discretion des juges, et de ceulx qui garderoient le camp; et au mieulx faisant donnoit un diamant du prix de quarante escus. Quand Tardieu eust veu l'ordonnance, il dit: Par Dieu compaignon, jamais Lancelot, Tristan, ne Gauvain, ne feirent mieulx. Trompette, allez crier cela en cette ville, et puis irez de garnison en garnison d'icy à trois jours, pour en advertir tous nos amis. Il faut entendre qu'en la Picardie y avoit pour lors sept ou huict cent hommes d'armes, comme la compaignée du mareschal des Cordes, celle des Escossois, du seigneur de la Palisse, vertueux et triomphant capitaine, et de plusieurs autres, qui par le dit trompette feurent informez du tournoy. Si se meirent en ordre ceulx qui s'y voulurent trouver, car le terme n'estoit que de huit à dix jours; toutesfois il ne s'en trouva pas si peu qu'ils ne fussent quarante ou cinquante hommes d'armes sur les rencs. En ces entrefaictes, et en attendant le desiré jour, arriva ce gentil chevalier le capitaine Louys d'Ars, lequel feut tres-joyeulx d'estre venu d'heure, pour en avoir son passetemps. Sa venuë sceuë par le bon Chevalier, luy alla faire la reverence, et feirent grande chere l'un à l'autre. Encores, pour mieulx renforcer laf este, le lendemain arriva son compaignon Bellabre, qui donna grand esjouissement à toute la compaignée. Si se delectoient tous les jours à essayer leurs chevaulx, et faire banquets aux dames, ou entre autres le bon Che-

valier feit tres-bien son debvoir, de sorte que les dames de la ville et plusieurs autres de alentour, qui estoient venües pour estre au tournoy, lui donnoient le los sur tous les autres, dont toutesfois ne se mectoit en orgueil. Or veinct le jour ordonné pour commencer le dict tournoy, que chascun se meit sur les rencs. L'un des juges estoit le bon capitaine Louys d'Ars, et le seigneur de Saint Quentin, Escossois, l'autre. Si se trouverent les gentils-hommes sur les rencs, qui feurent nombrez à quarante six, et par sort sans tromperie feurent partis, vingt et trois d'un costé, et vingt et trois d'un autre; et ceulx estans prests pour commencer à bien faire, le trompette va sonner, et apres declara de poinct en poinct l'ordre du tournoy. Si conveint au bon Chevalier se presenter le premier sur les rencs, et contre luy veint un sien voisin du Daulphiné, nommé Tartarin, qui estoit fort rude homme d'armes (1).

Si laisserent courre l'un à l'autre, de sorte que le dict Tartarin rompit sa lance à demy pied du fer, et le bon Chevalier l'assenna au hault du grand gardebras, et meit sa lance en cinq ou six pieces, dont trompettes sonnerent impetueusement; car la jouste feust belle à merveilles. Et apres avoir parfourny leur poindre, retournerent pour la seconde; et fut telle l'adventure de Tartarin, que sa lance faulsa le gardebras du bon Chevalier à l'endroict du canon, et cuydoient tous ceulx de la compaignée qu'il eust le bras percé. Le bon Chevalier luy donna au dessus de la veüe, et lui emporta un petit chapelet plein de plumes. La tierce lance feust aussi bien ou mieulx rompüe que les deux autres. Leurs courses faictes, veint Bellabre, et contre luy se prepara un homme d'armes, Escossois, qu'on nommoit le capitaine David de Fougas, qui pareillement feirent de leurs trois lances ce qu'il estoit possible à gentils-hommes de faire; et ainsi deux contre deux jousterent jusques à ce que chascun eust parfourny ses courses. Apres conveint combattre à l'espée, et commença selon la premiere ordonnance le bon Chevalier, qui du troisiesme coup qu'il donna rompit son espée en deux pieces, et du reste feist si bien son debvoir jusques au nombre des coups ordonnez, que mieulx n'eust sceu faire.

Apres veindrent les autres selon leur ordre; et pour un jour, au rapport de tous les voyans, mesme ainsi que dirent les deux juges, ne feurent jamais mieulx courus de lance, ne combattu à l'espée. Et combien que chascun le feist fort bien, les mieulx faisans feurent le bon Chevalier, Bellabre, Tartarin, le capitaine David, un de la com-

(1) Tartarin, souvent mentionné dans le tournoi qui eut lieu à Paris pour l'entrée de la reine Marie d'Angleterre, femme de Louis XII, était Aymon de Salvaing, seigneur de Boissieu.

paignée de monseigneur des Cordes, nommé le Bastard de Chimay et Tardieu.

Quand veint sur le soir, que chascun eust faict son debvoir, se retirerent tous au logis du bon Chevalier, qui avoit faict dresser le souper triomphamment, où il y eut force dames; car de dix lieuës alentour toutes celles de Picardie, ou la pluspart, estoient venuës veoir ce beau tournoy, et y feust faict grande et triomphante chere. Apres le souper y eut danses, et plusieurs autres esbatemens, tant qu'il feust si tard, avant que personne se voulust ennuyer, que une heure apres minuict sonna. Allors s'en allerent les uns apres les autres en leurs logis, menant les dames jusques au lieu où elles debvoient reposer. Si feust assez tard le lendemain avant que elles feussent bien esveillées, et croyez qu'il n'y en avoit nulles qui se lassassent de donner merveilleuse louenge au dict bon Chevalier, tant des armes que de l'honnesteté qui estoit en luy; car nul plus gracieux ne courtois gentil-homme n'eust on sceu trover en ce monde.

Or, pour parfaire ce qui estoit commencé, le lendemain les soldats tous ensemble se trouverent au logis de leur capitaine Louis d'Ars, où estoit desja le bon Chevalier, qui l'estoit venu prier de disner en son logis, avec le seigneur de Sainct Quentin, en la compaignée des dames du soir precedent; qui lui feust accordé. Il conveint aller ouyr messe, laquelle chantée, eussiez veu les jeunes gentils-hommes prendre les dames par dessous les bras, et icelles mener parlant d'amours, et autres joyeulx devis, jusques au logis du dict bon Chevalier, où s'ils avoient faict bonne chere le soir devant, à disner la feirent encores meilleure. Gueres ne demeurerent seigneurs ne dames au logis depuis le disner; car, environ les deux heures, chascun qui estoit du tournoy se tira sur les rencs pour achever l'ordonnance du second jour, où celuy qu'à son penser n'estoit pas pour avoir le prix de la premiere journée, esperoit avoir la seconde.

Les juges, seigneurs et dames arrivez sur le lieu, commencea le bon Chevalier sans peur et sans reproche le pas en la maniere accoustumée, et contre luy veint un gentil-homme de Hainault fort estimé, qui s'appelloit Hanotin de Sucre: qui pardessus la barriere à poux de lance se ruërent de grands coups, et jusques à ce qu'ils feussent par pieces. Apres prindrent leurs haches qu'ils avoient chascun de leur costé, et se ruërent de grands et rudes horions, tellement qu'il sembloit la bataille estre mortelle. Toutefois enfin le bon Chevalier donna un coup sur son adversaire à l'endroict de l'oreille; de sorte qu'il le feist tout chanceler, et, qui pis est, agenoüiller des deux genoüils, et, en rechargeant par dessus la barriere, luy feist baiser la terre, voulust ou non. Quoy voyant par les juges, crierent, « Hola, hola, c'est assez! qu'on se retire. »

Apres ces deux, veindrent Bellabre et Arnaulton de Pierre Forade, un gentil-homme de Gascongne, lesquels feirent merveilles aux lances, qui feurent incontinent rompües; puis veindrent aux haches, et se donnerent de grands coups : mais Bellabre rompit la sienne, pourquoy les juges les departirent.

Apres ces deux veindrent sur les rencs Tardieu et David l'Escossois, qui feirent tres bien leur debvoir : si feit chascun en son endroict, de sorte qu'il estoit sept heures devant que chascun eust achevé. Et pour un petit tournoy, ceulx qui y estoient veirent aussi bien faire qu'ils avoient veu de leur vie. Quand tout fut achevé, chascun se retira à son logis, pour soy desarmer; puis apres veindrent tous à celuy du bon Chevalier, où estoit le banquet appresté, et ja y estoient les deux juges, les seigneurs d'Ars et de Sainct Quentin, et toutes les dames. S'il y eust devisé des deux journées ne fault pas demander, chascun en disoit ce qu'il luy sembloit; toutefois apres le souper conveint en donner resolution, et par les juges declarer qui debvoit avoir les prix. Si en demanderent à plusieurs gentils-hommes experimentez aux armes en leur foy, et puis apres aux dames en leur conscience, et sans favoriser l'un plus que l'autre. Enfin, tant par les gentils-hommes que par les dames feut dict que combien que chascun eust faict si bien son debvoir que mieulx ne pourroit, ce neantmoings, à leur jugement, de toutes les deux journées le bon Chevalier avoit esté le mieulx faisant, parquoi remectoient à lui mesme, comme celui qui avoit gaigné les prix, de donner ses presens où bon luy sembleroit.

Si y eut grande altercation, entre les deux juges, à qui pronqnceroit la sentence : mais le bon capitaine Louys d'Ars pria tant le seigneur de Sainct Quentin, qu'enfin promeist de le faire. Si sonna le trompette pour faire silence, qui feut faicte. Si dict le dict seigneur de Sainct Quentin : « Messeigneurs qui estes icy tous assemblez, et mesmement ceulx qui ont esté du tournoy, dont messire Pierre de Bayard a donné le prix par deux journées, monseigneur d'Ars et moy, juges deleguez par vous tous à donner sentence raisonnable, où seront les dicts prix mieulx employez, vous faisons à sçavoir que, apres nous estre bien deuëment enquis à tous les vertueux et honnestes gentils-hommes qui ont esté presens à voir faire vos armes, et semblablement aux nobles dames que voyez cy en presence, avons trouvé que chascun a tres-bien et honnestement faict son debvoir. Mais sur tous la commune voix est que le seigneur de Bayard, sans blasmer les autres, a esté de toutes les deux journées le mieulx faisant; parquoi les seigneurs et dames luy remectent l'honneur à donner les prix où bon luy semblera. Et, s'adressant au bon Chevalier, luy dit : *Seigneur de Bayard, advisez où vous les delivrerez.*

Il en feut tout honteux, et demeura un peu pensif; puis apres dict: *Monseigneur, je ne sçay par quelle faveur cest honneur m'est faict; il me semble qu'il y en a qui l'ont trop mieulx merité que moy: mais puis qu'il plaist aux seigneurs et dames que j'en soye juge, suppliant à tous messeigneurs mes compaignons, qui ont mieulx fait que moy, n'en estre desplaisans, je donne le prix de la premiere journée à monseigneur de Bellabre, et de la seconde au capitaine David l'Escossois.* Si leur feit incontinent delivrer les presens, ny depuis homme ne femme n'en murmura, ains commencerent les danses et passetemps. Et ne se pouvoient saouler les dames de bien dire du bon Chevalier, qui tant feut aymé en la Picardie, qu'oncques homme ne le feut plus. Il y feut deux ans, durant lequel temps se feit plusieurs tournois et esbatemens, où en la pluspart emporta tousjours le bruit. Et la plus grande raison pourquoy tout le monde l'aymoit, c'estoit pour ce que de plus liberale ne gracieuse personne n'eust-on sceu trouver sur la terre; car jamais nul de ses compaignons n'estoit desmonté qu'il ne le remontast. S'il avoit un escu, chascun y partissoit. Quelque jeunesse qu'il eust, la premiere chose qu'il faisoit quand il estoit levé, c'estoit de servir Dieu. Il estoit grand aumosnier, et ne se trouva durant sa vie homme qui sceust dire avoir esté refusé de luy en chose dont il ait esté requis, s'il a esté en son possible. Au bout des deux ans, le jeune roy de France Charles entrepreint son voyage de Naples, où le seigneur de Ligny alla: parquoy envoya de bonne heure querir le bon Chevalier; car, cognoissant ses vertus, et les honnestes propos qu'on tenoit de luy, ne le vouloit pas laisser derriere.

E, page 407.

Lettre de Burckardt, notaire (secrétaire) *de Frédéric Barberousse, sur la destruction de Milan.*

A son seigneur et père Nicolas, vénérable abbé de Ligeberg, son fils aîné Burckardt envoie le salut. Jouissez dans le Seigneur.

Votre sagesse ne doit pas ignorer combien est admirable et agréable aux yeux de tous ce qui naguère fut opéré dans l'empire par le Seigneur; chose qui ne pourra être mise en oubli dans le temps à venir, et que je ne crois pas être arrivée à personne dans le temps passé. En effet, Troie, assiégée pendant dix ans, fut prise par l'artifice du cheval et par la trahison d'une femme; Carthage, ayant pendant de longues années donné de l'occupation aux Romains, et envoyé en Europe, à travers l'Espagne, une armée guidée par Annibal, le Romain Scipion, qui le premier fut appelé l'Africain, passa la mer en secret près de la Sicile avec une armée, et, ayant trouvé la ville dépourvue de citoyens et de défenseurs, la prit et la détruisit. Les Aqui-

léiens, aujourd'hui les Vénitiens, après avoir soutenu un siége de neuf années, ayant enfin abandonné leurs murailles (en sauvant toutefois les biens et les personnes), persistèrent dans leur résolution, et laissèrent la victoire à Attila, non sur eux, mais sur les pierres de leur ville. Les Ravennates, assiégés pendant neuf ans par Théodoric, roi des Goths, l'acceptèrent enfin par convention pour leur seigneur, sans pourtant céder ni leurs biens ni la place. Mais à quoi bon chercher davantage des exemples de ce genre ? L'empereur Frédéric a vu par-dessus tous un grand jour, quand, par la justice divine, tout Milan s'est transporté dans la nouvelle Lodi sans aucune condition, et s'est prosterné aux pieds de sa miséricorde, les épées suspendues sur la tête et les mains en croix. Il est certain qu'il ne fut usé contre cette ville, ni de ruse, ni d'artifice, mais seulement de force, de constance et de vérité. Afin donc que les différents bruits ne vous entraînent pas hors du sentier de la vérité, apprenez comment les choses se sont passées réellement.

Comme l'hiver rendait les chemins impraticables, les Milanais, se trouvant réduits à une extrême détresse, cherchaient par de bonnes paroles à émouvoir les princes, afin que, s'ils les garantissaient sains et saufs, comme pour une affaire terminée, ils pussent recevoir des secours de Brescia ou de Plaisance, et introduire des subsistances. Mais cela ne leur réussissant à rien, et l'esprit comme les forces venant à leur manquer, contraints d'ailleurs par la nécessité suprême de la faim et de la disette, après beaucoup de délais et une infinité de machinations pour mettre un terme à leur pénurie, ils proposèrent finalement deux choses; savoir : ou se rendre à discrétion, ou tâcher de trouver grâce moyennant d'humbles conditions. Voici quelles étaient ces conditions: « Combler les fossés; abattre les murailles et les tours; « donner trois cents otages, au choix de l'empereur, lesquels seraient « tenus prisonniers pendant trois ans; recevoir le podestat que vou- « drait l'empereur, soit allemand, soit lombard; renoncer à toutes « les régales ; payer une somme d'argent; élever à leurs frais un pa- « lais pour l'empereur, comme et où il voudrait, dans la ville ou au « dehors ; du reste, ne faire jamais ni fossés ni murailles sans le « consentement de l'empereur, et ne contracter d'alliance avec au- « cune ville ; renvoyer de la ville trois mille personnes ; y recevoir « l'empereur avec son armée, le temps qu'il lui plairait. »

Un conseil ayant donc été tenu à ce sujet, une grande partie de nos princes, et en première ligne notre révérend prélat de Cologne, fut d'avis de refuser ces conditions, parce qu'alors la victoire serait complète, et que l'empereur pourrait exercer à son gré la vengeance ou la clémence. Quelques-uns disaient aussi que l'une et l'autre chose étaient honorables. La plupart cependant, en tête desquels

était le comte de Flandre, furent d'avis d'accepter cette proposition, tant parce que les Milanais y paraissaient très-enclins, que par le motif qu'ils ne pourraient l'exécuter; alors l'empereur manquerait moins à la pitié, si, faute par eux d'exécuter les conventions, il tirait de cette ville une vengeance plus rigoureuse. Tous enfin, bien que de mauvais gré, restèrent d'accord là-dessus, attendu qu'on tenait presque pour certain qu'ils ne pouvaient accomplir les conditions, les routes ne devant être ouvertes pour le transport des vivres qu'autant que la convention serait d'abord exécutée en entier ou en très-grande partie, ce qui n'était pas possible. On attendit donc quelques jours, jusqu'à ce que les Milanais fussent dégagés du serment qui les liait à ceux de Brescia et de Plaisance: alors les Milanais, réfléchissant à la difficulté de la convention, et calculant de loin l'issue des choses, découragés et renonçant à la pensée de traiter, ils prirent eux-mêmes le parti de se rendre et de s'abandonner à la clémence.

Aux calendes, c'est-à-dire le premier du mois de mars, les consuls des Milanais avec d'autres nobles, au nombre de vingt environ, laissant à l'écart toute dissimulation, et l'artifice dont ils nous avaient abusés dans la première capitulation, se prosternèrent publiquement, les épées nues sur leur tête, en présence de toute la cour, et se rendirent à l'empereur, eux, la ville, les biens et les personnes, sans aucune condition, offrant de prêter, pour eux et pour tous les Milanais, tels serments que l'on voudrait. De nouveau, le dimanche suivant, où l'on chantait à propos *Reminiscere miserationum tuarum*, *Domine*, trois cents cavaliers, l'élite des soldats milanais, étant venus avec les susdits consuls en bel et piteux appareil, ils se prosternèrent devant l'empereur, en lui présentant les clefs de toutes les portes des tours de la ville, en lui remettant les principaux étendards, au nombre de trente-six, et en prêtant les mêmes serments que les consuls. Trois jours après, le peuple vint avec le *carroccio*, que parmi nous on appelle *étendard*, et avec le reste des soldats portant les bannières des différents quartiers, au nombre de cent ou un peu plus. Étant donc entrés en ordre dans la nouvelle Lodi, les citoyens de trois quartiers, précédant le carroccio, et le reste de la multitude à la suite, ils s'avancèrent jusqu'au palais de l'empereur, qui était assis sur un trône élevé. A peine l'aperçurent-ils, que les trompettes qui étaient sur le carroccio se mirent à sonner, comme pour les obsèques de leur orgueil qui expirait là, et devait y être enseveli. Lorsqu'elles eurent cessé de retentir, les trompettes impériales donnèrent aussitôt le signal d'abaisser les bannières. Enfin, les anciens de chaque quartier s'avancèrent un à un, en déposant par ordre, du premier au dernier, leurs propres étendards. Le carroccio était tout entouré de gros madriers et solidement relié de

fer, très-convenable pour s'y tenir et y combattre de haut; au milieu s'élevait un grand mât, couvert du pied jusqu'en haut de fer et de cordages. Au sommet était la croix, et sur le devant une effigie de saint Ambroise représenté dans l'acte de donner la bénédiction. Après toutes les autres enseignes d'honneur des Milanais, celle-là dut aussi s'incliner, et fut livrée comme elles. Ceux qui étaient sur le char abaissèrent adroitement cette machine avec le mât jusqu'à terre, tellement que, nous qui étions près du trône de l'empereur, nous eûmes peur que le tout ne s'écroulât sur nous. Mais le mât abaissé ne tomba point, et il ne fut pas redressé que l'empereur n'eût pris les houppes de l'étendard, et ordonné de relever le carroccio en le tenant sous le joug. Alors les soldats et le peuple, tous à la fois, se jetèrent la face contre terre, en pleurant et en demandant merci. Après cela, un des consuls fit une harangue en termes touchants; puis toute la multitude se prosterna de nouveau, et, étendant les croix qu'elle tenait à la main, elle implora en leur nom miséricorde avec de grands gémissements, à tel point que tous ceux qui les entendirent furent fortement émus jusqu'aux larmes; mais le visage de l'empereur ne changea pas. En troisième lieu, le comte de Biandrate, en pérorant d'un ton de pitié pour ces malheureux, qui naguère avaient été ses amis, et en étendant aussi la croix, tandis que toute la multitude tombait à terre en suppliant, força tous les assistants à pleurer; l'empereur seul, comme une pierre, ne fut pas ému. Ensuite le seigneur de Cologne leur déclara en termes si formels les conditions de la capitulation, et ils les acceptèrent si nettement, qu'il n'y avait lieu pour l'avenir à aucune objection à l'égard de l'intention ou des stipulations. Or sachez qu'il est le principe, le moyen et la fin de l'honneur de l'empereur; on doit prier que le Seigneur le conserve, le vivifie, le rende bien heureux sur la terre, et ne le livre pas aux mains de ses ennemis. L'empereur répondit après cela aux suppliants comme il convenait, et leur promit sagement qu'il userait de clémence en temps opportun. Les ayant ainsi congédiés, il commanda qu'ils eussent à se présenter de nouveau le jour suivant. Puis ceux-ci, dans l'espoir d'émouvoir l'impératrice, devant laquelle ils ne pouvaient se présenter, jetèrent dans la chambre, par les fenêtres, les croix qu'ils avaient à la main.

Lorsqu'ils furent venus le lendemain en implorant pitié, l'empereur répondit qu'il voulait commencer à user de clémence et à faire justice; et il ajouta que, pour agir selon la justice, il aurait dû leur ôter la vie à tous; mais qu'il était convenable à cette heure de donner cours à la clémence. Ils reconnurent que le premier point était vrai, en faisant des vœux pour qu'il fît selon l'autre, par respect pour la miséricorde divine. L'empereur commanda donc que les

consuls actuels et ceux qui l'avaient été avant eux, les anciens et les soldats, les légistes et les juges, fussent retenus comme otages, et que le peuple, comme moins coupable, retournât dans la ville après avoir prêté serment de fidélité. Ayant ensuite envoyé dans Milan quelques magistrats, il leur ordonna d'exiger le serment de toutes personnes depuis l'âge de douze ans, ce qui fut fait; que les portes fussent abattues, les fossés comblés le long des murailles et devant les portes, de manière que chacun de ses bataillons pût entrer librement front déployé, ce qui fut fait aussi. Et comme sur deux mille tours il ne leur en était resté que quatre, ils livrèrent également celles-ci, selon qu'il leur fut imposé, et ce aux termes de la justice. Ainsi l'empereur, qui avait vaincu Milan, fut lui-même vaincu par la clémence; et, pour ne pas pécher en communiquant avec des proscrits, de même que pour compléter l'œuvre de la clémence, il déclara les personnes des Milanais absoutes du ban de l'Empire. Ensuite on alla détruisant peu à peu les murailles et les tours de la ville, qui chaque jour se trouvait davantage réduite en ruine et en désolation. Quant à ce qui doit advenir du peuple et du territoire, cela dépend de la volonté de Dieu et du conseil des princes. L'empereur a cependant choisi parmi les principaux citoyens quatre cents otages, dont il a écrit les noms, et auxquels il ne donnera la liberté qu'autant que la chose sera terminée. Il sera tenu, durant l'octave de Pâques, une diète près de Turin, à laquelle se rendront les princes et les barons de France, de Bourgogne, d'Espagne et de Provence, et il y sera traité de grandes choses. Après cela, l'armée et les aigles victorieuses s'achemineront à d'autres entreprises dans l'intérêt de l'Empire.

Je vous ai écrit ces choses, révérend père, afin que votre désir de savoir la vérité trouve à se satisfaire. Ces événements se sont accomplis dans l'année 1062 de l'incarnation du Seigneur, la onzième du règne de Frédéric, et la quatrième de l'épiscopat de Reynold.

G (1), page 414.

PAIX DE CONSTANCE.

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Fredericus, divina gratia favente, Romanorum imperator et semper Augustus, et Hennius sextus filius ejus, Romanorum rex et semper Augustus.

« Imperialis clementiæ mansueta serenitas eam semper in subditis suis dispensationem favoris et gratiæ habere consuevit, ut quamvis districta severitate excessum delicta debeat et possit corrigere, tamen magis studeat propitia tranquillitate pacis et piis affectibus misericordiæ romanum imperium regere, et rebellium

(1) La lettre F a été sautée.

insolentiam ad debitam fidem, et debitæ devotionis obsequium revocare.

« Eapropter cognoscat universitas fidelium imperii tam præsentis ætatis, quam futuræ, seu successuræ posteritatis, quod nos, solita benignitatis nostræ gratia, ad fidem et devotionem Lombardorum qui aliquando nos et imperium nostrum offenderant, viscera innatæ pietatis nobis aperientes, eos, et societatem eorum, ac fautores, in plenitudinem gratiæ nostræ recepimus, offensas omnes et culpas, quibus nos ad indignationem provocaverant, clementer eis remittentes, eosque per fidelia devotionis suæ servitia, quæ nos ab eis credimus certissime recepturos, et in numero nostrorum fidelium computandos censemus.

« Pacem itaque nostram, quam eis clementer indultam concessimus, præsenti pagina jussimus subterscribi, et auctoritatis nostræ sigillo communiri. Cujus hic est tenor et series.

« I. Nos Romanorum imperator Federicus, et filius noster Henricus Romanorum rex, concedimus vobis civitatibus et personis societatis, regalia, et consuetudines vestras tam in civitate, quam extra civitatem, videlicet Veronæ et castro ejus, et suburbiis, et aliis civitatibus, locis et personis societatis, in perpetuum; videlicet ut in ipsa civitate omnia habeatis, sicut hactenus habuistis, vel habetis.

« Extra vero, omnes consuetudines sine contradictione nostra exerceatis, quas ab antico exercuistis, vel exercetis.

« Similiter in fodro, et nemoribus, et pascuis, et pontibus, et aquis, et molendinis, sicut ab antiquo habere consuevistis, vel habetis, in exercitu, in munitionibus civitatum, in jurisdictione tam in criminalibus causis, quam in pecuniariis intus et extra, et in ceteris, quæ ad commoditatem spectant civitatum.

« Volumus, ut regalia quæ vobis concessa nunc sunt, in hunc modum cognoscantur. Episcopus loci, et homines tam de civitate, quam de episcopatu eligantur, ut viri bonæ opinionis, et qui ad hoc boni et idonei esse credantur, tales qui nec contra civitatem, nec contra nostram majestatem privato vel speciali odio teneantur: qui jurent quod bona fide et sine fraude perquirent, et inquisita consignabunt ea, quæ specialiter ad nostram spectant excellentiam. Si autem huic inquisitioni supersedendum esse putaverint, censum duorum millium marcharum argenti per singulos annos petimus. Attamen competenti moderatione moderabimur etiam quantitatem histam, si enormis visa fuerit.

« II. Si quis autem super iis quæ vobis concessimus, vel permisimus, sive in civitate, sive extra civitatem, querimoniam apud nostram majestatem deposuerit, ejus querimoniam non admittemus, et silentium ei imponemus.

« III. Hoc, quod nos, vel antecessor noster rex vel imperator, ecclesiis, episcopis, vel civitatibus, vel aliis quibuscumque personis clericis vel laicis, ante tempus guerræ dedit, vel quolibet concessionis titulo concessit, firmum et ratum habemus, salvis superioribus concessionibus, et pro ea solita servitia nobis exhibeantur, sed census non præstetur.

« Commoditates quas pro bono pacis civitatibus concessimus in civitate vel extra, illorum regalium nomine non intelligimus, pro quibus census debet præstari.

« IV. Privilegia omnia, et data et concessiones, quæ in præjudicium et damnum civitatis, vel locorum, vel personarum societatis occasione guerræ in injuriam alicujus prædictorum a nobis, vel a nunciis nostris indulta sunt, cassentur, et in irritum deducantur.

« V. In civitate illa, in qua episcopus per privilegium imperatoris, vel regis comitatum habet, si consules per ipsum episcopum consulatum recipere solent, ab ipso recipiant, sicut recipere consueverunt. Alioquin unaquæque civitas a nobis consulatum recipiet.

« VI. Consequenter, prout in singulis civitatibus consules constituentur, a nuncio nostro, qui sit in civitate vel episcopatu, investituram recipient; et hoc usque ad quinquennium. Finito quinquennio, unaquæque civitas mittat ad nostram præsentiam nuncium pro recipienda investitura; et sic in posterum; videlicet ut, finitis singulis quinquenniis, a nobis recipiant; et infra quinquennium a nuncio nostro, sicut dictum est : nisi in Lombardia fuerimus : tunc enim a nobis recipient.

« Eadem observentur in successore nostro. Et omnes investituræ fiant gratis.

« Cum autem nos imperator divina vocatione decesserimus, vel regnum filio nostro concesserimus, simul modo a filio, vel ejus successore investituram recipietis.

« VII. In causis appellationum, si quantitas vigintiquinque librarum imperialium summam excedat, appellatio ad nos fiat; salvo jure et moribus Brixiensis ecclesiæ in appellationibus : ita tamen ut non cogantur in Alamaniam ire : sed nos habebimus proprium nuncium in civitate, vel episcopatu, qui de illa appellatione cognoscet; et juret, quod bona fide causas examinabit et diffiniet secundum mores et leges illius civitatis, infra duos menses a contestatione litis, vel a tempore appellationis receptæ; nisi justo impedimento, vel consensu utriusque partis remanserit.

« VIII. Consules, qui in civitatibus constituentur, tales sint, qui fidelitatem fecerint nobis, vel faciant antequam consulatum recipiant.

« IX. Vassalli nostri a nobis investituram accipiant, et fidelitatem

faciant, sicut vassalli; cæteri omnes, sicut cives; a quindecim annis usque ad septuaginta; nisi justo impedimento, vel consensu utriusque partis remanserit.

« Vassalli, qui pro tempore guerræ vel treguæ non postularunt investituram, vel debita servitia nobis non exhibuerunt, hac occasione feudum non amittant.

« X. Libellariæ, et precariæ in suo statu permaneant, secundum consuetudinem uniuscujusque civitatis, non obstante lege nostra, quæ dicitur imperatoris Federici.

« XI. Damna omnia, et ablata, et injurias, quas nos per nos, et per nostros ab universitate societatis, vel ab aliquo de societate, vel coadjutoribus societatis sustinuimus, et per nos, et per nostram partem gratis remittimus, et plenitudinem nostræ gratiæ eis damus.

« XII. Moram superfluam in civitate vel episcopatu, pro damno civitatis non faciemus.

« XIII. Civitates murare, et extra munitiones eis facere liceat.

« XIV. Item societatem, quam nunc habent, tenere, et quoties voluerit, eis renovare liceat.

« XV. Pactationes timore nostro habitæ, vel impressione nunciorum nostrorum, pro infectis habeantur, nec pro eis aliquid exigatur.

« XVI. Puta Placentinorum, scilicet pactum *Pontis Padi*, et fictum ejusdem pontis et regalium, et datum, et pactum quod episcopus Ugo fecit de Castro Arquato, et si qua alia similia sunt facta ab ipso episcopo vel communi, vel nuncio nostro, ipso ponte remanente cum omnibus suis aliis utilitatibus Placentinis; ita tamen quod teneantur semper solvere fictum abbatissæ Sanctæ Juliæ de Brixiæ. Et si quæ aliæ sunt similes.

« XVII. Sententiæ quoque, quæ jure, et secundum leges et consuetudines contra aliquem vel aliquos de societate latæ sunt, teneant; si tamen de jure contra eos tenerent, si gratiam nostram habuissent.

« Quæ vero contra aliquem vel aliquos de societate latæ sunt de societate guerræ, vel discordiæ, in irritum deducantur.

« XVIII. Possessiones quas quisque de societate ante tempus guerræ juste tenebat, si per vim ablatæ sunt ab his, qui non sunt de societate, sine fructibus et damno restituantur : vel si aliquis recuperavit, quiete possideat : nisi per electos arbitros ad cognitionem regalium nobis assignentur.

« XIX. Opizoni Marchioni omnem offensam, quam nobis, vel alicui nostræ partis fecit, postquam in societate fuerit, per se vel per aliquam personam cum societate, vel defendendo aliquem de societate, imperiali clementia per nos et nostram partem ei remisimus, et in plenitudinem nostræ gratiæ eum recepimus; nec per nos,

nec per interpositam personam pro præteritis offensis sibi vel parti ejus aliquam inferimus læsionem, vel coactionem.

« XX. Amplius eam jurisdictionem, quam Mediolanenses exercere consueverunt in comitatibus Seprii, et Martexanæ, et Burgariæ, et in aliis comitatibus, exceptis locis quæ Pergamenses modo per commune tenent inter Aduam et Olium, et excepto Romano veteri, et Bariano, et eam quam modo exercent, libere et quiete habeant et possideant sine contradictione nostra et successorum nostrorum; salvis pactis, et datis, et concessionibus in suo robore durantibus, quæ per commune Mediolanenses fecerunt civitatibus Pergami, Novariæ, Laudi, nec propter hanc concessionem lædendis.

« Nec ullum præjudicium fiat juri aut consuetudini alicujus civitatis societatis, nec aliquod jus aquiratur in detrimentum alicujus civitatis societatis propter concessiones prædictas.

« XXI. Pacta inter civitates quondam facta, nihilominus firma et rata permaneant.

« Nec aliquid intelligitur aquisitum Mediolanensibus in episcopatu Laudensi propter prædictas concessiones, salvo jure Mediolanensibus aquæ Lambrensis, et si quod habent in pedagio.

« XXII. Omnes de societate qui fidelitatem nobis jurabunt, in sacramento adjicient fidelitatis, quod possessiones et jura, quæ nos in Lombardia habemus et possidemus extra civitatem, jurabunt nos bona fide manutenere, si opus fuerit, et super hoc per nos, vel per nostrum nuncium certum requisiti fuerint; et si amiserimus, recuperare: ita videlicet, quod finitimæ civitates obnoxiæ sint principaliter ad hoc faciendum; et si opus fuerit, aliæ teneantur ad competens auxilium præstandum.

« Civitates de societate, quæ sunt extra Lombardiam, in suo confinio ita teneantur facere.

« Si qua verum civitatum ea, quæ in conventione pacis ex parte nostra statuta sunt, non observaverint, cæteræ civitates ad id observandum bona fide compellent; pace nihilominus in suo robore permanente.

« XXIII. Nobis intrantibus per Lombardiam, fodrum consuetum, et regale, qui debent et solent, et quando solent et debent præstabunt, et vias et pontes bona fide sine fraude et sufficienter reficient. In eundo et redeundo mercatum sufficiens nobis, et nostris euntibus et redeuntibus bona fide et sine fraude præstabunt.

« XXIV. In omni decimo anno fidelitates renovabunt in his, qui nobis eas non fecerint, cum nos petiemus per nos, vel per nuncium nostrum.

« XXV. Si quis ex parte nostra de suis justis possessionibus expulsi sunt, restituantur sine fructibus et damno; nisi in causa prin-

cipali, seu proprietatis jure, possit se tueri possessor; salvis prioribus concessionibus. Et omnes offensæ eis remittantur, eodem jure servando in his qui sunt ex parte nostra, circa restitutionem; nisi civitas teneatur juramento ut non restituat; quo casu arbitrium boni viri volumus pro restitutione succedere.

« XXVI. Et si qua controversia de feudo orta fuerit inter nos, et alium si qui sit de societate, per Pares illius civitatis, vel episcopatus, in quo discordia agitur, secundum consuetudinem illius civitatis in eodem episcopatu terminetur; nisi nos in Lombardia fuerimus : tunc enim in audientiam nostram, si hoc nobis placuerit, causa agitabitur.

« XXVII. Item volentibus venire contra pacta non per violentiam facta, et juramento firmata, inter civitates societatis, vel civitatem et aliam personam, nos audientiam denegabimus.

« XXVIII. Item nos restituimus stratam Veronensibus.

« XXIX. Et nominatim recipimus Azolinum in plenitudinem gratiæ nostræ, et omnem offensam ei remittimus.

« XXX. Hanc igitur pacem secundum formam præscriptam, et sicut per mediatores pacis, videlicet Wilielmum Astensem episcopum, Henricum marchionem Saonensem, et ejus fratrem Theodoricum de Silva Benedicta, et Rodulfum camerarium nostrum, una cum eis bona fide intelleximus, et secundum tenorem, quo eamdem pacem et concordiam intimari et jurari fecimus, et secundum quod Lombardi eam bona fide intellexerunt, perpetuo ratam haberi et conservari statuimus. Ut firma permaneat et inconvulsa præsentem paginam nostri impressione sigilli fecimus communiri.

« XXXI. Nomine vero civitatum, quibus gratiam nostram reddimus, et præscriptam facimus concessionem, seu permissionem, hæc sunt : Vercellæ, Novaria, Mediolanum, Lauda, Pergamum, Brixia, Mantua, Verona, Vicentia, Padua, Tarvisium, Bononia, Faventia, Mutina, Regium, Parma, Placentia. Istis autem civitatibus et locis pacem servare volumus, et gratiam nostram reddimus.

« XXXII. Præscriptam autem concessionem et permissionem eis non facimus; videlicet, Ymolæ, Castro Sancti Cassiani, Bobio, Plebi de Gravedona, Feltre, Bellunæ, Cenetæ. Ferrariæ autem gratiam nostram reddimus, et præscriptam concessionem eis facimus, seu permissionem si infra duos menses post reditum Lombardorum a curia nostra, de pace præscripta cum eis concordes fuerint.

« XXXIII. Hanc itaque pacem et concordiam, sicut supra scriptum est, tam nos, quam filius noster Henricus Romanorum rex, per camerarium nostrum Rodolphum in animam nostram jurari facimus.

« XXXIV. Hi sunt principes et nobiles curiæ, qui præscriptam

pacem per se firmam tenere juraverunt. Hermannus Monasteriensis episcopus : Henricus Curiensis electus : Thyteynus Aquensis abbas : Gothofredus imperialis aulæ canzellarius : Otto dux Bavariæ : Fredericus dux Suaviæ, filius noster : Bertoldus dux Zaringen : Bertoldo marchio Ystriæ : Hermannus marchio Veronæ : comes Henricus de Dietse : comes Theopoldus de Laschemunde : comes Lodovicus, frater canzellarii de Elfesten : Rodulphus camerarius : Vernerius de Bonlandia : Cheuno de Montebret : Conradus Pincerna.

« XXXV. Hi sunt nuntii, qui ex parte Lombardorum pacem præscriptam et concordiam receperunt, et in præsentia nostra juramento confirmaverunt.

« De Mediolano : Guido de Landriano : Pinamundus de Vicomercato : Adobatus Butrafus : Villielmus Burrus : Guertius de Buxolo : Ardericus de Bonate : Rozerius Marzelinus : Lotterius medicus.

« De Brixia : Aprandus de Martenengo : Gezo de Turbiaco : Desiderius judex : Rodolphus de Conzisio : Bochasius de Manerbio : Albericus de Capriano.

« De Placentia : Gerardus de Arditione : Jacopus Strictus : Hermannus de Chario : Caupo judex.

« De Pergamo : Albertus de Mapelio : Attus Fatianus : Joannes de Piterengo : Lanfrancus de Monacho : Albertus Attonis : Albertus Albertonus.

« De Verona : Cozo judex : Ubertinus de Carcere : Valerianus de Castello : Martinus de Castello : Theobaldus de Ramundo : Theobaldinus de Nasinguera.

« De Vicentia : Pileus judex : Ubertinus de Fonteviva : Karnavarius : Marcus de Pauliano.

« De Padua : Gianfus : Ezelinus judex : Henglesius de Fontegluvia.

« De Tarvisio : Florius judex : Gomberdinus de Anardone.

« De Mantua ; Alexandrinus : Jacobus de Amica : Agnellus judex : Henricus de Agnelo.

« De Faventia : Bernardus judex : Ugolinus de Azo.

« De Bononia : Antonius potestas : Rolandus Guarini : Matthæus Radulfi.

« De Mutina : Arlotus judex : Raynerius de Bucabadata.

« De Regio : Albertus Cambiator : Rolandus de Caritate.

« De Parma : Jacobus Petri Bavæ : Maladobatus judex : Vetulus judex : Conradus Bulzonus.

« De Laude : Viventius de Fissiraga : Anselmus de Summaripa.

« De Novaria : Opizio de Bonia : Thedisius caballarius : Wido de Boniprando.

« De Verzellis : Meardus : Vercelinus.

« XXXVI. Hæ sunt civitates et loca quæ pacem præscriptam sub juramento Lombardorum nobiscum receperunt, et eadem pro se juraverunt : Papia : Cremone : Cuma : Terdona : Asta : Cesaria : Janua : Alba : et aliæ civitates et loca et personæ, quæ sunt et fuerunt in parte nostra.

« XXXVII. Hæ sunt nomina nuntiorum, qui investituram consulatus a nobis nomine civitatum receperunt : Adobatus de Mediolano : de Placentia, Girardus Arditionis : de Laude, Viventius : de Verona, Cozius : de Vicentia, Pileus : de Padua, Gianfus : de Tarvisio, Florius : de Mantua, Alexandrinus : de Faventia, Bernardus : de Bononia, Antonius : de Mutina, Arlotus : de Regio, Rolandus : de Parma, Jacobus Petri Bavæ : de Novaria, Opizo : de Vercellis, Meardus : de Pergamo, Attus Fatianus.

« Signum ✝ domini Frederici, imperatoris Romanorum invictissimi.

« Ego Gothofredus imperialis aulæ cancellarius, vice christiani Maguntinæ sedis archiepiscopi, et Germaniæ archichancellarii recognovi.

« Facta sunt hæc anno Dominicæ Incarnationis MCLXXXIII, indictione prima, regnante domino Frederico Romanorum imperatore gloriosissimo, anno regni ejus XXXII, imperii vero XXIX.

« Data apud Constantiam in solemni curia VI. kal. Julii.

« In nomine Christi. Juro ego quod amodo ero fidelis domino imperatori Frederico, et ejus filio regi Henrico : nec ero in consilio vel facto, quod ipsi perdant vitam, vel membrum, seu coronam imperii, vel regni : et si sciero aliquem fecisse, vel facere volentem, per me, per alium domino imperatori, vel regi, vel nuntio eorum sine fraude manifestabo, et eum adjuvabo honorem coronæ tenere, et si perdiderit, recuperare, bona fide in exercitu, et comitatu adjuvabo. Insuper pacem domini Frederici imperatoris, et filii ejus regis Henrici et suæ partis, factam cum societate Lombardorum, et civitatibus ejus societatis, sicut scriptum est, inde sine fraude, infra XV dies postquam juratam, bono intellectu, et sigillo domini imperatoris sigillatam, observabo bona fide et sine fraude; et hoc jurare faciam omnes masculos mecum habitantes a sexdecim annis supra, usque ad LXX, infra XV dies postquam juratum habuero, exceptis servis. Et qui per me jurare noluerint, infra tertium diem imperatori, vel regi, vel suis nuntiis per breve manifestabo.

« Data MCLXXXIII, indict. I.

« Ego juro omnibus civitatibus Lombardiæ, Marchiæ et Romaniæ, et locis, domino Opizoni marchioni Malaspinæ, et omnibus personis prædictæ societatis, concessiones et permissiones, sicut in scripto pacis inter nuncios domini imperatoris, et rectores et

nuncios civitatis societatum Lombardiæ facto continetur, firmas tenere. Nec ero in facto, vel consilio, ut aliquid prædictorum minuatur alicui de societate. Et si qua persona aut civitas, vel locus, alicui civitati, vel loco aut personæ prædictæ societatis, aut jam dicto marchioni auferre, vel diminuere voluerit, eos vel eas manutenere et defendere bona fide absque fraude contra omnes homines adjuvabo. Et omnia præcepta quæ rectores concorditer omnes vel major pars mihi fecerint, sine fraude observabo. Et omnia supradicta attendam a kalendis madii usque ad XXX annos. Et in capite uniuscujusque quinquennii, si per majorem partem rectorum requisitus fuero, renovabo.

« Et hoc totum sine fraude jurare faciam omnes homines meæ civitatis, et credentia, usque ad illum terminum, qui mihi constitutus fuerit per rectores Lombardiæ, Marchiæ, Romaniæ in hoc colloquio.

« Die lunæ XI exeunte januario, in Placentia in ecclesia, Sanctæ Brigidæ, in præsentia Villanelli, Wilielmi, Gironi notarii; ibique in eorum præsentia rectores Lombardiæ, Marchiæ, Romaniæ fecerunt prædictum sacramentum : nomina quorum hæc sunt : De Brixia, Albericus : de Verona, Cozo judex : de Bononia, Prendiparte potestas : de Novaria, Roserius Marzellinus potestas : de Padua, Vazotus : de Tarvisio, Odoricus de Montello : de Mutina, Wilielmus de Azo : de Placentia, Bonizo judex : de Pergamo, Albertus de Osa potestas : de Plebe de Gravedona, Petrusgallus consul : de Faventia, Wilielmus Burinus potestas : de Mediolano, Petrus vicecomes.

« Hæc sunt nomina illorum qui juraverunt, ut supra legitur, et ut dicti rectores juraverunt : excepto quod non sint districti facere jurare homines suæ civitatis : De Brixia, Desiderius judex, Martinus Petanalupus, Pax confalonerius : de Padua, Gnansus a Calone : de Verona, Carlaxatus Crescentionum, et Vivianus Advocatorum : de Tarvisio, Trivisius de Walperto : de Pergamo, Lanfrancus de Monacho, Oprandus judex, Johannes de Petengo : de Novaria, Fredericus de Rono, Michael Capra : de Mutina, Rolandus de Bajamonte : de Bononia, Rolandus de Rodulpho, Devenior, Vivollelus, Ospinellus de Carbonensibus : de Plebe Gravedona, Gregorius consul : de Faventia, Aureus judex : juraverunt ita ut suis rectoribus.

« Anno Nativitate Domini MCLXXXV. Indict. I.

« Et postea sequenti die martis, X exeunte januario, Armaninius de Parma rector, idem sacramentum fecit, ut prædicti rectores fecerunt; et Albertus de Thebaldo similiter.

G, page 550.

ARBRE ENCYCLOPÉDIQUE SELON SAINT BONAVENTURE.

Toute grâce excellente et tout don parfait, dit saint Jacques, *nous vient du Père des lumières;* et cette parole, qui indique la source de toute lumière intellectuelle, nous fait déjà comprendre que la lumière émanée d'une source si abondante doit être multiple. En effet, si l'on admet que toute lumière quelconque s'accomplit en nous de la même manière, c'est-à-dire par la perception interne du vrai, nous pouvons toutefois distinguer une lumière extérieure qui éclaire les arts mécaniques; une lumière inférieure qui se réfléchit dans les connaissances acquises par les sens; une lumière intérieure ou celle de la pensée philosophique; une lumière supérieure ou celle de la grâce et de la sainte Écriture. Par la première, nous saisissons les formes artificielles; par la seconde, les formes naturelles de la matière; la troisième nous révèle les vérités intelligibles; la dernière, celles du salut.

I. La lumière des arts mécaniques éclaire les opérations artificielles au moyen desquelles nous sortons, en quelque façon, hors de nous-mêmes, pour satisfaire aux exigences des sens; et comme celles-ci sont des œuvres serviles, dérogatoires, étrangères aux fonctions spéculatives de la pensée, la lumière qui leur est propre peut se dire extérieure. Elle se divise en sept rayons, correspondant aux sept arts reconnus par Hugues de Saint-Victor, c'est-à-dire : le tissage, les ouvrages en bois, en pierre ou en métal, l'agriculture, la chasse, la nautique, la dramatique, et la médecine. La légitimité de cette classification se démontre comme suit. — Tous les arts mécaniques se proposent pour but ou de remédier à nos maux, ce qui s'obtient en excluant la tristesse et le besoin; ou de multiplier nos biens, c'est-à-dire tout ce qui peut servir ou plaire, selon ces vers d'Horace :

Aut prodesse volunt aut delectare poetæ....
Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci....

Le soulagement et le plaisir de l'esprit sont le but de la dramatique, que l'on peut définir l'art des divertissements. Elle comprend tous les exercices propres à récréer : le chant, la musique instrumentale, les fictions dramatiques, et la mimique. Les biens qui servent à satisfaire les besoins matériels de l'homme exigent des travaux différents, selon qu'il s'agit de le couvrir, de le nourrir, ou de compléter ces deux bienfaits par des moyens accessoires. S'il est question de le couvrir, nous pouvons employer des matières flexibles et lé-

gères, ce qui est le propre de l'art du tisserand, ou celles qui sont solides et résistantes; et voici l'art de ceux qui mettent en œuvre le métal, les pierres ou le bois. Si l'on veut le nourrir, nous pouvons y pourvoir de deux manières; la nourriture se tire ou des végétaux ou des animaux : les premiers appartiennent à l'agriculture; les seconds s'obtiennent par la chasse. Nous pouvons ajouter que l'agriculture se restreint à la production des substances alimentaires, et que les attributions de la chasse s'étendent aux apprêts de toute espèce que les substances peuvent subir, sans exclure les humbles offices du four, de la cuisine et du cellier. Ici une des parties de l'art donne son nom aux autres, par suite de sa prééminence sur toutes et de ses rapports avec chacune. Enfin, si nous nous occupons des moyens accessoires qui doivent assurer et prolonger le bien-être ainsi réduit à effet, nous reconnaissons qu'il faut tantôt suppléer à l'insuffisance des moyens, tantôt surmonter le danger des obstacles. Une de ces tâches est celle de la nautique, à laquelle se rattachent les divers genres de commerce, tous destinés à fournir la nourriture et le vêtement; l'autre concerne la médecine, soit qu'elle ait pour objet spécial la confection et l'administration des électuaires, des baumes et des breuvages, soit qu'elle s'occupe de la guérison des blessures, et prenne le nom de chirurgie. Il y a donc lieu de conclure que la classification des sept arts est légitime.

II. La lumière sensible nous permet de saisir les formes sensibles de la matière; elle est dite inférieure, parce que les connaissances acquises par les sens viennent d'en bas, et ne s'obtiennent que grâce à la lumière physique. Or, elle est susceptible de cinq modifications diverses, qui correspondent à la division des cinq sens, lesquels forment à leur tour un système complet : c'est ce qui se prouve par l'argumentation suivante, empruntée à saint Augustin. — La lumière élémentaire, qui nous fait distinguer les choses visibles, peut demeurer dans toute la pureté de son essence, et alors elle est le principe de la vue; ou elle s'unit à l'air, et elle est le principe de l'ouïe; elle se charge de vapeurs, et elle est le principe de l'odorat; elle s'imprègne d'humidité, d'où dérive le goût; elle se combine avec l'élément terrestre, et il en résulte le toucher. En effet, l'esprit sensitif est aussi de nature lumineuse; il réside dans les nerfs, dont le tissu est transparent; il se multiplie dans les organes des sens, où il perd par degrés sa limpidité native. Or, comme les corps simples sont au nombre de cinq, à savoir, les quatre éléments et la quintessence, l'homme fut pourvu des cinq sens qui s'y rapportent, pour qu'il lui fût possible de percevoir toutes les formes des corps. Dans le fait, il ne saurait y avoir de perception sans une correspondance, un concours entre l'organe et l'objet, pour procurer la sensation qui

leur est propre (1). Il existe d'autres preuves, à l'aide desquelles on conclurait également que les cinq sens constituent un système complet; mais celles que nous produisons ici réunissent en leur faveur l'autorité de saint Augustin et le suffrage de la raison; elles expliquent toute la perfection de la sensibilité humaine, en démontrant l'exacte correspondance des données diverses dont elle dépend : l'organe, l'objet, et le moyen à l'aide duquel ils sont en communication.

III. La lumière de la pensée philosophique nous conduit à la découverte des vérités intelligibles; elle est dite intérieure parce qu'elle se rattache à la recherche des choses occultes, et qu'en outre elle dérive de principes généraux et de notions premières que la nature a placées dans l'esprit humain. Cette lumière se distribue dans les trois parties de la philosophie, qui sont : la philosophie rationnelle, naturelle et morale. L'exactitude de cette triple répartition se démontre de plusieurs manières. Premièrement, la vérité peut se considérer ou dans le discours, ou dans les choses, ou dans les mœurs. Or, le genre d'étude qu'on appelle rationnel cherche à maintenir la vérité du discours; la philosophie naturelle s'attache à saisir la vérité dans les choses; la morale s'applique à faire régner la vérité dans les mœurs. En second lieu, de même que la Divinité peut être contemplée successivement comme cause efficiente, formelle, typique, c'est-à-dire comme principe de l'être, raison explicative de la manière d'être, type et règle de l'action, de même se révèlent à la clarté intérieure de la pensée les origines de toutes les existences, et voilà l'objet de la physique; l'économie de l'esprit humain, et voilà l'objet de la logique; la conduite de la vie, et voilà l'objet de l'éthique. Enfin, la lumière de la philosophie éclaire l'intelligence dans ses trois fonctions, parce qu'elle gouverne la volonté, et voilà alors la philosophie du devoir; en tant qu'elle se dirige par elle-même et se porte au dehors, c'est la philosophie de la nature; en tant qu'elle se fait servir de la parole, elle peut se dire la philosophie du langage; de sorte que l'homme possède la vérité sous la triple forme d'application pratique, de science raisonnée, et d'enseignement communicable. Nous pouvons user en trois manières du service de la parole : pour faire connaître de simples pensées; pour déterminer la conviction d'autrui; pour exciter les passions; d'où suit que la philosophie du langage se subdivise en trois parties : grammaire, logique et rhétorique, dont la première se propose d'exprimer, la seconde de prouver, la dernière

(1) Ces idées, sous leur forme ancienne, offrent de singulières analogies avec les pressentiments plus hardis de la science moderne : la lumière comme élément universel et primitif des choses; le fluide nerveux assimilé au fluide électrique, dont la nature lumineuse ne peut être mise en doute.

d'émouvoir. La première considère la raison comme faculté appréhensive, la seconde comme puissance judiciaire, la troisième comme force motrice. Ainsi, les trois arts de la parole se réfèrent de nécessité à ces trois offices de la raison, qui apprend au moyen d'un langage correct, juge à l'aide d'un langage exact, cède sous l'enchantement d'un langage fleuri.

Si l'intelligence se dirige vers les choses extérieures, c'est toujours pour les expliquer en les ramenant aux raisons formelles qui les font être ce qu'elles sont. Or, les raisons formelles des choses peuvent se considérer ou dans la matière, et on les appelle séminales; ou dans les notions abstraites de l'esprit humain, et on les nomme intelligibles; ou dans la sagesse divine, et alors elles sont dites idéales. D'où suit que la philosophie de la nature se divise en trois branches : la physique proprement dite, les mathématiques, et la métaphysique. La physique étudie la génération et la corruption des êtres par l'effet des forces naturelles et des raisons séminales qui sont en elles; les mathématiques considèrent les formes qui peuvent s'abstraire, et les combinent entre elles selon les raisons intelligibles; la métaphysique, embrassant toutes choses, les réduit, selon l'ordre des raisons idéales, au principe unique d'où elles dérivèrent, c'est-à-dire à Dieu, cause, fin, type universel. Il importe peu que ces raisons idéales aient formé parmi les métaphysiciens un sujet de controverses.

Enfin, le gouvernement de la volonté peut se restreindre dans les conditions de la vie individuelle; il peut se développer dans le cercle de la famille, et s'étendre sur la multitude innombrable d'un peuple qu'il faut régir. Il en résulte que la philosophie morale se subdivise en trois parties : monastique, économique, et politique. Les noms même suffisent pour indiquer leur rapport avec les trois provinces distinctes qui forment leur apanage.

IV. La lumière de la sainte Écriture nous initie aux vérités du salut; elle est dite supérieure parce qu'elle nous élève à la connaissance des choses placées au-dessus de notre intelligence naturelle, outre qu'elle descend du Père des lumières par voie d'inspiration immédiate, et non par voie de réflexion. Mais bien que la lumière de la sainte Écriture soit une si on la considère du côté littéral, elle est triple si on l'envisage encore sous le rapport mystique et spirituel. En effet, tous les livres sacrés renferment, outre le sens littéral présenté par les paroles, une triple signification spirituelle qui se révèle sous la lettre, savoir : l'allégorique, où se découvre ce qu'il y a à croire, soit de la Divinité, soit de l'humanité; le sens moral, où l'on apprend comme il faut vivre; l'anagogique, où l'on aperçoit les lois selon lesquelles l'homme doit s'unir à Dieu. Ainsi, tout l'ensei-

gnement des écrivains sacrés se réfère à ces trois points : la génération éternelle et l'incarnation du Verbe, les règles de la vie, et l'union de l'âme avec Dieu. Le premier point intéresse la foi, le second la vertu, le dernier la béatitude, qui est la fin de l'une et de l'autre. Le premier constitue toute l'étude des docteurs; le second, celle des prédicateurs; le troisième, celle des esprits contemplatifs. La doctrine de saint Augustin roule sur le premier, celle de saint Grégoire sur le second, et celle de saint Denis sur le dernier. Saint Anselme a suivi saint Augustin; saint Bernard est le disciple de saint Grégoire; Richard de Saint-Victor a préféré saint Denis: attendu qu'Anselme s'est consacré à la discussion, Bernard à la prédication, Richard à la contemplation. Hugues de Saint-Victor embrasse à la fois les trois doctrines, et se fait le disciple des trois maîtres.

De ce qui précède, il est permis de conclure que la lumière qui nous apparaissait venant d'en haut par quatre voies, peut être considérée sous un nouvel aspect, comme formant six irradiations diverses. Nous pouvons, en effet, distinguer la lumière de la sainte Écriture, celle des connaissances acquises par les sens, celle des arts mécaniques; la lumière de la philosophie rationnelle, celle de la philosophie naturelle, et celle de la morale. Ainsi nous avons dans cette vie six apparitions de la lumière intellectuelle; et ce sont autant de jours qui ont leur coucher, car toute science ici-bas doit finir; et le septième jour leur succède, ce jour de repos qui n'aura pas de fin, c'est-à-dire l'illumination de l'âme dans la gloire du ciel. Ainsi l'on peut facilement comparer les six illuminations passagères aux six jours de la création du monde, de manière que la connaissance de la sainte Écriture correspond à la première création, qui fut celle de la lumière physique, et de même pour les autres selon l'ordre indiqué. Or, comme les cinq créations successives se lient à la première, de même toutes les connaissances se coordonnent avec celle de la sainte Écriture, s'y résument, s'y perfectionnent, et vont aboutir à l'illumination éternelle. En conséquence, toutes les sciences humaines doivent converger vers la science que contient l'Écriture, spécialement quand elle s'interprète dans le sens le plus élevé, attendu que c'est de là que nos lumières retournent à Dieu, d'où elles sont venues. Alors le cercle commencé se clora, le nombre sacré sera complet, l'ordre divinement établi se réalisera dans l'accomplissement de ses harmonieuses proportions (1).

(1) *De reductione artium ad theologiam.*

FIN DU LIVRE XI.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIXIÈME VOLUME.

LIVRE XI.

ONZIÈME ÉPOQUE.

Pages.

FIN DE LA TABLE DU DIXIÈME VOLUME.









